

Tome CLXXIV

Session ordinaire

Band CLXXIV

Ordentliche Session

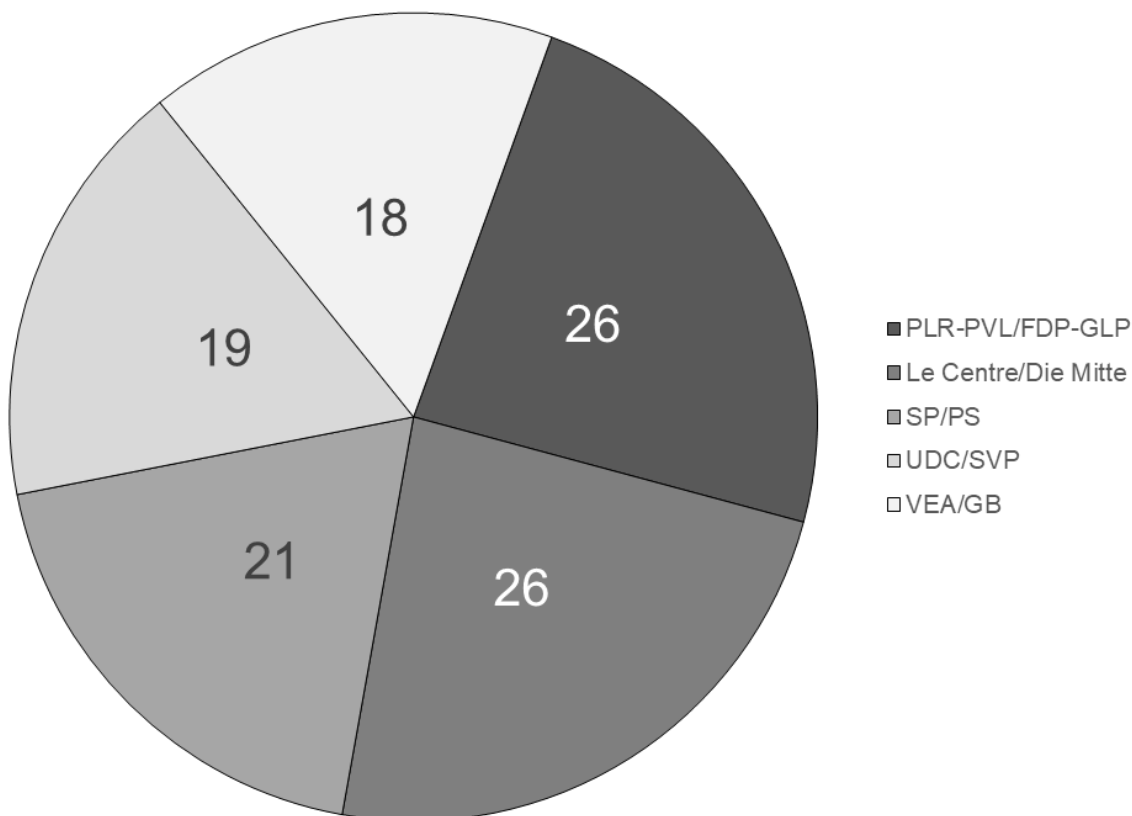
—

Mai / Mai 2022

| Contenu/Inhalt | Pages/Seiten |
|--|---------------------|
| Première séance, mardi 17 mai 2022 – 1. Sitzung, Dienstag, 17. Mai 2022 | 1187 – 1226 |
| Deuxième séance, mercredi 18 mai 2022 – 2. Sitzung, Mittwoch, 18. Mai 2022 | 1227 – 1271 |
| Troisième séance, jeudi 19 mai 2022 – 3. Sitzung, Donnerstag, 19. Mai 2022 | 1272 – 1303 |
| Quatrième séance, vendredi 20 mai 2022 – 4. Sitzung, Freitag, 20. Mai 2022 | 1304 – 1335 |
| Attribution des objets aux commissions – Zuweisung der Geschäfte an die Kommissionen | 1336 – 1337 |
| Messages – Botschaften | 1338 – 1530 |
| Préavis – Stellungnahmen | 1531 – 1565 |
| Réponses – Antworten | 1566 – 1594 |
| Dépôts et développements – Begehren und Begründungen | 1595 – 1604 |
| Questions – Anfragen | 1605 – 1665 |
| Composition du Grand Conseil – Zusammensetzung des Grossen Rates | 1666 – 1669 |
| Table des matières – Inhaltsverzeichnis | 1670 – 1675 |

| Cercles électoraux/Wahlkreise | | Sièges/Sitze |
|--------------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| SC | Sarine-Campagne/Saane Land | 23 |
| GR | Gruyère/Greyerz | 20 |
| SE | Singine/Sense | 15 |
| FV | Fribourg-Ville/Stadt Freiburg | 13 |
| LA | Lac/See | 13 |
| BR | Broye/Broye | 11 |
| GL | Glâne/Glane | 8 |
| VE | Veveyse/Vivisbach | 7 |

| Groupes parlementaires/Fraktionen | | Sièges/Sitze |
|--|--|---------------------|
| PLR-PVL/FDP-GLP | Groupe libéral-radical et verts-libéraux / Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion | 26 |
| Le Centre/Die Mitte | Groupe Le Centre/Fraktion Die Mitte | 26 |
| PS/SP | Groupe socialiste/Sozialdemokratische Fraktion | 21 |
| UDC/SVP | Groupe Union démocratique du centre / Fraktion der Schweizerischen Volkspartei | 19 |
| VEA/GB | Groupe VERT·E·S et allié·e·s/Fraktion Grünes Bündnis | 18 |



Première séance, mardi 17 mai 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|----------------|--------------------|---|----------------------------|---|
| Communications | | | | |
| 2021-DFIN-34 | Comptes de l'Etat | Etat de Fribourg (2021) | Entrée en matière générale | <i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2021-DFIN-34 | Comptes de l'Etat | Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Andreas Freiburghaus <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |
| 2021-CE-286 | Rapport d'activité | Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Andreas Freiburghaus <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |
| 2021-DFIN-34 | Comptes de l'Etat | Direction des finances | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2021-CE-286 | Rapport d'activité | Direction des finances | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2022-DFIN-4 | Rapport et comptes | Banque cantonale de Fribourg - Rapport de gestion 2021 | Discussion Vote | <i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2022-DFIN-5 | Rapport et comptes | Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF). Rapport relatif aux comptes 2021 | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2021-DFIN-34 | Comptes de l'Etat | Pouvoir exécutif – Chancellerie | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2021-CE-286 | Rapport d'activité | Chancellerie d'Etat | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet |

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|-------------------|------------------------|--|-------------------|---|
| | | | | <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2021-DFIN-34 | Comptes de l'Etat | Pouvoir exécutif – Conseil d'Etat | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2021-CE-286 | Rapport d'activité | Conseil d'Etat | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2021-DFIN-34 | Comptes de l'Etat | Pouvoir législatif | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du Parlement</i> Mireille Hayoz |
| 2021-DFIN-34 | Comptes de l'Etat | Direction de la sécurité et de la justice | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud |
| 2021-CE-286 | Rapport d'activité | Direction de la sécurité et de la justice | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud |
| Comptes de l'Etat | 2021-DFIN-34 | Pouvoir judiciaire | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud |
| 2022-DSJ-59 | Rapport et comptes | Office de la circulation et de la navigation OCN - rapport de gestion 2021 | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud |
| 2021-DFIN-34 | Comptes de l'Etat | Direction de la santé et des affaires sociales | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre |
| 2021-CE-286 | Rapport d'activité | Direction de la santé et des affaires sociales | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre |
| 2022-DSAS-24 | Rapport d'activité | Hôpital fribourgeois (HFR) - Rapport d'activité 2021 | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> |

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|---------------------|---|--------------------|---|
| | | | | Philippe Demierre |
| 2022-DSAS-22 | Rapport d'activité | Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Rapport d'activité 2021 | Discussion Vote | <i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre |
| 2022-GC-73 | Election judiciaire | Juge suppléant-e au Tribunal cantonal | Scrutin uninominal | |
| 2022-GC-74 | Election judiciaire | Président-e suppléant-e de la Commission de conciliation en matière de bail pour les districts du Sud | Scrutin uninominal | |
| 2022-GC-75 | Election judiciaire | Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Gruyère | Scrutin uninominal | |
| 2022-GC-81 | Election judiciaire | Assesseur-e (pédagogie, éducation) à la Justice de paix de la Glâne | Scrutin uninominal | |
| 2022-GC-82 | Election judiciaire | Assesseur-e (locataires) au Tribunal des baux de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse | Scrutin uninominal | |

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^{mss} et MM. Jean-Daniel Wicht, Pauline Robatel, Bertrand Gaillard, Laurent Dietrich, Ralph Alexander Schmid (arrivé à 14h50).

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella et Olivier Curty, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président.

1. Règles sanitaires

Je vous rappelle que les règles sanitaires ont été levées. Il n'est plus nécessaire de porter le masque, mais libre à celui ou celle que cela rassurerait de le faire.

2. Insertion du badge

Je vous demande de ne pas oublier d'insérer votre badge (carte de député-e) dans l'appareil du micro afin que vous puissiez voter et être défrayés.

3. Clubs

Le Club du bois et de la forêt se réunira le jeudi 19 mai 2022 à 12 heures au Restaurant St-Léonard.

Le Club des communes se réunira également ce jeudi à 7 heures à côté de la petite patinoire, St-Léonard n° 7 à la salle P2. Des inscriptions peuvent encore intervenir jusqu'à demain midi.

4. FC Grand Conseil

Enfin, je vous signale que sur le terrain des Marches le FC Grand Conseil a battu le FC Broc vétérans par 2 à 1. Félicitations au FC Grand Conseil!

5. Je vous informe également que les jasseurs du Grand Conseil ont gagné 4-3 et que les pétanqueurs ont gagné à être connus.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34 Etat de Fribourg (2021)

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Moussa Elias (PS/SP, FV) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances |
| Rapport/message: | 29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381) |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454) |
| Remarque: | Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule publié séparément. |

Entrée en matière générale

Moussa Elias (PS/SP, FV). La Commission des finances et de gestion s'est réunie à huit reprises pour examiner les comptes 2021 de l'Etat. Comme de coutume, préalablement à l'examen en plénum de la CFG, toutes les directions ont été visitées par deux rapporteurs de notre Commission pour un examen plus approfondi.

L'exercice de l'examen des comptes 2021 a été le premier exercice de ce genre pour près de la moitié des membres de la CFG et près de la moitié des membres du Conseil d'Etat, les trois conseillers d'Etat concernés devant au surplus défendre des dépenses et investissements qu'ils avaient encore scruté de manière attentive et peut-être même critique en tant que députés lors de l'examen du budget 2021. Malgré ou peut-être même grâce à ce renouveau, nos discussions ont été empreintes d'une belle franchise et ont été nourries de beaucoup de réflexions et questionnements pertinents. Je tiens donc à remercier mes collègues de la CFG pour tout le travail accompli et, au nom de la CFG, bien évidemment également remercier tous les membres du Conseil d'Etat et leurs collaboratrices et collaborateurs, dont plus particulièrement M. le Trésorier d'Etat, pour leur disponibilité et les réponses apportées au fil des discussions.

En tant que rapporteur général de la CFG, je vais à présent vous faire part des remarques générales sur l'ensemble des comptes et rapports de gestion ainsi que les recommandations de la CFG. Les rapporteurs de chaque direction quant à eux vous feront un rapport spécifique par direction lors de l'examen de la direction concernée.

Comme vous avez déjà pu l'apprendre par les médias ou en examinant à votre tour les comptes 2021 de manière attentive, le compte de résultats de l'Etat de Fribourg présente un excédent de revenus de près de 700 000 frs (+400 000 frs par rapport au budget 2021), après opérations de clôture. Les comptes 2021 franchissent la barre fatidique des 4 milliards, avec des revenus en progression de 286,3 millions de francs (+7,6%), au même titre que les dépenses. Les opérations de clôture totalisent 121 millions de francs nets, dont notamment +45 millions d'attributions au fonds d'infrastructures, + 25 millions de complément à la provision en vue d'assainir le bilan de l'HFR, + 25 millions de reconstitution partielle de la provision BNS, + 10 millions de création d'une provision destinée à couvrir les risques liés à l'impôt anticipé et + 9 millions de complément à la provision pour l'assainissement de La Pila. Le résultat avant opérations de clôture affiche donc un excédent de revenus de 121,7 millions de francs malgré les coûts COVID-19 de la deuxième année de pandémie. D'ailleurs, nous osons espérer que les comptes 2021 seront les avant-derniers comptes grevés par des effets de la pandémie Covid-19.

Globalement, les charges supplémentaires nettes par rapport au budget en lien avec la pandémie de COVID-19 se sont élevées à 71,4 millions de francs, dont 54,8 millions se rapportant aux différentes mesures de soutien à l'économie, soit 15,9 millions pour les cas de rigueur et 24,7 millions pour le plan de relance. En outre, 3 millions de francs concernent un soutien aux hôpitaux publics et un montant de 13,6 millions de francs est imputable aux autres charges en lien avec la crise COVID-19, dont principalement 10,1 millions de francs destinés à l'Organe cantonal de conduite et à la Task Force DSAS. Les coûts en lien avec la crise sanitaire COVID-19 ont été couverts à hauteur de 46 millions de francs par un prélèvement sur la provision constituée à cet effet. Quant aux montants relatifs au plan de relance, ils sont financés par un prélèvement équivalent sur le fonds de relance.

Les dépenses supplémentaires de 285,9 millions de francs ont été influencées par les variations suivantes: versement aux différentes provisions (notamment COVID-19 / BNS / HFR / Pila) de 108 millions, les mesures cantonales de soutien liées au Covid-19 pour 95,9 millions, l'attribution au fonds d'infrastructures pour 45 millions, les mesures de relance pour 24,7 millions, les traitements du personnel auxiliaire liés à la pandémie de Covid-19 pour 14 millions, les versements au fonds de l'énergie pour 13,3 millions, les hospitalisations hors canton pour 9,4 millions, les traitements du personnel auxiliaire de la HES-SO//FR pour 8,6 millions et les frais d'intervention liés à la pandémie de Covid-19 pour 6,2 millions.

A relever également les charges en moins suivantes: les provisions pour pertes sur débiteurs pour 9,2 millions, l'entretien et l'aménagement des sites liés à la politique foncière active (Saint Aubin) pour 6,5 millions, l'amortissement des immeubles

pour 6,5 millions, l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés pour 5,9 millions et les amortissements des subventions d'investissements (notamment bâtiment SLL et énergie) pour 5,6 millions.

L'analyse opérée par la CFG confirme la position du Conseil d'Etat, c'est-à-dire que, malgré l'augmentation des charges, il ne s'agit pas de dépassements des charges prévues au budget. En effet, les principales augmentations de charges résident dans des charges « comptables », à savoir l'alimentation des fonds et provisions, les charges extraordinaires ainsi que celles, compensées, se rapportant à la HES-SO//FR.

En outre, de nombreuses charges supplémentaires ont été induites par la pandémie et le plan de relance, en très grande partie couvertes par des prélèvements sur le fonds et la provision constitués à cet effet.

Comme en 2020, les charges de personnel représentent 34% des charges de fonctionnement avec 1,3 milliard de francs, en augmentation de 42 millions. Ce sont donc 97,3 EPT supplémentaires qui ont été constatés par rapport aux comptes 2020, dont 75,3 pour l'éducation et 25 pour l'administration. La hausse des charges de personnel de 23,5 million ou de 1,7% par rapport au budget 2021 s'explique principalement par un montant supplémentaire de 8,6 millions pour du personnel auxiliaire de la HES-SO et l'engagement du personnel auxiliaire pour l'OCC et la Task force.

Cela étant, la CFG remarque que pour la première fois depuis 2014, la masse salariale dépasse les rentrées fiscales alors que le nombre d'EPT n'évolue pas de pair avec les charges de personnel (y compris la pérennisation des postes). L'explication de ce dernier phénomène se situe dans les importants engagements temporaires pour la gestion de la pandémie et ne représente ainsi pas un souci dans l'immédiat, car cela n'aura pas nécessairement des effets à plus long terme. Néanmoins, la CFG va observer avec attention la suite de ce développement.

Les subventions cantonales ont augmenté de 65,6 millions, représentant 42,3% des charges de fonctionnement avec 1,7 milliard. Les raisons principales sont les mesures de soutien cantonales liées au Covid, +79,4 millions, les mesures du plan de relance, +22,3 millions, l'assurance-maladie, y compris le financement du contentieux, +5,5 millions, et les institutions spécialisées, + 4,5 millions.

Les revenus supplémentaires sont de 286,3 millions de francs et ont notamment été influencés par les variations suivantes: la répartition supplémentaire du bénéfice de la BNS pour +149,4 millions, la récupération auprès de la Confédération de frais liés à la pandémie de COVID-19 pour + 80,8 millions, les prélèvements sur provisions (dépenses et mesures d'aide COVID-19) pour +46 millions, les prélèvements sur le fonds de relance pour +24,7 millions, la part au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg pour +12 millions, et la part à l'impôt anticipé pour +9,3 millions.

Les revenus en moins sont les suivants: les prélèvements sur provision BNS pour -75 millions, les prélèvements sur le fonds d'infrastructures pour -12,6 millions, et les prélèvements sur provisions liées à des mesures concernant le personnel pour -7 millions.

En termes de revenus fiscaux, les variations sont les suivantes: les impôts directs des personnes physiques pour +17,6 millions, les impôts directs sur les personnes morales pour -5,9 millions — on remarque au passage que le PF17 est maintenant entièrement réglé et que le résultat se rapproche des prévisions —, les impôts fonciers et sur les gains en capital pour +11 millions, les droits de mutations pour +14.1 millions, les impôts sur les successions et donations pour +5,7 millions, les impôts sur les loteries, véhicules à moteur et chiens pour -0,8 million.

La fiscalité cantonale régresse de 4,3% ou 61,1 millions par rapport à 2020. Il s'agit du premier fléchissement de la fiscalité depuis 2011.

A relever également une péréquation financière qui remonte à 460,7 millions de francs, soit une péréquation financière fédérale en augmentation mais légèrement inférieure (-1,8 millions) à la cible budgétaire.

Il convient ici de préciser que la CFG a pleinement conscience de l'importance des revenus externes en lien avec les revenus BNS et la péréquation financière, un domaine sans visibilité ni maîtrise du point de vue des cantons. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la CFG a pu bénéficier d'une présentation fort intéressante de la part de M. le Trésorier de l'Etat sur les perspectives en matière de péréquation financière pour notre canton et je l'en remercie ici encore une fois au nom de la Commission.

En résumé, cela va faire très mal entre 2030 et 2031, probablement plus de 100 millions de baisse d'une année à l'autre, puis durable, en raison de l'effet cumulé d'une diminution progressive des montants touchés en vertu de la péréquation des ressources, de la régression de la compensation des cas de rigueur et de la disparition, complète et durable, d'une année à l'autre, des contributions complémentaires RFFA. Il conviendra donc d'anticiper ce choc suffisamment tôt afin de l'absorber sur plusieurs exercices budgétaires.

En 2021, les dépenses du compte des investissements se sont élevées à 133,4 millions de francs. Ce chiffre est inférieur (- 36,2%) à ce qui avait été prévu au budget. L'écart s'explique principalement par des dépenses moindres pour les

achats d'immeubles et les constructions d'immeubles, d'achats de titres (Bluefactory Fribourg Freiburg SA) ainsi que des subventions d'investissements moins importantes que prévues. Alors que pour l'année écoulée, l'écart entre les comptes et le budget au niveau des investissements peut aisément s'expliquer par les effets de la pandémie, la CFG attend avec intérêt le rapport sur le postulat Dafflon/Wicht 2021-GC-100 intitulé « Investissements bruts cantonaux : pourquoi de telles différences systématiques entre les budgets et les comptes ? » afin de mieux cerner cette problématique soulevée et discutée à maintes reprises au sein de notre Parlement comme de la CFG.

Finalement, permettez-moi encore de relever deux points spécifiques qui ont nourri les débats au sein de la CFG dans le cadre de l'examen des comptes et des différents rapports de gestion 2021.

Premièrement, la décentralisation des missions du SITel n'a pas encore emporté la pleine conviction de la CFG. Cette dernière va dès lors examiner de manière plus approfondie les avantages et désavantages de la nouvelle mission donnée à ce service transversal et stratégique.

Deuxièmement, et vous vous en doutez certainement, la situation financière de l'HFR n'a pas laissé de marbre notre commission, c'est le moins que je puisse dire. Dans le cadre de nos discussions, nous nous sommes entre autre intéressés à la situation préoccupante des liquidités de l'HFR et des difficultés rencontrées par l'HFR de financer même des investissements de remplacement indispensables. La CFG a également examiné la pertinence du fait que l'Etat perçoive un intérêt sur la ligne de crédit accordée à l'HFR. Il va sans dire que la CFG va continuer à examiner avec attention la situation financière de l'HFR et je crois ne pas trop m'avancer si j'affirme que nos débats seront encore plus pimentés au vu du départ du directeur financier de l'HFR que nous venons d'apprendre, comme vous, ce jour.

Pour conclure, je souhaite réitérer mes remerciements à l'ensemble du personnel de l'Etat, qui pour la deuxième année consécutive a été particulièrement sollicité. Les revenus externes importants ont largement contribué à ce résultat équilibré. La CFG note que les charges ont été maîtrisées malgré la pandémie et que les effets de la crise sanitaires ont été absorbés.

Partant, la CFG a accepté le décret relatif au comptes 2021 de l'Etat à l'unanimité et vous invite à en faire de même – si ce n'est pas à l'unanimité, à tout le moins à une très large majorité.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a analysé les comptes 2021 et fait les commentaires suivants.

La première chose qui frappe est bien sûr la dépendance de notre canton aux recettes extérieures. Evidemment, on relève tous avec satisfaction le versement extraordinaire de la BNS de près de 150 millions de francs, de même que l'augmentation notable des recettes issues de la péréquation financière fédérale, plus de 460 millions au total en 2021.

C'est grâce à ces recettes externes que le canton de Fribourg a fait face avec générosité aux conséquences de la crise COVID et ce sont ces mêmes recettes qui nous permettent encore de reconstituer des provisions et des fonds pour les années à venir. Néanmoins, ces recettes ne seront pas forcément pérennes, en particulier celles de la RPT, dont on sait qu'à moyen et long termes elles seront significativement plus basses. Deux chiffres illustrent cette situation de dépendance. Sur les 4 milliards de dépenses, la fiscalité cantonale ne couvre que 1,4 milliard, soit le 35% des dépenses. Au niveau des dépenses, on relève à nouveau la croissance des charges de personnel, soit 43 millions de dépenses supplémentaires par rapport aux comptes 2020 dont 14 millions liés au personnel auxiliaire engagé pour faire face au COVID. Pour la première fois, la masse salariale dépasse la fiscalité cantonale. Evidemment, la crise COVID impacte encore les comptes 2021, comme en 2020, avec des dépenses nettes à la charge du canton de 168 millions sur les deux exercices 2020 et 2021.

Enfin, il est aussi utile de rappeler que la formation, la santé et le social représentent ensemble plus de 77% des dépenses de l'Etat. Par conséquent, il est faux d'affirmer, comme le font certains motionnaires, que la formation, en particulier l'Université, le social ou la santé, sont les parents pauvres de la dépense publique. Les chiffres démontrent le contraire. A propos de la santé, il existe au bilan de l'Etat au 31 décembre 2021 une provision de 40 millions pour l'assainissement de l'HFR. L'hôpital cantonal devra aussi faire sa part de devoirs et ne pas seulement compter sur les deniers du canton en pensant que cela règlera tous ses problèmes.

Au niveau des recettes, il est réjouissant de constater que les impôts directs sur les personnes physiques continuent leur croissance et ne sont nullement impactés, ni par le COVID ni par les modestes réductions d'impôts octroyés par le Grand Conseil. Les impôts directs sur les personnes morales fléchissent un peu compte tenu de la réforme fiscale mais dans une proportion somme toute assez modeste. Ceci dit, nous pensons que le canton de Fribourg doit poursuivre ses efforts pour réduire la fiscalité des personnes physiques. En effet, la réforme fiscale des entreprises, imposée par l'OCDE et sur laquelle la Suisse a évidemment intérêt à s'aligner compte tenu du mécanisme prévu, cette réforme va annihiler les avantages concurrentiels dont la Suisse pouvait se prévaloir en matière de fiscalité des entreprises. Par conséquent, la seule alternative qui subsiste pour maintenir une attractivité fiscale de notre pays, respectivement de notre canton, est d'agir rapidement sur la fiscalité des personnes physiques et en particulier l'impôt sur la fortune. Les mesures prises jusqu'à présent sont trop

modestes pour avoir un quelconque impact. Et en comparaison intercantonale, le canton de Fribourg demeure un canton économiquement faible, la fiscalité restant un des rares outils à disposition pour améliorer cet état de fait.

D'autre part, le canton a un rôle anticyclique à jouer dans le contexte économique actuel avec la hausse des prix, en particulier les prix de l'énergie, qui impactent tout le monde. La bonne santé financière du canton nous incite à penser qu'il faut compenser, du moins en partie, la perte de pouvoir d'achat de nos concitoyens par une réduction de l'impôt sur le revenu.

Lors de la crise COVID, nous avons voté des aides à l'économie quoi qu'il nous en coûtât. Aujourd'hui, c'est l'ensemble des contribuables de notre canton que nous devons soutenir face aux effets néfastes de l'inflation qui se profilent. Et l'économie fribourgeoise en profitera aussi.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre approuve les comptes 2021 de l'Etat et félicite le Conseil d'Etat et l'Administration des finances pour la bonne gestion des finances publiques.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Les comptes de l'Etat, que j'ai l'honneur de vous présenter pour la première fois, parviennent à l'équilibre en 2021 et ceci malgré un contexte chahuté. Le résultat positif de 700 000 francs inclut d'importantes affectations aux fonds et aux provisions ; des affectations rendues possibles grâce, en particulier, à une part au bénéfice de la BNS beaucoup plus conséquente que prévu et des revenus issus de la RPT à la hausse. Le recours à des fonds pour assumer les dépenses liées à la pandémie ainsi que l'évolution favorable de certains revenus fiscaux ont également permis d'obtenir ce résultat. Dans ce contexte, la maîtrise des charges constitue bien évidemment un paramètre essentiel pour mener une politique financière saine à long terme.

Concernant les revenus de 2021, ceux-ci progressent de 7,6% par rapport aux prévisions budgétaires. Comme je l'ai déjà mentionné, cette évolution est due principalement au versement, encore jamais atteint jusqu'alors, de la part au bénéfice de la BNS, soit un montant de 149,4 millions de francs. Il faut également relever le versement de 80,8 millions de francs de la part de la Confédération, ceci afin de compenser partiellement les dépenses majeures engagées par le canton en faveur des mesures de lutte contre les effets de la pandémie.

Concernant les produits de la fiscalité, ceux-ci sont supérieurs au budget de 3,1%, soit une hausse de 41,7 millions de francs, notamment en raison de la croissance marquée de l'impôt sur les droits de mutation (+14,1 millions) et de l'impôt sur le gain en capital (+12,8 millions), soit deux sources d'impôts qui n'évoluent pas de manière linéaire d'une année à l'autre.

Le recours aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux a finalement été moins important que prévu: les excédents concernent les dépenses en lien avec la pandémie ainsi que le financement des mesures de relance.

Au niveau des charges de fonctionnement, le total dépasse de 285,9 millions de francs le montant prévu initialement au budget. Cette hausse est due principalement aux dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire. Notamment avec des charges de transferts qui ont fortement augmenté en raison des différentes mesures prises, dont les montants alloués en faveur de l'économie pour les cas de rigueur. Les comptes enregistrent également une hausse de certaines charges de personnel supplémentaires dans différents services, soit des ressources mises à disposition pour la vaccination, le testing, le tracing et la Task Force sanitaire.

Au chapitre des financements spéciaux et des charges extraordinaires, j'aimerais mentionner l'augmentation de 25 millions de francs de la provision qui contribuera à futur à assainir le bilan de l'HFR, la reconstitution partielle de la provision BNS avec 25 millions de francs ainsi que la constitution d'une provision afin de couvrir les risques de fluctuations de la part cantonale à l'impôt anticipé (+ 10 millions de francs). Pour mémoire, en 2020, nous avons utilisé 50 millions de francs de la provision BNS afin d'assurer le financement des mesures COVID.

A ces diverses opérations s'ajoutent 45 millions de francs d'attributions en faveur du fonds d'infrastructures, montant qui permet de préfinancer des investissements futurs.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement en 2021, celles-ci sont inférieures d'environ un tiers par rapport à ce qui avait été estimé au budget. Cela est dû à des dépenses moindres pour les achats et constructions d'immeubles ou à des achats de titres qui n'ont pas été réalisés selon la planification. Plusieurs subventions d'investissement se sont avérées moins importantes que prévu, notamment en ce qui concerne la construction du bâtiment du Smart Living Lab, les améliorations foncières, l'énergie et les endiguements. Au final, le volume des investissements 2021 est quasi identique à celui de 2020.

Avant de conclure cette entrée en matière, j'aimerais vous faire un bref résumé des coûts liés à la pandémie, qui se chiffrent à hauteur de 177,7 millions de francs pour 2021. En prenant en compte les montants de 2020, ce sont 263,7 millions de francs qui ont été dépensés à ce jour pour les mesures cantonales d'aide à l'économie, à la culture et au sport, pour les mesures du plan de relance ainsi que pour les autres coûts liés à la pandémie tels le soutien à l'HFR ainsi que les mesures prises par l'OCC et la Task force sanitaire (testing, tracing, vaccination). Dans ce montant global, la part consacrée aux mesures en faveur de l'économie cantonale, à la culture et au sport s'élève à plus de 155 millions de francs.

Pour les années 2020-2021, le coût net à charge du canton représente une somme de 168 millions de francs. Des dépenses sont encore à prévoir sur l'exercice 2022, en particulier en ce qui concerne les cas de rigueur, le soutien au réseau hospitalier ainsi que le financement des dispositifs sanitaires concernant le testing, le tracing et la vaccination notamment. Leur importance dépendra toutefois de l'évolution de la situation sur le front de l'épidémie. Pour terminer, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier mes collègues du Gouvernement ainsi que les responsables des unités administratives qui ont œuvré afin de respecter le budget. Mes remerciements s'adressent aussi à tous les collaborateurs et collaboratrices de la fonction publique pour leur engagement et la qualité soutenue de leur travail malgré les circonstances parfois difficiles.

Au final, compte tenu de la crise sanitaire à laquelle il a fallu faire face, le Conseil d'Etat est satisfait du bon résultat des comptes 2021. Même si celui-ci repose avant tout sur des revenus externes au canton, notre situation financière demeure solide, en particulier grâce à une bonne maîtrise des charges et à une anticipation des risques. Cette politique financière prudente et constante a démontré la capacité de l'Etat à assumer des chocs tels que ceux subis au cours de ces deux dernières années. Elle a permis d'apporter rapidement les réponses nécessaires aux besoins de la population et de l'économie, ceci sans péjorer de manière trop importante les finances cantonales et en garantissant le développement de prestations publiques de qualité. Le Conseil d'Etat constate en outre avec satisfaction que les résultats financiers des communes, partiellement publiés à l'heure actuelle, sont pour l'essentiel très favorables, ce qui contribue aussi, pour notre canton, à la sécurité et la stabilité des finances publiques.

C'est sur ces considérations que je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à entrer en matière sur les comptes 2021 et à les accepter.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Le groupe VERT·E·S et alli·e·s a pris connaissance des comptes 2021 avec toute l'attention requise. Nous avons pu constater le résultat réjouissant de cet exercice, comme d'habitude. Les raisons sont multiples: une excellente gestion, extrêmement précautionneuse, des deniers publics, l'or de la BNS, une péréquation intercantonale favorable et, surtout, la faiblesse récurrente des investissements. Je me permets de mettre en exergue quatre éléments.

Tout d'abord au niveau de la pandémie: malgré les millions de francs engagés pour le soutien à l'économie et à la santé, nous présentons une fois encore un exercice bénéficiaire. Cela nous interroge. Nous avons engagé 71 millions de francs supplémentaires, issus en grande partie des provisions et du fonds de relance. Mais sur les dépenses liées au COVID de presque 200 millions, combien était réellement à la charge du canton? Moins de la moitié. J'oserais presque dire que comptablement, heureusement que nous avons eu le COVID, sinon nous aurions de nouveau pas loin du milliard de fortune. Les VERT·E·S et alli·e·s auraient apprécié un plus grand sacrifice pour les restaurateurs, les indépendants, les personnes qui ont perdu leur travail, les employés de l'Etat et j'en passe. On aurait pu attendre une meilleure valorisation des salaires dans le secteur de la santé, surtout après le plan d'austérité des années 2010. C'est un peu la double peine pour certains salariés de l'Etat de Fribourg.

Nous avons des craintes fondées pour l'HFR. Le pronostic vital semble être engagé. L'hôpital est toujours en faillite clinique et mis sous perfusion financière par le canton. L'anamnèse de l'Inspection des finances n'a pas encore permis une amélioration notable de l'état général du patient et la préparation d'un traitement de choc a été attribuée à la société KPMG en décembre 2021 dans un but d'assainissement et d'excellence opérationnelle.

Le lyrisme de la métaphore ne doit pas nous empêcher de voir la réalité des chiffres : 350 millions de dette cumulée, un budget 2022 peu optimiste, des hospitalisations hors canton toujours en augmentation. On articule 1 milliard de francs pour assainir et construire un nouvel hôpital. Mais heureusement, l'Etat de Fribourg a fait une provision de 25 millions en 2021. On ne peut pas dire qu'on soit sauvé. Je parlerais plutôt d'un emplâtre sur une jambe de bois.

Le groupe VERT·E·S et alli·e·s attend du courage du Grand Conseil et du Conseil d'Etat pour prendre en main les problèmes de l'HFR. Si le peuple fribourgeois veut un hôpital cantonal, ce qui ne semble pas disputé, les uns doivent retrouver la confiance des patients tandis que d'autres devront mettre la main au porte-monnaie.

L'Etat de Fribourg n'investit pas ou peu. Les investissements sont sans cesse repoussés et quand on construit, en règle générale, le budget explose (pisciculture, Grangeneuve, BCU, Collège St-croix,...). Donc, non seulement on engage peu d'argent, mais en plus, quand on en engage, on presse tout au maximum, on prend les entreprises les moins chères, les calculs les plus favorables et on se retrouve systématiquement avec des crédits supplémentaires. Le groupe VERT·E·S et alli·e·s veut plus d'investissements, mais des investissements qui portent l'empreinte de notre temps, les valeurs des générations futures et répondent aux besoins de demain.

La durabilité et le climat semblent toujours être des préoccupations relatives pour le Conseil d'Etat. Je cite un paragraphe éloquent en page 12 du message : «Début 2021, le Grand Conseil a donné son feu vert au financement de la première partie de la Stratégie à travers un décret, en autorisant même une dépense supérieure à ce qui avait été demandé, soit 13,9 millions de francs au lieu de 9,5 millions. Un signal fort en faveur de la durabilité, thème sous lequel est placé l'année présidentielle».

Comment peut-on parler de signal fort quand le rapport du GIEC parle de situation catastrophique? Quand nous voulons une politique forte en matière de climat, le Conseil d'Etat nous parle en page 14 de boussole21. La boussole21 est un outil qui date de 2004. A cette époque, les voitures électriques n'existaient pas, les problèmes d'approvisionnement électrique n'existaient pas, on installait des chauffages à mazout à condensation à tour de bras et on utilisait la Cathédrale St-Nicolas comme rond-point. On n'a pas besoin d'une boussole: tout le monde sait qu'on va droit dans le mur. Si l'Etat de Fribourg investissait les années prochaines autant dans l'assainissement des bâtiments et dans le solaire que pour une pandémie de COVID-19, le parc immobilier cantonal serait assaini en moins de 10 ans et notre production d'électricité indigène serait largement excédentaire. On pourrait même en vendre à l'Allemagne.

Dans cette idée, le groupe VERT·E·S et allié·e·s va déposer un postulat qui demande au Grand Conseil d'obliger le Conseil d'Etat à réaliser une étude visant à évaluer le potentiel de réduction des émissions de gaz à effets de serre d'ici 2030, en conformité avec le plan climat, de tous les actuels et futurs investissements de plus de 5 millions.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s acceptera les comptes avec les remarques formulées.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux attendait avec anxiété les comptes 2021, année durant laquelle le canton n'a pas ménagé ses efforts pour venir en aide aux entreprises et à la population ainsi que pour relancer l'économie suite au Covid.

Comment ces plus de 90 millions de charges supplémentaires nettes - après soustraction des subventions fédérales, qui s'élevaient à 80,8 millions - allaient-elles impacter les finances de l'Etat? C'est donc dans un premier temps avec soulagement que le groupe a pris connaissance d'un résultat qui se boucle avec un excédent de revenus de 121,7 millions de francs avant les opérations de clôture. Ce premier soulagement passé, on doit s'inquiéter que ce beau résultat repose essentiellement sur l'augmentation des revenus externes au canton: 149 millions de francs proviennent de la BNS, 460 millions de la péréquation financière. Or, vu le contexte international, on peut craindre avec raison que ces sources vont se tarir et que Fribourg devra compter sur ses propres forces pour créer des richesses.

Cet état de fait doit constamment rester présent lors des choix que va effectuer le Conseil d'Etat dans l'élaboration de son programme de législation. Si la maîtrise des charges est un principe de base, cela ne signifie surtout pas que le canton doit limiter ses actions à celles d'un gestionnaire. Après des années de petits pas, le Conseil d'Etat doit oser se lancer dans des projets novateurs. Il a tout en mains pour bien faire: une situation géographique idéale, le bilinguisme, une université de très haut niveau et jouissant d'une très bonne réputation alors même que ses infrastructures sont obsolètes, des hautes écoles compétentes, ainsi que des entreprises qui désirent se développer. Or, on doit constater que des crédits d'investissement n'ont de loin pas été utilisés. Ils sont en recul de 30% par rapport au budget 2021.

Sans vouloir jeter la pierre à quiconque, on peut quand même se demander si les processus pour la réalisation d'infrastructures sont vraiment performants. Le dossier de la pisciculture a bien démontré le manque de transversalité entre les services. Des constructions attendent depuis des années – pensons simplement au dossier de la Tour-Henri, qui est bloqué alors que tous les acteurs sont étatiques ou paraétatiques. Ce dossier donne une image peu dynamique du canton alors que d'autres osent casser leur image de canton rétrograde. Osons nous comparer aux autres pour nous motiver à aller de l'avant. Je pense particulièrement au Valais, qui a su créer le pôle d'innovation Energypolis et qui maintenant va réaliser sur le même modèle le pôle santé, soit un investissement total prévu de 335 millions en quinze ans. C'est le canton qui a attiré 2314 entreprises en 2021, soit le chiffre le plus élevé de Suisse romande. Ce chiffre correspond à une hausse de 11% par rapport à l'année précédente.

Pour terminer sur une note positive, le PLR/PVL met de grands espoirs dans la politique foncière active du canton. Il est heureux du succès aux urnes. Il souhaite vivement que ces sites soient des incubateurs de nouveaux projets et que des emplois à haute valeur ajoutée y soient créés.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Le groupe socialiste a examiné les comptes du canton avec énormément d'attention. Il acceptera l'entrée en matière.

Pour commencer, il remercie l'ensemble du personnel de l'Etat qui a oeuvré au fonctionnement de ce dernier et au bien de la population dans une période compliquée avec le Covid. 121 millions de bénéfices avant investissements, cela peut séduire. Néanmoins, on a constaté très clairement que ce bénéfice était aléatoire et pouvait être hypothéqué par les revenus de la BNS mais également par la péréquation financière. On sait qu'à l'aune des années 2030 cela aura des conséquences extrêmement concrètes.

On a pris note des investissements qui ont été faits et des dépenses qui ont été faites liées au Covid. Une grande partie de ces investissements ont profité à la population. Cela est déterminant dans les périodes qui nous occupent.

Toutefois, certains autres points méritent encore quelques questions. La problématique essentielle, c'est le constat que le revenu des impôts dépasse la masse des salaires. Ce constat fait craindre des conséquences lourdes pour les dépenses sociales,

pour la formation, pour la santé. Les appels récurrents aux baisses fiscales pour les plus riches nous font également craindre ce point-là. Lors des débats de la Commission des finances et de gestion, les réponses du commissaire du Gouvernement nous ont rassurés. Toutefois, nous resterons particulièrement attentifs et vigilants. On attend du Gouvernement une politique ambitieuse dans les domaines précités: le social, la formation et la santé. Ce sont les éléments essentiels du rôle de la collectivité, d'autant plus que ceci a un impact direct sur l'économie et sur la population.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Comme l'a déclaré notre chef de groupe tout à l'heure, nous avons salué le très bon résultat des comptes 2021 tout en regrettant que cette santé financière et les résultats plus que positifs avant les opérations de clôture n'ait pas été plus utilisés pour répondre à des besoins essentiels de notre population et à l'impératif de développement respectueux et durable.

Les comptes bouclent avec un excédent de revenus de 700 000 frs mais ceci après une attribution de 121 millions à différents fonds et réserves, donc l'excédent de recettes est supérieur à 120 millions, ce qui représente plus de 3,2% du total de l'exercice. De plus, ces fonds étant totalement affectés, la fortune de notre canton l'est donc à plus de 99% et on n'a plus aucun montant disponible pour d'autres tâches que celle prévues dans les différents intitulés de ces fonds et réserves. Les opérations de clôture et l'attribution de montants à des fonds de réserve sont indéniablement de la compétence de l'exécutif, mais personnellement je regrette que notre Grand Conseil n'ait pas la possibilité de donner un avis et de faire des suggestions avant bouclage et information à la presse. Peut-être qu'une modification de procédure sur cet objet se justifierait.

Le postulat annoncé par mon collègue Ingold vise à renforcer les mesures du plan climat et nous sommes persuadés que la bonne santé financière de notre canton permet de développer un soutien accru aux familles et aux jeunes, qui ont vécu des années difficiles depuis 2020. Des nouvelles à la Radio Suisse Romande ce midi nous donnent des chiffres qui préoccupants, soit plus de 8,5% de la population en situation de pauvreté. Si l'on augmentait de 500 frs le seuil de cette limite ce serait plus de 20% de la population qui serait concernés.

Tout d'abord, la pandémie a impacté fortement les besoins familiaux, espaces de vie, outils informatiques pour tous les membres de la famille pour le travail, la formation, diminution des revenus avec du chômage partiel, pertes de revenus pour indépendants, pertes d'emploi. Pour les familles, la situation s'est complexifiée et tendue au niveau financier, en particulier pour les bas et moyens revenus.

Le Covid marquant une pause que nous espérons durable, une autre difficulté mise entre parenthèses ces dernières années ressurgit : l'inflation. Les projections actuelles évoquent une inflation actuelle de 2,6%. Les taux hypothécaires ont plus que doublé, ce qui aura des répercussions prochaines tant pour les propriétaires que pour les locataires. Les intérêts sont toujours égaux à zéro. Les augmentations salariales sont en négociations mais ne fourniront en aucun cas une pleine compensation.

Il est donc urgent de pouvoir mieux soutenir les familles. Pour ce faire, nous soutiendrons une augmentation des allocations familiales telle que proposée par la motion de nos collègues socialistes, dont nous discuterons encore ce jeudi, et forcerons la mise en œuvre rapide des PC familles par l'initiative parlementaire que j'ai déposée avec ma collègue Bernadette Maeder.

La bonne santé financière de notre canton dans ces années difficiles, alors que le soutien indispensable des pouvoirs publics est de plus en plus sollicité, ne doit pas donner place à des baisses d'impôts qui seront (ou sont déjà) sollicitées par la droite et qui ne profitent qu'aux citoyens les mieux lotis, mais elle doit répondre à des impératifs sociaux et environnementaux urgents.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je prends la parole comme porte-parole du Centre et pour l'entrée en matière des comptes 2021, qui seront validés à l'unanimité par le groupe Le Centre.

Pour moi, c'est la sixième fois que je prends la parole dans ce cadre-là comme chef de groupe et je tiens à vous dire que j'ai relu mes anciennes notes, je répète plus ou moins six fois la même chose. C'est plutôt un bon signe si je vous dis cela. Les six dernières années, nous avons des comptes avec une belle surprise, qui sont encore une fois très favorables et on ne peut être que satisfait de cet état de fait. Il y a par contre des choses qui ont changé, des plus et des moins.

Plus de 4 milliards, c'est beaucoup d'argent. Ce sont 12 500 frs par habitant fribourgeois par an, 1050 frs par mois et par habitant. Je pense que c'est énorme. C'est une belle surprise comme l'a dit M^{me} de Weck tout à l'heure. Pour moi aussi. Je ne m'attendais pas à de si bons résultats et on ne peut que s'en réjouir et ceci malgré la pandémie du Covid, qui nous a fortement touchés et malgré les réformes fiscales sur les entreprises et le contexte difficile. Il est vrai, le chiffre qui compte par rapport à cela, ce sont les 121,7 millions avant clôture. Pour y arriver, il y a beaucoup de plus et de moins. Je vais en prendre quelques-uns.

Les charges sont maîtrisées. On a absorbé pour ce dernier exercice des coûts totaux Covid de 177,7 millions. On a pu mettre 45 millions au fonds d'infrastructures, 24 millions aux mesures de relance. Concernant le personnel, son augmentation est tout à fait correcte et proportionnelle à l'augmentation de la population. Cela a été dit par plusieurs d'entre vous, on doit quand même un peu faire attention. Les charges de personnel, pour la première fois, ont dépassé les revenus de l'impôt. Cela s'explique probablement par la baisse des recettes fiscales et par le personnel supplémentaire engagé par rapport au Covid.

Pour les personnes physiques, on enregistre -7,1% d'entrées fiscales et les personnes morales -11,1%. Ce sera intéressant de savoir, Monsieur le Commissaire, si on peut par rapport à cette diminution fiscale l'attribuer principalement au Covid ou bien aux baisses fiscales qui ont été déterminées. Cela pourrait être extrêmement intéressant.

Concernant les fameux revenus extraordinaires, il est vrai qu'il faut un peu s'en méfier, surtout de la BNS, mais je pense que la BNS a eu raison de donner beaucoup plus aux cantons que ce qu'elle faisait d'habitude. On en a bénéficié et ces 149,4 millions de francs tombaient terriblement bien. Il faudra s'en méfier à l'avenir. On n'aura jamais de tels montants systématiquement à disposition. Un autre chiffre qui peut être réjouissant et inquiétant est la péréquation financière fédérale. Elle passe de 390 à 461 millions de francs. C'est une augmentation de 71 millions de francs. Je crois que pour les prochaines années on aura plus ou moins ces montants d'après ce que j'ai pu lire dans les documents. A partir de 2028-2030, il y aura un gap à absorber de plus 100 millions de francs. C'est surtout là qu'il faudra faire attention.

Je relève aussi avec satisfaction le bénéfice de la BCF de plus de 12 millions par rapport à ce qui a été budgété. Finalement, notre fortune de l'Etat, il est peut-être vrai que s'il n'y avait pas eu ce problème du Covid on friserait à nouveau le milliard. Notre fortune a pu augmenter et j'espère que cela nous permettra aussi d'être encore plus actifs dans tout ce qui concerne l'écologie, le réchauffement climatique et aussi pour notre HFR. Un point négatif, cela fait aussi six ans que je le dis, ce sont les investissements. C'est un peu la mauvaise note. On vote pour 209 millions d'investissements et le compte boucle avec 133 millions de francs de dépenses. C'est justement maintenant que l'on avait besoin de ce côté anticyclique de l'Etat et justement de mettre à disposition des montants pour l'économie, -36%. Il faudra trouver une réponse à notre postulat. Je pense que cela peut être aussi le manque de personnel sur le marché pour réaliser certains ouvrages d'art. Il y a là certainement un problème et c'est pour cela qu'on n'a pas un 6 au *ranking* de la bonne gestion financière mais un 5.8, car au niveau des investissements c'est systématiquement un problème entre les montants votés et les montants dépensés.

En conclusion, je crois qu'il faut le dire, il faut être satisfait de ces comptes. Le groupe Le Centre est très satisfait. Il faut maintenir aussi, et je partage l'avis de M. Peiry, les baisses fiscales qui ont été décidées, car si notre péréquation financière a augmenté, c'est parce que justement l'indice de ressources a baissé pour le canton de Fribourg. On ne peut pas demander plus aux contribuables fribourgeois sur leurs efforts contributifs. Dans ce sens-là, je partage l'avis que l'impôt ne doit en tout cas pas être augmenté, mais il faut maintenir notre cap de viser la moyenne suisse.

Un merci particulier au Gouvernement de l'ancienne législature 2021 d'avoir bien géré ces comptes, un merci à l'administration et à tout le personnel de l'Etat, qui a joué le jeu, parce que c'est seulement ensemble que l'on arrive à présenter des comptes satisfaisants.

Nous allons unanimement entrer en matière.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je souhaite remercier toutes celles et ceux qui se sont exprimés et qui entrent en matière.

Je ne vais pas répondre à chaque intervention mais regrouper quelques thématiques qui ont été abordées dans différentes interventions.

C'est avec satisfaction que l'on constate que la Commission des finances et de gestion partage l'avis des groupes, qui ont exprimé leur inquiétude quant au volume des investissements. C'est un thème récurrent, que ce soit à la CFG ou dans ce conseil. Il est vrai que les attentes sont fortes. Elles ont été exprimées encore une fois aujourd'hui.

Une autre thématique, la fiscalité, a été abordée par plusieurs intervenants. Je me permets ici de corriger l'intervention de notre collègue Armand Jaquier. C'est bien la masse salariale qui a dépassé les rentrées fiscales et non l'inverse. Je me permets cette petite correction. La CFG n'a pas examiné les différents postulats ou instruments parlementaires qui ont été annoncés dans certaines interventions aujourd'hui. Je ne peux donc pas m'exprimer à ce niveau-là. Par contre, par rapport à la question de la fiscalité et des éventuelles baisses, je me permets de paraphraser un haut fonctionnaire de l'Etat, qui nous dit qu'il faut lorsque l'on interprète ces chiffres garder en tête les temporalités, à savoir que la baisse du coefficient d'impôt pour 2022 n'était pas encore connue au moment de l'établissement des comptes 2021. Il faut donc interpréter les chiffres des comptes 2021 et la fiscalité des éventuelles futures modifications vers le haut ou vers le bas aussi à la lumière de cette temporalité.

Pour terminer, c'est évidemment avec satisfaction que je prends note que les groupes partagent l'avis de la CFG qu'il faut rester particulièrement attentif à une forme de dépendance de revenus tiers, à savoir la participation de la BNS ainsi que la péréquation intercantonale.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour vos interventions, pour votre attention et pour votre entrée en matière. Je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter, juste un ou deux éléments à relever.

Monsieur le Député Ingold, je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris ce que vous avez dit. Vous avez laissé entendre que l'apport cantonal quant aux coûts du Covid était inférieur à la moitié. En tout cas, en direct on est à 263 millions brut. En chiffres nets, on est à plus de 168 millions. Cela fait quand même une majorité, sachant évidemment que la Confédération

a beaucoup aidé avec les indemnités RHT et les prêts aux entreprises. Il y en a là presque pour un milliard. C'est d'autres montants, mais c'est aussi une autre catégorie. Le canton a vraiment mis la main au porte-monnaie et n'a pas hésité à soutenir dans ce cadre de la pandémie le domaine de l'hôtellerie et de la gastronomie aussi. Je crois qu'on a été le premier canton à tout de suite prévoir un plan de relance et de soutien à ces différents secteurs de l'économie.

Pour ce qui est de l'HFR, qui est sans conteste un point important, nous avons mis 25 millions. Avec cela, on a une réserve d'assainissement à hauteur de 40 millions maintenant, sans compter l'aide directe du canton à l'HFR pour les deux dernières années, qui atteint 70 millions. On est tout à fait conscients que ce n'est pas cela qui va assainir la situation de l'HFR, mais c'est une première réserve d'urgence qui a été constituée ainsi au niveau du canton.

Monsieur Jaquier, vous avez relevé trois points importants: social, formation et santé. Si je regarde l'actualité, les réfugiés d'Ukraine, l'éducation numérique et l'HFR, on se retrouve et certainement qu'on converge sur l'importance de ces trois thèmes, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir dans la législature dès cette année pour être aussi actifs que vous le souhaitez.

Pour les opérations de clôture, évidemment qu'on est contents en soi qu'il y ait des opérations de clôture à la hausse comme c'est le cas. Si les choses suivent leur cours normal, on a un budget équilibré et on n'a pas ce problème. Evidemment, on utilise ces montants non seulement pour des fonds qui sont du préfinancement mais aussi des provisions en vue de prévenir des risques qui sont déjà décelables et prévisibles. J'ajoute que ces fonds sont affectés, mais il y a quand même une cinquantaine de rubriques différentes dans cette structure affectée, ce qui permet de toucher largement tous les secteurs de notre société.

Enfin, les investissements, vous êtes nombreux à les avoir relevés. Le Conseil d'Etat partage aussi cette préoccupation. Il y a un certain nombre d'explications pour lesquelles nous aurons l'occasion de revenir avec la réponse à un instrument parlementaire. Je vous le citais tout à l'heure: des achats et constructions d'immeubles qui ont été moindres que ce qui était prévu, des achats de titres qui n'ont pas pu être réalisés — ils l'ont été depuis, mais les circonstances ont été telles qu'ils n'ont pas pu l'être sur l'exercice 2021—, des subventions d'investissement qui n'ont pas été aussi importantes. Je pense au Smart Living Lab mais aussi au domaine des améliorations foncières, de l'énergie, des endiguements - On pourra y revenir - sans parler des processus ou des recours constants et donc des oppositions juridiques qui sont très importantes dans ce domaine et qui sont un frein important.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé à l'examen de détail.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement |
| Rapport/message: | 29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381) |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454) |
| Remarque: | Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule publié séparément. |

Examen de détail

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Herr Dietrich ist heute krank, ich verlese seinen Bericht auf Französisch - entschuldigen Sie bitte meine Aussprache.

La CFG tiens tout d'abord à remercier la DIME, son directeur M. Jean-François Steiert ainsi que le Secrétariat général de la Direction en les personnes de M. Leu et de M^me de Weck pour l'accueil, pour les riches discussions et les réponses données à nos questions.

Les comptes 2021 de la DIME bouclent avec un excédent de 7,7 millions de francs (+6.1%) par rapport au budget 2021, ceci dû entièrement à un dépassement du côté des charges, qui se montent à 244,7 millions contre 237,1 millions au budget. Par rapport à 2020, cela représente une augmentation de 29,1 millions (+13.5%). Les EPT (408.13) sont en-dessous du budget de 7,19 unités.

Du côté des investissements, seuls 44,5 millions (54.7%) ont été dépensés alors que 81,3 millions ont été prévus au budget. Le montant des dépenses d'investissement 2021 est aussi en-dessous des dépenses 2020 de 7,8 millions.

La CFG a particulièrement analysé les éléments suivants découlant du bouclage des comptes 2021.

1. La deuxième année COVID impacte moins la DIME que d'autres services ou directions. Principalement le SBat a été touché pour la mise à disposition de surfaces, notamment à Granges-Paccot, et une certaine réorganisation du travail a été nécessaire, par exemple pour le nettoyage. Le SMO a aussi été touché en lien avec la baisse des recettes liées aux transports publics, le degré de couverture ayant baissé fortement. En la matière, le canton de Fribourg s'en sort un peu mieux que les autres cantons romands grâce à la part élevée des transports scolaires sur les lignes usuelles. L'accroissement de la demande en mobilité douce pousse à une augmentation des investissements pour ce type de transport. Quelques retards sont aussi à noter sur le traitement des permis.
 2. Le deuxième gros sujet, ce sont les investissements. Les démarches juridiques sont en augmentation, ce qui retarde les projets mais met aussi une pression sur les ressources juridiques de l'État. Beaucoup de projets ont été lancés durant les deux dernières législatures, mais l'adaptation des EPT ne suit pas. De plus, l'état d'entretien des bâtiments de l'État mériterait en soi plusieurs projets. Le suivi est presque complètement organisé sur informatique et des analyses et diagnostics se font actuellement par paquets de portefeuilles immobiliers. Un message sur l'assainissement des bâtiments devrait venir encore cette année. En outre, la manque d'effectifs pousse à des choix de priorisation, trois scénarios sur un axe temporel seront présentés au Conseil d'État. Le thème de l'externalisation sera aussi abordé, mais il n'y a plus beaucoup de ressources externes à disposition dans les bureaux d'ingénieurs.
 3. Troisièmement, les retards des projets d'agglomération et le décalage du versement des subventions fédérales. L'État a peu d'influence sur la réalisation des mesures. La planification pourrait être ajustée aux versements effectifs. Concernant les montants budgétés, l'idée est plutôt de libérer les montants pour que ce ne soit pas un frein si les projets se réalisent. En termes de *benchmark*, la vitesse de réalisation des projets est plus faible qu'ailleurs, principalement sur l'agglomération de Fribourg. Il faut noter que les procédures sont aussi assez complexes.
 4. Ensuite, l'effet de la réorganisation du SBat ne se fait pas encore ressentir dans les EPT malgré l'engagement de deux nouveaux postes de collaborateurs scientifiques et le retard dans un grand nombre de projets comme le montrent les reports de crédits. La demande de personnel supplémentaire viendra courant 2022 au Conseil d'État en lien avec la réorganisation et la volonté de renforcer les ressources pour les investissements. En 2021, il y a eu la création des sections. Un travail de fourmi a dû être fait pour réconcilier les postes sur le papier et sur le terrain (par exemple le personnel de nettoyage). Il est vrai que la réorganisation est lente car, en plus, il y a une grosse pression sur les projets. La dernière séance du COPIL a mené à l'adoption par le Conseil d'Etat de la stratégie et de l'organisation. Cette étape est terminée, mais la volonté de la CFG est de poursuivre le dialogue par le biais d'une sous-commission pour suivre la mise en place de l'organisation et le déploiement de la stratégie. La prochaine séance est d'ores et déjà agendée.
 5. Cinquièmement, de nombreux mandats externes sont donnés chaque année et sont documentés de manière détaillée dans les comptes. Il faut noter que cette direction est particulièrement touchée par un dispositif légal très dense et complexe. Par exemple, pour le Service de l'environnement à lui seul, la mission est définie par pas moins de 122 bases légales. Au vu des moyens à disposition, il est difficile d'assumer pleinement les missions données sans avoir recours à des ressources externes.
 6. Enfin, il faut noter le versement de 9 millions de provisions à long terme pour La Pila. Le modèle de répartition ainsi que le montant selon la variante d'assainissement choisie ne sont pas encore connus. La provision n'est pas encore tout à fait alimentée. Un nouveau versement à la provision est à attendre au prochain bouclage. Le montant de la provision au 31 décembre 2021 est de 27 millions, ce qui correspond à 30-50% du coût revenant potentiellement à l'Etat (sous réserve de la répartition définitive et des éventuels coûts de défaillance).
- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.
-

Rapport d'activité 2021-CE-286

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1368) |
| Remarque: | Ce rapport d'activité fait l'objet d'un fascicule publié séparément. |

Discussion

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Mit dem zusätzlichen Schub als Präsident des Staatsrates konnte der Direktor dem Motto "Nachhaltige Entwicklung des Kantons" einen hohen Stellenwert zuweisen. Der Klimaplan wurde im Juni 2021 vom Grossen Rat verabschiedet und in der Folge das schweizweit erste Klimagesetz in die Vernehmlassung gegeben.

Das im letzten Jahr ebenfalls beschlossene Mobilitätsgesetz bildet eine zeitgemässe und zukunftsgerichtete Basis für die gesamte Mobilität. Im Bereich der Raumplanung wurde die erste Änderung des kantonalen Richtplans in die Vernehmlassung gegeben. Im Jahrestakt sind nun entsprechende Aktualisierungen vorgesehen. Im Weiteren wurde der kantonale Nutzungsplan für das AgriCo-Gelände in St. Aubin genehmigt.

Im Hochbau erfolgte der Start des in einer Volkabstimmung genehmigten Projekts der Sanierung und Erweiterung der Kantons- und Universitätsbibliothek. Die sich nicht gemäss unseren Erwartungen entwickelnden Kosten werden uns schon bald mit der Gewährung eines gewichtigen Zusatzkredits beschäftigen. Die Agglomerationsprogramme 4 der Agglo Freiburg und von Mobul wurden dem Bund zur Prüfung überwiesen. Das neue Agglomerationsgesetz ermöglicht es dem Staatsrat, sowohl die Erarbeitung als auch die Umsetzung der Agglomerationsprogramme finanziell zu unterstützen. Aufgrund einer parlamentarischen Motion auf Bundesebene wurden die Perimeter der Agglomerationen überprüft. Bis am 1. März 2022 konnten die Kantone und Agglomerationen Anträge zur Perimeteranpassung stellen. In Koordination mit den betroffenen Gemeinden fanden und finden Gespräche zum Anschluss einiger Sensler Gemeinden an das Agglomerationsprogramm von Bern statt, und mittlerweile ist die zusätzliche Aufnahme der Gemeinde Ueberstorf in den Agglomerationsperimeter von Bern wahrscheinlich. In der Veyveyse laufen Vorarbeiten zur neuen Agglomeration Rivelac.

Bau- und Raumplanungsamt: Im Bau- und Raumplanungsamt läuft die Weiterentwicklung des elektronischen Baugesuchprogramms (FRIAC) weiter. Seitens der Gemeinden werden weitere Verbesserungen, insbesondere in der Miliztauglichkeit der Eingabe der Baugesuche im vereinfachten Verfahren, erwartet. Mit der IT-Plattform SyZACT werden die Arbeitszonen in den Regionen erfasst und nachgeführt. Dies erweist sich sowohl von Seiten des Bau- und Raumplanungsamtes wie auch der Regionen als zielführend. Leider konnte die Arbeitshilfe zur Regionalplanung erst in der endgültigen Fassung veröffentlicht werden, nachdem einige Regionen bereits mit der Er- beziehungsweise Überarbeitung des kantonalen Richtplanes begonnen hatten. Der Sachplan Materialabbau soll 2022 in die Vernehmlassung gehen. Dieses Dossier wird sicher intensive Diskussionen in den Gemeinden und Regionen hervorrufen. Dabei müsste grundsätzlich der Nachhaltigkeitsgedanke in den Überlegungen aller Kontrahenten einen grossen Stellenwert einnehmen. Eine ähnliche Problematik stellt sich bei der Festlegung der Standorte für die Wiederverwertung von mineralischen Bauabfällen (Brecher- und Sortieranlagen). Im Punkt 2.8 des Berichts, bei den Ortsplanungen, fehlt aus unserer Sicht die Liste der noch wartenden oder sich in Bearbeitung befindlichen Dossiers der Gemeinden. Zumindest im deutschsprachigen Teil des Kantons müssen wir feststellen, dass Vorprüfungen von Anpassungen an die Genehmigungsaufgaben von Ortsplanungen wesentlich länger als 6 Monate dauern. Nach Auskunft des Direktors sollte zumindest die Prüfung der Detailbebauungspläne nun in kürzerer Zeit möglich sein.

Amt für Umwelt: Das Amt für Umwelt unternimmt bezüglich Sensibilisierung und Information der Bevölkerung betreffend Klimaveränderung und Umweltschutz grosse Anstrengungen. In der Landwirtschaft wurden über 600 Betriebe auf das Einhalten der Gewässerschutzanforderungen überprüft.

Amt für Mobilität: Verschiedene Verbesserungen der Fahrpläne im öffentlichen Verkehr konnten eingeführt werden. So ist zum Beispiel Düdingen durch die Verlängerung der RER viermal pro Stunde mit Freiburg verbunden. Die direkte Buslinie von Freiburg nach Schwarzsee erfreut sich bereits grosser Beliebtheit. Mit der Modernisierung des Bahnhofs Bulle und der Umspurung der Linie Bulle-Broc auf Normalspur kann nach der Inbetriebnahme der Regioexpress bis nach Broc fahren.

Verschiedene Verkehrsstudien sollen der Realisierung der angestrebten kombinierten Mobilität der Zukunft dienen. Multimodale Schnittstellen sollen den Übergang vom einen auf das andere Verkehrsmittel einfach ermöglichen. Wir hoffen fest, dass unmittelbar nach den Studien die Planungen und Realisierungen folgen werden.

Hochbauamt: Das Amt wurde grundlegend reorganisiert. Die Priorisierung von 52 Gebäuden bezüglich Investitionsplanung und schrittweiser Sanierung wurde festgelegt. Die Subkommission der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission wird diesen Freitagmorgen über den Stand der Arbeiten informiert. Es ist ausserordentlich wichtig, dem zeitgemässen baulichen Zustand und dem Werterhalt der staatseigenen Liegenschaften grosses Gewicht einzuräumen und den Nachholbedarf aufzuholen.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Ich habe nicht viel zu ergänzen. Danke für die ausführliche Berichterstattung und die Vertiefung in die Materie der RIMU. Sie haben eine kleine Forderung gestellt, der wir gerne entgegen kommen, das ist die Publikation der ausstehenden Ortsplanungen im nächsten Jahresbericht.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

Direction des finances

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances |
| Rapport/message: | 29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381) |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454) |
| Remarque: | Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule publié séparément. |

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Les comptes 2021 de la Direction des finances présentent des revenus de 190,4 millions au-dessus du budget et les charges s'élèvent à 101 millions au-dessus du budget 2021, avec des charges extraordinaires de 45 millions.

Pour les investissements, l'excédent de dépenses de 316 795 frs contre 15,1 millions au budget 2021 s'explique du fait que l'augmentation du capital-actions de 15 millions de Bluefactory SA n'a pas eu lieu en 2021 comme prévu, j'y reviendrai.

Au niveau du personnel, nous constatons une différence de -17,26 EPT par rapport au budget 2021. Il s'agit notamment de -12 EPT au SITel. À ce sujet, il convient de préciser que tous les postes sont occupés ou au concours, mais avec la taille du SITel, dans un secteur d'activité plus mobile en comparaison avec d'autres métiers à l'Etat, les départs et arrivées font qu'un écart d'EPT entre le budget et les comptes sera toujours inévitable. Autre élément en lien avec le personnel: la réforme de la Caisse de pension de l'Etat, qui a impliqué le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, et qui a provoqué des départs en retraite anticipée ces trois dernières années, soit 363 personnes (275 EPT) en 2019, 331 personnes (260 EPT) en 2020 et 667 personnes (506 EPT) en 2021, ce qui équivaut à un total de 1361 personnes ou 1041 équivalents plein-temps.

Les coûts globaux du pont AVS pour l'Etat, selon les derniers comptes et les personnes parties en retraite anticipée, représentent 12,4 millions pour 2019, 13,8 millions pour 2020 et 15.1 millions pour 2021.

À l'Administration des finances, l'excédent de revenus de 720 millions est supérieur au budget pour 76 millions.

Au niveau des charges, on relèvera les provisions de 31 millions pour le COVID, de 25 millions pour la BNS et de 10 millions pour l'impôt anticipé. Il y a des revenus en augmentation de 149 millions provenant de la répartition du bénéfice de la BNS et l'augmentation de la part au bénéfice de l'exercice 2020 de la BCF chiffre à +12 millions.

Pour votre information, avec la provision pour les mesures COVID de 31 millions, la provision à fin 2021 passe à 70 millions en tenant compte d'un prélèvement sur provisions de 46 millions pour les coûts COVID non couverts aux comptes.

Comme l'a dit le rapporteur général dans l'entrée en matière, la Commission des finances et de gestion s'est préoccupée des intérêts des prêts à l'HFR, qui s'élèvent à 1,4 million aux comptes contre 700 000 frs au budget. En réponse à notre question sur ces intérêts, nous avons été informés qu'une solution a été trouvée pour 2022 avec une limite de 160 millions pour le compte courant pour permettre les investissements nécessaires à l'HFR. L'intérêt est de 1% jusqu'à 160 millions dès 2022 et

de 2,5% au-delà de ce montant. Un taux d'intérêt à 0%, nous a-t-on expliqué, reviendrait à dire que l'Etat subventionnerait le prix de revient des prestations, qui, elles, sont uniformisées au niveau suisse. Précisons encore qu'il nous a été confirmé qu'aucune banque n'est disposée à accorder une ligne de crédit à l'HFR.

Au Service cantonal des contributions, l'excédent de revenus est en hausse de 48 millions et je me limiterai à donner des précisions sur quelques postes seulement :

- > + 9,5 millions pour les impôts ordinaires des personnes physiques et des personnes morales, montant qui tient compte des effets de la réforme de la fiscalité des entreprises entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.
- > + 4,3 millions pour les impôts à la source avec une modification légale impactant significativement cette position, qui est entrée en vigueur en 2021. Il est difficile d'en estimer les effets dans leur globalité sans avoir une période de taxation complète sous l'égide de la nouvelle loi. 2021 était donc l'année de transition.
- > + 4,6 millions pour les impôts sur les gains immobiliers, avec un nombre de transactions qui est resté similaire aux années précédentes alors qu'un tassement était attendu. Dans les faits, les taux d'intérêt toujours bas ont maintenu des prix élevés dans l'immobilier.
- > + 7,4 millions pour les impôts sur les prestations en capital avec un nombre de prestations en capital en hausse, on dénombre 917 cas de plus entre 2020 et 2021.
- > + 5,7 millions pour les impôts sur les successions et donations avec un cas exceptionnel à hauteur de plus de 3 millions, ce qui explique une grande partie de l'excédent.

Dans les recettes et dépenses générales, on relèvera des charges extraordinaires pour 45 millions avec l'attribution au fonds d'infrastructures, qui, à fin 2021, se monte à 182 millions.

Finalement, les achats de titres totalisent 850 000 frs au lieu des 15,6 millions budgetés. L'augmentation du capital-actions de 15 millions de Bluefactory SA n'a pas eu lieu en 2021 comme prévu ce qui explique la différence d'avec le budget.

L'augmentation de capital a été formalisée lors d'une assemblée extraordinaire en date du 1^{er} avril 2022. A cette occasion, le capital-actions a été augmenté de 25 millions, soit un doublement du capital-actions; augmentation libérée à hauteur de 10 millions par la conversion des prêts actionnaires (Ville et Etat, 2 x 5 millions) et à hauteur de 15 millions par apport de cash, à raison de moitié par la Ville et moitié par l'Etat. Il a également été décidé d'une augmentation autorisée de capital à hauteur de 10 millions, dont l'exécution sera décidée par le Conseil d'administration de Bluefactory SA selon les besoins de cette dernière, en lien avec les investissements prévus. Le solde de l'augmentation de capital, soit de 15 millions, sera décidé par les actionnaires ultérieurement, en fonction de l'avancement du programme d'investissements prévu par la société.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2021-CE-286

Direction des finances

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1368) |
| Remarque: | Ce rapport d'activité fait l'objet d'une publication séparée. |

Discussion

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). En 2021, la Direction des finances a travaillé à la gestion des affaires liées au COVID, notamment.

L'Administration des finances a ainsi mis à disposition de l'OCC dès le début de la crise sanitaire des ressources humaines pour l'appuyer dans toutes les questions financières et budgétaires. Un suivi régulier et une anticipation des besoins financiers ont été rendus possibles grâce à des séances régulières avec les responsables de l'OCC et les services concernés. L'Administration des finances a ainsi collaboré avec la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle pour l'élaboration de dispositifs d'aide dans l'examen des demandes d'aides pour les cas de rigueur et l'application des mesures de soutien aux entreprises.

Comme une priorisation dans l'affectation des ressources a dû être faite pendant la crise COVID, la réalisation de différents projets a été impactée, par exemple le projet *Transformation SAP* a subi un ralentissement en 2020 et a repris à mi-2021.

L'Administration des finances, en collaboration avec toutes les directions, a préparé un inventaire de l'ensemble des participations de l'Etat. Cet inventaire compte plus de 100 participations. Le Conseil d'Etat s'est penché sur la catégorisation et le tri des participations. Il doit maintenant décider de la stratégie de gouvernance à adopter pour chaque catégorie.

Au service des contributions, on apprend que le logiciel FriTax a été utilisé par 81% des contribuables pour remplir leur déclaration d'impôts 2020 et que 62% des contribuables fribourgeois ont déposé leur déclaration d'impôt de façon électronique. La progression ralentit. Le Service cantonal des contributions a élaboré un prototype de taxation automatique des personnes physiques avec comme but de gagner en efficacité et en efficience et a débuté un projet (eGov), qui consiste à développer les prestations fiscales en ligne pour les contribuables, les premières seront disponibles en 2022.

Au SITel, suite à la maîtrise des défis induits en 2020 par la crise sanitaire, on peut relever une importante montée en régime en 2021 de l'activité des projets, 30% de plus qu'en 2020. L'ensemble des unités administratives de l'administration bénéficient désormais de la migration de la messagerie et de la suite bureautique vers Microsoft 365, ainsi que du logiciel collaboratif Teams, qui a également remplacé une très grande partie de la téléphonie de l'Etat.

Finalement, un instrument essentiel de la gestion financière de l'enveloppe informatique de l'Etat a été édicté en début d'année par la Direction des finances: la *Directive sur les réallocations, reports de crédits et fonds d'infrastructure*. Son but est de formaliser et d'encadrer la pratique des réallocations de crédits en tenant compte des instruments de gestion financière existants et du cadre légal et réglementaire des finances de l'Etat. Ces réallocations permettent à des projets insuffisamment financés durant l'année en cours, de bénéficier d'un financement issu de projets retardés ou d'autres éléments budgétaires revus à la baisse. Ces réallocations offrent donc une forme d'agilité bienvenue tout en garantissant la transparence.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Une question concernant le point 8 relatif à l'Inspection des finances: Dans le cadre du débat sur une motion qui avait été refusée durant la législature précédente, le Conseil d'Etat avait déclaré soutenir le principe du renforcement de l'Inspection des finances. Donc, concrètement, je souhaiterais savoir quelle a été la nature de ce renforcement de l'Inspection des finances par le Conseil d'Etat pour la suite et puis si c'est possible d'avoir une comparaison, parce qu'il y avait une comparaison intercantonale qui avait été faite du nombre d'équivalents plein-temps par rapport au budget. Mais je vous prends peut-être de court. Si tel devait être le cas, serait-il envisageable, c'est un souhait que j'émetts, d'avoir dans le prochain rapport une telle comparaison (EPT par canton par rapport au budget). A l'époque, avant l'intervention du Conseil d'Etat, on était l'un des cantons qui avaient l'Inspection des finances la plus faiblement dotée, en tout cas de Suisse latine.

Et puis, une dernière question: l'Inspection des finances peut-elle contrôler une unité donnée à la demande expresse du chef ou de la cheffe de la direction concernée et, dans l'affirmative, cela s'est-il produit l'année dernière?

Vial Pierre (PS/SP, VE). Mes questions concernent le Service de l'informatique et des télécommunications, le SITel. D'abord, nous relevons que le SITel transfère de plus en plus de projets vers d'autres Directions, qui sont concernées par ses projets, qui sont plus directement concernées par ses projets. Nous ne critiquons pas en soi cette tendance, mais nous nous demandons dans quelle mesure les ressources en personnel sont également transférées vers les Directions. Nous nous demandons aussi comment le SITel s'assure que les Directions concernées ont les compétences nécessaires pour mener à bien ces projets. Ensuite, nous nous demandons quelles sont les mesures concrètes pour garder le personnel au SITel, le taux de rotation sans départ à la retraite reste élevé, à quasiment 10% selon le tableau qui figure à la page 32 du rapport. Cependant le rapport ne fait état d'aucune démission volontaire au sein du SITel, j'en déduis donc que ce taux de rotation important l'est uniquement par des contrats à durée déterminée. Nous aimerions donc avoir quelques précisions sur l'évolution de la proportion d'employés en contrat à durée déterminée au sein du SITel. Nous aimerions également avoir des précisions sur l'évolution du nombre de contrats sous mandat et de location de services, est-ce que la part de ces contrats a diminué en 2021? Enfin, nous aimerions des éclaircissements sur les réallocations budgétaires effectuées en 2021, le rapport fait état de réallocations pour un montant de 17,5 millions, ce qui représente la moitié du budget qui a été réalloué en cours d'année, cela pose donc des questions par rapport aux priorités qui ont été fixées dans le budget.

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Concernant la question du député Kubski, sauf erreur de ma part, mais je pense que M. le Commissaire pourra confirmer, l'Inspection des finances a été dotée de 0,8 EPT en plus. Par rapport à votre comparaison, je n'ai pas l'information de ce qu'il en est pour les EPT. Autre question concernant l'outil à disposition du Conseil d'Etat pour ordonner un contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction, je ne suis pas en mesure de répondre. Et puis, malheureusement, par rapport aux questions du SITel, outre le fait de ce que j'ai dit tout à l'heure dans les comptes de la Direction des finances, que c'était un service où il y avait beaucoup de mouvements et qu'on voyait que là il y avait -12 EPT entre comptes et budget qui étaient liés à des postes qui étaient encore ouverts, je ne peux pas donner plus de précisions, donc je renvoie à M. le Commissaire.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je peux donner les réponses suivantes à ces questions de Monsieur le Député Kubski. Oui, on renforce. Evidemment, les choses ne vont pas se faire en une seule fois, il y a non seulement le montant évoqué par Madame la Rapporteuse, il y a également des rocade qu'on nous a proposées cette année pour évidemment trouver des personnes, je dirais de faire monter la qualité en modifiant la fonction pour des EPT qui existent déjà, ce que nous avons approuvé. Nous avons également des soutiens prévus et qui seront discutés maintenant dans le cadre de la discussion "Plan financier et budgétaire". Pour ce qui est des composantes et des autres cantons, je prends note et je me permettrai de transmettre cette comparaison pour pouvoir évaluer, comme vous me l'avez demandé. Pour ce qui est des demandes à l'Inspection des finances, je n'ai pas en tête mes collègues, mais je l'ai demandé l'année passée pour le projet HAE et je l'ai demandé ce matin pour un autre cas dans ma Direction. J'imagine que dans les autres Directions, le cas échéant, il y a aussi ce type de demande, où on s'adresse directement à l'Inspection des finances.

Pour ce qui est du SITel, ce qu'il faut bien voir, c'est qu'on a un peu derrière nous l'époque des pionniers. Maintenant on passe à un système un peu plus professionnel, c'est tout l'enjeu du défi qu'a empoigné le chef de service, M. Michel Demierre. L'année passée, on a élaboré et approuvé une ordonnance qui organise le SITel, notamment dans ses relations avec les Directions. Alors là, il faut bien le saisir, d'un côté ce sont les directions qui vont déterminer quels sont leurs besoins concrètement et le SITel va venir avec des outils qui leur permettent d'atteindre ces objectifs. Je prends un exemple que j'avais dans mon ancienne direction; on fixe un objectif pédagogique, par exemple l'éducation numérique, il y a un plan d'étude romand numérique pour cela et on s'adresse au SITel pour qu'il nous donne l'outil technique pour l'atteindre. Mais ce n'est pas le SITel qui va pouvoir dire à la direction quels sont vos objectifs pédagogiques en termes d'éducation numérique, cela est le rôle de la direction et vous avez raison de dire qu'il y a finalement un transfert, mais ce n'est pas un transfert, c'est une meilleure coordination SITel-direction et il est évident que dans les directions, il faut aussi des moyens, des personnes métier qui vont être à l'interface entre le SITel et la direction pour élaborer précisément ces objectifs propres à chacun des domaines, pour pouvoir évidemment en profiter et utiliser les outils mis à disposition par le SITel. Là, il y a aussi des ressources, on est en train de travailler là-dessus, c'est la Conférence des secrétaires généraux qui élabore... qui se demande à quoi il faut rattacher en quelle que sorte cette équipe qui va pouvoir agir dans les directions et aider les gens de métier. Vous avez raison de le relever, il faut des ressources pour cela, nous sommes en train de l'organiser pour répondre à ces besoins. Evidemment que les directions, elles, ont ensuite à trouver les personnes compétentes pour pouvoir jouer ce rôle. Je pense aussi et encore à mon ancienne direction, pardonnez-moi d'avoir ce vieux réflexe, mais à la Direction de la formation et des affaires culturelles il y a le centre FriTic, qui est précisément un centre-métier qui permet ce type d'ajustement et de travail. Ensuite, il y a une rotation qui est due évidemment à la difficulté de recruter des personnes dans le domaine informatique. On vient de revoir toutes les fonctions avec le projet EVALTIC, toutes les fonctions et la description des métiers de l'informatique dont nous avons besoin aussi pour que lorsqu'on les recherche il y ait une description, je dirais adéquate, des personnes avec des titres et des formations qui sont actualisées et non pas qui datent d'une vingtaine d'années. On se retrouve sur un marché très concurrentiel, le taux de rotation est élevé, pas seulement au SITel mais de manière générale. Il y a une certaine concurrence, qui ne vient pas seulement du privé, qui peut être aussi celle de la Confédération dans son "SITel" à elle et pour laquelle on améliore évidemment nos conditions, on vient d'améliorer et de renforcer le bâtiment même du SITel, que j'ai eu l'occasion de visiter, qui est un magnifique outil, extrêmement intéressant, avec beaucoup de flexibilités et de possibilités, et je pense que le cadre de travail, la flexibilisation sont aussi des éléments importants qui participent à améliorer l'intérêt pour cette profession. Actuellement, mais je le dis de mémoire, je ne l'ai pas en tête, il y a à peu près 130 EPT et puis entre 100 et 115 EPT mandatés, je dirais à l'extérieur. Là on va se retrouver, c'est vraiment important, on va se retrouver avec des contrats liés aux mandats que l'on donne, bien entendu.

Enfin, les réallocations, alors je ne maîtrise pas encore cela totalement, il y a un rapport qui est fait par le SITel à la délégation du Conseil d'Etat pour les affaires informatiques, régulièrement, sur toutes les réallocations qui sont approuvées par le Conseil d'Etat et il y a un rapport, je crois qu'il a été rendu à la Commission des finances et de gestion, en tout cas on a un rapport sur la numérisation qui donne les éléments concrets de ce type de réallocations qui est en fait la flexibilité que l'on a si les projets retardent de pouvoir en faire avancer d'autres.

Voilà pour les réponses que je peux donner en l'état.

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Avant d'entendre parler du rapport de la BCF, j'ai donc dit + 0,8 EPT à l'Inspection des finances. Je viens de contrôler, c'est -0,3 à l'Inspection des finances entre le budget et les comptes et je confirme que vous avez bonne mémoire Monsieur Siggen, au SITel c'est 132 EPT.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

—

Rapport et comptes 2022-DFIN-4 Banque cantonale de Fribourg - Rapport de gestion 2021

Rapporteur-e: **Gobet Nadine** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Préavis de la commission: **04.05.2022** (BGC mai 2022, p. 1464)

Discussion

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). En 2021, la BCF a réalisé un bénéfice en progression de 1,3% malgré la pandémie du COVID-19. Après dotation de 21 millions aux réserves pour risques financiers, le bénéfice net s'élève à 135,1 millions. La somme du bilan quant à elle franchit la barre des 28 milliards en progression de 4,9% par rapport à l'exercice 2020.

Sur la base de ces résultats, la BCF a versé 62,3 millions au canton, aux communes et aux paroisses. Ce versement comprend 7,3 millions d'impôts pour le canton, les communes et les paroisses, 44 millions (1 million de plus qu'en 2020) comme indemnité pour la garantie de l'Etat et 11 millions comme rémunération du capital de dotation.

A noter que pour répondre aux nouvelles habitudes et besoins de ses clients suite à la pandémie, la banque a adapté et modernisé son offre. Suite à une interrogation de la Commission des finances et de gestion sur les personnes qui ont suivi des formations et obtenu de titres à la BCF et qui sont majoritairement des hommes, le président de la direction générale nous a fourni les explications suivantes :

La mixité entre femmes et hommes au sein de la BCF est un objectif prioritaire. Les dispositifs suivants sont en place depuis plusieurs années :

- > *flexibilisation du temps de travail (emploi à temps partiel) également pour les fonctions à responsabilités;*
- > *plan de développement proposé aux collaboratrices et aux collaborateurs;*
- > *équité salariale entre femmes et hommes certifiée;*
- > *accent mis sur l'engagement de cadres féminins.*

La BCF poursuit ses efforts en faveur de l'égalité des genres. Dans ce sens, elle s'est fixée des objectifs ESG (avec des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) figurant dans sa charte de développement durable.

Finalement, nous tenons à remercier la Direction et tous ses collaboratrices et collaborateurs pour l'engagement durant cette année marquée par la pandémie du COVID-19 .

Zurich Simon (PS/SP, FV). Pour la première fois, la BCF a rédigé un rapport sur sa durabilité. On peut saluer l'existence d'un tel rapport. En tant que partenaire privilégié de l'économie fribourgeoise, la banque de notre canton représente en effet un potentiel de levier important pour atteindre des objectifs sociaux et environnementaux. Si de nombreux points du rapport sont positifs, d'autres points relatifs à la durabilité de l'activité de la BCF appellent des questions de ma part. La part des placements soumis à des critères ESG, à savoir environnementaux, sociaux et de gouvernance, reste très faible. Dans les objectifs de placement, aucun objectif de durabilité n'est prévu dans les informations-clés délivrées aux investisseurs, or ce type de placement est essentiel pour jouer ce rôle de levier dont je parlais précédemment sur des questions brûlantes comme la sortie des énergies fossiles, le développement des énergies renouvelables indigènes ou le respect des droits humains. Comment et selon quel calendrier la BCF prévoit-elle d'augmenter la part de ces placements ? En cas de demande de mandat de gestion, quand on regarde la documentation de la banque, l'investissement responsable selon les critères ESG est présenté comme une option. Est-ce que le Conseil d'Etat entend demander à la BCF d'en faire une obligation comme actionnaire unique? Le canton de Fribourg joue-t-il un rôle essentiel dans la stratégie de durabilité de la BCF? Je me demande quels sont les objectifs que le Conseil d'Etat fixe à la BCF en matière de durabilité. Le Conseil d'Etat est-il sûr que la BCF n'a pas de placements dans des fonds problématiques? Quelles sont les mesures de contrôle que le Conseil d'Etat a à ce sujet? Hormis pour les hypothèques, la BCF n'explique pas non plus comment elle tient compte ou comment elle ne tient pas compte de critères de durabilité lorsqu'elle accorde des crédits à des entreprises. La BCF pourrait-elle intégrer ceci à la prochaine version de son rapport de durabilité, dont je me réjouis d'ores et déjà de prendre connaissance? Finalement, nous entendons par M^{me} la Rapporteuse de commission, que je remercie, que la mixité est un objectif prioritaire de la BCF. Dans la réalité, seule une femme est membre de la direction opérationnelle, qui compte 24 hommes autrement. Quels sont les objectifs de représentativité que le Conseil d'Etat a fixé à la BCF ?

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Je précise mes liens d'intérêt: je suis également président de l'ASLOCA Fribourg. Ma question sur ce point à l'ordre du jour concerne le risque, à mon avis toujours important, de krach, de crise ou de bulle immobilière, vous pouvez l'appeler de différentes manières suivant l'examen que vous en faites. Il y a trois éléments;

1. Les risques fondamentaux avec des prix de l'immobilier qui sont déconnectés des revenus des ménages, que ce soit au niveau de l'acquisition ou au niveau des loyers. Tout le monde sait que les prix de l'immobilier, en raison notamment de la plus-value des terrains, ont plus que doublé,
2. La question de la surchauffe, à savoir un prix de l'immobilier qui est victime d'une hausse de la demande et qui fait grimper les prix. Il me semble que la LAT adoptée en 2014 contribue également à cet élément, puisqu'elle interdit désormais la construction de villas en Suisse et du coup, les prix de ces objets grimpent très fortement,
3. Un problème de liquidités également, puisque, suivant les opérations qui sont faites, ce problème pourrait arriver de manière assez importante.

J'ai posé une ou deux fois la question au Conseil d'Etat, qui s'est rapporté aux documents et aux explications qu'avait données la BCF pour estimer qu'il n'y avait pas de risques de surchauffe, que le marché allait se réguler par lui-même. Tous les observateurs, y compris la Banque nationale, y compris les agences fédérales estiment qu'il y a un risque de bulle immobilière important en 2022, 2023, on ne sait pas exactement quand. Ce que l'on sait aujourd'hui, nous sommes le 17 mai, en 15 jours les taux d'intérêt hypothécaires des hypothèques à long terme, sur 10 ans, ont plus que doublé. Si on exponentialise la question, qu'est-ce qu'il en sera dans un mois, deux mois, trois mois avec des taux qui seraient à 2, 3, 4, 5%. Vous imaginez, avec des gens qui ont emprunté des montants pour des hypothèques pour des immeubles qui sont "supérieures" au prix de l'immeuble lui-même en 2010 mais dont le prix a doublé en 2020... Est-ce que le Conseil d'Etat veut continuer à fermer les yeux et dire que tout va bien? Est-ce que quelqu'un s'occupe de ce problème? Est-ce que quelqu'un d'autre que moi a des craintes pour les gens, pour les particuliers, pour les locataires, pour les propriétaires, pour les entrepreneurs de ce canton? Ou est-ce qu'on va continuer à nous dire: "Circulez, il n'y a rien à voir!"?

Gobet Nadine (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). La question de M. Zurich sur le rapport sur la durabilité de la BCF et les objectifs et mesures de contrôle du Conseil d'Etat, je laisserai le commissaire y répondre. Concernant le risque de bulle immobilière en lien avec les prix de l'immobilier, je pense que le Conseil d'Etat est mieux à même de répondre, vu qu'il s'est déjà déterminé sur ce risque. Cela dit, je me dis aussi que pour les taux hypothécaires, tels qu'ils ont augmenté ces derniers temps, il n'y a pas beaucoup de monde qui avait prédit une telle augmentation – ni la guerre en Ukraine et ses conséquences au niveau mondial.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie les intervenants pour leur intérêt, c'est évidemment aussi l'intérêt du canton. Concrètement, il y a un engagement du représentant du canton dans le Conseil d'administration de la Banque cantonale et c'est là aussi que le canton, en rencontrant la présidence et la direction en tant qu'actionnaire principal, peut fixer les objectifs et les discuter. On est en train de le faire, mais comme vous le savez peut-être, pour l'instant, je ne suis pas au conseil d'administration de la Banque cantonale, donc on est dans une période où on finit le processus d'élection pour ensuite avoir du côté de la Banque de nouveaux dirigeants qui viennent aussi et pour lesquels, comme on le fait pour d'autres, on aura des discussions et présentations et puis le nouveau Gouvernement je pourrais dire, qui fixe ses demandes, qui discute aussi avec la Banque dans le respect aussi de son autonomie bien sûr, comme il se doit. C'est ce processus-là qui permet de discuter de ces thèmes. Vous avez raison de relever que l'élément de durabilité, il s'impose, que c'est un élément important et sur lequel il faut plancher sérieusement, mais je ne peux pas vous en dire plus maintenant en l'état de mes connaissances de ce dossier et des discussions avec la Banque cantonale, que je n'ai pas pu avoir, tout simplement.

Pour ce qui est de la bulle immobilière, je ne veux pas m'exprimer en tant que conseiller d'Etat. En tant qu'économiste, j'ai les mêmes craintes que vous et je suis la chose de manière très proche. On a une Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle qui suit aussi les éléments de manière très proche, on a un observatoire également. C'est des éléments, je dirais pratiquement de conditions-cadre, qui évoluent ou qui peuvent évoluer assez rapidement et puis le cas échéant qui demandent une réaction sur ce plan-là, mais pour l'instant il n'y a pas, en tous cas sur la table, en tous cas sur la mienne en tant que Directeur des finances, un élément d'action en la matière. Ensuite il y a un marché du logement, évidemment, on est bien d'accord, qui était relativement détendu, parce qu'on avait suffisamment de propositions, les prix augmentent de manière générale, évidemment, il n'y a pas que le côté du logement qui est un élément qui est percuté avec cela. Simplement, ce que je peux vous dire, sans ouvrir une grande discussion là-dessus, c'est que le Conseil d'Etat suit aussi cet élément avec attention. Nous le faisons avec une analyse pointue dans le cadre du plan financier ainsi que du budget, où nous avons des outils plus pertinents.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Question complémentaire pour M. le Commissaire du Gouvernement: on a compris pour la durabilité, mais est-ce qu'on pourrait savoir quand le représentant du Gouvernement va intégrer le conseil d'administration de la BCF pour agir rapidement? On a vu une guerre en Ukraine, une crise COVID ou encore des taux qui montent en deux

semaines, il se peut que dans six mois ce soit trop tard. Est-ce que vous pouvez nous dire quand le nouveau représentant va intégrer le conseil pour que vous puissiez agir aussi comme membre du Conseil d'Etat au sein de la Banque?

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Comme vous le savez, il y a un processus de nomination qui passe par la FINMA et puis c'est elle qui est maintenant en possession de la candidature et j'attends sa réponse. Je ne l'ai pas encore en mains, mais j'espère que ce soit le cas ces prochains jours, j'espère ces prochaines semaines au plus long.

Vote

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 89 voix contre 0 et 3 abstentions.

Ont voté oui:

Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte). *Total: 89.*

Se sont abstenus:

Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP). *Total: 3.*

—

Rapport et comptes 2022-DFIN-5

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF). Rapport relatif aux comptes 2021

Rapporteur-e: **Gobet Nadine** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
 Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
 Préavis de la commission: **04.05.2022** (BGC mai 2022, p. 1465)

Discussion

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). La Caisse de retraite du personnel de l'Etat, pour la dernière fois dans le régime de la primauté des prestations, peut présenter un bon résultat pour l'exercice 2021. Cette caisse est confrontée à la réforme au 01.01.2022, adoptée par le Parlement ainsi qu'en votation populaire. Cette réforme du plan de prévoyance, qui est entrée en vigueur en 2022, a naturellement accentué l'anticipation de la prise de retraite d'une bonne partie des collaborateurs de l'Etat. En début d'année 2021, il y avait 7'592 rentiers et au 1^{er} janvier 2022, on en compte 8'555.

Le degré de couverture légale à fin 2021 s'élève à 83% alors qu'il était de 80,3% à fin 2020. Compte tenu de la réserve de fluctuation de valeurs de 118,6 millions constituée, le degré de couverture effectif global du régime des pensions s'élève à 81,2% à fin 2021 et celui relatif aux engagements envers les actifs s'élève à 53,5%. Le chemin de recapitalisation est ainsi respecté.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

—

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

Pouvoir exécutif – Chancellerie

Rapporteur-e: **Gobet Nadine** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
 Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
 Rapport/message: **29.03.2022** (BGC mai 2022, p. 1381)
 Préavis de la commission: **04.05.2022** (BGC mai 2022, p. 1454)
 Remarque: **Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule publié séparément.**

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Après examen des comptes 2021, on constate à la Chancellerie d'Etat, dans les prestations de service par des tiers, que ces dernières comprennent un mandat confié à une fiduciaire pour la mise en place de mesures relatives à la loi sur la transparence et le financement de la politique, en vigueur depuis 2021. Ce dossier a été confié à la Chancellerie, qui a établi un concept au début 2021 et il a fallu ensuite élaborer des formulaires qui ont été mis en ligne, avec des directives pour les partis et le contrôle fait également l'objet d'un mandat externe donné à la fiduciaire, qui a un contrat qui porte sur plusieurs années. Etaient concernées en 2021 par cette nouvelle loi: la votation cantonale Bluefactory, les élections cantonales et l'élection complémentaire au Conseil des Etats.

En ce qui concerne les subventions cantonales aux partis politiques, elles sont en hausse de 145 000 frs. Les frais pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat n'étaient pas prévus et la compensation s'est faite avec d'autres rubriques de la Chancellerie.

Enfin, au Service d'achat du matériel et des imprimés, les charges et revenus diminuent fortement, soit -1 million de charges en raison de la baisse du volume de travail dans le Service, qui est difficile à planifier. C'est une tendance générale, on n'imprime plus par exemple les rapports d'activité, les comptes et toutes sortes d'autres documents et le produit des marchandises livrées aux services de l'Etat est en baisse de 900 000 frs, car il y a une importante fluctuation des commandes et on retrouve également les effets de la pandémie.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

—

Rapport d'activité 2021-CE-286

Chancellerie d'Etat

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1368) |
| Remarque: | Ce rapport d'activité fait l'objet d'un fascicule publié séparément. |

Discussion

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). La Chancellerie relève dans son rapport d'activités que le site fr.ch a été modifié pour permettre des recherches mieux ciblées. Le site a ainsi été repensé pour une meilleure mise en avant des informations contenues. Présent sur les réseaux sociaux, l'Etat a durant l'année 2021 surtout axé sa communication sur des actualités liées à la situation Covid-19.

L'année 2021 a été importante en termes d'élections. En plus des élections communales complémentaires et des votations fédérales, il y a eu les élections communales générales en mars, les élections cantonales en novembre et l'élection complémentaire au Conseil des Etats en septembre. La votation cantonale Bluefactory a également été organisée et le canton a également amélioré le Système de Gestion des Elections et Votations (SyGEV), outil numérique pour soutenir les communes et préfectures dans leurs tâches.

En outre, le Conseil d'Etat a renoncé à réintroduire le vote électronique au vu de la complexité du projet au niveau technique mais également administratif.

Au Service de la législation, une réorganisation a été effectuée dans les tâches de contrôle et de publication de la législation cantonale. Le secteur *Publications officielles* de la Chancellerie d'Etat a été dissout et toutes les activités qui concernent la publication de la législation ont été réunies sous le SLeg. Ce changement est intervenu suite au départ à la retraite de deux responsables. De plus, une révision des processus de gestion et de publication des projets et actes législatifs est en cours.

Avec l'arrivée de la pandémie, le Service d'achat du matériel et des imprimés a également été nommé responsable pour la distribution du matériel de protection individuelle. L'activité a été très intense en janvier, puis tout au long de l'année avec la livraison des masques et gels hydroalcooliques à l'administration et aux écoles.

En juillet 2021, il a également repris la distribution des accessoires et du petit matériel informatique, distribution qui était effectuée par le SITel jusqu'à cette date.

Au niveau des Archives de l'Etat, finalement, le nouveau dépôt provisoire (Arsenaux 19) est déjà rempli à 60% et ne pourra pas être utilisé sur une longue durée, parce qu'il doit être détruit dans les prochaines années. Une solution transitoire devra être trouvée par le SBat jusqu'à la réalisation du projet de Stockage interinstitutionnel cantonal (SIC).

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Deux questions:

1. La première, sur le projet 0756, soit l'introduction d'un moyen d'identification électronique Swiss ID. Dans une réponse à une question que j'ai posée avec mon collègue Zurich, le Conseil d'Etat, probablement la Chancellerie, a estimé ne pas avoir à consulter la préposée à la protection des données. J'aurais aimé savoir pourquoi elle n'a pas consulté la préposée à la protection des données, alors que Swiss ID, c'est l'accès direct à toutes les données sensibles des employé(e)s de l'Etat et des dossiers du patient?
2. Quelles conclusions sont tirées par la Chancellerie de l'affaire de la publication du livre de Georges Godel? Si d'aventure aujourd'hui un conseiller d'Etat avait l'ambition ou le plaisir de publier un livre et le confiait à la chancelière, est-ce que la chancelière le communiquerait au reste du Conseil d'Etat?

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Ce que je peux tout simplement dire, dans la réponse que vous avez reçue, on a les éléments les plus concrets. Je n'en ai pas d'autres. Je distingue quand même l'identification numérique d'un moyen d'identification électronique. Ce n'est pas la même chose. Pour ce qui est des moyens d'identification électronique, le Conseil d'Etat s'était prononcé pour le reste, bien évidemment, comme on l'avait dit dans la réponse à la question. Je n'ai pas d'autre élément en l'état à ajouter.

Quant à la question suivante, j'ai encore moins d'éléments pour vous répondre. Nous avons un président qui s'est exprimé sur ce point plusieurs fois. La position du Conseil d'Etat n'a pas changé.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34 Pouvoir exécutif – Conseil d'Etat

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances |
| Rapport/message: | 29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381) |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454) |
| Remarque: | Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément. |

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). En ce qui concerne le Conseil d'État, les comptes 2021 sont stables.

Au niveau des charges, on peut juste relever que les pensions de retraite des conseillers d'Etat sont plus élevées de 192 000 frs par rapport au budget en raison de la hausse de la pension touchée par un ancien Conseiller d'Etat et de deux décès survenus en 2019 qui ont eu un effet sur les rentes des épouses.

Dernier élément, les frais de réception et de déplacement ont quant à eux diminué au total de 150'000 frs en raison de la pandémie et de la suppression d'un certain nombre de manifestations.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2021-CE-286 Conseil d'Etat

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1368) |
| Remarque: | Ce rapport d'activité fait l'objet d'un fascicule publié séparément. |

Discussion

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Il ressort du rapport d'activités que le Conseil d'Etat a réorganisé son administration pour assurer la gestion de la crise avec la task force sanitaire qui a été la principale responsable de cette gestion. La vaccination de la population a été un des points majeurs de l'année 2021 et le canton de Fribourg a vacciné intensément jusqu'à la fin de l'année. La CCC, composée de représentants de plusieurs directions et services de l'Etat concernés, de l'ACF, de la Conférence des Préfets et de Fribourg Tourisme, avait comme objectif de suivre l'application de la législation relative au Covid-19 et de proposer les mesures nécessaires pour l'organisation des manifestations publiques.

Au niveau économique, un soutien aux cas de rigueur a eu lieu pour les entreprises. Cela a nécessité beaucoup de moyens, en témoignent les 1500 dossiers traités et les 82 millions de francs décaissés. Un réseau de fiduciaires chapeauté par la DEE a été mis sur pied. De plus, le Service public de l'emploi et la Caisse de chômage ont géré les RHT et le suivi de nombreux demandeurs d'emploi.

Au niveau scolaire, une task force DICS s'est composée pour suivre quotidiennement la situation dans les écoles et les mesures nécessaires. L'objectif prioritaire du Conseil d'Etat était de maintenir l'école en présentiel.

Si l'on se réfère au programme gouvernemental des années 2017-2021, on y apprend que:

> La première ambition du programme est de favoriser l'emploi. Dans cette optique, durant la crise sanitaire, plus de 1 milliard de francs ont été injectés dans l'économie cantonale sous des formes variées comme les prêts COVID, les RHT, l'aide aux cas de rigueur ou les soutiens aux baux. L'Etat a été présent durant cette période pour soutenir les entreprises. Le plan d'action de la nouvelle politique du personnel de l'Etat a continué à être déployé et la transformation digitale a été poursuivie, notamment avec un nouvel instrument de management du personnel.

- > Moderniser le canton est la deuxième ambition du programme. Dans ce sens, la loi sur les agglomérations est entrée en vigueur en 2021 et les réflexions sur la gouvernance des régions ont été poursuivies. La révision du plan directeur cantonal a été mise en consultation à la fin de l'année. Au niveau de la mobilité, le canton a été le premier à se doter d'une loi sur la mobilité, adoptée par le Grand Conseil à fin 2021. La loi relative à la transparence et au financement de la politique (LFiPol) a été mise en œuvre pour la première fois lors de la votation cantonale de 2021. Les élections cantonales ont également été soumises à cette loi et donneront lieu à du travail de vérification et de publication en 2022.
- > La troisième ambition est d'améliorer la qualité de vie. Avec le contexte sanitaire de 2021, les enjeux de la promotion de la santé ont été confirmés. La santé mentale de la population a notamment été mise à mal durant la crise sanitaire, c'est ainsi que le programme cantonal de promotion de la santé a renforcé ses ressources psychiques pour les jeunes, enfants et seniors.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie M^{me} la Rapporteuse. J'espère que dans le rapport d'activités 2022, nous ne devons pas commencer par faire la rétrospective du coronavirus durant cette année.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34 Pouvoir législatif

| | |
|------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) |
| Représentant-e du Parlement: | Hayoz Mireille, Secrétaire générale |
| Rapport/message: | 29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381) |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454) |
| Remarque: | Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément. |

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Rassurez-vous, c'est la dernière fois que je prends la parole dans cette estrade. J'espère ne pas avoir été trop soporifique.

Dans les comptes du pouvoir législatif, l'excédent de charges est en baisse de 158 000 frs par rapport au budget 2021. Pour le Grand Conseil, les indemnités de séances sont en baisse de 126 000 frs en raison de la diminution du nombre de séances. En ce qui concerne les publications et publicités, il y a un report de crédit de 240 000 frs, car la plaquette des 500 ans de l'Hôtel cantonal n'a pas été réalisée en 2021. Le déménagement du Secrétariat est prévu en juin et la session de juin devait normalement se tenir dans les nouveaux locaux, mais ce sera finalement celle de septembre. Quant à l'inauguration, elle est prévue le 6 septembre et des portes ouvertes seront organisées à l'occasion des journées du patrimoine les 10 et 11 septembre. Les prestations de service par des tiers sont en hausse de 32% en raison des coûts pour des mandats externes liés de la commission d'enquête parlementaire concernant la pisciculture d'Estavayer-le-Lac qui n'étaient pas budgétés. En ce qui concerne les frais de commissions et délégations, on relèvera un écart de + 34 500 frs, car les séances de la commission d'enquête de la pisciculture n'avaient pas non plus été prévues au budget. Pour rappel, le coût de la CEP pisciculture Estavayer-le-Lac est de l'ordre de 130 000 frs.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.
-

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

Direction de la sécurité et de la justice

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Ingold François (VEA/GB, FV) |
| Représentant-e du gouvernement: | Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport |
| Rapport/message: | 29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381) |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454) |
| Remarque: | Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément. |

Examen de détail

Ingold François (VEA/GB, FV). C'est dans l'intimité et la chaleur d'un salon Belle-époque sis 27, Grand-Rue à Fribourg que ma collègue Luana Menoud-Baldi et moi-même avons pu rencontrer, en date du 11 avril 2022, M. le Conseiller d'État Romain Collaud, directeur de la DSJ(S), ainsi que M^{me} Mélanie Maillard Russier, cheffe du Service de la justice, M. le Secrétaire général Olivier Kämpfen et M^{me} Stéphanie Julmy, collaboratrice administrative. Lors de cet entretien de 2h30, nous avons pu passer en revue les comptes 2021 de la Direction, ainsi que les divers rapports d'activité. Les discussions ont été détendues tout en restant professionnelles. Le peu de questions en suspens ont trouvé réponse le 29 avril lors du traitement de la Direction par la CFG. Toutes nos questions ont ainsi trouvé réponse.

L'excédent de charges de la Direction a diminué de 16%, soit 5 millions entre le budget et les comptes 2021. Les charges restent inférieures de 7% à l'exercice comptable 2020. Cette situation est notamment due à un ralentissement de certaines activités en lien avec la pandémie. L'effectif total de la Direction se monte à 988,82 EPT. De compte à compte, nous ne pouvons constater de différence notable. En revanche, nous pouvons observer qu'une partie des EPT budgétés n'ont pas été pourvus. Cette situation est due à des engagements non effectués au sein de la Police cantonale, ceci étant concomitant à une mauvaise estimation des départs volontaires et des départs en retraite anticipée.

Je me permets maintenant quelques remarques.

Pour la Police du commerce: la baisse des excédents de revenus de 27% par rapport au budget 2021 est due à la crise du COVID-19 qui a vu baisser drastiquement les revenus relatifs à la perception des émoluments, taxes ou autres impôts. Le budget 2021 tablait également sur une diminution du personnel auxiliaire, qui est au contraire resté stable à la suite d'un volume supplémentaire de contrôles par deux vérificateurs des poids et mesures.

Pour le Service de la population et des migrants: nous pouvons observer une légère diminution de l'excédent de charges par rapport au budget, qui était déjà considérablement revu à la baisse par rapport aux comptes 2020. Cette situation peut être imputée à une sensible augmentation des recettes en lien avec l'établissement des passeports en corollaire à l'allègement des mesures sanitaires durant l'été 2021 et à l'augmentation des voyages vers l'étranger.

Pour la Gendarmerie cantonale: nous observons une diminution de l'excédent de charges de près de 7% par rapport au budget 2021. Comme dit précédemment, cette situation est due notamment à la diminution significative des effectifs (- 2 mio de frs correspondant à 19 EPT), mais également au transfert de 9,36 EPT de la gendarmerie vers la police de sûreté. Il y a également une diminution des coûts de carburants de près de 90 000 frs, ce qui ne sera pas le cas en 2022. Les émoluments sont en baisse par rapport au budget mais plutôt stables par rapport aux comptes 2020. Les recettes liées à l'encaissement des indemnités journalières de l'assurance accidents ont diminué de 26%, ce qui peut nous réjouir en termes de santé au travail. En lien avec les effets du COVID-19, les dédommagements qui sont liés aux prestations sécuritaires fournies aux autres cantons ont également diminué de 120 000 frs.

Pour Bellechasse: dans ce centre de charges, les comptes sont équilibrés avec une légère amélioration de l'excédent de charges d'environ 600 000 frs. Malgré des dépenses supplémentaires en lien avec le COVID, les charges ont diminué de manière constante sur de nombreuses rubriques pour atteindre de manière globale -2% par rapport au budget 2021. Le canton a également récupéré près de 2 mios supplémentaires pour des frais de détention facturés aux autres cantons, mais cette recette supplémentaire s'équilibre avec une diminution de la récupération des frais de détention par les autorités judiciaires concordataires du canton de Fribourg. De plus, la météo du mois de juillet a impacté négativement la vente de bétail de 10%, de produits agricoles de 9%, ainsi que, sans surprise, la vente d'eau de 98,4%.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je tiens à remercier particulièrement les rapporteurs, M^{me} Menoud-Baldi et M. Ingold, en charge de la DSJ et du Pouvoir judiciaire, pour leur précieuse collaboration et leur travail. Un grand merci aussi à la CFG et à son président. Je confirme donc les informations transmises par le rapporteur et je n'ai pas de remarque complémentaire.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2021-CE-286 Direction de la sécurité et de la justice

Rapporteur-e: **Ingold François** (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement: **Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport**
Préavis de la commission: **04.05.2022** (BGC mai 2022, p. 1368)
Remarque: **Ce rapport d'activité fait l'objet d'une publication séparée.**

Discussion

Ingold François (VEA/GB, FV). Afin de ne pas prolonger mon intervention, je réduirai ma prise de parole à l'essentiel.

Chapitre 2 – Activité de la police cantonale: la pandémie a aussi clairement influencé les statistiques des activités judiciaires. La diminution des affaires avec des prévenu(e)s mineur(e)s ne résulte pas par exemple d'une amélioration de la situation ou à de la mise en place d'encadrements spéciaux, mais plutôt du ralentissement de la détection. Le même constat s'applique à la violence domestique recensée. Tout porte à croire que les cas de violences domestiques ont augmenté durant la pandémie, mais, visiblement, les dénonciations n'ont pas suivi.

Echanges linguistiques: nous saluons les vellétés de bilinguisme au sein de la Police cantonale. Il nous a toutefois semblé surprenant qu'un partenariat soit entretenu avec le canton de Bâle-Campagne plutôt que, par exemple, avec Berne. Des raisons d'affinités, d'historique, mais également de proximité avec la frontière, en sont les causes principales.

Informatique et télécommunications: il nous semblait important de soulever le sujet du stockage des données du département: le système Teams est sauvegardé par le biais d'un serveur et d'un cloud suisses, les applications de recherche le sont aux Etats-Unis et la Police cantonale dispose de ses propres serveurs.

Chapitre 3 - Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM): le système informatique central SIPA est désormais utilisé par tous les cantons. L'échange de dossiers est directement effectué en ligne. La plateforme est connectée à la base de données cantonale des habitants, FriPers, ce qui facilite la mise à jour des adresses. La nécessité de cet échange d'informations ne fait l'objet d'aucune contestation. Toutefois, il se révèle indispensable d'accroître la protection des données.

Chapitre 4 - Service de la population et des migrants (SPoMi): nous avons demandé quelques explications sur le Centre fédéral de la Gouglera, qui défraie régulièrement les chroniques. Le centre est réservé principalement aux requérants d'asile appelés à devoir quitter la Suisse et nous devons effectivement observer quelques problématiques quant aux délais, aux problèmes de cohabitation ainsi que des disparitions extrêmement fréquentes.

Chapitre 5 - Service de la Police du commerce (SPoCo): un échange quant aux problématiques liées aux autorisations délivrées aux restaurateurs et aux effets de la pandémie a été mené. On relève que les patentes dans l'optique de la reprise d'un établissement en activité sont en baisse mais que le renouvellement administratif des patentes a augmenté. L'année 2020 a aussi été une année difficile, qui ne peut donc pas être prise comme référence.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

2021-DFIN-34 Comptes de l'Etat Pouvoir judiciaire

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Ingold François (VEA/GB, FV) |
| Représentant-e du gouvernement: | Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport |
| Rapport/message: | 29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381) |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454) |
| Remarque: | Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément. |

Examen de détail

Ingold François (VEA/GB, FV). L'excédent de charges du Pouvoir judiciaire a augmenté de 4,7% (2 mio de frs) entre le budget et les comptes 2021, mais reste en deçà des comptes 2020. De manière générale, nous pouvons observer une augmentation des charges de + 1,25 mio de frs et une diminution des revenus de 800 000 frs. Nous pouvons également observer un dépassement de 15 EPT entre le budget et les comptes 2021. De compte à compte, cette augmentation est plus relative (+ 5 EPT). Les raisons d'une telle augmentation sont à chercher dans l'engagement de magistrats ad hoc, ce qui implique automatiquement l'engagement de greffiers. De plus, pour pallier la surcharge des autorités judiciaires, les absences (maladie, maternité, ...) sont très rapidement compensées, la suppléance étant au final intégrée au total des EPT. Pour rappel, le budget 2021 avait prévu 3 EPT supplémentaires pour l'ensemble du Pouvoir judiciaire, ce qui semble faible à la vue de la réalité des comptes 2021.

Quelques remarques:

- > D'une manière générale, plusieurs rubriques du Pouvoir judiciaire dépendent du nombre d'affaires entrantes et peuvent ainsi fluctuer d'année en année. Cela ne peut pas être estimé avec exactitude lors de la phase budgétaire. Ces rubriques font toutefois l'objet d'une deuxième estimation, en juillet de chaque année, en fonction des comptes de l'année en cours, de façon à être les plus exactes possible.
- > Si la difficulté de budgéter ne fait aucun doute, nous pouvons néanmoins nous questionner si le Service des finances n'inscrit pas systématiquement dans cette direction des baisses de charges incompatibles avec la réalité et des revenus aux ambitions démesurées.
- > Durant le premier semestre 2020, certaines difficultés dans la collaboration entre métier et IT, en particulier dues à un manque de clarté dans la gouvernance du programme, ont été identifiées dans le projet e-justice. Un groupe de travail a mené une importante réflexion qui a clarifié la gouvernance en permettant un partage clair des responsabilités entre le Pouvoir judiciaire et le SITel. L'organisation du programme désigne désormais deux chef-fe-s de programmes, l'un-e coté métier et l'autre côté informatique, qui travaillent en bonne collaboration afin de faciliter la recherche de solutions et de désamorcer les éventuelles tensions inhérentes au projet.
- > À la suite de la nouvelle ordonnance du SITel, on peut relayer ici le sentiment partagé de la Direction entre la satisfaction de voir des personnes compétentes réintégrer les services mais également la crainte de ne pas se voir attribuer suffisamment d'EPT pour ces tâches.
- > Suite à la nouvelle loi sur l'exécution des peines et des mesures, les frais de détention auprès de l'Établissement de détention fribourgeois (EDFR) sont facturés aux autorités qui les ordonnent (détention préventive et exécution anticipée de peines). Cette situation modifie parfois les montants budgétés mais n'influence pas le montant final, les recettes équivalentes ayant été inscrites au budget de l'Établissement de détention fribourgeois.
- > Au niveau de l'analyse du Pouvoir judiciaire, le comité de pilotage a rendu son rapport au Conseil d'État fin 2021. Ce rapport comprend la position du comité de pilotage sur le rapport de l'analyse menée par Ecoplan ainsi que des propositions relatives aux conclusions dudit rapport. D'autres pistes y sont aussi évoquées, émanant de propositions du comité de projet. Nous attendons donc la suite.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Beim genauen Studium der Rechnung sind grosse Differenzen in der Anzahl Lehrlinge pro Vollzeitäquivalenz bemerkt worden. Gerade bei der richterlichen Behörde scheint es insgesamt tendenziell weniger Lehrlinge zu haben und auch innerhalb der Behörde selbst zeigen sich grosse Unterschiede. Sind diese zu erklären?

Exemples:

- > Justice de paix de la Sarine: personnel administratif: 57 EPT; 3 apprenti(e)s;
- > Ministère public: 40 EPT; 1 apprenti;

> Office des poursuites: 60 EPT; 10 apprenti(e)s.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Effectivement, on remarque bien que dans le Pouvoir judiciaire, au niveau des tribunaux, on a un nombre d'apprentis par EPT qui est relativement faible, mais il faut aussi mettre ça en corollaire avec le métier de magistrat, respectivement de greffier. L'apprentissage d'employé(e) de commerce dans un tribunal est relativement compliqué. C'est quand même très technique. Au niveau du secrétariat, ça demande quand même beaucoup de travail, ce qui est un tout petit peu différent dans ce qu'on appelle les offices des poursuites et les offices des faillites, où c'est un travail beaucoup plus commercial. Après, nous sommes conscients de ceci et nous tâcherons d'améliorer la situation, du moins de sensibiliser le Pouvoir judiciaire à cette problématique.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport et comptes 2022-DSJ-59

Office de la circulation et de la navigation OCN - rapport de gestion 2021

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Ingold François (<i>VEA/GB, FV</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport |
| Préavis de la commission: | 29.04.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1488</i>) |

Discussion

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Nous avons pris acte du rapport et des résultats positifs que l'OCN nous a fait parvenir. Nous avons aussi pu constater qu'il ne s'agit pas seulement d'une évaluation interne au canton mais que l'excellence du bilan des activités est aussi reconnue au niveau suisse en comparaison avec les autres cantons. En effet, notre système autonome basé sur un mandat de prestations fournit d'excellents résultats et nous permet d'être aussi en tête du peloton au niveau suisse.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

Direction de la santé et des affaires sociales

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Boschung Bruno (<i>Le Centre /Die Mitte, SE</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales |
| Rapport/message: | 29.03.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1381</i>) |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1454</i>) |
| Remarque: | Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément. |

Examen de détail

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseiller d'État Philippe Demierre, directeur de la DSAS, ainsi que M^{me} Nicole Oswald, Secrétaire générale, pour l'aperçu reçu avant la visite, l'accueil et les réponses aux questions le jour de la visite, ainsi que pour les réponses reçues après celle-ci. Merci également à M^{me} Claudine Mathieu Thiébaud, cheffe de service au SSP, qui nous a rejoint pour un échange plus approfondi au sujet de la situation générale de l'HFR.

Quelques remarques générales: les comptes 2021 de la DSAS ont été affectés à nouveau bien plus fort que prévu par les conséquences du COVID-19. Pratiquement tous les services ont été impactés d'une manière ou d'une autre. L'excédent de charges de la DSAS aux comptes 2021 se monte à 814,5 mios. Cet excédent de charges est supérieur de 49,5 mios au budget 2021. Les principales raisons du dépassement budgétaire sont les suivantes:

- > financement aide Covid, + 19,5 mios;
- > versements sur provisions assainissement HFR, + 25 mios;
- > hospitalisations hors canton, + 9,5 mios;

- > prélèvements sur provisions prévus au budget et non effectués, + 5,5 mios;
- > aide sociale, - 3 mios;
- > HFR : remboursement sur décompte final 2020, - 3 mios;
- > contentieux assurance maladie, - 2,5 mios.

Quelques précisions sur les 2 dossiers qui ont marqué le plus les comptes 2021 de la DSAS, à savoir les coûts liés à la pandémie et l'HFR: le financement des coûts COVID pour l'ensemble de la Direction se monte aux comptes 2021 à 31,8 mios, ce qui est supérieur, comme relevé, de 19,5 mios à ce qui avait été prévu au budget. Les dépassements les plus importants sont pour la Task Force sanitaire/vaccination (+ 9,8 mios) et pour l'HFR (+6,3 mios). Deuxième dossier, comme relevé, un versement sur provision de 25 mios a été effectué en prévision d'un assainissement de l'HFR. Le solde de cette provision est ainsi porté à 40 mios.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. En préambule, j'aimerais remercier MM. les Rapporteurs et Députés, Bruno Boschung et François Ingold, pour la parfaite collaboration et les questions très constructives qui nous ont été rapportées. J'aimerais également remercier tous les membres de la CFG ainsi que M. le Président pour toute la collaboration et la bonne ambiance qui a régné lors de nos échanges.

Je n'ai pas d'autre information à vous donner en ce moment.

Zurich Simon (PS/SP, FV). La rubrique 3634.020 ainsi que d'autres rubriques similaires des comptes 2021 de la DSAS semblent montrer que la participation de l'Etat au financement de l'HFR et du système de santé en général augmentait au fil des années. Pourtant, selon un rapport rendu récemment par l'Office fédéral de la santé publique sur les effets d'un financement uniforme du système de santé, le canton de Fribourg est l'un des cantons dont la part de financement cantonal du système de santé a le plus diminué entre 2012 et 2019. Il n'y a que trois cantons où cette part, en comparaison avec la part financée directement par la LAMal, a davantage diminué dans toute la Suisse. Il s'agit des cantons de Neuchâtel, de Lucerne et du Tessin.

La diminution de la part de financement entraîne de facto une augmentation des primes maladie à charge de la population. On a calculé que durant la même période, entre 2012 et 2019, la prime moyenne que paient les assuré(e)s fribourgeoises et fribourgeois a augmenté de 20% en moins de 10 ans.

Cet état de fait appelle différentes réflexions de ma part et je me demandais si le commissaire du Gouvernement estimait que cette diminution de la part cantonale du financement était compatible avec les défis sanitaires qui sont aujourd'hui en face de nous? On parle de vieillissement massif de la population dans le canton de Fribourg, de modification du système de prise en charge sanitaire avec la construction éventuelle d'un nouvel hôpital, peut-être de manière plus importante encore, la construction ou le développement de centres de santé dans les différents districts du canton.

Qu'est-ce qui est plus souhaitable donc? De diminuer la part cantonale de financement, comme ça été la volonté politique du Conseil d'Etat jusqu'à maintenant ou alors de diminuer peut-être la charge des assuré(e)s et de renforcer la charge des contribuables?

Quelles mesures le directeur de la DSAS entend-il prendre pour financer de manière durable le système de santé fribourgeois et, concrètement, quels sont projets d'investissement prévus par la DSAS pour les années à venir?

Enfin, quelles sont les mesures que le directeur de la DSAS prévoit pour soulager les assuré(e)s fribourgeois(es) pour une telle augmentation des primes?

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). J'ai juste quelques questions: à l'examen des comptes, au point 3600, Secrétariat général de la DSAS, je vois que les charges se montaient à 21 853 780 frs pour un revenu de 7 296 399 frs, ce qui nous fait donc une perte de 14 365 540 frs. Je vois à l'écriture 3010.700 que le personnel engagé pour le COVID se monte à 14 365 540 frs et qu'à l'écriture 4260.700, le retour sur le COVID est de 7 287 832 frs. La question que je me pose, c'est que le COVID a certainement coûté quelque chose, mais le COVID a certainement aussi rapporté quelque chose. Si un test PCR rapporte 49,50 frs et qu'en 2021, chaque citoyen fribourgeois a été testé une fois, on arrive à un montant de 15 mios. Si 500 000 personnes ont été vaccinées à ce jour dans le canton de Fribourg, avec le prix d'une vaccination à 25 frs, on arrive à 12,7 mios, ce qui fait un total de 27,7 mios. Je n'ai trouvé nulle part dans les comptes de l'Etat les entrées dues au COVID et c'est la question que je vous pose.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). En novembre 2019, le Grand Conseil avait accepté notre amendement au budget 2020 demandant d'octroyer un montant supplémentaire de 600 000 frs pour la création de 5 postes en faveur du Service de l'enfance et de la jeunesse. Ce service était cruellement en manque d'effectifs depuis de nombreuses années et n'arrivait pas à assumer les nombreux mandats qui lui étaient attribués, relevant de situations sensibles telles que peuvent l'être celles concernant des enfants.

Aujourd'hui, nous souhaitons vous poser les questions suivantes:

- > Est-ce que ces 5 postes ont pu être créés?
- > Qu'en est-il de la situation du SEJ aujourd'hui? La crise due à la pandémie a sans doute eu un fort impact sur des situations familiales déjà fragiles.
- > Quelle est la moyenne des dossiers à charge de chaque assistant social?
- > Une augmentation de l'effectif est-elle envisagée? En effet, ce sont 9 postes qui avaient été demandés par le SEJ en 2019 et cela bien avant l'augmentation de la charge de travail qui a suivi la crise sanitaire et sociale liée à la pandémie.
- > Cette année, le chef de service, M. Stéphane Quéru, va faire valoir son droit à la retraite, par ailleurs bien méritée. Est-ce que l'une des tâches de la nouvelle personne sera de reprendre les recommandations issues du rapport Ecoplan émises en 2019 et de les mettre en oeuvre?
- > Si oui, des moyens supplémentaires sont-ils prévus à cet effet?

D'avance, nous vous remercions pour vos réponses.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Tout d'abord, pour l'intervention de M. Zurich concernant la stratégie, je demanderai à M. le Commissaire d'y répondre. Pour la question assez pertinente de M. Schumacher, je dois avouer que je ne peux pas dire à combien se monte cette rentrée au niveau de ce qui a été facturé pour les vaccinations. Effectivement, on a vu que beaucoup était résumé dans les comptes du Secrétariat général. C'est clair, pour le traitement du personnel auxiliaire lié au COVID-19, il y avait un excédent de charges de 14,4 millions, ce qui représente un dépassement du budget de 12,6 millions. Mais je laisserai plutôt répondre M. le Commissaire concernant le déroulement de cette chaîne, car cela n'a pas été traité lors des comptes, ni dans le rapport de gestion.

Concernant la question de M^{me} Pythoud Gaillard, il faut un peu patienter, car il y a justement quelques questions ou réponses qui vont sortir dans la deuxième partie de la DSAS, soit dans le rapport de gestion. Là, on parle directement de la situation actuelle du SEJ. Si je suis bien au courant, les 5 postes qui étaient attribués par mandat ont été créés, mais je laisse quand même la parole à M. le Commissaire.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Tout d'abord, je tiens à remercier les divers intervenants pour leurs questions fort intéressantes pour connaître un peu la suite du secteur de la santé et du social dans le canton de Fribourg.

Par rapport aux questions de M. Zurich, en préambule, je tiendrais simplement à lui indiquer que le canton de Fribourg, actuellement, possède les primes moyennes dans les plus basses des cantons latins. Si on prend la prime moyenne générale, elle est vraiment dans les plus basses des cantons latins. Quand vous parlez de la part de diminution LAMal, c'est vrai que dans le système fribourgeois, comme dans le système suisse d'ailleurs, vous avez les personnes qui vieillissent de plus en plus, des coûts qui augmentent avec le temps et c'est une chose qui me préoccupe vraiment pour l'avenir. Vous pouvez compter sur mes diverses actions qui vont bien entendu venir. Cela fait maintenant bientôt 5 mois que je suis en place, mais vous pourrez compter sur moi, parce qu'on aura... Pour moi, ce qui est important, c'est d'avoir un système qui nous permette de prendre en charge toute personne dans notre canton et de pouvoir mettre toute l'infrastructure qui est nécessaire. On parlait de Senior+ ou des aménagements dans les appartements. Je viens d'assister à Energissima à Bulle, où j'ai eu un excellent débat avec M^{me} la Députée Chantal Pythoud. On a justement parlé des aménagements futurs. Pour moi, c'était vraiment important. Ce qui compte pour moi, bien entendu, c'est de diminuer la charge des assurés. La base. Parce que c'est vrai que notre système de santé coûte cher, mais après on doit être aussi d'accord d'avoir un système de santé qui coûte cher, ça c'est sûr, mais aussi des prestations qui sont en corrélation avec les primes données. Je vais vraiment veiller à l'avenir à avoir cette corrélation entre les primes payées et tout ce qui est au niveau des infrastructures ou des choses qui sont mises en place. C'est très important à mon avis.

Concernant la question du financement HFR, la contribution HFR n'a pas diminué au fil de ces dernières années. C'est une chose qui est importante. Et la part de l'Etat reste de 50% des prestations stationnaires.

Concernant tous les investissements courants, ils sont financés via les tarifs. On ne peut pas faire autrement. D'autres investissements nécessiteront bien entendu une analyse approfondie ces prochains mois, ces prochaines années, pour bien cerner les choses.

En ce qui concerne les questions de M^{me} Pythoud, par rapport aux 5 postes, nous avons effectivement engagé 5 personnes comme il avait été prévu à l'époque, au niveau du SEJ. Bien entendu que la personne qui va remplacer M. Quéru le plus vite possible - M. Quéru arrête son activité le 30 juin prochain - sera à même de répondre aux demandes qui seront faites par la DSAS en interaction avec l'étude Ecoplan. Ce sera un ou une chef(fe) de service. C'est hyper-important de le souligner.

Concernant le plan de soutien jeunesse, je dois aussi le mettre en exergue. Pour les conséquences du COVID, sur le plan de soutien jeunesse, il y a eu une conséquence financière d'environ 1,8 million. Ce sont aussi des choses que je dois signaler par rapport à ce soutien jeunesse. C'est donc en lien avec le SEJ.

Voilà, j'ai pris mes fonctions le 1^{er} janvier et il est vrai que je dois faire un constat de l'état actuel de notre système de santé dans le canton de Fribourg. Je m'engage déjà et mes services aussi, je peux vous le garantir, à améliorer les choses du mieux que l'on pourra, toujours en tenant compte bien entendu de ces aspects financiers. On ne pourra pas non plus dépenser sans compter. On n'est pas le seul département dans le canton de Fribourg, donc on doit faire avec les autres. Je pense que maintenant, le Gouvernement en place est tout à fait à même de comprendre les enjeux au niveau des futures éventuelles dépenses qui devront être consenties.

Concernant la question du député Schumacher sur les entrées dues au COVID, c'est vrai qu'elles n'apparaissent pas dans le rapport et je peux vous les fournir ultérieurement.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2021-CE-286

Direction de la santé et des affaires sociales

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Boschung Bruno (<i>Le Centre /Die Mitte, SE</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1368</i>) |
| Remarque: | Ce rapport d'activité est publié séparément. |

Discussion

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Le rapport commence par une rétrospective 2021 sur l'engagement des différents services dans la lutte contre le coronavirus, en portant une attention toute particulière sur l'engagement sans faille de tous/toutes les collaborateur(trice)s. La crise du COVID a également fortement impacté les établissements hospitaliers du canton: le soutien financier de l'État à l'HFR et à l'HIB pour les coûts et le manque de recettes lié à la gestion de la crise du Covid-19 pour l'année 2020 ont été déterminés définitivement en 2021. Le chiffre d'une éventuelle participation aux conséquences du Covid-19 pour les cliniques privées fribourgeoises dans le deuxième semestre 2020 est encore en cours d'évaluation.

Dans le domaine des EMS, le Conseil d'État a poursuivi l'effort consenti en 2020 en accordant diverses aides financières pour leur permettre de faire face à la crise du Covid-19. Les conséquences de cette crise sur le taux d'occupation des lits ne seront connues qu'à la réception des comptes définitifs. Cependant, il faut s'attendre, en 2021, à une légère baisse du taux d'occupation (95,11% en 2020 et 96,35% en 2019).

Comme expliqué précédemment, le pronostic vital de l'HFR est engagé. Il est toujours en faillite clinique et mis sous perfusion financière par le canton. L'anamnèse de l'inspection des finances n'a pas encore permis une amélioration notable de l'état général du patient et la préparation d'un traitement de choc a été attribué à la société KPMG en décembre 2021 dans un but d'assainissement et d'excellence opérationnelle. Ce rapport doit nous être fourni, j'espère, encore au cours de cette année.

Au niveau du SEJ, les résultats de l'analyse menée en 2020 par la société ECOPLAN concernant le fonctionnement des secteurs de l'action sociale directe et de l'Intake ont été présentés au Conseil d'État au début 2021. Quatre domaines ont été identifiés pour que le SEJ puisse à l'avenir maîtriser ses charges: augmenter les ressources humaines, clarifier les tâches et responsabilités des intervenant-e-s en protection de l'enfant (IPE), intensifier la communication interne et l'exécution des décisions et renforcer la collaboration avec les partenaires externes tels que les écoles et les services sociaux. Comme on l'a entendu, c'est M. Quéru qui prend sa retraite et sa succession qui est train de se préciser.

Il y a encore l'un ou l'autre des points qui sont sortis de nos discussions. Un des points était ce qu'on avait entendu aussi dans d'autres Directions, c'est la collaboration avec le SITel. Celle-ci semble être souvent difficile. En reconnaissant les ambitions qualitatives du SITel, nous devons néanmoins constater que les projets prennent du temps, souvent en raison de choix discutables (ou en discussion). En guise d'exemple, le suivi des maladies transmissibles se fait actuellement avec le logiciel FollowMe. Pour le remplacer, un projet informatique de gestion d'affaires pour les maladies transmissibles a été initié. Après douze rencontres et de nombreux documents élaborés, le SITel a suspendu le projet.

Les hospitalisations hors canton sont toujours une préoccupation et tendent toujours à augmenter. Le service a ainsi traité 8677 demandes de garanties de paiement, soit une augmentation de 10%. Au niveau des charges pour 2021, nous pouvons constater que les hospitalisations hors canton coûtent à l'État 92 millions et les hospitalisations à l'HFR coûtent 112 millions, à savoir un ratio de 0,82. Il est donc prioritaire pour l'HFR de re-tisser les liens de confiance avec les Fribourgeois pour freiner ce tourisme hospitalier.

Concernant les séjours de mineur-e-s ou de jeunes adultes placés dans des institutions socio-éducatives en dehors du canton, le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint plus de 6 millions de francs (2020: 5,3 millions) et correspond à 106 placements de 85 mineur-e-s et jeunes adultes (2020: 102 placements de 76 personnes). Étant donné les chiffres stables, nous pouvons ici nous interroger à propos de l'opportunité qu'aurait le canton de Fribourg à se doter de structures propres pour répondre à ce besoin.

C'est avec ces quelques considérations que je termine mon rapport sur le rapport de gestion.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Permettez-moi quand même de faire quelques remarques à ce sujet. C'est difficile de ne pas faire la part de l'HFR et de son prochain rapport qui va être discuté. Toutefois, à la page 20 du rapport, il est écrit: "Le coronavirus a impacté fortement l'HFR, notamment au niveau des entrées." Ce que je vois, c'est que finalement, les entrées ont augmenté. Il y a eu 16 918 cas en 2020, il y en a 18 300 en 2021. Les naissances, extrêmement important, 900 l'année précédente, 1196 cette année. L'ambulance, 471 000... [interruption du président qui dit à M. Schumacher que le rapport sur l'HFR est dans le point suivant].

Je dis simplement que la phrase qui est mise ici n'est pas en relation avec la réalité. Je fais encore d'autres petits commentaires. J'ai vu que la planification va être extrêmement importante cette année et c'est là qu'on va pouvoir faire un progrès avec l'HFR. Ce sera la chose déterminante dans cette législature. On ne peut pas donner toutes les tâches possibles et imaginables à l'HFR, les payer avec des cacahuètes et s'imaginer qu'on n'aura pas de perte. On devra aussi penser à augmenter l'aide des soins à domicile si on veut être un hôpital moderne qui aura fait sa cure d'amaigrissement.

Enfin, je fais deux petites remarques sur la cybersanté, qui coûte énormément et qui n'offrira pas les espoirs que l'on fait miroiter aux patients chroniques, puisque ce n'est pas quelque chose de figé, un dossier médical et qu'il n'y a pas de gestionnaire à ce sujet.

Je ferai une dernière remarque concernant la Frimesco, qui maintenant permet aux Fribourgeois, pendant toute leur scolarité, de ne pas avoir un examen des yeux. Et enfin je vois, en rapport avec la remarque que j'ai faite tout à l'heure, que le personnel en équivalents plein-temps de la DSAS est passé de 171,5 EPT à 174,77. Donc, ces 14 millions que j'ai évoqués doivent être quelque part.

Boschung Bruno (Le Centre /Die Mitte, SE). Je ne suis pas en mesure de répondre à M. Schumacher. Si on a une augmentation du nombre d'entrées - c'est un peu subjectif ce que je dis maintenant -, il faut aussi tenir compte du type de cas et de ce qu'il sera possible de facturer. Je ne peux pas en juger, M. le Commissaire a peut-être un petit peu plus d'informations à ce sujet.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Merci, Monsieur Schumacher, pour vos questions pertinentes. Il est vrai que lorsqu'on dit que le coronavirus a impacté les entrées de l'HFR et qu'on comprend les deux chiffres que vous nous donnez, soit 16 200 et 18 000 entrées l'année dernière, on voit qu'il y a une augmentation. C'est en fait très relatif. C'est vrai qu'on a eu beaucoup de va-et-vient dans l'Hôpital et le coronavirus a quand même impacté le fonctionnement normal d'un hôpital. Là, je pense qu'il faut être assez pragmatique et se rendre compte de la situation que nous avons vécue. Il y a eu des personnes qui venaient juste pour faire un petit contrôle et qui repartaient, donc effectivement je pense qu'il y a un phénomène à ce niveau-là. L'analyse doit être encore poussée pour vraiment déterminer les causes et je vais regarder ça. Mais je pense que c'est un phénomène qui est dû à ceci.

Concernant la planification et l'aide aux soins à domicile, nous allons tendre bien entendu à promouvoir davantage encore ces aides de soins à domicile. Quand on promet le fait que la personne âgée reste à son domicile le plus longtemps possible, on doit également mettre à disposition des soins qui le lui permettent - et là, je ne parle pas seulement des soins de jour mais des soins de nuit également. C'est toute une question qui sera également traitée de mon côté avec mes services ces prochains mois pour subvenir à ces besoins-là.

Vous parlez de coûts qui sont vraiment très élevés en matière de cybersanté. On doit toujours faire la pesée des choses et je pense que là, ce qui est important, c'est de faire preuve de pragmatisme et d'adapter la cybersanté à notre société actuelle, en maîtrisant bien entendu les coûts et en ne partant pas dans des surcoûts complètement exagérés. Là, je pense que je vais également veiller à faire le maximum dans cette direction-là. On est obligés de suivre le mouvement. Notre système de santé évolue, on a la cybersanté qui est entrée en action, on a des programmes qui sont mis maintenant gentiment en place, on a toute la question des MUE dont on parlait tout à l'heure, donc ce sont des choses auxquelles je veillerai.

Concernant la dernière question, Frimesco, je suis actuellement en pleine discussion avec mes services et je ne peux donc pas vous répondre pour l'instant.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2022-DSAS-24 Hôpital fribourgeois (HFR) - Rapport d'activité 2021

Rapporteur-e: **Boschung Bruno** (*Le Centre /Die Mitte, SE*)
Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**
Préavis de la commission: **27.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1487*)

Discussion

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Le rapport et les comptes 2021 de l'HFR n'ont pas pu être discutés lors de notre rencontre avec la Direction, puisqu'ils n'étaient pas encore parus. Néanmoins, nous avons pu nous entretenir, comme je l'ai relevé au début, avec M^{me} Claudine Mathieu Thiébaud, cheffe de service du SSP, qui nous a donné un avant-goût des déboires comptables de l'HFR.

Le rapport commence par présenter 4 personnalités issues du conseil d'administration et du comité directeur au travers de cinq mots clefs en lien avec l'actualité de l'HFR: le covid-19, la stratégie 2030, les collaboratrices et les collaborateurs, les finances et un point joker. Mais la gaité des trombinoscopes fait rapidement place à une réalité comptable beaucoup moins agréable à découvrir.

Venons-en aux faits. Si le produit d'exploitation augmente de 3,72% par rapport à 2020, nous constatons aussi que les charges augmentent également de 4,76%. Le résultat avant intérêts, impôts et amortissement est de 4,2 millions de francs, en diminution de 5 millions par rapport à l'année précédente. La marge EBITDA (rapport entre le bénéfice et le produit d'exploitation) a sombré à 0,79% alors que l'objectif pour les hôpitaux suisses est d'atteindre 10%.

Après déduction des amortissements et de toutes les charges, la perte annuelle s'élève à plus de 25,5 millions.

Tout aussi problématique, le bilan comptable du 1^{er} décembre 2021 présente une situation de faillite qui ne serait tenable par aucun acteur du secteur privé. L'engagement à court terme envers l'État de Fribourg augmente encore de 20 millions, la perte cumulée de 12 millions, sans oublier la perte pour l'exercice de 25 millions de francs. La dette à long terme vis-à-vis de l'État de Fribourg diminue, elle, de 3 millions de francs, mais culmine malgré tout à 55 millions. L'addition des différentes dettes, engagements et pertes amène l'HFR à un total des passifs au bilan de 350 millions de francs.

Le pronostic vital est engagé pour le budget 2022 qui annonce une baisse des produits et des charges, promettant une augmentation substantielle du résultat EBITDA de 8 878 000 frs (1,7%). Cette situation favorable sera néanmoins péjorée par les amortissements et les charges financières (perte prévue de 16 millions de francs).

C'est avec ces considérations et constatations que je termine le rapport pour l'HFR.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Aborder la thématique HFR, c'est trop souvent relever des dépenses toujours plus conséquentes, au-delà de la pandémie, qui, évidemment, a renforcé le niveau des charges. Je tiens à relever aussi la hausse des activités hors pandémie en 2021, même si nous sommes très soucieux de la situation financière de l'HFR.

On peut lire dans le rapport de l'HFR que le Conseil d'administration entend tenir sa promesse de veiller à ce que l'HFR atteigne une situation financière saine, au même titre que d'autres hôpitaux cantonaux aux dimensions comparables. L'HFR annonce faire un plan financier pluriannuel et un programme d'amélioration de l'efficacité. Et nous? Que faisons-nous pour aider l'HFR à rester concurrentiel dans un paysage hospitalier où les financements sont biaisés par des soutiens cantonaux? Oui, le canton de Fribourg injecte des millions pour l'HFR, mais en comparaison intercantonale, ce n'est de loin pas le plus généreux. Les infrastructures historiques sont aussi la cause d'une certaine inefficacité. Le groupe Le Centre veut un hôpital autonome financièrement mais, avant d'en arriver là, il est prêt à investir pour le doter d'un outil performant. Nous voulons notamment rapatrier les hospitalisations hors canton sur l'HFR. Nous devons investir pour que cet argent reste dans le canton.

L'évolution des maladies liées au vieillissement, l'adaptation des infrastructures et l'anticipation des besoins en personnel qualifié sont les défis prioritaires. La sécurité de notre population est notre but ultime. Le niveau de transparence de la part

de l'HFR a clairement augmenté, notamment par les différentes séances d'information, rencontres qui nous permettent de garder un niveau de connaissance indispensable pour comprendre les enjeux. Néanmoins, la communication auprès de la population reste difficile.

Je profite de ce rapport pour rappeler que nous attendons toujours la réponse du Conseil d'Etat à notre motion, qui permettrait à l'Etat de se porter garant des investissements, motion qui a été acceptée par le Grand Conseil le 11 septembre 2019.

Le Message du Conseil d'Etat concluait ainsi: *Les tarifs ne permettront pas à grand nombre d'hôpitaux, et ce pour longtemps encore, de dégager une marge suffisante pour financer leurs investissements. Compte tenu des possibilités limitées offertes par la loi cantonale actuelle concernant les financements des hôpitaux, une modification de celle-ci est indispensable pour que l'Etat ait la possibilité d'octroyer aux hôpitaux publics une aide d'investissement.* Où en sommes-nous aujourd'hui? Nous avons besoin de voir de la lumière dans ce ciel nuageux. Je finirai ce rapport en félicitant tous les acteurs qui ont permis à l'HFR de remporter pléthore de prix et de distinctions, ainsi qu'à toutes les personnes qui s'engagent pour que notre population soit prise en charge avec tout le soin nécessaire.

Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). J'ai une question à M. le Conseiller d'Etat. Il semble que les dettes de l'HFR auprès du canton de Fribourg s'élèvent à un montant d'au moins 120 millions de francs, peut-être même beaucoup plus. Ma question: qui va payer ces dettes et quand celles-ci seront-elles remboursées?

Angeblich belaufen sich die Schulden des HFR beim Kanton Freiburg bereits auf weit über 120 Millionen Franken. Meine Frage an Herrn Staatsrat: Wer bezahlt diese Schulden und wann werden sie zurückbezahlt?

Zermatten Estelle (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Tout d'abord, je déclare mes liens d'intérêts: je suis employée à l'HFR de Fribourg comme case manager et présidente des "Alumni" de la Haute école de santé de Fribourg. Je m'exprime au nom du groupe PLR-PVL.

Ce rapport a retenu toute notre attention et nous amène à différentes remarques et questions.

Tout d'abord, les cas stationnaires ont augmenté de 9,25%, tout comme les cas ambulatoires de 4,8% sur l'année 2021. Cela démontre que l'HFR a la capacité d'augmenter son nombre de cas annuels. Cependant, nous sommes surpris de ne pas retrouver cette augmentation dans les recettes des cas stationnaires. Comment cela s'explique-t-il? Nous sommes aussi surpris de constater les prestations non facturées, la totalité s'élevant à 8 663 000 frs. Nous le comprenons pour la partie des traitements en cours, mais où se trouve celle des recettes ambulatoires et hospitalières?

Je souhaite aussi mettre en avant l'augmentation du nombre de cas en soins aigus stationnaires, avec une augmentation totale de 1395 cas comparé à 2020, avec plus de 600 cas pour l'orthopédie par exemple, ce qui montre aussi que cette augmentation n'est pas liée à la pandémie COVID et que l'activité de base a continué. Cette augmentation implique aussi un tournus plus important de patients, donc des ressources en personnel tout autant importantes, pour permettre de continuer sur cette voie et garantir un suivi des soins efficaces. La réadaptation a elle aussi traité plus de 300 cas en comparaison à l'année 2020. Toutes ces augmentations démontrent que l'HFR a un réel potentiel de progression.

Nous tenons aussi à féliciter les services et collaborateurs qui ont reçu différents prix et distinctions. C'est une chance pour notre hôpital et notre population d'avoir des médecins reconnus mondialement et au niveau suisse. Ces informations sont précieuses et il est indispensable que la population soit mise au courant de ces nouvelles.

Enfin, permettez-moi d'être tout de même très surprise de ne pas voir apparaître de chiffres sur la durée moyenne de séjour, la fameuse DMS, étant donné que dans la stratégie HFR 2030, le but est de la faire diminuer. Il aurait été primordial de pouvoir avoir des chiffres pour l'année 2021 afin d'avoir un premier point de comparaison, même si le COVID a pu fausser certains chiffres, il ne s'agit de loin pas de la majorité. Je reprends aussi les dires du directeur général M. Devaud concernant le taux d'absentéisme. Ils sont incroyablement résistants et ce malgré le taux d'absentéisme en hausse. Ceci m'inquiète personnellement, car c'est un cercle vicieux. Quelles actions concrètes l'HFR entend-il mettre en oeuvre pour diminuer ce taux d'absences? Régulièrement, du personnel est formé et cela demande des ressources supplémentaires. Si le personnel reste 6 à 12 mois tout au plus, c'est dire qu'une fois que tout roule, c'est là qu'il quitte le navire. Ce ne sont pas des pertes chiffrables concrètement, mais nous pouvons imaginer ce que cela implique en termes de motivation, de qualité, de pérennité dans les équipes et de suivi pour les patients. Nous considérons que l'HFR est une priorité pour cette législature et c'est avec ces remarques et questions que le groupe PLR-PVL prend acte de ce rapport.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Du côté du parti socialiste, nous avons deux questions:

La première concerne les taux d'intérêts qui sont prélevés sur le compte courant de l'HFR, mis à disposition par le canton de Fribourg. Nous avons appris en début d'année qu'il y avait des taux d'intérêts très élevés, de 1 à 3% de taux d'intérêts annuels. C'est tout simplement scandaleux que l'Etat s'enrichisse sur le dos de l'Hôpital. Pourtant, à la lecture de la loi sur l'Hôpital fribourgeois (LHFR), un fonds de roulement peut être prévu par l'Etat en cas de manque de liquidités. Donc, la

première question, c'est que va faire le Conseil d'Etat par rapport à cette situation? Parce que c'est important pour l'avenir de l'Hôpital, pour garantir une qualité de la prise en charge et surtout de bonnes conditions de travail. Il faut pouvoir garantir ce financement de l'Hôpital et cette question des taux d'intérêts est cruciale.

Deuxième question: concernant le budget 2022, il y avait 3 scénarios prévus, des scénarios plus ou moins catastrophiques par rapport au déficit prévu, est-ce que le Conseil d'Etat peut déjà donner des informations sur l'un ou l'autre scénario qui se profile? Est-ce que ce sera plutôt moins 15 millions ou moins 87 millions?

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Merci aux intervenants pour ces questions.

Je commence peut-être avec les questions qui ont été posées par M^{me} la Députée Alizée Rey. Je suis en mesure de répondre par rapport aux taux d'intérêts pour les prêts qui sont facturés à l'HFR. Cela a toujours été un peu discuté à gauche et à droite et on avait toujours l'impression que l'Etat fait vraiment...

Tout d'abord, il faut bien constater que l'HFR n'est pas en mesure d'emprunter de l'argent sur les marchés privés (banquiers ou autres). Cela est impossible pour l'instant. Vous le comprenez aussi. Cette année, on a augmenté la possibilité que l'HFR puisse utiliser le compte courant jusqu'à 160 millions de francs. Jusqu'à ces 160 millions de francs, il y a un taux d'intérêt de 1%. C'est nouveau. C'était un peu plus haut, c'est juste. Si ces 160 millions sont dépassés, il y a un taux d'intérêt de 2,5% qui est applicable.

Peut-être, à ce sujet, il faut aussi relever qu'il y a chaque mois le canton, l'Etat, qui paie les 30 millions des salaires pour l'HFR et c'est l'HFR ensuite qui rembourse. Pour ces 30 millions, chaque mois, il y a 0,0%. Cela il faut s'en souvenir.

La deuxième question concernait le développement cette année avec la perte budgétisée de 16 millions. Là, je laisserai répondre M. le Commissaire.

Zur Frage von Herrn Kollege Grossrat Bürgisser, wie wir mit der Schuldenrückzahlung umgehen werden in den nächsten Jahren und wer die Schulden zurückzahlen wird, wenn hier kein Schuldenschnitt passieren kann. Eigentlich ist es das Spital, das dem Staat diese Schulden zurückbezahlen muss. Realistisch gesehen ist es aber völlig unmöglich, überhaupt an ein Szenario zu denken, dass das HFR irgendwann einmal in der Lage sein würde, diesen grossen Schuldenberg gegenüber dem Staat abzutragen. Aber ich lasse da den Herrn Staatsrat einen Kommentar dazu machen.

M^{me} Zermatten a posé beaucoup de questions et fait beaucoup de constatations. J'ai essayé de ressortir 3 questions concrètes de toute cette intervention, qui était assez large.

La première a déjà été relevée par notre collègue député Schumacher: comment se fait-il qu'il y a plus d'entrées à l'hôpital et moins de recettes? Là je n'ai pas d'explication. J'ai essayé de donner une réponse, mais peut-être M. le Commissaire pourra faire quelques ajouts.

Ensuite, la question est juste, il n'y avait aucune remarque dans le rapport au niveau de ces DMS (durées moyennes de stationnement). C'est un grand problème qui a également été mis sur la table par la direction de l'hôpital. Il y a des progrès à faire. Si des gens restent un ou deux jours de plus, cela coûte énormément cher et les recettes vont fondre.

La troisième question concerne le taux d'absentéisme du personnel. Je ne peux pas donner une réponse, car cela ne faisait pas partie du rapport de l'HFR, mais c'est une question tout à fait pertinente.

Dans son intervention, M^{me} la Députée Meyer Loetscher a fait beaucoup de constatations et elle a surtout mis un point aussi sur ces hospitalisations hors canton. Cela nous coûte aujourd'hui 92 millions par année. Si les gens restaient chez nous, soit à l'HFR ou dans le canton de Fribourg, cela nous coûterait aussi mais l'argent resterait dans nos institutions. C'est la grande différence. Et si l'HFR a ces problèmes, c'est peut-être parce qu'on a de la peine à stopper ce tourisme vers les hôpitaux de Berne ou de Lausanne.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie les intervenantes et intervenants pour leurs questions très pertinentes. Une chose est importante à dire et je pense que ce sera mon élément de travail ces prochains mois, voire ces prochaines années. On établit actuellement une excellence opérationnelle avec KPMG, qui va pouvoir nous chiffrer et nous dire pourquoi nous avons un EBITDA qui est à 0,79% alors qu'on aimerait bien l'amener à 5 ou 6%. Donc là, c'est une première chose qui est importante à dire. On a également le calcul du benchmark qui va se faire dans notre canton, avec l'Hôpital fribourgeois, en lien toujours avec des hôpitaux qui sont de même grandeur et qui ont plus ou moins les mêmes prestations. A ce niveau-là, par rapport à toutes ces questions et notamment celle de Madame Zermatten, par rapport à sa surprise de voir ces 2,25% de stationnaires, actuellement on doit diminuer le séjour à l'hôpital, c'est ce qui nous permettra aussi d'avoir des rentrées financières qui nous permettront d'être bien meilleurs que ce que l'on est maintenant. Les chiffres exacts vont nous parvenir tout prochainement par l'étude KPMG, que j'ai suivie dès le mois de janvier. Par rapport aux entrées supérieures, c'est vraiment aussi des choses que nous allons observer ces prochains jours. Cela rejoint la question du

député Schumacher. Je vais analyser tout ça pour savoir ce qui a fait que - mais je pense que le COVID y est pour beaucoup - l'on a eu une énorme augmentation du nombre d'entrées et qu'on ne s'en sort pas mieux au niveau des rentrées financières.

Ce qui est important par rapport à la question de M^{me} la Députée Meyer Loetscher, c'est que la motion va être traitée tout prochainement. Je peux donc vous l'annoncer maintenant. Bien sûr qu'elle date du 11 septembre 2019, personnellement j'étais encore député, donc voilà. Je me la rappelle bien entendu et je vais la traiter tout prochainement et la réponse sera donnée tout bientôt.

Concernant la question du député Bürgisser sur les 120 millions de francs, qui paie, quand, comment. Là, je rejoins les propos de M. le Rapporteur Bruno Boschung. C'est une question éminemment politique par rapport à ça, par rapport à toutes ces dettes de l'HFR. On devra quand même se poser un jour ou l'autre la question qui rembourse et combien. Comment est-ce qu'on va transformer ce compte courant, qui est actuellement extrêmement négatif et qui sert, en théorie, à payer les salaires de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs de l'HFR, et à combien est-ce qu'on va descendre le compte-courant? Il faudra qu'on fixe une limite. Je ne sais pas, ça peut être, je dis ça comme ça, 50 millions, 40 millions et le rester on passera en une dette, avec un pourcentage par rapport au taux à rembourser pour la suite. Ce sont donc des questions éminemment politiques qu'on devra se poser et bien entendu que c'est également sur ma table.

Par rapport aux prix et distinctions en reconnaissance, je rejoins les propos soit de M^{me} la Députée Zermatten ou de M^{me} Anne Meyer Loetscher. C'est vrai qu'il est important de mettre tous ces points positifs de l'HFR en exergue. La communication a été faite. Personnellement, je l'ai également observé et je pense que cela permet vraiment, dans la situation actuelle, où l'HFR est dans le rouge vif, de mettre en exergue des choses qui vont bien. Vous commencez à me connaître un petit peu, je suis une personne positive et on va s'en sortir avec cet hôpital-là. Mais je pense que c'est un élément qui fait resurgir les choses qui sont positives et c'est important pour moi de le mettre en exergue.

Concernant la question de M^{me} la Députée Alizée Rey sur les taux d'intérêts, M. le Rapporteur a donné la réponse. Concernant les scénarii à venir, c'est une excellente question. J'aime bien toujours me positionner par rapport à l'avenir et c'est vrai qu'on a des discussions actuellement au niveau du Conseil d'Etat. On n'a pas terminé le plan financier, mais ce sont des discussions qui ont lieu ces jours et je ne peux pas vous donner la réponse aujourd'hui. On doit encore en discuter et doit se projeter sur l'avenir. Il faut se dire une chose: l'Hôpital fribourgeois va coûter quelque chose aux citoyens. Maintenant, à nous de déterminer la bonne hauteur du montant que l'on est prêts à dépenser. Je pense que c'est quelque chose, à l'avenir, que l'on va déterminer tout prochainement et vous en serez bien entendu tenus au courant.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Rapport d'activité 2022-DSAS-22

Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Rapport d'activité 2021

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Boschung Bruno (<i>Le Centre /Die Mitte, SE</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales |
| Préavis de la commission: | 27.04.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1486</i>) |

Discussion

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Le rapport d'activité de l'Etablissement cantonal des assurances sociales a retenu toute notre attention. Il est articulé en deux offices distincts, à savoir la Caisse de compensation et l'Office de l'assurance invalidité.

Entre 2021 et 2022, la Caisse de compensation a connu une stabilité de l'état de ses membres. Les cotisations AVS/AI/APG ont légèrement augmenté de 2,7% pour atteindre 427 130 492 frs en 2021. Il y a également une légère augmentation du nombre de bénéficiaires de rentes, de 2,6% (30 199 rentiers en 2021). Les montants totaux versés ont été également en légère augmentation, de 2,5% (651 465 302 frs en 2021).

En 2021, malgré la crise sanitaire, l'activité de l'Office AI s'est stabilisée à un très haut niveau, avec des évolutions marquées dans les domaines suivants :

1. Le nombre des demandes AI en suspens est en diminution d'environ 10% par rapport à 2020 et ce, malgré une nouvelle augmentation des demandes.

2. Le nombre des personnes ayant bénéficié de mesures d'intervention précoces est en très forte augmentation (+ 168% par rapport à 2020), due à l'introduction du case management.
3. Le nombre de rentes octroyées est resté stable entre 2020 et 2021.
4. Le nombre de moyens auxiliaires AI accordés a augmenté d'environ 9%, ainsi que les allocations pour imputés AI, +32% par rapport à 2020.

Compte tenu de la qualité du rapport et des très bons résultats, nous proposons au Grand Conseil d'approuver le rapport et les comptes de l'ECAS.

Rey Alizée (PS/SP, SC). J'ai entendu, M. le Commissaire du Gouvernement, dans un rapport précédent, que vous vous engagez pour soulager les assurés dans le domaine de l'assurance-maladie et je voulais savoir si vous alliez par exemple prévoir de réduire ou de revoir les conditions d'octroi des subsides pour la réduction des primes maladie? Quand on voit le nombre de refus en 2021, qui a été quand même plus élevé, il y a de quoi se poser des questions vu la charge lourde que représentent les charges d'assurance-maladie pour les assurés.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie M^{me} Alizée Rey, qui se préoccupe des coûts de la santé et je la comprends tout à fait. Je ne peux pas vous promettre actuellement des baisses, mais je serai bienveillant bien-entendu par rapport à cette question ces prochains mois. Ce seront des discussions que nous allons avoir. Je ne peux pas vous apporter une réponse toute faite aujourd'hui, il faut être clair, sinon j'irais à l'encontre de tous mes services. J'ai besoin d'entendre beaucoup de personnes et de bien comprendre les enjeux avant de pouvoir vous donner de tels chiffres. C'est clair qu'après on aura une discussion aussi à avoir au niveau du Conseil d'Etat.

Vote

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés dans leur ensemble par 69 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaëtan (VE,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 69.*

A voté non:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 1.*

Election judiciaire 2022-GC-73

Juge suppléant-e au Tribunal cantonal

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)
Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 101; blancs: 2; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élue *M^{me} Stéphanie Colella, à Matran*, par 77 voix.

A obtenu des voix M. Jérôme Piegai: 22.

Election judiciaire 2022-GC-74

Président-e suppléant-e de la Commission de conciliation en matière de bail pour les districts du Sud

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)
Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 97; blancs: 2; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu *M^{me} Houri Rousseau, à Pringy*, par 70 voix.

A obtenu des voix M^{me} Sandra Ayan: 25.

Election judiciaire 2022-GC-75

Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Gruyère

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)
Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 97; blancs: 4; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu-e *M. Dominique Schmutz, à Sorens*, par 93 voix.

Election judiciaire 2022-GC-81

Assesseur-e (pédagogie, éducation) à la Justice de paix de la Glâne

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)
Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 96; blancs: 1; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu-e *M. Benoît Gex, à Sorens*, par 52 voix.

A obtenu des voix M^{me} Christine Jordan: 43.

Election judiciaire 2022-GC-82

Assesseur-e (locataires) au Tribunal des baux de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)

Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 89; blancs: 1; nuls: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Marcel Favre, à Riaz*, par 88 voix.

> La séance est levée à 17 h 25.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

Deuxième séance, mercredi 18 mai 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|--------------------|---|--------------------|---|
| 2021-DFIN-34 | Comptes de l'Etat | Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella |
| 2021-CE-286 | Rapport d'activité | Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella |
| 2022-DIAF-2 | Rapport et comptes | Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima) - Rapport d'activité et comptes 2021 | Discussion Vote | <i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella |
| 2021-DFIN-34 | Comptes de l'Etat | Direction de l'économie et de l'emploi | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty |
| 2021-CE-286 | Rapport d'activité | Direction de l'économie et de l'emploi | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty |
| 2021-CE-286 | Rapport d'activité | Relations extérieures | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Nicolas Pasquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty |
| 2022-GC-58 | Rapport d'activité | Commission des affaires extérieures du Grand Conseil | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Nicolas Pasquier |
| 2021-DFIN-34 | Comptes de l'Etat | Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens |
| 2021-CE-286 | Rapport d'activité | Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens |

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|------------------|------------------------|--|---|--|
| 2022-DICS-5 | Rapport d'activité | Rapport d'activité 2021 de l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS) | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens |
| 2021-DFIN-34 | Comptes de l'Etat | Bilan, Annexe aux comptes | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2021-DFIN-34 | Comptes de l'Etat | Comptes généraux de l'Etat de Fribourg (2021) | Récapitulation | <i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2021-CE-286 | Rapport d'activité | Conseil d'Etat : ensemble de l'activité 2021 | Récapitulation | <i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2021-DFIN-34 | Comptes de l'Etat | Décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg (2021) | Entrée en matière Lecture des articles Vote final | <i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2022-GC-10 | Rapport d'activité | Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) : Rapport annuel 2021 | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Rose-Marie Rodriguez <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens |
| 2021-GC-172 | Mandat | Assurer des moyens suffisants pour notre Université | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski Hubert Dafflon Claud Chassot Achim Schneuwly Claude Brodard David Bonny Antoinette de Weck Bruno Marmier Philippe Demierre Stéphane Sudan <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens |
| 2021-GC-170 | Postulat | Développer la formation professionnelle continue pour un public adulte peu ou pas qualifié | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Gaétan Emonet Eliane Aebischer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens |
| 2021-GC-148 | Postulat | Pour plus d'efficacité des mesures d'aides en milieu scolaire | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Stéphane Sudan Caroline Dénervaud |

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|-------------|---------------------|---|------------------------|--|
| | | | | <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonens |
| 2021-GC-157 | Postulat | Pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonens |
| 2022-GC-76 | Election judiciaire | Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 1 | Scrutin uninominal | |
| 2022-GC-77 | Election judiciaire | Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 2 | Scrutin uninominal | |
| 2022-GC-78 | Election judiciaire | Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 3 | Scrutin uninominal | |
| 2022-GC-79 | Election judiciaire | Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 4 | Scrutin uninominal | |
| 2022-GC-80 | Election judiciaire | Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 5 | Scrutin uninominal | |

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Jean-Daniel Wicht, Pascal Lauber, Benoît Rey, Jean-Daniel Schumacher, Bertrand Morel, Dominique Zamofing, Laurent Dietrich et Pauline Robatel.

MM. Romain Collaud, Philippe Demierre et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts |
| Rapport/message: | 20.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381) |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454) |
| Remarque: | Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément. |

Examen de détail

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). L'excédent de charges des comptes de fonctionnement de la DIAF se monte à 91 637 353 frs, soit un montant de 4,58 millions de francs supérieurs au budget 2021. Cela est dû à des charges supérieures tout comme des revenus inférieurs au budget.

Le compte des investissements s'élève à 21 958 85 frs et se situe en dessous du budget, qui prévoyait des investissements à hauteur de 24 402 000 frs. Cette différence d'environ 2,5 millions provient d'une part du SAgri, qui n'a pas accordé autant

de subventions et de prêts que prévu et d'autre part du compte des investissements de Grangeneuve, qui pour des raisons comptables indique des charges inférieures au budget.

L'excédent de charges est supérieur au budget dans toutes les préfectures. Cela s'explique par des émoluments et des amendes toujours inférieures au budget. Dans les districts du Lac et de la Singine, il y a des pertes sur créances liées aux amendes délivrées à des conducteurs étrangers sur l'autoroute, difficilement récupérées.

Les charges sont de manière générale maîtrisées. Des dépassements dans les frais de personnel des Préfectures de la Sarine, de la Gruyère et de la Veveyse sont dus à des ressources supplémentaires accordées pour compenser l'engagement des préfets dans la gestion de la pandémie. Il est à relever que cet engagement a été très différent dans les diverses préfectures. Ces dépassements ont été compensés ailleurs, notamment à Grangeneuve.

L'excédent de charges du SAgr est supérieur au budget à hauteur d'environ 2,35 millions. Les charges sont légèrement supérieures au budget, mais les revenus sont inférieurs à hauteur de 1,7 million. Comme l'année précédente, la différence provient principalement des rubriques «impôt sur la diminution de l'air agricole» et «taxe sur la plus-value» avec 2,2 millions de recettes en moins comparé au budget. La taxe sur la plus-value n'a généré aucun revenu, alors que le budget prévoyait 480 000 frs.

Les paiements directs restent stables en comparaison avec 2020 avec 186,6 millions. Les subventions pour les améliorations foncières et les constructions rurales ont augmenté en comparaison avec les années précédentes, même en tenant compte de la dépense exceptionnelle de 1 million pour le projet de développement régional «Bio-Gemüse Seeland».

Les charges du SAAV s'élèvent à 15,5 millions et dépassent le budget d'environ 470 000 frs. Les revenus totalisent 6,1 millions et correspondent au budget, ce qui résulte à un excédent de charges de 9,4 millions. Le dépassement des charges vient d'une part de la rubrique du «traitement du personnel auxiliaire» et d'autre part de la rubrique des «prestations de service par des tiers». Le personnel auxiliaire supplémentaire était nécessaire pour absorber le travail supplémentaire dû à la BVD.

L'excédent de charges du SFN est d'environ 700 000 frs supérieur au budget. Malgré que les charges soient moins hautes que le montant budgétisé, il manque 1,5 million de revenus. Les dépenses dans le cadre des conventions-programme (2020-2024) n'ont pas atteint la hauteur prévue et il y a donc 1,25 million de subventions en moins de la part de la Confédération.

Les ventes des vins du vignoble du Lavaux étaient satisfaisantes avec un chiffre d'affaires de 1,7 million, ce qui correspond à une augmentation de 350 000 frs par rapport à 2020. Cependant, la situation phytosanitaire a été particulièrement difficile pour la production biologique avec des attaques massives de mildiou et d'oïdium. La récolte était en conséquence très faible et la valeur des stocks de vins en cave a diminué de 615 873 frs. Un prélèvement de 432 435 frs du fonds des vignes était alors nécessaire pour équilibrer le centre de charges. Le fonds des vignes s'élève encore à 801 378 frs.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2021-CE-286

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Kolly Gabriel (<i>UDC/SVP, GR</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Castella Didier , Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1368</i>) |
| Remarque: | Ce rapport d'activité fait l'objet d'une publication séparée. |

Discussion

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Un rapport comme d'habitude très complet, je vais me limiter à quelques points qui nous ont semblé important. Le Covid a bien entendu impacté directement les services de la DIAF.

Notre canton a connu une première modification du territoire cantonal depuis plus de deux siècles, le projet historique de fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune fribourgeoise de Morat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

La DIAF a poursuivi l'accompagnement des travaux de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg jusqu'au vote consultatif du 26 septembre 2021. Une délégation du Conseil d'Etat pour les agglomérations et les structures territoriales a présenté la position du Conseil d'Etat lors de onze soirées d'information. Elle a également préparé à l'intention du Conseil d'Etat et du Grand Conseil un projet de soutien financier extraordinaire de 100 millions de francs en cas de fusion du Grand Fribourg.

Le net rejet du principe de la fusion lors du scrutin de septembre a incité l'assemblée constitutive à planifier sa dissolution. Le Conseil d'Etat attend de sa part un rapport détaillé sur ses travaux.

Le Service des communes a préavisé, à l'intention des directions compétentes, 256 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final.

La pisciculture d'Estavayer a continué d'occuper le Conseil d'Etat par l'intermédiaire de la DIAF et de la DAEC en 2021. Le rapport de la commission d'enquête parlementaire (CEP) a été discuté en octobre au Grand Conseil. La CEP est arrivée à la conclusion que le montant d'environ 1,5 million, indiqué par le Conseil d'Etat pour la remise en état, était correct. Parallèlement, elle a également recommandé d'accepter la motion populaire demandant la remise en état de la pisciculture. Le Grand Conseil a donné suite à la motion en novembre.

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 583 demandes de naturalisation ordinaire en 2021. Parmi ces 583 dossiers de naturalisation ordinaire, 309 concernaient des étrangers de la deuxième génération.

Le SFN a connu de nombreux départs de personnel en 2021, notamment en raison du changement de régime de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Ce sont près de 15% de l'effectif total qui ont été remplacés le détail nous a été fournis par la Direction.

Au SAAV, la pandémie de COVID-19 a poussé le Service à s'adapter constamment. De nouvelles tâches ont été assurées en parallèle aux missions usuelles. Le SAAV a ainsi été mis à haute contribution afin de soutenir l'Etat de Fribourg et la population du canton dans le cadre de la lutte contre ce nouveau virus pandémique, ce pour le compte de l'Organe cantonal de conduite COVID et de la Cellule de coordination cantonale. Le SAAV dispose en effet d'une longue expérience dans le domaine des maladies transmissibles et des épidémies. La filière de dépistage virologique du SARS-COV-2, mise en place en 2020 pour le compte de l'HFR, a été maintenue jusqu'à fin avril 2021. A la suite de la réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, le SAAV a enregistré neuf départs à la retraite fin 2021. Ces remplacements, en plus des départs naturels, le renouvellement de cinq places d'apprentissage et de quatre postes de stagiaires, ont engendré un travail de recrutement et de suivi administratif important. Certains postes sont encore vacants, le marché étant particulièrement sec pour certaines fonctions spécialisées.

En 2021, Grangeneuve a travaillé à la fusion avec le Service de l'agriculture. Ce rapprochement, effectif au 1^{er} janvier 2022, vise à faire face à l'augmentation du nombre et de la complexité des dossiers agricoles et à renforcer la défense homogène des intérêts du canton. Il s'inscrit dans le développement global du Campus Grangeneuve-Posieux et dans la relocalisation de l'ensemble du secteur agriculture et nature de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur le site.

Nadine Degen est la future cheffe de la section «Agriculture» de Grangeneuve et intègre le conseil de direction de Grangeneuve comme seconde directrice adjointe. Elle prend la tête de la nouvelle section, qui reprend les tâches du Service de l'agriculture et du Centre de conseil agricole.

Le 24 septembre 2021, la nouvelle ferme laitière a été inaugurée. Elle représente un outil essentiel pour la formation et la vulgarisation des techniques les plus avancées aussi bien pour la production traditionnelle que pour des exploitations modernes répondant à l'agriculture 4.0. La ferme-école fera de Grangeneuve une référence sur le plan national et confortera l'Institut dans son rôle de modèle pour les élèves, les agriculteurs et agricultrices, les acteurs et actrices de la filière alimentaire du canton.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie le rapporteur pour ces propos. Comme vous avez pu l'entendre, l'année 2021 a été riche, intense. J'aimerais ici remercier les collaborateurs qui ont fait preuve d'agilité et de souplesse dans une période mouvementée.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je profite de l'étude du rapport de gestion de la DIAF pour poser quelques petites questions: d'abord sur la pisciculture d'Estavayer, puis sur le Conseil des jeunes.

Tout d'abord et suite à l'article paru dans la Liberté d'hier au sujet des pertes en alevins survenues à la pisciculture de Colombier, j'aimerais savoir ce qu'en pense le Conseil d'Etat et s'il est toujours satisfait de la collaboration avec Colombier.

Deuxième question: qu'en est-il de la création d'un CoPil ou d'une commission chargée de mettre en œuvre la motion populaire au sujet de la remise en fonction de la pisciculture d'Estavayer? Pour mémoire, la motion populaire acceptée en plenum en octobre dernier demandait la remise en fonction des installations de la pisciculture. Les différents groupes ont été contactés il y a plusieurs mois pour désigner leurs représentants, et depuis lors, plus de nouvelles! Cela est pour le moins déconcertant, vous en conviendrez.

Enfin et dans un tout autre registre, je souhaiterais avoir quelques informations supplémentaires sur le Conseil des jeunes. On peut lire dans le rapport de gestion que l'année a été difficile en raison de la pandémie, mais surtout qu'une partie des membres s'est découragée et que le recrutement est difficile. Qu'en est-il vraiment et de quelle manière le Conseil d'Etat

pense-t-il apporter du soutien à cet organe si important pour la formation des futurs citoyens. Si j'osais, je me permettrais de suggérer aux services de l'Etat la création d'un flyer présentant le Conseil des jeunes. Celui-ci pourrait être distribué aux classes de 11^{ème} année du CO dans le cadre du cours de citoyenneté. Les élèves intéressés par la politique, je vous promets qu'ils existent, pourraient ainsi poursuivre leur démarche en intégrant le Conseil des jeunes.

Je remercie le commissaire du Gouvernement des éclairages et réponses qu'il voudra bien apporter à mes questions.

Berset Solange (PS/SP, SC). Je reviens auprès du Conseil d'Etat parce que j'ai été interpellée par la réponse qu'il a donnée suite à une question qui a été déposée concernant l'engagement, à titre de lieutenant de préfet à 100%, d'une personne qui est syndic d'une grande commune. Pour avoir été syndic d'une plus petite commune, j'ai pu constater et chacun le sait que ce mandat est très chronophage et qu'il nécessite une très grande disponibilité. Assumer en plus un poste à 100% me laisse interrogative. Je pense que cela se fera forcément au détriment soit de la population du district, soit au détriment des citoyennes et citoyens de la commune.

J'aimerais ajouter un point qui me paraît important, c'est celui des compatibilités des mandats. Il est indéniable qu'il y aura des conflits d'intérêts. Pour avoir été au front, j'ai pu le constater. Je suis donc surprise de constater que M. le Préfet a dit dernièrement dans la presse que c'était une question politique, car pour moi, c'est vraiment une question de tout simple bon sens et de fonctionnement. Dans mon district, il y avait un collaborateur administratif qui avait été nommé à la préfecture et il a démissionné de son poste de conseiller communal simplement pour respecter la séparation des pouvoirs et pour ne pas être en porte-à-faux avec certaines décisions de la préfecture qui sont prises envers les communes.

Je me pose donc la question: est-ce que le Conseil d'Etat envisage d'émettre des critères pour que des postes aussi exposés et au service de la population ne posent pas de problème de compatibilité?

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Concernant la pisciculture, nous n'en avons pas particulièrement parlé en CFG sachant que cela date d'octobre 2021. C'est un peu court pour avoir des informations. En tout cas, pour les comptes 2021, cela ne laissait que deux mois.

Concernant le lieutenant de préfet de la Gruyère, c'est selon moi une affaire qui concerne 2022 et pas du tout les comptes 2021.

Nous n'avons pas parlé du Conseil des jeunes en CFG.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Concernant l'accident qui est arrivé à la pisciculture pour l'élevage de brochets, il faut savoir qu'on parle ici de l'alevinage et que c'est très difficile. On a des études qui tendent à nous démontrer que l'alevinage est inutile dans les lacs et on essaie de trouver les solutions pour que ces alevins ne décèdent pas le lendemain de leur mise en liberté. Cela ne touche ici pas le lac de Neuchâtel, parce que c'est le Service qui a essayé de faire un test. Les alevins les plus petits ont été déversés dans le lac de Neuchâtel et ne sont pas touchés. Par contre, pour les lacs de Schiffenen ou de la Gruyère, où on voulait mettre des brochets, on a fait une tentative d'aller avec des brochets plus grands pour arriver à de meilleurs résultats. Cette tentative a été infructueuse malheureusement. Elle tombe à un mauvais moment, mais ceci n'est pas lié à la pisciculture elle-même ou au fonctionnement de celle-ci. Ceci est lié à des tentatives d'améliorer l'alevinage et surtout les conséquences de l'alevinage, c'est-à-dire donner un potentiel de survie à ces alevins, qu'ils soient plus grands. L'expérience a été faite. Je pense qu'elle ne sera plus reproduite au vu du résultat.

Concernant la commission, j'ai essayé de mettre aussi de la pression. Les demandes aux groupes ont été faites. Il y a la recherche d'un expert qui est en cours et qui doit être nommé pour accompagner la commission. Je vais m'inquiéter pour que vous soyez convoqués au plus vite.

Concernant le Conseil des jeunes, il faut savoir que ce conseil vit des hauts et des bas en fonction des départs et des arrivées et ce n'est pas toujours idéal. Je retiens l'idée d'une meilleure communication avec un flyer. Je trouve que c'est une proposition intéressante. Je vais la discuter à l'interne du Service. Il est vrai que cela se fait beaucoup par du bouche-à-oreille actuellement entre ceux qui partent et ceux qui arrivent. Le fonctionnement n'est pas toujours optimal. Néanmoins, il est important et il est soutenu. On essaie aussi de lui laisser une certaine autonomie. Le but est d'accompagner le Conseil des jeunes. On ne veut pas prendre la responsabilité du fonctionnement du Conseil des jeunes. Un des buts de ce conseil est justement de les responsabiliser. On essaie donc de les accompagner en n'étant pas trop interventionnistes. Quand c'est nécessaire, on le fait. Je retiens la proposition de publicité.

Concernant l'engagement du lieutenant de préfecture, il faut savoir que le Conseil d'Etat n'est plus l'autorité d'engagement. Cela a été une décision du Grand Conseil. Ce n'est donc plus lui qui intervient dans le choix de l'engagement des lieutenants de préfet. S'il est vrai que la fonction de syndic est chronophage, je peux tout à fait le confirmer, il appartient à l'autorité concernée, donc soit le service soit la préfecture, d'examiner cela avec la personne en question. Cela appartient dans le cas présent au préfet. Concernant la compatibilité des mandats, je vous rappelle que le Conseil d'Etat avait des règles relativement restrictives par le passé, qu'il a été désavoué par le tribunal notamment sur un dossier. C'est donc toujours difficile. Ce qu'il faut dire ici par rapport à l'exemple que vous avez pris, c'est qu'on est pas dans le même district. Je pense que si on était

dans le même district, ce serait beaucoup plus flagrant et l'incompatibilité serait claire. Ici, le fait de ne pas être dans le même district importe moins à mon avis, puisqu'il n'est pas amené dans le cadre de sa fonction à effectuer la surveillance des communes dans son district propre. Vous avez néanmoins parlé de bon sens. J'ai envie de dire que je crois que vous allez être entendue, car je crois savoir qu'il va remettre son mandat.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes 2022-DIAF-2

Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima) - Rapport d'activité et comptes 2021

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Kolly Gabriel (<i>UDC/SVP, GR</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Castella Didier , Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts |
| Préavis de la commission: | 13.04.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1484</i>) |

Discussion

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). L'assurance des animaux de rente et l'élimination des déchets animaux font l'objet d'une comptabilité séparée. Pour l'assurance, avant d'être regroupés, les comptes sont tenus séparément pour chaque espèce ou groupe d'animaux assurés. Les frais de lutte contre les épizooties ainsi que les indemnités pour perte d'animaux pris en charge par Sanima s'élèvent à 1 476 048 frs. La participation financière de l'Etat est de 590 419 frs. Le résultat d'exploitation 2021 de l'assurance des animaux de rente se monte à 26 869 frs, soit d'environ 300 000 frs inférieur à celui de l'année 2020. Le compte de résultats boucle toutefois avec un bénéfice de 969 914 frs. Cette diminution du bénéfice de l'exercice 2021 par rapport à celui de l'année précédente est due principalement à l'augmentation des coûts liés aux cas de BVD et salmonellose.

Les fonds de réserve s'élèvent au total à 27,8 millions de francs. Les coûts concernant l'entreposage des cadavres d'animaux auprès des centres collecteurs et l'élimination des déchets se montent à 1 477 020 frs. La participation de l'Etat aux frais assumés par Sanima s'élève à 730 442 frs. Les amortissements sur les immeubles et les installations des centres collecteurs de Guin, Châtillon et La Joux se montent à 228 850 frs. Le compte de résultat de l'élimination des déchets boucle sur un bénéfice de 16 013 frs.

Concernant les activités, la peste porcine africaine (PPA) continue de se propager en Europe et des foyers apparaissent de plus en plus près des frontières nationales, notamment en Allemagne avec un deuxième foyer qui est apparu sur la faune sauvage. En novembre, la première exploitation porcine allemande est touchée. Le sanglier étant le principal vecteur, des mesures de détection précoce sont en place et les détenteurs de porcs sont appelés à respecter les mesures de biosécurité. Un exercice national NOSOS a été conduit en novembre par le SAAV en collaboration avec l'équipe d'intervention, Sanima, la Police cantonale, la protection civile, le Service de l'agriculture et le Service de la faune, l'objectif étant de simuler l'arrivée de la peste porcine africaine sur notre territoire.

La grippe aviaire est aussi présente en Europe et proche de nos frontières. Les périodes de grandes migrations présentent toujours un risque accru.

En novembre, une exploitation amateur dans le canton de Zurich détenant des poules et des oiseaux d'eau a été touchée. La mise en place des zones de protection et de surveillance a permis de contenir la maladie.

La diarrhée virale bovine (BVD), 188 cas en 2021, est toujours l'épizootie qui fait le plus de dégâts et mobilise le plus de ressources financières et humaines. Les mesures du plan de lutte sont continuellement discutées et adaptées par le groupe de travail BVD. Une expertise a été lancée en fin d'année pour faire le point sur les mesures de lutte.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie le rapporteur pour ces propos justes. Il faut savoir que dans le cadre de Sanima c'est une assurance avec des fonds de réserve obligatoires et que les revenus sont très fluctuants en fonction des placements financiers. Ce sont des choses qu'on arrive difficilement à prévoir. De même, du côté des charges, les épizooties évoluent très rapidement à l'image des épidémies. Il est toujours difficile de prévoir cela. Les résultats positifs cette année sont à saluer.

Vote

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés, sans modification, par 89 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 89.*

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

Direction de l'économie et de l'emploi

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV) |
| Représentant-e du gouvernement: | Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle |
| Rapport/message: | 20.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381) |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454) |
| Remarque: | Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément. |

Examen de détail

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le compte de résultats 2021 de la Direction de l'économie et de l'emploi présente des charges pour 513 268 000 frs, en augmentation de 121 854 000 frs par rapport au budget, soit une augmentation de 31%. Dans la même tendance, les recettes du compte de résultats se chiffrent à 329 087 000 frs, là aussi en augmentation de 92 251 000 frs par rapport au budget, soit +39%.

Comme vous vous en doutez, ces fortes variations sont en relation avec les mesures de soutien à l'économie en lien avec la pandémie Covid-19. J'y reviendrai.

Au final, le compte de résultat de la DEE présente un excédent de charges de 184 181 000 frs, en augmentation de 29 604 000 frs par rapport au résultat budgété, soit +19%.

A relever toutefois que le compte de résultats enregistre aussi une charge extraordinaire de 2 539 000 frs qui couvre l'amortissement d'une parcelle de terrain acquise à l'entreprise Cramos sur le site de Tetra Pak à Romont en faveur de l'ECFP.

Le financement de cette parcelle a été assuré par le Fonds de politique foncière active mais l'amortissement comptable de ce patrimoine financier se retrouve dans les comptes de la Promotion économique.

Au niveau du compte des investissements, ceux-ci sont en baisse par rapport au budget, à savoir des dépenses d'investissement de 19 840 000 frs en 2021 contre 34 281 000 frs budgétés. Les recettes d'investissement quant à elles se chiffrent à 4 175 000 frs contre 3 045 000 frs budgétés. Dès lors, le compte des investissements présente un excédent de dépenses de 15 666 000 frs par rapport aux 31 237 000 frs budgétés.

En particulier, les subventions pour le Smart Living Lab se sont chiffrées à 910 000 frs au lieu des 8 millions budgétés à cause d'un retard dans le lancement du projet. Par ailleurs, le renouvellement des remontées mécaniques n'a nécessité aucun prêt en 2021 alors que 1 812 000 frs étaient prévus au budget.

Au niveau des EPT, la DEE dispose au 31 décembre 2021 de 930,08 EPT alors que le budget prévoyait 920,76 EPT, soit une différence de 9,32 EPT.

J'en viens maintenant à quelques compléments d'information sur les centres de charges, en particulier en lien avec les dépenses COVID.

Le *Secrétariat général* présente un excédent de charges de 63 108 000 frs, en augmentation nette de 3 995 000 frs par rapport au budget. Cela s'explique notamment par la position 3635.700, où nous trouvons dans les mesures cantonales de soutien liées à l'épidémie Covid-19 en faveur d'entreprises privées le montant de 3 390 000 frs, dont 2 058 000 frs dans le domaine du tourisme et 1 332 000 frs pour les médias.

La *Promotion économique* enregistre un excédent de charges de 32 903 000 frs alors que 7 397 000 frs étaient prévus au budget.

D'abord, relevons que dans le compte 3144.005 on retrouve les frais d'entretien des sites de politique foncière active, sites gérés par l'ECPF mais financés par le fonds PFA. 12 259 000 frs étaient prévus au budget, les dépenses se sont limitées à 5 797 000 frs.

L'essentiel des dépenses en lien avec les mesures de soutien à l'économie suite au Covid-19 apparaît sous la position 3635.001, à savoir les subventions cantonales aux entreprises selon le plan de relance pour un total de 11 629 000 frs, et sous la position 3635.700 les mesures cantonales, qui totalisent 89 668 000, dont 80 914 000 à titre de soutien aux cas de rigueur.

Enfin, sous la position 4260.700 on retrouve la part versée par la Confédération pour les cas de rigueur, à savoir 73 450 000 frs.

Concernant le *Service de la formation professionnelle*, il présente un excédent de charges de 9 170 000 frs alors que 7 960 000 frs étaient prévus au budget. Cela résulte aussi des mesures Covid. Sous la position 3636.700 pour un total de 1 474 000 frs dont 659 000 frs pour les cours interentreprises et 815 000 frs pour la contribution au financement des salaires des apprentis (1000 frs par apprenti) financé par prélèvement sur le fonds de relance.

Au niveau des *HES*, on constate un accroissement des charges brutes, respectivement des recettes brutes, qui s'explique par des augmentations réjouissantes des mandats de prestations externes et qui font aussi le succès et la reconnaissance des HES fribourgeoises.

Pour le *Service de l'énergie*, un excédent de charges de 1 280 000 frs contre 2 704 000 frs prévus au budget. L'amélioration de 1 424 000 frs s'explique pour l'essentiel par la diminution des amortissements des subventions d'investissements aux personnes physiques (voir position 3660.701) soit 15 371 000 frs contre 17 000 000 frs au budget. Au niveau du compte des investissements, on retrouve les dépenses liées aux mesures énergétiques prévues dans le plan de relance de l'économie, mesures qui se sont terminées en décembre 2021.

Je terminerai mon rapport en remerciant M. le Président du Conseil d'Etat Olivier Curty ainsi que le secrétaire général de la Direction, M. Christophe Aegerter, pour leur disponibilité et leur bonne collaboration dans le cadre de l'examen des comptes de leur direction.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier tout particulièrement les deux rapporteurs, MM. les Députés Stéphane Peiry et Armand Jaquier, ainsi que la CFG, pour leur collaboration dans le cadre de l'examen des comptes 2021. La présentation de M. le Rapporteur ayant été très complète, je ne crois pas utile de rajouter quelque chose à ce stade. Je me tiens néanmoins prêt à répondre à vos éventuelles questions.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Dans le cadre de l'analyse des comptes de la DEE, je souhaiterais partager avec vous une réflexion. Au compte numéro 3636.302, les subventions cantonales pour le perfectionnement professionnel sont de 240 000 frs par année. Ce montant est bien ce que le canton octroie pour que les salariés du canton puissent suivre des cours de

formation continue. C'est bien cela? Si on peut saluer ce geste, il n'en reste pas moins que la somme au regard du nombre de personnes actives et potentiellement intéressées peut paraître modeste, voire dérisoire.

Comme employée de l'Etat de Fribourg, je me sens un peu privilégiée. Mon employeur m'offre chaque année la possibilité de suivre de nombreux cours de formation continue soit gratuitement, soit à des prix très modiques. A ce titre, on peut parler d'exemplarité.

Ce qui est dommage, c'est que le canton de Fribourg, lorsqu'il n'est pas employeur, offre des subventions réelles, certes, mais bien insuffisantes. Tout le monde reconnaît aujourd'hui l'importance de la formation professionnelle continue et du perfectionnement comme facteurs de protection face aux aléas d'une carrière professionnelle.

Si les gens avec de bonnes formations de base ne sont pas toujours protégés du chômage, que dire des personnes avec peu ou pas de formation de base? Dans ce cas, le meilleur moyen de renforcer les capacités de ces personnes reste la formation continue et si on poursuit la réflexion, élargir le montant des subventions cantonales dévolues à la formation professionnelle devient une nécessité et même une évidence.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Je relève la question de M^{me} Rodriguez concernant les subventions pour la formation professionnelle, question qu'à titre personnel je peux partager. Je confirme les propos de M^{me} Rodriguez et j'adresse la question à M. le Conseiller d'Etat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je partage également les propos de M^{me} la Députée sur l'importance du perfectionnement professionnel. Je pense que l'on aura l'occasion de discuter tout cela dans le cadre de la modification de la loi sur la formation professionnelle, qui est en cours avec une consultation qui est prévue, je l'espère, encore cette année-là.

Merci pour la remarque pertinente. Cela nous tient à coeur.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2021-CE-286

Direction de l'économie et de l'emploi

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Peiry Stéphane (<i>UDC/SVP, FV</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1368</i>) |
| Remarque: | Ce rapport d'activité fait l'objet d'une publication séparée. |

Discussion

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). En préambule, nous tenons à relever que le rapport est très complet et contient de nombreuses informations. Nous remercions également les auteurs de ce rapport.

Nous relevons quelques points qui nous ont paru significatifs, ceci sans être exhaustif.

Au niveau du *Secrétariat général*, la pandémie Covid-19 a continué à fortement impacter les activités de la Direction et de ses services durant l'année 2021. La gestion de l'indemnisation des entreprises a mobilisé d'importants moyens. Ce ne sont pas moins de 1500 dossiers qui ont été traités par les deux cellules chargées de cette gestion. La Direction relève notamment avoir mené à bien plusieurs projets importants comme la révision complète de la loi sur le tourisme, avoir soumis au Grand Conseil le décret relatif au transfert des propriétés des sites industriels AgriCo à St-Aubin, la Maillarde à Romont et le Pré-aux-Moines à Marly, ainsi que l'octroi d'une dotation en capital complémentaire en faveur de l'ECPF, proposition largement acceptée par le peuple fribourgeois le week-end dernier. Cela permet aussi de dire que le rapport de gestion de l'ECPF vous sera soumis lors de la session du mois de juin prochain.

Le Grand Conseil a également accepté la révision de la loi sur le tourisme, comme je l'ai dit en préambule.

Nous apprenons que quelques projets de lois sont maintenant en travaux. Il s'agit de la révision de la loi sur la formation professionnelle, que M. le Commissaire du Gouvernement vient de relever ou encore de la préparation d'une nouvelle loi sur la prévention des accidents de chantier.

Le tourisme a repris des couleurs à l'arrivée du printemps. Il reste toutefois du chemin avant de retrouver la situation avant Covid.

Au niveau de la *Promotion économique*, la phrase d'introduction résume les propos de ce point. L'économie fribourgeoise a fait preuve d'une bonne capacité de résilience face à la crise sanitaire et économique liée à la pandémie. Durant les dix-huit mois de la crise, plus d'un milliard de francs ont été injectés dans l'économie cantonale, soit à titre de prêt ou de contribution à fonds perdu. Cela représente 5% du PIB du canton et aura pris des formes aussi variées que les prêts Covid, les RHT, les cas de rigueur, les soutiens aux baux ainsi que les contributions définies dans le plan de relance.

Au niveau de la création d'emplois, respectivement de la création d'entreprises, le rapport nous indique que le manque de projets concrétisés est de 45. Ils généreront ces prochaines années des investissements de l'ordre de 344 millions. En matière de places de travail, plus de mille emplois sont planifiés. Le rapport relève aussi que les nouvelles entreprises d'origine étrangère implantées en 2021 prévoient de créer 155 nouveaux emplois à moyen terme. Des cautionnements pour un total de 4,4 millions ont été attribués et ont permis la réalisation d'investissements de près de 23 millions. Concernant les mesures Covid, la promotion économique a été mandatée par le Grand Conseil pour mettre en place des mesures de soutien pour les entrepreneurs et les indépendants. Le rapport détaille ces mesures et nous indique aussi que la plateforme Kariyon a permis de générer 17 millions dans les commerces entre le 1^{er} juillet et le 27 septembre 2020.

Le *Service public de l'emploi* assure un chômage avec une moyenne de 9391 demandeurs et demandeuses d'emplois. Le canton a comptabilisé en moyenne également 1903 personnes inscrites de plus qu'en 2019. L'écart a tendance à diminuer à la fin de l'année 2021.

Concernant la lutte contre le travail au noir, ce sont 545 contrôles qui ont été effectués par les inspecteurs du SPE et de l'inspectorat à chantier Fribourg. Ils ont concerné 1162 travailleurs. Parmi ces contrôles, 227 entreprises ont fait l'objet d'une dénonciation et 457 travailleurs ont fait l'objet d'au moins un soupçon d'infraction.

J'en viens maintenant au *Service de l'énergie*. Concernant le programme d'encouragement en matière d'énergie, grâce au plan de relance, le programme bâtiments Fribourg a vu ses taux de subventionnement augmentés de 50%. Il a connu un succès sans précédent avec pratiquement un doublement des demandes en 2021. L'intégralité du montant octroyé a été utilisé. Concernant le Service de l'énergie, je profite aussi de l'occasion pour relever que la CFG a entendu le 1^{er} avril 2022 M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty et le chef du Service de l'énergie M. Serge Boschung sur le dossier éolien. Il ne s'agissait pas pour la CFG de propositions sur l'éolien, sur les sites retenus dans le plan directeur cantonal et qui suscitent beaucoup de questions de la part d'élus comme de la part de citoyens habitant les communes concernées. Il s'agissait plutôt d'entendre les responsables du Service sur les critiques et les éventuels conflits d'intérêt relayés dans la presse ces derniers mois. Evidemment, nous n'avons pas mené une enquête, mais ce que nous pouvons dire est que MM. Curty et Boschung nous ont présenté dans le détail l'historique de ce dossier depuis 2010, les rôles des divers acteurs et parties prenantes dans la gestion du dossier et ont répondu en toute transparence à toutes les questions posées par les membres de la CFG.

J'en terminerai avec le *Service du logement* pour dire que le taux de logements vacants rapporté au total des logements passe de 1,89% en 2020 à 1,80%. Je relève aussi que la CFG est favorable au développement de l'Observatoire du logement.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je tiens à remercier infiniment le rapporteur pour son résumé très complet, parfait on pourrait dire, du rapport d'activité de notre Direction. A ce stade, je n'ai vraiment rien à rajouter et je réponds volontiers à vos questions.

Bürdel Daniel (Le Centre/Die Mitte, SE). Ich habe eine kurze Bemerkung zur Schwarzarbeit. Ich möchte hier eine Einschätzung zu diesem Thema abgeben.

Auf Seite 275 des Berichtes, der Berichterstatter hat dies auch kurz bestätigt, ist zu lesen, wie der aktuelle Stand der Kontrollen ist. Im Jahr 2019 haben wir das Gesetz verabschiedet. Damals haben der Grosse Rat, also der Gesetzgeber, aber auch die Wirtschaftspartner - noch zu meinen Interessenbindungen: ich bin stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgeberverbandes - und auch der Staatsrat im Bereich der Schwarzarbeit ganz klar eine Priorität definiert. Wir haben im Bericht ein ganz kurzes Kapitel, das auf die Schwarzarbeit eingeht. Wir haben die Anzahl Kontrollen gehört: im Jahr 2020 waren es 652, im Jahr 2021 545, was im Vergleich zum Vorjahr ein Rückgang von fast 110 Kontrollen ist.

Ich möchte wissen, wo wir aktuell stehen mit der Umsetzung und wie das Thema der Schwarzarbeit behandelt wird. Wo steht man im Bereich des SPE, was ist noch vorgesehen? Hat man die nötige Anzahl Stellen bereits geschaffen, damit man die Kontrollen effizient durchführen kann? Zudem möchte ich anregen, einen speziellen Bericht über die Schwarzarbeit zu erstellen, der aus meiner Sicht Ende 2022 verfügbar sein müsste.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ich danke Herrn Grossrat Bürdel für seine wichtige Frage. Ganz kurz: Es wurde bereits gesagt, am 1. Januar 2020 sind die neuen Rechtsgrundlagen in Kraft getreten. Hier muss man uns eingestehen, dass uns die Covid-Krise nicht geholfen hat, Kontrollen waren nicht mehr im gleichen Ausmass notwendig, wir wurden in unserer Handlungsweise ein wenig eingeschränkt. Wir haben jedoch diese Zeit genutzt, um das Dispositiv aufzustocken. Wir sind momentan sechs Inspektorinnen und Inspektoren, und wir haben ein

Mandat, das wir dem Inspectorat chantiers Fribourg gegeben haben, welches weitere 1,5 Stellenprozente umfasst. Wir haben diese Covid-Krise genutzt, indem wir sämtliche Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter ausgebildet haben, auch bezüglich der neuen Kompetenzen. Diese Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter wurden im Herbst 2021 vereidigt und seit Anfang 2022 agieren wir in diesem neuen Rechtsfeld, das wir haben, mit den neuen Kompetenzen, und wir haben bereits die ersten Anzeigen gemacht, die an die Justizbehörden weitergeleitet werden. Es braucht eine gewisse Zeit, bis die ersten Urteile getroffen werden, aber wir sind zuversichtlich, dass wir dem Grossen Rat - vielleicht nicht Ende 2022 aber vielleicht beim nächsten Jahresbericht - einen ersten interessanten Rückblick auf die Effizienz der getroffenen Massnahmen vorlegen können.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2021-CE-286

Relations extérieures

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1368) |

Discussion

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). La Commission des affaires extérieures a examiné le rapport 2021 du Conseil d'État sur les relations extérieures lors d'une séance tenue le 13 avril 2022. Elle a traité de cet objet en présence de M. le Conseiller d'État Olivier Curty, en charge des relations extérieures, et de M. Patrick Mülhauser, délégué aux relations extérieures du canton de Fribourg.

La Commission des affaires extérieures remercie le Conseil d'État pour ce rapport, qui rassemble dans un seul document les activités de relations extérieures tant du Conseil d'État que de chacune des directions. Ce rapport offre une très bonne vue d'ensemble dans ce domaine et doit être consulté en complément du rapport d'activité du Conseil d'État, respectivement les rapports des directions.

Comme il s'agit du premier rapport de ce type de la législature, le commissaire a commencé par donner quelques mots d'introduction sur la stratégie des relations extérieures en cours d'élaboration et qui n'existait pas auparavant. Cette stratégie repose sur les quatre piliers suivants:

- > affaires fédérales;
- > conférences nationales et régionales;
- > entretien des relations et la promotion du canton;
- > relations internationales.

La Commission a pris note que la priorité du Commissaire du Gouvernement reste bien entendu les affaires fédérales. Sur cet aspect, Monsieur Mülhauser a ensuite énoncé les différents outils à la disposition du Conseil d'État pour concrétiser ce travail de lobbyiste, qui consiste à soigner les contacts aussi bien avec les parlementaires fédéraux qu'avec les conseillers fédéraux et conseillères fédérales. Le canton ne pouvant être actif sur tous les sujets ni sur tous les fronts, il convient de bien identifier les dossiers fédéraux d'importance pour notre canton et d'y prêter une attention toute particulière. En 2021, le secteur des relations extérieures en a identifié trois :

- > Premièrement, par suite de l'adoption des lois Covid-19, le canton s'est impliqué pour accorder des aides aux entreprises, à la culture et au sport.
- > Deuxièmement, dans le dossier de la lutte contre la hausse des coûts LaMal, le canton a réussi à faire réintégrer dans les discussions de la Berne fédérale le projet de décompte forfaitaire des coûts des médicaments dans les établissements médicosociaux. Ce projet, qui avait été testé avec succès dans notre canton, consistait à introduire un service d'assistance par des pharmaciens-conseil et avait permis d'économiser plusieurs millions par année.
- > Le troisième sujet d'importance fut le soutien aux médias, pour lequel le canton a exercé un travail de lobbyisme au niveau fédéral, en parallèle des aides apportées au niveau local.

Sur le plan intercantonal, la crise Covid a encore fortement mobilisé les ressources des conférences spécialisées et de la Conférence des Gouvernements Cantonaux (CdC). M. le Commissaire a donné quelques éclairages sur les enjeux pour la Confédération et pour les cantons et sur les rôles respectifs à adopter en temps de crise. Pour résumé, les cantons ont l'avantage de mieux connaître le terrain mais leur action nécessite une coordination pour être efficace.

Nouvelle législature rime aussi avec réattribution des diverses représentations au sein d'organisations extérieures. Ainsi, M. Didier Castella représentera le canton au sein de la Région Capitale Suisse.

Sur le plan international, c'est M. Romain Collaud, qui représentera le canton au sein de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE). Après une année de pause, la collaboration économique avec la région Grand-Est a repris.

Durant la discussion qui a suivi la présentation, la commission a abordé les possibilités de déblocage des dossiers européens à la suite de l'échec des négociations sur l'Accord institutionnel. La discussion est aussi revenue sur le difficile travail de lobbying et de défense des intérêts du canton dans les négociations des accords intercantonaux au sein des conférences spécialisées.

En conclusion, la Commission des affaires extérieures constate à sa satisfaction que la nouvelle forme donnée au rapport en 2019 évolue favorablement. Son édition 2021 est fort agréable à lire, concis et bien équilibrée.

Malgré tout le soin apporté à sa rédaction, j'émettrais un seul petit bémol concernant le rapport. Ce bémol porte sur la liste des conventions intercantionales, dont les informations n'ont pas toutes été mises à jour. Je ne citerais qu'un seul exemple: la Convention sur les jeux d'argent n'est plus en cours de ratification, puisqu'elle a été ratifiée par l'ensemble des cantons romands et que notre parlement a traité et accepté la loi portant adhésion à cette convention le 17 septembre 2020 déjà. La Commission a déjà pris note avec satisfaction de la volonté d'améliorer la situation dès le prochain rapport.

Avec ces remarques et au nom de la Commission des affaires extérieures, j'adresse mes sincères remerciements à M. le Conseiller d'État Olivier Curty et à M. Patrick Mülhauser pour leur disponibilité et pour les échanges très ouverts et fort constructifs que nous avons pu partager. Je vous invite à prendre acte de ce rapport.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ich möchte der gesamten Kommission für auswärtige Angelegenheiten, insbesondere ihrem Präsidenten, für die Prüfung des Berichtes und auch die anschliessende Diskussion danken.

Der Berichterstatter hat die wichtigsten Punkte wunderbar zusammengefasst. Ich möchte hier nichts hinzufügen und einfach schliessen, indem ich noch einmal die Wichtigkeit und auch die Wirksamkeit der interkantonalen Beziehungen bei der Verteidigung der Freiburger Interessen hervorheben möchte.

Regierungs- und auch Fachkonferenzen sind beide eine wichtige und nicht zu vernachlässigende Hilfe bei der Verfolgung der Freiburger Interessen. Die Beziehungen sind fruchtbar und gut und ich hoffe, dass dies noch lange so bleiben wird. In diesem Sinne freue ich mich auf die kommenden Austausche mit der Kommission für auswärtige Angelegenheiten.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport d'activité 2022-GC-58

Commission des affaires extérieures du Grand Conseil

Rapporteur-e: **Pasquier Nicolas** (VEA/GB, GR)
Rapport/message: **13.04.2022** (BGC mai 2022, p. 1519)

Discussion

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la Commission des Affaires extérieures. Vous pourriez vous demander pourquoi notre Commission vous présente un rapport annuel? Tout simplement, le Grand Conseil lui a délégué un certain nombre de compétences importantes en matière de conventions intercantionales. En contrepartie, notre Commission est tenue de rendre compte au Grand Conseil de manière adéquate de ses activités, d'où la présentation de ce rapport. Il en va de même pour chacune des commissions interparlementaires de contrôle.

Ainsi, en 2021, la Commission des affaires extérieures a siégé à quatre reprises pour traiter de:

1. L'examen préalable du rapport du Conseil d'Etat sur les relations extérieures.

2. La consultation au niveau cantonal sur le Projet d'Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH). Cet objet étant encore en cours d'élaboration, il n'a pas encore été traité par le Grand Conseil.
3. L'examen préalable du projet de loi portant adhésion à la Convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges (CFFP). Cet objet a été traité et accepté par le Grand Conseil le 2 novembre 2021.
4. L'examen préalable du projet de loi portant adhésion à l'Accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics (AIMP 2019). Cet objet a été traité et accepté par le Grand Conseil le 1^{er} février 2022.

La Commission des affaires extérieures n'a pas eu à participer à une commission interparlementaire d'examen durant l'année 2021.

Autres activités de la CAE, il était prévu d'organiser durant l'année 2020 une rencontre avec la Conférence des secrétaires généraux de l'Etat de Fribourg dans le but d'examiner la question des processus prévus par la Convention sur la participation des Parlement (CoParl). Reportée en raison de la crise sanitaire, cette rencontre s'est déroulée le 18 juin 2021 et ce fut l'occasion de rappeler les bonnes pratiques sur le traitement des conventions et accords intercantonaux et de souligner la nécessité d'une bonne collaboration entre les Directions et le Grand Conseil.

A noter encore que des membres de notre Grand Conseil siègent au sein des sept commissions interparlementaires de contrôle qui figurent dans le rapport, soit une de plus qu'en 2020. Les deux membres de la Commission des affaires extérieures dans chacune de ces commissions rapportent régulièrement sur leurs activités, lui donnant ainsi une vue d'ensemble des activités intercantionales en matière de haute surveillance parlementaire.

Enfin, le Bureau interparlementaire de coordination (BIC), dans lequel j'ai le plaisir de représenter le canton de Fribourg depuis le début de cette année, a lancé un sondage en 2021 à destination de ces sept commissions interparlementaires. Son but est d'évaluer le fonctionnement desdites commissions et l'accessibilité de l'information pour ses membres.

Je tiens à remercier très sincèrement tous les membres de la Commission des affaires extérieures, que ce soit de la nouvelle législature ou de l'ancienne législature, pour leur précieuse collaboration. Je voudrais remercier plus particulièrement M^{me} Gabrielle Bourguet, présidente de la Commission durant la législature précédente, pour les nombreux échanges constructifs. J'adresse aussi mes sincères remerciements au secrétaire de la Commission, M. Alain Renevey, pour son excellent et précieux travail. Un grand merci à M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty, et à M. Patrick Mülhauser, délégué aux relations extérieures, pour la collaboration très agréable et constructive que nous avons partagée.

Sur la base de ces considérations, je vous remercie, au nom de la Commission des affaires extérieures, de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles |
| Rapport/message: | 20.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381) |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454) |
| Remarque: | Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément. |

Examen de détail

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Les dépenses de fonctionnement de la DICS en 2021 se montent à 1 094 017 720 frs, soit une augmentation 2,2 millions par rapport au budget 2021. Les revenus s'élèvent à 456 272 491 frs, soit une augmentation de 1,8 million par rapport au budget 2021. L'excédent de charges du compte de fonctionnement est de 637 millions, ce qui représente une hausse de l'excédent de charges de 347 179 frs (0.05% par rapport au budget).

La direction occupe 5037.87 EPT aux comptes 2021 contre 5086.44 au budget 2021, soit 48.57 de moins.

La très légère hausse d'excédent de charges aux comptes par rapport au budget s'explique notamment ainsi:

- > La crise sanitaire COVID-19 a impacté fortement le fonctionnement des écoles, notamment les EPT d'enseignement. Il a fallu remplacer les personnes vulnérables, malades, en quarantaine ou interdites de présentiel.
- > Dans les comptes 3010.100, on trouve une augmentation qui est due à l'augmentation des paliers (environ 2%) et aux nouveaux postes administratifs (directeurs et adjoints de CO).
- > Une baisse généralisée de l'activité se mesure dans les comptes par une diminution des charges, une diminution des déplacements (-1 800 051 frs) et une baisse des fournitures et des moyens d'enseignement.
- > Dans le domaine de la culture, les mesures de soutien pour indemnités et projets de transformation Covid-19 ont représenté un montant de 5 228 338 frs. Ce montant a été financé à hauteur de 50% par la Confédération et par le canton de Fribourg pour les autres 50% par la mesure de plan de relance N°24.
- > La modification du régime de la Caisse de pension des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg. La planification des avances AVS a enregistré une baisse des dépenses de 1 406 382 frs par rapport au budget.

Les investissements de la DICS pour 2021 s'élèvent à 37 844 518 frs. Certains investissements englobent des reports de crédit, c'est-à-dire que la charge comptable est imputée sur l'exercice 2021 et que les moyens financiers restants sont reportés sur 2022. Je cite le plus importants:

- > Enseignement secondaire du 2ème degré (GYB): 4 574 180 frs;
- > Collège de Ste-Croix : 16 millions;
- > Université: les reports de crédit de 2020 sur 2021 se montaient à plus de 11 millions.

En 2021, certains projets de l'Université n'ont pas pu avancer selon les planifications et des reports de crédits ont également été faits pour les positions suivantes:

- > 5 millions pour la production de froid de la Faculté des sciences;
- > 3 938 695 frs pour la construction de la Tour-Henri;
- > 2 630 315 frs pour les aménagements du Laboratoire cantonal.

Au Secrétariat général, la hausse du déficit de fonctionnement s'explique par une augmentation du nombre d'étudiants fribourgeois immatriculés dans d'autres universités ainsi que par une augmentation du nombre d'étudiants fribourgeois fréquentant des écoles supérieures hors du canton. Une subvention avait été prévue pour le SICHH, mais sous condition d'une reconnaissance en tant que centre national de compétences, ce qui ne s'est pas produit et donc le montant n'a pas été utilisé.

Dans ce compte, on retrouve des différences qui sont dues à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 (gratuité pour les parents des moyens d'enseignement, fournitures scolaires et activités scolaires). Le canton a dû reprendre le financement des moyens d'enseignement et fournitures scolaires, les communes reprenant celui des activités scolaires. La budgétisation exacte de ces montants s'avère pour l'instant difficile, car c'est le début du nouveau fonctionnement, et 2021 était la première année comptable complète.

Au Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide, on constate une baisse des charges, qui s'explique par une baisse des subventions cantonales pour les services auxiliaires (-534 000 frs), car des prestations n'ont pas pu être réalisées. Également à relever une baisse des subventions due à la fermeture des écoles durant la pandémie en 2020 et facturée sur 2021. Les subventions pour les personnes handicapées mineures dans les écoles hors du canton ont augmenté.

Par le passé, les proviseurs comptaient dans le personnel enseignant et avaient une décharge d'enseignement pour effectuer la tâche administrative de proviseur. Le statut a été modifié, les proviseurs sont devenus du personnel administratif pour toutes les écoles du secondaire 2.

A l'Université, à noter la fin de la convention de subventions pour l'installation du Master en médecine.

En 2021, l'Université a touché 3 406 567 frs de subventions en provenance de l'étranger contre 2 166 075 en 2020.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Tout d'abord, j'aimerais remercier M. le Rapporteur et M^{me} la Députée Menoud-Baldi pour l'analyse très sérieuse des comptes qui a été faite ainsi que pour la présentation de ce matin. Merci aux membres de la CFG pour le sérieux qu'ils ont mis également dans l'analyse des comptes de la DICS. Je n'ai pas de remarque particulière.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

—

Rapport d'activité 2021-CE-286

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Kolly Gabriel (<i>UDC/SVP, GR</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1368</i>) |
| Remarque: | Ce rapport d'activité fait l'objet d'une publication séparée. |

Discussion

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Ce rapport d'activité est très complet et détaillé. Je vais me limiter à relever quelques points importants.

La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et son secrétariat général ont été très sollicités pendant cette période de COVID. Dès le mois de février avec l'arrivée du variant delta, les élèves de l'école obligatoire ont été encore plus concernés par la pandémie que l'année précédente avec des flambées dans des écoles primaires et des cycles d'orientation du canton. Une task force DICS a été mise sur pied pour gérer au mieux ces situations en étroite concertation avec la task force sanitaire. Le suivi de la pandémie dans les écoles a été garanti par un suivi quotidien sept jours sur sept par cette task force.

Les mesures sanitaires telles que le port du masque, la mise en quarantaine d'une classe ou l'enseignement à distance ont pu être mises en place de façon ciblée, rapide et concertée avec la task force sanitaire afin de lutter contre les foyers d'infection apparus dans les établissements scolaires.

Comme pour la rentrée scolaire précédente, l'objectif prioritaire de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport et de ses services de l'enseignement a été de maintenir l'enseignement en présentiel durant toute l'année scolaire 2021/22 et d'offrir aux élèves une année d'apprentissage la plus normale possible.

La Direction connaît toujours des difficultés concernant le remplacement de certains postes dans l'enseignement dont voici l'explication: la vague des étudiants qui sortent (pas assez sur certaines années ou qui ne désirent que des temps partiels), les remplacements vers le primaire et secondaire sont les plus compliqués. Il faut aussi relever qu'au vu de la situation pandémique, une partie des enseignants n'a pas pris de congé ou de retraite, ce qui a quelque peu atténué la situation.

Depuis 2012, le nombre de bénéficiaires de bourses d'étude tend à diminuer. Pour la période 2012 à 2021, cette baisse se situe à près de 15%.

Le Service de la culture a disposé d'un montant global de 4 165 000 frs, dont 500 000 frs provenant de la partie des bénéfices nets de la Loterie romande et revenant au canton de Fribourg. Dans le cadre de la crise COVID-19, les subventions octroyées ont été garanties pour couvrir les frais engagés et les bénéficiaires touchés ont pu déposer des demandes d'indemnisation et de soutien.

Il est important de relever quelle a été l'évolution de la situation à la suite de la publication d'un article en lien avec la tenue vestimentaire adéquate dans le cadre scolaire. En effet, l'incident avait été très médiatisé. Cette problématique a amené les responsables à traiter aussi des situations internes anciennes qui se sont produites dans le cadre de la « problématique Eicon ». Ce qui a été fait par le biais des services internes, ainsi qu'en collaboration avec le Bureau de l'égalité. Un suivi spécifique a été effectué à l'interne de l'institution et aucune répercussion n'est à signaler, ni au niveau du corps enseignant, ni au niveau des élèves.

Le rapport d'activité pour l'année 2021 fait état de 2'326 demandes de permis de construire, PAL, PAD et projets routiers soumis au Service des biens culturels. Le chiffre était de 2'269 pour l'année 2020. A ces demandes sont liés des délais légaux. Pour faire face à cet accroissement du nombre de dossiers dans un délai légal non négociable, plusieurs mesures ont été mises en place:

- > l'accomplissement d'heures supplémentaires, qui permettent de résoudre le problème sur le court terme;
- > l'augmentation des ressources mises à disposition du Service.

Mais le quota de nouveaux EPT créés chaque année pour les postes administratifs est limité et identique pour toutes les Directions.

S'agissant de la Direction de l'instruction publique de la culture et du sport, toutes ces dernières années, les nouveaux EPT administratifs ont majoritairement été alloués aux besoins administratifs des établissements scolaires (directions d'établissements primaires, directions et conseil en orientation des nouveaux CO) et d'autres services sont en attente tout

en sachant que l'évolution démographique du canton pour les prochaines années ne va vraisemblablement pas diminuer les besoins pour les écoles et leur administration.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Je n'ai pas de remarque particulière sur ce rapport. J'aimerais juste profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de ma direction, les enseignantes et les enseignants ainsi que les milieux culturels amateurs et professionnels pour leur engagement durant l'année 2021, qui fut très compliquée pour toutes et tous et puisque nous sommes dans la saison des girons, un petit clin d'oeil à toutes les organisatrices et tous les organisateurs des girons qui ont maintenu le cap et qui nous font profiter de belles fêtes en cette saison.

Savoy Françoise (PS/SP, SC). Je m'interroge tout de même sur la diminution des bourses d'études octroyées dans le canton de Fribourg. Aucune augmentation en 2021 alors que la crise n'a certainement pas épargné les étudiants. Auriez-vous une explication?

Je me permets également d'ajouter qu'il est regrettable que les demandes de bourses d'études ne soient plus possibles après l'âge de 25 ans. Nos étudiants sont encouragés à diversifier leur parcours, changer de lieu de formation, planifier un séjour à l'étranger, avec pour conséquence logique d'allonger dans certains cas le temps des études. Merci pour vos réponses.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Merci, Madame la Députée, pour cette question. Effectivement c'est un thème qui nous occupe actuellement, notamment dans le programme de législature, puisque nous avons conscience des difficultés qu'ont aujourd'hui les étudiantes et les étudiants à obtenir des bourses et aussi, par exemple, à un âge plus avancé pour reprendre une formation professionnelle, c'est aussi des moments qui sont importants. On voit bien que les barèmes actuellement applicables et les critères qui sont en vigueur aujourd'hui ne sont plus à la page et évidemment qu'on doit les remettre au goût du jour. Je crois qu'en vertu aussi d'un postulat qui a été accepté par le Grand Conseil, nous allons pouvoir remettre l'ouvrage sur le métier, c'est quelque chose qui est en cours. Effectivement, nous sommes conscients de cette situation.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2022-DICS-5

Rapport d'activité 2021 de l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS)

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles |
| Préavis de la commission: | 08.04.2022 (BGC mai 2022, p. 1485) |

Discussion

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Tout d'abord, nous nous permettons d'adresser aussi nos remerciements à M. Charles Ducrot pour le travail effectué à la tête du Conseil d'administration de l'OCMS.

On relève le changement dans le cadre de fixation des prix de vente par rapport à la TVA. En effet, ce changement de facturation a été souhaité parce que l'OCMS ne vendait plus le matériel directement aux communes mais au canton. Nous en prenons acte.

Nous avons aussi pris acte des diverses activités effectuées par l'OCMS avec différents services de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport. Il a été relevé que certaines d'entre elles font aussi partie de projets avec des experts de tous les cantons ou de la Conférences des Directeurs. Toutefois, il aurait été intéressant d'explicitier davantage les différents points de la page 7. Peut-être un élément à améliorer pour le prochain rapport.

Les liquidités se maintiennent dans la moyenne des cinq dernières années, à 2,8 millions. Aucun investissement significatif n'a été réalisé en 2021 ni au cours des années précédentes. Les équipements, comme l'immeuble, sont en grande partie amortis.

Les fonds étrangers à court terme comprennent essentiellement des notes de crédit accordées aux clients. Les fonds étrangers à long terme consistent en diverses provisions. La provision pour recapitalisation de la Caisse de prévoyance s'est avérée trop élevée: après paiement du montant dû à la Caisse, le solde, représentant environ les deux cinquièmes de la provision a été passé en produits extraordinaires.

L'Office a réalisé un chiffre d'affaires net de 12,3 millions, après avoir accordé une ristourne de 6% à ses principaux clients, les deux services de l'enseignement obligatoire de langue française et allemande. L'augmentation du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2020 est de 5,1%. Les charges nettes de marchandises sont en hausse de 6,6% par rapport à 2020. Le bénéfice brut se situe donc à 2,7 millions.

Savoy Françoise (PS/SP, SC). Je reprends la parole, aussi pour adresser mes remerciements sincères à l'équipe logistique qui livre les écoles, parfois dans des délais très courts. Je me permets une observation quant aux moyens d'enseignement. Les élèves de la 1H à la 11H reçoivent en prêt pour une année scolaire des ouvrages d'excellente qualité. Ils reçoivent également pour plusieurs disciplines des fichiers d'élèves, ces derniers sont volumineux et ne correspondent pas, ne correspondent plus aux besoins pédagogiques actuels. Chaque enseignant devrait choisir les documents et exercices qui correspondent à ses élèves, à sa classe en favorisant un enseignement différencié, sans encombrer ses classes, sa classe de fichiers qui ne sont que très, très peu utilisés. A l'indicateur de ce que j'avance, les sacs d'école des enfants à la fin de l'année scolaire, les bennes à papier devant les écoles. Bien sûr que l'Etat doit investir dans des moyens d'enseignement de qualité, bien sûr que la CIIP définit des lignes directrices, mais je ne peux m'empêcher de penser que face aux élèves qui constatent le paradoxe qui se dresse entre l'enseignement au développement durable et la quantité de documents papier imprimée et gaspillée, l'Etat perd un peu de sa crédibilité.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Oui, effectivement le choix du matériel scolaire est dévolu à la CIIP et je ne manquerai pas de faire cette remarque lors de notre assemblée plénière, qui aura lieu demain.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34 Bilan, Annexe aux comptes

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances |
| Rapport/message: | 20.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381) |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454) |
| Remarque: | Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément. |

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Pour rappel, les comptes ont été présentés avec un excédent de revenus pour le résultat de l'exercice de 689 916 frs. Au niveau de l'excédent du résultat ordinaire, on avait 114 689 916 frs. Je fais état des opérations de bouclement, à savoir:

- > L'attribution au fonds d'infrastructure de 45 000 000 frs.
- > L'augmentation de la provision en vue d'assainir le bilan de l'HFR de 25 000 000 frs. Il faut savoir que ce montant correspond à l'estimation de ce qui dépasse les 3% aux comptes 2021 de l'HFR (situation aujourd'hui de ce fond: 40 millions au total, soit 15 + 25 millions).
- > Augmentation de la provision pour l'assainissement de la Pila: 9 000 000 frs.
- > Reconstitution partielle de la provision BNS: 25 000 000 frs. Cette reconstitution de la réserve est valable jusqu'à un montant total de 100 millions, qui est l'objectif.
- > Création d'une provision destinée à couvrir les risques liés à l'impôt anticipé de 10 000 000 frs.

Le total du bilan de l'Etat est de 3 386 millions au 31 décembre 2021, il a augmenté de 4.2% par rapport à 2020. L'actif comprend d'une part les biens du patrimoine financier (2 470 millions), qui sont réalisables sans porter atteinte à l'accomplissement des tâches publiques. Il regroupe d'autre part les biens du patrimoine administratif (616 millions), affectés durablement à la réalisation des tâches prévues par la législation. La fortune nette a légèrement augmenté et est de 793,8 millions. A relever encore et finalement que 99.4% de la fortune est affectée.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je n'ai rien à ajouter sur le commentaire de M^{me} la Rapporteuse. Je précise aussi que l'Inspection des finances fait une analyse du bilan et des écritures de clôture des comptes et l'Inspection des finances

conclut en disant que les comptes du bilan qui nous ont été présentés sont conformes à la loi sur les finances et aux principes comptables admis dans l'administration et que la situation financière de l'Etat a été présentée de manière transparente.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

Comptes généraux de l'Etat de Fribourg (2021)

Rapporteur-e: **Moussa Elias** (*PS/SP, FV*)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Rapport/message: **20.03.2022** (*BGC mai 2022, p. 1381*)
Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1454*)

Récapitulation

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Ein bisschen Deutsch vor der Pause, um die französischsprachige Debatte zu durchbrechen. Ich werde selbstverständlich nicht noch einmal auf Deutsch sämtliche Voten zusammenfassen oder kommentieren. Wir haben nun insgesamt fast einen Tag über die Rechnung 2021 gesprochen, ich habe entsprechend keine weiteren Bemerkungen diesbezüglich.

> L'examen des comptes 2021 de l'Etat de Fribourg est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2021-CE-286

Conseil d'Etat : ensemble de l'activité 2021

Rapporteur-e: **Moussa Elias** (*PS/SP, FV*)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1368*)
Remarque: **Ce rapport d'activité fait l'objet d'une publication séparée.**

Récapitulation

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Auch hier werde ich nicht noch einmal alles zusammenfassen, sondern mich im Namen der Geschäftsprüfungs- und Finanzkommission noch einmal bei sämtlichen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Staates für die grosse geleistete Arbeit in diesem zweiten Pandemiejahr 2021 bedanken wie selbstverständlich auch bei den Mitgliedern des Staatsrates - den sich nicht mehr im Amt befindenden Staatsräten wie auch den aktuellen und den neuen Staatsräten - und meinen Kolleginnen und Kollegen der Geschäftsprüfungs- und Finanzkommission.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

Décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg (2021)

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Moussa Elias (PS/SP, FV) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances |
| Rapport/message: | 20.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381) |
| Préavis de la commission: | 04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454) |

Entrée en matière

Moussa Elias (PS/SP, FV). Die Geschäftsprüfungs- und Finanzkommission ist selbstverständlich auf das Dekret eingetreten und hat es einstimmig angenommen.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

Parties II. à IV., titre et préambule

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le

Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 91.*

Rapport d'activité 2022-GC-10

Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) : Rapport annuel 2021

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles |
| Rapport/message: | 08.02.2022 (BGC mai 2022, p. 1489) |

Discussion

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). La commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye vous soumet son rapport d'activité 2021. Durant cette période et conformément à la convention intercantonale, la commission s'est réunie à deux reprises, notamment pour les comptes 2020 et le budget 2022.

La présidence, comme l'année précédente, est fribourgeoise et les deux séances se sont déroulées en présence de M. Jean-Pierre Siggen, conseiller d'Etat et Président du Conseil du GYB, de même M^{me} la Directrice Sabine de Vito-Bolla et de M. François Piccand, chef du Service de l'enseignement du degré supérieur du canton de Fribourg. La commission remercie toutes ces personnes ainsi que M. Alain Renevey, secrétaire.

Le rapport qui nous est soumis se décline en quelques points: les comptes de l'année 2020, le budget prévisionnel pour l'année 2022, ainsi que quelques thèmes d'actualité.

En ce qui concerne les comptes 2020, ceux-ci présentent un excédent de charges de 17 534 519 frs, légèrement supérieur au budget prévisionnel. Un dépassement de budget de +169 000 frs est à remarquer au niveau des charges de personnel. Tout cela est compensé par un excédent de recettes de 58 993,65 frs et un solde positif au poste « Biens et services » de 255 248,60 frs. Les raisons de cela: tout d'abord une augmentation de l'effectif des élèves et la création de deux classes supplémentaires; les cours à distance du printemps 2020, et l'annulation de la session d'examens de juin 2020, entre autres.... La fermeture et l'exploitation réduite des bâtiments explique le solde positif aux biens et services en raison, notamment, des économies d'énergie.

Le budget 2022 voit ces charges en augmentation de 17,37%, pour atteindre un excédent de charges de 22 226 350,65 frs. Cette hausse s'explique notamment par les mesures transitoires et de compensation de la Caisse de pension du personnel de l'Etat pour plus de 2 millions. L'augmentation des effectifs des étudiants entraîne aussi une augmentation de la dotation en personnel, qui passera ainsi de 107.5 à 114 EPT.

Actualité 2021 : encore une année très particulière, qui a vu l'arrivée d'une nouvelle directrice, entrée en fonction en novembre 2020, M^{me} Sabine de Vito-Bolla. M^{me} la Directrice n'a pas eu à attendre longtemps avant de donner la pleine mesure de ses qualités, puisqu'elle s'est retrouvée à diriger une nouvelle école, tout en menant la finition du chantier de l'extension, ainsi que la gestion des suites de la cyber-attaque subie par le GYB en août 2021.

Commençons tout d'abord par ces nouveaux locaux tant attendus. La rentrée d'août 2021 a vu la mise en service d'un nouveau GYB et l'inauguration a eu lieu en octobre. Quel plaisir que de découvrir ces nouveaux bâtiments, confortables et de grande qualité dans lesquels, nous l'espérons, les étudiants seront encore plus heureux de poursuivre leurs études! Permettez-moi toutefois une petite anecdote. Dans cette nouvelle construction, qui respecte le budget, le système de ventilation des locaux n'est pas à double-flux comme imposé dans notre canton. Là, le canton de Vaud, maître d'œuvre, a fait le choix d'une ventilation simple flux avec ouverture automatisée et régulière des fenêtres, preuve que d'autres façons de faire sont aussi possibles!

Ensuite, quelques informations sur la cyber-attaque qu'a subi le GYB en août 2021. Les cantons de Vaud et Fribourg ont collaboré de manière exemplaire, nous tenons à le relever, avec le soutien du Centre opérationnel de sécurité de l'Etat de Vaud pour gérer la réponse et coordonner les opérations de restauration des systèmes d'information impactés. Cette attaque aura un certain nombre de conséquences à moyen terme sur les infrastructures ainsi que sur les budgets. Une plainte pénale

a été déposée et il est tout de même possible d'en tirer quelques enseignements. Les points positifs à relever sont que, par chance, la cyber-attaque s'est déroulée en période de vacances scolaires, ce qui a sûrement limité les dégâts. De plus, cela nous rappelle l'importance d'une surveillance et d'une défense active face aux menaces externes et internes et celle de tester régulièrement sa capacité à restaurer les données sauvegardées de manière déconnectée. Tout ceci a été largement expliqué aux membres de notre commission lors de la séance de septembre 2021.

Enfin en bref, le GYB en 2021, c'est 1'253 élèves répartis en 56 classes, avec une toute petite majorité de Fribourgeois (636, contre 614 Vaudois). Les étudiantes représentent un peu plus du 60% des effectifs.

Pour conclure, la commission interparlementaire réitère de manière plus générale, ses remerciements à la direction, au corps professoral et aux collaborateurs. Elle souligne de plus la bonne conduite et le bon fonctionnement de l'établissement et recommande aux Grands Conseils des cantons de Vaud et de Fribourg de prendre acte de ce rapport d'activité 2021.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. En premier lieu, je souhaite remercier M^{me} la Rapporteuse et les autres membres de la délégation fribourgeoise de la commission pour le travail effectué dans le cadre de leur mission parlementaire mais également de leur intérêt pour la vie scolaire du Gymnase intercantonal de la Broye. Le rapport d'activité étant récent et très complet, je n'ai pas de complément à apporter si ce n'est de mentionner, comme la commission interparlementaire, que le GYB a relevé avec brio de nombreux défis en 2021; suite de la pandémie de COVID-19, réponse à une cyber-attaque et inauguration de l'extension de son bâtiment dans le respect du calendrier de ce chantier. L'année 2021, première année complète avec la nouvelle directrice, M^{me} Sabine de Vito-Bolla à sa tête, a donc été très chargée pour cet établissement cantonal. À l'instar de la commission, je tiens à relever l'engagement sans faille et la flexibilité de M^{me} de Vito-Bolla et de son équipe. Nous espérons que le ralentissement de la pandémie et la fin des travaux d'agrandissement seront gages de davantage de sérénité pour les prochaines années.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Mandat 2021-GC-172

Assurer des moyens suffisants pour notre Université

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Kubski Grégoire (PS/SP, GR) Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC) Chassot Claud (VCG/MLG, SC) Schneuwly Achim (UDC/SVP, SE) Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) Bonny David (PS/SP, SC) de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) Marmier Bruno (VEA/GB, SC) Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales Sudan Stéphane (Le Centre/Die Mitte, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles |
| Dépôt: | 03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4707) |
| Développement: | 03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4707) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 05.04.2022 (BGC mai 2022, p. 1590) |
| Remarque: | Auteur-e-s remplaçant-e-s : Susanne Schwander, Julien Vuilleumier |

Prise en considération

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêt; j'ai l'honneur d'être présidente du Sénat de l'Université.

Ce mandat fait suite à une question que j'avais déposée avec mon collègue Kubski, qui était intitulé "Quels moyens pour notre Université dans un paysage concurrentiel?". Cette question relevait que l'Université de Fribourg était celle qui dépensait le moins par étudiant, soit 22 000 frs alors que Berne, Genève, Bâle et Lausanne avaient un montant à disposition par étudiant de 30 000 frs et Zurich de 40 000 frs.

Pour les auteurs du mandat, il est indispensable que l'Etat s'engage plus si nous voulons que l'Université garde son statut d'université d'importance nationale avec un fort rayonnement international. Le présent mandat demande trois choses bien

raisonnables: la première, c'est l'entretien des infrastructures, à savoir qu'il soit subventionné avec un montant supplémentaire de 0,3 million. Ce montant est une compensation de la diminution des subventions des cantons non-universitaires et c'est le point qui est contesté qu'il y ait 2,2 millions supplémentaires pour servir à des tâches d'enseignement pour un meilleur encadrement des étudiants ainsi que le développement de deux centres de compétence; digitalisation et société et sciences de l'alimentation.

Comme je l'ai dit, le Conseil d'Etat a approuvé les deux premiers points mais pas le troisième. Quelles sont les raisons? Tout d'abord, le Conseil d'Etat dit que l'Université n'a pas utilisé les 8 millions qui lui avaient été remis pour un fond d'innovation. Je tiens à préciser que ce fond d'innovation a été donné à l'Université, c'était une opération "one shot" parce que le canton, au bouclage de ses comptes en 2019 avait un surplus d'argent et de bénéfice mais il n'assurait aucunement un versement périodique. Il s'avérait donc très risqué de créer des postes si leur maintien n'était pas assuré. C'est pour cela que l'Université a décidé de cibler les raisons avec lesquelles elle allait dépenser cet argent et en 2021, elle a déjà décidé d'utiliser ce fond pour des soutiens à des programmes interdisciplinaires au niveau Master avec une coopération avec l'Institut Paul Scherrer ainsi qu'un soutien pour des start-up et c'est donc des points très importants. En 2022, ils vont aussi avoir d'autres projets, donc on peut dire qu'à la fin de cette année, ce montant de 8 millions sera bien dépensé.

Le deuxième argument de l'Etat, il évoque les négociations avec l'Université en disant: "Nous sommes en train de discuter, il ne faut pas prendre déjà cette décision." Or, c'est ce qui s'est passé la dernière fois, l'Université a attendu et elle s'est retrouvée devant le fait accompli et toutes ses demandes supplémentaires ont été refusées. Quant à la réponse du Conseil d'Etat, il est nécessaire de rappeler le rôle essentiel que joue l'Université pour notre canton. Une étude de l'Université de St-Gall de 2017 avait démontré que les retombées pour le canton s'élevaient à 227 millions sans parler des effets collatéraux sur le marché du travail, comme l'établissement de sociétés, qui vont profiter des prestations de l'Université. Dans le paysage universitaire, qui n'avance pas recule. La preuve, c'est la diminution des subventions de la Confédération (une baisse de 1,8 million de francs) simplement parce que les autres universités sont plus compétitives et ont plus d'étudiants. Nous ne pouvons pas augmenter le nombre d'étudiants, parce que nous n'avons plus des infrastructures suffisantes. Il faut donc soutenir l'institution pour que ces programmes puissent être mis en place et aussi un investissement dont on a parlé, la Tour-Henri. Dans un article du 26 octobre 2021, le professeur Philippe Gugler disait que Fribourg avait perdu 4 places en 5 ans sur la compétitivité des cantons et il terminait son article en disant: "La formation doit être renforcée à tous les niveaux et la réduction des ressources octroyées aux Hautes Ecoles doit être repensée." C'est pour cette raison que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux refusera le fractionnement et soutiendra les trois demandes.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Die Fraktion Die Mitte hat den vorliegenden Auftrag und die dazugehörige Empfehlung des Staatsrats aufmerksam beraten. Ich habe keine Interessenbindungen zu deklarieren, war jedoch lange an der Universität Freiburg tätig.

Le but du mandat qui nous est soumis est de donner à l'Université les moyens pour compenser certaines pertes qu'elle encourt en raison de la baisse des subventions et transferts financiers entre notre canton et les autres cantons mais aussi entre notre canton et la Confédération. Force est de constater que cette baisse est substantielle et durable, elle est dommageable en soi mais prend des dimensions cumulées au fil des années, qui péjorent massivement le développement de l'offre d'enseignement, de recherche, et de services et conseils dispensés à Fribourg.

Meine Damen und Herren, die Universität Freiburg und ihre Fakultäten erbringen Höchstleistungen in zahlreichen Bereichen. Sie tun dies im interkantonalen Vergleich seit vielen Jahren mit bescheidenen Mitteln. Während andere Kantone die finanzielle Ausstattung ihrer Unis konsequent und teilweise massiv ausgebaut haben, sind wir in den letzten zwei Jahrzehnten stark zurückgefallen, wie Frau de Weck deutlich gemacht hat.

Die Uni Freiburg hat seit dem Jahr 2000 ihre Immatrikulationen um 21 Prozent gesteigert. Damit steht sie im Vergleich aller Universitäten des Landes abgeschlagen auf dem letzten Platz. Die zweitletzte Uni im Klassement erhöhte ihre Studierendenzahlen um 41 Prozent; meine Damen und Herren, das ist doppelt so gut wie Freiburg. Im Durchschnitt steigerten die Schweizer Universitäten ihre Einschreibungen um fast 68 Prozent, einige haben sie gar verdoppelt oder verdreifacht.

Vous l'aurez compris, chères et chers collègues, Fribourg n'a pas profité de l'impressionnante expansion du nombre de personnes inscrites dans les universités suisses depuis l'an 2000. Cette situation a des conséquences particulièrement néfastes sur les finances de notre Université, qui compte traditionnellement un nombre très important d'étudiants extracantonaux. En plus des pertes au niveau des subventions fédérales et des contributions financières intercantionales, cette perte durable de l'attractivité prive Fribourg des moyens nécessaires à son développement et cela depuis une décennie et demie.

Mesdames et Messieurs, dans le paysage hautement compétitif de la formation et de la recherche universitaire, 15 ans sont une éternité. Eh oui, l'Université a fait sa part pour rétablir la situation, elle cible ses investissements, elle améliore sans cesse sa gouvernance stratégique et opérationnelle et, il faut le souligner, elle a augmenté les taxes d'immatriculation. Les

étudiants inscrits à Fribourg paient les taxes semestrielles les plus élevées de Suisse, dépassées seulement par les universités de St-Gall et de la Suisse italienne, qui fonctionnent davantage comme des hautes écoles privées.

Unsere Fraktion steht einstimmig hinter dem Ziel des eingereichten Auftrags. Eine Aufteilung des Mandats kommt für uns nicht in Frage. Die Universität hat jetzt Bedarf nach zusätzlichen Mitteln, sie hat Bedarf nach massiv erhöhten Mitteln, meine Damen und Herren, und zwar dauerhaft. Der vorliegende Auftrag ist ein erster Tropfen auf den heissen Stein, er ist das absolute Minimum, um die Attraktivität der Uni Freiburg wieder progressiv zu steigern.

Construire le site de la Tour Henri est une nécessité absolue. Investir enfin, après des années d'attente dont le contenu est une nécessité tout autant urgente. Je pense à la recherche fondamentale et appliquée, au personnel enseignant et scientifique, aux professeurs et chercheurs, chargés de cours, conseillers aux études, assistantes et assistants et au personnel administratif et technique, bref aux offres d'enseignement et aux ressources humaines qui font la force de toute université.

Le groupe Le Centre refusera donc le fractionnement et cela avec conviction et je vous appelle à voter en faveur de la transmission du mandat tel qu'il a été déposé. Chaque franc investi dans notre Université rapporte 2 frs en valeur ajoutée à notre collectivité. Il s'agit là d'un rendement de 100%, il existe peu, voire pas d'investissement qui garantisse un retour plus conséquent.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Je n'ai pas d'intérêt particulier à signaler avec cet objet si ce n'est que l'Université de Fribourg est la raison de mon établissement dans ce canton, il y a de ça 22 ans. Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, qui soutiendra pleinement et avec conviction ce mandat visant à assurer les moyens suffisants pour notre Université.

En effet, la planification financière pour l'Université doit être revue et aurait dû l'être depuis des années. L'apport et l'importance des hautes écoles pour Fribourg est connue et reconnue pour notre canton, il est dès lors d'une importance stratégique de renforcer les moyens financiers de l'Université pour lui permettre de garder sa place dans le paysage académique suisse, comme cela a été mentionné par mes préopinants. Le mandat de base sur les besoins identifiés par l'Université pour assurer une pérennité de ses missions doit être assuré. La dotation pour l'entretien minimal des infrastructures et la compensation du manque à gagner lié à la perte due à la révision de l'AIU, deux aspects du mandat, ne devraient pas susciter de question et sont même une évidence. Contrairement à ce que répond le Conseil d'Etat, c'est la même évidence qui doit s'imposer pour le financement de besoins supplémentaires en personnel à hauteur de 2,2 millions. Pour maintenir son niveau et son attractivité, tant sur le plan de la recherche que sur le plan de l'enseignement et des services de base, il faut permettre à l'Université d'enfin s'adapter au niveau de son personnel. Nous rappelons notamment un retard de l'Université en termes de dotation en ressources humaines, en particulier dans le domaine du support administratif et une sous-dotation du personnel non académique. Comme l'écrit le Conseil d'Etat dans sa réponse, une école universitaire qui n'avance pas est une haute école qui recule. Le refus de consacrer des moyens suffisants à l'Université ces dernières années, avec une politique budgétaire simpliste et inadéquate l'a fortement ralenti et lui a fait prendre du retard. Avec ce mandat, c'est une étape pour permettre à notre Université d'avancer à nouveau et il faut rappeler que ce ne doit pas se faire au détriment des autres hautes écoles, c'est bien un investissement global supplémentaire pour renforcer l'enseignement, la formation et la recherche que nous devons envisager pour notre canton et son avenir. Au début de cette législature, nous nous devons de donner des moyens et un signal fort dans ce sens.

Ainsi, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutiendra à l'unanimité et avec conviction ce mandat et s'opposera à son fractionnement.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Urheber dieses Auftrags und Mitglied des Senats unserer Universität. Ich äussere mich heute in meinem Namen.

Wir wissen, im interkantonalen Vergleich gibt unser Kanton im Verhältnis zum Bruttoinlandprodukt am meisten für die Bildung aus. Wir wissen auch, unser Kanton liegt mit dem Anteil der öffentlichen Bildungsausgaben von 35 Prozent an den Gesamtausgaben an der Spitze. Wir wissen zudem: Unsere Universität ist nicht nur für die Ausbildung zuständig, sie ist auch in der Forschung und Innovation tätig. Ausserdem ist unser Kanton zweisprachig, unsere Universität hat also zusätzliche und grössere Ausgaben.

J'aimerais vous montrer avec un petit exemple pourquoi notre Université a besoin de moyens supplémentaires pour le financement de nouveaux besoins en personnel. L'année passée, j'ai commandé auprès de l'Université le rapport d'autoévaluation en version allemande. On m'a répondu que ce rapport n'existe que dans la version française. Mesdames, Messieurs, nous vivons à Fribourg, canton bilingue et notre Université n'a pas le temps et pas les moyens suffisants de faire et d'imprimer le rapport en deux langues. C'est très, très triste. Je vous prie de soutenir notre mandat et de refuser le fractionnement.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Comme une pâte sans levain, comme une terre sans graine, l'Université sans moyens dignes ne peut se développer et continuer à offrir une formation de grande qualité. Pour éviter que le rectorat ne puisse se contenter

de gérer ou d'administrer les maigres fonds qu'il a à disposition et qu'il ait les moyens de conduire notre Université comme pool d'excellence et de formation, il est essentiel que l'on se mette aujourd'hui à envisager, à avoir une vision pour notre Université à long terme, tant elle est profitable de tous points de vue au canton de Fribourg. La politique des demi-mesures qui a été menée jusque-là et pendant ces plusieurs décennies passées doit cesser, il faut que ce soit aujourd'hui le tournant pour le financement de notre Université. Cela me fâche quand je lis que le Conseil d'Etat donne l'impression qu'il nous fait un cadeau en compensant le manque à gagner dû à la révision de l'Accord intercantonal universitaire, puisque le canton est lui-même responsable de la mauvaise négociation avec les autres cantons, notamment alémaniques, et de ce fait-là, il y a une réelle perte mais qui est due aux services de la Direction de l'instruction publique de l'époque.

Au niveau des infrastructures, c'est clair qu'elles sont largement sous-entretenues et c'est franchement le temps maintenant que l'on investisse là-dedans pour éviter qu'il y ait un nouveau plafond de salle de classe qui s'effondre et qu'il y ait un scandale qui serait très dommageable pour notre Université. Quant aux besoins de personnel, je crois qu'on a montré dans l'intervention que l'on a faite, avec notre excellente présidente du Sénat, à quel point l'Université est sous-dotée en personnel par rapport au nombre d'étudiants et pour cela, il est temps de réagir. Et puis, par rapport bien entendu à la Tour-Henri, là, j'émets un souhait pour que notre commissaire, et j'espère pouvoir compter sur son engagement, pour qu'elle s'investisse aussi activement pour ce dossier de la Tour-Henri pour ne pas se contenter de rester passive dans un dossier qui est géré par d'autres départements.

Voilà, pour toutes ces raisons, le groupe socialiste refusera le fractionnement et vous proposera d'accepter l'entier des prétentions afin de donner à notre pain un peu plus de levain et donner des vraies graines qui puissent fleurir dans notre canton.

Schwander Susanne (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Ich habe keine Interessenbindung anzumelden, ausser, dass ich den Auftrag mitunterzeichnet habe. Selber habe ich eine Berufslehre absolviert und kenne die Universität nur von aussen.

Diejenigen, welche mich gut kennen, werden sehr erstaunt sein, dass ich hier das Wort ergreife, bin ich doch eine glühende Vertreterin der Berufslehre mit ihren verschiedenen Weiterbildungsmöglichkeiten. Diese höheren Berufsfachausbildungsdiploome werden oft zu Unrecht als minderwertig gegenüber einem universitären Abschluss wahrgenommen, denn auch das Gewerbe sucht dringend Auszubildende. Diese ungleiche Wahrnehmung ist jedoch heute nicht Thema. Auch die Jugendlichen mit einer Berufslehre können dank der Vielseitigkeit dieser Ausbildungsmöglichkeit später ein Studium absolvieren. In der Wirtschaft werden junge Menschen mit einem solchen Ausbildungsverlauf gesucht, denn sie kennen die Berufe von der Praxis her und nicht nur deren Theorien. Es ist daher wichtig, dass wir in Freiburg eine umfassende Ausbildung anbieten können.

Im letzten Jahr habe ich an einem Anlass teilgenommen, in welchem eine Direktorin mit kurzen, sachlichen Worten die aktuelle Lage der Universität schilderte. Dies liess mich aufhorchen. Wir haben eine Volluniversität und diese muss sich entwickeln und sachgerechte Leistungen erbringen können, denn die Qualität des Unterrichts ist sehr wichtig. Das kann nur mit genügend Ressourcen, vor allem in finanzieller Hinsicht, geschehen.

Wir dürfen nicht einzig die Kostenseite ansehen. Nicht zu unterschätzen ist der wirtschaftliche Faktor der Universität. Die Studierenden finanzieren ihren Lebensunterhalt durch Beiträge der Eltern, durch Stipendien, gehen jedoch auch zu 36 Prozent einer Erwerbstätigkeit nach. Diese Arbeitsleistung ist wichtig im Umfeld. Weiter zeigt eine Studie zur Freiburger Uni eine gesamte regionale Kaufkraftinzidenz von rund 85 Millionen Franken. Der Beitrag zur regionalen Wertschöpfung ist unsicher, wird jedoch in der Statistik mit rund 227 Millionen Franken eingesetzt.

Aus den vorgenannten Gründen bitte ich Sie, den Auftrag zu unterstützen.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du mandat et une majorité de notre groupe rejoint, dans les grandes lignes, l'avis du Conseil d'Etat. Par conséquent, nous accepterons le fractionnement, respectivement l'attribution de moyens supplémentaires pour l'entretien des infrastructures et la compensation du manque à gagner dû à la révision de l'Accord intercantonal universitaire. Par contre, comme le propose le Conseil d'Etat, nous rejetons le volet relatif à l'attribution de moyens supplémentaires pour le financement des besoins en personnel additionnel. En effet, nous pensons que cette analyse doit être intégrée au plan financier 2023-2027, en cours d'élaboration dans les Directions, en évitant de privilégier ou de préteriter certains secteurs de l'Etat au préalable. En outre, les besoins de personnel doivent aussi être mis en relation avec la convention d'objectifs 2023-2027 que devra signer l'Université.

Le groupe de l'Union démocratique du centre reconnaît toute l'importance qu'apporte notre Université au canton de Fribourg, aussi bien en termes d'attractivité qu'au niveau de l'économie cantonale, et ne s'oppose pas sur le principe à donner plus de moyens à notre Université. Mais il faut aussi reconnaître que beaucoup de cerveaux formés dans notre Université profitent finalement à d'autres zones économiques, peut-être plus dynamiques que nous, les étudiants fribourgeois ne représentant que 24,3% des effectifs estudiantins de l'Université de Fribourg alors que nous y consacrons 8,3% de notre produit intérieur brut, le taux le plus élevé de Suisse. Ceci dit, nous pensons aussi qu'il serait bien que l'Université de Fribourg soit plus ouverte à la recherche de financements externes, notamment auprès du monde économique, à l'instar de ce qui se pratique dans

d'autres universités, notamment en Suisse alémaniques ou dans les Ecoles polytechniques. En Suisse romande et à Fribourg en particulier, nous avons le sentiment que les milieux académiques sont toujours réfractaires à l'apport de financements provenant de grandes entreprises, ils craignent de vendre leur âme au diable. Or, dans le monde actuel, il n'y a pas de raison de créer une paroi étanche entre les milieux économiques et académiques, sans pour autant aller jusqu'à ressembler au modèle anglosaxon, où des fonds d'aide se chiffrant en dizaines de milliards sont versés aux meilleures universités du pays. Nous pensons que notre Université peut faire un bout de chemin, ou du moins poursuivre un chemin plus en avant vers le monde de l'entreprise et trouver ainsi de nouvelles sources de financement qui profiteraient au premier chef à l'institution et aux étudiants qui la fréquentent.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à suivre la proposition du Conseil d'Etat.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens comme coauteur par rapport à ce mandat pour soutenir l'Université de Fribourg. Je ne partage pas du tout l'avis que vient d'exprimer le collègue Peiry par rapport à la situation de l'Université. Il y a quelques jours, j'accompagnais un groupe de Confédérés à travers la ville de Fribourg et à un moment donné on me dit: "Mais quels sont les atouts de Fribourg? Qu'est-ce que vous mettriez en avant de Fribourg?" Je leur ai répondu spontanément: "C'est l'Université de Fribourg." C'est vraiment pour moi un peu le fanion de notre canton depuis toujours. Heureusement qu'on a et qu'on aura toujours cette Université qui est forte et qu'il faut soutenir. Il y a probablement, c'est la seule université de Suisse, peut-être même d'Europe, où on peut dans toutes les facultés avoir une formation complète, en français, en allemand et selon les facultés vous allez même être trilingue parce qu'une bonne partie des cours se donnent, ou la documentation est en anglais, donc c'est une véritable force pour notre canton, pour la ville de Fribourg, d'avoir cette Université. Elle a beaucoup donné déjà pour l'économie de notre canton. M. Vuilleumier l'a dit tout à l'heure, c'est à cause ou grâce à l'Uni qu'il est toujours ici à Fribourg. Il y a beaucoup de jeunes qui viennent se former, des cerveaux, et ensuite restent dans notre canton et je pense que c'est une excellente chose. Je suis inquiet d'entendre les propos de M. Altermatt et de M^{me} de Weck, qui me disent que la situation de l'Uni se dégrade. Il faut la soutenir, il faut faire attention par rapport aux comparaisons nationales, il y a une diminution de l'évolution du nombre d'étudiants et c'est ça qui est important. Ce n'est pas qu'on doit viser le plus possible d'étudiants, mais il faut la qualité, il faut que dans le ranking notre Université se positionne bien, c'est un point fort de celle-ci.

Dans la réponse du Conseil d'Etat il est mentionné que le canton de Fribourg donne le plus et est le premier canton suisse par rapport au PIB à plus de 8%. Moi, je crois qu'on peut en être fiers, de ce ratio-là, c'est une bonne chose. Les Fribourgeois ont toujours été derrière la formation des jeunes et j'en suis très satisfait. Par contre, si on se compare à Bâle-ville et qu'on dit que Bâle-ville par exemple donne un 4%, j'ai été plus loin par rapport au PIB, il faut savoir que le PIB de Bâle-ville est trois fois supérieur à celui du canton de Fribourg. Donc comparaison n'est pas raison, parce que si on compare jusqu'au bout, c'est exactement l'inverse, le résultat. Il faut absolument soutenir notre Université, ça a été dit, ce n'est pas seulement l'aspect financier mais aussi en personnel. Il faut qu'elle puisse rester à flot, qu'elle puisse continuer son mandat et qu'on puisse être fiers de notre Université. À titre personnel j'aimerais encore savoir ce qu'il en est de la Tour-Henri? Parce que c'est un des points centraux du futur développement de notre Université. Si, Madame la Conseillère d'Etat, vous pouviez dire quelques mots par rapport à la situation... J'ai entendu dire que 2022 devrait être l'année du départ de ce grand projet, qui amènera naturellement un grand plus, on ne pourrait en être que satisfaits.

Finalement, je ne peux vous recommander qu'une chose, c'est de refuser le fractionnement et de soutenir notre mandat tel que proposé, pour le bien de notre Université et de notre canton.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Je prends la parole à titre personnel. Il y a quelques minutes je rapportais pour les comptes de l'Université, respectivement de la DICS. Point moins discuté de ce mandat, il veut 300 000 frs pour des entretiens supplémentaires. Mesdames, Messieurs, je sais bien que les comptes ne sont pas toujours bien écoutés par les députés, mais l'Université reporte systématiquement des montants d'investissement et d'entretien: 11 millions en 2021 et cela depuis plusieurs années. Ne devrait-on pas plutôt utiliser les montants à disposition dans le budget "Université" pour ces investissements et ces entretiens avant de vouloir en donner des supplémentaires?

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je voudrais juste répondre brièvement à nos collègues Peiry et Kolly. Par rapport aux chiffres, notamment en comparaison avec le PIB, c'est un mauvais critère de comparaison. Ce qu'il faut regarder c'est participation du canton par rapport à l'entier du budget et là-dessus, Fribourg n'en est qu'à 43% alors que dans les autres cantons, que ce soit Vaud, que ce soit Berne, que ce soit Genève, que ce soit Bâle, ils sont clairement en-dessus. Là-dessus, on est clairement plus faibles et il nous faut vraiment repenser. Et puis, il y a clairement... Si on regarde ce qu'apporte l'Université pour le canton, ce n'est pas uniquement d'un point de vue financier et il y a clairement un ruissellement des investissements que l'on fait à l'Université pour les commerces, pour les promoteurs immobiliers, etc... Ça apporte aussi de la vie sans quoi Fribourg aurait la même ambiance que Moudon un mardi soir, par exemple.

Par rapport au report d'investissements que cite mon collègue Kolly, il faut le personnel pour pouvoir dépenser cet argent, il faut le personnel administratif pour pouvoir mettre en oeuvre les projets et dépenser cet argent et là, l'Université est clairement sous-dotée.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Le Conseil d'Etat remercie les députées et les députés auteurs du mandat pour leur soutien à l'Université de Fribourg, soutien qui est également partagé par le Conseil d'Etat, qui reconnaît aussi l'importance de l'Université pour notre canton. Comme il a été mentionné dans la réponse au mandat, la formation constitue l'un des atouts principaux du canton de Fribourg, tant par son positionnement au niveau national qu'en tant que moteur de son développement économique et social. Ainsi, le Conseil d'Etat propose de suivre les députés mandants sur deux de leurs trois demandes. Concernant les infrastructures, le Conseil d'Etat a déjà affirmé que le canton a l'ambition et les moyens d'investir dans les prochaines années pour le développement de l'Université avec un très, très grand besoin de rattrapage sur le parc immobilier universitaire, qui - vous le savez - est aujourd'hui largement sous-entretenu. La construction de la nouvelle Bibliothèque cantonale et universitaire est en cours. Pour répondre plus précisément à M. le député Dafflon, le planning pour la construction du bâtiment pour la faculté de droit, le projet Tour-Henri, prévoit une mise à l'enquête cette année, en 2022 et un projet d'exécution d'ici le milieu de la législature. Des projets sont en cours d'analyse pour l'assainissement du bâtiment de chimie sur le Plateau de Pérolles et les besoins en locaux pour le Master en médecine sont intégrés à part entière dans le projet de Pôle Santé dans le secteur de Bertigny, dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'HFR. Ainsi, les investissements à venir devraient se monter pour l'Université à près de 500 millions dans une perspective d'une dizaine d'années, en fonction de l'avancement des travaux qui sont en cours de planification. Cela souligne véritablement la volonté de l'Etat de soutenir ces Hautes Ecoles et l'Université en particulier. De plus, dans le contexte du regroupement institutionnel de la formation à l'enseignement sous le toit de l'Université, la construction d'un nouveau bâtiment qui fera office de campus commun au futur centre de formation à l'enseignement est intégré dans les discussions et les travaux en cours menés par le comité de pilotage mis en place pour préparer ce regroupement.

Concernant la compensation du manque à gagner dû à l'adhésion au nouvel Accord intercantonal universitaire, l'AIU 2019, le Conseil d'Etat constate effectivement que celui-ci aura une répercussion financière négative pour l'Université, avec une diminution de recettes estimée à 2,77 millions dès l'année 2024. Cette diminution de recettes sera couverte par l'Etat en faveur de l'Université.

Concernant le dernier aspect du mandat, c'est-à-dire l'attribution de moyens supplémentaires pour le financement de nouveaux besoins en personnel, la situation est extrêmement complexe et relève d'un fragile équilibre dans la détermination du budget de l'Etat et du plan financier pour la législature. Toutes les demandes de chaque direction ont été transmises à la Direction des finances et le Conseil d'Etat s'attelle à trouver des solutions dans un esprit d'égalité de traitement et de détermination des priorités. Je suis obligée ici de vous rappeler, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, que la Constitution cantonale impose au Gouvernement d'équilibrer son budget de fonctionnement. Il est donc impératif de trouver des solutions et des compromis entre tous les besoins, toutes les demandes provenant des institutions et des services de l'Etat et d'en assurer le financement sur le long terme, sans mettre en danger cet impératif d'équilibre budgétaire.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les député-e-s, le Conseil d'Etat vous invite à fractionner le présent mandat, à accepter le volet visant l'attribution de moyens supplémentaires pour l'entretien des infrastructures et la compensation du manque à gagner dû à la révision de l'AIU et à rejeter le volet relatif à l'attribution de moyens supplémentaires pour le financement des besoins en personnel additionnel tout en réitérant sa volonté de trouver des solutions équilibrées en faveur de l'Université mais également en faveur des autres hautes écoles situées dans le canton et de la formation en général et plus largement de tous les secteurs de l'Etat, dans le cadre de son plan financier en cours d'élaboration. En cas de refus du fractionnement, le Conseil d'Etat vous invite à rejeter le mandat. Je vous remercie de votre attention.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est refusé par 82 voix contre 19. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Fahrmi Marc (VE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 19.*

Ont voté non:

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB),

Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 82.*

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 82 voix contre 17. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 82.*

Ont voté non:

Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP). *Total: 17.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2021-GC-170**Développer la formation professionnelle continue pour un public adulte peu ou pas qualifié**

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Emonet Gaétan (PS/SP, VE) Aebischer Eliane (PS/SP, SE) |
| Représentant-e du gouvernement: | Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles |
| Dépôt: | 03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4706) |
| Développement: | 03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4706) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 05.04.2022 (BGC mai 2022, p. 1587) |

Prise en considération

Riedo Bruno (UDC/SVP, SE). Ich spreche im Namen der Schweizerischen Volkspartei. Das vorliegende Postulat fordert eine Bestandesaufnahme des bestehenden beruflichen Weiterbildungsangebote für gering- und unqualifizierte Personen im Kanton Freiburg. Weiter fordert das Postulat, dass auch bewährte europäische Modelle geprüft werden sollen und, falls als zielbringend erachtet, in unserem Kanton zu übernehmen seien.

Der Staatsrat zeigt in seiner Antwort auf, in welchen Bereichen und durch welche Organisationen solche Weiterbildungsangebote in der Schweiz und auch im Kanton Freiburg bereits angeboten werden und in Zukunft noch verbessert und vermehrt angeboten werden sollen. Er signalisiert auch, dass eine Analyse der aktuellen Situation willkommen sei und bereits vorgesehen war.

Der Staatsrat empfiehlt jedoch nicht, eine eigene Analyse der vorhandenen europäischen Modelle im Bereich der Grundkompetenzen Ausbildung in Auftrag zu geben, sondern sich auf eine bereits mit der gleichen Absicht gestartete Untersuchung abzustützen, sobald diese vorliegt.

Eine Analyse der vorhandenen beruflichen Weiterbildungsmöglichkeiten für gering- oder unqualifizierte Erwachsene wird aus Sicht der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt. Eine eigene, zusätzliche Prüfung von bewährten europäischen Modellen wird von unserer Fraktion jedoch abgelehnt. Somit sind wir auf der gleichen Linie wie der Vorschlag des Staatsrats, und wir nehmen Kenntnis von dieser Anpassung. Mit dieser Anpassung können wir dem Postulat zustimmen.

Aebischer Eliane (PS/SP, SE). So gut die Weiterbildungsmöglichkeiten für qualifizierte Personen in unserem Land und in unserem Kanton ausgebaut sind, so schlecht stehen wir bezüglich gering- oder nichtqualifizierten Arbeitenden da. Mit dem vorliegenden Postulat und dem daraus resultierenden Bericht erhoffen sich Herr Emonet und ich eine umfassende Analyse und daraus resultierend Massnahmen, welche die Situation auch wirklich verbessern. Eine Bestandesaufnahme der vorhandenen Angebote für die berufliche Weiterbildung von gering- oder unqualifizierten Menschen ist ein Muss, will man deren Situation mittel- oder langfristig verbessern. Diese Liste muss dann aber selbstverständlich auch noch in geeigneter Weise kommuniziert werden und die richtigen Empfänger und Empfängerinnen finden.

Der Kanton muss seine Verantwortung wahrnehmen, damit auch der einzelne Freiburger seine und die einzelne Freiburgerin ihre Verantwortung wahrnehmen kann. Das einfache Prinzip der Hilfe zur Selbsthilfe kann hier einen wesentlichen Teil dazu beitragen, dass auch diejenigen ohne Berufsausbildung oder mit geringer Qualifikation auf dem Arbeitsmarkt wieder eine reelle Chance haben.

Das Postulat spricht zudem das interessante Programm "Einfach besser! ... am Arbeitsplatz" an. Unter diesem Titel fordert der Bund Weiterbildungen im Bereich Grundkompetenzen, die auf die Herausforderungen am Arbeitsplatz zugeschnitten sind. Das Projekt wird von unserem Kanton unterstützt, daher finden wir es auch legitim, eine Bilanz ziehen zu lassen, um allenfalls Korrekturen vornehmen zu können.

Der Staatsrat empfiehlt die Annahme des Postulates, weist aber darauf hin, dass ein Blick über die Schweizer Grenze hinaus eher schwierig sein könnte. Wenn Erfahrungen bereits gezeigt haben, dass europäische Vergleiche in diesem Kontext weder sinnvoll sind noch wertvolle Erkenntnisse liefern, können wir mit dieser Lücke im geforderten Bericht gut leben. Wir sind erfreut über die offenen Ohren des Staatsrates für unser Anliegen, bedanken uns für die positive Antwort und empfehlen allen, das Postulat anzunehmen.

Baeriswyl Laurent (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Mit dem zur Diskussion stehenden Geschäft habe ich insofern eine Interessenbindung, als ich als Schuldirektor direkt mit der Bildung zu tun habe, nicht aber mit der beruflichen Weiterbildung für Erwachsene. Ich spreche im Namen meiner Fraktion Die Mitte.

In der Schweiz leben wir von der Ressource Bildung, das ist unsere ganz grosse Investition. Aber aufgepasst! Wir investieren und trotzdem fallen Menschen durch die Maschen, die nur gering- oder gar unqualifiziert sind. Einige dieser Menschen empfangen Sozialhilfe und finden in der Arbeitswelt kaum mehr Anschluss - ein Teufelskreis also.

Wir unterstützen das vorliegende Postulat, weil es Wege aufzeigt, wie diesem Missstand begegnet werden kann. Insbesondere bestehende Projekte müssen genau angeschaut und die richtigen Schlüsse daraus gezogen werden. Die Bestandaufnahme des beruflichen Bildungsangebots für gering- oder unqualifizierte Personen und die Festlegung der entsprechenden Zugangsbedingungen ist sinnvoll. Auch der Einblick in die Freiburger Bilanz des Projekts "Einfach besser! ... am Arbeitsplatz" ist anzustreben. Hier stellt sich bloss die Frage, warum dies nicht schon längst passiert ist.

Von internationalen beziehungsweise europäischen Erfahrungen zu profitieren, ist ebenfalls anzustreben. Diese Modelle zu prüfen, zu vergleichen und allenfalls bei uns umzusetzen, ist anspruchsvoll und wurde durch die interkantonale Konferenz für Weiterbildung bereits in Auftrag gegeben.

Wir unterstützen das Postulat, teilen aber die Auffassung des Staatsrats, dass der erwähnte Bericht zu den europäischen Modellen abgewartet werden soll und dass die Zusammenarbeit mit anderen Kantonen gesucht wird.

Bapst Pierre-Alain (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je prends la parole au nom du groupe PLR-PVL. Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer avec cet objet.

Dans leur postulat, les députés Gaëtan Emonet et Eliane Aebischer ont, entre autres, demandé un état des lieux de l'offre actuelle de formation professionnelle continue adressée aux personnes peu ou pas qualifiées. Ils souhaitent également connaître le bilan fribourgeois du projet "Simplement mieux au travail" financé par le SEFRI et promu dans notre canton par le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes.

En parcourant l'annuaire statistiques du canton de Fribourg, j'ai découvert les informations suivantes: notre canton comptait 9100 personnes inscrites dans un ORP en 2019. Le nombre de bénéficiaires à l'aide sociale est stable pour les trois dernières années sous revue, 2018, 2019 et 2020. Il se situe autour des 7200 personnes. Parmi ces 7200 bénéficiaires, environ 2200 sont âgés de moins de 17 ans. La classe d'âge avec le plus de bénéficiaires est celle des 46-55 ans, avec environ 1200 personnes, alors que les 56-64 ans et 65 et plus représentent une part plus petite de bénéficiaires. Dans ce même annuaire, je n'ai pas trouvé d'information précise sur le domaine visé par les postulants.

Le groupe PLR-PVL partage l'avis exprimé par le Conseil d'Etat dans sa réponse au postulat, à savoir que le fait d'avoir peu ou pas de qualifications constitue un obstacle sur le marché du travail et que la formation continue des adultes peu ou pas qualifiés est un moyen efficace pour réduire la dépendance durable à l'aide sociale. Le groupe PLR-PVL relève au passage qu'un grand nombre d'entreprises de notre canton, et de manière générale en Suisse, se trouvent actuellement face à des difficultés, parfois très grandes, lors de recrutements. C'est dans ce sens que la formation continue peut également jouer un rôle important, notamment pour synchroniser la réinsertion des personnes en recherche d'emploi, avec les besoins du marché du travail.

Finalement, le groupe PLR-PVL souligne que la loi fédérale sur la formation continue relève de la responsabilité individuelle, tout en ajoutant que les employeurs, tant publics que privés, favorisent la formation continue de leurs collaborateurs. Un nombre toujours plus grand d'entreprises l'a bien compris et investit massivement dans la formation continue, certains allant jusqu'à développer des partenariats avec des écoles ou encore créer leur propre académie.

Il va de soi que pour atteindre les objectifs visés, il est primordial que chaque partie, employé et employeur, s'implique dans la démarche pour que celle-ci soit couronnée de succès.

C'est dans ce contexte que le groupe PLR-PVL soutiendra ce postulat à l'unanimité.

Raetzo Tina (*VEA/GB, BR*). Je n'ai pas de lien particulier avec cet objet. Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Nous avons pris connaissance avec attention du postulat de nos collègues Emonet et Aebischer ainsi que de la réponse du Conseil d'Etat. En premier lieu, la formation continue professionnelle revêt une importance accrue en raison des mutations

technologiques, économiques et organisationnelles qui appellent une mise à jour continue des qualifications des travailleurs actifs. On l'a vu, le COVID-19 a accéléré cette tendance en ouvrant la voie à une nouvelle ère technologique. Dans ce contexte, l'amélioration des compétences de base, prévue par exemple dans le projet "Simplement mieux au travail", contribue à améliorer la position des travailleurs sur le marché de l'emploi. Comme l'ont souligné nos collègues, l'absence de formation professionnelle de base est l'un des premiers facteurs du recours à l'aide sociale.

En deuxième lieu, le vieillissement de la population active plaide en faveur de la formation continue. Conformément au rapport de l'OCDE, les groupes âgés de la population active ont un niveau de formation initiale inférieur à celui des travailleurs plus jeunes. Or, ils suivent également moins de formations que leurs cadets. La formation continue permet en outre de combattre ce double désavantage et favorise les seniors actifs. Par exemple, le projet "Vision 2030" du Service de la formation professionnelle, qui propose une analyse gratuite de la situation pour les adultes à partir de 40 ans, répond à ce défi, puisqu'il permet d'identifier le besoin de nouvelles compétences.

Enfin, j'attire l'attention sur la législation fédérale, qui prévoit des aides financières allouées aux cantons. Pour 2021-2024, 1,5 million de francs de subventions sont prévues, à condition que l'Etat de Fribourg mette à disposition le même montant.

Nous avons été surpris d'apprendre, dans la réponse du Conseil d'Etat, que le canton ne remplit pas cette condition et qu'on ne pourra donc pas bénéficier de l'ensemble des subventions 2023 prévues par le SEFRI, subventions qui permettraient entre autres de financer certains projets que j'ai mentionnés.

C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de l'analyse de la situation, puisque la loi sur la formation des adultes prévoit que l'Etat contribue à améliorer le niveau de formation des personnes ayant peu ou pas de qualifications.

En conclusion, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient ce postulat à l'unanimité. Nous sommes persuadés que la formation professionnelle continue doit être encouragée par les pouvoirs publics et nous attirons l'attention qui doit être portée sur l'analyse de la situation concernant les subventions fédérales et le montant cantonal prévu à cet effet.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec l'objet qui nous occupe, si ce n'est que je suis enseignant et auteur du postulat.

Comme en convient le Conseil d'Etat dans sa réponse à notre postulat, il est démontré que l'absence de formation professionnelle de base est l'un des facteurs du recours à l'aide sociale. La volonté politique des autorités scolaires cantonales, romandes et suisses est d'agir pour que 95% des jeunes jusqu'à 25 ans deviennent titulaires d'une certification du niveau secondaire II, formation générale et professionnelle, et que ces jeunes puissent s'insérer harmonieusement et durablement dans la société et dans le marché du travail. Cet objectif est tiré d'une priorité politique de la CDIP. Malheureusement, cet objectif est difficile à atteindre et, malgré les efforts consentis par le Service de la formation professionnelle et l'adoption pour les jeunes adultes de Vision 2030, trop de jeunes restent sans solution, respectivement sans formation, ce qui impactera de manière durable leur vie d'adulte.

La formation continue reste pour tous et pour toutes un élément essentiel afin de rester compétitifs sur le marché du travail. Cette formation continue est d'autant plus importante pour le public peu ou pas qualifié.

Comme l'a soulevé ma préopinante dans sa réponse, le Conseil d'Etat admet aussi qu'il peut faire mieux, soit augmenter son budget pour toucher l'ensemble des subventions du SEFRI pour 2023. Nous allons suivre cet aspect à l'avenir et attendons avec impatience les réponses à notre postulat sur ce point.

Je tiens à remercier tous les intervenants et tous les groupes qui se sont exprimés en faveur de notre postulat, tout comme bien sûr le groupe socialiste, qui le soutiendra sans réserve. Ce postulat permettra de donner une image de la formation continue dans notre canton, respectivement avec la mise en place de projets nationaux, de faire le bilan de l'avancée de certains concepts et, surtout, de mettre en exergue des pistes d'amélioration pour une frange de la société qui ne demande qu'à pouvoir trouver un espoir professionnel.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Par postulat déposé et développé le 3 novembre 2021, les députés Gaétan Emonet et Eliane Aebischer précisent qu'en Suisse la formation continue est très développée pour les personnes qualifiées, titulaires d'une formation supérieure. Ils font remarquer qu'à l'opposé, notre pays se situe parmi les plus mauvais élèves en Europe quand il s'agit de formation continue adressée à un public peu ou pas qualifié. Ils soulignent que dans certains cantons, des mesures ont été prises mais que les résultats et les moyens mis à disposition semblent peu conséquents. Ils rappellent enfin que l'absence de formation professionnelle de base est l'un des premiers facteurs du recours à l'aide sociale.

Les députés Emonet et Aebischer demandent un état des lieux de l'offre actuelle de formation professionnelle continue adressée aux personnes peu ou pas qualifiées. Ils souhaitent aussi connaître le bilan fribourgeois du projet "Simplement mieux au travail" financé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et promu par

notre Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA). Ils demandent enfin que les modèles européens ayant fait leurs preuves soient examinés et que la possibilité de leur mise en oeuvre dans notre canton soit étudiée.

Mesdames et Messieurs les Député(e)s, la numérisation, l'automatisation ainsi que l'évolution rapide des différentes branches de l'économie ont des impacts non négligeables sur l'ensemble des personnes évoluant sur le marché du travail. C'est particulièrement le cas pour le public adulte peu ou pas qualifié. Le Conseil d'Etat convient que la formation continue est un élément essentiel pour chacune et chacun, afin de rester compétitifs sur le marché de l'emploi et pour maintenir une certaine employabilité tout au long de sa vie professionnelle.

Der Staatsrat befürwortet die Unterstützung der Weiterbildung. Gleichzeitig verweist er jedoch auf Artikel 5 des Bundesgesetzes über die Weiterbildung, worin festgelegt wird, dass der einzelne Mensch die Verantwortung über seine Weiterbildung trägt. Die öffentlichen und privaten Arbeitgeber begünstigen die Weiterbildung ihrer Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter. Bund und Kantone tragen in Ergänzung zur individuellen Verantwortung und zum Angebot Privater dazu bei, dass sich Personen ihren Fähigkeiten entsprechend weiterbilden können.

Plusieurs projets et mesures sur le thème des compétences de base pour les adultes ont été lancés ces dernières années, principalement soutenus par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation. Par exemple, le projet "Simplement mieux au travail" est porté par le SEFRI et soutenu par l'Etat de Fribourg. Le Conseil d'Etat rejoint les députés et adhère à l'idée de demander un bilan de ce projet au SEFRI concernant le canton de Fribourg.

Dans un second exemple, l'Etat de Fribourg subventionne un certain nombre d'entités de formation impliquées dans le domaine des compétences de base pour les adultes afin de faire diminuer le coût d'accès aux cours et de faciliter l'accès à tous. Ce projet est également co-financé par le SEFRI, qui verse un montant conséquent à condition que chaque canton concerné participe financièrement à hauteur égale. Nous parlons ici de montants avoisinant le demi-million de francs par année.

Dans ce cadre, un examen du financement de cette thématique par le canton de Fribourg sera évidemment positif et permettra d'informer sur la possibilité d'utiliser au mieux les aides fédérales octroyées par le SEFRI. Une analyse de la situation est ainsi la bienvenue et l'on peut dire que ce postulat tombe à point nommé. Par conséquent, compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 96 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bündel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice

(GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 96.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2021-GC-148

Pour plus d'efficacité des mesures d'aides en milieu scolaire

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Sudan Stéphane (<i>Le Centre/Die Mitte, GR</i>) Dénervaud Caroline (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles |
| Dépôt: | 06.10.2022 (<i>BGC octobre 2021, p. 3909</i>) |
| Développement: | 06.10.2022 (<i>BGC octobre 2021, p. 3909</i>) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 15.03.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1597</i>) |

Prise en considération

Sudan Stéphane (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts avec le dossier: je suis co-auteur de ce postulat, directeur d'école et enseignant au CO.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse à notre instrument parlementaire. Dans le cas présent, le fractionnement proposé ne me pose pas un problème insurmontable. En effet, l'élaboration du rapport de synthèse et les pistes d'amélioration de la coordination des mesures de soutien existantes fera ressortir le catalogue des mesures y relatif. Le but principal de notre postulat est donc de coordonner toutes les mesures d'aide existantes dans l'aide de nos élèves en difficulté, en rupture scolaire et de les exploiter au maximum, passant ainsi de l'efficacité de celles-ci à leur efficacité. Parfois, une mesure prend trop de temps à être mise en place ou est inadéquate face aux problèmes constatés, ceci au détriment de tous les partenaires de l'école (élèves, parents, enseignants).

Nous avons une boîte à outils très fournie en mesures d'aide: travailleurs sociaux, mesures SED, classes-relais, directions d'école, médiateurs, mesures d'aide ordinaire, mesures d'aide renforcée, SEJ, auxiliaires de vie scolaire, psychologues, psychomotriciens, pédopsychiatres, brigade des mineurs itinérante et la liste de ces mesures de soutien n'est pas exhaustive. Il faut juste un rangement de cette boîte, pour agir rapidement et employer un instrument adéquat à bon escient.

Pour construire notre école fribourgeoise, nous avons besoin de nombreuses et différentes compétences, toutes utiles et nécessaires selon les cas. Une seule de ces compétences ne peut peut-être pas tout résoudre, mais un faisceau de celles-ci, utilisé judicieusement, peut apporter des solutions adéquates et l'intention du Conseil d'Etat d'améliorer cette coordination est en parfaite concordance avec la majeure partie de notre demande.

Pour terminer et illustrer mes propos par une image médicale: on ne demande pas à un chirurgien de venir retirer une écharde dans le doigt d'un patient, mais un aide-soignant ne peut pas pratiquer une opération à coeur ouvert. Toutes les compétences sont importantes et nécessaires, mais nous devons avoir un plan et une stratégie pour les utiliser de manière efficace.

Je vous remercie de soutenir ce postulat comme proposé.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Je déclare n'avoir aucun lien d'intérêt avec le présent objet, mis à part mon poste de directrice de l'Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse, fonction qui m'incite à m'intéresser de près au bien-être et aux conditions de vie de ces jeunes.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance avec intérêt de la réponse au postulat des députés Stéphane Sudan et Caroline Dénervaud demandant, d'une part, d'établir un catalogue des différentes aides gravitant autour de l'école et de les coordonner afin de les rendre plus efficaces et, d'autre part, de revoir la dotation des services de logopédie, psychologie et psychomotricité (les SLPP), dont les normes nous parlent d'un temps que les moins de 30 ans ne peuvent pas connaître. L'école, en ce temps-là, vivait sous d'autres lois. Mais à l'heure actuelle, ils sont une ribambelle, les élèves aux besoins aussi particuliers que leur diversité et leur vivacité.

Je sais que vous avez maintenant envie de chanter la suite et ne me remerciez pas pour le ver d'oreille. Je vais poursuivre plus prosaïquement pour commenter la réponse du Conseil d'Etat.

S'il partage le constat de la complexification des difficultés psychosociales et éducatives vécues par les élèves, il répond en mettant l'accent tout d'abord sur le climat scolaire, ce qui est louable en soi, mais ne répond pas complètement à la demande des postulants relayant les besoins du terrain. La situation est la suivante: nous avons d'un côté des élèves en difficulté ou en souffrance, des enseignants qui font de leur mieux et des parents souvent démunis; en face, un éventail d'offres d'aide et de soutien intéressantes et pertinentes, mises en œuvre par des professionnels aguerris, mandatés par le canton ou les communes.

Le problème qui se pose n'est pas tant l'offre en soi, mais plutôt de faire correspondre ou « matcher » les besoins des uns avec les soutiens des autres. Et pour cela, il faut non seulement une coordination des offres entre elles, mais aussi une compréhension fine de la situation vécue par ces enfants et ces jeunes. En effet, il n'est pas toujours aisé de distinguer une difficulté d'apprentissage ou de développement d'un trouble fonctionnel ou de difficultés de comportement, tant les manifestations de ces difficultés sont mêlées et parfois similaires.

Il n'est pas plus simple de déterminer rapidement si c'est à la médiation, aux TSS, au service de psychologie scolaire ou encore à l'unité mobile ou au programme Choice qu'il faut faire appel. Pour démêler tout cela, il faut bien sûr du temps, mais également des moyens pour comprendre la situation et mettre en place un processus reliant de manière pertinente l'offre à la demande ou au besoin.

Le domaine des addictions s'est penché sur cette question il y a déjà plusieurs années et le canton de Fribourg bénéficie depuis lors d'un dispositif cantonal d'indication avec un volet spécifique pour les mineurs. Ce dispositif définit *des procédures et des outils communs afin de viser la meilleure adéquation entre les besoins d'une personne souffrant ici d'addiction et les prestations fournies, ainsi qu'un suivi de la prise en charge dans le temps*. Ce modèle issu du domaine de la santé pourrait peut-être devenir source d'inspiration pour le domaine scolaire.

Le mettre en place n'épargnera cependant pas la recension et la mise en évidence des différentes offres - peut-être pas sous la forme d'un catalogue imprimé, statique, donc rapidement périmé, mais éventuellement dans une version numérique, dynamique et évolutive.

En janvier 2022, de nouvelles normes sur les services de logopédie, psychologie et psychomotricité sont entrées en vigueur définissant des dotations en EPT sur la base de critères objectifs et transparents. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce changement tout en espérant que la mise à jour des critères se fera désormais de manière plus régulière en fonction de l'évolution des besoins.

Aussi, fort de ces réflexions, le groupe VERT·E·S et allié·e·s suivra majoritairement la proposition du Conseil d'Etat de fractionner ce postulat.

Ce faisant, le groupe soutient à l'unanimité l'acceptation du volet concernant la coordination des mesures existantes et, majoritairement, le rejet du volet concernant le catalogue de mesures et la révision du système de dotation des SLPP.

Bapst Bernard (UDC/SVP, GR). Je prends la parole au nom du groupe UDC. Je n'ai pas de liens d'intérêt avec cet objet.

Le postulat relève une aggravation des comportements inadéquats chez les élèves dans les établissements scolaires. Ce constat est plutôt universel: on le relève dans la littérature scientifique et professionnelle, mais aussi sur le terrain. Les comportements inadéquats sont l'une des premières sources de burnout et d'abandon du métier par les enseignants. Dans le canton de Fribourg, cela concerne particulièrement les degrés 9H, 10H et 11H, même si les difficultés comportementales peuvent survenir à tout âge.

La réponse du Conseil d'Etat relève l'importance du climat scolaire. C'est juste. Le climat scolaire et plus particulièrement le climat de classe soutiennent une gestion adéquate de la classe et des comportements.

De plus, comme le montre une étude récente menée dans le canton de Fribourg, les élèves sont sensibles à ce climat et prennent en compte différents aspects de celui-ci (en particulier les aspects relationnels et réglementaires) lorsqu'ils, par exemple, évaluent la compétence de leur enseignant.

Cela dit, si la loi scolaire relève effectivement l'importance du climat, ce qui est attendu des écoles en la matière n'est pas clair et l'interprétation des articles 4 et 51 peut être faite de manière très large et très subjective, selon le bon vouloir de chaque direction.

Si la loi encourage effectivement un bon climat scolaire, on ne sait pas très bien comment ni par quels biais.

Ensuite, le règlement sur la scolarité obligatoire précise différentes mesures pédagogiques en fonction des besoins spécifiques des élèves, certes. Ici, les articles font surtout référence aux élèves en difficulté d'apprentissage ou de développement et aux élèves en situation de handicap ou de troubles fonctionnels.

Très souvent, ces élèves ont effectivement un suivi mis en place dès l'école primaire, qui fonctionne bien, mais rappelons que le postulat relève spécifiquement une aggravation des comportements des élèves et non une aggravation de leurs difficultés scolaires.

On en vient donc aux élèves présentant d'importantes difficultés comportementales. C'est précisément ici que les mesures proposées sont en inadéquation avec les besoins du terrain. Si nous reprenons les articles cités (96 et 97 RLS), on remarque très vite que les mesures proposées interviennent dans la gestion de crises liées à des difficultés comportementales. Il s'agit donc de mesures réactives, mises en place souvent dans l'urgence et dans des classes dans lesquelles le climat s'est déjà beaucoup détérioré. Force est de constater qu'il est souvent trop tard et que la route vers un climat de classe sain est souvent trop longue lorsque ces mesures ont été mobilisées. Notons également au passage que ces mesures sont mises en place très rapidement dans certains milieux mais que parfois les délais d'attente peuvent être de plusieurs mois (jusqu'à 5 à 6 mois). C'est le cas des CO dans les villes par exemple. Il existe donc un réel besoin de propositions et de soutiens proactifs dans ce domaine visant à promouvoir un climat de classe sain.

Enfin, nous déboucherons sur une question: 46 EPT permettant l'introduction généralisée et échelonnée du travail social en milieu scolaire, c'est effectivement une ressource bienvenue; est-ce qu'une différenciation sera faite en fonction des besoins des établissements? Par exemple en fonction du milieu socio-économique ou encore du nombre de demandes annuelles moyen?

Je terminerai par: "Soyons plus proactifs que réactifs". Une majorité du groupe acceptera le fractionnement.

Savoy Françoise (PS/SP, SC). Je me permets quelques commentaires à la réponse du Conseil d'Etat. Je suis adjointe de direction au cycle d'orientation de Marly.

Je confirme qu'un catalogue des mesures d'aide à l'intention des élèves existe et nous pouvons y accéder très facilement via la plateforme Friportail. Je confirme que les élèves aux besoins particuliers sont au bénéfice d'aménagements dans le cadre des compensations de désavantages. Cependant, avant qu'un enfant ne soit soutenu dans sa scolarité, un diagnostic doit être posé par un psychologue ou une logopédiste. Je constate sur le terrain que les délais de prise en charge des enfants sont toujours trop longs.

Enfin, il est important de relever que les travailleurs sociaux engagés ne sont pas des thérapeutes.

Je propose d'accepter le fractionnement de ce postulat et je demande au Conseil d'Etat, dans l'élaboration de son rapport de synthèse explicitant les pistes d'amélioration des mesures de soutien, de prendre en compte les points suivants:

- > Les classes-relais doivent faire l'objet d'un bilan.
- > Un outil de collaboration entre les établissements scolaires et le SEJ doit être créé.

Zermatten Estelle (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce postulat et je m'exprime au nom du groupe PLR-PVL.

La majorité du groupe partage les avis exprimés dans la réponse du Conseil d'Etat. Nous ne trouvons donc pas nécessaire d'élaborer un catalogue des différentes mesures d'aide existantes, car la loi scolaire ainsi que son règlement, tout comme la loi sur la pédagogie et son règlement, comprennent toutes les dispositions légales requises pour un climat favorable et des mesures égalitaires.

Toutefois, nous soutenons la proposition qu'une analyse du fonctionnement ait lieu afin de garantir une meilleure coordination des différents dispositifs mis en place.

Dans ce sens, le groupe PLR-PVL va accepter en grande majorité le fractionnement de ce postulat.

Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR). J'exprime mon lien d'intérêt concernant ce postulat: sur notre domaine agricole et arboricole, nous avons actuellement un jeune homme encore au CO ayant quelques problèmes de comportement à l'école et qui, aujourd'hui, travaille sur notre ferme.

Je ne vais pas m'exprimer sur les raisons et les circonstances des problèmes de ce jeune homme en milieu scolaire, je ne suis pas psychologue ou psychiatre et je ne veux surtout pas l'être. Néanmoins, depuis quelques mois, ce garçon a commencé à travailler sur notre ferme, de façon sporadique au départ, puis beaucoup plus soutenue aujourd'hui. La direction du cycle d'orientation de ce jeune homme a remarqué qu'à chaque fois que celui-ci venait travailler dans le grand air broyard, à s'occuper de l'entretien des arbres fruitiers, en passant par le désherbage des cultures ou s'occupant de la récolte des fruits et légumes, il devenait beaucoup plus calme à l'école, au point que son professeur principal a tout fait pour qu'il vienne plus souvent travailler à Russy. Aujourd'hui, ce jeune homme a trouvé une place d'apprentissage d'agriculteur pour cet été dans une ferme du canton. Malgré que celui-ci ne soit pas fils d'agriculteur, il investit avec ses petites économies dans l'achat

d'arbres fruitiers et de divers animaux de basse-cour. Une véritable métamorphose a eu lieu, uniquement du fait que celui-ci a travaillé de ses propres mains, en développant des compétences en collaboration avec notre famille.

Je suis d'avis que ce genre de procédé doit être davantage mis en avant par le Conseil d'Etat. Les jeunes à comportement difficile ayant à disposition des moyens permettant de se dépasser dans des métiers physiques, permettraient que l'écolage de ces jeunes soit beaucoup mieux assimilé et que ceux-ci trouvent plus rapidement une voie professionnelle avec un épanouissement à la clé.

Pour cela, je préconise d'accepter le fractionnement du postulat en question.

Beaud Catherine (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Tout d'abord, je déclare que je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec cet objet, si ce n'est que j'ai la chance d'être une maman comblée de 3 enfants de 11, 8 et 4 ans, dont les deux plus grands sont en âge scolaire.

Le groupe Le Centre a étudié attentivement la réponse présentée par le Conseil d'Etat sur le postulat des députés Stéphane Sudan et Caroline Dénervaud.

Nous constatons que cette réponse est complète et qu'elle contient les explications demandées. Toutefois, nous nous permettons les observations suivantes: En premier lieu, nous sommes contents d'apprendre que le Conseil d'Etat partage le constat de la récurrence et de la complexification des difficultés psychosociales et éducatives vécues par des enfants de l'école obligatoire à des âges de plus en plus jeunes. Toutefois, bien que de nombreuses mesures de soutien soient existantes et définies dans les bases légales, il est primordial que celles-ci soient utilisées et coordonnées de manière adéquate par les différents partenaires afin de pouvoir répondre au mieux à chaque situation.

A cette fin, une analyse du fonctionnement de la coordination des mesures se relève pertinente.

Avec ces considérations, le groupe Le Centre soutient la proposition du Conseil d'Etat de fractionner ce postulat.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Les auteurs du postulat, les député-e-s Stéphane Sudan et Caroline Dénervaud, demandent au Conseil d'Etat d'élaborer un catalogue des différentes mesures d'aide existant dans l'école et de les coordonner pour en améliorer l'efficacité. Ils demandent également au Conseil d'Etat de reconsidérer les normes Macheret relatives au subventionnement par l'Etat de la part communale des services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP).

Tout d'abord, le Conseil d'Etat tient à relever que le constat fait par les député-e-s, à savoir l'augmentation et la complexification des difficultés psychosociales et éducatives vécues par les élèves, est bien réel et il nous est connu. Les dernières études récemment publiées le confirment, notamment celle de l'Observatoire suisse de la santé, qui montre une grande augmentation de la souffrance psychique chez les adolescents.

Afin de faire face à cette évolution, les établissements scolaires ont à leur disposition différentes mesures permettant de répondre aux besoins de chaque élève avec le plus d'adéquation possible. Une attention particulière est mise sur la qualité du climat scolaire dans la réglementation en vigueur. Les différentes mesures de soutien existantes sont ainsi répertoriées dans les bases légales (loi scolaire et loi sur la pédagogie spécialisée avec leurs règlements respectifs) et sont bien connues des directions d'établissements. Le renforcement du travail social en milieu scolaire, décidé ici même au Grand Conseil, vient soutenir cet arsenal sur le terrain. L'analyse et la réponse aux besoins des élèves devraient donc se voir améliorées.

La position centrale de ces professionnels au sein des écoles facilitera également la coordination des mesures de soutien existantes avec les intervenants et les intervenantes du réseau. L'implication de ces différents spécialistes pour chaque cas spécifique et son évolution dans le temps nécessitent bien entendu des efforts de coordination importants. Une amélioration de cette coordination a été entreprise notamment lors de la cantonalisation des services d'intégration spécialisée. Elle se poursuit désormais avec la mise en oeuvre progressive du concept du travail social en milieu scolaire.

Cependant, le Conseil d'Etat est conscient du bénéfice d'une coordination toujours plus fine et bien maîtrisée entre les unités et les professionnels concernés directement ou indirectement par les mesures de soutien en milieu scolaire. Cela permettra de faire face à l'augmentation des besoins des élèves le plus adéquatement possible. Dans ce sens, des pistes d'amélioration pourraient encore être étudiées et rassemblées dans un rapport de synthèse, d'où l'importance de ce postulat pour nous livrer ces informations.

Finalement, comme indiqué plus haut, l'autre point mentionné par les auteurs était la réévaluation des normes Macheret relatives au subventionnement des SLPP. Ces normes ont été revues au 1^{er} janvier 2022 afin de tenir compte de l'évolution des besoins. Elles sont réglées dans les directives transmises aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité.

Le Conseil d'Etat invite donc le Grand Conseil à fractionner le postulat en deux: tout d'abord, accepter la partie visant à expliciter au mieux les pistes d'amélioration pour une meilleure coordination des mesures de soutien et les rassembler dans un rapport de synthèse. C'est cet élément-là qu'il est important et urgent de connaître aujourd'hui. Par contre, nous vous

demandons de rejeter la demande d'établir un catalogue des mesures de soutien, car celles-ci sont déjà listées dans les bases légales et bien connues des directions d'écoles.

> Au vote, le fractionnement de ce postulat est accepté par 96 voix contre 2. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 96.*

Ont voté non:

Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 2.*

> Au vote, la prise en considération de la première fraction de ce postulat (rapport de synthèse) est acceptée par 94 voix contre 4. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pauchard

Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 94.*

Ont voté non:

Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 1.*

> Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de ce postulat (catalogue de mesures) est refusée par 82 voix contre 10. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP). *Total: 10.*

Ont voté non:

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaëtan (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre

(GR,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 82.*

Se sont abstenus:

Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB). *Total: 4.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2021-GC-157

Pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Kubski Grégoire (PS/SP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles |
| Dépôt: | 15.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 4702) |
| Développement: | 15.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 4702) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1571) |

Prise en considération

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis membre du comité du club culture du Grand Conseil et co-auteur de cet objet.

Tout d'abord, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse, mais cette réponse sent bon l'autosatisfaction. Avec tout le respect que j'ai pour vos services, Madame la Conseillère d'Etat, cette réponse sent un peu le doux parfum du fonctionnaire satisfait. Je ne me moque pas bien entendu des fonctionnaires, je travaille moi-même à la Confédération. Mais là, on peut et on doit faire mieux. C'est clair qu'il y a des exemples comme Gion's Tears ou Euphonia. L'élite de la musique dans le canton fonctionne, mais il y a un vrai problème au niveau de l'enseignement de la musique et de l'initiation à la musique dans ce canton. J'en veux pour preuve deux exemples:

1. Les chœurs, que ce soient les chœurs d'église ou les chœurs laïques. Il y a un réel manque de relève, alors qu'on est toujours en train de se dire que Fribourg a une tradition chorale extraordinaire. En fait, cette tradition chorale est en train de se gripper et il nous faut réagir maintenant, si on veut éviter que la moitié des chœurs disparaissent d'ici 10 à 20 ans.
2. Le 1^{er} mai. Je ne sais pas, chers et chères Collègues, si vous êtes resté(e)s à la maison pour écouter les chanteurs du 1^{er} mai. Un constat assez clair: malheureusement la qualité baisse de manière dramatique. Cela montre bien qu'il y a un problème au niveau de l'enseignement, déjà primaire, de la musique dans notre canton.

J'étais un peu étonné de lire la conclusion de votre réponse, Madame la Conseillère d'Etat, puisque vous n'avez pas proposé de fractionner, mais d'un autre côté vous proposez de ne retenir un rapport que sur certains points. Là, je suis un peu dubitatif et je vous demande, du moment que ce postulat est accepté, que soient traitées l'entier des questions et en particulier la problématique de la formation des professeurs, puisque là il y a un réel challenge. En effet, beaucoup de professeurs de l'école primaire n'ont maintenant plus besoin de se former ou peuvent éviter de se former au niveau musical. Il y a également la question importante d'avoir des intervenants externes, par exemple des gens de la Haute école de musique, qui puissent intervenir dans les classes primaires pour faire de la sensibilisation au niveau des questions musicales.

De même, je souhaite vraiment qu'il y ait ce sondage et cette étude sur l'initiation à la musique dans tous les établissements scolaires du canton, parce qu'il y a une grande disparité entre certains directeurs d'établissement. Certains font venir des ensembles ou des groupes pour que les enfants puissent s'essayer à la fanfare, à des instruments à cordes, et d'autres ne font rien du tout. Je pense que c'est important qu'on puisse avoir, au niveau de tous les établissements scolaires, ce qui se fait là-dessus.

Je crois qu'il ne faut pas nous reposer sur l'action, bien sûr importante, des parents pour poursuivre la tradition musicale dans ce canton. Je vous propose donc d'accepter ce postulat, pas seulement pour protéger vos oreilles au prochain 1^{er} mai mais vraiment pour entretenir cette culture musicale dans le canton.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Mon seul lien avec ce postulat est d'avoir été le fondateur et président de la fédération fribourgeoise des chorales durant 13 ans.

Là-haut sur la montagne, l'était un vieux canton, murs de nombreux ensembles, toit de compositeurs devant la porte une école formatrice. L'air ne fait malheureusement plus la chanson et les ambitions pour la formation musicale à l'école obligatoire ont été fortement réduites. Le canton de Fribourg a une longue tradition de musique, chorale et instrumentale. L'art choral fribourgeois fait même partie des traditions vivantes et du patrimoine immatériel de l'Unesco. Je ne voudrais pas rappeler ici tous les bienfaits de la musique chez les enfants ou la société en général. Le fait est qu'un contact positif et complet durant la scolarité obligatoire est un des facteurs importants pour donner l'envie de pratiquer la musique et de se former. Durant leur cursus, les enseignants peuvent totalement échapper aux cours de musique. La musique étant une discipline exigeante, pas étonnant qu'ensuite au primaire, la musique est la branche qui est sciée en premier lorsqu'il manque des heures en classe. Le niveau de l'enseignement de cette discipline dépend trop du bon vouloir des enseignants, de leurs intérêts ou qualités propres. Ils sont malheureusement parfois un peu démunis.

Il y a quelques années, le peuple suisse a voté un article constitutionnel en soutien à la formation musicale. Les effets réels sont peu visibles. Des pistes d'amélioration de la formation, des synergies et des outils sont possibles. Le club de la culture a déposé ce postulat demandant de faire une analyse relative à la formation de musique à l'école obligatoire. Le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat déposé avec seulement une partie des points proposés.

Make music great again! Comme tout le groupe du Centre, nous proposons d'accepter ce postulat avec l'entier des points posés par le groupe culture.

Glauser Fritz (*PLR/PVL/FDP/GLP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis tromboniste et complète l'harmonie et les rythmes de plusieurs ensembles. Je suis aussi choriste.

Le PLR-PVL a bien étudié et discuté ce postulat pour plus d'efficacité des mesures d'aide en milieu scolaire. Nous sommes d'accord et convaincus que la musique est très importante pour le bien-être de l'être humain, autant en l'écoutant qu'en la faisant. Il est incontestable aussi que la musique a un effet très positif sur le développement de nos jeunes. C'est une réalité, nos ensembles de musique, comme les fanfares ou les chœurs, ont de plus en plus de problèmes pour recruter et trouver de la relève.

Nous sommes d'accord que la situation mérite d'être analysée. Suite aux réponses aux questions posées, des pistes d'amélioration peuvent être trouvées, comme passer par des améliorations au niveau de l'enseignement et de la formation de nos enseignantes et enseignants. Une collaboration entre la HEP et la Haute école de musique est à poursuivre.

Avec ces considérations, le groupe PLR-PLV, dans sa grande majorité, vous invite à soutenir ce postulat.

Savoy Françoise (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis maman de trois enfants en âge de scolarité obligatoire et je chante dans un chœur.

Ce postulat est pour moi très important, car il défend l'ensemble des enfants qui ne connaissent pas la musique, qui ne chantent pas dans un ensemble, qui ne jouent pas d'un instrument, qui n'ont qu'au travers de l'école la chance de découvrir les vibrations de la musique pour oser devant les autres, s'harmoniser en groupe et développer le sens de l'écoute.

Chers Collègues, l'objet de ce postulat est bien de questionner une pratique active de la musique à l'école avec ses camarades. Je tiens à relever que malgré la mise en application du PER et du Lehrplan 21, dont les objectifs sont remarquables, malgré la création de nouveaux moyens d'enseignement de la musique, malgré un renforcement du programme SAF, l'enseignement de la musique à l'école obligatoire semble souffrir de plusieurs maux, dont principalement le manque de pratique musicale dans de nombreux cercles scolaires. Par exemple, le programme Culture et école est très apprécié et offre une ouverture culturelle à encourager. Cependant, il ne représente pas une réponse à la faible pratique musicale. Pourrait-on considérer que les objectifs de l'enseignement de l'éducation physique sont atteints en emmenant les élèves assister à un match de Gottéron? Non. L'Etat a sa responsabilité. Etre spectateur, c'est bien, mais être acteur, c'est mieux.

Raetzo Carole (*VEA/GB, BR*). Je n'ai pas de lien particulier avec cet objet et m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Ce dernier a pris connaissance avec attention du postulat de notre collègue Grégoire Kubski, sur les pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois.

Le cours de musique est le cours où on est libre, où on s'amuse, où on rigole. Le cours de musique permet de s'évader, de penser à autre chose. Nombreux sont ceux à qui ces propos rappelleront de bons ou mauvais souvenirs des cours de musique

suis à l'école. Pour certains, faire de la musique consiste à jouer avec des objets et s'approprier le monde du son et du rythme. Pour d'autres, le plaisir de chanter, d'écouter, de partager des moments en musique, sont des moments précieux dans leur rythme hebdomadaire. Pour d'autres enfin, faire de la musique trouve son essence dans les cours d'initiation ou par leur pratique assidue d'un instrument au Conservatoire ou à l'école de musique spécialisée. A ce sujet, soyons sincères: rares sont les enfants qui ont vraiment du plaisir à pratiquer longuement leur instrument au quotidien, en y trouvant du plaisir et de l'amusement. Cependant, ces enfants-là existent. C'est pourquoi l'enseignement de cette discipline à l'école obligatoire est un élément-clé pour stimuler et favoriser la pratique musicale des jeunes de notre canton. Or, au niveau primaire, il faut reconnaître que la formation musicale dispensée à la HEP n'est pas suffisante, surtout depuis que cette institution ne dispense plus des cours d'instruments aux étudiants et étudiantes. De plus, certains d'entre eux n'ont plus pratiqué l'art musical depuis la fin du CO, cette branche étant optionnelle au gymnase. Ce sont certes des enseignements généralistes, mais il est attendu tout de même quelques compétences pour enseigner la musique. N'est-il pas aberrant que pour enseigner l'allemand jusqu'en 8H on exige un C1, alors que l'on peut enseigner la musique sans aucune formation de base? Or, l'enseignement est un vecteur important de la motivation dans la transmission de son savoir et dans la qualité de son enseignement.

Au CO, la situation est différente, les enseignants étant des spécialistes. Cependant, on peut relever également un souci dans la formation de base. En effet, deux voies sont ouvertes:

1. a première propose la Haute école de musique complétée ensuite par une formation pédagogique. Or, l'Université de Fribourg n'accepte pas les étudiants de la Haute école de musique, au motif qu'ils n'ont qu'une seule branche enseignable. Les étudiants doivent donc effectuer leur formation pédagogique à la HEP de Lausanne.
2. La seconde voie est celle d'un cursus au sein de l'Université, avec à la clé un bachelor dans trois disciplines, dont la musicologie très théorique, puis une formation pédagogique.

Au final, le choix d'une voie ou de l'autre sera peut-être dicté par l'inégalité salariale. En effet, un enseignant issu de la Haute école sera payé en classe 21, alors que l'enseignant issu de l'Université sera payé en classe 22.

Conclusion: dans sa réponse au postulat, le Conseil d'Etat prend note des préoccupations du club culture et propose donc de saisir cette opportunité en initiant une nouvelle analyse permettant d'évaluer la situation.

Le groupe VERT·E·S et alli·e·s propose donc à l'unanimité de soutenir ce postulat.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Je déclare mes liens d'intérêts: j'accompagne professionnellement le Conservatoire de Fribourg, depuis 3 ans, et ceci dans l'analyse des enjeux que l'on retrouve dans le constat des auteurs de ce postulat. Moi-même, j'ai vécu de longues années au Conservatoire de Berne. Je n'ai pas choisi de faire une carrière de musicienne, mais la musique m'a apporté beaucoup de bienfaits dans mon évolution personnelle. Je m'exprime à titre personnel et je soutiendrai évidemment ce postulat.

Permettez-moi quelques remarques. Le constat qu'a fait tout à l'heure notre collègue UDC du bienfait que bénéficient des jeunes qui viennent travailler à la ferme, je pourrais le faire aussi pour des jeunes qui ont un potentiel énorme pour la musique. Aujourd'hui, à l'école et dans le monde professionnel également, on favorise des compétences mathématiques, d'analyse, de langues, des choses qui ne sont qu'avec la tête. Travaillant avec beaucoup d'adultes en entreprise, on remarque que les compétences musicales, apprendre à écouter les autres, jouer et travailler ensemble dans la collaboration et la coopération, sont des compétences qu'on apprend en jouant d'un instrument, en jouant dans un ensemble, un orchestre, une fanfare ou en chantant dans une chorale.

Avec les collaborateurs du Conservatoire, on a constaté également que les collaborations entre les institutions sont essentielles et que ça commence déjà à la Haute école pédagogique, cette notion de l'importance de jouer un instrument et de le maîtriser, même si on ne l'enseigne pas plus tard, est primordiale pour la prise de conscience.

Je félicite le Conseil d'Etat et l'administration de la collaboration et de l'échange que vous mettez en avant aussi dans votre réponse, Madame la Conseillère.

J'aimerais mettre en avant une idée, Madame la Conseillère d'Etat, c'est que dans le canton d'Argovie, où ils ont des écoles qui testent l'horaire continu, l'enseignement musical, même individuel, fait partie des plages que les élèves ont en étant à l'accueil extrascolaire ou en ayant l'horaire continu. Ca fait partie des horaires-bloc, comme l'enseignement du sport, où les clubs de sport collaborent avec les écoles. J'aimerais vous proposer d'étudier aussi cette possibilité, comme vous êtes aussi à la Direction de l'enseignement.

Avec ces remarques, je soutiendrai ce postulat et je vous invite à en faire de même.

Glasson Benoît (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis père de trois enfants, dont deux qui étudient la musique au Conservatoire et qui jouent à la fanfare du village. Je prends la parole à titre personnel.

La musique et le chant font partie de notre culture et sont importants pour le développement de l'enfant et son implication dans la vie associative. Cependant, l'instruction et la formation culturelle de l'enfant sont aussi de la responsabilité des parents, tout comme la relève dans la fanfare est la responsabilité de la fanfare. L'Etat, via l'école primaire et secondaire, dispense déjà des cours de musique et, de ce fait, a pris sa responsabilité. L'amélioration pour l'enseignement de la musique engendrera des coûts supplémentaires, parce que les enseignants demanderont de l'appui et des salles de classe supplémentaires. Voyez le précédent postulat. N'augmentons pas le budget de l'Etat, ne soyons pas des fabricants d'assistés. Le citoyen doit aussi s'engager. On ne doit pas toujours se reposer sur l'Etat. J'aime la musique, je soutiens les sociétés de musique et la culture, mais pas de cette manière. Pour ces raisons, je ne soutiens pas ce postulat.

Menoud-Baldi Luana (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de l'Association suisse de musique, 67 000 musiciens en Suisse.

L'article constitutionnel qu'on a voté il y a 10 ans a comme objectif de renforcer la formation musicale, notamment celle des enfants et des jeunes. La Confédération et les cantons veillent dans leurs compétences à ce que l'enseignement musical à l'école soit de qualité. Eh bien, je trouve que c'est le moment pour le canton de Fribourg de rattraper ce retard en lien avec l'éducation musicale, d'en faire un phare dans notre canton, à tous les niveaux de nos institutions scolaires.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport. Je n'ai pas de lien d'intérêt, si ce n'est que j'ai eu la chance et l'opportunité d'être membre du concours du 1^{er} mai qui est organisé à Fribourg et que j'ai chanté depuis toujours.

Dans la réponse au postulat, on remarque que nous avons plein de programmes, mais des programmes qui, à mon avis, restent trop théoriques. Où est la pratique effective dans les écoles? Lorsqu'on parle avec les enfants qui sont venus chez moi très peu nombreux chanter le 1^{er} mai, qu'on leur demande comment se passe la musique à l'école, je dois dire que les réponses sont assez navrantes. Je regrette aussi le fait qu'on ait plus... C'était une des craintes que nous avions lorsque nous avons transformé l'Ecole normale en HEP, qu'en fait on perde cette force qui était à l'Ecole normale, c'est-à-dire d'avoir vraiment des personnes formées pour enseigner l'art choral dans les classes. En fait, on voit qu'après quelques années, malheureusement, cette réalité est bien présente. Je crois qu'il est temps, aujourd'hui, que des mesures plus pratiques, vraiment très fortes, soient prises, pour qu'on remette le curseur au bon endroit et qu'on revienne à une formation musicale essentielle déjà chez des enseignants qui se préparent, c'est-à-dire à la HEP, et qu'on trouve aussi des pistes concrètes pour que nos enfants puissent apprendre la musique à l'école, dans le cadre des programmes qui sont déjà donnés et déjà financés. Monsieur le Député, je crois que ce n'est pas nécessaire forcément d'avoir beaucoup plus de moyens. Mais il faut peut-être revenir à quelque chose de plus simple et moins théorique.

Donc, bien évidemment, je vais soutenir ce postulat pour essayer de retrouver la force qui était là dans notre canton, soit le chant choral et la musique.

Schwaller-Merkle Esther (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessen: Ich bin praktisch mit Musik gross geworden und möchte mich aus diesem Grund meiner Vorrednerin Solange Berset anschliessen. Als langjährige Ausbilderin an der Pädagogischen Hochschule habe ich miterlebt, wie Musik aus den Lehrplänen gestrichen wurde - es hat einfach keinen Platz mehr in der Generalistenausbildung. Sie wurde in die freiwillige Lehrerfortbildung gesetzt und man hoffte, dass die Lehrer diese Fortbildungen auch besuchten, damit der Fortbestand einer guten Musikausbildung gewährleistet werden konnte. Aber dass die freiwillige Lehrerfortbildung andere Prioritäten hat, wissen wir alle und deshalb ist es zu dieser Situation gekommen, in der wir uns heute befinden.

Ich denke, es ist wichtig, dass wir die Generalistenausbildung an der Pädagogischen Hochschule überdenken, damit das Fach Musik wieder Platz hat und wir die Lehrpersonen richtig ausbilden können. In diesem Sinne bitte ich, das Postulat zu unterstützen und anzunehmen.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. M. le Député Grégoire Kubski, au nom du club culture, demande au Conseil d'Etat d'étudier des pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois.

Le Conseil d'Etat prend note des préoccupations décrites dans ce postulat, sur cet aspect si important de la culture de notre canton. En effet, la musique fait partie de la tradition fribourgeoise et le dynamisme de la scène musicale fribourgeoise actuelle est bien réel, comme le montrent les récents succès de Gion's Tears et de l'ensemble de cuivres Euphonia, sacré champion suisse de sa catégorie en novembre 2021.

Il existe également un réel engagement au sein de l'Etat de Fribourg, pour favoriser les conditions d'apprentissage de cette discipline. De nombreuses institutions du canton de Fribourg oeuvrent ensemble afin de promouvoir la musique et de favoriser ces conditions d'apprentissage à l'école. Plusieurs projets et initiatives le prouvent. L'heure avançant, je vous épargnerai la liste de tous ces projets et initiatives de notre canton.

Le postulat de M. le Député Kubski donne l'occasion de mener une réflexion ciblée sur une discipline impliquant de nombreuses institutions, qui travaillent au sein d'un réseau très complexe. Le Conseil d'Etat propose donc de saisir cette opportunité pour effectuer un rapport sur postulat afin d'analyser certaines pistes d'amélioration envisageables. Afin de gagner en efficience, il propose toutefois de concentrer son analyse sur les points suivants:

- > Une évaluation des forces et faiblesses du modèle fribourgeois relatif à la sensibilisation pratique à la musique en milieu scolaire dès le cycle primaire.
- > Une analyse des pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique, à travers diverses formes de soutien aux enseignantes et enseignants généralistes.
- > Une réflexion sur les pistes de renforcement possible des synergies entre les centres de formation pédagogique HEP-CERF et les structures existantes et performantes en matière musicale pratique, c'est-à-dire le COF et l'HEMU.
- > Une liste des développements dans la formation musicale depuis la votation populaire sur l'article constitutionnel 67a de la Constitution, concernant cette discipline.
- > Une analyse des pistes d'amélioration pour les mesures visant la détection et le soutien aux jeunes talents.

J'ai bien entendu vos attentes concernant d'autres éléments demandés. Il en sera évidemment tenu compte.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous propose d'accepter ce postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 78 voix contre 9. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 78.*

Ont voté non:

Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 9.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Election judiciaire 2022-GC-76**Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 1**

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 85; blancs: 4; nuls: 1; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Mircea-Ninel Cuzman*, à *Bulle*, par 80 voix.
—**Election judiciaire 2022-GC-77****Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 2**

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 97; blancs: 3; nuls: 2; valables: 92; majorité absolue: 47x.

Est élue *M^{me} Eveline Garrido*, à *Fétigny*, par 91 voix.A obtenu des voix *M^{me} Pascale Mottet*: 1.
—**Election judiciaire 2022-GC-78****Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 3**

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 86; blancs: 1; nuls: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élue *M^{me} Claudine Jaquier*, à *Prez-vers-Siviriez*, par 85 voix.
—**Election judiciaire 2022-GC-79****Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 4**

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 94; blancs: 0; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Pascale Mottet*, à *Vauderens*, par 94 voix.
—

Election judiciaire 2022-GC-80
Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 5

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)
Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 91; blancs: 7; nuls: 2; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Ethan Zaami, à Villars-sur-Glâne*, par 82 voix.

—

> La séance est levée à 12 h 05.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—

Troisième séance, jeudi 19 mai 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|------------------|--|------------------------|---|
| | | Assermentations | | |
| 2021-GC-162 | Motion | Augmentation des allocations familiales et de formation cantonales | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Chantal Pythoud-Gaillard Martine Fagherazzi <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre |
| 2015-DIAF-4 | Loi | Loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR) | Entrée en matière | <i>Rapporteur-e</i> Pierre-André Grandgirard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella |
| 2022-DFIN-7 | Rapport | Compensation des effets de la progression à froid | Discussion | <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2022-DFIN-11 | Rapport | Amélioration de l'efficacité des services publics (Rapport sur postulat 2021-GC-171) - Suite directe | Discussion | <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2021-GC-167 | Motion | Augmenter le nombre d'apprenti-e-s dans les services de l'Etat et instaurer un nombre minimum d'apprenti-e-s par nombre de collaborateur-trice-s de l'Etat | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Chantal Müller Anne Favre-Morand <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2021-GC-164 | Postulat | Flexibiliser et numériser le travail afin d'éviter la saturation des réseaux de transports aux heures de pointe | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Antoinette de Weck Savio Michellod <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2022-GC-21 | Election (autre) | Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de Mme Wanda Suter | Scrutin uninominal | |
| 2022-GC-22 | Election (autre) | Un membre du Conseil de la magistrature - réélection de Damien Colliard | Scrutin uninominal | |
| 2022-GC-33 | Election (autre) | 3 membres (députés) du Sénat de l'Université | Scrutin de liste | |
| 2022-GC-29 | Election (autre) | 5 membres de la Commission administrative de l'Etablissement | Scrutin de liste | |

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|------------|------------------|--|------------------|-----------|
| | | cantonal des assurances sociales (ECAS) | | |
| 2022-GC-30 | Election (autre) | 5 membres de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire | Scrutin de liste | |
| 2022-GC-31 | Election (autre) | 6 membres (députés) de la Commission consultative des transports | Scrutin de liste | |

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Eric Collomb, Pauline Robatel, Ralph Alexander Schmid, Jean-Daniel Schumacher et Jean-Daniel Wicht.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Olivier Curty et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentations

Assermentation de M^{mes} et MM. Stéphanie Uwineza Colella, Mircea-Ninel Cuzman, Marcel Favre, Evelyne Garrido, Benoît Gex, Claudine Jaquier, Pascale Marie Mottet, Hourri Rousseau, Dominique Schmutz et Ethan Zaami, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de mai 2022.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Président du Grand Conseil. Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre. (*applaudissements*)

Motion 2021-GC-162

Augmentation des allocations familiales et de formation cantonales

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR) Fagherazzi Martine (PS/SP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales |
| Dépôt: | 03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4703) |
| Développement: | 03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4703) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 15.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1575) |

Prise en considération

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Je n'ai pas, enfin plus, d'intérêts avec ce sujet.

Au travers de cette motion, nous demandons une augmentation des allocations de 35 frs par enfant permettant d'atteindre le montant de 300 frs pour l'allocation familiale, 325 frs à partir du troisième enfant, respectivement 360 frs pour l'allocation de formation, 400 frs à partir du troisième enfant. Il est également proposé d'augmenter de 500 frs l'allocation de naissance

qui atteindrait ainsi 2000 frs. Le Conseil d'Etat propose de rejeter notre motion avec l'argument que nous sommes, en comparaison cantonale, plutôt bien placés dans la moyenne suisse. Mais pourquoi viser la moyenne alors que nous pourrions être exemplaires avec des effets incitatifs à de nombreux niveaux?

Augmenter le pouvoir d'achat et ainsi favoriser l'économie, éviter le recours à l'aide sociale, etc. Le canton de Vaud a fait un effort considérable ces dernières années pour atteindre aujourd'hui les montants précités. Nous demandons aujourd'hui d'atteindre le même niveau des montants que notre voisin vaudois alloue à ses enfants et jeunes en formation. L'incidence des coûts pour les employeurs est démontrée par le Conseil d'Etat. Ceci doit être relativisé. En effet, on parle ici non pas de pourcentage mais bien de pour mille, environ 4 ‰. Il n'est pas acceptable que le fait d'avoir des enfants entraîne la paupérisation des familles. Malheureusement c'est un fait, notamment pour les familles monoparentales et les *working poors*. Le contexte actuel économique, impacté par la guerre en Ukraine, provoque une augmentation des coûts de la vie. Les familles modestes sont les premières touchées. Pensons aussi à ces familles de la classe moyenne, celles dont les revenus sont juste à la limite et ne bénéficient d'aucune subvention. L'augmentation de ces allocations familiales et de formation permettraient de soulager toutes ces familles.

A vous toutes et tous ici présents, qui dites soutenir les familles, je vous prie d'accepter cette motion.

Savary Nadia (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Je n'ai aucun lien particulier avec cet objet et c'est avec une attention particulière que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a pris connaissance de cette motion. Attention particulière car le but de la motion est clair: atténuer le risque de précarisation pour les familles. Qui n'y serait pas sensible? Je n'espère personne. Mais sur la forme, notre groupe ne peut y adhérer car deux conséquences de cette augmentation ne sont pas des moindres. Les dépenses annuelles augmentées de 31 millions pour les employeurs, auxquelles s'ajoutent le montant correspondant aux réserves de fluctuation. Si pour certains cela peut paraître peu réparti sur l'ensemble de notre canton, je leur demande de ne pas oublier non plus que la dernière augmentation a eu lieu seulement en 2020, après d'après négociations avec le patronat qui a participé par ce biais au financement des mesures d'accompagnement de la réforme fiscale et auquel on a promis, entre guillemets, que ce montant serait maintenu durant au moins sept ans. Et nous, parlementaires, nous le savions lorsque nous avons voté cette loi et avant le dépôt de la motion du 3 novembre 2021. Autre conséquence, on la connaît: le COVID a eu des effets négatifs sur l'économie. En résumé, le planning n'est vraiment pas bon, surtout que l'on peut se targuer en plus d'être très bons en comparaison intercantonale. Certes, on pourrait être le meilleur canton des meilleurs, mais, Mesdames, Messieurs, pas au détriment de notre poumon économique qui doit pouvoir respirer à nouveau, suite aux effets négatifs de la réforme fiscale et de la pandémie. C'est avec ces considérations que notre groupe rejettera cette motion, à l'unanimité.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité du Groupe Famille. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s estime qu'il est absolument nécessaire de mieux soutenir les familles du canton de Fribourg et, dans ce sens, soutiendra cette motion.

Ma préopinante vient de parler du fait que le COVID avait impacté les entreprises. Mais malheureusement, ce COVID a impacté énormément aussi les familles. Elles ont dû faire face à de nouvelles tâches, à de nouvelles charges. Leurs espaces de vie, les instruments de travail pour pouvoir, depuis le domicile, vaquer soit à des activités formatrices soit à des activités professionnelles, la diminution des revenus avec un chômage partiel, des pertes de revenu pour les indépendants, des pertes d'emploi pour certains membres des familles... Pour elles, la situation s'est complexifiée, tendue au niveau financier d'une manière très importante ces deux dernières années, en particulier évidemment pour les bas et moyens revenus.

Le COVID marque une pause, heureusement, mais l'inflation, comme déjà mentionné, est en cours. Les projections actuelles évoquent 2,6 %. Les taux hypothécaires grimpent avec leurs conséquences sur le coût du logement, que l'on soit propriétaire ou que l'on soit locataire. Les augmentations salariales qui devraient suivre les négociations entre les partenaires sociaux qui sont en cours ne pourront en aucun cas compenser cette augmentation. Nous avons vu paraître mardi le rapport de Caritas qui parlait de l'état de la pauvreté au niveau suisse avec 8,5 % de la population touchée et du fait que ces 8,5 % sont liés au seuil qui est très bas. Le calcul de la pauvreté en Suisse montre que si on l'augmentait de 500 frs, ce serait plus de 20 % de la population qui serait touchée. Il est donc urgent de pouvoir mieux soutenir les familles.

Il existe pour ce faire différents moyens. Notamment, par exemple, et nous l'avons déjà fait à quelques reprises, une hausse des déductions fiscales par enfant, évidemment les allocations familiales. Pour ce qui est de la fiscalité, nous avons remarqué à toutes les reprises possibles et imaginables, que cette démarche favorise systématiquement les moyens et hauts revenus, ce qui peut être intéressant pour assurer une certaine égalité entre familles ou parents qui ont charge d'enfants et ceux qui ne l'ont pas, mais en aucun cas pour aider les contribuables à petit et moyen revenu. Il est donc impératif d'agir sur les allocations familiales qui sont une aide directe aux familles. À Fribourg, le Conseil d'Etat le relève, elles sont en moyenne supérieures au montant suisse. Mais elles ne le sont pas par rapport à tous les autres cantons, notamment le Valais, Vaud, Genève et, pour certains montants, avec le Jura et Neuchâtel. Il s'agit donc d'une volonté politique familiale nécessaire dans

un des cantons les plus jeunes de Suisse où le niveau des salaires est très bas en moyenne nationale, raison pour laquelle il est nécessaire de mieux soutenir les familles.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat parle de charges supplémentaires, difficiles à assumer. Evidemment et c'est juste. Par contre, il omet de mentionner le fait qu'aider les familles les plus démunies, c'est certainement aussi trouver des économies au niveau de l'aide sociale et donner un droit aux familles plutôt qu'une charge d'aide sociale. Les comptes de l'Etat, nous l'avons vu cette semaine, ont bouclé sur un résultat réjouissant. Il est nécessaire maintenant d'investir. Et quoi de plus logique que d'investir pour les enfants, pour les jeunes, pour les familles de notre canton? C'est dans ce sens-là que le groupe VERT·E·S et allié·e·s vous demande de soutenir unanimement cette motion.

Schwaller-Merkle Esther (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte.

Die beiden Motionärinnen Chantal Pythoud und Martine Fagherazzi möchten mit ihrer Motion die Familien- und Ausbildungszulagen um weitere 35 beziehungsweise 40 Franken erhöhen und die Geburtszulage um 500 Franken auf 2000 Franken aufstocken. Dieses Anliegen würde Die Mitte als Familienpartei für die Familie gerne unterstützen. Sie muss aber gleichzeitig auf eine weitere Interessenabwägung hinweisen. Heute bereits muss die Bevölkerung als Folge der Pandemie, Krieg, Lieferengpässe usw. Preiserhöhungen insbesondere im Nahrungsmittelsektor in Kauf nehmen, wie bereits erwähnt wurde.

Zur Finanzierung der geforderten Familien- und Ausbildungszulagen wäre eine Beitragserhöhung zwischen 0,3 und 0,6 Prozent der versicherten Einkommen nötig, was für die Freiburger Wirtschaft einem weiteren Ausgabenanstieg gleichkommt, was sich am Schluss wiederum negativ auf die Kaufkraft auswirkt. Kommt hinzu, dass sich der Staatsrat bei der letzten Erhöhung der Zulagen im 2020 festgelegt hat, die so erhöhten Familienzulagen während mindestens sieben Jahren beizubehalten.

Der Beitragssatz der Familienzulagen im Kanton Freiburg ist bereits sehr hoch. Freiburg steht an dritthöchster Stelle im Schweizerischen Vergleich, dies im Gegensatz zum Freiburger Lohnniveau. Eine zusätzliche Belastung der Unternehmen und selbständig Erwerbenden durch eine Erhöhung der Beiträge erscheint aus dieser Sicht nicht angemessen.

Aus diesem Grunde lehnt die Partei Die Mitte diese Motion ab.

Riedo Bruno (*UDC/SVP, SE*). In meiner Einzelfirma bezahle ich jährlich die Beiträge an die Familienkasse, weitere Interessenbindungen bestehen nicht. Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Die beiden Motionärinnen schlagen vor, in Artikel 19 des Gesetzes über die Familienzulagen die erst vor rund zwei Jahren letztmals erhöhten Ansätze bereits wieder zu erhöhen. Dies zur Terminologie dieser Motion.

Der Kanton Freiburg hat die Familienbeiträge in den letzten knapp 20 Jahren viermal erhöht und das hat zwischen 25 und 50 Prozent mehr Familienbeiträge zur Folge gehabt. Das finde ich persönlich gut, es war angemessen und hilft unseren Familien, welche Kinder haben, besser durchs Leben zu kommen. Im nationalen Vergleich nimmt der Kanton Freiburg auch wegen diesen Massnahmen in der aktuellen vorliegenden Statistik, Stand 2019, bei einem gewichteten kantonalen Vergleich den dritten Platz aller Kantone ein, hinter dem Wallis und dem Jura. Das heisst, wir haben die drittbesten Unterstützungsbeiträge schweizweit.

Die wirtschaftliche Sicht für die Unternehmungen im Kanton Freiburg: Alle diese Erhöhungen der letzten rund 20 Jahre wurden von der Wirtschaft mittels mehreren Abgaben getragen, somit konnten diese Zahlungen ausgelöst werden, zum grossen Teil durch höhere Abgaben zulasten von Arbeitgeber, Grossfirmen, KMU-Betriebe und selbständig Unternehmenden.

Eine Zustimmung zur vorliegenden Motion würde die jährlichen Abgaben der Freiburger Wirtschaft noch einmal um mindestens 30 Millionen Franken, ohne die zusätzlichen Schwankungsreserven, welche auch erhöht werden müssten, erhöhen. In Abwägung dieser Punkte kann die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei der vorliegenden Motion nicht zustimmen und lehnt diese ab.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Romont, en charge de la santé et du social, et syndicaliste, qui organise les salariés qui bénéficieraient certainement de ces allocations familiales.

On nous dit – et on insiste sur le fait –, que ça coûterait à l'économie. Alors certes, ça coûtera peut-être à certaines entreprises. Ceci dépend quand même de chacune des caisses de compensation et de leur évolution. Ce n'est pas une dépense linéaire. Deuxièmement, je ne peux pas accepter que ça coûte à l'économie parce que dans les faits, ça rapporte à l'économie. Ces allocations familiales bénéficieront aux familles et aux familles les plus en difficulté. Ces familles redépensent immédiatement cet argent, le redépensent dans les commerces, dans les restaurants ou dans la consommation de proximité. Et de fait, cet argent est un apport au fonctionnement de l'économie immédiat. Le fait que ces cotisations supplémentaires, si tant est qu'elles aient lieu – car je le répète, ça dépend des caisses –, eh bien, pour certaines entreprises,

sont des formes de capitalisation ou de gain qui peuvent partir dans le capital. Ici, on a une redistribution directe qui favorise l'économie fribourgeoise, qui favorise la consommation immédiate. Je vous invite vraiment à faire cet effort, à le faire pour l'économie.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat, bien entendu, s'est penché sur cette motion déposée le 3 novembre 2021 par M^{me} Chantal Pythoud. C'est clair qu'au niveau de toutes les interventions, on est clairement dans un clivage gauche-droite. Je suis le premier, bien entendu, comme vous le pensez, à soutenir les familles de notre canton. Je ne peux bien entendu pas dire le contraire à ce niveau-là. Juste, pour rappel, sur le principe de fond, les allocations familiales servent, comme on le sait, à compenser dans une certaine mesure, et ça je pense qu'on doit aussi le mettre en perspective, toutes les charges familiales. Elles visent bien entendu à couvrir une partie des frais que doivent assumer les parents pour l'entretien de leurs enfants. À ce sujet, la législation fédérale est assez claire et elle prévoit ce montant minimal d'allocation mensuelle pour enfant de 200 frs et d'allocation de formation de 250 frs et, comme vous le savez toutes et tous, vous avez très bien lu le message du Conseil d'Etat, le canton de Fribourg est bien au-delà de ces montants de base.

Commençons au niveau de la gestion même des allocations familiales. Elles sont gérées par les caisses de compensation et, comme l'a dit très justement M. le Député Jaquier, cela dépend effectivement de chaque caisse de compensation par rapport au régime de financement. Ce qu'il est important de dire également, c'est qu'au cours de ces vingt dernières années, le canton de Fribourg a augmenté de plus de 65 frs les allocations familiales et qu'on est l'un des seuls cantons, enfin je veux dire qu'on est dans les meilleurs cantons, et ça on peut aussi le mettre en perspective, où l'on donne des allocations de naissance et d'adoption à raison de 1500 frs. Ce sont aussi des choses qui sont importantes à relever. En matière d'allocation de naissance, je ne vous cache pas que je connais pas mal de personnes ailleurs que dans le canton de Fribourg qui m'ont dit que nous avons de la chance par rapport à cette allocation-là. Il en ressort en terme général que le canton de Fribourg se situe actuellement au troisième rang, en tenant compte des montants les plus élevés d'allocations et au troisième rang en ce qui concerne les montants d'allocations de formation. C'est vrai qu'on pourrait être les premiers et dire: "Voilà, le canton de Fribourg est le meilleur canton de Suisse!" Mais je pense qu'en étant parmi les meilleurs de Suisse, le canton de Fribourg est un canton envié par les autres. Nous constatons également, si on compare le canton de Fribourg avec le canton de Vaud et le canton de Genève par exemple, où les allocations sont plus importantes, que le niveau de vie de ces deux cantons-là n'est pas du tout comparable au nôtre. Les coûts sont nettement supérieurs, que ce soit dans le canton de Vaud ou dans le canton de Genève.

Je rappelle aussi que le message prend en compte l'instrument parlementaire du Grand Conseil qui a été déposé en 2017 et l'on mentionne la chose suivante: "Dans les limites de ses compétences, le Conseil d'Etat s'engage à ce que le montant des allocations familiales et ainsi augmenté, soit maintenu durant au moins sept années". C'était en 2017, donc je pense que d'ici 2024, on doit maintenir cette formule-là de nos allocations familiales. Je suis tout à fait conscient, Mesdames et Messieurs, que la situation vécue durant ces deux dernières années, avec la pandémie du COVID et les effets de la crise ukrainienne, impacte les budgets de nos familles. Mais je pense que les allocations actuellement distribuées permettent aux familles de pouvoir en partie nouer les deux bouts. Mais je suis complètement conscient qu'on a des personnes, des *working poors*, que je me suis aussi engagé à soutenir dans ma législature. Donc à ce niveau-là, ce sera aussi un sujet qui sera pris plus tard.

En conclusion, sachez toutes et tous que le Conseil d'Etat reste bien entendu attentif aux conséquences financières sur les familles dues à la pandémie et à la crise ukrainienne. Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de rejeter la présente motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 62 voix contre 38. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la motion:

Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB). *Total: 38.*

Ont voté contre:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP). *Total: 62.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Loi 2015-DIAF-4

Loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR)

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Grandgirard Pierre-André (<i>Le Centre/Die Mitte, BR</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts |
| Rapport/message: | 08.02.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1338</i>) |
| Préavis de la commission: | 02.05.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1365</i>) |

Entrée en matière

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). La commission parlementaire ordinaire CO-2022-04 a siégé le 2 mai dernier. M. Didier Castella, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, M. Peter Mäder, secrétaire général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts ainsi que M^{me} Fiona Giroud, conseillère juridique de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts participaient également à cette séance. Le travail de la commission consistait à examiner le message de 2015-DIAF-4 du Conseil d'Etat au Grand Conseil, accompagnant le projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR).

En préambule et afin de bien comprendre les enjeux de la modification de la loi qui nous occupe, il me paraît intéressant de rappeler les buts de la loi fédérale sur le droit foncier rural. Ils sont au nombre de trois:

1. encourager la propriété foncière rurale et, en particulier, maintenir des entreprises familiales comme fondement d'une population paysanne forte et d'une agriculture productive orientée vers une exploitation durable du sol ainsi que d'améliorer les structures;
2. renforcer la position de l'exploitant à titre personnel, y compris celle du fermier en cas d'acquisition d'entreprises et d'immeubles agricoles;
3. lutter contre les prix surfaits des terrains agricoles, que ce soit pour l'achat des terrains ou la fixation du prix du fermage.

Le législateur cantonal dispose d'une très faible marge de manœuvre dans l'application de cette loi fédérale, qui est évolutive. L'Autorité foncière cantonale (AFC) produit environ 600 décisions par année, l'AFC possède un statut d'autonomie par

rapport à l'administration et est ainsi rattachée administrativement à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Vu l'importance des dossiers et des enjeux financiers liés, le choix des personnes, donc le facteur humain, est primordial. Disponibilité, compétences techniques, impartialité, cohérence des décisions sont des vertus indispensables à la fonction. Dans la discussion d'entrée en matière, les membres de la commission ont émis différents avis critiques vis-à-vis du projet du Conseil d'Etat. L'inquiétude sur le fait qu'une grande partie des décisions repose sur une seule personne, en l'occurrence une présidence professionnelle, l'inquiétude toujours de voir un fonctionnaire présider une telle commission. Le fait que la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts soit chargée du contrôle de gestion de l'AFC ainsi que la nomination des membres par le Conseil d'Etat sont aussi des sujets débattus dans l'entrée en matière qui fut acceptée à l'unanimité. Dans son projet bis, la commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de loi en reformulant de manière plus claire l'article 2 al. 2 ainsi que l'article 4 al. 4. Au vote final, par 6 voix contre 1 et 4 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il sort de ses délibérations, donc par un projet bis.

Remerciements à M. le Commissaire du Gouvernement Didier Castella, à M. le Secrétaire général Peter Mäder et à M^{me} Fiona Giroud, conseillère juridique ainsi qu'au secrétaire parlementaire de la commission, M. Patrick Pugin, pour sa fidèle rédaction de nos débats et pour l'organisation de la séance ainsi qu'aux membres de la commission pour le travail consciencieux et engagé.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. La loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural est, comme son nom l'indique, une loi d'application. Cela signifie que la marge de manœuvre cantonale est évidemment limitée et qu'elle porte avant tout sur des questions d'organisation plutôt que sur des questions de fond. Cette précision est importante, car il ne faudrait pas faire peser sur l'organisation proposée la responsabilité des décisions prises. L'enjeu ici est d'assurer la légalité des décisions prises et leur conformité au droit supérieur et non d'orienter la politique foncière agricole du canton.

C'est donc sur la base de ces considérations d'efficacité, de pragmatisme et d'efficience que le projet de loi qui vous est soumis a été élaboré. Il répond, comme vous avez pu le lire, à plusieurs problématiques rencontrées il y a quelques années par l'Autorité foncière cantonale et qui, par ailleurs, ont motivé un certain nombre d'interventions parlementaires. Des problématiques qui ont été, et j'insiste là-dessus, réglées depuis. Le projet ne vise donc pas à sortir d'une crise actuelle, mais à éviter que l'AFC se retrouve à nouveau, un jour, dans la situation difficile qu'elle a connue par le passé. Je relève à ce sujet l'une des conclusions de l'enquête administrative réalisée en 2015: "L'AFC et son secrétariat travaillent bien et de manière rapide, il n'y a pas de retard, très peu de recours. Les quelques recours déposés confirment d'ailleurs les décisions de l'AFC". Le projet de loi a pour objectif de pérenniser ce constat: travailler de manière juste, efficace, professionnelle et ceci malgré l'augmentation du nombre de dossiers à traiter et l'augmentation de leur complexité. Plusieurs mesures sont donc proposées dans ce sens, qui très souvent rejoignent ou s'approchent de solutions pragmatiques qui sont déjà en vigueur depuis un certain temps. Je pense notamment à la titularisation des membres suppléants de la commission qui, dans les faits, sont déjà convoqués aux séances de manière systématique. Je pense également au renforcement de la présidence, en la confiant au secrétaire ou à la secrétaire juriste de l'AFC. Certains d'ailleurs se sont étonnés de voir une commission présidée par un collaborateur ou une collaboratrice de l'Etat. Je souligne que cette situation n'est pas exceptionnelle, elle existe notamment au sein de la Commission d'examen en matière de chasse, présidée par le représentant du Service des forêts et de la nature, ou de la Commission de l'enfance et de la jeunesse présidée par le chef du service du même nom, par exemple. Là encore, il s'agit d'assurer que le président ou la présidente disposera à la fois du temps et des compétences pointues nécessaires à cette fonction. Cette personne pourra en outre bénéficier d'un appui juridique supplémentaire avec la transformation de la fonction de secrétaire suppléant en juriste, qui pourra de son côté *challenger* le président ou la présidente, assurer le suivi des dossiers lors de ses absences. Dans ce sens, l'introduction de cette juriste supplémentaire diminue la dépendance actuelle, relativement dangereuse, de l'autorité à une seule personne, actuellement la secrétaire-juriste.

Le projet de loi s'est également penché sur la surveillance de l'AFC. Comme vous l'avez vu, l'option est de maintenir cette surveillance à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le droit agricole est en effet complexe et pouvoir s'appuyer sur les compétences des juristes de la Direction de l'agriculture qui le connaissent parfaitement est la solution la plus efficiente. Comme vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat est convaincu que cette solution n'entame en rien l'indépendance de l'AFC dont la mission est, encore une fois, d'appliquer le droit fédéral. C'est uniquement sous cet angle que la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts surveillera l'AFC et en aucun cas pour tenter d'orienter ses décisions. Son indépendance est et doit être garantie.

Enfin, s'agissant des questions de récusation qui avaient été particulièrement examinées dans le cas de l'enquête administrative, il a été décidé de renvoyer simplement au CPJA qui est tout à fait clair sur la question. Une attention particulière sera portée à l'information sur ce sujet lors des recrutements au sein de l'AFC étant donné l'exposition du domaine à des potentiels conflits d'intérêts. L'essentiel ici n'est pas d'inventer de nouvelles règles, mais de faire en sorte que les règles soient appliquées, ce qui est d'ailleurs le cas depuis des années, comme le relève d'ailleurs le rapport d'enquête. Voici donc

les grandes lignes de cette révision qui se veut guidée par le pragmatisme, l'efficacité, la qualité des décisions et le respect d'indépendance voulu pour cette autorité. Je vous invite donc à entrer en matière sur ce projet et vous annonce que le Conseil d'Etat se rallie aux amendements proposés par la commission parlementaire que je remercie pour son travail.

Président du Grand Conseil. Nous allons donc ouvrir la discussion sur l'entrée en matière et je vous signale que nous sommes saisis d'une procédure de renvoi de cet objet au Conseil d'Etat. L'entrée en matière va être discutée et si elle n'est pas combattue, nous discuterons ensuite de la proposition de renvoi, sur laquelle nous voterons. J'ouvre la discussion sur cette entrée en matière et je passe la parole à M. le Député Gabriel Kolly.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Mon lien d'intérêts: syndic de la commune de Corbières.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec une grande attention du projet de modification de la loi sur le droit foncier rural, appelé communément autorité foncière. Notre groupe salue la volonté du Conseil d'Etat de faire évoluer cette instance importante pour notre canton. Les missions de l'autorité foncière sont en constante évolution. Les difficultés de l'aménagement du territoire font que de nombreuses personnes, qu'elles soient physiques ou morales, y ont recours. Cela a été dit par le commissaire du Gouvernement, un grand nombre d'instruments parlementaires mettant en cause cette institution durant la dernière décennie ont démontré de nombreuses lacunes dans le fonctionnement de cette autorité. Durant cette période, il n'y avait plus aucune confiance envers l'autorité foncière et des personnes ont certainement profité de leur poste dans certains dossiers. Il semble que depuis 2017-2018 la situation se soit améliorée. Néanmoins, de nombreux retours négatifs, notamment sur la longueur des procédures ainsi que sur les tarifs pratiqués, sont régulièrement remontés chez les élus. En tant que syndic, j'ai pu constater les retards ainsi que les tarifs élevés pour une signature et un tampon sur un contrat de bail.

Concernant le projet de loi, nous regrettons que le Conseil d'Etat soit frileux sur l'élection des membres par le Grand Conseil, comme c'est le cas pour de nombreux postes d'assesseurs, notamment dans les tribunaux. Quant à la présidence, occupée par la secrétaire ou l'inverse, c'est selon, nous ne comprenons pas qu'un ou une fonctionnaire soit nommé-e par le Conseil d'Etat à ce type de poste. Donc la fonction assure l'emploi! Cette pratique ne nous semble pas adéquate avec la fonction demandée. La présidence d'une commission concernant la chasse par un fonctionnaire, M. le Conseiller d'Etat, ne garantit pas un poste à 100 % à l'Etat. Plusieurs questions restent encore ouvertes. Dans le cas de figure du secrétaire qui occuperait la présidence, quelle classe salariale pour la personne qui prendra ce poste? Ces surcoûts ont-ils été calculés dans le projet qui nous a été soumis? Comment sont choisis les membres de l'autorité foncière actuellement? Comment sont consultés les différents organes agricoles lors de ces choix? Les membres agriculteurs doivent-ils être encore exploitants à titre personnel pour intégrer ou être membre de la commission?

Pour toutes ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra la demande de renvoi déposée au Conseil d'Etat. Cette demande de renvoi vise à corriger l'entier du projet afin de faire élire tous les membres de l'autorité foncière, y compris le président, par le Grand Conseil. Nous souhaitons aussi qu'une représentation des districts soit faite parmi les membres agriculteurs.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a discuté de ce projet de loi qui a retenu toute l'attention nécessaire. Comme cela a déjà été dit, c'est bien la loi fédérale qui régit ce domaine, mais la marge de manœuvre cantonale, qui est celle de mettre en place le cadre organisationnel, permet quand même d'avoir certaines libertés pour nommer les membres de cette importante commission de l'autorité foncière. Le groupe socialiste soutient le statut d'autonomie qu'il estime très important pour que la commission puisse statuer, en toute liberté, sur les questions concernant le droit rural et le bail à ferme.

Le rattachement, administratif certes, à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, bien que le contrôle ne puisse être fait que sous l'angle de contrôle de gestion, nous pose question. D'autre part, il est mentionné dans ce message que pour respecter la volonté d'indépendance la plus large par rapport à l'administration, les membres de la commission sont choisis à l'extérieur de l'administration. Or le/la secrétaire-juriste, dans ce nouveau projet de loi, devient un collaborateur/collaboratrice de l'Etat.

Il est constaté qu'il est prévu que ce/cette secrétaire-juriste détienne toutes les compétences pour répondre aux nombreuses demandes. Nous nous posons la question d'être sûrs que les autres membres pourront réellement exercer leurs tâches de manière correcte, indépendante et en toute transparence. Le pouvoir entier, donné au/à la secrétaire-juriste, ne met-il pas en danger l'engagement et le travail de tous les membres de la commission? Nous ne comprenons pas pourquoi, par exemple, le programme informatique qui devrait permettre l'accès à tous les documents de tous les autres membres ne sera opérationnel qu'à l'automne.

Un autre point nous interpelle, c'est celui des récusations. Certes, dans la loi il y a bien la référence au CPJA. Mais comme l'a dit M. le Commissaire, il devra faire une information supplémentaire puisqu'il y a eu des problèmes par le passé et nous ne comprenons pas pourquoi les règles exactes du CPJA ne sont pas reprises dans ce projet de loi pour éviter toute problématique par la suite. Nous constatons que les turbulences connues par le passé n'ont pas été prises en compte et qu'il

n'y a aucune amélioration, ni pistes proposées, pour que cette autorité puisse remplir sa mission avec toutes les garanties indispensables et en toute sérénité.

C'est une commission autonome, qui est quand même très particulière, avec d'importantes décisions à rendre et nous demandons que l'élection de ses membres se fasse par le Grand Conseil.

Le groupe soutient le renvoi à la commission et nous vous demandons d'en faire de même.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Ersatzbeisitzender der kantonalen Behörde für Grundstückverkehr und Syndic der Gemeinde Wünnewil-Flamatt.

Im Rahmen der Anwendung des bäuerlichen Bodenrechts bleibt den Kantonen wenig Spielraum, das wurde bereits mehrfach betont. Unsere heutige Anwendung mit der Behörde für Grundstückverkehr hat sich seit deren Erneuerung 2017 bewährt und zu keinen Beschwerden Anlass gegeben. Ebenso wurde die erwähnte Ausstandspflicht problemlos eingehalten. Die Freisinnige Demokratische und Grünliberale Fraktion, für die ich spreche, stützt den Gesetzesvorschlag des Staatsrates mit den Ergänzungen bis der vorberatenden Kommission einstimmig. Wir sind der Auffassung, dass uns der Staatsrat ein ausgereiftes und den heutigen Voraussetzungen angepasstes Projekt zum Beschluss vorlegt.

In Artikel 5 Abs. 1 sind wir der Auffassung, dass die Wahl sowohl der Mitglieder als auch der Präsidentin oder des Präsidenten zurecht in die Kompetenz des Staatsrats fällt. Dieser nimmt die Wahl unter den fachlichen Gesichtspunkten der Kompetenz der Bewerber bezüglich ihres fachlichen, agronomischen Hintergrunds aber auch der regionalen Herkunft vor.

Une élection par le Grand Conseil ne donne pas de plus-value.

Das Betrauen der Geschäftsführung mit dem Präsidium macht wirklich Sinn. Bereits heute wird der grosse Teil der Entscheide durch die Geschäftsführerin oder den Geschäftsführer vorbereitet und durch den Präsidenten unterschrieben. Es ist zudem sehr schwierig, eine aussenstehende Präsidentin respektive einen aussenstehenden Präsidenten mit juristischem Hintergrund, Kenntnissen im bäuerlichen Bodenrecht und vor allem mit genügend verfügbarer Zeit zu finden.

Das Problem der Informatiktransparenz, die Frau Solange Berset angesprochen hat, ist ein technisches Problem. Es wäre schon lange der Sinn gewesen, dass alle Mitglieder der Behörde Grundstückverkehr über alle Dossiers Einsicht nehmen könnten. So ist auch eine interne Kontrolle automatisch wahrgenommen.

Die Fraktion unterstützt eindeutig den Antrag, und es gibt aus meiner Sicht und aus der Sicht meiner Fraktion keinen Grund, das Geschäft zurückzuweisen.

Roulin Daphné (*VEA/GB, GL*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, je n'ai pas d'intérêts avec le sujet qui nous occupe. J'étais membre de la commission ordinaire.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a examiné attentivement la proposition de modification de la loi et salue la volonté de faire évoluer cette institution.

La loi actuelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, il y a presque 30 ans. Nous pouvons partir du principe que la modification s'appliquera pour les 30 prochaines années. Il est donc important de proposer une solution aboutie et consensuelle qui s'appliquera pour les trois prochaines décennies.

À ce stade, comme cela a été développée par les députés Kolly et Berset, certains aspects nécessitent encore un approfondissement de la part du Conseil d'Etat. Cet approfondissement portera sur deux axes: le mode d'élection de la commission et du président d'une part et, d'autre part, la composition de cette commission. Le groupe attend un examen approfondi des avantages et des inconvénients par rapport à ce mode d'élection de la commission et/ou du président.

Par rapport à ce qui a déjà été développé, j'ajouterai deux points: tout d'abord concernant le mode d'élection, nous attendons un examen approfondi de la proposition qui est faite; ça ne veut pas dire que ça exclut les propositions qui ont été faites, mais ça n'exclut pas non plus que d'autres propositions peuvent être faites. Une proposition par le Conseil d'Etat est possible, par exemple avec un droit de veto de la part du Grand Conseil, et le groupe VERT·E·S et allié·e·s pense que différentes solutions sont encore envisageables.

Pour ces motifs, le groupe VERT·E·S et allié·e·s va accepter d'entrer en matière, mais est favorable à une motion de renvoi.

Genoud François (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Mes liens d'intérêts: j'étais membre de la commission ordinaire.

C'est avec intérêt que le groupe Le Centre a pris connaissance de la loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural. Cette commission cantonale applique une loi fédérale, comme on l'a déjà entendu plusieurs fois ce matin, ce qui fait que ses prises de position ne sont pas discutables par le législateur cantonal. Beaucoup d'entre nous ont certainement des souvenirs très précis des différents contacts avec cette commission afin de discuter de ses décisions.

Le but de cette révision vise à répondre aux défis qui se posent aujourd'hui et qui vont certainement croître et se complexifier, tout comme l'augmentation des dossiers à traiter. Il est donc important de mettre en place une structure profitant de compétences spécifiques et surtout juridiques. Les différentes propositions sont justes et méritent tout notre soutien. Nous pensions bien évidemment au fait de professionnaliser la présidence et à l'intégration des membres suppléants à part entière dans la commission. La présence de deux membres non-agricoles est également une bonne proposition.

Le groupe Le Centre entre en matière et aura l'occasion de s'exprimer lors du traitement des différents articles, notamment sur l'article 5 al. 1, pour lequel je vais déposer un amendement.

Concernant la proposition annoncée ce matin, personnellement je vais la soutenir et je vous encourage à faire de même. Il ne s'agit pas d'une attaque contre qui que ce soit, mais au vu des différentes nouvelles idées, c'est bien d'en rediscuter en commission.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Je fais miens la plupart des propos qui ont été prononcés, notamment le dernier, de mon collègue François Genoud, qui explique bien qu'il ne s'agit d'aucune attaque contre qui que ce soit, mais simplement d'établir une loi qui soit en vigueur pour les prochaines années d'une manière la meilleure possible.

Toutes les nouvelles décisions viennent de problématiques. Pourquoi est-ce que la Constitution de 2004 a fait en sorte que le Conseil de la magistrature, puis le Grand Conseil élisent les juges? Parce que nous avons eu un problème, quand le Conseil d'Etat et le Tribunal cantonal nommaient les juges, dans la Broye – tous les Broyards se souviennent encore et les plus anciens aussi –, avec un tirage au sort à la fin pour des questions éminemment personnelles. Sur ce, le peuple fribourgeois a donné au Grand Conseil le pouvoir d'élire les juges. Nous avons depuis lors une autorité qui est jalouée par plusieurs cantons et qui s'appelle le Conseil de la magistrature et qui est là, et qui a montré son efficacité et, surtout, sa transparence. Donc l'idée, maintenant, de revenir avec cette question d'une manière réfléchie et aboutie pour savoir si le Grand Conseil ou pas doit élire les membres de l'autorité foncière permettrait en commission d'avoir une réflexion globale avec le pour et le contre – pour savoir si on a tous les membres, la présence des suppléants, ce qu'il en est de cette secrétaire-juriste également –, plutôt que, s'il n'y a pas de renvoi, d'avoir un vote aujourd'hui parce que dans ce cas-là, un amendement serait déposé pour que le Grand Conseil élise tous les membres.

Nous avons dans la liste de ce que surveille le Conseil de la magistrature une quantité de commissions: la commission de recours en matière d'amélioration foncière, la commission d'expropriation, l'autorité de surveillance du registre foncier, la commission de recours en matière de premier relevé... Il y en a beaucoup et, de mon point de vue, d'un point de vue de l'unité et de la transparence, le rapport de l'Autorité foncière cantonale devrait aussi figurer dans le rapport du Conseil de la magistrature en qualité d'autorité autonome. Pourquoi est-ce qu'il ne l'est pas? Je poserai également la question comme membre de la Commission de justice lorsque nous aurons le Conseil de la magistrature en face de nous. L'idée, c'est d'uniformiser et d'enlever cette opacité. Dès le moment où il y a un préavis et que le Conseil de la magistrature regarde les compétences de chacun, les districts, la représentation de tout le monde, eh bien le Grand Conseil peut faire un choix.

Et, M. le Commissaire du Gouvernement, n'ayez pas peur! Les majorités au Grand Conseil sont les mêmes qu'au Conseil d'Etat! Donc il ne s'agit pas d'un coup de force pour tenter de passer quelqu'un que les gens ne voudraient pas. Mais vous avez cette transparence que ne donne pas le système actuel. Quand il y a des éléments qui choquent tout le monde, quand on reçoit une lettre comme député de la part d'un président de l'AFC pour ouvrir une enquête parlementaire contre le Conseil d'Etat, je trouve que s'il y avait eu de la transparence dans cette nomination, peut-être nous n'en serions pas là.

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je regrette que le travail de la commission soit remis en question, parce que cette proposition de renvoi, j'en prends connaissance en même temps que vous. Je regrette que trois membres de la commission cosignent cette demande de renvoi alors que ces personnes ont bien sûr participé à la discussion en commission. Moi, en tant que président de la commission, je vous demande de rejeter cette demande.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. On parle ici de l'entrée en matière, pas encore de la demande de renvoi, si j'ai bien compris. J'interviendrai donc sur les interventions des uns et des autres.

M. Kolly a parlé de la lenteur des prestations qui sont fournies. J'ai envie de dire que ça s'est amélioré, c'est vrai, et le but de cette modification de loi, c'est aussi, comme je l'ai dit, d'aller vers une professionnalisation qui nous permettra d'être plus efficaces, de traiter plus rapidement les dossiers qui sont de plus en plus complexes. Mais il y a eu une large amélioration ces dernières années. D'ailleurs, j'ai eu plusieurs discussions avec certains notaires qui le reconnaissent.

Quant à la présidence, on nous dit qu'il ne faut pas nommer une présidente qui soit membre de l'administration. Franchement, dans la situation actuelle, aujourd'hui, elle aurait le statut de présidente. Dans les faits, c'est exactement la même chose. On joue sur les mots. Il faut appeler un chat, un chat: c'est elle qui prépare les décisions. Il y a quelqu'un qui vient les signer, c'est vrai, mais aujourd'hui, c'est elle qui assume ce poste. Donc, en fait, c'est une mise à jour de la réalité qui nous permettrait, plutôt que de perdre du temps et de faire relire ses signatures, de pouvoir signer directement les courriers.

On nous parle de la nomination par le Conseil d'Etat... Il faut savoir que ces nominations, ce sont les membres de la commission eux-mêmes qui les proposent; elles sont ensuite vérifiées par le Conseil d'Etat. Conseil d'Etat qui intervient très rarement dans les nominations de commission, sauf s'il voit un conflit d'intérêts. Aujourd'hui, cela assure une certaine indépendance de cette commission. Je rappelle ici que jamais, jamais, on ne se permettra d'intervenir sur une décision d'une autorité indépendante. D'ailleurs si on le faisait, ça reviendrait rapidement à vos oreilles et cela ne serait dans l'intérêt d'aucun conseiller d'Etat, en particulier de celui en charge administrative de cette commission. Par contre, et je dois le dire, j'ai quand même entendu plusieurs fois que des députés étaient intervenus auprès des membres de la commission. Je ne sais pas si, là, on va garantir son indépendance, d'autant plus qu'on me dit: "S'ils ne taxent pas comme on veut, on pourra décider de pas les élire la prochaine fois!" En terme d'indépendance, je ne suis pas sûr que le but soit atteint. L'indépendance, elle est garantie à Fribourg comme nulle part ailleurs. Je vous rappelle que dans les cantons de Vaud ou de Neuchâtel, il revient aux services de l'agriculture de faire ce travail. Ici, on a une autorité indépendante, qui a été voulue par le Grand Conseil; elle n'est pas contestée par le Conseil d'Etat, qui pense que c'est une bonne solution. On est ainsi un peu étonné quand même d'entendre des propos voulant que cette indépendance – la plus importante à l'échelle suisse – est remise en considération. A Fribourg, on a une solution qui est totalement indépendante, et c'est une bonne chose. D'ailleurs il n'y a jamais eu, y compris dans tous les rapports que vous avez vus et les rapports administratifs qui ont été faits – les enquêtes administratives –, de reproches à ce niveau-là. Donc là, ça fonctionne.

La problématique de l'informatique... Eh bien vous le savez tous, on le subit tous, on a une volonté de digitalisation. Aujourd'hui tous les membres de la commission ont accès aux dossiers au format papier ou sur des *shares*. On est en train de développer un outil informatique pour qu'ils aient accès de manière systématique à tous les dossiers, ceci indépendamment de la réforme de la loi qu'on a aujourd'hui. Le dossier informatique, je dirais, ne touche pas l'organisation de la structure, c'est un outil qu'on va pouvoir proposer. C'est un bon outil, c'est quelque chose qui permettra effectivement d'avoir un meilleur contrôle des membres de la commission sur la partie administrative qui est faite dans cette commission. C'est une bonne chose, mais je dirais qu'elle n'a pas de conséquence pour la modification de cette loi. C'est attendu pour l'hiver prochain, en espérant qu'il n'y ait pas de retard, ce qui est malheureusement souvent le cas sur les dossiers informatiques.

La récusation, eh bien vous l'avez dit M^{me} la Députée Berset, elle est prévue dans le CPJA. Cela arrive qu'on double les textes dans les lois, mais c'est toujours un problème. Les doublons dans une loi, ça veut dire que lorsqu'on modifie une loi, on doit modifier également toutes les lois qui intègrent les doublons et ça, normalement, d'un point de vue juridique, ce n'est pas la manière la plus propre de faire. Par contre, l'information – et ça vous l'avez dit et c'est important –, peu importe qu'elle soit dans cette loi ou dans le CPJA, l'information doit être transmise. Lorsque chaque membre intègre une commission, il doit connaître les règles de récusation et ça, c'est un des principaux problèmes de dysfonctionnement qu'il y a eu par le passé. Aujourd'hui on n'en connaît plus, fort heureusement. Je crois que la commission a été suffisamment sensibilisée pour être claire sur ce point.

Par rapport aux turbulences, cela fait depuis 2005 qu'on en parle. 2005, un instrument parlementaire; 2006, un instrument parlementaire; 2010, un instrument parlementaire; 2014, un instrument parlementaire... tous ont trouvé des réponses. Ensuite il y a eu un avant-projet de loi en 2015. Un avant-projet de loi qui intégrait déjà la professionnalisation. Cette volonté n'était pas contestée, c'était aussi souhaité. D'ailleurs, j'ai entendu aujourd'hui plusieurs personnes qui se sont prononcées dans ce sens. Il y a eu une consultation sur cet avant-projet de 2015 qui y était favorable. Ensuite, on a lancé cette enquête administrative juste après le dernier instrument parlementaire de 2014. Donc il y a eu un réexamen, il y a eu un rapport sur l'enquête administrative, et toutes ces questions ont été intégrées dans les réflexions du projet de loi aujourd'hui. Non seulement elles ont été intégrées, mais on s'est appuyés sur les dires du rapporteur et nous avons travaillé avec lui sur ce projet de loi, donc on a intégré ces problématiques. En septembre 2021, vous avez eu la consultation sur la loi, qui a été favorable. Et puis j'aimerais dire que cela a été aussi fait en bonne collaboration avec l'autorité actuelle, qui fonctionne bien et j'en suis très heureux. Elle soutient cette proposition, comme d'ailleurs le député Freiburghaus, lui-même membre de cette commission, l'a dit.

M^{me} Roulin, par rapport à la composition... Dans aucun des rapports qui a été fait, dans aucune proposition, je n'ai lu ou entendu que la composition ne fonctionnait pas. Je crois que les gens sont satisfaits de la composition. La seule chose qu'on change, c'est que les membres qui étaient suppléants deviennent à partir d'aujourd'hui des membres effectifs. Et ça, c'est quelque chose qui était déjà pratiqué, notamment pour des raisons de temps, de représentation géographique aussi et autres, notamment des professions. Il semble que ça convienne à tout le monde.

Par rapport au mode d'élection, plusieurs personnes sont intervenues. M. Genoud, M. Mauron, M^{me} Roulin. J'ai envie de dire, aujourd'hui ça fonctionne! On a un mode d'élection qui prévoit six agriculteurs, qui tient compte des régions, qui tient compte aussi des différentes fonctions qu'on a notamment dans l'agriculture. Il nous faut quelqu'un qui comprenne les problématiques des maraîchers, il nous faut quelqu'un qui comprenne les problématiques des alpagistes, il faut quelqu'un qui comprenne les problématiques des exploitations laitières, quelqu'un d'autre qui comprenne les problématiques des grandes cultures...

Et tout ceci est fait et nous donne un cahier de compétences, d'autant plus qu'on intègre toutes les régions et ça c'est prévu par la loi qui prévoit l'organisation des commissions, qui prévoit notamment une représentation régionale. Et ça, on en fait état dans la loi, on en tient compte. La seule chose, et je dois être honnête, où on n'est pas bons pour le moment, c'est la représentation des genres. Effectivement, on est dans un milieu où il y a beaucoup d'hommes. Mais on essaie de s'améliorer. Fort heureusement, on a une secrétaire-juriste. Ce n'est pas le cas dans beaucoup de cantons, ça nous permet d'équilibrer un peu. Mais là, c'est vrai que si on avait des candidatures féminines ce serait un plus.

Encore une dernière chose: vous avez parlé du Conseil de la magistrature. Mais le Conseil de la magistrature ne préavisait à ce jour que des autorités judiciaires. Dans le cas présent, il ne s'agit pas d'une autorité judiciaire! Je vous rappelle que dans le canton de Vaud, dans le canton de Neuchâtel, c'est le service de l'agriculture qui effectue ces tâches et ce n'est pas une autorité indépendante. Dans le canton de Berne on a encore une autre solution. Donc aujourd'hui, les pistes qu'on a sur la loi, c'est effectivement le système actuel, dont M. Mauron a l'air de dire qu'il ne convient pas, notamment avec la présidence. Mais il faut savoir que pour la présidence, actuellement, il est très difficile de trouver une personne, parce qu'il nous faut quelqu'un qui ait des compétences juridiques, il nous faut quelqu'un qui ne soit pas actif sur les dossiers, comme nous l'a dit M. Mauron, parce que ça crée des conflits d'intérêts, il faut quelqu'un qui connaisse un peu le droit rural et foncier. Cela veut dire que la seule solution que l'on a parfois trouvée par le passé – mais qu'on ne trouve pas chaque fois! – c'est de trouver quelqu'un qui était compétent, en charge de ce type de dossiers, mais qui se retrouve à la retraite. Cela ne doit pas être non plus une obligation de chercher un président qui se trouve à la retraite. Donc, aujourd'hui la proposition qu'on vous fait permet d'avoir un contrôle total sur la présidente, avec une commission indépendante qui est nommée, qui aura accès à tous les dossiers et on pense que c'est la meilleure proposition pour aller vers une professionnalisation, vers une meilleure efficacité pour ce service, et c'est ce qui est demandé avant tout par le citoyen.

Repousser cette date, ça nous posera bien évidemment quelques problèmes administratifs. Mais là, on est pour proposer des solutions. On trouvera le moyen, mais je ne crois pas qu'on va arriver à un débat différent. Moi, je propose au contraire qu'on traite ça, que le débat se fasse au Grand Conseil et que le Conseil d'Etat puisse aller de l'avant, puisse réformer cette institution dans les buts souhaités, avec tous les instruments parlementaires, toutes les enquêtes qui ont été faites jusqu'à maintenant, toutes les réflexions qui ont été menées jusqu'à présent.

Président du Grand Conseil. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue, celle-ci est ainsi totalement acquise. Nous sommes donc saisis d'une proposition de renvoi au Conseil d'Etat. J'ai bien compris que les intervenants ont déjà pris position, pratiquement tous, là-dessus. M. le Rapporteur a aussi pris position et M. le Commissaire n'a pas pris position sur cet élément. Je vais donc donner la parole à nouveau à M. le Commissaire tout à l'heure et à M. le Rapporteur, mais avant je souhaiterais que les initiants de la demande de renvoi lisent la proposition complète pour que tout le monde l'entende.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Nous demandons le renvoi du projet de modification de la loi d'application sur la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR) au Conseil d'Etat (art. 142 al. 1 LGC). Le but de cette proposition de renvoi vise à corriger l'entier du projet afin de soumettre la totalité des membres de l'Autorité foncière cantonale, y compris son président ou sa présidente et son suppléant ou sa suppléante à l'élection du Grand Conseil. En outre, le projet de loi doit prévoir que les candidats soient soumis à un préavis préalable par le Conseil de la magistrature. Enfin, il y a lieu de prévoir dans la loi une représentation du district au sein de cette autorité.

Grandgirard Pierre-André (Le Centre/Die Mitte, BR). Je précise que je regrette le dépôt de cette demande de renvoi et je demande de la rejeter.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme je l'ai dit, par rapport à l'élection, je pense que le débat peut avoir lieu aujourd'hui. Par rapport à la représentation des districts, je rappelle que ceci est déjà prévu dans le règlement de l'organisation des commissions et que là aussi quelque part, comme pour le CPJA, c'est une volonté de ne pas mettre des doublons. D'ailleurs, cette autorité a toujours été bien représentée au niveau des régions, il y a toujours une sensibilité à ce propos. Il y a un tournus qui se fait sur la Glâne et la Veveyse, parce qu'il y a six membres qui représentent l'agriculture. Mais on peut dire aussi que la secrétaire-juriste actuelle étant de la Veveyse et conseillère communale, la Veveyse a néanmoins toujours été représentée et il y a un tournus qui se fait sur ces deux districts.

Donc je propose de ne pas rentrer en matière sur ce renvoi. Je souhaite qu'on puisse aller de l'avant. Cela fait depuis 2005 qu'on a des interventions. Il est temps, Mesdames et Messieurs, de donner à cette institution importante une organisation qui lui permette de travailler efficacement.

- > L'entrée en matière n'est pas combattue, mais une proposition de renvoi de l'acte à son auteur est soumise au Grand Conseil.
- > Au vote, la proposition de renvoi est acceptée par 59 voix contre 36. Il y a 7 abstentions.

Ont voté en faveur du renvoi:

Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schnyder Erika (SC,PS / SP). *Total: 59.*

Ont voté contre:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 36.*

Se sont abstenus:

Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte). *Total: 7.*

> L'acte est ainsi renvoyé au Conseil d'Etat pour nouvel examen et proposition.

Rapport 2022-DFIN-7 Compensation des effets de la progression à froid

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Rapport/message: **15.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1466)**

Discussion

Rey Alizée (PS/SP, SC). Cette compensation des effets de la progression à froid est une obligation légale. Nous prenons donc acte de ce rapport.

Cette mesure implique une diminution d'impôts pour tous les contribuables, mais je me permets toutefois de relever que ces diminutions d'impôts n'ont pas le même impact selon les revenus des contribuables. Si on prend les diminutions prévues concernant l'impôt sur le revenu, elles sont estimées à environ 5 millions. Comment se passe, en réalité, la répartition de ces 5 millions? Concrètement, c'est comme si on mettait 5000 billets de 1000 frs sur la place Georges-Python à Fribourg et que l'on distribuait ces billets. Une partie de la population qui ne paient pas d'impôts ou alors juste les 50 frs qui sont imposés par l'Etat de Fribourg, ne sont même pas invités à cette distribution. Ils n'ont donc droit à rien. Les petits revenus et la classe moyenne auront putôt droit à des billets de 10, 20, 50 frs ou éventuellement 100 frs. Le reste de ces 5000 billets de 1000 frs sera réparti pour les hauts revenus. Il est donc absolument primordial de prévoir des impôts faibles pour les petits revenus et la classe moyenne, pour garantir une répartition plus juste et pour plus de justice fiscale. Il y a bien sûr des déductions fiscales prévues, qui sont également un moyen de compenser cette inégalité. Mais il y a également, du côté des prestations, où là l'Etat doit agir. Je pense notamment aux allocations familiales, aux prestations complémentaires et aussi une meilleure politique cantonale du logement pour garantir des loyers abordables ainsi que l'octroi facilité des subsides à la caisse maladie.

Tritten Sophie (*VEA/GB, SC*). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat et le remercie pour son élaboration.

Le débat du début de matinée sur la motion "Pour l'augmentation des allocations familiales" l'a montré: tout le monde se préoccupe des familles et des contribuables précaires, mais les idéologies sont plus fortes que les actes.

Le rapport sur la compensation de la progression à froid est aussi la démonstration que les efforts consentis pour les contribuables à revenu modeste, pour éviter de dire précaire, restent modestes. Cela plaide de nouveau en faveur de la mise en œuvre rapide des prestations complémentaires pour les familles à bas revenus, parce que ce qui s'annonce dans les prochains mois n'est guère réjouissant: hausse des prix de l'énergie, des matières premières, des céréales, des primes d'assurance-maladie, ces primes qui ne font pas partie du calcul de l'indice des prix, au motif, selon l'OFS, qu'on n'achète pas la prestation, mais que c'est une dépense de transfert obligatoire, comme les impôts ou les assurances sociales qui financent des domaines publics ou des domaines d'intérêt public. Qu'on nous explique alors pourquoi il n'est pas envisageable de faire une assurance-maladie unique et en quoi il y a concurrence entre les caisses pour l'assurance de base! Compréhensible qui pourra.

L'IPC sera révisé en 2025. L'occasion de peut-être faire le débat sur ce qui compose le fameux panier de la ménagère, en précisant ce qui coûte à l'environnement – voyages à forfaits internationaux, tarifs aériens ou remontées mécaniques. Que l'indice des prix en tienne compte est une chose, mais faut-il alors se réjouir que le pétrole augmente pour que l'on se donne la peine de compenser cette fameuse progression à froid? Pour les contribuables fribourgeois qui ne bénéficient pas des subsides pour l'assurance-maladie, sans se rouler pour autant dans la soie, et qui représentent une part non négligeable de notre canton, chaque hausse des primes représente une vraie perte de son pouvoir d'achat qui n'est pas compensée par une quelconque mesure. Alors, à quand des actes pour ceux-ci?

Avec ces remarques, le groupe VERT·E·S et allié·e·s prend acte du rapport.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a examiné le rapport concernant la compensation des effets de la progression à froid. Nous trouvons ce rapport complet et correct. Il est justifié d'adapter les déductions sociales et les barèmes, même si l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation s'avère modeste jusqu'au 31 décembre 2021. Il en va du maintien du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Contrairement à ce qu'a dit notre collègue M^{me} Rey, tous les contribuables ne bénéficient pas des déductions sociales et d'autres contribuables ne subiront pas de modification de barème, à savoir les contribuables ayant des revenus plus élevés. Ceux-ci resteront au taux d'impôts maximum. Donc, les répercussions financières en tant que telles doivent être nuancées.

Notre groupe demande par ailleurs de réexaminer l'Indice suisse des prix à la consommation à fin 2022, puisque entre le 31 décembre 2021 et le 30 avril 2022, il est déjà passé de 103.8 à 105.7, soit une hausse de près de 2 % en moins de quatre mois.

Baschung Carole (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ich freue mich, darf ich heute im Namen der Fraktion Die Mitte zu Ihnen sprechen.

Wir haben den Bericht vom Staatsrat zum Ausgleich der Folgen der kalten Progression gelesen und danken ihm für die Verfassung. Wie Sie alle wissen, gibt es verschiedene Gründe, die zu einer Lohnerhöhung führen, zum Beispiel, wenn eine Person befördert wird, für besondere Leistungen, bei einem Jobwechsel oder auch, wenn der Arbeitgeber die Folgen der Inflation ausgleicht.

Das jemand, der mehr verdient, auch mit höheren Steuersätzen belastet wird, ist für unseren Sozialstaat wichtig, das sind wir uns sicherlich einig. Was passiert jedoch, wenn ein Steuerpflichtiger durch eine Lohnerhöhung in eine höhere Steuerklasse fällt, aber der höhere Lohn nur gerade die Teuerung ausgleicht? So hat diese Person unter dem Strich weniger im Portemonnaie. Im Fachjargon wird dieser Sachverhalt als "kalte Progression" bezeichnet oder anders erklärt, die Kaufkraft dieser Person sinkt. Deshalb ist es wichtig, dass wir einerseits die Einkommenssteuersätze, die Vermögenssteuersätze

und andererseits die Sozialabzüge regelmässig der Teuerung anpassen. Der Benchmark hierfür ist der Landesindex der Konsumentenpreise.

In den letzten Jahren hatten wir ein sehr stabiles Preisniveau. Zur Erinnerung: Das Ziel der Schweizerischen Nationalbank ist es, die Inflationsrate unter 2% zu halten. Zum letzten Mal wurde diese Marke vor 14 Jahren überschritten. So sind auch die Folgen der kalten Progression letztmals zu diesem Zeitpunkt, mit Wirkung auf den 1. Januar 2009, ausgeglichen worden.

Wie dem Bericht zu entnehmen ist, geht es bei der vorliegenden Anpassung um den Ausgleich der Teuerung von rund 1,13 %. Liebe Kolleginnen und Kollegen, bekanntlich sind wir seit den letzten Montan mit Inflationsängsten konfrontiert, unter anderem aufgrund der jüngsten Ereignisse in der Ukraine, der aktuellen Rohstoffengpässe, der Lieferkettenprobleme sowie der drohenden Zinserhöhungen. So prognostiziert die Schweizerische Nationalbank die Inflation in der Schweiz für das laufende Jahr inzwischen bereits auf 2,1% - Tendenz steigend. Die aktuell vorgesehene Steuerkorrektur von rund 1% ist somit absolut gerechtfertigt. Wir wollen ja nicht, dass die Kaufkraft unserer Mitbürgerinnen und Mitbürger sinkt. Es ist durchaus auch denkbar, dass wir demnächst sogar eine weitere Anpassung zu prüfen haben.

Aus diesen Gründen ist es richtig, dem vorliegenden Vorschlag des Staatsrats zu folgen, und wir heissen die Steueranpassungen im Bericht so gut.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie tous les intervenants pour leur analyse et leurs réflexions. Je n'ai pas noté d'opposition à ce rapport.

La progression à froid est le phénomène de l'augmentation de la charge fiscale réelle, due elle-même à l'augmentation du revenu nominal et à l'application d'un barème progressif, notamment dans le domaine des revenus, qui est rigide. La dernière adaptation de l'effet de la progression à froid date de 2008, entrée en vigueur en 2009. L'Indice des prix à la consommation de référence est donc celui de décembre 2007, fixé à 102.6374 points. A la fin de l'année passée, il était à 103.8, donc un différentiel de 1,1327 %. C'est pour compenser cela que nous proposons la progression à froid. Bien sûr qu'on atteint pas l'obligation légale des 5 % d'augmentation de l'IPC, mais on a quand même l'obligation de présenter un rapport tous les trois ans et, le cas échéant, de proposer au Grand Conseil des modifications. On propose de le faire et on estime que cette indexation est pleinement opportune compte tenu de l'évolution de la hausse des prix, tendance qui va sans doute, comme cela a été relevé, se confirmer et se prolonger avec la situation politique mondiale en particulier.

Je mentionnerai – certains l'ont relevé – que l'Indice des prix à la consommation évolue très fortement. En quelques mois, il a fortement augmenté. Mais notre législation, l'impôt cantonal direct, prévoit qu'on adapte la situation en prenant comme référence l'indice en vigueur une année avant le début de la période fiscale. Donc, si on attend en se disant que ça va augmenter, ça ne sera qu'une année plus tard, donc dans deux ans finalement, qu'on fera l'adaptation. Notre intention est bien de le faire maintenant, pour la période fiscale qui commence au 1^{er} janvier 2023. Evidemment, si l'augmentation est très forte, notamment si ça dépasse 5 %, il faudra entre deux répondre à l'obligation légale, qui reste et qui demeure si l'augmentation des prix est très forte.

Ce coût total d'indexation proposée s'élève à quelque 6,3 millions de francs pour le canton, avec conséquence pour les commune de l'ordre de 5,3 millions.

Nous vous demandons d'accepter ce rapport, qui porte sur la compensation des effets de la progression à froid, en précisant qu'il y a à la base, pour pouvoir le faire, une modification de la loi, une modification qui est actuellement avec d'autres thèmes en cours de consultation. C'est la loi sur l'impôt cantonal direct. Vous aurez l'occasion de reprendre ce dossier et de décider cette fois la modification légale. On prévoit que cela pourrait venir à la session de novembre.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2022-DFIN-11

Amélioration de l'efficacité des services publics (Rapport sur postulat 2021-GC-171) - Suite directe

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Rapport/message: **21.03.2022** (BGC mai 2022, p. 1472)

Discussion

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec cet objet, si ce n'est peut-être que je fais partie de la catégorie d'administrés relativement âgés, qui ont un intérêt à être bien informés. Je m'exprime au nom du groupe socialiste, qui a pris connaissance avec satisfaction du rapport et se réjouit de voir que la préoccupation du Conseil d'Etat rejoint celle du groupe. Quelques remarques toutefois.

En ce qui concerne la politique du personnel, il est réjouissant de savoir qu'à partir de cette année, un effort particulier a été consenti sur la sensibilisation du personnel à la nécessité de veiller à se faire comprendre et à bien comprendre les administrés. Cette politique vient d'être instaurée. On nous dit que des actions sont en cours d'élaboration. Nous sommes tout à fait conscients que rien ne peut se faire du jour au lendemain, mais nous espérons vivement que ces actions puissent se consolider dans un délai relativement bref et surtout qu'il ne s'agisse pas d'une vue de l'esprit couchée sur papier, mais que dans la pratique les efforts particuliers seront faits pour que toute l'Administration puisse mettre en œuvre ces actions. Quand je dis l'Administration, je parle aussi des services connexes, des organismes où l'Etat a des participations importantes, voire donne des subventions importantes.

S'agissant de la communication à la population, on constate aujourd'hui une digitalisation galopante de l'Administration, ce qui a évidemment des bons côtés, mais qui se fait au détriment des contacts humains. Dès lors, pour nous, il est très important que les pouvoirs publics puissent mettre à disposition de la population, particulièrement de la population qui est un peu plus réfractaire aux systèmes informatiques, des informations autres que digitales. Tout le monde ne maîtrise pas l'informatique et, pour cela, il faut quand même garder un minimum de moyens de communication qui soient un petit peu plus *Kundenfreundlich*, si vous me passez cette expression.

Il faut aussi tenir compte des possibilités de contact direct avec l'Administration. S'agissant notamment du guichet "Fribourg pour tous", on peut se réjouir que l'on ait créé ce guichet multifonctions, qui permet justement aux gens de s'adresser à un seul endroit pour avoir une multitude d'informations. Néanmoins, force est de constater que ce guichet a une visibilité relativement confidentielle. Il faut connaître son existence, d'abord pour savoir où c'est – et je suis prête à parier que dans cette salle, beaucoup de députés ignorent où se trouve ce guichet. Par ailleurs, une chose est certaine, c'est qu'en ville on le connaît certainement mieux qu'en campagne. J'ai pu m'en rendre compte lorsque j'en ai parlé autour de moi, non pas aux gens qui habitent la ville, mais aux gens qui habitent la campagne: personne ne sait de quoi il s'agit. Il manque donc de visibilité et il faut impérativement le faire connaître, pas par des moyens informatiques, mais par des supports papier, des panneaux d'information ou par les communes. Il faut sensibiliser les communes, car toutes les communes ne disposent pas de cette information. Bref, il est important de faire connaître ce service et cette remarque s'adresse également à la médiation administrative.

D'autres remarques peut-être. Si les grandes communes n'ont pas de peine à avoir des services compétents susceptibles de relayer les informations, d'appuyer l'Etat d'ailleurs dans cet objectif, toutes les communes ne peuvent pas le faire. C'est pour cela qu'il faudrait que l'Etat fasse un effort important pour doter les communes de supports qui permettent d'atteindre précisément les administrés, en particulier les administrés qui ont plus de peine à recourir à l'information. Evidemment, pour nous qui avons tous les moyens d'accès à l'information, qui savons où la chercher, qui devons la relayer auprès du public, il est quand même très important que nous sachions qu'il existe aussi des appuis qui peuvent être donnés à ceux qui n'ont pas les mêmes possibilités que nous.

Enfin, je voudrais également préciser que, pour ce qui est des jeunes qui évidemment manipulent l'informatique beaucoup mieux que nous certainement, l'information directe qui les intéresse n'est peut-être pas celle qu'ils vont rechercher le plus souvent. Dès lors, il faut sensibiliser au niveau des écoles, des associations, de tout ce qui est mis en place pour la jeunesse – camps de jeunesse, etc. –, et vraiment insister sur cette information, sur les moyens de l'avoir.

En résumé, il est réjouissant de voir... [temps de parole écoulé]

Grossrieder Simone Laura (VEA/GB, SE). Die Fraktion Grünes Bündnis dankt dem Staatsrat für seinen Bericht zum Postulat der Grossrätinnen Berset und Schnyder und begrüsst die Haltung des Staatsrates, die Qualität des öffentlichen

Dienstes als sehr wichtig einzustufen und den Willen, sich in diese Richtung zu entwickeln. Ebenso befürworten wir eine gemeinsame Vision des Staatspersonals in Richtung einer stärkeren Dienstleistungsorientierung sowie die bereits getroffenen Massnahmen der verschiedenen Dienststellen.

Uns ist durchaus bewusst, dass es ein schwieriges Unterfangen ist, die verschiedenen Anforderungen der unterschiedlichen Stellen zu vereinen. Insbesondere möchten wir hervorheben, dass das Amt für Personal und Organisation über ein Team zur Organisationsentwicklung verfügt, welches in sämtlichen Dienststellen ein gemeinsames Verständnis der Vision eines bürgernahen, dynamischen und zukunftsgerichteten öffentlichen Services sowie der Anwendung des kundenorientierten Ansatzes in der Praxis sicherstellen muss und soll.

Nichtsdestotrotz bemängeln wir einige Punkte im Bericht. Die Postulantinnen fordern einen Bericht darüber, ob die Angestellten mit Kundenkontakt angemessen geschult sind, um mit den speziellen Bedürfnissen von beispielsweise Menschen mit Beeinträchtigungen, Kindern und Jugendlichen oder Migranten und Migrantinnen umzugehen. Er beantwortet in seinem Bericht die Frage nach der Personalschulung zu der erwähnten Thematik nicht.

Des Weiteren sollte der Bericht des Staatsrates Aufschluss darüber geben, ob leistungsberechtigte Personen über ihre Rechte aufgeklärt sind. Der Staatsrat erklärt zwar in seinen Ausführungen, welche Massnahmen und Instrumente zu einer besseren Information der Bevölkerung getroffen wurden, uns fehlt hier jedoch eine Untersuchung beziehungsweise eine Auswertung, inwiefern diese Informationen bei den Personen auch ankommen. Kundenorientierte Instrumente, insbesondere in Dienstleistungsbetrieben, machen dann Sinn, wenn sie auf Tauglichkeit und Effizienz überprüft sind.

Mit "Freiburg für alle" ist ein wichtiger Grundstein gelegt, um als öffentlicher Dienst zugänglich für die gesamte Bevölkerung zu sein. Hier könnten aber weitere Dienstleistungen angeboten werden. Kundenorientiert wäre hier beispielsweise eine Kundenbefragung, um die Dienstleistung stetig zu optimieren oder gar neue Angebote zu schaffen. Neben Organisation und Kommunikation ist die Qualität der Mitarbeitenden in den diversen Diensten ein entscheidender Parameter einer hohen Dienstleistungseffizienz. Sie sind die Protagonisten an der Front. Der Staatsrat setzt die richtigen Prioritäten unter dem Motto "bürgernah, dynamisch, zukunftsgerichtet". Die Stärkung der Dienstleistungsorientierung, diverse Schulungen, Weiterbildungen oder thematische Kursangebote wie gewaltfreie Kommunikation oder Entwicklung der sozialen und persönlichen Kompetenzen unterstützen diese Bestrebungen.

Bezüglich Auswertungen dieser Bemühungen stellen sich uns jedoch einige Fragen: Wie viele Personen nehmen prozentual an den freiwilligen Schulungen teil? Wird das Frontpersonal anlässlich der jährlichen Mitarbeitendengespräche nur ermuntert oder werden sie bei Defiziten auch zu Schulungen verpflichtet? Mit welchen Schulungsangeboten werden deutschsprachige oder französischsprachige lernwillige Mitarbeitende bedient? Und gibt es dazu ausserkantonale Zusammenarbeitsangebote? Bis wann kann das Personal auf die angekündigten Kurzlernvideos über bewährte Praktiken zu Effizienzsteigerung oder Aktionen für die Zweisprachigkeit zählen?

Der Staatsrat erwähnt ebenfalls die Deklaration zur Barrierefreiheit der Webseite des Staates. Wer bereits versucht hat, sich durch den Dschungel der Staatswebseite zu kämpfen, weiss, dass man am Ende mit Google schneller an sein Ziel kommt. Man munkelt sogar, dass das Staatspersonal selbst externe Suchmaschinen nutzt, um an seine Informationen zu kommen. Die Webseite des Staates ist das Gegenteil von Benutzerfreundlichkeit oder Kundenorientierung.

Abschliessend möchten wir den Staatsrat darin bestärken, seine Anstrengungen weiter voranzutreiben, um die Qualität der Freiburger Verwaltung zu steigern und unsere Anregungen entgegenzunehmen, um den kundenorientierten Ansatz weiterzuentwickeln.

Bapst Pierre-Alain (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je prends la parole au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer en lien avec ce dossier, si ce n'est celui d'être attaché à l'efficience des services de notre Administration publique lorsque j'y fais appel.

Notre groupe a pris connaissance du rapport faisant suite au postulat portant sur l'amélioration de l'efficience des services publics et remercie le Conseil d'Etat pour sa rédaction. Du point de vue du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, le rapport est bien détaillé et étayé. Au travers des 14 points énumérés, le rapport met en lumière la situation d'un grand nombre de services. De manière générale, suite à la lecture de ce rapport, on peut en déduire que la situation est bonne et qu'il n'y a pas de problème particulier à soulever. Naturellement, ceci réjouit notre groupe.

Un seul commentaire à faire de notre côté: rappeler l'importance de la conduite des équipes et des services, avec la méthode de conduite par objectif ou plus communément appelée *management by objectives*. A ce titre, j'ai appris que le système SAP Success Factor venait d'être implémenté au sein de l'Etat pour la gestion et le suivi des entretiens annuels. C'est l'occasion de rappeler ici l'importance, au sein de toute entité, qu'elle soit publique ou privée, de définir des objectifs clairs et une conduite orientée clients.

C'est avec ce commentaire que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a pris acte de ce rapport.

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte.

Unsere Fraktion nimmt mit Interesse Kenntnis von der Antwort auf das Postulat unserer Kolleginnen Berset/Schnyder. Der Staatsrat gibt mit seinem Bericht direkte Folge auf die meisten formulierten Anliegen. Im Personalgesetz ist das Ziel definiert, einen qualitativ hochstehenden öffentlichen Dienst sicherzustellen. Die recht umfangreiche Auflistung der bereits umgesetzten Massnahmen im Bericht gibt einen guten Überblick über die in den letzten Jahren gemachten Fortschritte und Errungenschaften im Kanton Freiburg.

Es wird erwähnt, dass die meisten Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter heute über eine angemessene Ausbildung verfügen, welche es ihnen erlaubt, die Bürgerinnen und Bürger effektiv zu unterstützen. Der Bericht geht hier allerdings nicht zu sehr ins Detail und eine abschliessende Beurteilung ist aus meiner Sicht hier nicht möglich. Ebenfalls wurde bei der Informationsfreistellung in vielen Departementen die nötigen Schritte unternommen, um eine Verbesserung der Information für die Anspruchsberechtigten zu erreichen, dies ist sehr zu begrüssen.

Wir sehen konkret jedoch noch Verbesserungspotential in der Bereitstellung der Informationen über die Internetseite des Staates, deren Qualität und Benutzerfreundlichkeit immer noch zu wünschen übriglässt, beispielsweise bei der Auffindung der richtigen Ansprechpartner und der Referenzierungen.

Ebenfalls ist die durchgängig zweisprachige Bereitstellung der Dienstleistungen und **Informations... (10:42:13)** immer noch verbesserungswürdig. Es kommt leider immer noch vor, dass deutschsprachige Bürger und Bürgerinnen sich auf Französisch ausdrücken müssen, um zu den notwendigen Informationen zu gelangen. Dies ist allein mit Aktionen für die Zweisprachigkeit und dem regelmässigen Sprechen der Partnersprache nicht gemacht, wie es im Bericht aufgeführt ist und erfordert weitere Massnahmen zur Förderung der Sprachkenntnisse.

Wir bitten den Staatsrat, diese Anliegen aufzunehmen und noch mehr Wert auf diese Verbesserungen zu legen.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour vos interventions. Merci aussi pour l'occasion donnée de rédiger ce rapport, en suite directe, qui nous permet de revenir sur les éléments importants demandés par les deux députées, M^{mes} Berset et Schnyder. Quelle attitude, quelle formation donner aux employés du canton pour répondre aux personnes, notamment vulnérables, qui s'adressent au canton. Quels sont les moyens de M. Tout-le-monde, des citoyens, d'accéder aux services de l'Etat, mais aussi de savoir quels sont leurs droits?

Dans notre réponse, nous avons pu donner les éléments les plus complets. Nous sommes conscients qu'il n'y a pas tout non plus. On a évoqué 14 points, mais certainement qu'il y en a encore d'autres. Ce que j'aimerais dire, c'est que l'esprit qui est là-dérrière, c'est que les besoins des citoyennes et des citoyens changent et qu'il faut rester attentifs à cela. Si je devais faire ce rapport dans dix ans, peut-être que j'aurais des chapitres très différents, peut-être des nouveaux et peut-être quelques-uns qui resteraient tels qu'on les a présentés aujourd'hui. C'est aussi ce souci de suivi et d'attention qui est nécessaire.

Dans la formation des employés du canton, on a évidemment une politique actuelle de mise en œuvre de la nouvelle politique RH du canton, qui fait suite à la modification de la loi sur le personnel. Donc, devant nous, c'est une mise en œuvre, à savoir qu'il y a encore un travail important à faire pour que les éléments passent à tout le personnel et notamment aux personnes qui sont en contact avec les citoyens et citoyennes, mais également avec les personnes vulnérables. Nous avons comme principe d'établir une culture – au lieu de dire orientée clients, ce qui est bien juste, mais le client c'est le citoyen –, donc plutôt une culture orientée services publics, qui est en quelque sorte le maître mot de ce développement.

Evidemment que cela suppose des cours, de la formation, des interactions et un management aussi des cadres de l'Etat envers les personnes qui agissent en la matière.

Ich könnte Frau Grossrieder nicht im Detail sagen, wie hoch prozentual die Teilnahme des Staatspersonals an einer Ausbildung ist. Diese Antwort habe ich nicht parat. Zur Frage der Aufteilung zwischen Deutsch und Französisch muss ich die Antwort ebenfalls suchen. Die Zusammenarbeit mit den anderen Kantonen ist der Fall, und ich könnte Ihnen zusätzliche Informationen geben.

Ich habe diese Fragen notiert und ich könnte die Antworten suchen, ich habe das selbstverständlich nicht alles im Kopf.

Concernant le site internet de l'Etat, plusieurs ont relevé qu'il n'était pas encore adapté. Ce site est fondé sur un moteur de recherche. Je trouve qu'il fonctionne bien et qu'il s'est fortement amélioré. Evidemment que si vous prenez le moteur de recherche Google, qui s'améliore parce qu'on l'utilise et parce qu'il s'adresse à toute la planète, il y a de forts risques qu'il sera un peu meilleur que le nôtre qui ne s'adresse qu'à Fribourg, respectivement à la Suisse. Je ne peux que vous inviter à aller utiliser le moteur de recherche du site internet du canton de Fribourg, ainsi vous l'améliorez et il deviendra toujours plus compétitif. En tout cas, n'hésitez pas, il y a une case pour ça, de mettre simplement le mot-clé qui vous intéresse, appuyez sur la petite loupe "recherche" et vous avez déjà toute une série d'informations très bien structurées. Soyez indulgents et participez à son amélioration en l'utilisant!

Pour l'accès à l'information, de nombreuses rubriques sont mentionnées. M^{me} la Députée Erika Schnyder m'a posé la question: "Sais-tu où se trouve le guichet Fribourg pour tous ?" Je suis habitant de la ville, mais je ne le savais pas. C'est donc une bonne remarque et il y a certainement encore là un effort d'information qui peut être donné. Je crois que la remarque ville/campagne est aussi un élément intéressant. Accéder maintenant à une information par la numérisation ne signifie pas encore qu'on ait atteint les gens, notamment quand ils sont éloignés des agglomérations en particulier.

La médiation administrative a aussi connu un changement l'année passée. Elle a rejoint le domaine de la protection des données. Là, on a toute une mise en œuvre qui est aussi pour cette année en application.

Après, il y a d'autres secteurs, je dirais plus traditionnels:

- > Information sur la réduction des primes d'assurance-maladie. Evidemment, ceux qui en bénéficient sont automatiquement informés. Pour les autres, il y a une information spécifique;
- > Participation des enfants et des projets jeunesse. Là, je crois que le Service de l'enfance et de la jeunesse fait un travail extrêmement important. Je renvoie à la stratégie "Je participe, ich mache mit" qui porte aussi ses fruits.
- > Dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, le Service de la santé publique fait aussi un travail important, notamment dans le domaine de l'alimentation et activités physiques. J'ai eu l'occasion de lancer l'*escape game* Tabac l'année passée avec mon ancienne collègue M^{me} Anne-Claude Demierre.
- > L'aide à l'encaissement des avances des pensions alimentaires. Là c'est le Service de l'action sociale qui fait un travail important. Depuis le début de cette année, les entretiens qui sont prévus en la matière sont même devenus obligatoires.
- > Je relève également le travail et la collaboration entre le Service de l'action sociale et le Bureau de l'égalité hommes-femmes, notamment dans le domaine de l'information aux familles en cas de divorce et de séparation, avec non seulement un site, mais également des brochures en la matière.
- > L'intégration des personnes migrantes. C'est notamment le travail et les efforts importants du Bureau de l'intégration des migrants et de la prévention du racisme, avec une brochure que vous connaissez peut-être, "Bienvenue dans le canton", que j'ai eu l'occasion de lire et qui est extrêmement bien faite.
- > Dans le domaine de l'enseignement, c'est aussi une part importante. L'école obligatoire, l'école post-obligatoire également, par des brochures, des vidéos, l'interprétariat, le langage des signes, l'obligation aussi de l'école d'informer et d'accompagner des parents dont les enfants sont au bénéfice d'aides de mesures renforcées ou ordinaires.
- > Les subsides de formation, que ça soit pour le post-obligatoire ou les Hautes écoles, c'est aussi évidemment des sources d'information qui passent soit par le Service de la formation professionnelle, soit les collègues également, soit le Service des subsides qui est directement impliqué.
- > Pour ce qui est de la fiscalité, évidemment en particulier l'impôt, l'information est donnée par la hotline lorsqu'on reçoit la demande de déclaration d'impôts, et les rencontres. Pour la petite histoire, nous sommes en train d'adapter le bâtiment des finances. Le 90 % des personnes qui franchissent l'entrée du bâtiment des finances, c'est pour aller au Service des contributions, parce qu'ils ont des questions en matière de fiscalité. Nous allons aménager une entrée directe au Service des contributions, avec la possibilité de rencontrer tout de suite la personne adéquate, voire de pouvoir se réunir dans une salle.
- > Dans le domaine des naturalisations, là aussi, le SAINEC suit non seulement avec l'entretien de départ, mais ensuite dans le processus de naturalisation.
- > Pour terminer, dans le domaine environnement, je n'ai pas besoin de mentionner tout ce qui est fait par le Service de l'environnement. Je pense par exemple aux opérations "coup de balai" dont la presse se fait l'écho régulièrement. Ou par le Service des forêts et de la nature, avec de nombreuses brochures sur notre canton.

Il nous a été impossible en revanche d'établir la statistique des gens non informés, parce qu'évidemment c'est un peu difficile en soi. Mais ça relève, je le disais au début, la nécessité de poursuivre l'effort. Si le canton s'engage fortement pour suivre ces éléments, je dirais que c'est un peu un effort continu. On ne l'a pas une fois terminé comme tel.

Voilà pour les éléments. Je crois avoir fait le tour des questions et des remarques. Peut-être encore les communes... Evidemment, il y a les relais habituels politiques pour les personnes dans une commune: conseil communal, syndics, vous toutes et tous député-e-s qui êtes proches de la population, préfets... Tous ces échelons politiques n'existent pas seulement pour venir débattre ici ou pour être élus, mais en regard de la population, de l'aider, de la soutenir et de faire passer les demandes. J'ai régulièrement, comme conseiller d'Etat, certains d'entre vous qui me disent: "J'ai une personne qui s'inquiète de ceci ou cela, est-ce que tu peux regarder?" Cela doit être le pain quotidien aussi de la politique dans le canton de Fribourg: accès direct, réponse rapide pour notre population.

Pour les communes, on a encore un projet informatique, le projet DIGI-FR. Là, ça me permet de conclure sur ce point. La numérisation est évidemment une réalité que nous construisons. Mais dans le canton de Fribourg, on a aussi le souci de laisser en parallèle la voie normale, à savoir des guichets et contacts physiques – on va tout simplement rencontrer quelqu'un – ainsi que toute la voie papier qui demeure comme telle. On n'a pas prévu, parce qu'on digitalise, de supprimer l'autre voie, comme ça été fait dans certains cantons où on vous indique la borne à laquelle vous pouvez recourir si vous n'avez pas d'ordinateur. Mais là, ce n'est pas la voie que nous avons prise.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2021-GC-167

Augmenter le nombre d'apprenti-e-s dans les services de l'Etat et instaurer un nombre minimum d'apprenti-e-s par nombre de collaborateur-trice-s de l'Etat

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Müller Chantal (PS/SP, LA) Favre-Morand Anne (PS/SP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances |
| Dépôt: | 03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4705) |
| Développement: | 03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4705) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1585) |

Prise en considération

Müller Chantal (PS/SP, LA). Tout va très bien M^{me} la Marquise! Voilà ce qui m'est venu à l'esprit en lisant la réponse du Conseil d'Etat à notre motion que mon ancienne collègue députée Anne Favre et moi-même avons déposée l'année passée.

Encore un instrument sur les apprentis. Il y avait une question en 2019 de Kolly/Collaud et en 2020 de Kubski/Senti. Il semble quand même que cela a fait bouger un petit peu l'affaire. Nous saluons les mesures prises comme mentionné dans la réponse, mais nous estimons que c'est loin d'être assez. Nous vous présentons avec cette motion la possibilité d'obliger le Conseil d'Etat à en faire plus. Nous voulons instaurer un seuil minimal d'apprentis par collaboratrice et collaborateur au sein des entreprises publiques et des entités lui appartenant. Je suis bien consciente que la moitié de la salle ici aimerait partir en courant quand ils entendent les mots "seuil" ou "quota". J'espère que vous resterez pour m'écouter jusqu'à la fin.

Il a été démontré qu'avoir des apprentis augmente la qualité d'un service. Nous voulons rester un canton attractif et compétitif. Le Conseil d'Etat le dit autrement dans la réponse à la demande et aux questions de Kubski/Senti et je cite:

Es geht um die Nachfolgeplanung mit Blick auf die Berufe, in denen der Arbeitgeber Staat heute eine Ausbildung anbieten muss, um die Anstellung des kompetenten Personals von morgen sicherzustellen. Lehrlinge auszubilden ist initial ein Mehraufwand und kostet, langfristig - das haben Studien gezeigt - kommt dieser Einsatz mehrfach zurück. Wir können so junge Menschen im Kanton halten, diese können von den kantonalen Weiterbildungsstätten profitieren, aber eben auch die Qualität unserer Dienstleistungen verbessern.

Apropos Qualité:

Il est clair que la qualité de l'apprentissage est primordiale et celle-ci doit être maintenue au long du cursus. L'argument que celle-ci pourrait baisser en introduisant un seuil ne nous semble pas valable. C'est notre devoir d'apporter assez de moyens et d'EPT pour maintenir une excellente qualité. A mon avis, c'est juste une question de volonté.

Il y a des services qui ont plus d'apprentis que d'autres dans notre canton. Le Conseil d'Etat le sait et dit dans la réponse aux questions à nouveau de Kubski/Senti:

"Der Arbeitgeber Staat kann nach Analyse der Situation gegebenenfalls von den Direktionen mit einem kantonal unterdurchschnittlichen Verhältnis zwischen Lernenden und Mitarbeitenden verlangen, dass sie mehr Lehrstellen schaffen, um zumindest den kantonalen Durchschnitt zu erreichen." "Gegebenenfalls", "kann", nicht mal ein "wird": Das klingt meiner Meinung nach nicht nach konkreten Massnahmen in diesem Bereich.

Mesdames et Messieurs, nous pouvons continuer à poser pleins de questions à ce sujet qu'on soit de gauche, de droite ou du centre. Nous n'allons pas arriver là où nous voulons aller. C'est pour ces raisons que je vous prie de soutenir cette motion. D'ailleurs, je n'ai pas de lien d'intérêts à ce sujet.

Gobet Nadine (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis directrice de la Fédération Patronale et Economique, qui emploie quarante personnes, dont deux apprentis et deux employés en formation à la HEG en cours d'emploi.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a pris connaissance de la motion qui demande d'augmenter le nombre d'apprentis et d'instaurer un quota minimum d'apprentis par collaborateurs à l'Etat.

Rappelez-vous, alors que la pandémie du COVID battait son plein en 2020, l'Etat a fait appel aux entreprises en leur demandant de continuer à former des apprentis malgré la crise et de maintenir les engagements et places de stage prévues, en dépit des difficultés qu'elles rencontraient dans leurs activités de tous les jours. Dans le cadre du plan de relance, une mesure incitative a été acceptée en octobre 2020 sous la forme d'un chèque de 1000 frs en cas d'engagement d'un apprenti de 1^{re} année durant les trois prochaines rentrées scolaires. Les entreprises ont pris leurs responsabilités et ont parfaitement joué le jeu malgré leur fermeture pour certaines, le télétravail rendu obligatoire et les restrictions imposées. Ainsi, on peut se réjouir qu'en 2021 et 2022, le nombre d'apprentis est ainsi resté stable dans notre canton. Qu'elles en soient ici remerciées très chaleureusement, car les entreprises ont ainsi contribué à former cette main-d'œuvre qualifiée dont la Suisse a tant besoin et ce, même en pleine crise.

Tout le monde s'accorde pour vanter le système dual qui fait la fierté et le succès de la Suisse et est régulièrement mis en avant par nos autorités à l'étranger. Pour qu'il continue d'avoir du succès, il faut des jeunes intéressés à entreprendre un apprentissage d'une part et pas uniquement des étudiants qui choisissent la voie académique, et surtout des places de d'apprentissage en suffisance et adaptées aux demandes du marché du travail.

Qu'en est-il à l'Etat? L'Etat-employeur a un rôle modèle à jouer pour assurer à notre canton et notre pays une main-d'œuvre qualifiée en suffisance face au manque que l'on nous prédit pour 2030 déjà. Si nous pouvons soutenir l'objectif poursuivi de l'augmentation du nombre d'apprentis à l'Etat, le moyen préconisé pour y arriver, à savoir l'introduction de quotas, n'est pas le bon. Cela ne peut pas être décrété unilatéralement et peut être contre-productif. Cette nouvelle contrainte ne tient pas compte de la qualité requise pour la formation. Ceux qui forment des apprentis le savent: il ne suffit de prendre un apprenti, il faut soi-même se former pour suivre et encadrer ces jeunes, disposer des infrastructures adéquates. Les «y'a qu'à» ne sont pas toujours ceux qui s'impliquent eux-mêmes dans cette démarche formatrice, tournée vers l'avenir.

Même si l'on constate que le ratio de Fribourg en comparaison intercantonale est supérieur à la moyenne suisse, la formation des apprentis doit aussi être une préoccupation de l'Etat-employeur. Face aux instruments parlementaires déposés en 2019, en 2020 et maintenant en 2021, sans compter les interventions à la CFG sur le même sujet lors de l'examen des comptes et budgets des différentes Directions, j'ai envie de dire qu'un carton jaune est aujourd'hui donné à l'Etat. Nous lui demandons de suivre ce point avec toute l'attention requise et d'agir pour éviter qu'un nouvel instrument parlementaire ne soit déposé sur le même sujet.

En effet, quand je vois dans les comptes 2021 qu'au SITel qui compte 132 EPT, il y a cinq apprentis informaticiens contre dix au budget, dans un secteur considéré comme nécessaire par l'Etat, je me dis qu'il y a encore une vraie marge de progression. Ne doit-on pas, pour donner un vrai coup d'accélérateur, désigner une personne au sein du SPO qui ait la responsabilité d'avoir une vision transversale sur les apprentis et leur suivi, et qui ait pour mission d'intervenir directement dans les différentes Directions pour inciter et assurer le suivi des mesures en faveur de l'augmentation de places d'apprentissage partout où cela est possible? Mais une chose est sûre, l'approche doit être ciblée, car on ne peut pas transiger sur la qualité de la formation et former sans tenir compte des besoins du marché.

Mesdames et Messieurs, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux refusera à l'unanimité cette motion qui veut introduire des quotas que je qualifierai de fausse bonne idée.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VEA/GB, SE*). Mit verschiedenen Begründungen beantragt der Staatsrat die Ablehnung der vorliegenden Motion, welche zum Ziel hat, die Anzahl der Lernenden auf allen Ebenen des Staates zu erhöhen. Doch warum eigentlich konkret, ist doch die Berufsausbildung eine zentrale Aufgabe unseres Kantons?

Allem voran befürchtet der Staatsrat einen Qualitätsverlust. Er sieht keinen echten Mehrwert sondern vor allem mehr Schwierigkeiten bei der Umsetzung dieser Motion.

Vielleicht ist die Einführung einer Mindestschwelle von Lernenden pro Mitarbeiterzahl tatsächlich nicht die beste Lösung. Allerdings wissen wir auch, dass wir in zahlreichen Bereichen bereits seit Jahren solche Schwellenwerte anwenden, zum Beispiel gerade gestern bei der Dotation der Schuldienste. Dieses "System de dotation" wird normalerweise auch breit von allen Fraktionen unterstützt.

Zu beachten ist auch, dass die Motion sehr offen formuliert ist, was dem Staatsrat bei der Einführung einer solchen Mindestschwelle zahlreiche Möglichkeiten bei der Ausgestaltung offenlässt. Ob dazu ein neues Gesetz notwendig wird oder ob ein bestehendes angepasst werden kann, steht ihm ebenfalls frei.

Die Antwort des Staatsrats ist wenig aufbauend und vor allem nicht zukunftsorientiert. Es fehlt an Innovation, am Suchen nach Verbesserungsmöglichkeiten. Zum Beispiel wäre die Attraktivität der Berufsbildnerinnen und Berufsbildner genauer zu analysieren und zu erhöhen – motivierte Berufsbildnerinnen und -bildner sind der Schlüssel zum Erfolg der Lernenden, das wissen wir alle.

Die Fraktion Grünes Bündnis unterstützt deshalb diese Motion einstimmig. Die heute qualitativ hochstehende Ausbildung soll in Zukunft noch mehr Lernenden offenstehen, auch wenn das einen grossen Einsatz auf verschiedenen Ebenen erfordert. Für die Ausbildung der Freiburger Lernenden sollten wir keine Mühe scheuen!

Nun noch eine persönliche Bemerkung zur Zweisprachigkeit:

Am Schluss seiner Antwort vertritt der Staatsrat die Meinung, die getroffenen Massnahmen seien ausreichend und würden den Bedürfnissen des Arbeitgebers Staat entsprechen und sieht sich gar als proaktive Ausbildungsorganisation. Für deutschsprachige Lernende ist diese Aussage ein Schlag ins Gesicht. Bereits im 2019 stellte der Staatsrat in seiner Antwort auf eine parlamentarische Anfrage fest, dass die Anzahl deutschsprachiger Lernender nicht einmal 10% ausmachen würden. Nur gerade magere 38 Deutschsprachige absolvierten im Jahr 2019 ihre Lehre beim Staat! Proaktive Arbeitgeber eines zweisprachigen Kantons sollten hier Handlungsbedarf erkennen!

Aber schon in der damaligen Antwort war der Staatsrat an einer Verbesserung dieser Situation in keiner Weise interessiert. Und heute – drei Jahre später – wird seine damalige Haltung bestätigt. Er sieht seine Bedürfnisse als Arbeitgeber Staat erfüllt. Punkt.

Das ist für mich unverständlich, und ich bin überzeugt: Hier ist noch ganz, ganz viel Luft nach oben!

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion Grünes Bündnis die Motion wie eingangs erwähnt einstimmig an und bittet Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, das ebenfalls zu tun.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). La question du nombre de places d'apprentissage offertes par le canton est un sujet qui nous interpelle depuis plusieurs années. Malgré ce que dit le Conseil d'Etat, nous pensons que le canton et le Conseil d'Etat peuvent faire mieux. C'est d'ailleurs l'engagement qu'il a pris, comme il l'a rappelé dans sa réponse à la question écrite 2020-CE-111. Nous partageons ainsi la stratégie du Conseil d'Etat visant à promouvoir avant tout les métiers qui nécessitent le plus une augmentation de l'offre en apprentissage. Nous ne soutenons cependant pas la proposition d'instaurer des quotas rigides, inadaptés aux besoins du monde du travail. L'analyse doit être faite au cas par cas, en fonction des métiers et des services de l'Etat. En matière d'apprentissage, l'accent doit aussi être mis afin de trouver des apprentis pour les places actuellement vacantes. On sait qu'il y a des métiers qui intéressent moins les jeunes, notamment les métiers techniques où il y a beaucoup de places offertes et où il y a ensuite une pénurie de main-d'œuvre, par exemple dans les métiers de la construction ou autres métiers techniques. Ainsi, le SEFRI informait par communiqué de presse du 12 juin 2021, il y a un peu plus d'une année pour la précédente rentrée, qu'il y avait à ce moment-là encore 14 500 places vacantes d'apprentissage. Les places sont là et donc il faut repourvoir prioritairement ces places plutôt que de créer des places d'apprentissage dans les métiers où les jeunes auront du mal ensuite à trouver du travail.

En résumé, plus de places d'apprentissage oui, mais des quotas rigides non. Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette motion.

Remy-Ruffieux Annick (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre. Je suis directrice administrative d'une société formatrice et que je bénéficie moi-même d'un début de carrière comme apprentie et j'en suis fière.

Le groupe Le Centre soutient bien entendu la formation duale, système performant envié par beaucoup de pays voisins et qu'il convient de soigner. Toutefois nous sommes opposés au système des quotas qui est rarement un bon outil, en raison des effets pervers qu'il peut avoir. En effet, remplir des quotas risque d'être synonyme de mauvais engagements, pour les mauvaises formations, au mauvais moment, avec les mauvaises personnes, tant au niveau des formateurs que des apprenants. Eh oui, le quota baissera la qualité, c'est évident. La volonté imposée n'est pas la volonté sur le terrain.

Notre entreprise est justement en train d'engager sa première apprentie employée de commerce. Alors que toute l'équipe est motivée et persuadée de cette mission, sa mise en place reste délicate et rencontre des résistances inattendues. D'autre part et d'expérience avec nos apprentis-menuisiers, je peux vous assurer qu'il y a des situations compliquées, par exemple quand les apprenants sont démotivés, ou en cas de problèmes familiaux, de résultats insuffisants, que sais-je. Cela nécessite alors beaucoup d'énergie et d'envie de bien faire. Je suis vraiment dubitative sur le suivi de ces cas lorsque les engagements auront été imposés par un quota, et non suite à une réelle volonté. Le jeune risque de trinquer.

De plus, nous pouvons craindre que des postes créés pour atteindre ces quotas engendre un cahier des charges peu clair, une charge de travail insuffisante et démotivante, avec des formateurs n'ayant ni le temps, ni l'envie, ainsi que des postes de travail logistiquement inadaptés.

En conclusion, pour que la formation de nos jeunes soit bénéfique pour eux, car c'est bien de cela dont il s'agit, il est absolument nécessaire qu'il y ait une réelle volonté de former. Le groupe Le Centre invite l'Etat-employeur à s'investir de façon décidée dans la formation des métiers nécessaires dans notre proche avenir, mais il refusera fermement la motion car l'utilisation des quotas risque de provoquer des effets négatifs qui se reporteront finalement sur les jeunes.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Je vais quand même réagir à ce qui a été dit.

Dans notre motion, on ne mentionne même pas le bilinguisme. Je pense que si l'on avait mis encore un nombre minimal de places d'apprentissage en allemand, je ne sais pas si on aurait reçu une réponse. Je plaisante.

Concernant les quotas, il est clair que c'est un seuil minimal. On ne veut pas imposer des seuils complètement à côté du marché. Il est clair que le Conseil d'Etat a dit dans sa réponse qu'il peut agir de façon très flexible sur l'augmentation de places d'apprentissage même si elles ne sont pas budgétées. Je reconnais cela. Je pense que c'est juste important de rappeler aux services qui ne font actuellement pas leur travail d'augmenter ces places d'apprentissage. Je pense que ce seuil minimal et l'ouverture pour le Conseil d'Etat d'introduire une loi comme cela va pour lui, ce serait raisonnable. Il est clair que ce quota est uniquement pour l'Etat et non pas pour les entreprises privées. En plus, je trouve que l'Etat doit jouer ce rôle, cet exemple, et ce d'autant plus quand on sait que c'est compliqué. Une étude vient juste de sortir dans le canton de Bâle sur les problèmes psychiques ou sociaux que peuvent avoir ces apprentis. C'est effectivement compliqué. L'Etat doit d'autant plus prendre son rôle.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour vos interventions.

Le Conseil d'Etat est tout à fait conscient de l'importance de l'apprentissage. Comme cela a été relevé, une série d'interventions parlementaires ont permis aussi de quantifier, de dire où nous en sommes. Je ne veux pas rappeler ces chiffres, mais Fribourg, en tant que tel, n'est pas mauvais en la matière. N'être pas mauvais, ce n'est pas une situation qui dure. Il faut poursuivre l'effort si on veut rester attractif et intéressant dans ce domaine. Vos remarques, c'est aussi une sorte d'appel – M^{me} la Députée Gobet a parlé de carton jaune – disant qu'il y a un effort manifeste, on le reconnaît, pour poursuivre encore sur cette voie. Je prends note et je crois que le Conseil d'Etat prend aussi note de cela.

Le Conseil d'Etat, en réponse à ces interventions parlementaires, a aussi mis en œuvre de manière plus ciblée ce suivi, nous l'avons rappelé, en déterminant mieux les domaines où les formations et les places d'apprentissage dans les domaines où nous devons faire un effort. Il y en a sept qui ont été sélectionnés. Ce n'est certainement pas seulement ces sept métiers, mais en tout cas cela pose un véritable problème. Nous avons mis en œuvre des moyens qui sont en déploiement actuellement. L'important sera évidemment le suivi de cela et le monitoring. Je sais là pouvoir compter sur le Grand Conseil et sur la CFG pour être attentifs à ce déploiement et l'effort qui est entrepris.

Vous l'avez aussi relevé, il n'y a pas de frein en terme d'effectif en la matière puisque c'est hors effectif que nous prenons des apprentis. En revanche, là où ça va peut-être moins vite, c'est qu'il faut avoir le personnel formé avec toutes les exigences que cela requiert. On a rappelé les éléments dans notre réponse.

D'une manière générale, tout le monde loue le système dual suisse qui est certainement une richesse. Ce système est une richesse parce qu'il y a un marché des places d'apprentissage, une offre et une demande. Ce marché n'est pas artificiellement créé ou développé. Il reste naturel, ce qui veut dire que des places d'apprentissage sont offertes dans des domaines où on a besoin de jeunes, et il y en a dans d'autres domaines, comme celui de l'informatique, où il y a une immense demande des jeunes mais le marché n'a pas de places ou pas beaucoup de places. Le pire, à mon sens, est d'introduire artificiellement, ce que font un peu les quotas et les seuils, des places qui ne seront tout simplement ensuite pas absorbées par le marché. Dans quelques pays voisins de langue française, on a ce qu'on appelle des ateliers d'apprentissage où on permet à chacun de faire l'apprentissage qu'il veut dans le domaine qu'il veut. Il n'y a pas de places qui ne sont pas occupées... mais ce n'est plus un marché. Du coup, dans l'économie, on a des jeunes qui viennent avec des apprentissages qui leur ont plu, qui répondent à leurs vœux, mais pour lesquels ils n'auront pas un emploi. On observe dans notre pays, avec notre système, la situation pour les jeunes qui ont fait un CFC dans un domaine qui n'était pas celui qu'ils voulaient d'abord mais où ils se sont repliés parce qu'il n'y avait pas de place parce qu'on ne trouve pas de débouchés. Ils ont fait cet effort et à 25 ans, on observe que beaucoup de jeunes qui ont eu un CFC ont eu un autre CFC dans un autre secteur. Cela veut dire qu'après ce premier effort, on a réajusté en fonction de sa vie, de ses goûts, de ce qu'on a découvert aussi des différents métiers dans la vie.

Les jeunes en apprentissage ont un double défi en Suisse. Non seulement trouver leur avenir, trouver leur métier, et en plus trouver une place. C'est ce double défi, qui est exigeant pour les jeunes, qui crée à quelque part le succès de cette solution. Cela veut dire que c'est en même temps un poids supplémentaire et une richesse. On en est très conscients. C'est pour cela

qu'il faut motiver. Le Conseil d'Etat souhaite poursuivre ses efforts en la matière, pour pouvoir offrir toutes les places et continuer à le faire dans le respect de cette recette suisse.

On l'a peu développé ce matin, quelques allusions ont été faites: le but de nos apprentis et de l'apprentissage en général n'est pas seulement de faire un CFC, mais aussi de pouvoir, pour ceux qui le souhaitent, poursuivre. Le succès de l'apprentissage n'est pas seulement les places, mais aussi les voies de formation qui sont ouvertes ensuite. Dans ce domaine, depuis une vingtaine à une trentaine d'années, on a fait un immense effort en Suisse avec l'accès aux Hautes écoles. Lorsque je regarde la proportion des jeunes qui ont fait une maturité, la maturité gymnasiale est quasi restée stable à travers ces décennies – 23 à 24 %. En revanche, il y a un succès des maturités professionnelles pour ce qui est de l'apprentissage et des maturités générales pour ceux qui font une école de culture générale. Si on a presque doublé le nombre de jeunes qui ont une maturité, c'est parce que la voie de l'apprentissage a été soutenue non seulement avec des places, mais aussi avec de nouvelles ouvertures et des passerelles. Voilà pourquoi nous estimons que si l'effort doit être poursuivi – et je rejoins là vos soucis –, ce n'est pas acquis. Cela doit continuer d'être fait. Une solution qui viendrait un peu artificiellement pour se réjouir d'avoir atteint des niveaux alors qu'on développerait des places qu'ensuite notre marché et notre canton ne pourraient pas absorber, ce n'est pas non plus une solution. C'est la raison pour laquelle on vous demande de rejeter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 62 voix contre 38. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la motion:

Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP). *Total: 38.*

Ont voté contre:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 62.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat 2021-GC-164**Flexibiliser et numériser le travail afin d'éviter la saturation des réseaux de transports aux heures de pointe**

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances |
| Dépôt: | 03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4704) |
| Développement: | 03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4704) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 12.04.2022 (BGC mai 2022, p. 1581) |

Prise en considération

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet et je m'exprime à titre personnel.

Ce postulat part d'un constat: les réseaux de transports sont saturés aux heures de pointe et cela entraîne des coûts que nous ne connaissons pas. Son objectif est d'étudier l'efficacité de mesures complémentaires à la création de nouvelles infrastructures, qu'il s'agisse de routes ou de rail, tel que la flexibilisation ou la numérisation du travail afin de décharger les réseaux de transports. Il s'agit aussi d'évaluer de potentielles mesures fiscales qui inciteraient les entreprises à contribuer à l'atténuation de cette fameuse heure de pointe.

Le Conseil d'Etat, bien que partageant ces préoccupations, propose de refuser ce postulat. Je le regrette car les questions posées méritent des réponses.

1. La numérisation et la flexibilisation du travail. Le Conseil d'Etat nous répond qu'il a agi en autorisant le télétravail notamment jusqu'à 50 % du taux d'activité et en flexibilisant les horaires. Je ne peux que saluer cela et remercier le Conseil d'Etat d'avoir agi dans ce sens. Toutefois, il serait maintenant intéressant de savoir quels sont les effets de ces mesures-là? Combien de personnes profitent effectivement de cette flexibilisation du travail? Est-ce que cela a, en définitive, un effet sur le flux de pendulaires à l'heure de pointe? Si de telles mesures ont un réel impact, je suis certain qu'elles pourraient servir d'exemple à d'autres entreprises.
2. L'horaire des Hautes écoles et de l'Université. Le Conseil d'Etat nous répond que décaler les horaires des cours aurait un impact marginal sur le flux de voyageurs à l'heure de pointe. Je n'en suis pas certain et je pense qu'une étude plus approfondie de cette question serait nécessaire. En outre, sur la question de l'utilisation des salles, les postulants ne demandent pas de réduire l'amplitude des horaires, mais bien de la décaler. Plutôt que de faire de 8 à 19 heures, ce serait de 9 à 20 heures.
3. Sur la question du coût des bouchons, le Conseil d'Etat nous répond qu'il est impossible d'estimer les coûts liés à la saturation des réseaux de transports aux heures de pointe car les services compétents ne disposeraient pas de données fiables. Pourtant, grâce aux smartphones, tant les opérateurs téléphoniques nationaux que certaines grandes entreprises américaines possèdent des données extrêmement précises sur notre mobilité. Ces données permettent de répondre à cette question et beaucoup de collectivités publiques ont recours à elles lorsqu'elles veulent étudier les habitudes de déplacement des citoyens. Même la Ville de Fribourg l'a fait en collaboration avec Swisscom et Transitec et a pu obtenir les données très précises sur les flux de transports au sein de cette commune. Il serait donc souhaitable que le Conseil d'Etat étudie cela à l'échelle du canton.
4. Sur les aspects fiscaux, le Conseil d'Etat affirme qu'il n'a que peu de prise sur la législation fédérale. J'en prends acte, mais rappelle toutefois que le Conseil d'Etat peut agir au niveau fédéral, tout comme le syndic que je suis intervient parfois en ces lieux lorsqu'une législation cantonale limite les compétences des communes. Il conviendrait donc d'étudier quelles sont les possibilités d'agir également sur des aspects fiscaux.

Ainsi, afin d'étudier ces propositions portant sur des préoccupations que le Conseil d'Etat partage, je vous invite à soutenir ce postulat.

Aebischer Susanne (Le Centre/Die Mitte, LA). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre et je n'ai pas de lien direct avec ce sujet. Je suis coordinatrice du Club de la durabilité, membre de la Commission consultative de transports et cofondatrice du Sommet international des entreprises de nouvelle génération à Paris.

Le futur du travail est pourtant hybride. La crise liée à la pandémie du COVID-19 a considérablement accéléré et amplifié les tendances préexistantes de la digitalisation des entreprises, la volonté de flexibilité et d'autonomie des collaborateurs, et la responsabilité croissante des entreprises sur la planète et la société. Cela a fait tomber de nombreux tabous. N'oublions pas que, d'après une étude BCG publiée fin 2020, près de 80 % des cols blancs de la planète ne travaillaient pas à distance avant le COVID-19. Par contre, une autre étude rappelle qu'environ 50 % de la main-d'œuvre dans le monde n'a que peu ou pas de possibilité de travail à distance.

Mises devant le fait accompli, les entreprises se trouvent désormais contraintes de reconnaître les bénéfices qu'elles pourraient en tirer de cette pratique une fois pérennisée, pourtant plus si nouvelle que cela. Sans la crise du COVID-19, il aurait fallu des décennies de programmes de transformation organisationnelle et de gestion du changement pour déployer les évolutions vitesse grand V qu'on observe depuis 2020.

Un constat intéressant est qu'une étude conduite par Gartner signale que les hommes sont les plus susceptibles de décider de retourner sur le lieu de travail et les femmes de continuer de travailler à distance. Quand on parle de ce sujet, regardons l'impact sur la productivité. Parmi les résultats positifs que Capgemini tire de l'étude citée ci-dessus, la productivité des salariés a progressé au sein de 74 % des entreprises françaises et de 63 % de la moyenne globale.

Vu le sujet, qui touche à considérer le désengagement des routes, on s'est penché sur les données que l'Office fédéral de routes nous donne. En 2020, les restrictions liées à la pandémie de coronavirus ont aussi eu des effets sur l'utilisation du réseau des routes nationales. Il partage que le volume de trafic y a baissé d'environ 18 % pour retrouver le niveau de 2010. Le nombre d'heures d'embouteillage a quant à lui diminué de plus d'un tiers.

Das Bundesamt für Statistik zeigt, dass Anfang 2021, also ein knappes Jahr nach Pandemiebeginn und ungefähr in der Zeit des zweiten Lockdowns, pro Person fast ein Drittel weniger Kilometer zurückgelegt wurden als unmittelbar vor der ersten Erkrankungswelle. Besonders stark war der Rückgang mit minus 52 Prozent bei den öV-Distanzen und deutlich weniger beim motorisierten Individualverkehr mit minus 27 Prozent.

Le groupe Le Centre salue les mesures mises en œuvre au sein de l'administration cantonale, dont l'évolution des outils numériques ainsi que l'adaptation des conditions de travail au sein de l'Etat.

Néanmoins, l'expérience pendant le COVID a montré que le désengorgement du trafic est possible pour environ 50 % de la force de travail.

Nous ne partageons pas tout à fait votre constat qu'au niveau des incitations fiscales il n'y a rien à faire, et nous vous demandons de poursuivre les réflexions qui tiennent compte de la complexité de la question de manière transversale. Pourquoi les gens qui télétravaillaient n'auraient-ils tout à coup pas de frais de repas ou de frais de location, par exemple dans *coworking space* à proximité?

M. le Conseiller d'Etat, serait-ce une idée, au lieu d'investir une partie de l'argent pour assainir notre planète, de la mettre dans des mesures incitatives aux entreprises et aux individus pour favoriser le télétravail où c'est possible? Même si une minorité du groupe Le Centre est en faveur de vous pousser plus loin dans la réflexion, une majorité du groupe préfère que vous mettiez l'effort dans la poursuite de vos actions concrètes plutôt que de vous occuper à rédiger un rapport. C'est pourquoi la majorité du groupe Le Centre va refuser ce postulat.

A titre personnel, je voterai pour, afin de donner un signal que la pertinence est là et ne pas rater l'occasion de garder et étendre les bienfaits des leçons positives que nous avons pu tirer des moments pourtant difficiles de ces deux dernières années.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Tout d'abord, je n'ai pas de lien d'intérêts à signaler si ce n'est que j'ai fait, l'année passée, comme beaucoup d'étudiants, une année à la maison.

Le groupe socialiste est très mitigé sur ce postulat. Tout d'abord, nous aimerions relever que la flexibilisation des horaires de travail et le télétravail sont des problèmes de privilégiés. En effet, il y a de nombreux travailleurs et travailleuses qui n'ont actuellement pas le choix, qui ne peuvent pas avoir la possibilité de faire du télétravail et qui ne peuvent pas avoir de flexibilisation des horaires. C'est à notre sens important de nous rappeler que c'est un problème de privilégiés.

Il est vrai que cela va réduire les déplacements et que cela aura probablement un impact positif sur l'environnement, mais cela nous pose plusieurs problèmes.

Le télétravail nous pose tout d'abord une question au niveau social. Il y a un problème à relever, celui des liens sociaux que crée le travail en présentiel. A notre sens, il faut prendre en compte la plus-value du présentiel. Il faut encourager ces liens sociaux et ces esprits d'équipe que l'on n'a pas lorsqu'on travaille à la maison.

Le télétravail pose un deuxième problème au niveau économique. Il va pousser à la consommation sur internet. Lorsqu'on est à la maison, on ne va pas forcément aller consommer dans les petits commerces locaux qu'on trouve autour de notre lieu

de travail. Nous allons être poussés à consommer sur internet. Cela pose un problème à notre sens également pour les petits commerçants, pour les gens chez qui les travailleuses et travailleurs vont faire leurs courses à midi ou le soir.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste est très mitigé sur ce postulat. Le Conseil d'Etat a déjà pris certaines mesures pour faciliter l'organisation des personnes concernées. A titre personnel, je vais le refuser pour les arguments avancés, le groupe étant lui-même mitigé.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier à déclarer en rapport avec ce postulat.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance avec intérêt du postulat relatif à la flexibilisation et numérisation du travail afin d'éviter la saturation des réseaux de transports aux heures de pointe. Notre groupe partage la volonté des auteurs du postulat d'œuvrer à l'efficacité des réseaux de transports et à une mobilité tranquillisée. Pour le groupe VERT·E·S et allié·e·s, la gestion de la mobilité, en particulier celle de la mobilité individuelle motorisée, ne doit cependant pas avoir pour objectif l'étalement d'une même charge de trafic sur une période de temps plus longue, mais bien la réduction de cette charge.

Les axes de travail principaux doivent donc concerner le transfert modal, l'encouragement à la mobilité douce et les réductions de la mobilité. En ce sens, la flexibilisation des horaires de travail et le recours au télétravail font partie des solutions permettant le développement d'une nouvelle mobilité. La flexibilisation des horaires de travail, en libérant des horaires stricts d'arrivée et de départ au lieu de travail, peut permettre aux employés de se calquer sur les horaires des transports publics et ainsi les encourager à se rendre au travail de cette manière. Les horaires de travail flexibles permettent également d'éviter de se déplacer lors des fortes affluences, par exemple dans les transports publics, ce qui est un important gain en confort. Cela tend également en même temps à favoriser le transfert modal en transformant le trajet pendulaire en un moment agréable pendant lequel on peut, par exemple, préparer des interventions parlementaires.

Le télétravail est quant à lui une importante mesure pouvant permettre de diminuer les besoins en déplacement. Il convient toutefois d'être attentif aux éventuels effets rebonds, par exemple un report des déplacements pour les loisirs ou l'augmentation de la distance entre lieu d'habitation et lieu de travail. Cela étant dit, le télétravail induit également, comme souligné par les auteurs du postulat, d'importants gains en qualité de vie et est favorable à un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s salue le fait que dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle qu'un des principaux enjeux de la mobilité réside dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les mesures évoquées tel que le développement de l'offre des transports publics ou encore le plan sectoriel parc-relais vont d'ailleurs dans cette direction réjouissante. Notre groupe encourage la poursuite et le renforcement de ces actions. Cela m'amène à une première question: afin de réaliser des stratégies de mobilité globale, le Conseil d'Etat envisage-t-il d'encourager la réalisation de plans de mobilité pour les entreprises ou les services de l'administration? Ces plans de mobilité peuvent d'ailleurs intégrer également des questions de flexibilisation et de numérisation du travail.

En ce qui concerne le télétravail au sein de l'administration, nous saluons également l'autorisation du travail mobile jusqu'à 50 % du temps de travail lorsque l'activité le permet, même si, malheureusement, il ne s'adresse pas à tous les employés. En ce qui concerne sa mise en œuvre, nous adressons la question suivante: lorsque la fonction de l'employé souhaitant télétravailler le permet, son droit est-il systématiquement respecté par les supérieurs hiérarchiques?

En ce qui concerne les autres points évoqués par le postulat, nous partageons l'avis du Conseil d'Etat selon lequel les horaires des Hautes écoles sont déjà étalés en fonction des salles disponibles. Nous ne sommes par ailleurs pas persuadés que les étudiants et étudiantes constituent le problème majeur pour la mobilité, en particulier pour la charge de trafic sur les routes.

Pour le dernier point du postulat, nous sommes plutôt favorables à l'étude des coûts liés aux engorgements du trafic afin de donner un poids supplémentaire aux besoins en investissements pour la mobilité douce, les transports publics et le transfert modal, et d'éclairer également les avantages du télétravail et des horaires flexibles. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s est également favorable à disposer d'un catalogue de mesures fiscales visant à encourager les entreprises à ces nouvelles formes de travail.

Sur ces considérations et avec les quelques retenues évoquées, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient ce postulat à l'unanimité.

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Wir danken dem Staatsrat für die Zusammenfassung und Beantwortung der Fragen dieses Vorstosses. Wir teilen dessen Meinung, dass der Handlungsspielraum sehr beschränkt ist und umsetzbare Massnahmen durch den Staat bereits getroffen wurden. Steuerliche Abzüge oder Vergütungen für nicht vorhandene Kosten oder Ausgaben scheinen abwegig, schwer kontrollierbar und wenig zielführend, auch, um nicht wieder zusätzliche bürokratische Lasten zu schaffen.

Was die Privatwirtschaft betrifft, wäre es besonders wichtig, den vielen dezentral verteilten Unternehmen und dazugehörigen Arbeitsplätzen in Wohnortnähe Sorge zu tragen. Die Tatsache, dass wir ein Pendlerkanton sind, zeigt auf, dass die Ansiedlung von neuen Unternehmen und Arbeitsplätzen in der Vergangenheit vernachlässigt wurde und mit der Zuwanderung nicht mithalten konnte. Arbeitsplätze am Wohnort oder umgekehrt, vermehrte Flexibilität und nachhaltiges Verhalten der einzelnen Pendler zur Bildung von Fahrgemeinschaften, Beispiel Free mobility oder Umstieg auf Velo oder öV, muss besonders an Bedeutung gewinnen. Aus unserer Sicht ist die Problematik ernstzunehmen, aber ein zusätzlicher Bericht mit den erhaltenen Antworten ist nicht mehr zielführend.

Mit diesen Bemerkungen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Petition ablehnen.

Hauswirth Urs (PS/SP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeindeamman von Düringen und ehemaliger Staatsangestellter. Ich spreche in meinem Namen.

Ich danke den Verfassern des Postulates für die Idee zu einer Studie zu zusätzlich zu den Infrastrukturbereichen getroffenen Massnahmen, die die negativen Auswirkungen von Verkehrsüberlastung zu Stosszeiten auf die Wirtschaft mildern könnten.

Etwas befremdend kommt mir aber das Argument daher, dass die Staatsangestellten mit ihrem vielleicht veränderten Verhalten später als Modell für Privatunternehmen dienen sollten. Mal ehrlich: Sind Privatunternehmen nicht flexibler und eigenständiger unterwegs? Für mich zeigt der Staatsrat klar auf, was sein Ziel ist. Sicher nicht noch mehr motorisierten Individualverkehr und diesen einfach noch etwas breiter am Tag verteilen. Der Staatsrat zeigt uns auch auf, dass er dort, wo er direkt Einfluss nehmen kann, dies auch tut. So kann das Personal der Kantonsverwaltung - mit einigen Ausnahmen - heute bereits mit flexiblen Arbeitszeiten seinen Tagesverlauf gestalten. Bis vor Kurzem konnte ich davon auch profitieren.

Ja, ich denke auch, dass der Staat noch mehr machen kann, damit sich das Pendlerverhalten schneller verändern könnte. Aber ehrlich: Wird jemand von uns in einem Jahr seine Arbeitszeiten und Mobilitätsverhalten aufgrund einer Antwort auf dieses Postulat verändern? Dazu, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, braucht es andere Massnahmen als zusätzlicher administrativer Personalaufwand für eine schriftliche Antwort. Ich kann das Postulat daher leider nicht unterstützen. Ich bitte aber den Staatsrat, sich weiterhin für alle Massnahmen einzusetzen, die bereits in den Agglomerationen und Gemeinden gemacht werden, um dem überlasteten Verkehrsnetz entgegenzuwirken.

Senti Julia (PS/SP, LA). Ich werde mich kurzhalten. Meine Interessenbindung: Ich bin eine dieser Privilegierten, die als momentane Staatsangestellte von den flexiblen Arbeitszeiten profitiert, sonst würde ich wahrscheinlich nicht an Grossratssitzungen teilnehmen können und schon gar nicht im Gemeinderat aktiv sein.

Die Gruppe der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei ist gespalten, persönlich werde ich das Postulat unterstützen. Meines Erachtens sind es Fragen, die geprüft werden müssen. Ich würde jedoch wünschen, dass der Horizont etwas erweitert wird. Der Staat einerseits ist der Arbeitgeber und kann selbst schauen, wo er Fortschritte machen kann bei der Flexibilisierung, die wie gesagt bereits zu einem grossen Teil besteht. Zudem muss meines Erachtens auch darauf geachtet werden, wie man zu Stosszeiten - insbesondere den Verkehr per öV - ermöglichen kann, dass eine angenehme Deplatierung stattfindet und man nicht in einem vollgestopften Zug sitzen muss. Wenn Sie von Murten nach Freiburg fahren mit dem Zug um 7 Uhr, dann stehen Sie 10 Minuten, bis Sie aus dem Bahnhof raus sind. Ich denke, das sind auch Punkte, die man anschauen muss und nicht nur, wie man die Stosszeiten umgehen kann und dann zu einer anderen Zeit das gleiche erleben. Wie kann man die Möglichkeit bieten, zu Stosszeiten, in denen sich eben viele Leute deplatieren müssen, angenehme Bedingungen zu schaffen?

Der Handlungsspielraum des Staates scheint mir etwas eingeschränkt, wie gesagt, aber die Frage ist die Spitze des Eisberges und irgendwo muss man beginnen, weshalb ich Sie bitten möchte, das Postulat zu unterstützen. Den Staatsrat bitte ich, bei einer allfälligen Überweisung die Fragen in einem etwas weiteren Horizont zu begutachten.

Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC). Cadre intermédiaire aux CFF, j'ai de ce fait quelques liens avec l'objet en question. Je parle en mon nom propre.

Oui, les engorgements sur le trafic aux heures de pointe sont un poison, nous seulement pour l'environnement, mais aussi pour l'économie en général et, surtout, pour le bien-être des citoyennes et citoyens.

Je suis en grande partie les réponses du Conseil d'Etat sur les questions posées. Pour compléter, les entreprises qui le peuvent ont appris durant la pandémie à travailler différemment. Permettre le *smart working* fait aujourd'hui partie des avantages qu'elles peuvent offrir à leurs employés. Ne pas pénaliser les employés qui profitent du télétravail me semble essentiel. Donner des avantages aux entreprises qui permettent le télétravail flexible créerait un biais par rapport à celles qui n'en ont malheureusement pas la possibilité.

Pour ces raisons, je vais refuser ce postulat qui ne me semble pas cibler les bonnes questions. Mais, ce n'est pas un blanc-seing à l'immobilisme et j'incite le Conseil d'Etat à continuer les réflexions. Petit exemple: pour avoir discuté avec des acteurs

de la mobilité, le simple fait de décaler de 10 minutes le début d'une partie des classes des CO en ville de Fribourg pourrait faire économiser un bus. On pourrait ainsi très bien harmoniser le début de la deuxième période avec une pause un peu plus longue pour simplifier l'organisation des cours. Donc, des mesures sont possibles.

Pour compléter, si une analyse devait être faite sur la mobilité, il faudrait aussi analyser l'impact de certains travaux et la manière de les coordonner, notamment en ville de Fribourg, qui ne font que de congestionner encore plus le trafic aux heures de pointe.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour toutes ces réflexions et le souci de trouver dans ce domaine des pistes qui permettent d'améliorer la situation. Le Conseil d'Etat partage ce souci-là. Il encourage aussi de manière concrète la mobilité douce, le recours aux transports publics. Je rappelle le Plan directeur cantonal, le Plan climat cantonal, la nouvelle loi sur la mobilité... Tout cela, ainsi que d'autres éléments, forme un cadre général aussi appliqué.

Dans les mesures proposées, la flexibilisation de l'horaire et le travail mobile... évidemment qu'en sortant de deux de pandémie, ces deux points ont été particulièrement soumis à notre attention et en particulier à des mesures qui ont été prises très rapidement. L'Etat a supprimé l'horaire bloc, à savoir en laissant de 6 à 20 heures l'horaire libre pour que les gens puissent s'organiser en conséquence. C'est bien la pandémie qui a permis d'aller à ce niveau-là, sous réserve de certaines professions – je pense ici à la police ou aux soignants, pour lesquels il y a évidemment des contraintes qui ne permettent pas d'aller ainsi aussi loin.

Deuxièmement, on a aussi, avec la pandémie, pu créer et développer le télétravail jusqu'à 50 % de l'horaire, si les besoins du service évidemment le permettent. Il faut concrètement encore voir.

Ces mesures ont été prises, mais nous sommes au début de leur déploiement. C'est pour cela que je ne peux pas encore donner les effets tout de suite. Les mesures contraignantes COVID se sont terminées au mois de mars et maintenant il faut trouver une vitesse de croisière pour la vie professionnelle, à l'Etat en particulier, qui incorpore ces nouveaux éléments et qui puissent produire des effets. On est ici au pied du mur. Ce serait la première réponse du Conseil d'Etat. Qu'est-ce qu'une étude complémentaire peut nous amener? Est-ce ce dont nous avons besoin maintenant? Ce dont nous avons besoin maintenant est de mettre en œuvre dans le détail et de manière généralisée les pistes qui sont déjà là et qu'il s'agit de mettre en œuvre. Je dirais d'agir plutôt que de poursuivre la réflexion, même si elle se poursuit d'elle-même aussi. Mettre des moyens, toute une équipe dans les services de l'Etat pour faire des études complémentaires, analyser, regarder les choses en détail, cela ne va pas permettre non seulement de dégager de nouvelles pistes, mais surtout cela va nous engager à dépenser une énergie folle plutôt qu'une énergie qu'on doit mettre à réaliser ce qui a déjà été déterminé comme tel et qui n'est qu'au début de son déploiement.

Pour ce qui est des écoles, vous l'avez relevé. Pour les Hautes écoles, c'est peut-être une fausse bonne idée. C'est déjà très étalé. Diminuer cet étalement, c'est concentrer et créer des superpositions de cours et d'auditoires. Imaginez passer en deux minutes du plateau de Pérolles à Miséricorde parce qu'on a concentré les choses et que ce sont des cours que suivent des étudiants obligatoirement et qu'ils sont dans les deux endroits! Cela va complexifier l'enseignement et cela ne va pas être significatif en terme d'étalement concrètement. J'ajoute que pour la HEP, une bonne partie des cours sont des cours pratiques qui sont déjà dans toutes les écoles du canton et ne sont pas faits de manière concentrée.

Pour ce qui est de l'école obligatoire, ce n'était pas dans la demande. En tout cas, on ne l'a pas exprimé comme tel. Je rappelle que la loi scolaire permet déjà une flexibilité le matin, le soir – de vingt minutes je crois –, d'un certain temps significatif pour adapter en fonction d'un certain nombre de contraintes. Sous cet angle-là, il y a déjà les moyens qui sont là.

Pour ce qui est des coûts liés à l'engorgement, peut-être que la ville de Fribourg a pu commander des études sur des éléments plus concrets. Au niveau des services de l'Etat, pour l'ensemble du canton, nous ne sommes pas en possession de statistiques ou d'éléments qui nous permettraient véritablement de pouvoir établir un document dont l'utilisation pourrait être pertinente. Cela reste très aléatoire et cela ne nous permet pas d'avancer. Là aussi, s'il fallait le faire, ce serait beaucoup d'énergie pour établir des chiffres alors qu'à mon avis, et celui du Conseil d'Etat, l'effort doit maintenant être entrepris pour réaliser ce qui est dit.

Enfin, toutes ces mesures déjà décelées comme telles, déjà mises en pratique, devrait-on les prendre en modèle et inciter l'économie privée ou l'économie de marché à les déployer? Premièrement, passer par une incitation fiscale nous met dans une situation où on n'a pas la marge de manœuvre, même si on peut imaginer qu'on change les lois. Théoriquement, c'est possible et nos députés à Berne sont actifs en la matière. Mais ce sont des éléments sur la très longue durée qui ne nous permettent pas d'agir facilement. C'est toute la Suisse qui est concernée. Il y a des choses qui sont entreprises, mais la marge de manœuvre, pour un canton, est quand même très limitée en la matière. Deuxièmement, quand on parle de favoriser le télétravail ou de prendre le modèle que serait cette flexibilité et le télétravail pour inciter les entreprises, c'est peut-être oublier un peu la diversité précisément de l'économie et des domaines professionnels où il n'y a aucune chance d'avoir du télétravail ou en tout cas très faiblement. Dans une PME, il y a peut-être deux ou trois personnes au bureau et les quinze qui sont loin sont sur des chantiers, dans des immeubles, et là le télétravail n'est pas une solution. Là aussi, il y a peut-être une inégalité de

traitement. Un modèle qui serait imposé ou fortement incité n'est peut-être pas le bon exemple. En revanche, exprimer de notre côté notre volonté d'améliorer ces éléments, pour l'exemple, c'est certainement une obligation pour notre canton.

Si je parcours rapidement les questions qui m'ont été posées, je crois que j'y ai plus ou moins répondu.

M^{me} la Députée Marie Levrat a relevé que c'était un problème social, que c'était un problème économique. Cela me fait dire aussi que le télétravail, au niveau auquel il se place maintenant, est nouveau et qu'il y aura aussi des stratégies, une analyse à tirer, des conséquences. Je suis convaincu que cet élément ou ce type de flexibilisation du travail, pas seulement à l'Etat, mais dans la société, ce sont des éléments sur lesquels vous reviendrez, le Conseil d'Etat reviendra. On est un peu au début. C'est aussi une évolution de notre société pour laquelle il y aura peut-être de nouvelles solutions à trouver.

M^{me} Susanne Aebischer me disait qu'on pourrait peut-être faire quelque chose avec le *coworking*. C'est sur la table. Sous cet angle, avec le coup d'accélérateur qui a été donné lié à la pandémie, des éléments nouveaux sur la table, qu'il faut empoigner et qu'il faut suivre. L'attention est d'autant plus importante. Mais je n'ai pas non plus de solution en la matière toute faite ou toute donnée.

Voilà les quelques éléments. N'engageons pas un effort important pour compléter des études dans un domaine où il y en a beaucoup déjà et où nous en avons faites. Mettons notre énergie déjà à faire ce que l'on dit plutôt que de continuer à étudier ce qu'on pourra dire encore de plus et de mieux. L'action avant l'étude, même si l'étude elle, par nature, se poursuit aussi.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 63 voix contre 30. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du postulat:

Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hayoz Helffer Regula (LA,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte).
Total: 30.

Ont voté contre:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaëtan (VE,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Schnyder Erika (SC,PS / SP).
Total: 63.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Election (autre) 2022-GC-21**Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de Mme Wanda Suter**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 105; rentrés: 97; blancs: 2; nuls: 2; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Gaël Gobet, à Villars-sur-Glâne*, par 93 voix.

Election (autre) 2022-GC-22**Un membre du Conseil de la magistrature - réélection de Damien Colliard**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 105; rentrés: 99; blancs: 8; nuls: 1; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Damien Colliard, à Châtel-St-Denis*, par 90 voix.

Election (autre) 2022-GC-33**3 membres (députés) du Sénat de l'Université**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 105; rentrés: 100; blancs: 0; nuls: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Sont élus *MM. Stéphane Sudan (100 voix), Achim Schneuwly (97) et Grégoire Kubski (90)*.

A obtenu des voix *M^{me} Julia Senti (1)*.

Election (autre) 2022-GC-29**5 membres de la Commission administrative de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 105; rentrés: 99; blancs: 0; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Sont élu-e-s *MM. et M^{me} Bruno Boschung (98 voix), Bernard Bapst (98), Claude Brodard (97), Rose-Marie Rodriguez (95) et Benoît Rey (88)*.

Ont obtenu des voix *M^{mes} Simone Grossrieder (2) et Julia Senti (2)*.

Election (autre) 2022-GC-30**5 membres de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 105; rentrés: 101; blancs: 0; nuls: 0; valables: 101; majorité absolue: 51.

Sont élu-e-s *MM. et M^{me} Fritz Glauser (101 voix), Jean-Daniel Chardonnens (101), Bertrand Gaillard (100), Bruno Marmier (97) et Julia Senti (96).*

Ont obtenu des voix *M^{mes} Simone Grossrieder (2), Annick Remy-Ruffieux (1) et Regula Hayoz Helfer (1).*

Election (autre) 2022-GC-31**6 membres (députés) de la Commission consultative des transports**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 105; rentrés: 101; blancs: 0; nuls: 0; valables: 101; majorité absolue: 51.

Sont élu-e-s *MM. et M^{mes} Jean-Daniel Wicht (99), Dominique Zamofing (99), Jean-Daniel Chardonnens (98), Christel Berset (95), Alexandre Berset (93) et Susanne Aebischer (91)*

Ont obtenu des voix *M. et M^{mes} Simone Grossrieder (2), Savio Michellod (2), Julia Senti (1) et Catherine Beaud (1).*

> La séance est levée à 11 h 52.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*

Quatrième séance, vendredi 20 mai 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|---------------|--------------------|--|---|---|
| 2013-GC-4 | Divers | Communications | | |
| 2022-GC-54 | Rapport d'activité | Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) (2021) | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Solange Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty |
| 2022-DAEC-24 | Décret | Décret relatif à l'octroi d'une subvention au projet « Protection contre les crues et revitalisation de la Burstera et du Rohrmoos », sur le territoire de la commune de Planfayon | Entrée en matière Lecture des articles Vote final | <i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |
| 2021-DAEC-156 | Décret | Constatation de la validité de l'initiative constitutionnelle « pour la gratuité des transports publics » | Entrée en matière Lecture des articles Vote final | <i>Rapporteur-e</i> Savio Michellod <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |
| 2021-GC-70 | Postulat | Liaison directe Fribourg-Bulle (métro-train-tram) | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Pierre Mauron Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |
| 2013-GC-41 | Divers | Clôture de la session | | |

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Sandra Lepori, François Ingold, Christian Clément, Jean-Daniel Schumacher, Pauline Robatel, Christophe Chardonnens, Pierre-André Grandgirard, Katharina Thalmann-Bolz, Thierry Steiert, Erika Schnyder et Anne Meyer Loetscher.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Romain Collaud, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-4 Communications

Président du Grand Conseil. Je vous rappelle ou vous informe que la visite de l'Hôtel cantonal se déroulera le mercredi 22 juin, lors de la session, suite de quoi aura lieu la sortie estivale du Grand Conseil. Cette visite est prévue de 8h30 à 10h00 afin que les député-e-s puissent se familiariser avec leur nouvel environnement et bien comprendre comment il fonctionne. La journée du 22 juin débutera donc par la visite de l'Hôtel cantonal et se poursuivra par la sortie du Grand Conseil où nous irons sur le sommet le plus haut accessible pour tous de ce canton, c'est-à-dire au sommet du Moléson. Le 22 juin, nous ne siégerons donc pas en la salle des fêtes de St-Léonard.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Rapport d'activité 2022-GC-54 Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) (2021)

Rapporteur-e: **Berset Solange** (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle**
Rapport/message: **01.03.2022** (BGC mai 2022, p. 1499)

Discussion

Berset Solange (PS/SP, SC). Vous avez reçu le rapport de l'année 2021 concernant la commission interparlementaire de contrôle de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale. Ce rapport relate toutes les activités de la commission de contrôle de la HES-SO. La commission interparlementaire de contrôle a siégé à trois reprises durant l'année 2021 et il y a eu quatre ou cinq séances du Bureau.

La convention d'objectifs quadriennale formalise les missions et les objectifs de toutes les écoles HES-SO pour quatre ans. Elle définit donc les missions, les axes de développement et le plan financier. La convention est la référence pour le pilotage de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale. Cette convention est mise en œuvre au moyen de mandats de prestations entre le rectorat et chaque domaine d'étude, ainsi qu'entre le rectorat et chacune des hautes écoles. Le comité gouvernemental, formé des conseillers d'Etat de chacun des cantons, évolue et adapte le fonctionnement de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale. En juin 2020, le comité gouvernemental a mandaté une société afin d'établir un audit chargé du contrôle des objectifs stratégiques de la Haute Ecole et de leur réalisation. Ce rapport a été rendu en mars 2021. La commission interparlementaire a estimé être habilitée à faire aussi sa propre réflexion sur un tel rapport. Or, il a fallu plusieurs demandes et quelques mois afin que le rapport parvienne enfin aux membres de la commission interparlementaire.

Deux séances ont été organisées pour la collaboration entre les deux instances et pour que nous puissions discuter évidemment aussi bien de l'audit que des recommandations que cet audit faisait. Nous avons maintenant, grâce à une intense collaboration entre ces deux instances - le comité gouvernemental et la commission interparlementaire -, deux séances qui ont été faites afin que la communication soit en pleine transparence et surtout très ouverte. Je peux vous confirmer aujourd'hui que les relations sont très positives et permettent de poursuivre les missions des hautes écoles à entière satisfaction de toutes les parties. Il faut relever que cet audit a permis de constater que l'évaluation du travail et du rôle du rectorat est positive. Il est mentionné que "le rectorat a réussi à consolider la cohérence académique de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale en renforçant la position et la visibilité de cette structure au niveau national et international".

Sur le plan opérationnel, des pistes d'amélioration ont été énoncées et elles seront mises en œuvre par le rectorat. Actuellement, un projet de règlement d'application de la convention est en cours de rédaction. La commission interparlementaire a demandé à être intégrée au suivi de l'élaboration de ce règlement. L'audit propose également qu'un vice-recteur administratif ou qu'une vice-rectrice administrative soit nommé-e. La commission est intervenue auprès de l'ancienne présidente du comité gouvernemental afin que le comité étudie de plus près cette demande et nous transmette éventuellement un cahier des charges qui serait prévu pour cette tâche.

La HES-SO est une structure décentralisée dans tous les cantons romands et Berne, ce qui amène bien évidemment des coûts plus élevés. Au final, la création de la HES-SO résulte d'une volonté politique. Dans l'audit, il a aussi été relevé qu'il fallait

un besoin de clarification des ambitions communes et de l'avenir de la Haute Ecole. La commission insiste sur le fait que les hautes écoles bénéficient de subventions et de la reconnaissance des titres "Hautes Ecoles occidentales" délivrés. Elle invite les hautes écoles à poursuivre plus extensivement la mise en œuvre de stratégies collectives. Au final, la commission soutient la volonté initiale qui a conduit en 2013 déjà les cantons à fédérer les hautes écoles. La construction de la Haute Ecole est le résultat de négociations très complexes dont on peut être extrêmement fiers aujourd'hui.

Nous avons aussi beaucoup parlé durant cette année de la résolution Horizon Europe. Le Bureau avait pris la décision d'adresser une résolution au comité gouvernemental sur la problématique de l'exclusion de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe. Elle a été adoptée à l'unanimité des 49 membres de la commission en séance du 28 juin 2021. Le comité gouvernemental a donné suite à cette résolution de la commission et a adressé un courrier à l'intention de M. Guy Parmelin, conseiller fédéral à la tête du département responsable. Dans sa réponse, M. Parmelin partage l'avis de la HES-SO, estimant que les mesures transitoires ne peuvent pas remplacer une association à Horizon Europe. Ces mesures transitoires ne parviennent pas à pallier les impacts directs et indirects sur le paysage suisse de la recherche et de l'innovation. Donc, une association au programme Horizon Europe dans les meilleurs délais reste l'objectif déclaré du Conseil fédéral, nous a-t-il répondu.

Concernant les finances, il faut relever que la contribution des cantons est identique au budget et aux comptes 2020. Les détails de la comptabilité analytique figurent dans le rapport. Je n'y reviens donc pas.

Le comité gouvernemental a également approuvé un nouveau modèle financier pour les années 2022-2024 avec la volonté d'avoir une plus grande stabilité pour les écoles à moyen terme. La HES-SO anticipe l'ouverture de nouvelles filières et c'est le comité gouvernemental qui approuve ces nouvelles formations. Actuellement, deux sont prévus, une en informatique et système de communication en Valais, et l'autre en informatique et gestion à Genève. La Haute Ecole Arc Neuchâtel envisage une formation en physiothérapie dès 2023.

Il y a dans le rapport encore d'autres éléments, notamment tout ce que la HES-SO a mis en place pour pallier les difficultés dues au Covid notamment, mais je vous laisse en prendre connaissance.

Je termine en remerciant mes anciens collègues de la commission interparlementaire Fribourg, ainsi que les nouveaux qui sont entrés maintenant en fonction. Je remercie notre Conseil d'Etat pour son investissement au niveau du comité gouvernemental ainsi que le directeur de la Haute Ecole Fribourg pour leur soutien et leur engagement.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ich danke vorerst der Vorsteherin der Freiburger Delegation bei der interparlamentarischen Aufsichtskommission für ihren Bericht. Es wurde gesagt: Dieser präsentiert unter anderem auch die Ergebnisse des Audits, das von der Firma *econcept* durchgeführt wurde.

Je tiens quand même à le répéter : le Bureau E-Concept est arrivé à la conclusion que "la HES-SO est une haute école performante qui bénéficie d'un bon fonctionnement" et que "le rectorat remplit sa mission conformément aux principes posés dans la convention intercantonale". Je ne peux que m'en réjouir.

E-Concept relève également que le cadre stratégique et politique qui s'applique à la HES-SO mériterait d'être clarifié afin de permettre aussi son épanouissement à long terme. Si le choix de poursuivre la voie empruntée - soit le scénario 1 présenté par E-Concept - s'est très rapidement imposé à l'unanimité pour le comité gouvernemental, il lui est apparu nécessaire de prendre le temps de la réflexion sur les recommandations à mettre en œuvre, cela évidemment afin d'aboutir le plus solidement et rapidement possible à l'efficacité souhaitée et à la clarification des ambitions communes. C'est pour cela qu'il y a consacré entièrement sa séance de septembre 2021 avant de transmettre à la fois le rapport et sa propre conclusion à la commission.

Das Ziel war es, den gemeinsamen Willen zu bekräftigen, die HES-SO zu einer noch leistungsfähigeren Fachhochschule zu machen. Dieser Wunsch wird von allen sechs Mitgliedern des Regierungsausschusses getragen. Eine der Empfehlungen, die er umsetzen will, ist es deshalb, ein Ausführungsreglement aufzustellen. Diese Aufgabe erweist sich als komplex und zeigt, dass Klärungen dringend nötig sind.

Lors de la séance de juin, le comité gouvernemental devrait donc arrêter les principes de ce règlement d'application et les travaux devraient pouvoir se poursuivre selon une approche thématique pour les questions didactiques, pédagogiques, financières et autres.

Le comité gouvernemental s'est également déjà engagé à informer régulièrement la commission de l'avancée de ses travaux.

Dieses Vorgehen folgt nicht einfach einer Verfahrenslogik. Es ist vielmehr notwendig, um sicherzustellen, dass das Reglement ein nützliches Werkzeug für die Fachhochschule wird.

Je partage évidemment aussi les préoccupations de la commission quant à la non-adhésion de la Suisse au programme de recherche et d'échange européen et la remercie pour la résolution qu'elle a déposée. Celle-ci nous a permis de sensibiliser

une première fois notre ministre fédéral sous le sceau de la HES-SO. Le comité gouvernemental a l'intention d'aller aussi plus loin en adressant au Conseil fédéral une lettre ouverte signée par les représentants des sept cantons membres.

Und ich nutze persönlich jede Gelegenheit, um auf die Sorgen und die Ungeduld hinzuweisen, die uns auch im Vorstand der Konferenz der kantonalen Volkswirtschaftsdirektoren und der Konferenz der Kantonsregierungen bewegen.

Was die Finanzen betrifft, freue ich mich darüber, dass das neue Finanzmodell die angestrebte Stabilität und vor allem Vorhersehbarkeit bietet.

Le positionnement de la HES-SO au niveau national est solide. Nous devons rester attentifs à maintenir son attractivité, notamment dans certaines filières parfois pénalisées par une pénurie de personnel. Cela impose de tenir compte de plusieurs paramètres, notamment démographique, linguistique, financier, ou encore de formation professionnelle.

Enfin, 2021 aura encore été marqué par la crise Covid et la HES-SO a continué à assurer une offre de formation de qualité malgré des conditions extraordinaires. D'une manière générale, je salue donc la volonté de tirer les leçons des expériences vécues et de les intégrer dans la pratique future. Je relèverai ici encore une fois que l'entente au sein du comité gouvernemental reste toujours très bonne. Une nouvelle présidence devrait être nommée à notre séance de juin pour remplacer M^{me} Amarelle. La représentation vaudoise n'est d'ailleurs pas encore connue.

Finalement, la collaboration avec les instances dirigeantes de la HES-SO, et avec M^{me} la Rectrice en particulier, que je félicite au passage pour son élection à la présidence de la chambre des HES de swissuniversities, a également été très bonne.

Und ich danke mit diesen Worten der interparlamentarischen Aufsichtskommission für ihr Vertrauen.

Pauchard Marc (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Rapporteur du groupe le Centre, je suis membre de la commission interparlementaire HES-SO.

Je ne vais pas reprendre les points énumérés par M^{me} la Présidente de ladite commission, qui a bien relaté les faits et les éléments de ce rapport. J'aimerais malgré tout insister sur les points suivants que j'estime important à relever.

La nomination de M^{me} Luciana Vaccaro, rectrice, comme présidente de la Chambre des hautes écoles spécialisées de swissuniversities, est l'aboutissement d'un travail important et d'une grande visibilité pour la HES-SO. C'est la première fois que cette présidence nationale revient à une personnalité romande, et qui plus est à une femme. Son mandat va durer quatre ans, donc jusqu'en 2025.

Le deuxième point concerne les objectifs stratégiques de ces écoles. Les suspicions de dysfonctionnement sur l'organisation et les prestations du rectorat ont été émises principalement pour le canton de Vaud. Pour ces raisons, un rapport d'audit a été demandé. Ce rapport arrive à la conclusion que la HES-SO est au bénéfice d'un bon fonctionnement et remplit sa mission conformément à la convention intercantonale. Il mentionne toutefois qu'une clarification sur le cadre stratégique et politique mériterait d'être faite. Des recommandations ont été émises dans ce rapport, recommandations que le comité gouvernemental a déjà mises en œuvre. Les conséquences seront à observer ces prochaines années. Je profite de ce point pour vous informer que la présidence du comité gouvernemental a été assurée avec brio par notre conseiller d'Etat ces deux dernières années. Il a réussi à mettre un tant soit peu d'ordre dans la gouvernance. Qu'il en soit remercié.

Le troisième point concerne la résolution Horizon Europe. C'est un réel problème : elle exclut la Suisse du plus grand réseau de recherche européen. La CIP demande au conseil gouvernemental d'intervenir fermement auprès du Conseil fédéral pour qu'il reprenne rapidement toutes les mesures utiles afin de retrouver cette association dans les plus brefs délais ainsi que la pleine adhésion au programme Erasmus+. Pour information, la HES-SO a participé en 2020 à 41 projets de recherche appliquée et a pu retirer ainsi plus de 18 millions de francs de retour de la part des pays européens.

Le dernier point à relever a trait à un bémol qui n'est pas relaté dans ce rapport. Il s'agit de la baisse du nombre d'étudiants dans les hautes écoles spécialisées à Fribourg. Comme le mentionne le rapport pour 2020-2021, une augmentation de 2% a été constatée au niveau de la HES-SO alors que les quatre HES du canton de Fribourg ont constaté une baisse du nombre d'inscriptions. J'espère que les directions vont prendre les mesures nécessaires pour promouvoir nos HES, principalement dans les cantons germanophones. En effet, plusieurs filières sont bilingues, argument important pour attirer de nouveaux étudiants. Cet élément devra être suivi de près dans les années à venir. Durant cette session, on nous a informés à de nombreuses reprises que des projets de digitalisation ou de construction ont été reportés par manque de ressources. C'est bien dans nos écoles que sont formés les chefs de projet pour la rénovation ou la construction de bâtiments ainsi que les développeurs et ingénieurs dont le SITel a cruellement besoin. Je profite de rappeler au Gouvernement, ainsi qu'à tous nos chefs d'entreprises, que nos étudiants sont à disposition pour des mandats, aussi bien dans les domaines de la technique, de la santé et du social. Chaque mandat de prestations que nos étudiants réalisent sont autant de fonds qui ne proviendront pas des deniers publics.

Pour terminer, je remercie les différentes personnes qui ont œuvré à la rédaction de ce rapport complet.

Le groupe le Centre prend acte de ce rapport et l'accepte sans questions.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Mon lien d'intérêt : je suis membre de la commission CIP HES-SO. Je parle en mon nom.

J'aimerais simplement relever l'importance de la HES pour la formation au sein de notre canton. J'aimerais également relever la bonne organisation et la bonne collaboration intercantonale. Les capacités et le potentiel de nos HES permettent des projets ambitieux. La direction générale s'engage dans la mise en place d'actions communes pour amener les jeunes à découvrir ces domaines, par exemple à l'image du projet annuel ADOpreneurs en coordination avec CCIF, notamment. Ces actions dynamisent et promeuvent la formation et sont à féliciter.

Pour information, nous avons visité récemment le chantier du laboratoire de chimie. Son extension confirme les besoins et le succès des hautes écoles notamment. Je félicite et remercie nos instances.

Berset Solange (PS/SP, SC). Merci à mes collègues de la commission qui sont intervenus. Effectivement, comme nous l'avons dit, concernant le fait de ne plus pouvoir participer pleinement au programme Horizon Europe, le SEFRI nous a répondu qu'il s'investit actuellement beaucoup pour que la Suisse redevienne pleinement associée dans le but de retrouver ces collaborations qui sont si importantes pour le développement de nos écoles. Ensuite, il est vrai également que la rectrice de la HES-SO est très impliquée dans tout le développement des écoles. Elle figure dans différentes instances, ce qui nous réjouit particulièrement puisque cela donne une grande visibilité à la HES de Suisse occidentale, qui a plus de vingt mille jeunes en formation et qui est la plus grande haute école de Suisse.

Je voulais vous donner encore une information : pas plus tard que hier après-midi, les membres de la commission interparlementaire fribourgeoise ont tenu une séance conjointe avec tous les acteurs de la HES-SO, c'est-à-dire M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty, le directeur de la Haute Ecole Jacques Genoud et Anne Wicht, collaboratrice à la DEEF. Cela a permis aux nouveaux membres de la CIP d'avoir une vision globale du fonctionnement de notre Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale ainsi que de nos quatre hautes écoles fribourgeoises.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Décret 2022-DAEC-24

Décret relatif à l'octroi d'une subvention au projet « Protection contre les crues et revitalisation de la Burstera et du Rohrmoos », sur le territoire de la commune de Planfayon

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement |
| Rapport/message: | 15.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1455) |
| Préavis de la commission: | 08.04.2022 (BGC mai 2022, p. 1463) |

Entrée en matière

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). La Commission des routes et cours d'eau a traité cet objet en date du 8 avril dernier. Elle a apprécié la qualité des documents soumis à notre analyse et les informations pertinentes qui nous ont été données par les différentes personnes du Service de l'environnement et par M. le Commissaire du Gouvernement.

Deux jours auparavant, la Commission a effectué une vision locale à Schwarzsee qui lui a permis de se rendre compte du volume des travaux et surtout de la nécessité de cette protection contre les crues pour la Burstera, ce ruisseau de montage se jetant dans la Singine froide qui traverse le marais du Rohrmoos. Cette protection est vitale et urgente pour les familles de la commune qui habitent à proximité. Avec le réchauffement climatique, nous devons nous attendre à des événements toujours plus importants qui pourraient entraîner, si on ne fait rien, la mort de personnes. Lors de cette vision locale, nous avons été informés que la commune, maître d'ouvrage, a entrepris des travaux urgents avec l'aval du Conseil d'Etat.

Je tiens à remercier le chef de la Section des lacs et cours d'eau, M. Fahrni, qui nous a accompagné lors de cette visite, ainsi que le chef de projet, M. Nigg. Une vision locale particulièrement intéressante durant laquelle la Commission a pu se rendre compte de l'importance et de la nécessité de ce projet. La Commission avait également invité le syndic de la commune de Planfayon, notre collègue député Daniel Bürdel, qui nous a présenté les enjeux de ce projet pour sa commune, un projet

dont les études ont démarré depuis de nombreuses années déjà. Merci à vous, Messieurs, pour vos précieuses informations et le temps que vous nous avez consacré.

Concrètement, lorsque nous nous rendons à Schwarzsee, juste avant d'y arriver, nous passons à côté du Rohrmoos à droite de la route cantonale, un marais d'importance nationale qui reçoit l'eau de la Singine froide et également de trois ruisseaux de montagne. Il est situé sur la route d'oiseaux migrateurs et est colonisé par une famille de castors, quelques troncs d'arbres rongés comme des pommes attestant de sa présence. Les orages d'été ont déjà créé de nombreuses inondations dans les habitations alentour. Le but du projet est de limiter les dégâts et de protéger la population contre les crues, ainsi que de profiter de ces travaux pour freiner les charriages de matériaux et revitaliser les différents cours d'eau et le marais.

Sur le plan financier, le coût de ces travaux avoisine les 3 millions de francs, dont 2 750 000 frs sont subventionnables. La part du canton, 45% au maximum, s'élèverait donc à 1 237 500 frs. La Confédération octroie quant à elle une subvention de 35%. Les subventions cantonales et fédérales ne devant pas dépasser au total le 80% des coûts totaux subventionnables, le reste est à la charge de la commune de Planfayon et des propriétaires fonciers bordiers.

Comme déjà dit en introduction, des travaux urgents sont déjà en cours afin de contenir les prochains orages de cet été. A l'issue des débats, la Commission des routes et cours d'eau a accepté à l'unanimité des député-e-s présent-e-s le projet de décret pour l'octroi d'une subvention maximale de 1 237 500 frs, montant crédité à la commune de Planfayon. La Commission des routes et cours d'eau vous prie de suivre cet avis.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Wie Sie wissen, beginnt die warme Sense ihren Abfluss am Schwarzsee, deshalb ist sie warm und nicht kalt. Bis zu ihrem Zusammenfluss ist sie ein eigentlicher Wildbach. Sie hat ausserordentlich unregelmässige Wassermengen und das wird mit der Klimaerwärmung nicht besser. Wir müssen für dieses Gewässer wie für zahlreiche andere Gewässer im Kanton davon ausgehen, dass nicht unbedingt die Gesamtwassermenge übers Jahr aber die Verteilung der Wassermengen über die Monate immer stärker variieren wird, was heisst, dass die Spitzenmengen grösser werden, dass die Gefahren grösser werden und dass die Arbeiten zur Vorbeugung dieser Gefahren bedeutender werden. Das hat definitiv Auswirkungen auf die Kosten für das Staatsbudget.

Wenn man ins Detail geht: Das Tal zwischen dem Schwyberg und dem Ettenberg ist relativ eng, es weitet sich auf seinen letzten Kilometern vor dem Schwarzsee auf und der Mensch hat diesen Talboden in den letzten 20 bis 30 Jahren deutlich besiedelt. Wir haben Quartiere entlang der verschiedenen Bäche, nicht nur entlang der warmen Sense, sondern auch der Zuläufe, wo bei Hochwasserereignissen ein erhebliches Schadenpotential besteht. Wir haben gleichzeitig eine sehr reiche Natur, das Romoos, ein Flachmoos und Amphibienleichengebiet von nationaler Bedeutung, wo wir auch arbeiten und Verantwortungen haben für den Erhalt der ökologischen Substanz. Es gibt also zwei Bereiche, die wir mit diesem Projekt angehen müssen. Das eine ist der Schutz vor Hochwasser und das andere ist der Schutz von wertvollen Regionen und von einer wertvollen Naturlandschaft.

Wir haben mit dem Projekt drei wesentliche Ziele: der Schutz dieser Einzelgebäude, zum Teil auch von Strassen und weiteren Infrastrukturen vor sogenannten "50-jährlichen Ereignissen". Das sind die Ereignisse, die statistisch alle 50 Jahre auftreten. Wir haben derer immer mehr, das heisst, "50-jährliche Ereignisse" werden mit der Klimaerwärmung immer bald zu 40- und irgendwann einmal zu 30-jährlichen Ereignissen, was unsere Verantwortung und die Notwendigkeit zu handeln, erhöht.

Wir haben den Schutz von bewohnten und eingezonten Siedlungen vor 100-jährigen Ereignissen und wir haben

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je vous informe que la Commission des finances et de gestion a traité ce dossier le 11 avril 2022. Ce dossier vient de vous être présenté de façon très correcte par M. le Conseiller d'Etat et M. le Président de la Commission des routes et cours d'eau. Je n'y reviens donc pas.

Je vous confirme qu'à l'unanimité de ses membres, la CFG soutient sous l'angle financier les subventions de l'ordre de 1 237 500 frs s'agissant du canton, et de 962 500 frs pour celle de la Confédération.

Bürdel Daniel (Le Centre/Die Mitte, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Amman der Gemeinde Plaffeien, auf deren Gebiet das Projekt realisiert wird.

Unser Voralpengebiet wird leider regelmässig von grossen Unwettern heimgesucht, bei welchen jeweils grosse Schäden entstehen können. Ich erinnere hier als Beispiel nur an das Jahr 1997, als der Riggisalpbach unter anderem auch die Kirche Schwarzsee überschwemmte. Leider müssen wir feststellen, dass in den letzten Jahren die Häufigkeit von Unwettern stark zugenommen hat. Letztes Jahr hatten wir das grosse Hagelwetter am 20. Juni in der Region Schwarzsee, Zollhaus, Sangernboden, eine Woche später war dann das Greyerzgebiet ebenfalls von einem starken Hagelwetter betroffen. Hochwasserschutzmassnahmen, wie das heute behandelte Projekt Burstera - Rohrmoos, werden uns sicher in Zukunft noch mehrere beschäftigen und unterbreitet werden.

Die Siedlungen Burstera und Chretza wurden in den letzten Jahren in regelmässigen Abständen durch die warme Sense und den Bursterabach überflutet. Die Gemeinde Plaffeien hat bereits im Jahre 2000 an der Gemeindeversammlung einen ersten Kredit bewilligt für die Umsetzung der Schutzmassnahmen. In den letzten 20 Jahren wurde das Projekt dann mehrmals überarbeitet und vor allem stark ausgeweitet, konnte aber bis jetzt nie angegangen werden. Heute sprechen wir von einem Kreditrahmen von 3 Millionen Franken für den Hochwasserschutz und die Renaturalisierung des Gebietes. Die lokale Bevölkerung wartet seit Jahren auf die Umsetzung der Massnahmen und musste immer wieder vertröstet werden. Die Gemeinde Plaffeien hat deshalb beschlossen, für die Behebung der grössten Gefahren eine vorzeitige Baubewilligung einzuholen und ohne vorliegende Zusicherung der heute zu beschliessenden Subventionen die Arbeiten im Bereich Burstera umzusetzen. Diese dringlichen Arbeiten wurden bewilligt und werden per Ende dieses Monats grösstenteils umgesetzt sein. Ein Unwetterschutz ist für die anstehende Gewittersaison für das Quartier Burstera somit bereits gewährleistet.

Mit der Zustimmung zu diesem Dekret werden Bundessubventionen von 35 Prozent und kantonale Subventionen von 45 Prozent gewährt, das sind insgesamt 80 Prozent. Es verbleiben Restkosten von 800 000 Franken zulasten der Gemeinde und der betroffenen Grundeigentümer. Der Kanton Freiburg hat ein Finanzgesetz, welches einen Höchstsubventionierungssatz von 80 Prozent zulässt. Dies ist aus meiner Sicht bei Projekten im Bereich Naturgefahren, Überschwemmungen und auch Renaturalisierungen ein zu tiefer Satz, der teilweise Projekte verzögert oder gar verhindert, da die Restkosten für Gemeinden und Betroffene häufig sehr bedeutend sind. Hier müssen wir im Kanton Freiburg über die Bücher und eine Erhöhung wie in anderen Kantonen in Betracht ziehen. Es gibt Kantone, die bis 95 Prozent Subventionen gewährleisten.

Es gibt Projekte, die heute durch den Bund quasi alleine subventioniert sind und wo der Kanton stark profitiert und mit dem aktuellen Satz von 80 Prozent sehr gut wegkommt. Bern und Waadt kennen keine ähnlichen Regelungen, und es scheint mir wirklich an der Zeit, dass wir das hier in unserem Kanton überarbeiten. Ich begrüsse daher die Ankündigung von Herr Staatsrat Steiert sehr, in Vernehmlassung zu geben, die 90 Prozent Subventionierung für derartige Projekte anzuvisieren. Schade, dass es für das Projekt Burstera - Rohrmoos wahrscheinlich noch nicht möglich sein wird, davon zu profitieren.

Ich möchte an dieser Stelle allen Grossrätinnen und Grossräten danken, die diesem Dekret zustimmen und die Subventionierung im Rahmen von 1,2 Millionen Franken durch den Kanton Freiburg genehmigen werden.

Hayoz-Helfer Regula (*VEA/GB, SE*). Ich spreche für die Fraktion Grünes Bündnis und habe keine Interessenbindungen.

Die Fraktion Grünes Bündnis hat den Dekretsentwurf über einen Beitrag an das Projekt Hochwasserschutz und Revitalisierung Burstera - Rohrmoos studiert und stimmt diesem einstimmig zu. Mit den baulichen Massnahmen sollen die Quartiere Burstera und Chretza vor 50-jährlichen und 100-jährlichen Ereignissen in Sachen Hochwasser und Murgänge geschützt werden.

Schaut man die Hochwassersituation der letzten Jahre in dieser Region an, so stellt man fest, dass sich diese häufen: 2006, 2020, 2021. Die Risiken, wie heute schon mehrmals betont wurde, der Hochwasser und Murgänge nehmen immer mehr zu. Starke Gewitter mit viel Niederschlag machen nicht nur der Schwarzseeregion immer häufiger zu schaffen. Ich denke, dass ich nicht erklären muss, weshalb sich diese Wetterextreme häufen. Gerade in den voralpinen Gebieten werden wir in Zukunft vermehrt mit Extremwetter und Murgängen rechnen müssen. Es ist sehr sinnvoll, mit baulichen Massnahmen die Bevölkerung zu schützen. Noch effektiver wäre es aber, das Problem bei den Wurzeln zu packen und dem Klimaschutz genügend Aufmerksamkeit und Ressourcen zur Verfügung zu stellen, damit 50-jährliche Ereignisse auch 50-jährlich bleiben.

Mit dem Hochwasserschutz werden gleichzeitig der Bursterabach und das Rohrmoos revitalisiert und aufgewertet. Dies begrüssen wir auch sehr. In zukünftigen Hochwasserschutzprojekten muss die Revitalisierung und die Förderung der Biodiversität einen besonderen Status haben. Mit dieser Revitalisierung ist auch ein Steg in das Naturschutzgebiet Rohrmoos hinein geplant. Dieser bietet eine gute Möglichkeit, das Verständnis für die Natur in der Bevölkerung zu fördern. Denn nur, was der Mensch kennt, ist er auch gewillt zu schützen.

Aebischer Eliane (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Kommission für Strasse- und Wasserbau.

Ich halte mich kurz, das Projekt wurde uns bereits umfassend vorgestellt. Es ist absolut notwendig, dieses Projekt zum Schutz der Anwohnerinnen und Anwohner schnellstmöglich zu realisieren. Uns freut aber auch, dass nicht nur die angrenzenden Quartiere geschützt werden, sondern dass mit diversen ökologischen Begleitmassnahmen auch ein Augenmerk auf die wertvollen Lebensräume von Tieren und Pflanzen geworfen wird. Das Rohrmoos als national geschütztes Biotop erhält ein Update, was für die Artenvielfalt und Biodiversität ein grosser Mehrwert bedeutet.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei unterstützt das Dekret zum Projekt einstimmig, lädt Sie ein, dasselbe zu tun und freut sich zudem, auf dem neu errichteten Holzsteg schon bald Naturschutzbeobachtungen zu geniessen.

Julmy Markus (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte. Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der Strassen- und Wasserkommission und als stolzer Sensler zumindest indirekt betroffen.

Um was geht es? Es geht um einen lieblichen Fluss, der im Schwarzsee entspringt und auf seinem Weg an einer grossen Zahl von Bächen vorbeifliesst, deren Wasser mitnimmt und sich im Zollhaus mit der kalten Sense vereint. Dieser liebliche Fluss ist jedoch nur so lange lieblich, wie es das Wetter auch ist. Bei Unwettern und bei grossen Wassermassen wird sehr viel Geschiebe mittransportiert, das dann die Seitenbäche, welche ebenfalls sehr viel Geröll und Steine führen, daran hindert, in nützlicher Frist abzufließen. Das Resultat sind regelmässige Überschwemmungen der Quartiere Burstera und Chretza. Eine grosse Zahl der dortigen Wohnhäuser sind ebenfalls murganggefährdet.

Das anstehende Projekt beabsichtigt, die Quartiere zu schützen und das vorhandene Flachmoor sowie das Amphibienlaichgebiet ökologisch durch vielfältige Revitalisierungsmassnahmen aufzuwerten. Die verschiedenen vorgesehenen Massnahmen dienen dem Schutz vor 50-jährlichen bis hin zu 300-jährlichen Unwetterereignissen. Durch diverse bauliche Massnahmen wie Dämme und Umleitungen werden die Flussläufe sicher gemacht und teilweise neu angelegt. Ebenfalls wird eine Zufahrtsbrücke neu erstellt, welche verhindern soll, dass sich das Geschiebe vor ihr staut. Fauna und Flora werden mit diversen Massnahmen wie Hecken, Totholz etc. berücksichtigt. Alle Bauwerke in den Gewässern werden so erstellt, dass sie von den Fischen problemlos passiert werden können.

Die Strassen- und Wasserkommission konnte sich anhand einer Begehung ein genaues Bild der Situation machen. Sehr präzise wurde durch die zuständigen Stellen vor Ort erklärt, was die Massnahmen bringen und wie diese ausgeführt werden. An dieser Stelle einen herzlichen Dank, dass wir diese Besichtigung vor Ort durchführen konnten.

Über die Kosten wurde bereits ausführlich berichtet. Gerne hebe ich nochmals hervor, dass sich auch die Gemeinde Plaffeien und die Anwohner und Anstösser mit ca. 800 000 Franken am Projekt beteiligen. Eine Ablehnung dieses Dekretes würde in einem erneuten Schadenfall im Ausmass der letzten beiden Jahre weitaus höhere Kosten verursachen, ja zum Teil sogar Menschenleben aufs Spiel setzen.

Die Strassen- und Wasserkommission hat das Dekret in seiner Kommission behandelt und diesem einstimmig zugestimmt. Auch der Staatsrat unterstützt dieses Dekret. Die Fraktion Die Mitte unterstützt dies ebenfalls einstimmig und lädt Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, ein, dasselbe zu tun.

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Le projet de protection contre les crues et de revitalisation par la commune de Planfayon a pour but la protection des habitations, des routes, et l'amélioration de la zone humide du marais d'importance nationale.

Bien que quelques habitations n'auraient jamais dû voir le jour dans cette zone, d'autres sont là depuis bien longtemps et ont besoin d'une protection contre les crues devenant plus fréquentes et plus conséquentes avec le dérèglement climatique. Ces protections d'immeubles et de routes seront réalisées à l'aide de digues et d'enrochements. A certains endroits, le lit du cours d'eau sera élargi pour retenir les laves torrentielles, et à d'autres endroits, le lit du ruisseau sera abaissé ou déplacé pour empêcher un débordement. L'ensemble du périmètre sera valorisé par des plantations de haies, la pose de bois mort dans les cours d'eau ou la création de prairies fleuries le long des berges afin de ne pas modifier le paysage actuel.

La valorisation écologique sera faite par le démantèlement d'une partie du remblais sur le marais et une plateforme en bois d'environ 50 mètres de long sera construite, permettant aux visiteurs d'observer comment la nature est protégée et de mieux comprendre le patrimoine naturel existant.

Les coûts globaux sont de 2 957 000 frs au total, dont 2 750 000 frs subventionnables. Après déduction de la subvention de la Confédération, celle du canton s'élèvera à 1 237 500 frs.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient ce décret de subvention et vous demande d'en faire de même.

Fahrni Marc (UDC/SVP, VE). Je suis membre de la Commission des routes et cours d'eau et je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Dans le cadre de ce décret "Protection contre les crues et revitalisation de la Burstera et du Rohrmoos sur le territoire de la commune de Planfayon", il faut dans un premier temps préciser la planification escomptée par le canton. Il y a dans notre canton 3766 kilomètres de cours d'eau. 800 kilomètres ont été fortement aménagés ou mis sous terre. Durant les dix prochaines années, 30 kilomètres de revitalisation sont planifiés, soit 3 kilomètres par année. Par rapport à cette planification, nous accusons un retard, surtout dû à la complexité de ce genre de projets ou au nombre incroyable de paramètres qui sont à élucider pour arriver à une autorisation. Les problèmes rencontrés sont souvent dus aux mêmes causes : densification urbaine, accélération des crues et des laves torrentielles. Les secteurs précités ont subi ces dernières années plusieurs inondations. Le canton se doit d'entrer en matière afin d'éviter ces catastrophes naturelles, surtout quand on imagine les dégâts et les démarches qu'engendre ce genre de phénomènes.

Un site d'importance nationale, le bas-marais, est voisin de ce secteur inondable. Vous avez pu vous en rendre compte sur les documents mis à disposition afin de pouvoir vous faire une idée concrète sur le décret. Le bas-marais et la revitalisation sont

des ouvrages tout à fait compatibles. La Commission des routes et cours d'eau a pu se pencher particulièrement sur ce projet et est unanime sur son entrée en matière. Une étude complète dure en moyenne entre cinq et dix ans. Les points principaux à fournir sont de réformer les cours d'eau correspondant à une hydrographie capable d'absorber les volumes maximaux, de combler les déficits sécuritaires, de combler les déficits écologiques, de régler les problèmes d'emprise sur les terrains privés et bien sûr publics, et de valider les budgets afin de pouvoir effectuer les travaux. Dans le cas présent, une commission réunissant toutes les parties concernées a réussi à mener à bien le projet afin d'obtenir les autorisations. Un budget de presque 3 millions est nécessaire à son exécution. 80% sont couverts par des subventions fédérales et cantonales. Je ne vais pas repréciser les montants qui ont été cités plusieurs fois.

En ce qui concerne les subventions fédérales et cantonales, le groupe de l'Union démocratique du centre encourage à l'unanimité l'acceptation de ce montant.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je remercie tous les groupes qui se sont exprimés de soutenir visiblement à l'unanimité ce projet. Je n'ai pas entendu de questions particulières.

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Ich habe wenig hinzuzufügen. Es wurden insbesondere zwei Sachen hervorgehoben. Die Frage des Subventionssatzes, wie bereits angekündigt, wurde von Grossrat Bündel noch einmal erwähnt. Die Vernehmlassung startet soeben, das heisst, wir werden in den nächsten Monaten ausloten können, was die Positionen sind zu diesem höheren Finanzierungsschlüssel von maximal 90 Prozent. Der Staatsrat ist der Meinung, er könne damit die Ziele für die Revitalisierungen verschiedenster Gewässer im Kanton beschleunigen - rückwirkend wird das natürlich etwas schwierig sein, deshalb haben Sie das auch nicht formal begehrt, besten Dank.

Das Zweite ist die Bemerkung von Grossrätin Hayoz-Helfer zur Biodiversität. Es ist so und das gehört zu diesem Bereich der Klimapolitik: Es geht einerseits darum, Vorsorge zu treffen gegen die Folgen der unregelmässigen Gewässermengen, andererseits geht es auch darum, mit der Biodiversität dazu beizutragen, dass die Folgen dieser höheren Wassermengen vermindert werden können. Die Biodiversität hat durchaus auch funktionale Vorteile für die Sicherheit der Menschen - natürlich hat sie auch zahlreiche andere Vorteile. Es ist vorgesehen, dass dieses Element in die verschiedenen Projekte eingebaut wird, die beim Umweltamt im Gang sind.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'une subvention au projet « Protection contre les crues et revitalisation de la Burstera et du Rohrmoos », sur le territoire de la commune de Planfayon

Art. 1

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). L'article 1 précise que la demande de subventionnement cantonal et fédéral du projet de protection contre les crues a été adressée par la commune de Planfayon et est approuvée.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). L'article 2 précise tous les calculs de la subvention qui, pour le canton, sera d'un maximum de 1 237 500 frs.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). L'article 3 précise que la commune, en acceptant les subventions, s'engage à maintenir les ouvrages en bon état. C'était une discussion que nous avons eu dans le cadre de la Commission avec le Service de l'environnement, qui se charge de contrôler l'entier des cours d'eau du canton régulièrement.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Ce décret n'est pas soumis au référendum financier. Il entrera donc en vigueur dès sa promulgation.

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 1. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB). *Total: 90.*

A voté non:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 1.*

—

Décret 2021-DAEC-156**Constataion de la validité de l'initiative constitutionnelle « pour la gratuité des transports publics »**

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement |
| Rapport/message: | 17.08.2021 (BGC mai 2022, p. 1370) |
| Préavis de la commission: | 28.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1378) |
| Remarque: | Rapporteur de minorité : Moussa Elias (PS/SP, FV) |

Entrée en matière

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts : je suis un usager des transports publics puisque je n'ai pas de permis de conduire. Je n'ai pas caché, dans le cadre des débats de commission, que j'avais une certaine sympathie pour cette initiative.

En préambule, je tiens à remercier mes collègues de la commission - il y a eu quelques changements en son sein puisqu'elle a siégé à cheval sur deux législatures. Je remercie également M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, qui lui est resté, M. le Chef du Service de la mobilité Grégoire Quentin, M^{me} Sonia Gerber, conseillère juridique, ainsi que M. Reto Schmid, notre estimé secrétaire de commission. Dans la première séance de commission, nous avons également entendu deux représentants du comité d'initiative, MM. Gremaud et Stöckli, qui ont ainsi pu exposer à la commission leur point de vue.

Cette initiative constitutionnelle ayant été déposée selon les formes prescrites par les articles 102 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques, notre commission devait examiner si elle remplissait les conditions de l'article 117 al. 1bis LEDP, à savoir si elle est conforme au droit supérieur et exécutable et si elle respecte l'unité de la forme, de la matière et du rang. Pour répondre à la question de la validité, la commission s'est basée sur deux avis de droit. À ce sujet, je me permets donc deux remarques introductives que la commission avait à l'esprit durant ces travaux.

La première, c'est que la compétence du Grand Conseil, respectivement de la commission, se limitait au constat de la validité ou de la nullité de l'initiative constitutionnelle ; il n'y a donc pas eu de débat sur le fond.

Je tiens également à rappeler que l'un des principes essentiels d'interprétation en matière de fédéralisme est celui de l'interprétation conforme à la Constitution fédérale. Cela signifie que le Grand Conseil et la commission, à l'image d'autres instances qui se sont penchées à plusieurs reprises sur la constitutionnalité d'une législation cantonale, ont pour mission de chercher s'il est possible de conférer à l'initiative constitutionnelle "Pour la gratuité des transports publics", une portée qui la fasse apparaître comme conforme à la législation fédérale. S'il subsiste un doute, l'initiative doit être constatée comme valide, selon le principe *in dubio pro populo*.

C'est avec ces deux principes à l'esprit qu'a travaillé notre commission, en vérifiant s'il était possible d'établir une concordance entre l'initiative constitutionnelle "Pour la gratuité des transports publics" et le droit fédéral. Notre commission a siégé trois fois ; ce nombre de séances peut sembler conséquent, mais il était toutefois à la hauteur de l'enjeu puisque dans son message, le Conseil d'Etat recommandait d'invalider cette initiative, signée par plus de 6000 citoyennes et citoyens fribourgeois. Notre commission devait donc acquérir l'intime conviction que la position du Conseil d'Etat était la bonne. Cette décision était basée sur un premier avis de droit commandé par l'ancienne Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et actuelle Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, et rédigé par le professeur Hänni de l'Université de Fribourg. En résumé, l'avis de droit concluait que l'initiative constitutionnelle "Pour la gratuité des transports publics" était contraire à l'article 81a al. 2 de la Constitution fédérale. Confronté à plusieurs initiatives de ce type dans les cantons ainsi que dans les grandes villes, l'Office fédéral des transports a également commandé un avis de droit. C'est dans l'attente de la publication de ce dernier, rédigé par le professeur Uhlmann de l'Université de Zurich, que la commission a suspendu ses travaux, ce qui explique aussi le nombre de séances. Ce second avis de droit arrivant à la même conclusion que le premier, une majorité de la commission a acquis l'intime conviction que le Conseil d'Etat voyait juste en requérant l'invalidation de l'initiative. Une minorité étant toutefois d'un autre avis, elle aura l'occasion de défendre son point de vue dans le cadre d'un rapport de minorité.

En résumé, les deux avis de droit rappellent la teneur de l'article 81a al. 2 de la Constitution fédérale, que je cite: "Les prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts". Suivant la position du Conseil d'Etat, une majorité de la commission considère que la gratuité ne correspond pas, de toute évidence, à une part appropriée des coûts. La volonté du législateur est étayée dans la Feuille fédérale no. 10 du 6 mars 2012 : il nous est rappelé que l'article 81a

al. 2 de la Constitution fédérale implique que la mobilité ne doit pas être trop bon marché, sans quoi la demande augmente de manière effrénée et induit des coûts d'investissement et des coûts subséquents de plus en plus élevés, qui pourraient finir par étouffer le système. La participation des utilisateurs du système est donc appelée à jouer un rôle croissant, mais pour éviter un transfert inverse du rail à la route et ne pas compromettre les effets souhaités et obtenus jusqu'ici - c'est-à-dire le transfert route-rail des voyageurs -, il faut renoncer à reporter la totalité des coûts sur l'utilisateur. C'est pourquoi l'article mentionne que l'usager paie seulement une partie de ces coûts. Cela indique que cette part doit augmenter, toujours selon la Feuille fédérale, mais pas dans une mesure qui compromettrait les effets positifs de cet article. Il convient toutefois d'ajouter que cette disposition s'applique à tous les niveaux, cantonaux et communaux compris.

D'aucun pourrait être tenté d'invoquer l'article 28 al. 4 de la loi fédérale sur le transport de voyageurs, dont la teneur est la suivante : "La Confédération, les cantons et les communes peuvent commander d'autres offres, des améliorations de l'offre ou des réductions de tarif. Ils supportent les coûts non couverts de ces offres, tels qu'ils résultent du compte planifié". Cette disposition ne prête, en tout cas selon l'avis de droit, aucun secours aux initiants. Selon le professeur Uhlmann, une interprétation de cet article conforme à la Constitution empêche toute gratuité généralisée, le but de cet article étant avant tout de régler la répartition des coûts entre la Confédération, les cantons et les communes. Il convient toutefois de préciser que différents types de gratuité peuvent être compatibles avec l'article 81a al. 2 de la Constitution fédérale, par exemple pour les enfants scolarisés, pour les personnes handicapées ou encore pour les touristes. Il n'existe toutefois pas de critères précis ou chiffrés pour déterminer à partir de quel seuil la gratuité est constitutionnelle. L'analyse doit donc être faite au cas par cas.

Au vu de ces considérations, une majorité de la commission a acquis l'intime conviction que l'initiative constitutionnelle "Pour la gratuité des transports publics" est contraire à la Constitution fédérale. La commission vous invite donc par 7 voix contre 4 à adopter le projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat et partant à conclure à l'invalidité de cette initiative.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Je m'exprime donc au nom de la minorité de la commission qui a examiné le présent décret et n'ai pas d'autre lien d'intérêt particulier avec l'objet, si ce n'est que bien évidemment, à l'heure actuelle, lorsque je prends les transports publics, je paie mon billet.

L'initiative "Pour la gratuité des transports publics" divise et le débat d'aujourd'hui le démontrera certainement. Mais sur un point, nous sommes probablement toutes et tous d'accord : la mobilité est un enjeu crucial, autant d'un point de vue social qu'écologique et économique. Le récent débat autour de la loi sur la mobilité l'a également bien montré. Faut-il soutenir davantage les transports publics ou pas ? Que doivent coûter les transports publics, et qui doit assumer ces coûts, dans quelle proportion et par quels moyens ? L'initiative apporte une réponse à ces questions. En fonction de nos sensibilités politiques ou personnelles, nous, chères et chers collègues, partageons ou non la pertinence de la réponse des initiants. Or, et cela a déjà été évoqué, il ne s'agit pas aujourd'hui de répondre à la question de savoir si nous sommes pour ou contre des transports publics gratuits, la question qui nous est soumise aujourd'hui est de savoir si le Grand Conseil donne l'occasion ou pas à nos concitoyennes et concitoyens de répondre eux-mêmes aux questions soulevées par l'initiative, de manière démocratique, à travers une votation populaire.

Pour rappel, selon les initiants, l'initiative retient trois éléments :

- > Premièrement, d'un point de vue social, l'initiative favoriserait l'égalité car la gratuité des transports publics permettrait d'alléger les dépenses des ménages, notamment pour les familles nombreuses et les ménages à revenu modeste.
- > Deuxièmement, d'un point de vue écologique, la gratuité des transports publics permettrait de limiter les émissions de CO₂ grâce à une diminution de l'utilisation des voitures individuelles et une augmentation de l'utilisation des transports publics.
- > Troisièmement, d'un point de vue économique, la gratuité des transports publics pourraient être entièrement financée par l'impôt général, étant précisé que 2/3 des coûts des transports publics sont aujourd'hui déjà subventionnés et financés par l'impôt général.

Au vu du nombre de signatures valables recueillies à l'appui de l'initiative, à tout le moins 7188 concitoyennes et concitoyens partagent l'avis des initiants. Faut-il le rappeler, ces signatures ont dû être récoltées en pleine pandémie de COVID-19, avec toutes les difficultés que cela représentait et alors que le Conseil d'Etat avait refusé de suspendre ou de prolonger le délai de récolte des signatures. Bien évidemment, la minorité de la commission n'ignore pas les avis juridiques exprimés à travers deux avis de droit, l'un mandaté par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, l'autre par l'OFT, dans lesquels on vient justement avec la question de la conformité ou non de l'initiative avec l'article 81a de la Constitution fédérale.

Mais la minorité de la commission constate d'une part que les deux avis de droit se sont contentés d'examiner la conformité de l'initiative avec l'article 81a al. 2 de la Constitution fédérale, à l'exclusion d'un examen de la conformité de toute convention ou traité international, alors que ce droit international fait également partie du droit supérieur au sens de l'article 117 al. 1 bis

LEDP, comme le relève d'ailleurs lui-même le Conseil d'Etat dans son message. La relation entre ce fameux article 81a al. 2 de la Constitution et d'autres dispositions de la Constitution fédérale, notamment les articles 73 et 74, liés à la protection de l'environnement, n'ont pas été examinés en détail non plus.

D'autre part, la minorité de la commission estime que s'il peut certes exister un doute sur la validité de l'initiative, ce doute doit profiter à l'accusé, respectivement au peuple - vous l'avez entendu -, selon le principe *in dubio pro populo*. Selon cet adage, un texte n'ayant pas un sens univoque doit être interprété de manière à favoriser l'expression du vote populaire, les décisions d'invalidation doivent autant que possible être limitées en retenant la solution la plus favorable aux initiants. Dit d'une manière peut-être un peu plus simple, moins juridique ou technique, le point de départ de l'examen de la validité ou non de l'initiative est d'essayer de trouver une possibilité, une solution pour permettre le vote populaire, et non l'inverse. En outre, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, la volonté des auteurs doit également être prise en compte. Cela a été dit, la commission a auditionné les initiants lors de sa première séance, et les initiants ont déclaré devant la commission qu'ils souhaitaient que leur initiative soit interprétée de façon conforme à la Constitution tout en restant aussi proche que possible de son libellé. En d'autres termes, les initiants ont clairement exprimé devant la commission que si le peuple devait accepter l'initiative, ils ne s'opposeraient pas si sa mise en œuvre prévoyait non pas un billet à 0 Fr., mais par exemple à 10 centimes ou d'un autre montant se rapprochant le plus possible de 0 fr.

En outre et contrairement à ce que nous allons très certainement entendre par la suite dans le débat d'entrée en matière, les deux avis de droit plaidant en faveur de l'invalidité totale de l'initiative ne sont pas si clairs que ça. Je me permets de citer l'avis de droit mandaté par l'OFT, les notes 44 et 60.

"Denkbar ist die Zulässigkeit unentgeltlicher Angebote, wenn die Nutzerinnen und Nutzer an den Kosten in anderer Weise beteiligt werden als durch die direkte Bezahlung eines Preises." Die Privilegierung im Sinne eines unentgeltlichen öffentlichen Verkehrs gerät dort in Konflikt mit Artikel 81a Abs. 2 BV, wo eine namhafte Bevölkerungsgruppe von den Kosten des öffentlichen Verkehrs vollständig entlastet ist, ohne, dass sie in anderer Form zur Finanzierung beiträgt.

Pour la question à laquelle nous devons répondre aujourd'hui, je me permets, sans vouloir heurter personne, de traduire librement ce passage. Selon cet avis de droit : "Il est donc concevable d'admettre des offres gratuites de transports publics lorsque les usagers participent aux coûts d'une autre manière que par le paiement direct d'un prix. Les privilèges de sens d'une gratuité des transports publics entrent en conflit avec l'article 81a al. 2 de la Constitution lorsqu'un groupe important de la population est entièrement déchargé des coûts des transports publics, sans contribuer au financement sous une autre forme".

Or, et je l'ai déjà soulevé, l'initiative ne vise pas une gratuité des transports publics au sens que personne ne paie quoi que ce soit, mais une gratuité au sens que l'entier des coûts des transports publics sont financés par l'impôt général, comme le prévoit le texte même de l'initiative. En d'autres termes, les usagers participent aux coûts d'une autre manière, comme le demande l'avis de droit de l'OFT, à savoir à travers le fait de payer des impôts. D'ailleurs, il est piquant de constater que les deux avis de droit ne se prononcent nullement sur cet aspect. La minorité de la commission en déduit donc qu'en réalité, la participation des usagers des transports publics à travers les impôts qu'ils paient - soit ce que prévoit expressément le texte y relatif - est tout à fait compatible avec l'article 81a de la Constitution. À tout le moins, il existe un doute à ce sujet, ce qui doit nous conduire à déclarer l'initiative comme valide.

Chères et chers collègues, pour conclure, si au contraire vous suivez aujourd'hui l'avis du Conseil d'Etat et de la majorité de la commission et que vous invalidez l'initiative, vous privez nos concitoyennes et concitoyens de l'occasion de répondre eux-mêmes aux questions soulevées par l'initiative, à savoir qui doit assumer les coûts des transports publics, dans quelle proportion et par quels moyens ? Cette question éminemment politique touche un grand nombre de la population fribourgeoise et serait donc écartée en deux temps trois mouvements de tout débat politique démocratique et populaire. La minorité de la commission estime que ce débat doit être mené et que l'occasion doit être donnée à la population fribourgeoise de se prononcer, que ce soit en faveur ou en défaveur de l'initiative. Partant, la minorité de la commission vous invite à suivre son projet bis, concluant à la validité de l'initiative.

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le Conseil d'Etat a tout d'abord constaté l'aspect formel des choses, à savoir que l'initiative a été déposée dans les temps et qu'elle a été validée par publication dans la Feuille officielle. Ces aspects formels étant réglés et précisés, le Conseil d'Etat partage les préoccupations des initiants. Il n'a pas décidé rapidement et sans réflexion approfondie la pondération entre l'invalidation d'un texte qui a fait l'objet d'un gros travail dans la rue auprès des citoyennes et citoyens pour essayer de faire avancer le renforcement des transports publics dans notre canton d'une part, et d'autre part l'analyse de la légalité de cette initiative et sa conformité avec le droit supérieur. Toucher aux droits populaires est toujours extrêmement délicat, mais il arrive de devoir le faire. Sur le fond, le Conseil d'Etat, encore une fois, partage les objectifs des initiants : il s'est fixé, dans son programme de législature, dans son projet de loi sur la mobilité qui a été soumis au Grand Conseil et que vous avez adopté ici même il y a

quelques mois, des objectifs de renforcement de la part modale du rail, des transports publics en général, et de la part modale de la mobilité douce ; le Conseil d'Etat s'est fixé une vision d'ensemble dans le cadre des objectifs de politique climatique.

Le Conseil d'Etat a conscience que s'il veut atteindre les objectifs de politique climatique qu'il s'est fixés, à savoir - 50% d'émission de CO₂ d'ici 2030 et neutralité climatique d'ici 2050, si l'on analyse quels sont les facteurs d'émission de CO₂ en Suisse et dans notre canton, les pondérations ne sont pas tout à fait les mêmes. Nous sommes un canton un peu plus rural, un peu plus agricole, où les pondérations ne sont pas les mêmes, mais néanmoins, le trafic joue un rôle extrêmement important et fait partie des trois principales sources d'émission de CO₂ sur lesquelles nous devons travailler. Sur le trafic individuel, cela passe par une forte électrification ou décarbonisation pour aborder ou atteindre dans une mesure la plus large possible les objectifs climatiques fixés par le Conseil d'Etat. En ce qui concerne les transports publics, leur renforcement passe par plusieurs axes qui font l'objectif d'une politique et d'une vision d'ensemble du Conseil d'Etat.

Le tout premier axe est aussi celui sur lequel est en train de s'orienter la Confédération : c'est qu'on ne peut pas faire une politique visant à renforcer la part modale des transports publics dans notre pays sans prendre des mesures qui commencent par l'aménagement du territoire. Si la Suisse poursuit, le peuple ne le peut pas puisqu'il a adopté la LAT qui va dans le sens contraire. Mais l'évolution des dernières décennies en Suisse, avec une certaine répartition du type "arrosoir" sur l'ensemble du territoire de l'habitat complémentaire, a comme conséquence qu'il est extrêmement difficile, voire impossible dans certaines régions, de préparer et d'élaborer une offre de transports publics qui soit viable. Raison pour laquelle le tout premier volet de la Confédération et du canton de Fribourg, pour avoir une part modale plus importante de transports publics d'ici 10, 20 ou 30 ans, passe par une concentration de la population et par l'augmentation de la population le long de nos lignes de chemins de fer prioritairement, ou des lignes prioritaires de transports publics sur routes secondairement. Cela paraît anodin, cela paraît futile, cela paraît éloigné de nos préoccupations d'aujourd'hui, et pourtant c'est central. Il ne sert absolument à rien de construire des rails là où il n'y a pas une masse critique suffisante de personnes qui vont les utiliser. L'aménagement du territoire est le tout premier vecteur et peut-être le plus important de tous pour augmenter la part modale.

La deuxième chose est l'offre : le Conseil d'Etat a engagé des ressources financières importantes au courant des années écoulées, avec le soutien du Grand Conseil, pour augmenter l'offre des transports publics, tant sur le rail que sur la route. Sur le rail avec les différents projets qui sont en cours, notamment le ¼ d'heure comme cadence dans l'agglomération de Fribourg, notamment la ½ heure sur l'ensemble des tracés, ou des offres sur lesquelles nous ne l'avons pas encore comme cadence. Nous allons atteindre la saturation des rails, nous ne pourrons tout simplement pas faire rouler beaucoup plus de produits dessus. Se poseront alors des questions d'infrastructure ferroviaire si nous voulons renforcer encore cette offre. Le Conseil d'Etat a, dans ses programmes et ses échanges avec la Confédération plusieurs très grands projets d'infrastructure de rail qui visent à l'origine à accélérer des trains. Aujourd'hui le but premier n'est plus d'accélérer des trains, mais d'avoir une redondance sur le réseau et de pouvoir faire rouler plus de matériel roulant d'ici 15 ou 20 ans aux endroits les plus cruciaux du canton, c'est-à-dire participer à l'augmentation de la part modale du rail par une augmentation de l'offre qui passe partiellement par une augmentation de l'infrastructure.

Le dernier élément, c'est la demande. Cela ne sert à rien de faire une offre s'il n'y a pas une demande derrière, et la demande c'est sur quoi l'on travaille aujourd'hui, sur un des aspects de la demande. Evidemment que l'aménagement du territoire touche aussi la demande, mais c'est le prix. Il y a une certaine élasticité du prix jusqu'à un certain point, il n'est pas contesté, le Conseil d'Etat ne le conteste pas. Il est possible, par des variations de prix, d'influencer les parts modales sur les transports publics, raison pour laquelle il a proposé, dans le cadre de la loi sur la mobilité, un article permettant dans certains cas particuliers d'abaisser le prix des prestations de transports publics pour certaines catégories de la population. Le Grand Conseil - vous-mêmes - a renforcé cette disposition dans le cadre des débats de commission l'an dernier et dans le cadre des décisions en plénière. Vous avez renforcé ces éléments-là qui devraient être introduits dans le droit fribourgeois au 1^{er} janvier 2023, parallèlement à l'introduction du règlement idoine qui fera l'objet d'une procédure de consultation cet été, histoire de gagner un peu de temps. Ce n'est pas une bonne saison pour faire des procédures de consultation, mais cela a été discuté avec l'Association des communes pour des questions de vitesse. Ainsi, le 1^{er} janvier 2023, nouvelle disposition légale dans le droit fribourgeois, permettant d'abaisser de manière ciblée les prix des prestations, c'est-à-dire les prix des billets et des abonnements pour des catégories particulières. La loi ne va pas dans les détails, mais par contre, les catégories dont il a été question dans le cadre des débats, cela peut être des personnes âgées, cela peut être des enfants, des jeunes - il est toujours intéressant de travailler sur un public jeune parce que vous influencez le comportement d'une catégorie particulière de la population à plus long terme - ou cela peut être des familles. On parle beaucoup aujourd'hui de conciliation entre objectifs climatiques de notre politique environnementale et objectifs sociaux. La question du billet ou du prix du billet et de l'abonnement, avec des prix abaissés pour certaines catégories particulières de la population, peut évidemment aussi toucher des familles au revenu relativement modeste, pour lesquelles aujourd'hui il est extrêmement difficile de passer vers le rail parce que le coût est relativement élevé, surtout si l'on ne tient pas compte des coûts d'amortissement du véhicule motorisé privé. Cela a un effet évident sur le comportement, et c'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat souhaite aller dans ce

sens-là. Nous avons constaté qu'un certain nombre de député-e-s, de la plupart des sensibilités politiques, souhaitent aussi aller dans ce sens-là puisqu'en parallèle aux discussions sur l'initiative a été déposé un mandat demandant au Conseil d'Etat de préparer des dépenses annuelles permettant de soutenir de manière ciblée le prix pour des catégories de la population qui pourraient être amenées à utiliser de manière plus fréquente les transports publics. C'est un mandat qui a été déposé par les députés Kubski, Michellod, Clément, Fattebert, et toute une série d'autres député-e-s - je ne veux pas faire la liste ici -, qui nous contraindra de toute façon à reprendre le débat. Je ne peux évidemment pas prendre position au nom du Conseil d'Etat sur ce mandat vu qu'il n'y a pas encore fait l'objet de discussions, mais il s'inscrit dans la logique de ce qui a été décidé dans le cadre de la loi sur la mobilité et des décisions de principe que vous avez prises ici même.

Ceci étant, sur le plan formel, le Conseil d'Etat a néanmoins dû faire le travail d'examiner la validité de l'initiative en lien avec le droit supérieur. Il l'a fait intrinsèquement, parce que cela doit toujours se faire ainsi pour chaque initiative. Il l'a fait aussi pour des raisons situationnelles, parce qu'il n'a pas été le premier à devoir se poser cette question. Certains autres exécutifs et législatifs communaux et cantonaux de Suisse se sont en effet posé exactement la même question avant le Conseil d'Etat fribourgeois. Nous avons constaté une certaine hétérogénéité dans les analyses des différents organes en Suisse. Le Conseil d'Etat neuchâtelois a estimé que l'initiative était valide mais matériellement pas idéale, jugeant que c'était de la dilapidation d'argent public d'octroyer la gratuité à tout le monde. Il a préféré un contre-projet avec des mesures ciblées. C'est une position politique, mais dans le cadre d'une décision de validité de l'initiative. Plusieurs exécutifs de plusieurs villes suisses, dont l'exécutif de la ville de Zurich et l'exécutif de la ville de Berne, eux, suspectés de ne pas être sensibles aux questions environnementales, ont déclaré invalides des initiatives à peu près similaires à celles dont nous discutons aujourd'hui. D'autres exécutifs et législatifs vont être amenés à se prononcer, dans le canton de Vaud notamment et à d'autres endroits. C'est la raison pour laquelle l'Office fédéral des transports a mandaté un professeur zurichois pour un deuxième avis de droit après celui mandaté par le canton de Fribourg, dans la mesure où la Confédération constate que la question de la gratuité des transports publics se pose un peu partout en Suisse et qu'il serait judicieux d'avoir une certaine unité de vue dans la manière de traiter cette question-là. C'est la raison d'être de l'avis de droit commandé par l'Office fédéral des transports. On peut toujours interpréter évidemment de différentes manières les avis de droit. Aux deux premiers avis de droit est venu s'ajouter un avis de droit que nous avons reçu hier, que vous avez sans doute aussi reçu hier, et qui fait encore quelques autres considérations. J'y reviendrai relativement brièvement, vu le temps à disposition pour l'analyse de ce dernier avis de droit.

Le Conseil d'Etat a examiné plusieurs éléments concernant la validité par rapport au droit fédéral, sur la base des deux avis de droits déposés. Il a constaté qu'il était difficilement défendable d'admettre la validité de l'initiative par rapport au droit fédéral et aux articles idoines de la loi fédérale spécifique invoquée tant par le rapporteur de la minorité que par le rapporteur de la majorité. On constate que les mêmes passages des mêmes avis de droit sont interprétés de manière différente par la majorité et la minorité, ce qui montre aussi qu'il y a toujours une certaine marge de manœuvre dans la vision des choses. Dans le cadre de cette marge de manœuvre, le Conseil d'Etat s'est aussi posé la question *in dubio pro populo* ou non. Le Conseil d'Etat a estimé après en avoir discuté de manière approfondie qu'il était préférable d'invalider l'initiative, dans la mesure où il estimait que prévoir, suite à l'acceptation éventuelle de l'initiative, un projet de loi dont la Confédération jugerait par la suite qu'il n'est pas compatible avec le droit fédéral, c'était faire voter la population sur un objet dont elle était persuadée, ou dont elle serait persuadée qu'il amènerait un changement alors que le droit fédéral amènerait certainement la voix contraire. Dans ce contexte-là, tout en ayant longuement soupesé les inconvénients de devoir aller dans cette direction-là, le Conseil d'Etat a estimé que le critère *in dubio pro populo* ne pouvait ici pas fonctionner, dans la mesure où soumettre l'initiative, c'était faire entendre aux citoyennes et citoyens que l'initiative pouvait amener quelque chose qui ne peut pas être amené à cause de l'incompatibilité du texte avec la Constitution fédérale.

Nous avons tenté, entre hier et aujourd'hui, une brève analyse de l'avis de droit complémentaire - elle vaut ce qu'elle vaut, car évidemment, le Conseil d'Etat n'a pas pu faire une analyse approfondie d'un avis de droit qui a été déposé hier. Je préciserai néanmoins quelques éléments rapides sur cet avis de droit complémentaire, mais en allemand, non pas pour éviter que tout le monde comprenne ici dans cette salle du Grand Conseil, mais simplement parce que les juristes qui ont travaillé entre hier soir et ce matin sont germanophones et m'ont déposé ces choses en allemand, et que la traduction simultanée immédiate d'articles de droit est toujours un peu délicate, même si le député Elias Moussa s'y est aventuré avec brio.

Das Rechtsgrundachten scheint tendenziell eher etwas politisch gefärbt und aus streng juristischer Sicht nicht sehr überzeugend. Es wird kurzgesagt damit argumentiert, dass die Initiative höherem Recht in caso dem Pariser Abkommen und der EMRK entspricht und daher gültig sein muss. Ich möchte hier ohne zu zitieren doch erwähnen, dass das Bundesparlament grundsätzlich beim Verabschieden des Bundesrechts sich jeweils in den Kommissionen und im Plenum die Frage der Kompatibilität eines neuen Bundesgesetzes mit dem internationalen Recht, dem Völkerrecht stellt. Es ist also nicht so, dass die Frage nicht bereits gestellt wurde. Es ist bei jedem neuen Bundesgesetz so, dass im Rahmen der Vorbereitung dieses Bundesgesetzes die Konformität mit dem Völkerrecht überprüft wird. Deshalb geht der Staatsrat davon aus, dass es nicht notwendig ist, dass jeweils auf kantonaler Ebene erneut überprüft werden muss, ob ein Bundesgesetz mit dem Völkerrecht kompatibel ist. Natürlich kann man das verlangen, aber es wäre etwas befremdend, wenn alle 26 Kantone

jeweihs bei Einführung kantonalen Rechts die Arbeit des Bundesparlaments noch einmal neu machen würden. Das kann man natürlich tun, aber zu behaupten, dies sei nicht gemacht worden, ist dann doch vielleicht etwas locker.

Der betroffene Verfassungsartikel 81 a, b, v (09:54:42) wird ... zitiert. Es wird allerdings kaum darauf eingegangen, obwohl die Initiative in erster Linie mit dem nationalen Recht, insbesondere dem Verfassungsrecht, vereinbar sein muss. Das Rechtsgutachten hebt den Widerspruch zwischen der gebührenfreien Benutzung des öffentlichen Verkehrs

Président du Grand Conseil. Je vais ouvrir la discussion sur l'entrée en matière. Je rappelle que la discussion doit porter non pas sur le fond, mais sur la nullité ou la validité. Je vous informe aussi que nous sommes saisis d'une demande de renvoi de ce décret au Conseil d'Etat. Cette demande de renvoi ne sera traitée que si l'entrée en matière n'est pas combattue. Si la demande de renvoi est acceptée, ce sera réglé ; si elle n'est pas acceptée, nous traiterons du contenu du décret. La procédure est ainsi claire pour tout le monde.

Galley Nicolas (UDC/SVP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis un utilisateur occasionnel des transports publics et je suis membre de la commission qui a traité cette initiative.

Notre groupe a analysé avec attention cette initiative pour savoir s'il fallait en valider la conformité ou non. Lors notre travail en commission, nous nous sommes basés sur deux avis de droit qui, pour une fois, allaient dans le même sens. En soi, la conformité du droit supérieur ne serait pas respectée sur cette initiative. L'article 81a al. 2 de la Constitution fédérale dit que "Les prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts". Notre groupe soutiendra donc l'invalidité de cette initiative. Nous comprenons que la pilule est dure à accepter et à avaler pour les initiants, après avoir effectué un gros travail de récolte de signatures. Malheureusement pour eux, nous ne pouvons pas valider la conformité d'une initiative juste en considérant le travail qui a été accompli. Ce n'est pas à la Constitution cantonale qu'il aurait fallu s'attaquer, mais bien à la Constitution fédérale. Concernant la demande de renvoi, j'y reviendrai plus tard, une fois qu'elle aura été formulée.

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). La présente prise de parole va traiter de la question de la validité de l'initiative constitutionnelle et en particulier de la demande de renvoi au Conseil d'Etat. Les questions relatives au fond seront soulevées dans la seule mesure où elles sont intrinsèquement liées à la recevabilité. Quand on approfondit une question de validité d'initiative populaire, très rapidement on tombe sur des notions juridiques, beaucoup de notions, qui peuvent faire peur. Mais en réalité, l'appréciation de la validité d'une telle initiative est très simple. Les quatre minutes restantes me seront amplement suffisantes pour l'expliquer. Pour ce faire, je vais procéder à une analyse en quatre points.

Tout d'abord le point 1 : il faut se poser la question, et la bonne question juridique, à laquelle nous devons répondre. Ici, ce qu'il s'agit de savoir, c'est : est-ce que l'initiative peut être interprétée de façon conforme au droit supérieur ? Ce droit supérieur comprend le droit fédéral et international notamment. En cas de conflit entre ces normes, les conventions internationales priment sur le droit interne, éventuellement contraire.

Pour le point 2, il faut déterminer quel est ce droit supérieur applicable dans le cas d'espèce. Nous pouvons retenir principalement trois sources du droit :

- > Tout d'abord nous avons déjà discuté de la Constitution fédérale et son article 81a, al. 2. Cette disposition a été largement examinée par le Conseil d'Etat dans son message ou par la commission, il suffit de s'y référer.
- > Comme deuxième source du droit supérieur, nous avons la CEDH et son article 2 qui traite du droit à la vie. Cet article impose une obligation positive pour les Etats de préserver la santé et la vie des personnes placées sous leur responsabilité. Le droit à la vie implique de protéger les citoyens et les citoyennes contre les effets du dérèglement climatique.
- > Et enfin, comme troisième source du droit, et pas des moindres, nous avons l'Accord de Paris. En ratifiant cet accord, la Suisse s'est engagée, de manière contraignante, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Elle s'est aussi engagée à prendre des mesures concrètes pour réduire ces émissions.

Nous arrivons au point 3. Quels sont les faits ? Il est reconnu que la Suisse doit diminuer ses émissions de CO₂. Dans les chiffres concrets, sans tenir compte du trafic aérien, 1/3 des émissions de CO₂ en Suisse sont émis par les transports motorisés. Ce chiffre est causé principalement, si ce n'est intégralement, par les transports individuels carbonés. Finalement, le point 3 de cette analyse en conclurait qu'il convient d'appliquer le droit au cas d'espèce. L'initiative de gratuité constitue une mesure concrète de réduction de nos émissions de CO₂ conformément à l'Accord de Paris dont je vous ai parlé précédemment. L'initiative serait également conforme à l'article 2 CEDH qui implique une obligation positive pour les Etats de protéger ses citoyens contre les effets du dérèglement climatique. Ces normes de l'Accord de Paris ou de la CEDH sont contraignantes, elles priment notre droit interne, même constitutionnel, et même l'article 81a.

Malgré cette analyse, certains d'entre vous pourraient soutenir, retenir que l'initiative "Pour la gratuité des transports publics" ne permet pas d'atteindre ces objectifs et de réduire nos émissions de CO₂, mais là, c'est le moment de se rappeler le point 1

de mon analyse et la question que nous devons nous poser. Cette question est : est-ce que l'initiative peut être interprétée de manière conforme au droit supérieur, ce droit supérieur étant l'Accord de Paris et la CEDH ? La réponse est évidemment oui. Cette initiative "Pour la gratuité des transports publics" est une mesure concrète proposée par les citoyennes et les citoyens de notre canton pour lutter contre les émissions de CO₂. Vous constaterez que je n'ai pas utilisé de baguette magique et encore moins une baguette magique verte, mais le seul droit actuellement applicable. Malgré deux avis de droit, cette analyse que je viens de vous exposer sur l'Accord de Paris et sur la CEDH, qui est un examen pourtant élémentaire et crucial pour cette question de validité, n'a jamais été menée profondément et de manière aboutie par le Conseil d'Etat, ni par la commission parlementaire. Cet examen s'avère d'autant plus nécessaire en raison de l'hétérogénéité des décisions prises à l'heure actuelle en Suisse... [*temps de parole écoulé*]

Cotting Charly (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Mes liens d'intérêts : j'ai fait partie de la commission qui a étudié ce décret et, de par mon activité, je suis un piètre utilisateur des transports publics.

Je n'ai pas eu de formation de droit et ne bénéficie de ce fait pas de la faculté de "contorsionisme" intellectuel de certains juristes. La seule question qui était posée à la commission était de savoir si le texte de l'initiative était conforme au droit supérieur, en l'occurrence la Constitution fédérale. Personnellement, j'aurais beaucoup aimé débattre du fond de cette initiative, mais il m'était difficile d'accepter la validité de ce texte, malgré la force de persuasion de certains membres de la commission. Pour moi, il n'y a aucun doute : le texte de cette initiative est contraire à la Constitution fédérale. Ne doit-on pas aussi tenir compte de l'esprit de la loi ? En l'occurrence de la Constitution fédérale ? L'avis de droit demandé par l'Office fédéral des transports arrive à la conclusion claire que cette initiative est problématique, notamment concernant l'article 81a de la Constitution. Je tiens encore à rappeler que selon les comptes de l'Etat de Fribourg, notre canton verse déjà plus de 43 millions de subventions aux transports publics.

En conséquence, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux accepte l'entrée en matière, s'oppose au renvoi et vous propose dans sa grande majorité d'accepter le décret tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Grossrieder Simone Laura (VEA/GB, SE). Erst im September 2021 verabschiedete der UN-Menschenrechtsrat eine Resolution, die das Leben in einer sauberen, gesunden und nachhaltigen Umwelt als Menschenrecht anerkannt.

Ich möchte nochmals hervorheben: heute beraten wir nicht nur darüber, ob eine Initiative zugelassen wird oder nicht, sondern auch eventuell über deren Rückweisung an die Kommission. Wie bereits mehrere Kollegen und Kolleginnen erwähnt haben, steht internationales Recht über nationalem Recht. Neben dem Pariser Abkommen steht so auch das erwähnte erst vor wenigen Monaten anerkannte Menschenrecht auf ein Leben in einer sauberen, gesunden und nachhaltigen Umwelt, das bei dieser Initiative zum Zuge kommt, über unserer Bundesverfassung.

Die Veränderung des Gefüges und der Demographie in diesem Parlament und in anderen politischen Ämtern hat gezeigt, dass sich ein grosser Teil der Freiburger und Freiburgerinnen eine diversere, umweltbewusstere und verantwortungsvollere Politik wünscht. Ich wende mich hiermit an Sie als Vertretung der vielen Stimmen insbesondere der jüngeren Generation, welche sich um ihre Zukunft sorgt und sich aktiv am politischen Diskurs beteiligt.

Die vorliegende Initiative ist Ausdruck eines Anliegens von Freiburgern und Freiburgerinnen, die sich über ein Instrument unserer direkten Demokratie Gehör verschaffen möchten. Herr Staatsrat Steiert hat bereits erwähnt, dass andere Parlamente ähnliche Initiativen zugelassen haben, um einen Gegenvorschlag auszuarbeiten. Ich appelliere an Sie, liebe Grossrätinnen und Grossräte, lassen Sie einen Diskurs in der Bevölkerung zu! Lassen Sie uns die Instrumente einer direkten Demokratie nicht ausbremsen, sondern belohnen wir das Engagement der Bürger und Bürgerinnen insbesondere der jüngeren Generation, die sich mit Herzblut engagiert, die sich im Rahmen der politischen Möglichkeiten ein Gehör verschaffen will, deren Interesse für die Politik vorhanden ist und die ihr Recht auf Mitbestimmung wahrnehmen will. Ihre Zweifel und Gegenargumente zum Inhalt der Initiative dürfen Sie dann gerne in Debatten und an der Urne kundtun.

Ghielmini Krayenbühl Paola (VEA/GB, SC). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la commission qui a traité cet objet. Je m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Nous sommes appelé·e·s à nous prononcer sur une question des plus importantes. Une initiative populaire, cet instrument démocratique majeur que nous chérissons tant, est déposée dans les délais légaux avec un grand nombre de signatures. Le texte est clair mais, selon deux avis de droit, il ne respecte pas le droit supérieur, le fameux article 81a de la Constitution fédérale dont on vient de discuter. En commission, nous avons longtemps débattu des arguments soulevés dans ces avis de droit et nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord.

L'initiative populaire demande que l'Etat garantisse des transports publics gratuits, de qualité et respectueux de l'environnement. On dit que l'article constitutionnel en question dit que le prix payé par les usagers des transports publics couvre une part appropriée des coûts. Ces avis de droit laissent quand même un doute sur l'interprétation de l'article

constitutionnel. Le prix payé par l'utilisateur peut être interprété, par exemple, comme l'impôt payé annuellement. Dans les cantons de Neuchâtel et Vaud, comme cela a été dit aussi, des initiatives similaires ont été considérées comme valides.

D'autre part, la question des tarifs des transports publics est traitée dans la loi fédérale sur le transport de voyageurs, et comme déjà évoqué par le président de la commission, il est dit à l'article 28 al. 4 que la Confédération, les cantons et les communes peuvent commander des réductions de tarifs, mais doivent en supporter les coûts. Cela signifie que le canton peut commander la gratuité des transports publics, mais il doit l'assumer financièrement, et c'est ce que veulent les initiants. Nous devons aussi avoir à l'esprit, dans notre évaluation, que si ce nouvel article constitutionnel devait être accepté par la population, la loi qui s'ensuivra appliquera le principe voulu dans le respect du droit supérieur.

En commission, nous avons auditionné les représentants du comité d'initiative, qui nous ont clairement affirmé que leur intention a toujours été de respecter la Constitution fédérale et que l'initiative devait être interprétée et appliquée en respectant le droit supérieur. Ce sera au Grand Conseil, en cas d'acceptation par le peuple, d'apporter une loi qui reste proche de la volonté populaire. Notre groupe, comme la minorité de la commission, est d'avis que le doute persiste dans l'interprétation de l'article constitutionnel, et comme expliqué par M^{me} la Députée Roulin, il faut de plus tenir compte des accords internationaux et notamment de l'Accord de Paris, dans lequel la Suisse s'est engagée. Cet aspect nouveau devrait supprimer tout doute. Selon des arrêts du Tribunal fédéral, l'autorité appelée à statuer sur la validité de l'initiative doit en interpréter les termes dans le sens le plus favorable pour les initiants. Il est aussi dit que les déclarations des initiants peuvent être prises en considération.

C'est au vu de ces éléments que notre groupe est convaincu que le peuple doit pouvoir s'exprimer sur cette initiative. Notre groupe considère très important de pouvoir permettre un débat public sur l'attractivité des transports publics. Plus de 30% des émissions directes de gaz à effet de serre dans le canton sont dus aux transports. Le transfert modal - nos transports individuels motorisés vers des transports publics - est une composante indispensable dans la réduction des gaz à effet de serre. Et ceci avant tout pour notre canton, qui a une part modale de transports individuels motorisés de 75% et uniquement de 18% pour les transports publics. Le débat public qui accompagnerait cette votation populaire est important et d'actualité dans le contexte de crise climatique. Et bien sûr, plus de 7000 citoyens demandent que le peuple puisse s'exprimer là-dessus. Nous ne pouvons pas étouffer le débat, museler les initiants par deux simples avis de droit qui nous laissent sur notre faim.

Au nom des droits politiques, nous vous demandons, si vous refusez le renvoi que l'on va aussi voter, chers collègues députés, de constater la validité de l'initiative.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la commission et je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Monsieur le Président, ce n'est pas un Parlement que vous présidez ce matin, non, c'est bien un tribunal pénal que vous présidez ! Aujourd'hui cette salle des fêtes arbore les moulures d'une salle d'audience, il ne vous manque plus que le manteau pourpre du juge, Monsieur le Président, car sur le banc du Ministère public, nous avons le procureur de la majorité Michellod, la plume acerbe, nous avons l'avocat de la défense de la minorité, l'excellent maître Moussa, et en fond de salle, nous avons même la chronique judiciaire, souvent distraite mais toujours attirée par l'odeur du sang. Mais surtout, chères et chers collègues, nous avons un banc des accusés. Sur ce banc des accusés, ce n'est pas la Gauche qui est aujourd'hui assise, sur ce banc des accusés, ce ne sont pas les jeunes du canton qui ont récolté ces plus de 6000 signatures, sur ce banc des accusés, c'est bien la démocratie fribourgeoise qui est mal assise. En voulant gaillardement invalider l'initiative qui nous est soumise aujourd'hui, on amène la démocratie fribourgeoise à l'échafaud. Vous souriez, vous haussez les épaules, mais notre affaire est beaucoup plus grave que ce que vous pouvez l'imaginer pour notre démocratie directe. Je m'explique.

Quel est le but de l'initiative populaire ? C'est un instrument qui a pour but de permettre aux minorités de proposer des idées en les soumettant au vote du peuple. Si on écrase les initiatives populaires venant de ces mêmes minorités, qui plus est pour des raisons juridiques boiteuses et en jugeant au doigt mouillé, on assassine le système même de l'initiative populaire. Si ce matin vous mettez à mort sur la place publique l'initiative populaire qui nous est soumise, c'est bien le lien sacré de confiance entre la population et ses élus que vous mettez en danger. Il est important d'avoir en tête aujourd'hui qu'en tant qu'autorité de contrôle de la validité des initiatives, nous sommes soumis à des devoirs, et je crois que le rapporteur de la majorité l'a bien dit, ce sont notamment des devoirs définis par une jurisprudence claire, établie par le Tribunal fédéral. Nous sommes soumis au principe de proportionnalité. Je précise : selon le Tribunal fédéral, nous avons le devoir d'interpréter l'initiative conformément au droit supérieur, avec comme principe essentiel *in dubio pro populo*, principe qui n'est d'ailleurs contesté par personne, que ce soit en commission ou ici. S'il y a un doute, ne serait-ce que minime, on doit soumettre au peuple l'initiative au risque de créer un déni de démocratie. A quoi sert l'initiative si on invalide tout, du moment qu'elle ne correspond pas à nous, aux idées de la majorité ?

Qu'avons-nous sur la table ? Nous avons deux cantons qui ont validé l'initiative : Neuchâtel et Vaud, qui ont en effet déjà validé cette initiative avec l'aide de leurs éminents juristes, cela crée déjà un doute qui est clair. Nous avons un nouvel avis de droit qui comprend et qui traite de questions qui n'ont pas été traitées jusque-là dans les deux précédents avis de droit et

lors des débats de la commission, notamment sur le respect des traités et des conventions internationales. Et puis, nos deux avis de droit que l'on a déjà. En soi, si on les relit bien - il faut faire ce travail-là en préparation de ce débat -, si on regarde bien, la question soulevée par le député Moussa - de savoir si oui ou non le fait de participer aux coûts des transports publics via nos impôts correspond à l'art. 81a Cst. - n'est pas traitée. Elle n'est pas traitée et ça, ça crée clairement le doute.

Pour pouvoir sereinement examiner ces nouvelles questions, notamment ces éléments de faits nouveaux soumis par notre excellente collègue Roulin, et afin qu'on puisse disposer d'une approche consolidée, le groupe socialiste vous propose d'entrer en matière et d'accepter le renvoi afin d'éviter d'ériger une pierre tombale à notre démocratie avec l'épithète suivante : "Cigît notre pauvre démocratie fribourgeoise". Merci de soutenir le renvoi.

Baeriswyl Laurent (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich schlage vor, wir kommen zurück vom Strafgericht in den Grossratssaal, da, wo dieses Geschäft auch hingehört. Mit dem zur Diskussion stehenden Geschäft habe ich folgende Interessenbindung: Ich bin regelmässiger Benutzer des öVs und war in der prüfenden Kommission. Ich spreche hier im Namen meiner Fraktion Die Mitte.

Wir haben ein wunderbares Anliegen auf dem Tisch, ein edler Vorstoss: öV für alle und zwar gratis. Das mühsame Billetekaufen oder das Abonnementverlängern würde entfallen und wenn der öV schon gratis ist, wird er hoffentlich auch benutzt, wunderbare Ideale, die sicher sehr unterstützenswert sind, schon nur der Umwelt und den nächsten Generationen zuliebe.

Die Förderung des öffentlichen Verkehrs und die Entlastung unserer Umwelt ist auch uns ein grosses Anliegen, das Einhalten des Klimaplanes sowieso, unbedingt. Wir sprechen aber heute nicht über den Inhalt, sondern wir sprechen über die Gültigkeit oder die Ungültigkeit dieser Initiative. Der Gesetzgeber auf eidgenössischer Ebene ist in dieser Frage klar. Der Artikel 81 wurde mehrmals zitiert: "Die Kosten des öffentlichen Verkehrs werden zu einem angemessenen Teil durch die von den Nutzerinnen und Nutzern bezahlten Preise gedeckt." Die Initiative ist mit dem zitierten Verfassungsartikel nicht kompatibel und entspricht dementsprechend nicht dem übergeordneten Recht. Auch wenn mehrere Juristen in der Regel noch mehr Meinungen generieren, waren die Studien, die uns in der Kommission vorgelegt wurden, klar und eindeutig. Wir sehen hier keinen Interpretationsspielraum. Der öffentliche Verkehr darf schlicht nicht gratis zur Verfügung gestellt werden, zumal ein grosser Teil des öffentlichen Verkehrs bereits subventioniert ist.

Die grosse Allgemeinheit

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêt par rapport à cet objet, mis à part que je me déplace majoritairement en transports publics. Je m'exprime ici en mon nom propre.

Dans ma prise de parole, qui sera courte, j'aimerais simplement m'arrêter un instant sur l'expression "part appropriée des coûts" de l'article 81a de la Constitution fédérale qui est au cœur, au centre de l'argumentation visant à invalider ce texte. Car, contrairement au Conseil d'Etat et à certains de mes préopinants, je ne juge pas que le texte de cet article soit clair. Le terme "approprié" est un adjectif qui fait référence à des valeurs, il ne définit pas de seuil limite, ni inférieur ni supérieur d'ailleurs. Il laisse donc le champ libre à une marge d'interprétation dont la gratuité peut, à mon sens, faire partie. L'expression "part appropriée" ne donne pas non plus de référentiel, et c'est bien là la question ou le problème qui doit nous occuper. Approprié selon qui, approprié à quoi, par rapport à quoi, et quels sont ces coûts financiers, écologiques, sociaux, des coûts à court terme, à moyen ou à long terme, de quoi parle-t-on ? Mesdames et Messieurs les Députés, je vous invite à vous poser cette question : qu'est-ce qui est approprié ? Est-ce que prendre sa voiture pour faire 1 kilomètre en ville est approprié ? Est-ce que consommer l'équivalent de trois planètes est approprié ? Est-ce que les mesures prises en temps normal sont appropriées en temps de crise ? Est-ce que la gratuité du vaccin contre le COVID était appropriée ? Est-ce que l'aide d'urgence aux réfugiés de guerre est appropriée ? Alors oui, je mélange un peu les pommes et les poires et nous ne sommes certainement pas d'accord sur toutes ces questions, mais lorsqu'il s'agit d'une situation de crise, telle que le COVID, la guerre en Ukraine ou le changement climatique, il est important de se rappeler que la gratuité peut aussi être une part appropriée.

La question de la participation des bénéficiaires aux prestations vise parfois des buts qui vont bien au-delà de l'aspect purement financier. Les psychanalystes, par exemple, en font un élément important de la thérapie, l'effort financier demandé participant à l'implication du patient et donc au succès même de la psychanalyse. Mais ici, le patient, c'est notre Terre, notre climat et au final nous-mêmes, ses habitants. Et le prix que nous payons déjà et que les générations futures payeront pour notre manque de courage est très élevé, trop élevé, pas du tout approprié.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Conformité, validité, c'est ce que nous devons discuter aujourd'hui. Le doute, c'est l'élément essentiel de la décision que nous devons prendre. Le premier doute qui a été mis clairement en évidence, c'est qu'il y a éventuelle non-conformité discutable au droit supérieur, mais grande conformité au droit "supérieur supérieur". Donc, si ça ce n'est pas un doute, je ne sais plus quelle est la définition de ce mot.

Autre élément qui me paraît important : notre engagement politique. Nous parlons d'une démocratie, nous parlons d'une démocratie qui donne la voix au peuple, nous parlons d'une démocratie représentative. Alors là, je dois dire que je suis juste tombé des nues en entendant l'intervention de mon collègue Baeriswyl, juste avant, qui disait : "mais qui c'est le peuple ? Ce n'est pas les 7000 personnes qui ont signé cette initiative". Eh bien non, vous avez raison, mais malheureusement, vous arrivez à la fausse conclusion : le peuple, c'est toute la population fribourgeoise, et c'est à elle qu'il faut donner la parole et non pas seulement aux 7000. C'est là le problème que j'ai avec la discussion d'aujourd'hui, c'est qu'avec de bonnes volontés pour être tout à fait conforme au droit, on en arrive à des décisions qui sont complètement erronées.

J'aimerais en appeler notamment à tous les collègues du "Schweizerische Volkspartei", et je dis cela très volontiers en allemand parce qu'on parle du "parti du peuple", et le nombre de fois où, dans cette salle - non plutôt dans l'autre qui est la plus habituelle et dans laquelle nous retournerons -, l'on a fait appel au fait de dire : "nous sommes une démocratie représentative, nous devons préparer le travail en cas de grande décision, c'est au peuple de se prononcer", je ne comprends pas que l'on n'accepte pas, alors que la base légale nous le permet, de donner la voix au peuple. Si nous n'avions pas fait ça, si nos prédécesseurs n'avaient pas fait ça, il y aurait un certain nombre de décisions qui n'auraient jamais été prises. Je crois que le droit de vote des femmes n'était pas tout à fait conforme à l'article sur l'exercice des droits politiques, qui prévoyait que seuls les hommes avaient le droit de vote ; il a fallu faire un certain nombre d'interventions à tous les niveaux pour que des cantons, avant la Confédération, octroient ces droits-là.

Alors aujourd'hui, la seule question est : acceptons notre rôle, préparons cette réflexion, éventuellement contre-argumentons sur cette réflexion, mais donnons la parole à la population fribourgeoise.

Je terminerai juste encore la phrase de ma chère collègue Daphné Roulin qui a été coupée à la dernière minute, car sa conclusion était de dire que "pour tous ces motifs, nous vous demandons le renvoi au Conseil d'Etat pour un réexamen complet".

Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR). Voici mes liens d'intérêts : j'habite un petit village où aucun transport public ne vient transporter la population.

Le canton de Fribourg est encore un canton rural et agricole ayant de nombreux villages et hameaux ne recevant aucun moyen de transports publics. Dans mon village, je peux vous assurer que si une personne n'a pas ou plus son permis de conduire, de gros problèmes deviennent vite préoccupants. Pratiquement chaque foyer du village a au minimum deux voitures pour l'ensemble du foyer, c'est vital. De plus, nos routes communales sont devenues impraticables non seulement pour les agriculteurs, mais également pour les TPF - merci Valtraloc.

Je refuse donc que la population des campagnes profondes du canton subventionne par son argent durement gagné la gratuité des transports publics fribourgeois pour une catégorie de personnes se trouvant majoritairement en ville et dans ses grands axes. De plus, notre village se trouve dans le puzzle de la Suisse où nous ne savons jamais dans quel canton nous nous trouvons. J'émet donc des doutes sur l'application de cette initiative qui doit respecter le principe de territorialité.

C'est pourquoi je vous invite à accepter le décret tel qu'il en ressort des constatations du Conseil d'Etat.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais face aux envolées lyriques et politiques du collègue Kubski, il faut que je corrige deux ou trois choses.

J'ai entendu avec une très grande satisfaction ce matin les nouveaux défenseurs de la démocratie directe, les nouveaux défenseurs de l'adage *in dubio pro populo*. Il est vrai que la Gauche de ce Parlement ne nous avait pas habitués au respect de ce principe, et je fais référence aux débats de 2016 sur la validité de l'initiative populaire contre le Centre Islam et Société : j'invite par exemple Benoît Rey à aller relire les propos de la Gauche lors de ces débats, j'invite le collègue Kubski à aller prendre connaissance des propos de ses prédécesseurs. Je me réjouis de ce changement de position, je soupçonne cependant que celui-ci soit un peu dû à un certain, comment dire cela, opportunisme politique.

Deux-trois questions juridiques, parce qu'un peu tout et n'importe quoi a été dit. Par rapport à la demande de renvoi, je crois pouvoir dire que l'avis de droit de Maître Chiffelle n'a pas modifié notre conviction, et c'est un euphémisme. J'invite l'auteur de l'avis de droit et ceux qui ont mandaté cet avis de droit à aller lire également l'arrêté fédéral portant approbation de l'Accord de Paris - c'est publié dans la Feuille fédérale 2017/289 -, dans lequel les Chambres fédérales ont rappelé que la part de l'objectif de réduction réalisée en Suisse, sous-entendue la mise en œuvre de l'Accord de Paris et celle de ses objectifs réalisés à l'étranger, se fait dans le respect du cadre du droit national. Je crois pouvoir dire que la Constitution fédérale, que l'on soit d'accord ou pas avec l'un ou l'autre de ses articles - je le veux bien -, fait partie du droit national. Le lien entre une diminution des émissions de CO₂ et une gratuité des transports publics est très ténu. Malheureusement, le député Clément n'a pas pris la parole - il n'est pas là ce matin -, mais il m'a expliqué dans un courriel très intéressant à lire - et adressé à plusieurs députés -, en deux mots, que ce qui diminue les émissions de CO₂, c'est moins de transports, et rendre les transports publics gratuits augmentera les transports.

Ensuite, par rapport à l'argument sur les impôts, je pense que beaucoup de députés n'ont pas été lire l'article 81a al. 2 de la Constitution - je vous invite à aller le relire - où l'on dit très clairement qu'il faut qu'une part des transports publics soit payée par les utilisateurs, une part appropriée. Que l'on soit d'accord ou pas avec cet article, c'est peut-être là qu'il faut lancer une initiative populaire pour modifier cet article et faire un débat au niveau fédéral.

Lorsque la Gauche nous dit : "Oui, mais on n'a pas examiné la possibilité de payer cette part appropriée par les impôts", je suis très intéressé par cet argument. Je rappellerai seulement que d'après les statistiques fiscales, 30% de la population ne paie pas d'impôts. Je me réjouis donc de la proposition de la Gauche visant à taxer les gens qui ne réalisent aucun revenu, afin de rendre cette possibilité conforme à leur initiative.

Ensuite, la dernière chose que j'aimerais dire, c'est que l'initiative n'a pas été rédigée en termes généraux. Que dit-elle ? Que "l'Etat garantit des transports publics gratuits", et ensuite, à la fin, que "la mesure est financée par l'impôt". Nous n'avons donc pas de marge de manœuvre, et j'invite également la Gauche à aller relire les différents arrêts du Tribunal fédéral, et notamment celui qui a constaté, qui a confirmé l'invalidité de l'initiative sur le Centre Islam et Société. Le Tribunal fédéral disait en quelques mots : "Pour appliquer une initiative, s'éloigner à tel point du texte de l'initiative viole la volonté des signataires, et c'est donc non conforme".

Donc, pour toutes ces raisons, je vous invite d'une part à refuser le renvoi - on n'a aucun élément justifiant un renvoi, on est aptes à décider aujourd'hui - et d'autre part à constater l'invalidité de cette initiative.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). N'étant ni juriste, ni de formation universitaire ou académique, je me permets de prendre la parole pour exprimer deux ou trois avis, et notamment sur le renvoi.

Mais en préambule, comme mon collègue Kolly, je suis très heureux d'avoir découvert certaines modifications d'avis sur l'aspect démocratique des initiatives. Cela va peut-être être utile pour le futur.

À présent, concernant le renvoi, j'ai deux ou trois questions qui me viennent. La première, c'est que je constate qu'on a déjà deux avis de droit, l'un qui émane du canton et l'autre de l'OFT. Les deux arrivent à la même conclusion, donc c'est déjà bien. D'habitude en effet, il est rare que cela arrive : plusieurs juristes, ce sont plusieurs avis. Et là, on arrive avec un troisième avis de droit, et si ce renvoi est accepté, que va-t-il se passer ? C'est là que j'aimerais une réponse : aura-t-on des juristes éminemment supérieurs aux juristes ayant rédigé les avis de droit qui vont nous dire : "celui-ci est le bon et ceux-ci ne sont pas bons" ? J'aimerais donc bien savoir, en tant que non professionnel du droit, comment cela va se passer, parce que si l'on se retrouve en commission et que l'on ne sait pas comment apprécier ces avis de droit, je pense que ça va être compliqué.

Ensuite, je suis un peu inquiet de cette façon de procéder, du fait que si on a deux avis de droit qui ne vont pas dans notre sens, on en cherche un troisième. Bref, c'est de bonne guerre, mais va-t-on arriver, pour chaque projet de loi, à des avis de droit qui vont venir contredire les avis de droit jusqu'à ce qu'on en ait un qui arrive finalement dans le sens que l'on souhaite ? Je crois qu'à un certain moment, il faudra quand même se dire qu'on doit aller dans le bon sens, et il faudra peut-être, si on veut intéresser les citoyens à la politique - les citoyens qui majoritairement à présent s'éloignent de la politique -, qu'on revienne à un plus de simplicité et de bon sens.

Cela étant dit, je vous l'avoue franchement : je ne suis ici pas forcément en accord avec mon groupe politique ; je vais certainement, en fonction des réponses qui vont être données, accepter le renvoi parce que j'estime que c'est une piste qui mérite aussi d'être analysée.

Voilà, avec ces quelques considérations et la réserve que j'ai émise, j'aimerais terminer, Monsieur le Président, en précisant que si le renvoi n'est pas accepté, je soutiendrai la position du Conseil d'Etat.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Puisque j'ai été interpellé, je reviens brièvement aux propos de nos collègues Kolly et Mesot à la suite de leurs interventions.

J'entends bien votre comparaison avec l'initiative sur le Centre Islam et Société, cher député Kolly. Une accusation est toujours une construction intellectuelle, et elle est ici rarement à ce point assumée. En soi, l'initiative pour l'interdiction du Centre Islam et Société violait l'article 8 al. 2 de la Constitution fédérale, qui est un principe fondamental. Les 15 premiers articles de la Constitution en effet, ce sont vraiment les éléments fondamentaux, et c'était absolument clair qu'il y avait une réelle discrimination qui ciblait une religion en particulier, cela ne posait pas de question problématique.

Là, ce que l'on regarde, c'est un article ajouté en 2014, un article de la Constitution accepté par la population, mais qui n'avait pas pour but de vouloir interdire toute gratuité aux transports publics. Le but de cet article, c'était de pouvoir promouvoir les transports publics. Donc en soi, le but n'était pas du tout de vouloir invalider toute future initiative - et ça, c'est très clair -, si bien que ça nous laisse une marge d'interprétation immense, un devoir d'interprétation dans ce cas précis.

Là, je rebondis sur la question du député Mesot, qui a tout à fait raison de poser cette question : qu'allons-nous faire de tous ces différents avis de droit ? En fait, cela montre bien qu'il y a un doute quant à l'interprétation et la conformité de

cette initiative à la Constitution, cela montre bien qu'il y a plein d'avis juridiques différents qui n'émanent pas de n'importe qui, de vrais professeurs. Et là, le peuple est souverain, il doit pouvoir se prononcer. Et finalement, que risquez-vous, même politiquement, à avoir un vrai débat ? Je ne comprends pas pourquoi vous craignez de nous affronter sur le débat, sur la place publique.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je me permets de prendre la parole pour répondre aux arguments que vient d'évoquer M. Kubski.

Quand il dit qu'il y a un doute, le doute c'est eux qui l'ont créé. On avait deux avis de droit qui allaient exactement dans le même sens, qui concluaient que cette initiative était invalide. Alors c'est facile : on mandate un troisième avis de droit, on le demande à un juriste qui est proche de vos partis, et il ira forcément dans votre sens parce qu'il interprétera à sa manière. Mais, il n'y a pas de doute : il y a deux avis de droit qui ont été donnés, demandés par le Conseil d'Etat et qui montrent que c'est invalide.

Je vous suggère donc de refuser le renvoi et d'accepter cette invalidité.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je remercie toutes les députées et tous les députés qui sont intervenu-e-s dans le cadre de cette entrée en matière. Je constate un clivage assez net entre la Gauche et la Droite : il semblerait que l'appartenance politique ait une influence sur la façon dont on interprète le droit. Je vais me permettre de répondre d'une manière générale à plusieurs d'entre vous en même temps.

Je remercie les députés Cotting, Baeriswyl, Galley, Thévoz, Kolly, Mesot et de Weck qui ont plaidé en faveur de la position de la commission. Je crois que les choses étaient claires, en tout cas pour une majorité de la commission, qui a constaté ou qui n'avait du moins pas de doute sur la compatibilité, respectivement dans le cas présent l'incompatibilité de l'initiative populaire avec la Constitution fédérale.

Je vais aussi répondre aux remarques émises par les député-e-s de Gauche, telles que M^{mes} Roulin, Grossrieder et Ghielmini Krayenbühl sur la validité par rapport au droit supérieur, j'entends par là le droit international. Effectivement, la commission n'a pas pu prendre connaissance de l'avis de droit qui nous est parvenu hier. Je tiens toutefois à préciser que la commission avait suspendu ses travaux l'an dernier dans l'attente d'un avis de droit de l'Office fédéral des transports et qu'à cette occasion, la minorité aurait pu demander un autre avis de droit, ce qui aurait permis à la commission de l'analyser dans les temps. Cela n'a pas été fait. Je tiens aussi à rappeler la teneur de l'article 117 al. 1bis LEDP sur lequel la commission a fondé son travail : pour être validée, "l'initiative doit être conforme au droit supérieur et exécutable ainsi que respecter l'unité de la forme, de la matière et de rang". En ce sens, je pense que la commission a rempli sa mission, une majorité de celle-ci ayant l'intime conviction que la gratuité des transports publics n'est pas conforme à l'article 81a de la Constitution fédérale, qui demande une participation appropriée aux coûts de la part des usagers. L'avis de droit qui nous a été envoyé hier remet toutefois en question la compatibilité de l'article 81a de la Constitution fédérale avec les accords internationaux, mais le député Kolly a répondu à cette question-là puisque dans l'arrêté fédéral, il est précisé que le droit fédéral doit être respecté dans l'application de ces accords internationaux.

Je me permets de préciser aussi que les accords qui ont été cités - tant les Accords de Paris que la CEDH -, et qui ont été ratifiés par la Suisse, ont pour objectif, pour les articles cités, de réduire les émissions de gaz à effet de serre ; de l'avis des auteurs, l'augmentation de la demande en transports publics est un moyen efficace pour permettre au canton de Fribourg de réduire ses émissions de CO₂. Or, ce n'est pas l'augmentation de la demande en transports publics qui réduira les émissions de CO₂, mais bien la diminution de l'utilisation des modes de transports carbonés. L'un et l'autre ne vont pas forcément de pair et il ne s'agit pas là d'une question juridique, mais plutôt d'une question technique.

Je me permets, à ce sujet, de citer l'Union des transports publics qui dit : "Des transports publics gratuits ne signifient pas davantage de durabilité et de protection de l'environnement. Tous les exemples d'essais de gratuité des transports publics à l'étranger (Vienne, Tallinn, Hasselt, Liechtenstein ou Luxembourg) indiquent qu'il ne se produit pas de transfert en tant que tel du trafic individuel motorisé vers les transports publics. Au lieu de cela, le danger est que ce soient principalement des adeptes du trafic lent qui se tournent vers les transports publics plutôt que des personnes motorisées. En fin de compte, les transports publics gratuits ne contribueraient certainement pas de manière notable à réduire l'impact environnemental du trafic". J'en conclus que nous avons d'un côté une certitude, ou du moins c'était la certitude d'une majorité de la commission, à savoir que l'initiative "Pour la gratuité des transports publics" est contraire à l'article 81a al. 2 de la Constitution fédérale qui implique, je le rappelle encore une fois, une participation appropriée des usagers aux coûts des transports publics - ce que l'avis de droit qui a été transmis hier ne conteste d'ailleurs pas du tout. D'un autre côté, nous avons une incertitude : il n'est en effet pas prouvé que la gratuité des transports publics implique une réduction des émissions de CO₂. Cette incertitude sur les effets de la gratuité des transports publics sur les émissions de CO₂ réduit donc, à mon sens, à néant l'argumentation des auteurs de ce nouvel avis de droit, puisqu'il subsiste un doute important sur la compatibilité de cette initiative sur les transports gratuits, avec le droit supérieur et principalement les Accords de Paris.

Dans cette optique, je vous invite à entrer en matière et à refuser la demande de renvoi.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Je souhaite également remercier tous les intervenants au nom de la minorité de la commission. Je n'ai pas eu tort lorsque j'ai évoqué au début de mon rapport que le débat divise, cela a été je crois assez marqué. Je me dois cependant de répondre à certains éléments, même si je ne serai certainement pas exhaustif.

Tout d'abord je me dois de légèrement corriger mon collègue rapporteur de la majorité par rapport à deux points : premièrement, au moment où la commission avait suspendu ses travaux en attendant l'avis de droit de l'OFT, la commission ne pouvait évidemment faire aucune autre proposition parce qu'à ce moment-là, la minorité n'existait pas encore ; en effet, la constitution d'une minorité de commission se fait juste à l'issue des travaux, mais ça c'est plutôt une question technique. L'autre élément où je m'inscris en faux au nom de la minorité de la commission, c'est la question de l'effet ou non de la gratuité des transports publics sur le CO₂ : c'est une question de fond. La question qui est soulevée au fond par l'initiative est justement la question que la minorité de la commission souhaite soumettre au peuple, cela a été dit par plusieurs intervenants aujourd'hui.

On a beaucoup parlé de ces avis de droit. Je n'irai pas aussi loin que notre estimé collègue Kolly qui a partagé ses doutes sur le fait que tout le monde dans cette enceinte a bien lu l'article 81a al. 2 de la Constitution. Du coup, je pars du principe que nous avons toutes et tous lu de a à z les deux avis de droit de 15 et d'une vingtaine de pages en allemand, en termes juridico-techniques, mais je constate que l'avis de droit de l'OFT ne répond pas à la question de savoir si l'initiative "Pour la gratuité des transports publics" dans le canton de Fribourg est compatible ou non avec l'article 81a de la Constitution. Cette question n'a pas été posée par l'OFT à l'éminent professeur Uhlmann et donc, logiquement, le professeur Uhlmann n'a pas répondu à cette question-là. L'avis de droit de l'OFT ne répond donc pas, n'a pas fait un examen concret de l'initiative comme nous allons le faire. C'est important parce qu'en même temps que cet avis de droit, je reviens sur la note 60 de cet avis de droit qui nous dit que pour savoir si des transports publics gratuits sont oui ou non compatibles avec l'article 81a de la Constitution, eh bien, il faut faire "eine Einzelfallbetrachtung", un examen du cas concret. Et justement, cet examen du cas concret, dans l'avis de droit de l'OFT, n'a pas été fait. Ce n'est pas pour rien que la commission a suspendu ses travaux en attendant le deuxième avis de droit de l'OFT, c'est justement parce que même à ce moment-là, en tout cas pour la majorité de la commission, le premier avis de droit ne donnait pas entière satisfaction. Je relève encore une fois, pour deux éléments notamment, d'une part que cet avis de droit ne répond pas du tout à la question du droit supérieur supérieur - ça veut dire la question du conflit entre le droit international et le droit national -, et d'autre part que ce premier avis de droit n'examine pas du tout la question de savoir s'il n'y a pas peut-être une autre disposition de la Constitution que l'article 81a qui pourrait rendre valide l'initiative. Et là, encore une fois, c'est important de lier de nouveau en parallèle l'avis de droit de l'OFT, qui lui là aussi nous dit - je l'ai déjà dit dans mon rapport d'entrée en matière - que justement, le conflit avec l'article 81a de la Constitution est seulement possible si les usagers ne participent pas d'une autre manière au financement et/ou s'il n'y a pas une autre disposition de la Constitution fédérale qui le permet. C'est donc faux d'affirmer qu'on a des avis de droit qui concluent les deux à l'incompatibilité de l'initiative avec la Constitution : si on lit très, très précisément ces avis de droit, ils ne se prononcent pas aussi clairement que cela peut paraître.

Finalement, et cela a déjà été dit, la minorité de la commission a évidemment beaucoup, beaucoup de sympathie sur le fond même de l'initiative. D'ailleurs, tous les travaux de la commission ont été très bien faits à ce niveau-là, et je remercie au nom de la minorité également tous nos collègues de la commission. La question a toujours été de savoir si l'initiative est suffisamment mûre, si j'ose dire, ou suffisamment valide pour pouvoir soumettre la question à trancher au peuple ou pas, et à ce niveau-là, la commission est clairement de l'avis que oui, il faut que le peuple puisse se prononcer, et encore une fois, pour ou contre l'initiative, cela est une toute autre question.

Par rapport à la demande de renvoi, pour conclure, et concernant cette analyse juridique supplémentaire, pour la minorité de la commission, c'est juste un argument de plus qui plaide en faveur de la validité de l'initiative. Si néanmoins le troisième avis de droit en français ne devait pas suffire, peut-être à cause de son arrivée tardive ou de sa pertinence, eh bien la minorité estime qu'il serait possible, pourquoi pas, de donner éventuellement encore une fois un mandat, peut-être à un auteur d'un avis de droit qui ne serait pas contesté politiquement, pour trancher une fois pour toutes cette question-là ; on le doit au moins au 7188 personnes qui ont apposé leur signature pour cette initiative. C'est la raison pour laquelle la minorité de la commission va soutenir la demande de renvoi.

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. L'essentiel des arguments ont été échangés entre les arguments initiaux et puis la discussion d'entrée en matière, notamment les réponses que j'ai données au nom du Conseil d'Etat dans le cadre de ma proposition d'entrée en matière. Je ne vais donc pas les reprendre de manière systématique. Quelques éléments méritent peut-être d'être relevés parce qu'ils ont été soulevés par plusieurs députés.

Dans les deux types de position sur l'analyse de la validité de l'initiative, c'est le rapport au droit international qui a été évoqué, tant par le député Kolly que par plusieurs intervenantes et intervenants aujourd'hui. Effectivement, aucun des avis de droit qui ont été vus par la commission n'analyse la compatibilité de l'initiative avec le droit international. En revanche, et plusieurs l'ont dit à juste titre, cette compatibilité a été examinée non pas seulement dans le cadre de la validité et de l'application des Accords de Paris, comme l'a évoqué le député Kolly, mais aussi dans le cadre des travaux de la commission fédérale et du Parlement fédéral sur le nouvel article constitutionnel. À deux reprises, la compatibilité avec le droit international a été examinée. Je pars du fait que généralement, les cantons ne vont pas revérifier derrière, comme je l'ai déjà dit en introduction (mais en allemand), la validité d'un texte fédéral passé par les Chambres fédérales, qui vérifient systématiquement la validité des actes qu'elles approuvent avec le droit international - notamment l'Office fédéral idoine. Les cantons n'ont donc pas à refaire ce travail, sauf si les circonstances changent de manière relativement massive. Ici, en l'occurrence, cela ne me semble guère être le cas.

Petit doute sur une affirmation : plusieurs d'entre vous ont cité comme exemples d'autres cantons et d'autres villes concernant la validité des initiatives. La députée Grossrieder l'a fait tout à fait correctement en citant le canton de Neuchâtel, mais le député Kubski a été un tout petit peu loin en citant le canton de Vaud : l'initiative y a effectivement été déposée, mais d'après mes informations pas encore validée par le Grand Conseil vaudois.

En ce qui concerne les autres éléments, je pars du fait que certains éléments un peu polémiques, comme ceux du député Thévoz sur l'utilité des mesures Valtraloc et leur compatibilité avec les bus TPF, n'ont pas grand-chose à voir dans notre débat d'aujourd'hui. Je ne me prononcerai donc pas, mais je rappellerai tout de même que toutes ces démarches Valtraloc sont toujours voulues par les communes et que c'est donc bien, si on parle aujourd'hui de démocratie, que cette volonté vienne d'en bas : ce sont en effet les communes qui les financent partiellement et en général, ce sont des assemblées communales qui se prononcent sur ces mesures ; il serait donc un petit peu osé de prétendre que ces mesures sont antidémocratiques et qu'elles prêteraient une partie de la population, même si ce sujet est un tout petit peu en marge de ce dont nous discutons aujourd'hui.

En ce qui concerne la question du député Mesot sur ce qui se passerait en cas de renvoi et sur ce que devrait faire la commission. Au cas où vous ne deviez pas suivre la majorité de la commission et le Conseil d'Etat et proposer de renvoyer l'objet au Conseil d'Etat, la commission aurait non plus deux mais trois avis de droit à disposition pour se faire son opinion. Soit elle en conclurait, comme l'ont fait plusieurs aujourd'hui, que l'analyse est toujours la même et donc que les conclusions seraient les mêmes - mais on reviendrait au Grand Conseil avec le même décret -, soit la commission ferait la conclusion contraire au vu du nouvel avis de droit. C'est un choix qui est juridique, mais aussi un tout petit peu politique. Le droit n'est pas une science aussi précise que la physique, il laisse toujours une certaine marge d'interprétation. Cela conduirait ensuite à une nouvelle détermination du Conseil d'Etat, sauf erreur dans le cadre des mesures habituelles liées aux projets bis quand les positions entre la commission et le Conseil d'Etat divergent. Après, c'est la commission évidemment qui devrait juger si oui ou non, le nouvel avis de droit déposé hier changerait quelque chose à sa position. Les différentes personnes et membres de la commission qui se sont exprimés n'ont pas laissé entendre aujourd'hui que cela changerait grand-chose, mais évidemment que la commission a toute la liberté de faire les choses dans ce sens.

En ce qui concerne les contradictions entre les deux avis de droit qui ont été évoquées par le rapporteur de la minorité, il y en a effectivement quelques-unes, mais pas sur le principe de l'avis du Conseil d'Etat ni manifestement de celui de la majorité de la commission. En revanche, sur les effets partiels de l'article constitutionnel, et notamment sur les éléments de gratuité partielle pour des groupes ciblés de la population, les deux avis de droit n'arrivent pas exactement aux mêmes conclusions. Les deux permettent par contre de conclure qu'il est possible, dans certains cas, pour certains groupes particuliers, d'avoir soit des baisses de prix, soit la gratuité. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a proposé l'année dernière dans le cadre de la loi sur la mobilité, sans connaître le deuxième avis de droit qui ne fait que confirmer cette position, un article permettant ce genre d'élément, mais il s'agit encore une fois d'élément de gratuité partielle et pas de gratuité globale.

Il me semble que l'ensemble des autres remarques qui ont été faites ont fait l'objet de réponses dans le cadre de ma présentation d'entrée en matière et qu'il n'est pas nécessaire d'y revenir.

> L'entrée en matière n'est pas combattue, mais une proposition de renvoi de l'acte au Conseil d'Etat est soumise au Grand Conseil.

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). La demande de renvoi est intitulée : "Demande de renvoi de la constatation de la validité de l'initiative constitutionnelle "Pour la gratuité des transports publics"".

"Nous demandons le renvoi de la constatation de la validité de l'initiative constitutionnelle "Pour la gratuité des transports publics" au Conseil d'Etat (art. 142 al. 1 LGC). Le but de cette demande de renvoi (art. 142 al. 2 LGC) vise à approfondir la question de la validité de l'initiative constitutionnelle "Pour la gratuité des transports publics". Certains aspects juridiques élémentaires et obligatoires n'ont jamais été examinés, ni par le Conseil d'Etat, ni par la commission parlementaire. En effet, la question de la validité de l'initiative constitutionnelle doit être examinée de manière globale avec l'ensemble de

l'ordre juridique, y compris les engagements internationaux de la Suisse, et non limitée à un seul article constitutionnel isolé (comme *in casu* l'art. 81a Cst.). De plus, il convient de répondre à la question : est-ce que l'initiative peut être interprétée de façon conforme au droit supérieur (ATF 145 I 167) ? De surcroît, le présent renvoi au Conseil d'Etat permettra de prendre connaissance plus amplement de l'avis de droit de Me Pierre Chiffelle et de requérir si nécessaire un avis de droit complémentaire qui examinera la question de la validité de l'initiative comme développé ci-dessus."

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Je souhaitais juste dire que malgré la présence dans nos rangs d'éminents juristes de tous bords politiques, le Grand Conseil a pris plusieurs décisions ces dernières années qui ont ensuite été invalidées par le Tribunal fédéral, notamment dans le cadre de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et sur le droit de grève. La compatibilité au droit supérieur est une règle à géométrie assez variable, dans le sens qu'il ne s'agit pas d'une vérité scientifique. Je vous invite donc, chers collègues, à une certaine modération lorsqu'il s'agit de trancher sur la validité d'une initiative. L'intervention de M^{me} la députée Daphné Roulin a démontré de manière très claire et compréhensible que certains aspects juridiques du droit supérieur n'ont pas été suffisamment approfondis.

> Au vote, la proposition de renvoi est refusée par 59 voix contre 37. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté pour le renvoi:

Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP). *Total: 37.*

Ont voté contre le renvoi:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 59.*

> La proposition de renvoi ayant été refusée, il est passé à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret concernant la validité de l'initiative constitutionnelle « pour la gratuité des transports publics »

Art. 1

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Cet article est le cœur du débat que nous avons déjà eu aujourd'hui. Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que la commission, à sa majorité, vous invite à accepter l'article selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je ne vais pas revenir sur tous les éléments discutés, si ce n'est pour confirmer que la minorité de la commission vous propose de modifier l'article 1, alinéa 1, de la manière suivante : "la validité de l'initiative constitutionnelle "Pour la gratuité des transports publics" est constatée". Je précise ici que la minorité de la commission vous soumet uniquement cet amendement et pas son amendement subsidiaire, comme il l'avait fait encore en commission, afin d'avancer avec le débat ainsi qu'avec le vote.

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Zur Form: kein weiterer Kommentar. Und zum Inhalt gehe ich davon aus, dass wir das bereits ausführlich diskutiert haben beim Eintreten und kein weiterer Kommentar gegeben werden muss. Die Empfehlung des Staatsrates bleibt selbstverständlich die gleiche.

> Au vote, la proposition de minorité (constater la validité de l'initiative constitutionnelle), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 59 voix contre 37. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté pour la proposition de minorité:

Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP). *Total: 37.*

Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Schnewly Achim (SE,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 59.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 59 voix contre 36. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte).

Total: 59.

Ont voté non:

Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP). *Total: 36.*

Postulat 2021-GC-70

Liaison directe Fribourg-Bulle (métro-train-tram)

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Mauron Pierre (PS/SP, GR) Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement |
| Dépôt: | 19.05.2021 (BGC mai 2021, p. 1736) |
| Développement: | 19.05.2021 (BGC mai 2021, p. 1736) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 15.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1566) |

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Après ce débat nourri, revenons à quelque chose de plus pragmatique, de plus consensuel où, je l'espère, tous les partis avanceront dans la même direction, à savoir celle du développement de notre canton.

Que peut-on observer depuis quelques années ? La population du district de la Gruyère est passée de 32 000 personnes en 1990 à 55 000 aujourd'hui, et entre 73 000 et 81 000 en 2050. En Veveyse, cela a quasiment triplé, à savoir 10 000 en 1990 avec des prévisions à 27 000 en 2050. Dans la Sarine, 74 000 en 1990 et 126 000 dans un très proche avenir.

Ce que nous voyons, c'est que le problème démographique devra être réglé et aujourd'hui, nous faisons encore face à un autre problème, le problème climatique. On a parlé avant de décarbonisation dans les transports en commun, de faire en sorte que les gens prennent moins la voiture, peut-être moins le bus, pour régler un des problèmes majeurs de notre civilisation.

Qu'a fait Fribourg durant ces 50 dernières années au niveau de ce développement par rail ? J'ai envie de répondre qu'hormis quelques améliorations de gares, il n'y a rien eu du tout. Il y a eu, en 1982, l'autoroute ; il y a eu des routes de contournement, un Pont de la Poya, une H189, pendant que nos cantons voisins, le canton de Vaud par exemple, créait un M2, un métro qui, aujourd'hui, justifie son utilité ; on ne voit pas comment on pourrait vivre sans.

Le problème que l'on a encore, c'est qu'il y a une liaison entre les deux principales agglomérations du canton, à savoir la région du Grand Fribourg et la région gruérienne autour de Bulle, qui n'est pas reliée directement par la voie ferroviaire. Vous allez nous traiter de fous peut-être, mais je vous dirais que ceux qui ont construit le barrage de Rossens en 1945 l'étaient aussi. Et peut-être ceux qui ont construit la ligne Lausanne-Echallens, puis Lausanne-Echallens-Bercher en 1870 l'étaient aussi.

Il est absolument nécessaire pour les générations à venir qu'une ligne ferroviaire relie directement la capitale au sud du canton, pour être développée ensuite également avec les axes Fribourg-Bulle et Châtel-st-Denis-Vevey. Sauf erreur, il y a déjà des discussions qui sont menées là-bas pour refaire en sorte que le Train des vignes soit à nouveau fonctionnel.

Nous avons absolument cette nécessité. Nous devons savoir si ce projet est faisable, quel est son coût, quelle est la durée possible d'un chantier, quel est le bassin de population nécessaire pour que cela fonctionne au niveau du transport, en vue de positionner ce canton pour les générations futures et non pas de rester, comme nous le faisons toujours, à nos routes de contournement qui ne résolvent en rien les problèmes de mobilité et en rien les problèmes climatiques que nous rencontrons. Ces voies ferrées sont le futur, elles sont nécessaires pour l'avenir et, à l'instar du Conseil d'Etat qui, je l'espère, apportera des réponses à ces questions, je vous demande également de bien vouloir accepter ce postulat.

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Le postulat demandant une ligne ferroviaire reliant Bulle à Fribourg a tout son sens. Afin de motiver les citoyens à utiliser les transports publics, il est préférable de mettre en place ces derniers avant d'augmenter le prix de l'essence pour décourager l'automobiliste.

J'ai pris une carte topographique du canton afin d'imaginer un tracé, et j'ai juste pu constater que le défi était aussi compliqué qu'intéressant. L'étude doit aller au-delà d'une ligne reliant les capitales. Les dessertes des vallées et villages alentours ainsi que la problématique du parking dans les gares, doivent faire partie du projet afin que l'offre soit complète.

Tout en espérant que la population n'augmente pas aussi rapidement que le prédit l'étude, le groupe PLR-PVL soutient ce postulat.

Berset Alexandre (VEA/GB, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier à déclarer en rapport avec ce postulat, si ce n'est que je me déplace souvent en transports publics entre Bulle et Fribourg.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance avec intérêt du postulat "Liaison directe Fribourg-Bulle, métro, train, tram". Afin de réduire au plus vite les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances de la mobilité individuelle motorisée, notre groupe soutient pleinement le développement des réseaux de transports publics dans le canton. Les liaisons existantes

entre Bulle et Fribourg par le Regio Express et par bus ne sont actuellement pas toujours compétitives, en termes de durée de trajet, par rapport à la voiture. Afin d'encourager les pendulaires préférant la flexibilité de la mobilité individuelle, il convient en effet de réduire encore davantage ce temps de parcours.

Dans ce sens, le nouveau tracé du Regio Express Bulle-Romont-Fribourg évoqué dans la réponse du Conseil d'Etat, et qui permettra une réduction de la durée de ce voyage, est réjouissant. Il convient toutefois de poursuivre les réflexions et d'explorer d'autres pistes. Pour faire écho aux propos du député Mauron, investir dans de nouvelles routes de contournement peut s'apparenter à investir dans de nouvelles cabines téléphoniques publiques. Investir dans le développement du réseau de transports publics entre les agglomérations, c'est se tourner vers l'avenir.

Dans ce sens, le groupe VERT·E·S et allié·e·s est favorable à la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la création d'une ligne ferroviaire plus directe entre Fribourg et Bulle, avec la possibilité pragmatique d'échelonner le développement de cette ligne dans le temps et en fonction des besoins.

Notre groupe aimerait encore souligner l'importance de ne pas défavoriser la desserte en transports publics dans les zones périphériques. En effet, en campagne fribourgeoise, un potentiel non négligeable de transfert modal existe encore. Afin d'encourager les habitants et habitantes des périphéries à utiliser les transports publics, il convient de proposer une offre suffisamment dense ainsi que les infrastructures facilitant l'accès aux arrêts de bus ou gare, tel que les parkings relais.

Les liaisons entre les agglomérations ne doivent pas non plus détourner l'importance de développer les réseaux de tram ou bus à l'intérieur des agglomérations.

Pour terminer, notre groupe souligne encore que si la durée des trajets et la densité du réseau sont des paramètres importants permettant de favoriser le transfert modal, le coût des transports publics à la charge des utilisateurs et utilisatrices en est certainement un autre. Sur ce dernier point, le débat démocratique populaire n'aura malheureusement pas lieu.

Sur ces considérations, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient ce postulat à l'unanimité.

Fattebert David (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Mes liens d'intérêts avec ce sujet : je suis cheminot, employé en chef aux CFF et je prends la parole en tant que rapporteur du groupe le Centre.

Le débat précédent l'a confirmé : la mobilité est un enjeu majeur pour la qualité de vie de nos citoyens, ainsi que pour l'attractivité économique de notre canton. Je salue la proposition faite par les postulants d'élargir les réflexions pour les lignes de transport urbaines et interurbaines. L'idée de construire une nouvelle ligne ferroviaire de Fribourg à Bulle serait financée, de par la loi, au travers des étapes d'aménagement du réseau que la Confédération met en œuvre environ tous les 10 ans. Le prochain programme sera élaboré dans les années à venir, pour une réalisation à l'horizon 2050 environ. Ainsi, c'est le moment opportun de se poser les questions de comment le canton de Fribourg imagine sa mobilité du futur et quelles seront les infrastructures nécessaires. Le seul hic dans tout ça, c'est que tous les cantons se font ces réflexions à l'heure actuelle. Il y aura donc foison de propositions de réalisations. Nous serons notamment en concurrence avec des projets d'amélioration des liaisons entre les grandes agglomérations du pays. Au final, la Confédération ne présentera qu'une liste restreinte de projets au Parlement fédéral. Le facteur coûts/utilité est prépondérant pour la priorisation.

Comme je l'ai dit en introduction, c'est le bon moment pour étudier toutes les idées. Néanmoins, il faudra ensuite rapidement faire nos propres choix au niveau cantonal, en évaluant les chances de réalisation de chaque projet. C'est seulement en concentrant nos forces sur un seul projet majeur, qui en plus permettrait d'obtenir l'appui des autres cantons, que nous maximiserons la probabilité d'obtenir la manne fédérale. Ne courons pas tous les lièvres à la fois. Il serait dommage de se retrouver, comme on dit, "pomme avec le bourg".

Personnellement, je suis convaincu que le canton de Fribourg pourrait jouer une belle carte, en s'engageant avec les cantons voisins, pour une ligne Lausanne-Berne plus performante et permettant par là-même d'obtenir des améliorations pour l'ensemble des régions fribourgeoises.

Sur ces considérations, le groupe le Centre soutiendra le postulat, ceci dans l'esprit d'ouvrir le champ des possibles, tout en restant bien conscient que les enjeux de mobilité dépassent largement les frontières cantonales.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je serai court - de toute manière, plus grand monde écoute. Il ne faut se priver d'aucune réflexion et le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera ce postulat en espérant que le rapport qui en sortira ne proposera pas une gratuité de cette nouvelle ligne de transports publics.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). En tant que co-postulant, je tiens à vous remercier de votre soutien à notre postulat. Les rêves deviennent parfois réalité. Certes, il faudra du temps.

Je déclare mes liens d'intérêts par rapport à ce postulat : je suis directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, dont les entrepreneurs sont là pour réaliser les infrastructures nécessaires et commandées par les maîtres d'ouvrage publics,

que ce soient des routes de contournement ou des lignes ferroviaires. C'est effectivement nous-mêmes, le Grand Conseil, qui pourrons décider à l'avenir, puis nos concitoyens.

Voir loin, commander court, c'est une méthode que j'ai appliquée durant de nombreuses années en tant qu'ancien commandant militaire. Développer une future ligne par étapes a du sens. Soyons donc visionnaires et étudions des solutions d'avenir pour notre canton.

Je vous remercie encore de soutenir ce postulat et vous invite, tout à l'heure, à voter oui.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le Conseil d'Etat a pris connaissance du postulat Mauron-Wicht avec beaucoup d'intérêt. Il recommande de l'accepter, dans la mesure où cela s'inscrit dans une volonté du Conseil d'Etat actuel de faire un certain travail de rattrapage. Le député Mauron a évoqué les décennies écoulées. Le Conseil d'Etat souhaite ne pas trop traiter ces dernières, mais plutôt voir quels sont les besoins du canton de Fribourg en termes de transports publics pour l'avenir. Quand on parle d'infrastructures ferroviaires, plusieurs éléments à court terme sont d'ores et déjà prévus et sont évoqués dans la réponse du Conseil d'Etat, alors que d'autres non. Le député Mauron a évoqué le Train des vignes : parfois, avec de petits investissements sur un petit aiguillage, hors canton par ailleurs, on peut néanmoins provoquer des effets intéressants pour le canton. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat s'investit depuis un certain temps avec succès auprès des CFF dans de petites modifications techniques qui devraient permettre de développer une offre de trains allant directement vers le Chablais. On a déjà quelques trains isolés qui vont à Verbier, qui nous permettent de couvrir ou de tenter d'influencer un tout petit peu la part modale dans le domaine touristique. Ce sont des choses intéressantes et des projets pilotes. Les CFF font ici preuve d'ouverture aussi. Je pars du fait que la sensibilité des cadres des CFF pour ces choses-là a aussi aidé.

Nous avons d'autres projets de nouvelles gares, que ce soit à Avry ou à Agy, deux infrastructures importantes qui devront permettre de développer l'offre, notamment pour la cadence au quart d'heure dans l'Agglo, et dont nous attendons un impact important sur la part modale dans l'agglomération de Fribourg.

Nous avons aujourd'hui des choses dont on parle encore assez peu en public, même si elles sont assez anciennes : ce sont les projets, évoqués par le député Fattebert, qui sont à l'origine de l'accélération de la ligne Berne-Lausanne pour arriver à faire partir les trains au zéro et les faire arriver au zéro avec les petites minutes de battement de Berne et Lausanne. Ce sont des projets qui datent de plusieurs décennies et qui n'ont pas été réalisés dans les temps promis, il y a un certain temps, à la population. Nous sommes aujourd'hui en train de travailler avec les CFF et avec l'Office fédéral des transports sur de nouveaux projets d'accélération. Le principal objectif n'est pas tellement d'accélérer, mais de stabiliser le réseau au niveau suisse. C'est extrêmement important, au vu des défis qui nous attendent ces prochains temps, avec un réseau qui n'est pas en très bon état en Suisse occidentale. Cela va nous causer passablement de soucis, avec la volonté de le rendre suffisamment bon d'ici 2035, non seulement pour assumer ce qu'il fait aujourd'hui, mais aussi pour assumer du trafic supplémentaire avec les grands chantiers qui nous attendent, notamment en gares de Lausanne et de Genève, qui vont impacter le transport ferroviaire dans toute la Suisse occidentale.

Le projet de tunnels à un ou plusieurs endroits entre Fribourg et Lausanne avance. Des études devraient être prêtes d'ici la fin de l'année. Nous avons eu les premiers échanges avec des représentants d'autres cantons, notamment de toute la Suisse occidentale, mais aussi des cantons de Lucerne et de Bâle, parce qu'avec l'état actuel des lignes ferroviaires en Suisse en général, et tout particulièrement en Suisse occidentale, il y a aura des réflexions au niveau fédéral pour renforcer les investissements dans des infrastructures ferroviaires qui ne sont pas en marche actuellement, soit des chantiers qui permettent d'avancer dans la réalisation de structures supplémentaires sans perturber le travail et le trafic au quotidien. C'est une chance pour le canton de Fribourg. Je pars aujourd'hui du fait, avec un certain optimisme, que nous avons le potentiel d'accélérer de quelques années, voire plus si tout se passe bien, les chantiers à l'origine prévus pour 2045-2050. Effectivement, le député Fattebert l'a évoqué, il y a un petit risque de concurrence entre les différents projets. Nous, les cantons romands, sommes actuellement tous ensemble derrière le projet de la ligne Berne-Fribourg-Lausanne, et tout particulièrement Fribourg-Lausanne. Ainsi, nous avons pu gagner 100 millions de francs au Parlement fédéral, en alliance avec la Suisse orientale. Nous en avons discuté au Conseil d'Etat, mais ce n'était pas une raison pour ne pas dire oui au postulat. Cela étant, il ne faut pas courir tous les lièvres à la fois, mais il faut prévoir les lièvres suivants qu'on courra à différentes étapes de l'Histoire. Cela paraît toujours un peu étrange. On a l'habitude en politique de discuter de l'année qui vient, de l'année budgétaire, du 31 décembre de la même année parce que c'est là que les comptes se bouclent, mais en infrastructures ferroviaires, on est sur des temporalités complètement différentes. C'est aujourd'hui que les cantons doivent réussir à planter des clous pour le Message intermédiaire de la Confédération qui va paraître cet été. Les étapes suivantes seront la consultation, puis la décision l'année prochaine : oui ou non à des infrastructures qui se construiront à la fin de la première moitié du siècle actuel, soit loin. Les choses qui se construiront juste après la fin de la première moitié du siècle actuel commencent à se penser maintenant. Les gens qui les pensent maintenant ne les auront pas respectivement une à deux générations plus tard, les choses ne se feront

pas. C'est un peu inhabituel de penser dans des temporalités pareilles, mais on est obligé de le faire si on veut penser à ce que sera le canton pour nos enfants et nos petits-enfants, en espérant que nous aurons fait quelque chose pour le climat.

Dans ce sens-là, le Conseil d'Etat estime qu'il est tout à fait utile de faire une étude, telle que la proposent les députés Mauron et Wicht, pour examiner non pas simplement le lien entre Fribourg et Bulle, mais aussi, comme plusieurs l'ont évoqué, dont le député Glasson, les liens avec l'ensemble du réseau ferroviaire de notre canton. Après, cela peut être un trait que l'on tire entre Fribourg et Bulle, ou ce seront peut-être des traits que l'on tirera depuis une ligne existante vers Bulle. Il y a toute une série de variantes qui sont possibles. On peut rappeler, pour l'anecdote, que l'Histoire a quelque chose de cyclique. Pour les personnes qui s'intéressent à l'histoire ferroviaire, il y avait des concessions à différents endroits du canton, soit entre Bulle et Fribourg, mais aussi entre Fribourg et le Lac Noir. L'Histoire nous rattrape parfois.

Sur ces paroles, je vous remercie de suivre la position du Conseil d'Etat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 87 voix contre 3. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Genoud (Brillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 87.*

Ont voté non:

Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Divers 2013-GC-41

Clôture de la session

Président du Grand Conseil. Je vous remercie toutes et tous pour votre active participation. Je clos cette session et vous donne rendez-vous ici-même à la session de juin prochain. A défaut d'avoir fait une pause-café, profitez de l'apéro ! Je vous souhaite une belle fin de journée.

—

> La séance est levée à 11 h 24.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*

Attribution des affaires aux commissions parlementaires / Zuweisung der Geschäfte an die parlamentarischen Kommissionen

Séance du Bureau du 19 mai 2022
Bürositzung vom 19. Mai 2022

| Signature / Signatur | Affaire | Commission / Kommission | Membres |
|----------------------|---|---|---|
| Genre / Typ | Geschäft | Présidence / Präsidium | Mitglieder |
| 2021-DICS-38 | Loi modifiant la loi sur la pédagogie spécialisée <i>Gesetz zur Änderung des Gesetzes über die Sonderpädagogik</i> | CO-2022-006 / OK-2022-006 Thalmann-Bolz Katharina Présidente <i>Präsidentin</i> | Berset Solange Bortoluzzi Flavio Bürgisser Nicolas Hayoz Helfer Regula Ingold François Meyer Loetscher Anne Michellod Savio Rey Alizée Sudan Stéphane Wüthrich Peter |

| Signature <i>Signatur</i> | Affaire <i>Geschäft</i> | Commission / Kommission <i>Présidence / Präsidium</i> | Membres <i>Mitglieder</i> |
|-------------------------------------|--|--|---|
| 2022-DSAS-43 | Décret concernant le principe d'un contre-projet à l'initiative constitutionnelle "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité" <i>Dekretsentwurf über die Ausarbeitung eines Gegenvorschlags zur Verfassungsinitiative "Für bürgernahe öffentliche Spitalnotaufnahme 24/24"</i> | CO-2022-007 / OK-2022-007 Meyer Loetscher Anne Présidente <i>Präsidentin</i> | Aebischer Susanne Bapst Bernard Barras Eric Jakob Christine Jaquier Armand Schmid Ralph Alexander Schumacher Jean-Daniel Stöckli Markus Zermatten Estelle Zurich Simon |

| | |
|-----------------|---|
| BR / BR | Bureau du Grand Conseil / Büro des Grossen Rates |
| CO-... / OK-... | Commission ordinaire / Ordentliche Kommission |
| CAE / KAA | Commission des affaires extérieures / Kommission für auswärtige Angelegenheiten |
| CFG / FGK | Commission des finances et de gestion / Finanz- und Geschäftsprüfungskommission |
| CGraces / BegnK | Commission des grâces / Begnadigungskommission |
| CJ / JK | Commission de justice / Justizkommission |
| CNat / EinbK | Commission des naturalisations / Einbürgerungskommission |
| CPet / PetK | Commission des pétitions / Petitionskommission |
| CRoutes / StraK | Commission des routes et cours d'eau / Kommission für Strassen und Gewässerbau |

Message 2015-DIAF-4

8 février 2022

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale
sur le droit foncier rural (LALDFR)**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de loi destiné à modifier l'actuelle loi cantonale du 28 septembre 1993 d'application de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur le droit foncier rural (LALDFR).

Le présent rapport suit le plan suivant:

| | |
|--|-----------|
| 1. Le cadre actuel | 2 |
| 1.1. La loi fédérale du 4 octobre 1991 sur le droit foncier rural | 2 |
| 1.2. L'Autorité foncière cantonale | 2 |
| 1.3. Un environnement évolutif | 3 |
| 2. La nécessité du projet | 3 |
| 2.1. Une augmentation régulière des dossiers à traiter | 3 |
| 2.2. Interventions parlementaires | 3 |
| 2.3. Avant-projet de loi de 2015 | 4 |
| 2.4. Enquête administrative sur le fonctionnement de l'Autorité foncière cantonale | 4 |
| 3. La procédure de consultation et les suites données | 4 |
| 3.1. La professionnalisation de la présidence de l'Autorité foncière cantonale | 4 |
| 3.1.1. Situation actuelle | 4 |
| 3.1.2. Les propositions formulées dans l'avant-projet mis en consultation | 5 |
| 3.1.3. Avis exprimés dans le cadre de la procédure de consultation | 5 |
| 3.1.4. Proposition formulée dans le cadre du présent projet | 5 |
| 3.2. Le nombre de membres et de membres suppléants | 6 |
| 3.2.1. Situation actuelle | 6 |
| 3.2.2. Les propositions formulées dans l'avant-projet mis en consultation | 6 |
| 3.2.3. Avis exprimés dans le cadre de la procédure de consultation | 7 |
| 3.2.4. Proposition formulée dans le cadre du présent projet | 7 |
| 3.3. Le rôle du secrétaire suppléant | 7 |
| 3.4. Le rattachement à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts | 8 |
| 3.5. La surveillance de l'Autorité foncière cantonale | 8 |
| 3.5.1. Situation actuelle | 8 |
| 3.5.2. Les propositions formulées dans l'avant-projet mis en consultation | 8 |
| 3.5.3. Avis exprimés dans le cadre de la procédure de consultation | 8 |
| 3.5.4. Proposition formulée dans le cadre du présent projet | 9 |
| 3.6. La récusation et la prévention des conflits d'intérêts | 9 |
| 3.7. Le traitement des données personnelles | 9 |
| 3.8. Formulation non-sexiste | 9 |
| 4. Le commentaire des articles du projet de loi | 9 |
| 5. Les conséquences financières et en personnel | 11 |
| 6. L'influence sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes | 12 |

7. Développement durable 12

8. La soumission aux référendums législatif et financier 12

1. Le cadre actuel

1.1. La loi fédérale du 4 octobre 1991 sur le droit foncier rural

La loi fédérale du 4 octobre 1991 sur le droit foncier rural (LDFR) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994. Cette loi est structurée en six titres. Son titre 1 traite des dispositions générales de la loi. Trois titres traitent du droit foncier rural matériel, à savoir les dispositions relatives aux restrictions de droit privé (titre 2) et de droit public (titre 3) dans les rapports juridiques concernant les entreprises et les immeubles agricoles, ainsi que celles relatives aux mesures destinées à prévenir le surendettement (titre 4). Le droit foncier rural formel, à savoir les dispositions relatives à la procédure et aux voies de recours, fait l'objet du titre 5. Son titre 6 concerne les dispositions finales.

La LDFR ne laisse que peu de marge de manœuvre au législateur cantonal. Lorsqu'une telle marge de manœuvre existe sous l'angle du droit matériel, les dispositions fédérales le mentionnent expressément; cette marge existe essentiellement dans le cadre des choix que peut faire le législateur cantonal sous l'angle du champ d'application de la LDFR (art. 5 et 7 LDFR). Pour le surplus, il appartient essentiellement au législateur cantonal de mettre en place le cadre organisationnel de manière à appliquer le droit foncier rural formel, à savoir le titre 5 de la LDFR (procédure, voies de recours).

1.2. L'Autorité foncière cantonale

L'Autorité foncière cantonale (ci-après: AFC) a été instituée il y a septante ans, en 1952, par la loi d'application de la loi fédérale du 12 juin 1951 sur le maintien de la propriété foncière rurale. L'AFC s'est vu ensuite attribuer de nouvelles compétences dans le domaine du contrôle des fermages agricoles, conformément à la loi d'application de la loi fédérale du 21 décembre 1960 sur le contrôle des fermages agricoles.

Actuellement, le statut et les compétences de l'AFC sont ancrés dans la loi d'application du 28 septembre 1993 de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR) et dans la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LALBFA). Selon les attributions légales émanant de ces deux textes législatifs, l'AFC est chargée principalement de statuer sur toutes les questions de nature administrative qui relèvent de la loi fédérale sur le droit foncier rural et de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole.

Quant à son statut, il ressort en substance des messages explicatifs de ces différentes lois que le législateur a voulu, dès le début, donner à l'AFC un statut particulier, en raison des

domaines spécifiques dont elle a à traiter et des compétences propres qui lui sont attribuées. C'est ainsi qu'un statut d'autonomie lui est accordé par rapport à l'administration. L'AFC n'est ainsi que rattachée administrativement à une Direction du Conseil d'Etat, en l'occurrence actuellement la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (ci-après: DIAF). Ce rattachement administratif signifie que la DIAF n'a aucun pouvoir décisionnel sur les dossiers traités par l'AFC; elle ne peut qu'en contrôler la gestion (cf. art. 61 al. 1 lit. b de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA; RSF 122.0.1)). Toujours pour respecter la volonté de donner à l'AFC l'indépendance la plus large possible par rapport à l'administration, il a été essentiellement fait appel, pour la constituer, à des membres extérieurs à l'administration qui connaissent bien à la fois les domaines concernés, le milieu et le «terrain» dans lesquels l'AFC est amenée à statuer.

L'AFC est composée de cinq membres (y compris la présidence) et de quatre membres suppléant-e-s, qui sont nommé-e-s par le Conseil d'Etat. Un membre et un membre suppléant représentent les milieux non agricoles. Lorsqu'elle siège dans cette composition, il est fait référence à «la commission», raison pour laquelle le présent Message utilise ce terme. Les membres de l'AFC exercent cette fonction à titre accessoire. L'AFC peut donc être assimilée, en quelque sorte, à un tribunal administratif de première instance qui est chargé d'appliquer deux lois. Elle statue librement et ses décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, voire du Tribunal fédéral.

Bien que de très nombreux dossiers sont traités par l'AFC, et quand bien même cette commission doit bénéficier de l'indépendance la plus large possible dans l'exécution de ses tâches, elle ne pourrait pas fonctionner sans bénéficier d'un appui juridique, technique et administratif constant. C'est la raison pour laquelle elle s'appuie sur un secrétariat permanent. Celui-ci s'occupe du traitement de tous les dossiers, de leur enregistrement jusqu'à la rédaction de tous les projets de décision finalisés; il est mis à disposition de l'AFC par le Secrétariat général de la DIAF.

Les décisions d'approbation de l'AFC peuvent notamment être contestées par le Conseiller ou la Conseillère d'Etat en charge des institutions, de l'agriculture et des forêts agissant, ce faisant, non pas en sa qualité de Direction de rattachement (art. 53 al. 1 LOCEA) habilitée à en contrôler la gestion, mais en sa (deuxième) qualité d'autorité de surveillance de l'AFC au sens de la LDFR. Il y a quelques années encore, cette tâche était confiée à un mandataire indépendant, titulaire du brevet d'avocat; au départ à la retraite de ce dernier, cette tâche a été

confiée au secteur juridique du Secrétariat général de la DIAF, notamment pour des raisons d'économie. Durant plusieurs années, cette tâche a été effectuée par le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (ci-après: SAINEC) et depuis maintenant quelques mois, cette tâche est exécutée par le secteur juridique de l'Institut agricole de Grangeneuve (ci-après: IAG), sur délégation de la DIAF.

L'AFC étant un organe indépendant d'application de la loi, ses décisions sont uniquement soumises à un contrôle juridictionnel aux niveaux cantonal et fédéral. Cette dernière instance fédérale permet une application uniforme au niveau national des lois concernées même si, comme dans tous les autres domaines du droit, la pratique des autorités cantonales peut varier dans le cadre du pouvoir d'appréciation dont elles disposent.

1.3. Un environnement évolutif

Depuis l'entrée en vigueur de la LALDFR en 1994, et a fortiori depuis 1952, l'administration cantonale a beaucoup évolué et son personnel s'est adapté aux nouvelles exigences juridiques et procédurales. Le rythme du changement des structures s'est lui aussi énormément accentué et l'AFC est appelée à rendre des décisions de manière toujours plus rapide afin, notamment, de permettre aux principaux acteurs de la LDFR, les agriculteurs et les agricultrices, de s'adapter sans délai aux nouvelles contraintes qui leur sont notamment imposées par la politique agricole fédérale. Il convient d'en tenir compte.

2. La nécessité du projet

2.1. Une augmentation régulière des dossiers à traiter

Globalement, depuis 1994, le nombre de décisions rendues par l'AFC (commission et présidence confondues) en application de la LDFR a augmenté. L'AFC a par exemple rendu 475 décisions en 1995, 561 décisions en 2000, 538 décisions en 2005, 586 décisions en 2010 et 649 en 2015. En 2020, l'AFC a enregistré 576 nouveaux dossiers. La commission traite en moyenne 10 à 15 dossiers par séance, soit environ 150 demandes par année. Ces statistiques ne font toutefois pas état de toute la correspondance traitée par l'AFC ainsi que des nombreux appels téléphoniques d'administrés demandant des renseignements et des conseils.

Le personnel du secrétariat de l'AFC correspond actuellement à 2.6 EPT. Ce personnel, bien que formellement intégré dans celui du Secrétariat général de la DIAF, n'exerce, pour les raisons d'indépendance évoquées précédemment, aucune des tâches dévolues au Secrétariat général; il exerce ses tâches exclusivement au profit de l'AFC, plus particulièrement de sa présidence. Il convient de prendre des mesures organisationnelles afin de permettre à l'AFC, et plus particulièrement à

son secrétariat, de poursuivre ses tâches en assurant, voire en améliorant encore, la qualité actuelle de ses prestations.

En raison de cette augmentation, des solutions d'organisation ont déjà été trouvées (telles que la création d'un site internet, l'établissement de formulaires de requêtes, la limitation du nombre d'inspections des lieux et l'augmentation du nombre de décisions présidentielles par rapport aux décisions de la commission en plénum), ce qui a permis de gérer, dans un premier temps, le flux de dossiers.

2.2. Interventions parlementaires

Dans quatre instruments parlementaires, soit en 2005 (QA 805.05/Michel Losey: Travail de l'Autorité foncière cantonale), 2006 (QA 959.06/Christian Ducotterd: Compétences et surveillance de l'Autorité foncière cantonale), 2010 (QA 3340.10/Gilles Schorderet: Golf de Pont-la-Ville – Contrôle des fermages par l'Autorité foncière cantonale) et 2014 (QA 2014-CE-84/Ruedi Schläfli: Fonctionnement de l'Autorité foncière cantonale), des députés ont posé en substance la question de savoir comment fonctionne l'AFC.

Les réponses données par le Conseil d'Etat aux questions écrites ne mentionnent pas de problème de fonctionnement de l'AFC. Toutefois, la nature de ces questions a incité le Conseil d'Etat à élargir la réflexion et à examiner si, en sus des améliorations déjà apportées par l'AFC elle-même, la structure même de cette commission ne devrait pas être revue. Le Conseil d'Etat a ainsi donné le mandat à la DIAF d'élaborer un avant-projet de loi et un rapport explicatif dans le but d'adapter la LALDFR, notamment en ce qui concerne les règles relatives à la composition de l'AFC, ainsi que celles concernant l'organisation de son secrétariat. La DIAF a également été chargée de proposer, si possible, des règles relatives aux incompatibilités de fonctions pour les collaborateurs et collaboratrices du secrétariat AFC et les membres de la commission.

Enfin, le 3 juin 2017, la députée Solange Berset a déposé une question auprès du Conseil d'Etat (QA 2017-CE-125: Fonctionnement de l'Autorité foncière), à nouveau au sujet du fonctionnement de l'AFC.

Dans sa réponse du 19 septembre 2017, le Conseil d'Etat a relevé des problèmes récurrents de fonctionnement en lien avec l'exécution de l'obligation de récusation, de même s'agissant de la manière dont les récusations sont ensuite respectées dans les faits, et des incompatibilités ont été mis en évidence par l'enquêteur. Enfin, le Conseil d'Etat a également relevé que les prises de position dans le cadre de la consultation publique n'étaient pas unanimes et il a ainsi décidé de revoir le projet en collaboration étroite avec la nouvelle AFC, respectivement son président, de manière à adapter plus en profondeur l'organisation. Ce processus ne pouvait pas être mis en place avant la désignation, en juillet 2017, de la nouvelle commission.

2.3. Avant-projet de loi de 2015

L'avant-projet de loi, accompagné de son rapport explicatif, a été mis en consultation externe du 8 juillet au 21 septembre 2015. Il a été bien accepté par la grande majorité des intervenants, surtout externes, qui se sont exprimés.

Dans le souci de rationaliser encore le travail de l'AFC et d'économiser des moyens, il a été proposé de réduire le nombre de membres (et de membres suppléants) de la commission. L'avant-projet prévoyait ainsi une modification de la commission de l'AFC qui serait désormais composée, comme à l'heure actuelle, de la présidence, de la vice-présidence et de trois autres membres, tous nommés par le Conseil d'Etat, mais seuls deux membres suppléants seraient encore désignés, ceci afin d'assurer le quorum lors des séances. Il était précisé que ces derniers ne seraient toutefois plus systématiquement convoqués mais uniquement, comme il se doit en leur qualité de suppléants, pour suppléer à des absences. Il a par ailleurs été prévu de permettre à la présidence, qui signe actuellement près de 80% des décisions de l'AFC, de déléguer ses compétences à la vice-présidence. Les détails d'organisation seraient, le cas échéant, précisés par voie réglementaire.

Il a en outre été proposé que la secrétaire-juriste de l'AFC exerce la fonction de vice-présidente, ceci afin de permettre une plus grande efficacité et un gain de temps dans le traitement des dossiers les plus simples.

Enfin, le Conseil d'Etat a souhaité assurer dans la durée l'indépendance des membres de l'AFC et a ainsi proposé de renvoyer expressément la question de la durée des fonctions à la législation topique en la matière. La loi sur la durée des fonctions publiques accessoires prévoit en substance des nominations pour des périodes administratives de cinq ans, avec une limitation à trois périodes au maximum (cf. art. 2 et 3 de la loi du 22 septembre 1982 réglant la durée des fonctions publiques accessoires; RSF 122.8.2). Une exception devait être prévue pour la vice-présidence dès lors que celle-ci est issue du Secrétariat de l'AFC.

Comme mentionné ci-dessus, l'avant-projet a été mis en consultation externe et n'a finalement pas abouti dans l'attente des résultats de l'enquête administrative lancée en 2015.

2.4. Enquête administrative sur le fonctionnement de l'Autorité foncière cantonale

Simultanément au processus d'élaboration d'un avant-projet de nouvelle LALDFR, l'AFC a fait l'objet d'une enquête administrative au sujet de son fonctionnement; cette enquête faisait notamment suite à: 1) certains des éléments rapportés par le député Ruedi Schläfli dans sa question écrite QA 2014-CE-84 et rappelés ci-dessus et 2) quelques dénonciations de personnes qui se déclaraient mécontentes de l'Autorité foncière cantonale.

Au vu de ce qui précède, il est apparu opportun, dès lors qu'un processus de révision totale de la LALDFR était engagé, de réexaminer dans le détail si des éléments susceptibles de réforme, non mentionnés dans le cadre des travaux préparatoires, pouvaient encore être identifiés par l'enquêteur.

Le processus de révision totale a ainsi été suspendu jusqu'à la prise de connaissance des résultats de l'enquête. L'enquêteur a livré son rapport le 29 février 2016.

Il en ressort d'abord en substance que *«l'AFC et son Secrétariat travaillent bien et de manière rapide. Il n'y a pas de retard et très peu de recours. Les quelques recours déposés confirment pour la plupart les décisions de l'AFC.»* L'enquêteur a toutefois mis en évidence des problèmes de fonctionnement en lien avec l'exécution de l'obligation de récusation de même que s'agissant de la manière dont les récusations sont ensuite respectées dans les faits, ainsi que d'incompatibilités.

A la lumière de ces éléments, le Directeur IAF a décidé de reprendre le projet d'adaptation de la LALDFR et de lancer des réflexions générales sur le fonctionnement de l'AFC. A cet égard, un mandataire externe a été nommé en la personne de M^e Alexis Overney, avocat à Fribourg. Ce dernier a été chargé d'analyser le fonctionnement de l'AFC et de formuler d'éventuelles propositions en fonction de ses constatations.

3. La procédure de consultation et les suites données

L'avant-projet de loi, accompagné de son rapport explicatif, a été mis en consultation externe du 22 septembre 2021 au 22 novembre 2021. Il a été bien accepté par la grande majorité des intervenants qui se sont exprimés. Les principaux éléments proposés dans l'avant-projet de loi sont présentés ci-dessous et il sera discuté des différentes prises de position et de la suite qui leur sont données.

3.1. La professionnalisation de la présidence de l'Autorité foncière cantonale

3.1.1. Situation actuelle

Jusqu'à présent, le président a toujours exercé son activité à titre accessoire. Les critères présidant à sa nomination ne sont pas prévus par la loi et cette dernière n'exige en particulier pas qu'il dispose de connaissances juridiques. Actuellement, le président est avocat de formation, ce qui assure un examen approprié des dossiers. Celui-ci n'est pas forcément un spécialiste des questions de droit foncier rural et ne dispose pas toujours du temps nécessaire pour se spécialiser dans la mesure où son mandat de président constitue une activité annexe. Il se réfère alors régulièrement à la secrétaire-juriste. Environ 80% des décisions de l'AFC sont rendues par le président seul, sur proposition de la secrétaire-juriste. Cela pose toutefois certaines difficultés. Premièrement, compte tenu du caractère

accessoire de la fonction, le président ne dispose pas du temps nécessaire pour contrôler chaque décision. Il fonde ainsi son jugement sur la confiance qu'il place dans le travail de la secrétaire-juriste et de la collaboratrice technique. En outre, les critères permettant de déterminer si un dossier relève de la compétence du président ou de la commission sont flous et dépendent exclusivement de l'appréciation de la secrétaire-juriste. Or, ce choix est délicat dès lors qu'un dossier, apparemment anodin, peut contenir des éléments importants qui devraient être soumis à l'ensemble de la commission.

3.1.2. Les propositions formulées dans l'avant-projet mis en consultation

L'avant-projet mis en consultation prévoit d'octroyer la présidence au ou à la secrétaire-juriste de l'AFC. Cette solution apparaît plus pragmatique dans la mesure où la secrétaire-juriste actuelle sera en mesure de signer ses propres décisions en qualité de présidente. Comme mentionné ci-dessus, cette personne dispose aujourd'hui de toutes les compétences nécessaires pour assumer cette fonction et domine la matière. En outre, en tant que professionnelle, elle consacre l'entier de son temps de travail au traitement des dossiers de l'AFC. De cette manière, elle a une vision globale sur les procédures et les problématiques en matière de droit foncier rural et de bail à ferme agricole. Elle continuerait par ailleurs d'évaluer chaque dossier afin de déterminer lesquels doivent être soumis à la commission. La présidence de l'AFC s'en trouverait ainsi renforcée et le travail de la secrétaire-juriste serait reconnu à plus forte raison. Il y a également lieu de relever que dans les autres institutions à caractère juridictionnel dont les présidents rendent des décisions, la fonction présidentielle constitue une activité principale. On songe notamment à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte ainsi qu'à la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière.

L'avant-projet relève que cette solution n'engendre pas de frais supplémentaires. En effet, la présidence sera assurée par le ou la secrétaire-juriste de l'AFC, lequel/laquelle est salarié(e) de l'Etat. Les sommes allouées jusqu'alors au président pourraient ainsi être utilisées pour un appui technique ou juridique rendu nécessaire par l'augmentation des dossiers.

Au vu de ce qui précède et compte tenu du fait qu'actuellement près de 80% des décisions sont prises par le seul président sur proposition de la secrétaire-juriste en application de l'article 4 al. 3 LALDFR, il est indispensable de mieux délimiter son champ de compétences. A l'heure actuelle, l'usage veut que lorsque l'on a affaire à une décision «standard», elle est considérée comme étant de peu d'importance. La décision est standard lorsqu'elle obéit à des éléments bien banalisés. En cas de doute, si l'affaire est sensible ou s'il s'agit d'une question de principe, le cas est soumis à la commission. Il en va de même lorsqu'elle doit faire l'objet d'un examen particulier sous l'angle agricole, ce qui est le cas notamment du prix

licite pour une entreprise agricole ou du prix des bâtiments, même s'il ne s'agit pas d'une entreprise agricole. Le rôle de la collaboratrice technique est à cet égard primordial.

Le président ou la présidente doit pouvoir décider seul(e) dans les seuls cas où les dossiers ne doivent pas être soumis à la commission. La compétence du président ou de la présidente peut être qualifiée de résiduelle par rapport à celle de la commission qui dispose d'une compétence générale. Le président ou la présidente décide lorsque les conditions d'approbation sont manifestement réalisées, respectivement lorsque les conditions ne sont manifestement pas réalisées, soit quand la situation est claire. Il ou elle est également compétent(e) lorsqu'il s'agit d'un cas de peu d'importance et lorsque la décision à prendre se fonde sur une décision de principe de la commission.

Enfin, les membres de la commission auront accès à l'ensemble des décisions présidentielles. Ils pourront en effet librement en prendre connaissance à l'aide de moyens informatiques. La mise en place de cette solution informatique est prévue pour fin 2022. Elle permettra à la commission de se tenir informée sur le travail du président ou de la présidente ainsi qu'au sujet de l'appréciation qu'il ou elle donne aux dossiers qui lui sont soumis.

3.1.3. Avis exprimés dans le cadre de la procédure de consultation

La grande majorité des intervenants s'est déclarée favorable à octroyer la présidence au/à la secrétaire-juriste.

Seul un intervenant a demandé à renforcer le poste de président(e). Selon lui, ce poste doit absolument être maintenu et, si nécessaire, revalorisé afin que l'intéressée(e) dispose de suffisamment de disponibilités pour assumer cette tâche importante et exigeante. L'AFC, à l'instar de toute autre autorité juridictionnelle, se devrait d'avoir un magistrat à sa tête, raison pour laquelle il mentionne qu'il ne serait pas judicieux que la présidence soit assumée par le/la secrétaire-juriste. Il s'agirait en effet de deux fonctions distinctes et il ne serait pas pertinent de transférer l'entier des pouvoirs à une seule personne qui déciderait et rédigerait les décisions.

Un autre intervenant s'est étonné de constater que la présidence de l'AFC soit assumée par le/la secrétaire-juriste et s'est demandé s'il y avait véritablement lieu de nommer un(e) secrétaire, en plus d'un(e) président(e).

3.1.4. Proposition formulée dans le cadre du présent projet

La proposition soumise au Grand Conseil tient compte des remarques formulées dans le cadre de la consultation externe.

Comme mentionné ci-dessus, la proposition de confier la présidence au/à la secrétaire-juriste a été bien accueillie par

l'ensemble des intervenants, à l'exception de l'un d'entre eux. Il se pose toutefois la question de savoir s'il est nécessaire de nommer un(e) secrétaire-juriste, qui devient automatiquement président(e) ou s'il suffit de nommer un(e) président(e). Il a été retenu que cette double nomination n'est pas nécessaire. En effet, il est judicieux de confier la présidence à l'actuelle secrétaire-juriste mais il n'est pas nécessaire que cette personne occupe deux fonctions différentes, lesquelles se recouperont dans les faits. Cette solution permettra de renforcer la présidence, qui sera assumée par une personne consacrant l'entier de son temps de travail à la matière et disposant de larges connaissances en matière de droit foncier rural et de bail à ferme agricole. Dans la mesure où la fonction de secrétaire-juriste sera supprimée, il y a en revanche lieu de prévoir que la gestion du secrétariat revient au/à la président(e). Cela paraît logique dans la mesure où le/la président(e) aura une vision d'ensemble des dossiers et des procédures en cours. Il/elle connaît les besoins de son secrétariat et est à même de mettre en place une organisation adaptée, comme le fait l'actuelle secrétaire-juriste.

Cela ne signifie toutefois pas que la présidence aura les pleins pouvoirs. En effet, la répartition des compétences telle que proposée dans l'avant-projet mis en consultation restera inchangée et le/la président(e) décidera seul(e) lorsque les conditions d'approbation sont manifestement réalisées, respectivement lorsqu'elles ne sont manifestement pas remplies, et lorsque la décision à prendre se fonde sur une décision de principe de l'AFC. Les membres de l'AFC seront toujours en mesure de prendre connaissance de l'ensemble des décisions présidentielles à l'aide de moyens informatiques et pourront demander à la présidence de leur soumettre des dossiers en particulier.

Dans ce cadre, il s'est posé la question de la limitation de la durée des fonctions du/de la président(e). Selon les articles 3 alinéa 1^{er} et 2 alinéa 1^{er} de la loi du 22 septembre 1982 réglant la durée des fonctions publiques accessoires, la durée des fonctions des membres des commissions permanentes est limitée à trois périodes administratives de chacune cinq ans. Cette limitation ne s'applique toutefois pas aux fonctionnaires nommés en raison de leur fonction (cf. art. 3 al. 2 de la loi sur les fonctions publiques accessoires), ce qui est le cas du/de la président(e) de l'AFC.

3.2. Le nombre de membres et de membres suppléants

3.2.1. Situation actuelle

L'actuelle LALDFR prévoit la composition suivante pour l'AFC: un(e) président(e), quatre autres membres (dont le/la vice-président(e)) et quatre membres suppléant(e)s. Un membre et un membre suppléant représentent les milieux non agricoles. Les membres de l'AFC, y compris les membres

suppléant(e)s, ont jusqu'à ce jour été choisis de manière à représenter non seulement, si possible, tous les districts du canton, mais également les diverses branches de l'agriculture cantonale. Cette composition a été jugée nécessaire notamment dans le but de confronter en séance des points de vue agricoles souvent divergents. Au vu de la composition actuelle de la commission, la représentation des milieux agricoles et non agricoles ainsi que des différents districts du canton est assurée.

Depuis toujours, essentiellement semble-t-il dans le but d'assurer systématiquement le quorum à toutes les séances de la commission, ce sont non seulement les membres, mais aussi les membres suppléants de la commission qui sont convoqués en séance par la présidence. Cela signifie, dans les faits, que lorsqu'elle siège (environ 12 fois par année), la commission pourrait compter jusqu'à neuf membres, auxquels il faut ajouter le secrétaire suppléant, la secrétaire-juriste et la collaboratrice technique de l'AFC, soit douze personnes en tout.

3.2.2. Les propositions formulées dans l'avant-projet mis en consultation

L'avant-projet relève que les membres de la commission ont effectué 114 inspections des lieux en 2020 et 148 en 2019. Une réduction du nombre de membres aurait pour conséquence une baisse du nombre des inspections des lieux et une baisse de la qualité des dossiers ou une augmentation considérable de la charge de travail pour le Secrétariat AFC. En outre, il est reconnu que les membres de la commission, qui proviennent de différents districts et régions agricoles, apportent chacun(e) une expertise importante et nécessaire. Avec un nombre de membres insuffisant, l'instruction des dossiers prendrait du retard dans la mesure où les inspections des lieux ne pourraient être réalisées dans un délai convenable. Or, l'AFC est appelée à rendre des décisions de manière toujours plus rapide afin notamment de permettre aux agriculteurs et agricultrices de s'adapter sans délai aux contraintes qui leur sont imposées par la politique agricole fédérale.

L'avant-projet prévoit ainsi de supprimer la notion de «membres suppléants» afin que la commission ne soit composée que de membres ordinaires. Actuellement, les membres suppléants assistent déjà aux séances de l'AFC, sans pouvoir décisionnel. Ils prennent également part aux débats avec les membres ordinaires, apportent des connaissances et un point de vue absolument nécessaire. En outre, la composition de la commission a pour conséquence que les décisions de l'AFC sont bien acceptées dans le monde agricole. La prise de décision ne va pas se compliquer en raison du changement de statut des membres. Au vu de ce qui précède, il ne se justifie plus de faire une différence entre ces deux catégories de membres.

3.2.3. Avis exprimés dans le cadre de la procédure de consultation

Dans le cadre de la consultation, deux intervenants ont salué l'abandon de la distinction entre les membres ordinaires et les membres suppléants. L'AFC relève que les dossiers font l'objet de discussions entre tous les membres, ce qui constitue une force pour la commission. Au regard de la charge de travail et des particularités de chaque région, il est justifié de parler uniquement de membres ordinaires. Il est essentiel que ces derniers soient au fait des décisions prises et qu'ils se sentent concernés. L'AFC estime par ailleurs nécessaire de garder le même nombre de membres. Celui-ci doit être suffisamment élevé pour assurer une répartition équitable des visions locales à effectuer. De plus, les membres représentent la diversité des différentes formes d'agriculture (plaine, montagne, maraîchers, etc.) et des régions du canton. L'AFC est encore d'avis qu'il y a lieu de préciser le quorum dans la loi.

Il s'est également posé la question de la nomination d'un(e) représentant(e) de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) dans la commission en raison du fait que les communes constituent une partie des propriétaires d'immeubles agricoles.

3.2.4. Proposition formulée dans le cadre du présent projet

Suite aux prises de position favorables reçues dans le cadre de la procédure de consultation, il a été décidé de maintenir la proposition de garder le même nombre de membres qu'actuellement, soit huit en plus de la présidence, dont deux représentant les milieux non agricoles et le/la vice-président(e). De cette manière, la commission sera en mesure d'être la plus représentative possible et sera également en mesure de procéder aux inspections des lieux nécessaires dans des délais raisonnables.

La notion de «membres suppléants» est également supprimée. Comme précisé plus haut, cette distinction n'a plus lieu d'être et, de cette manière, tous les membres de la commission pourront prendre part aux discussions et voter à la fin. La prise de décision ne s'en trouvera pas compliquée en raison du changement de statut des membres.

La commission dispose d'une compétence générale, alors que le président ou la présidente n'est compétent que lorsque les conditions d'approbation sont réalisées, respectivement lorsqu'elles ne sont manifestement pas réalisées. Cela signifie en particulier que la commission doit se prononcer sur les décisions de principe, sur les cas douteux et difficiles ainsi que sur les dossiers présentant des éléments techniques ou juridiques complexes ainsi que des éléments politiquement sensibles. En outre, le président ou la présidente doit présenter le dossier à la commission s'il ou elle entend modifier la pratique qui valait jusqu'alors.

S'agissant de la proposition visant à préciser le quorum dans la nouvelle loi, il n'y a pas lieu d'y donner suite. En effet, l'AFC étant une commission de l'Etat, elle est soumise au règlement du 31 octobre 2005 sur l'organisation et le fonctionnement des commissions de l'Etat (ROFC). Les articles 14 ss. ROFC traitent du fonctionnement des commissions et l'article 20 ROFC précise le quorum. Il ne se justifie pas de déroger au régime prévu par le ROFC et il n'est pas nécessaire de reprendre la teneur de son article 20. Il y aurait en effet un doublon et un risque de contradiction en cas de révision du ROFC.

Enfin, après examen, il ne se justifie pas de nommer un représentant(e) de l'ACF au sein de la commission. Les communes sont effectivement propriétaires d'immeubles agricoles soumis à la LDFR et louent leurs parcelles communales à des agriculteurs. Toutefois, l'article 1 alinéa 1^{er} LDFR prévoit que cette loi a, en substance, pour but l'encouragement de la propriété foncière rurale – en particulier le maintien des entreprises familiales –, le renforcement de la position de l'exploitation à titre personnel en cas d'acquisition d'entreprises et d'immeubles agricoles et la lutte contre les prix surfaits des terrains agricoles. Force est dès lors de constater que la LDFR vise à protéger l'agriculture et les exploitants, et non les propriétaires fonciers en tant que tels. Cela étant, il ne se justifie pas d'octroyer un siège de la commission à un membre de l'ACF dans la mesure où les communes ne sont pas des exploitants agricoles.

3.3. Le rôle du secrétaire suppléant

Aux termes de l'article 5 al. 4 LALDFR, le secrétariat de l'AFC est assuré par un(e) secrétaire ainsi que deux secrétaires suppléant-e-s. Actuellement, la secrétaire-juriste assure le secrétariat juridique dans les affaires en langue française alors que le secrétaire suppléant le fait dans les affaires en langue allemande. Tous deux s'appuient sur une collaboratrice technique, laquelle est ingénieure agronome de formation. Cette fonction demeure inchangée. Actuellement, la fonction de secrétaire suppléant est occupée par un mandataire externe, avocat de formation de langue maternelle allemande, qui exerce cette fonction à raison de 10–20%.

L'actuel secrétaire suppléant accomplit son travail à satisfaction. Il a toutefois d'ores et déjà fait part de sa volonté de ne pas poursuivre son engagement, de sorte que la question de savoir s'il y a lieu de maintenir cette fonction ou non se pose à plus forte raison.

Au vu de la nouvelle organisation qui sera mise en place, l'avant-projet proposait de supprimer la fonction de secrétaire suppléant. La présidence serait assumée par la secrétaire-juriste, laquelle instruit et rédige l'ensemble des décisions de l'AFC. Celle-ci pourra à l'avenir compter sur l'appui d'un juriste, lequel la soutiendra dans l'accomplissement de ses tâches.

Aucun intervenant n'a pris position sur la proposition visant la suppression du poste de secrétaire suppléant dans la nouvelle loi. Cela étant, le poste de secrétaire suppléant ne sera pas maintenu dans la future loi. Il paraît en effet plus pragmatique d'engager un(e) juriste pour soutenir la nouvelle présidente dans la préparation des dossiers et la rédaction des décisions. Cette personne sera un(e) interlocuteur/interlocutrice de choix pour la présidente. L'organisation de l'AFC s'en trouvera également simplifiée dans la mesure où le/la juriste fera partie du personnel du secrétariat de l'AFC et qu'il/elle n'est pas un mandataire externe. Dans la mesure où il/elle consacrerait l'ensemble de son temps de travail à la législation en matière de droit foncier rural et de bail à ferme agricole, il/elle deviendrait un(e) expert(e) dans ces domaines, à l'instar de la future présidente.

3.4. Le rattachement à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Comme mentionné ci-dessus, l'AFC a un statut particulier en raison des domaines spécifiques dont elle a à traiter et des compétences propres qui lui sont attribuées. Elle jouit ainsi d'une autonomie par rapport à l'administration centrale de l'Etat.

Sous l'angle administratif, l'AFC est rattachée administrativement à la Direction en charge de l'agriculture, soit la DIAF. Cela signifie en substance que cette dernière ne peut que surveiller la gestion de l'AFC. Elle ne peut en revanche pas lui donner d'instructions, faute de pouvoir hiérarchique sur elle (cf. art. 5 al. 2 LALDFR; art. 53 al. 1 et art. 61 LOCEA).

Cet élément n'a fait l'objet d'aucune prise de position dans le cadre de la procédure de consultation, de sorte qu'il n'y a pas lieu de faire d'autre commentaire.

3.5. La surveillance de l'Autorité foncière cantonale

3.5.1. Situation actuelle

La surveillance «LDFR» de l'AFC est, elle aussi, assurée par la DIAF, et ce de longue date. Cette surveillance permet uniquement à la DIAF, en application du droit fédéral, de s'opposer par recours devant le Tribunal cantonal à certaines décisions rendues par l'AFC. Aux termes de l'article 83 al. 3 LDFR en effet, *«les parties contractantes peuvent interjeter un recours devant l'autorité cantonale de recours (art. 88) contre le refus d'autorisation, l'autorité cantonale de surveillance, le fermier et les titulaires du droit d'emption, du droit de préemption ou du droit à l'attribution, contre l'octroi de l'autorisation»*.

Cette surveillance était, jusqu'il y a quelques années, assurée pour la DIAF sous l'angle technique (examen des dossiers et propositions) par l'intermédiaire d'un mandataire externe à

l'administration. A partir de 2013, cette tâche a été reprise par le secteur juridique du Secrétariat général de la DIAF, puis par le SAINEC. Depuis quelques mois, suite à un manque de ressources au SAINEC, la surveillance est exercée par le secteur juridique de l'IAG, sur délégation de la DIAF.

Des voix se sont élevées à l'encontre du cumul de compétences de surveillance de la DIAF sur l'AFC, ce qui a entraîné l'élaboration d'une variante à ce sujet dans l'avant-projet mis en consultation en 2015. En substance, certains ont parfois émis la crainte que la DIAF, en sa qualité non seulement d'autorité de surveillance de l'AFC au sens de la LDFR, mais également au sens de la LOCEA (surveillance relative à la gestion de l'AFC), exerce une influence trop importante sur la formation de la volonté de l'AFC. Ce cumul de compétences aurait pour conséquence de diminuer l'indépendance de l'AFC, ce d'autant plus que son secrétariat est formé de collaborateurs et collaboratrices engagé(e)s par la DIAF. La variante proposée entendait tenir compte de ces critiques en confiant la surveillance de l'AFC au sens de la LDFR à une Direction autre que celle en charge de l'agriculture. L'objectif recherché, comme relevé ci-avant, consistait à garantir l'indépendance de l'AFC par rapport à sa Direction de rattachement «administratif».

Les avis formulés dans le cadre de la procédure de consultation de 2015 au sujet de la surveillance de l'AFC se sont révélés mitigés. En substance, on peut considérer que les intervenants internes à l'Etat se sont déclarés plutôt favorables *au statu quo*, à savoir au cumul de compétences par la DIAF. L'AFC, autorité principalement intéressée à cette question, a relevé ne voir *«aucun inconvénient à ce que l'autorité de recours soit rattachée à une autre Direction»*.

3.5.2. Les propositions formulées dans l'avant-projet mis en consultation

Le projet mis en consultation en 2021 ne prévoit pas de confier la surveillance LDFR de l'AFC à une autre autorité. Il a été retenu que la solution actuelle fait ses preuves depuis de nombreuses années et qu'elle donne autant satisfaction à l'AFC qu'à la DIAF. D'autre part, la surveillance de l'AFC nécessite des compétences particulières qui sont réunies au sein de la DIAF.

3.5.3. Avis exprimés dans le cadre de la procédure de consultation

Un seul intervenant s'est interrogé sur la concentration des champs de compétence en mains de la DIAF, «à défaut d'émettre des réserves».

3.5.4. Proposition formulée dans le cadre du présent projet

En définitive, il n'y a pas lieu de confier la surveillance LDFR de l'AFC à une autre autorité. Comme mentionné ci-dessus, cette manière de faire fonctionne et est satisfaisante autant pour l'AFC que pour la DIAF. En particulier, il n'a jamais été constaté un manque d'indépendance de l'AFC vis-à-vis de la DIAF, cette dernière ne lui donnant jamais de directives au sujet du traitement d'un dossier ou d'une pratique à adopter. En outre, depuis l'arrivée de l'actuelle secrétaire-juriste, la DIAF n'a jamais formé de recours contre une décision de l'AFC. L'indépendance de l'AFC n'est ainsi pas remise en cause du fait que la surveillance LDFR est exercée par l'autorité à laquelle elle est rattachée administrativement.

Enfin, il y a lieu de relever que dans le cadre de la fusion du SAgri et de l'IAG, la tâche de surveillance reviendra au secteur juridique de la DIAF.

3.6. La récusation et la prévention des conflits d'intérêts

La question de la récusation et de la prévention des conflits d'intérêts a été largement discutée dans le cadre de l'avant-projet de 2015. L'AFC travaille effectivement dans un domaine très exposé, ce qui implique une grande rigueur dans l'application des règles sur la récusation et également dans la prise, en amont, de mesures visant à prévenir des situations de conflit d'intérêts. Il ressort du rapport de M^e Alexis Overney qu'actuellement, la situation est très bonne. Un rappel des règles relatives à la récusation et aux conflits d'intérêts a été fait. Les membres de l'AFC sont particulièrement sensibles et respectueux de ces règles. Il y a dès lors lieu d'être vigilant dans le processus de recrutement et de rendre attentifs les membres et collaborateurs de l'AFC à ces règles. Au vu de ces constatations, il n'est pas nécessaire d'ajouter une disposition topique dans la loi.

Enfin, les articles 21 et suivants du CPJA relatifs à la récusation sont suffisants et s'appliquent à toutes les personnes appelées à instruire une affaire, à prendre une décision ou à collaborer à la prise de celle-ci. La LALDFR renvoie au CPJA en ce qui concerne la procédure et il n'y a pas lieu d'adopter des dispositions plus précises ou plus restrictives s'agissant des membres et du secrétariat de l'AFC.

Cette question n'a fait l'objet d'aucune prise de position dans le cadre de la procédure de consultation, de sorte qu'elle ne fait pas l'objet d'un commentaire plus large.

3.7. Le traitement des données personnelles

Le présent projet précise les compétences de l'AFC et du/de la président(e). Il est également prévu que les membres de l'AFC pourront prendre connaissance de l'ensemble des décisions présidentielles à l'aide de moyens informatiques.

Dans sa prise de position, l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données a relevé que cela avait pour conséquence que des données personnelles soient traitées de manière informatique. Une base légale prévoyant ce traitement est nécessaire dans le projet de loi. Cette exigence a été concrétisée à l'article 8.

3.8. Formulation non-sexiste

La procédure de révision de la LALDFR est l'occasion de reformuler l'ensemble du texte légal en respectant l'égalité des genres, conformément aux exigences de l'article 10 alinéa 3 du règlement du 24 mai 2005 sur l'élaboration des actes législatifs (REAL). Certaines dispositions ont ainsi été reformulées de manière non-sexiste.

4. Le commentaire des articles du projet de loi

Article 2

Alinéa 2:

La seule modification consiste en la formulation non-sexiste de la disposition.

Article 4

Alinéa 2:

Cette disposition énumère les tâches de l'AFC, lesquelles découlent directement de l'article 90 al. 1 LDFR. Le présent projet complète l'énumération déjà présente dans la loi avec la lit. e. En effet, l'AFC est également compétente pour rendre des décisions constatant si un domaine agricole constitue ou non une entreprise agricole au sens de l'article 7 LDFR. Cette compétence est déjà exercée par l'AFC.

Alinéa 3:

Cette disposition précise les compétences de l'AFC lorsqu'elle siège dans sa composition complète, soit avec le/la président(e) et les huit membres (dont le/la vice-président(e)). Comme mentionné ci-dessus, il est fait référence à «la commission» dans ce cas. L'article 4 al. 3 doit être lu en lien avec le nouvel article 4 al. 4 qui prévoit les compétences de la présidence. L'AFC se réunit environ douze fois l'an à raison d'un demi-jour par séance. Elle n'est ainsi pas en mesure de se déterminer sur toutes les requêtes qui lui sont présentées.

L'AFC dispose d'une compétence générale, contrairement au président ou à la présidente qui ne peut décider seul(e) que dans les cas clairs. L'AFC sera ainsi amenée à se prononcer sur les décisions de principe, sur les cas douteux et limites ainsi que sur les dossiers présentant des éléments techniques

ou juridiques complexes. En outre, elle est compétente pour décider d'un changement de pratique.

Comme précisé ci-dessus, les membres de l'AFC auront accès à l'ensemble des décisions présidentielles. Ils ou elles pourront librement en prendre connaissance, ce qui leur permet de se tenir informé(e)s sur le travail du président ou de la présidente et l'appréciation que ce dernier ou cette dernière donne aux dossiers qui lui sont soumis.

Alinéa 4:

Comme mentionné ci-avant, cette disposition doit être lue en lien avec l'article 4 al. 3.

Le président ou la présidente est compétent(e) pour rendre seul(e) une décision lorsque les conditions d'approbation sont manifestement réalisées, respectivement lorsqu'elles ne sont manifestement pas remplies, et lorsque la décision à prendre se fonde sur une décision de principe de la commission. Cela concerne les dossiers pour lesquels l'application de la LDFR est claire, n'est pas sujette à discussion et lorsque la solution proposée est le résultat d'une pratique constante. Actuellement, la majorité des décisions de l'AFC sont des décisions présidentielles et cette modification ne devrait pas renverser les statistiques. Il est toutefois important de délimiter clairement les compétences du président ou de la présidente. Cette solution présente l'avantage d'être rationnelle. Le président ou la présidente dispose des connaissances et des compétences nécessaires pour se déterminer seul(e) lorsque l'hypothèse de l'article 4 al. 4 est réalisée. En cas de doute, le dossier doit être présenté à l'AFC pour décision.

Article 5

Il y a lieu de relever, d'emblée, que l'acte de nomination des membres de l'AFC est essentiel pour assurer son indépendance par rapport à sa Direction de rattachement (DIAF) et à l'administration en général.

Actuellement, l'AFC est composée d'un président, de quatre membres et de quatre membres suppléants (soit neuf personnes), tous nommés par le Conseil d'Etat. Sont également nommés par le Conseil d'Etat, sans pour autant être membres avec voix de vote de l'AFC, une secrétaire et deux secrétaires suppléants (soit trois personnes). Au final, ce sont donc douze personnes qui sont nommées par le Conseil d'Etat pour faire fonctionner l'AFC. Les membres suppléants prennent également part aux séances de l'AFC. Leur présence est nécessaire dans la mesure où chacun des actuels membres et membres suppléants prépare les dossiers qui lui sont présentés, procède aux recherches nécessaires et en discute avec les autres. En outre, autant les membres que les membres suppléants effectuent des visions locales et peuvent en faire un rapport détaillé à l'occasion de la séance. Pour toutes ces raisons, il se justifie de ne plus faire de différence entre ces deux caté-

gories de membres. En outre, il est important de maintenir leur nombre dans la mesure où ils représentent les différentes régions du canton et leurs spécificités et qu'une diminution du nombre de membres aurait pour conséquence une baisse de la qualité du travail de l'AFC et un surcroît de travail pour son secrétariat.

Alinéa 1^{er}:

Comme mentionné ci-dessus, la notion de «membre suppléant» est supprimée, de sorte que l'AFC ne comporte plus que des membres ordinaires. Leur nombre reste en revanche inchangé.

L'article 5 du règlement du 31 octobre 2005 sur l'organisation et le fonctionnement des commissions de l'Etat (ROFC; RSF 122.0.61) prévoit que *les membres des commissions sont choisis avant tout en fonction de leurs compétences et de leur disponibilité*. Etant donné que l'AFC est appelée à exécuter des tâches très spécifiques, en lien étroit avec l'agriculture et le monde agricole, les milieux agricoles doivent être représentés. Comme à ce jour, deux membres représentent quant à eux les milieux non agricoles. Ils doivent disposer des connaissances et compétences nécessaires pour intégrer une commission appelée à statuer sur des affaires relatives au droit foncier rural et au bail à ferme agricole.

L'article 5 al. 2 ROFC prévoit encore une exigence de participation équilibrée des hommes et des femmes, ainsi que des différentes opinions, des langues, des régions et des groupes d'âge. Dès lors, une attention particulière devra être donnée à l'application de cette disposition lors de la nomination des membres de la commission, en tenant compte aussi de la vice-présidence.

Alinéa 2:

Comme exposé ci-avant, l'AFC reste rattachée administrativement à la DIAF, afin notamment d'assurer son indépendance vis-à-vis du SAgri, respectivement de la future section Agriculture de l'IAG.

Alinéa 3:

Comme à l'heure actuelle, il appartiendra au Conseil d'Etat de nommer les membres de l'AFC.

Alinéa 4:

Le Conseil d'Etat nomme également le/la président(e). Dans la mesure où il n'y a plus de secrétaire-juriste, il reviendra au/à la président(e) de s'occuper de la gestion du Secrétariat AFC et de son personnel.

La professionnalisation de la présidence de l'AFC constitue un des éléments majeurs de ce projet. Cette fonction sera occupée par l'actuelle secrétaire-juriste de l'AFC, qui sera alors en mesure de signer ses propres décisions, cette fois-ci

en qualité de présidente. Elle dispose de toutes les compétences nécessaires pour assumer ce rôle et est à même de déterminer quels dossiers doivent être soumis à la commission en application du nouvel article 4 al. 3.

Article 5a

Cette disposition crée la base légale nécessaire permettant aux membres de l'AFC d'avoir accès et de traiter l'ensemble des données relatives aux requêtes qui lui sont soumises. A l'aide de moyens informatiques, ils pourront, en tout temps, prendre connaissance des décisions présidentielles et des dossiers.

Article 6

Alinéa 2:

La nouvelle teneur de cet alinéa s'inspire du texte de l'article 86 al. 2 Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA, RSF 150.1) qui permet à une autorité de recours collégiale de déléguer les tâches en lien avec l'instruction des recours. Comme l'Autorité foncière cantonale est une autorité administrative collégiale mais non de recours, il faut prévoir la possibilité qu'elle puisse déléguer cette tâche. Cette possibilité existe déjà dans la loi actuelle mais elle doit être adaptée à la nouvelle structure de l'AFC proposée dans le présent projet.

En outre, il est nécessaire de préciser qu'un collaborateur ou une collaboratrice de l'AFC peut être chargé de procéder à tâches d'instruction. Actuellement, à titre d'exemple, la collaboratrice technique procède déjà à des inspections des lieux et à l'avenir, le ou la juriste sera également amené à participer à tâches liées à l'instruction, notamment à l'établissement des faits.

Alinéa 3:

Cette nouvelle disposition prévoit que le/la requérant(e) qui présente une requête à l'AFC peut être astreint(e) à verser une avance de frais en vue du paiement des frais d'instruction. L'AFC déterminera de cas en cas si une telle avance est nécessaire mais elle disposera à l'avenir de la base légale pour la réclamer.

Article 7

Alinéa 2:

Actuellement, il est mentionné que, pour le calcul de l'émolument, l'AFC tient compte respectivement du prix des acquisitions et de la valeur des immeubles ou entreprises agricoles. Il est proposé d'élargir les possibilités des modes de calcul en optant pour une formulation potestative. De cette manière, l'AFC pourra tenir compte du prix des acquisitions et de

la valeur des immeubles ou entreprises agricoles, mais elle disposera de la base légale nécessaire pour prendre en considération d'autres facteurs et facturer les actes nécessaires à l'instruction du dossier, comme elle le fait déjà en pratique actuellement. Elle sera ainsi habilitée à percevoir des émoluments, notamment pour l'ouverture du dossier, les recherches juridiques, les inspections des lieux, le travail de secrétariat et la rédaction de la décision. Il y a encore lieu de relever que le prix d'acquisition ou la valeur des immeubles ou entreprises agricoles n'est pas pertinent dans chaque dossier. A titre d'illustration, cette information n'entre pas en considération – et n'est même pas connue – dans le cadre de l'examen d'une demande de morcellement, de désassujettissement ou de constatation d'entreprise agricole. Il s'agit dès lors de préciser la loi et de l'adapter à la pratique déjà en vigueur, parce qu'elle ne tient pas compte de l'ensemble des situations qui se présentent.

5. Les conséquences financières et en personnel

Le présent projet n'entraîne aucune charge financière supplémentaire.

Dans la mesure où la présidence sera assumée l'actuelle secrétaire-juriste, laquelle est une employée de l'Etat, il n'y aura plus lieu de rémunérer un mandataire externe pour assurer cette fonction. Cette économie ainsi que la rémunération du secrétaire suppléant externe qui tombe couvriront la plus grande partie de la rémunération d'un(e) juriste employé(e) à l'Etat qui secondera la nouvelle présidente. Une réallocation de ressources au sein de l'AFC pourrait également permettre de couvrir une partie des ressources nécessaires.

Le tableau suivant démontre même que les dépenses seront légèrement réduites. Celui-ci n'inclut toutefois pas les dépenses relatives à la place de travail.

| Dépenses (CHF) | Actuelles | Nouvelles |
|---|-----------------|-----------------|
| Moyenne annuelle rémunération du président | 23 400.– | |
| Moyenne rémunération du secrétaire adjoint | 27 700.– | |
| Rémunération d'un juriste 0.40 EPT (classe 22/10) | | 53 900.– |
| Réduction des frais de secrétariat (classe 12/10) | | -9 300.– |
| Total | 51 100.– | 44 600.– |

Enfin, le fait qu'il n'y ait plus que des membres ordinaires et plus de membres suppléants n'a aucune incidence financière sur les dépenses de la commission car, selon la pratique actuelle, les membres ordinaires et les membres suppléants assistent tous aux séances de l'AFC et sont indemnisés en conséquence.

6. L'influence sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes

Le projet de modification de loi proposé n'a pas d'influence sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

7. Développement durable

Le projet est conforme aux principes du développement durable.

8. La soumission aux référendums législatif et financier

Le présent projet de loi est soumis au référendum législatif. Il n'est pas soumis au référendum financier.

Botschaft 2015-DIAF-4

8. Februar 2022

—
**des Staatsrats an den Grossen Rat
 zu einem Gesetzesentwurf zur Änderung des Ausführungsgesetzes
 zum Bundesgesetz über das bäuerliche Bodenrecht (AGBGBB)**

Wir unterbreiten Ihnen hiermit einen Gesetzesentwurf zur Änderung des geltenden kantonalen Ausführungsgesetzes vom 28. September 1993 zum Bundesgesetz vom 4. Oktober 1991 über das bäuerliche Bodenrecht (AGBGBB).

Der Bericht ist wie folgt gegliedert:

| | |
|---|-----------|
| 1. Der aktuelle Rahmen | 14 |
| 1.1. Das Bundesgesetz vom 4. Oktober 1991 über das bäuerliche Bodenrecht | 14 |
| 1.2. Die Kantonale Behörde für Grundstückverkehr | 14 |
| 1.3. Stetige Veränderungen im Umfeld | 15 |
| 2. Die Notwendigkeit des Entwurfs | 15 |
| 2.1. Stete Zunahme der zu bearbeitenden Dossiers | 15 |
| 2.2. Parlamentarische Vorstösse | 15 |
| 2.3. Gesetzesvorentwurf von 2015 | 16 |
| 2.4. Administrativuntersuchung über die Arbeitsweise der BGV | 16 |
| 3. Vernehmlassungsverfahren und Folgen, die ihm gegeben wurden | 16 |
| 3.1. Professionalisierung des Präsidiums der Kantonalen Behörde für Grundstückverkehr | 17 |
| 3.1.1. Aktuelle Situation | 17 |
| 3.1.2. Die Vorschläge des in die Vernehmlassung gegebenen Vorentwurfs | 17 |
| 3.1.3. Im Rahmen der Vernehmlassung geäusserte Meinungen | 18 |
| 3.1.4. In diesem Entwurf formulierter Vorschlag | 18 |
| 3.2. Anzahl der Mitglieder und Ersatzmitglieder | 18 |
| 3.2.1. Aktuelle Situation | 18 |
| 3.2.2. Die Vorschläge des in die Vernehmlassung gegebenen Vorentwurfs | 19 |
| 3.2.3. Im Rahmen der Vernehmlassung geäusserte Meinungen | 19 |
| 3.2.4. In diesem Entwurf formulierter Vorschlag | 19 |
| 3.3. Die Rolle des stellvertretenden Sekretärs | 20 |
| 3.4. Zuweisung zur Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft | 20 |
| 3.5. Die Aufsicht über die Kantonale Behörde für Grundstückverkehr | 20 |
| 3.5.1. Aktuelle Situation | 20 |
| 3.5.2. Die Vorschläge des in die Vernehmlassung gegebenen Vorentwurfs | 21 |
| 3.5.3. Im Rahmen der Vernehmlassung geäusserte Meinungen | 21 |
| 3.5.4. In diesem Entwurf formulierter Vorschlag | 21 |
| 3.6. Ausstand und Vermeidung von Interessenkonflikten | 21 |
| 3.7. Die Bearbeitung der Personendaten | 22 |
| 3.8. Sprachliche Gleichbehandlung | 22 |
| 4. Kommentar zu den einzelnen Artikeln des Gesetzesentwurfs | 22 |
| 5. Finanzielle und personelle Auswirkungen | 24 |
| 6. Auswirkung auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden | 24 |

| | |
|---|-----------|
| 7. Nachhaltige Entwicklung | 24 |
| 8. Unterstellung unter das Gesetzesreferendum und das Finanzreferendum | 24 |

1. Der aktuelle Rahmen

1.1. Das Bundesgesetz vom 4. Oktober 1991 über das bäuerliche Bodenrecht

Das Bundesgesetz vom 4. Oktober 1991 über das bäuerliche Bodenrecht (BGBB) ist am 1. Januar 1994 in Kraft getreten. Dieses Gesetz ist in sechs Titel gegliedert. Der 1. Titel behandelt die allgemeinen Bestimmungen des Gesetzes. Drei Titel befassen sich mit dem materiellen bäuerlichen Bodenrecht: Mit den Bestimmungen zu den privatrechtlichen Beschränkungen (2. Titel) und zu den öffentlich-rechtlichen Beschränkungen (3. Titel) hinsichtlich des Verkehrs mit landwirtschaftlichen Gewerben und Grundstücken sowie mit den Bestimmungen bezüglich der Massnahmen zur Verhütung der Überschuldung (4. Titel). Das formelle bäuerliche Bodenrecht ist Gegenstand des 5. Titels. Dieser enthält die Bestimmungen zum Verfahren und zum Rechtsschutz. Der 6. Titel behandelt die Schlussbestimmungen.

Das BGBB lässt dem kantonalen Gesetzgeber nur wenig Handlungsspielraum. Wenn ein solcher Handlungsspielraum unter dem Gesichtspunkt des materiellen Rechts besteht, wird dies in den Bestimmungen des Bundes ausdrücklich erwähnt. Dieser Spielraum besteht im Wesentlichen bei der Wahl, die der kantonale Gesetzgeber hinsichtlich des Geltungsbereichs des BGBB (Art. 5 und 7 BGBB) treffen kann. Zudem ist es in erster Linie Aufgabe des kantonalen Gesetzgebers, die organisatorischen Rahmenbedingungen zu schaffen, damit das formelle bäuerliche Bodenrecht, der Titel 5 des BGBB, ausgeführt werden kann (Verfahren, Rechtsschutz).

1.2. Die Kantonale Behörde für Grundstückverkehr

Die Kantonale Behörde für Grundstückverkehr (BGV) wurde 1952, also vor siebzig Jahren, durch das Einführungsgesetz zum Bundesgesetz vom 12. Juni 1951 über die Erhaltung des bäuerlichen Grundbesitzes eingesetzt. Später wurden der BGV durch das Einführungsgesetz zum Bundesgesetz vom 21. Dezember 1960 über die Kontrolle der landwirtschaftlichen Pachtzinse neue Befugnisse im Bereich der Kontrolle der landwirtschaftlichen Pachtzinse übertragen.

Gegenwärtig sind der Status und die Befugnisse der BGV im Ausführungsgesetz vom 28. September 1993 zum Bundesgesetz über das bäuerliche Bodenrecht (AGBGBB) und im Ausführungsgesetz vom 24. Februar 1987 zum Bundesgesetz über die landwirtschaftliche Pacht (AGLPG) verankert. Nach den gesetzlichen Befugnissen, die sich aus diesen beiden Gesetzestexten herleiten, ist sie vor allem dafür zuständig,

über Fragen administrativer Natur, die dem Bundesgesetz über das bäuerliche Bodenrecht und dem Bundesgesetz über die landwirtschaftliche Pacht unterstehen, zu entscheiden.

Was ihren Status betrifft, so geht aus den Botschaften zu diesen verschiedenen Gesetzen im Wesentlichen hervor, dass der Gesetzgeber der BGV aufgrund der speziellen Bereiche, mit denen sie sich befasst, und ihrer Befugnisse von Anfang an eine Sonderstellung einräumen wollte. Es wird ihr daher ein Autonomiestatus gegenüber der Verwaltung eingeräumt. Die BGV ist somit nur administrativ einer Direktion des Staatsrats, im vorliegenden Fall ist dies gegenwärtig die Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (ILFD), zugewiesen. Diese administrative Zuweisung bedeutet, dass die ILFD keinerlei Entscheidungsbefugnis bei den von der BGV behandelten Dossiers hat. Sie kann lediglich ihre Geschäftsführung kontrollieren (s. Art. 61 Abs. 1 Bst. b des Gesetzes vom 16. Oktober 2001 über die Organisation des Staatsrates und der Verwaltung (SVOG; SGF 122.0.1)). Um den Willen des Gesetzgebers zu respektieren und der BGV die grösstmögliche Unabhängigkeit gegenüber der Verwaltung einzuräumen, wurden für ihre Bildung hauptsächlich verwaltungsexterne Mitglieder beigezogen, die die Bereiche und das «Gebiet», in denen die BGV Entscheide fällen muss, gut kennen.

Die BGV besteht aus fünf Mitgliedern (Präsidium inbegriffen) und vier Ersatzmitgliedern, die vom Staatsrat ernannt werden. Ein Mitglied und ein Ersatzmitglied vertreten die nichtlandwirtschaftlichen Kreise. Wenn sie in dieser Zusammensetzung tagt, wird sie als «die Kommission» bezeichnet, weshalb in dieser Botschaft dieser Begriff verwendet wird. Die Mitglieder üben diese Tätigkeit nebenamtlich aus. Die BGV lässt sich daher in gewissem Sinne mit einem erstinstanzlichen Verwaltungsgericht, das zwei Gesetze anwenden muss, vergleichen. Sie entscheidet nach freiem Ermessen, und gegen ihre Entscheide kann beim Kantonsgericht bzw. beim Bundesgericht Beschwerde eingereicht werden.

Die Dossiers, die von der BGV behandelt werden, sind sehr zahlreich, und obwohl diese Kommission bei der Wahrnehmung ihrer Aufgaben über eine grösstmögliche Unabhängigkeit verfügen muss, so könnte sie nicht funktionieren ohne eine ständige juristische, fachliche und administrative Unterstützung. Deshalb steht ihr ein ständiges Sekretariat zur Seite. Dieses behandelt sämtliche Dossiers, von ihrer Erfassung bis zur Ausarbeitung der definitiven Entscheidungswürfe. Es wird der BGV vom Generalsekretariat der ILFD zur Verfügung gestellt.

Die Genehmigungsentscheide der BGV können namentlich von der Staatsrätin oder dem Staatsrat, die oder der der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft

schaft vorsteht, angefochten werden. Dies tut sie oder er nicht als Direktion, der die Kommission zugewiesen ist (Art. 53 Abs. 1 SVOG) und die ihre Geschäftsführung kontrollieren kann, sondern in ihrer (zweiten) Funktion als Aufsichtsbehörde der BGV im Sinne des BGG. Bis noch vor ein paar Jahren wurde diese Aufgabe einem unabhängigen Rechtsanwalt übertragen. Nach der Pensionierung dieses Auftragnehmers wurde sie dem rechtlichen Sektor der ILFD anvertraut, insbesondere aus ökonomischen Gründen. Während mehreren Jahren wurde diese Aufgabe vom Amt für institutionelle Angelegenheiten, Einbürgerungen und Zivilstandswesen (IAEZA) wahrgenommen und seit ein paar Monaten nun vom Rechtsdienst des Landwirtschaftlichen Instituts Grangeneuve (LIG) im Auftrag der ILFD.

Da die BGV ein unabhängiges Vollzugsorgan des Gesetzes ist, unterstehen ihre Entscheide nur der richterlichen Überprüfung auf kantonaler und auf Bundesebene. Diese letzte Instanz auf Bundesebene ermöglicht eine national einheitliche Anwendung der betreffenden Gesetze, auch wenn, wie in allen anderen Rechtsbereichen, die Praxis der kantonalen Behörden im Rahmen des Ermessens, über das sie verfügen, variieren kann.

1.3. Stetige Veränderungen im Umfeld

Seit dem Inkrafttreten des AGBGBB im Jahr 1994, und erst recht seit 1952, hat sich die Kantonsverwaltung stark verändert und das Personal hat sich den neuen rechtlichen und verfahrenstechnischen Anforderungen angepasst. Das Tempo der Strukturveränderungen hat sich ebenfalls enorm verschärft. Die BGV muss Entscheide immer schneller treffen, um insbesondere den Hauptakteuren des BGG, den Bäuerinnen und Bauern, zu ermöglichen, sich umgehend an die neuen Vorgaben anzupassen, die ihnen namentlich durch die Landwirtschaftspolitik des Bundes gemacht werden. Dies muss berücksichtigt werden.

2. Die Notwendigkeit des Entwurfs

2.1. Stete Zunahme der zu bearbeitenden Dossiers

Insgesamt ist die Anzahl der von der BGV getroffenen Entscheide in Anwendung des BGG (Kommission und Präsidentin oder Präsident zusammen) seit 1994 gestiegen. So hat die BGV beispielsweise im Jahr 1995 475 Entscheide getroffen, 561 Entscheide im Jahr 2000, 538 Entscheide im Jahr 2005, 586 Entscheide im Jahr 2010 und 649 im Jahr 2015. 2020 hat die BGV 576 neue Dossiers erfasst. Die Kommission behandelt durchschnittlich 10 bis 15 Dossiers pro Sitzung, also rund 150 Gesuche pro Jahr. Diese Statistiken zeigen jedoch weder die ganze Korrespondenz auf, die von der BGV behandelt wird, noch die zahlreichen Telefonanrufe der Kundschaft, die Auskünfte oder Ratschläge benötigt.

Das Personal des Sekretariats der BGV entspricht momentan 2,6 VZÄ. Dieses Personal ist zwar formell ins Personal des Generalsekretariats der ILFD integriert, aus den zuvor erwähnten Unabhängigkeitsgründen nimmt es jedoch keine Aufgaben des Generalsekretariats wahr. Es arbeitet ausschliesslich für die BGV, insbesondere ihr Präsidium. Es braucht organisatorische Massnahmen, um es der BGV und insbesondere dem Sekretariat zu ermöglichen, ihre Aufgaben weiterhin zu erfüllen und die gegenwärtige Qualität der Leistungen sicherzustellen oder sogar weiter zu verbessern.

Aufgrund dieses Anstiegs wurden bereits organisatorische Lösungen gefunden (wie die Schaffung einer Website, das Erstellen von Gesuchsformularen, die Beschränkung der Anzahl Ortsbesichtigungen und die Erhöhung der Anzahl Präsidialentscheide im Vergleich zu den Entscheiden der Kommission im Plenum). So konnte die Dossierflut vorerst bewältigt werden.

2.2. Parlamentarische Vorstösse

In vier parlamentarischen Vorstössen haben sich Grossräte im Wesentlichen über die Arbeitsweise der BGV erkundigt: 2005 (QA 805.05 / Michel Losey – Arbeit der Behörde für Grundstückverkehr), 2006 (QA 959.06 / Christian Ducotterd: Zuständigkeiten und Aufsicht der Behörde für Grundstückverkehr), 2010 (QA 3340.10 / Gilles Schorderet: Golfplatz Pont-la-Ville – Kontrolle der Pachtzinse durch die Behörde für Grundstückverkehr) und 2014 (QA 2014-CE-84 / Ruedi Schläfli: Arbeitsweise der Behörde für Grundstückverkehr).

In den Antworten des Staatsrats auf die schriftlichen Anfragen werden keine Probleme bei der Arbeitsweise der BGV erwähnt. Die Art dieser Fragen hat den Staatsrat jedoch veranlasst, die Überlegungen auszuweiten und zu prüfen, ob nebst den von der BGV bereits selbst gemachten Verbesserungen nicht auch die eigentliche Struktur dieser Kommission überprüft werden sollte. Er hat der ILFD daher den Auftrag gegeben, einen Gesetzesvorentwurf und einen erläuternden Bericht zu erstellen, mit dem Ziel, das AGBGBB anzupassen. Dies insbesondere in Bezug auf die Vorschriften zur Zusammensetzung der BGV sowie die Vorschriften bezüglich der Organisation des Sekretariats. Die ILFD wurde ebenfalls beauftragt, wenn möglich Regeln für die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Sekretariats der BGV und für die Mitglieder der Kommission bezüglich der Unvereinbarkeit von Ämtern vorzuschlagen.

Am 3. Juni 2017 reichte schliesslich Grossrätin Solange Berset beim Staatsrat eine Anfrage ein (QA 2017-CE-125: Arbeitsweise der Behörde für Grundstückverkehr), in der es erneut um die Arbeitsweise der BGV ging.

In seiner Antwort vom 19. September 2017 hielt der Staatsrat fest, dass wiederkehrende Probleme bei der Anwendung der Ausstandspflicht ans Licht gebracht wurden, wie auch bei der Art und Weise, wie die Ausstände dann tatsächlich eingehal-

ten wurden. Auch seien Unvereinbarkeitsprobleme zutage getreten. Schliesslich wies der Staatsrat auch darauf hin, dass die Stellungnahmen im Rahmen der Vernehmlassung nicht übereinstimmend waren. Es wurde daher beschlossen, den Gesetzesentwurf in enger Zusammenarbeit mit der neuen Behörde für Grundstückverkehr bzw. ihrem Präsidenten zu überarbeiten, um die Organisation tiefgreifender anzupassen. Dieser Prozess konnte nicht vor der Bezeichnung der neuen Kommission im Juli 2017 gestartet werden.

2.3. Gesetzesvorentwurf von 2015

Der Gesetzesvorentwurf und der erläuternde Bericht dazu sind vom 8. Juli bis am 21. September 2015 in die externe Vernehmlassung gegeben worden. Von der grossen Mehrheit der, vor allem externen, Vernehmlassungsteilnehmer, die sich geäussert haben, wurde er gut aufgenommen.

Im Bemühen, die Arbeit der BGV weiter zu rationalisieren und Mittel zu sparen, war vorgeschlagen worden, die Anzahl Kommissionsmitglieder (und Ersatzmitglieder) zu reduzieren. Der Vorentwurf sah daher eine Änderung der Kommission der BGV vor. Diese sollte eine Präsidentin oder einen Präsidenten, eine Vizepräsidentin oder einen Vizepräsidenten und drei weitere Mitglieder umfassen, wie dies gegenwärtig der Fall ist, die alle vom Staatsrat ernannt würden. Es sollten jedoch nur noch zwei Ersatzmitglieder bezeichnet werden, um die Verhandlungsfähigkeit an den Sitzungen zu gewährleisten. Es wurde präzisiert, dass letztere jedoch nicht mehr in jedem Fall einberufen würden, sondern lediglich, um abwesende Mitglieder zu vertreten, wie das für Ersatzmitglieder üblich ist. Es war im Übrigen vorgesehen, dem Präsidenten, der gegenwärtig nahezu 80 % der Entscheide der BGV unterzeichnet, die Möglichkeit einzuräumen, seine Befugnisse an die Vizepräsidentin oder den Vizepräsidenten zu delegieren. Die organisatorischen Details sollten gegebenenfalls auf dem Reglementsweg präzisiert werden.

Zudem war vorgeschlagen worden, dass die Sekretärin oder der Sekretär der BGV, die Juristin bzw. der Jurist sein muss, das Vizepräsidium übernehme, um grössere Effizienz und einen Zeitgewinn bei der Behandlung der einfachsten Dossiers zu erreichen.

Schliesslich wollte der Staatsrat die Unabhängigkeit der Mitglieder der BGV auf Dauer gewährleisten. Er schlug daher vor, für die Frage der Dauer des Amtes ausdrücklich auf die einschlägige Gesetzgebung in diesem Bereich zu verweisen. Das Gesetz betreffend die Dauer der öffentlichen Nebenämter sieht im Wesentlichen eine Ernennung für eine Amtsdauer von fünf Jahren vor, mit einer Beschränkung auf höchstens drei Amtsperioden (s. Art. 2 und 3 des Gesetzes vom 22. September 1982 betreffend die Dauer der öffentlichen Nebenämter; SGF 122.8.2). Für das Vizepräsidium sollte jedoch eine

Ausnahme vorgesehen werden, da dieses aus dem Sekretariat der BGV hervorgeht.

Wie weiter oben erwähnt, wurde der Vorentwurf in eine externe Vernehmlassung gegeben. Da die Ergebnisse der 2015 lancierten Administrativuntersuchung abgewartet werden mussten, wurde dieser letztendlich nicht abgeschlossen.

2.4. Administrativuntersuchung über die Arbeitsweise der BGV

Gleichzeitig mit der Ausarbeitung des Vorentwurfs eines neuen AGBGBB war die BGV Gegenstand einer Administrativuntersuchung zu ihrer Arbeitsweise. Diese Untersuchung erfolgte aufgrund: 1) gewisser Elemente, über die Ruedi Schläfli in seiner Anfrage QA 2014-CE-84 berichtete und die weiter oben erwähnt sind, und 2) einiger Beschwerden von Personen, die erklärten, unzufrieden mit der BGV zu sein.

Aus diesen Gründen schien es, zumal der Prozess zur Totalrevision des AGBGBB aufgegleist war, angebracht, im Detail zu überprüfen, ob in der Untersuchung reformwürdige Elemente festgestellt werden könnten, die bei den vorbereitenden Arbeiten nicht erwähnt worden waren.

Der Totalrevisionsprozess wurde somit ausgesetzt, bis die Ergebnisse der Untersuchung bekannt waren. Der Untersuchungsbericht wurde am 29. Februar 2016 vorgelegt.

Als Erstes geht daraus im Wesentlichen hervor, dass *«die BGV und ihr Sekretariat gut und schnell arbeiten. Es gibt keine Verspätung und nur sehr wenig Beschwerden. Bei den wenigen Beschwerden, die eingereicht werden, werden die Entscheide der BGV zumeist bestätigt.»* Die Untersuchung brachte jedoch Probleme bei der Arbeitsweise in Zusammenhang mit dem Vollzug der Ausstandspflicht zutage und was die Art und Weise betrifft, wie Ausstände anschliessend tatsächlich eingehalten werden, sowie Unvereinbarkeiten.

Angesichts dieser Elemente beschloss der Direktor ILF, das Projekt zur Anpassung des AGBGBB erneut aufzunehmen und allgemeine Überlegungen zur Arbeitsweise der BGV zu lancieren. Dazu wurde ein verwaltungsexterner Auftragnehmer ernannt. Der in Freiburg tätige Rechtsanwalt Alexis Overney wurde damit beauftragt, die Arbeitsweise der BGV zu untersuchen und aufgrund seiner Feststellungen allfällige Vorschläge zu formulieren.

3. Vernehmlassungsverfahren und Folgen, die ihm gegeben wurden

Der Gesetzesvorentwurf und der erläuternde Bericht dazu wurden vom 22. September 2021 bis am 22. November 2021 in eine externe Vernehmlassung gegeben. Von der grossen Mehrheit der Vernehmlassungsteilnehmer, die sich geäussert haben, wurde er gut aufgenommen. Im Folgenden werden

die wichtigsten im Gesetzesvorentwurf vorgeschlagenen Änderungen präsentiert und die verschiedenen Stellungnahmen und die ihnen gegebene Folge werden diskutiert.

3.1. Professionalisierung des Präsidiums der Kantonalen Behörde für Grundstückverkehr

3.1.1. Aktuelle Situation

Bis anhin hat der Präsident seine Tätigkeit stets nebenamtlich ausgeübt. Die Kriterien für seine Ernennung sind im Gesetz nicht vorgesehen. Das Gesetz schreibt insbesondere nicht vor, dass er über juristische Kenntnisse verfügen muss. Der aktuelle Präsident ist ausgebildeter Rechtsanwalt. Eine angemessene Prüfung der Dossiers ist somit gewährleistet. Der Präsident ist jedoch nicht unbedingt Spezialist für bürgerliches Bodenrecht und verfügt nicht immer über die nötige Zeit, um sich darin zu spezialisieren, zumal sein Mandat als Präsident ein Nebenamt ist. Er stützt sich daher regelmässig auf die Sekretärin mit juristischer Ausbildung. Rund 80 % der Verfügungen der BGV erlässt der Präsident alleine, auf Vorschlag der Sekretärin mit juristischer Ausbildung. Dies birgt jedoch gewisse Schwierigkeiten. Da der Präsident seine Tätigkeit nebenamtlich ausübt, verfügt er erstens nicht über die nötige Zeit, um jede Verfügung zu kontrollieren. Sein Urteil beruht somit auf dem Vertrauen, das er in die Arbeit der Sekretärin mit juristischer Ausbildung und der technischen Sachbearbeiterin hat. Ausserdem sind die Kriterien, aufgrund derer bestimmt wird, ob ein Dossier in die Zuständigkeit des Präsidenten oder der Kommission fällt, unklar, und liegen ausschliesslich im Ermessen der Sekretärin mit juristischer Ausbildung. Es handelt sich jedoch um eine heikle Entscheidung, zumal ein scheinbar harmloses Dossier wichtige Elemente enthalten kann, die der ganzen Kommission unterbreitet werden sollten.

3.1.2. Die Vorschläge des in die Vernehmlassung gegebenen Vorentwurfs

Der in die Vernehmlassung gegebene Vorentwurf sieht vor, das Präsidium der BGV der Sekretärin mit juristischer Ausbildung oder dem Sekretär mit juristischer Ausbildung zu übertragen. Diese Lösung scheint pragmatischer, insofern als die gegenwärtige Sekretärin mit juristischer Ausbildung ihre eigenen Entscheide als Präsidentin unterschreiben könnte. Wie weiter oben erwähnt, verfügt diese Person heute über alle erforderlichen Fachkenntnisse, um diese Funktion wahrzunehmen, und beherrscht die Materie. Da sie ihre Tätigkeit hauptberuflich ausübt, ist zudem ihre gesamte Arbeitszeit der Behandlung der Dossiers der BGV gewidmet. Auf diese Weise hat sie einen Gesamtüberblick über die Verfahren und Problemstellungen in den Bereichen des bürgerlichen Bodenrechts und der landwirtschaftlichen Pacht. Sie würde im

Übrigen jedes Dossier weiterhin dahingehend beurteilen, ob es der Kommission unterbreitet werden muss. Das Präsidium der BGV würde dadurch gestärkt und die Arbeit der Sekretärin mit juristischer Ausbildung besser anerkannt. Es sei auch darauf hingewiesen, dass in anderen Institutionen mit Entscheidungsbefugnissen deren Präsidentinnen oder Präsidenten Entscheide fällen, das Amt des Präsidiums eine hauptberufliche Tätigkeit darstellt. Man denke beispielsweise an die Kindes- und Erwachsenenschutzbehörde oder die Kommission für Administrativmassnahmen im Strassenverkehr.

Im Vorentwurf wird hervorgehoben, dass diese Lösung keine zusätzlichen Kosten verursachen würde. Das Präsidium wird von der Sekretärin mit juristischer Ausbildung oder vom Sekretär mit juristischer Ausbildung der BGV wahrgenommen, die oder der vom Staat entlohnt wird. Die bis anhin für den Präsidenten entrichteten Beträge könnten so für eine fachliche oder juristische Unterstützung eingesetzt werden, die es aufgrund des Anstiegs der Dossiers braucht.

Aus diesen Gründen und in Anbetracht der Tatsache, dass gegenwärtig in Anwendung von Artikel 4 Abs. 3 AGBGB nahezu 80 % der Entscheide auf Antrag der Sekretärin mit juristischer Ausbildung vom Präsidenten allein gefällt werden, ist es unerlässlich, seinen Zuständigkeitsbereich besser einzugrenzen. Gegenwärtig ist es üblich, dass man bei einer «Standard-Verfügung» davon ausgeht, dass sie von geringer Bedeutung ist. Es handelt sich dann um eine Standardverfügung, wenn sie alltäglichen Elementen gehorcht. Im Zweifelsfall, wenn es sich um ein heikles Geschäft oder um eine Grundsatzfrage handelt, wird der Fall der Kommission unterbreitet. Dasselbe gilt, wenn das Geschäft aus landwirtschaftlicher Sicht einer speziellen Prüfung unterzogen werden muss. Dies ist insbesondere beim höchstzulässigen Preis für ein landwirtschaftliches Gewerbe der Fall, oder beim Preis von Gebäuden, selbst wenn es sich nicht um ein landwirtschaftliches Gewerbe handelt. Die Rolle der technischen Sachbearbeiterin ist in diesem Zusammenhang entscheidend.

Die Präsidentin oder der Präsident muss nur in jenen Fällen allein entscheiden können, in denen die Geschäfte nicht der Kommission unterbreitet werden müssen. Die Zuständigkeit der Präsidentin oder des Präsidenten kann gegenüber jener der Kommission, die über eine allgemeine Kompetenz verfügt, als Restkompetenz eingestuft werden. Die Präsidentin oder der Präsident entscheidet dann, wenn die für eine Genehmigung erforderlichen Bedingungen offensichtlich erfüllt sind, bzw. wenn diese Bedingungen offensichtlich nicht erfüllt sind, also wenn eine eindeutige Situation vorliegt. Sie oder er ist auch zuständig, wenn es sich um einen Fall von geringer Bedeutung handelt und wenn der zu treffende Entscheid auf einem Grundsatzentscheid der Kommission beruht.

Die Kommissionsmitglieder werden Zugang zu sämtlichen Präsidialentscheiden haben. Mit Hilfe von IT-Mitteln wer-

den sie jederzeit von diesen Entscheiden Kenntnis nehmen können. Die Einführung dieser Informatiklösung ist für Ende 2022 vorgesehen. Sie ermöglicht es der Kommission, sich über die Arbeit des Präsidiums und darüber, wie es die ihm unterstellten Geschäfte beurteilt, zu informieren.

3.1.3. Im Rahmen der Vernehmlassung geäusserte Meinungen

Die grosse Mehrheit der Vernehmlassungsteilnehmer unterstützte den Vorschlag, das Präsidium der Sekretärin oder dem Sekretär mit juristischer Ausbildung zu übertragen.

Nur ein Vernehmlassungsteilnehmer verlangte, die Stelle der Präsidentin oder des Präsidenten zu stärken. Seiner Meinung nach muss diese Stelle unbedingt aufrechterhalten und, falls nötig, aufgewertet werden, damit die betroffene Person über ausreichend Zeit verfügt, um diese wichtige und herausfordernde Aufgabe wahrzunehmen. Wie jede andere Gerichtsbehörde bräuchte auch die BGV eine Magistratsperson an ihrer Spitze, weshalb er darauf hinweist, dass es nicht sinnvoll wäre, wenn das Präsidium von der Sekretärin oder vom Sekretär mit juristischer Ausbildung ausgeübt würde. Es handle sich hierbei um zwei verschiedene Funktionen und es wäre nicht zweckdienlich, die ganze Macht einer einzigen Person zu übertragen, die entscheiden und die Entscheide verfassen würde.

Ein anderer Vernehmlassungsteilnehmer war erstaunt darüber, dass das Präsidium der BGV von der Sekretärin oder vom Sekretär mit juristischer Ausbildung ausgeführt werden soll, und fragte sich, ob es wirklich notwendig sei, zusätzlich zur Präsidentin oder zum Präsidenten eine Sekretärin oder einen Sekretär mit juristischer Ausbildung zu ernennen.

3.1.4. In diesem Entwurf formulierter Vorschlag

Der dem Grossen Rat unterbreitete Vorschlag berücksichtigt die im Rahmen des externen Vernehmlassungsverfahrens geäusserten Bemerkungen.

Der Vorschlag, das Präsidium der Sekretärin oder dem Sekretär mit juristischer Ausbildung zu übertragen, wurde, wie bereits erwähnt, mit einer Ausnahme von allen Vernehmlassungsteilnehmern gut aufgenommen. Es stellt sich jedoch die Frage, ob es notwendig ist, eine Sekretärin oder einen Sekretär mit juristischer Ausbildung zu ernennen, die oder der automatisch das Präsidium übernimmt, oder ob es genügt, eine Präsidentin oder einen Präsidenten zu ernennen. Es wurde entschieden, dass diese doppelte Nomination nicht notwendig ist. Es ist sinnvoll, das Präsidium der aktuellen Sekretärin mit juristischer Ausbildung zu übertragen, aber es ist nicht notwendig, dass diese Person zwei verschiedenen Funktionen ausübt, die sich faktisch überschneiden. Mit dieser Lösung kann das Präsidium gestärkt werden, das von

einer Person ausgeübt wird, die ihre gesamte Arbeitszeit diesem Thema widmet und über umfangreiche Kenntnisse im Bereich des bürgerlichen Bodenrechts und der landwirtschaftlichen Pacht verfügt. Da die Funktion der Sekretärin oder des Sekretärs mit juristischer Ausbildung aufgehoben wird, muss im Gegenzug vorgesehen werden, dass die Präsidentin oder der Präsident das Sekretariat leitet. Dies erscheint insofern logisch, als die Präsidentin oder der Präsident einen Gesamtüberblick über die Dossiers und die laufenden Verfahren hat. Sie oder er kennt die Bedürfnisse des Sekretariats und kann eine geeignete Organisation einrichten, so wie es derzeit die Sekretärin mit juristischer Ausbildung tut.

Das bedeutet jedoch nicht, dass das Präsidium über uneingeschränkte Befugnisse verfügt. Die Verteilung der Zuständigkeiten, wie sie in dem in die Vernehmlassung gegebenen Vorwurf vorgeschlagen wurde, bleibt unverändert, und die Präsidentin oder der Präsident entscheidet allein, wenn die für eine Genehmigung erforderlichen Bedingungen offensichtlich erfüllt sind, bzw. wenn diese Bedingungen offensichtlich nicht erfüllt sind, und wenn der zu treffende Entscheid auf einem Grundsatzentscheid der BGV beruht. Die Mitglieder der BGV werden mithilfe von IT-Mitteln jederzeit von sämtlichen Präsidialentscheiden Kenntnis nehmen können und sie können das Präsidium ersuchen, ihnen einzelne Dossiers zu unterbreiten.

In diesem Rahmen hat sich die Frage der Amtszeitbeschränkung der Präsidentin oder des Präsidenten gestellt. Gemäss Artikel 3 Absatz 1 und 2 Absatz 1 des Gesetzes vom 22. September 1982 betreffend die Dauer der öffentlichen Nebenämter ist die Amtszeit der Mitglieder der ständigen Kommissionen auf drei Amtsperioden von je fünf Jahren begrenzt. Diese Beschränkung gilt jedoch nicht für Beamte, welche aufgrund ihrer Funktion ernannt sind (vgl. Art. 3 Abs. 2 des Gesetzes über die öffentlichen Nebenämter), was auf die Präsidentin oder den Präsidenten der BGV zutrifft.

3.2. Anzahl der Mitglieder und Ersatzmitglieder

3.2.1. Aktuelle Situation

Im geltenden AGBGBB ist folgende Zusammensetzung für die BGV vorgesehen: Eine Präsidentin oder ein Präsident, vier weitere Mitglieder (darunter die Vizepräsidentin oder der Vizepräsident) und vier Ersatzmitglieder. Ein Mitglied und ein Ersatzmitglied vertreten die nichtlandwirtschaftlichen Kreise. Die Mitglieder der BGV, Ersatzmitglieder eingeschlossen, wurden bis jetzt so ausgewählt, dass nicht nur möglichst alle Bezirke des Kantons vertreten waren, sondern auch die verschiedenen Sektoren der kantonalen Landwirtschaft. Diese Zusammensetzung wurde als notwendig erachtet, namentlich damit die häufig unterschiedlichen Standpunkte zur Landwirtschaft an den Sitzungen einander gegenübergestellt werden können. In Anbetracht der aktu-

ellen Zusammensetzung der Kommission ist die Vertretung der landwirtschaftlichen und nichtlandwirtschaftlichen Kreise sowie der verschiedenen Bezirke des Kantons gewährleistet.

Seit jeher werden nicht nur die Mitglieder, sondern auch die Ersatzmitglieder vom Präsidenten zu den Sitzungen einberufen, dies, so scheint es, hauptsächlich mit dem Ziel, bei allen Kommissionssitzungen die Verhandlungsfähigkeit zu erreichen. In der Praxis bedeutet dies, dass die Kommission bei ihren Sitzungen (ungefähr 12-mal pro Jahr) bis zu neun Mitglieder zählen könnte. Dazu kommen noch der stellvertretende Sekretär, die Sekretärin mit juristischer Ausbildung und die technische Sachbearbeiterin, also insgesamt 12 Personen.

3.2.2. Die Vorschläge des in die Vernehmlassung gegebenen Vorentwurfs

Im Vorentwurf wird darauf hingewiesen, dass die Kommissionsmitglieder im Jahr 2020 114 Ortsbesichtigungen vorgenommen haben und 148 im Jahr 2019. Eine Reduktion der Mitgliederzahl hätte zur Folge, dass weniger Ortsbesichtigungen durchgeführt werden können und die Qualität der Dossiers nachlässt, oder aber, dass die Arbeitsbelastung des Sekretariats der BGV drastisch zunimmt. Zudem ist anerkannt, dass jedes der Mitglieder der Kommission, die aus verschiedenen Gebieten und landwirtschaftlichen Regionen stammen, wichtiges und notwendiges Fachwissen beisteuert. Mit einer ungenügenden Mitgliederzahl würde sich die Instruktion der Dossiers verzögern, da die Ortsbesichtigungen nicht innert einer angemessenen Frist erfolgen könnten. Die BGV muss ihre Entscheide jedoch immer schneller treffen, um insbesondere den Bäuerinnen und Bauern zu ermöglichen, sich umgehend an die neuen Vorgaben anzupassen, die ihnen durch die Landwirtschaftspolitik des Bundes gemacht werden.

Der Vorentwurf sieht daher vor, den Begriff der «Ersatzmitglieder» zu streichen, damit die Kommission nur noch aus ordentlichen Mitgliedern besteht. Gegenwärtig nehmen die Ersatzmitglieder bereits an den Sitzungen der BGV teil, jedoch ohne Entscheidungskompetenz. Sie beteiligen sich auch an den Diskussionen mit den ordentlichen Mitgliedern und tragen Kenntnisse und Sichtweisen bei, die unbedingt erforderlich sind. Zudem hat die Zusammensetzung der Kommission zur Folge, dass die Entscheide der BGV in landwirtschaftlichen Kreisen gut akzeptiert sind. Die Entscheidungsfindung wird sich daher in der Realität trotz geändertem Status der Ersatzmitglieder nicht verändern. Aus diesen Gründen ist es nicht mehr gerechtfertigt, zwischen diesen beiden Mitgliederkategorien zu unterscheiden.

3.2.3. Im Rahmen der Vernehmlassung geäußerte Meinungen

Im Rahmen der Vernehmlassung begrüßten zwei Teilnehmer die Aufhebung der Unterscheidung zwischen ordentlichen Mitgliedern und Ersatzmitgliedern. Die BGV hebt hervor, dass die Dossiers unter allen Mitgliedern diskutiert werden, was eine Stärke der Kommission darstellt. Angesichts des Arbeitsaufkommens und der Besonderheiten jeder Region ist es gerechtfertigt, ausschliesslich von ordentlichen Mitgliedern zu sprechen. Es ist wesentlich, dass diese mit den getroffenen Entscheiden vertraut sind und sich einbezogen fühlen. Die BGV hält es im Übrigen für notwendig, die Anzahl der Mitglieder beizubehalten. Diese muss hoch genug sein, um eine gerechte Aufteilung der Ortsbesichtigungen sicherzustellen. Zudem repräsentieren die Mitglieder die verschiedenen Arten der Landwirtschaft (Flachland, Gebirge, Gemüsebau usw.) und Regionen des Kantons. Die BGV ist ausserdem der Ansicht, dass die Verhandlungsfähigkeit im Gesetz festgehalten werden sollte.

Es stellte sich auch die Frage, ob eine Vertreterin oder ein Vertreter des Freiburger Gemeindeverbands (FGV) in die Kommission ernannt werden sollte, da die Gemeinden einen Teil der Eigentümer von landwirtschaftlichen Grundstücken ausmachen.

3.2.4. In diesem Entwurf formulierter Vorschlag

Infolge der positiven Stellungnahmen im Rahmen der Vernehmlassung wurde beschlossen, den Vorschlag beizubehalten, dass die aktuelle Anzahl der Mitglieder beibehalten werden soll, d. h. acht zusätzlich zum Präsidium, darunter zwei Mitglieder, die die nichtlandwirtschaftlichen Kreise vertreten, und die Vizepräsidentin oder der Vizepräsident. Auf diese Art kann die Kommission möglichst repräsentativ sein und die notwendigen Ortsbesichtigungen innerhalb von vernünftigen Fristen vornehmen.

Der Begriff der «Ersatzmitglieder» wird ebenfalls aufgehoben. Wie bereits erwähnt, ist diese Unterscheidung nicht mehr gerechtfertigt, und auf diese Weise können alle Kommissionsmitglieder an den Diskussionen teilnehmen und am Schluss abstimmen. Die Entscheidungsfindung wird trotz geändertem Status der Ersatzmitglieder nicht komplizierter.

Die Kommission verfügt über allgemeine Kompetenz, während die Präsidentin oder der Präsident nur dann zuständig ist, wenn die für eine Genehmigung erforderlichen Bedingungen erfüllt sind, bzw. wenn diese Bedingungen offensichtlich nicht erfüllt sind. Dies bedeutet insbesondere, dass die Kommission dann entscheidet, wenn Grundsatzentscheide, Zweifelsfälle oder schwierige Fälle vorliegen, sowie bei Dossiers mit technischen oder rechtlich komplexen Elementen oder wenn es sich um politisch sensible Elemente handelt. Zudem muss die Präsidentin oder der Präsident das

Dossier der Kommission unterbreiten, wenn sie oder er eine bis anhin geltende Praxis zu ändern beabsichtigt.

Der Vorschlag, im neuen Gesetz die Verhandlungsfähigkeit zu präzisieren, ist nicht weiter zu verfolgen. Da die BGV eine Kommission des Staates ist, untersteht sie dem Reglement vom 31. Oktober 2005 über die Organisation und die Arbeitsweise der Kommissionen des Staates (KomR). Artikel 14 ff. KomR behandeln die Arbeitsweise der Kommissionen und Artikel 20 KomR gibt die Verhandlungsfähigkeit an. Es ist nicht gerechtfertigt, von dem im KomR vorgesehenen Vorgehen abzuweichen und es ist nicht notwendig, den Wortlaut von Artikel 20 KomR zu übernehmen. Dies wäre eine Doppelspurigkeit und im Falle einer Revision des KomR droht ein Widerspruch.

Schlussendlich zeigte eine Überprüfung auch, dass es nicht gerechtfertigt ist, eine Vertreterin oder einen Vertreter des FGV in die Kommission zu ernennen. Die Gemeinden sind zwar Eigentümer von landwirtschaftlichen Grundstücken, die dem BGBB unterstellt sind, und verpachten ihre Gemeindeparzellen an Landwirte. Aber Artikel 1 Absatz 1 BGBB sieht vor, dass dieses Gesetz im Wesentlichen bezweckt, das bäuerliche Grundeigentum – namentlich Familienbetriebe – zu fördern, die Stellung des Selbstbewirtschafters beim Erwerb landwirtschaftlicher Gewerbe und Grundstücke zu stärken und übersetzte Preise für landwirtschaftlichen Boden zu bekämpfen. Es muss daher festgestellt werden, dass das BGBB die Landwirtschaft und die Bewirtschaftler schützen will, und nicht die Grundeigentümer als solche. Es ist also nicht gerechtfertigt, einem Mitglied des FGV einen Sitz in der Kommission zu gewähren, da die Gemeinden keine landwirtschaftlichen Bewirtschaftler sind.

3.3. Die Rolle des stellvertretenden Sekretärs

Nach Artikel 5 Abs. 4 AGBBB wird das Sekretariat der BGV von einer Sekretärin oder einem Sekretär und zwei stellvertretenden Sekretärinnen oder Sekretären geführt. Für die französischsprachigen Geschäfte wird das juristische Sekretariat derzeit von der Sekretärin mit juristischer Ausbildung sichergestellt, der stellvertretende Sekretär tut dies für die Geschäfte auf Deutsch. Beide werden von einer technischen Sachbearbeiterin, einer ausgebildeten Agraringenieurin, unterstützt. Diese Funktion bleibt unverändert bestehen. Gegenwärtig hat ein externer Auftragnehmer das Amt des stellvertretenden Sekretärs inne. Er ist Rechtsanwalt, deutschsprachig und übt diese Funktion in einem Pensum von 10–20 % aus.

Der aktuelle stellvertretende Sekretär erfüllt seine Aufgabe zur Zufriedenheit. Er hat jedoch bereits die Absicht geäußert, dieses Engagement nicht weiterführen zu wollen. Es stellt sich daher umso mehr die Frage, ob dieses Amt beibehalten werden soll oder nicht.

Angeichts der neuen Organisation, die eingeführt wird, wurde im Vorentwurf vorgeschlagen, die Funktion der stellvertretenden Sekretärin oder des stellvertretenden Sekretärs aufzuheben. Das Präsidium wird von der Sekretärin mit juristischer Ausbildung wahrgenommen werden, die sämtliche Entscheide der BGV instruiert und verfasst. Sie wird in Zukunft bei der Ausführung dieser Aufgaben von einer Juristin oder einem Juristen unterstützt werden.

Keine der Vernehmlassungsteilnehmer haben sich zu dem Vorschlag geäußert, die Stelle der stellvertretenden Sekretärin oder des stellvertretenden Sekretärs im neuen Gesetz aufzuheben. Die Funktion der stellvertretenden Sekretärin oder des stellvertretenden Sekretärs wird daher im zukünftigen Gesetz nicht aufrechterhalten. Es scheint pragmatischer zu sein, eine Juristin oder einen Juristen anzustellen, die oder der die neue Präsidentin bei der Vorbereitung der Dossiers und der Verfassung der Entscheide unterstützt. In dieser Person wird die Präsidentin einen idealen Ansprechpartner haben. Insofern als die Juristin oder der Jurist zum Personal der BGV zählen wird und nicht mehr eine externe Auftragnehmerin ist, wird auch die Organisation der BGV vereinfacht. Weil diese Person ihre ganze Arbeitszeit der Gesetzgebung im Bereich bäuerliches Bodenrecht und landwirtschaftliche Pacht widmen wird, wird sie eine Expertin auf diesem Gebiet, genau so, wie es die zukünftige Präsidentin ist.

3.4. Zuweisung zur Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft

Wie weiter oben erwähnt, kommt der BGV aufgrund der speziellen Bereiche, mit denen sie sich befasst, und ihrer Befugnisse eine Sonderstellung zu. Sie genießt einen autonomen Status gegenüber der Zentralverwaltung des Staates.

Aus administrativer Sicht ist die BGV der für die Landwirtschaft zuständigen Direktion, also der ILFD, administrativ zugewiesen. Dies bedeutet im Wesentlichen, dass letztere nur die Geschäftsführung der BGV beaufsichtigen kann. Sie kann ihr hingegen keine Anweisungen geben, da sie keine Dienstaufsicht über sie ausübt (s. Art. 5 Abs. 2 AGBBB; Art. 53 Abs. 1 und Art. 61 SVOG).

Dieser Aspekt gab im Vernehmlassungsverfahren keinen Anlass zu einer Stellungnahme, sodass nicht weiter darauf eingegangen werden muss.

3.5. Die Aufsicht über die Kantonale Behörde für Grundstückverkehr

3.5.1. Aktuelle Situation

Die Aufsicht «BGBB» über die BGV wird ebenfalls von der ILFD wahrgenommen, und dies schon seit Langem. Diese Aufsicht erlaubt nur der ILFD, in Anwendung des Bundes-

rechts gewisse Entscheide der BGV beim Kantonsgericht anzufechten. Artikel 83 Abs. 3 BGG besagt Folgendes: «Gegen die Verweigerung der Bewilligung können die Vertragsparteien, gegen die Erteilung der Bewilligung die kantonale Aufsichtsbehörde, der Pächter sowie Kaufs-, Vorkaufs- oder Zuweisungsberechtigte bei der kantonalen Beschwerdeinstanz (Art. 88) Beschwerde führen».

Diese Aufsicht wurde von der ILFD bis vor wenigen Jahren aus fachlicher Sicht (Prüfung der Dossiers und Vorschläge) von einem verwaltungsexternen Auftragnehmer sichergestellt. Ab 2013 wurde diese Aufgabe von der Rechtsabteilung des Generalsekretariats der ILFD wahrgenommen, dann vom IAEZA. Aufgrund fehlender Ressourcen beim IAEZA wird die Aufsicht seit ein paar Monaten nun vom Rechtsdienst des Landwirtschaftlichen Instituts Grangeneuve (LIG) im Auftrag der ILFD ausgeübt.

Gegen diese Häufung von Aufsichtskompetenzen der ILFD gegenüber der BGV wurden Stimmen laut, weshalb im Vorentwurf, der 2015 in die Vernehmlassung gegeben worden war, auch eine Variante zu diesem Thema enthalten war. Im Wesentlichen liessen gewisse Personen gelegentlich die Befürchtung laut werden, dass die ILFD in ihrer Funktion als Aufsichtsbehörde über die BGV im Sinne des BGG, aber auch im Sinne des SVOG (Aufsicht über die Geschäftsführung der BGV) einen zu starken Einfluss auf die Willensbildung der BGV ausübt. Diese Häufung von Kompetenzen hätte eine Schwächung der Unabhängigkeit der BGV zur Folge, dies umso mehr, als ihr Sekretariat aus von der ILFD angestellten Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern besteht. Die vorgeschlagene Variante wollte diesen Kritiken Rechnung tragen, indem sie die Aufsicht über die BGV im Sinne des BGG einer anderen Direktion als der für die Landwirtschaft zuständigen anvertraut hätte. Wie oben erwähnt, wurde damit das Ziel verfolgt, die Unabhängigkeit der BGV gegenüber der Direktion, der sie «administrativ» zugewiesen ist, zu gewährleisten.

Die im Rahmen des Vernehmlassungsverfahrens von 2015 geäusserten Meinungen zum Thema Aufsicht über die BGV erwiesen sich als gemischt. Im Wesentlichen kann man davon ausgehen, dass die staatsinternen Vernehmlassungsteilnehmer sich eher für den *Status quo*, also die Häufung der Kompetenzen der ILFD, ausgesprochen haben. Die BGV, die von dieser Frage am stärksten betroffene Behörde, meinte, «dass nichts dagegen spreche, dass die Beschwerdebehörde einer anderen Direktion zugewiesen wird».

3.5.2. Die Vorschläge des in die Vernehmlassung gegebenen Vorentwurfs

Der 2021 in die Vernehmlassung gegebene Entwurf sieht nicht vor, die Aufsicht BGG über die BGV einer anderen Behörde zu übertragen. Es wurde festgestellt, dass sich die

aktuelle Lösung seit vielen Jahren bewährt hat und sowohl die BGV als auch die ILFD damit zufrieden sind. Zudem erfordert die Aufsicht über die BGV besondere Kompetenzen, die bei der ILFD zu finden sind.

3.5.3. Im Rahmen der Vernehmlassung geäusserte Meinungen

Ein einziger Vernehmlassungsteilnehmer hinterfragte die Konzentration der Zuständigkeiten bei der ILFD, ohne jedoch Vorbehalte zu machen.

3.5.4. In diesem Entwurf formulierter Vorschlag

Letztendlich besteht kein Grund, die Aufsicht BGG über die BGV einer anderen Behörde zu übertragen. Wie bereits erwähnt, funktioniert dieses Vorgehen und sowohl die BGV als auch die ILFD sind damit zufrieden. Insbesondere wurde nie mangelnde Unabhängigkeit seitens der BGV gegenüber der ILFD festgestellt, zumal die ILFD der BGV niemals Weisungen darüber erteilt hat, wie sie ein Geschäft behandeln oder welche Vorgehensweise sie übernehmen soll. Seit die aktuelle Sekretärin mit juristischer Ausbildung ihr Amt angetreten hat, hat die ILFD ausserdem keinen Entscheid der BGV angefochten. Die Unabhängigkeit der BGV wird nicht infrage gestellt durch die Tatsache, dass die Aufsicht BGG von der Behörde ausgeübt wird, der sie administrativ zugewiesen ist.

Schliesslich sei darauf hingewiesen, dass im Rahmen der Fusion des LwA mit dem LIG die Aufsicht dem Rechtsdienst der ILFD übertragen wird.

3.6. Ausstand und Vermeidung von Interessenkonflikten

Die Frage des Ausstands und der Vermeidung von Interessenkonflikten wurde im Rahmen des Vorentwurfs von 2015 eingehend diskutiert. Die BGV ist in der Tat in einem sehr exponierten Bereich tätig, der voraussetzt, dass die Ausstandsvorschriften genau befolgt werden und im Vorfeld strikt Massnahmen ergriffen werden, die Situationen von Interessenkonflikten verhindern sollen. Aus dem Bericht von Rechtsanwalt Alexis Overney geht hervor, dass die Situation gegenwärtig sehr gut ist. Auf die Vorschriften bezüglich Ausstand und Interessenkonflikte wurde erneut hingewiesen. Die Mitglieder der BGV sind auf diese Regeln besonders sensibilisiert und halten sich daran. Beim Rekrutierungsprozess gilt es daher, wachsam zu sein und die Mitglieder und Mitarbeiterinnen der BGV auf diese Regeln aufmerksam zu machen. Aufgrund dieser Feststellungen ist es nicht erforderlich, dem Gesetz eine einschlägige Bestimmung hinzuzufügen.

Die Artikel 21 ff. VRG über den Ausstand sind ausreichend und gelten für alle Personen, die eine Angelegenheit zu ins-

truieren, einen Entscheid zu treffen oder dabei mitzuwirken haben. Das AGBGBB verweist für das Verfahren auf das VRG und es besteht kein Anlass, präzisere oder restriktivere Bestimmungen für die Mitglieder und das Sekretariat der BGV zu erlassen.

Diese Frage gab keinen Anlass zu einer Stellungnahme im Rahmen des Vernehmlassungsverfahrens, somit erfordert sie auch keinen weiterreichenden Kommentar.

3.7. Die Bearbeitung der Personendaten

Dieser Entwurf präzisiert die Zuständigkeiten der BGV und der Präsidentin oder des Präsidenten. Es ist auch vorgesehen, dass die Mitglieder der BGV mithilfe von IT-Mitteln von sämtlichen Präsidialentscheiden Kenntnis nehmen können.

In ihrer Stellungnahme wies die kantonale Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz darauf hin, dass dies zur Folge habe, dass Personendaten digital bearbeitet werden. Im Gesetzesentwurf muss eine gesetzliche Grundlage diese Bearbeitung vorsehen. Diese Voraussetzung wurde in Artikel 8 umgesetzt.

3.8. Sprachliche Gleichbehandlung

Das Revisionsverfahren des AGBGBB bietet die Gelegenheit, den ganzen Gesetzestext geschlechtergerecht zu formulieren in Übereinstimmung mit Artikel 10 Absatz 3 des Reglements vom 24. Mai 2005 über die Ausarbeitung der Erlasse (AER). So wurden bestimmte Bestimmungen geschlechtergerecht formuliert.

4. Kommentar zu den einzelnen Artikeln des Gesetzesentwurfs

Artikel 2

Absatz 2:

Die einzige Änderung besteht in der geschlechtergerechten Formulierung der Bestimmung.

Artikel 4

Absatz 2:

In dieser Bestimmung sind die Aufgaben der BGV aufgelistet, die sich direkt aus Artikel 90 Abs. 1 BGBB ergeben. Dieser Entwurf ergänzt die bestehende Aufzählung im Gesetz mit Bst. e. Die BGV ist auch dafür zuständig, Verfügungen zu erlassen, in denen festgestellt wird, ob es sich bei einem landwirtschaftlichen Heimwesen um ein landwirtschaftliches Gewerbe im Sinne von Artikel 7 BGBB handelt. Die BGV nimmt diese Zuständigkeit bereits wahr.

Absatz 3:

Diese Bestimmung präzisiert die Zuständigkeiten der BGV, wenn sie in ihrer vollständigen Zusammensetzung tagt, d. h. mit der Präsidentin oder dem Präsidenten und den acht Mitgliedern (darunter die Vizepräsidentin / der Vizepräsident). Wie bereits erwähnt, wird sie in diesem Fall als «die Kommission» bezeichnet. Artikel 4 Abs. 3 ist in Zusammenhang mit dem neuen Artikel 4 Abs. 4 zu verstehen, der die Zuständigkeiten des Präsidiums vorsieht. Die BGV tritt rund 12-mal pro Jahr zu einer Sitzung von einem halben Tag zusammen. Sie ist folglich nicht in der Lage, über sämtliche Gesuche zu entscheiden, die ihr unterbreitet werden.

Die BGV verfügt über allgemeine Kompetenz, im Gegensatz zur Präsidentin oder zum Präsidenten, die oder der nur in eindeutigen Fällen allein entscheiden kann. Die BGV wird somit dann entscheiden müssen, wenn Grundsatzentscheide, Zweifelsfälle oder Grenzfälle vorliegen, sowie bei Dossiers mit technischen oder rechtlich komplexen Elementen. Zudem ist sie dafür zuständig, über eine Praxisänderung zu entscheiden.

Wie bereits erwähnt, werden die Mitglieder der BGV Zugang zu sämtlichen Präsidialentscheiden haben. Sie werden jederzeit von diesen Entscheiden Kenntnis nehmen können, was es ihnen ermöglicht, sich über die Arbeit des Präsidiums und darüber, wie es die ihm unterstellten Geschäfte beurteilt, zu informieren.

Absatz 4:

Wie bereits erwähnt, muss diese Bestimmung in Zusammenhang mit Artikel 4 Abs. 3 betrachtet werden.

Die Präsidentin oder der Präsident ist dann zuständig, allein zu entscheiden, wenn die für eine Genehmigung erforderlichen Bedingungen offensichtlich erfüllt sind, bzw. wenn diese Bedingungen offensichtlich nicht erfüllt sind, und wenn der zu treffende Entscheid auf einem Grundsatzentscheid der Kommission beruht. Dies betrifft diejenigen Dossiers, für die die Anwendung des BGBB klar und unumstritten ist, und bei denen die vorgeschlagene Lösung das Ergebnis einer gängigen Praxis ist. Gegenwärtig handelt es sich bei der Mehrheit der Entscheide der BGV um Präsidialentscheide und diese Änderung sollte die Statistiken nicht umkehren. Es ist jedoch wichtig, dass die Zuständigkeiten der Präsidentin oder des Präsidenten klar eingegrenzt werden. Diese Lösung hat den Vorteil, rationell zu sein. Die Präsidentin oder der Präsident verfügt über die erforderlichen Kenntnisse und Kompetenzen, um allein zu entscheiden, wenn die Annahme nach Artikel 4 Abs. 4 erfüllt ist. Im Zweifelsfall muss das Dossier der BGV zum Entscheid unterbreitet werden.

Artikel 5

Es ist zunächst darauf hinzuweisen, dass die Ernennung der Mitglieder der BGV unerlässlich ist, um die Unabhängigkeit der Kommission gegenüber der Direktion, der sie zugewiesen ist (ILFD), und der Verwaltung im Allgemeinen sicherzustellen.

Derzeit umfasst die BGV den Präsidenten, vier Mitglieder und vier Ersatzmitglieder (also neun Personen). Alle sind vom Staatsrat ernannt. Eine Sekretärin und zwei stellvertretende Sekretäre (also drei Personen) sind ebenfalls vom Staatsrat ernannt, ohne jedoch stimmberechtigte Mitglieder der BGV zu sein. Es sind also im Endeffekt momentan zwölf Personen, die vom Staatsrat ernannt wurden, um den Betrieb der BGV zu gewährleisten. Die Ersatzmitglieder nehmen ebenfalls an den Sitzungen der BGV teil. Ihre Anwesenheit ist erforderlich, da alle aktuellen Mitglieder und Ersatzmitglieder die Dossiers vorbereiten, die ihnen präsentiert werden, die nötigen Nachforschungen vornehmen und sie mit den anderen besprechen. Zudem nehmen sowohl die Mitglieder als auch die Ersatzmitglieder Ortsbesichtigungen vor und können anlässlich der Sitzung im Detail darüber berichten. Aus all diesen Gründen ist es gerechtfertigt, nicht mehr zwischen diesen beiden Mitgliederkategorien zu unterscheiden. Es ist auch wichtig, die Mitgliederzahl beizubehalten, da sie die verschiedenen Regionen des Kantons und ihre Besonderheiten repräsentieren. Eine Kürzung der Mitgliederzahl hätte zur Folge, dass die Qualität der Arbeit der BGV abnimmt und die Arbeitsbelastung für ihr Sekretariat zunimmt.

Absatz 1:

Wie bereits erwähnt, wird der Begriff «Ersatzmitglied» aufgehoben, sodass der BGV nur noch ordentliche Mitglieder angehören. Die Anzahl der Mitglieder bleibt hingegen unverändert.

Artikel 5 des Reglements vom 31. Oktober 2005 über die Organisation und die Arbeitsweise der Kommissionen des Staates (KomR; SGF 122.0.61) sieht vor, dass *die Mitglieder der Kommissionen [...] in erster Linie nach ihrer Kompetenz und ihrer zeitlichen Verfügbarkeit ausgewählt [werden].* In Anbetracht der Tatsache, dass die BGV sehr spezifische Aufgaben ausführen muss, die in enger Verbindung zur Landwirtschaft und zur bäuerlichen Welt stehen, müssen die landwirtschaftlichen Kreise vertreten sein. Wie bis anhin vertreten zwei Mitglieder ihrerseits die nichtlandwirtschaftlichen Kreise. Sie müssen über die erforderlichen Kenntnisse und Kompetenzen verfügen, um in einer Kommission mitzuwirken, die über Angelegenheiten in den Bereichen bäuerliches Bodenrecht und landwirtschaftliche Pacht entscheiden muss.

Artikel 5 Abs. 2 KomR sieht ausserdem eine ausgeglichene Beteiligung von Frauen und Männern sowie der verschiedenen Meinungen, der Sprachen, der Regionen und der Altersgruppen vor. Bei der Ernennung der Kommissionsmitglieder

muss daher der Anwendung dieser Bestimmung besondere Beachtung geschenkt werden, wobei auch das Vizepräsidium berücksichtigt werden muss.

Absatz 2:

Wie weiter oben ausgeführt, bleibt die BGV administrativ der ILFD zugewiesen, insbesondere um ihre Unabhängigkeit gegenüber dem LwA bzw. der zukünftigen Sektion Landwirtschaft des LIG zu gewährleisten.

Absatz 3:

Wie bereits heute wird es beim Staatsrat liegen, die Mitglieder der BGV zu ernennen.

Absatz 4:

Der Staatsrat ernennt auch die Präsidentin oder den Präsidenten. Wenn es keine Sekretärin bzw. keinen Sekretär mit juristischer Ausbildung mehr gibt, wird die Präsidentin oder der Präsident für die Geschäftsführung des Sekretariats der BGV und die Leitung seines Personals verantwortlich sein.

Die Professionalisierung des Präsidiums der BGV ist eines der Hauptelemente dieses Entwurfs. Diese Funktion wird von der gegenwärtigen Sekretärin mit juristischer Ausbildung besetzt, die dann ihre eigenen Entscheide als Präsidentin unterschreiben kann. Sie verfügt über alle erforderlichen Kompetenzen, um diese Rolle wahrzunehmen, und kann darüber entscheiden, welche Dossiers in Anwendung des neuen Artikel 4 Abs. 3 der Kommission unterbreitet werden müssen.

Art. 5a

Diese Bestimmung schafft die gesetzliche Grundlage, die es den Mitgliedern der BGV erlaubt, sämtliche Daten zu den Gesuchen, die bei ihr eingereicht werden, einzusehen und zu behandeln. Mithilfe von IT-Mitteln können sie jederzeit von den Präsidialentscheiden und von den Dossiers Kenntnis nehmen.

Artikel 6

Absatz 2:

Der neue Wortlaut dieses Absatzes orientiert sich an Art. 86 Abs. 2 des Gesetzes über die Verwaltungsrechtspflege (VRG, SGF 150.1), der es einer Kollegialbehörde als Beschwerdeinstanz erlaubt, die Aufgaben in Zusammenhang mit der Instruktion der Beschwerde zu delegieren. Da die Kantonale Behörde für Grundstückverkehr eine Kollegialbehörde jedoch keine Beschwerdeinstanz ist, muss die Möglichkeit vorgesehen werden, dass sie diese Aufgaben delegieren kann. Diese Möglichkeit existiert bereits im geltenden Gesetz, sie muss jedoch an die neue Struktur der BGV angepasst werden, die in diesem Entwurf vorgeschlagen wird.

Zudem muss präzisiert werden, dass eine Mitarbeiterin oder ein Mitarbeiter der BGV mit Instruktionsaufgaben betraut werden kann. Die technische Sachbearbeiterin nimmt beispielsweise schon jetzt Ortsbesichtigungen vor und in Zukunft wird auch die Juristin oder der Jurist dazu aufgerufen sein, an Aufgaben in Zusammenhang mit der Instruktion, insbesondere der Feststellung des Sachverhalts mitzuwirken.

Absatz 3:

Diese neue Bestimmung sieht vor, dass Personen, die bei der BGV ein Gesuch einreichen, verpflichtet werden können, im Hinblick auf die Bezahlung der Instruktionskosten eine Anzahlung zu leisten. Die BGV legt fallweise fest, ob eine solche Anzahlung notwendig ist, aber sie verfügt künftig über die gesetzliche Grundlage, um sie zu verlangen.

Artikel 7

Absatz 2:

Gegenwärtig besagt dieser Absatz, dass die BGV bei der Berechnung der Gebühren den Erwerbspreis bzw. den Wert der landwirtschaftlichen Grundstücke oder Gewerbe berücksichtigt. Es wird vorgeschlagen, die Möglichkeiten der Art der Berechnung zu erweitern, indem die Kann-Formulierung gewählt wird. Auf diese Weise kann die BGV dem Erwerbspreis bzw. dem Wert der landwirtschaftlichen Grundstücke oder Gewerbe Rechnung tragen, sie wird jedoch über die erforderliche gesetzliche Grundlage verfügen, um andere Faktoren berücksichtigen und die für die Instruktion des Dossiers nötigen Handlungen in Rechnung stellen zu können, wie sie das auch heute schon tut. Sie ist somit ermächtigt, Gebühren zu erheben, namentlich für die Eröffnung des Dossiers, rechtliche Abklärungen, Augenscheine, die Sekretariatsarbeit und die Ausarbeitung des Entscheids. Es sei auch darauf hingewiesen, dass der Erwerbspreis oder der Wert der landwirtschaftlichen Grundstücke oder Gewerbe nicht in jedem Dossier relevant ist. Im Rahmen der Prüfung eines Zerstückelungsgesuchs, eines Gesuchs um Nicht-Unterstellung oder um Feststellung eines landwirtschaftlichen Gewerbes wird diese Information beispielsweise nicht berücksichtigt, ja ist nicht einmal bekannt. Das Gesetz muss daher präzisiert und an die bereits geltende Praxis angepasst werden, da es nicht allen Gegebenheiten Rechnung trägt.

5. Finanzielle und personelle Auswirkungen

Der Gesetzesentwurf zieht keinen zusätzlichen finanziellen Aufwand nach sich.

Insofern als das Präsidium der BGV von der gegenwärtigen Sekretärin mit juristischer Ausbildung wahrgenommen wird, die vom Staat angestellt ist, muss kein externer Auftragnehmer mehr für dieses Amt bezahlt werden. Diese Einsparung sowie die wegfallende Entschädigung des externen

stellvertretenden Sekretärs werden den grössten Teil des Gehalts der vom Staat angestellten Juristin oder des vom Staat angestellten Juristen abdecken, die oder der die neue Präsidentin unterstützten wird. Eine Neueinteilung der Ressourcen innerhalb der BGV könnte ebenfalls einen Teil der erforderlichen Ressourcen abdecken.

Die nachfolgende Tabelle zeigt auf, dass sich die Aufwände sogar leicht reduzieren werden. Allerdings sind die Kosten für den internen Arbeitsplatz dabei nicht berücksichtigt.

| Aufwände (CHF) | Aktuell | Neu |
|---|-----------------|-----------------|
| Durchschnittliche jährliche Entschädigung Präsidium | 23 400.– | |
| Durchschnittliche Entschädigung stv. Sekretär | 27 700.– | |
| Kosten für 0,4 VZÄ Juristin (LK 22/10) | | 53 900.– |
| Reduktion der Sekretariatsaufwände (LK 12/10) | | -9 300.– |
| Total | 51 100.– | 44 600.– |

Die Umwandlung der Ersatzmitglieder in ordentliche Mitglieder hat keine finanziellen Auswirkungen auf die Aufwände der Kommission, da es bereits heute gängige Praxis ist, jeweils Mitglieder und Ersatzmitglieder zu den Sitzungen der BGV einzuladen und entsprechend zu entschädigen.

6. Auswirkung auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden

Der vorgeschlagene Entwurf für eine Gesetzesänderung hat keine Auswirkungen auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden.

7. Nachhaltige Entwicklung

Der Entwurf entspricht den Grundsätzen der nachhaltigen Entwicklung.

8. Unterstellung unter das Gesetzesreferendum und das Finanzreferendum

Dieser Gesetzesentwurf untersteht dem Gesetzesreferendum. Er untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural

du...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): **214.2.1**
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu le message 2015-DIAF-4 du Conseil d'Etat du 8 février 2022;
Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

I.

L'acte RSF 214.2.1 (Loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR), du 28.9.1993) est modifié comme il suit:

Art. 2 al. 2 (*modifié*)

² Le droit de préemption ne peut pas être invoqué si la vente est conclue à titre personnel avec un exploitant ou une exploitante domicilié-e dans le canton.

Art. 4 al. 2, al. 3 (*modifié*), **al. 4** (*nouveau*)

² En particulier, elle est compétente pour:

e) (*nouveau*) rendre des décisions de constatation au sens de l'article 7 LDFR.

Gesetz zur Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über das bäuerliche Bodenrecht

vom...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
Geändert: **214.2.1**
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

nach Einsicht in die Botschaft 2015-DIAF-4 vom 8. Februar 2022;
auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Der Erlass SGF 214.2.1 (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über das bäuerliche Bodenrecht (AGBGBB), vom 28.9.1993) wird wie folgt geändert:

Art. 2 Abs. 2 (*geändert*)

² Das Vorkaufsrecht kann nicht geltend gemacht werden, wenn der Kaufvertrag mit einer im Kanton wohnhaften Selbstbewirtschafterin oder einem im Kanton wohnhaften Selbstbewirtschafter abgeschlossen wird.

Art. 4 Abs. 2, Abs. 3 (*geändert*), **Abs. 4** (*neu*)

² Sie ist insbesondere zuständig:

e) (*neu*) Feststellungsverfügungen nach Artikel 7 BGBB zu erlassen.

³ L'Autorité foncière cantonale est compétente pour connaître de toutes les affaires qui ne tombent pas dans le champ de compétence du président ou de la présidente.

⁴ Le président ou la présidente est compétent-e lorsque les conditions d'approbation sont manifestement réalisées, respectivement lorsque les conditions ne sont manifestement pas remplies, et lorsque la décision à prendre se fonde sur une décision de principe de l'Autorité foncière cantonale.

Art. 5 al. 1 (modifié), **al. 3** (modifié), **al. 4** (modifié)

¹ L'Autorité foncière cantonale se compose d'un président ou d'une présidente et de huit membres. Deux membres représentent les milieux non agricoles.

³ Les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. Celui-ci désigne parmi les membres un vice-président ou une vice-présidente.

⁴ Le Conseil d'Etat nomme également le président ou la présidente de l'Autorité foncière cantonale, lequel ou laquelle est chargé-e de la gestion du secrétariat.

Art. 5a (nouveau)

Autorité foncière cantonale – Accès et traitement des données personnelles

¹ Les membres de l'Autorité foncière cantonale ont accès et peuvent traiter les données relatives à l'ensemble des dossiers qui lui sont soumis.

Art. 6 al. 2 (modifié), **al. 3** (modifié)

² L'Autorité foncière cantonale instruit elle-même les demandes dont elle est saisie. Elle peut confier cette tâche à son président ou présidente, à un autre membre et/ou à un collaborateur ou une collaboratrice.

³ Le requérant ou la requérante peut être astreint-e à effectuer une avance en couverture des frais d'instruction.

Art. 7 al. 2 (modifié)

² Pour le calcul de l'émolument, l'Autorité foncière cantonale peut tenir compte respectivement du prix des acquisitions et de la valeur des immeubles ou entreprises agricoles.

³ Die Kantonale Behörde für Grundstückverkehr entscheidet in allen Angelegenheiten, die nicht in den Zuständigkeitsbereich der Präsidentin oder des Präsidenten fallen.

⁴ Die Präsidentin oder der Präsident ist zuständig, wenn die Bedingungen für eine Genehmigung offensichtlich erfüllt sind, bzw. wenn die Bedingungen offensichtlich nicht erfüllt sind, und wenn der zu treffende Entscheid auf einem Grundsatzentscheid der Kantonalen Behörde für Grundstückverkehr beruht.

Art. 5 Abs. 1 (geändert), **Abs. 3** (geändert), **Abs. 4** (geändert)

¹ Die Kantonale Behörde für Grundstückverkehr setzt sich aus einer Präsidentin oder einem Präsidenten und acht Mitgliedern zusammen. Zwei Mitglieder vertreten die nichtlandwirtschaftlichen Kreise.

³ Die Mitglieder werden vom Staatsrat ernannt. Dieser ernennt ein Mitglied zur Vizepräsidentin oder zum Vizepräsidenten.

⁴ Der Staatsrat ernennt zudem die Präsidentin oder den Präsidenten der Kantonalen Behörde für Grundstückverkehr, die oder der mit der Geschäftsführung des Sekretariats beauftragt ist.

Art. 5a (neu)

Kantonale Behörde für Grundstückverkehr – Zugang zu und Bearbeitung der Personendaten

¹ Die Mitglieder der Kantonalen Behörde für Grundstückverkehr haben Zugang zu den Daten der gesamten Dossiers, die ihr unterbreitet werden, und können diese bearbeiten.

Art. 6 Abs. 2 (geändert), **Abs. 3** (geändert)

² Die Kantonale Behörde für Grundstückverkehr instruiert die an sie gerichteten Gesuche selbst. Sie kann ihre Präsidentin oder ihren Präsidenten, ein anderes Mitglied und/oder eine Mitarbeiterin oder einen Mitarbeiter mit dieser Aufgabe betrauen.

³ Die Gesuchstellerin oder der Gesuchsteller kann verpflichtet werden, eine Anzahlung an die Instruktionkosten zu leisten.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

Elle entre en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Art. 7 Abs. 2 (geändert)

² Bei der Berechnung der Gebühren kann die Kantonale Behörde für Grundstückverkehr den Erwerbspreis bzw. den Wert der landwirtschaftlichen Grundstücke oder Gewerbe berücksichtigen.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Es tritt am 1. Juli 2022 in Kraft.

Annexe

GRAND CONSEIL

2015-DIAF-4

Projet de loi :
Loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR)

Propositions de la commission ordinaire CO-2022-004

Présidence : Pierre-André Grandgirard

Membres : Solange Berset, Bruno Clément, Charly Cotting, Lucas Dupré, Andreas Freiburghaus, François Genoud, Fritz Glauser, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Daphné Roulin

Entrée en matière

La commission propose au Grand Conseil tacitement d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Propositions acceptées (projet bis)

La commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de loi comme suit :

Art. 2 al. 2

² Le droit de préemption ne peut pas être invoqué si la vente est conclue à ~~titre personnel~~ avec un exploitant ou une exploitante à titre personnel domicilié-e dans le canton.

Art. 4 al. 4

⁴ Le président ou la présidente est compétent-e lorsque les conditions d'approbation sont manifestement réalisées, ~~respectivement lorsque les conditions ne sont~~ ou manifestement pas remplies, ~~et~~ ou lorsque la décision à prendre se fonde sur une décision de principe de l'Autorité foncière cantonale.

Anhang

GROSSER RAT

2015-DIAF-4

Gesetzentwurf:
Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über das bäuerliche Bodenrecht (AGBGBB)

Antrag der ordentlichen Kommission OK-2022-004

Präsidium: Pierre-André Grandgirard

Mitglieder: Solange Berset, Bruno Clément, Charly Cotting, Lucas Dupré, Andreas Freiburghaus, François Genoud, Fritz Glauser, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Daphné Roulin

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten.

Angenommene Anträge (projet bis)

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf wie folgt zu ändern:

Art. 2 Abs. 2

A1 *Betrifft nur den französischen Text.*

Art. 4 Abs. 4

A2 ⁴ Die Präsidentin oder der Präsident ist zuständig, wenn die Bedingungen für eine Genehmigung offensichtlich erfüllt sind, ~~bzw. wenn die Bedingungen~~ oder offensichtlich nicht erfüllt sind, ~~und~~ oder wenn der zu treffende Entscheid auf einem Grundsatzentscheid der Kantonalen Behörde für Grundstückverkehr beruht.

Vote final

Par 6 voix contre 1 et 4 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Propositions refusées

Les propositions suivantes ont été rejetées par la commission :

Amendements**Art. 5 al. 3**

³ Les membres sont nommés par le ~~Conseil d'Etat~~ Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat. ~~Celui-ci désigne parmi les membres un vice-président ou une vice-présidente.~~

Résultats des votes

Les propositions suivantes ont été mises aux voix :

Première lecture

La proposition A1, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 11 voix contre 0 et 0 abstention.

La proposition A2, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 11 voix contre 0 et 0 abstention.

La proposition A3, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 6 voix contre 5 et 0 abstention.

Schlussabstimmung

Mit 6 zu 1 Stimmen bei 4 Enthaltungen beantragt Die Kommission dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (Projet bis), anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Abgelehnte Anträge

Folgende Anträge wurden von der Kommission verworfen :

Änderungsanträge**Art. 5 Abs. 3**

A3 *Antrag in französischer Sprache eingereicht.*

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgende Anträge abgestimmt:

Erste Lesung

A1
CE Antrag A1 obsiegt gegen den ursprünglichen Antrag des Staatsrats mit 11 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

A2
CE Antrag A2 obsiegt gegen den ursprünglichen Antrag des Staatsrats mit 11 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

A3
CE Antrag A3 obsiegt gegen den ursprünglichen Antrag des Staatsrats mit 6 zu 5 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Deuxième lecture

La proposition initiale du Conseil d'Etat et la proposition A3 obtiennent chacune 5 voix ; il y a 1 abstention. Le président tranche en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Troisième lecture

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A3, est acceptée par 6 voix contre 5 et 0 abstention.

Zweite Lesung

CE
A3 Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats und Antrag A3 erhalten je 5 Stimmen; es gibt 1 Enthaltung. Der Präsident entscheidet zugunsten der ursprünglichen Fassung des Staatsrats.

Dritte Lesung

CE
A3 Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A3 mit 6 zu 5 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Le 02 mai 2022

Den 02. Mai 2022

Annexe

GRAND CONSEIL

2021-CE-286

Rapport d'activité 2021 du Conseil d'Etat

Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Bruno Boschung

Membres : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Prendre acte

La Commission des finances et de gestion prend acte de ce rapport d'activité et invite le Grand Conseil à en faire autant.

Le 4 mai 2022

Anhang

GROSSER RAT

2021-CE-286

Tätigkeitsbericht 2021 des Staatsrats

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK

Präsidium : Claude Brodard

Vize-Präsidium : Bruno Boschung

Mitglieder : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Kenntnisnahme

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission nimmt diesen Tätigkeitsbericht zur Kenntnis und lädt den Grossen Rat ein, es ihr gleichzutun.

Den 4. Mai 2022

Annexe

GRAND CONSEIL

2021-CE-286

Projet de rapport d'activité :

**Tiré à part des rapports d'activité 2021 du Conseil d'Etat :
Rapport sur les relations extérieures**

Proposition de la Commission des affaires extérieures CAE

Présidence : Pasquier Nicolas

Vice-Présidence : Altermatt Bernhard

Membres : Aebischer Susanne, Chardonnens Jean-Daniel, Dumas Jacques, Galley Liliane, Grandgirard Pierre-André, Hauswirth Urs, Kubski Grégoire, Lauber Pascal, Michellod Savio, Rey Alizée, Riedo Bruno, Schwander Susanne, Zermatten Estelle.

Prendre acte

La Commission des affaires extérieures prend acte de ce rapport d'activité et invite le Grand Conseil à en faire autant.

Le 13 avril 2022

Anhang

GROSSER RAT

2021-CE-286

Tätigkeitsberichtsentswurf:

**Auszug aus den Tätigkeitsberichten 2021 des Staatsrats:
Bericht über die Aussenbeziehungen**

Antrag der Kommission für auswärtige Angelegenheiten KAA

Präsidium: Pasquier Nicolas

Vize-Präsidium: Altermatt Bernhard

Mitglieder: Aebischer Susanne, Chardonnens Jean-Daniel, Dumas Jacques, Galley Liliane, Grandgirard Pierre-André, Hauswirth Urs, Kubski Grégoire, Lauber Pascal, Michellod Savio, Rey Alizée, Riedo Bruno, Schwander Susanne, Zermatten Estelle.

Kenntnisnahme

Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten nimmt diesen Tätigkeitsbericht zur Kenntnis und lädt den Grossen Rat ein, es ihr gleichzutun.

Den 13. April 2022

Message 2021-DAEC-156

17 août 2021

—

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret concernant la validité de l'initiative
constitutionnelle «pour la gratuité des transports publics»**

Conformément aux articles 116 et 117 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques, nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de décret concernant la validation de l'initiative constitutionnelle entièrement rédigée «pour la gratuité des transports publics».

Déposée le 2 décembre 2020 par le Comité d'initiative en faveur de la gratuité des transports publics, cette initiative constitutionnelle entièrement rédigée (art. 125 de la Loi sur l'exercice des droits politiques LEDP) tend à une révision partielle de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004, afin que l'État garantisse la gratuité des transports publics.

Son aboutissement a été constaté dans la *Feuille officielle* n° 5 du 5 février 2021. Le résultat du dénombrement des signatures et le texte de l'initiative sont transmis au Grand Conseil sous la forme du présent message (art. 116 al. 1 LEDP).

Dans le cadre de la présente procédure, le Grand Conseil est invité à statuer sur la validité de l'initiative (art. 117 al. 1 LEDP).

1. Aboutissement de l'initiative

Selon l'article 116 al. 1 LEDP, lorsque l'initiative a abouti, le Conseil d'Etat transmet au Grand Conseil, en session ordinaire, le résultat du dénombrement des signatures et le texte de l'initiative.

En l'espèce, il y a lieu de constater que l'initiative constitutionnelle entièrement rédigée «pour la gratuité des transports publics» est venue à chef au terme de la procédure applicable en matière d'initiative constitutionnelle, à savoir:

- > dépôt de la demande d'initiative à la Chancellerie d'Etat le 20 août 2020 (art. 112 LEDP);
- > publication par la Chancellerie d'Etat de la demande d'initiative dans la *Feuille officielle* n° 36 du 4 septembre 2020, fixant le délai d'apposition des signatures à l'appui de l'initiative du 4 septembre 2020 au 3 décembre 2020 (art. 115 LEDP);
- > dépôt des listes de signatures à la Chancellerie d'Etat le 2 décembre 2020 (art. 107 LEDP);
- > procédure de contrôle et dénombrement des signatures conformément aux articles 108, 109 et 110 LEDP;
- > décision de la Chancellerie d'Etat arrêtant le nombre de signatures valables à 7188 publiée dans la *Feuille officielle* n° 5 du 5 février 2021.

2. Initiative**2.1. Texte de l'initiative**

Le texte de l'initiative constitutionnelle entièrement rédigée, est le suivant:

**Initiative populaire cantonale
«pour la gratuité des transports publics»**

La Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 est modifiée comme il suit:

**Art. 78 al. 4 (nouveau)
Gratuité des transports publics**

⁴Afin de favoriser l'utilisation des transports publics, l'Etat garantit des transports publics gratuits, de qualité et respectueux de l'environnement. Les prestations offertes par les transports publics sont adaptées à l'évolution de la fréquentation. La mesure est financée par l'impôt général.

2.2. Transports publics dans le canton

Favoriser l'utilisation des transports publics et inciter à un report modal conséquent de la voiture vers les trains et les bus est un but du Conseil d'Etat. Il l'a inscrit dans son programme gouvernemental 2017–2021 et dans son nouveau Plan directeur cantonal (PDCant).

Pour atteindre cet objectif, il faut des tarifs incitatifs mais surtout une offre de qualité en densité, interconnexions et fréquence. Le gouvernement fribourgeois a donc investi massivement ces dernières années afin de développer l'offre en matière de transport régional de voyageurs (TRV) qu'il planifie en collaboration avec les régions et les entreprises de transport exploitantes. Le nombre de kilomètres productifs effectués par les lignes de trains et les bus du TRV circulant

sur le sol fribourgeois est ainsi passé de 16 719 843 km en 2016 à 20 197 982 km en 2020. Cette offre va continuer à être étoffée ces prochaines années. L'offre du trafic local a également été considérablement étoffée par les agglomérations de Fribourg et de Bulle.

Les coûts importants générés par les transports publics sont couverts d'une part par les pouvoirs publics, qui les commandent aux entreprises de transport assurant l'exploitation des lignes, et d'autre part par les voyageuses et les voyageurs qui payent un titre de transport¹. Ainsi, à titre indicatif, les recettes de la communauté tarifaire du canton de Fribourg Frimobil² issues de la vente de billets et d'abonnements se sont élevés en 2019 à un peu plus de 40 millions de francs³. A noter que la législation fédérale impose une rentabilité minimale des lignes du TRV et lie la cadence d'une ligne aux recettes provenant de la vente de billets ou d'abonnements⁴.

Un système de tarifs préférentiels pour les jeunes et les seniors et de billets dégriffés a été mis en place au niveau national (service direct SDN). De son côté, Frimobil propose des rabais pour les «Juniors». Une telle politique permet d'inciter à l'utilisation des transports publics, ce dès le plus jeune âge, et donc au report modal, l'un des objectifs du gouvernement fribourgeois. Elle favorise également des classes d'âge dont le revenu est souvent plus faible sans forcément engendrer de reports de coûts, par le biais d'une augmentation des tarifs ou via les impôts, vers d'autres personnes pas toujours plus aisées.

3. Validité de l'initiative

L'article 117 al. 1 LEDP prescrit que le Grand Conseil statue sur la validité matérielle et formelle de l'initiative. Selon l'article 117 al. 1^{bis} LEDP, celle-ci doit être conforme au droit supérieur et exécutable ainsi que respecter l'unité de la forme, de la matière et de rang.

Avant de procéder à l'examen de la validité, le champ d'application matériel et géographique de l'initiative doit être clarifié. Le texte de l'initiative contient la notion «transports publics» sans la préciser. Il doit donc être déduit qu'elle concerne tous les moyens de transports publics, à savoir trains, bus, trams,

installations à câble et la navigation. L'initiative ne fait pas non plus de distinction entre les prestataires de services de transports publics de voyageurs, de sorte que tous les prestataires sont couverts, à savoir TPF, les compagnies de navigation, les téléphériques, mais aussi les entreprises non fribourgeoises telles que CFF, BLS, Car Postal, etc. Concernant le champ d'application géographique de l'initiative, celui-ci est limité par le principe de territorialité. Le droit fribourgeois ne peut être appliqué qu'à l'intérieur des frontières du canton, c'est pourquoi l'initiative doit être comprise comme signifiant uniquement la gratuité des transports publics sur le territoire fribourgeois. Finalement, selon le texte de l'initiative, «les prestations offertes par les transports publics sont adaptées à l'évolution de la fréquentation». Cette partie de l'initiative nécessite également une interprétation. Si l'extension des prestations en cas d'augmentation du nombre de passagers est en principe concevable pour les entreprises qui proposent leurs prestations de transport dans le canton de Fribourg, l'exigence d'une extension des prestations également pour les lignes qui passent partiellement sur le territoire fribourgeois (p. ex. CFF, BLS) ne serait pas compatible avec le droit supérieur. Dans ce contexte, l'initiative devrait être interprétée de manière à ce que cette demande ne puisse prétendre à la validité que pour les lignes de transport publics internes au territoire cantonal.

3.1. Unité de forme, de matière et de rang

L'initiative «pour la gratuité des transports publics» prévoit la garantie par l'Etat de la gratuité des transports publics ainsi que l'adaptation des prestations offertes par les transports publics à l'évolution. Par conséquent, elle répond à l'exigence d'unité de la matière posée par la disposition précitée et par l'article 123 LEDP et l'article 43 de la Constitution fribourgeoise.

Elle est par ailleurs formulée en termes généraux et s'insère directement dans la Constitution fribourgeoise; les unités de la forme et de rang sont par conséquent également respectées.

3.2. Conformité au droit supérieur

L'initiative ne doit, en particulier, rien contenir de contraire au droit supérieur, qu'il soit cantonal, intercantonal, fédéral ou international. En vertu du principe de la force dérogatoire du droit fédéral ancré à l'article 49 al. 1 Cst., les cantons ne sont pas autorisés à légiférer dans les matières exhaustivement réglementées par le droit fédéral.

En matière de transports publics, l'article 81a de la Constitution fédérale (Cst.), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 à la teneur suivante: *La Confédération et les cantons veillent à ce qu'une offre suffisante de transports publics par rail, route, voie navigable et installations à câbles soit proposée dans toutes les régions du pays. Ce faisant, ils tiennent compte de*

¹ Les coûts non couverts par la vente de titre de transport des lignes du TRV sont indemnisés par la Confédération (55%) et le canton (45%) et ceux des lignes du trafic local (agglomérations de Fribourg et de Bulle) par les communes concernées (42,5%) et l'Etat de Fribourg (57,5%).

² Frimobil permet aux voyageuses et voyageurs de circuler dans le canton de Fribourg et la Broye vaudoise avec un seul titre de transport. Son rôle est d'harmoniser les tarifs entre les différentes entreprises de transport qui circulent sur ce périmètre.

³ En 2020 ce montant n'est que de 33 millions de francs. Cette baisse est due aux mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre la pandémie du nouveau coronavirus qui ont eu un fort impact sur la mobilité, en particulier sur les transports publics. A noter que d'autres titres de transport sont vendus dans le cadre du service direct national (SDN), par exemples les abonnements généraux, les demi-tarifs, etc.

⁴ Ces recettes doivent permettre à une ligne d'atteindre un taux minimal de couverture des coûts fixé dans une directive de l'office fédéral des transports en fonction de la qualité de la desserte.

manière appropriée du fret ferroviaire (al. 1). Les prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts (al. 2).

Selon la jurisprudence constante, la loi s'interprète en premier lieu selon sa lettre. Si le texte n'est pas absolument clair, si plusieurs interprétations sont possibles, il convient de rechercher la véritable portée de la norme, en la dégagant de tous les éléments à considérer, soit notamment des travaux préparatoires (interprétation historique), du but de la règle, de son esprit, ainsi que des valeurs sur lesquelles elle repose, singulièrement de l'intérêt protégé (interprétation téléologique) ou encore de sa relation avec d'autres dispositions légales (interprétation systématique).¹

En l'occurrence le texte de l'article 81a al. 2 Cst. est clair. Il peut dès lors être établi que la Confédération et les cantons sont selon le droit constitutionnel tenus de faire participer les usagers des transports publics aux coûts de manière appropriée par le biais des prix.

Dans le message du Conseil fédéral (FF 2012 1371, 1473), l'article 81a al. 2 est justifié comme suit:

L'al. 2 rend compte de la conclusion selon laquelle la mobilité ne doit pas être trop bon marché, sans quoi la demande augmente de manière effrénée et induit des coûts d'investissement et des coûts subséquents de plus en plus élevés, qui pourraient finir par étouffer le système. La participation des utilisateurs du système est donc appelée à jouer un rôle croissant. Pour éviter un transfert inverse du rail à la route et ne pas compromettre les effets souhaités et obtenus jusqu'ici – c.-à-d. le transfert route-rail des voyageurs –, il faut renoncer à reporter la totalité des coûts sur les utilisateurs. C'est pourquoi on a préféré la formulation «les prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts», qui indique que cette part doit augmenter, mais pas dans une mesure qui compromettrait les effets positifs.

La disposition constitutionnelle susmentionnée exige dès lors qu'une part appropriée des coûts des transports publics soit couverte par les prix payés par les usagers. Cette partie appropriée ne peut être nulle. Selon le message du Conseil fédéral, l'article 81a al. 2 vise à atteindre deux objectifs contradictoires: D'une part, la mobilité ne doit pas être trop bon marché, car sinon la demande augmenterait de manière incontrôlée (l'augmentation de la mobilité en tant que telle ne pouvant pas être un but en soi) et entraînerait des coûts d'investissement et de suivi des investissements toujours plus élevés, ce qui pourrait finalement mener à l'effondrement du système. D'autre part, les effets visés et obtenus jusqu'à présent – le report modal sur les transports publics – ne doivent pas être remis en cause. Cette circonstance est prise en compte en évitant le transfert de l'intégralité des coûts aux utilisateurs. La formulation retenue est donc que les utilisate-

teurs doivent contribuer à une «part appropriée» du recouvrement des coûts en payant des tarifs de transport. Une gratuité complète ne permettrait pas d'assurer la couverture d'une part appropriée des coûts. Par conséquent, l'initiative, telle que formulée, ne peut se concilier ni avec le libellé du texte constitutionnel de l'article 81a al. 2 ni avec les objectifs visés par celui-ci. Elle s'avère donc inconstitutionnelle.

4. Procédure ultérieure

Le Grand Conseil statuera, dans un premier temps, sur la validité de l'initiative sous forme de décret.

Si le Grand Conseil constate la nullité de l'initiative, aucune suite n'est donnée.

Si le Grand Conseil constate en revanche la validité de l'initiative, la procédure ultérieure, pour une initiative entièrement rédigée, est régie par l'article 125 LEDP.

Si le Grand Conseil décide de se rallier à l'initiative entièrement rédigée, celle-ci est soumise au peuple dans un délai d'une année. S'il décide de ne pas s'y rallier et qu'il n'élabore pas de contre-projet, la votation a lieu dans le délai d'un an dès la date d'adoption du décret constatant sa validité. En revanche, s'il décide de ne pas se rallier à l'initiative, il peut dans le délai d'un an dès la date d'adoption du décret constatant sa validité, élaborer un contre-projet.

5. Conclusion

Si de manière générale les objectifs poursuivis par l'initiative quant à la promotion des transports publics sont louables et vont dans le sens de la politique de transports menée par le Conseil d'Etat, la gratuité des transports publics pour tous les utilisateurs, tel que prévu par l'initiative n'est pas adéquate en termes de financement de ces prestations publiques et surtout non conforme à la Constitution fédérale. Au vu de ce qui précède, le Grand Conseil est invité à constater la nullité de l'initiative constitutionnelle entièrement rédigée «pour la gratuité des transports publics». Le Conseil d'Etat tient toutefois à souligner qu'il va poursuivre sa politique de développement de l'offre de transports publics afin d'atteindre les objectifs de mobilité durable et de report modal de son PDCant et en faveur du climat. Pour rappel, le Conseil d'Etat a pour objectif de réduire de moitié ses émissions de CO₂ d'ici à 2032 et d'atteindre la neutralité en 2050.

¹ ATF 140 III 315, considérant 5.2.1

Botschaft 2021-DAEC-156

17. August 2021

—

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über die Gültigkeit der Verfassungsinitiative
«für kostenlose öffentliche Verkehrsmittel»**

Wir unterbreiten Ihnen gemäss den Artikeln 116 und 117 des Gesetzes vom 6. April 2001 über die Ausübung der politischen Rechte (PRG) einen Dekretsentwurf über die Gültigkeit der Verfassungsinitiative «für kostenlose öffentliche Verkehrsmittel».

Die Initiative wurde am 2. Dezember 2020 vom Initiativkomitee für kostenlose öffentliche Verkehrsmittel eingereicht. Sie hat die Form eines ausgearbeiteten Entwurfs (Art. 125 PRG) und verlangt eine Teilrevision der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004, damit der Staat kostenlose öffentliche Verkehrsmittel garantiert.

Ihr Zustandekommen wurde im *Amtsblatt* Nr. 5 vom 5. Februar 2021 festgestellt. Das Auszählungsergebnis der Unterschriften und der Text der Initiative werden dem Grossen Rat in Form dieser Botschaft überwiesen (Art. 116 Abs. 1 PRG).

Im Rahmen dieses Verfahrens wird der Grosse Rat eingeladen, über die Gültigkeit der Initiative zu entscheiden (Art. 117 Abs. 1 PRG).

1. Zustandekommen der Initiative

Ist die Initiative zustande gekommen, so übermittelt der Staatsrat nach Artikel 116 Abs. 1 PRG das Auszählungsergebnis und den Initiativtext dem Grossen Rat in der ordentlichen Session.

An dieser Stelle ist festzuhalten, dass die Verfassungsinitiative «für kostenlose öffentliche Verkehrsmittel» nach Abschluss des für eine Verfassungsinitiative geltenden Verfahrens zustande gekommen ist:

- > Einreichung des Initiativbegehrens bei der Staatskanzlei am 20. August 2020 (Art. 112 PRG);
- > Veröffentlichung des Initiativbegehrens durch die Staatskanzlei im *Amtsblatt* Nr. 36 vom 4. September 2020; der Beginn der Frist für die Unterschriftensammlung zur Unterstützung der Initiative wurde auf den 4. September 2020 und das Ende auf den 3. Dezember 2020 festgesetzt (Art. 115 PRG);
- > Einreichung der Unterschriftenbogen bei der Staatskanzlei am 2. Dezember 2020 (Art. 107 PRG);

- > Kontroll- und Auszählungsverfahren für die Unterschriften gemäss den Artikeln 108, 109 und 110 PRG;
- > Feststellung der Staatskanzlei, dass 7188 Unterschriften gültig sind, veröffentlicht im *Amtsblatt* Nr. 5 vom 5. Februar 2021.

2. Initiative**2.1. Text der Initiative**

Der Text der Initiative in Form eines ausgearbeiteten Entwurfs lautet wie folgt:

Kantonale Volksinitiative**«für kostenlose öffentliche Verkehrsmittel»**

Die Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 wird wie folgt geändert:

Art. 78 Abs. 4 (neu)**Kostenlose öffentliche Verkehrsmittel**

⁴ Um die Nutzung der öffentlichen Verkehrsmittel zu fördern, garantiert der Staat kostenlose, qualitativ hochwertige und umweltfreundliche öffentliche Verkehrsmittel. Das Angebot des öffentlichen Verkehrs wird an die Entwicklung der Fahrgastzahlen angepasst. Diese Massnahme wird durch die allgemeinen Steuern finanziert.

2.2. Öffentliche Verkehrsmittel im Kanton

Die Nutzung der öffentlichen Verkehrsmittel zu fördern und Anreize für eine konsequente Verkehrsverlagerung vom Auto auf Bahn und Bus zu schaffen, gehört zu den Zielen des Staatsrats. So hat er dieses Ziel in sein Regierungsprogramm 2017–2021 und in seinen neuen kantonalen Richtplan (KantRP) aufgenommen.

Um dieses Ziel zu erreichen, sind attraktive Tarife nötig, vor allem aber ein hochwertiges Angebot in Bezug auf Dichte, Anschlüsse und Kadenz. Die Freiburger Regierung hat daher in den letzten Jahren stark in den Ausbau des Angebots im regionalen Personenverkehr (RPV) investiert, das sie in Zusammenarbeit mit den Regionen und den Transportunternehmen, die diese Linien betreiben, plant. Die produktiven Kilometer,

die im Kanton Freiburg mit den Bahnen und Bussen des RPV zurückgelegt wurden, stiegen von 16 719 843 km im Jahr 2016 auf 20 197 982 km im Jahr 2020. Das Angebot wird in den kommenden Jahren weiter ausgebaut werden. Das Ortsverkehrsangebot wurde in den Agglomerationen Freiburg und Bulle ebenfalls deutlich ausgebaut.

Die hohen Kosten des öffentlichen Verkehrs werden zum einen von der öffentlichen Hand getragen, welche die Transportunternehmen mit dem Betrieb der Linien beauftragt, zum anderen von den Fahrgästen über die Fahrausweise.¹ So betragen die Einnahmen der Freiburger Tarifgemeinschaft Frimobil² aus dem Verkauf von Billetten und Abonnementen knapp über 40 Millionen Franken im Jahr 2019.³ Es ist zu beachten, dass die Bundesgesetzgebung eine minimale Wirtschaftlichkeit für Linien der RPV vorschreibt und die Kadenz einer Linie an die Einnahmen aus dem Verkauf von Billetten und Abonnementen koppelt.⁴

Auf nationaler Ebene wurde ein System mit Vorzugstarifen für Jugendliche und Senioren sowie ermässigten Fahrkarten eingerichtet (Nationaler Direkter Verkehr NDV). Frimobil bietet seinerseits Ermässigungen für Jugendliche an. Eine solche Politik ermöglicht es, die Nutzung der öffentlichen Verkehrsmittel schon bei Kindern und Jugendlichen zu fördern und damit die Verkehrsverlagerung, eines der Ziele der Freiburger Regierung, zu unterstützen. Sie begünstigt auch Altersgruppen, deren Einkommen oft niedriger ist, ohne dass deswegen die Kosten auf andere, nicht immer wohlhabendere Menschen abgewälzt werden, entweder durch eine Erhöhung der Preise oder durch Steuern.

3. Gültigkeit der Initiative

Nach Artikel 117 Abs. 1 PRG befindet der Grosse Rat über die materielle und formelle Gültigkeit der Initiative. So darf diese nach Artikel 117 Abs. 1^{bis} PRG nicht gegen übergeordnetes Recht verstossen, muss durchführbar sein und die Einheit der Form, der Materie und der Normstufe wahren.

Bevor zur Prüfung der Gültigkeit übergegangen wird, muss der materielle und geografische Geltungsbereich der Initia-

tive geklärt werden. Der Text der Initiative enthält den Begriff «öffentlicher Verkehr», ohne ihn näher zu erläutern. Daraus ist zu schliessen, dass es sich um alle öffentlichen Verkehrsmittel handelt, also um Züge, Busse, Trams, Seilbahnen und Schiffe. Die Initiative unterscheidet nicht zwischen den Anbietern des öffentlichen Personenverkehrs, sodass alle Anbieter erfasst werden: TPF, Schiffahrtsunternehmen, Seilbahnen, aber auch nicht-freiburgische Unternehmen wie SBB, BLS, PostAuto usw. Der geografische Geltungsbereich der Initiative wird durch das Territorialitätsprinzip abgegrenzt. Das Freiburger Recht kann nur innerhalb der Grenzen des Kantons angewendet werden, weshalb die Initiative so zu verstehen ist, dass sie nur den kostenlosen öffentlichen Verkehr innerhalb des Kantons Freiburg meint. Und schliesslich soll laut Initiative «das Angebot des öffentlichen Verkehrs an die Entwicklung der Fahrgastzahlen angepasst [werden]». Auch dieser Teil der Initiative bedarf einer Auslegung. Während für Unternehmen, die ihre Leistungen im Kanton Freiburg anbieten, eine Leistungsausweitung bei einem Anstieg der Fahrgastzahlen grundsätzlich denkbar ist, wäre die Forderung nach einer Leistungsausweitung auch für Linien, die teilweise durch das Gebiet des Kantons Freiburg führen (z. B. Linien der SBB oder BLS), nicht mit dem übergeordneten Recht vereinbar. In diesem Zusammenhang ist die Initiative so zu interpretieren, dass diese Forderung nur für rein innerfreiburgische ÖV-Linien gültig sein kann.

3.1. Einheit der Form, der Materie und der Normstufe

Die Initiative «für kostenlose öffentliche Verkehrsmittel» fordert, dass der Staat einen kostenlosen öffentlichen Verkehr garantiert und das öffentliche Verkehrsangebot an die Entwicklung der Fahrgastzahlen anpasst. Damit erfüllt sie das Erfordernis der Einheit der Materie, das in der oben genannten Bestimmung sowie in den Artikeln 123 PRG und 43 der Verfassung des Kantons Freiburg (KV) festgelegt ist.

Ausserdem ist sie allgemein formuliert und soll direkt in die KV eingefügt werden; die Einheit von Form und Normstufe ist damit ebenfalls gewahrt.

3.2. Übereinstimmung mit übergeordnetem Recht

Insbesondere darf die Initiative nichts enthalten, was höherem Recht, sei es kantonale, interkantonal, national oder international, widerspricht. Gemäss dem in Artikel 49 Abs. 1 der Bundesverfassung verankerten Grundsatz der derogatorischen Kraft des Bundesrechts (Vorrang des Bundesrechts gegenüber dem kantonalen Recht) sind die Kantone nicht befugt, in Bereichen, die das Bundesrecht abschliessend regelt, Gesetze zu erlassen.

¹ Die nicht durch den Fahrausweisverkauf gedeckten Kosten im RPV werden vom Bund (55%) und vom Kanton (45%) übernommen, die ungedeckten Kosten auf den Linien des Ortsverkehrs (Agglomerationen Freiburg und Bulle) von den betroffenen Gemeinden (42,5%) und dem Staat Freiburg (57,5%).

² Mit Frimobil kann man im Kanton Freiburg und in der Waadtländer Broye mit einem einzigen Fahrausweis fahren. Seine Aufgabe ist die Tarifharmonisierung zwischen den verschiedenen Transportunternehmen, die im Frimobil-Perimeter tätig sind.

³ Für 2020 beträgt dieser Betrag nur 33 Millionen Franken. Dieser Rückgang ist auf die Massnahmen der Behörden zur Bekämpfung der Coronavirus-Pandemie zurückzuführen, die sich stark auf die Mobilität, insbesondere auf den öffentlichen Verkehr, auswirkte. Dem ist hinzuzufügen, dass über den Nationalen Direkten Verkehr (NDV) auch andere Fahrausweise verkauft werden, z. B. Generalabonnemente, Halbtaxabonnemente usw.

⁴ Diese Einnahmen müssen es einer Linie ermöglichen, den vom Bundesamt für Verkehr festgelegten minimalen Kostendeckungsgrad entsprechend der Angebotskategorie zu erreichen.

Der am 1. Januar 2016 in Kraft getretene Artikel 81a der Bundesverfassung (BV) besagt Folgendes: *Bund und Kantone sorgen für ein ausreichendes Angebot an öffentlichem Verkehr auf Schiene, Strasse, Wasser und mit Seilbahnen in allen Landesgegenden. Die Belange des Schienengüterverkehrs sind dabei angemessen zu berücksichtigen* (Abs. 1). *Die Kosten des öffentlichen Verkehrs werden zu einem angemessenen Teil durch die von den Nutzerinnen und Nutzern bezahlten Preise gedeckt* (Abs. 2).

Nach ständiger Rechtsprechung gilt: Ausgangspunkt jeder Auslegung bildet der Wortlaut der Bestimmung. Ist der Text nicht klar und sind verschiedene Interpretationen möglich, muss, unter Berücksichtigung aller Auslegungselemente, nach seiner wahren Tragweite gesucht werden. Abzustellen ist dabei namentlich auf die Entstehungsgeschichte (historische Auslegung), auf den Zweck der Norm, die ihr zugrunde liegenden Wertungen und ihre Bedeutung im Kontext mit anderen Bestimmungen (systematische Auslegung).¹

Nun ist der Wortlaut von Artikel 81a Abs. 2 BV eindeutig. Es kann daher festgehalten werden, dass Bund und Kantone verfassungsrechtlich verpflichtet sind, die Nutzerinnen und Nutzer des öffentlichen Verkehrs über die Beförderungspreise angemessen an den Kosten zu beteiligen.

In der Botschaft des Bundesrats (BBl 2012 1577, S. 1676) wird Artikel 81a Abs. 2 wie folgt begründet:

Absatz 2 trägt der Erkenntnis Rechnung, dass Mobilität nicht zu billig sein darf. Ist sie dies, so steigt die Nachfrage ungebremst und führt zu immer höheren Investitions- und Investitionsfolgekosten, die das System letztlich ersticken könnten. Damit rückt die Beteiligung der Nutzerinnen und Nutzer des Systems in den Vordergrund. Damit die erwünschten und bisher erzielten Effekte – Umsteigen auf den öV – nicht gefährdet werden, ist eine Übertragung der vollen Kosten auf die Nutzen unter den gegebenen Umständen nicht möglich. Gewählt wird deshalb die Formulierung, die Nutzerinnen und Nutzer hätten zu einem «angemessenen Teil» durch die Entrichtung von Beförderungspreisen an die Kostendeckung beizutragen. Die Formulierung bringt zum Ausdruck, dass dieser Anteil in Zukunft steigen muss, dies aber nicht in einem Ausmass, das die genannten positiven Effekte in Frage stellt.

Die oben genannte Verfassungsbestimmung verlangt mit anderen Worten, dass ein angemessener Teil der Kosten des öffentlichen Verkehrs durch die von den Nutzerinnen und Nutzern gezahlten Preise gedeckt wird. Dieser angemessene Teil kann nicht null sein. Laut Botschaft des Bundesrats sollen mit Artikel 81a Abs. 2 zwei widersprüchliche Ziele erreicht werden: Einerseits darf die Mobilität nicht zu billig sein, da sonst die Nachfrage unkontrolliert ansteigt (die Zunahme der Mobilität ist kein Selbstzweck) und zu immer höheren Investitions- und Investitionsfolgekosten führt, was letztlich zum Kollaps des Systems führen kann. Andererseits dürfen die angestreb-

ten und bisher erreichten Effekte – die Verkehrsverlagerung auf den öffentlichen Verkehr – nicht in Frage gestellt werden. Diesem Umstand wird dadurch Rechnung getragen, dass nicht die vollen Kosten auf die Nutzerinnen und Nutzer umgewälzt werden. So wurde festgelegt, dass die Nutzerinnen und Nutzer einen «angemessenen Teil» durch die Entrichtung von Beförderungspreisen an die Kostendeckung beitragen sollen. Mit einer vollständigen Unentgeltlichkeit kann nicht sichergestellt werden, dass ein angemessener Teil der Kosten gedeckt wird. Die Initiative, wie sie formuliert ist, lässt sich daher weder mit dem Wortlaut von Artikel 81a Abs. 2 BV noch mit den damit verfolgten Zielen vereinbaren. Sie ist somit verfassungswidrig.

4. Weiteres Vorgehen

Als Nächstes muss der Grosse Rat die Gültigkeit der Initiative in Form eines Dekrets beschliessen.

Befindet der Grosse Rat die Initiative als ungültig, wird ihr keine Folge gegeben.

Stellt der Grosse Rat hingegen ihre Gültigkeit fest, ist das weitere Verfahren für eine Initiative in der Form eines ausgearbeiteten Entwurfs in Artikel 125 PRG vorgegeben:

Schliesst sich der Grosse Rat einer in der Form eines ausgearbeiteten Entwurfs eingereichten Initiative an, so wird diese dem Volk innert einem Jahr zur Abstimmung unterbreitet. Schliesst sich der Grosse Rat der Initiative nicht an und arbeitet er keinen Gegenvorschlag aus, so findet die Volksabstimmung innert einem Jahr seit der Verabschiedung des Dekrets über die Gültigkeit der Initiative statt. Schliesst sich der Grosse Rat der Initiative nicht an, so kann er innert einem Jahr seit der Verabschiedung des Dekrets über die Gültigkeit der Initiative einen Gegenvorschlag ausarbeiten.

5. Schlussfolgerung

Ganz allgemein betrachtet sind die Ziele der Initiative löblich, etwa was die Förderung des öffentlichen Verkehrs betrifft, und sie gehen in die Richtung der Mobilitätspolitik des Staatsrats. Ein kostenloser öffentlicher Verkehr für alle Nutzerinnen und Nutzer, wie ihn die Initiative vorsieht, entspricht einer unangemessenen Finanzierung dieser Leistungen und ist auch nicht mit der Bundesverfassung vereinbar. Aufgrund der obigen Ausführungen ersucht der Staatsrat den Grosse Rat, die Verfassungsinitiative «für kostenlose öffentliche Verkehrsmittel» für ungültig zu erklären. Gleichzeitig betont der Staatsrat jedoch, dass er seine Politik des Ausbaus des öffentlichen Verkehrsangebots fortsetzen wird, um die Ziele des KantRP in Bezug auf nachhaltige Mobilität und Verkehrsverlagerung zu erreichen und um das Klima zu schützen. Zur Erinnerung: Der Staatsrat hat sich zum Ziel gesetzt, seine CO₂-Emissionen bis 2032 zu halbieren und bis 2050 klimaneutral zu werden.

¹ BGE 140 III 315, E. 5.2.1

**Décret concernant la validité de l'initiative constitutionnelle
«pour la gratuité des transports publics»**

du...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): –
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu les articles 116 et 117 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEPD);

Vu le message 2021-DAEC-156 du Conseil d'Etat du 17 août 2021;

Sur la proposition de cette autorité;

Décète:

I.

Art. 1

¹ La nullité de l'initiative constitutionnelle «pour la gratuité des transports publics» est constatée.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

**Dekret über die Gültigkeit der Verfassungsinitiative
«für kostenlose öffentliche Verkehrsmittel»**

vom...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
Geändert: –
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf die Artikel 116 und 117 des Gesetzes vom 6. April 2001 über die Ausübung der politischen Rechte (PRG);

gestützt auf die Botschaft 2021-DAEC-156 des Staatsrates vom 17. August 2021;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Art. 1

¹ Die Ungültigkeit der Verfassungsinitiative «für kostenlose öffentliche Verkehrsmittel» wird festgestellt.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

Le présent décret n'est pas soumis au referendum financier.
Il entre en vigueur immédiatement.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Dekret untersteht nicht dem Finanzreferendum.
Es tritt sofort in Kraft.

GRAND CONSEIL

2021-DAEC-156

**Projet de décret:
Constataion de la validité de l'initiative constitutionnelle
« pour la gratuité des transports publics »**

Propositions de la commission ordinaire CO-2021-022

Présidence : Savio Michellod

Membres : Bernhard Altermatt, Laurent Baeriswyl, Solange Berset, Christian Clément, Charly Cotting, Nicolas Galley, Paola Ghielmini, Krayenbühl, Grégoire Kubski, Roland Mesot, Elias Moussa

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 7 voix contre 4 et 0 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

GROSSER RAT

2021-DAEC-156

**Dekretsentswurf: Gültigkeit der Verfassungsinitiative
«für kostenlose öffentliche Verkehrsmittel»**

Antrag der ordentlichen Kommission OK-2021-022

Präsidium : Savio Michellod

Mitglieder : Bernhard Altermatt, Laurent Baeriswyl, Solange Berset, Christian Clément, Charly Cotting, Nicolas Galley, Paola Ghielmini, Krayenbühl, Grégoire Kubski, Roland Mesot, Elias Moussa

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentswurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 7 zu 4 Stimmen bei 0 Enthaltungen beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentswurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Propositions de minorité

Une minorité de la commission propose en outre au Grand Conseil de modifier ce projet de loi comme suit :

Art. 1

¹ La ~~nullité~~ validité de l'initiative constitutionnelle «pour la gratuité des transports publics» est constatée.

Art. 1 [proposition subsidiaire]

¹ La nullité partielle de l'initiative constitutionnelle «pour la gratuité des transports publics» est constatée.

Propositions refusées

Les propositions suivantes ont été rejetées par la commission :

Amendements**Art. 1**

¹ La ~~nullité~~ validité de l'initiative constitutionnelle «pour la gratuité des transports publics» est constatée.

Art. 1

¹ La nullité partielle de l'initiative constitutionnelle «pour la gratuité des transports publics» est constatée.

Minderheitsanträge

Eine Kommissionsminderheit beantragt dem Grossen Rat ausserdem, diesen Gesetzesentwurf wie folgt zu ändern:

Art. 1

¹ Die ~~Ungültigkeit~~ Gültigkeit der Verfassungsinitiative «für kostenlose öffentliche Verkehrsmittel» wird festgestellt.

Art. 1 [Subsidiärantrag]

¹ Die teilweise Ungültigkeit der Verfassungsinitiative «für kostenlose öffentliche Verkehrsmittel» wird festgestellt.

Abgelehnte Anträge

Folgende Anträge wurden von der Kommission verworfen :

Änderungsanträge**Art. 1**

¹ Die ~~Ungültigkeit~~ Gültigkeit der Verfassungsinitiative «für kostenlose öffentliche Verkehrsmittel» wird festgestellt.

Art. 1

¹ Die teilweise Ungültigkeit der Verfassungsinitiative «für kostenlose öffentliche Verkehrsmittel» wird festgestellt.

Résultats des votes

Les propositions suivantes ont été mises aux voix :

Première lecture

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A2, est acceptée par 7 voix contre 4 et 0 abstention.

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A1, est acceptée par 6 voix contre 4 et 1 abstention.

Le 28 mars 2022

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgende Anträge abgestimmt:

Erste Lesung

CE Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A2
A2 mit 7 zu 4 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

CE Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A1
A1 mit 6 zu 4 Stimmen bei 1 Enthaltung.

Den 28. März 2022

**Message n° 2021-DFIN-34 du Conseil d'Etat
au Grand Conseil relatif au compte d'Etat
du canton de Fribourg pour l'année 2021**

—
**Botschaft Nr. 2021-DFIN-34 des Staatsrats
an den Grossen Rat zur Staatsrechnung
des Kantons Freiburg für das Jahr 2021**



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

**Message n° 2021-DFIN-34 du Conseil d'Etat
au Grand Conseil relatif au compte d'Etat
du canton de Fribourg pour l'année 2021**

—

**Botschaft Nr. 2021-DFIN-34 des Staatsrats
an den Grossen Rat zur Staatsrechnung
des Kantons Freiburg für das Jahr 2021**

Table des matières

Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil

| | |
|--|-----------|
| 1. Les résultats généraux | 4 |
| 2. Le compte de résultats | 11 |
| 2.1. Des charges courantes maîtrisées | 11 |
| 2.2. Les charges et les effectifs de personnel | 16 |
| 2.2.1. Croissance en légère progression des charges de personnel | 16 |
| 2.2.2. Une croissance des effectifs stable | 17 |
| 2.3. Des charges de fonctionnement inférieures au budget | 22 |
| 2.4. Des amortissements inférieurs au budget | 24 |
| 2.5. Le poids important du subventionnement | 25 |
| 2.5.1. Les catégories de transferts | 25 |
| 2.5.2. La part des charges de subventionnement demeure importante | 27 |
| 2.6. L'évolution des flux financiers Etat-communes | 29 |
| 2.7. Les attributions aux provisions, aux fonds et les charges extraordinaires | 32 |
| 2.8. L'affectation des charges brutes du compte de résultats de l'Etat | 34 |
| 2.9. Un service de la dette qui demeure modeste | 36 |
| 3. Les revenus du compte de résultats | 37 |
| 3.1. Progression des revenus | 37 |
| 3.2. La méthode de comptabilisation des impôts | 40 |
| 3.3. Des revenus fiscaux en légère croissance | 41 |
| 3.4. Evolution du poids des impôts | 44 |
| 3.5. Les prélèvements sur les provisions, fonds et financements spéciaux | 45 |
| 4. Le compte des investissements | 47 |
| 4.1. Un volume d'investissements inférieur au budget et équivalent à 2020 | 47 |
| 4.2. Les principaux objets (dépenses brutes) | 48 |
| 4.3. Un degré d'autofinancement supérieur à 100 % | 50 |
| 5. Résultats des unités administratives gérées par prestations (GpP) | 51 |
| 6. L'évolution de quelques indicateurs-clés | 54 |
| 7. Le bilan de l'Etat | 56 |
| 7.1. Le bilan à fin 2021 | 56 |
| 7.1.1. L'actif | 56 |
| 7.1.2. Le passif | 58 |

Inhaltsverzeichnis

Botschaft des Staatsrats an den Grossen Rat

| | |
|--|-----------|
| 1. Die Gesamtergebnisse | 4 |
| 2. Erfolgsrechnung | 11 |
| 2.1. Laufender Aufwand unter Kontrolle | 11 |
| 2.2. Personalaufwand und Personalbestände | 16 |
| 2.2.1. Leichte Zunahme des Personalaufwands | 16 |
| 2.2.2. Stabile Zunahme des Personalbestands | 17 |
| 2.3. Laufender Aufwand niedriger als budgetiert | 22 |
| 2.4. Geringere Abschreibungen als budgetiert | 24 |
| 2.5. Stark ins Gewicht fallende Subventionen | 25 |
| 2.5.1. Transferzahlungskategorien | 25 |
| 2.5.2. Subventionsaufwand fällt weiter stark ins Gewicht | 27 |
| 2.6. Entwicklung der Finanzströme Staat-Gemeinden | 29 |
| 2.7. Einlagen in Rückstellungen und Fonds und ausserordentlicher Aufwand | 32 |
| 2.8. Zweckbindung des Bruttoaufwands der Erfolgsrechnung des Staates | 34 |
| 2.9. Weiterhin moderater Schuldendienst | 36 |
| 3. Ertrag der Erfolgsrechnung | 37 |
| 3.1. Ertragszunahme | 37 |
| 3.2. Steuerverbuchungsmethode | 40 |
| 3.3. Leicht gestiegener Steuerertrag | 41 |
| 3.4. Anteilsmässige Steuerertragsentwicklung | 44 |
| 3.5. Entnahmen aus Rückstellungen, Fonds und Spezialfinanzierungen | 45 |
| 4. Investitionsrechnung | 47 |
| 4.1. Investitionsvolumen geringer als budgetiert und in etwa gleich wie 2020 | 47 |
| 4.2. Die wichtigsten Objekte (Bruttoausgaben) | 48 |
| 4.3. Selbstfinanzierungsgrad über 100 % | 50 |
| 5. Die Ergebnisse der Einheiten mit leistungsorientierter Führung (LoF) | 51 |
| 6. Entwicklung einiger Kennzahlen | 54 |
| 7. Staatsbilanz | 56 |
| 7.1. Die Bilanz per Ende 2021 | 56 |
| 7.1.1. Die Aktiven | 56 |
| 7.1.2. Die Passiven | 58 |

| | |
|---|-----------|
| 7.2. L'évolution du bilan | 59 |
| 7.2.1. Evolution du total du bilan depuis 2011..... | 59 |
| 7.2.2. Les variations par rapport à 2020..... | 59 |
| 7.3. La situation et l'évolution de la dette publique | 61 |
| 7.3.1. La situation à fin 2021 | 61 |
| 7.3.2. L'évolution récente | 62 |
| 8. Les engagements hors bilan | 64 |
| 9. Conclusion..... | 66 |
| Projet de décret | |

| | |
|---|-----------|
| 7.2. Bilanzentwicklung..... | 59 |
| 7.2.1. Entwicklung der Bilanzsumme seit 2011 | 59 |
| 7.2.2. Veränderungen gegenüber 2020 | 59 |
| 7.3. Stand und Entwicklung der Staatsschulden..... | 61 |
| 7.3.1. Die Staatsschulden per Ende 2021 | 61 |
| 7.3.2. Die jüngste Entwicklung | 62 |
| 8. Nicht bilanzierte Verpflichtungen | 64 |
| 9. Fazit | 66 |
| Dekretsentwurf | |

**MESSAGE 2021-DFIN-34
du Conseil d'Etat au Grand Conseil
relatif au compte d'Etat
du canton de Fribourg pour
l'année 2021**

Fribourg, le 29 mars 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En application des articles 102 et 113 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 et des dispositions de la loi sur les finances du 25 novembre 1994, nous avons l'honneur de vous soumettre le compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'exercice 2021.

Les comptes établis par l'Administration des finances ont été arrêtés par le Conseil d'Etat dans sa séance du 22 février 2022.

Dans le présent message, nous vous présentons les principaux résultats des comptes 2021. Nous analysons les charges et les revenus et commentons le compte des investissements ainsi que les principaux résultats du bilan.

Il importe par ailleurs de rappeler qu'en raison de l'introduction du nouveau financement des hôpitaux en 2012, une adaptation systématique des données détaillées des exercices antérieurs dans certains tableaux et graphiques a été effectuée afin de rendre pertinentes les comparaisons dans le temps.

**BOTSCHAFT 2021-DFIN-34
des Staatsrats an den Grossen Rat
zur Staatsrechnung des
Kantons Freiburg für
das Jahr 2021**

Freiburg, den 29. März 2022

Sehr geehrter Herr Präsident
Sehr geehrte Damen und Herren

In Anwendung der Artikel 102 und 113 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 und der Vorschriften des Finanzhaushaltsgesetzes vom 25. November 1994 unterbreiten wir Ihnen hiermit die Staatsrechnung des Kantons Freiburg für das Jahr 2021.

Die von der Finanzverwaltung aufgestellte Rechnung wurde vom Staatsrat in seiner Sitzung vom 22. Februar 2022 verabschiedet.

In dieser Botschaft stellen wir Ihnen die Hauptergebnisse der Staatsrechnung 2021 vor. Wir analysieren die Aufwand- und Ertragsentwicklung und kommentieren die Investitionsrechnung sowie die hauptsächlichen Bilanzergebnisse.

Im Übrigen sei daran erinnert, dass im Zuge der neuen Spitalfinanzierung im Jahr 2012 auch die Detailzahlen der Rechnung der Vorjahre in gewissen Tabellen und Grafiken für aussagekräftige zeitliche Vergleiche systematisch angepasst wurden.

1. Les résultats généraux

Les comptes 2021 de l'Etat se soldent par un léger excédent de revenus. Ce résultat est atteint moyennant une part au bénéfice de la BNS plus importante que prévue. Les dépenses toujours conséquentes en lien avec la pandémie de COVID-19 ont été couvertes par des contributions fédérales et par un prélèvement sur la provision créée à cet effet. Les montants liés au plan de relance ont, quant à eux, été entièrement couverts par un prélèvement sur le fonds de relance. Outre ces éléments exceptionnels, grâce à des revenus fiscaux et financiers en croissance ainsi qu'une bonne maîtrise des dépenses courantes, le résultat 2021 est positif.

Les comptes de l'Etat pour l'année 2021 présentent les résultats globaux suivants, en millions de francs :

| | Charges / Dépenses Aufwand / Ausgaben | Revenus / Recettes Ertrag / Einnahmen | Excédents (+) / Déficits (-) Überschuss (+) / Fehlbetrag (-) |
|--|--|--|---|
| Compte de résultats Erfolgsrechnung | 4071,6 | 4072,3 | + 0,7 |
| Compte des investissements Investitionsrechnung | 133,4 | 33,6 | - 99,8 |

Le compte de résultats présente un excédent de revenus de 0,7 million de francs, y compris l'excédent de charges extraordinaires de 46,6 millions de francs dû principalement à une attribution au fonds d'infrastructures. Le compte des investissements boucle avec un excédent de dépenses de 99,8 millions de francs.

La définition de la notion d'autofinancement a été modifiée avec l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 et suite à la publication de nouvelles recommandations. Ainsi, compte tenu d'un volume de charges d'amortissements, d'attributions et de prélèvements sur les fonds s'élevant à 207,3 millions de francs :

- > l'autofinancement s'élève à 208 millions de francs (207,3 millions de francs d'amortissements ainsi que d'attributions et prélèvements sur les fonds auxquels s'ajoutent 0,7 million de francs d'excédent de revenus du compte de résultats) ;
- > l'excédent de financement est de 108,2 millions de francs (l'autofinancement de 208 millions de francs moins les investissements nets de 99,8 millions de francs) ;
- > le degré d'autofinancement des investissements nets atteint ainsi 208,5 %.

1. Die Gesamtergebnisse

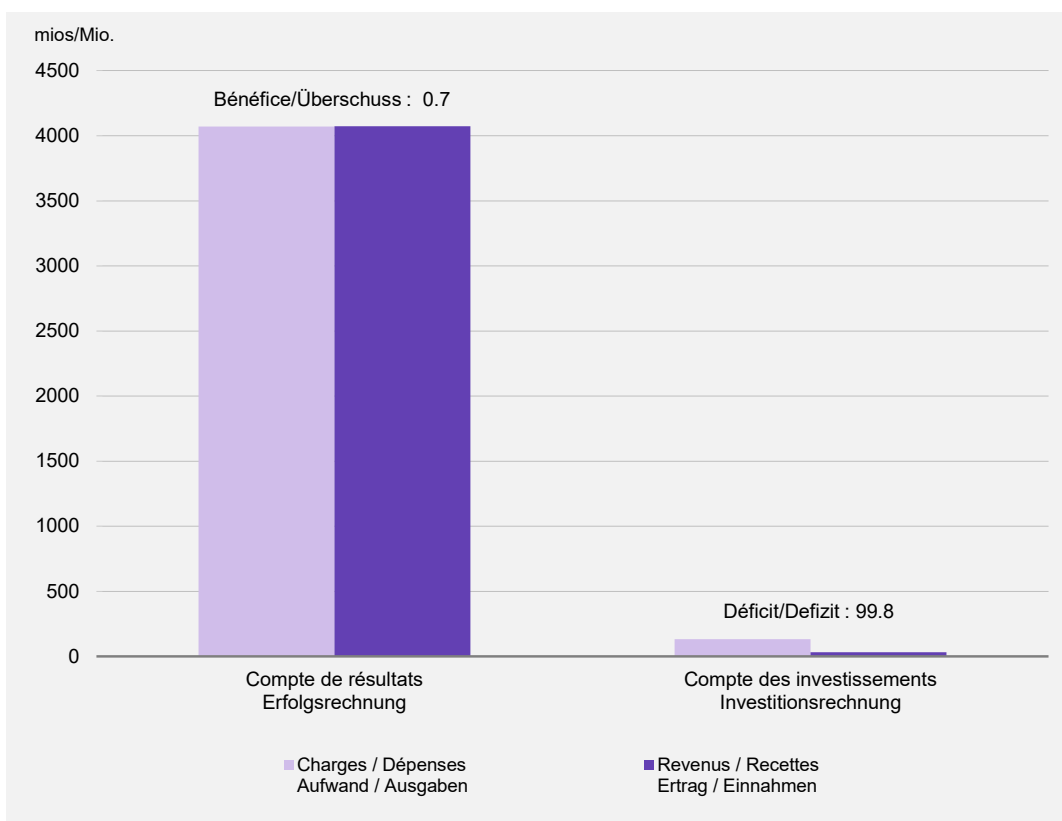
Die Staatsrechnung 2021 schliesst mit einem leichten Ertragsüberschuss. Dieser ist das Ergebnis eines deutlich über den Erwartungen liegenden Anteils am Gewinn der SNB. Die immer noch erheblichen Ausgaben in Zusammenhang mit der Coronapandemie konnten mit Bundesbeiträgen und einer Entnahme aus der zu diesem Zweck gebildeten Rückstellung gedeckt werden. Die Beträge im Zusammenhang mit dem Wiederankurbelungsplan wurden ihrerseits vollständig durch eine Entnahme aus dem Wiederankurbelungsfonds finanziert. Neben diesen ausserordentlichen Faktoren ist das Rechnungsergebnis 2021 dank steigender Steuer- und Finanzerträge sowie einer guten Ausgabenkontrolle positiv ausgefallen.

Die Staatsrechnung für das Jahr 2021 weist die folgenden Gesamtergebnisse aus (in Millionen Franken):

Die Erfolgsrechnung weist einen Ertragsüberschuss von 0,7 Millionen Franken aus, inklusive eines Überschusses beim ausserordentlichen Aufwand von 46,6 Millionen Franken hauptsächlich aufgrund einer Einlage in den Infrastrukturfonds. Die Investitionsrechnung schliesst mit einem Ausgabenüberschuss von 99,8 Millionen Franken.

Der Begriff der Selbstfinanzierung ist mit der Einführung des neuen harmonisierten Rechnungslegungsmodells HRM2 und nach der Veröffentlichung neuer Empfehlungen geändert worden. Bei einem Abschreibungsaufwand sowie Fondseinlagen und -entnahmen im Umfang von 207,3 Millionen Franken:

- > beträgt die Selbstfinanzierung 208 Millionen Franken (207,3 Millionen Franken Abschreibungen sowie Fondseinlagen und -entnahmen plus 0,7 Millionen Franken Ertragsüberschuss in der Erfolgsrechnung);
- > beträgt der Finanzierungsüberschuss 108,2 Millionen Franken (Selbstfinanzierung mit 208 Millionen Franken minus Nettoinvestitionen von 99,8 Millionen Franken);
- > liegt der der Selbstfinanzierungsgrad der Nettoinvestitionen somit bei 208,5 %.



La comparaison des résultats du compte de résultats avec le budget 2021 se présente ainsi :

Der Vergleich der Ergebnisse der Erfolgsrechnung mit dem Voranschlag 2021 ergibt folgendes Bild:

| Compte de résultats Erfolgsrechnung | Comptes Rechnung | Budget Voranschlag | Variations Veränderungen | |
|---|---------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------|
| | mios / Mio. | mios / Mio. | mios / Mio. | en / in % |
| Revenus Ertrag | 4072,3 | 3786,0 | + 286,3 | + 7,6 |
| Charges Aufwand | 4071,6 | 3785,7 | + 285,9 | + 7,6 |
| Excédent (+) / Déficit (-) Überschuss (+) / Fehlbetrag (-) | + 0,7 | + 0,3 | + 0,4 | . |

Les résultats généraux appellent les commentaires suivants :

- > le solde du compte de résultats est bénéficiaire. L'amélioration par rapport au budget s'élève à 0,4 million de francs ;
- > le dépassement constaté au niveau des charges est principalement imputable aux conséquences de la crise sanitaire qui se reflètent tant dans les opérations comptables de clôture et à l'attribution à des fonds,

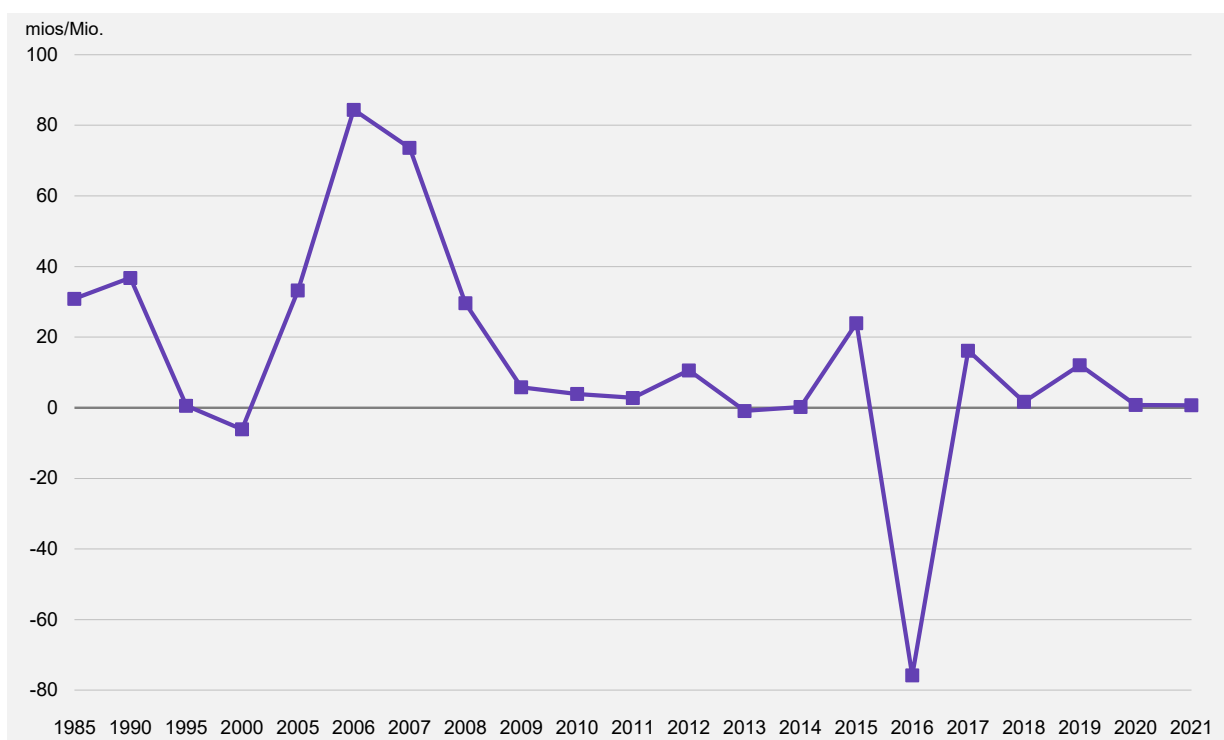
Dazu ist Folgendes zu sagen:

- > Die Erfolgsrechnung schliesst mit einem Überschuss und fällt um 0,4 Millionen Franken besser aus als veranschlagt.
- > Die Überschreitung auf der Aufwandseite ist hauptsächlich auf die Auswirkungen der Coronakrise zurückzuführen, die sich sowohl in den Abschlussbuchungen und Fondszuweisungen sowie namentlich im Transfer- und Personalaufwand niederschlagen.

que dans les charges de transferts et de personnel notamment ;

- > l'amélioration constatée dans les revenus s'explique en premier lieu par une part de l'Etat au bénéfice de la BNS plus importante que prévue ainsi que par une évolution favorable de certains impôts directs, revenus de transferts et revenus financiers ;
- > le degré d'autofinancement des investissements ascende à 208,5 %.

Le graphique qui suit retrace l'évolution de l'excédent du compte de résultats depuis 1985 :



Pour mémoire, les comptes 2016 ont enregistré une charge exceptionnelle au moment de la constitution du fonds de politique foncière active.

Si l'on prend en considération les principales opérations de clôture effectuées au niveau des charges et des revenus dans la comptabilité 2021, le résultat du compte de résultats se solde par un excédent de revenus de l'ordre de 121,7 millions de francs.

Au vu du résultat favorable, le Conseil d'Etat a décidé plusieurs attributions à des fonds et provisions afin d'anticiper différentes charges ou diminution de recettes qui impacteront de manière importante et inévitable les finances de l'Etat tout au long de la législature.

La situation se présente de la manière suivante :

- > Die Verbesserung auf der Ertragsseite ist hauptsächlich auf einen über den Erwartungen liegenden Anteil des Staates an der SNB-Gewinnausschüttung sowie eine günstige Ertragsentwicklung bei verschiedenen direkten Steuern, Transfer- und Finanzerträgen zurückzuführen.
- > Der Selbstfinanzierungsgrad der Nettoinvestitionen beträgt 208,5 %.

Die folgende Grafik zeigt die Entwicklung des Finanzierungsüberschusses oder -fehlbetrags der Erfolgsrechnung seit 1985 auf:

Es sei darauf hingewiesen, dass die Rechnung 2016 mit der Bildung des Fonds für die aktive Bodenpolitik einen ausserordentlichen Aufwand verzeichnet hatte.

Sieht man von den hauptsächlichlichen Abschlussbuchungen auf der Aufwand- und der Ertragsseite in der Staatsrechnung 2021 ab, so schliesst die Erfolgsrechnung mit einem Ertragsüberschuss von rund 121,7 Millionen Franken.

Angesichts dieses erfreulichen Ergebnisses hat der Staatsrat mehrere Fonds- und Rückstellungseinlagen beschlossen, um verschiedene Aufwände oder Mindererinnahmen zu antizipieren, die die Staatsfinanzen im Laufe der Legislaturperiode unweigerlich stark belasten werden.

Das ergibt folgendes Bild:

Résultats avant et après prise en considération des opérations de clôture Ergebnisse vor und nach Berücksichtigung der Abschlussbuchungen

| | mios / Mio. |
|--|-------------|
| Excédent de revenus du compte de résultats avant opérations de clôture Ertragsüberschuss der Erfolgsrechnung vor Abschlussbuchungen | 121,7 |
| Opérations de clôture (en déduction) Abschlussbuchungen (minus) | |
| Complément à la provision créée en vue d'assainir le bilan de l'HFR Aufstockung der Rückstellung zur Sanierung der HFR-Bilanz | 25,0 |
| Reconstitution partielle de la provision BNS après la dissolution effectuée en 2020 pour faire face aux dépenses COVID Teilweise Wiederöffnung der SNB-Rückstellung nach der im Jahr 2020 erfolgten Auflösung zur Deckung der COVID-Ausgaben | 25,0 |
| Création d'une provision destinée à couvrir les risques liés aux fluctuations de la part cantonale à l'impôt anticipé Bildung einer Rückstellung für die Schwankungsrisiken des Kantonsanteils an der Verrechnungssteuer | 10,0 |
| Complément à la provision pour l'assainissement de La Pila Aufstockung der Rückstellung für die Sanierung von La Pila | 9,0 |
| Reconstitution de la provision pour le subventionnement des constructions scolaires Wiederöffnung der Rückstellung für die Subventionierung von Schulbauten | 2,5 |
| Réalimentation de la provision pour les biens culturels Äufnung der Rückstellung für Kulturgüter | 2,5 |
| Constitution d'une provision garantissant les aides financières aux entreprises concernées par les contributions au service de l'intérêt Bildung einer Rückstellung zur Gewährleistung von Finanzhilfen an Unternehmen, die Zinskostenbeiträge leisten müssen | 1,0 |
| Affectation spéciale au fonds de la faune Besondere Einlage in den Fonds für das Wild | 0,5 |
| Affectation spéciale au fonds de l'emploi Besondere Einlage in den Beschäftigungsfonds | 0,5 |
| Résultat opérationnel Betriebsergebnis | 45,7 |
| Charges extraordinaires (en déduction) Ausserordentlicher Aufwand (minus) | |
| Attribution au fonds d'infrastructures Einlage in den Infrastrukturfonds | 45,0 |
| Excédent de revenus du compte de résultats Ertragsüberschuss Erfolgsrechnung | 0,7 |

Les comptes 2021 ont été à nouveau fortement impactés par la crise sanitaire. En effet, de nombreuses mesures, mises en place en 2020, se sont poursuivies en 2021, générant cette fois encore, des dépenses qui n'étaient pas prévues au budget. Globalement, les charges supplémentaires nettes par rapport au budget en lien avec la pandémie de COVID-19 se sont élevées à 71,4 millions

Die Staatsrechnung 2021 ist erneut durch die Gesundheitskrise in Mitleidenschaft gezogen worden. So wurden zahlreiche 2020 eingeführte Massnahmen 2021 fortgesetzt und hatten wiederum nicht budgetierte Ausgaben zur Folge. Insgesamt beliefen sich die Nettomehraufwendungen gegenüber dem Voranschlag in Zusammenhang mit der Coronapandemie auf 71,4 Millionen Franken,

de francs, dont 54,8 millions de francs se rapportant aux différentes mesures de soutien à l'économie et 3 millions de francs concernant un soutien aux hôpitaux publics. Un montant de 13,6 millions de francs est en outre imputables aux autres charges en lien avec la crise de COVID-19, dont principalement 10,1 millions de francs destinés à l'Organe cantonal de conduite et à la Task Force DSAS.

Le tableau suivant présente ces éléments dans le détail :

wovon 54,8 Millionen Franken für die verschiedenen Massnahmen zur Unterstützung der Wirtschaft und 3 Millionen Franken zur Unterstützung der öffentlichen Spitäler. 13,6 Millionen Franken entfallen ausserdem auf die übrigen coronabedingten Aufwendungen, wovon hauptsächlich 10,1 Millionen Franken für das Kantonale Führungsorgans und die GSD-Taskforce.

Folgende Tabelle listet die einzelnen Punkte auf:

Charges nettes supplémentaires en lien avec la crise sanitaire de COVID-19 Nettomehraufwendungen in Zusammenhang mit der Coronakrise

| | mios / Mio. |
|--|-------------|
| Mesures cantonales de soutien à l'économie | 54,8 |
| Kantonale Massnahmen zur Unterstützung der Wirtschaft | |
| Aides au secteur du tourisme Hilfe für den Tourismus | 2,3 |
| Aides pour les baux commerciaux Hilfe für Geschäftsmieten | 0,1 |
| Aides à la presse et aux médias Hilfe für die Presse und die Medien | 1,3 |
| Soutien aux personnes précarisées et à risque de pauvreté Unterstützung für von Prekarität betroffene und armutsgefährdete Personen | 0,3 |
| Soutien à l'orientation et à la formation professionnelle Unterstützung der Berufsberatung und der Berufsbildung | 1,4 |
| Compléments RHT/APG (dirigeants et employés) Ergänzungsbeiträge zur KAE und EO-Entschädigung (Führungskräfte und Angestellte) | 2,9 |
| Cas de rigueur Härtefälle | 15,9 |
| Aides aux établissements contraints à la fermeture Hilfe für von zur Schliessung gezwungene Einrichtungen | 5,9 |
| Plan de relance Wiederankurbelungsplan | 24,7 |
| Aides financières aux hôpitaux publics | 3,0 |
| Finanzhilfen für die öffentlichen Spitäler | |
| Aide financière au HFR liée à la crise de COVID-19 Coronabedingte Finanzhilfe für das HFR | 3,0 |
| Autres charges en lien avec la crise de COVID-19 | 13,6 |
| Sonstige coronabedingte Aufwendungen | |
| Organe cantonal de conduite et Task Force DSAS Kantonales Führungsorgan und GSD-Taskforce | 10,1 |
| Coûts supplémentaires dans les institutions spécialisées liés à la crise de COVID-19 Coronabedingte Mehrkosten in den sonder- und sozialpädagogischen Institutionen | 1,8 |
| Indemnités supplémentaires aux transports publics liées à la crise de COVID-19 Coronabedingte zusätzliche Abgeltungen für den öffentlichen Verkehr | 1,0 |
| Autres coûts directement liés à la crise de COVID-19 Sonstige direkt coronabedingte Kosten | 0,7 |
| Total | 71,4 |

Ainsi, les coûts en lien avec la crise sanitaire de COVID-19 ont été couverts à hauteur de 46 millions de francs par un prélèvement sur la provision constituée à cet effet.

Quant aux montants relatifs au plan de relance, ils sont financés par un prélèvement équivalent sur le fonds de relance.

So wurden die coronabedingten Kosten im Umfang von 46 Millionen Franken mit einer Entnahme aus dem dazu gebildeten Fonds finanziert.

Die Beträge in Bezug auf den Wiederankurbelungsplan werden über eine entsprechende Entnahme aus dem Wiederankurbelungsfonds finanziert.

Le solde de 0,7 million de francs, correspondant aux autres coûts directement liés à la crise de COVID-19, ont été mis à charge des comptes 2021 et ont fait l'objet de crédits supplémentaires compensés.

A noter que certains coûts liés à la crise sanitaire avaient été inscrits au budget 2021. Cela concerne une aide financière aux hôpitaux pour 10 millions de francs, des ressources destinées à la Task Force sanitaire pour 2,4 millions de francs ainsi que du personnel auxiliaire chargé de la salle « COVID » du Pouvoir judiciaire pour 0,1 million de francs. Ces moyens, qui ont été effectivement consommés en 2021, ne figurent pas dans la liste présentée ci-avant, étant donné que seules les charges supplémentaires nettes par rapport au budget y sont inventoriées.

D'autres charges sont également imputables à la pandémie, mais n'ont pas généré de dépenses qui excèdent le budget, raison pour laquelle elles ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Cela concerne tout d'abord les classes de soutien dans l'enseignement (0,5 million de francs). De même, certains coûts non planifiés liés à la crise sanitaire ont finalement pu être compensés par un niveau de charges courantes moins élevé que prévu au budget ou par des récupérations complémentaires. Il s'agit de l'aide financière aux EMS estimée à 1,8 million de francs et de celle en faveur du HIB (0,5 million de francs).

Il existe encore certaines dépenses indirectement liées à la crise sanitaire qui sont plus difficiles à évaluer et sont sujettes à interprétation.

Der Saldo von 0,7 Millionen Franken für die sonstigen direkt coronabedingten Kosten wurden der Rechnung 2021 belastet und waren bereits Gegenstand kompensierter Nachtragskredite.

Einige coronabedingte Kosten waren übrigens im Voranschlag 2021 eingestellt. Darunter fallen Finanzhilfen für die Spitäler im Betrag von 10 Millionen Franken, Ressourcen für die Gesundheitstaskforce in Höhe von 2,4 Millionen Franken sowie Hilfspersonal für den «COVID»-Verhandlungssaal der Gerichtsbehörden im Betrag von 0,1 Millionen Franken. Diese Mittel, die 2021 tatsächlich aufgebraucht wurden, erscheinen nicht in der Auflistung weiter oben, weil dort nur die Mehrkosten im Vergleich zum Voranschlag aufgeführt sind.

Weitere Aufwendungen sind ebenfalls coronabedingt, haben aber keine Mehrausgaben gegenüber dem Voranschlag generiert, weshalb sie nicht in dieser Tabelle aufgeführt sind. Darunter fallen allen voran die Förderklassen im Unterrichtswesen (0,5 Millionen Franken). Auch konnten einige ungeplante coronabedingte Kosten schliesslich durch weniger hohe laufende Ausgaben als budgetiert oder über zusätzliche Rückerstattungen kompensiert werden. Darunter fallen die Finanzhilfe an die Pflegeheime mit schätzungsweise 1,8 Millionen Franken und die Finanzhilfe für das HIB (0,5 Millionen Franken).

Es gibt noch einige indirekt coronabedingte Ausgaben, die schwieriger zu schätzen und Auslegungssache sind.

2. Le compte de résultats

Le compte de résultats présente un excédent de revenus de 0,7 million de francs (2020 : excédent de revenus de 0,8 million de francs).

2.1. Des charges courantes maîtrisées

Le total des charges de fonctionnement de l'année 2021 s'élève à 4071,6 millions de francs, soit 285,9 millions de francs ou 7,6 % de plus qu'au budget. Une analyse plus fine de cet écart démontre que les charges courantes sont inférieures au budget défalcation faite notamment des charges supplémentaires liées à la pandémie.

2. Erfolgsrechnung

Die Erfolgsrechnung weist einen Ertragsüberschuss von 0,7 Millionen Franken aus (2020: Ertragsüberschuss von 0,8 Millionen Franken).

2.1. Laufender Aufwand unter Kontrolle

Der Gesamtaufwand der Erfolgsrechnung des Jahres 2021 beläuft sich auf 4071,6 Millionen Franken, das sind 285,9 Millionen Franken oder 7,6 % mehr als budgetiert. Bei eingehenderer Betrachtung ist zu erkennen, dass der laufende Aufwand niedriger ist als budgetiert, insbesondere wenn man die coronabedingten Mehraufwendungen abzieht.

| | Comptes Rechnung 2021 | Budget Voranschlag 2021 | Variations Veränderungen | |
|---|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------------|
| | mios / Mio. | mios / Mio. | mios / Mio. | en / in % |
| Charges de personnel Personalaufwand | 1383,1 | 1359,6 | + 23,5 | + 1,7 |
| Charges de consommation de biens et services et autres charges d'exploitation Sach- und übriger Betriebsaufwand | 389,5 | 407,4 | - 17,9 | - 4,4 |
| Charges financières Finanzaufwand | 5,3 | 4,9 | + 0,4 | + 8,2 |
| Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen Verwaltungsvermögen | 75,1 | 82,3 | - 7,2 | - 8,7 |
| Amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen | 48,2 | 51,2 | - 3,0 | - 5,9 |
| Charges de transferts Transferaufwand | 1898,3 | 1777,4 | + 120,9 | + 6,8 |
| Financements spéciaux Spezialfinanzierungen | 177,8 | 54,8 | + 123,0 | + 224,5 |
| Charges extraordinaires Ausserordentlicher Aufwand | 47,5 | - | + 47,5 | - |
| Imputations internes Interne Verrechnungen | 46,8 | 48,1 | - 1,3 | - 2,7 |
| Total | 4071,6 | 3785,7 | + 285,9 | + 7,6 |

Le tableau précédent nécessite les explications suivantes :

- > contrairement à ce que pourrait faire penser une analyse superficielle, on ne se trouve pas en présence d'un important dépassement des charges prévues au budget. D'une part, il faut en effet écarter les principales augmentations de charges « comptables », à savoir l'alimentation des fonds et provisions, les charges extraordinaires ainsi que celles compensées se rapportant à la HES-SO//FR. D'autre part, il faut

Erläuterungen zu dieser Tabelle:

- > Anders als man auf den ersten Blick meinen könnte, gibt es keine starke Überschreitung des budgetierten Aufwands. So muss einerseits der hauptsächlich gestiegene «buchmässigen» Aufwand ausgeklammert werden, das heisst die Einlagen in Fonds und Rückstellungen, der ausserordentliche Aufwand, sowie der kompensierte ausserordentliche Aufwand in Zusammenhang mit der HES-SO//FR. Andererseits ist auch

- également tenir compte des nombreuses charges supplémentaires induites par la pandémie et le plan de relance qui ont été en très grande partie couvertes par des prélèvements sur le fonds et la provision constitués à cet effet. Défalcation faite de ces éléments, les charges totales « courantes » se situent largement en dessous de la cible du budget. A signaler que cette comparaison ne prend pas non plus en compte les 15,9 millions de francs de crédits supplémentaires « ordinaires » compensés soumis au Grand Conseil exceptionnellement à la session de mars 2022. On peut en déduire que la crise sanitaire a également eu pour effet de réduire temporairement certaines charges, la marge de manœuvre restant ordinairement très faible ;
- > les charges de personnel excèdent le budget de 23,5 millions de francs ou de 1,7 %. Cet écart s'explique d'une part, par des dépenses supplémentaires de 8,6 millions de francs de charges de personnel auxiliaire à la HES-SO//FR couvertes par des recettes externes et d'autre part, par un surplus de 0,3 million de francs du coût du personnel enregistré dans le secteur spécifique de l'Université entièrement financé également par des ressources extérieures. A cela s'ajoutent enfin 14 millions de francs de charges de personnel supplémentaires engagées dans différents services concernés par des mesures en lien avec la crise sanitaire et qui ont été compensés en grande partie par des recettes complémentaires et 0,5 million de francs en lien avec le plan de relance entièrement compensé par le fonds ad hoc. En tenant compte de ces éléments, les charges de personnel sont finalement dans la cible au budget ;
 - > les charges de consommation de biens et services et les autres charges d'exploitation respectent globalement la cible budgétaire (- 4,4 %), malgré les 6,2 millions de francs de charges supplémentaires, non prévues au budget, induites par la pandémie et le montant de 1,4 million de francs destiné aux mesures de relance. Cela s'explique notamment par des charges inférieures au budget en lien avec le domaine de l'informatique (- 3,7 millions de francs), les charges d'entretien pour le site de Saint-Aubin (- 6,5 millions de francs) et des réévaluations des provisions relatives aux pertes sur débiteurs (- 9,2 millions de francs), ainsi que l'activité réduite ou à distance influençant plusieurs charges à la baisse ;
 - > les amortissements du patrimoine administratif sont inférieurs à l'estimation du budget. L'écart s'explique par des amortissements en repli notamment pour les immeubles (- 6,5 millions de francs par rapport au budget) ;
 - > le poste « Amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements » est inférieur au budget de 3 millions de francs. Cet écart trouve son explication dans des mouvements divergents. Tout
- den zahlreichen durch die Pandemie und den Wiederankurbelungsplan bedingten Mehraufwendungen Rechnung zu tragen, die weitgehend durch Entnahmen aus dazu gebildeten Fonds und Rückstellungen finanziert wurden. Sieht man von diesen Faktoren ab, fällt der «laufende» Gesamtaufwand weit geringer aus als budgetiert. Ebenfalls nicht berücksichtigt sind dabei die 15,9 Millionen Franken an kompensierten «ordentlichen» Nachtragskrediten, die dem Grossen Rat ausnahmsweise in der Märzsession 2022 unterbreitet worden sind. Das bedeutet, dass die Coronakrise auch zu einer vorübergehenden Reduktion gewisser Ausgaben führte, wobei der Spielraum zwischen Voranschlag und Rechnung nach wie vor sehr gering ist.
 - > Der Personalaufwand liegt um 23,5 Millionen Franken oder 1,7 % über den Voranschlagszahlen. Diese Abweichung ist zum einen auf ihrerseits mit Drittmitteln gedeckte Mehrausgaben von 8,6 Millionen Franken für Hilfspersonal an der HES-SO//FR und zum andern auf Personalmehrkosten von 0,3 Millionen Franken im besonderen, ebenfalls vollständig durch Fremdmittel finanzierten Bereich der Universität zurückzuführen. Dazu kommen zum Grossteil durch Mehreinnahmen kompensierte Personalmehrkosten von 14 Millionen Franken in den verschiedenen Dienststellen in Zusammenhang mit der Bewältigung der Coronakrise und 0,5 Millionen Franken in Zusammenhang mit dem Wiederankurbelungsplan, die über den dazu vorgesehenen Fonds vollständig kompensiert wurden. Unter Berücksichtigung dieser Umstände liegt der Personalaufwand letztlich im budgetierten Rahmen.
 - > Der Sach- und übrige Betriebsaufwand liegt insgesamt im budgetierten Rahmen (- 4,4 %), und dies trotz nicht budgetierter coronabedingter Mehraufwendungen von 6,2 Millionen Franken und den 1,4 Millionen Franken für die Wiederankurbelungsmassnahmen. Dies liegt insbesondere an den unter dem budgetierten Betrag liegenden Ausgaben in Zusammenhang mit dem IT-Bereich (- 3,7 Millionen Franken), den Unterhaltskosten für den Standort Saint-Aubin (- 6,5 Millionen Franken) und den Neubewertungen von Rückstellungen für Debitorenverluste (- 9,2 Millionen Franken) sowie den reduzierten oder im Homeoffice erfolgten Aktivitäten, die Einsparungen bei verschiedenen Aufwendungen zur Folge hatten.
 - > Die Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen liegen unter den Voranschlagsschätzungen. Die Differenz ist namentlich mit den rückläufigen Abschreibungen auf Immobilien zu erklären (- 6,5 Millionen Franken gegenüber dem Voranschlag).
 - > Die «Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen» fallen um 3 Millionen Franken niedriger aus als budgetiert, was auf gegenläufige Bewegungen zurückzuführen ist. So

d'abord, la subvention d'investissement de 6,9 millions de francs prévue pour le bâtiment du Smart Living Lab n'a été versée qu'à hauteur de 0,9 million de francs. Les subventions d'investissements en lien avec les mesures énergétiques ont été aussi moins élevées que prévu (-2,3 millions de francs). Cependant, les subventions d'investissements relatives aux constructions scolaires sont sensiblement supérieures au budget (+4 millions de francs), dépassement couvert par un prélèvement sur la provision constituée à cet effet. Quant aux amortissements des prêts du patrimoine administratif, ils ont été également plus élevés que budgétés en raison d'une dépense liée à une mesure du plan de relance (+3 millions de francs) et au versement complémentaire pour la Patinoire St-Léonard (+1 million de francs) ;

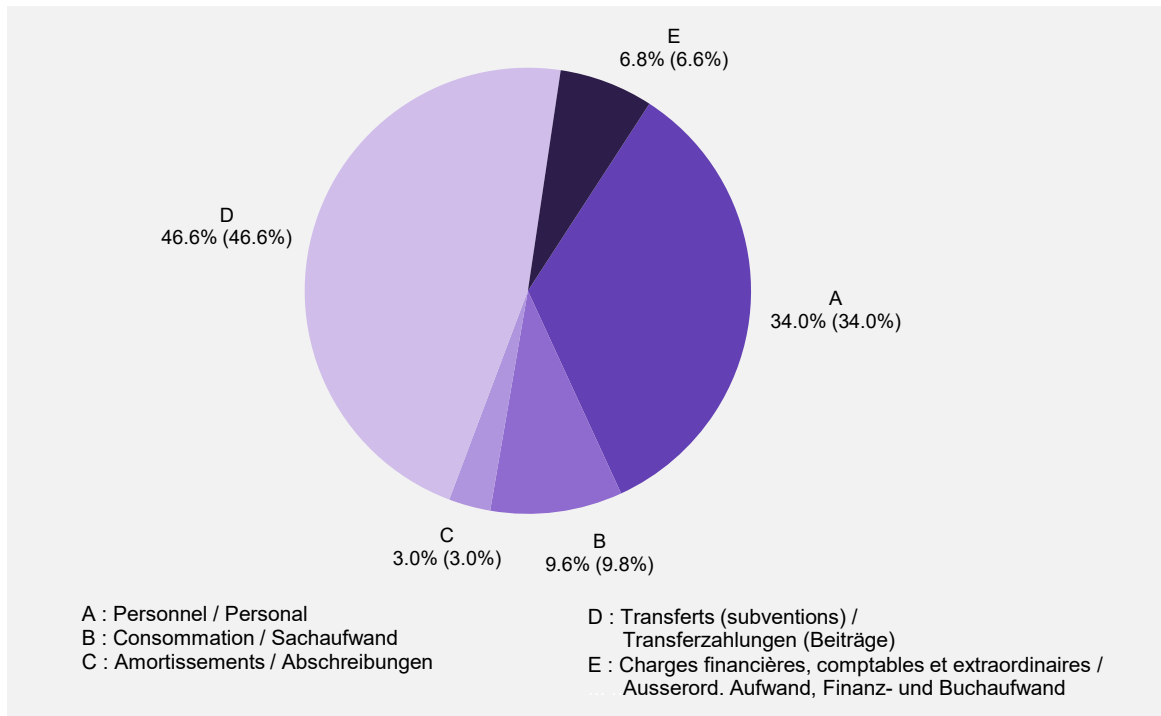
- > les charges de transferts ont quant à elles très largement dépassé la cible budgétaire, en raison principalement des différentes mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire ainsi que des importantes contributions pour les hospitalisations hors canton. Plus de détails seront donnés au chapitre 2.5 ;
- > enfin, la variation exceptionnelle par rapport au budget du poste « Financements spéciaux » est due principalement à l'alimentation de la provision liée aux effets de la crise sanitaire (+31 millions de francs) à la BNS (+25 millions de francs), à l'assainissement de l'HFR (+25 millions de francs) ainsi qu'à la constitution d'une provision afin de couvrir les risques de fluctuations de la part à l'impôt anticipé (+10 millions de francs). A cela s'ajoutent, au titre de charges extraordinaires, 45 millions de francs d'attribution au fonds d'infrastructures.

Les charges de fonctionnement se répartissent ainsi aux comptes 2021 (2020) :

wurden für das Gebäude des Smart Living Lab statt des gesamten vorgesehenen Investitionsbeitrags von 6,9 Millionen Franken nur 0,9 Millionen Franken ausbezahlt. Auch die Investitionsbeiträge für Energiemassnahmen waren tiefer als vorgesehen (-2,3 Millionen Franken). Die Investitionsbeiträge für Schulbauten fielen hingegen deutlich höher aus als budgetiert (+4 Millionen Franken), was durch eine Entnahme aus der dazu gebildeten Rückstellung finanziert wurde. Die Abschreibungen auf den Darlehen des Verwaltungsvermögen fielen aufgrund einer Ausgabe in Zusammenhang mit dem Wiederankurbelungsplan (+3 Millionen Franken) und der zusätzlichen Zahlung für das Eisstadion St. Leonhard (+1 Million Franken) ebenfalls höher aus als veranschlagt.

- > Beim Transferaufwand ist eine ganz markante Zunahme gegenüber dem Voranschlag zu verzeichnen, hauptsächlich aufgrund der verschiedenen Massnahmen zur Bekämpfung der Coronakrise sowie hoher Beiträge für die ausserkantonalen Spitaleinweisungen. Darauf wird in Punkt 2.5 näher eingegangen.
- > Die ausserordentlich starke Abweichung vom Voranschlag in der Position «Spezialfinanzierungen» ist hauptsächlich auf die Äufnung der Rückstellung in Zusammenhang mit den Auswirkungen der Coronakrise (+31 Millionen Franken), auf die SNB (+25 Millionen Franken), auf die Sanierung des HFR (+25 Millionen Franken) sowie auf die Bildung einer Rückstellung zur Deckung der Schwankungsrisiken bei der Verrechnungssteuer (+10 Millionen Franken) zurückzuführen. Dazu kommen auch noch als ausserordentlicher Aufwand 45 Millionen Franken als Einlage in den Infrastrukturfonds.

Der laufende Aufwand teilt sich somit in der Staatsrechnung 2021 (2020) wie folgt auf:



L'évolution de la part respective des différentes catégories de charges montre une assez forte stabilité du poids de chacune des catégories, avec toutefois une progression sensible des charges comptables et une baisse au niveau des charges de personnel. Les écarts entre 2020 et 2021 restent dans l'ensemble très faibles.

Prozentual verändern sich die verschiedenen Aufwandskategorien kaum, allerdings mit einer deutlichen Zunahme beim Buchaufwand und einer Abnahme beim Personalaufwand. Die Abweichungen zwischen 2020 und 2021 bleiben aber insgesamt sehr gering.

Les rubriques de charges qui enregistrent des fluctuations importantes par rapport au budget 2021 sont les suivantes :

Die folgenden Aufwandpositionen weisen im Vergleich zum Voranschlag 2021 die grössten Veränderungen auf:

| | mios / Mio. |
|--|-------------|
| Charges en plus | |
| Mehraufwand | |
| Versements aux provisions (notamment pandémie COVID-19 / BNS / HFR / part à l'impôt anticipé / Pila / constructions scolaires / biens culturels) Einlagen in Rückstellungen (insbesondere Coronapandemie / SNB / HFR / Verrechnungssteueranteil / Pila / Schulbauten / Kulturgüter) | + 108,0 |
| Mesures cantonales de soutien liées au COVID-19 (hors HFR) Kantonale Unterstützungsmassnahmen im Zusammenhang mit Covid-19 (ohne HFR) | + 95,9* |
| Attribution au fonds d'infrastructures Einlagen in den Infrastrukturfonds | + 45,0 |
| Mesures de relance Wiederankurbelungsmassnahmen | + 24,7* |
| Traitements du personnel auxiliaire liés à la pandémie de COVID-19 Gehälter des coronabedingt angestellten Hilfspersonals | + 14,0* |
| Versements au fonds de l'énergie Einlagen in den Energiefonds | + 13,3* |
| Hospitalisations hors canton Spitaleinweisungen ausserhalb des Kantons | + 9,4 |
| Traitements du personnel auxiliaire de la HES-SO//FR Gehälter des Hilfspersonals der HES-SO//FR | + 8,6* |
| Frais d'intervention liés à la pandémie de COVID-19 Kosten der Massnahmen gegen die Covid-19-Pandemie | + 6,2* |
| Charges en moins | |
| Minderaufwand | |
| Réévaluations sur créances (provisions pertes sur débiteurs) Wertberichtigungen auf Forderungen (Rückstellungen für Debitorenverluste) | - 9,2 |
| Entretien et aménagement des sites liés à la politique foncière active (Saint-Aubin) Unterhalt und Erschliessung von Standorten in Zusammenhang mit der aktiven Bodenpolitik (Saint-Aubin) | - 6,5* |
| Amortissements des immeubles Abschreibungen auf Gebäuden | - 6,5 |
| Aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés Sozialhilfe für Asylbewerber und Flüchtlinge | - 5,9* |
| Amortissements des subventions d'investissements (notamment bâtiment SLL et énergie) Abschreibungen auf den Investitionsbeiträgen (namentlich SLL-Gebäude und Energie) | - 5,6* |

* Entièrement ou partiellement compensées sur le plan des revenus

* Vollständiger oder teilweiser Ausgleich auf der Ertragsseite

2.2. Les charges et les effectifs de personnel

2.2.1. Croissance en légère progression des charges de personnel

En 2021, le total des charges effectives de personnel a atteint le montant de 1383,1 millions de francs. Par rapport aux prévisions budgétaires, chiffrées à 1359,6 millions de francs, on enregistre un « dépassement » de 1,7 %. Celui-ci découle, d'une part, du surplus (+ 0,3 million de francs aux comptes par rapport au budget) du coût du personnel (hors effectif de l'Etat) relevé dans le secteur spécifique de l'Université entièrement financé par des ressources extérieures et, d'autre part, du coût supplémentaire (+ 8,6 millions de francs) enregistré à la HES-SO//FR pour le personnel auxiliaire engagé pour la fourniture de prestations à des tiers et couvert par des recettes additionnelles correspondantes. Par ailleurs, il faut également tenir compte des charges de personnel induites par la crise sanitaire (+ 14 millions de francs), non prévues au budget, qui concernent principalement le personnel auxiliaire engagé au fonctionnement de l'Organe cantonal de conduite et de la Task Force DSAS. Ces charges ont été en grande partie compensées par des recettes supplémentaires et par un prélèvement sur la provision relative aux effets de la pandémie de COVID-19. S'ajoute également 0,5 million de francs en lien avec des mesures de relance qui est entièrement couvert par le fonds de relance.

Abstraction faite de ces cas particuliers, les charges réelles de personnel (1359,7 millions de francs) correspondent à celles inscrites au budget (1359,6 millions de francs).

L'évolution de la masse salariale se présente ainsi :

2.2. Personalaufwand und Personalbestände

2.2.1. Leichte Zunahme des Personalaufwands

2021 beläuft sich der effektive Personalaufwand auf insgesamt 1383,1 Millionen Franken. Verglichen mit den Vorschlagszahlen von 1359,6 Millionen Franken ist eine «Überschreitung» um 1,7 % festzustellen. Diese ergibt sich erstens aus den Personalmehrkosten im besonderen, vollständig durch Fremdmittel finanzierten Bereich der Universität (nicht im Stellenetat des Staates, + 0,3 Millionen Franken in der Rechnung gegenüber dem Vorschlag), und zweitens aus den Mehrkosten (+ 8,6 Millionen Franken), die an der HES-SO//FR für die für die Leistungserbringung an Dritte angestellte Hilfspersonal zu verzeichnen waren und durch entsprechende Mehreinnahmen gedeckt wurden. Weiter müssen auch nicht veranschlagte, durch die Coronakrise bedingte Personalmehrkosten (+ 14 Millionen Franken) berücksichtigt werden, die hauptsächlich die Anstellung von Hilfspersonal für Arbeiten in Zusammenhang mit dem Kantonalen Führungsorgan und der GSD-Taskforce betrafen. Diese Aufwendungen wurden zu einem grossen Teil durch Mehreinnahmen und durch eine Entnahme aus der Rückstellung für die Auswirkungen der Coronapandemie ausgeglichen. Dazu kommen noch 0,5 Millionen Franken für die Wiederankurbelungsmassnahmen, die vollumfänglich über den Wiederankurbelungsfonds finanziert werden.

Abgesehen von diesen Sonderfällen entspricht der tatsächliche Personalaufwand von 1359,7 Millionen Franken in etwa dem veranschlagten Betrag von 1359,6 Millionen Franken.

Die folgende Tabelle zeigt die Lohnsummenentwicklung:

| Comptes Staatsrechnung | Charges de personnel totales Gesamtpersonalaufwand | |
|---------------------------|---|--|
| | mios / Mio. | Variations / Veränderungen en / in % |
| 2014 | 1182,0 | + 0,2 |
| 2015 | 1192,4 | + 0,9 |
| 2016 | 1210,4 | + 1,5 |
| 2017 | 1263,1 | + 4,4 |
| 2018 | 1286,5 | + 1,9 |
| 2019 | 1308,1 | + 1,7 |
| 2020 | 1340,5 | + 2,5 |
| 2021 | 1383,1 | + 3,2 |

Avec la mise en œuvre des mesures structurelles et d'économies, notamment celles relatives au personnel, la croissance de la masse salariale était contenue en 2014, année où la progression atteignait + 2,2 millions de francs (+ 0,2 %). Elle a ensuite légèrement augmenté pour atteindre + 10,4 millions de francs (+ 0,9 %) en 2015 et + 18 millions de francs (+ 1,5 %) en 2016. Avec la progression 2017 de 52,7 millions de francs (+ 4,4 %), on se retrouve au niveau de la croissance moyenne de la masse salariale prévalant lors de la législature 2007-2011 et qui avoisinait 50 millions de francs ou 5 % par an. En 2018 et 2019 cependant, les variations observées sont à la baisse et restent relativement stables avant de repartir à la hausse en 2020 pour atteindre 2,5 %.

La croissance de la masse salariale relevée en 2021 (+ 42,6 millions de francs ou + 3,2 %) est en progression par rapport à celle constatée lors de l'exercice précédent. Elle découle avant tout de l'augmentation du nombre de postes occupés de quelque 97 unités, dont plus des trois quarts en faveur du secteur de l'enseignement. Il faut relever que la hausse de la masse salariale comprend en 2021 les conséquences de la pandémie de COVID-19, en particulier en termes de personnel auxiliaire administratif. Les dépenses supplémentaires en la matière (+ 14 millions de francs) concernent principalement les ressources mises à disposition pour la vaccination, le testing, le tracing ainsi que pour la Task Force sanitaire. Ces charges ont été compensées par des recettes supplémentaires et un prélèvement sur la provision relative au COVID-19 pour le solde.

Il faut rappeler que les charges de personnel sont en partie couvertes par des participations fédérales, communales ou de tiers. Ainsi, en lien direct avec les salaires versés, la part des communes aux traitements et charges sociales du personnel enseignant de la scolarité obligatoire et du Conservatoire atteint 198 millions de francs en 2021 (soit le 14,3 % du total des charges de personnel). A quoi s'ajoute le financement indirect des traitements via les contributions de la Confédération et des autres cantons en faveur de l'Université et des Hautes écoles spécialisées. Si l'on considère que 80 % des sommes allouées à ces institutions concerne leur masse salariale, cela représente un apport estimé à quelque 147,4 millions de francs (équivalent à 10,7 % du total des charges de personnel).

2.2.2. Une croissance des effectifs stable

La statistique de l'emploi évalue l'occupation moyenne durant l'année 2021 à 8867,2 équivalents plein temps (EPT). Le tableau qui suit présente l'évolution de l'effectif du personnel équivalent plein temps depuis le début de la décennie, exclusion faite du personnel des deux réseaux hospitaliers :

Mit der Umsetzung der Struktur- und Sparmassnahmen, insbesondere mit denjenigen, die das Personal betrafen, konnte der Lohnsummenanstieg 2014 mit einer Zunahme um 2,2 Millionen Franken bzw. + 0,2 % eingedämmt werden. 2015 war wiederum eine leicht stärkere Zunahme um + 10,4 Millionen Franken (+ 0,9 %) zu verzeichnen, und 2016 betrug sie dann + 18 Millionen Franken (+ 1,5 %). Der Lohnsummenanstieg um 52,7 Millionen Franken im Rechnungsjahr 2017 (+ 4,4 %) bewegte sich wieder im Bereich des Durchschnittszuwachses der Legislaturperiode 2007–2011 um jährlich knapp 50 Millionen Franken oder 5 %. In den Jahren 2018 und 2019 gehen jedoch die festgestellten Veränderungen zurück und bleiben mehr oder weniger unverändert, bevor sie 2020 wieder auf 2,5 % ansteigen.

Der Lohnsummenanstieg beträgt im Rechnungsjahr 2021 42,6 Millionen Franken oder + 3,2 % und liegt damit über den Vorjahreszahlen. Hauptursache dafür sind die Zunahme der besetzten Stellen um rund 97 VZÄ, die zu drei Viertel auf das Unterrichtswesen entfallen. Dazu ist zu sagen, dass der Lohnsummenanstieg 2021 auch auf die Folgen der Coronapandemie zurückzuführen ist, insbesondere mit der Anstellung von administrativem Hilfspersonal. Die entsprechenden Mehrausgaben (+ 14 Millionen Franken) entfallen hauptsächlich auf die bereitgestellten Ressourcen für das Impfen, das Testen und das Contact Tracing sowie für die Gesundheits-Taskforce. Diese Auslagen wurden mit Mehreinnahmen und einer Entnahme aus der Corona-Rückstellung für den Restbetrag kompensiert.

Der Personalaufwand wird übrigens zum Teil durch Bundes- oder Gemeindebeteiligungen oder auch Beteiligungen Dritter finanziert. So beläuft sich 2021 direkt auf die Gehaltszahlungen bezogen der Anteil der Gemeinden an den Gehältern und Sozialversicherungsbeiträgen des Lehrpersonals an den obligatorischen Schulen und am Konservatorium auf 198 Millionen Franken (14,3 % des Gesamtpersonalaufwands). Dazu kommt die indirekte Finanzierung der Gehälter über die Beiträge des Bundes und der anderen Kantone zugunsten der Universität und der Fachhochschulen. Geht man davon aus, dass 80 % der diesen Institutionen zugesprochenen Gelder auf ihre Lohnsumme entfallen, entspricht dies rund 147,4 Millionen Franken (10,7 % des Gesamtpersonalaufwands).

2.2.2. Stabile Zunahme des Personalbestands

Die Personalstatistik weist für das Jahr 2021 eine durchschnittliche Beschäftigung zu 8867,2 Vollzeitäquivalenten (VZÄ) aus. Die folgende Tabelle zeigt die Entwicklung des Personalbestands in VZÄ seit 2010 auf, ausgenommen das Personal der beiden Spitalnetze:

Evolution des effectifs du personnel et occupation moyenne durant les années 2011 à 2021 Entwicklung des Personalbestandes und durchschnittliche Beschäftigung in den Jahren 2011-2021

| Années Jahr | Postes équivalents plein temps (EPT) Vollzeitäquivalente (VZÄ) | Variations par rapport à l'année précédente Veränderungen gegenüber dem Vorjahr | |
|----------------|--|--|-----------|
| | Effectif sans Réseaux hospitaliers Bestand ohne Spitalnetze | absolues / absolut | en / in % |
| 2011 | 7687,4 | + 201,9 | + 2,7 |
| 2012 | 7859,1 | + 171,7 | + 2,2 |
| 2013 | 7991,0 | + 131,9 | + 1,7 |
| 2014 | 8090,0 | + 99,0 | + 1,2 |
| 2015 | 8157,0 | + 67,0 | + 0,8 |
| 2016 | 8225,6 | + 68,6 | + 0,8 |
| 2017 | 8403,7 | + 178,1 | + 2,2 |
| 2018 | 8505,3 | + 101,6 | + 1,2 |
| 2019 | 8659,5 | + 154,2 | + 1,8 |
| 2020 | 8769,9 | + 110,4 | + 1,3 |
| 2021 | 8867,2 | + 97,3 | + 1,1 |

Après une tendance à se maintenir à un niveau inférieur à 100 postes, le rythme de progression des effectifs était reparti à la hausse en 2018, en repassant la barre des 100 unités pour la première fois depuis 2013 (hors opération de pérennisation des montants forfaitaires en 2017 pour 118,9 EPT). Cette tendance se poursuit et se stabilise en 2019 (hors opération de pérennisation des montants forfaitaires pour 37,8 EPT) et en 2020. A noter que la cantonalisation a eu des effets non négligeables sur l'évolution des effectifs de l'enseignement primaire en partie en 2019 déjà et de façon complète en 2020. En 2021, l'augmentation de 97,3 unités constitue une baisse stable de la croissance des effectifs par rapport aux années précédentes. La croissance du nombre de postes occupés est sensiblement inférieure à la moyenne relevée durant la législature 2007-2011 (+ 161 EPT par an) et même à celle de la législature 2012-2016 (108 EPT par an) qui tenait pourtant compte en partie de l'effet des mesures structurelles et d'économies relatives au personnel.

Cette croissance de 97,3 unités EPT se ventile de la manière suivante entre les différents secteurs :

Die Personalbestandeszunahme zog nach einer Stabilisierung auf unter 100 VZÄ im Jahr 2018 mit einer Zunahme, die erstmals seit 2013 bei etwas über 100 VZÄ lag, wieder an (ohne die Umwandlung von Pauschalbeträgen in Etatstellen im Jahr 2017 im Umfang von 118,9 VZÄ). Dieser Trend ist weitergegangen und hat sich 2019 (ohne Umwandlung von Pauschalbeträgen in Etatstellen im Umfang von 37,8 VZÄ) und 2020 stabilisiert. Die Kantonalisierung wirkte sich übrigens zum Teil schon 2019 und voll dann 2020 nicht unwesentlich auf die Entwicklung der Personalbestände im Primarschulunterricht aus. 2021 liegt die Zunahme bei 97,3 VZÄ, ist also weiter rückläufig gegenüber den Vorjahren. Damit bleibt die Zunahme der Zahl der besetzten Stellen weit unter dem Durchschnitt der Legislatur 2007–2011 (+ 161 VZÄ pro Jahr) und auch unter dem Durchschnitt der Legislatur 2012-2016 (+ 108 VZÄ pro Jahr), der immerhin teilweise die Auswirkungen der das Personal betreffenden Struktur- und Sparmassnahmen berücksichtigte.

Die Zunahme um 97,3 VZÄ teilt sich wie folgt auf:

Variations des effectifs par secteur d'activités (par rapport aux comptes 2020)
Veränderungen des Personalbestandes nach Tätigkeitsbereichen (im Vergleich zur Rechnung 2020)

EPT / VZÄ

Secteurs :
Sektoren:

| | |
|---|---------------|
| Secteur de l'enseignement Unterrichtswesen | + 75,3 |
| Administration centrale Zentralverwaltung | + 25,0 |
| Secteurs spéciaux Besondere Sektoren | - 2,2 |
| Secteur hospitalier (EMS « Les Camélias ») Spitalwesen (Pflegeheim «Les Camélias») | - 0,8 |
| Total | + 97,3 |

Dans le secteur de la formation, l'évolution des effectifs de personnel se présente ainsi :

Der Personalbestand im Bildungswesen hat sich wie folgt verändert:

EPT / VZÄ

| | |
|--|--------|
| Enseignement préscolaire Vorschulstufe | + 4,0 |
| Enseignement primaire Primarstufe | + 16,4 |
| Cycle d'orientation Orientierungsstufe | + 20,5 |
| Secondaire II Sekundarstufe II | + 9,4 |
| Haute Ecole pédagogique Pädagogische Hochschule | + 4,0 |
| Université Universität | + 5,8 |
| Conservatoire Konservatorium | - |
| Formation professionnelle Berufsbildung | + 10,9 |
| Ecoles techniques Technische Schulen | - 0,2 |
| Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg Fachhochschule Westschweiz//Freiburg | + 4,5 |

Près de 70 % de l'augmentation des effectifs du personnel enseignant se concentrent au niveau de la formation obligatoire et de la formation professionnelle.

Die Zunahme der Stellen im Unterrichtswesen entfällt zu fast 70 % auf die obligatorische Schule sowie auf die Berufsbildung.

Les variations d'effectifs dans l'administration générale sont plus diffuses et concernent de nombreux services ou établissements dans toutes les Directions, comme l'atteste le tableau ci-après. A noter que ce tableau compare, entre les comptes 2020 et 2021, l'évolution des effectifs du personnel administratif mesurée sur la base de l'occupation moyenne annuelle.

In der allgemeinen Verwaltung lassen sich die Bestandesveränderungen weniger genau zuordnen, und sie betreffen zahlreiche Ämter und Anstalten in allen Direktionen, wie die folgende Tabelle zeigt. Dabei ist zu beachten, dass in dieser Tabelle beim Vergleich der Verwaltungspersonalbestände zwischen der Staatsrechnung 2020 und 2021 von der durchschnittlichen jährlichen Beschäftigung ausgegangen wird.

Evolution 2020-2021 des effectifs du personnel administratif (occupation moyenne annuelle)
Entwicklung 2020-2021 der Verwaltungspersonalbestände (durchschnittliche jährliche Beschäftigung)

| | EPT / VZÄ |
|---|-----------|
| Pouvoir législatif Gesetzgebende Behörde | - 0,1 |
| Pouvoir judiciaire Gerichtsbehörden | + 5,2 |
| Pouvoir exécutif – Chancellerie Ausführende Behörde – Kanzlei | + 1,4 |
| Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport Direktion für Erziehung, Kultur und Sport | + 4,0 |
| Direction de la sécurité et de la justice Sicherheits- und Justizdirektion | + 1,8 |
| Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft | + 3,3 |
| Direction de l'économie et de l'emploi Volkswirtschaftsdirektion | - 0,3 |
| Direction de la santé et des affaires sociales Direktion für Gesundheit und Soziales | + 4,0 |
| Direction des finances Finanzdirektion | + 2,5 |
| Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion | + 3,2 |

Les variations importantes de l'occupation moyenne annuelle des postes administratifs entre 2020 et 2021 à relever concernent notamment l'augmentation globale de 5,2 EPT au Pouvoir judiciaire, en particulier les tribunaux d'arrondissement. Une hausse de 2,7 EPT est également observée au Service des ponts et chaussées, en raison d'une diminution de postes vacants.

La baisse observée dans les secteurs spéciaux est concentrée à l'Etablissement de détention fribourgeois (- 3,6 EPT) et au Service des forêts et de la nature (- 1,7 EPT), alors que l'on observe une hausse d'effectifs à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (+ 3,0 EPT) et au Campus Lac-Noir (+ 0,1 EPT).

Eine nennenswerte grosse Differenz bei der durchschnittlichen jährlichen Beschäftigung zwischen 2020 und 2021 betrifft namentlich die Gesamtzunahme um 5,2 VZÄ bei den Gerichtsbehörden, insbesondere bei den Bezirksgerichten. Auch beim Tiefbauamt ist aufgrund einer Verringerung der offenen Stellen eine Zunahme um 2,7 VZÄ zu verzeichnen.

In den besonderen Sektoren ist bei der Freiburger Strafanstalt ein Rückgang um 3,6 VZÄ und beim Amt für Wald und Natur ein Rückgang um 1,7 VZÄ zu verzeichnen, während der Personalbestand beim Landwirtschaftlichen Institut des Kantons Freiburg um 3,0 VZÄ und im Campus Schwarzsee um 0,1 VZÄ zunimmt.

Par le passé, le budget « postes de travail » avait toujours pu être respecté, bien que les écarts comptes / budgets en la matière se soient fortement restreints au cours de ces dernières années. Ce sera à nouveau le cas en 2021 puisque l'occupation effective des postes est inférieure au nombre de postes prévu au budget. L'« économie » nette est pour 2021 de 56,2 EPT, soit – 0,6 %, alors que la masse salariale dépasse quelque peu le budget prévu. Les causes de l'évolution de la masse salariale ne sont pas uniquement liées aux nouveaux postes, mais également à d'autres phénomènes évoqués plus avant. Comme l'atteste le tableau qui suit, le secteur de l'enseignement se situe en dessous du budget, essentiellement en raison de l'Université (– 36,1 EPT).

Dans le secteur de l'administration, l'occupation moyenne effective est également inférieure aux prévisions, avec notamment des écarts importants observés au Service de l'informatique et des télécommunications (– 12,6 EPT) et à la Police (– 8,7 EPT). Pour cette dernière, l'écart s'explique par des départs plus nombreux qu'attendu, principalement en termes de retraites.

Dans le secteur hospitalier, l'augmentation des effectifs concerne exclusivement l'EMS « Les Camélias » à Marsens. Elle est compensée par des recettes liées.

Les secteurs spéciaux présentent également des effectifs inférieurs au budget. Tous les services concernés présentent une « économie », à savoir le Campus Lac-Noir pour 0,1 EPT, l'Etablissement de détention fribourgeois pour 1,2 EPT, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg pour 1,1 EPT et le Service des forêts et de la nature pour 4,2 EPT.

In der Vergangenheit konnte das Stellenbudget immer eingehalten werden, obwohl sich die Differenz zwischen Rechnung und Voranschlag über die Jahre stetig verringert hatte. 2021 wird dies wiederum der Fall sein, da die effektiv besetzten Stellen unter den veranschlagten Stellen liegen, und zwar netto um 56,2 VZÄ oder – 0,6 %, während die Lohnsumme leicht über dem veranschlagten Betrag liegt. Die Lohnsummenentwicklung beruht nicht nur auf den neuen Stellen, sondern auch auf den weiter oben dargelegten Gründen. Wie aus der folgenden Tabelle ersichtlich wird, werden im Unterrichtswesen die budgetierten VZÄ unterschritten, und zwar hauptsächlich bei der Universität (– 36,1 VZÄ) und im obligatorischen Unterricht (– 25 VZÄ).

In der Verwaltung liegt die effektive durchschnittliche Stellenbesetzung ebenfalls unter den Schätzungen, wobei grosse Abweichungen beim Amt für Informatik und Telekommunikation (– 12,6 VZÄ) und bei der Polizei (– 8,7 VZÄ) zu verzeichnen sind. Grund für die Differenz bei der Polizei ist vor allem darauf zurückzuführen, dass es zu mehr Abgängen kam als erwartet, vor allem zu mehr Pensionierungen.

Im Spitalwesen betrifft die Zunahme des Personalbestands ausschliesslich das Pflegeheim «Les Camélias» in Marsens. Sie wird durch gebundene Einnahmen kompensiert.

In den besonderen Sektoren liegt der Stellenbestand ebenfalls unter den budgetierten Zahlen. Bei allen Dienststellen sind VZÄ «eingespart» worden, und zwar im Campus Schwarzsee 0,1 VZÄ, bei der Freiburger Strafanstalt 1,2 VZÄ, beim Landwirtschaftlichen Institut des Kantons Freiburg 1,1 VZÄ) und beim Amt für Wald und Natur 4,2 VZÄ).

| Secteurs : Sektoren: | Comptes ¹⁾ Rechnung ¹⁾ 2021 | Budget Voranschlag 2021 | Ecarts Differenz |
|--|---|-------------------------------|---------------------|
| | EPT / VZÄ | EPT / VZÄ | EPT / VZÄ |
| Administration centrale Zentralverwaltung | 2991,45 | 3008,76 | – 17,31 |
| Secteur de l'enseignement Unterrichtswesen | 5503,18 | 5540,23 | – 37,05 |
| Secteur hospitalier (EMS « Les Camélias ») Spitalwesen (Pflegeheim «Les Camélias») | 17,62 | 12,95 | + 4,67 |
| Secteurs spéciaux et établissements d'Etat Besondere Sektoren und Anstalten des Staates | 354,95 | 361,50 | – 6,55 |
| Total | 8867,20 | 8923,44 | – 56,24 |

¹⁾ Les effectifs sont calculés sur la base de la moyenne annuelle d'occupation des postes

¹⁾ Die Berechnung der Stellenbestände basiert auf der durchschnittlichen jährlichen Stellenbesetzung

2.3. Des charges de fonctionnement inférieures au budget

Le poste « Biens, services et autres charges d'exploitation » représente, aux comptes 2021, un montant de 389,5 millions de francs. Il est inférieur de 4,4 % ou de 17,9 millions de francs au budget. L'évolution par rapport au budget des principales charges de consommation de biens et services est la suivante :

2.3. Laufender Aufwand niedriger als budgetiert

Der «Sach- und übrige Betriebsaufwand» beläuft sich in der Rechnung 2021 auf 389,5 Millionen Franken. Er liegt um 4,4 % oder 17,9 Millionen Franken unter dem Voranschlag. Die wichtigsten Sachaufwandpositionen haben sich gegenüber dem Voranschlag wie folgt entwickelt:

| | Comptes | Budget | Variations | |
|--|------------------|---------------------|---------------|--------------|
| | Rechnung 2021 | Voranschlag 2021 | Veränderung | |
| | mios / Mio. | mios / Mio. | mios / Mio. | en / in % |
| Fournitures, matériel et marchandises Material- und Warenaufwand | 45,5 | 46,6 | - 1,1 | - 2,4 |
| Matériel, mobilier, machines et véhicules Mobilien, Maschinen und Fahrzeuge | 38,2 | 36,9 | + 1,3 | + 3,5 |
| Chauffage, éclairage, eau et élimination des déchets Heizung, Beleuchtung, Wasser und Abfallbeseitigung | 13,6 | 15,1 | - 1,5 | - 9,9 |
| Prestations de service et honoraires Dienstleistungen und Honorare | 129,0 | 131,5 | - 2,5 | - 1,9 |
| Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles Leistungen Dritter baulicher Unterhalt | 48,4 | 52,9 | - 4,5 | - 8,5 |
| Prestations de tiers pour l'entretien des objets mobiliers Leistungen Dritter Unterhalt Mobilien | 21,6 | 24,3 | - 2,7 | - 11,1 |
| Loyers, droits de superficie et leasing Mieten, Baurechtszinsen und Leasing | 17,9 | 18,4 | - 0,5 | - 2,7 |
| Dédommagements Spesenentschädigungen | 7,4 | 11,2 | - 3,8 | - 33,9 |
| Pertes sur créances Forderungsverluste | 8,8 | 16,8 | - 8,0 | - 47,6 |
| Autres charges d'exploitation Übriger Betriebsaufwand | 59,1 | 53,7 | + 5,4 | + 10,1 |
| Total | 389,5 | 407,4 | - 17,9 | - 4,4 |

Ces données appellent les principales remarques suivantes :

- > comme lors de l'exercice précédent, les charges de fonctionnement sont maîtrisées (comptes 2020 : 384,3 millions de francs). Il faut toutefois relever que ces charges ont été fortement impactées à la hausse par la crise sanitaire qui a généré des dépenses qui n'étaient pas prévues au budget (+ 6,2 millions de francs), mais également à la baisse avec des standards de travail modifiés et le ralentissement de certains projets. A noter, en outre, les dépenses supplémentaires liées aux mesures de relance pour un montant de 1,4 million de francs entièrement couvert

Zu diesen Zahlen ist Folgendes zu sagen:

- > Wie im Vorjahr ist der laufende Aufwand unter Kontrolle (Rechnung 2020: 384,3 Millionen Franken). Dazu ist zu sagen, dass ihn die Coronakrise einerseits mit nicht budgetierten Ausgaben (+ 6,2 Millionen Franken) stark in die Höhe getrieben und andererseits aufgrund geänderter Arbeitsstandards und der Verlangsamung bei verschiedenen Projekten auch gesenkt hat. Zu erwähnen sind auch die Mehrausgaben für die Wiederankurbelungsmassnahmen in Höhe von 1,4 Millionen Franken, die vollumfänglich über eine Entnahme aus dem entsprechenden Fonds finanziert

- par un prélèvement sur le fonds y relatif. Même si d'une manière générale la cible budgétaire est bien respectée, on note globalement une très légère croissance des charges par rapport à l'année précédente, notamment en ce qui concerne les prestations de tiers pour l'entretien d'immeubles, les prestations de service et honoraires ainsi que les fournitures, matériel et marchandises ;
- > le poste de « Fournitures, matériel et marchandises » est inférieur au budget (– 1,1 million de francs). La croissance par rapport au dernier exercice s'explique essentiellement par des achats plus importants au niveau des fournitures et moyens d'enseignement ainsi qu'à celui des imprimés et publications ;
 - > les charges relatives au « Matériel, mobilier, machines et véhicules » sont supérieures au budget en raison notamment d'achats de matériel et logiciels informatiques plus importants que prévus (+ 1,7 million de francs) ;
 - > la baisse du poste « Chauffage, éclairage, eau et élimination des déchets » s'explique principalement par un recul de la consommation de chauffage et d'éclairage ;
 - > le poste « Prestations de service et honoraires » intègre notamment un montant de 1,4 million de francs concernant des mesures de relance compensées par un prélèvement sur le fonds y relatif. Malgré ces dépenses non prévues, il se situe globalement en dessous du budget, avec un écart de 2,5 millions de francs, en raison principalement d'un volume de travaux informatiques effectués par des tiers moins conséquent que retenu au budget ;
 - > le poste « Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles » est inférieur au budget en raison des charges d'entretien et d'aménagement des sites liés à la politique foncière active (Saint-Aubin) qui ont été plus basses que prévu de 6,5 millions de francs. A relever que ces charges sont compensées par un prélèvement sur le fonds y relatif. Des dépenses supplémentaires ont néanmoins été consenties notamment pour l'entretien des routes principales ; dépenses par ailleurs compensées par un prélèvement sur fonds plus important ;
 - > les « prestations de tiers pour l'entretien des objets mobiliers » sont en dessous du budget (– 2,7 millions de francs), principalement en raison des charges dans le domaine de l'informatique moins élevées que les prévisions budgétaires ;
 - > les charges de loyer sont en diminution par rapport à 2020 et également par rapport au budget. La volonté de l'Etat, qui s'est concrétisée dans plusieurs cas récents, de se porter acquéreur des bâtiments dont il a besoin à long terme, se répercute sur le montant des locations payées et ce, malgré l'augmentation des surfaces occupées ;
- wurden. Auch wenn die Budgetvorgaben generell eingehalten werden, ist doch insgesamt ein minimaler Aufwandszuwachs gegenüber dem Vorjahr festzustellen, namentlich bei den Dienstleistungen Dritter für den Gebäudeunterhalt, beim übrigen Betriebsaufwand, bei den Dienstleistungen und Honoraren sowie beim Material- und Warenaufwand.
- > Die Position «Material- und Warenaufwand» liegt unter dem Voranschlag (– 1,1 Millionen Franken). Die Zunahme gegenüber dem Vorjahr ist hauptsächlich auf mehr Anschaffungen von Material, Waren und Schulmaterialien sowie Drucksachen und Publikationen zurückzuführen.
 - > Die Ausgaben in der Position «Möbilien, Maschinen und Fahrzeuge» liegen über dem Voranschlag, namentlich aufgrund umfangreicherer Hard- und Softwareanschaffungen als budgetiert (+ 1,7 Millionen Franken).
 - > Der Rückgang in der Position «Heizung, Beleuchtung, Wasser und Abfallbeseitigung» ist vor allem auf die geringeren Heiz- und Beleuchtungskosten als veranschlagt zurückzuführen.
 - > Die Position «Dienstleistungen und Honorare» enthält namentlich einen Betrag von 1,4 Millionen Franken für Massnahmen aus dem Wiederankurbelungsplan, die durch eine entsprechenden Fondsentnahme kompensiert wurden. Trotz dieser unvorhergesehenen Ausgaben liegt diese Position insgesamt um 2,5 Millionen Franken unter dem budgetierten Betrag, vor allem, weil weniger Informatikarbeiten von Dritten ausgeführt wurden als veranschlagt worden war.
 - > In der Position «Leistungen Dritter baulicher Unterhalt» ist der Aufwand geringer ausgefallen als veranschlagt. Grund dafür sind die um 6,5 Millionen Franken geringeren und übrigens durch entsprechende Fondsentnahmen kompensierten Aufwendungen für Unterhalt und Erschliessung der Standorte in Zusammenhang mit der aktiven Bodenpolitik (Saint-Aubin). Es waren jedoch auch Mehrausgaben zu verzeichnen, namentlich für den Hauptstrassenunterhalt, die durch eine entsprechend höhere Fondsentnahme kompensiert wurden.
 - > Die «Leistungen Dritter Unterhalt Möbilien und immaterielle Anlagen» liegen hauptsächlich aufgrund niedriger Informatikausgaben als budgetiert unter den Voranschlagsschätzungen (– 2,7 Millionen Franken).
 - > Der Mietaufwand ist gegenüber 2020 und auch gegenüber dem Voranschlag zurückgegangen. Der Staat hat in jüngster Zeit mehrere Liegenschaften erworben, für die es einen langfristigen Bedarf gibt, und dies wirkt sich trotz der Zunahme der genutzten Fläche positiv auf die Mietkosten aus.

- > les dédommagements, avant tout les frais de déplacements et de réceptions, se situent nettement en dessous des prévisions budgétaires (– 3,8 millions de francs) en raison de la crise sanitaire ;
 - > les pertes sur créances sont sensiblement inférieures au budget, en raison de réévaluations de provisions pour pertes sur débiteurs au Service cantonal des contributions (– 5,2 millions de francs) et sous les « Recettes et dépenses générales » (– 4 millions de francs) ;
 - > l'important dépassement constaté dans les autres charges d'exploitation s'explique par les frais d'intervention liés à l'épidémie de Covid-19 qui se sont élevés à 6,9 millions de francs, dont une très grande partie a été compensée par des recettes et par un prélèvement sur le fonds dédié.
- > Die Spesenentschädigungen, vor allem für Reise-spesen und Empfänge, liegen aufgrund der Corona-krise deutlich unter den Budgetzahlen (– 3,8 Millionen Franken).
 - > Die Forderungsverluste sind deutlich geringer als budgetiert, und zwar aufgrund von Neubewertungen von Rückstellungen für Debitorenverluste bei der Kantonalen Steuerverwaltung (– 5,2 Millionen Franken) und unter den «Allgemeinen Einnahmen und Ausgaben» (– 4 Millionen Franken).
 - > Die starke Überschreitung beim übrigen Betriebsaufwand ist auf die Kosten der Massnahmen gegen die Covid-19-Epidemie im Umfang von 6,9 Millionen Franken zurückzuführen, wovon ein sehr grosser Teil durch Einnahmen und eine Entnahme aus dem entsprechenden Fonds kompensiert wurden.

2.4. Des amortissements inférieurs au budget

A titre de rappel, cette catégorie de charges a subi un changement significatif avec l'introduction du nouveau modèle comptable MCH2. Les amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements figurent dorénavant sous les charges de transferts et s'élèvent à 48,2 millions de francs aux comptes 2021.

Quant aux amortissements du patrimoine administratif, ils atteignent 75,1 millions de francs et sont en retrait de 7,2 millions de francs par rapport au budget 2021. Ils se situent cependant en dessus des comptes 2020 (69,9 millions de francs) et retrouvent ainsi le niveau des comptes 2019 (73,1 millions de francs).

L'évolution des différentes catégories d'amortissements du patrimoine administratif est en ligne avec le volume des investissements nets enregistrés en 2021 et se présente ainsi :

2.4. Geringere Abschreibungen als budgetiert

In dieser Aufwandkategorie kam es mit der Einführung des neuen Rechnungslegungsmodells HRM2 zu einer signifikanten Änderung. Die Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen laufen nun unter dem Transferaufwand und betragen in der Staatsrechnung 2021 48,2 Millionen Franken.

Die Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen belaufen sich auf 75,1 Millionen Franken und sind damit um 7,2 Millionen Franken geringer als im Voranschlag 2021. Sie fallen jedoch höher aus als in der Rechnung 2020 (69,9 Millionen Franken) und sind damit wieder auf dem Niveau der Rechnung 2019 (73,1 Millionen Franken).

Die verschiedenen Kategorien von Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen haben sich in Entsprechung zum 2021 verzeichneten Nettoinvestitionsvolumen wie folgt entwickelt:

| | Comptes Rechnung 2021 | Budget Voranschlag 2021 | Variations Veränderung | |
|---|-----------------------------|-------------------------------|---------------------------|--------------|
| | mios / Mio. | mios / Mio. | mios / Mio. | en / in % |
| Amortissements des immeubles Abschreibungen auf Gebäuden | 50,2 | 56,7 | – 6,5 | – 11,5 |
| Amortissements des routes Abschreibungen auf Strassen | 22,2 | 22,8 | – 0,6 | – 2,6 |
| Amortissements des investissements dans les forêts Abschreibungen auf Investitionen in Waldungen | 0,5 | 0,5 | – | – |
| Amortissements d'équipements et d'installations Abschreibungen auf Einrichtungen und Anlagen | 2,2 | 2,3 | – 0,1 | – 4,3 |
| Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen Verwaltungsvermögen | 75,1 | 82,3 | – 7,2 | – 8,7 |

L'écart constaté au niveau des amortissements des immeubles découle principalement du décalage dans le temps des dépenses d'investissements planifiés.

Die Differenz bei den Abschreibungen auf Gebäuden beruht in erster Linie darauf, dass Ausgaben für geplante Investitionen später getätigt worden sind.

2.5. Le poids important du subventionnement

2.5. Stark ins Gewicht fallende Subventionen

2.5.1. Les catégories de transferts

2.5.1. Transferzahlungskategorien

Les 1946,5 millions de francs de transferts enregistrés en 2021 dans le compte de résultats se composent de la manière suivante (2020 : 1880,5 millions de francs) :

2021 sind in der Erfolgsrechnung Transferausgaben in Höhe von 1946,5 Millionen Franken zu verzeichnen, die sich wie folgt zusammensetzen (2020: 1880,5 Millionen Franken):

| Catégories Kategorien | Comptes Rechnung 2021 | Budget Voranschlag 2021 | Ecart Differenz |
|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|
| | mios / Mio. | mios / Mio. | mios / Mio. |
| Parts de revenus destinées à des tiers Ertragsanteile an Dritte | 26,4 | 26,4 | – |
| Dédommagements à des collectivités publiques Entschädigungen an Gemeinwesen | 260,3 | 249,8 | + 10,5 |
| Péréquation financière et compensation des charges Finanz- und Lastenausgleich | 50,1 | 50,1 | – |
| Subventions accordées Eigene Beiträge | 1336,8 | 1226,8 | + 110,0 |
| Amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen | 48,2 | 51,2 | – 3,0 |
| Autres charges de transferts Übriger Transferaufwand | 0,1 | 0,3 | – 0,2 |
| Subventions à redistribuer Durchlaufende Beiträge | 224,6 | 224,0 | + 0,6 |
| Total | 1946,5 | 1828,6 | + 117,9 |

Selon le nouveau modèle de comptes et ainsi que cela a été relevé plus haut, les charges de transferts comprennent dorénavant en leur sein les amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements, qui figuraient précédemment dans la catégorie spécifique des amortissements.

Wie bereits weiter oben gesagt, umfasst der Transferaufwand nach dem neuen Rechnungslegungsmodell auch die Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen, die vorher in der spezifischen Kategorie der Abschreibungen aufgeführt waren.

Le total des charges de transferts tel qu'il ressort du tableau ci-avant se situe nettement en dessus du budget (+ 117,9 millions de francs ou + 6,4 %). Il convient de tenir compte avant tout des charges de transferts brutes supplémentaires induites par la crise sanitaire (109,2 millions de francs) et le plan de relance (25,3 millions de francs). Globalement, cela représente

Der Gesamttransferaufwand, wie er aus der oben stehenden Tabelle hervorgeht, ist deutlich höher als veranschlagt (+ 117,9 Millionen Franken oder + 6,4 %). Dabei sind insbesondere die höheren Bruttotransferausgaben in Zusammenhang mit der Coronakrise (109,2 Millionen Franken) und dem Wiederankurbelungsplan (25,3 Millionen Franken) zu berücksichtigen. Diese machen insgesamt

134,5 millions de francs, répartis entre les subventions accordées (+ 128,4 millions de francs) et les amortissements des prêts, participations et subventions d'investissement (+ 6,1 millions de francs). Ces charges sont entièrement compensées par des recettes supplémentaires ainsi que par des prélèvements sur la provision COVID et sur le fonds de relance. Si l'on écarte ces cas particuliers, les charges de transferts courantes sont moins importantes que prévues au budget de 16,6 millions de francs. Cet écart s'explique par des évolutions divergentes, dont les principales baisses concernent les charges courantes dans les catégories « Subventions accordées » (– 18,4 millions de francs) et « Amortissements des prêts, participations et subventions d'investissement » (– 9,1 millions de francs). La hausse la plus importante est quant à elle enregistrée dans la catégorie « Dédommagements à des collectivités publiques » (+ 10,5 millions de francs).

Il faut aussi souligner qu'avec une quote-part des subventions cantonales de 39,8 % (2020 : 37,9 %), la limite légale fixée à 41 % dans la loi sur les subventions du 17 novembre 1999 est respectée.

La catégorie « Parts de revenus destinées à des tiers » correspond au budget.

Le dépassement constaté dans la catégorie des « Dédommagements à des collectivités publiques » concerne principalement les hospitalisations hors canton qui sont supérieures au budget de l'ordre de 9,4 millions de francs, en raison de la hausse du coût moyen par cas ainsi que du nombre de cas.

Le volume des subventions octroyées par le canton dépasse le budget pour 110 millions de francs. Cet écart découle essentiellement de la pandémie. A ce titre figurent les mesures en faveur de l'économie (+ 120,1 millions de francs par rapport au budget, y compris les mesures de relance), compensées par des recettes supplémentaires et des prélèvements sur la provision COVID et sur le fonds de relance, les surcoûts dans les institutions spécialisées liés à la crise de COVID-19 (+ 3,8 millions de francs), compensés par une participation des communes et par un prélèvement sur la provision COVID, l'aide financière au HFR (+ 3 millions de francs supplémentaires par rapport au budget, pour un versement de 6,3 millions de francs au total) et les indemnités supplémentaires aux transports publics (+ 1 million de francs), tous deux compensés par un prélèvement sur la provision COVID, ainsi que l'aide financière au HIB (+ 0,5 million de francs), couverte par des récupérations supplémentaires. Notons encore que l'aide financière aux EMS pour couvrir les surcoûts liés au COVID (estimée à 3,9 millions de francs) n'engendre pas de dépassement des charges brutes prévues au budget, car elle est compensée par des charges courantes moins élevées que prévues. Abstraction faite de ces éléments particuliers, le volume des subventions octroyées est inférieur au budget (– 18,4 millions de francs). Ce résultat

134,5 Millionen Franken aus (eigene Beiträge + 128,4 Millionen Franken und Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen + 6,1 Millionen Franken). Diese Aufwendungen sind vollständig durch Mehreinnahmen sowie Entnahmen aus der COVID-Rückstellung und dem Wiederankurbelungsfonds kompensiert. Sieht man von diesen besonderen Fällen ab, liegt der laufende Transferaufwand um 16,6 Millionen Franken unter den Budgetvorgaben. Diese Differenz beruht auf gegensätzlichen Entwicklungen, insbesondere auf niedrigeren laufenden Ausgaben als budgetiert hauptsächlich bei den eigenen Beiträgen (– 18,4 Millionen Franken) und den Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen (– 9,1 Millionen Franken) sowie über den Budgetvorgaben liegenden Ausgaben hauptsächlich bei den Entschädigungen an Gemeinwesen (+ 10,5 Millionen Franken).

Die kantonale Subventionsquote, die im Subventionsgesetz vom 17. November 1999 bei 41 % festgesetzt ist, ist übrigens mit einer Quote von 39,8 % (2020: 37,9 %) eingehalten.

Das Ergebnis in der Kategorie «Ertragsanteile an Dritte» entspricht den Budgetvorgaben.

Die Überschreitung in der Kategorie «Entschädigungen an Gemeinwesen» betrifft hauptsächlich die um rund 9,4 Millionen Franken höher ausgefallenen Spitaleinweisungen ausserhalb des Kantons aufgrund der höheren durchschnittlichen Fallkosten und der Anzahl Fälle.

Die vom Kanton gewährten Beiträge liegen um 110 Millionen Franken über den Voranschlagszahlen. Dieses Ergebnis ist hauptsächlich pandemiebedingt. Darunter fallen die vollständig durch Mehreinnahmen sowie Entnahmen aus der COVID-Rückstellung und dem Wiederankurbelungsfonds kompensierten Massnahmen zur Unterstützung der Wirtschaft (+ 120,1 Millionen Franken einschliesslich der Massnahmen aus dem Wiederankurbelungsplan), die durch eine Beteiligung der Gemeinden und eine Entnahme aus der COVID-Rückstellung kompensierten pandemiebedingten Mehrkosten in den sonder- und sozialpädagogischen Institutionen (+ 3,8 Millionen Franken), die vollständig durch eine Entnahme aus der COVID-Rückstellung kompensierte Finanzhilfe für das HFR (+ 3 Millionen Franken mehr als veranschlagt, mit einer Auszahlung von total 6,3 Millionen Franken) und die ebenfalls vollständig durch eine Entnahme aus der COVID-Rückstellung kompensierten zusätzlichen Entschädigungen für den öffentlichen Verkehr (+ 1 Millionen Franken) sowie die durch zusätzliche Rückerstattungen gedeckte Finanzhilfe für das HIB. Die Finanzhilfe für die Pflegeheime zur Deckung der coronabedingten Mehrkosten (geschätzte 3,9 Millionen Franken) führt nicht zu einer Überschreitung des budgetierten Bruttoaufwands, da sie durch den unter den Voranschlagszahlen liegenden laufenden Aufwand

découle d'évolutions divergentes, dont les principales baisses concernent les subventions cantonales pour l'assurance maladie (y compris le contentieux), l'aide sociale de demandeurs d'asile et des réfugiés, le dépassement de la quote-part cantonale pour le trafic régional, les subventions cantonales aux tiers pour les places d'accueil extrafamilial et les subventions cantonales en faveur du SICHH, alors que la principale hausse a été enregistrée par les prestations complémentaires AI.

Quant au volume inférieur au budget des amortissements portant sur les prêts, participations et subventions d'investissements, il tient en grande partie au fait que le montant versé dans le cadre de la construction du bâtiment SLL a été beaucoup moins élevé que prévu. Le volume des subventions dans le domaine de l'environnement se situe également en dessous du budget, de même que dans le domaine de l'énergie, malgré des dépenses supplémentaires liées au plan de relance. On peut signaler en outre que, contrairement aux prévisions budgétaires, aucune dépense au titre de prêts pour le renouvellement des remontées mécaniques n'a été enregistrée en 2021 en fonction de l'état des différents projets. A l'inverse, certains amortissements se situent en dessus du budget. Cela concerne les amortissements des subventions d'investissements pour les constructions scolaires, entièrement compensées par un prélèvement sur la provision dédiée, le prêt relatif à la patinoire de Fribourg, ainsi que le prêt à la Fondation d'Hauterive et la subvention d'investissement au projet de développement régional PRE Seeland, réalisés dans le cadre de mesures du plan de relance. L'amortissement de ces deux derniers prêts est ainsi entièrement couvert par un prélèvement sur le fonds y relatif.

Le volume des subventions à redistribuer se situe légèrement en dessus des prévisions budgétaires.

2.5.2. La part des charges de subventionnement demeure importante

Le volume des subventions occupe une place prépondérante dans les comptes de l'Etat. En proportion des dépenses effectives, on constate que la proportion du subventionnement passe pour la deuxième année consécutive la barre des 50 % des dépenses effectives de l'Etat sur la période 2017 et 2021. L'évolution est plus contrastée par rapport aux charges totales de fonctionnement, dans la mesure où ces dernières comprennent également les opérations de clôture. En 2021, cette catégorie de charges absorbe 51,1 % des dépenses effectives, respectivement 47,8 % du total des

kompensiert wird. Abgesehen von diesen besonderen Faktoren fallen die vom Kanton gewährten Beiträge niedriger aus als budgetiert (– 18,4 Millionen Franken), was auf gegenläufigen Entwicklungen beruht. Geringer ausgefallen als budgetiert sind insbesondere die Kantonsbeiträge für die Krankenversicherung (einschliesslich Zahlungsausstände), die Sozialhilfe für Asylbewerber und Flüchtlinge, die Überschreitung des Kantonsanteils für den Regionalverkehr, die Kantonsbeiträge an Dritte für die familienergänzende Tagesbetreuung und die Kantonsbeiträge für die SICHH, während hauptsächlich die IV-Ergänzungsleistungen über dem budgetierten Betrag liegen.

Die Abschreibungen auf den Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen fallen vor allem deshalb niedriger aus, weil im Rahmen des Baus des SLL-Gebäudes ausbezahlten Beiträge viel niedriger waren als budgetiert. Das Beitragsvolumen im Umwelt- wie auch im Energiebereich war trotz Mehrausgaben in Zusammenhang mit dem Wiederankurbelungsplan ebenfalls niedriger als budgetiert. Weiter wurden 2021 anders als im Budget vorgesehen angesichts des Stands der verschiedenen Vorhaben keinerlei Ausgaben im Rahmen der Darlehen für die Erneuerung der Seilbahnen und Skilifte getätigt. Gewisse Abschreibungen fallen hingegen höher aus als veranschlagt, so etwa die Abschreibungen auf den Investitionsbeiträgen für Schulbauten, die vollständig durch Entnahmen aus der entsprechenden Rückstellung ausgeglichen sind, das Darlehen für die Eishalle in Freiburg sowie im Rahmen von Wiederankurbelungsmassnahmen das Darlehen für die Stiftung Abtei Hauterive und der Investitionsbeitrag für das regionale Förderprogramm Seeland (RFS). Die Abschreibungen auf letzteren beiden Darlehen werden vollumfänglich durch eine Entnahme aus dem entsprechenden Fonds gedeckt.

Die durchlaufenden Beiträge liegen etwas über den Budgetvorgaben.

2.5.2. Subventionsaufwand fällt weiter stark ins Gewicht

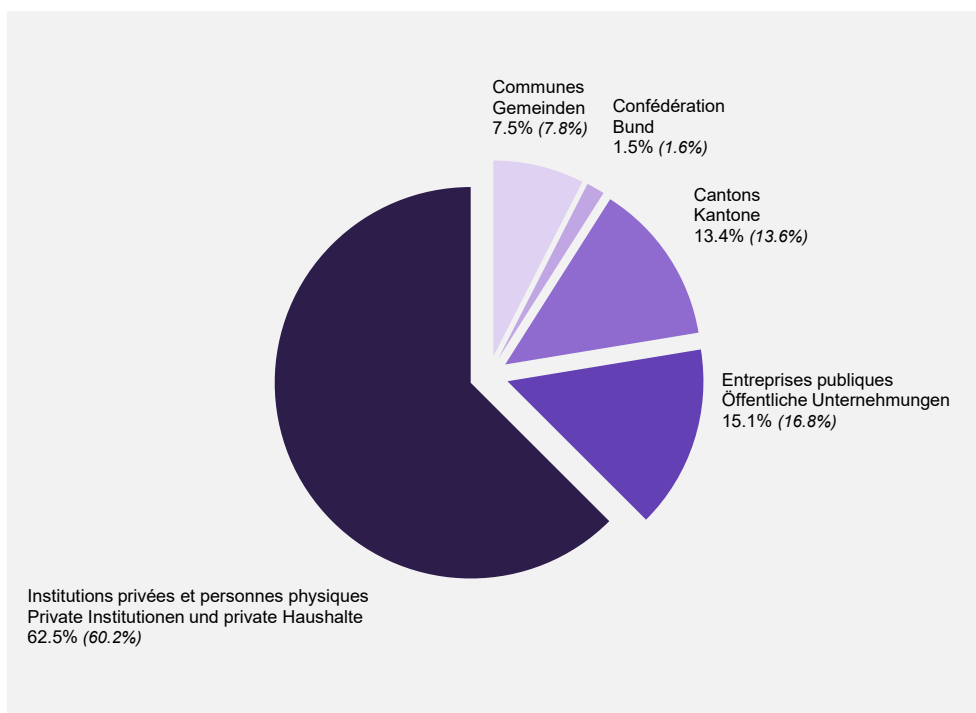
Die Subventionen fallen in der Staatsrechnung stark ins Gewicht. Zwischen 2017 und 2021 liegt der prozentuale Anteil der Subventionen gemessen an den effektiven Ausgaben des Staates zum zweiten Mal in Folge über 50 %. Etwas differenzierter sieht es beim Anteil der Subventionen gemessen am laufenden Gesamtaufwand aus, in dem die Abschlussbuchungen einbezogen sind. 2021 macht diese Aufwandkategorie 51,1 % der effektiven Staatsausgaben bzw. 47,8 % des gesamten laufenden Aufwands des Staates aus, wie aus den folgenden Zahlen ersichtlich ist:

charges de fonctionnement de l'Etat, comme le montrent les chiffres ci-dessous :

| | Comptes Rechnung 2021 | Comptes Rechnung 2020 | Comptes Rechnung 2019 | Comptes Rechnung 2018 | Comptes Rechnung 2017 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Part des subventions en % : Anteil der Subventionen in %: | | | | | |
| des charges de fonctionnement des laufenden Aufwandes | 47,8 | 47,8 | 47,6 | 47,8 | 47,4 |
| des dépenses effectives der effektiven Ausgaben | 51,1 | 50,6 | 49,2 | 48,7 | 49,0 |

Quant à leur répartition selon les bénéficiaires, le graphique ci-après démontre, pour 2021 (2020), que ces transferts profitent en premier lieu aux institutions privées et aux personnes physiques, qui ensemble accaparent près des deux-tiers (62,5 %) du subventionnement. On notera la part revenant à la Confédération, en lien avec la mise en œuvre du financement du fonds d'infrastructure ferroviaire dès 2016.

Was ihre Aufteilung auf die jeweiligen Empfänger betrifft, so zeigt die folgende Grafik, dass diese Transferausgaben im Jahr 2021 (2020) in erster Linie privaten Institutionen und privaten Haushalten zugutekommen, die zusammen fast zwei Drittel (62,5 %) der Subventionen beanspruchen. Man beachte auch den Bundesanteil in Zusammenhang mit der Finanzierung des Bahninfrastrukturfonds ab 2016.



2.6. L'évolution des flux financiers Etat-communes

Par rapport à l'exercice précédent, le volume des contributions de l'Etat en faveur des communes est en progression tout comme celui des participations financières des communes qui, lui cependant, évolue de façon moins importante (- 5,5 millions de francs). Ainsi, le flux net de l'Etat en faveur des communes augmente d'un montant correspondant d'une part, sous l'effet d'une hausse des charges dans des domaines cofinancés avec les communes (notamment les institutions spécialisées), de la masse salariale dans l'enseignement obligatoire, des subventions pour les soins et l'aide familiale à domicile ainsi que de celles liées au domaine sylvicole. D'autre part, cette hausse est due à des dépenses d'investissements en faveur des communes supérieures, notamment pour les constructions scolaires.

Par rapport aux prévisions budgétaires, les apports effectifs de l'Etat sont inférieurs de 4 millions de francs, en raison de dépenses moins importantes que prévu (notamment en termes de masse salariale dans l'enseignement, d'aide sociale et des mesures énergétiques), tout comme ceux des communes mais dans une moindre mesure. En conséquence de quoi, le solde des prestations financières de 95 millions de francs enregistré en 2021 est en léger retrait par rapport au montant inscrit au budget (97,1 millions de francs). Globalement, par rapport au budget, les comptes 2021 des communes ne devraient néanmoins pas être péjorés.

Les relations financières Etat-communes ont ainsi connu l'évolution suivante au cours des quatre dernières années :

2.6. Entwicklung der Finanzströme Staat-Gemeinden

Im Vergleich zum Vorjahr sind sowohl die Beiträge des Staates zugunsten der Gemeinden als auch die finanziellen Beteiligungen der Gemeinden an den Staat gestiegen, die finanziellen Beteiligungen der Gemeinden jedoch viel weniger stark (- 5,5 Millionen Franken). So haben sich die Netto-Finanzströme des Staates zu Gunsten der Gemeinden in einem entsprechenden Betrag erhöht, zum einen infolge der höheren Kosten in den mit den Gemeinden kofinanzierten Bereichen (namentlich die sonder- und sozialpädagogischen Institutionen), der Lohnsummenentwicklung im obligatorischen Unterricht, der Beiträge für die spitalexterne Krankenpflege und die Familienhilfe sowie für das Forstwesen. Zum andern geht diese Zunahme auf die höheren Investitionsausgaben zugunsten der Gemeinden insbesondere für Schulbauten zurück.

Die effektiven Zahlungen des Staates liegen aufgrund geringerer Ausgaben als geplant (namentlich betreffend Lohnsumme im Unterrichtswesen, Sozialhilfe und Massnahmen im Energiebereich) um 4 Millionen Franken unter den Voranschlagszahlen, wie auch die Zahlungen der Gemeinden, aber in geringerem Mass. Demzufolge liegt der 2021 verzeichnete Saldo der finanziellen Leistungen mit 95 Millionen Franken etwas unter dem budgetierten Betrag (97,1 Millionen Franken). Insgesamt sollten die Gemeinderechnungen 2021 im Vergleich zu ihren Budgets somit nicht schlechter ausfallen.

Die Finanzbeziehungen Staat-Gemeinden haben sich in den letzten vier Jahren wie folgt entwickelt:

| | Flux de l'Etat en faveur des communes Finanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden mios / Mio. | Flux des communes en faveur de l'Etat Finanzströme der Gemeinden zugunsten des Staates mios / Mio. | Flux financiers nets de l'Etat en faveur des communes Nettofinanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden mios / Mio. |
|-------------------------------|---|---|---|
| Fonctionnement | | | |
| Laufender Aufwand | | | |
| Comptes 2018 Rechnung 2018 | 432,9 | 400,5 | 32,4 |
| Comptes 2019 Rechnung 2019 | 438,4 | 402,3 | 36,1 |
| Comptes 2020 Rechnung 2020 | 463,9 | 409,4 | 54,5 |
| Comptes 2021 Rechnung 2021 | 472,0 | 415,3 | 56,7 |
| Investissements | | | |
| Investitionen | | | |
| Comptes 2018 Rechnung 2018 | 13,1 | 1,5 | 11,6 |
| Comptes 2019 Rechnung 2019 | 10,8 | 1,4 | 9,4 |
| Comptes 2020 Rechnung 2020 | 14,1 | 1,4 | 12,7 |
| Comptes 2021 Rechnung 2021 | 16,9 | 1,4 | 15,5 |
| Parts aux recettes | | | |
| Einnahmenanteile | | | |
| Comptes 2018 Rechnung 2018 | 21,9 | – | 21,9 |
| Comptes 2019 Rechnung 2019 | 22,0 | – | 22,0 |
| Comptes 2020 Rechnung 2020 | 22,3 | – | 22,3 |
| Comptes 2021 Rechnung 2021 | 22,8 | – | 22,8 |
| Total | | | |
| Comptes 2018 Rechnung 2018 | 467,9 | 402,0 | 65,9 |
| Comptes 2019 Rechnung 2019 | 471,2 | 403,7 | 67,5 |
| Comptes 2020 Rechnung 2020 | 500,3 | 410,8 | 89,5 |
| Comptes 2021 Rechnung 2021 | 511,7 | 416,7 | 95,0 |

Ce sont toujours les mêmes tâches qui sont à l'origine des prestations financières réciproques Etat-communes. Néanmoins, en raison du changement de taux de participation des communes découlant de l'introduction de la nouvelle loi scolaire, les comparaisons depuis 2016 sont rendues plus difficiles en ce qui concerne l'enseignement obligatoire. On peut cependant en conclure que dès 2016 les contributions des communes dans ce domaine en ont globalement été allégées. En raison de la fin de certaines mesures d'économies à fin 2016, notamment celles relatives au personnel, les charges 2017 dans le domaine de l'enseignement obligatoire repartent à la hausse tant pour l'Etat que pour les communes. La progression en 2018 représentait quelque 1,5 million de francs. Elle se stabilise presque en 2019 avec une augmentation d'à peine 0,5 million de francs, puis repart à la hausse en 2020 sous l'effet de la cantonalisation des services d'intégration, qui ont été compris dans la masse salariale de l'enseignement obligatoire à partir de la rentrée 19/20. En 2021, cette tendance se poursuit (+ 4,4 millions de francs). Au total, la croissance des apports des communes relevée entre 2018 et 2021 ascende à 14,7 millions de francs (+ 3,7 %). Les principales augmentations sont concentrées sur 3 domaines précis, soit :

Den gegenseitigen finanziellen Leistungen Staat-Gemeinden liegen immer dieselben Aufgaben zugrunde. Mit dem neuen Beitragssatz der Gemeinden nach Einführung des neuen Schulgesetzes ist es allerdings seit 2016 schwieriger, Vergleiche mit der obligatorischen Schule anzustellen. Es kann jedoch davon ausgegangen werden, dass die Gemeinden in diesem Bereich seit 2016 insgesamt entsprechend entlastet worden sind. Weil Ende 2016 gewisse Sparmassnahmen ausgelaufen sind, insbesondere die das Personal betreffenden, stiegen 2017 sowohl die Ausgaben des Staates als auch der Gemeinden im Bereich des obligatorischen Unterrichts wieder. 2018 betrug die Zunahme rund 1,5 Millionen Franken. 2019 blieben die Ausgaben mit einer jährlichen Zunahme von knapp 0,5 Millionen Franken fast unverändert und wurden 2020 mit der Kantonalisierung der Integrationsdienste, die ab Schuljahresbeginn 2019/2020 wieder Eingang in die Lohnsumme im obligatorischen Unterricht fanden, erneut in die Höhe getrieben. 2021 setzt sich dieser Trend fort (+ 4,4 Millionen Franken). Die Gesamtzunahme der finanziellen Beiträge der Gemeinden zwischen 2018 und 2021 beträgt 14,7 Millionen Franken (+ 3,7 %). Die stärkste Zunahme ist in den folgenden drei Bereichen zu verzeichnen:

| | Evolution 2018-2021 Entwicklung 2018-2021 | |
|---|--|-----------|
| | mios / Mio. | en / in % |
| EMS Pflegeheime | + 1,5 | + 2,8 |
| Institutions spécialisées Sonder- und sozialpädagogische Institutionen | + 6,6 | + 8,3 |
| Enseignement obligatoire Obligatorischer Unterricht | + 8,5 | + 4,7 |

S'agissant en l'occurrence de tâches cofinancées avec l'Etat, ce dernier supporte donc la même pression sur ses charges en la matière.

Da es sich hier um Aufgaben handelt, die vom Staat mitfinanziert werden, schlagen diese beim Staat gleichermassen auf der Ausgabenseite zu Buche.

A noter la baisse sensible (– 4 millions de francs) au niveau de l'enseignement spécialisé liée notamment au transfert des effectifs des services d'intégration au sein de l'enseignement obligatoire, expliquant en partie, par la même occasion, l'évolution sensiblement à la hausse de ce secteur.

Der erhebliche Rückgang (– 4 Millionen Franken) beim Sonderschulunterricht mit dem Transfer der Bestände der Integrationsdienste zum obligatorischen Unterricht ist mit ein Grund für die gleichzeitige erhebliche Zunahme in diesem Sektor.

2.7. Les attributions aux provisions, aux fonds et les charges extraordinaires

Les attributions aux provisions et aux fonds s'élèvent à 177,8 millions de francs en 2021 et représentent une progression très marquée de 123 millions de francs par rapport au budget. Par ailleurs, au titre de charges extraordinaires, on peut citer en particulier l'attribution de 45 millions de francs au fonds d'infrastructures. A noter également l'amortissement d'un terrain sur le site de TetraPak pour un montant de 2,5 millions de francs compensé intégralement par un prélèvement sur le fonds de politique foncière active.

Au vu du résultat favorable des comptes 2021 et s'appuyant en particulier sur les articles 28 et 28a de la loi sur les finances, le Conseil d'Etat a décidé de plusieurs attributions à des fonds et provisions afin d'anticiper différents éléments qui impacteront négativement et de manière significative les finances de l'Etat dès les prochains exercices.

Les principales opérations concernent :

- > la provision spécifique visant à contrer les effets liés à la pandémie. Tenant compte du contexte de la crise sanitaire qui se poursuit, de nombreux engagements ont déjà été pris ces deux dernières années, qu'il s'agisse de mesures de soutien à l'économie, dans les domaines de la santé et des transports ou de coûts liés à la gestion de la pandémie. Ainsi, cette provision a été réalimentée à hauteur de 31 millions de francs afin de l'ajuster aux besoins, la portant à 70 millions de francs à fin 2021 ;
- > l'HFR, dont l'assainissement nécessitera une contribution particulière de la part de l'Etat. A cette fin, un complément à la provision existante d'un montant de 25 millions de francs a été versé en 2021, ce qui porte la provision à 40 millions de francs ;
- > la provision visant à prévenir le risque de diminution de la part au bénéfice de la BNS. Suite à la décision de la dissoudre de 50 millions de francs en 2020 afin de faire face aux dépenses supplémentaires urgentes induites par la crise sanitaire, il a été décidé de reconstituer partiellement cette provision. Ainsi, il a été alloué 25 millions de francs en 2021, portant le montant total de cette provision à 78,5 millions de francs ;
- > les fluctuations de la part à l'impôt anticipé. Au vu des risques de variation de cette recette et suite à la recommandation de la Confédération, le Conseil d'Etat a décidé de constituer une nouvelle provision de 10 millions de francs afin de couvrir ce risque ;
- > la décharge de la Pila. Au regard de l'estimation des coûts d'assainissement à charge de l'Etat, la provision

2.7. Einlagen in Rückstellungen und Fonds und ausserordentlicher Aufwand

Die Einlagen in Rückstellungen und Fonds belaufen sich 2021 auf 177,8 Millionen Franken und nehmen damit gegenüber dem Voranschlag ganz markant um 123 Millionen Franken zu. Zudem ist unter dem ausserordentlichen Aufwand insbesondere eine Zuweisung an den Infrastrukturfonds im Betrag von 45 Millionen Franken zu erwähnen. Ebenfalls zu erwähnen ist die vollumfänglich durch eine Entnahme aus dem Fonds für die aktive Bodenpolitik gedeckte Abschreibung eines Grundstücks auf dem Tetra Pak-Areal im Betrag von 2,5 Millionen Franken.

Angesichts des positiven Rechnungsergebnisses 2021 und namentlich gestützt auf die Artikel 28 und 28a des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates hat der Staatsrat im Hinblick auf verschiedene Faktoren, die die Staatsfinanzen in den kommenden Rechnungsjahren erheblich belasten werden, Zuweisungen an verschiedene Fonds und Rückstellungen beschlossen.

Die wichtigsten Abschlussbuchungen:

- > Spezifische Rückstellung im Hinblick auf pandemiebezogenen Auswirkungen: Aufgrund der anhaltenden Gesundheitskrise wurden in den letzten zwei Jahren bereits zahlreiche Verpflichtungen für Massnahmen zur Unterstützung der Wirtschaft, in den Bereichen Gesundheit und Verkehr oder für die Kosten im Zusammenhang mit der Bewältigung der Pandemie eingegangen. Diese Rückstellung wurde demnach per Ende 2021 bedarfsgemäss um 31 Millionen Franken auf 70 Millionen Franken aufgestockt.
- > HFR: Für die Sanierung des HFR wird es einen besonderen Beitrag des Staates brauchen. Zu diesem Zweck wurde 2021 die diesbezügliche Rückstellung um 25 Millionen Franken aufgestockt, die nun bei 40 Millionen Franken liegt.
- > Rückstellung für die SNB-Gewinnrisiken: Nach dem Beschluss, Ende 2020 50 Millionen Franken aus diesem Fonds für die pandemiebedingten dringlichen Mehrkosten aufzulösen, wurde eine teilweise Wiederöffnung beschlossen und eine Einlage von 25 Millionen Franken getätigt, womit sich der Gesamtbetrag dieser Rückstellung auf 78,5 Millionen Franken beläuft.
- > Schwankungen beim Verrechnungssteueranteil: Angesichts der Schwankungsrisiken bei diesen Einnahmen und auf Empfehlung des Bundes hat der Staatsrat die Bildung einer neuen Rückstellung im Umfang von 10 Millionen Franken zur Deckung dieses Risikos beschlossen.
- > Deponie La Pila: In Anbetracht der geschätzten Sanierungskosten zu Lasten des Staates wurde die

- y relative a été complétée d'un montant de 9 millions de francs ;
- > les constructions scolaires. Afin de faire face aux engagements à venir, 2,5 millions de francs ont été réalloués à la provision existante qui avait été entièrement utilisée à fin 2021 ;
 - > le subventionnement des biens culturels. La provision concernée a été réalimentée à hauteur de 2,5 millions de francs pour faire face aux besoins futurs en la matière ;
 - > la constitution d'une provision d'un million de francs afin de garantir le financement des aides financières aux entreprises concernées par les contributions au service de l'intérêt.

En outre, dans le but de couvrir les risques liés à l'octroi de cautionnements, une attribution de 2 millions de francs a été réalisée en faveur de la provision pour risque sur cautionnement en matière de promotion économique. En contrepartie, un prélèvement d'un montant identique a été effectué sur le fonds de la NPR. De ce fait, cette opération est neutre sur le résultat des comptes.

En ce qui concerne les attributions usuelles aux fonds pour un montant total de quelque 69,7 millions de francs, elles portent notamment sur l'allocation de 25,2 millions de francs au fonds de l'énergie, de 12,3 millions de francs au fonds de l'emploi (dont 0,5 million de francs est considéré comme une attribution « spéciale »), de 8,2 millions de francs au fonds de l'aménagement des routes principales, de 10,7 millions de francs aux fonds liés à la taxe sociale, de 4 millions de francs au fonds pour l'asile ainsi que 2 millions de francs au fonds cantonal des sites pollués. L'alimentation du fonds relatif aux contributions de remplacement de la Protection civile (2,2 millions de francs) correspond aux prévisions budgétaires. L'activité dans la construction, notamment de logements, détermine directement cette position. S'ajoute également une attribution « spéciale » d'un demi-million de francs au fonds de la faune. Divers autres versements aux fonds en rapport notamment avec la Loterie romande ont été effectués. A signaler que toutes ces attributions ont été opérées en application de dispositions légales spécifiques ou d'engagements pris. Enfin, aucun versement n'a été effectué au fonds sur la plus-value immobilière en 2021, dans la mesure où aucun dossier n'a été terminé durant l'année (aucun encaissement des taxes y relatives).

Enfin, compte tenu du résultat des comptes 2021, une attribution de 45 millions de francs a été réalisée en faveur du fonds d'infrastructures. Cette affectation, enregistrée en tant que charge extraordinaire, permet de compléter le préfinancement des infrastructures nécessaires au développement du canton. En prenant en considération le prélèvement de près de 15 millions de francs opéré à la fin 2021, ce fonds atteint au total quelque 182,1 millions de francs.

entsprechende Rückstellung um 9 Millionen Franken aufgestockt.

- > Schulbauten: Mit Blick auf künftige Verpflichtungen wurde die bestehende, Ende 2021 vollständig aufgebrauchte Rückstellung mit 2,5 Millionen Franken geäufnet.
- > Beiträge für Kulturgüter: Zur Deckung des künftigen Bedarfs in diesem Bereich wurde die entsprechende Rückstellung um 2,5 Millionen Franken aufgestockt.
- > Zinskostenbeiträge: Bildung einer Rückstellung im Betrag von einer Million Franken zur Gewährleistung von Finanzhilfen an Unternehmen, die Zinskostenbeiträge leisten müssen.

Ausserdem wurden zur Absicherung von Bürgschaftsrisiken der entsprechenden Rückstellung 2 Millionen Franken zugewiesen. Im Gegenzug wurde ein gleich hoher Betrag aus dem NPR-Fonds entnommen, womit diese Transaktion für das Rechnungsergebnis neutral ist.

Die üblichen Fondseinlagen im Gesamtbetrag von rund 69,7 Millionen Franken betreffen hauptsächlich die Einlage von 25,2 Millionen Franken in den Energiefonds, von 12,3 Millionen Franken in den Beschäftigungsfonds (wovon 0,5 Millionen Franken als «besondere» Zuweisung), von 8,2 Millionen Franken in den Fonds für den Ausbau der Hauptstrassen, von 10,7 Millionen Franken in den Sozialabgabefonds, von 4 Millionen Franken in den Asylfonds sowie von 2 Millionen Franken in den kantonalen Altlastenfonds. Die Äufnung des Ersatzabgabefonds des Zivilschutzes (2,2 Millionen Franken) entspricht den Budgetschätzungen, was unmittelbar auf die Bauwirtschaft, namentlich den Wohnungsbau zurückzuführen ist. Dazu kommt auch noch eine «besondere» Einlage von einer halben Million Franken in den Fonds für das Wild. Zudem sind diverse weitere Fondseinlagen namentlich in Zusammenhang mit der Loterie Romande getätigt worden. Alle diese Fondseinlagen erfolgten in Anwendung spezifischer Gesetzesbestimmungen oder aufgrund eingegangener Verpflichtungen. Übrigens erfolgten 2021 keine Einlagen in den Mehrwertfonds, da in diesem Jahr kein Dossier zum Abschluss gebracht wurde (kein Bezug der entsprechenden Abgaben).

In Anbetracht des Rechnungsergebnisses 2021 wurden 45 Millionen Franken dem Infrastrukturfonds zugewiesen. Mit dieser als ausserordentlicher Aufwand verbuchten Einlage kann die Vorfinanzierung der für die Entwicklung des Kantons notwendigen Infrastrukturen ergänzt werden. Unter Berücksichtigung einer Entnahme von rund 15 Millionen Franken per Ende 2021 belaufen sich die Mittel dieses Fonds auf insgesamt 182,1 Millionen Franken.

2.8. L'affectation des charges brutes du compte de résultats de l'Etat

Aux comptes 2021, l'enseignement et la formation, la santé, la prévoyance et les assurances sociales ainsi que les hôpitaux absorbent globalement près des deux-tiers (64,1 %) des charges totales de l'Etat. Les différents domaines demeurent relativement stables par rapport à l'année antérieure. On remarque néanmoins une forte progression au niveau de la fonction « Economie publique / agriculture » en raison d'une part, des mesures cantonales de soutien liées à l'épidémie de COVID-19 en faveur des entreprises privées et d'autre part, des mesures de relance en faveur de l'économie. Dans le détail, les charges totales de l'Etat (compte de résultats) se répartissent ainsi, par fonction :

2.8. Zweckbindung des Bruttoaufwands der Erfolgsrechnung des Staates

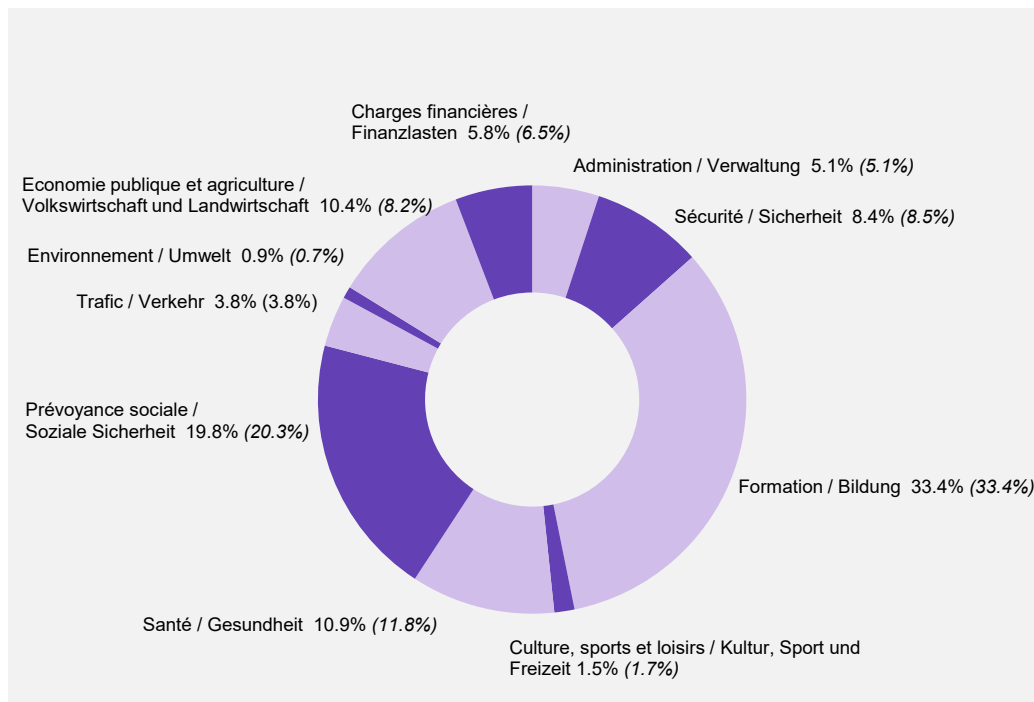
In der Staatsrechnung 2021 beanspruchen Bildung, Gesundheit, Sozialvorsorge und Sozialversicherungen sowie die Spitäler fast zwei Drittel (64,1 %) des Gesamtaufwands des Staates. Die verschiedenen Bereiche bleiben gegenüber dem Vorjahr mehr oder weniger unverändert. Festzustellen ist allerdings eine starke Zunahme auf Ebene der Funktion «Volkswirtschaft / Landwirtschaft», einerseits aufgrund der kantonalen Unterstützungsmassnahmen in Zusammenhang mit der Coronapandemie für Privatunternehmen und andererseits der Wiederankurbelungsmassnahmen zugunsten der Wirtschaft. Im Einzelnen teilt sich der Gesamtaufwand des Staates (Erfolgsrechnung) nach funktionaler Gliederung wie folgt auf:

Répartition des charges brutes de l'Etat, par fonction, aux comptes 2021

Aufteilung des Bruttoaufwands des Staates in der Staatsrechnung 2021 nach funktionaler Gliederung

| | mios / Mio. | en / in % |
|---|---------------|--------------|
| Administration générale Allgemeine Verwaltung | 205,6 | 5,1 |
| Ordre et sécurité publics (justice, police) Öffentliche Ordnung und Sicherheit (Justiz, Polizei) | 341,4 | 8,4 |
| Formation Bildung | 1359,5 | 33,4 |
| Culture, sports et loisirs Kultur, Sport und Freizeit | 61,9 | 1,5 |
| Santé Gesundheit | 442,7 | 10,9 |
| Prévoyance sociale Soziale Sicherheit | 807,7 | 19,8 |
| Trafic Verkehr | 156,2 | 3,8 |
| Protection de l'environnement / aménagement du territoire Umweltschutz und Raumordnung | 36,3 | 0,9 |
| Economie publique / agriculture Volkswirtschaft / Landwirtschaft | 424,0 | 10,4 |
| Charges financières Finanzlasten | 236,3 | 5,8 |
| Total | 4071,6 | 100,0 |

Répartition des charges brutes de l'Etat, par fonction en % pour 2021 (2020) :
 Verteilung des Bruttoaufwands nach funktionaler Gliederung in % für 2021 (2020):



2.9. Un service de la dette qui demeure modeste

Les dépenses de l'Etat consacrées à la rémunération des emprunts ainsi qu'au paiement des intérêts sur les dépôts des fonds et les restitutions d'impôts représentent, en 2021, 5,3 millions de francs. Le service de la dette au sens large représente 0,4 % du produit de la fiscalité cantonale. La variation absolue enregistrée entre 2020 et 2021 (– 0,3 million de francs) s'explique avant tout par une augmentation des remboursements à des contribuables dont les acomptes payés étaient trop élevés par rapport à la taxation fiscale effective. Depuis 2012, la charge du service de la dette a évolué ainsi :

2.9. Weiterhin moderater Schuldendienst

Die Staatsausgaben für die Darlehensverzinsung und -tilgung, die Verzinsung der Fondsdepots sowie der Steuerrückerstattungen belaufen sich im Jahr 2021 auf 5,3 Millionen Franken. Der Schuldendienst im weiteren Sinne entspricht 0,4 % des kantonalen Steueraufkommens. Die Veränderung in absoluten Zahlen zwischen 2020 und 2021 (– 0,3 Millionen Franken) ist vornehmlich auf höhere Rückzahlungen an Steuerpflichtige wegen zu hoher Akontozahlungen im Vergleich zur effektiven Steuerveranlagung zurückzuführen. Seit 2012 hat sich der Schuldendienst wie folgt entwickelt:

Charge du service de la dette Schuldendienst

| Années Jahr | mios Mio. | en % de la fiscalité in % des Steueraufkommens | en francs par jour in Franken pro Tag |
|----------------|--------------|---|--|
| 2012 | 16,3 | 1,5 | 45 300 |
| 2013 | 14,0 | 1,2 | 38 900 |
| 2014 | 4,2 | 0,4 | 11 700 |
| 2015 | 3,9 | 0,3 | 10 800 |
| 2016 | 4,3 | 0,3 | 11 900 |
| 2017 | 3,8 | 0,3 | 10 600 |
| 2018 | 4,5 | 0,3 | 12 500 |
| 2019 | 4,9 | 0,4 | 13 600 |
| 2020 | 5,6 | 0,4 | 15 600 |
| 2021 | 5,3 | 0,4 | 14 700 |

Sur 5,3 millions de francs de charges payés à ce titre en 2021, 5,1 millions de francs concernent des charges d'intérêts dus lors de restitutions d'impôts.

Pour mémoire, un remboursement de 50 millions de francs de la dernière dette à long terme de l'Etat est intervenu au début de l'année 2014.

Von den 2021 bezahlten 5,3 Millionen Franken entfallen 5,1 Millionen Franken auf Zinskosten bei Steuerrückerstattungen.

Es sei hier daran erinnert, dass Anfang 2014 die letzte langfristige Staatsschuld im Betrag von 50 Millionen Franken zurückgezahlt worden war.

3. Les revenus du compte de résultats

Les revenus de l'exercice 2021 se sont élevés à 4072,3 millions de francs, soit un chiffre de 7,6 % supérieur au budget (+ 286,3 millions de francs).

3.1. Progression des revenus

Les diverses catégories de revenus ont évolué ainsi entre les comptes et le budget 2021 :

3. Ertrag der Erfolgsrechnung

Der Ertrag des Rechnungsjahres 2021 beläuft sich auf 4072,3 Millionen Franken und liegt somit um 7,6 % über dem Voranschlag (+ 286,3 Millionen Franken).

3.1. Ertragszunahme

Die diversen Ertragskategorien haben sich zwischen Rechnung und Voranschlag 2021 wie folgt verändert:

| | Comptes Rechnung 2021 | Budget Voranschlag 2021 | Evolution Entwicklung | |
|--|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------|--------------|
| | mios / Mio. | mios / Mio. | mios / Mio. | en / in % |
| Revenus fiscaux Fiskalertrag | 1367,3 | 1325,6 | + 41,7 | + 3,1 |
| Revenus des biens / Taxes, émoluments, contributions Vermögenserträge / Entgelte | 623,2 | 374,4 | + 248,8 | + 66,5 |
| dont : Part au bénéfice de la BNS wovon Anteil am SNB-Gewinn | 149,4 | – | + 149,4 | – |
| Revenus de transferts Transferertrag | 1855,2 | 1820,8 | + 34,4 | + 1,9 |
| dont : Part à l'IFD wovon: Anteil an der DBSt | 130,9 | 120,5 | + 10,4 | + 8,6 |
| dont : Part à l'impôt anticipé wovon: Anteil an der Verrechnungssteuer | 37,1 | 27,8 | + 9,3 | + 33,5 |
| dont : Péréquation financière fédérale wovon: Eidgenössischer Finanzausgleich | 460,7 | 462,5 | – 1,8 | – 0,4 |
| dont : Dédommagements wovon: Entschädigungen | 417,7 | 416,1 | + 1,6 | + 0,4 |
| dont : Subventions acquises wovon: Beiträge für eigene Rechnung | 520,7 | 503,6 | + 17,1 | + 3,4 |
| dont : Subventions à redistribuer wovon: Durchlaufende Beiträge | 224,9 | 224,0 | + 0,9 | + 0,4 |
| Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen | 178,9 | 217,1 | – 38,2 | – 17,6 |
| Revenus extraordinaires Ausserordentlicher Ertrag | 0,9 | – | + 0,9 | – |
| Imputations internes Interne Verrechnungen | 46,8 | 48,1 | – 1,3 | – 2,7 |
| Total | 4072,3 | 3786,0 | + 286,3 | + 7,6 |

Ces données appellent les principales remarques suivantes :

- > la progression des revenus constatée entre le budget et les comptes s'explique notamment par une croissance globale des revenus des biens et des revenus de transferts, qui cumulés représentent un écart de 283,2 millions de francs ;
- > l'évolution du produit des revenus fiscaux (+ 3,1 %) sera traitée en détail sous le point 3.3 ci-après ;
- > le poste « Revenus des biens, taxes, émoluments, contributions » présente un écart positif important de 66,5 % par rapport au budget.

L'essentiel de cette amélioration s'explique par le versement de la part au bénéfice de la BNS de 149,4 millions de francs, ainsi que la récupération à hauteur de 80,8 millions de francs auprès de la Confédération des dépenses que l'Etat a engagé en faveur des mesures de lutte contre les effets COVID.

Les revenus financiers augmentent globalement de 12,5 millions de francs par rapport au budget. Les revenus obtenus de Groupe E SA et de la BCF ont en effet été plus élevés que prévu (+ 13,4 millions de francs) en raison notamment d'un geste particulier de la BCF (+ 8 millions de francs), en sus du dividende ordinaire.

- > l'évolution constatée dans le poste « Revenus de transferts » provient en grande partie de l'augmentation significative de la part de l'IFD (+ 10,4 millions de francs) et de la part à l'impôt anticipé (+ 9,3 millions de francs) par rapport au budget. Les revenus relatifs aux dédommagements de collectivités publiques croissent légèrement (+ 1,6 million de francs).

En ce qui concerne les subventions acquises, les montants dépassent le budget (+ 17,1 millions de francs) et sont dus notamment aux subventions fédérales plus élevées en particulier à la HES-SO//FR et dans le domaine de l'énergie. A contrario, les subventions fédérales pour l'assurance maladie sont en dessous du budget. Quant aux subventions redistribuées, elles sont globalement dans la cible du budget (+ 0,9 million de francs). Les ressources de la péréquation fédérale sont légèrement en dessous des prévisions budgétaires (– 1,8 million de francs).

- > le poste « Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux » présente une baisse (– 17,6 %). Les principales opérations sont présentées sous le point 3.5.

Les rubriques de revenus qui connaissent des fluctuations importantes par rapport au budget 2021 sont notamment les suivantes :

Zu diesen Zahlen ist Folgendes zu sagen:

- > Die Ertragszunahme zwischen Voranschlag und Rechnung beruht namentlich auf einer Zunahme des Vermögensertrags und des Transferertrags, die zusammen zu einer Differenz von 283,2 Millionen Franken führen.
- > Auf die Entwicklung des Steuerertrags (+ 3,1 %) wird unten in Punkt 3.3. im Einzelnen eingegangen.
- > Die Position «Vermögenserträge, Entgelte» hat mit + 66,5 % deutlich besser abgeschnitten als budgetiert.

Dies ist hauptsächlich auf die SNB-Gewinnausschüttung von 149,4 Millionen Franken zurückzuführen sowie auf die Rückerstattungen des Bundes in Höhe von 80,8 Millionen Franken für Ausgabenverpflichtungen, die der Staat für die Massnahmen zur Bekämpfung der Auswirkungen der Coronapandemie eingegangen ist.

Die Finanzerträge nehmen gegenüber dem Voranschlag um insgesamt 12,5 Millionen Franken zu. Die von der Groupe E AG und der FKB erhaltenen Beiträge fielen effektiv höher aus als erwartet (+ 13,4 Millionen Franken), insbesondere aufgrund einer besonderen Geste der FKB (+ 8 Millionen Franken) zusätzlich zur ordentlichen Dividende.

- > Die Entwicklung in der Position «Transferertrag» ist grösstenteils auf die gegenüber dem Voranschlag signifikant höheren Anteile an der DBSt (+ 10,4 Millionen Franken) und an der Verrechnungssteuer (+ 9,3 Millionen Franken) zurückzuführen. Der Ertrag aus den Entschädigungen von Gemeinwesen nimmt leicht zu (+ 1,6 Millionen Franken).

Die Beiträge für eigene Rechnung liegen namentlich aufgrund höherer Bundesbeiträge insbesondere an die HES-SO//FR und im Energiebereich über den Budgetzahlen (+ 17,1 Millionen Franken). Dagegen sind die Bundesbeiträge für die Krankenversicherung geringer ausgefallen als budgetiert. Die durchlaufenden Beiträge liegen insgesamt im budgetierten Rahmen (+ 0,9 Millionen Franken). Die Einnahmen aus dem Finanzausgleich des Bundes liegen leicht unter den Voranschlagszahlen (– 1,8 Millionen Franken).

- > In der Kategorie «Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen» ist ein Rückgang zu verzeichnen (– 17,6 %). Auf die wichtigsten diesbezüglichen Finanzvorfälle wird in Punkt 3.5. eingegangen.

Folgende Ertragspositionen weichen stark vom Voranschlag 2021 ab:

mios / Mio.

Revenus en plus
Mehrertrag

| | |
|--|---------|
| Répartition supplémentaire du bénéfice de la Banque Nationale Suisse Zusätzliche Gewinnausschüttung der Schweizerischen Nationalbank | + 149,4 |
| Récupérations de frais liés à la pandémie de COVID-19 Rückerstattung von coronapandemiebedingten Kosten | + 80,8* |
| Prélèvements sur provisions (dépenses et mesures d'aides COVID-19) Entnahmen aus Rückstellungen (Coronaausgaben und -hilfsmassnahmen) | + 46,0* |
| Prélèvements sur le fonds de relance Entnahmen aus dem Wiederankurbelungsfonds | + 24,7* |
| Droits de mutation Handänderungssteuern | + 14,1 |
| Subventions fédérales (Service de l'énergie) Bundesbeiträge (Amt für Energie) | + 13,0* |
| Part au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg Anteil am Gewinn der Freiburger Kantonalbank | + 12,0* |
| Impôts sur le revenu des personnes physiques Einkommenssteuern der natürlichen Personen | + 10,8 |
| Part à l'impôt anticipé Anteil an der Verrechnungssteuer | + 9,3 |
| Impôts sur les prestations en capital Steuern auf Kapitaleistungen | + 7,4 |

Revenus en moins
Minderertrag

| | |
|--|---------|
| Prélèvements sur provisions (Administration des finances : provision BNS) Entnahmen aus Rückstellungen (Finanzverwaltung: SNB-Rückstellung) | - 75,0 |
| Prélèvements sur le fonds d'infrastructures Entnahmen aus dem Infrastrukturfonds | - 12,6* |
| Prélèvements sur provisions (Recettes et dépenses générales : provision liée à des mesures concernant le personnel) Entnahmen aus Rückstellungen (Allgemeine Einnahmen und Ausgaben: Rückstellung in Zusammenhang mit Massnahmen, die das Personal betreffen) | - 7,0 |

* Entièrement ou partiellement compensés par des charges liées

* Vollständig oder teilweise durch gebundene Aufwendungen kompensiert

Aux comptes 2021, un montant de 24,7 millions de francs a été prélevé sur le fonds de relance décidé par le Grand Conseil en octobre 2020, afin de financer les mesures mises en œuvre.

In der Rechnung 2021 wurde ein Betrag von 24,7 Millionen Franken aus dem vom Grossen Rat im Oktober 2020 beschlossenen Wiederankurbelungsfonds zur Finanzierung der umgesetzten Massnahmen entnommen.

3.2. La méthode de comptabilisation des impôts

Le message sur les comptes 2006 traitait en détail de la problématique du changement de la méthode de comptabilisation des impôts intervenu dès les comptes 2005. En raison de leur importance, les principes en vigueur sont rappelés ci-dessous.

La méthode utilisée consiste à répartir la comptabilisation des recettes d'une année fiscale sur son année comptable et sur les deux exercices suivants. Depuis l'exercice comptable 2006, la comptabilisation du potentiel de facturation d'une année fiscale est répartie de la manière suivante pour les 4 rubriques concernées :

| Année fiscale N Steuerjahr N | Année comptable Rechnungsjahr N | Année comptable Rechnungsjahr N+1 | Année comptable Rechnungsjahr N+2 |
|---------------------------------|---------------------------------------|---|---|
| Revenu des PP Einkommen nP | 93 % | 3 % | 4 % |
| Fortune des PP Vermögen nP | 90 % | 5 % | 5 % |
| Bénéfice des PM Gewinn jP | 70 % | 10 % | 20 % |
| Capital des PM Kapital jP | 70 % | 10 % | 20 % |

Le potentiel des recettes fait l'objet d'une réévaluation lors de chaque bouclage des comptes. Lors de la troisième année, il y a concordance entre les montants facturés et les montants comptabilisés.

3.2. Steuerverbuchungsmethode

In der Botschaft zur Staatsrechnung 2006 war im Detail auf die Problematik der ab der Staatsrechnung 2005 geänderten Steuerverbuchungsmethode eingegangen worden. Da die diesbezüglich geltenden Grundsätze sehr wichtig sind, sei hier kurz daran erinnert.

Die angewandte Methode besteht darin, dass die Verbuchung der Einnahmen eines Steuerjahres auf das entsprechende Rechnungsjahr und auf die beiden folgenden Rechnungsjahre aufgeteilt wird. Seit dem Rechnungsjahr 2006 wird das Fakturierungspotenzial eines Steuerjahres für die vier betroffenen Rubriken buchhalterisch wie folgt aufgeteilt:

Die potenziellen Einnahmen werden bei jedem Rechnungsabschluss neu geschätzt. Im dritten Jahr stimmen fakturierte und verbuchte Beträge überein.

3.3. Des revenus fiscaux en légère croissance

En 2021, l'Etat a comptabilisé 1367,3 millions de francs au titre des revenus fiscaux. Les produits de la fiscalité cantonale sont supérieurs au budget de 3,1 %, soit une hausse de 41,7 millions de francs. Les rentrées fiscales dépassent légèrement les prévisions budgétaires mais toutes les rubriques d'impôts n'ont pas évolué de la même manière. Dans le détail, les principaux impôts ont évolué de la manière suivante :

3.3. Leicht gestiegener Steuerertrag

Im Jahr 2021 hat der Staat 1367,3 Millionen Franken an Steuereinnahmen verbucht. Die Steuererträge sind um 3,1 % bzw. 41,7 Millionen Franken höher ausgefallen als budgetiert und liegen damit etwas über den Voranschlags-schätzungen, aber es haben sich nicht alle Steuerrubriken gleich entwickelt. In den Hauptsteuerkategorien sind im Einzelnen folgende Entwicklungen festzustellen:

| | Comptes Rechnung 2021 | Budget Voranschlag 2021 | Variations Comptes / Budget Veränderungen Rechnung / Voranschlag | |
|--|-----------------------------|-------------------------------|---|--------------|
| | mios / Mio. | mios / Mio. | mios / Mio. | en / in % |
| Impôts directs sur les personnes physiques : Direkte Steuern natürliche Personen: | | | | |
| Impôts sur le revenu Einkommenssteuern | 823,8 | 813,0 | + 10,8 | + 1,3 |
| Impôts sur la fortune Vermögenssteuern | 81,6 | 77,0 | + 4,6 | + 6,0 |
| Impôts à la source Quellensteuern | 22,3 | 18,0 | + 4,3 | + 23,9 |
| Impôts par suite de procédure en soustraction et amendes Steuern und Bussen infolge Hinterziehungsverfahren | 7,8 | 9,9 | - 2,1 | - 21,2 |
| Impôts directs sur les personnes morales : Direkte Steuern juristische Personen: | | | | |
| Impôts sur le bénéfice Gewinnsteuern | 136,4 | 141,0 | - 4,6 | - 3,3 |
| Impôts sur le capital Kapitalsteuern | 15,7 | 17,0 | - 1,3 | - 7,6 |
| Autres impôts directs : Übrige direkte Steuern: | | | | |
| Impôts fonciers Grundsteuern | 2,5 | 4,3 | - 1,8 | - 41,9 |
| Impôts sur les gains en capital Vermögensgewinnsteuern | 77,2 | 64,4 | + 12,8 | + 19,9 |
| Droits de mutations Vermögensverkehrssteuern | 69,5 | 55,4 | + 14,1 | + 25,5 |
| Impôts sur les successions et donations Erbschafts- und Schenkungssteuern | 11,5 | 5,8 | + 5,7 | + 98,3 |
| Impôts sur les maisons de jeu Spielbankenabgabe | 1,1 | 2,5 | - 1,4 | - 56,0 |
| Impôts sur la propriété et sur la dépense Besitz- und Aufwandsteuern | 117,9 | 117,3 | + 0,6 | + 0,5 |
| Total | 1367,3 | 1325,6 | + 41,7 | + 3,1 |

Les écarts constatés dans le tableau qui précède appellent les remarques suivantes :

- > il convient de rappeler que le passage à la taxation annuelle postnumerando a eu pour effet de devoir comptabiliser un potentiel estimé d'impôts à facturer sur un exercice donné. En effet, il faut savoir que, par exemple, le revenu et la fortune 2021 des personnes physiques devaient être déclarés jusqu'au 31 mars 2022. Les revenus déclarés ne seront donc connus qu'en 2022 et ils ne pourront être taxés que durant les années 2022 et 2023 ;
- > s'agissant des impôts sur le revenu des personnes physiques, le budget a été établi en tenant compte d'une comptabilisation provisoire de 756 millions de francs pour l'année fiscale 2021, d'un complément 2020 de 24 millions de francs et d'un solde de 33 millions de francs pour 2019, soit un total de 813 millions de francs. En réalité, la part provisoire 2021 a été portée en compte pour 746 millions de francs et, sur la base des taxations notifiées en 2020 et 2019, des compléments respectivement de 27 millions de francs et de 47,9 millions de francs ont été enregistrés ainsi qu'un complément de 2,9 millions de francs pour les années antérieures. Globalement, l'impôt sur le revenu des personnes physiques s'établit au total à 823,8 millions de francs pour 2021, ce qui correspond à un écart positif de 10,8 millions de francs, soit + 1,3 % par rapport aux prévisions budgétaires. A relever toutefois que ce résultat positif repose sur des compléments significatifs pour les années antérieures ;
- > s'agissant de l'impôt sur la fortune : les comptes de l'année 2021 comprennent un montant de 67 millions de francs comme part provisoire pour l'année 2021 ainsi qu'un complément de 5 millions de francs de l'année 2020, un solde de 7,1 millions de francs pour 2019, auquel sont ajoutés 2,5 millions de francs pour les années antérieures. Le montant total comptabilisé ascende à 81,6 millions de francs. L'écart positif par rapport au budget se monte ainsi à 4,6 millions de francs ;
- > l'évolution du produit de l'impôt à la source présente un résultat supérieur de 4,3 millions de francs par rapport au budget ;
- > le produit des impôts récupérés par suite de procédures en soustraction et amendes présente un écart de 21,2 % par rapport au budget ;
- > s'agissant des impôts sur le bénéfice des personnes morales, le montant comptabilisé de 136,4 millions de francs se situe en dessous de la cible du budget (- 4,6 millions de francs). Cet écart s'explique de la façon suivante :

Les facturations de l'année 2019 se situent à 170,9 millions de francs, soit à un niveau supérieur par rapport à l'exercice 2018. Un solde de

Zu den Abweichungen in dieser Tabelle ist Folgendes zu sagen:

- > Mit dem Wechsel zur einjährigen Gegenwartsbesteuerung muss jeweils ein geschätztes Steuerfakturierungspotenzial in einem bestimmten Rechnungsjahr verbucht werden. Einkommen und Vermögen 2021 der natürlichen Personen mussten nämlich bis zum 31. März 2022 deklariert sein, und die deklarierten Einkommen sind also erst 2022 bekannt und können erst im Laufe der Jahre 2022 und 2023 veranlagt werden.
- > Einkommenssteuern der natürlichen Personen: Für die Berechnung im Voranschlag wurden eine provisorische Fakturierung von 756 Millionen Franken für das Steuerjahr 2021, ein Mehrbetrag von 24 Millionen Franken für das Jahr 2020 und ein Saldo von 33 Millionen Franken für das Jahr 2019 berücksichtigt, also insgesamt 813 Millionen Franken. Tatsächlich wurde der provisorische Anteil für 2021 mit 746 Millionen Franken verbucht, und anhand der in den Jahren 2020 und 2019 eröffneten Veranlagungen kamen zusätzliche Beträge von 27 Millionen Franken bzw. 47,9 Millionen Franken sowie zusätzlich 2,9 Millionen Franken für die Vorjahre hinzu. Insgesamt liegt die Einkommenssteuer der natürlichen Personen für das Jahr 2021 mit 823,8 Millionen Franken um 10,8 Millionen Franken (+ 1,3 %) über den Voranschlagsschätzungen. Dieses positive Ergebnis beruht allerdings auf massgeblichen zusätzlichen Beträgen der Vorjahre.
- > Vermögenssteuern: Die Staatsrechnung 2021 enthält einen Betrag von 67 Millionen Franken als provisorischen Betrag für das Jahr 2021, einen Mehrbetrag von 5 Millionen Franken für das Jahr 2020 und einen Saldo von 7,1 Millionen Franken für das Jahr 2019, zu dem 2,5 Millionen Franken für die Vorjahre hinzukommen. Der verbuchte Gesamtbetrag beläuft sich auf 81,6 Millionen Franken, mit einer positiven Differenz von 4,6 Millionen Franken gegenüber dem Voranschlag.
- > Quellensteuer: Der Quellensteuerertrag fällt um 4,3 Millionen Franken höher aus als budgetiert.
- > Der Ertrag der Steuernachzahlungen infolge von Steuerhinterziehungsverfahren und Bussen ist 21,2 % geringer als budgetiert.
- > Gewinnsteuern der juristischen Personen: Der verbuchte Betrag von 136,4 Millionen Franken liegt unter dem budgetierten Betrag (- 4,6 Millionen Franken). Dieser Rückgang lässt sich folgendermassen erklären:

Die Fakturierungen 2019 belaufen sich auf 170,9 Millionen Franken und liegen damit auf einem höheren Niveau als 2018. Für 2021 wurde ein Restbetrag von

36,9 millions de francs est mis en compte sur l'année 2021, ce qui représente 2,9 millions de francs de plus que les prévisions budgétaires.

Les déclarations de l'année 2020 sont en cours de taxation et produisent au 31.12.2021 un impôt sur le bénéfice de 79,4 millions de francs. Le potentiel facturable de l'impôt présumé 2020 est évalué à 126 millions de francs. Une deuxième part provisoire de 10 millions de francs est mise en compte sur l'année 2021, soit 4 millions de francs de moins que prévu au budget.

A ces montants, il faut ajouter une première part provisoire de 90 millions de francs pour l'année 2021 en escomptant un rendement potentiel atteignant 129 millions de francs. Cette estimation a été effectuée en tenant compte d'informations déjà connues quant à l'évolution de la cote fiscale concernant des contribuables importants et en raison des fortes incertitudes qui demeurent quant aux perspectives conjoncturelles.

L'évolution de l'impôt sur le bénéfice aux comptes 2021 témoigne de la solidité des résultats des entreprises jusqu'en 2020. Les effets de la pandémie se font partiellement sentir sur les estimations pour l'exercice 2021 et se mesureront concrètement sur la base des taxations à venir. Le produit de cet impôt est en diminution par rapport à l'exercice précédent (- 15,1 millions de francs), en raison principalement des incidences de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises.

- > l'évolution de l'impôt sur le capital des personnes morales est en recul de 1,3 million de francs par rapport au chiffre du budget ;
- > l'impôt sur les gains en capital surpasse largement le budget de 12,8 millions de francs et se situe en dessus du produit enregistré en 2020 (+ 8,8 millions de francs) ;
- > les droits de mutations affichent une hausse significative par rapport aux prévisions budgétaires (+ 25,5 %). Ils dépassent également le montant aux comptes 2020 (+ 14,1 millions de francs) ;
- > l'impôt sur les successions, par définition imprévisible, est supérieur au budget (+ 5,7 millions de francs) ;
- > l'impôt sur les maisons de jeu se situe en dessous des prévisions budgétaires ;
- > les impôts sur la propriété et sur la dépense touchent avant tout l'impôt sur les véhicules à moteur. Cette recette se situe légèrement en dessus du montant budgété (+ 0,5 %).

36,9 Millionen Franken verbucht, das sind 2,9 Millionen Franken mehr als nach den Voranschlags-schätzungen.

Die Steuererklärungen der Steuerperiode 2020 werden gegenwärtig veranlagt und ergeben per 31. Dezember 2021 einen Gewinnsteuerbetrag von 79,4 Millionen Franken. Das Fakturierungspotenzial der geschätzten Steuer 2020 beläuft sich auf 126 Millionen Franken. Ein zweiter provisorischer Anteil von 10 Millionen Franken ist für 2021 verbucht worden, das sind 4 Millionen Franken weniger als veranschlagt.

Zu diesen Beträgen muss noch ein erster provisorischer Anteil von 90 Millionen Franken für 2021 hinzugerechnet werden, wenn man von einem potenziellen Steuerertrag von 129 Millionen Franken ausgeht. Bei dieser Schätzung wurde auf die bereits bekannten Informationen über die Entwicklung des Steuerbetrags von grossen Steuerzahlern abgestellt und den weiter sehr ungewissen Konjunkturperspektiven Rechnung getragen.

Die Gewinnsteuerentwicklung in der Staatsrechnung 2021 zeugt von den soliden Firmenergebnissen bis 2020. Die Auswirkungen der Coronapandemie sind teilweise in die Schätzungen für 2021 eingeflossen und werden sich konkret an den kommenden Veranlagungen ablesen lassen. Der Gewinnsteuerertrag ist gegenüber dem Vorjahr rückläufig (- 15,1 Millionen Franken), hauptsächlich aufgrund der Auswirkungen der Unternehmenssteuerreformumsetzung.

- > Der Kapitalsteuerertrag der juristischen Personen ist um 1,3 Millionen Franken geringer ausgefallen als budgetiert.
- > Vermögensgewinnsteuer: Bei dieser Steuer liegen die Einnahmen um 12,8 Millionen Franken weit über dem Voranschlag und auch über den Einnahmen von 2020 (+ 8,8 Millionen Franken).
- > Die Vermögensverkehrssteuern haben gegenüber den Budgetschätzungen signifikant zugenommen (+ 25,5 %). Sie fallen auch höher aus als in der Staatsrechnung 2020 (+ 14,1 Millionen Franken).
- > Erbschafts- und Schenkungssteuer: Diese definitionsgemäss unvorhersehbaren Steuererträge sind höher ausgefallen als veranschlagt (+ 5,7 Millionen Franken).
- > Spielbankenabgabe: Dieser Steuerertrag ist geringer ausgefallen als budgetiert.
- > Besitz- und Aufwandsteuern: Zu diesen Steuern gehört in erster Linie die Motorfahrzeugsteuer, die leicht über dem budgetierten Betrag liegt (+ 0,5 %).

En matière de rentrées fiscales directement influencées par la conjoncture (cf. tableau ci-après), les évolutions observées en 2014 et 2015 marquaient le pas par rapport aux progressions constatées durant les années antérieures. Les chiffres 2016, dopés par des recettes extraordinaires, affichaient une forte progression. Les résultats 2017 étaient inférieurs de 15,1 % à ceux de 2016, contrairement aux chiffres 2018 et 2019 qui étaient en progression de 3,3 %, respectivement de 6,9 %. Le volume atteint en 2020 est inférieur de 2,6 %. Quant aux résultats 2021, ils sont supérieurs de 3,6 % à ceux de 2020, comme le montre les chiffres qui suivent :

A relever que dès 2021, une modification de la législation permet aux contribuables imposés jusqu'ici à la source de remplir une déclaration d'impôt ordinaire. Il en résulte un transfert de recettes de l'impôt à la source vers l'impôt ordinaire pour un montant net estimé à 14 millions de francs.

Bei den unmittelbar von der Konjunktur beeinflussten Steuereinnahmen (s. folgende Tabelle) stellten die Entwicklungen 2014 und 2015 einen Bruch gegenüber den Vorjahren dar. Die mit ausserordentlichen Einnahmen aufgebesserten Ergebnisse 2016 verzeichneten eine starke Zunahme. 2017 fielen sie um 15,1 % tiefer aus als 2016. 2018 und 2019 legten sie um 3,3 % bzw. 6,9 % zu. 2020 gingen sie um 2,6 % zurück, und 2021 liegen sie wieder um 3,6 % über dem Ergebnis von 2020, wie die folgenden Zahlen zeigen:

Ab 2021 können übrigens nach einer entsprechenden Gesetzesänderung Personen, die bisher quellensteuerpflichtig waren, eine ordentliche Steuererklärung ausfüllen. Daraus resultiert eine Verschiebung von Quellensteuereinnahmen zu den ordentlichen Steuern im Umfang von schätzungsweise netto 14 Millionen Franken.

| | Comptes Rechnung 2021 | Comptes Rechnung 2020 | Comptes Rechnung 2019 | Variations Veränderung 2020-2021 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|
| | mios / Mio. | mios / Mio. | mios / Mio. | en / in % |
| Impôts sur les gains immobiliers et la plus-value Grundstückgewinn- und Mehrwertsteuern | 45,1 | 41,7 | 43,9 | + 8,2 |
| Impôts à la source Quellensteuern | 22,3 | 35,5 | 34,7 | - 37,2 |
| Droits de mutations Vermögensverkehrssteuern | 69,5 | 55,4 | 55,2 | + 25,5 |
| Montant compensatoire pour la diminution de l'aire agricole Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes | 2,5 | 1,9 | 4,3 | + 31,6 |
| Total | 139,4 | 134,5 | 138,1 | + 3,6 |

3.4. Evolution du poids des impôts

Sous l'effet des diminutions successives d'impôts accordées de 2008 à 2011, le poids des impôts par rapport au total des revenus du compte de résultats a diminué régulièrement jusqu'en 2013. En 2015, les impôts avaient augmenté à un rythme plus soutenu que les revenus totaux, ce qui a eu pour effet d'accroître la part des impôts dans le total des revenus. Cette part est restée stable en 2016 et 2017 et augmente en 2018, pour atteindre 38 % de la somme des revenus. La proportion correspond en 2019 au niveau de l'année précédente (37,9 %). En 2020, cette part a diminué du fait d'éléments particuliers qui ont impacté les chiffres 2020.

3.4. Anteilsmässige Steuerertragsentwicklung

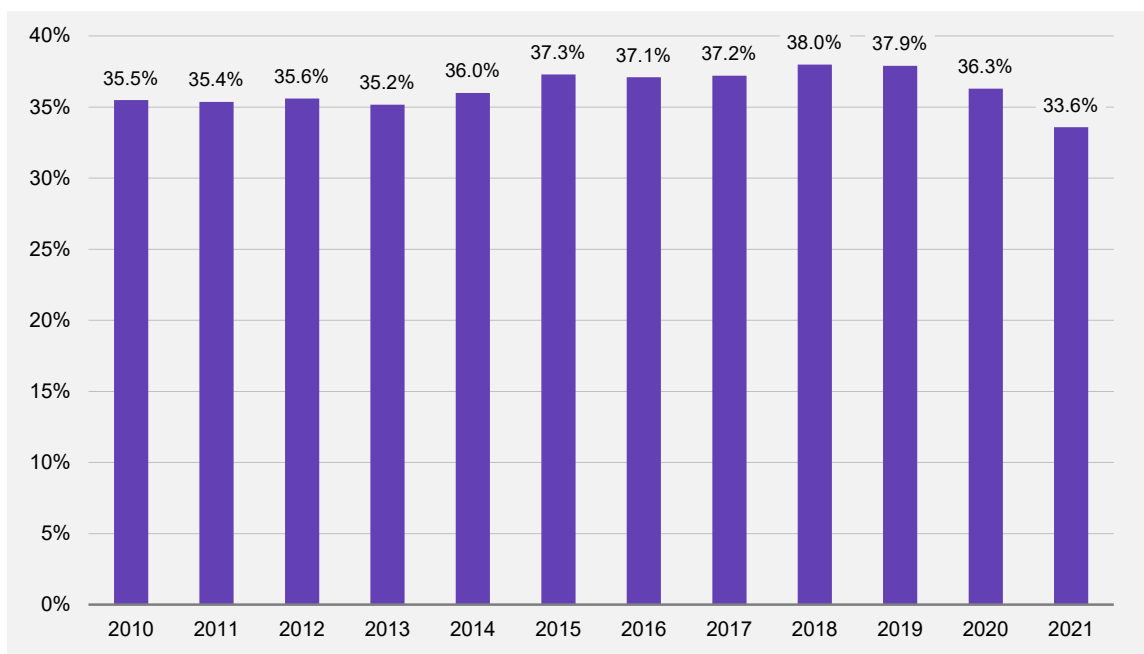
Im Zuge der sukzessiven Steuersenkungen in den Jahren 2008-2011 ist der Anteil der Steuern am Gesamtertrag der Erfolgsrechnung bis 2013 stetig zurückgegangen. 2015 hatten die Steuererträge stärker zugenommen als der Gesamtertrag, was eine Zunahme ihres Anteils am Gesamtertrag zur Folge hatte. Dieser Anteil ist 2016 und 2017 praktisch unverändert geblieben und 2018 auf 38 % des Gesamtertrags gestiegen. 2019 lag der Anteil auf dem Vorjahresniveau (37,9 %), und 2020 ist er aufgrund besonderer Faktoren, die sich auf die Zahlen 2020 auswirkten, zurückgegangen.

En 2021, cette proportion diminue encore et se situe à 33,6 %, sous l'effet de l'accroissement significatif des recettes liées à la BNS et à la péréquation financière fédérale, ainsi que sous l'effet des mouvements sur les fonds et provisions.

Le graphique ci-après présente l'évolution de la proportion des impôts de 2011 à 2021, exercices ajustés en tenant compte de l'exclusion des données des réseaux hospitaliers.

2021 ist dieser Anteil weiter auf 33,6 % gesunken, infolge des erheblichen Ertragszuwachses in Zusammenhang mit der SNB und dem eidgenössischen Finanzausgleich sowie infolge der Fonds- und Rückstellungsbewegungen.

Die folgende Grafik zeigt die Entwicklung des Anteils des Steuerertrags am Gesamtertrag über die Rechnungsjahre 2011–2021, unter Berücksichtigung der Ausgliederung der Zahlen der Spitalnetze.



3.5. Les prélèvements sur les provisions, fonds et financements spéciaux

Par rapport au budget, le recours aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux en 2021 a été moins important que les prévisions budgétaires (- 38,2 millions de francs).

Au niveau des financements spéciaux, divers prélèvements ont été inférieurs aux estimations retenues au budget, notamment en ce qui concerne le fonds de l'énergie, le fonds des sites pollués et le fonds de l'emploi, mais correspondent aux dépenses effectives.

Au niveau du fonds d'infrastructures, le prélèvement effectué (15 millions de francs) couvre essentiellement des dépenses d'investissements dans les domaines du sport (piscines régionales et patinoire), des Hautes écoles et des transports publics. Le montant prélevé est inférieur aux prévisions budgétaires ; il est directement lié à l'avancement des infrastructures concernées.

3.5. Entnahmen aus Rückstellungen, Fonds und Spezialfinanzierungen

2021 wurde weniger auf Fonds und Spezialfinanzierungen zurückgegriffen als budgetiert (- 38,2 Millionen Franken).

Spezialfinanzierungen: Verschiedene Entnahmen aus Spezialfinanzierungen fielen letztlich geringer aus als veranschlagt, namentlich die Entnahmen aus dem Energiefonds, dem Altlastenfonds und dem Beschäftigungsfonds, entsprechen aber den effektiven Ausgaben.

Beim Infrastrukturfonds decken die Entnahmen (15 Millionen Franken) hauptsächlich Investitionsausgaben im Bereich des Sports (regionale Schwimmbäder und Eishalle), der Hochschulen und des öffentlichen Verkehrs. Die Entnahme ist geringer als veranschlagt und steht in direktem Zusammenhang mit dem Stand der betreffenden Infrastrukturarbeiten.

A relever en particulier le prélèvement sur provisions de 19,2 millions de francs, conformément au budget, destiné à financer le soutien temporaire alloué par l'Etat en faveur des communes et des paroisses dans le cadre de mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises (RFFA).

Outre les opérations mentionnées plus haut, les prélèvements sur provisions qui excèdent le budget concernent notamment 46 millions de francs pour couvrir des dépenses et mesures d'aides en lien avec la pandémie, 24,7 millions de francs pour couvrir les mesures de relance et 4 millions de francs en lien avec les subventions relatives aux constructions scolaires. Finalement, certains prélèvements prévus au budget ne se sont pas révélés nécessaires et n'ont pas été effectués car les dépenses y relatives n'ont pas été réalisées (remontées mécaniques).

Besonders zu erwähnen ist die voranschlagsgemässe Rückstellungsentnahme von 19,2 Millionen Franken zur Finanzierung der befristeten Unterstützung der Gemeinden und Pfarreien/Kirchgemeinden bei der Umsetzung der Unternehmenssteuerreform (STAF).

Nebst den oben angesprochenen Transaktionen gehören zu den den Voranschlag überschreitenden Rückstellungsentnahmen namentlich 46 Millionen Franken für die Corona-Hilfsmassnahmen, 24,7 Millionen Franken für die Wiederankurbelungsmassnahmen und 4 Millionen Franken für Subventionen für Schulbauten. Schliesslich erwiesen sich gewisse im Voranschlag eingestellte Entnahmen als nicht notwendig und wurden nicht vorgenommen, da die entsprechenden Ausgaben nicht getätigt wurden (Seilbahnen und Skilifte).

4. Le compte des investissements

4.1. Un volume d'investissements inférieur au budget et équivalent à 2020

En 2021, les dépenses du compte des investissements se sont élevées à 133,4 millions de francs. Ce chiffre est inférieur (– 36,2 %) à ce qui avait été estimé au programme de l'année 2021 en raison principalement de dépenses moindres pour les achats d'immeubles et les constructions d'immeubles, d'achats de titres (Bluefactory Fribourg Freiburg SA) qui n'ont pas été réalisés dans le planning prévu, ainsi que des subventions d'investissements moins importantes que prévues, notamment en ce qui concerne la construction du bâtiment du Smart Living Lab, mais également dans les domaines des améliorations foncières, de l'énergie et des endiguements. Le volume des investissements 2021 est cependant quasi identique à celui de l'année précédente (+ 0,3 million de francs, soit + 0,2 %). Si l'on cumule les investissements bruts et les crédits dépensés pour entretenir les bâtiments et les routes (33,2 millions de francs), le volume total des travaux atteint 166,6 millions de francs, soit 4 % des dépenses brutes totales de l'Etat ; un chiffre égal à l'année précédente (2020 : 4 %).

Les investissements bruts se répartissent de la manière suivante :

4. Investitionsrechnung

4.1. Investitionsvolumen geringer als budgetiert und in etwa gleich wie 2020

Im Jahr 2021 beliefen sich die Ausgaben der Investitionsrechnung auf 133,4 Millionen Franken. Dieser Betrag ist geringer (– 36,2 %) als im Investitionsprogramm 2021 vorgesehen, und zwar hauptsächlich aufgrund geringerer Ausgaben für Liegenschaftskäufe und den Bau von Gebäuden, nicht gemäss Zeitplan getätigter Wertschriftenkäufe (Bluefactory Fribourg Freiburg SA) sowie tieferer Investitionsbeiträge als budgetiert, insbesondere für den Bau des Gebäudes des Smart Living Lab, aber auch in den Bereichen Bodenverbesserungen, Energie und Wasserbau. Das Investitionsvolumen 2021 entspricht in etwa dem des Vorjahres (+ 0,3 Millionen Franken oder + 0,2 %). Zählt man die Bruttoinvestitionen und die aufgewendeten Kredite für den Gebäude- und Strassenunterhalt zusammen (33,2 Millionen Franken), so beläuft sich das Gesamtinvestitionsvolumen auf 166,6 Millionen Franken, was 4 % der Brutto-Gesamtausgaben des Staates entspricht, gleich wie im Vorjahr (2020: 4 %).

Die Bruttoinvestitionen teilen sich wie folgt auf:

| | Comptes Rechnung 2021 | Budget Voranschlag 2021 | Comptes Rechnung 2020 |
|--|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| | mios / Mio. | mios / Mio. | mios / Mio. |
| Investissements propres Sachgüter | 68,1 | 109,6 | 73,3 |
| Prêts et participations permanentes Darlehen und Beteiligungen | 9,1 | 22,6 | 10,5 |
| Subventionnement d'investissements Investitionsbeiträge | 56,2 | 76,9 | 49,3 |
| Total des dépenses d'investissements Total Investitionsausgaben | 133,4 | 209,1 | 133,1 |
| Entretien des bâtiments et routes Gebäude- und Strassenunterhalt | 33,2 | 32,1 | 31,4 |
| Total général Gesamttotal | 166,6 | 241,2 | 164,5 |

L'entretien des bâtiments et des routes dépasse légèrement les volumes prévus au budget et ceux enregistrés aux comptes 2020.

Der Gebäude- und Strassenunterhalt fällt etwas höher aus als budgetiert, aber geringer als in der Rechnung 2020.

Si l'on tient compte des recettes d'investissements provenant des contributions fédérales, communales et de tiers, les investissements nets de l'Etat (sans l'entretien) présentent l'évolution suivante :

Trägt man den aus den Beiträgen des Bundes, der Gemeinden und Dritter stammenden Investitionseinnahmen Rechnung, so entwickeln sich die Nettoinvestitionen des Staates (ohne Unterhalt) wie folgt:

| | Comptes Rechnung 2021 | Comptes Rechnung 2020 | Comptes Rechnung 2019 | Comptes Rechnung 2018 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | mios / Mio. | mios / Mio. | mios / Mio. | mios / Mio. |
| Total des dépenses d'investissements Total Investitionsausgaben | 133,4 | 133,1 | 181,5 | 179,3 |
| Recettes Einnahmen | 33,6 | 31,0 | 27,1 | 42,9 |
| Investissements nets Nettoinvestitionen | 99,8 | 102,1 | 154,4 | 136,4 |

Les investissements nets 2021 sont nettement inférieurs aux exercices 2018 et 2019 et se situent même légèrement en dessous de 2020, qui pourtant était en net retrait. Le volume des investissements étant resté quasi identique, ce sont les recettes d'investissements, supérieures de 2,6 millions de francs par rapport à 2020, qui explique principalement la différence constatée entre les deux exercices.

Die Nettoinvestitionen 2021 fallen deutlich niedriger als 2018 und 2019 und sogar etwas geringer als 2020 aus, obschon sie da schon stark rückläufig waren. Da das Investitionsvolumen praktisch unverändert geblieben ist, ist die Differenz zwischen den beiden Rechnungsjahren auf die um 2,6 Millionen Franken höheren Investitionseinnahmen als 2020 zurückzuführen.

4.2. Les principaux objets (dépenses brutes)

4.2. Die wichtigsten Objekte (Bruttoausgaben)

| | mios / Mio. |
|--|-------------|
| Etat en tant que maître d'œuvre Staat als Bauherr | |
| Routes cantonales et principales : aménagement Kantons- und Hauptstrassen: Ausbau | 26,3 |
| Collège Ste-Croix Kollegium Hl. Kreuz | 16,0 |
| Bibliothèque cantonale et universitaire Kantons- und Universitätsbibliothek | 9,8 |
| Gymnase de la Broye Interkantonales Gymnasium der Region Broye | 4,6 |
| Etablissement de détention fribourgeois Freiburger Strafanstalt | 2,5 |
| Musée d'histoire naturelle Naturhistorisches Museum | 2,2 |
| Achats d'immeubles (notamment bâtiment Englisberg 5-13) Liegenschaftskäufe (namentlich Gebäude Englisberg 5-13) | 1,5 |
| Haute école pédagogique Fribourg Pädagogische Hochschule Freiburg | 1,3 |

| | |
|--|------|
| Service de l'informatique et des télécommunications (Data Center et aménagement des locaux) Amt für Informatik und Telekommunikation (Rechenzentrum und Raumausstattung) | 1,2 |
| Université Universität | 0,8 |
| Ecole des Métiers Fribourg (appareils) Lehrwerkstätten Freiburg (Geräte) | 0,7 |
| Subventionnement d'investissements (y compris subventions fédérales) Investitionsbeiträge (einschl. Bundesbeiträge) | |
| Améliorations foncières Bodenverbesserungen | 17,9 |
| Energie Energie | 17,7 |
| Constructions scolaires Schulbauten | 8,5 |
| Endiguement Wasserbau | 3,9 |
| Formation professionnelle (Bâtiment Courtepin) Berufsbildung (Gebäude Courtepin) | 2,0 |
| Transports publics Öffentlicher Verkehr | 1,9 |
| Protection de l'environnement Umweltschutz | 1,6 |
| Infrastructures sportives (piscines régionales) Sportinfrastrukturen (regionale Schwimmbäder) | 1,0 |
| Bâtiment SLL SLL-Gebäude | 0,9 |
| Protection civile Zivilschutz | 0,2 |
| Prêts et participations Darlehen und Beteiligungen | |
| Prêts par le fonds rural Darlehen des Landwirtschaftsfonds | 3,2 |
| Prêts à des organisations privées à but non lucratif (Fondation Abbaye d'Hauterive, mesure de relance) Darlehen an private gemeinnützige Organisationen (Stiftung Abtei Hauterive, Wiederankurbelungsmassnahme) | 3,0 |
| Prêts à des entreprises privées (patinoire) Darlehen an Privatunternehmen (Eishalle) | 1,0 |
| Achats de titres (notamment Cautionnement romand et Seed Capital) Wertschriftenkäufe (namentlich Bürgschaft Westschweiz und Seed Capital) | 0,9 |

Au registre des dépenses liées à la crise sanitaire, il est à relever que plusieurs montants pour un total de 5,9 millions de francs ont été enregistrés en lien avec diverses mesures de relance. On peut citer notamment un prêt de 3 millions de francs pour la Fondation Abbaye d'Hauterive, des subventions d'investissements pour 1 million de francs en faveur du projet de développement

Zu den coronabedingten Ausgaben ist anzumerken, dass mehrere Beträge in Höhe von insgesamt 5,9 Millionen Franken für verschiedene Wiederankurbelungsmassnahmen verbucht wurden. Dazu gehören namentlich ein Darlehen von 3 Millionen Franken für die Stiftung Abtei Hauterive, Investitionsbeiträge von einer Million Franken

région PRE Seeland et pour 1,7 million de francs destiné au renforcement du Programme Bâtiment.

4.3. Un degré d'autofinancement supérieur à 100 %

Les investissements nets des comptes 2021 (99,8 millions de francs) sont plus qu'entièrement couverts par l'autofinancement qui atteint 208 millions de francs.

A titre de rappel, l'autofinancement est composé des amortissements du patrimoine administratif, des attributions (+) et prélèvements (-) sur les fonds (hors opérations sur les provisions) et de l'addition ou de la soustraction respectivement de l'excédent de revenus ou de charges du compte de résultats. Aux comptes 2021, le degré d'autofinancement est de 208,5 %. L'Etat est plus qu'en mesure de financer la totalité de ses investissements et le recours à la fortune n'est donc pas nécessaire.

Le graphique qui suit présente l'évolution depuis 2000 du total des investissements nets en millions de francs et du degré d'autofinancement en %.

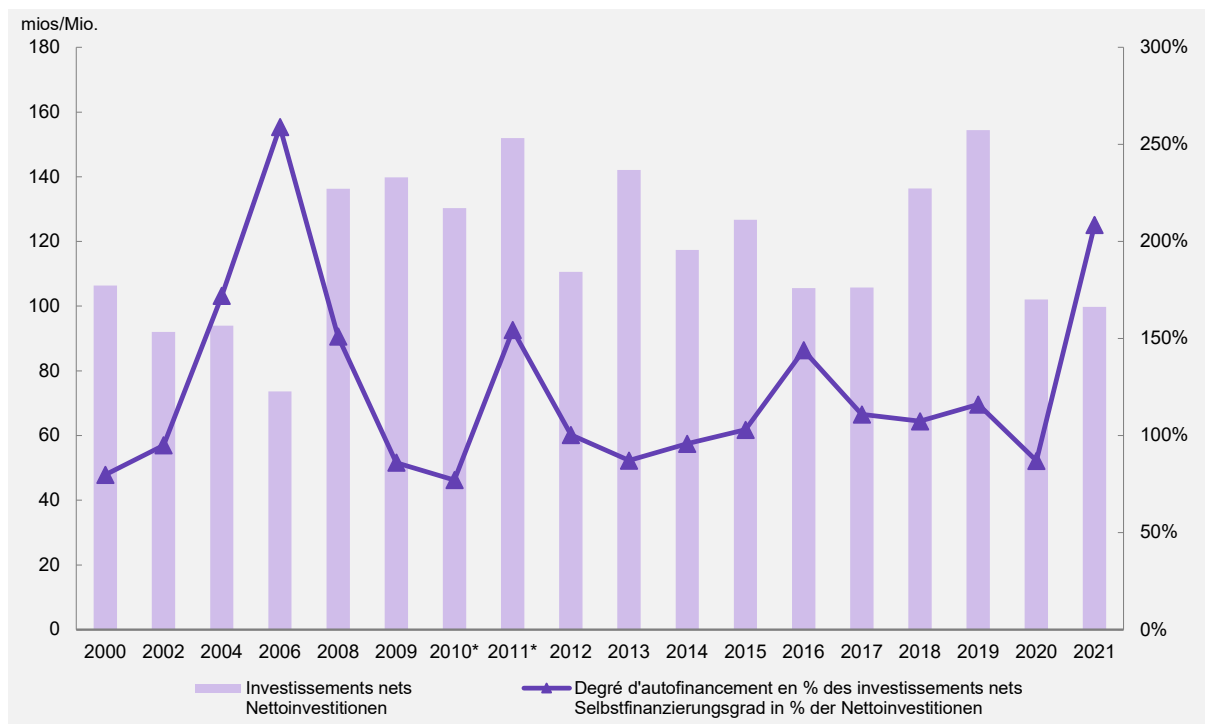
für das regionale Förderprogramm Seeland (RFS) und von 1,7 Millionen Franken für das Gebäudeprogramm.

4.3. Selbstfinanzierungsgrad über 100 %

Die Nettoinvestitionen der Staatsrechnung 2021 (99,8 Millionen Franken) sind weit über die Selbstfinanzierung gedeckt, die 208 Millionen Franken erreicht.

Die Selbstfinanzierung setzt sich aus den Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen, den Fondseinlagen (+) und -entnahmen (-) zusammen (ohne Berücksichtigung der Bildung oder Auflösung von Rückstellungen), plus Ertragsüberschuss bzw. minus Aufwandüberschuss der Erfolgsrechnung. In der Staatsrechnung 2021 beträgt der Selbstfinanzierungsgrad 208,5 %. Der Staat ist damit mehr als in der Lage, seine gesamten Investitionen selber zu finanzieren, und braucht nicht auf das Eigenkapital zurückzugreifen.

Die folgende Grafik zeigt die Entwicklung der Nettoinvestitionen (in Millionen Franken) und des Selbstfinanzierungsgrades (in %) seit 2000:



* ajustés en tenant compte de l'exclusion des données des réseaux hospitaliers

* angepasst nach Ausgliederung der Zahlen der Spitalnetze

5. Résultats des unités administratives gérées par prestations (GpP)

En application de l'article 59 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA) et des dispositions énoncées dans la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE), quatre unités administratives pratiquent en 2021 la gestion par prestations (GpP). Il s'agit des secteurs suivants : l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, le Service des forêts et de la nature, le Service de l'informatique et des télécommunications et le Service des ponts et chaussées.

Le résultat analytique de ces unités, correspondant à leur excédent de coûts, se présente ainsi par rapport au budget :

5. Die Ergebnisse der Einheiten mit leistungsorientierter Führung (LoF)

In Anwendung von Artikel 59 des Gesetzes vom 16. Oktober 2001 über die Organisation des Staatsrates und der Verwaltung (SVOG) und der entsprechenden Bestimmungen des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG) gab es im Jahr 2020 vier Verwaltungseinheiten mit leistungsorientierter Führung (LoF). Es handelt sich dabei um das Landwirtschaftliche Institut des Kantons Freiburg, das Amt für Wald und Natur, das Amt für Informatik und Telekommunikation und das Tiefbauamt.

Das Betriebsergebnis dieser Einheiten, das dem Kostenüberschuss entspricht, zeigt im Vergleich zum Budget folgende Entwicklung:

| | Comptes Rechnung 2021 | Budget Voranschlag 2021 | Variations Veränderungen |
|--|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| | mios / Mio. | mios / Mio. | mios / Mio. |
| Institut agricole de l'Etat de Fribourg Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg | 19,65 | 20,05 | - 0,40 |
| Formation professionnelle de base et formation professionnelle supérieure Grundberufsausbildung und höhere Fachausbildung | 13,71 | 13,95 | - 0,24 |
| Prestations de services Dienstleistungen | 5,94 | 6,10 | - 0,16 |
| Service des forêts et de la nature Amt für Wald und Natur | 12,53 | 13,79 | - 1,26 |
| Forêt, Faune, Dangers naturels Wald, Wild und Naturgefahren | 12,62 | 12,97 | - 0,35 |
| Forêts domaniales et autres propriétés gérées par le SFN Staatswälder und andere vom WNA bewirtschaftete Güter | - 0,09 | 0,82 | - 0,91 |
| Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation | 59,28 | 59,15 | 0,13 |
| Gouvernance IT de l'Etat IT-Governance des Staates | 4,67 | 5,40 | - 0,73 |
| Acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications Beschaffung, Bereitstellung und Unterhalt von Applikationen | 29,65 | 28,69 | 0,96 |
| Mise en place, exploitation des infrastructures IT et support Bereitstellung, Betrieb der IT-Infrastrukturen und Support | 24,96 | 25,06 | - 0,10 |
| Service des ponts et chaussées Tiefbauamt | 32,48 | 33,15 | - 0,67 |
| Surveillance du réseau routier public Überwachung des öffentlichen Strassennetzes | 2,42 | 2,24 | 0,18 |
| Entretien du réseau routier cantonal Unterhalt des Kantonsstrassennetzes | 26,86 | 27,15 | - 0,29 |
| Développement du réseau routier cantonal Entwicklung des Kantonsstrassennetzes | 3,20 | 3,76 | - 0,56 |

Ces résultats appellent les commentaires suivants :

- > 3 unités sur les 4 gérées par prestations bouclent leurs comptes analytiques en amélioration par rapport au budget, à savoir l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (- 2,0 %), le Service des forêts et de la nature (- 9,1 %) et le Service des ponts et chaussées (- 2,0 %). Ces résultats positifs sont principalement dus à des postes non occupés et à une augmentation des recettes (+ 8,7 % pour l'ensemble des unités). Le dépassement analytique du budget auprès du Service de l'informatique et des télécommunications (+ 0,2 %) s'explique par la diminution des recettes (- 9,8 %), notamment auprès de l'HFR et de l'ECAS, et par l'augmentation des coûts directs des équipements (+ 14,0 %) suite à des dépenses supérieures au budget, compensées par des réallocations dans les autres unités au sein de l'enveloppe informatique.
- > Les effectifs en personnel de ces quatre unités regroupent 494,9 équivalents plein temps contre 514,9 postes au budget (- 3,9 %), cette baisse d'EPT étant principalement enregistrée auprès du Service de l'informatique et des télécommunications (- 9,8 EPT) et du Service des forêts et de la nature (- 5,1 EPT). Quant au total des heures productives, il se monte à 705 941 contre 748 088 au budget (- 5,6 %).

Le poids des coûts directs des salaires et des coûts directs par nature en % des coûts complets se présente ainsi :

Zu diesen Ergebnissen ist Folgendes zu bemerken:

- > Drei der vier Einheiten mit leistungsorientierter Führung weisen in ihrer Kostenrechnung bessere Ergebnisse aus als budgetiert, und zwar das Landwirtschaftliche Institut des Kantons Freiburg (- 2,0 %), das Amt für Wald und Natur (- 9,1 %) und das Tiefbauamt (- 2,0 %). Diese positiven Ergebnisse beruhen zur Hauptsache auf vakanten Stellen und Mehreinnahmen (+ 8,7 % für alle Einheiten). Die Budgetüberschreitung beim Amt für Informatik und Telekommunikation (+ 0,2 %) ist auf Mindereinnahmen (- 9,8 %), insbesondere beim HFR und der KSVA, und höhere direkte Kosten für Hardwareanschaffungen (+ 14,0 %) zurückzuführen, aufgrund höherer Ausgaben als budgetiert, die durch Umschichtungen bei den anderen Einheiten innerhalb des IT-Budgetrahmens kompensiert wurden.
- > Die vier Einheiten weisen einen Personalbestand von 494,9 VZÄ gegenüber 514,9 VZÄ im Budget aus (- 3,9 %), wobei die weggefallenen VZÄ hauptsächlich das Amt für Informatik und Telekommunikation (- 9,8 VZÄ) und das Amt für Wald und Natur (- 5,1 VZÄ) betreffen. Es wurden insgesamt 705 941 Arbeitsstunden geleistet, gegenüber den 748 088 budgetierten Stunden (- 5,6 %).

Der Anteil der direkten Lohnkosten und der direkten Kosten nach Kostenart in % der Vollkosten präsentiert sich wie folgt:

| | Salaires en % Löhne in % | Coûts par nature en % Kosten nach Kostenart in % |
|---|-----------------------------|---|
| Institut agricole de l'Etat de Fribourg Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg | 41,6 | 19,9 |
| Service des forêts et de la nature Amt für Wald und Natur | 41,4 | 30,1 |
| Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation | 26,2 | 51,2 |
| Service des ponts et chaussées Tiefbauamt | 26,9 | 45,8 |

Selon la nature des tâches des unités, le poids de ces deux catégories de charges varie.

D'une manière générale, le résultat global analytique pour l'ensemble des unités pratiquant la gestion par prestations est inférieur à l'attribution budgétaire d'environ 2,2 millions de francs, ce qui représente 1,7 % du budget.

Der Anteil dieser beiden Aufwandkategorien variiert je nach Art der Aufgabe der Einheiten.

Ganz allgemein unterschreiten die Einheiten mit leistungsorientierter Führung das Budget gesamthaft um rund 2,2 Millionen Franken, was 1,7 % des Budgets entspricht.

6. L'évolution de quelques indicateurs-clés

Le tableau qui suit présente l'évolution depuis 2018 de quelques indicateurs-clés des finances de l'Etat. Il appelle les remarques suivantes :

- > plusieurs indicateurs retenus se démarquent clairement par rapport aux résultats de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire. Pour la plupart, ils retrouvent une tendance nettement haussière que l'on avait pu constater avant la pandémie ;
- > les comptes de l'année 2021 se soldent par un excédent de revenus du compte de résultats ;
- > les comptes 2021 de l'Etat clôturent avec un excédent de financement de 108,2 millions de francs. Ce résultat permet donc de couvrir plus qu'intégralement les dépenses d'investissements 2021, contrairement à l'exercice 2020 ;
- > le volume des investissements nets se situe cette année encore en dessous de la moyenne des 4 années considérées ;
- > les amortissements, attributions et prélèvements sur les fonds se situent nettement en dessus de la moyenne des 4 années considérées. Ce résultat est notamment dû à des prélèvements sur des fonds moins importants et à des versements sur provisions conséquents, notamment afin de continuer à faire face aux coûts de la crise sanitaire et à l'assainissement du HFR. A noter également le renflouement de la provision BNS après sa dissolution partielle en 2020 ayant servi à créer la provision COVID ;
- > le degré d'autofinancement 2021 est nettement supérieur à celui de la moyenne en raison notamment du résultat en forte hausse au niveau des attributions et prélèvements sur les fonds. Le taux supérieur à 100 % indique que l'Etat est parfaitement en mesure de financer intégralement ses investissements avec les moyens financiers dégagés sur l'exercice.

6. Entwicklung einiger Kennzahlen

Die folgende Tabelle zeigt die Entwicklung einiger Kennzahlen der Staatsfinanzen seit 2018 auf. Dazu ist Folgendes zu sagen:

- > Mehrere Kennzahlen weichen deutlich von den von der Coronakrise geprägten Vorjahreswerten ab. Die meisten zeigen wieder eine deutlich steigende Tendenz, wie sie schon vor der Pandemie festzustellen war.
- > Die Staatsrechnung 2021 schliesst mit einem Ertragsüberschuss in der Erfolgsrechnung.
- > Die Staatsrechnung 2021 schliesst mit einem Finanzierungsüberschuss von 108,2 Millionen Franken. Damit können die Investitionsausgaben 2021 im Gegensatz zum Vorjahr zu mehr als zu 100 Prozent gedeckt werden.
- > Das Nettoinvestitionsvolumen liegt dieses Jahr noch unter dem Durchschnitt des Betrachtungszeitraums 2018-2021.
- > Die Abschreibungen sowie Fondseinlagen und -entnahmen liegen deutlich über dem Durchschnitt des Betrachtungszeitraums 2018-2021, was namentlich auf weniger hohe Fondsentnahmen und erhebliche Einlagen in Rückstellungen namentlich für die Kosten der Coronakrise und die Sanierung des HFR zurückzuführen ist. Zu erwähnen ist auch die Wiederöffnung der SNB-Rückstellung nach ihrer teilweisen Auflösung im Jahr 2020, die zur Schaffung der COVID-Rückstellung diente.
- > Der Selbstfinanzierungsgrad des Rechnungsjahres 2021 liegt deutlich über dem Durchschnitt, insbesondere aufgrund erheblicher Fondszuweisungen und -entnahmen. Mit einem Selbstfinanzierungsgrad von über 100 % ist der Staat voll und ganz in der Lage, seine gesamten Investitionen mit den im Rechnungsjahr erwirtschafteten Mitteln selber zu finanzieren.

| | Comptes Rechnung 2021 | Comptes Rechnung 2020 | Comptes Rechnung 2019 | Comptes Rechnung 2018 | Moyenne Durchschnitt 2021-2018 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| | mios / Mio. | mios / Mio. | mios / Mio. | mios / Mio. | mios / Mio. |
| Compte de résultats : excédent de revenus / de charges (-) Erfolgsrechnung: Ertragsüberschuss | + 0,7 | + 0,8 | + 12,1 | + 1,7 | + 3,8 |
| Excédent de revenus / de charges (-) avant opérations de clôture Überschuss / Fehlbetrag (-) der Erfolgsrechnung vor Abschlussbuchungen | + 121,7 | + 20,8 | + 82,1 | + 70,8 | + 73,9 |
| Excédent / insuffisance (-) de financement Finanzierungsüberschuss / -fehlbetrag (-) | + 108,2 | - 13,0 | + 24,4 | + 10,1 | + 32,4 |
| Investissements nets Nettoinvestitionen | 99,8 | 102,1 | 154,4 | 136,4 | 123,2 |
| Amortissements, attributions et prélèvements sur les fonds Abschreibungen, Fondseinlagen und -entnahmen | 207,3 | 88,3 | 166,7 | 144,8 | 151,8 |
| Autofinancement Selbstfinanzierung | 208,0 | 89,1 | 178,8 | 146,5 | 155,6 |
| Degré d'autofinancement en % des investissements nets Selbstfinanzierungsgrad in % der Nettoinvestitionen | 208,5 | 87,3 | 115,8 | 107,4 | 129,8 |

7. Le bilan de l'Etat

Le bilan de l'Etat constitue, à côté des comptes généraux, la deuxième composante des comptes de l'Etat. Il donne l'image de la situation financière du canton à la date de la clôture annuelle.

Le fascicule des comptes de l'Etat reproduit le détail de tous les chiffres se rapportant à l'actif et au passif du bilan. Les évolutions et les chiffres les plus significatifs sont commentés ci-dessous.

7.1. Le bilan à fin 2021

Le total du bilan de l'Etat est de 3386,8 millions de francs au 31 décembre 2021. Les fonds propres constitués du capital, des financements spéciaux, des préfinancements, des réserves ainsi que du résultat de l'exercice s'élèvent à 1293,1 millions de francs.

7.1.1. L'actif

L'actif comprend d'une part les biens du patrimoine financier qui sont réalisables sans porter atteinte à l'accomplissement des tâches publiques. Il regroupe d'autre part les biens du patrimoine administratif affectés durablement à la réalisation des tâches prévues par la législation. Au 31 décembre 2021, l'actif se répartit de la façon suivante :

7. Staatsbilanz

Die Staatsbilanz ist neben der Gesamtrechnung die zweite Komponente der Staatsrechnung. Sie bildet die Finanzlage des Kantons zum Zeitpunkt des Jahresabschlusses ab.

Die Sonderpublikation der Staatsrechnung enthält eine detaillierte Aufstellung der Aktiven und Passiven der Bilanz mit den genauen Zahlenangaben; im Folgenden wird auf die signifikantesten Zahlen und Veränderungen eingegangen.

7.1. Die Bilanz per Ende 2021

Die Bilanzsumme beläuft sich per 31. Dezember 2021 auf 3386,8 Millionen Franken. Die Eigenmittel, bestehend aus Eigenkapital, Spezialfinanzierungen, Vorfinanzierungen und Reserven, belaufen sich auf 1293,1 Millionen Franken.

7.1.1. Die Aktiven

Die Aktivseite umfasst die Vermögenswerte des Finanzvermögens, die ohne Beeinträchtigung der öffentlichen Aufgabenerfüllung verwertbar sind. Sie führt auch die Vermögenswerte des Verwaltungsvermögens mit dauernder Zweckbindung an die Erfüllung gesetzlich vorgeschriebener Aufgaben auf. Per 31. Dezember 2021 teilen sich die Aktiven wie folgt auf:

Actif Aktiven

| | mios Mio. | en % du total in % des Totals |
|---|---------------|----------------------------------|
| Patrimoine financier Finanzvermögen | | |
| Disponibilités Flüssige Mittel | 103,8 | 3,1 |
| Créances à court terme et moyen terme Kurz- und mittelfristige Forderungen | 1045,5 | 30,9 |
| Placements financiers Finanzanlagen | 1100,8 | 32,5 |
| Immobilisations Sachanlagen | 5,5 | 0,1 |
| Actifs de régularisation Aktive Rechnungsabgrenzungen | 215,0 | 6,4 |
| Total | 2470,6 | 73,0 |

Patrimoine administratif
Verwaltungsvermögen

| | | |
|---|---------------|--------------|
| Investissements Investitionen | 617,1 | 18,2 |
| Prêts et participations permanentes Darlehen und Beteiligungen | 299,1 | 8,8 |
| Total | 916,1 | 27,0 |
| Total de l'actif Total Aktiven | 3386,8 | 100,0 |

Les disponibilités au 31 décembre 2021 comprennent principalement les soldes en comptes postaux et le solde disponible sur le compte courant auprès de la Banque cantonale de Fribourg.

Les créances à court et moyen terme sont composées principalement du compte courant avec la Confédération (190 millions de francs) et des créances fiscales (146 millions de francs), des crédits fédéraux d'investissements ainsi que des aides aux exploitations paysannes (176 millions de francs).

La part prépondérante du poste « Placements financiers » est constituée par les placements à terme (1069 millions de francs au 31.12.2021).

Les actifs de régularisation comprennent des revenus à recevoir pour un montant de 177 millions de francs et des impôts à facturer pour 37,8 millions de francs.

Le poste « Investissements » regroupe l'ensemble des biens mobiliers, immobiliers et forestiers de l'Etat évalués à 617 millions de francs. Les immeubles en service représentent une part importante de ce montant avec 185,8 millions de francs. Les dépenses d'investissements en cours de réalisation ou à intégrer dans les immeubles mis en service se montent à 218,6 millions de francs. Pour les routes, ce chiffre est de 147,6 millions de francs.

La rubrique « Prêts et participations permanentes » se compose avant tout du capital de dotation de la BCF pour 70 millions de francs, du capital-actions du Groupe E SA pour 54 millions. Dans les prêts accordés aux entreprises publiques et privées figurent notamment un montant de 40 millions en faveur du Groupe E SA. Les prêts en faveur des personnes physiques sont constitués notamment des prêts par le fonds rural (23 millions de francs) ainsi que des prêts de formation (2,8 millions de francs).

Les prêts au HFR, au RFSM et au HIB s'élèvent à 67,5 millions de francs et résultent de la remise des immeubles et des installations aux hôpitaux. Le prix de reprise a été transformé en prêts remboursables sur 30 ans. Les annuités sont fixes.

Die flüssigen Mittel per 31. Dezember 2021 umfassen hauptsächlich die Saldi auf den Postkonten und den verfügbaren Saldo auf dem Kontokorrent bei der Freiburger Kantonalbank.

Die kurz- und mittelfristigen Forderungen bestehen hauptsächlich aus dem Kontokorrent mit dem Bund (190 Millionen Franken), Steuerforderungen (146 Millionen Franken), den Investitionskrediten aus Bundesmitteln sowie den Betriebshilfen in der Landwirtschaft (176 Millionen Franken).

Der Grossteil der «Finanzanlagen» entfällt auf Festgeldanlagen (1069 Millionen Franken per 31.12.2021).

Die aktiven Rechnungsabgrenzungen umfassen ausstehende Erträge in Höhe von 177 Millionen Franken und zu fakturierende Steuern im Betrag von 37,8 Millionen Franken.

Der Bilanzposten «Investitionen» berücksichtigt sämtliche Mobilien, Immobilien und Waldungen des Staates, die mit 617 Millionen bewertet sind. Ein Grossteil dieses Betrags, nämlich 185,8 Millionen Franken, entfällt auf die in Betrieb stehenden Immobilien. Die Ausgaben für laufende Investitionen und für in Betrieb stehende Immobilien belaufen sich auf 218,6 Millionen Franken. Für die Strassen sind es 147,6 Millionen Franken.

Die Rubrik «Darlehen und Beteiligungen» umfasst vor allem das Dotationskapital der Freiburger Kantonalbank (70 Millionen Franken) und die Aktienkapitalbeteiligung an der Groupe E AG (54 Millionen Franken). Unter den Darlehen an öffentliche und private Unternehmungen ist namentlich ein Betrag von 40 Millionen Franken zugunsten der Groupe E AG aufgeführt. Die Darlehen an private Haushalte bestehen namentlich aus den Darlehen aus dem Landwirtschaftsfonds (23 Millionen Franken) und den Ausbildungsdarlehen (2,8 Millionen Franken).

Die Darlehen an das HFR, das FNPG und das interkantonale Spital der Broye belaufen sich auf 67,5 Millionen Franken und resultieren aus der Überlassung der Liegenschaften und Anlagen an die Spitäler. Der vereinbarte

Preis wurde in rückzahlbare Darlehen über 30 Jahre mit festen jährlichen Rückzahlungsraten umgewandelt.

7.1.2. Le passif

La répartition du passif est la suivante :

7.1.2. Die Passiven

Die Passiven teilen sich wie folgt auf:

Passif Passiven

| | mios Mio. | en % du total in % der Bilanzsumme |
|--|---------------|--|
| Engagements courants Laufende Verpflichtungen | 1011,3 | 29,9 |
| Passifs de régularisation Passive Rechnungsabgrenzungen | 371,6 | 11,0 |
| Engagements à long terme Langfristige Verbindlichkeiten | 710,7 | 20,9 |
| Capital propre Eigenkapital | 1293,2 | 38,2 |
| Total du passif Total Passiven | 3386,8 | 100,0 |

Les engagements courants comprennent principalement le poste « Créanciers » pour 225 millions de francs et le poste « IFD acomptes anticipés » à hauteur de 233,8 millions de francs. Les apports de la Confédération pour les crédits fédéraux d'investissements ainsi que pour les aides aux exploitations paysannes représentent un total de 211 millions de francs.

Les « Passifs de régularisation » contiennent les régularisations (les transitoires) relatives aux investissements (90 millions de francs) et les impôts facturés et reçus à l'avance (89,8 millions de francs).

Les engagements à long terme sont principalement constitués des provisions pour un total de 632,3 millions de francs et de provisions relatives aux investissements pour 18 millions de francs.

Enfin, le capital propre (38,2 % du bilan) se subdivise en financements spéciaux (211,6 millions de francs), fonds et réserves correspondant au fonds d'infrastructures pour 182 millions de francs et excédent d'actif (899,6 millions de francs net) après enregistrement du résultat de l'exercice.

Die laufenden Verpflichtungen umfassen hauptsächlich den Bilanzposten «Kreditoren» mit 225 Millionen Franken und den Posten «DBSt-Akontovorauszahlungen» mit 233,8 Millionen Franken. Die Zahlungen des Bundes im Rahmen der Investitionskredite aus Bundesmitteln sowie die Betriebshilfen in der Landwirtschaft belaufen sich auf insgesamt 211 Millionen Franken.

Die «Passiven Rechnungsabgrenzungen» enthalten die Abgrenzungen auf den Investitionen (90 Millionen Franken) sowie die fakturierten und im Voraus erhaltenen Steuern (89,8 Millionen Franken).

Die langfristigen Verbindlichkeiten bestehen hauptsächlich aus den Rückstellungen in Höhe von insgesamt 632,3 Millionen Franken und Rückstellungen für Investitionen (18 Millionen Franken).

Das Eigenkapital (38,2 % der Bilanzsumme) schliesslich unterteilt sich in Spezialfinanzierungen (211,6 Millionen Franken), Fonds und Reserven für den Infrastrukturfonds im Betrag von 182 Millionen Franken und Bilanzüberschuss (899,6 Millionen Franken netto) nach Berücksichtigung des Jahresergebnisses.

7.2. L'évolution du bilan

7.2.1. Evolution du total du bilan depuis 2011

Le total du bilan a évolué ainsi depuis 2011 :

7.2. Bilanzentwicklung

7.2.1. Entwicklung der Bilanzsumme seit 2011

Die Bilanzsumme hat sich seit 2011 wie folgt verändert:

| Années Jahr | Total au bilan en mios Bilanzsumme in Mio. | Variations en % par rapport à l'année précédente Veränderung in % gegenüber dem Vorjahr |
|----------------|---|---|
| 2011 | 3119 | + 1,2 |
| 2012 | 3012 | - 3,4 |
| 2013 | 2624 | - 12,9 |
| 2014 | 2671 | + 1,8 |
| 2015 | 3048 | + 14,1 |
| 2016 | 3129 | + 2,7 |
| 2017 | 3074 | - 1,8 |
| 2018 | 3325 | + 8,2 |
| 2019 | 3247 | - 2,3 |
| 2020 | 3250 | + 0,1 |
| 2021 | 3387 | + 4,2 |

Le total du bilan augmente de 4,2 % en raison notamment de l'augmentation du patrimoine financier (+ 161 millions de francs).

7.2.2. Les variations par rapport à 2020

Par rapport au bilan de l'exercice 2020, l'actif 2021 enregistre les principales variations suivantes :

Die Bilanzsumme ist aufgrund des höheren Finanzvermögens (+ 161 Millionen Franken) um 4,2 % gestiegen.

7.2.2. Veränderungen gegenüber 2020

Verglichen mit der Bilanz des Rechnungsjahres 2020 verzeichnen die Aktiven 2021 im Wesentlichen die folgenden Veränderungen:

Actif Aktiven

| | mios / Mio. |
|---|----------------|
| Patrimoine financier Finanzvermögen | + 161,0 |
| Disponibilités Flüssige Mittel | - 28,6 |
| Créances à court terme et moyen terme Kurz- und mittelfristige Forderungen | - 22,8 |
| Placements financiers Finanzanlagen | + 149,0 |

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Immobilisations | |
| Sachanlagen | - 0,1 |
| Actifs de régularisation | |
| Aktive Rechnungsabgrenzungen | + 63,6 |
| Patrimoine administratif | - 23,5 |
| Verwaltungsvermögen | |
| Investissements | |
| Investitionen | - 15,2 |
| Prêts et participations permanentes | |
| Darlehen und Beteiligungen | - 8,3 |

La diminution des créances à court et moyen terme est due en particulier aux débiteurs IFD (- 27 millions de francs) et le compte courant avec la Confédération (- 50 millions de francs). Le solde de certains comptes débiteurs augmente, notamment le compte courant avec le HFR (+ 21 millions de francs).

Par rapport au bilan de l'année 2020, le passif varie de la façon suivante :

Die Rückläufigkeit der kurz- und mittelfristigen Forderungen ist insbesondere auf die DBSt-Debitoren (- 27 Millionen Franken) und das Kontokorrent mit dem Bund (- 50 Millionen Franken) zurückzuführen. Der Saldo einiger Debitorenkonti erhöhte sich, namentlich das Kontokorrent mit dem HFR + 21 Millionen Franken).

Gegenüber der Bilanz des Jahres 2020 hat sich die Passivseite wie folgt verändert:

Passif Passiven

| | mios / Mio. |
|--------------------------------|-------------|
| Engagements courants | |
| Laufende Verpflichtungen | + 66,2 |
| Engagements à long terme | |
| Langfristige Verbindlichkeiten | + 49,7 |
| Passifs de régularisation | |
| Passive Rechnungsabgrenzungen | + 9,4 |
| Capital propre | |
| Eigenkapital | + 11,8 |

Les engagements à long terme sont influencés notamment par les opérations sur les provisions pour un total net de 69 millions de francs. Pour rappel, un nouvel engagement en faveur de la Caisse de prévoyance pour le personnel de l'Etat (CPPEF) a été constitué en 2020 via un prélèvement sur la fortune des comptes de l'Etat pour un montant de 325 millions de francs conformément aux adaptations légales confirmées en votation populaire (novembre 2020). Ce montant correspond aux coûts estimés des mesures transitoires et compensatoires que devra assumer l'Etat-employeur. Il est à relever que ce montant est basé sur une estimation. L'ajustement de ce montant sera fait par la comptabilisation d'une charge ou d'une recette via le compte du fonctionnement, probablement dans les comptes 2022.

Die langfristigen Verbindlichkeiten stehen unter dem Einfluss der Rückstellungstransaktionen mit insgesamt netto - 69 Millionen Franken. Es sei daran erinnert, dass 2020 über eine Eigenkapitalentnahme im Betrag von 325 Millionen Franken eine weitere Verbindlichkeit zugunsten der Pensionskasse des Staatspersonals (PKSPF) eingegangen wurde, entsprechend den in der Volksabstimmung (November 2020) bestätigten Gesetzesanpassungen. Dieser Betrag entspricht den geschätzten Kosten der Übergangs- und Kompensationsmassnahmen, die vom Arbeitgeber Staat übernommen werden müssen. Dieser Betrag beruht übrigens auf einer Schätzung. Die Anpassung dieses Betrags wird über eine Aufwand- oder Ertragsverbuchung via Erfolgsrechnung erfolgen, wahrscheinlich in der Staatsrechnung 2022.

7.3. La situation et l'évolution de la dette publique

7.3.1. La situation à fin 2021

La dette brute atteint 528,3 millions de francs à fin 2021. Elle se compose de la façon suivante :

7.3. Stand und Entwicklung der Staatsschulden

7.3.1. Die Staatsschulden per Ende 2021

Ende 2021 beliefen sich die Brutto-Staatsschulden auf 528,3 Millionen Franken. Sie setzen sich wie folgt zusammen:

| | mios / Mio. |
|---|--------------|
| Engagements courants envers les communes Laufende Verpflichtungen gegenüber den Gemeinden | 73,1 |
| Engagements envers un institut bancaire Verpflichtungen gegenüber einem Bankinstitut | 25,0 |
| Engagement envers la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (mesures transitoires et compensatoires) Verbindlichkeit gegenüber der Pensionskasse des Staatspersonals (Übergangs- und Kompensationsmassnahmen) | 325,0 |
| Dépôts, legs et fondations Depotgelder, Legate und Stiftungen | 105,2 |
| Total | 528,3 |

Les intérêts passifs comprennent les intérêts des dépôts des fonds et les intérêts lors de la restitution d'impôts. Ils représentent 5,2 millions de francs (2020 : 5,6 millions de francs), soit le 0,38 % des recettes fiscales cantonales.

Die Schuldzinsen, die sowohl die Fondsdepotzinsen als auch die Verzinsung bei Steuerrückerstattungen umfassen, machen 5,2 Millionen Franken aus (2020: 5,6 Millionen Franken), das sind 0,38 % der kantonalen Steuereinnahmen.

La fortune nette se détermine de la manière suivante :

Das Reinvermögen setzt sich wie folgt zusammen:

| | mios / Mio. |
|---|--------------|
| Total de la dette brute Total Bruttoverschuldung | - 528,3 |
| Disponibilités Flüssige Mittel | 103,8 |
| Avoirs auprès des communes Guthaben bei Gemeinden | 9,9 |
| Placements financiers Finanzanlagen | 1069,2 |
| Actions et autres placements Aktien und übrige Anlagen | 31,6 |
| Prêts ¹⁾ Darlehen ¹⁾ | 107,6 |
| Total de la fortune nette Total Reinvermögen | 793,8 |

¹⁾ sans le capital de dotation de la BCF, le capital-actions du Groupe E SA et les prêts aux réseaux hospitaliers

¹⁾ ohne Dotationskapital FKB, Aktienkapital der Groupe E AG und Darlehen an die Spitalnetze

7.3.2. L'évolution récente

Depuis 2011, la dette publique de l'Etat a évolué de la manière suivante :

7.3.2. Die jüngste Entwicklung

Die Staatsverschuldung hat sich seit dem Jahr 2011 wie folgt verändert:

Evolution de la dette publique brute et nette depuis 2011
Entwicklung der Brutto- und Nettostaatsschulden seit dem Jahr 2011

| Années Jahr | Dette brute Bruttoverschuldung | Dette nette (-) / Fortune nette Nettoverschuldung (-) / Reinvermögen |
|----------------|-----------------------------------|---|
| | mios / Mio. | mios / Mio. |
| 2011 | 453,9 | + 886,4 |
| 2012 | 448,4 | + 914,9 |
| 2013 | 152,6 | + 997,4 |
| 2014 | 102,7 | + 961,6 |
| 2015 | 111,7 | + 1127,6 |
| 2016 | 120,0 | + 1087,6 |
| 2017 | 119,1 | + 1083,0 |
| 2018 | 115,8 | + 1161,8 |
| 2019 | 136,3 | + 1109,3 |
| 2020 | 458,9 | + 755,5 |
| 2021 | 528,3 | + 793,8 |

Rapportée à la population cantonale, la dette brute s'élève ainsi à 1624 francs par habitant à fin 2021.

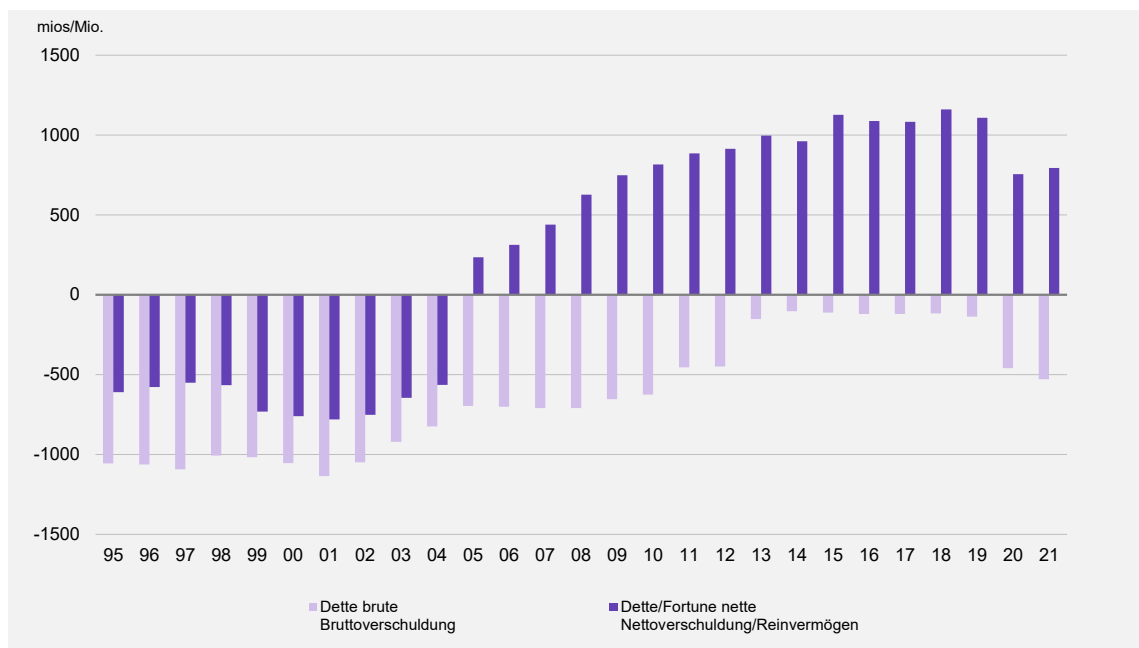
Atteignant un montant de 793,8 millions de francs à fin 2021, la fortune nette de l'Etat a légèrement augmenté et représente une somme de 2440 francs par habitant (2020 : 2350 francs par habitant).

Bezogen auf die Kantonsbevölkerung beträgt die Bruttoverschuldung pro Kopf Ende 2021 somit 1624 Franken.

Mit einem Betrag von 793,8 Millionen Franken per Ende 2021 hat sich das Reinvermögen des Staates etwas erhöht und beläuft sich auf 2440 Franken pro Kopf (2020: 2350 Franken pro Kopf).

Le graphique qui suit retrace l'évolution de la dette brute et de la dette/fortune nette depuis 1995.

Die folgende Grafik zeigt die Entwicklung von Brutto- und Nettoverschuldung/Reinvermögen seit 1995.



Pour mémoire, le résultat exceptionnel de 2005 est dû au versement du produit de la vente d'or excédentaire de la BNS attribué au canton de Fribourg. Il a permis de diminuer progressivement la dette brute au fur et à mesure des échéances des emprunts et de disposer ainsi d'une fortune nette que les résultats des exercices bénéficiaires ont renforcée. Il faut relever que les excédents de revenus enregistrés ainsi que la part de l'Etat au produit de la vente d'or de la BNS ont rendu possible la constitution de provisions et de fonds, en particulier le fonds d'infrastructures ainsi que du fonds de politique foncière active. Enfin, il convient de souligner qu'actuellement 99,4 % de la fortune nette de l'Etat n'est pas à libre disposition, car elle est d'ores et déjà affectée à des objets et projets précis tels que les fonds évoqués plus haut. On peut également citer les montants réservés pour faire face aux aléas liés à la pandémie de Coronavirus (70 millions de francs), pour financer les mesures prévues dans le cadre du plan de relance, pour faire face aux conséquences de la réforme des entreprises, pour atténuer les effets des augmentations des charges de personnel, pour les routes principales en régions de montagne et périphériques, pour la nouvelle politique régionale, l'asile, les fonds de l'emploi, de l'énergie, ainsi que le fonds de la mensuration officielle et de la taxe sociale. Le fonds des sites pollués fait également partie de cette liste.

Zur Erinnerung: Das ausserordentlich gute Ergebnis des Jahres 2005 war auf die Auszahlung unseres Kantonsanteils am Erlös aus dem Verkauf des Nationalbankgolds zurückzuführen. Damit konnte die Bruttoverschuldung bei Darlehensfälligkeit schrittweise abgebaut und in ein Reinvermögen umgewandelt werden, das mit den positiven Rechnungsergebnissen ausgebaut werden konnte. Übrigens konnten dank der Ertragsüberschüsse sowie des Anteils des Staates am Erlös aus dem Verkauf des Nationalbankgolds Rückstellungen und verschiedene Fonds, namentlich der Infrastrukturfonds sowie der Fonds für die aktive Bodenpolitik gebildet werden. Allerdings sind zurzeit 99,4 % des Reinvermögens des Staates nicht frei verfügbar, sondern bereits an ganz konkrete Objekte und Projekte wie die angesprochenen Fonds gebunden. Zu erwähnen sind aber auch die reservierten Beträge zur Bewältigung der Coronapandemie-Risiken (70 Millionen Franken), zur Finanzierung der im Rahmen des Wiederankurbelungsplans vorgesehenen Massnahmen, zur Abfederung der Auswirkungen der Unternehmenssteuerreform und der Personalmehrkosten sowie die für die Hauptstrassen in Berggebieten und Randregionen, für die Neue Regionalpolitik, das Asylwesen, den Beschäftigungsfonds, den Energiefonds sowie den Fonds für die amtliche Vermessung und den Sozialabgabefonds reservierten Beträge. Der Altlastenfonds steht ebenfalls auf dieser Liste.

8. Les engagements hors bilan

Pour les collectivités publiques, les engagements hors bilan prennent de plus en plus d'importance dans l'appréciation qui est portée sur leur santé financière. L'Etat de Fribourg dresse chaque année, à la fin du fascicule des comptes, un inventaire de ses principaux engagements hors bilan. Ces derniers sont pris notamment en considération dans la détermination de la notation du canton par les instituts bancaires et les autres bailleurs de fonds. C'est ainsi par exemple, que la garantie totale donnée par l'Etat pour les engagements financiers de la Banque cantonale de Fribourg ou la garantie couvrant jusqu'à concurrence de 30 % au maximum des engagements actuariels de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (2021 : 1174 millions de francs ; 2020 : 1286 millions de francs) sont pris en compte pour l'évaluation de la santé financière du canton. Parmi les autres engagements hors bilan significatifs, on peut citer les crédits fédéraux d'investissements agricoles et les aides aux exploitations paysannes qui se montent à plus de 173,3 millions de francs. Les pertes éventuelles consécutives à l'octroi de ces prêts doivent en effet selon le droit fédéral être assumées par les cantons. Enfin, l'Etat répond de la maîtrise des pertes qui pourraient toucher les aides en matière d'investissements dans les régions de montagne et les prêts octroyés dans le cadre de la nouvelle politique régionale (20,6 millions de francs à fin 2021). Des exemples récents démontrent que, dans certains cas, l'Etat peut être actionné. La provision pour engagements hors bilan s'élève actuellement à 27 millions de francs.

S'agissant des procès et autres revendications contre l'Etat, il a été procédé comme de coutume à un recensement auprès de toutes les Directions de l'Etat. L'inventaire a porté sur les revendications en cours à fin 2021, qui portent sur des montants de plus de 500 000 francs à charge de l'Etat, après intervention le cas échéant d'un assureur. Il faut constater que la plupart des prétentions élevées contre l'Etat relèvent de son contrat d'assurance responsabilité civile (RC). Pour couvrir ce risque, l'Etat a conclu un contrat global – certains établissements ont toutefois leur propre contrat – qui porte sur une somme d'assurance de 10 millions de francs par sinistre et par année.

L'enquête menée indique que les cas signalés seraient en tout ou partie couverts par l'assurance. Deux cas particuliers sont cependant à relever. Le premier concerne toujours la liquidation du fonds de prévoyance de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux). Une revendication a en effet été déposée contre l'Etat. Il est notamment reproché à l'Autorité de surveillance des fondations du canton de Fribourg de ne pas avoir établi de rapport de surveillance durant plusieurs années ou du moins de ne pas avoir constaté ni signalé des irrégularités dans la gestion et l'administration du fonds. Pour l'heure, ce dossier comporte encore de nombreuses inconnues, notamment le montant effectif du préjudice qu'aurait subi le Fonds de

8. Nicht bilanzierte Verpflichtungen

Für die öffentliche Hand fallen bei der Beurteilung ihrer finanziellen Gesundheit die nicht bilanzierten Verpflichtungen immer mehr ins Gewicht. Der Staat Freiburg erstellt jedes Jahr am Schluss der Sonderpublikation der Staatsrechnung ein Inventar seiner hauptsächlich nicht bilanzierten Verpflichtungen. Diese werden insbesondere für das Rating des Kantons durch die Bankinstitute und andere Geldgeber berücksichtigt. So werden beispielsweise die volle Garantie des Staates für die finanziellen Verbindlichkeiten der Freiburger Kantonalbank oder die Garantie zur Deckung bis maximal 30 % der versicherungstechnischen Verpflichtungen der Pensionskasse des Staatspersonals (2021: 1174 Millionen Franken, 2020: 1286 Millionen Franken) bei der Beurteilung der finanziellen Gesundheit des Kantons berücksichtigt. Weitere wichtige nicht bilanzierte Verpflichtungen sind die Investitionskredite und die Betriebshilfen in der Landwirtschaft, die sich auf über 173,3 Millionen Franken belaufen. Die allfälligen Verluste aus dieser Darlehensgewährung müssen nach Bundesrecht nämlich von den Kantonen getragen werden. Schliesslich muss der Staat auch für die Verluste haften, die sich bei den Investitionshilfen für die Berggebiete sowie bei den Darlehen im Rahmen der Neuen Regionalpolitik ergeben können (20,6 Millionen Franken per Ende 2021). Jüngste Beispiele zeigen, dass der Staat in gewissen Fällen belangt werden kann. Die Rückstellung für nicht bilanzierte Verpflichtungen beläuft sich aktuell auf 27 Millionen Franken.

Wie gewohnt wurde bei allen Direktionen des Staates ein Verzeichnis der Prozesse und sonstigen Forderungen gegenüber dem Staat erstellt. Darin aufgeführt wurden alle 2021 hängigen Forderungen im Betrag von über 500 000 Franken zu Lasten des Staates nach allfälliger Deckung durch eine Versicherung. Die meisten dem Staat gegenüber geltend gemachten Forderungen betreffen seine Haftpflicht. Der Staat hat diesbezüglich einen Globalvertrag (gewisse Anstalten haben aber eigene Verträge) über eine Versicherungssumme von 10 Millionen Franken pro Schadenfall und Jahr abgeschlossen.

Den Abklärungen zufolge sollten die gemeldeten Fälle ganz oder teilweise von der Versicherung übernommen werden. Besonders zu erwähnen sind hier aber zwei Fälle. Ein erster Fall betrifft nach wie vor die Liquidation des Vorsorgefonds der Vorsorgestiftung des Gemeindeverbands der medizinisch-sozialen Dienste des Saanebezirks (ACSMS). Gegen den Staat wurde Haftungsklage eingereicht. Der Stiftungsaufsichtsbehörde des Kantons Freiburg wird namentlich vorgeworfen, während mehreren Jahren keinen Aufsichtsbericht verfasst oder zumindest weder Unregelmässigkeiten in der Bewirtschaftung und Verwaltung des Fonds bemerkt noch gemeldet zu haben. In diesem Fall sind aber zahlreiche Punkte gegenwärtig noch nicht geklärt. So etwa der genaue Betrag des

prévoyance ACSMS, ainsi que la démonstration d'un éventuel comportement illicite des agents de l'Etat en lien de causalité adéquate avec le préjudice allégué. Ces points seront élucidés dans le cadre des procédures juridiques en cours. Sur le plan civil, le Fonds de gestion LPP est subrogé aux droits du Fonds ACSM ; un procès en responsabilité civile est en préparation. A ce stade, il n'est pas possible de déterminer le risque pour l'Etat, et encore moins de pouvoir le quantifier. Le dossier fait l'objet d'un suivi attentif par l'Etat.

Un second cas est à signaler en ce qui concerne une requête en prétention contre l'Etat de juillet 2020 en lien avec l'interruption de travaux de construction d'un important site commercial dans le canton ensuite d'une décision judiciaire. La prétention porte sur un montant de 86 millions de francs. La procédure est en cours ; une première appréciation sommaire tend toutefois à conclure au fait que le risque pour l'Etat serait faible.

Schadens, der dem Vorsorgefonds der ACSMS effektiv entstanden ist, sowie der Nachweis, dass allenfalls ein unrechtmässiges Handeln von Staatsangestellten in adäquatem Kausalzusammenhang mit dem geltend gemachten Schaden vorliegt. Diese Punkte werden in den laufenden Gerichtsverfahren geklärt. Zivilrechtlich ist der BVG-Verwaltungsfonds in die Rechte des Vorsorgefonds der ACSMS eingetreten; ein Haftpflichtprozess ist in Vorbereitung. Zum jetzigen Zeitpunkt lässt sich weder sagen, wie gross das Risiko für den Staat ist, noch ein allfälliger Betrag festlegen. Der Staat verfolgt dieses Dossier aufmerksam.

Ein zweiter Fall betrifft eine Klage gegen den Staat vom Juli 2020 in Zusammenhang mit der Unterbrechung der Bauarbeiten eines im Kanton gelegenen grossen Einkaufszentrums nach einer Gerichtsentscheid. Die Forderung beläuft sich auf 86 Millionen Franken. Das Verfahren läuft noch, und nach einer ersten groben Einschätzung dürfte das Risiko für den Staat gering sein.

9. Conclusion

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2021 présentait un compte de résultats équilibré, avec un léger excédent de revenus. Les comptes parviennent eux aussi à l'équilibre, après d'importantes affectations aux fonds et aux provisions, et ceci malgré un contexte difficile.

Ce résultat, qui peut être qualifié de très satisfaisant compte tenu de la situation sanitaire compliquée et imprévisible ayant prévalu tout au long de l'année 2021, s'explique avant tout par une progression significative et non prévue de certaines recettes extérieures au canton, par une bonne résistance de l'économie cantonale et également grâce à une maîtrise des charges courantes efficace.

Dans ce contexte, les charges exceptionnelles auxquelles il a fallu faire face afin de lutter contre les effets de la pandémie ont pu être couvertes. Une provision avait été constituée lors du bouclage des comptes 2020 afin d'y faire face ; il y a été recouru pour plus de 45 millions de francs. En 2021, les bons résultats affichés par la BNS ont rendu possible une distribution exceptionnellement élevée en faveur des cantons et de la Confédération. Les recettes fiscales propres au canton ont globalement progressé malgré des évolutions très hétérogènes ; ceci dans un contexte conjoncturel chaoté et tout en poursuivant la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises. Le plan de relance en faveur de l'économie cantonale a contribué à soutenir la demande et continuera d'influer positivement en 2022 sur les activités économiques, culturelles et sportives dans tout le canton.

Le Conseil d'Etat juge que le résultat des comptes 2021 est très positif. Il tient à adresser ses remerciements à toutes celles et ceux qui ont permis à l'Etat d'atteindre ce résultat, en particulier les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, dont les conditions de travail ont été une nouvelle fois très particulières et parfois difficiles. Il relève que ce résultat positif s'accompagne d'une augmentation nette des effectifs du personnel de 97,3 postes équivalents plein temps ainsi que du développement de prestations publiques de qualité.

La présentation des comptes 2021 est l'occasion pour le Conseil d'Etat de constater que la situation financière de l'Etat demeure bonne, en particulier grâce aux réserves et provisions constituées dans les années antérieures. La politique financière prudente et constante menée par le Conseil d'Etat durant ces dernières années a démontré la capacité de l'Etat à assumer des chocs tels que ceux subis en 2020 et 2021 et à apporter rapidement les réponses nécessaires aux besoins de la population et de l'économie, sans péjorer de manière trop importante les finances cantonales.

9. Fazit

Der Staatsvoranschlag 2021 des Staates wies eine ausgeglichene Erfolgsrechnung mit einem leichten Ertragsüberschuss aus. Auch die Staatsrechnung ist nach umfangreichen Fondszuweisungen und Einlagen in Rückstellungen und trotz eines schwierigen Kontextes ausgeglichen.

Dieses Ergebnis, das angesichts der während des ganzen Jahres 2021 komplizierten und unvorhersehbaren Gesundheitssituation als sehr zufriedenstellend bezeichnet werden kann, ist hauptsächlich auf einen markanten und unvorhergesehenen Anstieg bestimmter externer Einnahmen, die Widerstandsfähigkeit der kantonalen Wirtschaft, aber auch auf eine gute Kontrolle der laufenden Ausgaben zurückzuführen.

Vor diesem Hintergrund konnten die ausserordentlichen Ausgaben zur Bekämpfung der Pandemieauswirkungen gedeckt werden. Beim Rechnungsabschluss 2020 war dafür eine Rückstellung gebildet worden, die im Umfang von über 45 Millionen Franken beansprucht wurde. Dank des guten Geschäftsergebnisses der SNB erfolgte 2021 eine ausserordentlich hohe Gewinnausschüttung an die Kantone und den Bund. Die eigenen Steuereinnahmen des Kantons sind trotz sehr heterogener Entwicklungen sowie der schwierigen Wirtschaftslage und der Umsetzung der Unternehmenssteuerreform insgesamt gestiegen. Das Wiederankurbelungsprogramm für die kantonale Wirtschaft hat zur Stützung der Nachfrage beigetragen und wird sich auch 2022 positiv auf die wirtschaftlichen, kulturellen und sportlichen Aktivitäten im ganzen Kanton auswirken.

Der Staatsrat schätzt das Ergebnis des Jahresabschlusses 2021 als sehr positiv ein. Er dankt allen, die es dem Staat ermöglicht haben, dieses Ergebnis zu erreichen, insbesondere den Staatsmitarbeiterinnen und -mitarbeitern, deren Arbeitsbedingungen wiederum sehr speziell oder sogar schwierig waren. Er stellt fest, dass neben diesem positiven Ergebnis auch der Personalbestand um netto 97,3 Vollzeitstellen aufgestockt und das hochwertige staatliche Dienstleistungsangebot ausgebaut werden konnten.

Die Vorlage der Staatsrechnung 2021 lässt den zur Feststellung kommen, dass die finanzielle Situation des Staates nach wie vor gut ist, insbesondere dank der in den Vorjahren gebildeten Reserven und Rückstellungen. Die umsichtige und konstante Finanzpolitik des Staatsrats in den letzten Jahren hat gezeigt, dass der Staat in der Lage ist, Schocks wie in den Jahren 2020 und 2021 aufzufangen und rasch auf die Bedürfnisse der Bevölkerung und der Wirtschaft zu reagieren, ohne die kantonalen Finanzen übermässig zu belasten.

En ce qui concerne les perspectives, force est de constater que la visibilité à court et moyen terme reste faible. Si, malgré les incertitudes qui demeurent quant à l'évolution de la pandémie, l'on peut raisonnablement s'attendre à un retour progressif à la normale, l'éclatement du conflit militaire entre l'Ukraine et la Russie a plongé le monde dans l'inconnue et renferme des risques sécuritaires et économiques majeurs, tant en Europe que dans le monde entier. Un ralentissement de la croissance économique globale est notamment à attendre, dans une ampleur qui reste toutefois impossible à prédire. Il faut espérer que des solutions pacifiques puissent rapidement conduire à la fin du conflit.

En ce qui concerne les finances cantonales, si plusieurs facteurs parlent en faveur d'un certain optimisme, d'autres signes appellent plutôt à la prudence et à la vigilance, en particulier au vu de la situation du moment. Du côté des signaux positifs, sont à relever :

- > les exigences constitutionnelles et légales qui n'autorisent pas un déficit durable ;
- > une volonté commune de contribuer à la maîtrise des charges ;
- > le capital dont dispose l'Etat pour poursuivre les actions en lien avec les besoins nécessaires pour lutter contre les effets de la pandémie, mais également pour financer de futures dépenses d'infrastructures ;
- > l'anticipation de plusieurs charges importantes et inévitables liées à des dossiers majeurs ;
- > le dynamisme démographique du canton.

A l'inverse, un certain nombre d'éléments, qui représentent de réels défis, rappellent que les finances cantonales vont demeurer sous pression. Parmi ces derniers, on peut en particulier citer :

- > la durée et l'intensité de la pandémie, avec ses conséquences sur l'ensemble du fonctionnement de notre société ;
- > de nouveaux besoins en lien avec l'intensification des flux migratoires dus en particulier au conflit précité ;
- > la croissance continue des charges dont le rythme est tendanciellement supérieur tant à celui de l'évolution de l'indice des prix qu'à celui des revenus ordinaires encaissés ;
- > des demandes de prestations additionnelles nombreuses adressées à l'Etat, en lien notamment avec les besoins liés à la croissance démographique, au vieillissement de la population, à la lutte contre le réchauffement climatique et aux attentes toujours plus élevées des citoyens et citoyennes ;
- > les conséquences financières du nouveau financement hospitalier qui s'avèrent bien plus lourdes que prévu

Kurz- und mittelfristig ist es nach wie vor schwierig, Prognosen zu stellen. Auch wenn trotz der verbleibenden Ungewissheit über den Pandemieverlauf realistischerweise mit einer allmählichen Rückkehr zur Normalität gerechnet werden kann, hat der Ausbruch der kriegerischen Auseinandersetzungen zwischen der Ukraine und Russland die Welt ins Ungewisse gestürzt und birgt sowohl europa- als auch weltweit grosse Sicherheits- und Wirtschaftsrisiken. So muss insbesondere mit einem verlangsamten globalen Wirtschaftswachstum gerechnet werden, dessen Ausmass sich allerdings nicht vorhersagen lässt. Es bleibt zu hoffen, dass friedliche Lösungen rasch zu einem Ende des Konflikts führen können.

Was die Kantonsfinanzen betrifft, sprechen einige Faktoren für einen gewissen Optimismus, während andere Anzeichen zu Vorsicht und Wachsamkeit mahnen, insbesondere angesichts der aktuellen Lage. Positive Signale sind:

- > die verfassungsmässigen und gesetzlichen Anforderungen, die kein dauerhaftes Defizit erlauben;
- > der gemeinsame Wille, zur Ausgabenkontrolle beizutragen;
- > das dem Staat zur Verfügung stehende Kapital zur Fortsetzung der erforderlichen Massnahmen zur Bewältigung der Pandemiefolgen aber auch zur Finanzierung künftiger Infrastrukturausgaben;
- > die Antizipierung mehrerer erheblicher und unvermeidlicher Ausgaben in Zusammenhang mit grösseren Vorhaben;
- > die dynamische Bevölkerungsentwicklung im Kanton.

Auf der anderen Seite gibt es eine Reihe von Elementen, die echte Herausforderungen darstellen und uns daran erinnern, dass die Kantonsfinanzen unter Druck bleiben werden. Dazu gehören insbesondere:

- > die Dauer und Intensität der Pandemie, mit ihren Folgen für das ganze gesellschaftliche Miteinander;
- > neue Bedürfnisse im Zusammenhang mit der Intensivierung der Migrationsströme insbesondere aufgrund des oben angesprochenen Konflikts;
- > das kontinuierliche Ausgabenwachstum, das tendenziell sowohl über der Entwicklung des Konsumentenpreisindex als auch der ordentlichen Einnahmen liegt;
- > Steigende Nachfrage nach zusätzlichen staatlichen Dienstleistungen insbesondere im Zusammenhang mit den Bedürfnissen punkto Bevölkerungswachstum, Bevölkerungsüberalterung, Kampf gegen die Klimaerwärmung und steigende Erwartungen der Bürgerinnen und Bürger;
- > die finanziellen Folgen der neuen Spitalfinanzierung, die sich als belastender erweisen als ursprünglich

initialement et dont les perspectives n'annoncent pas d'amélioration à court ou moyen terme ;

- > les risques de fluctuation qui pèsent sur des recettes fédérales, tel que la part de l'Etat à la péréquation financière fédérale, à la part au bénéfice de la BNS ou au produit de l'impôt anticipé ;
- > les incertitudes élevées liées aux perspectives économiques et conjoncturelles, exacerbées par le conflit en Ukraine.

L'élaboration actuellement en cours du plan financier de législature, qui portera sur les années 2023 à 2026, sera l'occasion de mieux cerner les chances et les risques qui concernent les finances cantonales. Sans présager des résultats à venir, il apparaît d'ores et déjà que le défi consistera à concilier les besoins, toujours croissants, avec des ressources par nature limitées, tout en garantissant un équilibre durable des finances de l'Etat, tel que le fixe la Constitution.

attendue et qui se stabilise à court ou moyen terme ;

- > Schwankungsrisiken bei Bundeseinnahmen, wie beim Anteil des Staates am eidgenössischen Finanzausgleich, beim Anteil am SNB-Gewinn und beim Anteil am Verrechnungssteuerertrag;
- > grosse und durch den Konflikt in der Ukraine verschärfte Unsicherheiten in Bezug auf die Wirtschafts- und Konjunkturaussichten.

Die derzeit laufende Ausarbeitung des Legislaturfinanzplans für die Jahre 2023 - 2026 wird Gelegenheit bieten, die Chancen und Risiken für die Kantonsfinanzen besser einzugrenzen. Ohne die Ergebnisse vorwegnehmen zu wollen, zeichnet sich bereits jetzt ab, dass die Herausforderung darin bestehen wird, die stetig wachsenden Bedürfnisse mit den naturgemäss beschränkten Ressourcen in Einklang zu bringen und gleichzeitig das in der Verfassung verankerte Haushaltsgleichgewicht zu gewährleisten.

Projet du 29.03.2022

Entwurf vom 29.03.2022

**Décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg
pour l'année 2021**

du ...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): –
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu les articles 102 et 113 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst.);

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat N° 2022-177 du 22 février 2022;

Vu le message 2021-DFIN-34 du Conseil d'Etat du 29 mars 2022;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

I.

Art. 1

¹ Le compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'exercice 2021 est adopté.

**Dekret zur Staatsrechnung des Kantons Freiburg
für das Jahr 2021**

vom ...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
Geändert: –
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf die Artikel 102 und 113 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 (KV);

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG);

gestützt auf den Staatsratsbeschluss Nr. 2022-177 vom 22. Februar 2022;

nach Einsicht in die Botschaft 2021-DFIN-34 des Staatsrats vom 29. März 2022;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Art. 1

¹ Die Staatsrechnung des Kantons Freiburg für das Jahr 2021 wird genehmigt.

² Il présente les résultats suivants:

| | Fr. | Fr. |
|-----------------------------|------------------|----------------|
| Compte de résultats: | | |
| > Revenus | 4'072'259'251.35 | |
| > Charges | 4'071'569'335.01 | |
| > Excédent de revenus | | 689'916.34 |
| | | |
| Compte des investissements: | | |
| > Recettes | 33'647'784.40 | |
| > Dépenses | 133'404'769.63 | |
| > Excédent de dépenses | | 99'756'985.23 |
| | | |
| Excédent de financement | | 108'199'988.00 |

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

Le présent décret n'est pas soumis au referendum.

Il entre en vigueur immédiatement.

² Sie weist folgende Ergebnisse aus:

| | Fr. | Fr. |
|--------------------------|------------------|----------------|
| Erfolgsrechnung: | | |
| > Ertrag | 4'072'259'251.35 | |
| > Aufwand | 4'071'569'335.01 | |
| > Ertragsüberschuss | | 689'916.34 |
| | | |
| Investitionsrechnung: | | |
| > Einnahmen | 33'647'784.40 | |
| > Ausgaben | 133'404'769.63 | |
| > Ausgabenüberschuss | | 99'756'985.23 |
| | | |
| Finanzierungsüberschuss: | | 108'199'988.00 |

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.

Es tritt sofort in Kraft.

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND
Rue Joseph-Piller 13, CH-1701 Fribourg/Freiburg

www.fr.ch/dfin

Mars 2022
März 2022



Annexe

GRAND CONSEIL

2021-DFIN-34

**Projet de décret :
Compte d'Etat du canton de Fribourg (2021)**

Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Bruno Boschung

Membres : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

A l'unanimité de ses membres, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 4 mai 2022

Anhang

GROSSER RAT

2021-DFIN-34

**Dekretsentswurf:
Staatsrechnung des Kantons Freiburg (2021)**

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK

Präsidium : Claude Brodard

Vize-Präsidium : Bruno Boschung

Mitglieder : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentswurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat einstimmig, diesen Dekretsentswurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 4. Mai 2022

Message 2022-DIME-24

15 mars 2022

—

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'une subvention au projet
«Protection contre les crues et revitalisation de la Burstera et du Rohrmoos»,
sur le territoire de la commune de Planfayon**

Sur requête de la commune de Planfayon, nous vous demandons d'accorder une subvention cantonale de 1 237 500 francs et une subvention fédérale de 962 500 francs au projet intitulé «Protection contre les crues et revitalisation de la Burstera et du Rohrmoos».

Le message est structuré de la manière suivante:

| | |
|---|----------|
| 1. Situation initiale et justification du projet | 1 |
| 2. Description du projet | 2 |
| 3. Budget prévisionnel | 3 |
| 4. Demande de subventions | 3 |
| 5. Conséquences d'un refus | 3 |
| 6. Autres conséquences | 3 |
| 7. Conclusion | 3 |

1. Situation initiale et justification du projet

La Singine chaude prend sa source dans le Lac Noir et, jusqu'à sa confluence avec la Singine froide à Zollhaus, coule sous la forme d'un torrent doté d'un fort débit et charriage et alimenté par un grand nombre d'affluents.

A cet endroit, la vallée située entre le Schwyberg et l'Ättenberg est souvent très étroite et constituée de pentes raides, mais elle s'élargit dans les deux derniers kilomètres qui précèdent le Lac Noir. Au cours des 20 à 30 dernières années, la population s'est densifiée et les quartiers qui bordent les différents ruisseaux peuvent subir des dommages importants en cas de crues. On y trouve aussi le marais du Rohrmoos, un bas-marais et un site de reproduction de batraciens d'importance nationale qu'il faut conserver et valoriser sur le plan écologique.

Cet espace réduit constitue donc une zone de problématiques entre densification urbaine locale, potentiel de développement touristique, accroissement des risques liés aux crues et aux laves torrentielles, protection de valeurs écologiques et droit des populations à la tranquillité et au bien-être.

Les quartiers de la Burstera et de la Chretza sont régulièrement inondés par la Singine chaude et par les torrents avoisinants, comme l'ont illustré les intempéries estivales de ces deux dernières années. C'est ce que confirment les cartes des dangers établies en 2006 pour la zone du Lac Noir et de la Singine chaude. Celles-ci montrent qu'une partie importante des habitations construites à cet endroit se trouvent en zone bleue (danger moyen) pour des crues et, parfois, pour des laves torrentielles. Les cours d'eau peuvent se déchaîner et causer des dommages, déjà pour des événements de crues d'un temps de retour inférieur à 30 ans. Le risque financier auquel sont actuellement soumis les biens matériels situés dans le périmètre du projet se monte en moyenne à environ 100 000 francs par an.

Le projet «Protection contre les crues et revitalisation de la Burstera et du Rohrmoos» vise, d'une part, à protéger ces quartiers et, d'autre part, à favoriser la préservation de la grande valeur de la faune et de la flore grâce à diverses mesures écologiques d'accompagnement qui bénéficieront essentiellement au marais.

2. Description du projet

Le développement du présent projet de protection contre les crues et de revitalisation par la commune de Planfayon et par un bureau d'ingénieurs mandaté à cet effet a nécessité un investissement considérable en temps et en compétences techniques pour répondre aux nombreux défis et aux multiples attentes sur les plans technique, écologique et sociétal et pour satisfaire aux conditions relatives à l'octroi du permis de construire et du subventionnement par la Confédération et le canton.

Le projet permet d'atteindre les objectifs suivants:

- > protection des immeubles individuels, des routes et des infrastructures contre les crues d'un temps de retour 50 ans;
- > protection des zones habitées et à bâtir contre les crues d'un temps de retour 100 ans;
- > amélioration de la qualité écomorphologique des parties basses des cours d'eau latéraux présents sur le périmètre concerné par le projet, amélioration de la séparation entre les surfaces d'habitation et les zones tampons du Rohrmoos ainsi que du régime hydrique du secteur et minimisation des travaux d'entretien de la zone protégée.

Il est prévu de prendre les mesures suivantes dans le périmètre concerné par le projet:

- > Sur la Singine, en amont du Rohrmoos:
 - élargissement du profil d'écoulement en amont du pont de la Burstera, pour permettre, selon les besoins, le dépôt et la gestion localisés du charriage;
 - remplacement et prolongation du pont de la Burstera;
 - construction d'une digue dans la partie basse du quartier de la Burstera, pour le protéger contre les crues de la Singine, rehausser son sentier de randonnée et le réorienter;
 - démantèlement de la digue de protection du sentier pédestre qui traverse la partie la plus en amont du Rohrmoos, et démolition du pont piétonnier situé à cet endroit;
- > Sur la Singine, dans le Rohrmoos:
 - construction d'un enrochement de berge et d'épis pour protéger, dans le quartier de la Chretza, la berge gauche de la Singine contre l'érosion;
 - construction d'une digue de protection d'environ 0,9 m de haut et 65 m de long sur la berge gauche de la Singine, en amont du pont de la Chretza;
 - extraction d'environ 800 m³ de sédiments déposés par des machines lors des travaux d'entretien du Rohrbach dans le Rohrmoos près du pont routier cantonal pour remettre le marais en état et le valoriser au niveau local;
 - valorisation écologique par le démantèlement d'une partie du remblai élevé dans le Rohrmoos, près de Rohrmatte et installation sur le marais, à cette fin,

d'une plateforme en bois d'environ 50 m de long permettant aux visiteurs d'observer comment la nature est protégée et mieux comprendre le patrimoine naturel existant;

- > Sur le ruisseau de la Burstera:
 - élargissement du lit du cours d'eau, construction d'une digue et adaptations du terrain pour retenir les laves torrentielles et le fort charriage dans le secteur de la Schlossbodenstrasse, environ 500 m en amont du quartier de la Burstera;
 - abaissement du lit d'un petit affluent pour protéger la partie supérieure du quartier, construction d'un passage à gué et d'une herse à bois;
 - déblaiement du terrain afin de créer un dépotoir pour les matériaux charriés et d'installer, aux abords directs des maisons les plus menacées, un ouvrage de rétention composé d'une herse pour lesdits matériaux et le bois flottant;
 - déplacement du lit actuel du ruisseau, trop petit et situé au milieu du cône alluvial, entre les habitations, vers la limite droite dudit cône, le long du chemin qui traverse le quartier. Cela permettra d'amener la Burstera à se jeter dans la Singine en amont du pont éponyme et de faire en sorte que le risque résiduel de crues et de laves torrentielles pour les habitations ne subsiste qu'à partir d'un événement d'un temps de retour 300 ans;
- > Sur le Hapferevorschisbach, petit torrent qui borde les premières maisons du quartier de la Chretza:
 - construction d'un ouvrage de rétention des sédiments avec digue et herse à bois;
 - profilage des routes et amélioration de l'écoulement par les buses existantes;
 - déversement directement dans le Rohrmoos avec réaménagement naturel du profil d'écoulement.

L'ensemble du périmètre sera en outre valorisé par diverses mesures telles que la plantation de haies, la pose de bois mort dans les cours d'eau ou la création, le long des berges, de prairies fleuries riches en espèces. Toutes ces mesures sont conçues de manière à ce que les interventions ne modifient que très peu le paysage et soient à peine visibles après les aménagements et les plantations.

Les ouvrages bâtis dans les cours d'eaux sont construits de manière à permettre la libre migration des poissons vers l'amont et l'aval de la Burstera et du Hapferevorschisbach.

La mise en œuvre des mesures permettra de réduire les dangers liés aux inondations et aux laves torrentielles de façon à éviter que les zones construites du quartier de la Burstera soient inondées ou subissent des débordements lors d'événements ayant un temps de retour inférieur à 300 ans. Un risque résiduel ne se produira que lors d'événements encore plus rares.

Les mesures dans les quartiers de la Chretza et de la Rohrmatte réduiront le risque représenté localement par les hautes eaux dans le Rohrmoos, même si certaines zones bâties peuvent cependant toujours être inondées avec une intensité faible à moyenne. Cette situation doit être prise en compte dans le cadre de l'aménagement local du territoire.

3. Budget prévisionnel

Les coûts globaux du projet sont estimés à 2 957 000 francs, dont 2 750 000 francs au total sont reconnus comme des coûts subventionnables pour l'aménagement des cours d'eau et la revitalisation en vertu du budget actuel afférent aux coûts de construction et de planification, aux honoraires, aux achats de terrains, aux indemnisations et aux imprévus.

Le rapport coûts/bénéfices de ces mesures s'établit, en appliquant la méthode de calcul préconisée par la Confédération, à 1,3, ce qui signifie qu'elles sont rentables. Elles sont de ce fait économiquement justifiées et donnent droit à un subventionnement fédéral et cantonal (conformément à l'art. 2 de l'ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau (OACE; RS 721.100.1) et à l'art. 60 du règlement sur les eaux (RCEaux; RSF 812.11)).

4. Demande de subventions

La commune de Planfayon demande un subventionnement fédéral et cantonal de son projet de protection contre les crues et de revitalisation.

Selon l'Office fédéral de l'environnement, le projet satisfait aux conditions relatives à la protection contre les dangers naturels posées par la convention-programme sur les ouvrages de protection et les données de base sur les dangers. La Confédération garantit donc le financement de 35% des coûts afférents aux aménagements des cours d'eau, ce qui représente une somme de 962 500 francs.

Conformément aux articles 47, 48 et 49 de la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux) et aux articles 60, 61 et 63 du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), l'Etat accorde à la commune de Planfayon une subvention de 32% incluant les suppléments de 5% et de 15% accordés pour financer des travaux destinés, respectivement, à aménager des cours d'eau de montagne et à effectuer une revitalisation. La subvention du canton atteint donc au total un maximum de 52% des coûts des travaux subventionnables.

Le montant total des subventions fédérales et cantonales accordées à ce projet ne doit cependant pas excéder 80% des coûts subventionnables. Son plafond est donc de 2 200 000 francs (art. 47 al. 2 LCEaux). La subvention du canton devrait donc atteindre un maximum de 45%, soit 1 237 500 francs.

5. Conséquences d'un refus

Comme l'ont montré les deux dernières années, si les mesures prévues sont refusées, les rez-de-chaussée des maisons continueront à être inondés et endommagés, de même que les infrastructures et les routes. En outre, les projets de travaux de reconstruction ou de nouvelles constructions ne pourront, dans le meilleur des cas, être réalisés qu'en répondant à des conditions et exigences importantes.

Le refus des subventions fédérales et cantonales à la commune compromettrait fortement, voire empêcherait la poursuite du développement territorial de cette région, dont les quartiers resteraient menacés, et conduirait à négliger les effets positifs du projet sur le bas-marais, qui est un site de reproduction de batraciens.

6. Autres conséquences

Le décret soumis n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il n'a pas non plus de répercussion sur les effectifs du personnel de l'Etat et ne pose pas de questions d'eurocompatibilité. Ce décret n'est pas soumis au référendum financier.

7. Conclusion

Pour les motifs exposés, le Conseil d'Etat recommande au Grand Conseil de soutenir le projet d'aménagement de cours d'eau de la commune de Planfayon en lui octroyant une subvention fédérale de 962 500 francs et une subvention cantonale de 1 237 500 francs au maximum, soit au total un soutien de 2 200 000 francs au maximum.

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil d'adopter le projet de décret.

Annexe

—

Plan de situation «332.2 01 M_Synthèse de la situation»

Botschaft 2022-DIME-24

15. März 2022

—
**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über einen Beitrag an das Projekt «Hochwasserschutz
und Revitalisierung Burstera – Rohrmoos» auf dem Gebiet der Gemeinde Plaffeien**

Auf Antrag der Gemeinde Plaffeien ersuchen wir Sie um die Gewährung eines Kantons- und Bundesbeitrags von maximal 2 200 000 Franken an das Projekt «Hochwasserschutz und Revitalisierung Burstera–Rohrmoos»

Die Botschaft ist wie folgt gegliedert:

| | |
|---|----------|
| 1. Ausgangslage und Begründung des Vorhabens | 4 |
| 2. Projektbeschreibung | 4 |
| 3. Kostenvoranschlag | 5 |
| 4. Subventionsbegehren | 6 |
| 5. Folgen einer Ablehnung | 6 |
| 6. Weitere Folgen | 6 |
| 7. Schlussfolgerung | 6 |

1. Ausgangslage und Begründung des Vorhabens

Die Warme Sense beginnt im Schwarzsee und hat bis zu ihrem Zusammenfluss mit der Kalten Sense bei Zollhaus den Charakter eines Wildbachs mit beträchtlicher Abfluss- und Geschiebekapazität, gespiesen von einer grossen Zahl von Seitenbächen.

Das Tal zwischen dem Schwyberg und dem Ättenberg ist dort meist recht eng mit steilen Seitenflanken, weitet sich aber auf seinen letzten 2 km vor dem Schwarzsee auf. Dort hat sich der Talboden in den letzten 20 bis 30 Jahren deutlich besiedelt, und in den Quartieren entlang den verschiedenen Bächen besteht bei Hochwasserereignissen ein erhebliches Schadenpotential. Dort befindet sich aber auch das Rohrmoos, ein Flachmoor und Amphibienlaichgebiet von nationaler Bedeutung, mit Anspruch auf Erhalt und ökologische Aufwertung.

Somit ergibt sich dort auf kleinem Raum ein Spannungsfeld zwischen örtlicher Siedlungsverdichtung, touristischem Entwicklungspotential, verstärkter Gefährdung durch Hochwasser und Murgänge, Schutz von ökologischen Werten und menschlichem Anspruch auf Erholung und Wohlergehen.

Die Quartiere Burstera und Chretza werden in regelmässigen Abständen durch die Warme Sense und die angrenzenden Wildbäche überflutet, so auch bei den Sommerunwettern der letzten beiden Jahre. Dies bestätigen die seit 2006 vorliegenden Gefahrenkarten für den Raum Schwarzsee – Warme Sense, gemäss denen ein beträchtlicher Teil der dortigen Wohnhäuser in der blauen Zone für Hochwasser und teilweise auch für Murgänge liegen (mittlere Gefährdung). Bereits bei weniger als 30-jährlichen Ereignissen brechen die Gewässer aus und verursachen Schäden. Das aktuelle finanzielle Risiko für die im Projektperimeter befindlichen Sachwerte beläuft sich im Mittel auf rund 100 000 Franken pro Jahr.

Das nun anstehende Projekt «Hochwasserschutz und Revitalisierung Burstera–Rohrmoos» beabsichtigt einerseits diese Quartiere zu schützen und mit diversen ökologischen Begleitmassnahmen, speziell auch zu Gunsten des Moors, die wertvollen Lebensräume von Tieren und Pflanzen zu fördern.

2. Projektbeschreibung

Die Erarbeitung des vorliegenden Hochwasserschutz- und Revitalisierungsprojekts durch die Gemeinde Plaffeien und ein damit beauftragtes Ingenieurbüro erforderte einen beträchtlichen Aufwand an Zeit und fachlicher Kompetenz,

um den vielen technischen, ökologischen und gesellschaftlichen Anforderungen und Erwartungen gerecht zu werden und die Bedingungen für die Erteilung der Baubewilligung und der Subventionierung durch den Bund und den Kanton zu erfüllen.

Mit dem Projekt werden die folgenden Ziele erreicht:

- > Schutz von bewohnten Einzelgebäuden, Strassen und Infrastrukturen vor 50-jährlichen Ereignissen;
- > Schutz von bewohnten und eingezonten Siedlungen vor 100 jährlichen Ereignissen;
- > Verbesserung der ökomorphologischen Qualität der unteren Abschnitte der Seitengewässer im Projektperimeter, bessere Entflechtung zwischen Siedlungsflächen und den Randzonen des Rohrmooses, Verbesserung des Gebietswasserhaushalts und minimale Pflegeeingriffe im Schutzgebiet.

Im Projektperimeter sind die folgenden Massnahmen vorgesehen:

- > An der Sense oberhalb des Rohrmooses:
 - Gerinneaufweitung oberhalb der Bursterabrücke zur lokalisierten Ablagerung und Bewirtschaftung des Geschiebes je nach Bedarf;
 - Ersatz und Verlängerung der Bursterabrücke;
 - Bau eines Schutzdamms im unteren Bursteraquartier für den Schutz gegen Hochwasser der Sense und für die Anhebung und Neuführung des Wanderwegs;
 - Ab- und Rückbau des bestehenden Damms für den Fussweg quer durch den obersten Teil des Rohrmooses, Abbruch der dortigen Fussgängerbrücke;
- > An der Sense im Bereich des Rohrmooses:
 - Erstellung einer Blocksatzmauer mit Bühnen für den Erosionsschutz am lokalen, linksseitigen Prallhang der Sense im Chretzaquartier;
 - Bau eines rd. 0.9 m hohen Schutzdamms von rd. 65 m Länge linksseitig oberhalb der Chretzabrücke;
 - Aushub von rund 800 m³ früher maschinell ins Rohrmoos eingetragene Geschiebmaterial bei der Kantonsstrassenbrücke des Rohrbachs, zur lokalen Wiederinstandstellung und Aufwertung des Moores;
 - Ökologische Aufwertung durch Rückbau eines Teils der ins Rohrmoos ragenden Aufschüttung bei Rohrmatte, dafür Errichtung eines rund 50 m langen Holzstegs zum Moos hin für Naturschutzbeobachtung und Förderung des Verständnisses der bestehenden Naturwerte;
- > Am Bursterabach:
 - Bachbetterweiterung, Bau eines Damms und Geländeanpassungen für den Rückhalt bei Murgang und starkem Geschiebetrieb im Bereich der Schlossibodenstrasse, rund 500 m oberhalb des Bursteraquartiers;

- Eintiefung eines kleinen Seitenbachs für den Schutz des oberen Teils des Quartiers, Bau einer Fuhrts und eines Holzrechens;
- Geländeabtrag zur Schaffung eines Geschieberückhalteriums sowie Bau des Geschiebe- und Schwemmholzrechens direkt bei den obersten gefährdeten Häusern;
- Verlegung des aktuellen, zu kleinen Bachbetts auf dem höchsten Punkt des besiedelten Schwemmkegels an dessen linken Rand, entlang der Quartierstrasse. Damit wird die Burstera in Zukunft oberhalb der Bursterabrücke in die Sense geleitet und für die Wohnhäuser besteht nur noch eine Restgefährdung ab einem 300-jährlichen Ereignis;
- > Am Hapferevorschisbach, einem kleineren Wildbach bei den ersten Häusern des Chretza-Quartiers:
 - Schaffung eines Geschieberückhalts mit Damm und Holzrechen;
 - Strassenprofilierung und Verbesserung des Einlaufs in den bestehenden Strassendurchlass;
 - Direkte Einleitung ins Rohrmoos mit einer neuen natürlichen Gerinnegestaltung.

Der gesamte Perimeter wird zudem mit diversen Massnahmen wie Hecken, Totholz im Wasser oder artenreichen Wiesen bei Böschungen aufgewertet. Sämtliche Massnahmen werden so gestaltet, dass die Eingriffe das Landschaftsbild nur unwesentlich verändern und nach der Begrünung kaum sichtbar sind.

Die Bauwerke in den Gewässern werden so erstellt, dass sie von Fischen passiert werden können und die Auf- und Abstiegsmöglichkeit für Fische in der Burstera und dem Hapferevorschisbach werden verbessert.

Mit der Realisierung dieser Massnahmen kann die Gefährdung durch Überschwemmung und Murgang so weit verkleinert werden, dass die heute überbauten Flächen im Burstera-Quartier bis zu einem 300-jährlichen Ereignis nicht überflutet oder übersaart werden und erst bei noch seltenen Ereignissen mit einer Restgefährdung zu rechnen ist.

Im Chretza-Quartier und bei Rohrmatte wird die lokale Gefährdung durch hohen Wasserstand im Rohrmoos vermindert, einige überbaute Flächen bleiben aber weiterhin geringer oder mittlerer Gefährdung ausgesetzt. Diese Situation ist ortsplanerisch zu berücksichtigen.

3. Kostenvoranschlag

Die Gesamtkosten des Projekts sind auf 2 957 000 Franken voranschlagt. Davon sind für den Wasserbau und die Revitalisierung insgesamt 2 750 000 Franken als beitragsberechtigten Kosten anerkannt, gemäss dem aktuellen Kostenvoranschlag von Baukosten, Planungskosten, Honoraren, Landerwerb, Entschädigungen und Unvorhergesehenem.

Das Nutzen/Kosten-Verhältnis dieser Massnahmen erreicht gemäss der vom Bund vorgeschriebenen Berechnungsmethode den Wert von 1.3, d.h. der Nutzen der Massnahmen übersteigt deren Kosten. Die Massnahmen sind somit wirtschaftlich gerechtfertigt und sind für den Bund und den Kanton subventionsberechtigigt (gemäss SR 721.100.1 Wasserbauverordnung WBV Art. 2 und SGF 812.11 Gewässerreglement GewR Art. 60).

4. Subventionsbegehren

Die Gemeinde Plaffeien beantragt einen Bundes- und Kantonsbeitrag an das Hochwasserschutz- und Revitalisierungsprojekt.

Gemäss dem Bundesamt für Umwelt erfüllt das Projekt die in der Programmvereinbarung im Bereich Schutzbauten und Gefahrengrundlagen aufgeführten Bedingungen für den Schutz vor Naturgefahren, wofür der Bund einen Beitrag von 35% an die wasserbaulichen Kosten zusichert. Dies entspricht 962 500 Franken.

Gestützt auf die Artikel 47, 48 und 49 des Gewässergesetzes vom 18. Dezember 2009 (GewG) und die Artikel 60, 61 und 63 des Gewässerreglements vom 21. Juni 2011 (GewR) beträgt die Subvention des Staats zugunsten der Gemeinde Plaffeien 32% mit den Zuschlägen von 5% für Wasserbauarbeiten im Berggebiet und 15% für Revitalisierungsarbeiten. Dies ergibt einen Kantonsbeitrag von insgesamt maximal 52% der beitragsberechtigigten Kosten.

Der Gesamtbetrag der Bundes- und Kantonssubventionen für dieses Vorhaben darf jedoch 80% der beitragsberechtigigten Kosten, d.h. 2 200 000 Franken, nicht übersteigen (Art. 47 Abs. 2 GewG). Somit wird der Kantonsbeitrag voraussichtlich maximal 45% betragen, was einem Beitrag von maximal 1 237 500 Franken entspricht.

5. Folgen einer Ablehnung

Wie es sich in den letzten zwei Jahren gezeigt hat, ist ohne die geplanten Massnahmen weiterhin mit häufigen Überschwemmungen und Schäden in den Erdgeschossen von Häusern, an Infrastrukturen und an den Strassen zu rechnen. Zukünftige Um- oder Neubauprojekte wären im besten Fall nur mit grossen Auflagen realisierbar.

Werden der Gemeinde die notwendigen Bundes- und Kantonsbeiträge verweigert, dann wird in diesem Gebiet sämtliche weitere räumliche Entwicklung stark erschwert oder verunmöglicht, die Gefährdung der Quartiere weiterhin bestehen und die positiven Effekte des Projekts auf das Flachmoor und Amphibienlaichgebiet vernachlässigt.

6. Weitere Folgen

Das unterbreitete Dekret hat keinen Einfluss auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden. Es hat keinen Einfluss auf den Personalbestand des Staats und ist nicht von Fragen der Eurokompatibilität betroffen. Dieses Dekret untersteht nicht dem Finanzreferendum.

7. Schlussfolgerung

Aus den dargelegten Gründen empfiehlt der Staatsrat dem Grossen Rat, das Wasserbauprojekt der Gemeinde Plaffeien mit einem Bundesbeitrag von 962 500 Franken und einem kantonalen Beitrag von maximal 1 237 500 Franken, das heisst insgesamt mit 2 200 000 Franken zu unterstützen.

Der Staatsrat ersucht den Grossen Rat, den Dekretsentwurf anzunehmen.

Anhang

—

Situationsplan «332.2 01 M_Synthese Situation»

**Décret relatif à l'octroi d'une subvention au projet
«Protection contre les crues et revitalisation de la Burstera
et du Rohrmoos», sur le territoire de la commune
de Planfayon**

du...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): –
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux) et son règlement d'exécution du 21 juin 2011 (RCEaux);

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);

Vu le message 2022-DIME-24 du Conseil d'Etat du 15 mars 2022;

Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

I.

Art. 1

¹ La demande de subventionnement cantonal et fédéral du projet de protection contre les crues et de revitalisation de la Burstera et du Rohrmoos adressée par la commune de Planfayon est approuvée.

**Dekret über einen Beitrag an das Projekt
«Hochwasserschutz und Revitalisierung Burstera –
Rohrmoos» auf dem Gebiet der Gemeinde Plaffeien**

vom...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
Geändert: –
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf das Gewässergesetz vom 18. Dezember 2009 (GewG) und dessen Ausführungsreglement vom 21. Juni 2011 (GewR);

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG);

nach Einsicht in die Botschaft 2022-DIME-24 des Staatsrats vom 15. März 2022;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Art. 1

¹ Das Gesuch der Gemeinde Plaffeien um einen Kantons- und Bundesbeitrag an das Hochwasserschutz- und Revitalisierungsprojekt Burstera-Rohrmoos wird genehmigt.

Art. 2

¹ Le canton octroie à la commune de Planfayon une subvention correspondant au maximum à 45% des frais subventionnables, qui s'élèvent au total à 2 750 000 francs. Ladite subvention est donc plafonnée à 1 237 500 francs.

² La Confédération octroie à la commune de Planfayon, dans le cadre de la convention-programme sur les ouvrages de protection et les données de base sur les dangers, une subvention de 35% des frais subventionnables, qui s'élèvent au total à 2 750 000 francs. Ladite subvention est donc plafonnée à 962 500 francs.

³ Le montant total des subventions cantonales et fédérales accordées pour ce projet ne peut excéder 80% des dépenses imputables.

⁴ Cette dépense sera inscrite sous la position 3845 OPEN 5620.200 – «Subventions cantonales pour des communes liées à des conventions-programmes» et sera accordée en fonction de l'avancée des travaux et des fonds disponibles.

Art. 3

¹ En acceptant les subventions, la commune de Planfayon s'engage à maintenir les ouvrages en bon état.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

Le présent décret n'est pas soumis au référendum financier.

Il entre en vigueur dès sa promulgation.

Art. 2

¹ Der Gemeinde Plaffeien wird ein kantonaler Beitrag von maximal 45% der subventionsberechtigten Gesamtkosten von 2 750 000 Franken gewährt, höchstens aber 1 237 500 Franken.

² Der Gemeinde Plaffeien wird über die Programmvereinbarung im Bereich «Schutzbauten und Gefahrengrundlagen» ein Bundesbeitrag von 35% der subventionsberechtigten Gesamtkosten von 2 750 000 Franken gewährt, höchstens aber 962 500 Franken.

³ Der Gesamtbetrag der Kantons- und Bundesbeiträge für dieses Vorhaben darf 80% der anrechenbaren Ausgaben nicht übersteigen.

⁴ Diese Ausgaben werden unter der Kostenstelle 3845 OPEN – 5620.200 «Kantonsbeiträge an die Gemeinden mit Bezug auf die Programmvereinbarungen» verbucht und entsprechend dem Fortschreiten der Arbeiten und den zur Verfügung stehenden Mitteln gewährt.

Art. 3

¹ Die Gemeinde Plaffeien verpflichtet sich mit der Annahme des Beitrags, die Bauwerke in gutem Zustand zu erhalten.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Dekret untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Es tritt mit der Promulgierung in Kraft.

GRAND CONSEIL

2022-DAEC-24

Projet de décret :
**Décret relatif à l'octroi d'une subvention au projet
«Protection contre les crues et revitalisation de la
Burstera et du Rohrmoos», sur le territoire de la commune
de Planfayon**

*Propositions de la
Commission des routes et cours d'eau 2022-2026
CRoutes-22-26*

Présidence : Jean-Daniel Wicht

Vice-présidence :

*Membres : Eliane Aebischer, David Bonny, Jean-Daniel Chardonnens,
Marc Fahrni, François Genoud (Braillard), Benoît Glasson, Fritz Glauser,
Regula Hayoz Helfer, Markus Julmy, Bruno Marmier*

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 8 voix contre 0 et 0 abstentions (3 membres sont excusés), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 8 avril 2022

GROSSER RAT

2022-DAEC-24

Dekretsentwurf:
**Dekret über einen Beitrag an das Projekt
«Hochwasserschutz und Revitalisierung Burstera -
Rohrmoos» auf dem Gebiet der Gemeinde Plaffeien**

*Antrag der
Kommission für Strasse und Wasserbau 2022-2026
StraK-22-26*

Präsidium : Jean-Daniel Wicht

Vize-Präsidium :

*Mitglieder : Eliane Aebischer, David Bonny, Jean-Daniel Chardonnens,
Marc Fahrni, François Genoud (Braillard), Benoît Glasson, Fritz Glauser,
Regula Hayoz Helfer, Markus Julmy, Bruno Marmier*

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 8 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen (3 Mitglieder sind entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 8. April 2022

Annexe

GRAND CONSEIL

2022-DFIN-4

**Rapport et comptes :
Banque cantonale de Fribourg - Rapport de gestion 2021**

Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Bruno Boschung

Membres : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de rapport et comptes.

Vote final

A l'unanimité de ses membres, la commission propose au Grand Conseil d'approuver ce rapport et ses comptes.

Le 4 mai 2022

Anhang

GROSSER RAT

2022-DFIN-4

**Bericht und Rechnung
Freiburger Kantonalbank - Geschäftsbericht 2021**

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK

Präsidium : Claude Brodard

Vize-Präsidium : Bruno Boschung

Mitglieder : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Bericht und Rechnungsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat einstimmig, diesen Bericht und diese Rechnung gutzuheissen.

Den 4. Mai 2022

Annexe

GRAND CONSEIL

2022-DFIN-5

**Rapport et comptes :
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF).
Rapport relatif aux comptes 2021**

Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Bruno Boschung

Membres : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Prendre acte

La commission prend acte de ce rapport et de ces comptes et invite le Grand Conseil à en faire autant.

Le 4 mai 2022

Anhang

GROSSER RAT

2022-DFIN-5

**Bericht und Rechnung:
Pensionskasse des Staatspersonals (PKSPF). Bericht 2021**

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK

Präsidium : Claude Brodard

Vize-Präsidium : Bruno Boschung

Mitglieder : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Kenntnisnahme

Die Kommission nimmt diesen Bericht und diese Rechnung zur Kenntnis und lädt den Grossen Rat ein, es ihr gleichzutun.

Den 4. Mai 2022

Rapport 2022-DFIN-7

15 mars 2022

—
**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
 concernant la compensation des effets de la progression à froid**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un rapport relatif à la compensation des effets de la progression à froid.

Conformément aux articles 40 al. 1 et 62a al. 1 de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD) (RSF 631.1), les effets de la progression à froid sur l'impôt frappant le revenu et la fortune des personnes physiques doivent être compensés périodiquement, mais au moins tous les trois ans, totalement ou partiellement, par une adaptation du barème et des déductions sociales.

| | |
|---|----------|
| 1. Règles sur la progression à froid | 1 |
| 2. Justification du rapport | 1 |
| 3. Déductions sociales après compensation des effets de la progression à froid | 1 |
| 4. Barèmes | 2 |
| 5. Incidences financières | 3 |
| 6. Proposition | 3 |

1. Règles sur la progression à froid

La progression à froid est le phénomène de l'augmentation de la charge fiscale réelle, due à l'augmentation du revenu nominal et à l'application d'un barème fiscal rigide. L'augmentation de la charge fiscale résulte du passage dans un échelon supérieur du barème progressif sans qu'il y ait pour autant une amélioration réelle du pouvoir d'achat.

Il y a lieu de rappeler que les dispositions légales traitant de la compensation des effets de la progression à froid ont été modifiées en 2010, avec effet au 1^{er} janvier 2011. Depuis cette date, les barèmes de l'impôt sur le revenu et de la fortune ainsi que les déductions sociales doivent être adaptés lorsque l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) a augmenté d'au moins 5% depuis la dernière adaptation, mais au moins tous les 3 ans.

2. Justification du rapport

La dernière adaptation des effets de la progression à froid a eu lieu en 2008, avec effet au 1^{er} janvier 2009. L'IPC de référence actuel est donc celui de décembre 2007, à savoir 102,6374 points. Si l'on compare cet indice avec celui de décembre 2021, lequel se monte à 103,8 points, on constate une augmentation de l'IPC de 1,1327%. Bien que la limite des

5% ne soit de loin pas atteinte, la règle qui demande une compensation au moins tous les 3 ans impose au Conseil d'Etat la rédaction du présent rapport. En effet, si l'on veut respecter le principe d'une adaptation au moins tous les 3 ans, il y a lieu de prévoir la rédaction d'un rapport en 2022 pour que les éventuelles modifications légales qui en résulteraient puissent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

3. Déductions sociales après compensation des effets de la progression à froid

Le tableau suivant présente une comparaison entre les déductions sociales actuelles et celles après compensation des effets de la progression à froid sans et avec arrondi à la centaine la plus proche (à l'exception de la déduction modeste pour personne seule sans enfant qui est arrondie à la centaine supérieure pour des raisons de cohérence des déductions).

Si l'arrondi à la centaine la plus proche a pour conséquence de sur-corriger certains montants, le Conseil d'Etat préconise toutefois cette approche dans le but d'avoir une meilleure lisibilité. En effet, l'adaptation des déductions sans arrondi risquerait de nuire à la lisibilité de la loi pour le contribuable.

| Genre de déduction | Déduction actuelle | Déduction avec adaptation sans arrondi | Déduction avec adaptation avec arrondi | |
|--|---|---|---|--------|
| Déduction pour enfant/orphelin: | | | | |
| - Premier et deuxième enfant (maximum) | 8 500 | 8 596 | 8 600 | |
| - Dès le troisième enfant (maximum) | 9 500 | 9 608 | 9 600 | |
| - Limite de revenu | 62 000 | 62 702 | 62 700 | |
| - Augmentation de la limite de revenu par enfant | 10 000 | 10 113 | 10 100 | |
| Personne nécessiteuse | 1 000 | 1 011 | 1 000 | |
| Apprenti ou étudiant | 3 600 | 3 641 | 3 600 | |
| | A noter que la déduction a été augmentée de 2 000 à 3 600 francs en 2020. | | | |
| Contribuable en fauteuil roulant | 2 500 | 2 528 | 2 500 | |
| Soins à domicile (montant max) | 9 000 | Le montant n'est pas adapté, car la déduction maximum pour les soins à domicile reste inchangée. | | |
| Contribuable à revenu modeste: | | | | |
| - Seul sans enfant | max. 4 000/seuil à 20 000 | max. 4 045/seuil à 20 227 | max. 4 100/seuil à 20 300 | |
| - Marié ou seul avec enfant | max. 5 000/seuil à 24 000 | max. 5 057/seuil à 24 272 | max. 5 100/seuil à 24 300 | |
| - Rentier seul sans enfant | max. 9 000/seuil à 24 000 | max. 9 102/seuil à 24 272 | max. 9 100/seuil à 24 300 | |
| - Rentier marié ou seul avec enfant | max. 11 000/seuil à 30 000 | max. 11 125/seuil à 30 340 | max. 11 100/seuil à 30 300 | |
| Fortune personne seule | <i>palier</i> <i>montant</i> | Les déductions applicables pour l'impôt sur la fortune ont été modifiées en 2021. Par conséquent, elles ne sont pas adaptées. | | |
| | jusqu'à 75 000 | | | 55 000 |
| | de 75 001 à 100 000 | | | 45 000 |
| | de 100 001 à 125 000 | | | 35 000 |
| | de 125 001 à 150 000 | | | 25 000 |
| | de 150 001 à 175 000 | | | 15 000 |
| | de 175 001 à 200 000 | | | 5 000 |
| | dès 200 001 | 0 | | |
| Fortune personne mariée ou seule avec enfant | jusqu'à 125 000 | 105 000 | Les déductions applicables pour l'impôt sur la fortune ont été modifiées en 2021. Par conséquent, elles ne sont pas adaptées. | |
| | de 125 001 à 160 000 | 85 000 | | |
| | de 160 001 à 195 000 | 65 000 | | |
| | de 195 001 à 230 000 | 45 000 | | |
| | de 230 001 à 265 000 | 25 000 | | |
| | de 265 001 à 300 000 | 5 000 | | |
| | dès 300 001 | 0 | | |

A la lecture des chiffres, on constate qu'avec un arrondi à la centaine la plus proche, la plupart des montants doivent être adaptés. La compensation des effets de la progression à froid aurait ainsi un impact pour la majorité des contribuables concernés par ces déductions.

4. Barèmes

Le barème de l'impôt sur le revenu a été indexé et génère une diminution d'impôt pour tous les contribuables. De plus, le seuil d'imposition a été adapté et ce dernier passe ainsi de 5100 francs à 5200 francs avec l'arrondi à la centaine la plus proche.

| Ancien barème | | | Nouveau Barème | | |
|---------------|---------|------------|----------------|---------|------------|
| Revenu | Taux IC | Majoration | Revenu | Taux IC | Majoration |
| 0 | 0.0000 | 0.0000 | 0 | 0.0000 | 0.0000 |
| 5 100 | 1.0000 | 0.0261 | 5 200 | 1.0000 | 0.0259 |
| 17 300 | 4.1730 | 0.0149 | 17 500 | 4.1745 | 0.0147 |
| 31 000 | 6.2104 | 0.0110 | 31 400 | 6.2139 | 0.0108 |
| 47 700 | 8.0433 | 0.0069 | 48 300 | 8.0352 | 0.0069 |
| 63 000 | 9.0986 | 0.0065 | 63 800 | 9.1042 | 0.0064 |
| 76 700 | 9.9862 | 0.0036 | 77 600 | 9.9846 | 0.0036 |
| 100 900 | 10.8571 | 0.0033 | 102 100 | 10.8662 | 0.0032 |
| 127 200 | 11.7247 | 0.0030 | 128 700 | 11.7172 | 0.0030 |
| 154 200 | 12.5340 | 0.0023 | 156 000 | 12.5355 | 0.0023 |
| 178 900 | 13.1014 | 0.0016 | 181 000 | 13.1097 | 0.0015 |
| 203 900 | 13.5000 | 0.0000 | 207 100 | 13.5000 | 0.0000 |

Le barème de l'impôt sur la fortune a été repensé et entièrement modifié en 2021. Par conséquent, il n'est pas adapté.

5. Incidences financières

Pour le canton

L'incidence financière de la compensation des effets de la progression à froid déterminée selon les modalités de calcul exposées sous le point 3 est la suivante au titre de l'impôt cantonal de base, sur la base des statistiques fiscales officielles au 30.06.2021:

a) Sur le revenu:

| | |
|---|----------|
| > Barème de l'impôt sur le revenu | 4,9 mios |
| > Déductions sociales pour enfants | 0,8 mio |
| > Autres déductions sociales sur le revenu | 0,0 mio |
| > Déductions sociales pour revenus modestes | 0,7 mio |
| > Coût total modifications sur le revenu | 6,6 mios |

Le coût total de 6.6 mios ne correspond pas exactement à la somme des coûts de chaque mesure ($4,9 + 0,8 + 0,0 + 0,7 = 6,4$ mios) en raison de la progressivité des déductions et des interactions entre ces dernières.

Les incidences financières ci-dessus sont exprimées en impôt cantonal de base. Le coefficient cantonal de l'impôt sur le revenu doit être appliqué sur les montants ci-dessus. Ainsi, avec le coefficient actuel de 96%, le coût total pour le canton est estimé à 6.3 mios de francs.

b) Sur la fortune:

Comme le barème de l'impôt sur la fortune et les déductions ont été adaptés en 2021, aucune compensation des effets de la progression à froid n'est calculée.

Pour les communes et les paroisses

Pour les communes, l'incidence financière s'élève à environ 80% de l'impôt cantonal de base, soit 5,3 mios de francs.

La perception de l'impôt ecclésiastique est également concernée et l'incidence financière s'établit à environ 10% de l'impôt cantonal de base, soit 0,7 mio de francs.

6. Proposition

Le Conseil d'Etat propose de modifier les déductions sociales et le barème de l'impôt sur le revenu selon la proposition ci-dessus. Il précise également que l'indice de décembre 2021 sera la base de référence pour tous les barèmes et déductions lors de la prochaine analyse, y compris pour les montants qui n'ont pas subi de modification.

Bericht 2022-DFIN-7

15. März 2022

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Ausgleich der Folgen der kalten Progression**

Wir unterbreiten Ihnen einen Bericht zum Ausgleich der Folgen der kalten Progression.

Gemäss den Artikeln 40 Abs. 1 und 62a Abs. 1 des Gesetzes vom 6. Juni 2000 über die direkten Kantonssteuern (DStG) (SGF 631.1) werden bei der Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen die Folgen der kalten Progression periodisch, mindestens aber alle drei Jahre durch eine Anpassung der Tarifstufen und der Sozialabzüge ganz oder teilweise ausgeglichen.

| | |
|---|----------|
| 1. Vorschriften über die kalte Progression | 4 |
| 2. Begründung des Berichts | 4 |
| 3. Sozialabzüge nach Ausgleich der Folgen der kalten Progression | 4 |
| 4. Tarife | 5 |
| 5. Finanzielle Auswirkungen | 6 |
| 6. Antrag | 6 |

1. Vorschriften über die kalte Progression

Kalte Progression ist die Steuermehrbelastung, die dann eintritt, wenn der Steuertarif nicht an die Entwicklung des Nominaleinkommens angepasst wird. Die höhere Steuerbelastung entsteht dadurch, dass die Steuerprogression zunimmt, ohne dass sich die Kaufkraft erhöht.

Wir erinnern daran, dass die gesetzlichen Vorschriften über den Ausgleich der Folgen der kalten Progression im Jahr 2010 mit Wirkung auf den 1. Januar 2011 geändert wurden. Seitdem müssen die Einkommens- und Vermögenssteuertarife sowie die Sozialabzüge angepasst werden, sobald der Landesindex der Konsumentenpreise (LIK) seit der letzten Anpassung um mindestens 5% gestiegen ist, mindestens aber alle drei Jahre.

2. Begründung des Berichts

Die Folgen der kalten Progression sind letztmals 2008 mit Wirkung auf den 1. Januar 2009 ausgeglichen worden. Der geltende Referenz-LIK ist also derjenige von Dezember 2007 und liegt bei 102,6374 Punkten. Vergleicht man diesen Index mit demjenigen von Dezember 2021, der bei 103,8 Punkten liegt, so stellt man eine Erhöhung des LIK um 1,1327% fest. Aufgrund der Vorschrift, wonach mindestens alle drei Jahre

ein Ausgleich erfolgen muss, sah sich der Staatsrat gezwungen, diesen Bericht zu verfassen, obwohl die 5%-Grenze noch lange nicht erreicht ist. Nach dem Grundsatz der mindestens alle drei Jahre erfolgenden Anpassung muss nämlich 2022 ein Bericht verfasst werden, damit die entsprechenden allfälligen gesetzlichen Änderungen am 1. Januar 2023 in Kraft gesetzt werden können.

3. Sozialabzüge nach Ausgleich der Folgen der kalten Progression

In der folgenden Tabelle werden die gegenwärtigen Sozialabzüge den Sozialabzügen nach Ausgleich der Folgen der kalten Progression gegenübergestellt, nicht gerundet und auf die nächsten hundert Franken gerundet (ausser beim geringfügigen Abzug für Alleinstehende mit bescheidenem Einkommen ohne Kinder, der aus Gründen der Kohärenz bei der Abzugsgewährung auf die nächsten hundert Franken gerundet wird):

Auch wenn das Runden auf die nächsten hundert Franken zur Folge hat, dass einige Beträge überkorrigiert werden, befürwortet der Staatsrat dies dennoch im Interesse einer besseren Lesbarkeit. Werden die Abzüge ohne Runden angepasst, beeinträchtigt dies die Verständlichkeit des Gesetzes für die Steuerpflichtigen.

| Art des Abzugs | Geltender Abzug | | Abzug mit Anpassung, nicht gerundet | Abzug mit Anpassung, gerundet |
|---|--------------------------------|---|--|----------------------------------|
| Abzug für Kinder/Waisen: | | | | |
| – Erstes und zweites Kind (Maximum) | | 8 500 | 8 596 | 8 600 |
| – Ab drittem Kind (Maximum) | | 9 500 | 9 608 | 9 600 |
| – Einkommensgrenze | | 62 000 | 62 702 | 62 700 |
| – Erh. der Einkommensgrenze pro Kind | | 10 000 | 10 113 | 10 100 |
| Unterstützungsbedürftige Person | | 1 000 | 1 011 | 1 000 |
| Studierende, Auszubildende | | 3 600 | 3 641 | 3 600 |
| | | Der Abzug wurde 2020 von 2 000 auf 3 600 Franken erhöht. | | |
| Steuerpflichtige Person im Rollstuhl | | 2 500 | 2 528 | 2 500 |
| Pflege zu Hause (Maximum) | | 9 000 | Der Betrag wurde nicht angepasst, da der Maximalabzug für Pflege zu Hause unverändert bleibt. | |
| Steuerpflichtige Person mit bescheidenem Einkommen: | | | | |
| – Alleinstehend, ohne Kinder | Max. 4 000/Eink.grenze 20 000 | | Max. 4 045/Eink.grenze 20 227 | Max. 4 100/Eink.grenze 20 300 |
| – Verheiratet/alleinstehend, mit Kindern | Max. 5 000/Eink.grenze 24 000 | | Max. 5 057/Eink.grenze 24 272 | Max. 5 100/Eink.grenze 24 300 |
| – Alleinst. Rentner/innen, ohne Kinder | Max. 9 000/Eink.grenze 24 000 | | Max. 9 102/Eink.grenze 24 272 | Max. 9 100/Eink.grenze 24 300 |
| – Verheiratete oder alleinstehende Rentner/innen mit Kindern | Max. 11 000/Eink.grenze 30 000 | | Max. 11 125/Eink.grenze 30 340 | Max. 11 100/Eink.grenze 30 300 |
| Vermögen Alleinstehende | <i>Vermögen</i> | <i>Betrag</i> | Die geltenden Vermögenssteuerabzüge wurden 2021 geändert und werden folglich nicht angepasst. | |
| | bis 75 000 | 55 000 | | |
| | 75 001–100 000 | 45 000 | | |
| | 100 001–125 000 | 35 000 | | |
| | 125 001–150 000 | 25 000 | | |
| | 150 001–175 000 | 15 000 | | |
| | 175 001–200 000 | 5 000 | | |
| | ab 200 001 | 0 | | |
| Vermögen Verheiratete oder Alleinstehende mit Kindern | bis 125 000 | 105 000 | Die geltenden Vermögenssteuerabzüge wurden 2021 geändert und werden folglich nicht angepasst. | |
| | 125 001–160 000 | 85 000 | | |
| | 160 001–195 000 | 65 000 | | |
| | 195 001–230 000 | 45 000 | | |
| | 230 001–265 000 | 25 000 | | |
| | 265 001–300 000 | 5 000 | | |
| | ab 300 001 | 0 | | |

Bei Betrachtung der Zahlen ist festzustellen, dass die meisten Beträge, die auf die nächsten hundert Franken gerundet sind, angepasst werden müssen. Der Ausgleich der Auswirkungen der kalten Progression würde sich somit für die meisten von diesen Abzügen betroffenen Steuerpflichtigen auswirken.

4. Tarife

Der Einkommenssteuertarif wurde an die Teuerung angepasst, was für alle Steuerpflichtigen zu einer Steuersenkung führt. Ausserdem wurde auch die Freigrenze angepasst und von 5100 Franken auf 5200 Franken angehoben, gerundet auf die nächsten hundert Franken.

| Bisheriger Steuertarif | | | Neuer Steuertarif | | |
|------------------------|----------|----------|-------------------|----------|----------|
| Einkommen | KSt-Satz | Erhöhung | Einkommen | KSt-Satz | Erhöhung |
| 0 | 0.0000 | 0.0000 | 0 | 0.0000 | 0.0000 |
| 5 100 | 1.0000 | 0.0261 | 5 200 | 1.0000 | 0.0259 |
| 17 300 | 4.1730 | 0.0149 | 17 500 | 4.1745 | 0.0147 |
| 31 000 | 6.2104 | 0.0110 | 31 400 | 6.2139 | 0.0108 |
| 47 700 | 8.0433 | 0.0069 | 48 300 | 8.0352 | 0.0069 |
| 63 000 | 9.0986 | 0.0065 | 63 800 | 9.1042 | 0.0064 |
| 76 700 | 9.9862 | 0.0036 | 77 600 | 9.9846 | 0.0036 |
| 100 900 | 10.8571 | 0.0033 | 102 100 | 10.8662 | 0.0032 |
| 127 200 | 11.7247 | 0.0030 | 128 700 | 11.7172 | 0.0030 |
| 154 200 | 12.5340 | 0.0023 | 156 000 | 12.5355 | 0.0023 |
| 178 900 | 13.1014 | 0.0016 | 181 000 | 13.1097 | 0.0015 |
| 203 900 | 13.5000 | 0.0000 | 207 100 | 13.5000 | 0.0000 |

Der Vermögenssteuertarif wurde 2021 vollständig überarbeitet und geändert und wird daher nicht angepasst.

5. Finanzielle Auswirkungen

Für den Kanton:

Finanziell wirkt sich der nach den unter Punkt 3 dargelegten Modalitäten errechnete Ausgleich der Folgen der kalten Progression auf der Grundlage der amtlichen Steuerstatistiken per 30. Juni 2021 wie folgt auf die einfache Kantonssteuer aus:

a) Einkommenssteuer:

| | |
|--|----------|
| > Einkommenssteuertarif | 4,9 Mio. |
| > Sozialabzüge für Kinder | 0,8 Mio. |
| > sonstige Sozialabzüge vom Einkommen | 0,0 Mio. |
| > Sozialabzüge für Steuerpflichtige mit bescheidenem Einkommen | 0,7 Mio. |
| > Gesamtkosten Änderungen Einkommenssteuer | 6,6 Mio. |

Die Gesamtkosten von 6,6 Millionen Franken entsprechen nicht genau der Summe der Kosten der einzelnen Massnahmen (4,9 + 0,8 + 0,0 + 0,7 = 6,4 Mio.), und zwar aufgrund der Progressivität der Abzüge und der Wechselwirkungen zwischen diesen Abzügen.

Diese finanziellen Auswirkungen beziehen sich auf den Betrag der einfachen Kantonssteuer. Der kantonale Einkommenssteuerfuss muss auf die oben stehenden Beträge angewandt werden. So belaufen sich die Gesamtkosten für den Kanton mit dem derzeitigen Steuerfuss von 96% auf schätzungsweise 6,3 Mio. Franken.

b) Vermögenssteuer:

Da der Vermögenssteuertarif und die Abzüge 2021 angepasst wurden, wird kein Ausgleich der Auswirkungen der kalten Progression berechnet.

Für die Gemeinden und Pfarreien

Für die Gemeinden machen die finanziellen Auswirkung rund 80% der einfachen Kantonssteuer aus, also 5,3 Mio. Franken.

Auch der Bezug der Kirchensteuer wird davon berührt, die finanziellen Auswirkungen machen rund 10% der einfachen Kantonssteuer aus, also 0,7 Mio. Franken.

6. Antrag

Der Staatsrat beantragt, die Sozialabzüge und die Steuertarife gemäss dem Vorschlag weiter oben zu ändern. Er erklärt auch, dass der Index von Dezember 2021 bei der nächsten Analyse die Bezugsgrundlage für alle Tarife und Abzüge sein wird, auch für Beträge, die keine Änderungen erfahren haben.

Rapport 2022-DFIN-11

21 mars 2022

du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat 2021-GC-171 Christel Berset/Erika Schnyder – Amélioration de l'efficacité des services publics

Nous avons l'honneur de vous soumettre un rapport faisant suite directe au postulat 2021-GC-171 Christel Berset et Erika Schnyder, transmis au Conseil d'Etat le 3 novembre 2021, portant sur l'amélioration de l'efficacité des services publics.

Les auteures du postulat ont fait part de leurs attentes vis-à-vis de l'administration et de sa communication avec les administré-e-s: les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat doivent faire preuve d'empathie et adopter une communication adaptée aux publics-cibles.

Elles demandent en particulier l'établissement d'un rapport déterminant en premier lieu si les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat bénéficient de formations adéquates pour informer et accompagner les administré-e-s les plus préca-risés (enfants, jeunes, personnes âgées, en situation de handicap, allophones, etc.), et, le cas échéant, quelles mesures correctrices devraient être prises.

En second lieu, le rapport demandé devrait établir si les ayants droit de prestations étatiques sont tous informés de leurs droits, notamment dans le domaine des assurances sociales, de l'intégration des personnes migrantes, de la médiation administrative, etc.

Le postulat demande finalement l'établissement de statistiques des administré-e-s qui ne seraient pas informés, avec une justification des lacunes d'informations constatées.

Les chiffres 1 à 3 qui suivent traitent des trois volets du rapport demandé.

1. Formation adéquate du personnel de l'Etat – Approche «centrée clients»

A l'instar des auteures du postulat, le Conseil d'Etat considère que la qualité du service public est un objectif important. A cet égard, il rappelle que l'Etat de Fribourg a formalisé cette exigence lors de la révision de la loi sur le personnel de l'Etat entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Désormais, l'article 4 de la loi précitée prévoit expressément que la politique du personnel (ci-après politique RH) a pour objectif de garantir un service public de qualité.

En pratique, le Conseil d'Etat a déjà validé au début 2020 les éléments de la nouvelle politique RH. Une vision commune

«A l'écoute, dynamique et tourné vers l'avenir» guide désormais l'ensemble du personnel de l'Etat. Elle est déclinée en sept axes stratégiques dont l'axe 1 «Etablir une culture orientée service au public» vise à soutenir le personnel de l'Etat, afin de lui permettre d'agir avec efficacité, efficacité et de manière transversale.

Des actions très concrètes sont en cours d'élaboration comme la réalisation de mini-vidéos présentant les bonnes pratiques essentielles à un service client de qualité ou la mise en place d'actions bilinguisme (parler régulièrement la langue partenaire).

L'offre de formation continue au personnel de l'Etat permet également de développer au besoin les compétences personnelles, relationnelles ou méthodologiques. Des cours en lien avec l'amélioration de l'efficacité des services publics sont proposés, comme par exemple «communication non violente et consciente», «gestion des situations délicates avec le public», «gestion des personnalités difficiles», «accueil orienté service», «améliorer l'expérience des client-e-s usager-ère-s». Les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat potentiellement concernés par les cours précités sont encouragés à suivre ces cours organisés par le Service du personnel et d'organisation.

Enfin l'Etat-employeur, via le Service du personnel et d'organisation, dispose d'une équipe de spécialistes en organisation dédiée spécifiquement à l'accompagnement au développement du personnel et de l'organisation. Au travers de mandat sur mesure, elle soutient les unités dans leurs démarches d'amélioration.

Outre ces mesures que l'on peut qualifier de générales, dès lors qu'elles sont mises en place par le Service du personnel et d'organisation à l'intention de l'ensemble du personnel de l'administration cantonale, les unités administratives sont également actives et prennent les mesures nécessaires en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations.

Lors de leur entrée en fonction, les nouveaux collaborateurs et les nouvelles collaboratrices appelés à travailler en contact direct avec les administré-e-s sont en particulier sensibilisés par leurs supérieur-e-s au comportement à adopter. Par la suite, la qualité et l'adéquation de la relation entre le personnel et les administré-e-s est analysée et discutée lors des entretiens annuels.

Les mesures d'organisation et dans le domaine de la formation prises par le Service cantonal des contributions (SCC) illustrent bien les efforts entrepris par l'administration pour renforcer la prise en charge des diverses demandes et améliorer la qualité du service public. Le SCC a créé un secteur spécifique composé d'un pool de douze personnes chargées des contacts avec les contribuables. Dans un premier temps, ce secteur accueillera les contribuables au guichet. Dans un second temps, il sera également chargé du call center. L'un des objectifs est clairement de garantir un accueil de qualité des contribuables tout en permettant aux taxateurs et aux taxatrices de se «concentrer» sur les travaux de taxation.

Par ailleurs, les collaborateurs et collaboratrices du SCC suivent régulièrement des formations liées aux contacts avec les clients, notamment la manière de gérer des contribuables agités. Des formations sont également suivies pour les contacts téléphoniques.

2. Communication accessible à l'ensemble de la population

Le Conseil d'Etat partage également les préoccupations des auteures du postulat en lien avec la nécessité de mettre en place une communication accessible à l'ensemble de la population fribourgeoise. Pour garantir une écoute et une information de qualité des administré-e-s, il a institué, il y a plusieurs années déjà, un organisme dédié à cette problématique: «Fribourg pour tous» (cf. ci-dessous ch. 2.1).

La question de l'accessibilité de l'information est spécialement prégnante en lien avec la digitalisation croissante de l'administration. Dans ce contexte, l'Etat de Fribourg a adopté une déclaration, publiée sur le site internet de l'Etat (*Déclaration d'accessibilité pour le site internet de l'Etat de Fribourg* | – *Etat de Fribourg*), qui formalise ses efforts entrepris dans le domaine.

On notera que le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion de répondre à plusieurs interventions parlementaires relatives à cette thématique. Dans sa réponse à la question 2021-CE-465 sur la cyberadministration et la précarité numérique, il a précisé que, s'agissant de la communication sous forme électronique, des «audits sont régulièrement effectués afin d'adapter au mieux les outils aux besoins des utilisateurs et des utilisatrices et de standardiser au maximum l'ergonomie. A cet effet, un montant de 250 000 francs est notamment prévu pour 2022 afin de poursuivre ce processus d'amélioration».

Cela étant précisé, le Conseil d'Etat énumère ci-dessous quelques-uns des éléments et mesures à signaler en lien avec les principaux domaines dans lesquels une offre d'une communication adaptée est spécialement requise par les auteures du postulat.

2.1. Fribourg pour tous

Depuis 2011, l'orientation des personnes vers les services et les prestations en mesure de répondre à leur besoin a été renforcée grâce à l'ouverture du guichet d'information Fribourg pour tous (FpT). Ce guichet a pour mission d'assurer à l'ensemble de la population du canton de Fribourg un accès simple, neutre et convivial à des informations personnalisées. Les informations fournies permettent aux personnes de s'orienter au sein du réseau social vers les services d'aide professionnelle les plus appropriés à leurs besoins, en toute confidentialité, gratuitement et sans engagement, dans une visée préventive permettant d'éviter la détérioration des situations sociales. En 2021, FpT a répondu aux demandes de 1274 personnes.

2.2. Médiation administrative

La médiation administrative s'adresse principalement via son site internet à ses public-cibles, mis à part les contacts directs avec les personnes déjà au courant de cette offre. Le site vient d'être actualisé suite à l'intégration de la médiation administrative à l'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM). Dans ce cadre, la médiation administrative a aussi mis l'accent sur le langage simplifié: les principales informations sur le processus de médiation administrative y sont communiquées en langage simplifié.

Un flyer, publié sur le site internet et distribué à différentes organisations, fait également partie des moyens de communication. D'ici la fin du premier trimestre 2022, des annonces seront publiées dans les principaux journaux cantonaux pour faire connaître davantage la médiation administrative. S'y ajoutent des informations relatives à la médiation administrative dans le cadre de la newsletter de l'ATPrDM, publiée deux fois par année, et la participation de la médiatrice à la conférence de presse annuelle de l'Autorité suite à laquelle la couverture médiatique peut également informer la population de cette possibilité de résolution de conflit.

Au cours de l'année 2022, différentes séances de présentation et de sensibilisation sont prévues au sein de l'administration cantonale. Elles ont pour but de mettre en évidence la plus-value de la médiation et de sensibiliser les organes publics à se faire accompagner dans la résolution des litiges avec des administré-e-s. Cela peut avoir lieu dans le cadre d'une demande adressée à la médiation administrative de la part d'un citoyen ou une citoyenne ou dans la gestion de conflit avec un ou une administré-e. Dans ce cas, l'organe public peut prendre contact avec la médiation administrative ou informer l'administré-e de la possibilité d'activer la médiation administrative.

2.3. Réduction des primes de l'assurance maladie

La Caisse de compensation du canton de Fribourg est chargée de l'exécution des réductions de primes. Elle calcule le droit sur la base des taxations fiscales de la période fiscale qui précède de deux ans l'année pour laquelle le droit à la réduction des primes est examiné (année $x-2$ ans). Pour le droit à la réduction des primes 2022, le calcul se base sur les taxations fiscales 2020. Les personnes qui sont déjà bénéficiaires verront leur droit examiné d'office; elles recevront directement une nouvelle décision pour l'année 2022. Les personnes ayant potentiellement droit à une réduction des primes reçoivent une information spécifique.

Dans le courant du mois de novembre 2021, environ 30 000 personnes seules ou familles ont reçu la nouvelle décision de réduction des primes pour l'année 2022. De plus, la Caisse de compensation du canton de Fribourg envoie aux ayants droit potentiels un formulaire pour leur permettre de faire valoir ce droit. Cette opération touche chaque année entre 10 000 et 15 000 personnes et familles qui ont potentiellement droit aux réductions de primes.

A partir de 2021, il est encore plus simple de déposer une demande de réduction des primes. Les ayants droit potentiels ont reçu un formulaire muni d'un code QR et d'un login individuel. Ce dernier permet d'accéder à la demande de réduction des primes en ligne, qui est déjà partiellement complétée. En moins de cinq minutes, le formulaire peut être complété et transmis à la Caisse de compensation pour traitement. Les personnes qui ne souhaitent pas faire la demande en ligne peuvent signer le formulaire papier reçu et le retourner par courrier à la Caisse de compensation du canton de Fribourg.

2.4. Participation des enfants et projets jeunesse

Le canton de Fribourg, dans sa législation sur l'enfance et la jeunesse, se conforme aux dispositions des articles 12 à 17 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en matière de participation, de droit de s'exprimer, de liberté de pensée et d'accès aux médias.

L'Etat assume la responsabilité de la protection de l'enfance et il organise l'aide spécifique en faveur des enfants et des jeunes victimes d'infractions. Les différentes autorités de protection de l'enfant (Justices de paix, Tribunal des mineurs, Tribunaux civils) et les services chargés d'autres procédures administratives impliquant parfois des enfants (séjour des étrangers, état civil, naturalisations, etc.) organisent des auditions afin de respecter le droit d'être entendu desdits enfants. Les services spécialisés tels que le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ont organisé depuis plus de 25 ans leur secrétariat ainsi que des permanences afin de permettre un accès bas seuil aux enfants, aux jeunes et à toutes les personnes en

lien avec ces enfants. Depuis peu, avec la mise en œuvre de la loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles, le droit des enfants de s'exprimer dans les procédures de placement les concernant a été renforcé.

L'Etat coordonne également les mesures d'intégration sociale et politique en faveur des enfants et des jeunes. Le Conseil d'Etat a adopté en 2017 la stratégie «Je participe-Ich mache mit» et son plan d'action qui comprend des mesures visant à favoriser par l'intermédiaire des acteurs et actrices auprès des enfants et des jeunes des comportements adaptés et favorisant l'accès aux droits de participation, d'expression, de liberté de pensée et d'accès aux médias. Des sondages sont organisés de manière régulière par le Bureau de promotion des enfants et des jeunes, leur permettant de s'exprimer sur des thèmes qui les concernent directement.

2.5. Promotion de la santé et prévention

Le secteur de promotion de la santé et prévention du Service de la santé publique (SSP) coordonne différents programmes cantonaux de promotion de la santé et de prévention sur les priorités alimentation, activité physique, santé mentale, tabac et alcool. Ces programmes proposent des mesures à l'attention de la population du canton de Fribourg et leurs mesures sont orientées vers les besoins spécifiques. Ceux-ci sont identifiés au moyen d'enquêtes sur la santé, de groupes de partenaires et d'études des besoins menées au niveau cantonal.

Pour la mise en œuvre des mesures, le SSP travaille en étroite collaboration avec les institutions de promotion de la santé et de prévention avec lesquelles il a conclu des mandats de prestation (notamment REPER, les Ligues de santé, l'Association pour l'Education familiale, Fourchette Verte, la Croix-rouge fribourgeoise, Espacefemmes, l'Association fribourgeoise d'action et d'accompagnement psychiatrique) ou des contrats de projets.

Les mesures mises en œuvre dans le cadre de ces programmes comprennent des actions de communication orientées par public cible (notamment les enfants, les jeunes, les senior-e-s de 65 ans et plus, les parents, les proches, les professionnel-le-s) qui visent à garantir l'accessibilité des offres de promotion de la santé et de prévention disponibles au niveau cantonal, intercantonal et national. Le canton de Fribourg participe par exemple à la campagne *santépsy.ch*, qui vise à soutenir les ressources psychiques de la population. Ainsi, lors de la phase se concentrant sur les adolescents et adolescentes, des contenus spécifiques ont été développés pour les réseaux sociaux sous forme de témoignages vidéo et d'illustrations publiées sur Instagram. Les messages ont également été diffusés via un influenceur et une influenceuse pour atteindre ce public. Les brochures à l'attention des senior-e-s ont été adaptées pour que le texte soit plus grand et plus facile à lire. Il est important de souligner que les contenus qui sont

publiés sur le site www.santépsy.ch sont relus au préalable par l'association Lire & Ecrire et qu'ils sont élaborés grâce à la participation du public cible et de professionnel-le-s qui l'entourent. Le site santépsy existe en français, en allemand et en italien et certains contenus sont traduits dans les huit langues les plus courantes en Suisse. Le site fournit des messages adaptés par public cible ainsi qu'une plateforme d'orientation vers les ressources existantes au niveau national, intercantonal et cantonal.

Les institutions de promotion de la santé et de prévention communiquent quant à elles de manière très régulière sur leurs offres, afin de faire connaître les outils existants et disponibles au niveau cantonal.

Dans le cadre de la santé sexuelle, les conseillères spécialisées du Centre fribourgeois de santé sexuelle répondent aux interrogations de la population fribourgeoise et sont spécifiquement formées pour répondre à des public cibles particuliers. Les formatrices en santé sexuelle se rendent dans les écoles enfantines, primaires, cycles d'orientation et institutions spécialisées. Chaque thématique est amenée et adaptée selon l'âge et le développement psychosexuel de l'enfant et du jeune. Elles proposent aussi des soirées d'information à l'attention des parents et portent une attention particulière au public allophone en proposant des documents dans plusieurs langues.

2.6. Aide à l'encaissement et avances de pensions alimentaires

Le Service de l'action sociale (SAsoc) est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des contributions d'entretien et, en cas de non-paiement de celles-ci par la personne débitrice, il accorde aux personnes créancières des avances mensuelles lorsque leur situation financière le justifie. Cette aide a été assurée en 2021 pour 1603 situations de personnes domiciliées dans le canton. Ces prestations consistent non seulement à statuer sur le droit à l'aide à l'encaissement et le droit aux avances de contribution, à en calculer le montant, à facturer mensuellement les contributions d'entretien ou à verser les avances, mais aussi à informer les personnes bénéficiaires de cette aide ou les personnes débitrices des contributions d'entretien, à les écouter et à les conseiller dans leurs démarches. Pour déposer les demandes d'aide, les bénéficiaires peuvent obtenir auprès du SAsoc un appui et elles sont ensuite reçues en entretien afin de les orienter sur le déroulement du processus d'avances et de recouvrement. Ces entretiens sont obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2022. Toutes ces prestations sont fournies gratuitement par du personnel formé spécialement pour cette tâche et elles sont assurées tout au long du processus.

Dans le cadre des procédures de divorce ou de séparation, les professionnel-le-s informent les ayants droit de l'existence

de cette aide et sur les modalités d'accès. Dans les services sociaux, en vertu du principe de subsidiarité, les ayants droit sont systématiquement orientés vers cette aide et les professionnel-le-s de ces services sont régulièrement informés sur les prestations disponibles. A l'occasion de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2022, de l'ordonnance fédérale du 6 décembre 2019 sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit de la famille (OAiR) et de la nouvelle loi cantonale sur les avances et recouvrement de contributions d'entretien (LARACE), une très large information a été diffusée auprès des bénéficiaires et des organismes concernés.

2.7. Informations aux familles et en cas de divorce, séparation ou difficultés dans le couple

Parmi d'autres exemples de communication, rappelons que le site www.familles-fribourg.ch / www.familien-freiburg.ch présente des informations sociales, juridiques et de nombreuses adresses fribourgeoises utiles dans les différents domaines de la vie quotidienne des familles. Par ailleurs, afin de répondre à d'autres besoins spécifiques de la population, relevons que le dépliant «Couples mariés: les étapes de la séparation et du divorce» a été publié en décembre 2021. Il permet aux personnes concernées, hommes et femmes, d'avoir une vue d'ensemble du chemin à parcourir: les passages obligés d'un divorce ou d'une séparation, les démarches administratives nécessaires, les soutiens existants, ainsi que des repères juridiques. Issus de la collaboration du SAsoc et du Bureau de l'égalité entre hommes et femmes et de la famille (BEF), ce dépliant a intégré les partenaires principaux externes.

Parmi d'autres exemples de communication visant à répondre aux besoins spécifiques du public, relevons en matière de lutte contre la violence de couple, des cartes d'urgence allophones présentées dans un visuel sobre, facile à lire, et publiées par le BEF dans une dizaine de langues. Il s'agit d'une communication qui complète la carte d'urgence bilingue offrant, elle aussi sous le même format de carte de crédit, toutes les adresses utiles aux personnes concernées, victimes ou auteurs. Ces documents gratuits sont largement diffusés par les divers milieux professionnels du canton.

2.8. Intégration des personnes migrantes

Dans le cadre du Programme d'intégration cantonal, le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR) consacre de gros effort au domaine «information et conseil». Les éléments suivants sont en particulier déterminants:

- > brochure «Bienvenue dans le canton de Fribourg», disponible dans plus de dix langues de la migration et en langage simplifié (français simplifié depuis 2019, allemand simplifié dès 2022), distribuée dans et par toutes les

communes du canton, à disposition des nouveaux administré-e-s;

- > financement de l'interprétariat communautaire, via un mandat pluriannuel avec Caritas Suisse, Département Fribourg (service «se comprendre»);
- > sensibilisation des administrations à la prise en compte de la diversité culturelle et à la non-discrimination;
- > groupe de travail de la Commission cantonale pour l'intégration des migrant-e-s (CMR) sur le thème de la fracture numérique;
- > activité ordinaire d'information et de conseil de l'IMR auprès de personnes individuelles ou d'organisations (associations, communautés étrangères, etc.).

2.9. Enseignement

Dans le domaine de l'enseignement, les échanges avec les parents font partie du quotidien de l'école et ce, au-delà des sites web des services de l'enseignement (par exemple, site SEnOF, page «Collaboration école-famille», <https://www.fr.ch/dics/sommaire/collaboration-ecole-famille>), des brochures mises à disposition, des vidéos en ligne dans les principales langues de la migration (<https://www.fr.ch/dics/sommaire/ecoles-vue-densemble-de-la-scolarité-obligatoire>), documents dont les contenus ont été préparés dans le souci d'être facilement accessibles à une population non spécialiste.

Les personnes enseignantes et les directions d'école sont très facilement accessibles. Du point de vue institutionnel, les parents reçoivent chaque début d'année une brochure d'informations. Des réunions de parents, collectives et individuelles, sont obligatoires chaque année et un service d'interprétariat et en langage des signes est à disposition.

Les écoles ont l'obligation d'accompagner/d'aider les parents dans leur demande d'aide, en particulier pour les mesures de soutien (MAO, MAR) et les mesures de logopédie et psychologie; les formulaires simplifiés ont été élaborés par la Direction de la formation et des affaires culturelles pour toute demande de mesure d'aide.

Les Conseils des parents existent dans les écoles de la scolarité obligatoire, des commissions d'école pour le secondaire II de formation générale. Les Conseils d'élèves sont très actifs et font partie de l'éducation à la citoyenneté.

En application de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'avis des élèves est requis (art 33 al. 4 de la loi sur la scolarité obligatoire: «Dans toutes les décisions importantes qui le ou la concernent directement, l'avis de l'élève est requis, eu égard à son âge et à sa maturité»); par exemple dans les formulaires utilisés pour le passage des élèves du primaire au cycle d'orientation. Sur l'avis des élèves, cf. aussi l'article 36 de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur, pour le secondaire 2, S2.

2.10. Subsidés de formation

Concernant les bourses d'études, le Service de la formation professionnelle (SFP dépendant de la DEEF) adresse aux personnes qui ont décroché une place d'apprentissage le contrat approuvé par celui-ci. Il est accompagné d'un guide d'apprentissage qui informe sur les bourses d'études, ainsi que d'une fiche sur laquelle figurent les coordonnées du Service des subsides de formation (SSF, dépendant de la DFAC).

Au niveau des collèges du canton et de l'école de culture générale, l'existence des bourses d'études est communiquée de différentes manières:

- > Collège de Gambach: l'information est donnée dans un courrier adressé aux parents en vue de la rentrée et en classe par les proviseurs;
- > Collège Ste-Croix: l'information est transmise lors d'une séance d'information qui a lieu au mois de juin, avant la rentrée;
- > Collège St-Michel: un courrier est envoyé aux parents des élèves de 1^{re} année pour les en informer;
- > Ecole de culture générale: l'établissement publie sur son site internet les renseignements sur les bourses d'études. Les parents doivent signer une attestation selon laquelle ils ont bien lu les pages en question;
- > Collège du Sud: distribution à tous les élèves d'une fiche informative sur les bourses d'études.

Par ailleurs, le SSF est présent à chaque édition de Start! Forum des métiers qui a lieu tous les deux ans. Les personnes en formation peuvent également consulter le site internet du SSF. Au niveau des universités et des autres hautes écoles, après quatre ans de collège, les personnes en formation sont au courant de l'existence des bourses.

2.11. Fiscalité

La fiscalité est un domaine compliqué qu'il est difficile de vulgariser. Le Service cantonal des contributions (SCC) s'efforce néanmoins de fournir aux personnes concernées les informations les plus accessibles possible. Il transmet ainsi chaque année aux contribuables des instructions pour remplir leur déclaration d'impôt. Il organise en outre régulièrement des points de rencontres et met en place une hotline durant la période de dépôt de la déclaration d'impôt. Les contribuables ont alors la possibilité de poser leurs questions. Au niveau des outils informatique, Fritax est doté d'un assistant qui guide le contribuable pas-à-pas pour remplir sa déclaration d'impôt.

Finalement, le SCC collabore régulièrement avec d'autres services à la rédaction de brochures explicatives.

2.12. Naturalisations

Le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil offre un accompagnement actif aux candidates et candidats à la naturalisation, notamment lors des entretiens réalisés dans le cadre de la procédure. Comme le prévoient des directives internes, les collaborateurs et collaboratrices indiquent aux personnes concernées les éventuelles lacunes à compléter en vue de la suite de la procédure, et les orientent le cas échéant vers les personnes et organisations à même de les soutenir. Durant l'entretien lui-même, un soin particulier est porté à la prise en compte dans la formulation des questions et des informations à la formation, à la situation sociale ou à l'âge des personnes reçues.

2.13. Environnement

Les campagnes d'information et de sensibilisation du Service de l'environnement sont calibrées selon leur public-cible. Il est fait appel à des illustrateurs et illustratrices professionnels afin de délivrer des messages simples et compréhensibles, pour lesquels le visuel est privilégié par rapport au texte (affiches, campagnes internet avec images et slogans courts); pour les campagnes «coup de balai» (actions de nettoyage organisées 1x/an dans les communes, souvent avec des groupes scolaires) du matériel spécifique a été développé en collaboration avec un organisme spécialisé.

2.14. Forêt, faune, nature, dangers naturels

Une grande partie de l'information et de la sensibilisation du Service des forêts et de la nature (SFN) passe par les médias écrits et visuels. Le soutien et la collaboration pour des stands lors de comptoirs cantonaux ou régionaux, l'organisation de conférences et expositions, en collaboration notamment avec le Jardin botanique, le Musée d'histoires naturelles ou d'autres musées, permettent une communication à un large public. Les publications jouent un rôle important également: ce ne sont pas moins de 20 brochures vulgarisatrices sur des animaux de nos champs et de nos forêts qui ont été réalisées et publiées ces dernières années. Le personnel de terrain que sont les gardes-faune, gardes forestiers et forestières, surveillants et surveillantes des réserves naturelles, ingénieurs forestiers et ingénieures forestières d'arrondissement sont formés spécifiquement pour assurer une communication adaptée, sur le terrain. Les contacts réguliers et la présence des agents du personnel du SFN lors des assemblées de fédérations, associations, corporations, qu'elles aient lieu en soirée ou le week-end, permet de répondre directement et précisément aux questions des membres présents. Le site internet permet de trouver les personnes de contact facilement, ce qui assure un contact personnalisé, et un service de piquet pour toutes les questions de la faune est assuré.

3. Etablissement de statistiques

Selon le postulat déposé par les députées Christel Berset et Erika Schnyder, le rapport demandé devrait «mettre en exergue les statistiques des administré-e-s qui ne [...] seraient pas [informés de leurs droits], et les raisons pour lesquels ils ne le sont pas».

Comme le démontrent les exemples donnés ci-dessus sous chiffre 2, le Conseil d'Etat et l'administration s'efforcent de rendre accessibles les informations nécessaires aux administré-e-s. On ne peut certes pas exclure que certaines informations ne parviennent pas à tous les destinataires potentiels. Mais les cas «qui passent sous le radar» ne sont précisément pas connus. Il n'est dès lors pas possible de les dénombrer et d'en établir une statistique.

4. Conclusion

Le Conseil d'Etat salue les mesures prises par les divers services de l'administration pour adapter leur communication en fonction du public cible et s'engage à poursuivre ses efforts pour améliorer chaque fois que c'est possible la qualité de sa communication et à développer l'approche centrée clients, qui sont les fondements d'un service public de qualité.

Bericht 2022-DFIN-11

21. März 2022

des Staatsrats an den Grossen Rat zum Postulat 2021-GC-171 Christel Berset/Erika Schnyder – Effizienterer öffentlicher Dienst

Wir unterbreiten Ihnen einen Bericht, mit welchem dem am 3. November 2021 an den Staatsrat überwiesenen Postulat 2021-GC-171 Christel Berset und Erika Schnyder über einen effizienteren öffentlichen Dienst direkt Folge gegeben wird.

Die Verfasserinnen des Postulats brachten darin vor, was sie von der Verwaltung und ihrer Kommunikation mit den Bürgerinnen und Bürgern erwarten: Die Staatsangestellten müssen den Bürgerinnen und Bürgern gegenüber Empathie zeigen und ihre Kommunikation an die jeweiligen Zielgruppen anpassen.

Sie verlangen insbesondere einen Bericht, in dem untersucht wird, ob die Personen, die bei ihrer Arbeit in Kontakt mit den Nutzerinnen und Nutzern der Dienstleistungen der öffentlichen Verwaltung stehen, über eine angemessene Ausbildung verfügen, um die Bürger/innen, insbesondere die schutzbedürftigsten (Kinder, Jugendliche, ältere Menschen, Menschen mit Behinderungen, Fremdsprachige usw.), zu informieren und richtig zu unterstützen, bzw. welche Massnahmen zu diesem Zweck ergriffen werden sollten.

In zweiter Linie soll der verlangte Bericht abklären, ob die Anspruchsberechtigten alle über ihre Rechte informiert sind, insbesondere hinsichtlich Sozialversicherungen, Integration von Migrantinnen und Migranten, Mediation für Verwaltungsangelegenheiten usw.

Schliesslich werden auch Statistiken über die Bürgerinnen und Bürger verlangt, die nicht informiert wären, und die Gründe dafür.

Die folgenden Ziffern 1 bis 3 befassen sich mit den drei Teilen des geforderten Berichts.

1. Adäquate Schulung des Staatspersonals – «kundenorientierter» Ansatz

Wie die Verfasserinnen des Postulats hält auch der Staatsrat die Qualität des öffentlichen Dienstes für sehr wichtig. Diesbezüglich weist er darauf hin, dass der Staat Freiburg diesen Anspruch bei der am 1. Januar 2022 in Kraft getretenen Revision des Gesetzes über das Staatspersonal formalisiert hat. Nach Artikel 4 des Personalgesetzes ist die Sicherstellung eines qualitativ hochstehenden öffentlichen Dienstes ausdrückliches Ziel der Personalpolitik.

In der Praxis hat der Staatsrat die Punkte der neuen Personalpolitik schon Anfang 2020 validiert. Das gesamte Staatspersonal lässt sich künftig von einer gemeinsamen Vision leiten, die «bürgernah, dynamisch, zukunftsgerichtet» ist. Sie besteht aus sieben strategischen Stossrichtungen, worunter die Stossrichtung 1 «Stärkung der Dienstleistungsorientierung» mit dem Ziel, das Staatspersonal darin zu unterstützen, wirkungsorientiert, effizient und organisationsübergreifend zu handeln, um Dienstleistungen von hoher Qualität zu erbringen.

Es sind ganz konkrete Aktionen in Arbeit wie die Realisierung von Kurzvideos über die bewährten Praktiken für einen qualitativ hochwertigen Kundendienst oder Aktionen für die Zweisprachigkeit (regelmässig die Partnersprache sprechen).

Das Weiterbildungsangebot für das Staatspersonal ermöglicht es auch, bei Bedarf die persönlichen, zwischenmenschlichen oder methodischen Kompetenzen zu entwickeln. Es gibt auch ein Kursangebot zur Effizienzsteigerung des öffentlichen Dienstes (wobei die meisten Kurse nur in französischer Sprache angeboten werden), wie beispielsweise zu den Themen gewaltfreie und bewusste Kommunikation, Umgang mit fordernden Kunden und Kundinnen, Umgang mit schwierigen Persönlichkeiten, Empfang in der öffentlichen Verwaltung, Customer Experience. Die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Staates, für die diese Kursen in Frage kommen könnten, werden zur Teilnahme an diesen vom Amt für Personal und Organisation organisierten Kursen ermuntert.

Schliesslich verfügt der Staat als Arbeitgeber über das Amt für Personal und Organisation über ein Team von Organisationsfachleuten, das sich speziell um die Begleitung der Personal- und Organisationsentwicklung kümmert. Dieses Team unterstützt die Einheiten im Rahmen bedarfsgerechter Mandate bei ihren Verbesserungsmaßnahmen.

Neben diesen allgemeinen, vom Amt für Personal und Organisation für das gesamte Staatspersonal getroffenen Massnahmen sind auch die Verwaltungseinheiten aktiv und ergreifen die notwendigen Massnahmen zur Verbesserung ihrer Leistungsqualität.

Neue Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter mit direktem Kundenkontakt werden bei ihrem Stellenantritt von ihren Vorgesetzten besonders auf die entsprechenden Verhaltensweisen

hingewiesen. Anschliessend werden in den jährlichen Mitarbeitendengesprächen Qualität und Angemessenheit des Kundenkontakts analysiert und besprochen.

Die Organisations- und Schulungsmassnahmen der Kantonalen Steuerverwaltung (KSTV) sind ein gutes Beispiel für das Bestreben der Verwaltung, sich besser um die verschiedenen Anliegen zu kümmern und die Qualität des öffentlichen Dienstes zu verbessern. Die KSTV hat eine spezielle Abteilung geschaffen, die aus zwölf Personen besteht, die sich um die Kontakte mit den Steuerpflichtigen kümmern. In einem ersten Schritt übernimmt diese Abteilung die Schalterkontakte mit den Steuerpflichtigen und in einem zweiten Schritt dann auch das Call Center. So soll gewährleistet werden, dass die Steuerpflichtigen optimal betreut werden und die Steuereinschätzerinnen und Steuereinschätzer sich auf ihre Veranlagungsarbeiten konzentrieren können.

Ausserdem nehmen die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der KSTV regelmässig an Schulungen über den richtigen Umgang mit den Kundinnen und Kunden teil, insbesondere wie man mit aggressiven Steuerpflichtigen umgehen soll. Auch für den Telefonkontakt werden Schulungen besucht.

2. Für die gesamte Bevölkerung zugängliche Kommunikation

Der Staatsrat schliesst sich auch dem Anliegen der Verfasserinnen an, eine Kommunikation einzurichten, die für die gesamte Freiburger Bevölkerung zugänglich ist. So hat er mit «Freiburg für alle» bereits vor einigen Jahren eine Anlaufstelle eingerichtet, bei der die Bürgerinnen und Bürger ein offenes Ohr und einschlägige Informationen für ihre Anliegen finden (siehe Ziff. 2.1).

Die Frage der Zugänglichkeit von Informationen ist vor allem im Zusammenhang mit der zunehmenden Digitalisierung der Verwaltung von Bedeutung. In diesem Zusammenhang hat der Staat Freiburg eine *Deklaration zur Barrierefreiheit der Website des Staates Freiburg* beschlossen, die auf der Website des Staates aufgeschaltet ist und seine Anstrengungen in diesem Bereich formalisiert.

Der Staatsrat hatte übrigens schon Gelegenheit, auf mehrere parlamentarische Vorstösse zu dieser Thematik zu antworten. In seiner Antwort auf die Anfrage 2021-CE-465 über das E-Government und digitalen Analphabetismus wurde ausgeführt, in Bezug auf elektronische Kommunikation würden «regelmässig Audits durchgeführt, um die Tools bestmöglich an die Bedürfnisse der Nutzerinnen und Nutzer anzupassen und die Handhabung so weit wie möglich zu standardisieren. Zu diesem Zweck ist namentlich für 2022 ein Betrag von 250 000 Franken vorgesehen, um diesen Verbesserungsprozess fortzusetzen».

Vor diesem Hintergrund führt der Staatsrat im Folgenden einige der Punkte und Massnahmen auf, die im Zusammenhang mit den wichtigsten Bereichen, in denen die Verfasserinnen des Postulats speziell ein Angebot an angepasster Kommunikation fordern, zu erwähnen sind.

2.1. Freiburg für alle

Seit 2011 können mit der Eröffnung der Anlaufstelle Freiburg für alle (Ffa) Rat suchende Menschen an die Stellen weitergeleitet, die sich am besten um ihre Anliegen kümmern können. Diese Anlaufstelle garantiert der gesamten Bevölkerung im Kanton einen einfachen und benutzerfreundlichen Zugang zu individuell zugeschnittenen Sozialinformationen. Dank diesen Informationen können sich die Betroffenen innerhalb des Netzwerks zurecht finden und sich an den professionellen Hilfsdienst wenden, der ihren Bedürfnissen am besten entspricht, und zwar kostenlos, ohne jegliche Verpflichtung und in absoluter Vertraulichkeit, mit dem Präventionsgedanken, eine Verschlechterung der sozialen Situation zu verhindern. 2021 hat sich Ffa mit den Anliegen von 1274 Personen befasst.

2.2. Mediation für Verwaltungsangelegenheiten

Die Mediation für Verwaltungsangelegenheiten wendet sich vor allem über ihre Website an ihre Zielgruppen, abgesehen von direkten Kontakten mit Personen, die bereits über dieses Angebot Bescheid wissen. Die Website ist kürzlich aktualisiert worden, nachdem die Mediation für Verwaltungsangelegenheiten in die kantonale Behörde für Öffentlichkeit, Datenschutz und Mediation (ÖDSMB) integriert worden ist. In diesem Rahmen hat die Mediation für Verwaltungsangelegenheiten auch auf die Leichte Sprache gesetzt: Die wichtigsten Informationen über das Verfahren der Mediation für Verwaltungsangelegenheiten werden dort in Leichter Sprache vermittelt.

Ebenfalls zu den Kommunikationsmitteln gehört ein Flyer, der auf der Website aufgeschaltet ist und an verschiedene Organisationen verteilt wird. Bis Ende des ersten Quartals 2022 werden in den wichtigsten kantonalen Zeitungen Anzeigen geschaltet, um die Mediation für Verwaltungsangelegenheiten bekannter zu machen. Dazu kommen Informationen über die Mediation für Verwaltungsangelegenheiten in den zweimal jährlich erscheinenden Newslettern der ÖDSMB und die Teilnahme der Mediatorin an der jährlichen Medienkonferenz der Behörde, nach der die Berichterstattung in den Medien die Bevölkerung auch über diese Möglichkeit der Konfliktlösung informieren kann.

Im Laufe des Jahres 2022 sind verschiedene Präsentations- und Sensibilisierungsveranstaltungen in der Kantonsverwaltung geplant. Sie sollen den Mehrwert der Mediation aufzeigen und öffentliche Organe dafür sensibilisieren, sich bei

der Beilegung von Auseinandersetzungen mit Bürgerinnen und Bürgern begleiten zu lassen. Dies kann im Rahmen einer Anfrage einer Bürgerin oder eines Bürgers an die Mediation für Verwaltungsangelegenheiten oder bei der Bewältigung eines Konflikts mit einer Bürgerin oder einem Bürger geschehen. In diesem Fall kann das öffentliche Organ Kontakt mit der Mediation für Verwaltungsangelegenheiten aufnehmen oder die Bürgerin/den Bürger über die Möglichkeit informieren, die Mediation für Verwaltungsangelegenheiten zu aktivieren.

2.3. Verbilligung der Krankenkassenprämien

Die Ausgleichskasse des Kantons Freiburg kümmert sich um die Abwicklung der Prämienverbilligungen. Sie berechnet den Anspruch auf der Grundlage der Steuerveranlagungen der Steuerperiode, die zwei Jahre vor dem Jahr liegt, für das der Anspruch auf Prämienverbilligung geprüft wird (Jahr x - 2 Jahre). Für den Anspruch auf Prämienverbilligung 2022 basiert die Berechnung auf den Steuerveranlagungen 2020. Bei Personen, die bereits anspruchsberechtigt sind, wird der Anspruch von Amtes wegen geprüft; sie erhalten direkt eine neue Verfügung für das Jahr 2022. Personen, die potenziell Anspruch auf Prämienverbilligung haben, werden gezielt informiert.

Im November 2021 erhielten rund 30 000 Alleinstehende oder Familien die neue Prämienverbilligungsverfügung für das Jahr 2022. Die Ausgleichskasse des Kantons Freiburg stellt den potenziellen Anspruchsberechtigten ausserdem ein Formular zu, damit sie diesen Anspruch geltend machen können. Damit werden jedes Jahr 10 000 bis 15 000 Personen und Familien erreicht, die potenziell Anspruch auf eine Prämienverbilligung haben.

Seit 2021 ist es noch einfacher, eine Prämienverbilligung zu beantragen. Die potenziellen Anspruchsberechtigten haben ein Formular mit einem QR-Code und einem individuellen Login erhalten. Mit diesem Login gelangen sie auf das Online-Prämienverbilligungsgesuch, das teilweise schon vorausgefüllt ist. In weniger als fünf Minuten kann dieses Formular ausgefüllt und zur Bearbeitung an die Ausgleichskasse weitergeleitet werden. Wer die Prämienverbilligung nicht online beantragen will, kann das erhaltene Papierformular unterschreiben und per Post an die Ausgleichskasse des Kantons Freiburg zurücksenden.

2.4. Partizipation der Kinder und Jugendprojekte

Der Kanton Freiburg hält sich in seiner Kinder- und Jugendgesetzgebung an die Bestimmungen der Artikel 12–17 der UNO-Kinderrechtskonvention in Bezug auf Partizipation, das Recht auf freie Meinungsäusserung, Gedankenfreiheit und Zugang zu den Medien.

Der Staat übernimmt die Verantwortung für den Kinderschutz und organisiert die besondere Hilfe für Kinder und Jugendliche, die Opfer einer Straftat geworden sind. Die verschiedenen Kinderschutzbehörden (Friedensgerichte, Jugendgericht, Zivilgerichte) und die für andere Verwaltungsverfahren zuständigen Stellen, die manchmal Kinder betreffen (Aufenthalt von Ausländerinnen/Ausländern, Zivilstand, Einbürgerung usw.), organisieren Anhörungen zur Wahrung des Rechts dieser Kinder, angehört zu werden. Fachstellen wie das Jugendamt (JA) haben seit über 25 Jahren ihr Sekretariat entsprechend organisiert sowie einen Bereitschaftsdienst vorgesehen, um Kindern, Jugendlichen und allen Personen, die mit diesen Kindern in Verbindung stehen, einen niederschweligen Zugang zu ermöglichen. Seit kurzem haben die Kinder mit der Umsetzung des Gesetzes über die sonder- und sozialpädagogischen Institutionen und die professionellen Pflegefamilien mehr Mitspracherecht bei ihrer Unterbringung.

Der Staat koordiniert auch die Massnahmen zur sozialen und politischen Integration von Kindern und Jugendlichen. Der Staatsrat hat 2017 die Strategie «Je participe-Ich mache mit» genehmigt, wie auch den entsprechenden Aktionsplan mit Massnahmen, die darauf abzielen, über die Akteure und Akteurinnen in der Arbeit mit Kindern und Jugendlichen ein angemessenes Verhalten zu fördern, das den Zugang zu den Rechten auf Partizipation, freie Meinungsäusserung, Gedankenfreiheit und Zugang zu den Medien begünstigt. Von der Fachstelle für Kinder- und Jugendförderung werden regelmässig Umfragen durchgeführt, damit sich die Kinder und Jugendlichen zu Themen äussern können, die sie direkt betreffen.

2.5. Gesundheitsförderung und Prävention

Der Sektor Gesundheitsförderung und Prävention des Amts für Gesundheit (GesA) koordiniert verschiedene kantonale Programme zur Gesundheitsförderung und Prävention mit den Schwerpunkten Ernährung, Bewegung, psychische Gesundheit, Tabak und Alkohol. Diese Programme beinhalten auf spezifische – über Gesundheitsbefragungen, Partnergruppen und kantonale Bedarfsstudien ermittelte – Bedürfnisse ausgerichtete Massnahmen für die Freiburger Bevölkerung.

Zur Umsetzung dieser Massnahmen arbeitet das GesA eng mit den Institutionen der Gesundheitsförderung und Prävention zusammen, mit denen es Leistungsaufträge (namentlich REPER, die Gesundheitsligen, der Verein Familienbegleitung, Fourchette Verte, das Freiburgische Rote Kreuz, frauenraum, Freiburgische Interessengemeinschaft für Sozialpsychiatrie) oder Projektverträge abgeschlossen hat.

Die im Rahmen dieser Programme umgesetzten Massnahmen umfassen zielgruppenorientierte Kommunikationsmassnahmen (insbesondere Kinder, Jugendliche, Seniorinnen

und Senioren ab 65 Jahren, Eltern, Angehörige, Fachkräfte), die darauf abzielen, die Zugänglichkeit der auf kantonaler, interkantonaler und nationaler Ebene verfügbaren Angebote zur Gesundheitsförderung und Prävention zu gewährleisten. Der Kanton Freiburg wirkt beispielsweise bei der Kampagne *Psy-Gesundheit* mit, mit der die psychischen Ressourcen der Bevölkerung gestärkt werden sollen. So wurden in der Phase, die sich auf Jugendliche und junge Erwachsene konzentrierte, spezielle Inhalte für soziale Netzwerke in Form von Video-Testimonials und Illustrationen entwickelt, die auf Instagram veröffentlicht wurden. Die Botschaften wurden auch über eine Influencerin und einen Influencer verbreitet, um dieses Publikum zu erreichen. Für die Broschüren für Seniorinnen und Senioren wurde ein grösserer Schriftgrad gewählt, so dass der Text leichter lesbar ist. Es ist wichtig zu wissen, dass die auf der Website *Psy-Gesundheit.ch* aufgeschalteten Inhalte vorab von der Vereinigung Lesen & Schreiben lektoriert werden und unter Beteiligung der Zielgruppe und der Fachleute in ihrem Umfeld erarbeitet werden. Die Website *Psy-Gesundheit* gibt es auf Deutsch, Französisch und Italienisch, und einige Inhalte sind in die acht in der Schweiz gebräuchlichsten Sprachen übersetzt. Die Website enthält nach Zielgruppen angepasste Botschaften sowie eine Plattform zur Weiterverweisung an bestehende Ressourcen auf nationaler, interkantonaler und kantonaler Ebene.

Die Institutionen der Gesundheitsförderung und Prävention kommunizieren ihrerseits sehr regelmässig über ihre Angebote, um die auf kantonaler Ebene vorhandenen und verfügbaren Instrumente bekannt zu machen.

Im Rahmen der sexuellen Gesundheit beantworten die Fachberaterinnen der Freiburger Fachstelle für sexuelle Gesundheit die Fragen der Freiburger Bevölkerung und sind speziell ausgebildet, um auf bestimmte Zielgruppen einzugehen. Die Sexualpädagoginnen besuchen Kindergärten, Primarschulen, Orientierungsschulen und Sondereinrichtungen. Jedes Thema wird entsprechend dem Alter und der psychosexuellen Entwicklung des Kindes oder Jugendlichen eingebracht und angepasst. Sie führen auch Informationsabende für Eltern durch und widmen der fremdsprachigen Zielgruppe besondere Aufmerksamkeit, indem sie Dokumente in mehreren Sprachen anbieten.

2.6. Inkassohilfe und Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen

Das Kantonale Sozialamt (KSA) ist für eine angemessene Unterstützung bei der Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen zuständig und gewährt den Gläubiger/innen monatliche Vorschüsse, wenn es ihre finanzielle Lage rechtfertigt und die Personen, die Unterhaltsbeiträge schulden, diese nicht zahlen. Diese Unterstützung wurde 2021 in 1603 Fällen von im Kanton wohnhaften Personen gewährt. Diese Leistungen bestehen nicht nur darin, über den Anspruch auf Inkassohilfe und

den Anspruch auf Unterhaltsvorschüsse zu entscheiden, den Betrag zu berechnen, die monatlichen Unterhaltsbeiträge in Rechnung zu stellen oder die Vorschüsse auszuzahlen, sondern auch darin, die Personen, die diese Hilfe erhalten, oder die Personen, die Unterhaltsbeiträge schulden, zu informieren, ihnen zuzuhören und sie beim Vorgehen zu beraten. Für die Einreichung von Anträgen können die Anspruchsberechtigten beim KSA Unterstützung erhalten, und sie werden dann zu einem Gespräch eingeladen, um über den Ablauf des Vorschuss- und Rückforderungsprozesses orientiert zu werden. Diese Gespräche sind seit dem 1. Januar 2022 obligatorisch. Alle diese Leistungen werden unentgeltlich von speziell für diese Aufgabe geschulten Personen erbracht und während des ganzen Prozesses gewährleistet.

Im Rahmen von Scheidungs- oder Trennungsverfahren informieren die Fachpersonen die Anspruchsberechtigten über die Existenz dieser Hilfe und die Modalitäten. In den Sozialdiensten werden die Anspruchsberechtigten gemäss dem Subsidiaritätsprinzip systematisch an diese Hilfe weiterverwiesen, und die Fachpersonen der Sozialdienste werden regelmässig über das Leistungsangebot informiert. Bei Inkrafttreten am 1. Januar 2022 der eidgenössischen Verordnung vom 6. Dezember 2019 über die Inkassohilfe bei familienrechtlichen Unterhaltsansprüchen (InkHV) und des neuen kantonalen Gesetzes über Inkassohilfe und Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen (IHBUG) wurden die Anspruchsberechtigten und die betroffenen Stellen sehr umfassend informiert.

2.7. Informationen für die Familien und bei Scheidung, Trennung oder Eheproblemen

Als ein Beispiel für die Kommunikation unter anderen sei daran erinnert, dass die Website www.familien-freiburg.ch/ www.familles-fribourg.ch Informationen zu sozialen und Rechtsfragen sowie zahlreiche nützliche Freiburger Adressen für die verschiedenen Bereiche des Familienalltags enthält. Um andere spezifische Bedürfnisse der Bevölkerung abzudecken, wurde übrigens im Dezember 2021 das Faktenblatt «Ehepaare: die Etappen der Trennung und der Scheidung» herausgegeben. Es hilft den Paaren, sich einen Überblick über den Weg zu verschaffen, den sie gehen müssen: die notwendigen Schritte bei einer Scheidung oder Trennung, die notwendigen administrativen Prozesse, die bestehenden Unterstützungsmöglichkeiten sowie juristische Orientierungspunkte. Das Faktenblatt ist in Zusammenarbeit des KSA mit dem Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann und für Familienfragen (GFB) entstanden und bezieht auch die wichtigsten externen Partner mit ein.

Weitere Beispiele für Kommunikationsmassnahmen, die auf die spezifischen Bedürfnisse des Publikums zugeschnitten wurden, sind die vom GFB in zehn Sprachen herausgegebenen Notrufkarten für Fremdsprachige in einem schlichten, leicht lesbaren Design zur Bekämpfung von Gewalt in

Paarbeziehungen. Sie sind eine Ergänzung zur zweisprachigen Notfallkarte im gleichen Kreditkartenformat mit allen nützlichen Adressen für Betroffene, Opfer oder Täter/innen. Diese kostenlosen Dokumente werden von den verschiedenen Fachkreisen des Kantons grosszügig abgegeben.

2.8. Integration von Migrantinnen und Migranten

Im Rahmen des kantonalen Integrationsprogramms setzt sich die Fachstelle für die Integration der MigrantInnen und für Rassismusprävention (IMR) sehr für den Bereich «Information und Beratung» ein. Massgebend sind insbesondere die folgenden Punkte:

- > Broschüre «Der Kanton Freiburg heisst Sie willkommen» in zehn verschiedenen Sprachen und in Leichter Sprache (Französisch seit 2019, Deutsch ab 2022), die in und von den Gemeinden im Kanton abgegeben werden und sich an neu Zugezogene richten;
- > Finanzierung des interkulturellen Dolmetschens via ein mehrjähriges Mandat mit Caritas Schweiz, Zweigstelle Freiburg (Vermittlungsstelle «se comprendre – Verständigung für alle»);
- > Sensibilisierung der Verwaltungen, dass sie kultureller Vielfalt und Nichtdiskriminierung Rechnung tragen müssen;
- > Arbeitsgruppe der kantonalen Kommission für die Integration der Migrantinnen und Migranten und für Rassismusprävention (KMR) zum Thema der digitalen Kluft;
- > ordentliche Informations- und Beratungstätigkeit der IMR für Einzelpersonen und Organisationen (Vereine, ausländische Gemeinschaften usw.).

2.9. Unterrichtswesen

Im Unterrichtswesen gehört der Austausch mit den Eltern zum Schulalltag, und zwar über die Webseiten der Ämter des Unterrichtswesens (z. B. Website FOA, Seite «Zusammenarbeit Schule Familie»), *Flyer*, *Onlinevideos in den hauptsächlichlichen Migrationssprachen* hinaus, deren Inhalte für Nicht-Fachleute leicht verständlich aufbereitet wurden.

Lehrpersonen und Schulleitungen sind sehr leicht erreichbar. Was die institutionellen Aspekte betrifft, erhalten die Eltern zu Beginn eines jeden Schuljahres eine Informationsbroschüre. Es finden jedes Jahr obligatorische Elterntreffen/Elterngespräche statt, und es wird ein Dolmetscherdienst (inkl. Gebärdensprache) angeboten.

Die Schulen sind verpflichtet, die Eltern bei der Beantragung von Unterstützung zu begleiten/unterstützen, insbesondere für sonderpädagogische Massnahmen (NM, VM) und logopädische und psychologische Massnahmen; die Direktion

für Bildung und kulturelle Angelegenheiten hat vereinfachte Formulare für die Beantragung von Unterstützungsmassnahmen ausgearbeitet.

In den Schulen des obligatorischen Unterrichts gibt es Elternräte, in den allgemeinbildenden Schulen der Sekundarstufe II Schulkommissionen. Die Schülerinnen- und Schülerräte sind sehr aktiv und gehören zur politischen Bildung.

In Anwendung der UN-Kinderrechtskonvention soll die Meinung der Schüler/innen eingeholt werden (Art. 33 Abs. 4 des Gesetzes über die obligatorische Schule: «Bei allen wichtigen Entscheiden, die ein Schulkind betreffen, wird die Meinung des Kindes seinem Alter und seiner Reife entsprechend angemessen berücksichtigt»), so etwa in den Formularen für den Übertritt von der Primarstufe in die Orientierungsstufe. Zur Meinung der Schülerinnen und Schüler der Sekundarstufe 2 siehe auch Artikel 36 Gesetzes über den Mittelschulunterricht.

2.10. Ausbildungsbeiträge

Was die Stipendien betrifft, so stellt das der VWBD unterstellte Amt für Berufsbildung (BBA) denjenigen Personen, die eine Lehrstelle antreten, den vom Amt genehmigten Lehrvertrag zu. Damit werden auch ein Leitfaden zu den Stipendien und ein Merkblatt mit den Kontaktdaten des ebenfalls der VWBD unterstellten Amtes für Ausbildungsbeiträge (ABBA) verschickt.

Die Kollegien und Fachmittelschule des Kantons informieren unterschiedlich über die Stipendien:

- > Kollegium Gambach: Die Informationen sind Bestandteil eines an die Eltern adressierten Schreibens der Vorsteher/innen zum Schuljahresbeginn;
- > Kollegium Hl. Kreuz: Informiert wird an einer Informationsveranstaltung im Juni vor Schuljahresbeginn;
- > Kollegium St. Michael: Die Eltern der Schüler/innen des ersten Gymnasialjahres werden mit einem Schreiben informiert;
- > Fachmittelschule: Die Schule veröffentlicht die Informationen zu den Stipendien auf ihrer Internetseite. Die Eltern müssen eine Bestätigung unterschreiben, wonach sie die betreffenden Seiten gelesen haben;
- > Kollegium des Südens: alle Schüler/innen erhalten ein Merkblatt zu den Stipendien.

Das ABBA ist jeweils auch am Forum der Berufe START! präsent, das im Zweijahresrhythmus stattfindet. Personen in Ausbildung können auch die Website des ABBA konsultieren. Was die Universitäten und anderen Hochschulen betrifft, so wissen die Personen in Ausbildung nach vier Jahren Gymnasium über die Stipendien Bescheid.

2.11. Steuerwesen

Das Steuerwesen ist ein kompliziertes Gebiet und schwierig allgemein verständlich zu machen. Die Kantonale Steuerverwaltung (KSTV) bemüht sich nichtsdestotrotz, möglichst leicht zugängliche Informationen bereitzustellen. So erhalten die Steuerpflichtigen jedes Jahr eine Wegleitung zum Ausfüllen ihrer Steuererklärung. Ausserdem organisiert die KSTV regelmässig Informationstreffen und betreibt eine Hotline in der Zeit, in der die Steuererklärung abgegeben werden muss. Die Steuerpflichtigen haben so Gelegenheit, ihre Fragen zu stellen. Was die IT-Tools betrifft, so bietet Fritax eine assistentengeführte Eingabe, die die Steuerpflichtigen Schritt für Schritt durch die Steuererklärung führt.

Schliesslich arbeitet die KSTV auch regelmässig mit anderen Dienststellen an der Herausgabe von Informationsbroschüren zusammen.

2.12. Einbürgerungen

Das Amt für institutionelle Angelegenheiten, Einbürgerungen und Zivilstandswesen bietet Einbürgerungswilligen eine aktive Begleitung an, insbesondere bei den im Rahmen des Verfahrens stattfindenden Gesprächen. Entsprechend den internen Richtlinien weisen die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter die Betroffenen gegebenenfalls auf das hin, was noch fehlt und im Hinblick auf das weitere Verfahren ergänzt werden muss, und verweisen sie allenfalls an Personen und Organisationen, die sie unterstützen können. Während des Gesprächs selbst wird besonders darauf geachtet, dass bei der Formulierung der Fragen und Informationen die Ausbildung, die soziale Situation oder das Alter der fraglichen Personen berücksichtigt werden.

2.13. Umwelt

Die Informations- und Sensibilisierungskampagnen des Amtes für Umwelt werden auf die Zielgruppen abgestimmt. Es werden professionelle Illustratorinnen und Illustratoren eingesetzt, um einfache und verständliche Botschaften zu vermitteln, bei denen das Visuelle Vorrang vor dem Text hat (Plakate, Internetkampagnen mit Bildern und kurzen Slogans); für die «Frühjahrsputz»-Kampagnen (Reinigungsaktionen, die 1x/Jahr in den Gemeinden – oft mit Schulgruppen – organisiert werden) wurde in Zusammenarbeit mit einer Fachorganisation spezielles Material entwickelt.

2.14. Wald, Wild, Natur, Naturgefahren

Ein Grossteil der Informations- und Aufklärungsarbeit des Amtes für Wald und Natur (WNA) erfolgt über die Print- und visuellen Medien. Die Unterstützung und Zusammenarbeit bei Ständen an kantonalen oder regionalen Messen, die Organisation von Vorträgen und Ausstellungen, insbeson-

dere in Zusammenarbeit mit dem Botanischen Garten, dem Naturhistorischen Museum oder anderen Museen, ermöglichen die Kommunikation mit einem breiten Publikum. Auch Publikationen spielen eine wichtige Rolle: In den letzten Jahren wurden nicht weniger als 20 populärwissenschaftliche Broschüren über Tiere auf unseren Feldern und in unseren Wäldern verfasst und veröffentlicht. Die Mitarbeiter/innen vor Ort – Wildhüter/innen, Förster/innen, Aufseher/innen in Naturschutzgebieten und Forstkreisingenieurinnen und -ingenieure – werden speziell geschult, um vor Ort eine angemessene Kommunikation zu gewährleisten. Dank regelmässiger Kontakte und der Anwesenheit von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des WNA an Versammlungen von Verbänden, Vereinen und Körperschaften auch an Abenden oder Wochenenden können die Fragen der anwesenden Mitglieder direkt und präzise beantwortet werden. Auf der Website lassen sich die Kontaktpersonen leicht finden, was einen persönlichen Kontakt gewährleistet, und es gibt einen Pikettendienst für alle Fragen zu den Wildtieren.

3. Statistiken

Gemäss dem von den Grossrätinnen Christel Berset und Erika Schnyder eingereichten Postulat sollte der verlangte Bericht auch Zahlenmaterial über die Bürgerinnen und Bürger enthalten, die nicht über ihre Rechte informiert wären, und über die Gründe dafür.

Wie die Beispiele oben unter Ziffer 2 zeigen, bemühen sich der Staatsrat und die Verwaltung, den Bürgerinnen und Bürgern die notwendigen Informationen zugänglich zu machen. Es lässt sich zwar nicht ausschliessen, dass gewisse Informationen nicht alle potenziellen Adressatinnen und Adressaten erreichen. Die Fälle, die durch die Maschen fallen, sind jedoch gerade nicht bekannt, und es ist daher nicht möglich, sie zu beziffern und statistisch zu erfassen.

4. Fazit

Der Staatsrat würdigt die von den verschiedenen Verwaltungsstellen getroffenen Massnahmen zur Anpassung ihrer Kommunikation an das Zielpublikum und verspricht, seine Anstrengungen fortzusetzen, um die Qualität seiner Kommunikation wo immer möglich zu verbessern und den kundenorientierten Ansatz weiterzuentwickeln, der das Fundament eines qualitativ hochstehenden öffentlichen Dienstes ist.

Annexe

GRAND CONSEIL

2022-DIAF-2

**Projet de rapport et comptes :
Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente
(Sanima) - Rapport d'activité et comptes 2021**

Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Bruno Boschung

Membres : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce rapport et ces comptes.

Vote

Par 10 voix contre 0 et 1 abstention (2 membres sont excusés), la commission propose au Grand Conseil d'approuver ce rapport et ces comptes.

Le 27 avril 2022

Anhang

GROSSER RAT

2022-DIAF-2

**Bericht und Rechnungsentwurf:
Nutztiersversicherungsanstalt (Sanima) -
Tätigkeitsbericht und Rechnung 2021**

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK

Präsidium : Claude Brodard

Vize-Präsidium : Bruno Boschung

Mitglieder : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Bericht und diese Rechnung einzutreten.

Abstimmung

Mit 10 zu 0 Stimmen bei 1 Enthaltung (2 Mitglieder sind entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Bericht und diese Rechnung gutzuheissen.

Den 27. April 2022

Annexe

GRAND CONSEIL

2022-DICS-5

Projet de rapport d'activité :
Rapport d'activité 2021 de l'Office cantonal du matériel
scolaire (OCMS)

Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Bruno Boschung

Membres : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Prendre acte

La Commission des finances et de gestion prend acte de ce rapport d'activité et invite le Grand Conseil à en faire autant.

Le 8 avril 2022

Anhang

GROSSER RAT

2022-DICS-5

Tätigkeitsberichtsentswurf:
Kantonale Lehrmittelverwaltung (KLVG). Jahresbericht
2021

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK

Präsidium : Claude Brodard

Vize-Präsidium : Bruno Boschung

Mitglieder : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Kenntnisnahme

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission nimmt diesen Tätigkeitsbericht zur Kenntnis und lädt den Grossen Rat ein, es ihr gleichzutun.

Den 8. April 2022

Annexe

GRAND CONSEIL

2022-DSAS-22

**Rapport d'activité :
Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS).
Rapport d'activité 2021**

Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Bruno Boschung

Membres : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce rapport et ces comptes.

Vote final

Par 10 voix contre 0 et 1 abstention (2 membres sont excusés), la commission propose au Grand Conseil d'approuver ce rapport et ces comptes.

Le 27 avril 2022

Anhang

GROSSER RAT

2022-DSAS-22

**Tätigkeitsberichtsentswurf:
Tätigkeitsbericht Kantonale Versicherungsanstalt KVSA
2020**

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK

Präsidium : Claude Brodard

Vize-Präsidium : Bruno Boschung

Mitglieder : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Bericht und diese Rechnung einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 10 zu 0 Stimmen bei 1 Enthaltung (2 Mitglieder sind entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Bericht und diese Rechnung gutzuheissen.

Den 27. April 2022

Annexe

GRAND CONSEIL

2022-DSAS-24

Rapport d'activité 2021 de l'hôpital fribourgeois (HFR)

Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Bruno Boschung

Membres : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Prendre acte

La Commission prend acte de ce rapport d'activité et invite le Grand Conseil à en faire autant.

Le 27 avril 2022

Anhang

GROSSER RAT

2022-DSAS-24

Tätigkeitsbericht 2021 des freiburger spitals (HFR):

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK

Präsidium : Claude Brodard

Vize-Präsidium : Bruno Boschung

Mitglieder : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Kenntnisnahme

Die Kommission nimmt diesen Bericht zur Kenntnis und lädt den Grossen Rat ein, es ihr gleichzutun.

Den 27. April 2022

Annexe

GRAND CONSEIL

2022-DSJ-59

Office de la circulation et de la navigation OCN - rapport de gestion 2021

Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Bruno Boschung

Membres : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Prendre acte

La Commission prend acte de ce rapport et de ces comptes et invite le Grand Conseil à en faire autant.

Le 29 avril 2022

Anhang

GROSSER RAT

2022-DSJ-59

Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt OCN - Geschäftsbericht 2021

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK

Präsidium : Claude Brodard

Vize-Präsidium : Bruno Boschung

Mitglieder : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Kenntnisnahme

Die Kommission nimmt diesen Bericht und diese Rechnung zur Kenntnis und lädt den Grossen Rat ein, es ihr gleichzutun.

Den 29. April 2022

Rapport d'activité 2022-GC-10

8 février 2022

de la CIP-GYB aux Parlements des cantons de Fribourg et Vaud pour l'année 2021

La Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (CIP-GYB), composée de Mesdames et Messieurs les Député-e-s

> Délégation fribourgeoise

Chardonnens Jean-Daniel, Collomb Eric, Hänni-Fischer Bernadette, Lauber Pascal, Péclard Cédric, Rodriguez Rose-Marie et Sudan Stéphane.

> Délégation vaudoise

Cornamusaz Philippe, Desarzens Eliane, Mischler Maurice, Pedroli Sébastien, Rey-Marion Aliette (cheffe de la délégation vaudoise), Ruch Daniel et Trolliet Daniel.

> sous la présidence de Mme la Députée Rose-Marie Rodriguez,

transmet son rapport d'activité 2021 aux Parlements des cantons de Fribourg et Vaud, conformément à l'art. 15 al. 5 de la Convention sur la participation des Parlements aux conventions intercantionales (CoParl).

1. Mission légale

Conformément à son mandat légal, défini à l'article 73 de la Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye (CIGB), la Commission interparlementaire a exercé un contrôle coordonné sur cet établissement, plus particulièrement sur le budget et les comptes annuels.

Afin d'assurer sa mission de haute surveillance, la CIP-GYB a comme à l'accoutumée siégé à deux reprises au cours de l'année 2021. Contrairement à l'année 2020, la situation sanitaire en 2021 a permis à la Commission de siéger en présentiel dans les locaux du GYB, tout en respectant les directives liées à la pandémie (distance, port du masque). La première séance s'est déroulée le 10 mars 2021 (comptes 2020) et la seconde le 29 septembre 2021 (budget 2022). Y ont participé :

- M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) du canton de Fribourg et Président du Conseil du GYB pour les années 2020 et 2021,
- Mme la Directrice du GYB Sabine De Vito-Bolla,
- Mme l'Administratrice du GYB Géraldine Dafflon,

- M. François Piccand, Chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré du canton de Fribourg, et
- M. Lionel Éperon, Directeur général de la DGEP du canton de Vaud.

Les réponses apportées aux questions et demandes d'informations complémentaires de la Commission l'ont été à sa pleine satisfaction. Elle remercie l'ensemble de ses interlocuteurs.

Le Secrétariat du Grand Conseil fribourgeois assume le secrétariat permanent de la Commission plénière.

2. Comptes 2020

Les comptes 2020 bouclent avec des charges d'exploitation de Fr. 17'534'519.-, inférieures de 0.76 % (soit Fr. 134'881.09) par rapport au budget, après une allocation nette de Fr. 9'723.- au fonds de réserve. Ce faible écart ne doit pas occulter le fait que le fonds de réserve a dû être utilisé pour couvrir le surplus de charges de Fr. 169'578.03 au poste concernant le personnel. Il a pu être compensé par un excédent de recette de 58'933.65 et un solde positif au poste « Biens et services » de Fr. 255'248.60.

Ces variations s'expliquent par les conséquences directes de la crise du Covid-19 : augmentation des effectifs à la rentrée d'août, coûts de mise en place de cours à distance du 13 mars au 30 juin 2020 (notamment le développement de l'infrastructure informatique en urgence pour mettre en place ces cours à distance), fermeture du bâtiment du 13 mars au 11 mai 2020, ainsi que par les mesures mises en place depuis la reprise des cours en présentiel.

Les résultats du groupe « Biens et services » montrent en effet que la fermeture et l'exploitation réduite du bâtiment durant plusieurs mois a engendré un gain de près de Fr. 45'000.- (notamment au poste concernant la consommation d'énergie). De plus, l'annulation de la session d'examen de juin a permis de réduire les charges de plus de Fr. 100'000.- et l'annulation des événements spéciaux (hors cours, événements culturels, etc.) ainsi que des effectifs plus restreints à la maturité spécialisée santé ont permis de réduire les dépenses de Fr. 160'596.-. Par contre, la mise en place de l'enseignement à distance dans des délais très courts a engendré des coûts supplémentaires sur l'entretien de Fr. 73'585.33.

La rentrée scolaire 2020-21 a été marquée par une augmentation d'effectif de 76 élèves, nécessitant l'ouverture de deux classes supplémentaires. La forte sollicitation du personnel de nettoyage pour la désinfection régulière des locaux a été compensée par les mois de fermeture du bâtiment ou d'occupation réduite de la fin d'année scolaire 2019-2020.

Au niveau des revenus, certaines locations ont été annulées. De ce fait, le restaurateur SV Group a beaucoup souffert de la situation et a demandé une annulation de loyer, demande qui a dû être discutée par le Conseil. Celle-ci a été considérée partiellement dans les comptes 2020.

En fin de compte, malgré « une année évidemment très différente des précédentes », selon les mots de la Directrice, c'est une nouvelle fois la subvention du SEFRI, largement supérieure à celle budgétée, qui a permis de clore l'exercice positivement.

3. Budget 2022

Le budget 2022 se caractérise par une augmentation des charges nettes de 17.37 % (ou Fr. 3'289'251), à Fr. 22'226'350.66. Cette forte évolution est due aux facteurs principaux suivants :

- Le montant des mesures transitoires et compensatoires de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) s'élève à Fr. 2'759'331.75 pour le GYB. Après prélèvement de Fr. 600'000.- dans le fonds de réserve et de Fr. 137'081.09 du bénéfice 2020, le solde à verser est de Fr. 2'022'250.66. Cet élément justifie à lui seul 10.7 % de l'augmentation budgétaire. Ce montant, impactant le budget 2022, devra être comptabilisé avant le 1er janvier 2022, sur la base de la clé répartition qui a été fixée en septembre 2021. Les versements des parts cantonales seront scindés : une partie en décembre 2021 correspondant aux mesures transitoires, puis en mensualités dès janvier 2022, comme à l'accoutumée. Par conséquent, en faisant abstraction des montants des mesures transitoires et compensatoires de la CPPEF, le budget effectif se monte à environ 20 millions de francs.
- La croissance des effectifs continue à déployer ses effets sur le nombre d'EPT d'enseignement, impactant le budget à raison de 5.1 %.
- L'exploitation de l'extension manifesterait pleinement ses effets en 2022 sur la gestion du bâtiment. Des ressources additionnelles liées au nombre d'élèves sont également prévues (20 % orientation, 40 % psychologue scolaire, 50 % secrétariat).

L'année 2021 a vu de fortes divergences organisationnelles au niveau des ressources informatiques afin de pérenniser l'existant et de s'adapter aux besoins actuels. Le budget 2021 a permis d'absorber ces modifications alors que le budget 2022 reflète ces changements : l'augmentation de 50 % du poste « gestion du matériel audio-visuel » ainsi que le recours accru à des temporaires. Au total, l'effectif des collaborateurs passera de 107,5 à 114 EPT.

4. Nouvelle Directrice

Le premier et unique Directeur du GYB depuis son inauguration en 2004, M. Thierry Maire, a quitté l'établissement en octobre 2020. C'est Mme Sabine De Vito-Bolla qui a eu la lourde tâche de lui succéder.

M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, Président du Conseil du GYB, a loué dans son mot de bienvenue les mérites de la nouvelle Directrice et de son équipe, qui ont repris le flambeau en cours d'année scolaire. Cette situation a nécessité un engagement hors normes de la part de la nouvelle direction du GYB, eu égard aux nombreux défis en cours (pandémie, travaux liés à l'extension, etc.).

5. Extension du GYB

Entamé en janvier 2020, le chantier d'extension du Gymnase a connu quelques turbulences : arrêté en raison de la crise sanitaire, il a pu reprendre à la suite d'adaptations faites par l'entreprise ; le départ de l'ancien directeur Thierry Maire, qui gérait seul l'ensemble du dossier, a ensuite fait naître quelques tensions et incompréhensions entre la nouvelle direction et l'entreprise en charge des travaux.

Mais malgré ces quelques difficultés et grâce au travail acharné de la direction du GYB, le nouveau bâtiment a pu être terminé à temps et est opérationnel depuis la rentrée 2021-2022. Cette nouvelle infrastructure a été officiellement inaugurée le 11 octobre 2021 en présence des autorités vaudoises et fribourgeoises.

Le Gymnase intercantonal de la Broye, conçu pour 800 élèves dans sa configuration initiale, en a accueilli 1'253 à la rentrée d'août 2021. La mise en service de l'extension était donc attendue avec impatience.

6. Enseignement à distance durant la crise sanitaire

De l'avis de la Directrice du GYB, l'implication de tous les enseignants a été remarquable : fort de son expérience en matière d'enseignement numérique, le GYB a mis en place une infrastructure permettant aux élèves de suivre les cours à distance en un temps record. Cette parfaite organisation a eu pour conséquence que de plus en plus d'élèves demandent maintenant de pouvoir suivre régulièrement les cours à distance en dehors de la situation extraordinaire liée à la pandémie de Covid-19 (accidents, maladie, etc.). La CDIP n'autorisant pas l'enseignement à distance en dehors de la pandémie, le GYB doit par conséquent se montrer très vigilant concernant ce genre de demandes.

7. Cybersécurité

Une intrusion dans le système d'information du GYB a été détectée le 6 août 2021 après des difficultés rencontrées par le personnel de l'établissement scolaire pour accéder à leurs documents et autres données. La Direction du GYB a sollicité le soutien du Centre opérationnel de sécurité de l'Etat de Vaud (SOC) pour gérer la réponse à cette cyberattaque et coordonner les opérations de restauration des systèmes d'information impactés avec le concours d'une société locale de sécurité spécialisée.

Lors de sa séance du 29 septembre 2021, la Commission interparlementaire a reçu de nombreuses explications et informations de la part de Monsieur Marc Barbezat, Directeur de la sécurité numérique à la Direction générale du numérique et des systèmes d'information du canton de Vaud (DGNSI), qui a coordonné les opérations de restauration des systèmes d'information impactés.

A cette occasion, le Président du Conseil du GYB, M. Jean-Pierre Siggen, ainsi que la Directrice du GYB, Mme Sabine De Vito-Bolla, ont loué la très bonne collaboration intercantonale : Vaud s'est chargé de l'opérationnel (récupération et restauration des données, sécurisation du système, « contre-attaque ») et Fribourg de la communication.

L'impact opérationnel a été heureusement réduit, l'attaque ayant eu lieu pendant les vacances d'été. Malgré cela, de l'aveu de la Directrice du GYB, la rentrée 2021-2022 a été quelque peu perturbée : cette situation a demandé aux enseignants et aux élèves un haut degré d'adaptation, grâce auquel les cours ont pu se dérouler normalement. Les données ont été restaurées de manière autonome par l'équipe IT du GYB depuis des copies de sauvegarde non touchées et aucun vol de données n'a été constaté.

Au final, les autorités ont réussi à reprendre la main, mais l'infrastructure informatique du GYB a été mise à rude épreuve. Le Président du Conseil du GYB a souligné que cette attaque aura certainement des impacts sur les infrastructures à moyen terme, mais également sur le budget. Cet incident rappelle l'importance d'une surveillance et d'une défense active face aux menaces externes et internes et celle de tester régulièrement sa capacité à restaurer les données sauvegardées de manière déconnectée. Une plainte pénale contre inconnu a été déposée par la Direction du Gymnase auprès du Ministère public de l'arrondissement du Nord vaudois.

8. Changement de présidence pour les années 2022-2023

En application de l'art. 72 al. 2 de la Convention intercantonale du 9 décembre 2002 sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye (CIGB), la présidence de la CIP-GYB va changer de main pour les années 2022 et 2023. La Présidente actuelle, Mme la Députée Rose-Marie Rodriguez (Fribourg), laissera ainsi sa place à la Cheffe de la délégation vaudoise, Mme la Députée Aliette Rey-Marion. Le Conseil du GYB sera quant à lui présidé par Mme Cesla Amarelle, Conseillère d'Etat et Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et des affaires culturelles du canton de Vaud.

En conclusion, la CIP-GYB souligne la bonne conduite et le bon fonctionnement de l'établissement. Elle adresse ainsi sa reconnaissance à la Directrice, Mme Sabine De Vito-Bolla, ainsi qu'à toute son équipe. Elle recommande aux Grands Conseils des cantons de Vaud et Fribourg de prendre acte de ce rapport d'activité 2021.

Au nom de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye

Rose-Marie Rodriguez

Présidente

Alain Renevey

Secrétaire

Tätigkeitsbericht 2022-GC-10

8. Februar 2022

der IPK-GYB an die Parlamente der Kantone Freiburg und Waadt für das Jahr 2021

Die Interparlamentarische Aufsichtskommission über das Interkantonale Gymnasium der Region Broye (IPK-GYB), der folgende Grossrätinnen und Grossräte angehören

> Freiburger Delegation

Chardonnens Jean-Daniel, Collomb Eric, Hänni-Fischer Bernadette, Lauber Pascal, Péclard Cédric, Rodriguez Rose-Marie und Sudan Stéphane.

> Waadtländer Delegation

Cornamusaz Philippe, Desarzens Eliane, Mischler Maurice, Pedrolì Sébastien, Rey-Marion Alette (Chefin der Waadtländer Delegation), Ruch Daniel und Trolliet Daniel.

> unter dem Präsidium von Grossrätin Rose-Marie Rodriguez,

übermittelt den Parlamenten der Kantone Freiburg und Waadt ihren Tätigkeitsbericht 2021 gemäss Artikel 15 Abs. 5 des Vertrags über die Mitwirkung der Parlamente (ParlVer).

1. Gesetzlicher Auftrag

Gestützt auf ihren gesetzlichen Auftrag nach Artikel 73 der Interkantonalen Vereinbarung über die Schaffung und den Betrieb des Interkantonalen Gymnasiums der Region Broye (CIGB) hat die interparlamentarische Kommission die koordinierte Aufsicht über das Gymnasium der Region Broye, insbesondere über das Budget und die Rechnung, ausgeübt.

Um ihre Aufsichtsfunktion zu gewährleisten, hat die IPK-GYB im Jahr 2021 wie üblich zweimal getagt. Im Gegensatz zum Jahr 2020 ermöglichte es die Gesundheitssituation im Jahr 2021 der Kommission, Präsenzsitzungen in den Räumlichkeiten des GYB abzuhalten, wobei die mit der Pandemie verbundenen Richtlinien (Abstand, Tragen von Masken) eingehalten wurden. Die erste Sitzung fand am 10. März 2021 (Rechnung 2020) und die zweite am 29. September 2021 (Budget 2022) statt. Teilgenommen haben:

- Staatsrat Jean-Pierre Siggen, Direktor für Erziehung, Kultur und Sport (EKSD) des Kantons Freiburg und Präsident des Rates des GYB für die Jahre 2020 und 2021,
- die Direktorin des GYB, Sabine De Vito-Bolla,
- die Verwalterin des GYB, Géraldine Dafflon,
- François Piccand, Vorsteher des Amtes für Unterricht der Sekundarstufe 2 des Kantons Freiburg, und

- Lionel Éperon, Generaldirektor der DGEP des Kantons Waadt.

Die Fragen und die Gesuche um zusätzliche Informationen wurden zur vollen Zufriedenheit der Kommission beantwortet. Sie dankt allen Gesprächspartnerinnen und -partnern.

Das Sekretariat des Freiburger Grossen Rates führt das ständige Sekretariat der Plenarkommission.

2. Rechnung 2020

Die Rechnung 2020 schliesst mit einem Betriebsaufwand von 17'534'519 Franken ab, der nach einer Nettozuweisung von 9'723 Franken an den Reservefonds um 0,76 % (bzw. Fr. 134'881.09) tiefer liegt als budgetiert. Diese geringe Abweichung darf nicht darüber hinwegtäuschen, dass der Reservefonds verwendet werden musste, um den Mehraufwand von Fr. 169'578.03 beim Posten für das Personal zu decken. Er konnte durch einen Einnahmenüberschuss von Fr. 58'933.65 und einen positiven Saldo beim Posten «Waren und Dienstleistungen» von Fr. 255'248.60 kompensiert werden.

Diese Schwankungen sind durch die direkten Auswirkungen der Covid-19-Krise zu erklären: Anstieg der Studierendenzahlen zu Beginn des Schuljahres im August, Kosten für die Einrichtung von Fernunterricht vom 13. März bis zum 30. Juni 2020 (namentlich die dringliche Entwicklung der IT-Infrastruktur zur Einrichtung dieses Fernunterrichts), Schliessung des Gebäudes vom 13. März bis 11. Mai 2020 und Massnahmen, die seit der Wiederaufnahme des Präsenzunterrichts geschaffen wurden.

Die Ergebnisse der Gruppe «Waren und Dienstleistungen» zeigen, dass die Schliessung und der reduzierte Betrieb des Gebäudes während mehrerer Monate zu einem Gewinn von fast 45'000 Franken geführt hat (insbesondere beim Energieverbrauch). Zudem konnte der Aufwand durch die Absage der Prüfungssession im Juni um über 100'000 Franken vermindert werden, und die Absage von Sonderveranstaltungen (ausserhalb des Unterrichts, kulturelle Anlässe usw.) sowie die kleineren Klassen bei der Fachmaturität Gesundheit führten zu einer Reduktion des Aufwands um 160'596 Franken. Hingegen verursachte die kurzfristige Einführung des Fernunterrichts zusätzliche Kosten für den Unterhalt in der Höhe von Fr. 73'585.33.

Der Beginn des Schuljahres 2020/21 war gekennzeichnet durch einen Anstieg der Schülerzahl um 76, was die Eröffnung von zwei zusätzlichen Klassen erforderte. Die starke Beanspruchung des Reinigungspersonals für die regelmässige Desinfektion der Räumlichkeiten wurde durch monatelange Schliessung des Gebäudes und reduzierte Belegung am Ende des Schuljahres 2019/20 ausgeglichen.

Auf der Einnahmenseite wurden einige Vermietungen storniert. Infolgedessen litt der Kantinenbetreiber SV Group sehr unter der Situation und beantragte einen Mietnachlass, ein Antrag, der im Rat diskutiert werden musste. Dieser wurde in der Rechnung 2020 teilweise berücksichtigt.

Letztendlich ermöglichte trotz «eines Jahres, das offensichtlich ganz anders als die Vorjahre war», wie die Direktorin es ausdrückte, erneut die Subvention des SBFI, die weit über dem budgetierten Betrag lag, einen positiven Abschluss des Geschäftsjahres.

3. Budget 2022

Das Budget 2022 zeichnet sich durch einen Anstieg des Nettoaufwands um 17,37 % (oder Fr. 3'289'251) auf Fr. 22'226'350.66 aus. Diese starke Entwicklung ist hauptsächlich auf die folgenden Faktoren zurückzuführen:

- Der Betrag der Übergangs- und Ausgleichsmassnahmen der Pensionskasse des Staatspersonals Freiburg (PKSPF) beläuft sich für das GYB auf Fr. 2'759'331.75. Nach Entnahme von 600'000 Franken aus dem Reservefonds und Fr. 137'081.09 aus dem Gewinn 2020 muss noch ein Saldo von Fr. 2'022'250.66 überwiesen werden. Dieses Element allein ist für 10,7 % der Budgeterhöhung verantwortlich. Dieser Betrag, der sich auf den Haushalt 2022 auswirkt, muss vor dem 1. Januar 2022 auf der Grundlage des Verteilschlüssels, der im September 2021 festgelegt wurde, verbucht werden. Die Auszahlungen der Kantonsanteile werden gesplittet: ein Teil im Dezember 2021, der den Übergangsmassnahmen entspricht, und dann in monatlichen Raten ab Januar 2022, wie üblich. Ohne die Beträge für die Übergangs- und Ausgleichsmassnahmen der PKSPF beläuft sich das tatsächliche Budget daher auf rund 20 Millionen Franken.
- Das Wachstum der Schülerzahlen hat weiterhin Folgen für die Anzahl der VZÄ für den Unterricht und wirkt sich mit 5,1 % auf das Budget aus.
- Der Betrieb der Erweiterung wird 2022 seine volle Wirkung auf das Gebäudemanagement entfalten. Auch zusätzliche Ressourcen im Zusammenhang mit der Schülerzahl sind vorgesehen (20 % Beratung, 40 % Schulpsychologe, 50 % Sekretariat).

Im Jahr 2021 kam es zu starken organisatorischen Divergenzen bei den IT-Ressourcen, um das Bestehende zukunftssicher zu machen und sich an die aktuellen Bedürfnisse anzupassen. Im Budget 2021 konnten diese Änderungen aufgefangen werden, während das Budget 2022 diesen Wechsel widerspiegelt: Zunahme um 50 % beim Posten «Verwaltung von audiovisuellem Material» und verstärkter Einsatz von temporären Arbeitskräften. Insgesamt wird die Zahl der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter von 107,5 auf 114 VZÄ steigen.

4. Neue Direktorin

Der erste und bisher einzige Direktor des GYB seit seiner Eröffnung im Jahr 2004, Thierry Maire, hat die Schule im Oktober 2020 verlassen. Sabine De Vito-Bolla hatte die schwierige Aufgabe, seine Nachfolge anzutreten.

Staatsrat Jean-Pierre Siggen, Präsident des Rates des GYB, lobte in seinem Begrüssungswort die Verdienste der neuen Direktorin und ihres Teams, die im Laufe des Schuljahres die Leitung übernommen hatten. Diese Situation erforderte angesichts der zahlreichen laufenden Herausforderungen (Pandemie, Arbeiten im Zusammenhang mit dem Erweiterungsbau usw.) ein überdurchschnittliches Engagement der neuen Direktion des GYB.

5. Erweiterung des GYB

Die Baustelle zur Erweiterung des Gymnasiums, die im Januar 2020 begonnen wurde, hat einige Turbulenzen erlebt: Sie wurde aufgrund der Gesundheitskrise gestoppt, konnte aber nach Anpassungen durch das Unternehmen wieder aufgenommen werden. Der Weggang des ehemaligen Direktors Thierry Maire, der die gesamte Angelegenheit allein verwaltete, führte dann zu einigen Spannungen und Missverständnissen zwischen der neuen Direktion und dem mit den Arbeiten beauftragten Unternehmen.

Doch trotz dieser Schwierigkeiten und dank der harten Arbeit der Direktion des GYB konnte das neue Gebäude rechtzeitig fertiggestellt werden und ist seit dem Beginn des Schuljahrs 2021/22 in Betrieb. Die neue Infrastruktur wurde am 11. Oktober 2021 im Beisein der Behörden der Kantone Waadt und Freiburg offiziell eingeweiht.

Das Interkantonale Gymnasium der Region Broye, das ursprünglich für 800 Schülerinnen und Schüler gedacht war, nahm zu Beginn des Schuljahres im August 2021 1'253 Schülerinnen und Schüler auf. Die Inbetriebnahme der Erweiterung wurde daher ungeduldig erwartet.

6. Fernunterricht während der Gesundheitskrise

Nach Ansicht der Direktorin des GYB war das Engagement aller Lehrkräfte bemerkenswert: Dank seiner Erfahrung im Bereich des digitalen Unterrichts hat das GYB eine Infrastruktur geschaffen, die es den Schülerinnen und Schülern ermöglicht, in kürzester Zeit dem Unterricht aus der Ferne zu folgen. Diese perfekte Organisation hat dazu geführt, dass nun immer mehr Schülerinnen und Schüler darum bitten, regelmässig von zuhause aus am Unterricht teilnehmen zu können, auch wenn keine ausserordentliche Situation im Zusammenhang mit der Covid-19-Pandemie (Unfälle, Krankheit usw.) vorliegt. Da die EDK ausser in Pandemiezeiten keinen Fernunterricht zulässt, muss das GYB folglich bei solchen Gesuchen sehr vorsichtig sein.

7. Cybersicherheit

Am 6. August 2021 wurde ein Eindringen in das Informationssystem des GYB festgestellt, nachdem das Personal der Schule Schwierigkeiten hatte, auf seine Dokumente und andere Daten zuzugreifen. Die Direktion des GYB ersuchte um Unterstützung durch das Sicherheitsoperationszentrum des Kantons Waadt (SOC), um auf diesen Cyberangriff zu reagieren und die Wiederherstellung der betroffenen Informationssysteme mit Hilfe einer spezialisierten lokalen Sicherheitsfirma zu koordinieren.

In ihrer Sitzung vom 29. September 2021 erhielt die Interparlamentarische Kommission zahlreiche Erklärungen und Informationen von Marc Barbezat, Direktor für digitale Sicherheit bei der Generaldirektion für das Digitale und die Informationssysteme des Kantons Waadt (DGNSI), der die Aktivitäten zur Wiederherstellung der betroffenen Informationssysteme koordiniert hat.

Bei dieser Gelegenheit lobten der Präsident des Rates des GYB, Jean-Pierre Siggen, und die Direktorin des GYB, Sabine De Vito-Bolla, die ausgezeichnete interkantonale Zusammenarbeit: Waadt war für den operativen Bereich zuständig (Datenwiederherstellung, Sicherung des Systems, «Gegenangriff») und Freiburg für die Kommunikation.

Die betrieblichen Auswirkungen waren glücklicherweise gering, da der Angriff während der Sommerferien stattfand. Trotzdem musste die Direktorin des GYB zugeben, dass der Beginn des Schuljahrs 2021/22 etwas gestört wurde: Diese Situation verlangte von Lehrkräften und Schülern ein hohes Mass an Anpassungsfähigkeit, dank welcher der Unterricht normal ablief. Die Daten wurden vom IT-Team des GYB selbstständig aus nicht betroffenen Sicherungskopien wiederhergestellt, und es wurde kein Datendiebstahl festgestellt.

Letztendlich gelang es den Behörden, die Kontrolle wieder zu erlangen, doch die IT-Infrastruktur des GYB wurde auf eine harte Probe gestellt. Der Präsident des Rates des GYB betonte, dass dieser Angriff mittelfristig sicherlich Auswirkungen auf die Infrastruktur, aber auch auf das Budget haben werde. Dieser Vorfall erinnert daran, wie wichtig eine aktive Überwachung und Verteidigung gegen externe und interne Bedrohungen ist und wie wichtig es ist, regelmässig die Fähigkeit zu testen, offline gesicherte Daten wiederherzustellen. Die Direktion des Gymnasiums hat bei der Staatsanwaltschaft des Bezirks Nord vaudois Strafanzeige gegen Unbekannt eingereicht.

8. Wechsel des Vorsitzes für die Jahre 2022-2023

In Anwendung von Artikel 72 Abs. 2 der Interkantonalen Vereinbarung vom 9. Dezember 2002 über die Schaffung und den Betrieb des Interkantonalen Gymnasiums der Region Broye (CIGB) wechselt der Vorsitz der IPK-GYB für die Jahre 2022 und 2023. Die derzeitige Präsidentin, Grossrätin Rose-Marie Rodriguez (Freiburg), wird somit ihren Platz der Chefin der Waadtländer Delegation, Grossrätin Aliette Rey-Marion, überlassen. Den Vorsitz des Rates des GYB übernimmt Cesla Amarelle, Staatsrätin und Vorsteherin des Departements für Bildung, Jugend und kulturelle Angelegenheiten des Kantons Waadt.

Als Schlussfolgerung unterstreicht die IPK-GYB die gute Leitung und den guten Betrieb der Schule. Sie spricht deshalb der Direktorin, Sabine De Vito-Bolla, und ihrem gesamten Team ihren Dank aus. Sie empfiehlt den Grossen Räten der Kantone Waadt und Freiburg, diesen Tätigkeitsbericht 2021 zur Kenntnis zu nehmen.

Im Namen der Interparlamentarischen Aufsichtskommission über das Interkantonale Gymnasium der Region Broye

Rose-Marie Rodriguez

Präsidentin

Alain Renevey

Sekretär

RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE HES-SO (CIP HES-SO)

Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud,

Mesdames les Députées et Messieurs les Députés,

Conformément aux dispositions de la Convention régissant la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (C-HES-SO), la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (ci-après la Commission) établit un rapport une fois par année à l'intention des parlements qui y ont délégué leurs membres (sept par canton). Le présent rapport couvre les travaux de la commission durant l'année 2021.

Conformément à l'article 10, aliéna 2 de la C-HES-SO, entrée en vigueur en 2013, la Commission est chargée du contrôle parlementaire coordonné de la HES-SO sur :

- a. les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation ;
- b. la planification financière pluriannuelle ;
- c. le budget annuel de l'institution ;
- d. les comptes annuels ;
- e. l'évaluation des résultats obtenus par l'institution.

1. PRÉAMBULE

Des changements ont eu lieu en cours d'année à la tête des délégations des cantons du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud. A fin 2021 Le Bureau de la Commission était composé des cheffes et chefs des délégations cantonales suivant-e-s :

M. Daniel Sormanni (GE), président
Mme Solange Berset (FR), vice-présidente
Mme Moussia de Watteville (BE)
M. Raoul Jaeggi (JU)
Mme Diane Skartsounis (NE)
M. Tarcis Ançay (VS)
Mme Sonya Butera (VD)

A la suite de diverses élections cantonales, les délégations jurassiennes, neuchâteloises, valaisannes et fribourgeoises ont été largement renouvelées.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

La Commission a siégé à trois reprises en 2021, le 22 mars en visioconférence, le 28 juin à la salle plénière du parlement vaudois à Lausanne et le 22 novembre à l'amphithéâtre de HEPIA (haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture) à Genève, canton d'origine du président de la Commission. Ces séances plénières ordinaires ont été précédées de trois séances du Bureau principalement consacrées à la préparation des travaux de la Commission.

MME LUCIANA VACCARO NOUVELLE PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DES HES DE SWISSUNIVERSITIES

Dans cette partie introductive, la Commission tient à féliciter Mme Luciana Vaccaro, Rectrice de la HES-SO, pour sa nomination à la présidence de la Chambre des hautes écoles spécialisées de swissuniversities, qui réunit les rectrices et recteurs des neuf HES suisses. C'est la première fois que la présidence de la Chambre des hautes écoles spécialisées revient à une femme ainsi qu'à une personnalité romande depuis la fondation de swissuniversities en 2015. Le Comité gouvernemental a également renouvelé pour la troisième fois le mandat de Rectrice de la HES-SO de Mme Vaccaro pour une durée de 4 ans, jusqu'à fin septembre 2025.

2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Audit sur l'efficacité et l'efficience des services du Rectorat

La Convention d'objectifs quadriennale est un élément principal de la gouvernance de la HES-SO, qui formalise, sur le plan politique, les missions et les objectifs de l'institution pour quatre ans. Elle définit les missions, les axes de développement, le portefeuille de produits, le plan financier et de développement ainsi que les objectifs et les indicateurs de mesure. Ce document sert de référence pour le pilotage global de l'institution.

Cette Convention est mise en œuvre au travers des mandats de prestations, quadriennaux eux aussi, entre le Rectorat et chaque domaine d'études, ainsi qu'entre le Rectorat et chacune des hautes écoles. Il est prévu que le Comité gouvernemental évalue et adapte le fonctionnement institutionnel de la HES-SO. Il s'agit notamment de réaliser une évaluation du fonctionnement de la HES-SO. Dans ce cadre, le 25 juin 2020, le Comité gouvernemental a donné mandat à la société *econcept* d'établir une analyse de pertinence sur l'organisation et les prestations du Rectorat et des services centraux.

Rappelons que dans le cadre de la haute surveillance parlementaire, la Commission est notamment chargée du contrôle sur les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation.

Manque de transparence

La Commission a demandé à recevoir, dans les meilleurs délais, une copie de ce rapport d'audit publié en mars 2021. Au-delà de la volonté du Comité gouvernemental de procéder à une réflexion approfondie sur les conclusions et recommandations de cet audit, la Commission a estimé être habilitée à faire sa propre appréciation sur un tel rapport. Finalement, après plusieurs demandes, la Commission dans son entier n'a pu prendre connaissance de l'analyse de *econcept* que début novembre 2021.

La Commission déplore ce manque de transparence alors que le Comité gouvernemental s'était engagé à une collaboration ouverte, saine et transparente. Le fait de ne rien divulguer a pu faire craindre des dysfonctionnements importants.

Évaluation positive du rôle du Rectorat

La Commission a pris note avec satisfaction de la déclaration suivante concernant le Rectorat : « Selon le rapport rendu par le bureau *econcept*, le Rectorat a réussi à consolider la cohérence académique de l'institution, renforçant ainsi la position et la visibilité de cette structure au niveau national et international. Des pistes d'amélioration sur le plan opérationnel ont été énoncées ; le Rectorat s'engage à les mettre en œuvre. »

Dans les grands lignes, *econcept* est arrivé à la conclusion que la HES-SO est une haute école performante au bénéfice d'un bon fonctionnement et qui remplit sa mission conformément aux principes posés dans la Convention intercantonale.

Il est notamment indiqué que le cadre stratégique et politique qui s'applique à la HES-SO mériterait d'être clarifié afin de permettre son épanouissement à long terme. Dans ce sens, *econcept* a formulé trois scénarios possibles de développement institutionnel :

- 1) la poursuite de la voie empruntée et clarification des ambitions communes ;
- 2) la scission ou la fragmentation de la HES-SO ;
- 3) la transformation de la structure actuelle (une déstructuration) en une structure facultaire.

A l'issue de deux séances à huit-clos sur le choix des scénarios et la prise d'acte d'un certain nombre de recommandations, le Comité gouvernemental a privilégié une série d'orientations stratégiques qu'il entend donner suite aux recommandations émises par *econcept*, en résumé il a :

- 1) plébiscité la poursuite de l'organisation actuelle, tout en souhaitant un travail de clarification des ambitions communes ;
- 2) donné mandat au Collège des cheffes et chefs de service de rédiger un projet de règlement d'application de la Convention intercantonale, avec le soutien du Rectorat ; ce projet de règlement devra être présenté à la séance du Comité gouvernemental de mars 2022, pour une adoption prévue en juin 2022 ;

- 3) accepté la grande majorité des recommandations qui renvoie justement à la rédaction et à la mise en œuvre d'un règlement d'application ;
- 4) rejeté une des modalités de mise en œuvre, à savoir l'adoption dans chaque canton d'une direction cantonale unique ;
- 5) rejeté l'introduction d'un Vice-rectorat administratif.

Le Comité gouvernemental rappelle que globalement la HES-SO est une structure décentralisée, ce qui peut engendrer un certain nombre de coûts plus élevés. Néanmoins, une trop forte volonté de centralisation risque d'amener à une scission avec la sortie possible d'un canton ou une fragmentation de la HES-SO (cf. scénario 2). Il existe une tension de certains cantons autour des compétences du Rectorat. Pour ces raisons, il importe de clarifier, dans un règlement d'application, les compétences des divers organes.

La Commission a déjà pu exprimer son soutien de principe à la poursuite de l'organisation de la HES-SO sur la base de la Convention intercantonale entrée en vigueur en 2013.

La Commission partage le besoin de clarification des ambitions communes et de l'avenir de la HES-SO. Elle insiste sur le fait que les hautes écoles bénéficient des subventions et de la reconnaissance des titres HES-SO délivrés. Elle invite les hautes écoles de la HES-SO à poursuivre plus extensivement à la mise en œuvre de stratégies collectives.

La Commission se réserve toutefois le droit d'émettre un avis divergeant relatif au renforcement du Rectorat en fonction des missions transverses utiles au développement commun des hautes écoles. Elle tient également à apprécier le fonctionnement du Comité directeur - composé, selon les termes de la Convention intercantonale (art. 26), des cinq directrices générales ou directeurs généraux des hautes écoles des cantons/régions partenaires – qui contribue à assurer la relation entre les domaines, les hautes écoles des cantons/régions et le Rectorat. La Commission trouverait essentiel que ce Comité directeur puisse participer aux démarches visant à clarifier les compétences des organes au sein de l'institution. Concernant la mise en avant des ambitions communes de la HES-SO, la Commission redoute que l'autonomie revendiquée par certaines hautes écoles cantonales crée un déséquilibre.

La Commission souhaite à l'avenir être davantage informée de l'avancée des travaux faisant suite aux observations et recommandations de l'auditeur *econcept*, en particulier ceux relatifs à la rédaction d'un règlement d'application.

Au final, la Commission soutient la volonté initiale qui a conduit les cantons à fédérer des hautes écoles. La construction de la HES-SO est le résultat de négociations complexes dont on peut être extrêmement fiers aujourd'hui. La discussion sera reprise en 2022, en présence de la responsable du mandat chez *econcept* lors de la séance du 21 mars 2022.

3. RÉOLUTION HORIZON EUROPE

Le principe d'adresser une résolution (art. 18 CoParl) au Comité gouvernemental sur la problématique l'exclusion de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe a été adopté à l'unanimité de la Commission lors de sa séance ordinaire du 28 juin 2021, à Lausanne. Le texte définitif ci-dessous a été adressé au Comité gouvernemental le 19 août 2021 :

La Commission interparlementaire de contrôle est vivement préoccupée par l'exclusion des hautes écoles suisses, parmi lesquelles la HES-SO, du programme de recherche Horizon Europe.

La Commission demande au Comité gouvernemental d'intervenir fermement auprès du Conseil fédéral pour qu'il prenne toutes les mesures utiles afin que les institutions suisses retrouvent rapidement une pleine association à Horizon Europe.

Dans l'intervalle, la Commission demande que le financement direct des chercheurs suisses en projets collaboratifs soit garanti par le SEFRI. Un tel financement doit s'appliquer également aux projets de collaboration au sein des actions Marie Curie dont les bourses individuelles sont accessibles aux HES.

La Commission demande aussi au Comité gouvernemental d'inclure dans son intervention auprès du Conseil fédéral la pleine adhésion au programme Erasmus+

La Commission a reçu une réponse très favorable de la part du Comité gouvernemental qui a confirmé le rôle essentiel des partenariats internationaux pour le rayonnement de la HES-SO, et qui a souligné les impacts directs et indirects de cette exclusion du programme Horizon Europe pourrait avoir sur les hautes écoles et sur l'ensemble du tissu économique régional, notamment les PME, en termes de vitalité du paysage de la recherche, d'émulation socio-économique, et de capacité des acteurs du domaine de la Ra&D.

Le Comité gouvernemental a donné suite à la résolution de la Commission en adressant un courrier à l'attention de M. Guy Parmelin, Conseiller fédéral à la tête du DFER¹. Dans sa réponse, M. Parmelin partage l'avis de la HES-SO, estimant que les mesures transitoires ne peuvent pas remplacer une association à Horizon Europe et ne parviennent pas à pallier les impacts directs et indirects sur le paysage suisse de la recherche et de l'innovation. Une association au programme Horizon Europe dans les meilleurs délais reste l'objectif déclaré du Conseil fédéral. Avec l'adoption du mandat de négociation et des moyens financiers, les mesures nécessaires ont été prises du côté suisse pour pouvoir entamer des négociations en vue d'une association dès que les relations avec l'UE le permettront.

Avec la non-association, les équipes suisses sont reléguées à un rôle secondaire qui mènera à la perte de compétitivité pour la place académique suisse et à la perte de financements à haut risque pour les PME.

La Suisse était associée au programme-cadre précédent Horizon 2020. Le statut de pays associé a permis aux chercheuses et chercheurs suisses de participer pleinement à ces projets internationaux, au même titre qu'un pays membre. On constate que la Suisse était gagnante, également du point de vue financier, la HES-SO à elle seule a retiré 18 millions et a participé à 41 projets de recherche appliquée regroupant 160 partenaires de terrain, soit des autres HES, soit des PME.

Le SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation) va entamer des négociations pour que la Suisse redevienne pleinement associée. La HES-SO estime que politiquement il faut vraiment insister pour que ces négociations aboutissent, car il faudra une attitude extrêmement volontariste pour réussir, d'autant plus que cette situation se reproduit pour la deuxième fois en sept ans. Pour la HES-SO, l'exclusion des programmes de recherche européens est un véritable choc ; il est rappelé encore que la collaboration internationale permet d'être plus pertinent aussi au niveau local.

La Commission a su utiliser à bon escient son droit de déposer une résolution². Certaines délégations cantonales ont saisi l'opportunité pour déposer des interventions de même nature devant leur parlement respectif.

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS

4.1 COMPTES 2020

Il est important de mentionner que le rapport de l'organe de révision PWC établit la conformité des comptes selon les normes MCH2 et recommande l'approbation des comptes 2020 sans réserve. L'organe de révision confirme également l'existence du système de contrôle interne (SCI).

Contribution des cantons partenaires

La contribution des cantons partenaires est identique dans les comptes 2020 au montant prévu au budget 2020. Par rapport aux comptes 2019, l'augmentation est de CHF 1 mio (CHF 378'882'769 aux comptes 2019 contre CHF 379'905'442 en 2020). La clé de répartition entre cantons a légèrement été impactée en fonction de l'actualisation des effectifs.

¹ Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)

² La résolution est une déclaration ou un vœu à l'intention de l'organe exécutif ou, par son intermédiaire, d'une autre instance, sur tout objet relevant de la compétence de l'organe exécutif.

| | Comptes 2019 | Budget 2020 | Comptes 2020 | Ecart C2020 vs C2019 | Ecart C2020 vs B2020 |
|--------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------|
| Fribourg | 50'205'761 | 50'413'853 | 50'509'420 | 303'659 | 95'567 |
| Genève | 104'590'421 | 105'050'916 | 105'569'086 | 978'665 | 518'170 |
| Région Arc | 50'367'525 | 50'602'559 | 50'079'192 | -288'333 | -523'367 |
| Vaud | 125'709'821 | 125'810'467 | 125'954'450 | 244'629 | 143'983 |
| Valais | 48'009'241 | 48'027'646 | 47'793'294 | -215'948 | -234'353 |
| Total | 378'882'769 | 379'905'442 | 379'905'442 | 1'022'673 | 0 |

Contributions fédérales

Les contributions fédérales s'établissent à CHF 167'495'974.-, soit CHF 2.5 mios de plus que le budget prévu. Une allocation a ainsi été faite au fonds d'aide d'urgence pour près de CHF 300'000.- et une attribution complémentaire au fonds de compensation (utilisé pour le financement de nouvelles filières et orientations) pour un peu plus de CHF 1.7 mio.

| | Comptes 2019 | Budget 2020 | Comptes 2020 | Ecart C2020 vs C2019 | Ecart C2020 vs B2020 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------|
| Contributions fédérales Formation | 141'846'124 | 144'945'100 | 146'951'692 | 5'105'568 | 2'006'592 |
| Contributions fédérales Recherche | 19'210'076 | 20'054'900 | 20'544'282 | 1'334'206 | 489'382 |
| Total Financement fédéral | 161'056'200 | 165'000'000 | 167'495'974 | 6'439'774 | 2'495'974 |
| Quotes-parts HES-SO | 30.43% | 30.00% | 30.18% | | |
| Alimentation du fonds d'aide d'urgence | | | 292'615 | | |
| Alimentation du Fonds de compensation | | | 1'713'977 | | |

Subventions accordées aux hautes écoles

Les subventions aux hautes écoles se montent à CHF 480'546'265.- et sont en augmentation de 0.87% par rapport à l'année 2019 (CHF 476'382'613.-). La seule différence avec le budget 2020 provient d'un financement supplémentaire attribué à la nouvelle filière BSc ISC (Bachelor en informatique et systèmes de communication) dès la rentrée 2020/2021 à hauteur de CHF 368'015.- réparti au sein des quatre hautes écoles qui offrent cette formation.

| Formation de base et infrastructures | Comptes 2019 | Budget 2020 | Comptes 2020 | Ecart en % C2020 / C2019 | Ecart C2020 vs B2020 |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------------|----------------------|
| HES-SO Fribourg | 61'054'489 | 61'189'360 | 61'260'250 | 0.34% | 70'890 |
| HES-SO Genève | 140'703'222 | 142'026'228 | 142'087'822 | 0.98% | 61'593 |
| HE-Arc | 41'472'413 | 41'752'852 | 41'884'299 | 0.99% | 131'446 |
| HE vaudoises | 128'500'272 | 129'427'808 | 129'531'893 | 0.80% | 104'085 |
| HES-SO Valais-Wallis | 53'911'367 | 54'126'502 | 54'126'502 | 0.40% | - |
| HES-SO Master | 19'203'061 | 20'025'228 | 20'025'228 | 4.28% | - |
| HE conventionnées | 31'537'789 | 31'630'271 | 31'630'271 | 0.29% | - |
| Total avec nouvelles filières | 476'382'613 | 480'178'250 | 480'546'265 | 0.87% | 368'015 |

Fonds de soutien (fonds d'aide d'urgence aux étudiantes et étudiants)

En 2020, le Rectorat, avec l'appui du Comité gouvernemental, a créé un fonds de soutien aux étudiantes et étudiants en situation précaire en raison de la pandémie du Covid-19. La distribution de ce fonds a

fortement varié en fonction des spécificités des écoles et des besoins. Au bouclage 2020, une attribution complémentaire de CHF 427'486.- a pu être versée à ce fonds de soutien.

Pour rappel, la distribution s'effectue selon un mécanisme basé sur 3 piliers :

- un versement mensuel jusqu'à CHF 600.- pour les étudiantes et étudiants qui auraient perdu leur emploi ou une partie de leur emploi à cause du Covid-19 ;
- un soutien pour des frais médicaux non remboursables ;
- un soutien à l'acquisition de matériel pour permettre de suivre les formations dans des conditions raisonnables à domicile.

Les fonds ont été versés aux hautes écoles pour apporter directement un soutien d'urgence à leurs étudiantes et étudiants qui en avaient le besoin. Les fonds non utilisés ont pu être réalloués dans une deuxième phase.

4.2 COMPTABILITÉ ANALYTIQUE 2020 RÉSULTAT ANALYTIQUE DE FONCTIONNEMENT (RAF)

La Commission rappelle que le budget ordinaire de la HES-SO ne finance qu'une partie des charges des hautes écoles, le différentiel - en référence aux CHF 78 millions de déficit analytique de fonctionnement des hautes écoles de la HES-SO pour 2020 - est financé par l'allocation de subventions ou de garanties de déficit de la part des cantons. Ces financements cantonaux directs ne transitent pas dans les comptes de la HES-SO. La prochaine étape consiste à établir une procédure permettant l'annonce systématique et exhaustive des financements cantonaux complémentaires au budget de la HES-SO.

Le résultat analytique de fonctionnement (RAF) s'est péjoré de CHF 6.6 mios en 2020. Les produits enregistrent une diminution de CHF -9.2 mios (-1.4%), alors que les charges courantes diminuent de CHF -2.6 mios (-0.4%). Néanmoins, les charges salariales sont en augmentation de CHF 9.6 mios (+1.6%), ces dernières représentent 83.7% des charges courantes totales. L'effectif global atteint 4'154 EPT, en augmentation de 108 EPT (+2.7%).

Répartition des charges de fonctionnement 2020 par mission HES :

- La mission Bachelor représente 60.3% des coûts. La HES-SO est la HES suisse qui consacre le plus de ressources à cette mission (53% moyenne nationale).
- La mission Master représente 10.1% des coûts et correspond à la moyenne nationale.
- La HES-SO investit 23.3% de ses ressources dans la Ra&D. Cet investissement est en hausse par rapport à 2019, mais reste néanmoins en deçà de la moyenne suisse qui se situe à 27.2%.
- Avec 3.5% des coûts, la HES-SO est la HES suisse qui dépense le moins pour la mission formation continue (7.1% moyenne nationale).

4.3 BUDGET 2022

Il s'agit du premier budget entièrement établi selon le nouveau modèle financier 2022-2024 (voir ci-dessous).

> Le budget 2022 augmente de CHF +5 mios par rapport au budget 2021 et s'établit à CHF 568'649'800.-, il s'agit d'une augmentation des sources de financement.

| Sources de financement | B21 | B22 | Ecart (valeur) B21 - B22 | Ecart (%) B21 - B22 |
|---|--------------------|--------------------|-----------------------------|------------------------|
| Financement fédéral pour la formation de base | 147'952'234 | 149'135'900 | 1'183'666 | 0.80% |
| Financement fédéral Ra&D | 21'240'386 | 21'410'300 | 169'914 | 0.80% |
| Financement AHES | 11'035'466 | 11'045'800 | 10'334 | 0.09% |
| Financement AHES Etudiants de Passug | - | 300'000 | 300'000 | - |
| Contributions des cantons partenaires | 382'837'889 | 385'616'500 | 2'778'611 | 0.73% |
| Prélèvements fonds et provisions | 585'100 | 1'141'300 | 556'200 | 95.06% |
| Total des sources | 563'651'075 | 568'649'800 | 4'998'725 | 0.89% |

> Les subventions accordées aux hautes écoles progressent de CHF 2.8 mios, soit +0.59% par rapport au budget 2021.

| Subventions accordées aux Hautes écoles | B21 | B22 | Ecart (valeur) B21 - B22 | Ecart (%) B21 - B22 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------------|---------------------|
| HES-SO Fribourg | 62'017'668 | 62'506'700 | 489'032 | 0.79% |
| HES-SO Genève | 143'873'291 | 145'666'800 | 1'793'509 | 1.25% |
| HE-Arc | 41'702'480 | 42'196'600 | 494'120 | 1.18% |
| Hautes écoles vaudoises | 129'709'204 | 128'766'300 | -942'904 | -0.73% |
| HES-SO Valais-Wallis | 54'194'984 | 54'370'000 | 175'016 | 0.32% |
| HES-SO Master | 20'483'465 | 20'971'400 | 487'935 | 2.38% |
| HE conventionnées | 31'546'186 | 31'893'400 | 347'214 | 1.10% |
| Total (avec nouvelles filières) | 483'527'278 | 486'371'200 | 2'843'922 | 0.59% |

> Il est prévu une augmentation des contributions des cantons partenaires de 0.73% qui s'établissent donc à CHF 385'616'800.-, soit près de CHF +2.8 mios de plus par rapport au budget 2021.

| Contributions des cantons | B21 | B22 | Ecart (valeur) B21-B22 | Ecart (%) B21 - B22 |
|---------------------------|--------------------|--------------------|------------------------|---------------------|
| Fribourg | 51'037'944 | 51'555'000 | 517'056 | 1.01% |
| Genève | 105'673'223 | 107'140'700 | 1'467'477 | 1.39% |
| ARC | 50'968'369 | 51'131'400 | 163'031 | 0.32% |
| Vaud | 126'062'090 | 126'837'700 | 775'610 | 0.62% |
| Valais | 49'096'263 | 48'952'000 | -144'263 | -0.29% |
| Total | 382'837'889 | 385'616'800 | 2'778'911 | 0.73% |

5. MODÈLE FINANCIER 2022-2024 : OBJECTIFS ET IMPACTS POUR LES ÉCOLES ET LES CANTONS

Le Comité gouvernemental a approuvé le nouveau modèle financier 2022-2024 dans sa séance du 18 mars 2021, convaincu qu'il apporte des améliorations et une plus grande stabilité à moyen terme pour les écoles.

La Commission a bénéficié d'une description détaillée des sources de financement et des diverses utilisations des fonds. Elle tient à relever la mise en place d'une mesure d'atténuation qui consiste à ne prendre en compte que le 75% de la progression des effectifs réels. Cette mesure vise la cohésion institutionnelle, afin que l'effet du nouveau mode de calcul ne produise pas une rupture trop sévère du montant des subventions attribuées à certains domaines.

D'un point de vue politique, toutes les hautes écoles de la HES-SO sont soutenues afin de maintenir une offre de formation dans toutes les régions, centrales et périphériques, et d'offrir une égalité des chances à l'ensemble des étudiantes et étudiants.

La Commission constate que le nouveau modèle, bien que strict pour le financement des nouvelles filières, devrait tout de même permettre une meilleure adaptabilité du portefeuille des formations.

Concernant les écoles conventionnées de La Manufacture et Changins, les enveloppes sont fixées sur la base du budget annuel des institutions, alors que pour l'EHL (école hôtelière) l'enveloppe est maintenue à hauteur de CHF 21'500'000.- par année. Dans sa vision 2030, Changins examine de quelle manière effectuer un rapprochement avec le canton de Vaud et comment rendre plus attractives les filières en agriculture et œnologie.

L'utilisation des fonds, notamment celui de compensation pour le soutien à l'enseignement, représente un défi par rapport à la centralisation de certaines missions au niveau de la HES-SO. Cela concerne notamment le financement de projets prioritaires transversaux tels que la durabilité ou la digitalisation. La convention d'objectifs qui lie le rectorat au Comité gouvernemental contient effectivement des éléments transversaux, comme la durabilité dans l'enseignement, le développement de la digitalisation sur le plan des contenus des formations (instruments d'enseignement, recherche).

6. EFFECTIFS

La HES-SO compte 21'934 étudiantes et étudiants, en hausse de près de 2% (entre 2020 et 2021). Tous les niveaux de formations sont à la hausse (Bachelor : +1.55% ; Master : +5.39%). Il est attendu ces prochaines années, une part plus importante des étudiantes et étudiants en Master qui sont déjà passés de 500 à plus de 1'000.

Domaine Santé : + 5%, en particulier en soins infirmiers (+4,84%), certainement en lien avec la visibilité et le besoin de ces métiers pendant la crise sanitaire. Le défi consiste à offrir un nombre suffisant de stages pratiques au sein des établissements de soins (hôpitaux, EMS, etc.).

Domaine Ingénierie & Architecture : -1,5% au niveau Bachelor, en stagnation depuis 2018. Néanmoins, dans ce domaine on relève une forte croissance dans les filières ingénierie et gestion industrielles (+10%); ingénierie des médias (+16%) et technologies du vivant (+11%), alors que les baisses (nbre total d'étudiantes et étudiants) sont marquées en géomatique (-12%), industrial design engineering (-21%); viticulture et œnologie (-16%). Les écoles réagissent en principe rapidement en adaptant l'offre des filières dont les effectifs sont à la baisse.

Dans le domaine Economie & Services, il y a une baisse marquée au niveau de la filière tourisme (-20%), probablement due aux difficultés de la branche durant la crise du Covid-19. En 2021, les nouvelles inscriptions sont plutôt orientées vers d'autres filières du domaine Economie & Services.

Il y a peu de variation dans le domaine Design et Arts visuels du fait qu'il s'agit de filières régulées.

L'analyse sera affinée pour la séance de la Commission de mars 2022 avec des chiffres plus détaillés sur l'évolution des filières d'études et des Hautes écoles.

7. NOUVELLES FILLIÈRES EN SCIENCES DE L'INFORMATION

La HES-SO essaie d'anticiper l'ouverture de nouvelles filières au niveau du budget, sous réserve de la présentation du dossier définitif et de l'approbation du Comité gouvernemental. Deux nouvelles filières sont prévues, une en informatique et systèmes de communication (ISC) en Valais et l'autre en informatique de gestion à Genève. Les métiers de l'information doivent faire face à de nouveaux défis liés à l'analyse et à la valorisation des contenus et des connaissances ainsi qu'à l'optimisation des processus. La filière ISC vient compléter l'offre de formation en Valais dans le domaine de l'informatique aux côtés du Bachelor Informatique de gestion (IG). La filière d'études Bachelor en Information Science (BSc IS) permet une mise à jour importante du plan d'études, c'est pourquoi la Haute école de gestion de Genève s'attend à une augmentation d'effectif d'ici à 2025 en raison de la clarification de l'offre de formation.

Notons encore que la HE-Arc souhaite proposer une formation de physiothérapie (Bachelor en Physiothérapie) dès la rentrée 2023, mais le projet doit encore être validé au sein de la HES-SO (au niveau du Comité directeur et du CG).

8. GESTION DE LA CRISE DU COVID-19

Nous ne pouvons éviter de faire un point de situation sur les conséquences de la crise du Covid-19 au sein de la HES-SO.

Semestre de printemps 2021

L'art. 6 d) de l'Ordonnance Covid-19 sur les situations particulières, a permis de faire revenir les étudiantes et étudiants en présentiel depuis novembre 2020, pour des activités didactiques indispensables (laboratoires, travaux pratiques). Cette disposition a permis d'assurer le développement des compétences nécessaires propres aux HES. Ce retour partiel en présentiel a été possible grâce aux effectifs raisonnables des classes. Selon les étudiantes et les étudiants, suivre ces activités en présentiel leur a permis de « survivre » pendant leur formation. Lorsque l'enseignement est reçu à 100 % à distance, le niveau de détresse est plus élevé.

La HES-SO devra faire un travail d'analyse pour retirer et maintenir le meilleur de ce qui a été appris durant la crise du Covid-19 ; en particulier au niveau de l'enseignement et des conditions d'études : c'est-à-dire intégrer les leçons du Covid-19 dans les pratiques.

Session d'examens de juin 2021

Passablement d'examens ont pu être réalisés en présentiel, mais il a fallu apprendre à réaliser des examens à distance. A noter que le vice-recteur à l'enseignement a une posture assez décidée contre les outils invasifs de surveillance. Tous les indicateurs montrent un taux de réussite aux examens comparable aux années passées malgré la crise sanitaire.

Dès la rentrée de septembre 2021

Un rapport sur la crise du Covid-19 pourra vraiment être réalisé une fois seulement qu'on aura passé un hiver sans encombre.

Pour la rentrée de septembre, l'objectif était de faire revenir l'entier des effectifs sur site et d'éviter les formats hybrides, avec des groupes qui sont là alors que d'autres suivent les cours depuis la maison, car cela rend la situation trop instable et compliquée. Le dispositif est adapté filière par filière, même module par module. La HES-SO s'engagera tout particulièrement pour que les modalités de l'enseignement pratique soient garanties.

La mobilité estudiantine reste contrôlée à l'intérieur de l'espace Schengen, mais il n'y aura en principe pas de mobilité à l'extérieur de cet espace. Il faut éviter de devoir rapatrier des étudiantes et étudiants depuis l'étranger.

9. THÉMATIQUE DE L'ANNÉE : L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le président de la Commission a souhaité thématiser la manière dont la HES-SO répond aux défis de l'intelligence artificielle, dans l'ensemble de ses disciplines d'enseignement et de recherche. En 2021, la Commission a eu le plaisir et le grand intérêt de suivre deux présentations sur l'intelligence artificielle.

La première présentation s'intitulait « Digitalisation et métiers d'avenir ». A la question de savoir s'il fallait ouvrir une filière d'intelligence artificielle, la HES-SO a relevé l'importance de travailler de façon transverse pour avoir une bonne compréhension des mécanismes d'intelligence artificielle. Une formation dédiée à l'intelligence artificielle aurait peut-être tendance à vieillir plus rapidement. La HES-SO pourrait proposer des formations continues plus spécifiques en compréhension ou dressage d'intelligence artificielle. La discussion a également porté sur les compétences nécessaires, autant sur la manière d'enseigner les mathématiques que sur l'importance des compétences émotionnelles (soft skills).

La deuxième présentation « Design et machine learning : l'automatisation au pouvoir ? » a été une occasion de découvrir la recherche en intelligence artificielle dans le domaine plutôt inattendu de l'art et du design. Au sein de la HEAD (la Haute école d'art et de design de Genève), les objectifs suivants ont été évoqués : Saisir les usages (projets, opportunités, etc.) et problèmes (blocages, manques, etc.) actuels des technologies de *machine learning* pour les designers graphiques. Sur la base de ces analyses, déterminer comment engager une démarche de « recherche-action » tournée vers la mise en place de nouvelles situations d'usages du *machine learning* adaptées aux studios de design graphique indépendants. En conclusion, la question était de savoir, dans le domaine de l'art et du design, comment faire en sorte que le *machine learning* puisse ouvrir à l'invention et à la curiosité ?

10. REMERCIEMENTS

La Commission fonctionne efficacement grâce à la bonne collaboration avec les responsables de la HES-SO. Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Cesla Amarelle qui a repris la présidence du Comité gouvernemental dès juillet 2021 et Mme Luciana Vaccaro, Rectrice, qui montrent une très grande disponibilité pour répondre aux questions des parlementaires. Leur présence aux séances de la Commission est précieuse afin de présenter et expliquer les enjeux stratégiques et politiques de l'institution.

Nos remerciements vont également à l'attention de M. Axel Marion, secrétaire général de la HES-SO qui porte un soin particulier à la préparation et à la coordination des séances, de Mme Géraldine Glauser, collaboratrice spécialisée à la HES-SO qui lui apporte un soutien précieux, et de M. Yvan Cornu, secrétaire de la Commission pour son suivi attentif des travaux de notre organe.

11. CONCLUSION

La Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud de prendre acte de son rapport d'activité 2021.

Daniel Sormanni

Député au Grand Conseil genevois

Président en 2021 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO

Genève, le 1^{er} mars 2022

TÄTIGKEITSBERICHT 2021

DER INTERPARLAMENTARISCHEN AUFSICHTSKOMMISSION HES-SO (IPK HES-SO)

Sehr geehrte Grossratspräsidentinnen und -präsidenten der Kantone Bern, Freiburg, Genf, Jura, Neuenburg, Wallis und Waadt

Sehr geehrte Grossrätinnen und Grossräte

Die interparlamentarische Aufsichtskommission HES-SO (IPK HES-SO) hat gemäss der Interkantonalen Vereinbarung über die HES-SO (IV-HES-SO) einen Tätigkeitsbericht zuhanden der Kantonsparlamente, die in der Aufsichtskommission mit je sieben Mitgliedern vertreten sind, erstellt. Dieser Bericht umfasst die Arbeit der IPK HES-SO im Jahr 2021.

Gemäss Artikel 10 Abs. 2 der IV-HES-SO, die 2013 in Kraft trat, ist die IPK HES-SO für die koordinierte parlamentarische Kontrolle der HES-SO verantwortlich und befasst sich mit:

- a) den strategischen Zielen der Institution und deren Umsetzung;
- b) der mehrjährigen Finanzplanung;
- c) dem Jahresvoranschlag der Institution;
- d) den Jahresrechnungen;
- e) der Beurteilung der Resultate der Institution.

1. PRÉAMBULE

Im Laufe des Jahres kam es zu Wechseln an der Spitze der Delegationen der Kantone Jura, Neuenburg, Wallis und Waadt. Das Büro der Aufsichtskommission setzte sich Ende 2021 aus den Präsidentinnen und Präsidenten der kantonalen Delegationen zusammen, namentlich:

Daniel Sormanni (GE), Präsident;
Solange Berset (FR), Vizepräsidentin;
Moussia de Watteville (BE);
Raoul Jaeggi (JU);
Diane Skartsounis (NE);
Tarcis Ançay (VS);
Sonya Butera (VD).

Aufgrund verschiedener kantonaler Wahlen wurden die Delegationen in den Kantonen Jura, Neuenburg, Wallis und Freiburg weitgehend erneuert.

ARBEITSWEISE DER AUFSICHTSKOMMISSION

Die IPK HES-SO tagte 2021 drei Mal: am 22. März per Videokonferenz, am 28. Juni im Plenarsaal des Waadtländer Parlaments in Lausanne und am 22. November im Amphitheater der HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture) in Genf, dem Heimatkanton des Präsidenten der IPK HES-SO. Diesen drei ordentlichen Sitzungen gingen drei Bürositzungen zur Vorbereitung der Arbeiten der IPK HES-SO voraus.

LUCIANA VACCARO IST NEUE PRÄSIDENTIN DER KAMMER FH VON SWISSUNIVERSITIES

In diesem einleitenden Teil möchte die Aufsichtskommission Frau Luciana Vaccaro, Rektorin der HES-SO, zu ihrer Ernennung zur Präsidentin der Fachhochschulkammer von swissuniversities gratulieren, welche die Rektorinnen und Rektoren der neun Schweizer Fachhochschulen vereint. Es ist das erste Mal, dass das Präsidium der Fachhochschulkammer seit der Gründung von swissuniversities im Jahr 2015 an eine Frau und an eine Persönlichkeit aus der Romandie geht. Der Regierungsausschuss erneuerte ausserdem zum dritten Mal das Mandat von Luciana Vaccaro als Rektorin der HES-SO für eine Dauer von vier Jahren bis Ende September 2025.

2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Audit über die Effektivität und Effizienz der Rektoratsdienste

Die vierjährige Zielvereinbarung ist ein Hauptelement der Governance über die HES-SO, mit der auf politischer Ebene die Aufgaben und Ziele der Institution für vier Jahre formell festgehalten werden. Sie legt die Aufgaben, die Entwicklungsschwerpunkte, das Dienstleistungsportfolio, den Finanz- und Entwicklungsplan sowie die Ziele und Messgrössen fest. Dieses Dokument dient als Referenz für die Gesamtsteuerung der Institution.

Diese Vereinbarung wird durch die ebenfalls vierjährigen Leistungsaufträge zwischen dem Rektorat und jedem Studienbereich sowie zwischen dem Rektorat und jeder Hochschule umgesetzt. Es ist vorgesehen, dass der Regierungsausschuss die institutionelle Funktionsweise der HES-SO evaluiert und anpasst. Es geht namentlich darum, eine Evaluation der Funktionsweise der HES-SO zu realisieren. In diesem Rahmen hat der Regierungsausschuss am 25. Juni 2020 der Firma *econcept* den Auftrag erteilt, eine Relevanzanalyse über die Organisation und die Leistungen des Rektorats und der zentralen Dienste zu erstellen.

Zur Erinnerung: Im Rahmen der parlamentarischen Oberaufsicht ist die IPK HES-SO unter anderem für die Kontrolle über die strategischen Ziele der Institution und deren Umsetzung zuständig.

Fehlende Transparenz

Die IPK HES-SO bat darum, so bald wie möglich eine Kopie dieses im März 2021 veröffentlichten Auditberichts zu erhalten. Abgesehen von der Bereitschaft des Regierungsausschusses, die Schlussfolgerungen und Empfehlungen dieses Audits gründlich zu überdenken, hielt sich der Ausschuss für befugt, eine eigene Einschätzung eines solchen Berichts abzugeben. Schliesslich erhielt die gesamte IPK HES-SO nach mehreren Anfragen erst Anfang November 2021 Einsicht in die Analyse von *econcept*.

Die IPK HES-SO bedauert diesen Mangel an Transparenz, obwohl sich der Regierungsausschuss zu einer offenen, gesunden und transparenten Zusammenarbeit verpflichtet hatte. Die Tatsache, dass nichts offengelegt wurde, könnte Anlass zu Befürchtungen über Funktionsstörungen gegeben haben.

Positive Bewertung der Rolle des Rektorats

Die IPK HES-SO hat die folgende Erklärung zum Rektorat mit Befriedigung zur Kenntnis genommen: «Laut dem Bericht des Büros *econcept* ist es dem Rektorat gelungen, die akademische Kohärenz der Institution zu festigen und damit die Position und Sichtbarkeit dieser Struktur auf nationaler und internationaler Ebene zu stärken. Es wurden Verbesserungsmöglichkeiten auf operativer Ebene erwähnt; das Rektorat verpflichtet sich, diese umzusetzen.»

Im Grossen und Ganzen kam *econcept* zum Schluss, dass die HES-SO eine leistungsfähige und gut funktionierende Hochschule ist, die ihren Auftrag gemäss den in der interkantonalen Vereinbarung festgelegten Grundsätzen erfüllt.

Insbesondere wird darauf hingewiesen, dass der strategische und politische Rahmen, der für die HES-SO gilt, klarer gefasst werden sollte, um ihre langfristige Entfaltung zu ermöglichen. In diesem Sinne hat *econcept* drei mögliche Szenarien für die institutionelle Entwicklung formuliert:

- 1) die Fortsetzung des eingeschlagenen Weges und Klärung der gemeinsamen Ansprüche;
- 2) die Aufspaltung oder Fragmentierung der HES-SO;
- 3) die Umwandlung der derzeitigen Struktur (eine Entstrukturierung) in eine fakultäre Struktur.

Nach zwei Sitzungen unter Ausschluss der Öffentlichkeit, in denen die Szenarien ausgewählt und eine Reihe von Empfehlungen zur Kenntnis genommen wurden, gab der Regierungsausschuss einer Reihe von strategischen Ausrichtungen den Vorzug, die er im Anschluss an die von *econcept* ausgesprochenen Empfehlungen umzusetzen gedenkt:

- 1) er sprach sich für die Fortführung der derzeitigen Organisation aus, wünschte sich jedoch eine Klärung der gemeinsamen Ansprüche;

- 2) er erteilte dem Kollegium der Dienststellenleiterinnen und -leiter den Auftrag, mit Unterstützung des Rektorats einen Entwurf für ein Ausführungsreglement zur Interkantonalen Vereinbarung zu verfassen; dieser Reglementsentwurf soll an der Sitzung des Regierungsausschusses im März 2022 vorgelegt werden, damit er voraussichtlich im Juni 2022 verabschiedet werden kann;
- 3) er akzeptierte überdies die überwiegende Mehrheit der Empfehlungen, die sich auf die Ausarbeitung und Umsetzung eines Ausführungsreglements beziehen;
- 4) er lehnte eine der Umsetzungsmodalitäten ab, nämlich die Annahme einer einzigen kantonalen Direktion in jedem Kanton;
- 5) er lehnte die Einführung eines administrativen Vizerektorats ab.

Der Regierungsausschuss erinnert daran, dass die HES-SO insgesamt eine dezentralisierte Struktur hat, was zu einer Reihe höherer Kosten führen kann. Dennoch besteht bei einem zu starken Willen zur Zentralisierung die Gefahr einer Spaltung mit dem möglichen Austritt eines Kantons oder einer Fragmentierung der HES-SO (siehe Szenario 2). In einigen Kantonen gibt es Spannungen um die Kompetenzen des Rektorats. Aus diesen Gründen ist es wichtig, in einem Ausführungsreglement die Zuständigkeiten der verschiedenen Organe zu klären.

Die IPK HES-SO konnte bereits ihre grundsätzliche Unterstützung für die weitere Organisation der HES-SO auf der Grundlage der 2013 in Kraft getretenen interkantonalen Vereinbarung zum Ausdruck bringen.

Die IPK HES-SO teilt das Bedürfnis nach einer Klärung der gemeinsamen Ansprüche und der Zukunft der HES-SO. Sie betont, dass die Hochschulen von den Subventionen und der Anerkennung der verliehenen HES-SO-Titel profitieren. Sie fordert die Hochschulen der HES-SO auf, die Umsetzung gemeinsamer Strategien vermehrt zu verfolgen.

Die IPK HES-SO behält sich jedoch das Recht vor, eine abweichende Meinung zur Stärkung des Rektorats im Hinblick auf Querschnittsaufgaben, die für die gemeinsame Entwicklung der Hochschulen nützlich sind, zu äussern. Sie legt auch Wert darauf, die Funktionsweise des Führungsausschusses zu würdigen, der gemäss der Interkantonalen Vereinbarung (Art. 26) aus den fünf Generaldirektorinnen oder Generaldirektoren der Hochschulen der Partnerkantone / -regionen besteht und dazu beiträgt, die Beziehung zwischen den Bereichen, den Hochschulen der Kantone / Regionen und dem Rektorat sicherzustellen. Die IPK HES-SO würde es für wesentlich halten, wenn dieser Leitungsausschuss an den Schritten zur Klärung der Zuständigkeiten der Organe innerhalb der Institution beteiligt werden könnte. Was die Hervorhebung der gemeinsamen Ansprüche der HES-SO betrifft, befürchtet die Aufsichtskommission, dass die von einigen kantonalen Hochschulen beanspruchte Autonomie zu einem Ungleichgewicht führen könnte.

Die IPK HES-SO möchte künftig besser über den Fortschritt der Arbeiten informiert werden, die auf die Bemerkungen und Empfehlungen des *econcept*-Auditors folgen, insbesondere über die Arbeiten an einem Ausführungsreglement.

Letztendlich unterstützt die IPK HES-SO den ursprünglichen Willen, der die Kantone dazu gebracht hat, Hochschulen zusammenzuschliessen. Der Aufbau der HES-SO ist das Ergebnis komplexer Verhandlungen, auf die wir heute äusserst stolz sein können. Die Diskussion wird in Anwesenheit der Mandatsleiterin bei *econcept* 2022 wieder aufgenommen, und zwar in der Sitzung vom 21. März 2022.

3. RESOLUTION HORIZON EUROPE

Der Grundsatz, eine Resolution (Art. 18 ParlVer) an den Regierungsausschuss zur Problematik des Ausschlusses der Schweiz vom Forschungsprogramm Horizon Europe zu richten, wurde von der IPK HES-SO an ihrer ordentlichen Sitzung vom 28. Juni 2021 in Lausanne einstimmig angenommen. Der folgende endgültige Text wurde am 19. August 2021 dem Regierungsausschuss überwiesen:

Die Interparlamentarische Aufsichtskommission ist sehr besorgt über den Ausschluss der Schweizer Hochschulen, darunter die Fachhochschule Westschweiz (HES-SO), vom Forschungsprogramm Horizon Europe.

Die Kommission fordert den Regierungsausschuss auf, sich nachdrücklich beim Bundesrat dafür einzusetzen, dass dieser alle zweckdienlichen Massnahmen ergreift, damit die Schweizer Institutionen rasch wieder voll an Horizon Europe beteiligt werden.

In der Zwischenzeit fordert die Aufsichtskommission, dass die direkte Finanzierung von Schweizer Forschenden in kollaborativen Projekten durch das SBFJ garantiert wird. Eine solche Finanzierung muss auch für kollaborative Projekte im Rahmen der Marie-Curie-Massnahmen gelten, zu deren Einzelstipendien die Fachhochschulen Zugang haben.

Die Aufsichtskommission fordert den Regierungsausschuss ausserdem dazu auf, in seinem Vorstoss beim Bundesrat die Vollmitgliedschaft im Programm Erasmus+ aufzunehmen.

Die IPK HES-SO erhielt eine sehr positive Antwort vom Regierungsausschuss, der die wesentliche Rolle internationaler Partnerschaften für die Ausstrahlung der HES-SO bestätigte und die direkten und indirekten Auswirkungen hervorhob, die dieser Ausschluss aus dem Programm Horizon Europe auf die Hochschulen und das gesamte regionale Wirtschaftsgefüge, insbesondere die KMU, haben könnte, namentlich auf die Vitalität der Forschungslandschaft, den sozioökonomischen Wettbewerb und die Kapazität der Akteure im Bereich der angewandten Forschung.

Der Regierungsausschuss reagierte auf die Resolution der IPK HES-SO mit einem Schreiben an Herrn Guy Parmelin, Bundesrat und Vorsteher des WBF.¹ In seiner Antwort teilt Bundesrat Parmelin die Meinung der HES-SO, dass die Übergangsmassnahmen eine Assoziierung mit Horizon Europe nicht ersetzen können und die direkten und indirekten Auswirkungen auf die Schweizer Forschungs- und Innovationslandschaft nicht abfedern können. Eine möglichst baldige Assoziierung mit dem Programm Horizon Europa bleibt das erklärte Ziel des Bundesrates. Mit der Verabschiedung des Verhandlungsmandats und der finanziellen Mittel wurden auf Schweizer Seite die notwendigen Schritte unternommen, um Verhandlungen über eine Assoziierung aufnehmen zu können, sobald die Beziehungen zur EU dies zulassen.

Mit der Nicht-Assoziierung werden die Schweizer Forschungsgruppen in eine untergeordnete Rolle gedrängt, was zum Verlust der Wettbewerbsfähigkeit für den akademischen Standort Schweiz und zum Verlust von hochrisikoreichen Finanzierungen für KMU führen wird.

Die Schweiz war mit dem vorherigen Rahmenprogramm Horizon 2020 assoziiert. Der Status eines assoziierten Landes ermöglichte es Schweizer Forscherinnen und Forschern, sich genauso wie ein Mitgliedsland voll und ganz an diesen internationalen Projekten zu beteiligen. Es ist festzustellen, dass die Schweiz auch in finanzieller Hinsicht ein Gewinner war: Die HES-SO allein bezog 18 Millionen Franken und beteiligte sich an 41 Projekten angewandter Forschung mit 160 Praxispartnerinnen und -partnern, entweder von anderen Fachhochschulen oder von KMUs.

Das SEFRI (Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation) wird Verhandlungen aufnehmen, damit die Schweiz wieder voll assoziiert wird. Die HES-SO ist der Ansicht, dass man politisch wirklich darauf drängen muss, dass diese Verhandlungen erfolgreich abgeschlossen werden, da es einer äusserst proaktiven Haltung bedarf, um erfolgreich zu sein, zumal sich diese Situation zum zweiten Mal innerhalb von sieben Jahren wiederholt. Für die HES-SO ist der Ausschluss von den europäischen Forschungsprogrammen ein echter Schock; es wird noch einmal darauf hingewiesen, dass internationale Zusammenarbeit auch auf lokaler Ebene zu mehr Relevanz führt.

Die genauso wie ein Mitgliedsland hat ihr Recht, eine Resolution einzureichen, gut genutzt². Einige kantonale Delegationen nutzten die Gelegenheit, um in ihren jeweiligen Parlamenten Vorstösse ähnlicher Art einzureichen.

¹ Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung (WBF)

² Die Resolution ist eine Erklärung oder eine Bitte an das Exekutivorgan oder, durch seine Vermittlung, an eine andere Instanz zu allen Geschäften, für die das Exekutivorgan zuständig ist.

4. FINANZIELLE ASPEKTE

4.1 RECHNUNG 2020

Wichtig zu erwähnen ist, dass der Bericht der Revisionsstelle PWC die Übereinstimmung der Rechnung mit den HRM2-Standards feststellt und die vorbehaltlose Genehmigung der Rechnung 2020 empfiehlt. Die Revisionsstelle bestätigt auch die Existenz des internen Kontrollsystems (IKS).

Beitrag der Partnerkantone

Der Beitrag der Partnerkantone ist in der Rechnung 2020 identisch mit dem Betrag, der im Budget 2020 vorgesehen ist. Im Vergleich zur Rechnung 2019 beträgt der Anstieg 1 Mio. Franken (378 882 769 Franken in der Rechnung 2019 gegenüber 379 905 442 Franken im Jahr 2020). Der Verteilungsschlüssel zwischen den Kantonen wurde entsprechend der Aktualisierung der Schülerzahlen leicht beeinflusst.

| | Comptes 2019 | Budget 2020 | Comptes 2020 | Ecart C2020 vs C2019 | Ecart C2020 vs B2020 |
|--------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------------|-------------------------|
| Fribourg | 50'205'761 | 50'413'853 | 50'509'420 | 303'659 | 95'567 |
| Genève | 104'590'421 | 105'050'916 | 105'569'086 | 978'665 | 518'170 |
| Région Arc | 50'367'525 | 50'602'559 | 50'079'192 | -288'333 | -523'367 |
| Vaud | 125'709'821 | 125'810'467 | 125'954'450 | 244'629 | 143'983 |
| Valais | 48'009'241 | 48'027'646 | 47'793'294 | -215'948 | -234'353 |
| Total | 378'882'769 | 379'905'442 | 379'905'442 | 1'022'673 | 0 |

Bundesbeiträge

Die Bundesbeiträge beliefen sich auf 167 495 974 Franken und lagen damit um 2.5 Mio. Franken über dem Budget. So wurde eine Zuweisung an den Nothilfefonds in der Höhe von fast 300 000 Franken und eine zusätzliche Zuweisung an den Ausgleichsfonds (der für die Finanzierung neuer Studiengänge und -richtungen verwendet wird) in der Höhe von etwas mehr als 1,7 Mio. Franken vorgenommen.

| | Comptes 2019 | Budget 2020 | Comptes 2020 | Ecart C2020 vs C2019 | Ecart C2020 vs B2020 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------------|-------------------------|
| Contributions fédérales Formation | 141'846'124 | 144'945'100 | 146'951'692 | 5'105'568 | 2'006'592 |
| Contributions fédérales Recherche | 19'210'076 | 20'054'900 | 20'544'282 | 1'334'206 | 489'382 |
| Total Financement fédéral | 161'056'200 | 165'000'000 | 167'495'974 | 6'439'774 | 2'495'974 |
| Quotes-parts HES-SO | 30.43% | 30.00% | 30.18% | | |
| Alimentation du fonds d'aide d'urgence | | | 292'615 | | |
| Alimentation du Fonds de compensation | | | 1'713'977 | | |

Subventionen an Hochschulen

Die Subventionen an die Hochschulen belaufen sich auf 480 546 265 Franken und sind im Vergleich zum Jahr 2019 (476 382 613 Franken) um 0.87 % höher. Der einzige Unterschied zum Budget 2020 ergibt sich aus einer zusätzlichen Finanzierung für den neuen Studiengang BSc ISC (Bachelor in Informatik und Kommunikationssystemen) ab dem Studienjahr 2020/2021 in der Höhe von 368 015 Franken, die innerhalb der vier Hochschulen, die diese Ausbildung anbieten, aufgeteilt wird.

| Formation de base et infrastructures | Comptes 2019 | Budget 2020 | Comptes 2020 | Ecart en % C2020 / C2019 | Ecart C2020 vs B2020 |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------------|----------------------|
| HES-SO Fribourg | 61'054'489 | 61'189'360 | 61'260'250 | 0.34% | 70'890 |
| HES-SO Genève | 140'703'222 | 142'026'228 | 142'087'822 | 0.98% | 61'593 |
| HE-Arc | 41'472'413 | 41'752'852 | 41'884'299 | 0.99% | 131'446 |
| HE vaudoises | 128'500'272 | 129'427'808 | 129'531'893 | 0.80% | 104'085 |
| HES-SO Valais-Wallis | 53'911'367 | 54'126'502 | 54'126'502 | 0.40% | - |
| HES-SO Master | 19'203'061 | 20'025'228 | 20'025'228 | 4.28% | - |
| HE conventionnées | 31'537'789 | 31'630'271 | 31'630'271 | 0.29% | - |
| Total avec nouvelles filières | 476'382'613 | 480'178'250 | 480'546'265 | 0.87% | 368'015 |

Unterstützungsfonds (Nothilfefonds für Studierende)

Im Jahr 2020 richtete das Rektorat mit Unterstützung des Regierungsausschusses einen Fonds zur Unterstützung von Studierenden ein, die sich aufgrund der Covid-19-Pandemie in einer prekären Lage befanden. Die Verteilung dieses Fonds variierte stark, je nach den Besonderheiten der Schulen und den jeweiligen Bedürfnissen. Per Abschluss 2020 konnte eine zusätzliche Zuweisung von 427 486 Franken an diesen Unterstützungsfonds geleistet werden.

Zur Erinnerung: Die Verteilung erfolgt nach einem Mechanismus, der auf drei Säulen beruht:

- eine monatliche Zahlung von bis zu 600 für Studierende, die wegen der Covid-19-Pandemie ihren Arbeitsplatz oder einen Teil davon verloren haben;
- eine Unterstützung für nicht erstattungsfähige medizinische Kosten;
- eine Unterstützung für die Anschaffung von Ausrüstung, die es ermöglicht, die Ausbildung unter angemessenen Bedingungen zuhause zu absolvieren.

Die Gelder wurden an die Hochschulen ausgezahlt, um ihren Studierenden, die dringend Unterstützung benötigten, diese direkt zukommen zu lassen. Die nicht verwendeten Mittel konnten in einer zweiten Phase umverteilt werden.

4.2 KOSTENRECHNUNG 2020 BETRIEBSERGEBNIS (EBIT)

Die IPK HES-SO erinnert daran, dass das ordentliche Budget der HES-SO nur einen Teil der Hochschullasten finanziert. Die Differenz - in Bezug auf das Kostendefizit von 78 Mio. Franken für den Betrieb der Hochschulen der HES-SO im Jahr 2020 - wird durch die Gewährung von Subventionen oder Defizitgarantien seitens der Kantone finanziert. Diese direkten kantonalen Finanzierungen fliessen nicht in die Rechnungen der HES-SO. Der nächste Schritt besteht darin, ein Verfahren einzuführen, das eine systematische und umfassende Meldung der zusätzlichen kantonalen Finanzierungen an das Budget der HES-SO ermöglicht.

Das Betriebsergebnis (EBIT) verschlechterte sich im Jahr 2020 um 6,6 Mio. Franken. Die Erträge verzeichneten einen Rückgang von -9.2 Mio. Franken (-1,4 %), während die laufenden Kosten um -2.6 Mio. (-0.4 %) sanken. Dennoch stiegen die Lohnkosten um 9.6 Mio. Franken (+1,6 %), diese machen 83,7 % der gesamten laufenden Kosten aus. Der Gesamtpersonalbestand erreichte 4154 VZÄ, ein Anstieg um 108 VZÄ (+2,7 %).

Verteilung der Betriebskosten 2020 nach FH-Aufträgen:

- Der Auftrag Bachelorausbildung macht 60,3 % der Kosten aus. Die HES-SO ist die Schweizer Fachhochschule, die am meisten Ressourcen für diese Aufgabe bereitstellt (53 % im nationalen Durchschnitt).
- Der Auftrag Masterausbildung macht 10,1 % der Kosten aus und entspricht dem nationalen Durchschnitt.

- Die HES-SO investiert 23,3 % ihrer Ressourcen in die angewandte Forschung und Entwicklung. Diese Investition ist im Vergleich zu 2019 gestiegen, liegt aber dennoch unter dem Schweizer Durchschnitt von 27,2 %.
- Mit 3,5 % der Kosten ist die HES-SO die Schweizer Fachhochschule, die am wenigsten für den Auftrag Weiterbildung ausgibt (7,1 % nationaler Durchschnitt).

4.3 BUDGET 2022

Es handelt sich um das erste Budget, das vollständig nach dem neuen Finanzmodell 2022-2024 (siehe unten) aufgestellt wurde.

> Das Budget 2022 steigt im Vergleich zum Budget 2021 um +5 Mio. Franken auf 568 649 800 Franken, es handelt sich dabei um eine Erhöhung der Finanzierungsquellen.

| Finanzierungsquellen | B21 | B22 | Differenzen (Wert) B21 - B22 | Differenzen (%) B21 - B22 |
|---|--------------------|--------------------|------------------------------|---------------------------|
| Bundesfinanzierung für die Grundbildung | 147 952 234 | 149 135 900 | 1 183 666 | 0,80 % |
| Bundesfinanzierung aF&E | 21 240 386 | 21 410 300 | 169 914 | 0,80 % |
| Finanzierung FHV | 11 035 466 | 11 045 800 | 10 334 | 0,09 % |
| Finanzierung FHV Studierende in Passugg | - | 300 000 | 300 000 | - |
| Beiträge der Partnerkantone | 382 837 889 | 385 616 500 | 2 778 611 | 0,73 % |
| Entnahmen aus Fonds und Rückstellungen | 585 100 | 1 141 300 | 556 200 | 95,06 % |
| Finanzierungsquellen insgesamt | 563 651 075 | 568 649 800 | 4 998 725 | 0,89 % |

> Die Subventionen an die Hochschulen steigen um 2,8 Mio. Franken bzw. +0,59 % gegenüber dem Budget 2021.

| Subventionen an Hochschulen | B21 | B22 | Differenzen (Wert) B21 - B22 | Differenzen (%) B21 - B22 |
|--|--------------------|--------------------|------------------------------|---------------------------|
| HES-SO Freiburg | 62 017 668 | 62 506 700 | 489 032 | 0,79 % |
| HES-SO Genf | 143 873 291 | 145 666 800 | 1 793 509 | 1,25 % |
| HE-Arc | 41 702 480 | 42 196 600 | 494 120 | 1,18 % |
| Hochschulen Waadt | 129 709 204 | 128 766 300 | -942 904 | -0,73 % |
| HES-SO Valais-Wallis | 54 194 984 | 54 370 000 | 175 016 | 0,32 % |
| HES-SO Master | 20 483 465 | 20 971 400 | 487 935 | 2,38 % |
| FH der Vereinbarung | 31 546 186 | 31 893 400 | 347 214 | 1,10 % |
| Gesamt (mit neuen Bildungsgängen) | 483 527 278 | 486 371 200 | 2 843 922 | 0,59 % |

> Es ist eine Erhöhung der Beiträge der Partnerkantone um 0,73 % vorgesehen, die sich somit auf 385 616 800 belaufen, d. h. fast +2,8 Mio. Franken mehr als im Budget 2021.

| Beiträge der Kantone | B21 | B22 | Differenzen (Wert) B21 - B22 | Differenzen (%) B21 - B22 |
|----------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|---------------------------|
| Freiburg | 51'037'944 | 51'555'000 | 517'056 | 1.01% |
| Genf | 105'673'223 | 107'140'700 | 1'467'477 | 1.39% |
| ARC | 50'968'369 | 51'131'400 | 163'031 | 0.32% |
| Waadt | 126'062'090 | 126'837'700 | 775'610 | 0.62% |
| Wallis | 49'096'263 | 48'952'000 | -144'263 | -0.29% |
| Total | 382'837'889 | 385'616'800 | 2'778'911 | 0.73% |

5. FINANZMODELL 2022-2024: ZIELE UND AUSWIRKUNGEN FÜR SCHULEN UND KANTONE

Der Regierungsausschuss genehmigte in seiner Sitzung vom 18. März 2021 das neue Finanzmodell 2022-2024 aus der Überzeugung heraus, dass es mittelfristig Verbesserungen und mehr Stabilität für die Schulen mit sich bringt.

Die IPK HES-SO profitierte von einer detaillierten Beschreibung der Finanzierungsquellen und der verschiedenen Verwendungszwecke der Mittel. Sie möchte auf die Einführung einer Abschwächungsmassnahme hinweisen, die darin besteht, dass nur 75 % des tatsächlichen Personalzuwachses berücksichtigt wird. Diese Massnahme zielt auf den institutionellen Zusammenhalt ab, damit die Auswirkungen der neuen Berechnungsmethode nicht zu einem zu starken Bruch bei der Höhe der Subventionen für bestimmte Bereiche führt.

Aus politischer Sicht werden alle Hochschulen der HES-SO unterstützt, um ein Ausbildungsangebot in allen Regionen, Zentral- und Randregionen, aufrechtzuerhalten und allen Studierenden Chancengleichheit zu bieten.

Die Kommission stellt fest, dass das neue Modell zwar für die Finanzierung der neuen Studiengänge streng ist, aber dennoch eine bessere Anpassungsfähigkeit des Ausbildungsportfolios ermöglichen sollte.

Was die Vereinbarungsschulen La Manufacture und Changins betrifft, werden die Finanzrahmen auf der Grundlage des Jahresbudgets der Institutionen festgelegt, während für die EHL (Hotelfachschule) der Finanzrahmen in Höhe von 21 500 000 Franken pro Jahr beibehalten wird. In seiner Vision 2030 untersucht Changins, wie eine Annäherung an den Kanton Waadt erreicht werden kann und wie die Studiengänge in Landwirtschaft und Önologie attraktiver gestaltet werden können.

Die Verwendung der Fonds, insbesondere des Ausgleichsfonds für die Unterstützung der Lehre, stellt angesichts der Zentralisierung bestimmter Aufgaben auf der Ebene der HES-SO eine Herausforderung dar. Dies betrifft insbesondere die Finanzierung prioritärer übergreifender Projekte wie Nachhaltigkeit oder Digitalisierung. Die Zielvereinbarung, die das Rektorat mit dem Regierungsausschuss verbindet, enthält in der Tat übergreifende Elemente wie Nachhaltigkeit in der Lehre und die Entwicklung der Digitalisierung auf der Ebene der Ausbildungsinhalte (Lehrmittel, Forschung).

6. BESTÄNDE

Die HES-SO zählt 21 934 Studierende, was einem Anstieg von fast 2 % entspricht (zwischen 2020 und 2021). In allen Ausbildungsstufen ist ein Anstieg zu verzeichnen (Bachelor: +1,55 %; Master: +5,39 %). In den nächsten Jahren wird ein höherer Anteil an Masterstudierenden erwartet, die bereits von 500 auf über 1000 angestiegen sind.

Fachbereich Gesundheit: +5%, insbesondere in der Pflege (+4,84 %), was sicherlich mit der Sichtbarkeit und dem Bedarf an diesen Berufen während der Gesundheitskrise zusammenhängt. Die Herausforderung besteht darin, eine ausreichende Anzahl an Praktika in Gesundheitseinrichtungen (Spitäler, Pflegeheime usw.) anzubieten.

Fachbereich Ingenieurwesen & Architektur: -1,5 % auf Bachelor-Ebene, seit 2018 stagnierend. Dennoch ist in diesem Bereich ein starker Zuwachs in den Studiengängen Wirtschaftsingenieurwesen zu verzeichnen (+10 %); Medieningenieurwesen (+16 %) und Life Technologies (+11 %), während die Gesamtzahl der Studierenden in Geomatik (-12 %) und Industrial Design Engineering (-21 %), Weinbau und Önologie (-16 %) markant zurückging. Die Schulen reagieren in der Regel schnell, indem sie das Angebot von Studiengängen mit sinkenden Studierendenzahlen anpassen.

Im Bereich Wirtschaft & Dienstleistungen gibt es einen deutlichen Rückgang im Studiengang Tourismus (-20 %), der wahrscheinlich auf die Schwierigkeiten der Branche während der Covid-19-Krise zurückzuführen ist. Im Jahr 2021 orientierten sich die Neueinschreibungen eher an anderen Studiengängen im Bereich Wirtschaft & Dienstleistungen.

In den Bereichen Design und Bildende Kunst gibt es wenig Variation, da es sich um regulierte Studiengänge handelt.

Die Analyse wird für die Sitzung der IPK HES-SO im März 2022 mit detaillierteren Zahlen zur Entwicklung der Studiengänge und der Hochschulen verfeinert.

7. NEUE STUDIENGÄNGE IN INFORMATIONSWISSENSCHAFTEN

Die HES-SO versucht, die Eröffnung neuer Studiengänge auf der Ebene Budget vorwegzunehmen, wobei die Vorlage des endgültigen Dossiers und die Genehmigung durch den Regierungsausschuss vorbehalten bleiben. Es sind zwei neue Studiengänge geplant, einer in Informatik und Kommunikationssysteme (IKS) im Wallis und einer in Wirtschaftsinformatik in Genf. Die Informationsberufe müssen sich neuen Herausforderungen stellen, die mit der Analyse und Verwertung von Content und Wissen sowie der Optimierung von Prozessen zusammenhängen. Der Studiengang IKS ergänzt neben dem Bachelor Wirtschaftsinformatik (WI) das Ausbildungsangebot im Wallis im Bereich der Informatik. Der Studiengang Bachelor in Information Science (BSc IS) ermöglicht eine umfangreiche Aktualisierung des Studienplans, weshalb die Haute école de gestion de Genève aufgrund der Klärung des Studienangebots bis 2025 mit einem Anstieg der Studierendenzahlen rechnet.

Es sei noch angemerkt, dass die HE-Arc ab dem Studienjahr 2023 eine Physiotherapieausbildung (Bachelor in Physiotherapie) anbieten möchte, das Projekt muss jedoch noch innerhalb der HES-SO (auf Ebene des Leitungsausschusses und des Regierungsausschusses) genehmigt werden.

8. BEWÄLTIGUNG DER COVID-19-KRISE

Wir kommen nicht umhin, eine Bestandsaufnahme zu den Auswirkungen der Covid-19-Krise innerhalb der HES-SO vorzunehmen.

Frühjahrssemester 2021

Artikel 6 d) der Covid-19-Verordnung über die besondere Lage, hat es ermöglicht, dass die Studierenden seit November 2020 für unbedingt nötige didaktische Aktivitäten (Laboratorien, praktische Arbeiten) wieder in den Präsenzunterricht zurückkehren können. Durch diese Bestimmung konnte die Entwicklung der notwendigen, für Fachhochschulen typischen Kompetenzen sichergestellt werden. Diese teilweise Rückkehr zum Präsenzunterricht war aufgrund der überschaubaren Klassengrößen möglich. Laut den Studentinnen und Studenten hat ihnen die Teilnahme an diesen Präsenzveranstaltungen geholfen, während ihrer Ausbildung zu «überleben». Wenn der Unterricht zu 100 % aus Fernunterricht besteht, ist das Ausmass der Not höher.

Die HES-SO wird Analysen durchführen müssen, um das Beste aus dem, was während der Covid-19-Krise gelernt wurde, herauszuholen und beizubehalten; insbesondere bei der Lehre und bei den Studienbedingungen: d. h. die Lehren aus Covid-19-Pandemie in die Praxis zu integrieren.

Prüfungssession Juni 2021

Viele Prüfungen konnten in Präsenzveranstaltungen abgehalten werden, aber die Durchführung von Fernprüfungen musste erst erlernt werden. Anzumerken ist, dass der Vizerektor für Lehre eine ziemlich entschiedene Haltung gegen invasive Überwachungsinstrumente einnimmt. Alle Indikatoren zeigen, dass die Erfolgsquote bei den Prüfungen trotz der Gesundheitskrise mit den vergangenen Jahren vergleichbar ist.

Ab dem Schuljahresbeginn im September 2021

Ein Bericht über die Covid-19-Krise kann erst dann wirklich erstellt werden, wenn wir einen reibungslosen Winter überstanden haben.

Für den Schulbeginn im September war das Ziel, die gesamte Studentenschaft an den Standort zurückzuholen und hybride Unterrichtsformate zu vermeiden, bei denen Gruppen da sind, während andere von zu Hause aus am Unterricht teilnehmen, da dies die Situation zu instabil und kompliziert macht. Die Massnahmen werden von Studiengang zu Studiengang, ja sogar von Modul zu Modul angepasst. Die HES-SO wird sich besonders dafür einsetzen, dass die Modalitäten des praktischen Unterrichts garantiert werden.

Die Studierendenmobilität bleibt innerhalb des Schengen-Raums weiterhin kontrolliert, aber es wird grundsätzlich keine Mobilität ausserhalb des Schengen-Raums geben. Es soll vermieden werden, dass Studierende aus dem Ausland zurückgeführt werden müssen.

9. THEMA DES JAHRES: DIE KÜNSTLICHE INTELLIGENZ

Der Präsident der IPK HES-SO wollte thematisieren, wie die HES-SO in all ihren Lehr- und Forschungsdisziplinen auf die Herausforderungen der künstlichen Intelligenz reagiert. 2021 hatte die Aufsichtskommission das Vergnügen und grosses Interesse, zwei Vorträgen über künstliche Intelligenz zu folgen.

Die erste Präsentation trug den Titel «Digitalisierung und künftige Berufe». Auf die Frage, ob ein Studiengang für künstliche Intelligenz eröffnet werden sollte, wies die HES-SO darauf hin, dass es wichtig sei, übergreifend zu arbeiten, um ein gutes Verständnis für die Mechanismen der künstlichen Intelligenz zu erlangen. Eine Ausbildung, die sich mit künstlicher Intelligenz befasst, würde vielleicht dazu neigen, schneller zu veralten. Die HES-SO könnte spezifischere Weiterbildungen im Verstehen oder Trainieren von künstlicher Intelligenz anbieten. Die Diskussion drehte sich auch um die erforderlichen Kompetenzen, sowohl um die Art und Weise, wie Mathematik unterrichtet wird, als auch um die Bedeutung von emotionalen Fähigkeiten (Soft Skills).

Die zweite Präsentation trug den Titel «Design und Machine Learning: Automatisierung an die Macht?» war eine Gelegenheit, die Forschung im Bereich der künstlichen Intelligenz im eher unerwarteten Bereich von Kunst und Design zu entdecken. Innerhalb der HEAD (Haute école d'art et de design de Genève) wurden die folgenden Ziele angesprochen: Erfassung der aktuellen Nutzung (Projekte, Chancen usw.) und Probleme (Blockaden, Mängel usw.) von *Machine-Learning-Technologien* für Grafikdesigner. Auf der Grundlage dieser Analysen soll festgelegt werden, wie ein «Aktionsforschungs»-Ansatz aufgesetzt werden kann, der auf die Schaffung neuer Nutzungssituationen für *Machine Learning* ausgerichtet ist, die für unabhängige Grafikdesignstudios geeignet sind. Abschliessend ging es um die Frage, wie man im Bereich Kunst und Design dafür sorgen kann, dass *Machine Learning* für Erfindung und Neugierde genutzt werden kann.

10. DANK

Die IPK HES-SO arbeitet dank der guten Zusammenarbeit mit den Verantwortlichen der HES-SO effizient. Ein besonderer Dank geht an Cesla Amarelle, die ab Juli 2021 das Präsidium des Regierungsausschusses übernommen hat, und an Luciana Vaccaro, Rektorin, die eine sehr grosse Bereitschaft zeigen, die Fragen der Parlamentarierinnen und Parlamentarier zu beantworten. Ihre Anwesenheit bei den Sitzungen der Kommission ist wertvoll, um die strategischen und politischen Herausforderungen der Institution zu präsentieren und zu erklären.

Unser Dank gilt auch Axel Marion, Generalsekretär der HES-SO, welcher der Vorbereitung und Koordination der Sitzungen besondere Sorgfalt widmet, Géraldine Glauser, spezialisierte Mitarbeiterin an der HES-SO, die ihm wertvolle Unterstützung bietet, und Yvan Cornu, Sekretär der IPK HES-SO, für die aufmerksame Begleitung der Arbeiten unseres Organs.

SCHLUSSFOLGERUNG

Die interparlamentarische Aufsichtskommission der HES-SO empfiehlt den Parlamenten der Kantone Bern, Freiburg, Genf, Jura, Neuenburg, Wallis und Waadt, ihren Jahresbericht 2021 zur Kenntnis zu nehmen.

Daniel Sormanni

Grossrat, Grosser Rat Genf

Präsident der interparlamentarischen Aufsichtskommission HES-SO im Jahr 2021



Grand Conseil GC
Grosse Rat GR

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 50, F +41 26 305 10 49

www.fr.ch/gc

Fribourg, le 13 avril 2022

Commission des affaires extérieures CAE

Rapport au Grand Conseil pour l'année 2021

1. Présidence, membres, séances

—
Présidence : Bourguet Gabrielle

Vice-présidence : Pasquier Nicolas

Membres : Besson Gumy Muriel, Brügger Adrian, Bürdel Daniel, Cotting-Chardonnens Violaine, Flechtner Olivier, Hänni-Fischer Bernadette, Hayoz Madeleine, Lauber Pascal, Mesot Yvan, Michellod Savio, Mutter Christa, Schuwey Roger, Schwander Susanne.

En 2021, la CAE s'est réunie à quatre reprises (26 février, 30 avril, 17 septembre et 8 octobre). A deux reprises (9 février et 23 mars), elle a par ailleurs arrêté des prises de position par voie épistolaire.

L'année 2021 a été une nouvelle fois marquée du sceau de la pandémie de COVID-19. Ainsi, sur les quatre séances ordinaires, la CAE s'est réunie à deux reprises en vidéoconférence afin de se conformer aux prescriptions sanitaires du moment.

Cette année était également la dernière de la législature 2017-2021. A la suite des élections de novembre et de la session de reconstitution du Grand Conseil de décembre, la CAE dans sa nouvelle composition s'est officiellement constituée lors d'une séance spéciale ayant eu lieu le 17 décembre 2021. A cette occasion, M. le Député Nicolas Pasquier a été élu Président pour la première moitié de la nouvelle législature ; c'est M. le Député Bernhard Altermatt qui a été élu à la vice-présidence.

2. Statut du présent rapport

- > Par la loi du 11 novembre 2009 concernant les conventions intercantionales (LConv), le Grand Conseil a délégué à sa Commission des affaires extérieures ainsi qu'aux député-e-s délégué-e-s au sein d'organismes interparlementaires l'exercice de certaines compétences en matière de conventions intercantionales.¹
- > En contrepartie, la Commission et les personnes déléguées sont tenues de rendre compte au Grand Conseil *de manière adéquate* de leurs activités.²
- > Le Bureau du Grand Conseil et la CAE ont convenu que l'information concernant les activités de la Commission se ferait principalement par le biais d'un rapport annuel adressé au Grand Conseil. En complément, la CAE informe le Bureau, au fur et à mesure et par écrit, de l'usage qu'elle fait des compétences qui lui ont été déléguées.

3. Activités sur le plan cantonal

3.1 Rapport du Conseil d'Etat sur les relations extérieures

Lors de sa séance ordinaire du 30 avril 2021, la CAE a procédé à l'examen préalable du rapport sur les relations extérieures du canton de Fribourg en présence de M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty et du Délégué aux Relations extérieures du canton de Fribourg, M. Patrick Mülhauser. Ce rapport prend la forme d'un tiré-à-part compilant les chapitres du rapport d'activité du Conseil d'Etat ayant trait aux relations extérieures.

3.2 Consultations sur le plan cantonal

En vertu de la LConv, le Conseil d'Etat informe le Grand Conseil, à temps et de manière complète, de chaque étape importante des négociations au sujet de conventions et, le cas échéant, de la suite donnée aux prises de position parlementaires. En outre, il peut requérir en tout temps l'avis de la CAE.³

En 2021, La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS / dès le 01.01.2022: DFAC) a invité la CAE à participer à l'élaboration de la réponse du Conseil d'Etat à la procédure de consultation concernant le projet suivant :

¹ Art. 5 al. 2 LConv.

² Art. 5 al. 3 LConv.

³ Art. 8 al. 2 LConv / Art. 10 al. 1 LConv

- > *Projet d'Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier AOSH [2021-CE-199].* La CAE a eu l'occasion d'émettre ses remarques, relayées ensuite par la DICS à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), responsable du projet. Le Grand Conseil ne s'est donc pas encore prononcé à ce sujet.

3.3 Examen préalable d'actes du Grand Conseil

La CAE est chargée de l'examen préalable de projets d'actes portant sur l'adhésion à une convention ou sur la modification ou la dénonciation d'un tel texte.

En 2021, la Commission a été chargée de l'examen préalable des projets suivants :

- > *Projet de loi portant adhésion à la Convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges CFFP [2021-DSAS-80].* Cet objet a été traité (et accepté) par le Grand Conseil le 2 novembre 2021.
- > *Projet de loi portant adhésion à l'Accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics AIMP 2019 [2021-DAEC-199].* Cet objet a été traité (et accepté) par le Grand Conseil le 1^{er} février 2022.

3.4 Autres activités en lien avec les travaux de la CAE

- > Le 18 juin 2021, une délégation de la CAE (Présidente, ancien et actuel Secrétaires de la Commission) a présenté à la Conférence des Secrétaires généraux des Directions les mécanismes de la Convention sur la participation des parlements (CoParl) lors d'une de leurs séances. Cela a été l'occasion de rappeler les bonnes pratiques en la matière et de souligner la nécessité d'une bonne collaboration entre les Directions et le Grand Conseil.
- > Lors de la session du Grand Conseil de novembre 2021, la Présidente de la CAE a présenté le Rapport sur le bilan de la législature 2017-2021. Pour la première fois, celui-ci a fait l'objet d'une publication séparée du traditionnel rapport d'activité annuel. Le Grand Conseil a pris acte de ce rapport le 2 novembre 2021.

4. Consultations interparlementaires

—

Avant leur signature par les gouvernements et à moins que les cantons en question n’y renoncent à l’unanimité, les conventions impliquant plus d’un canton CoParl sont soumises à l’examen d’une commission interparlementaire (CIP) de consultation composée de sept député-e-s par canton concerné. Les membres de la délégation fribourgeoise sont recrutés parmi ceux de la CAE.

En 2021, le canton de Fribourg n’a participé à aucune commission interparlementaire de consultation.

5. Commissions interparlementaires de contrôle

—

A fin 2021, le Grand Conseil du canton de Fribourg était représenté au sein de sept commissions interparlementaires de contrôle. Deux membres au moins de la Commission des affaires extérieures font partie de chacune des sept délégations fribourgeoises (voir tableau ci-après). En cas d’empêchement, les autres membres de la CAE font office de suppléants. En prévision de ces suppléances, les membres titulaires informent régulièrement la Commission des derniers développements au sein de chaque commission interparlementaire.

| CIP | Objet de la surveillance | Représentants CAE |
|------------------------|--|---|
| CIP CSR | Exécution de la convention scolaire romande | Madeleine Hayoz (vice-présidente de la délégation), Yvan Mesot, Savio Michellod |
| CIP détention pénale | Exécution des concordats latins sur la détention pénale des mineurs et des adultes et jeunes adultes | Roger Schuwey, Olivier Flechtner (suppléant) |
| CIP GYB | Gymnase intercantonal de la Broye | Bernadette Hänni-Fischer, Pascal Lauber |
| CIP HES-SO | Haute école spécialisée de Suisse occidentale | Daniel Bürdel, Yvan Mesot, Nicolas Pasquier |
| CIP HIB | Hôpital intercantonal de la Broye | Nicolas Pasquier, Violaine Cotting-Chardonens |
| CIP SIERA | Service intercantonal d’entretien du réseau autoroutier | Madeleine Hayoz, Bernadette Hänni-Fischer |
| CIP CORJA ⁴ | Convention romande sur les jeux d’argent | Nicolas Pasquier, Savio Michellod |

⁴ Cette Commission interparlementaire a été constituée en 2021, mais a siégé pour la première fois le 31 janvier 2022.

6. Autres activités sur le plan intercantonal

—

6.1 Bureau interparlementaire de coordination (BIC)

Institué par la CoParl, le Bureau interparlementaire de coordination (BIC) est un organe de coordination composé d'un représentant par canton signataire. Le BIC, qui dispose d'un secrétariat permanent (assuré par les services parlementaires du Grand Conseil de Genève), assure l'échange d'informations et la coordination parlementaire relatifs aux affaires intercantionales et internationales qui intéressent les cantons contractants et sert d'interlocuteur aux conférences gouvernementales.

Selon un tournus intercantonal préétabli, c'est le canton de Neuchâtel qui assume la présidence du BIC pour les années 2021 et 2022. Fribourg y a été représenté par la présidente de la CAE, suppléée dans cette tâche par le vice-président.

6.2 Conférence législative intercantonale (CLI)

Le 7 juin 2019 s'est reconstituée à Zurich la Conférence législative intercantonale (CLI). Cette instance relativement informelle vise à servir de plateforme d'échange en matière intercantonale pour les membres des parlements cantonaux suisses. Elle dispose d'un secrétariat permanent financé par les cantons membres.

Pour rappel, la Commission des affaires extérieures a choisi, à l'instar des autres cantons signataires de la CoParl, de renoncer pour l'instant à adhérer à la CLI sans toutefois exclure d'emblée une adhésion future et tout en restant ouvert à des participations et collaborations ponctuelles.

La CLI organise régulièrement (1 à 2 fois par année) des manifestations à l'attention des membres des parlements cantonaux (y compris les parlements non-membres, qui peuvent y participer moyennant finance), tantôt dans le but de coordonner les avis de ces parlements au sujet de conventions intercantionales en préparation, tantôt dans une visée informative plus générale.

L'événement 2021 s'est déroulé le 1^{er} octobre sous la forme d'un séminaire portant sur le thème du fédéralisme en temps de crise. L'invitation était adressée à tous les membres du Grand Conseil.

6.3 Forum interparlementaire romand (FIR)

Le Forum interparlementaire romand (FIR) est un espace informel de réflexion et d'action financé par les Grands Conseils des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Son Comité, comptant un-e député-e par canton⁵ selon un panachage des sensibilités politiques, propose deux à trois fois par année des manifestations ouvertes à toutes les députées et tous les députés romands, permettant d'aborder des sujets tels que le développements de l'infrastructure

⁵ C'est Mme Gabrielle Bourguet, Présidente de la CAE, qui représentait le canton de Fribourg au Comité du FIR.

Grand Conseil GC
Grosser Rat GR
Page 6 de 6

ferroviaire, le fonctionnement de la structure HES-SO, les accords-cadres intercantonaux, la formation des enseignants, la promotion économique, la politique d'agglomération, etc.

Mis en veille en 2020 et 2021 en raison de la pandémie, le FIR compte reprendre ses activités et proposer à nouveau des événements dès 2022.



Grand Conseil GC
Grosser Rat GR

Postgasse 1, 1701 Freiburg

T +41 26 305 10 50, F +41 26 305 10 49
www.fr.ch/gr

Freiburg, den 13. April 2022

Kommission für auswärtige Angelegenheiten KAA

Bericht an den Grossen Rat für das Jahr 2021

1. Präsidium, Mitglieder, Sitzungen

Präsidium: Bourguet Gabrielle

Vizepräsidium: Pasquier Nicolas

Mitglieder: Besson Gummy Muriel, Brügger Adrian, Bürdel Daniel, Cotting-Chardonnens Violaine, Flechtner Olivier, Hänni-Fischer Bernadette, Hayoz Madeleine, Lauber Pascal, Mesot Yvan, Michellod Savio, Mutter Christa, Schuwey Roger, Schwander Susanne.

Die KAA trat 2021 viermal zusammen (am 26. Februar, 30. April, 17. September und am 8. Oktober). Zweimal (am 9. Februar und am 23. März) hat sie auf brieflichem Weg Stellungnahmen verabschiedet.

Das Jahr 2021 war erneut von der COVID-19-Pandemie geprägt. So fanden zwei von vier ordentlichen Sitzungen der KAA per Videokonferenz statt, um den damaligen gesundheitspolitischen Vorgaben zu entsprechen.

Das Jahr 2021 war auch das letzte der Legislaturperiode 2017-2021. Nach den Wahlen im November und der konstituierenden Session des Grossen Rates im Dezember konstituierte sich die KAA in ihrer neuen Zusammensetzung offiziell anlässlich einer Sondersitzung am 17. Dezember 2021. Bei dieser Gelegenheit wurde Grossrat Nicolas Pasquier zum Präsidenten für die erste Hälfte der neuen Legislaturperiode gewählt; Grossrat Bernhard Altermatt wurde zum Vizepräsidenten gewählt.

2. Stellung dieses Berichts

- > Mit dem Gesetz vom 11. November 2009 über die interkantonalen Verträge (VertragsG) hat der Grosse Rat die Ausübung bestimmter Befugnisse im Bereich der interkantonalen Verträge an seine Kommission für auswärtige Angelegenheiten und an die Grossrätinnen und Grossräte, die in interparlamentarische Organe delegiert sind, übertragen.¹
- > Im Gegenzug sind die Kommission für auswärtige Angelegenheiten und die delegierten Personen angehalten, dem Grossen Rat über ihre Tätigkeiten angemessen Rechenschaft abzulegen.²
- > Das Büro des Grossen Rates und die KAA kamen überein, dass die Informationen über die Tätigkeiten der Kommission hauptsächlich in Form eines Tätigkeitsberichts der Kommission an den Grossen Rat übermittelt wird. Daneben benachrichtigt die KAA das Ratsbüro laufend und schriftlich über die Ausübung der ihr übertragenen Zuständigkeiten.

3. Tätigkeiten auf kantonaler Ebene

3.1 Bericht des Staatsrats über die Aussenbeziehungen

An ihrer ordentlichen Sitzung vom 30. April 2021 hat die KAA den Bericht über die Aussenbeziehungen des Kantons Freiburg in Anwesenheit von Staatsrat Olivier Curty und dem Delegierten für Aussenbeziehungen des Kantons Freiburg, Patrick Mülhauser, vorgeprüft. Er wird als Sonderdruck mit den Kapiteln aus dem Tätigkeitsbericht des Staatsrats, welche die Aussenbeziehungen betreffen, herausgegeben.

3.2 Vernehmlassungen auf Staatsebene

Im Rahmen des VertragsG informiert der Staatsrat den Grossen Rat rechtzeitig und umfassend über jede wichtige Etappe der Verhandlungen, und allenfalls über die Folge, die den parlamentarischen Stellungnahmen gegeben wurde. Ausserdem kann der Staatsrat jederzeit die Meinung der KAA einholen.³

Im Jahr 2021 lud die Direktion für Erziehung, Kultur und Sport (EKSD / ab dem 01.01.2022: BKAD) die KAA ein, sich an der Ausarbeitung der Antwort des Staatsrats auf das folgende Vernehmlassungsverfahren zu beteiligen:

¹ Art. 5 Abs. 2 VertragsG.

² Art. 5 Abs. 3 VertragsG.

³ Art. 8 Abs. 2 VertragsG / Art. 10 Abs. 1 VertragsG.

- > *Entwurf der Interkantonalen Vereinbarung für schulische Angebote in Spitälern (Interkantonale Spitalschulvereinbarung ISV) [2021-CE-199].* Die KAA hatte Gelegenheit, ihre Bemerkungen vorzubringen, die anschliessend von der EKSD an die Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK), die für den Entwurf verantwortlich ist, weitergeleitet wurden. Der Grosse Rat hat sich also noch nicht zu diesem Thema geäussert.

3.3 Vorprüfung von Erlassen des Grossen Rates

Die KAA ist damit beauftragt, Erlassentwürfe vorzuprüfen, in denen es um einen Beitritt zu einer Vereinbarung oder die Änderung oder Kündigung einer solchen geht.

Im Jahr 2021 war die Kommission für die vorgängige Prüfung der folgenden Entwürfe zuständig:

- > *Gesetzesentwurf über den Beitritt zur Interkantonalen Vereinbarung über die kantonalen Beiträge an die Spitäler zur Finanzierung der ärztlichen Weiterbildung und deren Ausgleich unter den Kantonen WFV [2021-DSAS-80].* Dieser Gegenstand wurde am 2. November 2021 im Grossen Rat behandelt (und angenommen).
- > *Gesetzesentwurf über den Beitritt zur Interkantonalen Vereinbarung vom 15. November 2019 über das öffentliche Beschaffungswesen IVöB 2019 [2021-DAEC-199].* Dieser Gegenstand wurde am 1. Februar 2022 im Grossen Rat behandelt (und angenommen).

3.4 Sonstige Tätigkeiten im Zusammenhang mit der Arbeit der KAA

- > Am 18 Juni 2021 präsentierte eine Delegation der KAA (Präsidentin, ehemaliger und derzeitiger Sekretär) an der Sitzung der Konferenz der Generalsekretäre die Mechanismen des Vertrags über die Mitwirkung der Kantonsparlamente bei der Ausarbeitung, der Ratifizierung, dem Vollzug und der Änderung von interkantonalen Verträgen und von Verträgen der Kantone mit dem Ausland (ParlVer). Bei dieser Gelegenheit wurde an die Best Practices in diesem Bereich erinnert und die Notwendigkeit einer guten Zusammenarbeit zwischen den Direktionen und dem Grossen Rat betont.
- > In der Session des Grossen Rates vom November 2021 stellte die Präsidentin der KAA den Bericht über die Legislaturbilanz 2017-2021 vor. Zum ersten Mal wurde dieser getrennt vom traditionellen jährlichen Tätigkeitsbericht veröffentlicht. Der Grosse Rat nahm den Bericht am 2. November 2021 zur Kenntnis.

4. Interparlamentarische Vernehmlassungen

Vor der Unterzeichnung durch die Regierungen und falls die betreffenden Kantone nicht einstimmig darauf verzichten, unterliegen die Vereinbarungen, denen mehr als ein Mitgliedskanton der ParlVer unterstellt ist, der Prüfung durch eine interparlamentarische Kommission (IPK), der sieben Parlamentsmitglieder pro betroffenen Kanton angehören. Die Mitglieder der Freiburger Delegation werden aus der KAA rekrutiert.

Im Jahr 2021 hat der Kanton Freiburg an keiner interparlamentarischen Kommission zur Vernehmlassung teilgenommen.

5. Interparlamentarische Aufsichtskommissionen

Ende 2021 war der Grosse Rat des Kantons Freiburg in 7 interparlamentarischen Aufsichtskommissionen vertreten. Mindestens zwei Mitglieder der Kommission für auswärtige Angelegenheiten gehören jeweils einer der 7 Freiburger Delegationen an (siehe Tabelle unten). Wenn Sie verhindert sind, werden sie von anderen Mitgliedern der KAA vertreten. Im Hinblick auf diese Vertretungen informieren die festen Mitglieder die Kommission regelmässig über die jüngsten Entwicklungen bei jeder interparlamentarischen Kommission.

| IPK | Aufsichtsgegenstand | Vertreter KAA |
|--------------------------------------|---|---|
| IPK CSR | Vollzug der Westschweizer Schulvereinbarung | Madeleine Hayoz (Vizepräsidentin der Delegation), Yvan Mesot, Savio Michellod |
| IPK Strafrechtlicher Freiheitsentzug | Vollzug der lateinischen Konkordate über den strafrechtlichen Freiheitsentzug an Jugendlichen, Erwachsenen und jungen Erwachsenen | Roger Schuwey, Olivier Flechtner (Ersatzmann) |
| IPK GYB | Interkantonales Gymnasium der Broye | Bernadette Hänni-Fischer, Pascal Lauber |
| IPK HES-SO | Fachhochschule Westschweiz | Daniel Bürdel, Yvan Mesot, Nicolas Pasquier |
| IPK HIB | Interkantonales Spital der Broye | Nicolas Pasquier, Violaine Cotting-Chardonnens |
| IPK SIERA | Interkantonaler Unterhaltungsdienst für das Nationalstrassennetz (SIERA). | Madeleine Hayoz, Bernadette Hänni-Fischer |
| IPK CORJA ⁴ | Westschweizer Geldspielkonkordat | Nicolas Pasquier, Savio Michellod |

⁴ Diese Interparlamentarische Kommission wurde 2021 eingesetzt, trat aber erstmals am 31. Januar 2022 zusammen.

6. Weitere Tätigkeiten auf interkantonaler Ebene

6.1 Interparlamentarische Koordinationsstelle BIC

Die BIC wurde mit dem ParlVer geschaffen und ist ein Koordinationsorgan, dem ein Mitglied aus jedem Vereinbarungskanton angehört. Die BIC, die über ein ständiges Sekretariat verfügt (das von den Parlamentsdiensten des Grossen Rates des Kantons Genf gestellt wird), sorgt für den Informationsaustausch und die parlamentarische Koordination in interkantonalen und internationalen Angelegenheiten, die für die Vertragskantone von Interesse sind, und dient als Gesprächspartner bei Regierungskonferenzen.

Gemäss dem vorgängig definierten Turnus wird der Kanton Neuenburg das Präsidium für die Jahre 2021 und 2022 übernehmen. Der Kanton Freiburg wurde von der Präsidentin der KAA in der BIC vertreten; Ersatzmann für diese Aufgabe war der Vizepräsident.

6.2 Interkantonale Legislativkonferenz ILK

Am 7. Juni 2019 hat sich die Interkantonale Legislativkonferenz (ILK) in Zürich rekonstituiert. Dieses relativ informelle Treffen soll den Mitgliedern der Schweizer Kantonsparlamente als Austauschplattform über interkantonale Themen dienen. Sie verfügt über ein ständiges Sekretariat, das von den Mitgliedskantonen finanziert wird.

Zur Erinnerung: Die Kommission für Auswärtige Angelegenheiten hat, wie die anderen Unterzeichnerkantone des ParlVer, beschlossen, der ILK vorerst nicht beizutreten, ohne eine zukünftige Mitgliedschaft auszuschliessen, und bleibt offen für eine gelegentliche Teilnahme und Zusammenarbeit.

Die ILK organisiert regelmässig (ein- bis zweimal pro Jahr) Veranstaltungen für Mitglieder der kantonalen Parlamente (einschliesslich Nichtmitglieder, die gegen eine Gebühr teilnehmen können), manchmal mit dem Ziel, die Stellungnahmen dieser Parlamente zu den in Vorbereitung befindlichen interkantonalen Vereinbarungen zu koordinieren, manchmal zu allgemeineren Informationszwecken.

Die Veranstaltung 2021 fand am 1. Oktober in Form eines Seminars statt, das sich mit dem Thema Föderalismus in Krisenzeiten befasste. Die Einladung war an alle Mitglieder des Grossen Rates gerichtet.

6.3 Interparlamentarisches Forum der Westschweiz (FIR)

Das Interparlamentarische Forum der Westschweiz (FIR) soll einen informellen Raum für das Nachdenken und das Handeln bieten. Es wird von den Grossen Räten der Kantone Freiburg, Genf, Jura, Neuenburg, Wallis und Waadt finanziert.

Grand Conseil GC
Grosser Rat GR
Seite 6 von 6

Sein Vorstand besteht aus je einer Grossrätin oder je einem Grossrat pro Kanton⁵, wobei alle politischen berücksichtigt werden. Er bietet zwei- bis dreimal pro Jahr Veranstaltungen an, die allen Westschweizer Grossrätinnen und Grossräten offenstehen und bei denen Themen wie die Entwicklung der Bahninfrastruktur, die Funktionsweise der Struktur HES-SO, interkantonale Rahmenvereinbarungen, die Lehrerausbildung, die Wirtschaftsförderung, die Agglomerationspolitik usw. angesprochen werden können.

Das FIR, das 2020 und 2021 aufgrund der Pandemie auf Eis gelegt wurde, plant, seine Aktivitäten wieder aufzunehmen und ab 2022 wieder Veranstaltungen anzubieten.

⁵ Gabrielle Bourguet, Präsidentin der KAA, vertrat den Kanton Freiburg im Vorstand des FIR.

Préavis concernant les élections à des fonctions judiciaires à l'intention du Grand Conseil

—
du 11 avril 2022 – session 05.2022



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Préambule | 3 |
| 1 Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (réf. 3360) | 4 |
| 1.1 Démissionnaire | 4 |
| 1.2 Exigences, entrée en fonction, assermentation | 4 |
| 1.3 Préavis favorable (avec ordre de priorité) | 4 |
| 1.4 Eligible | 5 |
| 2 Président-e suppléant-e de la Commission de conciliation en matière de bail pour les districts du Sud (réf. 3343) | 6 |
| 2.1 Démissionnaire | 6 |
| 2.2 Exigences, entrée en fonction, assermentation | 6 |
| 2.3 Préavis favorable (avec ordre de priorité) | 6 |
| 3 Assesseur-e-s (gestion des biens) à la Justice de paix de la Gruyère (2 postes) (réf. 3340) | 8 |
| 3.1 Démissionnaires | 8 |
| 3.2 Exigences, entrée en fonction, assermentation | 8 |
| 3.3 Préavis favorable | 8 |
| 4 Assesseur-e-s (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne (2 postes) (réf. 3341) | 9 |
| 4.1 Démissionnaires | 9 |
| 4.2 Exigences, entrée en fonction, assermentation | 9 |
| 4.3 Préavis favorable | 9 |
| 5 Assesseures (pédagogie, éducation) à la Justice de paix de la Glâne (réf. 3342) | 11 |
| 5.1 Démissionnaire | 11 |
| 5.2 Exigences, entrée en fonction, assermentation | 11 |
| 5.3 Préavis favorable (avec ordre de priorité) | 11 |

| | | |
|----------|---|-----------|
| 6 | Assesseur-e (locataire) au Tribunal des baux de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse (réf. 3525) (assesseur-e suppléant-e en cas de promotion d'un titulaire) | 13 |
| 6.1 | Démissionnaire | 13 |
| 6.2 | Exigences, entrée en fonction, assermentation | 13 |
| 6.3 | Préavis favorable | 13 |
| | Récapitulatif des candidatures préavisées favorablement | 14 |

Préambule

Le Conseil de la magistrature a procédé à la mise au concours des fonctions judiciaires suivantes :

- > Juge suppléant-e / au Tribunal cantonal (réf. 3360) (FO du 04.03.2022)
- > Président-e suppléant-e de la Commission de conciliation en matière de bail pour les districts du Sud (réf. 3343) (FO du 04.03.2022)
- > Assesseur-e-s (gestion des biens) à la Justice de paix de la Gruyère (2 postes) (réf. 3340) (FO du 04.03.2022)
- > Assesseur-e-s (contrôle des comptes) à la Justice de paix de la Glâne (2 postes) (réf. 3341) (FO du 04.03.2022)
- > Assesseur-e (pédagogie, éducation) à la Justice de paix de la Glâne (réf. 3342) (FO du 04.03.2022)
- > Assesseur-e (locataire) au Tribunal des baux de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse (assesseur-e suppléant-e en cas de promotion d'un titulaire) (référence CM-214301/2780/3525) (FO du 29.10.2021/14.01.2022/18.03.2022)

Le Conseil de la magistrature a examiné les candidatures en tenant compte des critères constitutionnels, à savoir la formation, l'expérience professionnelle et les qualités personnelles des candidats.

Stellungnahme zuhanden des Grossen Rates betreffend die Wahl in richterliche Funktionen

—
vom 11. April 2022 – Session 05.2022



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR**

Inhaltsverzeichnis

| | |
|---|-----------|
| Einleitung | 3 |
| 1 Ersatzrichter/-in beim Kantonsgericht (Ref. 3360) | 4 |
| 1.1 Zurücktretende Amtsträgerin | 4 |
| 1.2 Anforderungen, Amtsantritt, Vereidigung | 4 |
| 1.3 Positive Stellungnahme (nach Präferenz geordnet) | 4 |
| 1.4 Wählbar | 5 |
| 2 Stellvertretende Präsidentin/Stellvertretender Präsident der Schlichtungskommission für Mietsachen des Greyerz-, Glane-, Broye- und Vivisbachbezirks (Ref. 3343) | 6 |
| 2.1 Zurücktretende Amtsträgerin | 6 |
| 2.2 Anforderungen, Amtsantritt, Vereidigung | 6 |
| 2.3 Positive Stellungnahme (nach Präferenz geordnet) | 6 |
| 3 Beisitzende (Vermögensverwaltung) beim Friedensgericht Greyerz (2 Ämter) (Ref. 3340) | 8 |
| 3.1 Zurücktretende Amtsträger | 8 |
| 3.2 Anforderungen, Amtsantritt, Vereidigung | 8 |
| 3.3 Positive Stellungnahme | 8 |
| 4 Beisitzende (Rechnungsprüfung) beim Friedensgericht Glane (2 Ämter) (Ref. 3341) | 9 |
| 4.1 Zurücktretende Amtsträgerin/zurücktretender Amtsträger | 9 |
| 4.2 Anforderungen, Amtsantritt, Vereidigung | 9 |
| 4.3 Positive Stellungnahme | 9 |
| 5 Beisitzer/-in (Pädagogik, Erziehung) beim Friedensgericht Glane (Ref. 3342) | 11 |
| 5.1 Zurücktretender Amtsträger | 11 |
| 5.2 Anforderungen, Amtsantritt, Vereidigung | 11 |
| 5.3 Positive Stellungnahme (nach Präferenz geordnet) | 11 |

| | | |
|----------|--|-----------|
| 6 | Beisitzer/-in (Mietervertretende) beim Mietgericht des Greyerz-, Glane-, Broye- und Vivisbachbezirks (Ref. 3525) (Ersatzbeisitzer/-in, sollte ein/-e Amtsträger/-in nachrücken) | 13 |
| 6.1 | Zurücktretende Amtsträgerin | 13 |
| 6.2 | Anforderungen, Amtsantritt, Vereidigung | 13 |
| 6.3 | Positive Stellungnahme | 13 |
| | Zusammenfassung der Kandidaturen mit positiver Stellungnahme | 14 |

Einleitung

Der Justizrat hat folgende richterliche Ämter zur Bewerbung ausgeschrieben:

- > Ersatzrichter/-in beim Kantonsgericht (Ref. 3360) (AB vom 04.03.2022)
- > Stellvertretende Präsidentin/Stellvertretender Präsident der Schlichtungskommission für Mietsachen des Greyerz-, Glane-, Broye- und Vivisbachbezirks (Ref. 3343) (AB vom 04.03.2022)
- > Beisitzende (Vermögensverwaltung) beim Friedensgericht Greyerz (2 Ämter) (Ref. 3340) (AB vom 04.03.2022)
- > Beisitzende (Rechnungsprüfung) beim Friedensgericht Glane (2 Ämter) (Ref. 3341) (AB vom 04.03.2022)
- > Beisitzer/-in (Pädagogik, Erziehung) beim Friedensgericht Glane (Ref. 3342) (AB vom 04.03.2022)
- > Beisitzer/-in (Mietervertretende) beim Mietgericht des Greyerz-, Glane-, Broye- und Vivisbachbezirks (Ersatzbeisitzer/-in, sollte ein/-e Amtsträger/-in nachrücken) (Referenz CM-214301/2780/3525) (AB vom 29.10.2021/14.01.2022/18.03.2022)

Der Justizrat hat die eingegangenen Bewerbungen unter Berücksichtigung der verfassungsrechtlichen Kriterien geprüft, d.h. Ausbildung, Berufserfahrung sowie die persönlichen Qualitäten der Kandidatinnen und Kandidaten.

Réponses

Postulat 2021-GC-70 Pierre Mauron/ Jean-Daniel Wicht Liaison directe Fribourg–Bulle (métro-train-tram)¹

Réponse du Conseil d'Etat

Tout d'abord le Conseil d'Etat tient à souligner que Fribourg et Bulle sont reliées par:

- > deux lignes régionales de bus circulant chaque heure dans les deux sens (et même deux fois par heure aux heures de pointe), l'une en passant par Marly et La Roche, l'autre par Villars-sur-Glâne et Farvagny,
- > par un RegioExpress (RE) desservant également Romont deux fois par heure dans les deux sens.

La réalisation d'un nouveau tracé entre Vuisternens-devant-Romont et Romont ainsi que l'installation de nouvelles aiguilles à l'entrée Ouest de la gare de Romont permettront de ramener le temps de parcours des trains Bulle–Fribourg/Freiburg, actuellement de 36 minutes, à environ 31 minutes à l'horizon 2026. En effet, à la demande du Canton de Fribourg, cet objectif de diminution du temps de parcours a été retenu par la Confédération dans l'étape d'aménagement 2035 de son programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES EA 2035). Pour rappel, l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire est de la compétence de la Confédération et est financé via le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF)².

Les Députés Pierre Mauron et Jean-Daniel Wicht évoquent dans leur intervention parlementaire des «idées de modes de transports» analysées ces dernières années, notamment un projet de train-tramway entre Belfaux et Fribourg des Députés Jean-Pierre Dorand et Pierre-Alain Clément (Postulat 2057.09). Dans son rapport du 4 février 2014 sur ce postulat, le Conseil d'Etat concluait que les études effectuées montraient «que de tels projets étaient très coûteux et que le bassin de population n'était pas assez dense pour justifier leur réalisation». Il signalait cependant qu'il restait «ouvert à l'étude et au développement de nouvelles technologies qui présenteraient un bon rapport entre le nombre de voyageurs potentiel et les coûts». D'ailleurs, sur mandat de la Direc-

tion du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) et en partenariat avec l'Agglomération de Fribourg, l'entreprise Transports publics fribourgeois (TPF) a récemment réalisé une étude d'opportunité sur le transport à haute capacité dans l'agglomération de Fribourg. Cette étude recommande l'approfondissement des variantes Tram et Bus à haut niveau de service entre Marly, la gare de Fribourg/Freiburg et Bertigny, à proximité de l'Hôpital cantonal. Les variantes train, métro et tram-train ont été écartées, notamment pour des raisons techniques et de coûts.

Cela étant précisé, le Conseil d'Etat propose d'examiner la faisabilité d'une ligne ferroviaire entre Fribourg et Bulle plus directe que celle qui existe dans le cadre de la stratégie cantonale du développement ferroviaire à l'horizon 2040–2050 que la DIME va établir prochainement. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à accepter ce postulat.

Le 15 mars 2022

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 1331ss.

Postulat 2021-GC-70 Pierre Mauron/ Jean-Daniel Wicht Direkte Verbindung Freiburg–Bulle (Metro, Tram-Train)³

Antwort des Staatsrats

Zunächst möchte der Staatsrat darauf hinweisen, dass Freiburg und Bulle verbunden sind durch:

- > zwei regionale Buslinien, die stündlich in beide Richtungen verkehren (zu Spitzenzeiten sogar zweimal pro Stunde), eine über Marly und La Roche, die andere über Villars-sur-Glâne und Farvagny;
- > durch einen RegioExpress (RE), der auch Romont zweimal pro Stunde in beiden Richtungen bedient.

Durch die Realisierung eines neuen Trassees zwischen Vuisternens-devant-Romont und Romont sowie den Einbau neuer Weichen bei der Westeinfahrt des Bahnhofs Romont wird die Fahrzeit der Züge zwischen Bulle und Freiburg/Freiburg von derzeit 36 Minuten bis 2026 auf rund 31 Minuten ver-

¹ Déposé et développé le 19 mai 2021, BGC p. 1736.

² En février 2014, le peuple et les cantons ont accepté en votation l'objet Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Il comprend ce fonds et règle l'aménagement par étapes de l'infrastructure ferroviaire. Le Parlement décide tous les quatre à huit ans des mesures d'aménagement concrètes.

³ Eingereicht und begründet am 19. Mai 2021, TGR S. 1736.

kürzt werden. Auf Antrag des Kantons Freiburg hat der Bund nämlich das Ziel dieser Fahrzeitverkürzung in den Ausbauschritt 2035 seines strategischen Entwicklungsprogramms Eisenbahninfrastruktur (STEP AS 2035) aufgenommen. Zur Erinnerung: Der Ausbau der Eisenbahninfrastruktur fällt in den Zuständigkeitsbereich des Bundes und wird über den Bahninfrastrukturfonds (BIF)¹ finanziert.

Die Grossräte Pierre Mauron und Jean-Daniel Wicht erwähnen in ihrem parlamentarischen Vorstoss «Ideen für Verkehrsträger», die in den letzten Jahren analysiert wurden, insbesondere ein Projekt der Grossräte Jean-Pierre Dorand und Pierre-Alain Clément für eine Tram-Train-Linie zwischen Belfaux und Freiburg (Postulat 2057.09). In seinem Bericht vom 4. Februar 2014 zu diesem Postulat hielt der Staatsrat fest, dass solche Projekte gemäss den durchgeführten Studien sehr teuer seien und dass die Bevölkerungsdichte im Einzugsgebiet für einen wirtschaftlichen Betrieb nicht ausreiche. Dabei schloss er aber nicht aus, dass neue Technologien mit einem guten Verhältnis zwischen Nachfragepotenzial und Kosten zu einem späteren Zeitpunkt erneut geprüft und allenfalls eingeführt werden könnten. Im Übrigen haben die Freiburgischen Verkehrsbetriebe (TPF) im Auftrag der Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt (RIMU) und in Partnerschaft mit der Agglomeration Freiburg kürzlich eine Zweckmässigkeitsstudie über Rapid Transitsysteme in der Agglomeration Freiburg durchgeführt. Diese Studie empfiehlt die Vertiefung der Varianten Bus oder Tram mit hoher Beförderungsqualität zwischen Marly, dem Bahnhof Freiburg/Freiburg und Bertigny (in der Nähe des Kantonsspitals). Die Varianten Zug, Metro und Tram-Train wurden vor allem aus technischen und aus Kostengründen verworfen.

Abschliessend schlägt der Staatsrat vor, die Machbarkeit einer Bahnlinie zwischen Freiburg und Bulle, die direkter ist als die bestehende, im Rahmen der kantonalen Strategie der Bahnentwicklung für 2040–2050, welche die RIMU demnächst erstellen wird, zu prüfen. Er empfiehlt dem Grossen Rat, das Postulat erheblich zu erklären.

Den 15. März 2022

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 1331ff.

Postulat 2021-GC-148 Stéphane Sudan/ Caroline Dénervaud Pour plus d'efficacité des mesures d'aides en milieu scolaire²

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat partage le constat de la récurrence et la complexification des difficultés psycho-sociales et éducatives vécues par des élèves de l'école obligatoire, d'ailleurs à des âges de plus en plus jeunes. Cette situation à l'école découle naturellement des nombreux défis auxquels la société d'aujourd'hui est confrontée. Le gouvernement est convaincu que le climat scolaire est une condition primordiale et fondamentale pour l'apprentissage, l'enseignement, le sentiment de sécurité et la confiance de toutes les personnes impliquées dans une école, et recèle une influence décisive sur la qualité de l'enseignement.

La loi scolaire (LS, RSF 411.0.1), entrée en vigueur le 1^{er} août 2015, porte une attention particulière à la qualité du climat scolaire. Elle prévoit d'instaurer et d'entretenir les meilleures conditions d'étude afin de garantir la qualité des apprentissages des élèves et de soutenir l'engagement du corps enseignant (LS art. 4 al. 1).

Les établissements scolaires bénéficient à cette fin de différentes mesures afin d'aider et soutenir les élèves présentant des besoins scolaires particuliers, conformément à l'article 35 LS. Les conditions et les modalités y afférentes relèvent de la responsabilité de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC). Le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS, RSF 411.0.11) précise ces différentes mesures pédagogiques en fonction des besoins spécifiques des élèves (Ch. 4.3 RLS, art. 83 ss), et notamment les dispositifs suivants:

- > Les élèves en difficulté d'apprentissage ou de développement peuvent bénéficier d'un appui pédagogique individuel ou en groupe (RLS art. 85), de mesures d'aide ordinaire de pédagogie spécialisée (RLS art. 86), du prolongement de cycle (RLS art. 88) et/ou de mesures d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (RLS art. 87). Pour ces dernières, la procédure d'octroi relève de la loi sur la pédagogie spécialisée du 11 octobre 2017 (LPS, RSF 411.5.1), entrée en vigueur au 1^{er} août 2018. En outre, chaque élève au bénéfice d'une mesure d'aide renforcée de pédagogie spécialisée et intégré-e en classe ordinaire compte pour trois élèves dans l'effectif de l'école (RLS art. 44 al. 3 et 45 al. 3).
- > Les élèves en situation de handicap ou de trouble fonctionnel peuvent bénéficier de mesures de compensation des désavantages (RLS art. 89).

¹ Im Februar 2014 haben Volk und Stände die Vorlage zu Finanzierung und Ausbau der Bahninfrastruktur (FABI) angenommen. FABI umfasst den Bahninfrastrukturfonds und regelt den etappenweisen Ausbau. Über die konkreten Projekte entscheidet jeweils das Parlament in einem Rhythmus von vier bis acht Jahren.

² Déposé et développé le 6 octobre 2021, BGC p. 3909.

- > Les élèves présentant d'importantes difficultés de comportement bénéficient de mesures citées aux articles 96 et 97 RLS. Parmi ces mesures, également appelées «mesures SED», («soutiens aux établissements scolaires dans la prise en charge des difficultés comportementales») figurent les mesures internes aux établissements scolaires, l'unité mobile et les classes relais. L'unité mobile intervient à la demande des directions d'établissement et coordonne ses interventions avec elles et si nécessaire avec les autres structures d'aide du milieu socio-éducatif ou médico-social (RLS art. 96 al. 1).

De plus, l'article 19 RLS précise l'offre de la médiation scolaire et du travail social scolaire. Lors de sa séance du 31 janvier 2022, le Conseil d'Etat a approuvé *le concept du 12 janvier 2022 pour la mise en œuvre de l'article 19 du RLS: médiation et travail social en milieu scolaire dans les écoles obligatoires 1H-11H du canton de Fribourg*. La DFAC disposera à terme de 46 EPT permettant l'introduction généralisée et échelonnée du travail social en milieu scolaire, conformément au mandat du Grand Conseil adopté le 6 octobre 2021. La mise en œuvre de ce concept devrait permettre de réagir mieux, plus facilement et plus rapidement, par l'attribution de mesures adéquates pour chaque situation. En effet, les TSS en milieu scolaire apportent une aide essentielle aux élèves qui rencontrent des difficultés sur les plans scolaire, personnel, social et familial. Ils et elles collaborent avec les actrices et acteurs internes aux écoles, mais s'inscrivent également dans un réseau plus large en œuvrant avec le Service de l'action sociale (SASoc), le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), le Tribunal des mineurs, les Justices de paix, etc.

Jusqu'ici, la coordination des mesures SED, de la médiation et des TSS est gérée au sein des services de la DFAC, en étroite collaboration avec la direction d'établissement de l'élève concerné et avec l'inspecteur ou l'inspectrice en charge de cette thématique dans la région linguistique en question. Les travaux liés au nouveau concept de mise en œuvre de l'article 19 RLS cité plus haut intègrent l'amélioration de cette coordination. Une réflexion est également en cours sur la coordination des mesures de pédagogie spécialisée.

La loi scolaire (art. 63 ss) prévoit également la possibilité pour les élèves de recourir aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP). Les communes assurent ce service (art. 63) et la DFAC coordonne les activités y relatives. De nouvelles directives sont entrées en vigueur le 01.01.2022. Elles remplacent les normes dites «Macheret» et définissent un nouveau cadre du subventionnement des SLPP. Elles prévoient entre autres que la DFAC fixe, par année civile et dans la limite des moyens disponibles, la dotation en EPT des thérapeutes par SLPP et par mesure pédago-thérapeutique en se basant sur la population scolaire fribourgeoise par commune et par langue d'enseignement ainsi qu'en appliquant des indices de pondération et des normes reflétant les besoins des

élèves et la réalité socio-économique des communes (Directives DFAC SLPP du 22.12.2021, art. 8).

En outre, au titre du principe de protection, des mesures peuvent être prises dans les plus brefs délais, dans le but de prévenir, atténuer ou éliminer le danger menaçant l'élève lui-même (art. 20 LEJ RSF 8355). En application de la législation sur la protection de l'enfant, le corps enseignant et le personnel socio-éducatif informent la direction d'établissement lorsqu'un enfant semble avoir besoin d'aide. Cette dernière avise l'autorité de protection de l'enfant et en informe l'inspecteur ou l'inspectrice scolaire (RLS art. 102 et art. 71, art. 314d Code civil suisse RS 210). En ce qui concerne la brigade des mineurs, les directions sont en lien avec une spécialiste du milieu scolaire au sein de cette unité.

La direction d'établissement, en collaboration avec les professionnel-le-s intervenant auprès de l'élève, veille à la mise en œuvre et au suivi des mesures adoptées ainsi qu'à leur évaluation régulière sous l'angle de leur opportunité et de leur adéquation aux besoins de l'élève (RLS art. 84 al. 1). Les mesures de soutien existantes sont bien connues des directions d'école et des membres de l'inspectorat en charge de cette thématique. Ils et elles les utilisent et les coordonnent au mieux avec les différents partenaires afin de pouvoir répondre de manière adéquate à la situation de chaque élève concerné. L'implication de plusieurs unités et spécialistes pour chaque cas spécifique et son évolution dans le temps nécessite cependant des efforts de coordination importants. Dans une optique d'amélioration continue, des pistes de réflexion avec pour objectif l'optimisation de ces efforts de coordination sont en cours.

Conclusion

La loi scolaire (LS) entrée en vigueur le 1^{er} août 2015 ainsi que son règlement (RLS), renforcés par la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) dès 2017 et son règlement (RPS), comprennent toutes les dispositions légales requises à une mise en œuvre harmonisée et égalitaire des mesures visant la promotion d'un climat scolaire favorable pour les élèves germanophones et francophones du canton. Les différentes mesures de soutien aux élèves présentant des besoins scolaires particuliers sont définies dans ces bases légales. Le Conseil d'Etat estime que l'établissement d'une liste supplémentaire n'est pas nécessaire.

Néanmoins, la coordination des différents dispositifs prévus par les bases légales en question nécessite de nombreux efforts. Une analyse du fonctionnement de la coordination dans le but de l'améliorer est pertinente. Des actions dans ce sens ont eu lieu ou sont en cours au sein de la DFAC, notamment avec la mise en œuvre du concept de la médiation et travail social en milieu scolaire dans les écoles de la scolarité obligatoire 1H-11H du canton de Fribourg.

Parallèlement, l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 des nouvelles directives concernant les services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) répond à la demande du postulant et de la postulante de revoir le système de dotation découlant des normes dites «Macheret».

En conclusion, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à:

- > fractionner le postulat;
- > accepter le volet visant l'élaboration d'un rapport de synthèse explicitant les pistes d'amélioration de la coordination des mesures de soutien existantes;
- > rejeter le volet relatif à la création d'un catalogue des mesures de soutien aux élèves présentant des besoins scolaires particuliers ainsi que celui demandant la révision du système de dotation des SLPP.

En cas de refus du fractionnement, le Conseil propose de refuser le postulat.

Le 15 mars 2022

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 1259ss.

Postulat 2021-GC-148 Stéphane Sudan/ Caroline Dénervaud Für mehr Effizienz bei schulischen Unterstützungsmassnahmen¹

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat teilt die Feststellung, dass sich die psychosozialen und erzieherischen Schwierigkeiten bei den Schülerinnen und Schülern der obligatorischen Schule häufen und immer komplexer werden, und zwar bei immer jüngeren Schülerinnen und Schülern. Diese Situation an der Schule ergibt sich offensichtlich aus den vielen Herausforderungen, mit denen die heutige Gesellschaft konfrontiert ist. Die Regierung ist davon überzeugt, dass das Schulklima eine massgebliche und grundlegende Voraussetzung für das Lernen, das Unterrichten, das Sicherheitsgefühl und das Vertrauen aller an einer Schule mitwirkenden Personen ist und einen entscheidenden Einfluss auf die Qualität des Unterrichts hat.

Das Schulgesetz (SchG, SGF 411.0.1), das am 1. August 2015 in Kraft getreten ist, legt besonderes Augenmerk auf die Qualität des Schulklimas. Gemäss diesem Gesetz sollen möglichst gute Lehr- und Lernbedingungen geschaffen werden, damit die Schülerinnen und Schüler erfolgreich lernen können und die Lehrpersonen bei der Erfüllung ihrer Aufgabe die notwendige Unterstützung erhalten.

Zu diesem Zweck können die Schulen nach Artikel 35 SchG verschiedene Massnahmen in Anspruch nehmen, um Schülerinnen und Schülern mit besonderem Bildungsbedarf zu helfen und um sie zu unterstützen. Die diesbezüglichen Bedingungen und Modalitäten fallen in den Zuständigkeitsbereich der Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten (BKAD). Im Reglement zum Gesetz über die obligatorische Schule (SchR, SGF 411.0.11) werden diese pädagogischen Unterstützungsmassnahmen nach den spezifischen Bedürfnissen der Schülerinnen und Schüler präzisiert (Abschnitt 4.3 SchR, Art. 83 ff.). So sind unter anderem folgende Massnahmen vorgesehen:

Schülerinnen und Schülern mit Lern- oder Entwicklungsschwierigkeiten kann pädagogischer Stützunterricht einzeln oder einer kleinen Gruppe (SchR Art. 85), niederschwellige sonderpädagogische Massnahme (SchR Art. 86), eine Verlängerung des Zyklus (SchR Art. 88) und/oder verstärkte sonderpädagogische Massnahmen (SchR Art. 87) gewährt werden. Das Verfahren für die Gewährung von verstärkten sonderpädagogischen Massnahmen fällt in den Geltungsbereich des Gesetzes vom 11. Oktober 2017 über die Sonderpädagogik (SPG SRF 411.5.1), das am 1. August 2018 in Kraft getreten ist. Darüber hinaus wird jede Schülerin und jeder Schüler, die oder der in eine Regelklasse integriert ist und verstärkte sonderpädagogische Massnahmen erhält, im Schulkreis oder in der Schule dreifach gezählt (SchR Art. 44 Abs. 3 und 45 Abs. 3).

- > Schülerinnen und Schüler mit einer Behinderung oder Funktionsstörung können von Massnahmen zum Nachteilsausgleich profitieren (SchR Art. 89).
- > Für Schülerinnen und Schüler mit erheblichen Verhaltensauffälligkeiten sind die in Artikel 96 und 97 SchR genannten Massnahmen vorgesehen. Die sogenannten «SED-Massnahmen» («Massnahmen zur Unterstützung von Schulen beim Umgang mit verhaltensauffälligen Schülerinnen und Schülern») umfassen die schulinternen Massnahmen, die mobile Einheit und die Relaisklassen. Die mobile Einheit wird auf Begehren der Schuldirektion tätig und koordiniert ihre Einsätze mit ihr sowie falls notwendig mit anderen sozialpädagogischen und -medizinischen Fachstellen (SchR Art. 96 Abs. 1).
- > Zudem wird in Artikel 19 SchR das Angebot der Schulmediation und Schulsozialarbeit präzisiert. In seiner Sitzung vom 31. Januar 2022 hat der Staatsrat das *Konzept vom 12. Januar 2022 zur Umsetzung von Artikel 19 SchR: Schulmediation und Schulsozialarbeit an den obligatorischen Schulen 1H–11H des Kantons Freiburg* genehmigt. Die BKAD wird letztendlich über 46 VZÄ verfügen, die eine flächendeckende und schrittweise Einführung der Schulsozialarbeit 1H–11H ermöglichen, wie es der am 6. Oktober 2021 angenommene Auftrag des Grossen Rats vorsieht. Die Umsetzung dieses Konzepts sollte eine

¹ Eingereicht und begründet am 6. Oktober 2021, TGR S. 3909.

bessere, einfachere und schnellere Reaktion ermöglichen, indem für jede Situation die geeigneten Massnahmen ergriffen werden. Denn die Fachpersonen der Schulsozialarbeit bieten den Schülerinnen und Schülern bei sozialen, schulischen, persönlichen und familiären Schwierigkeiten eine wichtige Unterstützung an. Sie arbeiten Hand in Hand mit den schulinternen Akteurinnen und Akteuren, wirken aber durch ihre Zusammenarbeit mit dem kantonalen Sozialamt (KSA), dem Jugendamt (JA), dem Jugendgericht, den Friedensgerichten usw. auch in einem breiteren Netzwerk mit.

Bisher erfolgt die Koordination der SED-Massnahmen, der Schulmediation und der Schulsozialarbeit durch die Ämter der BKAD in enger Zusammenarbeit mit der Schuldirektion der betroffenen Schülerin oder des betroffenen Schülers und mit der Schulinspektorin oder dem Schulinspektor, die oder der in der betreffenden Sprachregion für diese Thematik zuständig ist. Im Rahmen der Arbeiten zum oben erwähnten neuen Konzept zur Umsetzung von Artikel 19 SchR wird auch eine Verbesserung dieser Koordination angestrebt. Ausserdem werden Überlegungen zur Koordination der sonderpädagogischen Massnahmen angestellt.

Das Schulgesetz (Art. 63 ff) sieht ebenfalls die Möglichkeit vor, dass die Schülerinnen und Schüler die logopädischen, psychologischen und psychomotorischen Dienste in Anspruch nehmen können. Die Gemeinden bieten diesen Dienst an (Art. 63) und die BKAD koordiniert die diesbezüglichen Aktivitäten. Am 1. Januar 2022 sind dazu neue Richtlinien in Kraft getreten. Sie ersetzen die sogenannten «Macheret-Normen» und legen einen neuen Rahmen für die Subventionierung der Schuldienste fest. So ist darin unter anderem vorgesehen, dass die BKAD pro Kalenderjahr und im Rahmen der verfügbaren Mittel die Zuteilung der Vollzeitstellen von Therapeutinnen und Therapeuten pro Schuldienst und pro pädagogisch-therapeutischer Massnahme festlegt. Dabei stützt sie sich auf die Anzahl Schülerinnen und Schüler pro Gemeinde und Unterrichtssprache und wendet Gewichtungszindizes sowie Richtwerte an, die die Bedürfnisse der Schülerinnen und Schüler und die sozialen und wirtschaftlichen Gegebenheiten der Gemeinden widerspiegeln (Richtlinien der BKAD betreffend die Schuldienste vom 22.12.2021, Art. 8).

Darüber hinaus können gemäss dem Grundsatz des Schutzes unverzüglich die nötigen Schutzmassnahmen ergriffen werden, um der Gefährdung der Schülerin oder des Schülers selbst vorzubeugen, die Gefahren zu mindern oder auszuschalten (Art. 20 JuG, SGF 835.5). In Anwendung der Gesetzgebung über den Kinderschutz informieren die Lehrpersonen und die sozialpädagogischen Fachpersonen die Schuldirektion, wenn es scheint, dass ein Kind Hilfe benötigt. Diese meldet den Fall der Kinderschutzbehörde und informiert das Schulinspektorat (Art. 102 und Art. 71 SchR, Art. 314d ZGB AS 210). Bei der Jugendbrigade können sich

die Schuldirektionen an eine Fachperson für das schulische Umfeld innerhalb dieser Einheit wenden.

In Zusammenarbeit mit den beteiligten Fachpersonen sorgt die Schuldirektion für die Umsetzung, die Kontrolle und die regelmässige Evaluation der gewährten Massnahmen, wobei sie deren Zweckmässigkeit und deren Übereinstimmung mit den Bedürfnissen der Schülerinnen und Schüler überprüft (Art. 84 Abs. 1 SchR). Die bestehenden Unterstützungsmassnahmen sind den Schuldirektionen und den für dieses Thema zuständigen Schulinspektorinnen und Schulinspektoren bestens bekannt. Sie nutzen sie und koordinieren sie bestmöglich mit den verschiedenen Akteurinnen und Akteuren, um auf die jeweilige Situation der betroffenen Schülerinnen und Schülern angemessen reagieren zu können. Der Einbezug mehrerer Fachstellen und Fachpersonen für jeden spezifischen Fall und dessen Entwicklung im Laufe der Zeit erfordert jedoch einen hohen Koordinationsaufwand. Im Sinne einer kontinuierlichen Verbesserung werden derzeit Denkansätze mit dem Ziel der Optimierung dieser Koordinierungsbemühungen verfolgt.

Schlussbemerkungen

Das am 1. August 2015 in Kraft getretene Schulgesetz (SchG) und sein Reglement (SchR), ab 2017 verstärkt durch das Gesetz über die Sonderpädagogik (SPG) und das dazugehörige Reglement (SPR), enthalten alle gesetzlichen Bestimmungen, die für eine harmonisierte und gleichberechtigte Umsetzung der Massnahmen zur Förderung des Schulklimas für die deutsch- und französischsprachigen Schülerinnen und Schüler des Kantons erforderlich sind. Die verschiedenen Unterstützungsmassnahmen für Schülerinnen und Schüler mit besonderem Bildungsbedarf sind in diesen Rechtsgrundlagen definiert. Der Staatsrat ist der Ansicht, dass die Erstellung einer zusätzlichen Liste nicht notwendig ist.

Dennoch erfordert die Koordination der verschiedenen Angebote, die in den betreffenden Rechtsgrundlagen vorgesehen sind, erhebliche Anstrengungen. Eine Analyse der Abläufe der Koordination mit dem Ziel, diese zu verbessern, drängt sich daher auf. Entsprechende Aktionen fanden oder finden gegenwärtig bei der BKAD statt, insbesondere im Zusammenhang mit der Umsetzung des Konzepts der Schulmediation und Schulsozialarbeit in den Schulen der obligatorischen Schulzeit 1H–11H des Kantons Freiburg.

Gleichzeitig ist mit dem Inkrafttreten der neuen Richtlinien für die logopädischen, psychologischen und psychomotorischen Dienste am 1. Januar 2022 bereits eine der Forderung des Postulats erfüllt, nämlich das aus den sogenannten «Macheret-Normen» resultierende Dotationssystem zu überprüfen.

Abschliessend empfiehlt der Staatsrat dem Grossen Rat:

- > das Postulat aufzuteilen;

- > den Teil anzunehmen, der auf die Erstellung eines Syntheseberichts abzielt, in dem Lösungen zur Verbesserung der Koordination der bestehenden Unterstützungsmassnahmen erläutert werden;
- > den Teil, der die Schaffung eines Katalogs von Unterstützungsmassnahmen für Schülerinnen und Schüler mit besonderem Bildungsbedarf betrifft, sowie den Teil, der eine Überprüfung der Regelung zur Dotation der Schuldienste fordert, abzulehnen.

Falls die Aufteilung abgelehnt wird, beantragt der Rat, das Postulat abzulehnen.

Den 15. März 2022

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 1259ff.

Postulat 2021-GC-157 Grégoire Kubski au nom du Club culture Pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois¹

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat prend note des préoccupations du Club culture, transmises par postulat par le Député Grégoire Kubski.

Le gouvernement s'engage activement afin de mettre en place et favoriser les conditions d'apprentissage de la musique dans les institutions scolaires. Il constate d'ailleurs que le dynamisme de la scène musicale fribourgeoise est bien réel.

Les Services de l'enseignement obligatoire de langue française et allemande (SEnOF et DOA), le Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré (S2), l'Université de Fribourg (UNIFR), la Haute Ecole Pédagogique Fribourg (HEP | PH FR), la Haute Ecole de Musique VD-VS-FR (HEMU), le Conservatoire de Fribourg (COF), le Service de la culture de l'Etat de Fribourg (SeCu) œuvrent à une transmission pédagogique et une sensibilisation à la pratique et culture musicales de qualité et pérenne. Plusieurs instruments sont à leur disposition et développés à cette fin.

1. Enseignement de la musique dans les plans d'études de la scolarité obligatoire

L'enseignement de la musique à l'école obligatoire du canton de Fribourg relève de la mise en application du Plan d'Etudes Romand (PER) et du Lehrplan 21. Dans ce cadre, des groupes de travail ont notamment pour objectif de développer des pistes

de réflexion et de soutien au personnel enseignant. La mise en œuvre du concept de l'évaluation et des nouveaux moyens de musique se trouve actuellement au centre des réunions de ces groupes de travail. Ceux-ci sont constitués d'enseignants et d'enseignantes ainsi que d'un collaborateur pédagogique.

2. Nouveaux moyens d'enseignement

Du fait de sa longue tradition musicale et chorale, le canton de Fribourg a mis sur pied un groupe de rédaction avec pour objectif de réaliser des nouveaux moyens d'enseignement de la musique dans le cadre du Plan d'Etudes Romand. La réalisation de ce projet est bien avancée. Elle débouchera sur plusieurs séries de ressources pédagogiques pour les différents niveaux scolaires et sur une plateforme numérique spécifique. Des enseignants et enseignantes ont déjà testé ces nouveaux moyens avec des classes pilotes. Leurs retours sont en phase d'analyse. Cette initiative fribourgeoise, rejointe par le canton du Valais, démontre une solide volonté du Conseil d'Etat de développer cette discipline pour les élèves du canton.

3. Programme Sports-Arts-Formation

Le programme Sports-Arts-Formation permet aux sportives et sportifs de talent et aux artistes d'obtenir des allègements scolaires et des mesures particulières. L'offre actuelle démontre la bonne collaboration entre les cycles d'orientation (CO), les collèges et le COF pour les élèves du Secondaire 1 et 2 répondant aux critères SAF. Un renforcement de SAF est toutefois en cours afin de mieux répondre aux besoins actuels et d'améliorer la détection précoce des talents.

4. Programme Culture & Ecole

La sensibilisation à la culture est une porte d'entrée favorisant notamment l'attrait pour la musique. Le programme «Culture & Ecole» mis en place dans les écoles permet un accès à une offre musicale professionnelle variée pour les élèves sur l'ensemble du territoire cantonal et favorise ainsi la rencontre avec des musiciennes et musiciens de la région. Le spectacle est accompagné d'une activité de médiation et est accessible aux classes à des conditions financières allégées, gratuites dans certains cas. Les enseignantes et enseignants présentent les activités, sensibilisent les élèves à l'aide d'un dossier pédagogique (DP) élaboré par les actrices et acteurs culturel-le-s. Après l'événement, ce travail se poursuit en classe.

5. Programme Jeunesse et Musique

Les associations faitières cantonales soutiennent le programme «Jeunesse et Musique» (J+M) mis en place par la Confédération dès 2016. Ce programme propose un soutien à des cours et à des camps de musique pour enfants et jeunes de 4 à 25 ans, ainsi qu'à la formation initiale et continue pour les monitrices et moniteurs de ces activités. La participation

¹ Déposé et développé le 15 octobre 2021, BGC p. 4702.

active des sociétés de musique aux modules de formation démontre le réel intérêt de cette offre au niveau cantonal.

6. Formation pédagogique

Dans le canton, la formation pédagogique des enseignantes et enseignants de la discipline musique est sous la responsabilité de la HEP | PH FR, de l'UNIFR et de l'HEMU. La formation en Bachelor et Master «Musique à l'école» (MUSEC) dispensée par l'HEMU représente un point fort pour une formation complète et adaptée du corps enseignant pour le Secondaire 1 et 2. Cette formation disciplinaire nécessite un complément par une formation pédagogique à la HEP VD ou HEP BEJUNE.

7. Présence de formations musicales et de chœurs dans les écoles

Les chœurs et les formations instrumentales favorisent la découverte et la motivation des élèves à la pratique musicale. Cette offre existe dans tous les établissements du cycle 3 et du secondaire 2 de formation générale du canton. D'autre part, les établissements scolaires peuvent choisir d'accueillir des formations musicales extra-scolaires pour des présentations/interventions, lorsque celles-ci en font la demande.

8. Enseignement de la musique au Secondaire 2 (formation générale)

Avec la révision de la formation à l'École de Culture Générale (ECG), l'enseignement de la musique a été renforcé dans la filière pédagogique.

Au collège, les étudiantes et étudiants choisissent entre la discipline Musique et les Arts Visuels comme branche fondamentale. Pour celles et ceux qui souhaitent approfondir leur pratique musicale, l'option spécifique (OS) ou l'option complémentaire (OC) Musique sont proposées en parallèle. Le cours d'instrument prévu par l'OS Musique est suivi au Conservatoire et est pris en charge financièrement par l'Etat.

9. Commission COFEC (Conservatoire et Ecole)

Le mandat de la commission COFEC a été signé en octobre 2021. Ce projet a pour mission de consolider les liens entre le COF et l'école obligatoire fribourgeoise, de favoriser des projets communs, développer des synergies et harmoniser les pratiques d'enseignement de la musique (ainsi que des arts de la scène) entre ces institutions.

10. Filière intensive Musique

La filière intensive Musique et la classe préprofessionnelle mises en place au COF offrent la possibilité aux élèves démon-

trant un potentiel prometteur de choisir cet avenir professionnel. Elle s'adresse aux élèves du canton de scolarité obligatoire, particulièrement talentueux-ses et motivés-e-s dans un objectif de les réunir et les encadrer dans un programme de formation spécifique. Ce cursus a également pour objectif de préparer ces mêmes élèves aux classes préprofessionnelles en vue d'une admission future dans une haute école de musique. Les premières admissions ont eu lieu en février 2022 pour une rentrée effective en septembre 2022.

Conclusion

Le Conseil d'Etat remercie le postulant et le Club Culture pour son intérêt envers l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois. Il constate qu'un réel dynamisme existe tant au niveau institutionnel qu'associatif dans le canton autour de cette discipline qu'il considère comme importante.

Les structures et projets existants, tels que l'arrivée de nouveaux moyens d'enseignement, la commission COFEC, les structures SAF, jeunes talents et préprofessionnelle du COF, le programme «Jeunesse et Musique» (J+M) font notamment partie des moteurs de ce dynamisme.

Au regard de ces éléments, le Conseil d'Etat estime que l'Etat de Fribourg développe des atouts concrets dans le but de favoriser et stimuler la pratique de la musique chez les jeunes fribourgeoises et fribourgeois. Les conditions sont ainsi en place afin d'assurer un enseignement de qualité de cette discipline et de proposer une offre musicale diversifiée. Le soutien aux jeunes talents est à même de créer des vocations dans ce domaine permettant sans aucun doute d'assurer une brillante relève. Les récents succès comme ceux de Gjon's tears et de l'ensemble de cuivres Euphonia, sacré champion suisse de sa catégorie en novembre 2021, le prouvent.

Le présent postulat donne cependant l'occasion de mener une réflexion ciblée sur une discipline impliquant de nombreuses institutions qui travaillent au sein d'un réseau complexe. Le Conseil d'Etat propose donc de saisir cette opportunité, en concentrant son analyse sur les points suivants:

- > Evaluation des forces et faiblesses du modèle fribourgeois relatif à la sensibilisation pratique à la musique en milieu scolaire dès le cycle primaire.
- > Analyse des pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique à travers diverses formes de soutien aux enseignantes et enseignants généralistes.
- > Réflexion sur les pistes de renforcement possibles des synergies entre les centres de formation pédagogique (HEP/CERF) et les structures existantes et performantes en matière musicale pratique (COF et HEMU).
- > Liste des développements dans la formation musicale depuis la votation populaire sur l'article constitutionnel 67a Cst. concernant cette discipline.

- > Analyse des pistes d'amélioration pour les mesures visant la détection et le soutien aux jeunes talents.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose donc d'accepter ce postulat en préparant un rapport sur les points spécifiés ci-dessus.

Le 29 mars 2022

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 1265ss.

—

Postulat 2021-GC-157 Grégoire Kubski in Namen des Kulturclubs Verbesserungsmöglichkeiten für den Musikunterricht an Freiburger Schulen¹

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat nimmt die Anliegen des Kulturclubs zur Kenntnis, die ihm von Grossrat Grégoire Kubski in einem Postulat vorgebracht wurden.

Die Regierung setzt sich engagiert dafür ein, gute Voraussetzungen für die musikalische Bildung an den Schulen zu schaffen und zu fördern. Sie hält im Übrigen fest, dass die Freiburger Musikszene sehr dynamisch ist.

Die Ämter für deutsch- und französischsprachigen obligatorischen Unterricht (DOA und SEnOF), das Amt für Unterricht der Sekundarstufe 2 (S2), die Universität Freiburg (UNIFR), die Pädagogische Hochschule Freiburg (HEP | PH FR), die Haute Ecole de Musique VD-VS-FR (HEMU), das Konservatorium Freiburg (KF), das Amt für Kultur (KA) setzen sich für eine qualitativ hochstehende und nachhaltige pädagogische Wissensvermittlung und Sensibilisierung für das Musizieren und die Musikkultur ein. Ihnen stehen dazu mehrere Instrumente zur Verfügung.

1. Musikunterricht in den Lehrplänen für die obligatorische Schule

Der Musikunterricht an den obligatorischen Schulen des Kantons Freiburg erfolgt im Zuge der Umsetzung des Westschweizer Lehrplans (PER) und des Lehrplans 21. In diesem Zusammenhang wurden Arbeitsgruppen gebildet, die unter anderem die Aufgabe haben, Denkanstösse zu geben und Unterstützungsmöglichkeiten für die Lehrpersonen zu erarbeiten. An den Sitzungen dieser Arbeitsgruppen steht derzeit die Umsetzung des Beurteilungskonzepts und die Einführung der neuen Lehrmittel für den Musikunterricht im Mittelpunkt. Diese Arbeitsgruppen bestehen aus Lehrpersonen sowie einem pädagogischen Mitarbeiter.

2. Neue Lehrmittel

Der Kanton Freiburg, der eine langen Musik- und Chortradition besitzt, hat ein Redaktionsteam eingesetzt, dessen Aufgabe es ist, im Rahmen des Westschweizer Lehrplans PER neue Lehrmittel für den Musikunterricht zu erstellen. Es sollen mehrere Serien von pädagogischen Ressourcen für die verschiedenen Schulstufen sowie eine spezielle digitale Plattform entstehen. Die Arbeiten an diesem Projekt sind bereits weit fortgeschritten. Einige Lehrpersonen haben die neuen Lehrmittel bereits mit Pilotklassen getestet. Ihre Rückmeldungen werden derzeit ausgewertet. Diese Freiburger Initiative, der sich auch der Kanton Wallis angeschlossen hat, zeigt den festen Willen des Staatsrats, dieses Fach für die Schülerinnen und Schüler des Kantons weiterzuentwickeln.

3. Förderprogramm Sport-Kunst-Ausbildung

Dank dem Förderprogramm Sport-Kunst-Ausbildung (SKA) können Nachwuchstalente im Sport oder in künstlerischen Bereichen von Stundenplan-Anpassungen sowie zusätzlich von besonderen Unterstützungsmassnahmen profitieren. Das aktuelle Angebot zeigt die gute Zusammenarbeit der Orientierungsschulen (OS), der Kollegien und des Konservatoriums für die Schülerinnen und Schüler der Sekundarstufen 1 und 2, die die Kriterien des Förderprogramms erfüllen. Das SKA-Förderprogramm wird gegenwärtig erweitert, um den aktuellen Bedürfnissen besser gerecht zu werden und die Früherkennung von Talenten zu verbessern.

4. Programm Kultur & Schule

Die Sensibilisierung für die Kultur ist ein guter Weg, um namentlich die Musik und die Musikpraxis attraktiver zu machen. Das an den Schulen eingeführte Programm «Kultur & Schule» ermöglicht den Schülerinnen und Schülern den Zugang zu einem vielfältigen professionellen Musikangebot im gesamten Kantonsgebiet und fördert so die Begegnung mit Musikerinnen und Musikern aus der Region. Die Aufführungen werden den Schulen zu finanziell vorteilhaften Bedingungen angeboten und sind in einigen Fällen sogar kostenlos. Die Aufführung wird von einer Vermittlungsaktivität begleitet, welche die Schülerinnen und Schüler auf die Aufführung vorbereitet und danach das Erlebte nachbearbeitet. Den Lehrpersonen werden hierfür von Kulturakteurinnen und -akteuren erstellte pädagogische Dossiers zur Verfügung gestellt. Nach der Veranstaltung wird diese Arbeit im Unterricht fortgesetzt.

5. Programm Jugend und Musik

Die kantonalen Dachverbände unterstützen das vom Bund ab 2016 eingeführte Programm «Jugend und Musik» (J+M). Dieses Programm bietet eine Unterstützung für Musikurse und -lager für Kinder und Jugendliche im Alter von 4 bis

¹ Eingereicht und begründet am 15. Oktober, TGR S. 4702.

25 Jahren sowie für die Aus- und Weiterbildung der Leiterinnen und Leitern dieser Aktivitäten. Die aktive Teilnahme der Musikvereine an den Ausbildungsmodulen zeigt, dass im Kanton ein echtes Interesse an diesem Angebot besteht.

6. Pädagogische Ausbildung

Im Kanton sind für die pädagogische Ausbildung der Lehrpersonen im Fach Musik die HEP | PH FR, die UNIFR und die HEMU zuständig. Die von der HEMU angebotene Bachelor- und Masterausbildung «Musique à l'école» (MUSEC, Musik in der Schule) bietet eine umfassende und angemessene Ausbildung für Musiklehrpersonen der Sekundarstufen 1 und 2. Für diese fachspezifische Ausbildung ist ergänzend eine pädagogische Ausbildung an der HEP VD oder HEP BEJUNE erforderlich.

7. Auftritte von Musikformationen und Chören in den Schulen

Chöre und Instrumentalgruppen regen die Schülerinnen und Schüler an, sich mit der Musikpraxis vertraut zu machen, und motivieren sie, selber zu musizieren. Dieses Angebot besteht an sämtlichen Orientierungsschulen und allgemeinbildenden Schulen der Sekundarstufe 2 des Kantons. Auch können Schulen sich dafür entscheiden, schulexterne Musikgruppen auftreten zu lassen, wenn diese darum ersuchen.

8. Musikunterricht auf der Sekundarstufe 2 (Allgemeinbildung)

Mit der Überarbeitung der Fachmittelschulausbildung wurde der Musikunterricht im Berufsfeld Pädagogik gestärkt.

An den Kollegien wählen die Schülerinnen und Schüler zwischen dem Fach Musik und Bildnerisches Gestalten als Grundlagenfach. Für diejenigen, die ihre musikalische Praxis vertiefen möchten, wird parallel dazu das Schwerpunktfach oder das Ergänzungsfach Musik angeboten. Der im Schwerpunktfach Musik vorgesehene Instrumentalunterricht wird am Konservatorium erteilt und vom Staat finanziell unterstützt.

9. Kommission COFEC (Konservatorium und Schule)

Das Mandat der COFEC-Kommission wurde im Oktober 2021 unterzeichnet. Mit diesem Projekt sollen die Zusammenarbeit zwischen dem Konservatorium und den obligatorischen Schulen im Kanton Freiburg gefestigt, gemeinsame Projekte gefördert, Synergien genutzt und die Unterrichtspraxis im Fach Musik (sowie in den darstellenden Künsten) dieser beiden Institutionen harmonisiert werden.

10. Intensivstudiengang für junge Musiktalente

Der Intensivstudiengang für junge Musiktalente und die Berufsvorbereitungsklasse am Konservatorium bieten Schülerinnen und Schülern mit vielversprechendem Potenzial die Möglichkeit, sich für diese berufliche Zukunft zu entscheiden. Sie richtet sich an besonders talentierte und motivierte Schülerinnen und Schüler an den obligatorischen Schulen des Kantons mit dem Ziel, sie in einem speziellen Ausbildungsprogramm gemeinsam zu betreuen. Dieses Förderprogramm soll zudem die betreffenden Schülerinnen und Schüler auf die berufsvorbereitenden Klassen vorbereiten, damit sie später an einer Musikhochschule aufgenommen werden. Die ersten Zulassungen erfolgten im Februar 2022 für einen effektiven Studienbeginn im September 2022.

Schlussbemerkungen

Der Staatsrat dankt dem Postulanten und dem Kulturklub für sein Interesse am Musikunterricht an den Freiburger Schulen. Er stellt fest, dass im Kanton sowohl auf institutioneller als auch auf Verbandsebene sehr viel für dieses Fach und dieses Thema getan wird, was er als wichtig erachtet.

Dieses Engagement zeigt sich in den bereits bestehenden Strukturen und Projekten wie etwa die Einführung neuer Lehrmittel, die COFEC-Kommission, das SKA-Förderprogramm, die Talentförderung und Berufsvorbereitung am Konservatorium sowie das Programm «Jugend und Musik» (J+M).

Aufgrund dieser Feststellungen ist der Staatsrat der Ansicht, dass im Staat Freiburg konkrete Angebote vorhanden sind, um die musikalische Praxis der jungen Freiburgerinnen und Freiburger zu fördern und zu stimulieren. Die Voraussetzungen sind da, um einen qualitativ hochwertigen Unterricht im Fach Musik zu gewährleisten und ein vielfältiges Musikangebot bereitzustellen. Die Unterstützung junger Talente kann Berufungen wecken und zweifellos für einen glänzenden Nachwuchs sorgen. Jüngste Erfolge wie die von Gjon's Tears und der Brassband Euphonia, die im November 2021 in ihrer Kategorie den Schweizermeistertitel gewonnen hat, belegen dies.

Das vorliegende Postulat bietet sich jedoch an, um für vertiefte Überlegungen zu einem Fach anzustellen, bei dem zahlreiche Institutionen in einem komplexen Netzwerk tätig sind. Der Staatsrat schlägt daher vor, diese Gelegenheit zu nutzen, wobei er sich bei seiner Analyse auf folgende Punkte konzentrieren möchte:

- > Evaluation der Stärken und Schwächen des Freiburger Modells im Hinblick auf die praktische Sensibilisierung für die Musik an der Schule ab der Primarstufe.
- > Analyse von Verbesserungsmöglichkeiten des Musikunterrichts durch verschiedene Unterstützungsangebote für Lehrpersonen, die als Generalistinnen und Generalisten unterrichten.

- > Überlegungen zu möglichen Wegen, um die Synergien zwischen den Bildungsinstitutionen für die Lehrpersonenausbildung (PH/CERF) und den bestehenden und erfolgreichen Strukturen im Bereich der Musikpraxis (Konservatorium und HEMU) zu stärken.
- > Verzeichnis der Entwicklungen in der musikalischen Bildung seit der Volksabstimmung über den Verfassungartikel 67a BV zu diesem Fach.
- > Analyse von Verbesserungsmöglichkeiten für die Massnahmen zur Früherkennung und Unterstützung junger Talente.

Der Staatsrat schlägt daher vor, das Postulat anzunehmen und einen Bericht über die oben erläuterten Punkte vorzubereiten.

Den 29. März 2022

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 1265ff.

Motion 2021-GC-162 Chantal Pythoud-Gaillard/Martine Fagherazzi Augmentation des allocations familiales et de formation cantonales¹

Réponse du Conseil d'Etat

1. Principe

Les allocations familiales servent à compenser, dans une certaine mesure, les charges familiales. Elles visent à couvrir une partie de frais que doivent assumer les parents pour l'entretien de leurs enfants. Sur la base des dispositions légales, elles sont octroyées par les caisses d'allocations familiales et versées aux bénéficiaires par les employeurs et employeuses en ce qui concerne les salarié-e-s et directement aux ayants droit pour les personnes de condition indépendante.

La loi fédérale sur les allocations familiale est une loi cadre qui fixe les principes fondamentaux de ces prestations d'assurances sociales. Les prestations consistent en une allocation mensuelle pour enfant versée jusqu'à l'âge de 16 ans et une allocation mensuelle de formation qui est versée durant une formation post-obligatoire, mais au plus tôt dès l'âge de 15 et au plus tard jusqu'à l'âge de 25 ans.

La législation fédérale prévoit un montant minimal d'allocation mensuelle pour enfant de 200 francs et d'allocation de formation de 250 francs. Les cantons peuvent prévoir dans leur régime d'allocations familiales des montants plus importants ainsi que le versement d'une allocation de naissance ou d'adoption pour lequel aucune limite minimale n'est fixée.

Les allocations sont financées par les cotisations des employeurs, des employeuses et des personnes actives de condition indépendante. Les employé-e-s ne participent pas au financement de ces prestations (à l'exception du canton du Valais avec un prélèvement de 0,3% de cotisation, valeur 2019). Les cotisations sont fixées en pour cent du revenu soumis à cotisations AVS. Pour les personnes exerçant une activité lucrative indépendante, les cotisations ne sont prélevées que sur la part de revenu qui équivaut au montant maximal du gain assuré dans l'assurance-accidents obligatoire.

Conformément à la législation fédérale, les personnes sans activité lucrative bénéficient également de ces prestations si leur revenu imposable est égal ou inférieur à une fois et demie le montant d'une rente de vieillesse complète maximale de l'AVS et qu'aucune prestation complémentaire de l'AVS/AI n'est perçue. Ces allocations sont, dans le canton de Fribourg, entièrement financées par les pouvoirs publics (50% canton et 50% communes).

2. Gestion

Le régime des allocations familiales est géré par les caisses de compensation pour allocations familiales qui ont pour tâches de fixer et de prélever les cotisations, de prendre et notifier les décisions et de verser les allocations.

Les caisses de compensation pour allocations familiales sont financées par les cotisations, les revenus et les prélèvements provenant de la réserve de couverture des risques de fluctuation et les versements provenant d'une éventuelle compensation cantonale.

Les caisses de compensation pour allocations familiales veillent à leur équilibre financier en constituant une réserve adéquate de couverture des risques de fluctuation. Celle-ci est adéquate lorsque son avoir se monte au minimum à 20% et au maximum à 100% de la dépense annuelle moyenne pour les allocations familiales.

3. Situation du canton de Fribourg

Au cours des vingt dernières années, les montants des allocations ont été augmentés à quatre reprises. Ainsi, les allocations pour enfants et de formation ont été augmentées de 20 francs en 2005, de 10 francs en 2007, de 15 francs en 2013 et de 20 francs en 2020. L'allocation de naissance a, quant à elle, été augmentée pour la dernière fois en 2005, de 500 francs.

Si les montants des allocations ont été adaptés en 2005, 2007 et 2013 par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'article 19 alinéa 4 de la loi cantonale sur les allocations familiales, après entente des milieux intéressés, ils ont été adaptés en 2020 directement par le Grand Conseil dans le cadre de l'adoption de projet de réforme fiscale des entreprises.

¹ Déposée et développée le 3 novembre 2021, BGC p. 4703.

Actuellement l'allocation pour enfants se monte ainsi à 265 francs (285 francs dès le 3^e enfant), l'allocation de formation à 325 francs (345 francs dès le 3^e enfant) et l'allocation de naissance ou d'adoption à 1500 francs.

4. Comparaison intercantonale

La comparaison intercantonale montre que, en 2022, huit cantons ont fixé le montant de l'allocation familiale pour enfant à 200 francs (AG, BL, GL, SO, TI, LU, ZH, TG), trois cantons à 220 francs (GR, OW, NE), six cantons à 230 francs (AI, AR, SG, SZ, BE, SH), deux cantons à 240 francs (NW, UR), un canton à 265 francs (FR), trois cantons à 275 francs (BS, JU, VS) et trois cantons à 300 francs (ZG, GE, VD). A noter que certains cantons offrent des montants d'allocations pour enfants légèrement plus élevés dès le 3^e enfant (NE, FR, VS, GE, VD) ou dès l'âge de 12 ans (LU, ZH).

En synthèse, la situation se présente ainsi:

| Cantons | Montants des allocations pour le premier enfant |
|--------------------------------|---|
| AG, BL, GL, SO, TI, LU, ZH, TG | 200 francs |
| GR, OW, NE | 220 francs |
| AI, AR, SG, SZ, BE, SH | 230 francs |
| NW, UR | 240 francs |
| FR | 265 francs |
| BS, JU, VS | 275 francs |
| ZG, GE, VD | 300 francs |

Concernant l'allocation de formation, sept cantons ont fixé le montant à 250 francs (AG, BL, GL, SO, TI, LU, ZH), deux cantons à 270 francs (GR, OW), cinq cantons à 280 francs (TG, AI, AR, SG, SZ), quatre cantons à 290 francs (BE, SH, NW, UR), deux cantons à 300 francs (NE, ZG), trois cantons à 325 francs (FR, BS, JU), deux cantons à 400 francs (GE, VD) et un canton à 425 francs (VS). Dans ce domaine, certains cantons ont également fixé des allocations de formation plus élevées pour dès le 3^e enfant (NE, FR, VS, GE, VD) ou dès l'âge de 18 ans (ZG).

En synthèse, la situation se présente ainsi:

| Cantons | Montants des allocations de formation pour le premier enfant |
|----------------------------|--|
| AG, BL, GL, SO, TI, LU, ZH | 250 francs |
| GR, OW | 270 francs |
| TG, AI, AR, SG, SZ | 280 francs |
| BE, SH, NW, UR | 290 francs |
| NE, ZG | 300 francs |
| FR, BS, JU | 325 francs |
| GE, VD | 400 francs |
| VS | 425 francs |

En matière d'allocation de naissance ou d'adoption, dix-sept cantons n'en prévoient pas, deux cantons prévoient une allocation de 1000 francs (LU, SZ), deux cantons à 1200 francs (NE, UR), trois cantons à 1500 francs (FR, JU, VD) et deux cantons à 2000 francs (VS, GE).

| Cantons | Montants des allocations de naissance |
|--|---------------------------------------|
| AG, BL, GL, SO, TI, ZH, TG, GR, OW, AI, AR, SG, BE, SH, NW, BS, ZG | – |
| LU, SZ | 1000 francs |
| NE, UR | 1200 francs |
| FR, JU, VD | 1500 francs |
| VS, GE | 2000 francs |

Il en ressort que le canton de Fribourg se trouve au 3^e rang en termes de montants les plus élevés d'allocations pour enfants, au 3^e rang également en ce qui concerne les montants d'allocations de formation et au 2^e rang pour les allocations de naissance.

5. Conséquence financière de la hausse des allocations

Selon les derniers chiffres publiés par l'Office fédéral des assurances sociales, qui concernent l'année 2019, un total de 201.89 millions de francs de prestations d'allocations familiales, dont 139.23 millions de francs d'allocations pour enfant, 58.73 millions de francs d'allocations de formation et 3.94 millions de francs d'allocations de naissance, a été versé par l'ensemble de plus de cinquante caisses de compensation actives dans le canton de Fribourg.

Ce sont ainsi de 51 437 enfants qui ont donné droit à des allocations pour enfants, 18 261 personnes à des allocations de formation et 2649 enfants à des allocations de naissance.

La présente motion demande une augmentation de l'allocation pour enfant de 35 francs (de 40 francs dès le 3^e enfant), de l'allocation de formation de 35 francs (55 francs dès le 3^e enfant) et de l'allocation de naissance de 500 francs.

Par conséquent, sur la base de la situation 2019, la hausse des allocations proposée engendrerait des dépenses annuelles supplémentaires de 30.59 millions de francs, à charge des employeurs, employeuses et des personnes de condition indépendante via leurs cotisations. A cela s'ajoute encore une hausse supplémentaire entre 6.12 et 30,59 millions de francs correspondant aux réserves de fluctuation que les caisses de compensation doivent créer sur ces prestations (pour rappel entre 20% et 100% de réserve de fluctuation par rapport aux prestations).

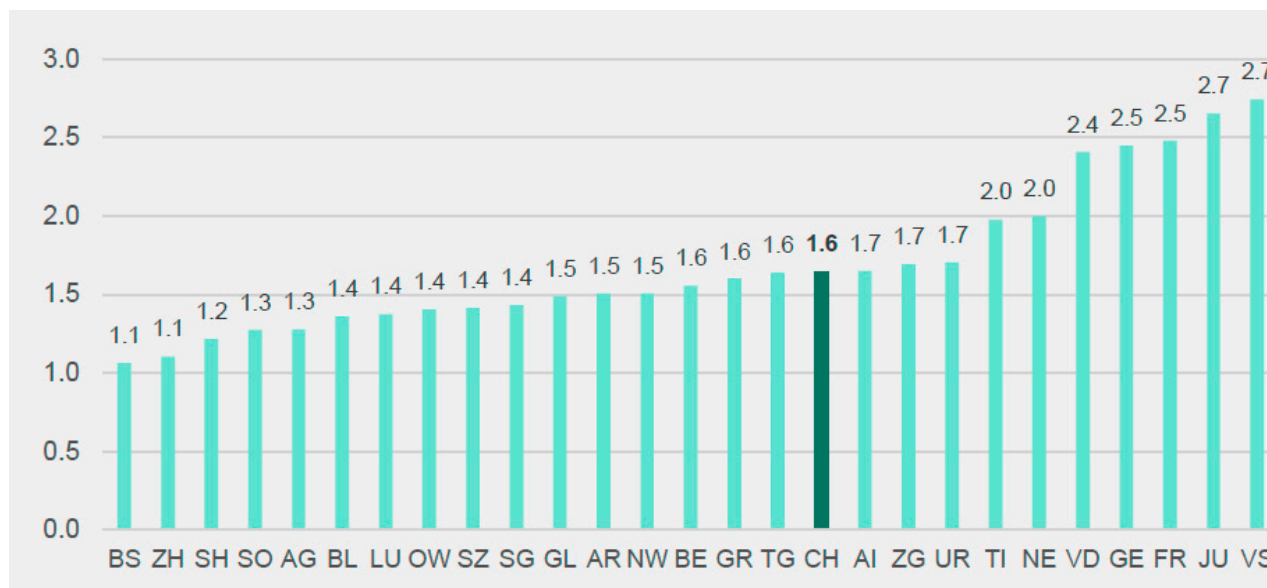
La hausse de cotisations nécessaires au financement des prestations correspond entre 0,3% et 0,6% des revenus assurés, soit une hausse significative des charges pour le tissu écono-

mique fribourgeois. A titre d'exemple, pour l'Etat-employeur, l'augmentation de 0,3% représenterait une charge supplémentaire de 4,65 millions de francs, respectivement 9,3 millions de francs pour une augmentation de 0,6%.

Or, en comparaison intercantonale, il s'avère que le taux de cotisations d'allocations familiales est déjà très élevé dans le canton de Fribourg, puisqu'il représente le 3^e plus élevé de

Suisse, ce qui va de pair avec les montants élevés d'allocations (3^e rang également).

En effet, l'Office fédéral des assurances sociales a calculé pour chaque canton le taux de cotisations pondéré (somme des prestations par rapport à la somme des revenus assurés) et il en ressort, comme l'illustre le graphique ci-dessous, que seuls deux cantons connaissent, en 2019 (dernière année connue), des taux encore plus élevés que le canton de Fribourg.



Taux de cotisations pondéré des employeurs

Source: Statistique des allocations familiales 2019, Office fédéral des assurances sociales

Avec la hausse des allocations pour enfant et des allocations de formation de 20 francs intervenue en 2020, la situation est encore plus défavorable pour les employeurs et employeuses. Aussi, avec les hausses supplémentaires proposées par la présente motion, le canton de Fribourg aurait le taux de cotisations le plus lourd de Suisse à supporter par son tissu économique compte tenu des montants élevés d'allocations et d'une masse salariale ou de revenus assurés plus bas par rapport à d'autres cantons.

Il est utile de relever qu'en 2020, lors de la dernière augmentation du montant des allocations en lien avec la réforme fiscale, le Conseil d'Etat a estimé légitime de demander au patronat de financer des mesures d'accompagnement à cette réforme, notamment déjà par la prise en charge de cette augmentation des allocations familiales via une hausse de cotisations. Aussi, le message 2017-DFIN-79 au Grand Conseil accompagnant le projet de loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale mentionnait que «*Dans les limites de ses compétences, le Conseil d'Etat s'engage à ce que le montant des allocations familiales ainsi augmenté soit maintenu durant au moins sept ans*». Aujourd'hui, une nouvelle hausse serait ainsi prématurée.

Par ailleurs, dans l'intervalle, la situation sanitaire liée au COVID-19 a eu des effets négatifs sur le fonctionnement de

l'économie. Une charge supplémentaire aux entreprises et indépendant-e-s, par le biais d'une hausse des cotisations que les Caisses devraient opérer pour financer ces prestations, ne semble pas appropriée dans la situation actuelle.

A noter encore que la hausse des allocations pour les personnes non actives à revenu modeste, entièrement financées par le canton (50%) et les communes (50%), entraînerait également une dépense supplémentaire de 0.33 millions pour les pouvoirs publics. En 2019, 643 enfants ont donné droit à des allocations pour enfants, 120 personnes à des allocations de formation et 39 enfants à des allocations de naissance.

6. Conclusion

Compte tenu de la situation déjà très favorable du canton de Fribourg, aux discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la réforme fiscale cantonale des entreprises et de la situation économique en lien avec le COVID, le Conseil d'Etat est d'avis qu'une hausse des montants d'allocation pour enfants, d'allocation de formation et d'allocation de naissance n'est pas opportune.

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de rejeter la présente motion.

Le 15 mars 2022

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 1273ss.

—

Motion 2021-GC-162 Chantal Pythoud-Gaillard/Martine Fagherazzi Erhöhung der kantonalen Familien- und Ausbildungszulagen¹

Antwort des Staatsrats

1. Grundsatz

Familienzulagen sorgen für einen gewissen Familienlastenausgleich. Sie sollen die Kosten, die den Eltern durch den Unterhalt ihrer Kinder entstehen, teilweise ausgleichen. Die Familienzulagen werden gestützt auf die gesetzlichen Grundlagen durch die Familienausgleichskassen zugesprochen und den begünstigten Arbeitnehmenden durch die Arbeitgebenden, den anspruchsberechtigten Selbstständigerwerbenden direkt ausbezahlt.

Das Bundesgesetz über die Familienzulagen und Finanzhilfen an Familienorganisationen (Familienzulagengesetz, FamZG) ist ein Rahmengesetz, das die grundlegenden Prinzipien dieser Sozialversicherungsleistungen festlegt. Die Leistungen bestehen aus einer monatlichen Kinderzulage, die bis zum vollendeten 16. Lebensjahr entrichtet wird, und einer monatlichen Ausbildungszulage, die während einer nachobligatorischen Ausbildung entrichtet wird, jedoch frühestens ab dem Beginn des Monats, in dem das Kind das 15. Altersjahr vollendet und längstens bis zum Ende des Monats, in dem es das 25. Altersjahr vollendet.

Das Bundesgesetz sieht eine monatliche Kinderzulage von mindestens 200 Franken und eine monatliche Ausbildungszulage von mindestens 250 Franken vor. Die Kantone können in ihren Familienzulagenordnungen höhere Kinder- und Ausbildungszulagen sowie auch Geburts- und Adoptionszulagen vorsehen, für die kein Mindestansatz vorgesehen ist.

Die Zulagen werden über die Beiträge der Arbeitgeberinnen und Arbeitgeber sowie der Selbstständigerwerbenden finanziert. Die Arbeitnehmenden beteiligen sich nicht an der Finanzierung dieser Leistungen (einzige Ausnahme: Kanton Wallis, Beitragssatz von 0,3%, Stand 2019). Die Beiträge werden in Prozent des AHV-pflichtigen Einkommens berechnet. Bei den Selbstständigerwerbenden werden die Beiträge nur auf dem Teil des Einkommens erhoben, der dem in der obli-

gatorischen Unfallversicherung höchstens versicherten Verdienst entspricht.

Gemäss Bundesgesetzgebung haben Nichterwerbstätige ebenfalls Anspruch auf Familienzulagen, wenn das steuerbare Einkommen den anderthalbfachen Betrag einer maximalen vollen Altersrente der AHV nicht übersteigt und keine Ergänzungsleistungen zur AHV/IV bezogen werden. Diese Zulagen werden im Kanton Freiburg vollständig von der öffentlichen Hand finanziert (50% Kanton und 50% Gemeinden).

2. Handhabung

Die Familienzulagenordnung wird von den Familienausgleichskassen gehandhabt, deren Aufgabe es ist, Beiträge festzusetzen und zu erheben, Verfügungen zu erlassen und zu eröffnen und die Zulagen auszurichten.

Die Familienausgleichskassen werden durch Beiträge, die Erträge und Bezüge aus der Schwankungsreserve sowie allfällige Zahlungen aus dem kantonalen Lastenausgleich finanziert.

Die Familienausgleichskassen sorgen für das finanzielle Gleichgewicht durch Äufnung einer angemessenen Schwankungsreserve. Letztere ist angemessen, wenn ihr Bestand mindestens 20% und höchstens 100% einer durchschnittlichen Jahresausgabe für Familienzulagen beträgt.

3. Situation im Kanton Freiburg

In den letzten zwanzig Jahren wurden die Kinder- und Ausbildungszulagen viermal erhöht: im Jahr 2005 um 20 Franken, im Jahr 2007 um 10 Franken, im Jahr 2013 um 15 Franken und im Jahr 2020 um 20 Franken. Die Geburtszulage wurde ihrerseits zuletzt 2005 um 500 Franken erhöht.

Während die Höhe der Zulagen 2005, 2007 und 2013 vom Staatsrat im Rahmen von Artikel 19 Abs. 4 des kantonalen Gesetzes über die Familienzulagen nach Absprache mit den interessierten Kreisen angepasst worden waren, wurden sie 2020 im Rahmen der Verabschiedung der Vorlage zur Unternehmenssteuerreform direkt vom Grossen Rat angepasst.

Derzeit beträgt die Kinderzulage 265 Franken (285 Franken ab dem 3. Kind), die Ausbildungszulage 325 Franken (345 Franken ab dem 3. Kind) und die Geburts- oder Adoptionszulage 1500 Franken.

4. Interkantonaler Vergleich

Aus dem interkantonalen Vergleich geht hervor, dass im Jahr 2022 acht Kantone die Kinderzulage auf 200 Franken (AG, BL, GL, SO, TI, LU, ZH, TG), drei Kantone auf 220 Franken (GR, OW, NE), sechs Kantone auf 230 Franken (AI, AR, SG, SZ, BE, SH), zwei Kantone auf 240 Franken (NW, UR), ein Kanton auf 265 Franken (FR), drei Kantone auf 275 Franken (BS, JU, VS) und drei Kantone auf 300 Franken (ZG, GE,

¹ Eingereicht und begründet am 3. November 2021, TGR S. 4703.

VD) festgelegt haben. Es ist zu beachten, dass einige Kantone ab dem dritten Kind (NE, FR, VS, GE, VD) oder Kindern ab 12 Jahren (LU, ZH) etwas höhere Kinderzulagen bieten.

Zusammenfassend stellt sich die Situation wie folgt dar:

| Kantone | Höhe der Zulagen für das erste Kind |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| AG, BL, GL, SO, TI, LU, ZH, TG | 200 Franken |
| GR, OW, NE | 220 Franken |
| AI, AR, SG, SZ, BE, SH | 230 Franken |
| NW, UR | 240 Franken |
| FR | 265 Franken |
| BS, JU, VS | 275 Franken |
| ZG, GE, VD | 300 Franken |

Die Ausbildungszulagen haben sieben Kantone auf 250 Franken (AG, BL, GL, SO, TI, LU, ZH), zwei Kantone auf 270 Franken (GR, OW), fünf Kantone auf 280 Franken (TG, AI, AR, SG, SZ), vier Kantone auf 290 Franken (BE, SH, NW, UR), zwei Kantone auf 300 Franken (NE, ZG), drei Kantone auf 325 Franken (FR, BS, JU), zwei Kantone auf 400 Franken (GE, VD) und ein Kanton auf 425 Franken (VS) festgelegt. Auch hier haben einige Kantone höhere Ausbildungszulagen ab dem dritten Kind (NE, FR, VS, GE, VD) oder ab dem 18. Lebensjahr (ZG) festgelegt.

Zusammenfassend stellt sich die Situation wie folgt dar:

| Kantone | Höhe der Ausbildungszulagen für das erste Kind |
|----------------------------|--|
| AG, BL, GL, SO, TI, LU, ZH | 250 Franken |
| GR, OW | 270 Franken |
| TG, AI, AR, SG, SZ | 280 Franken |
| BE, SH, NW, UR | 290 Franken |
| NE, ZG | 300 Franken |
| FR, BS, JU | 325 Franken |
| GE, VD | 400 Franken |
| VS | 425 Franken |

Bei den Geburts- oder Adoptionszulagen ist in siebzehn Kantone keine Zulage vorgesehen, zwei Kantone sehen eine Zulage von 1000 Franken vor (LU, SZ), zwei Kantone 1200 Franken (NE, UR), drei Kantone 1500 Franken (FR, JU, VD) und zwei Kantone 2000 Franken (VS, GE).

| Kantone | Höhe der Geburtszulagen |
|--|-------------------------|
| AG, BL, GL, SO, TI, ZH, TG, GR, OW, AI, AR, SG, BE, SH, NW, BS, ZG | – |
| LU, SZ | 1000 Franken |
| NE, UR | 1200 Franken |
| FR, JU, VD | 1500 Franken |
| VS, GE | 2000 Franken |

Daraus geht hervor, dass der Kanton Freiburg bei der Höhe der Kinderzulagen an dritter Stelle steht, bei den Ausbildungszulagen ebenfalls an dritter Stelle und bei den Geburtszulagen an zweiter Stelle.

5. Finanzielle Auswirkungen der Erhöhung der Zulagen

Laut den neuesten Zahlen des Bundesamts für Sozialversicherungen für das Jahr 2019 wurden von den über fünfzig im Kanton Freiburg tätigen Ausgleichskassen insgesamt 201,89 Millionen Franken an Familienzulagen entrichtet, davon 139,23 Millionen Franken Kinderzulagen, 58,73 Millionen Franken Ausbildungszulagen und 3,94 Millionen Franken Geburtszulagen.

So wurden für 51 437 Kinder Kinderzulagen, für 18 261 Personen Ausbildungszulagen und für 2649 Kinder Geburtszulagen entrichtet.

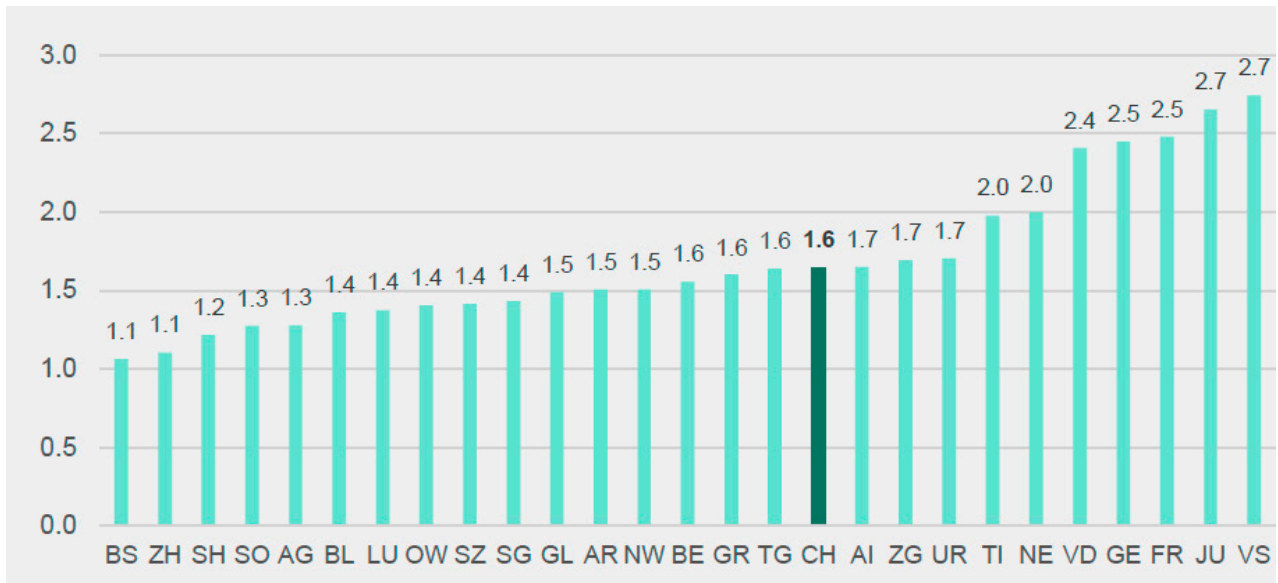
Die vorliegende Motion verlangt eine Erhöhung der Kinderzulage um 35 Franken (ab dem 3. Kind um 40 Franken), der Ausbildungszulage um 35 Franken (ab dem 3. Kind um 55 Franken) und der Geburtszulage um 500 Franken.

Ausgehend von der Situation 2019 würde die vorgeschlagene Erhöhung der Zulagen somit zu jährlichen Mehrausgaben von 30,59 Millionen Franken führen, die von den Arbeitgebenden und den Selbstständigerwerbenden über ihre Beiträge zu tragen wären. Hinzu kommt noch eine zusätzliche Erhöhung zwischen 6,12 und 30,59 Millionen Franken für die Schwankungsreserven, welche die Ausgleichskassen auf diesen Leistungen bilden müssen (zur Erinnerung: zwischen 20% und 100% Schwankungsreserve im Verhältnis zu den Leistungen).

Zur Finanzierung der Leistungen ist eine Beitragserhöhung zwischen 0,3% und 0,6% der versicherten Einkommen nötig, was für die Freiburger Wirtschaft einem erheblichen Ausgabenanstieg gleichkommt. Beispiel: Für den Arbeitgeber Staat würde eine Erhöhung um 0,3% eine zusätzliche Belastung von 4,65 Millionen Franken bedeuten bzw. von 9,3 Millionen Franken bei einer Erhöhung um 0,6%.

Nun aber zeigt sich im interkantonalen Vergleich, dass der Beitragssatz der Familienzulagen im Kanton Freiburg bereits sehr hoch ist: Er stellt den dritthöchsten der Schweiz dar, was mit den hohen Zulagen einhergeht (ebenfalls Rang 3).

Das Bundesamt für Sozialversicherungen hat für jeden Kanton den gewichteten Beitragssatz berechnet (Summe der Leistungen im Verhältnis zur Summe der versicherten Einkommen); daraus geht hervor, dass nur zwei Kantone im Jahr 2019 (letztes bekanntes Jahr) noch höhere Beitragssätze als der Kanton Freiburg haben (s. Grafik).



Gewichteter Beitragssatz der Arbeitgeber

Quelle: Statistik der Familienzulagen 2019, Bundesamt für Sozialversicherungen.

Durch die 2020 erfolgte Anhebung der Kinder- und Ausbildungszulagen um 20 Franken sieht die Situation für die Arbeitgeberinnen und Arbeitgeber noch ungünstiger aus. Mit den zusätzlichen Erhöhungen, die in dieser Motion vorgeschlagen werden, hätte der Kanton Freiburg den höchsten Beitragssatz der Schweiz (der von der Wirtschaft getragen werden muss), da die Zulagen hoch sind und die Lohnsumme oder das versicherte Einkommen im Vergleich zu anderen Kantonen niedriger ist.

Es ist darauf hinzuweisen, dass es dem Staatsrat im Jahr 2020 bei der letzten Erhöhung der Zulagen im Zusammenhang mit der Steuerreform legitim erschien, von den Arbeitgebenden die Finanzierung von Begleitmassnahmen zu dieser Reform zu verlangen, insbesondere mussten sie bereits die damalige Aufstockung der Familienzulagen durch eine Beitragserhöhung tragen. In der Botschaft 2017-DFIN-79 des Staatsrats an den Grossen Rat zum Entwurf des Gesetzes über die Umsetzung der Steuerreform steht ferner: «Der Staatsrat verpflichtet sich, im Rahmen seiner Befugnisse dafür zu sorgen, dass die so erhöhten Familienzulagen während mindestens sieben Jahren beibehalten werden (keine Erhöhung oder Senkung).» Aus heutiger Sicht wäre eine weitere Erhöhung somit verfrüht.

Darüber hinaus wirkte sich in der Zwischenzeit die Gesundheitssituation im Zusammenhang mit COVID-19 negativ auf das Funktionieren der Wirtschaft aus. Eine zusätzliche Belastung der Unternehmen und Selbstständigerwerbenden durch eine Erhöhung der Beiträge, welche die Kassen zur Finanzierung dieser Leistungen vornehmen müssten, erscheint in der gegenwärtigen Situation nicht angemessen.

Dem ist anzufügen, dass die Erhöhung der Zulagen für nicht erwerbstätige Personen mit bescheidenem Einkommen, die vollständig durch den Kanton (50%) und die Gemeinden

(50%) finanziert werden, ebenfalls zusätzliche Ausgaben von 0,33 Millionen Franken für die öffentliche Hand verursachen würde. 2019 wurden für 643 Kinder Kinderzulagen, für 120 Personen Ausbildungszulagen und für 39 Kinder Geburtszulagen entrichtet.

Schluss

Angesichts der bereits sehr günstigen Situation im Kanton Freiburg, der Diskussionen, die im Rahmen der kantonalen Unternehmenssteuerreform stattgefunden haben, und der wirtschaftlichen Situation im Zusammenhang mit COVID ist der Staatsrat der Ansicht, dass eine Erhöhung der Kinder-, Ausbildungs- und Geburtszulagen nicht zweckmässig ist.

Aus diesem Grund schlägt der Staatsrat dem Grossen Rat die Ablehnung der Motion vor.

Den 15. März 2022

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 1273ff.

Postulat 2021-GC-164 Savio Michellod/ Antoinette de Weck Flexibiliser et numériser le travail afin d'éviter la saturation des réseaux de transports aux heures de pointe¹

Réponse du Conseil d'Etat

1. Remarque préalable et mesures du Conseil d'Etat pour atténuer les déplacements simultanés aux heures de pointes

Le Conseil d'Etat partage globalement les préoccupations des auteurs du postulat. Afin de désengorger les routes, notamment aux heures de pointe, et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'impact sur l'environnement des véhicules motorisés, le Conseil d'Etat encourage le report modal en faveur de la mobilité douce et des transports publics. Ce but est inscrit dans le Plan directeur cantonal ainsi que dans le Plan climat cantonal. Il l'était également dans le programme gouvernemental de la législature 2017–2021. Pour concrétiser cet objectif, le Conseil d'Etat a pris et prend les mesures suivantes:

- > il développe depuis plusieurs années l'offre en transports publics dans tout le canton, notamment les cadences aux heures de pointe;
- > il a adopté le plan sectoriel vélo en décembre 2018 qui définit le réseau cyclable cantonal utilitaire et de loisirs et est mis en place progressivement;
- > il a adopté en décembre 2018 le plan sectoriel des parcs-relais (stationnement des voitures et vélos) à aménager à proximité immédiate des haltes ferroviaires du canton;
- > il lie aménagement du territoire et desserte en transports publics et en mobilité douces.

Par ailleurs, la nouvelle loi sur la mobilité (LMob), adoptée par le Grand Conseil le 5 novembre 2021, régit l'ensemble de la mobilité cantonale, particulièrement les aspects de planification, construction, financement, entretien et signalisation des infrastructures de mobilité, de même que la mobilité des personnes et le transport de marchandises.

La LMob intègre les objectifs cantonaux de neutralité climatique et vise à perfectionner l'efficacité du système multimodal. Les enjeux posés par les modes et habitudes actuels de mobilité, en matière de travail et de loisirs notamment, ainsi que par la digitalisation, sont aussi pris en compte (cf. art. 1, 2 et 3 LMob).

Ces éléments préalables étant rappelés, le Conseil d'Etat présente ci-après les deux mesures qu'il a mises en place dans son domaine de compétence et qui ont notamment pour effet

d'atténuer les déplacements simultanés aux heures de pointe (ch. 2). Le chiffre 3 analyse, quant à lui, les impacts à attendre d'un décalage des horaires des hautes écoles. La demande relative à la question des coûts liés aux engorgements des réseaux routiers et des réseaux de transports publics aux heures de pointe dans le canton est ensuite traitée sous chiffre 4. Finalement, le chiffre 5 répond à la question des mesures incitatives à disposition du Conseil d'Etat pour favoriser la fluidité du trafic.

2. Flexibilisation de l'horaire de travail

Le Conseil d'Etat a récemment adopté des mesures ayant pour but de flexibiliser le temps de travail du personnel de l'administration cantonale. Les collaborateurs et collaboratrices peuvent librement, dans un cadre défini, déterminer leurs heures de travail, grâce à un horaire «à la carte». Le personnel a la possibilité d'étaler ses heures de travail comme il le souhaite entre 6 heures et 20 heures. Cette flexibilité permet de déroger aux horaires «classiques» et de choisir son heure d'arrivée et de départ en lien avec d'autres obligations ou contraintes, voire avec des préférences personnelles. Seul le personnel soumis à l'horaire imposé ne bénéficie pas de cette flexibilité; il s'agit des personnes travaillant selon le principe de l'horaire continu ou en équipe: policiers, agents de détention, personnel des soins, etc.

D'autre part, grâce au travail mobile, les employé-e-s de l'Etat ont la possibilité de travailler en dehors des locaux de l'employeur, que ce soit à domicile, dans un espace coworking, un bureau externe ou lors de déplacements en transports publics. Le travail mobile est autorisé jusqu'à 50% du taux d'activité. Il est mis en place partout où la nature de l'activité et les besoins du service le permettent. Le travail mobile permet d'économiser le temps perdu dans les trajets quotidiens, ce qui représente une économie de fatigue et de stress. Cette pratique participe également au désengorgement des routes.

3. Décalage du début respectivement de la fin des cours au sein des Universités et des Hautes Ecoles

En ce qui concerne plus spécialement les horaires des hautes écoles, force est de constater qu'un décalage du début et de la fin des périodes de cours n'aurait que peu d'impact sur la densité du trafic, tout en ayant des répercussions non souhaitables sur l'organisation des institutions concernées.

En effet, les cours des hautes écoles sont répartis sur une large tranche horaire. A l'Université de Fribourg, les enseignements (cours, séminaires, travaux en laboratoires ou autres) se déroulent entre 8 heures 15 et 19 heures. En ce qui concerne la Haute Ecole pédagogique Fribourg, les offres de cours dépassent largement les horaires scolaires habituels. Ceci est nécessaire pour une utilisation optimale des locaux de l'Université et de la Haute Ecole pédagogique. Un décalage du début,

¹ Déposé et développé le 3 novembre 2021, BGC p. 4704.

respectivement de la fin des cours, pour éviter une concentration des flux de voyageurs aux heures de pointes aurait comme conséquence une utilisation plus restreinte des locaux. Comme ceux-ci sont intensivement utilisés, particulièrement lorsqu'il s'agit de grands auditoriums, ce décalage serait difficile à mettre en œuvre. Il aurait également comme conséquence une réduction du choix des enseignements pour les étudiants et étudiantes, car ceux-ci se chevaucheraient davantage.

Du fait de ces horaires élargis, les étudiants et étudiantes arrivent et partent à des moments très différents de la journée sur les différents lieux de formation des hautes écoles. Une première analyse interne de l'Université de Fribourg tend à montrer que la tranche horaire 8 heures 15 à 9 heures n'est pas la tranche la plus demandée. A la Haute Ecole pédagogique Fribourg, il est à noter que les étudiants et étudiantes passent près de 40 pour cent de leur temps de formation en stage ou formation pratique dans des établissements scolaires, disséminés dans tout le canton. L'impact d'un décalage des cours ne serait ainsi pas aussi notable que pour un établissement ayant des horaires réguliers.

En conclusion, un décalage du début, respectivement de la fin des cours des hautes écoles ne serait certes pas impossible, mais difficile à mettre en place et nécessiterait probablement la mise à disposition de locaux supplémentaires, surtout en termes de grands auditoriums, sans que l'impact sur les flux de voyageurs aux heures de pointe soit réellement perceptible.

4. Coûts liés aux engorgements du trafic aux heures de pointe

Les services compétents ne disposent pas de données et de statistiques fiables permettant de déterminer les coûts liés aux engorgements des réseaux routiers et de transports publics aux heures de pointe, ni des instruments qui permettraient de répondre de manière précise et exhaustive à la demande des auteurs du postulat. En pratique, les coûts des engorgements sont difficiles à mesurer et à chiffrer de manière scientifique et exacte. Le Conseil d'Etat est d'avis que si une étude était finalement demandée, les résultats qui en découleraient ne pourraient être qu'aléatoires et, de ce fait, peu utiles et d'un intérêt très limité.

5. Mesures fiscales incitatives

S'agissant des éventuelles mesures fiscales que pourrait prendre le canton pour inciter les entreprises privées à participer à la lutte contre la densité du trafic, il convient de relever d'emblée que la marge de manœuvre dont disposent les autorités fribourgeoises est considérablement limitée par le cadre législatif fédéral.

Ainsi, théoriquement, du point de vue des employeurs, on pourrait imaginer que les entreprises soient autorisées à faire valoir 150 pour cent des charges salariales pour les

collaborateurs et collaboratrices en télétravail, à l'instar de la super-déduction R&D, ou prévoir un crédit d'impôt pour les entreprises qui proposent un certain pourcentage de télétravail. Toutefois, en pratique, il n'est pas possible de mettre en œuvre de telles mesures de manière indépendante et autonome au niveau cantonal. Leur adoption nécessiterait une réglementation préalable dans la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. De plus, comme les possibilités effectives de recourir au télétravail varient d'une entreprise à l'autre, de telles mesures entraîneraient de facto des inégalités de traitement en fonction du domaine d'activité, de la localisation ou de la structure des entreprises. Elles ne seraient dès lors pas opportunes.

Pour être complet et bien qu'il ne s'agisse pas de mesures incitatives pour les entreprises, il est précisé ici, que du point de vue des employé-e-s, les dispositions de l'ordonnance DFIN du 14 décembre 2006 sur la déduction des frais professionnels des personnes exerçant une activité lucrative dépendante (RSF 631.411), qui se conforment à la position de la Conférence suisse des impôts, ne prévoient pas de déduction «télétravail». Les personnes qui effectuent du télétravail ne peuvent pas faire valoir les frais de déplacement et de repas à l'extérieur pour les jours télétravaillés. Cela est justifié par le fait qu'elles n'ont pas à prendre en charge les frais en question. Il ne serait dès lors pas adéquat de prévoir des modifications en la matière. Au surplus, il est à rappeler que le Grand Conseil, lors de l'adoption de la LMob, a récemment pris des décisions en matière de plafonnement des déductions fiscalement admises pour les frais de déplacement.

Au vu des éléments qui précèdent et en particulier eu égard:

- > au fait que les demandes des auteurs du postulat ayant trait aux dispositions à prendre par le Conseil d'Etat pour atténuer les déplacements simultanés de son personnel et des étudiants et étudiantes aux heures de pointe ont d'ores et déjà été mises en œuvre ou ne sont pas forcément souhaitables (cf. ci-dessus ch. 2 et 3),
- > au fait que les coûts induits par les engorgements du trafic ne peuvent pas être chiffrés de manière précise et exhaustive et que les résultats d'une éventuelle étude seraient dès lors très aléatoires et peu fiables (cf. ci-dessus ch. 4),
- > au fait que la marge de manœuvre dont disposent les autorités fribourgeoises s'agissant d'éventuelles mesures fiscales incitatives est fortement limitée par le cadre législatif fédéral,

le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à rejeter le postulat.

Le 12 avril 2022

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 1296ss.

—

**Postulat 2021-GC-164 Savio Michellod/
Antoinette de Weck
Flexibilisierung und Digitalisierung
der Arbeit, um eine Überlastung der
Verkehrsnetze zu Stosszeiten zu
vermeiden¹**

Antwort des Staatsrats

**1. Vorbemerkung zu den Massnahmen
des Staatsrats für weniger Pendlerverkehr
zu den Stosszeiten**

Der Staatsrat teilt im Grossen und Ganzen die Ansicht der Verfasser des Postulats. Um die Strassen vor allem zu Stosszeiten zu entlasten und die Treibhausgasemissionen sowie die Umweltbelastung durch Motorfahrzeuge zu verringern, fördert der Staatsrat die Verkehrsverlagerung zugunsten des Langsamverkehrs und des öffentlichen Verkehrs. Dieses Ziel ist im kantonalen Richtplan sowie im kantonalen Klimaplan verankert, und es war auch im Regierungsprogramm der Legislaturperiode 2017–2021 festgeschrieben. Zur Umsetzung dieses Ziels ergreift bzw. hat der Staatsrat die folgenden Massnahmen ergriffen:

- > Er baut seit mehreren Jahren das ÖV-Angebot im ganzen Kanton aus, insbesondere den Taktfahrplan in den Hauptverkehrszeiten;
- > er hat im Dezember 2018 den Sachplan Velo genehmigt, der das kantonale Alltags- und Freizeitvelonetz definiert und schrittweise eingeführt wird;
- > er hat im Dezember 2018 den Sachplan Anlagen der kombinierten Mobilität genehmigt (Autoparkplätze und Velostationen, die in unmittelbarer Nähe der Bahnhöfe im Kanton Freiburg entstehen sollen);
- > er verknüpft die Raumplanung mit der Anbindung an den öffentlichen Verkehr und den Langsamverkehr.

Ausserdem regelt das vom Grossen Rat am 5. November 2021 verabschiedete neue Gesetz über die Mobilität (MobG) die kantonale Mobilität, insbesondere die Aspekte Planung, Bau, Finanzierung, Unterhalt und Signalisation der Mobilitätsinfrastrukturen, wie auch den Personen- und Güterverkehr.

Das MobG umfasst die kantonalen Klimaneutralitätsziele und will die Effizienz des multimodalen Systems perfektionieren. Berücksichtigt werden auch die Herausforderungen durch neue Mobilitätsarten und -gewohnheiten (für Arbeit und Freizeit) sowie durch die Digitalisierung (s. Art. 1, 2 und 3 MobG).

Nach diesen Bemerkungen präsentiert der Staatsrat im Folgenden die beiden Massnahmen, die er in seinem Zuständigkeitsbereich ergriffen hat, um die Pendlerverkehrsspitzen abzuflachen (Ziff. 2). In Ziffer 3 wird auf die Auswirkungen

gen einer Verschiebung der Kursbeginne an Hochschulen eingegangen. Die Frage der mit der Überlastung des Strassenetzes/öffentlichen Verkehrs zu den Stosszeiten verbundenen Kosten im Kanton wird in Ziffer 4 erörtert. Schliesslich wird in Ziffer 5 die Frage beantwortet, welche Massnahmen der Staatsrat treffen kann, um Anreize zur Förderung des Verkehrsflusses zu schaffen.

2. Flexibilisierung der Arbeitszeit

Der Staatsrat hat unlängst Massnahmen zur Flexibilisierung der Arbeitszeit des Personals der Kantonsverwaltung beschlossen. Die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter können mit einer Arbeitszeit «à la carte» in einem bestimmten Rahmen ihre Arbeitszeit frei bestimmen. Das Personal hat die Möglichkeit, die Arbeitszeit nach Belieben zwischen 6 und 20 Uhr zu verteilen. Damit kommt man von der «klassischen» Arbeitszeit ab und kann wählen, wann man mit der Arbeit beginnen und wann aufhören will, abgestimmt auf andere Verpflichtungen oder Sachzwänge oder auch nach persönlichen Vorlieben. Nur Angestellte mit vorgeschriebener Arbeitszeit können nicht von dieser Flexibilisierung profitieren; es sind dies Personen, die nach dem Prinzip des ununterbrochenen Betriebs oder in Schicht arbeiten: Polizistinnen und Polizisten, Fachpersonen für Justizvollzug, Pflegepersonal usw.

Andererseits haben Staatsangestellte dank mobiler Arbeit die Möglichkeit, ausserhalb der Räumlichkeiten des Arbeitgebers zu arbeiten, sei es zu Hause, in einem Coworking-Space, einem externen Büro oder während der Fahrt mit öffentlichen Verkehrsmitteln. Mobile Arbeit ist bis zu 50% des Beschäftigungsgrads erlaubt und ist überall dort möglich, wo es die Art der Tätigkeit und die Bedürfnisse des Dienstbetriebs zulassen. Mit mobiler Arbeit lässt sich die Zeit einsparen, die beim täglichen Pendeln verlorengeht, was auch weniger ermüdend und stressig ist, und sie trägt auch zur Verkehrsentlastung bei.

**3. Verschieben des Beginns bzw. des
Endes von Kursen an Universitäten und
Hochschulen**

Was speziell die Unterrichtszeiten der Hochschulen betrifft, muss festgestellt werden, dass sich eine Verschiebung des Beginns und des Endes der Vorlesungszeiten nur geringfügig auf die Verkehrsdichte auswirken würde, während sie jedoch unerwünschte Folgen für die Organisation der betroffenen Institutionen hätte.

Die Kurse an den Hochschulen sind nämlich über ein breites Zeitfenster verteilt. An der Universität Freiburg finden die Lehrveranstaltungen (Vorlesungen, Seminare, Laborarbeit oder anderes) zwischen 8.15 und 19 Uhr statt. An der Pädagogischen Hochschule gehen die Kurse weit über die üblichen Schulzeiten hinaus. Das muss so sein, damit die

¹ Eingereicht und begründet am 3. November 2021, TGR S. 4704.

Räumlichkeiten der Universität und der Pädagogischen Hochschule optimal genutzt werden können. Eine Verschiebung des Beginns bzw. des Endes der Kurse zur Vermeidung zu grosser Pendlerströme in den Stosszeiten hätte eine eingeschränktere Nutzung der Räumlichkeiten zur Folge. Da diese intensiv genutzt werden, besonders die grossen Hörsäle, wäre eine solche Verschiebung schwer umzusetzen. Es hätte auch zur Folge, dass die Auswahl an Lehrveranstaltungen für die Studierenden eingeschränkt würde, da sich diese stärker überschneiden würden.

Aufgrund der erweiterten Unterrichtszeiten kommen und gehen die Studierenden zu ganz unterschiedlichen Tageszeiten an den verschiedenen Ausbildungsstätten der Hochschulen ein und aus. Eine erste interne Analyse der Universität Freiburg zeigt, dass die Zeit von 8.15 bis 9 Uhr nicht die gefragteste ist. An der Pädagogischen Hochschule verbringen die Studierenden fast 40 Prozent ihrer Ausbildungszeit in Praktika oder praktischer Ausbildung an Schulen, im ganzen Kanton verstreut. Eine Verschiebung des Unterrichts hätte somit nicht gleich spürbare Auswirkungen wie bei einer Bildungsstätte mit regelmässigen Unterrichtszeiten.

Letztlich wäre eine Verschiebung des Beginns bzw. des Endes der Hochschulkurse zwar nicht unmöglich, aber schwer umzusetzen und würde wahrscheinlich die Bereitstellung von mehr Räumlichkeiten erfordern, vor allem grosser Hörsäle, ohne wirklich spürbare Auswirkungen auf die Pendlerströme zu den Stosszeiten.

4. Kosten der Verkehrsüberlastungen zu Stosszeiten

Die zuständigen Stellen verfügen über keine verlässlichen Daten oder Statistiken, anhand derer sich die Kosten der Verkehrsüberlastungen im Strassenverkehr und im ÖV zu Stosszeiten bestimmen liessen, und auch nicht über Instrumente, mit denen die im Postulat gestellte Frage genau und abschliessend beantwortet werden könnte. In der Praxis ist es schwierig, die Kosten von Verkehrsüberlastungen wissenschaftlich und exakt zu messen und zu beziffern. Würde letztlich eine Studie in Auftrag gegeben, könnten nach Ansicht des Staatsrats die daraus resultierenden Ergebnisse nur willkürlich und daher wenig hilfreich sein und wären kaum von Interesse.

5. Steuerliche Anreize

Bezüglich möglicher steuerlicher Massnahmen, die der Kanton ergreifen könnte, um private Unternehmen dazu zu bewegen, zur Verringerung der Verkehrsdichte beizutragen, ist zunächst festzuhalten, dass der Handlungsspielraum, über den die Freiburger Behörden verfügen, durch den bundesrechtlichen Rahmen erheblich eingeschränkt ist.

So wäre es theoretisch hinsichtlich der Arbeitgeber denkbar, dass Unternehmen 150 Prozent der Lohnkosten für

Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter im Homeoffice nach dem Vorbild des F&E-Zusatzabzugs geltend machen dürfen oder eine Steuergutschrift für Unternehmen vorzusehen, die einen bestimmten Prozentsatz an Homeoffice anbieten. In der Praxis ist es jedoch nicht möglich, solche Massnahmen unabhängig und autonom auf kantonaler Ebene umzusetzen. Dies müsste zuvor im Bundesgesetz über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden geregelt werden. Da die tatsächlichen Homeoffice-Möglichkeiten von Unternehmen zu Unternehmen unterschiedlich sind, würden derartige Massnahmen faktisch zu einer Ungleichbehandlung je nach Tätigkeitsbereich, Standort oder Unternehmensstruktur führen und wären daher nicht sachgerecht.

Der Vollständigkeit halber – ohne dass es sich dabei um Anreizmassnahmen für Unternehmen handelt – sei an dieser Stelle erwähnt, dass im Hinblick auf die Angestellten die Bestimmungen der Verordnung FIND vom 14. Dezember 2006 über den Abzug von Berufskosten bei unselbstständiger Erwerbstätigkeit (SGF 631.411), die auf der Linie der Schweizerischen Steuerkonferenz sind, keinen «Homeoffice-Abzug» vorsehen. Wer im Homeoffice arbeitet, kann für die zuhause geleisteten Arbeitstage keine Fahrkosten oder Kosten für auswärtige Verpflegung geltend machen, was sich insofern rechtfertigt, als diese Kosten für sie ja wegfallen. Es wäre daher nicht zweckmässig, entsprechende Änderungen vorzusehen. Zudem hat der Grosse Rat bei der Annahme des MobG kürzlich schon beschlossen, die zulässigen Steuerabzüge für Fahrkosten zu deckeln.

Nach dem Gesagten, insbesondere hinsichtlich der Tatsache,

- > dass die Forderungen der Postulanten bezüglich Vorkehrungen des Staatsrats für weniger Pendlerverkehr durch sein Personal und die Studierenden zu den Stosszeiten bereits umgesetzt worden oder nicht unbedingt wünschenswert sind (s. oben Ziff. 2 und 3),
- > dass die Verkehrsüberlastungskosten nicht genau und abschliessend beziffert werden können und die Resultate einer allfälligen Studie daher sehr willkürlich und kaum verlässlich wären (s. oben Ziff. 4),
- > dass der Handlungsspielraum der Freiburger Behörden bezüglich allfälliger Massnahmen für steuerliche Anreize durch das Bundesrecht stark eingeschränkt ist,

fordert der Staatsrat den Grosse Rat auf, das Postulat abzuweisen.

Den 12. April 2022

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 1296ff.

**Motion 2021-GC-167 Anne Favre-Morand/
Chantal Müller**
**Augmenter le nombre d'apprenti-e-s
dans les services de l'Etat et instaurer
un nombre minimum d'apprenti-e-s
par nombre de collaborateur-trice-s
de l'Etat¹**

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler qu'il a toujours attaché une grande importance à la formation professionnelle initiale. Comme il l'avait déjà mentionné dans sa réponse donnée en juin 2019 à la question Kolly/Collaud «Le canton de Fribourg est-il un mauvais élève en matière d'apprentissage» (2019-CE-142), le ratio entre les équivalents plein temps des collaborateur-trice-s et des apprenti-e-s est supérieur à la moyenne suisse (en 2017 ratio de 4,7% pour l'Etat-employeur contre 3,83% en Suisse). L'Etat-employeur forme environ 400 apprenti-e-s répartis dans 24 métiers différents qui sont encadrés par plus de 175 formateur-trice-s. Il s'agit-là des collaborateur-trice-s référencé-e-s sur les contrats d'apprentissage (formateur-trice-s en entreprise). A cela s'ajoute tous les formateur-trice-s pratiques chargé-e-s de la formation à la pratique professionnelle. Au final, plus de 250 formateur-trice-s s'investissent pour les apprenti-e-s.

De plus, dans sa réponse donnée en août 2020 à la question Senti/Kubski «Stagiaires et apprenti-e-s au sein de l'Etat de Fribourg – d'une pierre deux coups» (2020-CE-111), le Conseil d'Etat informait de la mise en œuvre de mesures de promotion de la formation professionnelle initiale. A cet effet, il a mandaté le Service du personnel et d'organisation (ci-après SPO) qui lui a proposé, parmi plusieurs mesures concrètes, d'augmenter les places d'apprentissage dans les métiers à fort potentiel de développement. Une collaboration entre le SPO et le Service de la formation professionnelle (ci-après SFP) a alors été mise en place afin de recenser annuellement les métiers les plus nécessaires dans le but d'augmenter les places d'apprentissage dans ces domaines-là. En effet, il fait sens de mener une campagne de promotion intelligente ciblant les métiers pouvant en bénéficier le plus, permettant ainsi d'éviter qu'au terme de leur formation plus de jeunes ne se retrouvent au chômage. Ainsi, sept métiers ont été identifiés: agent-e d'exploitation CFC, assistante en soin et santé communautaire CFC, électronicien-ne CFC, horticulteur-trice CFC, informaticienne CFC, logisticien-ne CFC et médiaticien-ne CFC. Des mesures de promotion au sein des services formant ou pouvant former dans ces domaines sont en cours de déploiement. Il est également important de préciser que cette analyse sera menée annuellement afin de poursuivre la promotion des métiers dans le besoin au fil des ans.

L'Etat-employeur promeut également une politique d'engagement flexible permettant l'ouverture rapide de nouvelles places d'apprentissage. Les places d'apprentissage étant hors effectif des postes, un-e apprenti-e non-prévu-e au budget dans l'année courante peut être recruté-e et inscrit-e au budget de l'année suivante. Cette flexibilité permet également d'élargir la variété des formations proposées car de nouveaux métiers émergent fréquemment et l'Etat-employeur a à cœur de proposer des formations aussi riches que variées.

Au-delà des mesures mises en place, le Conseil d'Etat rappelle que la formation d'un-e apprenti-e demande un investissement important en termes de préparation, d'encadrement et de suivi. Les exigences de formation sont également élevées dans tous les métiers aujourd'hui. Afin de garantir une formation de qualité, l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale exige que les conditions suivantes soient remplies:

- > disposer de personnel qualifié dans la profession concernée (exigences minimales demandées aux formateur-trice-s);
- > disposer d'infrastructures appropriées;
- > avoir suivi le cours pour formateur-trice en entreprise;
- > mettre en œuvre des mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de d'hygiène propre à la profession.

Le taux d'activité du ou de la formateur-trice est également pris en compte. Un ou une formateur-trice travaillant entre 80% et 100% peut former un-e apprenti-e. En-dessous d'un certain pourcentage d'activité, il faut compter deux formateur-trice-s pour un-e apprenti-e. Cela impacte donc le nombre d'engagement possible. Sans oublier que les tâches confiées aux apprenti-e-s doivent correspondre aux objectifs de formation. Le Conseil d'Etat estime que ces conditions sont nécessaires pour garantir une formation de qualité.

Instaurer un quota d'apprenti-e-s permettrait certes d'assurer un investissement égal des unités dans la formation professionnelle initiale, mais représenterait également un risque pouvant impacter la qualité de la formation. De plus, la mise en place de ce système poserait plus de difficultés (application de la mesure par imposition, incitation, risque de manque de qualifications pour le suivi, etc.) qu'une véritable plus-value tant pour les apprenti-e-s que pour l'Etat-employeur.

Pour les raisons qui précèdent, le Conseil d'Etat considère que les démarches entreprises et en cours sont suffisantes et adéquates aux besoins de l'Etat-employeur et place ce dernier comme une organisation proactive en matière de formation.

Le Conseil d'Etat propose dès lors de rejeter la motion.

Le 29 mars 2022

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 1291ss.

¹ Déposée et développée le 3 novembre 2021, BGC p. 4705.

Motion 2021-GC-167 Anne Favre-Morand/ Chantal Müller

Mehr Lernende in den Dienststellen des Staates und Einführen einer Mindestzahl von Lernenden pro Mitarbeitendenzahl¹

Antwort des Staatsrats

Einleitend erinnert der Staatsrat daran, dass die berufliche Grundbildung für ihn schon immer einen hohen Stellenwert hatte. Wie bereits in seiner Antwort vom Juni 2019 auf die Anfrage Kolly/Collaud «Ist der Kanton Freiburg ein schlechter Schüler bei der Lernendenausbildung?» (2019-CE-142) dargelegt, liegt der Anteil der Vollzeitäquivalente der Lernenden im Verhältnis zu den Vollzeitäquivalenten der Staatsangestellten über dem gesamtschweizerischen Durchschnitt (2017 betrug der Anteil der Lernenden beim Arbeitgeber Staat 4,7% gegenüber einem gesamtschweizerischen Anteil von 3,83%). Der Arbeitgeber Staat bildet in 24 verschiedenen Berufen rund 400 Lernende aus, die von über 175 Berufsbildnerinnen und Berufsbildnern (in den Lehrverträgen angegebene Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter) betreut werden. Hinzu kommen die für die Ausbildung in beruflicher Praxis zuständigen Praxisbildner/innen. Damit setzen sich insgesamt über 250 Ausbilder/innen für die Lernenden ein.

In seiner Antwort vom August 2020 auf die Anfrage Senti/Kubski «Praktikant/innen und Lernende beim Staat Freiburg – zwei Fliegen mit einer Klappe» (2020-CE-111) informierte der Staatsrat ausserdem über Massnahmen zur Förderung der beruflichen Grundbildung. Er hatte dem Amt für Personal und Organisation (POA) einen entsprechenden Auftrag erteilt, welches ihm als eine von mehreren konkreten Massnahmen eine Erhöhung der Zahl der Lehrstellen in Berufen mit hohem Entwicklungspotenzial vorschlug. Dank der Zusammenarbeit des POA mit dem Amt für Berufsbildung (BBA) werden jährlich die Berufe mit dem grössten Lehrstellenbedarf erhoben, mit dem Ziel, mehr Lehrstellen in diesen Bereichen zu schaffen. Eine intelligente Werbekampagne mit Schwerpunkt auf den Berufen, die am meisten davon profitieren können, ist sinnvoll, um mehr Arbeitslosigkeit bei den Jugendlichen nach dem Lehrabschluss zu verhindern. So wurden sieben Berufe identifiziert: Fachmann/-frau Betriebssunterhalt EFZ, Fachfrau/Fachmann Gesundheit EFZ, Elektroniker/-in EFZ, Gärtner/-in EFZ, Informatiker/-in EFZ, Logistiker/-in EFZ und Mediamatiker/-in EFZ. Derzeit werden entsprechende Fördermassnahmen in den Dienststellen umgesetzt, die in diesen Bereichen Lernende ausbilden oder ausbilden können. Es ist wichtig zu wissen, dass diese Analyse jedes Jahr durchgeführt werden soll, so dass auch in den kommenden Jahren Berufe mit Ausbildungsbedarf gefördert werden.

Der Arbeitgeber Staat fördert auch eine flexible Anstellungspolitik, die die rasche Schaffung zusätzlicher Lehrstellen ermöglicht. Da die Lehrstellen nicht zum ordentlichen Stellenbestand zählen, können Lernende für Lehrstellen, die im Voranschlag des laufenden Jahres nicht vorgesehen waren, rekrutiert und diese dann im nachfolgenden Voranschlag eingestellt werden. Mit dieser Flexibilität lässt sich die Vielfalt des Lehrstellenangebots ausbauen, da häufig neue Berufe entstehen und dem Arbeitgeber Staat an einem möglichst breiten und vielfältigen Lehrstellenangebot gelegen ist.

Der Staatsrat erinnert aber auch daran, dass die Lernendenausbildung einen grossen Einsatz punkto Vorbereitung, Betreuung und Begleitung verlangt. Alle Berufe haben heute hohe Ausbildungsanforderungen. Damit eine qualitativ hochwertige Ausbildung gewährleistet werden kann, müssen gemäss Verordnung über die berufliche Grundbildung folgende Voraussetzungen erfüllt sein:

- > qualifiziertes Personal im betreffenden Beruf (fachliche Mindestanforderungen an die Berufsbildnerinnen und Berufsbildner);
- > notwendige Infrastruktur;
- > Mitarbeitende, die Kurse für Berufsbildner/innen in Lehrbetrieben besucht haben;
- > Umsetzung der begleitenden und berufsspezifischen Arbeitssicherheits-, Gesundheitsschutz- und Hygienemassnahmen.

Der Beschäftigungsgrad der Berufsbildnerin/des Berufsbildners spielt auch eine Rolle. Eine Berufsbildnerin bzw. ein Berufsbildner mit einem Beschäftigungsgrad zwischen 80 und 100% kann eine Lernende/einen Lernenden betreuen. Unter einem gewissen Beschäftigungsgrad braucht es für eine lernende Person zwei Berufsbildner/innen, was sich auf die Zahl der möglichen Anstellungen auswirkt. Es darf auch nicht vergessen werden, dass die Aufgaben, die den Lernenden übertragen werden, mit den Ausbildungszielen übereinstimmen müssen. Der Staatsrat ist der Ansicht, dass dies notwendige Voraussetzungen sind, um eine hohe Ausbildungsqualität gewährleisten zu können.

Die Einführung einer Lernendenquote könnte zwar sicherstellen, dass sich alle Einheiten gleichermassen an der beruflichen Grundbildung beteiligen, sie könnte aber gleichzeitig eine Gefahr für die Qualität der Lernendenausbildung darstellen. Zudem wäre die Einführung dieses Systems sowohl für die Lernenden als auch für den Arbeitgeber Staat mit mehr Schwierigkeiten (Umsetzung einer vorgeschriebenen Massnahme, Anreize, Risiko fehlender Qualifikationen für die Betreuung usw.) verbunden, als dass es einen echten Mehrwert bringen würde.

Aus den oben genannten Gründen ist der Staatsrat der Auffassung, dass die getroffenen und laufenden Massnahmen ausreichen und den Bedürfnissen des Arbeitgebers Staat ent-

¹ Eingereicht und begründet am 3. November 2021, TGR S. 4705.

sprechen und er sieht den Staat als proaktive Ausbildungsorganisation.

Der Staatsrat beantragt deshalb die Ablehnung der Motion.

Den 29. März 2022

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-
erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den
Seiten 1291ff.

Postulat 2021-GC-170 Gaétan Emonet/ Eliane Aebischer Développer la formation professionnelle continue pour un public adulte peu ou pas qualifié¹

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, il convient de mettre en évidence que le Conseil d'Etat est pleinement conscient que la formation continue des adultes peu ou pas qualifiés est un facteur de protection déterminant contre la dépendance durable aux assurances et aides sociales. A ce titre, il s'avère que plus de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale ont peu ou pas de qualification et que cela constitue pour eux un obstacle certain sur le marché du travail.

La volonté de la Conférence suisse des directeurs et directrices de l'instruction publique est de favoriser une certification du secondaire II. A ce jour, pour les adultes n'ayant pas suivi une formation professionnelle initiale ou ne possédant pas le titre attestant de leurs connaissances, deux voies de qualification professionnelle leur sont offertes pour obtenir un CFC ou une AFP: la procédure de qualification standard en tant que candidat selon l'article 32 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) et la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Depuis la rentrée scolaire 2021/22, le Service de la formation professionnelle (SFP), via deux de ses centres de formation professionnelle, propose des cours préparatoires, y compris dans le cadre de la culture générale, qui sont dispensés hebdomadairement sur deux soirées et le samedi pour permettre aux adultes exerçant une activité professionnelle de suivre l'enseignement en dehors de leurs jours de travail.

De plus, afin de tenir compte des transformations constantes et dans le but de faire évoluer le système de formation professionnelle pour répondre aux exigences de demain, les partenaires de la formation professionnelle ont adopté, en 2018, la Vision 2030 ou «Formation professionnelle 2030». Parmi ces projets, plusieurs concerneront la formation des adultes.

La numérisation, l'automatisation ainsi que l'évolution rapide des différentes branches de l'économie ont des impacts non négligeables sur l'ensemble des personnes évoluant sur le marché du travail. C'est particulièrement le cas pour le public adulte peu ou pas qualifié. Le Conseil d'Etat partage l'analyse selon laquelle que la formation continue est un élément essentiel pour chacune et chacun afin de rester compétitif sur le marché de l'emploi, et pour maintenir une certaine employabilité tout au long de sa vie professionnelle.

Le Conseil d'Etat rappelle au préalable, tel que précisé dans l'article 5 de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo), que *la formation continue relève de la responsabilité individuelle. Les employeurs, tant publics que privés, favorisent la formation continue de leurs collaborateurs. En complément à la responsabilité individuelle et aux offres privées, la Confédération et les cantons contribuent à ce que la formation continue soit accessible à chacun en fonction de ses capacités.*

Suite à la mise en œuvre de la LFCo en 2017, plusieurs projets et mesures ont été lancés par le Secrétariat d'Etat à la Formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Ces projets et mesures visent à développer le domaine des compétences de base chez les adultes. Par compétences de base chez les adultes, on entend la lecture et l'écriture, les mathématiques élémentaires ainsi que l'informatique de base. Il s'agit ainsi bien des adultes que les députés Gaétan Emonet et Eliane Aebischer ont désigné comme «public adulte peu ou pas qualifié».

Le projet «Simplement mieux au travail» est porté par le SEFRI, et soutenu par l'Etat de Fribourg. Le Conseil d'Etat rejoint les députés Gaétan Emonet et Eliane Aebischer et adhère à l'idée de demander un bilan de ce projet au SEFRI concernant le canton de Fribourg.

Sur la même thématique, l'Etat de Fribourg, via le Service de l'orientation et de la formation des adultes (SOPFA), subventionne un certain nombre d'entités de formation impliquées dans le domaine des compétences de base pour les adultes afin de faire diminuer le coût d'accès aux cours et de faciliter l'accès à tous.

Depuis 2017 et en lien avec la mise en œuvre de la LFCo, le SEFRI réserve annuellement un montant pour chaque canton du pays dans le cadre d'une convention-programme concernant l'encouragement de l'acquisition et du maintien des compétences de base chez les adultes. Ainsi, le SEFRI participe au subventionnement des entités de formation mentionné ci-dessus, ainsi qu'aux travaux effectués dans le domaine. Ce montant est versé à condition que chaque canton concerné participe financièrement à hauteur égale. En ce qui concerne le canton de Fribourg, celui-ci ne pourra pas bénéficier de l'ensemble des subventions 2023 prévues par le SEFRI sans une augmentation substantielle de son propre budget concernant cette thématique des compétences de base pour les adultes: l'implication cantonale est en l'état

¹ Déposé et développé le 3 novembre 2021, BGC p. 4706.

considérée comme trop faible par le SEFRI. Une analyse de la situation est ainsi la bienvenue et aurait été effectuée même en l'absence de ce postulat.

En ce qui concerne l'analyse d'autres modèles européens dans le domaine des compétences de base, il s'agit là d'une tâche longue et conséquente. La Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC), une des conférences de la Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique (CDIP), a justement mandaté une entreprise de recherche indépendante sur la thématique. Le rapport est en cours d'élaboration, mais cette entité de recherche a déjà fait état de la difficulté de la comparaison internationale en raison de concepts et d'approches très différentes entre pays. Néanmoins, des éléments de ce document devraient pouvoir être produits dans un rapport à l'attention du Grand Conseil et dans tous les cas un bilan de situation intercantonal pourra être rapporté.

En ce qui concerne l'offre pour les personnes migrantes, le Conseil d'Etat met en œuvre les Programmes d'intégration cantonaux (PIC) depuis 2014 et l'Agenda Intégration Suisse (AIS) depuis 2019. Ces programmes soutenus par la Confédération permettent, d'une part, de subventionner des organisations qui dispensent des prestations de formation continue pour des publics adultes peu ou pas qualifiés et, d'autre part, de financer directement des places de cours pour les publics les plus précaires, notamment les personnes qui relèvent du domaine de l'asile et des réfugié-e-s ainsi que d'autres personnes migrantes peu formées.

En outre, les bénéficiaires de l'aide sociale ont également accès à plusieurs offres de formation continue au moyen des mesures d'insertion sociale (MIS) réunies dans un catalogue accessible sur le site de l'Etat de Fribourg. Ce sont généralement les commissions sociales qui décident de l'octroi de telles mesures en fonction des propositions des Services sociaux régionaux (SSR). Disposer d'un catalogue des mesures d'insertion sociale adaptées aux besoins et accessibles pour les bénéficiaires de l'aide sociale du canton de Fribourg est un élément essentiel de la stratégie du Conseil d'Etat en matière de lutte contre le chômage de longue durée.

Par conséquent, compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter ce postulat sous réserve des limites précitées concernant une recherche européenne.

Le 5 avril 2022

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 1255ss.

—

Postulat 2021-GC-170 Gaétan Emonet/ Eliane Aebischer Verbesserung der beruflichen Weiterbildung für gering- oder unqualifizierte Erwachsene¹

Antwort des Staatsrats

Zunächst möchte der Staatsrat betonen, dass er sich voll und ganz bewusst ist, dass die Weiterbildung von gering oder nicht qualifizierten Erwachsenen ein entscheidender Faktor ist, um zu verhindern, dass Personen dauerhaft auf Sozialversicherungsleistungen und Sozialhilfe angewiesen sind. Denn es hat sich gezeigt, dass mehr als die Hälfte der Sozialhilfeempfängerinnen und Sozialhilfeempfänger über keine oder nur geringe Qualifikationen verfügt, was für sie auf dem Arbeitsmarkt ein klares Hindernis darstellt.

Der Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren will die Abschlüsse auf der Sekundarstufe 2 fördern. Bislang stehen Erwachsenen, die keine berufliche Grundbildung absolviert haben oder keinen Berufsabschluss besitzen, der ihre Kenntnisse belegt, zwei Wege zur beruflichen Qualifikation offen, um ein eidgenössisches Fähigkeitszeugnis EFZ oder einen eidgenössischen Berufsattest EBA zu erlangen: Das standardisierte Qualifikationsverfahren für Erwachsene gemäss Artikel 32 der Berufsbildungsverordnung (BBV) und die Validierung von Bildungsleistungen.

Seit Schuljahresbeginn 2021/22 bietet das Amt für Berufsbildung (BBA) an zwei seiner Berufsbildungszentren Vorbereitungskurse an, auch im Bereich der Allgemeinbildung. Diese finden wöchentlich an zwei Abenden und auch samstags statt, damit Erwachsene, die eine berufliche Tätigkeit ausüben, ausserhalb ihrer Arbeitszeit am Kurs teilnehmen können.

Um dem steten Wandel gerecht zu werden und das Berufsbildungssystem besser auf die Anforderungen von morgen auszurichten, haben die Verbundpartner der Berufsbildung zudem im Jahr 2018 das Leitbild 2030 oder die Initiative «Berufsbildung 2030» verabschiedet. Mehrere der diesbezüglich lancierten Projekte betreffen die Erwachsenenbildung.

Die Digitalisierung, die Automatisierung sowie der rasche Wandel in den verschiedenen Wirtschaftszweigen haben nicht zu unterschätzende Auswirkungen auf sämtliche Personen, die am Erwerbsleben teilnehmen. Dies gilt insbesondere für Erwachsene ohne Berufsausbildung oder mit geringen Qualifikationen. Der Staatsrat teilt die Erkenntnis, dass die Weiterbildung für jeden Menschen eine Grundvoraussetzung ist, um auf dem Arbeitsmarkt wettbewerbsfähig zu bleiben und sich während des gesamten Berufslebens eine gewisse Beschäftigungsfähigkeit zu bewahren.

¹ Eingereicht und begründet am 3. November 2021, TGR S. 4706.

Der Staatsrat erinnert auch daran, dass gemäss Artikel 5 des Bundesgesetzes über die Weiterbildung (WeBiG) *der einzelne Mensch die Verantwortung für seine Weiterbildung trägt. Die öffentlichen und die privaten Arbeitgeber begünstigen die Weiterbildung ihrer Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter. Bund und Kantone tragen in Ergänzung zur individuellen Verantwortung und zum Angebot Privater dazu bei, dass sich Personen ihren Fähigkeiten entsprechend weiterbilden können*

Nach der Umsetzung des WeBiG im Jahr 2017 lancierte das Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI) mehrere Projekte und Massnahmen. Diese sollen den Erwerb und Erhalt der Grundkompetenzen bei den Erwachsenen fördern. Unter Grundkompetenzen bei Erwachsenen versteht man Lesen und Schreiben, Grundkenntnisse der Mathematik sowie die Anwendung von Informations- und Kommunikationstechnologien (grundlegende Informatikkenntnisse). Es geht hier also genau um die Erwachsenen, die Grossrat Gaétan Emonet und Grossrätin Eliane Aebischer als gering oder unqualifizierte Erwachsene bezeichnet haben.

Das Projekt «Einfach besser!... am Arbeitsplatz» wird vom SBFI getragen und vom Staat Freiburg unterstützt. Der Staatsrat schliesst sich den Ansichten von Grossrat Gaétan Emonet und Grossrätin Eliane Aebischer an und unterstützt die Idee, beim SBFI eine Bilanz dieses Projekts in Bezug auf den Kanton Freiburg zu verlangen.

In diesem Zusammenhang subventioniert der Staat Freiburg über das Amt für Berufsberatung und Erwachsenenbildung (BEA) eine Reihe von Bildungseinrichtungen, die im Bereich der Grundkompetenzen für Erwachsene tätig sind, um die Kosten für den Zugang zu den Kursen zu senken und den Zugang für alle zu erleichtern.

Seit 2017 und im Zuge der Umsetzung des WeBiG stellt das SBFI für jeden Kanton der Schweiz jährlich einen Betrag zur Verfügung. Diese Finanzhilfe erfolgt gestützt auf eine Programmvereinbarung über die Förderung des Erwerbs und Erhalts von Grundkompetenzen bei Erwachsenen. So beteiligt sich das SBFI an der oben erwähnten Subventionierung von Bildungsanbietern sowie an den in diesem Bereich durchgeführten Arbeiten. Dieser Betrag wird unter der Bedingung ausgezahlt, dass sich jeder betreffende Kanton in gleicher Höhe finanziell beteiligt. So wird der Kanton Freiburg nicht in den Genuss der gesamten vom SBFI für 2023 vorgesehenen Subventionen kommen können, wenn er sein eigenes Budget im Bereich der Förderung der Grundkompetenzen für Erwachsene nicht substanziell erhöht: Die kantonale Beteiligung wird vom SBFI derzeit als zu gering erachtet. Eine Analyse der Situation ist somit willkommen und wäre auch ohne dass dieses Postulat gemacht worden.

Die Analyse anderer europäischer Modelle im Bereich der Grundkompetenzen ist eine langwierige und aufwendige Aufgabe. Die Interkantonale Konferenz für Weiterbildung (IKW), eine der Konferenzen der Erziehungsdirektorenkon-

ferenz (EDK), hat vor Kurzem eine unabhängige Forschungseinrichtung mit diesem Thema beauftragt. Der Bericht ist noch in Arbeit, aber diese Forschungseinrichtung hat bereits darauf hingewiesen, dass internationale Vergleiche aufgrund der sehr unterschiedlichen Konzepte und Ansätze in den einzelnen Ländern schwierig sind. Dennoch sollten Teile dieses Dokuments in einen Bericht zuhanden des Grossen Rates aufgenommen werden können, und es kann sicherlich eine kantonsübergreifende Standortbestimmung erstellt werden.

Was das Angebot für Migrantinnen und Migranten betrifft, so setzt der Staatsrat seit 2014 die Kantonalen Integrationsprogramme (KIP) und seit 2019 die Integrationsagenda Schweiz (IAS) um. Diese vom Bund unterstützten Programme ermöglichen einerseits die Subventionierung von Organisationen, die Weiterbildungsleistungen für gering oder unqualifizierte Erwachsene erbringen, und andererseits die direkte Finanzierung von Kursplätzen für die vulnerabelsten Zielgruppen, insbesondere für Personen aus dem Asyl- und Flüchtlingsbereich sowie andere Migrantinnen und Migranten mit geringer Bildung.

Darüber hinaus haben Personen, die Sozialhilfe erhalten, auch über die Eingliederungsmassnahmen (MIS) Zugang zu mehreren Weiterbildungsangeboten. Diese sind in einem Katalog zusammengefasst, der auf der Website des Staates Freiburg eingesehen werden kann. In der Regel sind es die Sozialkommissionen, die auf der Grundlage der Vorschläge der regionalen Sozialdienste (RSD) über die Gewährung solcher Massnahmen entscheiden. Das Angebot eines Katalogs von bedarfsgerechten und zugänglichen Massnahmen zur sozialen Eingliederung für Personen, die im Kanton Freiburg Sozialhilfe erhalten, ist ein wichtiges Element der Strategie des Staatsrats zur Bekämpfung der Langzeitarbeitslosigkeit.

Aus diesen Gründen schlägt der Staatsrat dem Grossen Rat vor, das Postulat vorbehaltlich der oben erläuterten Einschränkungen hinsichtlich einer europäischen Analyse anzunehmen.

Den 5. April 2022

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-
erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den
Seiten 1255ff.

Postulat 2021-GC-171 Christel Berset/ Erika Schnyder Amélioration de l'efficacité des services publics¹

Réponse du Conseil d'Etat

Les travaux d'élaboration de la présente réponse ont en premier lieu permis d'établir que les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat travaillant en contact avec les administré·e·s sont sensibilisés à la nécessité d'avoir un comportement orienté client à l'égard de leurs interlocuteurs et interlocutrices et que des cours spécifiques leur sont dispensés à cet effet. En second lieu, il en ressort que, chaque fois que c'est possible, des mesures sont prises afin de garantir, au mieux, que les informations utiles parviennent à leurs destinataires, en particulier lorsqu'il s'agit de personnes vulnérables. Dès lors, le Conseil d'Etat décide de donner suite directe au postulat 2021-GC-171, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Ainsi, il vous propose d'accepter le postulat et de prendre connaissance du rapport annexé qui présente la conclusion suivante:

Le Conseil d'Etat salue les mesures prises par les divers services de l'administration pour adapter leur communication en fonction du public cible et s'engage à poursuivre ses efforts pour améliorer chaque fois que c'est possible la qualité de sa communication et à développer l'approche centrée clients, qui sont les fondements d'un service public de qualité.

Le 21 mars 2022

> Le Bureau ayant accepté la suite directe, il est renoncé à un débat de prise en considération.

Annexe

—

Rapport 2022-DFIN-11 du 21 mars 2022

—

Postulat 2021-GC-171 Christel Berset/ Erika Schnyder Effizienter öffentlicher Dienst²

Antwort des Staatsrats

Bei der Ausarbeitung dieser Antwort hat sich in erster Linie ergeben, dass die Staatsangestellten, die bei ihrer Arbeit Kontakt zu Bürgerinnen und Bürgern haben, für die Notwendigkeit eines kundenorientierten Verhaltens gegenüber ihren Gesprächspartnern sensibilisiert sind und zu diesem Zweck spezifisch geschult werden. In zweiter Linie hat sich gezeigt, dass wann immer möglich Massnahmen getroffen werden, um bestmöglich zu gewährleisten, dass relevante Informatio-

nen ihre Empfänger erreichen, insbesondere wenn es sich um schutzbedürftige Personen handelt. Der Staatsrat beschliesst daher, dem Postulat 2021-GC-171 in Anwendung vom Artikel 64 des Grossratsgesetzes direkt Folge zu geben. Er beantragt Ihnen demzufolge, das Postulat anzunehmen und vom Bericht im Anhang Kenntnis zu nehmen, der zu folgendem Fazit gelangt:

Der Staatsrat begrüsst die von den verschiedenen Verwaltungsstellen getroffenen Massnahmen zur Anpassung ihrer Kommunikation an das Zielpublikum und verspricht, seine Anstrengungen fortzusetzen, um die Qualität seiner Kommunikation wo immer möglich zu verbessern und den kundenorientierten Ansatz weiterzuentwickeln, der das Fundament eines qualitativ hochstehenden öffentlichen Dienstes ist.

Den 21. März 2022

> Da das Ratsbüro der direkten Folge zugestimmt hat, wird auf eine Eintretensdebatte verzichtet.

Anhang

—

Bericht 2022-DFIN-11 vom 22. März 2022

Mandat 2021-GC-172 Antoinette de Weck/ Grégoire Kubschi/Achim Schneuwly/ Stéphane Sudan/David Bonny/Hubert Dafflon/Bruno Marmier/Claude Brodard/ Philippe Demierre/Claude Chassot Assurer des moyens suffisants pour notre Université³

Réponse du Conseil d'Etat

Le 1^{er} janvier 2022 a débuté une nouvelle législature, avec un Conseil d'Etat dont la composition et les attributions directionnelles ont été profondément remaniées. Le programme de législature 2023–2027 est en cours d'élaboration, ainsi que le plan financier y relatif. Dans ce contexte, le positionnement et le développement des hautes écoles fribourgeoises sera une thématique centrale à laquelle le gouvernement portera une attention particulière. Comme déjà exprimé dans sa réponse à la question de Weck-Kubschi sur les moyens pour l'Université (QA 2021-CE-128), le Conseil d'Etat considère que «*la formation constitue l'un des atouts principaux du canton, tant pour son positionnement au niveau national qu'en tant que moteur de son développement économique et social*». Il relève en outre d'ailleurs à ce titre qu'il a pris l'initiative, lors du bouclage des comptes 2018 de l'Etat, d'allouer tant

¹ Déposé et développé le 3 novembre 2021, BGC p. 4707.

² Eingereicht und begründet am 3. November 2021, TGR S. 4707.

³ Déposé et développé le 3 novembre 2021, BGC p. 4707.

à l'Université qu'à la HES-SO//FR, 16 millions de francs au total, afin de soutenir ces hautes écoles dans leurs missions de recherche et d'innovation notamment. A ce jour, seule une partie de ces moyens ont été engagés.

Ceci étant rappelé, le Conseil d'Etat répond comme suit aux demandes exprimées par les signataires du mandat:

1. Moyens supplémentaires pour l'entretien des infrastructures

Dans sa réponse à la question de Weck-Kubski, le Conseil d'Etat a déjà affirmé que le canton a l'ambition et les moyens d'investir dans les prochaines années pour le développement de l'Université, avec un très grand besoin de rattrapage sur le parc immobilier universitaire qui est aujourd'hui largement sous-entretenu. La construction de la nouvelle Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) est déjà en cours. La future BCU sera une plus-value indéniable entièrement au service des étudiantes et des étudiants ainsi que de la population. Le planning pour la construction du bâtiment pour la Faculté de droit, le projet «Tour Henri», prévoit une mise à l'enquête en 2022 et un projet d'exécution d'ici le milieu de la législature. Des projets sont en cours d'analyse pour l'assainissement du bâtiment de chimie sur le Plateau de Pérolles et les besoins en locaux pour le Master en médecine sont intégrés à part entière dans le projet de «Pôle Santé» dans le secteur de Bertigny, dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'HFR. Ainsi, les investissements à venir devraient se monter à près de 500 millions de francs dans une perspective d'une dizaine d'années, en fonction de l'avancement des travaux qui sont en cours de planification. Cela souligne la volonté de l'Etat de soutenir ses hautes écoles, et l'Université en particulier.

De plus, dans le contexte du regroupement institutionnel de la formation à l'enseignement sous le toit de l'Université, la construction d'un nouveau bâtiment qui fera office de campus commun au futur «Centre de formation à l'enseignement» est intégrée dans les discussions et les travaux en cours menés par le comité de pilotage mis en place pour préparer ce regroupement.

Le Conseil d'Etat est pleinement conscient des besoins financiers accrus pour l'entretien des infrastructures universitaires, notamment des bâtiments situés sur le plateau de Pérolles. Une planification des rénovations et de l'entretien est en cours de préparation entre les différents services concernés et les moyens financiers nécessaires seront sollicités prochainement sous la forme d'un crédit d'engagement. Ainsi, le Conseil d'Etat recommande d'accepter ce volet du mandat relatif à l'attribution de moyens supplémentaires pour l'entretien des infrastructures.

2. Moyens supplémentaires pour le financement de nouveaux besoins en personnel

Les hautes écoles suisses se trouvent dans une situation critique et d'incertitude dans le contexte de l'interruption des négociations avec l'Union européenne sur un accord cadre institutionnel et le retrait consécutif de la Suisse de statut de membre à part entière du programme de recherche Horizon Europe et du programme d'échanges Erasmus+. Les conséquences se font déjà sentir concrètement pour les hautes écoles, et l'Université de Fribourg ne fait malheureusement pas exception.

Aussi, le paysage suisse des hautes écoles universitaires évolue rapidement, avec de nouveaux acteurs qui apparaissent et qui, une fois leur accréditation institutionnelle obtenue, obtiennent le droit aux subventions fédérales et entrent ainsi en concurrence directe avec les institutions dites «historiques». En outre, le système des contributions fédérales de base instauré par la LEHE depuis 2017 se base sur des critères de calcul fondés sur les prestations. Ainsi, les prestations des hautes écoles sont comparées entre elles et mises en concurrence. Par ailleurs, la HES-SO fait face à une problématique similaire.

Si le Conseil d'Etat est conscient de tous ces enjeux de politique des hautes écoles et de l'importance centrale de l'Université pour le canton, et qu'il a par ailleurs été informé directement par le Rectorat de l'Université des besoins financiers pour les cinq prochaines années dans le but d'atteindre les objectifs fixés dans sa «Stratégie 2030», il reste néanmoins qu'une pesée d'intérêts entre tous les secteurs de l'Etat et qu'une recherche d'un équilibre acceptable tant sur le plan financier que sur le plan du développement socio-économique du canton devront être faites. Ainsi, comme déjà indiqué dans la réponse à la question susnommée, il s'agira d'opérer une négociation sur la convention d'objectifs 2023–2027 qui devra être signée avec l'Université, dans le cadre des discussions globales du plan financier pour la présente législature.

Le Conseil d'Etat rappelle en outre, comme il a eu l'occasion de le souligner dans la réponse à la question rappelée plus haut, que malgré une capacité financière parmi les plus faibles au plan national, le canton de Fribourg fait état d'une concentration importante de hautes écoles sur son territoire, avec une Université complète, quatre sites de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale et une Haute Ecole pédagogique. En comparaison intercantonale, Fribourg est le canton qui dépense le plus pour l'éducation par rapport à son PIB, soit 8,3% (5000.– francs par habitant), contre par exemple 4% pour Bâle Ville. Quant à la part dévolue aux dépenses publiques d'éducation par rapport aux dépenses totales, le canton de Fribourg se situe en première position, avec près de 35%.

Afin de ne pas prêter le processus de négociations en cours avec toutes les Directions et unités de l'Etat pour la détermination du plan financier 2023–2027 et dans le but de garantir une égalité de traitement dans cet exercice d'arbitrage délicat et essentiel pour le bon fonctionnement de l'Etat, le Conseil d'Etat propose de rejeter le volet relatif à l'attribution de moyens supplémentaires pour le financement des besoins en personnel, tout en réitérant sa volonté de trouver des solutions équilibrées en faveur de l'Université, mais également des autres hautes écoles situées dans le canton, de la formation en général ainsi qu'à l'endroit des autres domaines d'action de l'Etat pour lesquels des ressources additionnelles seront sans nul doute nécessaires à court et moyen terme.

3. Compensation du manque à gagner dû à la révision de l'AIU

Dans la réponse à la question de Weck-Kubski, le Conseil d'Etat constatait effectivement que le nouvel Accord intercantonal universitaire (AIU 2019), qui vient d'être ratifié par le Grand Conseil fribourgeois, aura une répercussion financière négative évaluée à terme à 1.33 million de francs par an pour le canton. Il est vrai que la diminution de recettes pour les comptes de l'Université de Fribourg se monte, selon les estimations et les projections réalisées par la Conférence suisse des directrices et directeur de l'instruction publique (CDIP), à 2.77 millions de francs dès l'année 2024:

| Anée | Recettes (UniFR) |
|------------------|------------------|
| 2022 | -0,69 |
| 2023 | -1,38 |
| 2024 | -2,08 |
| à partir de 2025 | -2,77 |

Or, selon la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), la Confédération et les cantons garantissent que les pouvoirs publics fournissent au domaine des hautes écoles des fonds suffisants pour assurer un enseignement et une recherche de qualité. Le nouveau mécanisme de financement intercantonal établi par l'AIU 2019 ayant pour conséquence une perte de recettes pour l'Université, le Conseil d'Etat se doit de garantir une participation financière adéquate du canton afin de permettre non seulement un enseignement et une recherche de qualité, mais également d'assurer la compétitivité à moyen et long terme de l'Université de Fribourg dans le paysage suisse très concurrentiel des hautes écoles. Dans ce contexte, une haute école universitaire qui n'avance pas est une haute école qui recule, avec pour corollaire une baisse de la part de subventions fédérales de base et donc une part plus grande du financement revenant à la charge du canton. En ce sens, le Conseil d'Etat recommande d'accepter ce volet du mandat relatif à la compensation du manque à gagner dû à la révision de l'AIU. Le Conseil d'Etat souligne par ailleurs que ce

mécanisme de couverture, respectivement de compensation en cas de variation des moyens perçus au titre de l'AIU ou des subventions fédérales dédiées, fonctionne déjà actuellement, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée à l'Université. La baisse annoncée des moyens AIU impliquera dès lors des dépenses additionnelles significatives pour l'Etat en faveur de l'Université dès l'année 2023.

En conclusion, le Conseil d'Etat invite donc le Grand Conseil à:

- > fractionner le présent mandat;
- > accepter le volet visant l'attribution de moyens supplémentaires pour l'entretien des infrastructures et la compensation du manque à gagner dû à la révision de l'AIU;
- > rejeter le volet relatif à l'attribution de moyens supplémentaires pour le financement des besoins en personnel additionnel, tout en réitérant sa volonté de trouver des solutions équilibrées en faveur de l'Université, mais également des autres hautes écoles situées dans le canton, de la formation en général et plus largement de tous les secteurs de l'Etat, dans le cadre de son plan financier en cours d'élaboration.

En cas de refus sur le fractionnement, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à rejeter le mandat.

Le 5 avril 2022

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 1248ss.

Auftrag 2021-GC-172 Antoinette de Weck/ Grégoire Kubski/Achim Schneuwly/ Stéphane Sudan/David Bonny/Hubert Dafflon/Bruno Marmier/Claude Brodard/ Philippe Demierre/Claude Chassot Unserer Universität ausreichende Mittel sicherstellen¹

Antwort des Staatsrats

Am 1. Januar 2022 begann eine neue Legislaturperiode mit einem Staatsrat, dessen Zusammensetzung und Direktionszuweisungen grundlegend überarbeitet wurden. Derzeit werden das Regierungsprogramm für die Legislaturperiode 2023–2027 und der dazugehörige Finanzplan ausgearbeitet. In diesem Zusammenhang wird die Positionierung und Entwicklung der Freiburger Hochschulen ein zentrales Thema sein, dem die Regierung besondere Aufmerksamkeit widmen wird. Wie es der Staatsrat bereits in seiner Antwort auf die Anfrage von de Weck-Kubski zum Mittelbedarf unserer Universität (Anfrage 2021-CE-128) geäußert hat, ist er der

¹ Eingereicht und begründet am 3. November 2021, TGR S. 4707.

Ansicht, dass die Bildung «für den Kanton Freiburg ein sehr wichtiges Gut [ist], sowohl für seine nationale Positionierung wie auch als Motor für seine gesellschaftliche und wirtschaftliche Entwicklung». Im Übrigen weist er darauf hin, dass er sich beim Rechnungsabschluss 2018 des Staates die Initiative ergriffen hat, sowohl der Universität als auch der HES-SO//FR insgesamt 16 Millionen Franken zuzuweisen, um diese Hochschulen insbesondere in ihren Aufgaben in den Bereichen Forschung und Innovation zu unterstützen. Bisher wurde nur ein Teil dieses Betrags verwendet.

Vor diesem Hintergrund beantwortet der Staatsrat die von den Unterzeichnenden des Auftrags gestellten Forderungen wie folgt:

1. Zusätzliche Mittel für die Instandhaltung der Infrastruktur

In seiner Antwort auf die Anfrage von Weck/Kubski hatte der Staatsrat bereits festgehalten, dass der Kanton den Ehrgeiz und die Mittel hat, um in den kommenden Jahren in die Entwicklung der Universität zu investieren, wobei ein sehr grosser Nachholbedarf bei den Universitätsgebäuden besteht, die heute weitgehend ungenügend unterhalten werden. Die Bauarbeiten an der neuen Kantons- und Universitätsbibliothek (KUB) haben bereits begonnen. Die künftige KUB wird für die Studierenden und die gesamte Bevölkerung einen unbestreitbaren Mehrwert bringen. Der Zeitplan für den Bau des Gebäudes für die Rechtswissenschaftliche Fakultät, das Projekt «Thierryturm», sieht eine öffentliche Auflage im Jahr 2022 und ein Ausführungsprojekt bis Mitte der Legislaturperiode vor. Derzeit werden Projekte für die Sanierung des Chemiegebäudes auf der Perolles-Ebene analysiert, und der Bedarf an Räumlichkeiten für den Masterstudienang in Medizin ist vollständig in das Projekt «Gesundheits- und Arbeitspol» im Sektor Bertigny im Rahmen des Baus eines neuen Gebäudes für das HFR integriert. So dürften sich die künftigen Investitionen im kommenden Jahrzehnt auf fast 500 Millionen Franken belaufen, je nach Fortschritt der Arbeiten, die sich in der Planungsphase befinden. Dies unterstreicht den Willen des Staates, seine Hochschulen und namentlich die Universität zu unterstützen.

Darüber hinaus wird im Zusammenhang mit der institutionellen Zusammenführung der Lehrpersonenausbildung unter dem Dach der Universität der Bau eines neuen Gebäudes, das als gemeinsamer Campus des künftigen «Zentrums für Lehrer- und Lehrerinnenbildung» dienen soll, bei den laufenden Diskussionen und Arbeiten des zur Vorbereitung dieser Zusammenführung eingesetzten Steuerausschusses einbezogen.

Der Staatsrat ist sich des erhöhten Finanzbedarfs für den Unterhalt der universitären Einrichtungen, insbesondere der Gebäude auf der Perolles-Ebene, voll und ganz bewusst. Eine Planung der Renovierungen und des Unterhalts wird derzeit

von den betroffenen Ämtern vorbereitet, und die benötigten Finanzmittel werden demnächst in Form eines Verpflichtungskredits beantragt. Somit empfiehlt der Staatsrat, diesen Teil des Auftrags betreffend die Bereitstellung zusätzlicher Mittel für den Unterhalt der Infrastruktur anzunehmen.

2. Zusätzliche Mittel für die Finanzierung des Bedarfs an Personal

Nach dem Abbruch der Verhandlungen mit der Europäischen Union über ein institutionelles Rahmenabkommen und dem darauffolgenden Ausschluss der Schweiz als Vollmitglied aus dem Forschungsprogramm Horizon Europe und Austauschprogramm Erasmus+ befinden sich die Schweizer Hochschulen in einer schwierigen und unsicheren Situation. Die Folgen sind für die Hochschulen bereits konkret spürbar, und auch die Universität Freiburg bleibt davon leider nicht verschont.

Darüber hinaus verändert sich die Landschaft der universitären Hochschulen der Schweiz schnell, da neue Akteure auftauchen, die nach ihrer institutionellen Akkreditierung das Recht auf Bundesbeiträge erhalten und somit in direkte Konkurrenz zu den sogenannten «historischen» Institutionen treten. Zudem basiert das seit 2017 mit dem HFKG eingeführte System der Grundbeiträge des Bundes auf leistungsorientierten Berechnungskriterien. So werden die Leistungen der Hochschulen untereinander verglichen und in einen Wettbewerb gestellt. Die HES-SO sieht sich im Übrigen mit einem ähnlichen Problem konfrontiert.

Der Staatsrat ist sich dieser hochschulpolitischen Herausforderungen und der zentralen Bedeutung der Universität für den Kanton bewusst und wurde im Übrigen vom Rektorat der Universität direkt über den Finanzbedarf für die nächsten fünf Jahre informiert, um die in seiner «Strategie 2030» festgelegten Ziele zu erreichen. Dennoch hält er daran fest, dass eine Interessenabwägung zwischen allen Bereichen des Staates vorgenommen und ein ausgewogenes Verhältnis, das sowohl auf finanzieller Ebene als auch im Hinblick auf die soziale und wirtschaftliche Entwicklung des Kantons akzeptabel ist, angestrebt wird. So wird, wie bereits in der Antwort auf die oben genannte Anfrage erwähnt, über die Zielvereinbarung 2023–2027 verhandelt werden, die im Rahmen der globalen Diskussionen über den Finanzplan für die aktuelle Legislaturperiode mit der Universität unterzeichnet werden muss.

Der Staatsrat erinnert zudem daran, wie er in der Antwort auf die oben erwähnte Anfrage bereits betont hat, dass der Kanton Freiburg, obschon er zu den finanzschwächsten Kantonen der Schweiz gehört, mit einer Volluniversität, vier Standorten der Fachhochschule Westschweiz und einer Pädagogischen Hochschule über eine beachtliche Konzentration von Hochschulen auf seinem Gebiet verfügt. Im interkantonalen Vergleich ist Freiburg der Kanton, der im Verhältnis zu seinem BIP am meisten für Bildung ausgibt, nämlich 8,3%

(5000 Franken pro Einwohner), während es in Basel-Stadt beispielsweise 4% sind. Was den Anteil der öffentlichen Bildungsausgaben an den Gesamtausgaben betrifft, so liegt der Kanton Freiburg mit fast 35% an der Spitze.

Um die laufenden Verhandlungsverfahren mit allen Direktionen und Einheiten des Staates zur Erarbeitung des Finanzplans 2023–2027 nicht zu beeinträchtigen und um eine Gleichbehandlung in dieser heiklen und für das gute Funktionieren des Staates unerlässlichen Interessenabwägung zu gewährleisten, schlägt der Staatsrat vor, den Teil über die Zuweisung zusätzlicher Mittel zur Finanzierung des Bedarfs an Personal abzulehnen. Gleichzeitig bekräftigt er seinen Willen, ausgewogene Lösungen zugunsten der Universität, aber auch der anderen Hochschulen des Kantons, der Bildung im Allgemeinen sowie den anderen Tätigkeitsbereichen des Staates zu finden, für die kurz- und mittelfristig zweifellos zusätzliche Ressourcen erforderlich sein werden.

3. Ausgleich der aufgrund der Revision der IUV wegfallenden Einnahmen

In der Antwort auf die Anfrage von Weck/Kubski stellte der Staatsrat effektiv fest, dass die neue Interkantonale Universitätsvereinbarung (IUV 2019), die kürzlich vom Freiburger Grossen Rat ratifiziert worden ist, negative finanzielle Auswirkungen haben wird, die für den Kanton langfristig auf jährlich 1,33 Millionen Franken geschätzt werden. Es ist richtig, dass sich die Mindereinnahmen für die Rechnung der Universität Freiburg gemäss den Schätzungen und Hochrechnungen der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und Erziehungsdirektoren (EDK) ab dem Jahr 2024 auf 2,77 Millionen Franken belaufen:

| Jahr | Einnahmen (UniFR) |
|---------|-------------------|
| 2022 | -0,69 |
| 2023 | -1,38 |
| 2024 | -2,08 |
| Ab 2025 | -2,77 |

Gemäss dem Bundesgesetz über die Förderung der Hochschulen und die Koordination im schweizerischen Hochschulbereich (HFKG) stellen Bund und Kantone jedoch sicher, dass die öffentliche Hand dem Hochschulbereich genügend Mittel zur Verfügung stellt, um eine qualitativ hochstehende Lehre und Forschung zu gewährleisten. Da die neuen in der IUV 2019 festgelegten interkantonalen Finanzierungsmechanismen einen Einnahmenverlust für die Universität zur Folge haben, muss der Staatsrat eine angemessene finanzielle Beteiligung des Kantons garantieren, um nicht nur eine qualitativ hochstehende Lehre und Forschung zu ermöglichen, sondern auch die mittel- und langfristige Wettbewerbsfähigkeit der Universität Freiburg in der hart umkämpften Hochschullandschaft der Schweiz zu sichern. Denn eine universitäre Hochschule, die sich nicht weiterentwickelt, ist

eine Hochschule, die zurückfällt. Dies hat zur Folge, dass der Anteil der Grundbeiträge des Bundes sinkt und somit ein grösserer Teil der Finanzierung auf dem Kanton lastet. Daher empfiehlt der Staatsrat, den Teil des Auftrags betreffend den Ausgleich der durch die IUV-Revision verursachten Mindereinnahmen anzunehmen. Der Staatsrat betont im Übrigen, dass dieser Deckungs- bzw. Ausgleichsmechanismus bei Schwankungen der im Zusammenhang mit der IUV eingenommenen Mittel oder der vorgesehenen Bundessubventionen im Rahmen des der Universität zugewiesenen Globalbudgets bereits heute funktioniert. Die angekündigte Verringerung der IUV-Mittel wird daher ab dem Jahr 2023 erhebliche zusätzliche Ausgaben des Staates für die Universität nach sich ziehen.

Abschliessend schlägt der Staatsrat dem Grossen Rat vor:

- > diesen Auftrag aufzuteilen;
- > den Teil anzunehmen, der auf die Zuweisung zusätzlicher Mittel für die Instandhaltung der Infrastruktur und den Ausgleich der durch die IUV-Revision verursachten Mindereinnahmen abzielt;
- > den Teil über die Zuweisung zusätzlicher Mittel zur Finanzierung des Bedarfs an Personal abzulehnen, wobei er seinen Willen bekräftigt, im Rahmen seines Finanzplans, der derzeit ausgearbeitet wird, ausgewogene Lösungen für die Universität, aber auch für die anderen im Kanton gelegenen Hochschulen, die Bildung im Allgemeinen sowie sämtliche Tätigkeitsbereiche des Staates zu finden.

Im Falle einer Ablehnung dieser Aufteilung empfiehlt der Staatsrat dem Grossen Rat, den Auftrag abzulehnen.

Den 5. April 2022

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 1248ff.

Dépôts

Motion 2022-GC-55 Grégoire Kubski/ Chantal Pythoud-Gaillard Egalité pour les Fribourgeois-es en matière de prise en charge en ambulance

Dépôt et développement

Le droit à la santé ne doit pas être une affaire de portemonnaie. Or les régions périphériques voient leurs urgences H24 fermer et doivent étoffer un service d'ambulances de qualité, malgré l'offre nécessaire d'une permanence. A la lecture de la réponse, à tout le moins paresseuse, à la question 2021-CE-343, on constate que, d'un côté, le Conseil d'Etat soutient la concentration des urgences et pousse à l'utilisation des ambulances, et de l'autre, refuse d'intervenir sur les coûts de prise en charge en ambulance des interventions dites primaires. Il semble donner un étrange signal: «que les provinciaux se débrouillent et payent». En effet, il existe une réelle différence de traitement entre les citoyen-nes des régions périphériques et ceux de la capitale, puisque le Conseil d'Etat précise dans sa réponse que les tarifs pratiqués dans notre canton comprennent un montant facturé au kilomètre et une comptabilisation de la durée de l'intervention, ce qui défavorise *de facto* les patient-es éloigné-es de la capitale. Avec l'utilisation accrue des ambulances à la charge des citoyen-nes et des communes, il existe dès lors un réel risque que la facture pour les intéressé-es augmente et que la qualité de prise en charge déjà variable entre les régions baisse.

Dans l'article de *La Gruyère* du 15 février dernier, c'est essentiellement la durée de la prise en charge qui fait gonfler la facture d'une intervention des ambulances pour les patients (dans le sud fribourgeois). En effet, le Préfet de la Glâne, Willy Schorderet, précise qu'il faut ajouter à la taxe de base de CHF 340 et à l'indemnisation de CHF 3.80 par km et que le tarif est majoré lors d'intervention la nuit ou le weekend. Pour les interventions hors accident, les patient-es doivent prendre en charge 50% de la facture et les montants peuvent être conséquents pour les budgets serrés, à savoir plusieurs milliers de francs.

Notre Conseil d'Etat estime qu'il n'y a pas à intervenir car les tarifs des interventions primaires sont fixés par une convention uniforme à l'échelle nationale et que, par conséquent, les personnes éloignées des hôpitaux sont préférentiellement sur l'entier du territoire suisse. Or, le Conseil d'Etat oublie qu'avec la fermeture des urgences H24 en périphérie, on passe d'un état de fait avec des structures hospitalières de proximité à

une structure de concentration qualitative dans l'intérêt des patientes et des patients, ce qui implique nécessairement une utilisation accrue des ambulances, créant par là même des coûts supportés par la population des périphéries et par les communes. Par ailleurs, l'Etat ne se soucie au demeurant peu du maintien d'une bonne qualité de prise en charge, qui ne pourrait potentiellement être assurée avec l'augmentation du nombre d'interventions. On fait assumer financièrement la politique de concentration hospitalière par les portemonnaies des habitants qui perdent leurs urgences. C'est au mieux de l'opportunisme, au pire du cynisme. Les frais des communes et associations de communes en charge des ambulances va ainsi croître avec l'augmentation des interventions en ambulances. Du fait de cette pression financière, il existe un risque de baisse de qualité des services ambulanciers surchargés et devant parer au plus pressé.

Il semble dès lors opportun que l'Etat participe aux coûts des ambulances, afin de garantir une qualité commune des interventions des ambulances sur l'entier du territoire et dans la mesure où il doit assumer la stratégie qu'il a choisie pour le HFR.

Les soussignés proposent par conséquent la création d'une base légale permettant à l'Etat de rétablir une égalité de traitement entre Fribourgeois-es s'agissant des coûts de prise en charge par les ambulances. Elle pourrait, par exemple, s'inspirer du modèle de la prise en charge forfaitaire des interventions des pompiers, comme le propose le Préfet Schorderet et comme cela est prévu dans d'autres cantons¹ ou permettre à l'Etat de devenir copropriétaire des entités gérant les ambulances et ainsi soulager les frais tant pour les communes que pour les administré-es résidant en périphérie.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

¹ Article de Bon à savoir du mois de mars 2022 sur la question des frais d'ambulance.

Motion 2022-GC-59 Sébastien Dorthe/ Savio Michellod

Prévoyance funéraire – Fribourg doit combler une lacune législative

Dépôt et développement

Les motionnaires demandent l'introduction d'une disposition réglant la prévoyance funéraire. Le Conseil d'Etat peut s'inspirer du Canton du Jura, qui a réglé cette question dans la Loi concernant les entreprises de pompes funèbres (RSJU 935.911) ou du Canton de Vaud, qui a introduit une disposition dans le Règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RSVD 818.41.1).

Motifs

Un nombre toujours plus important de personnes recourt à la prévoyance funéraire. Un tel contrat permet de préparer sereinement les funérailles et d'éviter tout souci administratif et surtout financier à la famille, lors d'un décès. En effet, en concluant un contrat de prévoyance funéraire, le souscripteur finance par avance les frais liés à son décès. Cela concerne différentes prestations, de la mise en bière à la cérémonie funèbre, ou encore la collation qui suit la cérémonie.

De tels contrats représentent des sommes conséquentes, de plusieurs milliers de francs (entre 2000 et 5000 francs pour une inhumation habituelle). Les entreprises de pompes funèbres, ainsi que d'autres acteurs, concluent régulièrement des contrats de prévoyance funéraire. Ces entreprises ont ainsi sous gestion, selon leur taille, des centaines de milliers de francs. Or, la législation fribourgeoise ne prévoit rien en la matière et la restitution des fonds peut s'avérer complexe en cas de faillite d'une telle entreprise.

Afin d'éviter tout préjudice financier au souscripteur d'un tel contrat, nous invitons le Canton de Fribourg à prévoir une disposition obligeant les entreprises de pompes funèbres qui proposent la conclusion de contrats de prévoyance funéraire à garantir la fourniture des prestations convenues en cas de cessation d'activité, ou, à défaut, le remboursement intégral des montants qui leur ont été versés à l'avance pour ces prestations. Pour s'assurer que les fonds en question soient en tout temps disponibles, les entreprises actives dans le domaine de la prévoyance funéraire devront pouvoir justifier d'un fonds de garantie économiquement et juridiquement indépendant de leur propre entreprise.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2022-GC-60 Marie Levrat/ Brice Repond

Une année d'abonnement à un journal pour tous les nouveaux citoyens du Canton de Fribourg

Dépôt et développement

Proposition

Nous demandons au Conseil d'Etat de mettre sur pied un système légal de bon, d'une durée d'une année, pour toutes les nouvelles citoyennes et tous les nouveaux citoyens du canton qui en font la demande. Ce bon serait valable pour un abonnement, électronique ou papier, dans un journal du Canton de Fribourg, au choix de la personne concernée.

Motivation

Le 13 février dernier, les Suisses ont dit NON à la Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias. Le Canton de Fribourg, au contraire, a voté à grande majorité en faveur de cette loi (57%). La volonté des Fribourgeoises et Fribourgeois paraît alors claire: les médias doivent être soutenus. Ils sont les porte-parole de notre démocratie, forment les citoyens du canton et éduquent les jeunes à travers divers sujets d'actualité.

L'acceptation, à Fribourg, de la Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias nous amène à des réflexions cantonales. À notre sens, il est nécessaire d'inciter les jeunes à s'intéresser davantage aux actualités de la région où ils s'établissent. En outre, les médias ont un rôle d'éducation civique clair et sont le pilier de notre démocratie directe. Il apparaît alors important de les soutenir.

S'entendent par nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens, dans cette motion, les jeunes qui atteignent leur majorité. Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique des dernières années, cela représente environ 3500 individus par année dans le Canton de Fribourg.

Les prix des abonnements aux différents journaux du canton varient entre 90 et 450 francs pour une année. Le bon à faire valoir pour un abonnement devrait être proposé dans la version papier ou numérique. Les journaux cantonaux à choix seraient notamment *La Liberté*, les *Freiburger Nachrichten*, *La Gruyère*, *Der Murtenbieter*, *Le Messenger*, le *Kerzersanzeiger* et *La Broye*.

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, avec son projet de décret instituant des mesures de soutien à la diversité des médias du 4 décembre 2019, peut être pris en exemple pour la mise en œuvre de cette motion.

Le Canton de Fribourg est invité à écrire aux nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens du canton, chaque année, pour leur proposer de faire valoir ce bon auprès d'un journal

de leur choix du Canton de Fribourg. Cela ne touchera dès lors que les personnes ayant un intérêt pour l'un des journaux régionaux.

Si par extraordinaire, le canton jugeait impossible de proposer directement ce bon aux personnes concernées, il conviendrait de demander aux communes de transmettre, chaque année, la liste de leurs nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens à l'Etat de Fribourg. Ainsi, la mesure pourra être mise en place.

Le projet de bon est une proposition qui vise à fidéliser la population au journal local choisi. Les effets devraient alors être apparents sur le long terme pour les journaux du canton. Une partie des individus qui en bénéficieraient resteraient certainement abonnés au journal après l'année offerte ou du moins, cela les encouragerait à s'y abonner plus rapidement une fois leur situation financière stabilisée. Cette motion incite à fidéliser de nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens et contribue à aider les journaux locaux. Ce projet de bon aurait également un effet positif sur les jeunes du canton à qui nous faciliterions l'accès à une presse écrite cantonale de qualité. L'un des défis majeurs des médias étant de fidéliser de nouveaux clients, jeunes, cette motion relèverait parfaitement ce défi.

Cette motion a dès lors un double but: inciter les jeunes citoyennes et citoyens du Canton de Fribourg à s'intéresser davantage à l'actualité (éducation civique) et soutenir la presse écrite, en accord avec la volonté des Fribourgeois-es qui ont en majorité soutenu la Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias.

> Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2022-GC-61 Hubert Dafflon/ Christian Clément

Fribourg sans «blackout» électrique

Dépôt et développement

Les événements internationaux actuels mettent, une fois de plus, en évidence l'importance de notre indépendance énergétique. Celle-ci passe par des énergies locales, renouvelables et une consommation, la plus lissée possible, évitant les pointes qui nécessiteraient des surcapacités de production coûteuses.

Les experts en énergie nous mettent en garde quant aux risques élevés de blackout électriques (insuffisance de livraison d'électricité aux heures de pointes) à moyen terme. Il est indispensable d'agir rapidement et de remédier à ce risque-objectif quant à notre approvisionnement en énergie électrique.

Beaucoup peut être mis en œuvre sans devoir prendre des mesures restrictives pour l'économie et les ménages. Des incitations financières fortes doivent être appliquées au niveau des tarifs des distributeurs d'électricité. Des **tarifs différenciés** (plus chers aux heures de pointe et moins chers aux heures creuses) doivent être pratiqués pour tous les consommateurs. Les tarifs doivent tenir compte des heures de la journée mais aussi de la période de l'année (jours de la semaine, jours fériés). Globalement les tarifs différenciés doivent avoir un effet neutre au niveau des recettes des distributeurs. Les consommateurs adaptant leur consommation, en la limitant aux heures de pointe, doivent être récompensés. Il est important que la communication quant aux tarifs pratiqués soit claire, simple et transparente.

Afin de permettre d'optimiser la consommation d'électricité, nous demandons que des compteurs intelligents «**smart meter**» soient installés chez tous les consommateurs avec la possibilité de visualiser en continu la consommation de manière simple et détaillée.

Nous demandons aussi que des systèmes de réseau électrique intelligent, «**smart grid**», soient installés dans tout le canton afin de gérer les enclenchements des appareils consommateurs d'électricité.

> Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2022-GC-62 Nicolas Kolly/ Bertrand Morel

Révision complète de la Loi d'application relative au bail à loyer et au bail à ferme non agricole (LABLF), en particulier en matière d'expulsion

Dépôt et développement

Par la présente motion, nous demandons une révision complète de la Loi d'application relative au bail à loyer et au bail à ferme non agricole (ci-après: LABLF), ceci en particulier dans le but de prévoir des dispositions en lien avec les procédures d'expulsion en matière de baux à loyer et à ferme non agricole.

A la lecture de la LABLF, nous constatons qu'un nombre important d'articles ont été supprimés (art. 5 à 21 notamment), ceci vraisemblablement lors de l'entrée en vigueur du Code de procédure civile. Par conséquent, il se justifie de remanier cette loi afin que celle-ci soit plus cohérente.

En outre, nous souhaitons, par la présente motion également, que le Conseil d'Etat soumette au Grand Conseil un projet de modification de la LABLF, laquelle introduirait les règles à respecter concernant la procédure d'expulsion en matière

de baux à loyer et à ferme non agricole. En effet, un bailleur peut saisir le Tribunal des baux afin de prononcer l'expulsion de son locataire lorsque ce dernier ne respecte pas diverses dispositions légales et en particulier, cas le plus courant, son obligation de payer le loyer. Dans le cadre de sa décision, le Tribunal des baux peut ordonner les mesures d'exécution de la décision. Concrètement, cela permet au bailleur de faire appel à la force publique. Dans ce cas, il revient à la Police cantonale d'intervenir pour procéder à l'expulsion, soit concrètement libérer le logement occupé par le locataire en faute. Cependant, cela pose un certain nombre de difficultés à la police cantonale. Ainsi, il n'est pas rare que, compte tenu de la difficulté de procéder à l'expulsion, la police se voie dans l'impossibilité de respecter une décision de justice.

Cette solution n'est également pas adéquate pour le locataire qui n'est pas suffisamment protégé. En effet, il prend le risque d'être expulsé du jour au lendemain sans avoir forcément de logement alternatif, étant précisé que, parfois, le locataire ne peut être mis au bénéfice de l'aide sociale s'il ne répond pas aux critères de cette aide.

Ainsi, et à titre d'exemple, la législation bernoise connaît une ordonnance sur les expulsions très précises (Oex; RSB 222.100). Celle-ci règle de manière très détaillée les règles à respecter lors de l'expulsion, ceci, d'une part, bien évidemment afin de permettre l'exécution d'une décision de justice, mais également, d'autre part, afin de protéger les intérêts du locataire dans le cadre de l'exécution de dite décision de justice.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

—

Mandat 2022-GC-63 Antoinette de Weck/ David Fattebert/David Bonny/Solange Berset/Hubert Dafflon/Jacques Dumas/ François Ingold/Catherine Esseiva/ Achim Schneuwly/Sébastien Dorthe Révision du volet éolien du Plan directeur cantonal (PDc)

Dépôt et développement

La concrétisation de la planification éolienne est dans l'impasse. Plusieurs communes ont manifesté leur opposition à l'implantation d'éoliennes sur leur territoire par des votes consultatifs très nettement en défaveur des éoliennes et 17 communes ont formellement envoyé une demande de reconsidération du Plan directeur cantonal (PDc) au Conseil d'Etat. En revanche, d'autres communes pourraient être favorables à l'implantation d'éoliennes sur leur territoire.

Pour recréer un lien de confiance entre les communes et le canton, il est nécessaire que la planification éolienne soit refaite de façon impartiale et que le développement d'instal-

lations éoliennes respecte mieux le principe de coopération des communes reconnu par le droit fédéral (art. 10 LAT). L'introduction de nouvelles dispositions dans la LATeC demandée par une motion qui a été déposée assurera le respect de ce principe pour le futur.

Par ce mandat, nous demandons que le canton reprenne l'élaboration du volet éolien du PDc à partir de l'exclusion des sites protégés par des intérêts fédéraux et que les sites susceptibles de recevoir des éoliennes soient désignés de façon objective et neutre en consultant la population locale.

L'élaboration du volet éolien sera pilotée par un comité dont la composition sera la suivante:

- > les deux conseillers d'Etat (DIME et DEEF)
- > deux experts neutres dont un venant de l'étranger, aucun d'entre eux n'ayant des liens avec les entreprises développant l'énergie éolienne en Suisse ou à l'étranger
- > deux représentants du Grand Conseil désignés par le Grand Conseil
- > deux représentants de l'Association des communes fribourgeoises
- > un représentant des milieux de protection de la nature

Le comité de pilotage reprendra d'abord la définition des critères et leur pondération. Puis, il ordonnera les études nécessaires, dont il confiera la réalisation à des bureaux dont l'indépendance aura été vérifiée. La mise en œuvre de ces études sur le terrain (ex: mâts de mesures du potentiel éolien), nécessitera l'accord des communes concernées par un vote consultatif de la population.

Si le conseil communal est favorable au développement de l'énergie éolienne, il soumettra au vote consultatif de sa population sa conception du futur parc: les emplacements acceptables ainsi que le nombre et la hauteur maximaux des turbines.

Si le conseil communal est défavorable au développement d'un parc éolien ou s'il ne veut pas prendre position, il consultera sa population sur le principe même d'un parc éolien.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

—

Postulat 2022-GC-64 François Ingold/ Alexandre Berset Sortir de la dépendance au gaz

Dépôt et développement

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une offensive militaire contre l'Ukraine, ce qui a jeté une lumière crue sur les stratégies géopolitiques et la dépendance envers des matières premières, gérées par des régimes autocratiques. La guerre en

Ukraine a révélé notre dépendance aux importations de gaz russe, qui représente près de la moitié des 15% de la consommation totale d'énergie en Suisse. Les conséquences de cette situation sont connues: l'augmentation des prix pour les ménages et l'industrie, ainsi qu'un risque de pénurie.

Or, ce n'est pas seulement l'approvisionnement qui est en jeu. En effet, l'argent que nous payons pour le gaz finance également la machine de guerre russe. C'est pourquoi il faut, maintenant, mettre en œuvre des mesures pour en finir avec cette dépendance. Le gaz concerne surtout le bâtiment et l'approvisionnement énergétique asservi à un réseau pour lequel le canton endosse une responsabilité particulière de par ses compétences.

Les postulants, ainsi que les cosignataires, demandent au Conseil d'Etat d'étudier les opportunités d'une réduction de la dépendance cantonale au gaz et de formuler des propositions ambitieuses et volontaires pour y arriver.

Le gaz en Suisse et son impact écologique

La combustion d'agents énergétiques fossiles, principalement le mazout et le gaz naturels (combustibles), ainsi que l'essence et le diesel (carburants), induit la majorité des émissions de CO₂ en Suisse. Ce dernier est le principal gaz à effet de serre (GES) responsable des changements climatiques.

Les émissions directes (c.-à-d. émises sur le territoire national) de GES ont diminué de 14% entre 1990 et 2019, résultat très en deçà de l'objectif de -20% fixé à 2020, qui devrait vraisemblablement être manqué.

Les changements climatiques sont toujours plus visibles en Suisse; la température moyenne a augmenté de 2°C entre 1864 et 2017, les événements naturels extrêmes ainsi que les canicules et périodes de sécheresse sont de plus en plus fréquents et intenses.

En 2020, les émissions liées à la consommation de mazout et de gaz naturels ont été réduite d'environ 30% par rapport à 1990. Cette diminution reste toutefois insuffisante et n'a pas atteint la valeur seuil fixée à 67%. Ce résultat, en dessous des ambitions prévues, a mené au relèvement de la taxe sur le CO₂ à 120 francs et cela à partir du 1^{er} janvier 2022.

Les bâtiments sont responsables d'environ un tiers des émissions directes de GES en Suisse. Les émissions du secteur des bâtiments ont diminué de 34%. Selon l'OFEV, l'important potentiel de réduction des émissions que recèle le secteur du bâtiment est loin d'être atteint. L'état du Programme bâtiment est jugé négatif par l'OFEV en raison de la stagnation des montants alloués à des mesures et du grand potentiel de réduction encore existant.

Objectif et justification du postulat

A la vue de ce qui précède, les postulants, ainsi que les cosignataires, demandent au Conseil d'Etat d'étudier les opportunités d'une réduction de la dépendance cantonale au gaz et de formuler des propositions ambitieuses et volontaires pour y arriver.

Afin de réduire notre dépendance envers les importations gazières, provenant notamment de Russie, les mesures suivantes peuvent p.ex. être prises:

- > réduire la consommation générale de gaz, p.ex. en augmentant les montants du programme actuel d'assainissement des bâtiments,
- > encourager le remplacement des chauffages à gaz par des systèmes de chauffage reposant sur les énergies renouvelables,
- > encourager les alternatives durables, en analysant par exemple le potentiel de la production locale de biogaz,
- > cesser de promouvoir le gaz et astreindre les fournisseurs d'énergie à informer leur clientèle sur les économies d'énergie et les alternatives renouvelables,
- > lancer une campagne d'information et de sensibilisation sur les possibilités de réduire sa consommation d'énergie et de passer aux énergies renouvelables,
- > éliminer les obstacles administratifs en créant un «guichet Énergie» pour toutes les questions relatives à la sortie des énergies fossiles, de l'activité de conseil aux demandes de subsides en passant par les procédures d'autorisation,
- > encourager le raccord aux réseaux thermiques,
- > obliger une communication transparente sur la provenance du gaz.

Ces mesures doivent être mises en œuvre en complément de ce qui existe déjà. On peut également envisager d'anticiper des mesures déjà prises ou de leur donner la priorité.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

—

Motion 2022-GC-65 Laurent Dietrich (au nom du Club Culture du Grand Conseil) Révision totale de la Loi sur les affaires culturelles (LAC)

Dépôt et développement

La Loi sur les affaires Culturelles (ci-après: LAC) date d'il y a plus de 30 ans. Même si elle a été modifiée à plusieurs reprises, force est de constater que le contexte s'est radicalement transformé et mérite donc une réflexion en profondeur de la ligne générale que l'Etat veut se donner avec ses partenaires institutionnels (subventionneurs) et culturels.

La loi actuelle et son règlement (RAC) doivent aujourd'hui aborder la culture dans son ensemble en tenant compte des nouvelles tendances. A titre non exhaustif, les questions suivantes méritent d'être analysées:

1. Arts – Face à l'évolution des disciplines artistiques et leur transversalité, une adaptation de l'action de l'Etat serait-elle nécessaire alors qu'elle est actuellement axée sur certaines disciplines?
2. Bénéficiaires – Bon nombre de projets sont réalisés, amateurs et professionnels confondus. Dès lors, est-ce que ce critère est encore justifié pour la répartition des rôles entre les subventionneurs? Ne faudrait-il pas favoriser la complémentarité? De plus, les conditions de l'artiste, particulièrement après la pandémie COVID-19, ne devraient-elles pas être un thème de fond dont il faudrait s'occuper?
3. Geste – Seule la création et l'animation dans une certaine mesure sont expressément mentionnées. Qu'en est-il par exemple de la diffusion et de la recherche?
4. Infrastructures – Le soutien aux infrastructures culturelles n'est pas appréhendé de la même façon dans l'ensemble du canton. Une nouvelle ligne est-elle nécessaire?
5. Moyens – Outre les soutiens financiers qu'il faut impérativement renforcer, l'artiste peut avoir besoin d'autres ressources. Est-ce que les types de soutiens et les critères pour en bénéficier sont encore actuels? Les moyens sont-ils par ailleurs utilisés de manière efficiente et efficace?
6. Gouvernance – Est-ce que la gouvernance de la culture entre l'Etat, les régions, les communes, les villes et la LoRo est-elle encore compréhensible, efficace et accessible pour les acteurs culturels? Faut-il repenser les rôles donnés à chaque subventionneurs et travailler sur la collaboration plutôt que sur la séparation en «silo»?

Les auteurs sont conscients que le questionnement actuel des partenaires institutionnels, des entreprises culturelles et des artistes eux-mêmes vont au-delà des considérations évoquées dans la LAC. Il s'agit donc de démarrer une réflexion de fonds avec la participation des tous les milieux concernés, acteurs culturels et les partenaires institutionnels, afin de doter le Canton de Fribourg d'un appareil légal et réglementaire au goût du jour en tenant compte des besoins, des mouvances actuelles et de l'évolution technologique et artistique.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2022-GC-66 Jacques Morand/ Nicolas Pasquier Modification de la LATeC: contribution de remplacement des jardins potagers

Dépôt et développement

Les motionnaires demandent la modification de l'article 61 al. 2 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (ci-après: LATeC) afin de légiférer sur la contribution de remplacement des jardins potagers.

A ce jour, le droit cantonal de l'aménagement du territoire (LATeC ou RELATeC) ne contient aucune disposition relative à l'obligation d'aménager des jardins potagers lors de la construction d'habitations collectives, à certaines conditions et dans certaines zones.

L'obligation d'aménager des places de jeux ou de réaliser des places de stationnement qui est similaire à celle souhaitée par la Ville de Bulle, dans son PAL, figure dans le règlement d'exécution (art. 63 RELATeC pour la première et art. 62 RELATeC pour la deuxième).

Le principe de la contribution de remplacement en cas d'absence de réalisation de ces deux obligations est quant à lui mentionné à l'article 61 al. 1 LATeC qui traite des émoluments et des contributions des communes.

La disposition prévue à l'article 61 al. 1 LATeC doit dès lors être modifiée de la manière suivante (modifications soulignées) afin de légiférer sur l'obligation d'aménager des jardins potagers:

Art. 61 Emoluments et contributions

¹ Les communes peuvent prélever des émoluments en matière de construction et de plans d'aménagement sur la base d'un règlement adopté conformément à la législation sur les communes.

² Sur cette même base, elles peuvent prélever une contribution équitable afin d'aménager des places de jeux pour les enfants et des places de stationnement pour les véhicules et des jardins potagers, lorsque le ou la propriétaire ne peut y procéder.

Au vu de ce qui précède et dans cette logique, à l'instar de ce qui est prévu pour les places de jeux (art. 63 RELATeC) et les places de stationnement (art. 62 RELATeC), le Conseil d'Etat devrait en outre introduire un nouvel article dans le RELATeC dont la teneur serait la suivante:

Art. XX Jardins potagers

Le règlement communal sur les constructions peut prévoir, dans certaines zones, l'obligation pour les bâtiments d'habitation collective, de disposer de jardins potagers

selon des modalités qu'il définira (surface minimale, usage pour tous les logements, etc.).

Cette dernière modification ne pouvant pas faire l'objet d'une motion puisqu'il s'agit d'un texte réglementaire de compétence du Conseil d'Etat, les motionnaires demandent, en parallèle de la modification de l'article 61 al. 2 LATeC, que le Conseil d'Etat introduise dans le RELATeC une disposition spécifique sur les jardins potagers.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

—

Postulat 2022-GC-67 Ivan Thévoz/ Jacques Dumas Etat des lieux des terres cultivables dans le Canton de Fribourg face à une détérioration de l'auto-alimentation

Dépôt et développement

L'histoire nous démontre qu'en cas d'instabilité géopolitique, les préoccupations citoyennes et gouvernementales deviennent axées sur les besoins vitaux du pays tels que l'auto-alimentation en nourriture.

A l'heure actuelle, la Russie est en train d'envahir l'Ukraine, créant non seulement un désastre humain mais aggravant aussi un dysfonctionnement mondial de l'approvisionnement en matières premières nourricières. Aujourd'hui, la Russie et l'Ukraine approvisionnent largement le marché mondial, par exemple à hauteur de 60% pour le tournesol.

De plus, l'année agricole 2021 fut difficile pour les cultures des paysans fribourgeois et de l'ensemble de la paysannerie suisse. La production a considérablement diminué en raison des conditions météorologiques défavorables extrêmes. Nul ne sait à l'avance ce que l'avenir nous réserve, que ce soit au niveau des récoltes 2022 ou au niveau géopolitique. Ce qui est sûr, c'est que nous devons nous préparer à vivre des temps difficiles au vu du faible taux d'auto-alimentation alimentaire de notre pays, qui est de 57%. ou de 40% pour la production végétale!

Le Canton de Fribourg d'avant-guerre enregistrait une moyenne de population résidante annuelle de 147 400 personnes pour un total de terres ouvertes prescrites de 19 288 hectares. En 2020, le Canton de Fribourg comptait 325 496 personnes résidant de manière permanente pour un total de surface agricole utile de 75 040 hectares. (terres ouvertes de 23 637 hectares)

Durant la Seconde Guerre mondiale, Maxime Quartenoud, conseiller d'Etat, Beat Collaud, chef du Service de l'agricul-

ture et George Duccoterd furent les grands artisans du plan Wahlen dans le Canton de Fribourg. Bien que particulièrement lent dans la mise en œuvre de «la guerre des champs», Fribourg fut l'un des cantons suisses les plus assidus et acharnés grâce à sa population et particulièrement à ses agriculteurs qui ont fourni un effort important. En effet, durant les années de guerre, les médias romands louèrent le Canton de Fribourg et le qualifièrent de: «grenier du pays» ou encore de: «seul canton qui puisse se suffire à lui-même».

Qu'en est-il à ce jour?

Face à l'histoire récente du plan Wahlen et à la situation actuelle de l'agriculture dans le Canton de Fribourg, nous souhaitons que le Conseil d'Etat expose au Grand Conseil son analyse de la situation. Il veillera à répondre aux questions suivantes:

- > Quel niveau d'auto-alimentation de la population fribourgeoise permet la production agricole du Canton de Fribourg?
- > Quels sont les leviers à disposition du Conseil d'Etat pour augmenter les capacités de production de nourriture dans le canton sans compromettre l'effort écologique pratiqué par les agriculteurs fribourgeois?
- > Le Conseil d'Etat est-il en contact avec l'Office fédéral de l'agriculture au sujet d'un éventuel plan Wahlen bis permettant au Canton de Fribourg d'atteindre un meilleur taux d'auto-alimentation alimentaire ou une autarcie en cas de nécessité?
- > En cas de restrictions importantes du commerce mondial de denrées alimentaires ou de fermeture prolongée des frontières, quelle surface agricole utile, d'assolement et d'estivage seraient nécessaires pour nourrir la population fribourgeoise? Disposons-nous aujourd'hui d'assez de surface et, si non, comment le Conseil d'Etat pense-t-il y remédier?
- > En cas d'enlèvement de la guerre en Europe, voire en cas de guerre en Suisse, quelles sont les principales décisions qui vont déterminer la direction de la production agricole fribourgeoise?
- > Avant même de pouvoir récolter quoi que ce soit, le paysan sème et plante des semences et plantons certifiés! Avons-nous des stocks de semences et de plantons? Sommes-nous suffisamment indépendants dans la production des semences et plantons et pour quelles cultures?

L'histoire ne cesse de se répéter! Lorsque l'heure est grave, le pays se tourne vers l'agriculture qui lui fournit sa subsistance! Mais aura-t-elle suffisamment de ressources pour y parvenir?

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

—

Motion 2022-GC-68 Nicolas Kolly/ Sébastien Dorthe Nouvelle loi sur l'utilisation du sous-sol

Dépôt et développement

Par la présente motion, nous demandons au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil un projet de nouvelle loi sur l'utilisation du sous-sol, conformément à l'art. 69 al. 1 let. a LGC.

Le 21 mai 2017, le peuple suisse a accepté, à une large majorité, la votation sur la stratégie énergétique 2050. L'un des objectifs de cette stratégie est la promotion des énergies renouvelables. Parmi elles figure la géothermie, en particulier la géothermie profonde. Cependant, et afin de pouvoir appliquer cette stratégie 2050 au niveau cantonal par rapport à la géothermie profonde, il est nécessaire que le canton édicte une loi sur l'utilisation du sous-sol précisant les règles applicables.

Ainsi, et à titre d'exemple, le Grand Conseil vaudois a adopté, en 2018 déjà, sa loi cantonale sur les ressources naturelles du sous-sol (LRNSS; RSV 730.02), ou encore le canton de Neuchâtel a adopté en 2021 sa loi sur l'utilisation du sous-sol (LUSS; RSN 931.1).

Le Conseil d'Etat avait mis en consultation publique un avant-projet de loi sur l'utilisation du sous-sol en septembre 2014, soit il y a bientôt 8 ans, mais aucun projet de loi n'a été, depuis, soumis au Grand Conseil. Par conséquent, la présente motion vise à exiger du Conseil d'Etat qu'un tel projet de loi soit maintenant soumis au Grand Conseil pour examen et adoption.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

—

Motion 2022-GC-69 Nicolas Kolly/ Sébastien Dorthe Décret d'étude pour la prospection préalable à la géothermie profonde

Dépôt et développement

Par la présente motion, nous demandons au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil un projet de décret d'engagement afin d'effectuer, sous l'égide du canton, des prospections préliminaires en vue de déterminer le potentiel énergétique de la géothermie profonde dans le canton de Fribourg et en particulier dans l'agglomération fribourgeoise.

Le peuple suisse a accepté, le 21 mai 2017, la stratégie énergétique 2050. Cette stratégie vise le développement important des énergies renouvelables, parmi lesquelles figure la géothermie profonde. S'agissant du développement des énergies renouvelables dans le canton, le développement de l'énergie

solaire est satisfaisant alors que celui de l'énergie éolienne a nettement moins d'acceptation de la population et est, ainsi, soumis à de fortes réticences. Or, il est absolument nécessaire de se doter de production d'énergie pour pallier au déficit hivernal d'une part, et d'autre part afin de renforcer notre souveraineté énergétique.

Le développement de la géothermie profonde fait d'ailleurs l'objet d'une fiche au Plan directeur cantonal (fiche P 0303). Cette fiche mentionne cependant uniquement un projet de forage sur le site de BlueFactory. Le choix de cet endroit interpelle par rapport au développement voulu du site et aux nuisances que causeront de telles prospections.

Plutôt que de fixer un site tel que BlueFactory, qui nous paraît avoir été décidé au hasard (et non en fonction d'indices sur son potentiel), nous sommes convaincus que le canton doit effectuer une première phase d'étude, soit une prospection dans toute l'agglomération fribourgeoise et, ceci afin de déterminer le meilleur emplacement d'un forage. Cette prospection aura comme but de déterminer de manière plus précise la géologie du sous-sol et les zones de failles. Elle permettra, en quelque sorte de cartographier le sous-sol, ce qui donnera des informations utiles sur la connaissance géologique du sous-sol et, par conséquent, qui pourront être utilisées pour la géothermie profonde. Il est à noter que le sous-sol appartient à l'Etat, et que cette tâche nous semble lui revenir. Une fois que l'Etat aura cette meilleure connaissance du sous-sol, cela lui permettra aussi de disposer de toutes les informations pour l'octroi des concessions à d'éventuels tiers. Il y a donc un intérêt public important à effectuer cette prospection.

Cette prospection permettra ainsi de déterminer les meilleurs endroits pour, ensuite, développer la géothermie profonde, étant précisé que les sources de chaleur devront être, vraisemblablement, puisées à une profondeur d'environ 3000 m, où il est possible, de trouver des réservoirs d'eau chaude à une température d'environ 100 °C.

Si des sources de chaleur suffisantes sont trouvées, celles-ci pourront ensuite être injectées dans le cadre du chauffage à distance de l'agglomération fribourgeoise, permettant ainsi d'augmenter son efficacité par une source d'énergie non polluante. Dans la mesure où les productions et économies d'énergie doivent être examinées de manière globale (toutes sont liées), il y a un intérêt cantonal à soutenir le développement de la géothermie profonde. En outre, il est absolument indispensable que le Canton de Fribourg prenne, à tout le moins dans un premier temps, une position prépondérante dans le cadre de cette phase de prospection, ceci afin de déterminer de manière la plus objective le bien-fondé et la nécessité de procéder par la suite à des travaux complémentaires visant à l'exploration, puis à la construction, si tout se passe bien, de production d'énergie par géothermie profonde.

Le montant nécessaire à cette phase de prospection est aujourd'hui difficile à évaluer et la réponse à la présente motion devra déterminer le montant nécessaire au décret demandé, lequel s'élèvera, sans aucun doute, à plusieurs millions de francs.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2022-GC-72 Simon Zurich/ Grégoire Kubski Politique énergétique: sortir de l'ornière grâce au photovoltaïque

Dépôt et développement

Le tournant énergétique fribourgeois est fortement ralenti par le choix de miser considérablement sur l'éolien. Compte tenu des nombreux blocages concernant le développement de l'éolien, il paraît pertinent de miser sur d'autres solutions pour réaliser le tournant énergétique. Le canton de Fribourg possède les ressources pour prendre en main son destin énergétique en se montrant véritablement ambitieux en matière de développement de l'énergie photovoltaïque.

Selon une étude publiée en 2020¹, le Canton de Fribourg a utilisé 5% de son potentiel photovoltaïque et il faudrait encore 182 ans au rythme actuel pour couvrir tout son potentiel. L'énergie photovoltaïque est pourtant celle revêtant le plus grand potentiel dans le canton de Fribourg. Son importance découle notamment du fait qu'il est possible de l'utiliser de manière centralisée (centrale de production alimentant plusieurs consommateurs finaux) ou décentralisée (production individuelle pour une villa p.ex.) et de son énorme potentiel de couverture des coûts. Jusqu'à présent, la faible rétribution pour l'énergie qui n'est pas consommée par le producteur a compliqué son développement. Les récentes décisions prises par le Parlement fédéral devraient corriger ceci². Le moment est donc opportun pour investir dans la construction d'installations photovoltaïques et ne pas laisser la seule initiative de l'installation d'infrastructures de production d'énergie solaire aux seuls acteurs privés.

Dès lors, nous demandons d'introduire les outils suivants dans la législation cantonale, notamment dans la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions ainsi que dans la loi sur l'énergie:

- > **Nouvelle base légale pour la mise sur pied d'un fonds pour la création d'infrastructures d'énergie photovoltaïque, avec la possibilité d'un cofinancement par des privés.** Aujourd'hui, le développement des installations solaires dépend fortement des possibilités financières des propriétaires, ce qui peut poser de nombreux problèmes et ralentissements (p.ex. en cas de différences de capacités financières au sein d'une PPE ou quand les changements portant sur les charges ne peuvent que difficilement être répercutés et ne permettent pas d'encourager la pose de panneaux solaires). Ce fonds pourrait être utilisé pour subventionner à la fois les projets de création d'infrastructures solaires d'envergure de même que pour la création d'infrastructures photovoltaïques sur les bâtiments de l'Etat ainsi que ceux des communes. Ce fonds pourrait également servir à financer la construction d'infrastructures le long des routes cantonales, sur des protections paravalanches, le long de lignes ferroviaires ou à d'autres endroits bâtis adéquats. On doit pouvoir faciliter la mise à disposition à des privés et l'investissement par des privés de surfaces de toiture de bâtiments étatiques tout comme de bâtiments privés. Diverses entités publiques (p.ex. la Ville de Fribourg, le Canton de Neuchâtel) ouvrent ou prévoient d'ouvrir à des privés la possibilité de cofinancer des projets liés à la production et/ou à l'assainissement énergétique afin de lever suffisamment de fonds. Cette mesure peut être particulièrement intéressante pour des personnes privées intéressées à investir dans les énergies renouvelables mais se trouvant dans un périmètre où certaines mesures ne sont pas faisables (p.ex. panneaux photovoltaïques dans le bourg historique de la Ville de Fribourg) ou des personnes privées intéressées à diversifier leur portefeuille d'investissements.
- > **Planification solaire globale.** Sur le modèle du projet initié par la Ville de Carouge et l'Office fédéral de la culture³, le Canton de Fribourg devrait pouvoir adopter une planification solaire globale permettant de concilier les intérêts liés à la préservation du patrimoine culturel et ceux liés à la production d'énergie renouvelable. L'objectif d'une telle planification est d'inciter une entité publique à «produire de l'énergie solaire sur son territoire tout en préservant les sites construits qui fondent son identité et la culture du bâti qui fait sa qualité»⁴. Cela permet d'encourager les démarches collectives, moins coûteuses et plus performantes en termes de potentiel⁵. Une telle planification pourrait prévoir la définition de périmètres cohérents du point de vue urbanistique, leur adaptabilité à la pose d'installations en toiture (voire en façades), le calcul

¹ <https://www.wwf.ch/fr/medias/retard-de-262-ans-en-matiere-de-potentiel-solaire>

² Cf. révision de la loi sur l'énergie selon l'initiative parlementaire Girod: la rétribution unique pour les installations qui injectent toute l'électricité produite peut dorénavant atteindre 60% des coûts d'investissement des installations de référence au moment de leur mise en exploitation; pour les autres installations, la rétribution s'élève à 30% au plus des coûts d'investissement (nouvel art. 25, al. 2 et 3 LEn).

³ https://www.bak.admin.ch/dam/bak/de/dokumente/kulturpflege/berichte/CarougeSolaire_RAPPORT_FINAL.pdf.download.pdf/CarougeSolaire_RAPPORT_FINAL.pdf

⁴ Idem.

⁵ Idem.

du potentiel solaire et le statut de priorité de chaque périmètre. Afin de soutenir les communes dans la réalisation de telles planifications solaires, il est important de prévoir une aide à l'attention des communes.

- > **Une base légale permettant au canton de cofinancer les infrastructures solaires d'envergure envisagées par les communes**, soit sur les bâtiments communaux, soit sur les toits des bâtiments de privés (usines, larges toitures de privés). Il est essentiel que les communes soient encouragées financièrement à produire de l'énergie verte. En effet, nombre de communes rechignent à investir dans le photovoltaïque par manque de moyens.
- > **Obligation de l'installation d'infrastructures photovoltaïques sur les bâtiments à construire.** Lorsque les bâtiments à construire et leur situation, notamment quant à l'ensoleillement et la protection des sites construits, le permettent, il est pertinent de prévoir une obligation d'installation d'infrastructures photovoltaïques. Aujourd'hui, l'article 11b, alinéa 3 LEn prévoit un système fondé sur l'autoconsommation. Compte tenu des modifications récentes du droit fédéral¹, il devient intéressant de prévoir des installations axées sur la redistribution dans le réseau et non plus sur la seule autoconsommation. Une telle obligation permettrait d'augmenter considérablement la production photovoltaïque dans le Canton de Fribourg.
- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2022-GC-93 Marie Levrat/ Simon Zurich

Des investissements durables pour la Caisse de pension de l'Etat

Dépôt et développement

En mars 2015, la société Ethos Services SA avait livré son analyse sur le portefeuille de placement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). Dans son rapport, la société avait passé au crible les investissements de la CPPEF en établissant une analyse dite «ESG», soit une évaluation desdits investissements en fonction de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Il en ressortait une partie ténue de scores ESG négatifs, appelés «Screening négatif». Ce «Screening négatif» identifie des placements qui posent problème, en termes sectoriels (investissements dans l'armement, le tabac, le nucléaire, les OGM, les jeux de hasard, la pornographie) et en termes normatifs (placements auprès d'entreprises qui causent des dommages environnementaux irréversibles ou qui violent gravement les droits de l'Homme).

¹ Modification de la loi fédérale sur l'énergie du 1^{er} octobre 2021, qui prévoit une contribution d'investissement pour les installations photovoltaïques.

Dans le dernier rating² de l'Alliance Climat, la CPPEF figure parmi les pires élèves du classement en comparaison avec les autres caisses du pays. Si la tendance est positive, cela reste au stade de la planification, sans résultats concrets – et la CPPEF part de toute manière de très bas. Compte tenu de la situation climatique, il devient urgent de prévoir des mesures concrètes.

La population s'attend à ce que les placements d'une caisse publique soient durables et respectueux des droits de l'Homme et de l'environnement. Les caisses de pension sont des leviers très intéressants pour avoir un impact positif sur le climat, la biodiversité, le respect des droits de l'Homme, etc.: il est nécessaire de lancer un mouvement de fond au sein des portefeuilles des caisses de pension cantonales afin que les placements soient durables et excluent l'investissement dans les entreprises actives dans les énergies fossiles ainsi que les entreprises ne respectant pas les droits de l'Homme.

Dans sa réponse à la question 2015-CE-249 et au postulat 2019-GC-169, le Conseil d'Etat avait estimé qu'il ne lui revenait pas d'intervenir dans la politique de placement de la caisse sans base légale. La présente motion permet donc de créer la base légale nécessaire pour que la CPPEF soit tenue de respecter les critères de durabilité susmentionnés, en conformité avec le droit supérieur fédéral, notamment l'art. 51a al. 2 let. m LPP.

Au vu de ce qui précède, les soussignés demandent, par la présente motion, une modification de la Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (RSF 122.73.1) destinée à interdire à la caisse d'investir dans les entreprises actives dans le milieu des énergies fossiles, des entreprises ne respectant pas les droits de l'Homme, ainsi qu'au sein des entités ayant un score ESG négatif.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

² <https://alliance-climatique.ch/rating-climatique/>

Questions

Question 2021-CE-282 Bruno Marmier Elections communales 2021: mention du type de scrutin sur le bulletin – tirage au sort par le bureau électoral

Question

Les dernières élections communales se sont déroulées en mars 2021, à la satisfaction de tous les acteurs. Je souhaite cependant relever deux domaines où des améliorations sont possibles et souhaite connaître la position du Conseil d'Etat sur ces propositions.

Mention du type de scrutin sur les bulletins de vote

La loi sur les communes permet deux types de scrutin pour l'élection de l'exécutif communal. Le scrutin majoritaire et le scrutin proportionnel, uniquement sur demande. Si le scrutin proportionnel est demandé, cette information est affichée au pilier public, éventuellement sur le site internet de la commune concernée. En règle générale, on la retrouve également sur la publicité électorale éditée et distribuée par les formations politiques. Par contre, elle ne figure pas sur le bulletin de vote contenant le nom des candidates et candidats, par liste, ou sur le bulletin sans en-tête.

1. *Le Conseil d'Etat est-il favorable à rajouter la mention «scrutin majoritaire» ou «scrutin proportionnel» sur les bulletins de vote pour les élections communales, au Conseil général et au Conseil communal?*
2. *Si oui, est-il possible d'introduire cette nouvelle pratique sans modification légale?*
3. *Si une modification légale est nécessaire, le Conseil d'Etat va-t-il la proposer au Grand Conseil, dans quel délai, ou préfère-t-il qu'une motion soit déposée?*

Tirage au sort

L'art. 76, al. 3 LEDP dispose que: «en cas d'égalité de suffrages entre plusieurs personnes candidates sur une même liste et à moins que l'une d'elles ne cède son rang, il est procédé à un tirage au sort en présence des personnes intéressées. La personne écartée par le sort ou qui a cédé son rang garde son rang dans la liste des viennent-ensuite.»

La loi exige donc que les personnes soient présentes pour le tirage au sort. De plus, le système informatique Sygev oblige le bureau électoral à saisir le résultat de ce tirage dans le sys-

tème. Cette procédure peut conduire à des blocages dans la publication des résultats, puisque les candidates et candidats (au Conseil général par exemple) pourraient ne pas être en mesure de venir assister au tirage au sort dans l'après-midi, avec la conséquence pour le bureau électoral de ne pas être en mesure de valider les résultats.

Afin de remédier à ce problème, il y a à priori deux solutions:

- > La première consiste à modifier le programme informatique afin que le Bureau électoral puisse valider les résultats, même en présence de deux candidats ex aequo.
 - > La seconde est de modifier la loi et d'autoriser le Bureau électoral, dans le cadre des élections générales uniquement, à procéder au tirage au sort même en l'absence des candidates et candidats.
4. *Le Conseil d'Etat est-il d'avis que ce problème de blocage potentiel doit être supprimé?*
 5. *Si oui, a-t-il l'intention de faire modifier le logiciel afin de permettre une clôture du scrutin sans devoir procéder au tirage au sort ou préfère-t-il octroyer les compétences nécessaires au Bureau électoral afin d'effectuer le tirage au sort, y compris en l'absence des candidats?*

Le 27 juillet 2021

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat rejoint le souci du député Marmier de rendre les opérations de vote les plus claires et compréhensibles possibles pour le corps électoral.

a) Mention du type de scrutin sur les bulletins de vote lors des élections communales.

Dans certaines circonstances, l'ajout de certaines indications sur les listes ou bulletins peut s'avérer opportun. Il convient toutefois de veiller à ce que la multiplication de précisions sur le matériel de vote ne rende pas, au final, l'ensemble du système incompréhensible pour les électeurs et les électrices.

Dans le même sens, il s'agit aussi de s'assurer que toutes les opérations préliminaires au scrutin ne se multiplient pas et ne se complexifient pas pour les autorités qui en sont chargées. En l'occurrence, il s'agit des communes.

L'élection du Conseil communal peut se dérouler, il est vrai, selon le système majoritaire ou, sur demande, selon le système

proportionnel. A noter toutefois que si aucune liste n'est déposée dans les délais, l'élection devient une élection dite «sans dépôt de liste». De facto donc, dans de tels cas, l'élection se déroule selon le système majoritaire. Lors des dernières élections communales générales, près de 45% d'entre elles se sont finalement déroulées selon le système dit «sans dépôt de liste».

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées:

1. *Le Conseil d'Etat est-il favorable à rajouter la mention «scrutin majoritaire» ou «scrutin proportionnel» sur les bulletins de vote pour les élections communales, au Conseil général et au Conseil communal?*

Comme relevé en introduction, il est important de trouver un équilibre entre la lisibilité des informations figurant sur les listes électorales et le besoin d'information des électeurs et électrices. L'information selon laquelle l'élection se déroule selon le système «majoritaire» ou selon le système «proportionnel» peut être une information utile pour les électeurs et les électrices.

Le Conseil d'Etat est ainsi favorable à l'idée de faire figurer sur les listes électorales remises aux électeurs et électrices les informations sur le type de système électoral utilisé.

2. *Si oui, est-il possible d'introduire cette nouvelle pratique sans modification légale?*

L'article 39 de la loi sur l'exercice des droits politique (LEDP) prévoit que «les listes électorales en blanc ainsi que les listes imprimées remises aux électeurs et électrices doivent porter les mentions prévues dans le règlement d'exécution». Cette formulation laisse au Conseil d'Etat une large marge de manœuvre dans le cadre de ses tâches d'exécution. En l'état, l'art. 21 al. 1 REDP prévoit que «les listes électorales imprimées, publiées par l'autorité et adressées aux électeurs et électrices comprennent les mentions suivantes: a) le numéro de la liste et la dénomination de la liste, b) la numérotation des personnes candidates, c) le nom, d) le prénom et e) le cas échéant, toute autre indication propre à identifier ou à distinguer la personne candidate».

Il appert ainsi que l'indication selon laquelle le scrutin se déroule selon le système proportionnel ou majoritaire pourrait sans problème être rajoutée dans l'énumération figurant à l'art. 21 REDP. Cas échéant un tel rajout se révélerait obligatoire tant pour les élections communales que cantonales.

3. *Si une modification légale est nécessaire, le Conseil d'Etat va-t-il la proposer au Grand Conseil, dans quel délai, ou préfère-t-il qu'une motion soit déposée?*

Comme relevé ci-dessus, une modification de la loi n'est pas nécessaire pour permettre cette adjonction; le dépôt d'une motion n'est donc pas nécessaire. Le Conseil d'Etat adaptera dès que possible le règlement sur l'exercice des droits politiques à ce sujet.

b) Tirage au sort

Au sujet du tirage au sort pour les élections communales, il est important de distinguer ce que permet de faire le programme SyGEV et la teneur des dispositions légales. En effet, si le tirage au sort ne peut pas être réalisé le jour du scrutin, ce que la loi n'interdit pas, il est possible d'indiquer le résultat du tirage au sort dans SyGEV ultérieurement. Rien ne s'oppose techniquement à ce que le résultat du tirage au sort soit indiqué dans SyGEV après le jour du scrutin.

A noter aussi que la publication des résultats donne une image instantanée mais qui ne reflète pas forcément le résultat définitif. Il en est de même lorsqu'un candidat ou une candidate se présente à la fois au Conseil communal et au Conseil général. Le dimanche du scrutin, s'il est élu tant à l'exécutif qu'au législatif, son nom apparaîtra dans les deux conseils. Ce n'est que pendant la semaine suivant le scrutin que la décision de se retirer, en général du Conseil général, est communiquée et que le ou la vient-ensuite prend sa place. Il n'est ainsi pas utile ni nécessaire de modifier le programme informatique SyGEV, les résultats du tirage au sort pouvant être activés à tout moment, ne se limitant pas au dimanche du scrutin.

Le nombre de communes possédant un Conseil général est en augmentation. Le nombre de personnes concernées par un potentiel tirage au sort augmente donc également. La recherche d'une solution adaptée et permettant une communication rapide des résultats doit être visée.

4. *Le Conseil d'Etat est-il d'avis que ce problème de blocage potentiel doit être supprimé?*

Le Conseil d'Etat est favorable à l'adoption d'une solution qui permette de procéder aux tirages au sort le soir du scrutin.

5. *Si oui, a-t-il l'intention de faire modifier le logiciel afin de permettre une clôture du scrutin sans devoir procéder au tirage au sort ou préfère-t-il octroyer les compétences nécessaires au Bureau électoral afin d'effectuer le tirage au sort, y compris en l'absence des candidats?*

Aucune modification de logiciel n'est nécessaire pour résoudre le problème relatif aux tirages au sort. Le Conseil d'Etat précise que le logiciel ne procède pas au tirage au sort mais permet de mettre en évidence les candidats et candidates ou les listes entre lesquels des tirages au sort sont nécessaires. Le tirage au sort est pratiqué en dehors du logiciel par le bureau électoral. Il ne fait aucun sens de clore le scrutin dans SyGEV si le tirage au sort n'est pas réalisé.

Le Conseil d'Etat propose ainsi d'examiner dans le contexte de la révision actuellement en cours de la LEDP la possibilité de procéder au tirage au sort même en l'absence des candidats et candidates concernés.

Le 21 mars 2022

Anfrage 2021-CE-282 Bruno Marmier Gemeindewahlen 2021: Vermerk des Wahl- systems auf dem Stimmzettel – Losent- scheid durch das Wahlbüro

Anfrage

Die letzten Gemeindewahlen fanden im März 2021 statt, zur Zufriedenheit aller Beteiligten. Ich möchte jedoch zwei Bereiche herausgreifen, in denen Verbesserungen möglich sind, und möchte wissen, wie der Staatsrat zu diesen Vorschlägen steht.

Angabe der Art der Wahl auf den Stimmzetteln

Das Gesetz über die Gemeinden lässt zwei Arten von Wahlen für die Wahl der Gemeindeexekutive zu. Die Majorzwahl und nur auf Anfrage die Proporzwahl. Wenn eine Proporzwahl beantragt wird, wird diese Information durch öffentlichen Anschlag, eventuell auf der Website der betreffenden Gemeinde, mitgeteilt. In der Regel findet man sie auch auf der Wahlwerbung, die von politischen Gruppierungen herausgegeben und verteilt wird. Auf dem Wahlzettel mit den Namen der Kandidatinnen und Kandidaten nach Listen oder auf dem unbedruckten Wahlzettel erscheint sie hingegen nicht.

1. *Ist der Staatsrat dafür, auf den Wahlzetteln für die Gemeindewahlen, also die Wahlen in den Generalrat und den Gemeinderat, den Zusatz «Majorzwahl» oder «Proporzwahl» hinzuzufügen?*
2. *Wenn ja, ist es möglich, diese neue Praxis ohne eine Gesetzesänderung einzuführen?*
3. *Wenn eine Gesetzesänderung erforderlich ist, wird der Staatsrat diese dem Grossen Rat vorschlagen und innert welcher Frist, oder zieht er es vor, dass eine Motion eingereicht wird?*

Losentscheid

Art. 76 Abs. 3 PRG sieht Folgendes vor: «Haben mehrere Kandidatinnen oder Kandidaten dieselbe Stimmenzahl erzielt und verzichtet niemand auf die Annahme der Wahl, so entscheidet das Los in Anwesenheit der Betroffenen. Wer durch das Los ausscheidet oder wer verzichtet, behält seinen Platz im Verzeichnis der Ersatzleute.»

Das Gesetz verlangt also, dass die Personen bei der Auslosung anwesend sind. Zudem verpflichtet das Informatiksystem SyGEV das Wahlbüro, das Resultat dieser Auslosung im System zu erfassen. Dieses Verfahren kann zu Blockaden bei der Veröffentlichung der Resultate führen, da es den Kandidatinnen und Kandidaten (z. B. für den Generalrat) unter Umständen nicht möglich ist, am Nachmittag an der Auslosung teilzunehmen, mit der Folge, dass das Wahlbüro nicht in der Lage ist, die Ergebnisse zu bestätigen.

Um dieses Problem zu beseitigen, gibt es grundsätzlich zwei Lösungen:

- > Die erste besteht darin, das Informatikprogramm zu ändern, damit das Wahlbüro die Ergebnisse auch dann bestätigen kann, wenn zwei Kandidaten gleich viele Stimmen haben.
- > Die zweite besteht darin, das Gesetz zu ändern und dem Wahlbüro nur bei Gesamterneuerungswahlen zu erlauben, die Auslosung auch in Abwesenheit der Kandidatinnen und Kandidaten vorzunehmen.

4. *Ist der Staatsrat der Ansicht, dass dieses Problem einer potenziellen Blockade beseitigt werden sollte?*

5. *Wenn ja, beabsichtigt er, die Software ändern zu lassen, um einen Abschluss der Wahl ohne Losentscheid zu ermöglichen, oder zieht er es vor, dem Wahlbüro die notwendigen Befugnisse zu erteilen, um den Losentscheid durchzuführen, auch wenn die Kandidatinnen oder Kandidaten nicht anwesend sind?*

Den 27. Juli 2021

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat schliesst sich dem Anliegen von Grossrat Marmier an, die Wahlvorgänge für die Wählerschaft so klar und verständlich wie möglich zu gestalten.

a) Angabe der Art der Wahl auf den Stimmzetteln bei Gemeindewahlen.

Unter bestimmten Umständen kann es angebracht sein, bestimmte Angaben auf den Wahllisten oder Stimmzetteln hinzuzufügen. Es muss jedoch darauf geachtet werden, dass die Vielzahl an Details auf dem Wahlmaterial nicht dazu führt, dass das gesamte System für die Wählerinnen und Wähler letztlich unverständlich wird.

In diesem Sinne geht es auch darum, sicherzustellen, dass sich die Vorgänge im Vorfeld der Wahl für die damit betrauten Behörden, in diesem Fall die Gemeinden, nicht vervielfachen und verkomplizieren.

Es ist richtig, dass die Wahl des Gemeinderats nach dem Majorz oder auf Antrag auch nach dem Proporzsystem erfol-

gen kann. Werden innert der Frist keine Listen eingereicht, so wird die Wahl zu einer sogenannten «Wahl ohne Einreichung von Listen». In solchen Fällen wird de facto nach dem Majorzsystem gewählt. Bei den letzten Gesamterneuerungswahlen der Gemeinden wurden letztendlich fast 45% der Wahlen nach dem sogenannten System «ohne Einreichung von Listen» abgehalten.

In Anbetracht dieser Ausführungen beantwortet der Staatsrat die gestellten Fragen wie folgt:

1. *Ist der Staatsrat dafür, auf den Wahlzetteln für die Gemeindewahlen, also die Wahlen in den Generalrat und den Gemeinderat, den Zusatz «Majorzwahl» oder «Proporzwahl» hinzuzufügen?*

Wie eingangs erwähnt, ist es wichtig, ein Gleichgewicht zwischen der Lesbarkeit der Informationen auf den Wahllisten und dem Informationsbedarf der Wählerinnen und Wähler zu finden. Die Information, ob die Wahl nach dem «Majorz»- oder dem «Proporzsystem» stattfindet, kann für die Wählerinnen und Wähler nützlich sein.

So befürwortet der Staatsrat die Idee, auf den Wahllisten, die den Wählerinnen und Wählern ausgehändigt werden, die Art des angewendeten Wahlsystems anzugeben.

2. *Wenn ja, ist es möglich, diese neue Praxis ohne eine Gesetzesänderung einzuführen?*

Artikel 39 des Gesetzes über die Ausübung der politischen Rechte (PRG) sieht vor, dass «Die den Stimmberechtigten ausgehändigten leeren und gedruckten Listen [...] die im Ausführungsreglement aufgeführten Angaben enthalten [müssen]». Diese Formulierung lässt dem Staatsrat einen breiten Handlungsspielraum bei seinen Vollzugsaufgaben. Gegenwärtig sieht Art. 21 Abs. 1 PRR Folgendes vor: «Die von der Behörde gedruckten und veröffentlichten Wahllisten, die den Stimmberechtigten zugestellt werden, enthalten folgende Angaben: a) die Listennummer und die Listenbezeichnung, b) die Nummerierung der Kandidatinnen und Kandidaten, c) den Namen, d) den Vornamen und e) gegebenenfalls andere geeignete Angaben, um die kandidierende Person zu identifizieren und von den übrigen Kandidatinnen und Kandidaten zu unterscheiden».

Die Angabe, ob die Wahl nach dem Proporz- oder dem Majorzsystem durchgeführt wird, könnte problemlos in die Aufzählung in Art. 21 PRR aufgenommen werden. Gegebenenfalls wäre eine solche Ergänzung sowohl für die kommunalen als auch für die kantonalen Wahlen zwingend erforderlich.

3. *Wenn eine Gesetzesänderung erforderlich ist, wird der Staatsrat diese dem Grossen Rat vorschlagen und innert welcher Frist, oder zieht er es vor, dass eine Motion eingereicht wird?*

Wie oben erwähnt, ist eine Gesetzesänderung nicht erforderlich, um diese Ergänzung zu ermöglichen. Es ist daher nicht nötig, eine Motion einzureichen. Der Staatsrat wird im Reglement über die Ausübung der politischen Rechte so bald wie möglich eine entsprechende Anpassung vornehmen.

b) Losentscheid

Hinsichtlich des Losentscheids bei den Gemeindewahlen ist es wichtig, zwischen dem, was das SyGEV-System ermöglicht, und dem Inhalt der gesetzlichen Bestimmungen zu unterscheiden. Denn wenn die Auslosung nicht am Wahltag durchgeführt werden kann, was das Gesetz nicht verbietet, ist es möglich, das Ergebnis der Auslosung zu einem späteren Zeitpunkt im SyGEV-System anzugeben. Technisch spricht nichts dagegen, dass das Ergebnis der Auslosung nach dem Wahltag in SyGEV eingetragen wird.

Im Übrigen stellt die Veröffentlichung der Ergebnisse eine Momentaufnahme dar, gibt aber nicht unbedingt das endgültige Resultat wieder. Dasselbe gilt, wenn eine Kandidatin oder ein Kandidat gleichzeitig für den Gemeinderat und den Generalrat kandidiert. Wenn diese Person am Wahlsonntag sowohl in die Exekutive als auch in die Legislative gewählt wird, so erscheint ihr Name in beiden Räten. Erst in der Woche nach der Wahl wird der Verzicht auf die Wahl, in der Regel in den Generalrat, bekannt gegeben und die Ersatzperson nimmt ihren Platz ein. Es ist somit weder sinnvoll noch notwendig, das Computerprogramm SyGEV anzupassen, da die Ergebnisse der Auslosung jederzeit aktiviert werden können und nicht auf den Wahlsonntag beschränkt sind.

Die Zahl der Gemeinden mit einem Generalrat steigt. Damit steigt auch die Anzahl der Personen, die von einer potenziellen Auslosung betroffen sind. Es soll daher eine geeignete Lösung gesucht werden, die eine schnelle Mitteilung der Ergebnisse ermöglicht.

4. *Ist der Staatsrat der Ansicht, dass dieses Problem einer potenziellen Blockade beseitigt werden sollte?*

Der Staatsrat befürwortet eine Lösung, die es ermöglicht, die Auslosungen am Wahlabend vorzunehmen.

5. *Wenn ja, beabsichtigt er, die Software ändern zu lassen, um einen Abschluss der Wahl ohne Losentscheid zu ermöglichen, oder zieht er es vor, dem Wahlbüro die notwendigen Befugnisse zu erteilen, um den Losentscheid durchzuführen, auch wenn die Kandidatinnen oder Kandidaten nicht anwesend sind?*

Es ist keine Änderungen der Software erforderlich, um das Problem mit den Auslosungen zu lösen. Der Staatsrat stellt klar, dass die Software keine Auslosung vornimmt, sondern es ermöglicht, die Kandidatinnen und Kandidaten oder Listen hervorzuheben, zwischen denen Auslosungen erforderlich sind. Die Auslosung wird ausserhalb der Software vom

Wahlbüro durchgeführt. Es ist nicht sinnvoll, die Wahl in SyGEV abzuschliessen, wenn die Auslosung nicht durchgeführt wurde.

Der Staatsrat schlägt daher vor, im Zusammenhang mit der derzeit laufenden Revision des PRG die Möglichkeit zu prüfen, die Auslosung auch in Abwesenheit der betroffenen Kandidatinnen und Kandidaten durchzuführen.

Den 21. März 2022

Question 2021-CE-356 Gabriel Kolly/ Bertrand Gaillard Pistes cyclables lors d'entretiens routiers: quelles sont les pratiques de la DAEC?

Question

Les axes routiers suivants ont fait l'objet d'un entretien durant cet été: Corbières-Echarlens et Villarvolard-Botterens.

Nous avons été très surpris de constater que malgré les travaux d'importance qui ont été réalisés (accotements refaits, goudron neuf, notamment), ces axes ont été rénovés sans aménager de pistes cyclables. Ces routes ne seront certainement pas réfectionnées avant de nombreuses années et donc elles demeureront sans piste cyclable durant encore longtemps.

Il est à relever que la route Villarvolard-Botterens se situe sur l'axe le plus direct pour les cycles entre la gare de Fribourg et le pôle touristique cantonal de Jaun-Charney.

Il est, à notre avis, inadmissible que le Conseil d'Etat respectivement la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) développe le réseau de pistes cyclables uniquement dans les centres urbains et donc laisse ouvertement de côté les régions périphériques.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

1. *Pourquoi les travaux sur ces deux axes ont-ils été effectués sans aménager des pistes cyclables?*
2. *L'entier des entretiens routiers de grande ampleur ne devrait-il pas inclure systématiquement des pistes cyclables?*
3. *Combien de km de routes le canton de Fribourg a-t-il entretenus (accotements et bitume refaits) en 2019 et en 2020? Sur ces réfections, combien de km de pistes cyclables ont-ils été aménagés? Combien l'ont été dans les régions périphériques hors des centres urbains?*

Le 27 septembre 2021

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, il convient de rappeler, que l'adaptation des infrastructures de mobilité, dont celles dédiées à la mobilité douce, fait partie des actions du programme gouvernemental. Dans ce sens, ce sont plus de 15 km d'aménagements cyclables qui ont été réalisés le long des routes cantonales fribourgeoises durant les 4 premières années de la dernière législature.

Les aménagements cyclables le long des routes cantonales sont réalisés dans le cadre des travaux d'entretien constructif ou font l'objet de projets d'aménagement propres.

Les travaux auxquels font référence les auteurs de la question parlementaire sont des travaux d'entretien constructif qui consistent à remplacer les couches superficielles de la route, sans élargissement de gabarit de la chaussée au-delà du domaine public cantonal (selon le bornage parcellaire), ce qui permet de les réaliser sans acquisitions de parcelles de tiers, sans procédure d'approbation des plans et sans mise à l'enquête publique.

Lors de la planification de tels travaux, la question de la possibilité d'insérer des bandes cyclables par élargissement de la chaussée tout en restant dans le domaine public est systématiquement analysée par le Service de la mobilité et le Service des ponts et chaussées. Si le gabarit de la route élargie dans les limites du domaine public permet l'insertion de bandes cyclables dans le respect des normes de sécurité, alors les bandes cyclables sont systématiquement marquées. La possibilité d'insérer des bandes cyclables dans le gabarit existant en renonçant au marquage de la ligne médiane de la chaussée est aussi analysée. Cette configuration, appelée «voie centrale banalisée», peut être envisagée si plusieurs conditions sont remplies en termes de largeur de chaussée disponible, de vitesse de circulation (moindre ou équivalente à 60 km/h) et de charge de trafic. Ces conditions, indiquées dans les normes VSS et les recommandations du BPA sont nécessaires à la sécurité des usagers.

Il convient de distinguer les travaux d'entretien constructif des travaux d'aménagement (ou réaménagement) de la route cantonale qui, eux, au vu de leur importance et leur emprise sur les parcelles privées bordant la route cantonale, nécessitent une mise à l'enquête publique et une approbation des plans. On peut citer, comme exemple de travaux d'aménagement, le projet d'aménagement cyclable entre Corbières et Villarvolard récemment mis à l'enquête publique (les oppositions sont en cours de traitement) et qui a fait l'objet d'une récente question parlementaire (2021-CE-57), les travaux en cours dans la montée de Bataille entre Broc et Châtel-sur-Montsalvens ou encore les travaux récemment réalisés entre le sommet de la Crausaz et Le Mouret sur l'axe routier Fribourg-La Roche-Bulle.

1. *Pourquoi les travaux sur ces deux axes ont-ils été effectués sans aménager des pistes cyclables?*

L'analyse a démontré que la largeur de la parcelle du domaine public sur laquelle la route est aménagée n'est pas assez importante pour y insérer des bandes cyclables dans le cadre des travaux d'entretien constructif.

2. *L'entier des entretiens routiers de grande ampleur ne devrait-il pas inclure systématiquement des pistes cyclables?*

Comme expliqué en préambule, la réalisation d'aménagements cyclables qui exigent l'acquisition de surfaces privées bordant la route cantonale nécessitent, outre le temps souvent très long pour les acquisitions de parcelles, une approbation des plans après mise à l'enquête publique.

Si l'on désirait insérer systématiquement des aménagements cyclables sur chaque tronçon de route cantonale sur lequel des travaux d'entretien constructif sont nécessaires alors qu'on ne dispose pas de la largeur nécessaire, il faudrait sursoir à leur entretien jusqu'à ce qu'un projet d'aménagement soit réalisé, ce qui nécessite de longues procédures d'approbation. Ceci générerait de grands retards dans les travaux d'entretien des routes cantonales au détriment de son état général, ce qui n'est pas souhaitable.

3. *Combien de km de routes le canton de Fribourg a-t-il entretenus (accotements et bitume refaits) en 2019 et en 2020? Sur ces réfections, combien de km de pistes cyclables ont-ils été aménagés? Combien l'ont été dans les régions périphériques hors des centres urbains?*

En 2019, 19 km de routes cantonales ont fait l'objet de travaux d'entretien constructif à l'occasion desquels 1.2 km de bandes cyclables (mesurées par sens de circulation) ont été aménagés à Tafers (Schwarzseestrasse) et à Flamatt (Bernstrasse).

En 2020, 18.3 km de routes cantonales ont fait l'objet de travaux d'entretien constructif à l'occasion desquels 1.9 km de bandes cyclables ont été aménagées à Belfaux (route de Corninboeuf) et à Tenglingen (Oberlandstrasse).

Pour rappel, des informations complémentaires sur l'emplacement des aménagements cyclables réalisés sur le réseau des routes cantonales sont disponibles sur le portail cartographique du canton de Fribourg (map.geo.fr.ch), Thème «Routes cantonales»/Aménagements cyclables.

Le 3 mai 2022

—

**Anfrage 2021-CE-356 Gabriel Kolly/
Bertrand Gaillard
Radwege beim Unterhalt von Strassen:
Wie geht die RUBD vor?**

Anfrage

Folgende Strassen wurden im Sommer instand gesetzt: Corbières–Echarlens und Villarvolard–Botterens.

Wir waren sehr überrascht, dass die umfangreichen Arbeiten (neue Bankette, neuer Asphalt usw.) nicht dazu genutzt wurden, um Radwege einzurichten. Dies ist umso erstaunlicher, als der nächste Unterhalt dieser Strassen frühestens in mehreren Jahren anstehen dürfte und die Strassen daher noch lange ohne Radweg bleiben werden.

Auch sei darauf hingewiesen, dass die Strasse Villarvolard–Botterens Teil der direktesten Veloverbindung zwischen dem Bahnhof Freiburg und dem kantonalen Tourismusschwerpunkt Jaun-Charmey ist.

Unserer Meinung nach ist es inakzeptabel, dass der Staatsrat bzw. die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) das Velowegnetz nur in den städtischen Zentren ausbaut und die Randregionen offenkundig aussen vor lässt.

Wir stellen dem Staatsrat darum folgende Fragen:

1. *Warum wurden die Arbeiten auf diesen beiden Strassenabschnitten ohne den Bau von Radwegen durchgeführt?*
2. *Sollten bedeutende Strassenunterhaltsarbeiten nicht systematisch auch den Bau von Radwegen umfassen?*
3. *Wie viele Strassenkilometer hat der Kanton Freiburg in den Jahren 2019 und 2020 unterhalten (Bankette und Asphaltbeläge)? Wie viele Kilometer Radwege wurden im Zuge dieser Unterhaltsarbeiten gebaut? Wie viele Kilometer waren es in Randregionen, ausserhalb der städtischen Zentren?*

Den 27. September 2021

Antwort des Staatsrats

Einleitend sei daran erinnert, dass die Anpassung der Mobilitätsinfrastrukturen, einschliesslich der Infrastruktur für die sanfte Mobilität, Teil des Regierungsprogramms ist. So wurden in den ersten vier Jahren der letzten Legislaturperiode mehr als 15 km Veloanlagen entlang der Freiburger Kantonsstrassen gebaut.

Veloanlagen entlang der Kantonsstrassen werden im Rahmen von Arbeiten des baulichen Unterhalts verwirklicht oder sind Gegenstand eigener Ausbauprojekte.

Bei den Arbeiten, auf die sich die Verfasser der parlamentarischen Anfrage beziehen, handelt es sich um Arbeiten des baulichen Unterhalts für den Austausch der Deckschichten ohne Verbreiterung der Fahrbahn über den öffentlichen Grund hinaus (gemäss Vermarkung der Parzellen), was die Durchführung ohne Erwerb von Parzellen Dritter, ohne Plangenehmigungsverfahren und ohne öffentliche Auflage ermöglicht.

Bei der Planung solcher Arbeiten prüfen das Amt für Mobilität und das Tiefbauamt systematisch die Frage, ob es möglich ist, Radstreifen durch Verbreiterung der Fahrbahn hinzuzufügen und dabei auf öffentlichem Grund zu bleiben.

Wenn das Lichttraumprofil der verbreiterten Strasse innerhalb der Grenzen der öffentlichen Sache die Verwirklichung von Radstreifen unter Einhaltung der Sicherheitsstandards ermöglicht, werden systematisch Radstreifen markiert. Es wird jeweils auch die Möglichkeit geprüft, Radstreifen in das bestehende Lichttraumprofil einzufügen, indem auf die Markierung der Mittellinie der Fahrbahn verzichtet wird. Diese Konfiguration, die als «Kernfernbahn» bezeichnet wird, kann in Betracht gezogen werden, wenn mehrere Bedingungen in Bezug auf die verfügbare Fahrbahnbreite, die Fahrgeschwindigkeit (weniger oder gleich 60 km/h) und die Verkehrsbelastung erfüllt sind. Ziel dieser Vorgaben, die in den VSS-Normen und den Empfehlungen der BFU festgelegt sind, ist die Sicherheit der Verkehrsteilnehmenden.

Es ist zu unterscheiden zwischen *Arbeiten des baulichen Unterhalts* einerseits und *Ausbauarbeiten* andererseits. Letztere erfordern aufgrund ihres Umfangs und die nötigen Landabtretungen auf den an die Kantonsstrasse angrenzenden Privatparzellen eine öffentliche Auflage und eine Plangenehmigung. Beispiele für *Ausbauarbeiten* sind das Veloanlageprojekt zwischen Corbières und Villarvolard, das kürzlich öffentlich aufgelegt wurde (die Einsprachen werden derzeit bearbeitet) und Gegenstand einer kürzlich eingereichten parlamentarischen Anfrage (2021-CE-57) war, die laufenden Arbeiten im Aufstieg in Richtung Bataille zwischen Broc und Châtel-sur-Montsalvens oder die kürzlich durchgeführten Arbeiten zwischen der Kuppe von La Crausaz und Le Mouret auf der Strassenachse Freiburg–La Roche–Bulle.

1. *Warum wurden die Arbeiten auf diesen beiden Strassenabschnitten ohne den Bau von Radwegen durchgeführt?*

Die Analyse ergab, dass die Breite der Parzelle im öffentlichen Besitz, auf dem die Strasse angelegt ist, nicht gross genug ist, um im Rahmen des baulichen Unterhalts Radstreifen hinzuzufügen zu können.

2. *Sollten bedeutende Strassenunterhaltsarbeiten nicht systematisch auch den Bau von Radwegen umfassen?*

Wie einleitend erläutert, erfordert die Realisierung von Veloanlagen, die den Erwerb privater, an die Kantonsstrasse grenzender Flächen erfordern, neben der oftmals sehr langen Zeit für den Erwerb der Parzellen auch eine Plangenehmigung nach öffentlicher Auflage.

Wollte man auf jedem Abschnitt einer Kantonsstrasse, auf dem bauliche Unterhaltsarbeiten notwendig sind, wo aber die nötige Breite nicht vorhanden ist, systematisch Veloanlagen verwirklichen, müsste der Unterhalt bis zur Realisierung eines Ausbauprojekts ausgesetzt werden, wofür langwierige Genehmigungsverfahren nötig sind. Die Folge wären grosse Verzögerungen bei der Instandhaltung der Kantonsstrassen, was zulasten des allgemeinen Zustands der Strassen gehen würde und entsprechend nicht wünschenswert ist.

3. *Wie viele Strassenkilometer hat der Kanton Freiburg in den Jahren 2019 und 2020 unterhalten (Bankette und Asphaltbeläge)? Wie viele Kilometer Radwege wurden im Zuge dieser Unterhaltsarbeiten gebaut? Wie viele Kilometer waren es in Randregionen, ausserhalb der städtischen Zentren?*

Im Jahr 2019 wurden auf 19 km Kantonsstrassen bauliche Unterhaltsarbeiten durchgeführt, bei denen in Tafers (Schwarzseestrasse) und Flamatt (Bernstrasse) 1,2 km Radstreifen (pro Richtung) eingerichtet wurden.

Im Jahr 2020 wurden auf 18,3 km Kantonsstrassen bauliche Unterhaltsarbeiten durchgeführt. Dabei wurden 1,9 km Radstreifen in Belfaux (Route de Corminboeuf) und Tentlingen (Oberlandstrasse) angelegt.

Zur Erinnerung: Zusätzliche Informationen über die Lage der auf dem Kantonsstrassennetz realisierten Veloanlagen sind auf den Online-Karten des Kantons Freiburg (map.geo.fr.ch), Thema «Kantonsstrassen», Unterthema «Veloanlagen», verfügbar.

Den 3. Mai 2022

Question 2021-CE-464 André Kaltenrieder (Rudolf Vonlanthen)

Questions concernant Groupe E

Question

L'Etat de Fribourg détient 80% du capital-actions de Groupe E. Celui-ci a fondé plusieurs sociétés filiales comme Groupe E Connect, Groupe E Entretex, Groupe E plus, Groupe E Greenwatt, Groupe E Celsius etc., qui entrent en concurrence avec nos PME et provoquent ainsi une distorsion de la concurrence. Les avantages concurrentiels ont déjà été critiqués à plusieurs reprises par des députés. Au lieu de se concentrer sur son activité principale qui est l'approvisionnement en électricité, Groupe E disperse ses forces. Les sociétés filiales fondées ces dernières années disputent des parts de marché aux entreprises établies. Les sociétés de Groupe E offrent leurs services souvent à des prix 10% à 20% meilleurs marché que leurs concurrents. Cet état de fait laisse penser que les filiales bénéficient de subventions croisées de la part de Groupe E, leur société mère.

Cela m'amène à poser les questions suivantes:

1. *Avec 80% du capital-actions en sa possession, l'Etat de Fribourg détient clairement la majorité de l'entreprise. Pourquoi le conseil d'administration, dont le fonctionnement a engendré des frais de 619 000 francs en 2020 est-il passé de 11 à 13 administrateurs et administratrices lors de la dernière AG en 2020? Puisque l'Etat de Fribourg est*

propriétaire de Groupe E, 5 à 7 administrateurs et administratrices seraient amplement suffisants.

2. Les filiales bénéficient-elles de subventions croisées de la part de la société mère, afin qu'elles puissent se maintenir sur le marché et proposer des prix inférieurs aux prix locaux?
3. Les sociétés susmentionnées, telles que Groupe E Connect, Groupe E Entretec, etc. appartiennent au Groupe E. Le conseil d'administration a-t-il l'intention de créer encore d'autres sociétés actives dans des domaines déjà bien couverts par le secteur privé?
4. Dans ce contexte, la rumeur court que Groupe E veut reprendre la SAIDEF SA. S'agit-il d'une simple rumeur ou les négociations de reprise sont-elles déjà en cours? De cette manière, Groupe E renforcerait sa position de monopole.
5. Que fait Groupe E le jour où les lacs de retenue sont bas, les centrales nucléaires sont à l'arrêt et l'hiver est froid? Avec le changement climatique, Groupe E peut-il garantir aussi à l'avenir un approvisionnement en électricité suffisant à des prix abordables pour tous les ménages?

Le 2 novembre 2021

Réponse du Conseil d'Etat

1. Avec 80% du capital-actions en sa possession, l'Etat de Fribourg détient clairement la majorité de l'entreprise. Pourquoi le conseil d'administration, dont le fonctionnement a engendré des frais de 619 000 francs en 2020 est-il passé de 11 à 13 administrateurs et administratrices lors de la dernière AG en 2020? Puisque l'Etat de Fribourg est propriétaire de Groupe E, 5 à 7 administrateurs et administratrices seraient amplement suffisants?

En résumé, l'entreprise Groupe E SA c'est:

- > 700 MCHF de chiffre d'affaires;
- > montant total de 2.6 milliards de francs au bilan;
- > 2600 collaborateurs-trices;
- > large diversité d'activités, dont:
- > la gestion et l'exploitation de ses infrastructures propres dans les domaines de l'électricité, du gaz, de la chaleur et de la mobilité électrique,
- > la commercialisation d'électricité et de gaz,
- > les prestations de service pour des tiers dans les domaines de l'efficacité énergétique, des installations électriques, de la domotique, des pompes à chaleur, de l'infrastructures ferroviaires et autoroutières.

Pour une entreprise de cette taille et de cette complexité, il convient de doter le Conseil d'administration des compétences utiles en matière notamment de vision stratégique et de

conduite d'entreprise dans les différents domaines d'activités du groupe, de conduite financière, de gestion des risques, de marketing, de transformation digitale et de sécurité informatique. A l'évidence, toutes ces compétences ne peuvent être réunies auprès d'un nombre réduit d'administratrices mais, dans la mesure du possible, l'objectif reste toutefois de diminuer à terme le nombre d'administrateurs, en priorité par le non-remplacement d'administrateurs sortants

2. Les filiales bénéficient-elles de subventions croisées de la part de la société mère, afin qu'elles puissent se maintenir sur le marché et proposer des prix inférieurs aux prix locaux?

Le subventionnement croisé n'a pas cours au sein du groupe Groupe E. D'ailleurs, dans les domaines ouverts à la concurrence comme la commercialisation de l'électricité, du gaz et la technique du bâtiment, il arrive très régulièrement que Groupe E et ses sociétés filiales perdent des appels d'offres privés ou régis par la législation sur les marchés publics, pour avoir offert des prix supérieurs à d'autres soumissionnaires.

3. Les sociétés susmentionnées, telles que Groupe E Connect, Groupe E Entretec, etc. appartiennent au Groupe E. Le conseil d'administration a-t-il l'intention de créer encore d'autres sociétés actives dans des domaines déjà bien couverts par le secteur privé?

Groupe E n'a actuellement pas le projet d'étendre ses activités à d'autres activités par rapport à ce qu'il pratique à ce jour, respectivement de créer de nouvelles sociétés.

4. Dans ce contexte, la rumeur court que Groupe E veut reprendre la SAIDEF SA. S'agit-il d'une simple rumeur ou les négociations de reprise sont-elles déjà en cours? De cette manière, Groupe E renforcerait sa position de monopole.

Groupe E n'a pas l'intention d'acquérir des parts supplémentaires du capital-actions de SAIDEF SA. En outre, pour avoir une telle intention, il faudrait déjà qu'un autre actionnaire soit vendeur, ce qui n'est vraisemblablement pas le cas.

5. Que fait Groupe E le jour où les lacs de retenue sont bas, les centrales nucléaires sont à l'arrêt et l'hiver est froid? Avec le changement climatique, Groupe E peut-il garantir aussi à l'avenir un approvisionnement en électricité suffisant à des prix abordables pour tous les ménages?

Actuellement, la sécurité d'approvisionnement en électricité est assurée. Sans situation extraordinaire, il existe suffisamment d'électricité sur les marchés suisses et européens pour acquérir les quantités complémentaires, même si ces prix de marché ont fortement augmenté depuis l'été 2021. Groupe E produit par ailleurs annuellement entre 40 et 50% des besoins de ses clients.

La crise actuelle en Ukraine a créé une flambée des prix, mais à ce jour l'approvisionnement est toujours assuré. La situation pourrait toutefois devenir critique s'il devait y avoir rupture d'approvisionnement du gaz russe en Europe.

D'ici les prochaines années, sans tenir compte de la crise en Ukraine, la Suisse pourrait néanmoins connaître une pénurie d'électricité en hiver, eu égard à l'arrêt des centrales nucléaires suisses, à l'augmentation de la consommation d'électricité principalement due à la mobilité électrique et au report des moyens de chauffage fossiles sur des moyens consommant de l'électricité, à un remplacement trop lent des chauffages et boilers électriques, ainsi qu'à l'impossibilité de la France et de l'Allemagne de continuer à exporter de l'électricité en hiver vers la Suisse.

Pour relever ce défi, il convient que non seulement Groupe E, mais aussi toutes les parties prenantes en Suisse mettent en œuvre toutes les solutions disponibles que sont l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles capacités de production d'électricité valorisant prioritairement des ressources renouvelables.

Le 5 avril 2022

Anfrage 2021-CE-464 André Kaltenrieder (Rudolf Vonlanthen) Fragen zur Groupe E

Anfrage

Der Staat Freiburg ist mit 80% Aktienkapital an der Groupe E beteiligt. Die Groupe E hat verschiedene Tochterfirmen gegründet wie Groupe E Connect, Groupe E Entretec, Groupe E plus, Groupe E Greenwatt, Groupe E Celsius usw., die unsere KMUs konkurrenzieren und dadurch den Wettbewerb verzerren. Diese Wettbewerbsvorteile wurden schon verschiedentlich von Grossrätinnen und Grossräten kritisiert. Statt sich auf das Kerngeschäft, die Stromversorgung zu konzentrieren, verzetteln sie dadurch ihre Kräfte. Die in den letzten Jahren gegründeten Tochterfirmen machen den bestehenden privaten Firmen die Aufträge streitig. In vielen Arbeitsaufträgen sind die Tochterfirmen der Groupe E vielfach 10–20% günstiger. Dieser Umstand erweckt den Eindruck, dass die Tochterfirmen von der Muttergesellschaft der Groupe E quersubventioniert werden.

Das bewegt mich zu folgenden Fragen:

1. *Der Staat Freiburg besitzt mit 80% die eindeutige Aktienmehrheit. Warum wurde an der letzten GV im Jahr 2020 der Verwaltungsrat, der im Jahre 2020 619 000 Franken Kosten verursachte von 11 auf 13 Verwaltungsräte aufgestockt? Da der Staat Freiburg Besitzer der Groupe E ist würden 5 bis max. 7 Verwaltungsräte vollends genügen.*

2. *Werden die Tochtergesellschaften von der Muttergesellschaft quersubventioniert, damit die Tochterfirmen im Markt bestehen und die ortsüblichen Preise unterbieten können?*
3. *Die obenerwähnten Firmen wie Groupe E Connect, Groupe E Entretec usw. gehören bekanntlich der Groupe E. Ist es das Ziel des Verwaltungsrates weitere Firmen zu gründen, die in Bereichen tätig sind, die bereits heute vom Privatsektor bestens abgedeckt sind?*
4. *In diesem Zusammenhang hört man auch munkeln, dass die Groupe E die SAIDEF AG übernehmen will. Ist es nur ein Gerücht oder sind die Übernahmeverhandlungen schon im Gange? Damit würde die Groupe E ihre Monopolstellung ausbauen.*
5. *Was macht die Groupe E, wenn die Stauseen tief liegen, die AKW abgestellt sind und ein kalter Winter herrscht? Kann die Groupe E wegen des Klimawandels auch für die Zukunft die notwendige Stromversorgung zu für alle Haushalte finanzierbaren Preisen garantieren?*

Den 2. November 2021

Antwort des Staatsrats

1. *Der Staat Freiburg besitzt mit 80% die eindeutige Aktienmehrheit. Warum wurde an der letzten GV im Jahr 2020 der Verwaltungsrat, der im Jahre 2020 619 000 Franken Kosten verursachte von 11 auf 13 Verwaltungsräte aufgestockt? Da der Staat Freiburg Besitzer der Groupe E ist würden 5 bis max. 7 Verwaltungsräte vollends genügen?*

Groupe E SA:

- > erwirtschaftet einen Umsatz von 700 Millionen Franken;
- > weist eine Bilanzsumme von 2,6 Milliarden Franken auf;
- > beschäftigt 2600 Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter;
- > deckt ein breit gefächertes Tätigkeitsgebiet, dazu gehören:
 - > Verwaltung und Betrieb ihrer Infrastruktur für Strom, Gas, Wärme und Elektromobilität;
 - > Vertrieb von Strom und Gas;
 - > Dienstleistungen für Dritte in den Bereichen Energieeffizienz, elektrische Anlagen, Haustechnik, Wärmepumpen sowie Eisenbahn- und Autobahninfrastruktur.

Für ein Unternehmen von dieser Grösse und Komplexität muss der Verwaltungsrat mit den nötigen Kompetenzen ausgestattet sein, die namentlich die strategische Vision und die Unternehmensführung in den verschiedenen Tätigkeitsbereichen der Gruppe, die finanzielle Führung, das Risikomanagement, das Marketing, die Digitalisierung und die Informatiksicherheit umfassen. All diese Kompetenzen können nicht mit einer kleinen Zahl von Verwaltungsrätinnen und Verwaltungsräten abgedeckt werden. Dennoch ist

es das Ziel, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder mit der Zeit nach Möglichkeit zu reduzieren und zwar hauptsächlich indem zurücktretende Mitglieder nicht ersetzt werden.

2. *Werden die Tochtergesellschaften von der Muttergesellschaft quersubventioniert, damit die Tochterfirmen im Markt bestehen und die ortsüblichen Preise unterbieten können?*

Innerhalb der Groupe E als Unternehmensgruppe gibt es keine Quersubventionierung. Im Übrigen kommt es recht häufig vor, dass Groupe E und ihre Tochtergesellschaften in wettbewerblichen Bereichen wie dem Vertrieb von Strom und Gas oder der Gebäudetechnik bei privaten und öffentlichen Ausschreibungen gemäss dem Gesetz über das öffentliche Beschaffungswesen den Zuschlag nicht erhalten, weil ihr Angebot teurer ausfällt als das anderer Anbieter.

3. *Die obenerwähnten Firmen wie Groupe E Connect, Groupe E Entretec usw. gehören bekanntlich der Groupe E. Ist es das Ziel des Verwaltungsrates weitere Firmen zu gründen, die in Bereichen tätig sind, die bereits heute vom Privatsektor bestens abgedeckt sind?*

Groupe E hat zurzeit keine Pläne, ihre Tätigkeit auf neue Bereiche auszudehnen oder neue Gesellschaften zu gründen.

4. *In diesem Zusammenhang hört man auch munkeln, dass die Groupe E die SAIDEF AG übernehmen will. Ist es nur ein Gerücht oder sind die Übernahmeverhandlungen schon im Gange? Damit würde die Groupe E ihre Monopolstellung ausbauen?*

Groupe E hat nicht die Absicht, ihre Beteiligung am Aktienkapital der SAIDEF SA zu erhöhen. Um mit diesem Gedanken zu spielen, müsste zudem erst ein anderer Aktionär bereit sein, seine Anteile zu verkaufen, was kaum der Fall sein dürfte.

5. *Was macht die Groupe E, wenn die Stauseen tief liegen, die AKW abgestellt sind und ein kalter Winter herrscht? Kann die Groupe E wegen des Klimawandels auch für die Zukunft die notwendige Stromversorgung zu für alle Haushalte finanzierbaren Preisen garantieren?*

Zurzeit ist die Stromversorgungssicherheit gewährleistet. Tritt keine aussergewöhnliche Situation ein, gibt es ausreichend Strom auf dem Schweizer und europäischen Markt, um zusätzlichen Strom zu erwerben, auch wenn die Marktpreise seit Sommer 2021 stark gestiegen sind. Der von Groupe E erzeugte Strom deckt im Übrigen 40 bis 50% des jährlichen Strombedarfs ihrer Kundinnen und Kunden.

Die aktuelle Krise in der Ukraine hat die Preise in die Höhe schiessen lassen, doch die Versorgung ist immer noch gesichert. Die Lage könnte allerdings kritisch werden, falls Europe nicht mehr mit russischem Gas beliefert wird.

In den kommenden Jahren könnte der Strom in der Schweiz jedoch auch ohne Berücksichtigung der Krise in der Ukraine im Winter jeweils knapp werden. Die Gründe dafür sind die Abschaltung der Schweizer Kernkraftwerke, der zunehmende Stromverbrauch – hauptsächlich aufgrund der Elektromobilität und des Wechsels von fossilen Heizungen zu Heizsystemen mit Stromverbrauch –, der zu langsame Ersatz von Elektroheizungen und Elektroboilern und die Tatsache, dass Frankreich und Deutschland in Zukunft im Winter nicht mehr in der Lage sein werden, Strom in die Schweiz zu exportieren.

Um dieser Herausforderung zu begegnen, müssen Groupe E und alle auf dem Gebiet tätigen Akteure in der Schweiz alle verfügbaren Lösungen umsetzen, was bedeutet, dass sie die Energieeffizienz steigern und die Stromerzeugung vorrangig aus erneuerbaren Quellen ausbauen müssen.

Den 5. April 2022

Question 2021-CE-531 Sébastien Dorthe/ Savio Michellod Covid-19 – Quelle stratégie cantonale en matière de vaccination et de tests?

Question

L'annonce de la fermeture des deux centres de vaccination du canton de Fribourg durant une dizaine de jours, entre fin décembre 2021 et début janvier 2022, est clairement regrettable. Ces fermetures interviennent quelques jours après le durcissement des mesures de lutte contre le Covid-19, entrées en vigueur le 20 décembre 2021, rendant plus nécessaire que jamais la vaccination d'une part (en raison d'une application large de la 2G), mais également les tests d'autre part (2G+). De nombreuses activités économiques, culturelles et sociales dépendent donc de la capacité des pouvoirs publics à assurer l'accès continu à la vaccination comme aux tests.

Ajoutons que le variant Omicron incite aussi à renforcer le dispositif de vaccination, tout particulièrement pour les personnes ayant besoin d'une 3^e dose. Alors que le canton de Fribourg est à la traîne dans ce domaine, de telles décisions sont totalement incongrues et ne contribuent pas à faciliter la sortie de cette crise sanitaire.

A ce sujet, nous posons les questions suivantes:

1. *Quelle est la stratégie du canton en matière de vaccination, respectivement de tests?*
2. *Est-il prévu d'augmenter les capacités dès janvier 2022, voire d'ouvrir de nouveaux centres de test et de vaccination?*

3. *La planification de l'engagement du personnel nécessaire est-elle suffisamment anticipée?*
4. *Dans la mesure où l'accès aux tests et à la vaccination ne sont pas garantis, alors que certains secteurs culturels et économiques dépendent de l'un et/ou de l'autre, le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre des mesures particulières pour soutenir les secteurs touchés?*

Le 23 décembre 2021

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à relever que le canton de Fribourg est le seul canton à avoir vacciné sans relâche depuis le début de la vaccination dans les centres cantonaux, soit depuis le 18 janvier 2021 et ce jusqu'au 24 décembre 2021. Ainsi Avenir Suisse note dans sa publication *Les enseignements du fédéralisme face au Covid-19*: «Aucun canton n'a maintenu un rythme de vaccination aussi élevé que Fribourg». Fribourg était également l'un des premiers cantons à offrir la première dose dans les EMS, à savoir le lundi 28 décembre 2020.

La fatigue des équipes et la difficulté de recrutement ont conduit à la décision de fermer les centres sur plusieurs jours en fin d'année. Parallèlement, la capacité de vaccination dans les centres a été augmentée durant les jours ouverts. D'autres cantons ont également fermé durant plusieurs jours (VS et JU par exemple), d'autres encore ont réduit leurs capacités de vaccination entre les fêtes et fermé un nombre de jours restreint. Le Conseil d'Etat relève que chacune des solutions évoquées peut se défendre du point de vue de l'efficacité.

Finalement, durant les fêtes de fin d'année, le canton de Fribourg a pu assurer 2 jours supplémentaires de vaccination que ce qui était prévu initialement grâce à la mobilisation des équipes et au soutien de l'armée.

Ainsi le centre de vaccination de Granges-Paccot a fermé exceptionnellement les 24–25–26 et 31 décembre 2021 ainsi que le 1^{er} janvier 2022.

Le centre de vaccination de Bulle, qui était ouvert du mercredi au samedi habituellement, a fermé exceptionnellement les jours supplémentaires du 24–25 et 31 décembre 2021 et le 1^{er} janvier 2022.

A partir du 5 janvier 2022, le centre de vaccination de Bulle a été également ouvert 7 jours sur 7.

Le Conseil d'Etat répond aux questions posées comme suit:

1. *Quelle est la stratégie du canton en matière de vaccination, respectivement de tests?*

2. *Est-il prévu d'augmenter les capacités dès janvier 2022, voire d'ouvrir de nouveaux centres de test et de vaccination?*

Stratégie de vaccination

La stratégie du canton a été, dès le départ, de privilégier la vaccination des personnes âgées et des personnes vulnérables, puis d'ouvrir progressivement à toute personne éligible selon les recommandations de la Confédération. Cette stratégie a permis au canton d'être l'un des premiers à avoir terminé la vaccination des résident-e-s des EMS à fin février 2021 pour la première dose et à fin novembre 2021 pour la dose de rappel (booster). Une stratégie qui se révèle payante, puisque le nombre de résident-e-s positifs dans les EMS mais également dans d'autres structures estimées à risque (par ex. institutions pour personnes handicapées) a pu être contenu. Lors de la dernière vague due au variant OMICRON, on constate ainsi, en général, un état de santé stable (peu ou pas de symptômes) et des hospitalisations quasi inexistantes pour les résident-e-s d'EMS vaccinés avec la dose de rappel.

Il s'agit de relever que la planification de la vaccination est difficile et exige une certaine agilité organisationnelle. Elle dépend notamment de divers éléments comme les autorisations octroyées par Swissmedic, les recommandations de la Commission fédérale de vaccination, la disponibilité des différents vaccins, la demande fluctuante, les changements des recommandations de l'OFSP et les mesures édictées par le Conseil fédéral. Cette situation volatile se répercute sur l'organisation de la vaccination cantonale.

Chronologie

Décembre 2020

- > 1^{re} recommandation/priorisation: vaccination des personnes les plus vulnérables
- > 28.12.20: 1^{re} vaccination par une équipe mobile le 28.12.2020 à l'EMS de Cottens

Janvier 2021

- > Vaccination dans tous les EMS du canton
- > 18.01.2021: ouverture 7 jours/7 des 2 centres de vaccinations (Fribourg et Bulle) avec l'appui de la Protection civile
- > Livraison des doses de vaccins par la pharmacie de l'armée au prorata de la population vulnérable du canton

Février 2021

- > 8.02.21: début de la vaccination en cabinet médical

Mars-avril-mai 2021

- > Montée en puissance des centres de vaccination et des équipes mobiles en fonction des doses de vaccins disponibles
- > Fin mai: début de la vaccination en pharmacie

Juin 2021

- > Vaccination dans des entreprises, écoles du secondaire 2, Hautes écoles et université.
- > Jusqu'à 3500 doses de vaccin administrées par jour sur l'ensemble du canton
- > Introduction du certificat Covid (vacciné, guéri ou testé)
- > Fin juin: début de la vaccination des 12-15 ans

Juillet-août

- > «Calme estival» dans les centres de vaccination
- > Montée en puissance des équipes mobiles en août avec l'appui de la Protection civile
- > Septembre 2021: fermeture provisoire du centre de vaccination de Bulle en raison de la reprise des activités de Gruyère Centre

Octobre 2021

- > Annonce des recommandations concernant l'administration d'une dose de rappel 12 mois après la 2^e dose et début des travaux de planification de la vaccination de rappel à 12 mois
- > Mi-octobre 2021: annonce de la planification d'une offensive vaccination fédérale à laquelle tous les cantons doivent participer dès le 1.11.2021
- > 25.10.2021: report du début de l'offensive vaccination au 8.11.2021
- > 31.10.2021: déménagement du centre de vaccination de Forum Fribourg à Agy

Novembre 2021

- > 8.11.2021: offensive vaccination fédérale: semaine de vaccination avec multiplication des équipes mobiles et des conseils de vaccination dans les centres et auprès des équipes
- > 3.11.2021: annonce des recommandations des doses de rappel (dès 6 mois pour les plus de 65 ans)
- > 17.11.2021: début de l'administration des doses de rappel pour les plus de 65 ans

Décembre 2021

- > 08.12.2021: réouverture d'un centre de vaccination à Bulle pour les doses de rappel en priorité
- > 20.12.2021: modification des recommandations pour les doses de rappel (dès 4 mois pour tous)
- > 20.12.2021: accueil des soldats de l'armée appelés en renfort

- > 24.12.2021: lettre de l'OFSP aux cantons indiquant le nombre de doses de rappel à faire immédiatement. Fribourg: 4800 doses/jour pendant 4 semaines
- > 27.12.2021: Validation de la planification de l'agrandissement des capacités du centre de Fribourg

Depuis janvier 2022

- > 08.01.2022: démarrage de la vaccination des 5-11 ans au centre de vaccination de Granges-Paccot et chez deux pédiatres installés
- > 10.01.2022: redéploiement d'équipes mobiles dans les districts sans centre de vaccination (650 doses de rappel par semaine sur RDV)
- > 14.01.2022: augmentation de la capacité du centre de vaccination de Ganges-Paccot à 24 lignes et 5 lignes à Bulle (capacité totale 20 000 doses par semaine) pour les centres
- > 19.01.2022: annonce de la réduction de validité du certificat de vaccination à 270 jours. Impact attendu: une hausse de la demande dues au nombre important de vaccinations au mois de juin 2021. Cette hausse sera toutefois minime.
- > 24.01.2022: toutes les personnes souhaitant une dose de rappel ont un rdv de vaccination (centres, équipes mobiles, pharmaciens, médecins)
- > Objectif «vaccination de rappel»: terminer fin janvier 2022 pour toutes les personnes éligibles et souhaitant se faire vacciner.
- > Chute des demandes concernant la vaccination de rappel suite à l'évolution de l'épidémie et aux annonces relatives à un abandon probable du certificat.
- > Identification des points de vigilance (durée de validité du certificat diminuée à 270 jours avec possible augmentation de la demande de la vaccination de rappel avant les vacances de Carnaval, de Pâques, et de l'été; préparation à une probable 4^e dose nécessaire en automne selon la Confédération)
- > En raison de l'évolution de la situation et de la réduction de la demande, une diminution des jours d'ouverture et des horaires des centres cantonaux de vaccination a été mise en place.
- > Des équipes mobiles ont été envoyées dans les districts qui ne bénéficient pas de centre de vaccination cantonal jusqu'à mi-avril pour inciter les personnes à se faire vacciner.
- > A l'approche des vacances de Pâques on constate une légère augmentation de la demande. L'organisation en place permet d'adapter les ouvertures cas échéant.

Pas de 4^e dose prévue actuellement par la Confédération mais une exigence aux cantons de se tenir prêts cas échéant.

Il n'y a pas de changement prévu de fonctionnement concernant la logistique fédérale des vaccins (via l'armée). Pas de doses unitaires de vaccin attendues en 2022.

Stratégie de tests

D'une manière générale, le canton se doit d'assurer la prise en charge sanitaire de sa population. Avec l'augmentation des capacités de test selon les besoins, le canton a rempli son rôle et assuré l'accès aux tests pour les personnes symptomatiques et leurs contacts durant toute la durée de la pandémie. En matière d'organisation pour les tests, une offre publique (centre cantonal de test à Forum Fribourg puis Agy, mandat HFR) complète l'offre privée des pharmacies, médecins et laboratoires. Des centres de test temporaires en marge d'une manifestation doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la pharmacienne cantonale.

- > Des **tests en cas de flambées** ont été organisés durant toute l'année 2021 ainsi qu'en 2022 dans les écoles obligatoires par la Task Force sanitaire et la Task Force de la DICS, dans le but d'éviter la propagation du virus dans les classes.

La gestion des flambées avec des tests à large échelle et la mise en isolement et quarantaine des personnes touchées dans le cadre d'une flambée est une mission du Médecin cantonal selon la Loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (LEp). Ces mesures continueront au-delà de la levée de la situation particulière, indépendamment du lieu (écoles, entreprises, institutions de santé etc.).

- > **Les tests répétitifs** ont commencé au printemps 2021 et ont été généralisés par la suite avec l'acquisition notamment d'une plateforme permettant aux entreprises, institutions de la santé, du social et de la formation une inscription facilitée. Les tests répétitifs ont été rendus obligatoires pour les institutions à risque en août 2021. Cette obligation a été suspendue par le Conseil d'Etat le 18 janvier 2022, notamment à la demande des représentant-e-s des réseaux de santé et des EMS.

En septembre 2021, avec le début du nouveau semestre et l'obligation pour les étudiants de bénéficier du certificat Covid, des tests répétitifs par pooling salivaire ont été proposés par la Task Force sanitaire à l'Université de Fribourg et aux Haute écoles du niveau tertiaire. L'objectif était de donner la possibilité aux étudiant-e-s non-vacciné-e-s et non guéri-e-s de participer aux cours en présentiel (régime 3G) tout en ménageant la capacité de tests individuels dans les centres de test publics ou privés. Cette capacité était en effet insuffisante pour tester chaque étudiant-e-s sans certificat plusieurs fois par semaine. L'Université avait refusé cette offre mais les Hautes écoles ont effectué ces tests jusqu'en février 2022.

Début février 2022, 23 entreprises, 21 institutions et services de l'administration cantonale et 3 hautes écoles assureraient encore des tests poolés. Dans ce contexte spécifique, il est à relever le développement par le SICHH (Swiss Inte-

grative Center for Human Health) de nouvelles méthodes d'analyse de tests poolés permettant une amélioration de la rapidité et réactivité d'analyse.

Des tests répétitifs ont également été menés dans les 23 écoles du Cycle d'orientation du canton de la rentrée scolaire 2021/22 jusqu'au 19 novembre 2021 dans le but de permettre aux élèves et aux enseignant-e-s de débiter l'année scolaire sans masque et d'éviter les quarantaines de classes. Les tests répétitifs ont permis de détecter un peu moins de 300 élèves asymptomatiques mais positifs au covid pendant 10 semaines et de les isoler. La mise en place de ces tests par la Task Force DICS a nécessité la collaboration d'une quarantaine de personnes (pharmacies, protection civile, directions d'école, etc.).

Avec les assouplissements du Conseil fédéral du 16 février, le financement par la Confédération des tests ciblés et répétitifs effectués a été limité aux établissements de santé, aux institutions médico-sociales et entreprises assurant l'exploitation d'infrastructures critiques ainsi qu'aux écoles et camps. Avec le retour à la situation normale, la prise en charge des tests dans les écoles et les camps a également été supprimée. Les entreprises qui ne font pas partie des entreprises critiques ont toujours la possibilité d'offrir des tests répétitifs à leur personnel à leur charge. A cette fin, le contrat avec le fournisseur de la plateforme avait été prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2022.

D'une manière générale, le canton se doit d'assurer la prise en charge sanitaire de sa population. Il s'agit de garantir, pour les personnes symptomatiques, de bénéficier d'un accès rapide aux tests. Raison pour laquelle ces personnes ont la priorité absolue auprès du centre de test cantonal, dont la capacité a été augmentée temporairement à 1600 tests par jour en février dernier.

Avec une demande exponentielle due à la vague OMICRON et une pénurie de réactifs, la stratégie de test a dû être revue. Le canton a suivi ainsi une recommandation de l'Office fédéral de la santé publique déclinant les priorités comme suit pour le centre cantonal:

1. 1^{er} pilier du dépistage: dépistage axé sur les cas et les symptômes (personnes symptomatiques, personnes en contact avec des cas confirmés, enquêtes sur les foyers et diagnostic de confirmation).
2. 2^e pilier du dépistage: dépistage répétitif et préventif dans les établissements de santé, les instituts de formation et les entreprises.
3. 3^e pilier du dépistage: tests individuels préventifs: tests pour les certificats de dépistage et les voyages

Comme pour la vaccination, la planification au niveau des tests est difficile. L'évolution imprévisible de l'épidémie, les fréquents changements de mesures ou de recommandations de la Confédération, les décisions des autres pays en période de vacances notamment ainsi que les capacités des labora-

toires et la pénurie de matériel et de réactifs sont des éléments qu'il faut prendre en compte et qui exigent des adaptations fréquentes de la stratégie. La levée progressive des mesures depuis la mi-février a eu également un impact non négligeable sur la demande en matière de tests.

Ainsi, avec la levée de l'obligation de présenter un certificat dans certains lieux publics suite aux mesures d'assouplissement du Conseil fédéral du 16 février et notamment avec la suppression de l'isolement le 1^{er} avril, la demande pour les tests a très fortement diminué et l'offre au centre de test cantonal a dû être adapté en conséquence avec une forte réduction du personnel.

Actuellement, la stratégie de la Confédération sur la transition vers la situation normale, y compris la stratégie de test, est en consultation chez les cantons. En fonction du résultat de cette consultation, il s'agira d'évaluer, si le canton devra maintenir son centre de test ou déléguer le testing des personnes symptomatiques aux médecins et pharmacies.

3. *La planification de l'engagement du personnel nécessaire est-elle suffisamment anticipée?*

La chronologie des événements en matière de vaccination démontre que la planification de l'engagement du personnel est compliquée. Une priorité a été donnée à l'engagement pour la vaccination dès que les informations sur un avancement de la vaccination de rappel ont été connues en novembre dernier. Les conditions n'étaient toutefois plus les mêmes que lors du début de la vaccination en janvier 2021 et le recrutement s'est avéré difficile. La chute des inscriptions constatées au niveau de toute la Suisse à partir de mi-janvier a à nouveau changé la donne. On constate ainsi que l'anticipation dans ce domaine reste compliquée.

4. *Dans la mesure où l'accès aux tests et à la vaccination ne sont pas garantis, alors que certains secteurs culturels et économiques dépendent de l'un et/ou de l'autre, le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre des mesures particulières pour soutenir les secteurs touchés?*

Les points qui précèdent démontrent que l'accès aux tests et à la vaccination a été assuré pendant la pandémie.

Durant cette période, l'Etat a mis à disposition de l'économie et de la culture un paquet conséquent d'aides et de soutiens soit à travers des programmes fédéraux (Crédits COVID, RHT, APG, cas de rigueur) ou cantonaux (Plan de relance avec 25 mesures spécifiques, LMEI, Kariyon, soutiens aux baux, coaching...). Pendant cette période, plus de 1 milliard de francs ont été injectés dans l'économie cantonale soit sous forme d'aides perdues ou sous forme de prêts. A titre comparatif ce montant représente 5% du PIB du canton. Il est aussi important de relever que l'économie suisse et fribourgeoise a relativement bien résisté à cette période tumultueuse et en ressort parfois même renforcée.

Le Conseil d'Etat a décidé de prolonger les mesures de soutien au secteur de la culture jusqu'à la fin de l'année 2022. Il s'est prononcé favorablement quant à une prolongation de l'aide allouée au titre des cas de rigueur pour certains secteurs économiques spécifiques, en particulier ceux soumis à la règle du certificat 2G/2G+, pour le mois de décembre 2021. Compte tenu de la levée des mesures sanitaires à compter du 17 février 2022, le Conseil d'Etat se déterminera ultérieurement sur une prolongation des aides pour les cas de rigueur pour le début de l'année 2022.

Il reste cependant d'avis, d'une manière générale, qu'il convient à présent de sortir d'une logique de soutiens. En effet, comme le SECO l'a indiqué à plusieurs reprises, les entreprises ont eu deux années à disposition pour adapter leurs modèles d'affaires de manière à tenir compte des nouvelles réalités et des nouvelles habitudes de consommation créées par la pandémie.

Le 12 avril 2022

Anfrage 2021-CE-531 Sébastien Dorthe/ Savio Michellod Covid-19 – Wie sieht die kantonale Impf- und Teststrategie aus?

Anfrage

Die Ankündigung, dass die beiden Impfzentren im Kanton Freiburg während rund zehn Tagen zwischen Ende Dezember 2021 und Anfang Januar 2022 geschlossen werden sollen, ist sehr bedauerlich. Diese Schliessungen sollen nur wenige Tage nach der Verschärfung der Massnahmen zur Bekämpfung von Covid-19 erfolgen, die am 20. Dezember 2021 in Kraft getreten sind und die Impfung einerseits (aufgrund der flächendeckenden Einführung von 2G), aber auch die Tests andererseits (2G+) notwendiger denn je machen. Viele wirtschaftliche, kulturelle und soziale Aktivitäten hängen daher davon ab, ob die Behörden einen kontinuierlichen Zugang zu Impfungen wie auch zu Tests gewährleisten können.

Hinzu kommt, dass gerade mit der Omikron-Variante das Impfdispositiv verstärkt werden sollte, ganz besonders für Personen, die eine dritte Impfdosis benötigen. Da der Kanton Freiburg in diesem Bereich im Rückstand ist, sind solche Entscheidungen völlig widersinnig und tragen nicht dazu bei, einen Weg aus dieser Gesundheitskrise zu finden.

Diesbezüglich stellen wir folgende Fragen:

1. *Welche Impf- bzw. Teststrategie verfolgt der Kanton?*
2. *Ist geplant, die Kapazitäten ab Januar 2022 zu erhöhen oder sogar weitere Impf- und Testzentren zu eröffnen?*

3. Wird die Anstellung des benötigten Personals früh genug eingeplant?
4. Insofern als der Zugang zu Tests und Impfungen nicht gewährleistet ist, obwohl bestimmte kulturelle und wirtschaftliche Bereiche vom einen und/oder anderen abhängen, wird der Staatsrat besondere Massnahmen zur Unterstützung der betroffenen Bereiche ergreifen?

Den 23. Dezember 2021

Antwort des Staatsrats

Im Vorfeld möchte der Staatsrat darauf hinweisen, dass der Kanton Freiburg der einzige Kanton ist, der seit Impfbeginn in den kantonalen Zentren, d. h. ab dem 18. Januar 2021 bis zum 24. Dezember 2021, ununterbrochen geimpft hat. Avenir Suisse stellt im Kantonsmonitoring «Die Pandemie als föderale Lernkurve» fest, dass in keinem anderen Kanton ein so hohes Impftempo vorgelegt wurde wie im Kanton Freiburg. Freiburg gehörte auch zu den ersten Kantonen, die in den Pflegeheimen die erste Impfdosis verabreichten, und zwar am Montag, dem 28. Dezember 2020.

Erschöpfte Teams und Rekrutierungsschwierigkeiten führten zur Entscheidung, die Zentren am Ende des Jahres während einiger Tage zu schliessen. Gleichzeitig wurde die Impfkapazität an den Tagen, an denen die Zentren geöffnet waren, erhöht. Auch andere Kantone hatten während mehrerer Tage geschlossen (z.B. VS und JU), wieder andere ihre Impfkapazitäten zwischen den Feiertagen reduziert und an ein paar Tagen geschlossen. Der Staatsrat stellt fest, dass jede dieser Lösungen unter dem Gesichtspunkt der Effizienz vertretbar ist.

Schliesslich konnte der Kanton Freiburg über Weihnachten und Neujahr dank der Mobilisierung der Teams und der Unterstützung der Armee zwei Impftage mehr durchführen als ursprünglich geplant.

So war das Impfzentrum in Granges-Paccot am 24./25./26. und 31. Dezember 2021 sowie am 1. Januar 2022 ausnahmsweise geschlossen.

Das Impfzentrum in Bulle, das normalerweise von Mittwoch bis Samstag geöffnet war, war ausnahmsweise am 24./25. und 31. Dezember 2021 und am 1. Januar 2022 geschlossen.

Ab dem 5. Januar 2022 war dann auch das Impfzentrum in Bulle täglich geöffnet.

Der Staatsrat beantwortet die gestellten Fragen wie folgt:

1. Welche Impf- bzw. Teststrategie verfolgt der Kanton?
2. Ist geplant, die Kapazitäten ab Januar 2022 zu erhöhen oder sogar weitere Impf- und Testzentren zu eröffnen?

Impfstrategie

Die Strategie des Kantons, die Impfung zunächst auf ältere und gefährdete Personen auszurichten und sie in einem zweiten Schritt nach den Empfehlungen des Bundes für alle in Frage kommenden Personen zu öffnen, hat dazu geführt, dass der Kanton einer der ersten war, der die Impfung der Pflegeheimbewohnenden Ende Februar 2021 für die erste Dosis und Ende November 2021 für die Auffrischdosis (Booster) abgeschlossen hatte. Diese Strategie hat sich ausgezahlt: Die Zahl der positiven Pflegeheimbewohnerinnen und -bewohner, aber auch der Bewohnenden anderer Risikoinstitutionen (z. B. Einrichtungen für Menschen mit Behinderungen) konnte in Grenzen gehalten werden. So war in der letzten, durch die Omikron-Variante ausgelösten Welle der Gesundheitszustand der geboosterten Pflegeheimbewohnenden im Allgemeinen stabil (wenige oder keine Symptome) festzustellen, und es waren kaum Spitalaufenthalte zu verzeichnen.

Es ist festzuhalten, dass die Planung von Impfungen schwierig ist und eine gewisse organisatorische Agilität erfordert. Sie hängt insbesondere von verschiedenen Elementen ab, wie den von Swissmedic erteilten Zulassungen, den von der Eidgenössischen Impfkommision herausgegebenen und regelmässig geänderten Empfehlungen, der Verfügbarkeit der verschiedenen Impfstoffe, der schwankenden Nachfrage, den Änderungen der Empfehlungen des Bundesamtes für Gesundheit (BAG) und den vom Bundesrat erlassenen Massnahmen. Diese unbeständige Situation wirkt sich auf die Organisation der kantonalen Impfungen aus.

Chronologie

Dezember 2020

- > 1. Empfehlung/Priorisierung: Impfung der vulnerabelsten Personen
- > 28.12.20: 1. Impfung durch ein mobiles Impfteam am 28.12.2020 im Pflegeheim in Cottens

Januar 2021

- > Impfungen in allen Pflegeheimen des Kantons
- > 18.01.2021: beide Impfzentren (Freiburg und Bulle) täglich geöffnet mit Unterstützung des Zivilschutzes
- > Lieferung der Impfstoffdosen durch die Armeeapotheke im Verhältnis zur vulnerablen Bevölkerung des Kantons

Februar 2021

- > 8.02.21: Impfstart in den Arztpraxen

März–April–Mai 2021

- > Hochfahren der Impfzentren und mobilen Teams entsprechend den verfügbaren Impfstoffdosen
- > Ende Mai: Impfstart in den Apotheken

Juni 2021

- > Impfungen in Betrieben, an den Schulen der Sekundarstufe 2, den Hochschulen und der Universität
- > Bis zu 3500 Impfdosen pro Tag im ganzen Kanton verabreicht
- > Einführung des Covid-Zertifikats (geimpft, genesen oder getestet)
- > Ende Juni: Impfstart für die 12–15-Jährigen

Juli–August

- > «Sommerloch» in den Impfzentren
- > Hochfahren der mobilen Impfteams im August mit Unterstützung des Zivilschutzes
- > September 2021: provisorische Schliessung des Impfzentrums in Bulle aufgrund der Aufnahme der Aktivitäten von Gruyère Centre

Oktober 2021

- > Bekanntgabe der Empfehlungen für eine Booster-Impfung 12 Monate nach der 2. Impfung und Beginn der Planungsarbeiten für die Booster-Impfung nach 12 Monaten
- > Mitte Oktober 2021: Ankündigung der Planung einer eidgenössischen Impfoffensive, an der sich alle Kantone ab dem 1.11.2021 beteiligen müssen
- > 25.10.2021: Verschiebung des Beginns der Impfoffensive auf den 8.11.2021
- > 31.10.2021: Umzug des Impfzentrums vom Forum Fribourg nach Agy

November 2021

- > 8.11.2021: Eidgenössische Impfoffensive: Impfwache mit mehr mobilen Teams und Impfberatung in den Impfzentren und bei den Impfteams
- > 3.11.2021: Bekanntgabe der Empfehlungen für die Booster-Impfungen (nach 6 Monaten für über 65-Jährige)
- > 17.11.2021: Beginn der Verabreichung von Booster-Impfungen für über 65-Jährige

Dezember 2021

- > 08.12.2021: Wiedereröffnung eines Impfzentrums in Bulle prioritär für Booster-Impfungen
- > 20.12.2021: Änderung der Empfehlungen für die Booster-Impfungen (nach 4 Monaten für alle)
- > 20.12.2021: Eintreffen der zur Verstärkung gerufenen Armeesoldaten
- > 24.12.2021: Schreiben des BAG an die Kantone mit Angabe der die Anzahl der sofort zu verabreichenden Booster-Impfungen. Freiburg: 4800 Impfdosen pro Tag während 4 Wochen

- > 27.12.2021: Validierung der Planung für den Ausbau der Kapazitäten im Impfzentrum in Freiburg

Seit Januar 2022

- > 08.01.2022: Impfstart für die 5–11-Jährigen im Impfzentrum in Granges-Paccot und bei zwei niedergelassenen Kinderärzten
- > 10.01.2022: Erneuter Einsatz mobiler Impfteams in den Bezirken ohne Impfzentrum (650 Booster-Impfungen pro Woche nach Terminvereinbarung)
- > 14.01.2022: Erhöhung der Kapazität des Impfzentrums in Ganges-Paccot auf 24 Impflinien und 5 Impflinien in Bulle (Gesamtkapazität 20 000 Impfdosen pro Woche)
- > 19.01.2022: Ankündigung der Verkürzung der Gültigkeitsdauer des Impfzertifikats auf 270 Tage. Erwartete Wirkung: erhöhte Nachfrage aufgrund der hohen Anzahl an Impfungen im Juni 2021. Die Nachfrage wird jedoch kaum steigen.
- > 24.01.2022: Wer sich boostern lassen will, muss einen Termin vereinbaren (Impfzentren, mobile Teams, Apotheken, Arztpraxen).
- > Ziel «Booster-Impfung»: alle dafür in Frage kommenden Personen, die sich impfen lassen wollen, sollen bis Ende Januar 2022 geboostert sein.
- > Rückgang der Nachfrage nach Booster-Impfungen aufgrund des Verlaufs der Epidemie und der Ankündigung des voraussichtlichen Wegfalls des Zertifikats.
- > Überlegung, worauf geachtet werden muss (Gültigkeitsdauer des Zertifikats auf 270 Tage verkürzt mit möglicher Zunahme der Nachfrage nach der Booster-Impfung vor den Faschnachts-, Oster- und Sommerferien; Vorbereiten auf eine gemäss Bund möglicherweise im Herbst notwendige vierte Impfung).
- > Aufgrund der Lageentwicklung und der geringeren Nachfrage wurden die Öffnungstage und Öffnungszeiten der kantonalen Impfzentren verkürzt.
- > Mobile Teams wurden bis Mitte April in Bezirke ohne kantonales Impfzentrum entsandt, um die Menschen zur Impfung zu motivieren.
- > Kurz vor den Osterferien ist ein leichter Anstieg der Nachfrage zu verzeichnen. Die bestehende Organisation ermöglicht es, die Öffnungszeiten gegebenenfalls anzupassen.
- > Derzeit keine vierte Impfung vom Bund vorgesehen, aber eine Aufforderung an die Kantone, sich gegebenenfalls bereitzuhalten.

Keine Änderung der Betriebsabläufe bezüglich Impfstofflogistik des Bundes (über die Armee) geplant. Keine Einzelimpfdosen für 2022 zu erwarten.

Teststrategie

Generell ist der Kanton verpflichtet, die Gesundheitsversorgung seiner Bevölkerung zu gewährleisten. Mit der bedarfsgerechten Erhöhung der Testkapazitäten erfüllte der Kanton seine Rolle und stellte den Zugang zu Tests für symptomatische Personen und deren Kontaktpersonen während der gesamten Pandemiedauer sicher. Bei den Tests ergänzte ein öffentliches Angebot (kantonales Testzentrum im Forum Freiburg, dann in Agy, Auftrag freiburger spital – HFR) das private Angebot der Apotheken, Arztpraxen und Labors. Temporäre Testzentren am Rande von Veranstaltungen mussten von der Kantonsapothekerin bewilligt werden.

- > Die Gesundheits-Taskforce und die EKSD-Taskforce haben das gesamte Jahr 2021 hindurch und auch 2022 **Ausbruchstests** organisiert, hauptsächlich an den obligatorischen Schulen, mit dem Ziel, die Ausbreitung des Virus in den Klassen zu verhindern.

Die Bewältigung von Coronaausbrüchen mit Massentests und die Anordnung von Isolation und Quarantäne für Betroffene bei einem Ausbruch ist gemäss Bundesgesetz vom 28. September 2012 über die Bekämpfung übertragbarer Krankheiten des Menschen (EpG) Aufgabe des Kantonsarztes. Diese Massnahmen werden über die Aufhebung der besonderen Lage hinaus ortsunabhängig fortgesetzt (Schulen, Betriebe, Gesundheitseinrichtungen usw.).

- > Mit dem **repetitiven Testen** wurde im Frühjahr 2021 begonnen, und es kam dank des Erwerbs einer Plattform, über die sich Betriebe, Institutionen aus dem Gesundheits-, Sozial- und Bildungswesen einfacher anmelden konnten, flächendeckend zum Einsatz. Die repetitiven Tests wurden im August 2021 für Risikoinstitutionen obligatorisch. Diese Testpflicht wurde vom Staatsrat am 18. Januar 2022 eingestellt, namentlich auf Antrag der Vertreter/innen der Gesundheitsnetze und der Pflegeheime.

Im September 2021 zu Semesterbeginn wurden der Universität Freiburg und den Hochschulen der Tertiärstufe von der Gesundheits-Taskforce repetitive Tests mittels Speichelpooling vorgeschlagen, damit ungeimpfte und nicht genesene Studierende am Präsenzunterricht teilnehmen konnten (3G-Regime), da die Kapazität für individuelle Tests im Kanton nicht ausreichte, um jede/n Studierende/n ohne Zertifikat mehrmals pro Woche zu testen. Die Universität hatte dieses Angebot ausgeschlagen, die Hochschulen führten solche Tests jedoch bis im Februar 2022 durch.

Anfang Februar 2022 führten noch 23 Betriebe, 21 Institutionen und Dienststellen der kantonalen Verwaltung und 3 Hochschulen Pooltests durch. In diesem speziellen Zusammenhang ist darauf hinzuweisen, dass das SICHH

(Swiss Integrative Center for Human Health) neue Analysemethoden für Pooltests entwickelt hat, die eine Verbesserung der Analysegeschwindigkeit und -reaktivität ermöglichen.

Repetitive Tests wurden auch an den 23 Orientierungsschulen des Kantons vom Beginn des Schuljahres 2021/22 bis zum 19. November 2021 durchgeführt mit dem Ziel, Schülerinnen und Schülern sowie Lehrerinnen und Lehrern einen maskenfreien Start ins Schuljahr zu ermöglichen und Klassenquarantänen zu vermeiden. Mit dem repetitiven Testen konnten über 10 Wochen hinweg knapp 300 asymptomatische, aber Covid-positive Schülerinnen und Schüler erkannt und isoliert werden. Für die Durchführung dieser von der EKSD-Taskforce organisierten Tests war die Mitarbeit von rund vierzig Personen erforderlich (Apotheken, Zivilschutz, Schuldirektionen usw.).

Mit den bundesrätlichen Lockerungen vom 16. Februar wurde die Finanzierung von gezielten und repetitiven Tests durch den Bund auf Gesundheitseinrichtungen, Pflegeheime und Unternehmen, die für den Betrieb kritischer Infrastrukturen notwendig sind, sowie auf Schulen und Lager beschränkt. Mit der Rückkehr in die normale Lage werden auch keine Tests an Schulen und in Lagern mehr finanziert. Nicht für den Betrieb kritischer Infrastrukturen notwendige Unternehmen können ihrem Personal immer noch auf eigene Kosten repetitive Tests anbieten. Zu diesem Zweck ist der Vertrag mit dem Anbieter der Plattform bis zum 1. Juni 2022 verlängert worden.

Generell ist der Kanton verpflichtet, die Gesundheitsversorgung seiner Bevölkerung zu gewährleisten. Dazu gehört, dass sich Personen mit Symptomen rasch testen lassen können. Deshalb haben diese Personen beim kantonalen Testzentrum, dessen Kapazität im Februar vorübergehend auf 1600 Tests pro Tag erhöht wurde, oberste Priorität.

Nach einer exponentiellen Nachfrage aufgrund der Omikron-Welle und einem Mangel an Reagenzien musste die Teststrategie revidiert werden. Der Kanton ist daher einer Empfehlung des Bundesamts für Gesundheit gefolgt, nach der die Prioritäten für das kantonale Zentrum wie folgt festgelegt werden:

1. Erster Pfeiler der Testung: Fall- und symptomorientierte Testung (symptomatische Personen, Kontaktpersonen von bestätigten Fällen, Ausbruchuntersuchungen und Bestätigungsdiagnostik).
2. Zweiter Pfeiler der Testung: Repetitives und präventives Testen in Gesundheitseinrichtungen, Ausbildungsinstitutionen und Betrieben.
3. Dritter Pfeiler der Testung: Präventive Einzeltests: Tests für Test-Zertifikate und Reisen.

Wie für die Impfungen ist auch die Planung von Tests schwierig. Die unvorhersehbare Entwicklung der Epidemie, die häufigen Änderungen von Massnahmen oder Empfehlungen des Bundes, die Entscheidungen anderer Länder insbesondere während der Ferienzeit sowie die Laborkapazitäten und der Mangel an Material und Reagenzien sind Faktoren, die berücksichtigt werden müssen und häufige Anpassungen der Strategie erfordern. Die schrittweise Aufhebung der Massnahmen seit Mitte Februar hatte ebenfalls einen nicht unerheblichen Einfluss auf die Nachfrage nach Tests.

Mit der Aufhebung der Zertifikatspflicht an gewissen öffentlichen Orten infolge der bundesrätlichen Lockerungsmassnahmen vom 16. Februar und insbesondere mit der Aufhebung der Isolation am 1. April ist die Nachfrage nach Tests stark zurückgegangen, und das Angebot im kantonalen Testzentrum musste entsprechend angepasst werden, was mit einem erheblichen Personalabbau verbunden war.

Derzeit ist die Strategie des Bundes bezüglich Rückkehr in die normale Lage einschliesslich Teststrategie bei den Kantonen in der Vernehmlassung. Je nach Vernehmlassungsergebnis wird zu prüfen sein, ob der Kanton sein Testzentrum beibehalten oder das Testen von symptomatischen Personen den Arztpraxen und Apotheken überlassen soll.

3. *Wird die Anstellung des benötigten Personals früh genug eingeplant?*

Die Chronologie des Impfgeschehens zeigt, dass die Planung des Personaleinsatzes kompliziert ist. Priorität wurde der Anstellung von Personal für die Impfung gegeben, sobald im November letzten Jahres Informationen über einen Fortschritt bei der Booster-Impfung vorlagen. Die Umstände waren jedoch nicht gleich wie beim Impfstart im Januar 2021, und die Rekrutierung erwies sich als schwierig. Der Rückgang der Anmeldungen in der ganzen Schweiz ab Mitte Januar hat die Situation erneut verändert. So ist festzustellen, dass die Vorausplanung in diesem Bereich kompliziert bleibt.

4. *Insofern als der Zugang zu Tests und Impfungen nicht gewährleistet ist, obwohl bestimmte kulturelle und wirtschaftliche Bereiche vom einen und/oder anderen abhängen, wird der Staatsrat besondere Massnahmen zur Unterstützung der betroffenen Bereiche ergreifen?*

Wie oben ausgeführt, war der Zugang zu Tests und Impfungen während der Pandemie gewährleistet.

In dieser Zeit hat der Staat ein umfangreiches Hilfs- und Unterstützungspaket für die Wirtschaft und die Kultur bereitgestellt, über Programme des Bundes (Covid-Kredite, Kurzarbeitsentschädigung, Erwerbsersatzentschädigung, Härtefallmassnahmen) oder des Kantons (Wiederankurbelungsplan mit 25 spezifischen Massnahmen, MUSG, Kariyon, Mietzinsbeiträge, Coaching...). In dieser Zeit wurde über 1 Milliarde Franken à fonds perdu oder in Form von Dar-

lehen in die kantonale Wirtschaft gepumpt. Zum Vergleich: Dieser Betrag entspricht 5% des kantonalen BIP. Es ist auch wichtig zu erwähnen, dass die Schweizer und Freiburger Wirtschaft diese turbulente Zeit relativ gut überstanden hat und mitunter sogar gestärkt aus ihr hervorgeht.

Der Staatsrat hat beschlossen, die Massnahmen zur Unterstützung des Kultursektors bis Ende 2022 zu verlängern. Er hat sich für eine Verlängerung der Härtefallregelung für bestimmte Wirtschaftssektoren, insbesondere für diejenigen, die unter die 2G/2G+-Zertifikatsregel fallen, für Dezember 2021 ausgesprochen. Nach der Aufhebung der Coronamassnahmen ab 17. Februar 2022 wird der Staatsrat zu einem späteren Zeitpunkt über eine Verlängerung der Härtefallhilfen für Anfang 2022 entscheiden.

Er bleibt jedoch generell bei seiner Meinung, dass es jetzt an der Zeit ist, vom Unterstützungsgedanken wegzukommen. Wie das SECO schon mehrmals feststellte, hatten die Unternehmen nämlich zwei Jahre Zeit, ihre Geschäftsmodelle anzupassen, um den durch die Pandemie geschaffenen neuen Realitäten und Konsumgewohnheiten Rechnung zu tragen.

Den 12. April 2022

Question 2022-CE-22 Catherine Esseiva Retour à l'enseignement à distance dans les hautes écoles, qu'en est-il?

Question

Dans le cadre de la décision quant à la consultation auprès des cantons sur la question «du retour à l'enseignement à distance dans les hautes écoles»?

D'une part, la communication des étudiants et de leurs responsables, ils ne sont pas favorables au retour à l'enseignement à distance; d'autre part, le stade actuel de la pandémie:

En effet, aux vues des communications publiques, même si la propagation reste manifeste elle n'a de conséquences graves «que» sur les personnes non-vaccinées, d'un certain âge.

Dans ce cas, pourquoi ne serait-il pas possible de soutenir ces étudiants?

De plus, qu'en est-il des analyses; peut-on mettre en évidence le pourcentage effectif des risques relatifs à cette décision? Peut-on en prendre connaissance?

Quelle est la «balance effective» des risques d'un point de vue économique (étudiants au sein d'une population active), d'un point de vue médical (occupation des soins intensifs) et d'un point de vue moral pour le soutien propre aux étudiants?

D'un point de vue «public», il semble en effet peu risqué d'accepter le retour de l'enseignement en présentiel dans les hautes écoles et de poursuivre de manière soutenue les mesures sanitaires en vigueur.

Compte tenu d'une prise de risque «raisonnable» et analysée, pouvoir transmettre aux étudiants un soutien moral favorable dans leur formation et leur évolution, c'est également leur donner une motivation et une confiance pour la suite...

Profiter également de cette opportunité d'écoute pour répéter les notions du «vivre ensemble» et l'importance de la responsabilité de chacun dans cette pandémie, notamment au sens de la vaccination.

Le 17 janvier 2022

Réponse du Conseil d'Etat

L'enseignement à distance a dû être mis en place à deux reprises. Une première fois lors du 1^{er} confinement généralisé en Suisse, c'est-à-dire du 16 mars 2020 jusqu'à la fin du semestre de printemps le 29 mai 2020, en raison de l'*ordonnance fédérale du 13 mars 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus*. Puis lors des semestres d'automne 2020 et de printemps 2021, plus précisément du 23 octobre 2020 au 4 juin 2021, comme une des mesures introduites par l'*ordonnance fédérale du 19 juin 2020 sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 en situation particulière*, visant à réduire le nombre d'infections au Covid-19 et éviter par conséquent une surcharge du système hospitalier.

L'enseignement en présentiel a pu être réintroduit le 20 septembre 2021 et maintenu depuis grâce à l'obligation du certificat Covid, limitant l'accès aux hautes écoles aux personnes vaccinées, testées ou guéries, introduite par l'*ordonnance du Conseil d'Etat du 14 septembre 2021 sur la restriction d'accès aux hautes écoles aux personnes disposant d'un certificat COVID-19*. Il est à relever que le certificat Covid n'est plus exigé pour accéder à l'enseignement en présentiel depuis le 17 février 2022.

En raison de l'impact considérable que l'enseignement à distance a eu sur les étudiant-e-s des hautes écoles, notamment sur leurs situations sociales et psychiques, le Conseil d'Etat a défendu lors des deux dernières consultations fédérales sur des mesures de lutttes contre le Covid-19 un maintien des cours en présentiel.

Ainsi, il s'est positionné contre l'enseignement dispensé à distance dans les hautes écoles lors de la consultation du 10 décembre 2021 sur la modification de l'*ordonnance fédérale Covid-19 situation particulière*, en soulignant notamment qu'une «fermeture des hautes écoles serait disproportionnée au vu de l'impact très fort qu'un enseignement à distance généralisé peut avoir sur la qualité de l'enseignement et la santé mentale des étudiantes et des étudiants.»

Il s'est également positionné contre l'interdiction temporaire de l'enseignement en présentiel au niveau tertiaire lors de la consultation du 12 janvier 2022 sur la prolongation et l'adaptation des mesures de lutte contre le Covid-19, en soulignant notamment que «la question de l'enseignement doit être considérée en tant que telle, et non en comparaison avec l'obligation du télétravail. L'interdiction de l'enseignement présentiel constitue une lourde restriction du droit à l'éducation et a un impact considérable sur le système dans son ensemble. L'enseignement à distance dans le degré tertiaire met en péril la qualité de la formation et donc la valeur des diplômes délivrés et entraînera des conséquences de plus en plus graves sur la situation sociale et psychique des étudiant-e-s. Elle empêche les interactions sociales et les échanges spontanés qui font partie de la vie et de la formation des étudiants. Les nombreux effets secondaires négatifs de ces mesures dépassent de loin leur utilité, ce d'autant plus que les écoles du degré tertiaire ont prouvé qu'elles pouvaient gérer la situation.»

En conclusion, le Conseil d'Etat est sensible aux effets considérables de l'interdiction des cours en présentiel sur les étudiant-e-s et n'envisagerait une telle mesure qu'en derniers recours. De plus, il est à relever que le Conseil fédéral a décidé le 16 février 2022 de lever la majorité des mesures nationales de lutte contre le Covid-19. Pour cette raison, le Conseil d'Etat a abrogé le 22 février 2022 l'*ordonnance du 14 septembre* mentionnée ci-dessus, supprimant ainsi l'exigence d'un certificat Covid de manière rétroactive dès le 17 février 2022.

Le 21 mars 2022

Anfrage 2022-CE-22 Catherine Esseiva Rückkehr zu Fernunterricht an Hochschulen – Wie ist der Stand der Dinge?

Anfrage

Wie steht es mit dem Entscheid über die Vernehmlassung der Kantone zur Frage der Rückkehr zum Fernunterricht an den Hochschulen?

Zum einen geht es um die Einstellungen der Studierenden und ihrer Betreuungspersonen, die gegen die Rückkehr zum Fernunterricht sind. Zum anderen sollte die gegenwärtige Phase der Pandemie berücksichtigt werden:

Laut den Informationen, die von öffentlicher Seite abgegeben werden, haben Ansteckungen mit Covid-19, auch wenn sie offensichtlich weiterhin erfolgen, «nur» für ungeimpfte Personen ab einem bestimmten Alter schwerwiegende Folgen.

Wenn dem so ist, warum sollte es dann nicht möglich sein, diese Studierenden zu unterstützen?

Was ist mit den Analysen? Lässt sich berechnen, wie hoch (in%) das Risiko eines solchen Entscheids effektiv wäre? Könnte man dies einbeziehen?

Wie steht es um die effektive Abwägung der Risiken aus wirtschaftlicher Sicht (Studierende in einer erwerbstätigen Bevölkerung), aus medizinischer Sicht (Belegung der Intensivstationen) und aus moralischer Sicht für die Unterstützung der Studierenden?

Aus Sicht der öffentlichen Gesundheit erscheint es in der Tat kaum riskant, die Rückkehr zum Präsenzunterricht an den Hochschulen zu gestatten und die bestehenden Schutzmassnahmen weiterhin strikte einzuhalten.

Unter dem Gesichtspunkt einer «vernünftigen» und abgewogenen Risikobereitschaft würde man den Studierenden, wenn man ihnen in ihrer Ausbildung und Entwicklung eine gute moralische Unterstützung bietet, auch Motivation und Zuversicht für die Zukunft vermitteln...

Diese Gelegenheit sollte auch dazu genutzt werden, um über das «Leben in der Gemeinschaft» zu sprechen und auf die Bedeutung der Verantwortung jeder und jedes Einzelnen in dieser Pandemie hinzuweisen, insbesondere was die Impfung betrifft.

Den 17. Januar 2022

Antwort des Staatsrats

Es musste zweimal auf Fernunterricht umgestellt werden. Ein erstes Mal während des ersten allgemeinen Shutdowns in der Schweiz, d. h. vom 16. März 2020 bis zum Ende des Frühjahrssemesters am 29. Mai 2020, aufgrund der *Verordnung vom 13. März 2020 des Bundes über Massnahmen zur Bekämpfung des Coronavirus*. Später dann im Herbstsemester 2020 und im Frühjahrssemester 2021, genauer gesagt vom 23. Oktober 2020 bis zum 4. Juni 2021, im Rahmen der Massnahmen, die mit der *Verordnung vom 19. Juni 2020 des Bundes über Massnahmen in der besonderen Lage zur Bekämpfung der Covid-19-Epidemie* eingeführt wurden, um die Zahl der Covid-19-Infektionen zu verringern und damit eine Überlastung des Spitalsystems zu vermeiden.

Am 20. September 2021 konnte der Präsenzunterricht wieder aufgenommen und seitdem aufrechterhalten werden, dies dank der Covid-Zertifikatspflicht, mit welcher der Zugang zu Lehr- und Forschungstätigkeiten an den Hochschulen auf geimpfte, getestete oder geheilte Personen beschränkt wurde. Diese Regelung wurde mit der *Verordnung des Staatsrats vom 14. September 2021 über die Covid-19-Zertifikatspflicht für den Studienbetrieb an Hochschulen* eingeführt. Es sei darauf hingewiesen, dass das Covid-Zertifikat seit dem 17. Februar 2022 nicht mehr für den Zugang zum Präsenzunterricht erforderlich ist.

Aufgrund der erheblichen Auswirkungen des Fernunterrichts auf die Studierenden an den Hochschulen, insbesondere auf ihre soziale Situation und ihre psychische Verfassung, hat sich der Staatsrat in den letzten beiden Vernehmlassungen des Bundes über Massnahmen zur Bekämpfung von Covid-19 für eine Beibehaltung der Präsenzveranstaltungen eingesetzt.

So hat er sich bei der Vernehmlassung des Bundes vom 10. Dezember 2021 zur Änderung der Covid-19-Verordnung besondere Situation gegen den Fernunterricht an Hochschulen ausgesprochen. Dabei hat er insbesondere darauf hingewiesen, dass eine Schliessung der Hochschulen angesichts der sehr starken Auswirkungen, die ein allgemeiner Fernunterricht auf die Qualität des Unterrichts und die psychische Gesundheit der Studierenden haben kann, unverhältnismässig wäre.

Auch bei der Vernehmlassung vom 12. Januar 2022 zur Verlängerung und Anpassung der Massnahmen in der besonderen Lage zur Bekämpfung der Covid-19-Pandemie stellte er sich gegen ein zeitlich begrenztes Verbot des Präsenzunterrichts auf der Tertiärstufe und betonte insbesondere, dass die Frage des Unterrichts separat beurteilt werden muss und mit Blick auf die Kohärenz mit der geltenden Telearbeitspflicht. Das Verbot des Präsenzunterrichts stellt eine erhebliche Einschränkung des Rechts auf Bildung dar und hat erhebliche Auswirkungen auf das Bildungssystem als Ganzes. Fernunterricht auf der Tertiärstufe gefährdet die Qualität der Ausbildung und damit den Wert der verliehenen Abschlüsse. Auch hat eine solche Massnahme zunehmend schwerwiegendere Auswirkungen auf die soziale und psychische Situation der Studierenden. Denn dadurch werden die sozialen Interaktionen und der spontane Austausch verhindert, die Bestandteil des Lebens und der Ausbildung der Studierenden sind. Die vielen negativen Nebeneffekte dieser Massnahmen übersteigen ihren Nutzen bei weitem, zumal die Bildungstätten auf der Tertiärstufe bewiesen haben, dass sie mit der Situation umgehen können.

Zusammenfassend lässt sich sagen, dass der Staatsrat sich bewusst ist, welche erheblichen Auswirkungen das Verbot des Präsenzunterrichts auf die Studierenden hat; er würde daher eine solche Massnahme nur als letztes Mittel in Betracht ziehen. Zudem ist darauf hinzuweisen, dass der Bundesrat am 16. Februar 2022 beschlossen hat, die meisten schweizweit geltenden Massnahmen zur Bekämpfung von Covid-19 aufzuheben. Daher hat der Staatsrat am 22. Februar 2022 die oben erwähnte Verordnung vom 14. September aufgehoben und damit die Covid-Zertifikatspflicht rückwirkend ab dem 17. Februar 2022 abgeschafft.

Den 21. März 2022

Question 2022-CE-25 Marie Levrat/ Alizée Rey Préfectures: pourquoi le Conseil d'Etat a tant tardé à réagir?

Question

Dans *La Liberté* du 21 janvier 2022, nous avons découvert avec stupeur que la Préfecture du Lac croulait sous les dossiers non traités, environ 200, depuis bien quelques années déjà. Il faudrait semble-t-il 2 ans de travail pour résorber ceci et rendre les décisions idoines selon les projections actuelles. Le fait qu'une telle situation de retard n'ait pas été découverte ni traitée plus tôt soulève certaines interrogations et provoque de grandes inquiétudes dans le fonctionnement et le contrôle des préfectures, notamment dans le traitement des dossiers des citoyennes et citoyens du district du Lac qui ont pourtant également droit à un traitement rapide et correct de leurs dossiers.

On constate que la *Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts* DIAF, organe légal de contrôle des communes et des préfectures, ne semble avoir effectué aucun contrôle ni émis la moindre directive dans le fonctionnement de cette préfecture, laissant, sans réagir, l'ancien préfet dire publiquement à la fin de son mandat que c'était la plus belle fonction du monde, alors que 200 dossiers touchant tous les domaines, de manière plus importante les dossiers relatifs à la construction, n'ont pas été traités! L'ensemble de cette problématique nous amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. *De quelle manière et à quelle fréquence la Direction à laquelle les préfectures sont rattachées, effectue-t-elle le contrôle du bon fonctionnement de chaque préfecture?*
2. *La direction concernée a-t-elle réellement effectué ces contrôles depuis ces 2-3 dernières années?*
3. *Depuis quand le Conseil d'Etat est-il informé de cette problématique de dossiers non traités à la Préfecture du Lac? Le cas échéant, pourquoi est-ce que le Conseil d'Etat, via la Direction concernée, n'a pas réagi face à cette situation?*
4. *Comment se fait-il que cette situation, qui dure depuis de nombreuses années à en croire les retards de certains dossiers, n'ait pas été détectée plus rapidement par le Conseil d'Etat, organe de contrôle des préfectures?*
5. *Comment se passe la coordination entre le Conseil d'Etat et le Conseil de la magistrature?*
6. *Le Conseil d'Etat compte-t-il ouvrir une enquête administrative s'agissant de la situation de la Préfecture du Lac? Si non, pour quelles raisons?*

7. *Les postes supplémentaires à la Préfecture du Lac ont été mis au concours moins d'un mois après l'entrée en fonction du préfet actuel, le Conseil d'Etat a-t-il pris suffisamment le temps et le recul de procéder à l'analyse des besoins effectifs pour ouvrir ces postes?*
8. *Doit-on s'attendre à des problèmes comparables dans les autres préfectures?*
9. *Comment la DIAF explique-t-elle la situation actuelle?*
10. *Où en est la révision de la loi sur les préfets (mise en œuvre de la motion Mauron/Wüthrich)?*
11. *Ne serait-ce pas le bon moment de repenser le fonctionnement des préfectures, leurs taches, leur dotation, leur fonctionnement, leur contrôle, voire leur territorialité, par exemple en créant 3 cercles interdistricts (Sud, Centre, Nord) et regrouper les forces?*

Le 24 janvier 2022

Réponse du Conseil d'Etat

Conformément à la loi sur les préfets et à la législation sur le personnel de l'Etat (art. 5), le Conseil d'Etat exerce la surveillance et le pouvoir disciplinaires sur les préfètes et préfets. Il convient toutefois de constater que la latitude du Conseil d'Etat en la matière est fortement influencée par le statut de magistrat-e élu-e des préfètes et préfets. A titre d'exemple la possibilité pour le Gouvernement cantonal de révoquer un préfet ou une préfète n'a jamais été clairement établie malgré les réflexions menées dans les années 1970, lors de l'introduction de l'élection populaire à cette fonction. Dans les faits, s'agissant d'une élection par le peuple au même titre qu'un membre du Conseil d'Etat, il ne semble pas envisageable que le Conseil d'Etat puisse révoquer une préfète ou un préfet sans base légale ou constitutionnelle explicite.

S'agissant de la situation relevée par les auteures de la présente question, le Conseil d'Etat rappelle que les préfectures traitent chaque année des milliers de dossiers. Sans contester l'importance d'une parfaite transparence sur la situation de la Préfecture du Lac, il estime donc tout-à-fait prématuré d'affirmer qu'elle «croulerait» sous les 200 dossiers en suspens recensés en janvier dernier. Le Conseil d'Etat relève en outre l'engagement du personnel de la Préfecture du Lac, comme de toutes les préfectures, pour le traitement des nombreuses tâches que leur confie la législation cantonale.

1. *De quelle manière et à quelle fréquence la Direction à laquelle les préfectures sont rattachées, effectue-t-elle le contrôle du bon fonctionnement de chaque préfecture?*

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) entretient des contacts réguliers avec les préfets et préfètes, y compris sur les questions relatives au fonctionnement

des préfetures. C'est en particulier le cas dans le cadre de la gestion des ressources humaines, où la DIAF apporte son soutien aux préfets et préfètes, dont l'autonomie en la matière a été largement étendue par le Grand Conseil en 2018, lors de la révision de la loi sur les préfets demandée par voie de motion. Conformément à l'art. 13 de la loi sur les préfets, la DIAF a formalisé depuis 2016 la passation de pouvoirs entre ancien et nouveau préfet, passation de pouvoirs lors de laquelle est exigé le recensement exhaustif des dossiers en suspens au sein de la préfecture concernée.

2. *La direction concernée a-t-elle réellement effectué ces contrôles depuis ces 2-3 dernières années?*

La DIAF rencontre régulièrement les préfets et préfètes, tant pour aborder les dossiers régionaux relevant de ses attributions que le fonctionnement des préfetures. Chaque année, elle demande par ailleurs à chaque préfecture de fournir les statistiques de son activité, statistiques qui figurent dans le rapport annuel transmis au Grand Conseil. A ce sujet, il convient de noter que ces statistiques ne montrent aucune spécificité laquoise, le nombre d'affaires traitées chaque année ayant été proportionnel tant à la population du district qu'aux ressources de la préfecture. La DIAF a informé le Conseil d'Etat qu'elle entendait désormais renforcer les inspections annuelles des préfetures.

3. *Depuis quand le Conseil d'Etat est-il informé de cette problématique de dossiers non traités à la Préfecture du Lac? Le cas échéant, pourquoi est-ce que le Conseil d'Etat, via la Direction concernée, n'a pas réagi face à cette situation?*

La DIAF a été informée en septembre 2019 d'un certain nombre de dossiers en suspens à la Préfecture du Lac, information qui ne ressortait pas des statistiques que cette dernière établissait annuellement. Elle a immédiatement convoqué le Préfet du Lac pour lui demander de prendre les mesures nécessaires afin de traiter ces dossiers au plus vite, et lui a suggéré d'établir une planification et d'évaluer d'éventuels besoins en personnel supplémentaire pour atteindre cet objectif. Le Préfet du Lac a estimé dans un premier temps qu'aucune ressource supplémentaire ne serait nécessaire. Il a toutefois constaté début 2020 que la liquidation des dossiers en suspens demanderait un appui extraordinaire. La DIAF lui a demandé une estimation précise des besoins et suggéré que la Conférence des préfets en soit informée afin que soit examinée une éventuelle entraide ou, à défaut, la mobilisation de ressources extraordinaires que la DIAF s'engageait à financer. Suite à des ennuis de santé, puis à la mobilisation des préfetures dans la gestion de la crise sanitaire, cette estimation n'a jamais été élaborée jusqu'à fin 2021, malgré plusieurs relances.

4. *Comment se fait-il que cette situation, qui dure depuis de nombreuses années à en croire les retards de certains dos-*

siers, n'ait pas été détectée plus rapidement par le Conseil d'Etat, organe de contrôle des préfetures?

Comme indiqué, la situation a été identifiée dès 2019. Plusieurs recours pour déni de justice ont été adressés au Conseil d'Etat, mais n'ont pas eu à être traités étant donné que la Préfecture du Lac a pris les devants et rendu les décisions concernées entre-temps. S'agissant des affaires relevant de la compétence du Conseil d'Etat, un seul recours a été admis sur cette période, pour un défaut de décision portant sur des mesures provisionnelles. Ce constat laisse supposer qu'une part conséquente des dossiers en suspens sont en réalité aujourd'hui sans objet, sans avoir jamais été formellement classés.

5. *Comment se passe la coordination entre le Conseil d'Etat et le Conseil de la magistrature?*

En vertu de la séparation des Pouvoirs, les inspections annuelles menées par le Conseil de la magistrature, qui ne portent que sur l'activité judiciaire pénale des préfets et préfètes, sont réalisées de manière indépendante.

6. *Le Conseil d'Etat compte-t-il ouvrir une enquête administrative s'agissant de la situation de la Préfecture du Lac? Si non, pour quelles raisons?*

Comme indiqué ci-dessous, la DIAF, en concertation avec le nouveau Préfet du Lac, a accordé un appui extraordinaire à la préfecture pour évaluer la situation. La question d'une enquête administrative ne saurait se poser qu'une fois connues la nature des dossiers en suspens recensés ces dernières années.

7. *Les postes supplémentaires à la Préfecture du Lac ont été mis au concours moins d'un mois après l'entrée en fonction du préfet actuel, le Conseil d'Etat a-t-il pris suffisamment le temps et le recul de procéder à l'analyse des besoins effectifs pour ouvrir ces postes?*

Contrairement à ce que semblent penser les auteures de la question, aucun poste supplémentaire n'a été mis au concours au sein de la Préfecture du Lac. Comme clairement annoncé dans le communiqué de presse du 14 janvier 2022, les deux postes mis au concours visaient à repourvoir le poste de lieutenant-e de préfet et celui de juriste après la démission des deux titulaires ayant désiré donner une nouvelle orientation à leur carrière. Les seules ressources supplémentaires accordées à la Préfecture du Lac consistent en un CDD de juriste à 80% pendant quatre mois, afin justement d'analyser la nature des dossiers en suspens et donc les éventuels besoins effectifs. Sur la base des premières informations reçues, les retards accumulés ne semblent pour l'essentiel pas résulter d'un manque de personnel, la plupart des dossiers ayant été normalement instruits.

8. *Doit-on s'attendre à des problèmes comparables dans les autres préfetures?*

Comme indiqué ci-dessus, la DIAF procède depuis 2016 à une passation de pouvoirs formalisée à l'arrivée d'un nouveau préfet ou d'une nouvelle préfète. Un recensement des dossiers en suspens est fourni à cette occasion. Depuis, aucun préfet ou préfète en fonction n'a signalé de dossier en suspens n'ayant pas été identifié lors de ces passations de pouvoirs.

9. Comment la DIAF explique-t-elle la situation actuelle?

L'analyse n'a pas encore été entièrement établie et ne permet donc pas de se déterminer définitivement. Néanmoins, il apparaît que nombre de dossiers n'ont tout simplement pas été classés ou clôturés.

10. Où en est la révision de la loi sur les préfets (mise en œuvre de la motion Mauron/Wüthrich)?

Le toilettage des tâches des préfets et préfètes devrait être transmis au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2022.

11. Ne serait-ce pas le bon moment de repenser le fonctionnement des préfectures, leurs tâches, leur dotation, leur fonctionnement, leur contrôle, voire leur territorialité, par exemple en créant 3 cercles interdistricts (Sud, Centre, Nord) et regrouper les forces?

Des réflexions sur la gouvernance des régions, et donc sur le rôle des préfets et préfètes, sont menées depuis plusieurs mois par la DIAF. Ces réflexions doivent aboutir à une réforme en profondeur, qui permettra notamment la modernisation du chapitre consacré aux collaborations intercommunales dans la loi sur les communes (LCo). Pour rappel, la révision générale de la LCo, demandée notamment par voie de motion, doit être réalisée dans le courant de la présente législature. Sans préjuger du résultat de ces réflexions, le Conseil d'Etat constate toutefois que la perspective d'un regroupement des préfectures en trois cercles ne lui semble pas l'option la plus convaincante, d'une part parce qu'elle avait été explicitement exclue par le Grand Conseil en 2011, et d'autre part parce qu'en diminuant fortement son ancrage régional, elle remettrait en question la pertinence même du maintien de la fonction de préfet ou préfète.

Le 12 avril 2022

Anfrage 2022-CE-25 Marie Levrat/ Alizée Rey Oberämter: Weshalb hat der Staatsrat so spät reagiert?

Anfrage

Der Zeitung *La Liberté* vom 21. Januar 2022 haben wir erstaunt entnommen, dass das Oberamt des Seebezirks schon seit mehreren Jahren in einem Pendenzenberg von

rund 200 nicht behandelten Dossiers versinkt. Nach den gegenwärtigen Prognosen dürfte es zwei Jahre in Anspruch nehmen, um die Pendenzen abzuarbeiten und die entsprechenden Entscheide zu fällen. Die Tatsache, dass diese Verzugsituation nicht früher entdeckt und behandelt wurde, wirft gewisse Fragen auf und schürt Bedenken zum Betrieb und zur Kontrolle der Oberämter, namentlich hinsichtlich der Bearbeitung der Dossiers der Bürgerinnen und Bürger des Seebezirks, die ebenfalls ein Recht auf eine rasche und korrekte Behandlung ihrer Dossiers haben.

Man stellt fest, dass die *Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft* ILFD, das gesetzliche Kontrollorgan der Gemeinden und Oberämter, anscheinend keinerlei Kontrollen durchgeführt oder auch nur die geringste Weisung zum Betrieb dieses Oberamts erlassen hat. Sie lässt tatenlos zu, dass der ehemalige Oberamtmann am Ende seiner Amtszeit öffentlich sagte, dies sei das schönste Amt der Welt, während 200 Dossiers, die alle Bereiche betreffen, vor allem aber Baudossiers, nicht bearbeitet wurden! Die gesamte Problematik veranlasst uns, dem Staatsrat folgende Fragen zu stellen:

1. *Auf welche Weise und wie oft kontrolliert die Direktion, der die Oberämter zugewiesen sind, den guten Betrieb der einzelnen Oberämter?*
2. *Hat die betreffende Direktion in den letzten 2–3 Jahren solche Kontrollen tatsächlich durchgeführt?*
3. *Seit wann ist dem Staatsrat diese Problematik der nicht behandelten Dossiers im Oberamt des Seebezirks bekannt? Warum hat der Staatsrat gegebenenfalls über die zuständige Direktion nicht auf diese Situation reagiert?*
4. *Wie kommt es, dass diese Situation, die angesichts des Verzugs bei bestimmten Dossiers offenbar schon seit vielen Jahren andauert, vom Staatsrat, dem Kontrollorgan über die Oberämter, nicht schneller entdeckt wurde?*
5. *Wie erfolgt die Koordination zwischen dem Staatsrat und dem Justizrat?*
6. *Beabsichtigt der Staatsrat eine Administrativuntersuchung zur Situation im Oberamt des Seebezirks einzuleiten? Wenn nein, aus welchen Gründen?*
7. *Die zusätzlichen Stellen beim Oberamt des Seebezirks wurden weniger als einen Monat nach dem Amtsantritt des derzeitigen Oberamtmanns ausgeschrieben. Hat sich der Staatsrat genügend Zeit genommen und hatte er den nötigen Abstand, um den tatsächlichen Bedarf für diese Stellen zu analysieren?*
8. *Ist in den anderen Oberämtern mit vergleichbaren Problemen zu rechnen?*
9. *Wie erklärt die ILFD die aktuelle Situation?*

10. *Wie weit ist die Revision des Gesetzes über die Oberamtmänner (Umsetzung der Motion Mauron/Wüthrich) gediehen?*
11. *Wäre dies nicht ein guter Zeitpunkt, um die Funktionsweise der Oberämter, ihre Aufgaben, ihre Personaldotation, ihre Funktionsweise, ihre Kontrolle und allenfalls ihr Gebiet zu überdenken, indem man beispielsweise drei bezirksübergreifende Kreise (Süden, Zentrum, Norden) schafft und die Kräfte bündelt?*

Den 24. Januar 2022

Antwort des Staatsrats

Gemäss dem Gesetz über die Oberamtmänner (Art. 5) und der Gesetzgebung über das Staatspersonal übt der Staatsrat die Aufsicht und die Disziplinargewalt über die Oberamtspersonen aus. Der Handlungsspielraum des Staatsrats wird in diesem Bereich jedoch stark durch den Status der Oberamtfrauen und -männer als gewählte Magistratspersonen beeinflusst. Beispielsweise wurde die Möglichkeit, dass die Kantonsregierung eine Oberamtsperson abberufen kann, nie klar festgelegt, obwohl man sich in den 1970er-Jahren, als die Volkswahl für dieses Amt eingeführt wurde, damit auseinandergesetzt hatte. In Anbetracht dessen, dass es sich wie auch bei einem Mitglied des Staatsrats um eine Wahl durch das Volk handelt, scheint es faktisch nicht möglich, dass der Staatsrat eine Oberamtsperson ohne ausdrückliche gesetzliche oder verfassungsrechtliche Grundlage abberufen kann.

Bezüglich der von den Urheberinnen der vorliegenden Anfrage angesprochenen Situation erinnert der Staatsrat daran, dass die Oberämter jedes Jahr tausende Dossiers bearbeiten. Er bestreitet zwar nicht, dass die vollständige Transparenz zur Situation des Oberamts des Seebezirks wichtig ist, hält es aber für verfrüht zu behaupten, dass das Oberamt in einem Pendenzenberg von 200 Dossiers, die im Januar dieses Jahres erfasst wurden, «versinken würde». Der Staatsrat möchte zudem das Engagement hervorheben, mit dem das Personal des Oberamts des Seebezirks, wie alle Oberämter, die zahlreichen Aufgaben, die ihnen die kantonale Gesetzgebung überträgt, wahrnimmt.

1. *Auf welche Weise und wie oft kontrolliert die Direktion, der die Oberämter zugewiesen sind, den guten Betrieb der einzelnen Oberämter?*

Die Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (ILFD) steht in regelmässigem Kontakt mit den Oberamtspersonen, auch zu Fragen des Betriebs der Oberämter. Dies ist insbesondere im Rahmen des Personalmanagements der Fall, bei dem die ILFD die Oberamtspersonen unterstützt. Deren Autonomie in diesem Bereich ist vom Grossen Rat 2018 bei der per Motion verlangten Revision des Gesetzes über die Oberamtmänner stark ausgeweitet wor-

den. Nach Art. 13 des Gesetzes über die Oberamtmänner hat die ILFD seit 2016 die Amtsübergabe zwischen der ehemaligen und der neuen Oberamtsperson formalisiert. Bei dieser Amtsübergabe wird eine vollständige Erfassung der beim betroffenen Oberamt hängigen Dossiers verlangt.

2. *Hat die betreffende Direktion in den letzten 2–3 Jahren solche Kontrollen tatsächlich durchgeführt?*

Die ILFD trifft sich regelmässig mit den Oberamtfrauen und Oberamtsmännern, um sowohl die in ihren Zuständigkeitsbereich fallenden regionalen Angelegenheiten als auch die Arbeitsweise der Oberämter zu besprechen. Jedes Jahr fordert sie zudem bei allen Oberämtern Statistiken über ihre Tätigkeit an. Diese sind im Jahresbericht enthalten, der dem Grossen Rat übermittelt wird. In diesem Zusammenhang ist anzumerken, dass diese Statistiken auf keine Besonderheit des Seebezirks hindeuten, da die Anzahl der jährlich bearbeiteten Fälle sowohl zur Bevölkerung des Bezirks als auch zu den Ressourcen des Oberamts proportional war. Die ILFD hat dem Staatsrat mitgeteilt, dass sie die jährlichen Inspektionen der Oberämter in Zukunft verstärken wolle.

3. *Seit wann ist dem Staatsrat diese Problematik der nicht behandelten Dossiers im Oberamt des Seebezirks bekannt? Warum hat der Staatsrat gegebenenfalls über die zuständige Direktion nicht auf diese Situation reagiert?*

Die ILFD war im September 2019 über eine bestimmte Anzahl hängiger Dossiers beim Oberamt des Seebezirks informiert worden. Diese Information ging nicht aus den Statistiken hervor, die das Oberamt jährlich erstellt hatte. Sie forderte den Oberamtman des Seebezirks umgehend auf, die notwendigen Massnahmen zu ergreifen, um diese Dossiers so schnell wie möglich zu bearbeiten, und schlug ihm vor, eine Planung zu erstellen und einen möglichen Bedarf an zusätzlichem Personal zu ermitteln, um dieses Ziel zu erreichen. Der Oberamtman des Seebezirks war zunächst der Ansicht, dass keine zusätzlichen Ressourcen benötigt würden. Anfang 2020 stellte er jedoch fest, dass die Bearbeitung der noch hängigen Dossiers ausserordentliche Unterstützung erfordern würde. Die ILFD bat ihn um eine genaue Schätzung des Bedarfs und schlug vor, die Oberamtmanerkonferenz darüber zu informieren, damit eine mögliche gegenseitige Unterstützung geprüft werden könne oder, falls dies nicht möglich sei, die Mobilisierung ausserordentlicher Ressourcen, zu deren Finanzierung sich die ILFD verpflichtete. Aufgrund von gesundheitlichen Problemen und der anschliessenden Mobilisierung der Oberämter bei der Bewältigung der Gesundheitskrise wurde diese Schätzung trotz mehrfacher Aufforderung bis Ende 2021 nie erstellt.

4. *Wie kommt es, dass diese Situation, die angesichts des Verzugs bei bestimmten Dossiers offenbar schon seit vielen Jahren andauert, vom Staatsrat, dem Kontrollorgan über die Oberämter, nicht schneller entdeckt wurde?*

Wie bereits erwähnt, war die Situation seit 2019 bekannt. Beim Staatsrat sind zwar mehrere Beschwerden wegen Rechtsverweigerung eingegangen, mussten jedoch nicht behandelt werden, da das Oberamt des Seebezirks dem zuvorgekommen war und die entsprechenden Entscheide inzwischen erlassen hatte. Bei den Angelegenheiten, die in die Zuständigkeit des Staatsrats fallen, wurde in diesem Zeitraum nur eine Beschwerde gutgeheissen, die sich auf eine fehlende Entscheidung über vorsorgliche Massnahmen bezog. Dies lässt vermuten, dass ein beträchtlicher Teil der hängigen Dossiers heute in Wirklichkeit gegenstandslos ist, ohne jemals formell abgeschlossen worden zu sein.

5. *Wie erfolgt die Koordination zwischen dem Staatsrat und dem Justizrat?*

Nach dem Grundsatz der Gewaltenteilung werden die vom Justizrat jährlich durchgeführten Inspektionen, die sich ausschliesslich auf die strafrechtliche Tätigkeit der Oberamtfrauen und Oberamt männer beziehen, unabhängig durchgeführt.

6. *Beabsichtigt der Staatsrat eine Administrativuntersuchung zur Situation im Oberamt des Seebezirks einzuleiten? Wenn nein, aus welchen Gründen?*

Wie weiter unten beschrieben, gewährte die ILFD in Absprache mit dem neuen Oberamtman n des Seebezirks dem Oberamt ausserordentliche Unterstützung, um die Lage zu beurteilen. Die Frage nach einer Administrativuntersuchung kann erst dann gestellt werden, wenn die Art der in den letzten Jahren erfassten hängigen Dossiers bekannt ist.

7. *Die zusätzlichen Stellen beim Oberamt des Seebezirks wurden weniger als einen Monat nach dem Amtsantritt des derzeitigen Oberamtman ns ausgeschrieben. Hat sich der Staatsrat genügend Zeit genommen und hatte er den nötigen Abstand, um den tatsächlichen Bedarf für diese Stellen zu analysieren?*

Entgegen dem Eindruck, den die Urheberinnen der Anfrage zu haben scheinen, wurden im Oberamt des Seebezirks keine zusätzlichen Stellen ausgeschrieben. Wie in der Medienmitteilung vom 14. Januar 2022 klar dargelegt, wurden die beiden Stellen ausgeschrieben, um die Stelle der Vizeoberamtsperson und die Juristenstelle neu zu besetzen, nachdem die beiden Stelleninhaber zurückgetreten waren, weil sie sich beruflich neu orientieren wollten. Die einzigen zusätzlichen Ressourcen, die dem Oberamt des Seebezirks gewährt wurden, bestehen in einem befristeten Vertrag für einen Juristen zu 80% während vier Monaten, um die Art der hängigen Dossiers und damit den möglichen effektiven Bedarf zu analysieren. Nach den ersten Informationen, die wir erhalten haben, scheinen die aufgelaufenen Verzögerungen grösstenteils nicht auf Personalmangel zurückzuführen zu sein, da die meisten Fälle normal bearbeitet wurden.

8. *Ist in den anderen Oberämtern mit vergleichbaren Problemen zu rechnen?*

Wie bereits erwähnt, führt die ILFD seit 2016 bei der Ankunft einer neuen Oberamtfrau oder eines neuen Oberamtman ns eine formalisierte Amtsübergabe durch. Bei dieser Gelegenheit wird eine Auflistung der noch offenen Dossiers vorgelegt. Seitdem hat keine amtierende Oberamtsperson über offene Dossiers berichtet, die bei diesen Amtsübergaben nicht identifiziert worden waren.

9. *Wie erklärt die ILFD die aktuelle Situation?*

Die Analyse ist noch nicht vollständig abgeschlossen und erlaubt daher noch keine endgültige Stellungnahme. Dennoch scheint es, dass viele Dossiers einfach nicht abgelegt oder abgeschlossen wurden.

10. *Wie weit ist die Revision des Gesetzes über die Oberamt männer (Umsetzung der Motion Mauron/Wüthrich) gediehen?*

Die Bereinigung der Aufgaben der Oberamtfrauen und Oberamt männer sollte dem Grossen Rat in der ersten Hälfte des Jahres 2022 unterbreitet werden.

11. *Wäre dies nicht ein guter Zeitpunkt, um die Funktionsweise der Oberämter, ihre Aufgaben, ihre Personaldotation, ihre Funktionsweise, ihre Kontrolle und allenfalls ihr Gebiet zu überdenken, indem man beispielsweise drei bezirksübergreifende Kreise (Süden, Zentrum, Norden) schafft und die Kräfte bündelt?*

Die ILFD stellt seit mehreren Monaten Überlegungen zur Governance der Regionen, und damit zur Rolle der Oberamtfrauen und Oberamt männer, an. Diese Überlegungen müssen zu einer tiefgreifenden Reform führen, die insbesondere die Modernisierung des Kapitels über die interkommunale Zusammenarbeit im Gesetz über die Gemeinden (GG) ermöglichen wird. Zur Erinnerung: Die Totalrevision des GG, die unter anderem durch eine Motion gefordert wurde, muss im Laufe dieser Legislaturperiode erfolgen. Ohne dem Ergebnis dieser Überlegungen vorzugreifen, stellt der Staatsrat jedoch fest, dass ihm die Perspektive einer Zusammenlegung der Oberämter in drei Kreise nicht als die überzeugendste Option erscheint. Zum einen war sie vom Grossen Rat 2011 explizit ausgeschlossen worden und zum anderen würde sie die regionale Verankerung stark verringern und damit die Relevanz der Beibehaltung des Amtes des Oberamtman ns oder der Oberamtfrau infrage stellen.

Den 12. April 2022

**Question 2022-CE-33 Ivan Thévoz/
Jean-Daniel Chardonens**
**Attaque du loup dans la Broye, protection
des habitants et des animaux de rente**

Question

A la suite de l'attaque du loup sur des animaux de rente dans le village de Chandon (commune de Belmont-Broye), le mercredi 12 janvier 2022, sa présence présumée dans la Broye et en Sarine durant l'été 2021 est dorénavant plus que probable. Cette offensive du loup est la première en son genre sur le plateau fribourgeois, depuis plus de 150 ans. Par conséquent, l'inquiétude grandit chez les éleveurs et dans la population de ces régions puisque des attaques sur des animaux ont déjà eu lieu près des habitations, ailleurs en Suisse romande.

D'après l'aide à l'exécution de l'Office fédéral de l'environnement «OFEV» relative à la gestion du loup en Suisse, celui-ci présente 3 phases de recolonisation.

- > Description de la phase 1: arrivée de quelques jeunes mâles qui explorent toute la région avant de s'établir là où ils trouvent de la nourriture en suffisance.
- > Description de la phase 2: arrivée de jeunes femelles; l'accouplement et la reproduction commencent au sein de petites meutes, souvent dans des zones calmes et riches en gibier.
- > Description de la phase 3: expansion géographique et régularisation de la reproduction; la population augmente de 20 à 30% par an.

Dans le canton de Fribourg, nous sommes actuellement dans la phase 1 et nous devrions arriver dans un futur plus ou moins proche dans la phase 2.

Au vu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes au Gouvernement:

1. *Est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à passer de la phase 1 d'exploration du loup, à la phase 2 de colonisation, avec les risques que cela peut endurer?*
2. *Quelles sont les mesures qui sont prises pour protéger la population sachant que la densification de nos régions est beaucoup plus importante que dans les Préalpes?*
3. *Avec le temps, le comportement du loup peut changer au contact des animaux domestiques et de l'humain, comment le Conseil d'Etat entend-il gérer la situation?*
4. *Quelles sont les probabilités, à terme, qu'une meute s'installe en plaine?*
5. *Selon le Conseil d'Etat, le loup a-t-il sa place dans nos régions de plaine?*

6. *Quel soutien le Conseil d'Etat compte-t-il apporter à nos éleveurs de plaine peu habitués à faire face à ce prédateur?*

Le 2 février 2022

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à souligner que, conformément à l'aide à l'exécution de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) relative à la gestion du loup en Suisse (Plan Loup Suisse), la gestion des grands prédateurs ne s'effectue pas au niveau cantonal mais au sein de compartiments et de sous-compartiments, incluant plusieurs cantons: «Pour permettre une gestion efficace des grands prédateurs, l'ours, le lynx et le loup, la Suisse est subdivisée en compartiments principaux et en sous-compartiments composés de plusieurs cantons ou parties de cantons (annexe 2). Dans chaque compartiment principal, la gestion des grands prédateurs est confiée à une commission intercantonale formée d'un représentant de chaque canton concerné et d'un représentant de l'OFEV» (Plan Loup Suisse, 2016).

Le canton de Fribourg est concerné par trois sous-compartiments: *Ia* (Sud du Jura), *IVa* (Simme-Saane) et *IVc* (Nord du Rhône). Les cantons ont, dans chaque sous-compartiment, des échanges réguliers entre eux afin de s'assurer d'une bonne gestion de l'espèce dans le but d'atteindre au mieux les deux buts principaux de la gestion de la faune sauvage: la durabilité écologique (préserver et promouvoir la durabilité et la biodiversité de la faune sauvage indigène) et la durabilité économique (limiter les conflits, p. ex. loup-agriculture).

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées:

1. *Est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à passer de la phase 1 d'exploration du loup, à la phase 2 de colonisation, avec les risques que cela peut endurer?*

Lors de son élaboration, le Plan Loup Suisse mentionnait que la Suisse se trouvait, de manière générale, déjà en phase 2 de recolonisation. Actuellement, soit sept ans plus tard, la recolonisation au niveau national se situe entre la phase 2 et la phase 3. La gestion du loup étant réglée au niveau des sous-compartiments, qui sont intercantonaux, il n'est pas adapté de parler de recolonisation à l'échelle d'un seul canton. Toutefois, si l'on veut faire une approximation au niveau cantonal, il faut mentionner que Fribourg a déjà été par le passé dans la phase 2. La majorité du canton se trouve actuellement en phase 1. Il serait en revanche tout à fait inexact de faire une corrélation directe entre ce phasage et une éventuelle augmentation des risques pour les habitants, car elle n'existe pas.

Concernant la prévention des dégâts aux animaux de rente, depuis le retour du loup dans le canton de Fribourg en 2007, plusieurs services de l'Etat et en particulier de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) tra-

vailent en étroite collaboration afin de conseiller au mieux les agriculteurs et agricultrices et les bergers et bergères dans la mise en place de mesures de prévention et de protection et ainsi limiter des éventuels conflits (durabilité économique). Un groupe de travail regroupant les spécialistes du Service des forêts et de la nature (SFN), de Grangeneuve, du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et du tourisme, a été mis sur pied en 2015 afin de thématiser la présence du loup et surtout la mise en place des mesures de protection des troupeaux. Ce groupe effectue également des visites d'alpages afin d'adapter au mieux les prescriptions et mesures aux nécessités du terrain.

2. *Quelles sont les mesures qui sont prises pour protéger la population sachant que la densification de nos régions est beaucoup plus importante que dans les Préalpes?*

Le Conseil d'Etat tient à rappeler que le loup n'est pas une menace pour l'être humain, qu'il considère comme un prédateur et non comme une proie. La peur du loup est due principalement à des croyances, qui ne sont pas confirmées par les données scientifiques. Ces dernières confirment que, malgré l'augmentation générale des populations de loups en Europe, les cas d'attaque sur les êtres humains n'ont pas augmenté et sont extrêmement rares.

Le loup a une très haute capacité d'adaptation concernant son habitat. Nous retrouvons le loup dans des forêts mixtes, dans des steppes, dans des grandes chaînes de montagne, dans des déserts mais également dans des régions densément peuplées par l'être humain (par ex. dans la périphérie de la ville de Rome). Comme pour le reste de la faune sauvage, ce sont les animaux qui décident où établir leur territoire en se basant sur les conditions de ce dernier (nourriture, tranquillité, etc.).

Les dispositions fédérales qui définissent les mesures de régulation qui peuvent être prises contre des individus qui deviendraient problématiques ne font pas de différences entre plaine et montagne (art. 4, art. 4^{bis} et art. 9^{bis} de l'ordonnance fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, OChP). Le SFN, par des monitorings et en collaboration avec les organismes spécialisés et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), suit de près l'évolution des populations et en particulier des dégâts aux animaux de rente. En cas de problème et dans la mesure des dispositions fédérales, le Conseil d'Etat n'hésitera pas à mettre en œuvre les mesures de régulation nécessaires.

3. *Avec le temps, le comportement du loup peut changer au contact des animaux domestiques et de l'humain, comment le Conseil d'Etat entend-il gérer la situation?*

En raison de sa grande capacité d'adaptation, il est en effet possible que le comportement du loup change au fil du temps. Il serait cependant inexact de dire qu'il changera de toute façon et de manière négative envers les animaux domestiques et l'être humain. Au cas où cela devrait être malgré tout le

cas, les dispositions légales fédérales, qui permettent des interventions en termes de régulation, seront appliquées sans hésitation (art. 4, art. 4^{bis} et art. 9^{bis} OChP).

La présence du loup pourra cependant également influencer la dynamique des populations d'ongulés sauvages présentes dans la région (chamois, chevreuil et sanglier) et aider ainsi dans la gestion de ces derniers. Le loup a une grande capacité d'adaptation alimentaire, il se focalisera sur l'espèce la plus présente dans ces régions et pourra également s'attaquer au sanglier en diminuant ainsi la pression et les dégâts du sanglier dans l'agriculture.

4. *Quelles sont les probabilités, à terme, qu'une meute s'installe en plaine?*

En raison du très grand nombre de variables pouvant influencer l'installation d'une meute, en particulier en plaine, il est prématuré de parler d'une éventuelle meute. Cette probabilité dépend en effet de trop de facteurs et de variables (nombre d'individus, variables environnementales, dérangements, déplacements, etc.).

Actuellement, c'est la présence d'un mâle isolé qui a été observée, mâle qui n'a pas encore établi son territoire dans la région. Pour attester l'établissement de ce mâle dans ce secteur, il faudrait que cet individu vive au moins 12 mois sur le même territoire. C'est pour cette raison qu'il est très important de pouvoir suivre ses mouvements (suivis effectués par le SFN). Il faudrait ensuite qu'une femelle puisse s'installer dans le même territoire et qu'elle accepte de se reproduire avec le mâle. C'est uniquement après que l'on pourrait parler de meute. Cette probabilité est faible car, comme mentionné dans le Plan Loup Suisse (OFEV, 2016), une meute s'installe, de manière générale, dans des zones calmes et riches en gibier.

A titre de rappel, en 2017 la troisième meute de Suisse était située dans le canton de Fribourg (mâle M64 et femelle F13). Les deux individus avaient été empoisonnés durant le mois de juin 2017 perdant ainsi également les petits. A ce jour, aucune meute n'est établie dans le canton.

5. *Selon le Conseil d'Etat, le loup a-t-il sa place dans nos régions de plaine?*

En application des dispositions légales en la matière et en appliquant les deux buts de la gestion de la faune sauvage, le loup a sa place dans la totalité du territoire national en dehors des zones d'habitation. En revanche sa présence doit être gérée en évitant des conflits trop importants. C'est pour cette raison que le Conseil d'Etat n'hésitera pas à utiliser la marge de manœuvre à sa disposition en matière d'intervention. Il est rappelé que chaque intervention doit respecter des critères définis par la Confédération et obtenir l'aval préalable de l'OFEV.

6. *Quel soutien le Conseil d'Etat compte-t-il apporter à nos éleveurs de plaine peu habitués à faire face à ce prédateur?*

Les soutiens financiers pour les éleveurs sont définis dans les dispositions fédérales en vigueur (art. 10, 10^{bis}, 10^{ter}, 10^{quartier} et 10^{quinquies} OChP). En outre un kit d'urgence de protection est également disponible auprès de Grangeneuve et peut être mis à disposition rapidement sur demande. Les services de l'Etat compétents se tiennent à disposition afin de répondre aux questions des agriculteurs et agricultrices et discuter des éventuelles mesures de prévention/protection possibles.

En cas d'attaque, les gardes-faune interviennent dans les plus brefs délais sur place afin de récolter un maximum d'informations. Les animaux tués ou blessés par les grands prédateurs sont indemnisés à 100%. En outre, dans un cas d'attaque, tous les autres agriculteurs et agricultrices de la région sont informés par un SMS de la part de Grangeneuve afin de pouvoir connaître l'état de la situation le plus vite possible et réagir en conséquence pour protéger leurs animaux.

Le 3 mai 2022

**Anfrage 2022-CE-33 Ivan Thévoz/
Jean-Daniel Chardonnens
Wolfsangriff in der Broye, Schutz der
Einwohner und der Nutztiere**

Anfrage

Nach dem Wolfsangriff auf Nutztiere im Dorf Chandon (Gemeinde Belmont-Broye) vom Mittwoch, 12. Januar 2022, ist die im Sommer 2021 vermutete Anwesenheit des Wolfs im Broye- und im Saanebezirk nun mehr als wahrscheinlich. Dieser Angriff ist der erste seiner Art im Freiburger Mittelland seit über 150 Jahren. Daher wächst die Besorgnis unter den Viehzüchtern und der Bevölkerung in diesen Regionen, da es auch in anderen Teilen der Westschweiz bereits zu Angriffen auf Tiere in der Nähe von Wohngebieten gekommen ist.

Laut der Vollzugshilfe des Bundesamts für Umwelt «BAFU» zum Wolfsmanagement in der Schweiz erfolgt die Wiederbesiedlung des Wolfs in drei Phasen.

- > Beschreibung der Phase 1: Einwanderung von einzelnen jungen Männchen; die Tiere ziehen vorerst weit umher; wo sie genug Nahrung vorfinden, werden sie stationär.
- > Beschreibung der Phase 2: Einwanderung von jungen Wölfinnen; die Paarbildung und Reproduktion in kleinen Familienrudeln beginnt meist in wildreichen, ruhigen Gebieten.
- > Beschreibung der Phase 3: Flächige Ausbreitung und regelmässige Reproduktion, die zu einem Populationszuwachs von 20–30% jährlich führen kann.

Im Kanton Freiburg befinden wir uns derzeit in Phase 1 und werden wohl in nicht allzu ferner Zukunft Phase 2 erreichen.

Aus diesen Gründen stellen wir der Regierung folgende Fragen:

1. *Ist der Staatsrat bereit, von Phase 1, der Erkundung durch den Wolf, zu Phase 2, der Besiedlung, überzugehen, mit allen Risiken, die dies mit sich bringt?*
2. *Welche Massnahmen werden zum Schutz der Bevölkerung getroffen, angesichts dessen, dass unsere Regionen viel dichter besiedelt sind als die Voralpen?*
3. *Mit der Zeit kann sich das Verhalten des Wolfs im Kontakt mit Haustieren und Menschen ändern. Wie will der Staatsrat damit umgehen?*
4. *Wie hoch ist die Wahrscheinlichkeit, dass sich langfristig ein Rudel im Flachland niederlässt?*
5. *Hat der Wolf nach Ansicht des Staatsrats einen Platz bei uns im Talgebiet?*
6. *Wie gedenkt der Staatsrat unsere Viehzüchter im Talgebiet zu unterstützen, die nicht an den Umgang mit diesem Raubtier gewöhnt sind?*

Den 2. Februar 2022

Antwort des Staatsrats

Einleitend möchte der Staatsrat betonen, dass gemäss der Vollzugshilfe des Bundesamts für Umwelt (BAFU) zum Wolfsmanagement in der Schweiz (Konzept Wolf Schweiz) das Management der Grossraubtiere nicht auf kantonaler Ebene erfolgt, sondern innerhalb von Kompartimenten und Teil-Kompartimenten, die aus mehreren Kantonen bestehen: «Für das effiziente Management der Grossraubtiere Bär, Luchs und Wolf wird die Schweiz in Haupt- und Teil-Kompartimente eingeteilt, welche aus mehreren Kantonen oder Teilen davon bestehen (Anhang 2). Pro Haupt-Kompartiment steuert eine interkantonale Kommission (IKK) das Grossraubtiermanagement. Jede IKK besteht aus je einem Vertreter der betroffenen Kantone und des BAFU» (Konzept Wolf Schweiz, 2016).

Der Kanton Freiburg gehört zu drei Teil-Kompartimenten: *Ia* (Jura Süd), *IVa* (Simme-Saane) und *IVc* (Rhone Nord). Die Kantone haben in jedem Teil-Kompartiment einen regelmässigen Austausch untereinander, um ein gutes Artenmanagement sicherzustellen, mit dem Ziel, die beiden Hauptziele des Wildtiermanagements bestmöglich zu erreichen: die ökologische Nachhaltigkeit (Schutz und Förderung der Nachhaltigkeit und der Biodiversität der einheimischen Wildtiere) und die wirtschaftliche Nachhaltigkeit (Begrenzung von Konflikten, z. B. Wolf-Landwirtschaft).

In Anbetracht dieser Ausführungen beantwortet der Staatsrat die gestellten Fragen wie folgt:

1. *Ist der Staatsrat bereit, von Phase 1, der Erkundung durch den Wolf, zu Phase 2, der Besiedlung, überzugehen, mit allen Risiken, die dies mit sich bringt?*

Bei der Erstellung des Konzepts Wolf Schweiz wurde erwähnt, dass sich die Schweiz allgemein bereits in Phase 2 der Wiederbesiedlung befindet. Derzeit, also sieben Jahre später, befindet sich die Wiederbesiedlung auf nationaler Ebene zwischen Phase 2 und Phase 3. Da das Wolfsmanagement auf der Ebene von interkantonalen Teil-Kompartimenten geregelt wird, ist es nicht angebracht, von einer Wiederbesiedlung in einem einzelnen Kanton zu sprechen. Will man jedoch die Phase auf kantonaler Ebene annäherungsweise ermitteln, muss man bedenken, dass Freiburg bereits in der Vergangenheit in Phase 2 war. Der Grossteil des Kantons befindet sich derzeit in Phase 1. Es wäre hingegen völlig unzutreffend, eine direkte Korrelation zwischen dieser Phaseneinteilung und einer möglichen Erhöhung des Risikos für die Anwohner herzustellen, da diese nicht existiert.

Was die Prävention von Schäden an Nutztieren betrifft, so arbeiten seit der Rückkehr des Wolfs in den Kanton Freiburg im Jahr 2007 mehrere Ämter des Staates und insbesondere der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (ILFD) eng zusammen, um die Landwirtinnen und Landwirte sowie die Hirtinnen und Hirten bei der Umsetzung von Präventions- und Schutzmassnahmen bestmöglich zu beraten und so mögliche Konflikte zu begrenzen (wirtschaftliche Nachhaltigkeit). 2015 wurde eine Arbeitsgruppe mit Spezialisten des Amts für Wald und Natur (WNA), von Grangeneuve, des Amts für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen (LSVW) und der Tourismusbranche gebildet, um die Präsenz des Wolfs und vor allem die Umsetzung von Herdenschutzmassnahmen zu thematisieren. Diese Gruppe führt auch Besuche auf Alpen durch, um die Vorschriften und Massnahmen so gut wie möglich an die Bedürfnisse vor Ort anzupassen.

2. *Welche Massnahmen werden zum Schutz der Bevölkerung getroffen, angesichts dessen, dass unsere Regionen viel dichter besiedelt sind als die Voralpen?*

Der Staatsrat möchte daran erinnern, dass der Wolf keine Bedrohung für den Menschen darstellt, da er ihn als Raubtier, und nicht als Beute betrachtet. Die Angst vor dem Wolf beruht hauptsächlich auf Glaubensvorstellungen, die durch wissenschaftliche Erkenntnisse nicht bestätigt sind. Diese bestätigen, dass trotz der allgemeinen Zunahme des Wolfsbestands in Europa die Fälle von Angriffen auf Menschen nicht zugenommen haben und äusserst selten sind.

Der Wolf ist sehr anpassungsfähig in Bezug auf seinen Lebensraum. Wir finden den Wolf in Mischwäldern, Steppen, grossen Bergketten, Wüsten, aber auch in von Menschen

dicht besiedelten Gebieten (z. B. am Stadtrand von Rom). Wie die übrigen Wildtiere auch, entscheiden sie selbst, wo sie ihr Revier errichten, indem sie sich an den dortigen Bedingungen orientieren (Nahrung, Ruhe usw.).

Die Bundesbestimmungen, die festlegen, welche Regulierungsmassnahmen gegen problematisch werdende Individuen ergriffen werden können, unterscheiden nicht zwischen Flachland und Gebirge (Art. 4, Art. 4^{bis} und Art. 9^{bis} der Bundesverordnung über die Jagd und den Schutz wildlebender Säugetiere und Vögel, JSV). Das WNA verfolgt anhand von Monitorings und in Zusammenarbeit mit spezialisierten Organisationen und dem Bundesamt für Umwelt (BAFU) die Entwicklung der Bestände und insbesondere der Schäden an Nutztieren genau. Bei Problemen und im Rahmen der Bestimmungen des Bundes wird der Staatsrat nicht zögern, die notwendigen Regulierungsmassnahmen umzusetzen.

3. *Mit der Zeit kann sich das Verhalten des Wolfs im Kontakt mit Haustieren und Menschen ändern. Wie will der Staatsrat damit umgehen?*

Aufgrund seiner grossen Anpassungsfähigkeit ist es in der Tat möglich, dass sich das Verhalten des Wolfs im Laufe der Zeit ändert. Es wäre jedoch unzutreffend zu sagen, dass er sich in jedem Fall und in negativer Weise gegenüber Haustieren und Menschen verändern wird. Sollte dies dennoch der Fall sein, werden die Bestimmungen des Bundes, die regulierende Eingriffe erlauben, ohne zu zögern angewendet (Art. 4, Art. 4^{bis} und Art. 9^{bis} JSV).

Die Anwesenheit des Wolfs kann jedoch auch die Populationsdynamik der in der Region vorkommenden wildlebenden Huftiere (Gämse, Reh und Wildschwein) beeinflussen und so bei deren Management helfen. Der Wolf hat eine grosse Anpassungsfähigkeit in Bezug auf Nahrung. Er wird sich auf die Art konzentrieren, die in diesen Regionen am häufigsten vorkommt, und kann auch Wildschweine angreifen, wodurch der Druck und die Schäden durch Wildschweine in der Landwirtschaft verringert werden.

4. *Wie hoch ist die Wahrscheinlichkeit, dass sich langfristig ein Rudel im Flachland niederlässt?*

Aufgrund der sehr grossen Anzahl an Variablen, die die Ansiedlung eines Rudels beeinflussen können, insbesondere im Flachland, ist es verfrüht, von einem allfälligen Rudel zu sprechen. Diese Wahrscheinlichkeit hängt von zu vielen Faktoren und Variablen ab (Anzahl der Individuen, Umweltvariablen, Störungen, Wanderungen usw.).

Derzeit wird ein einzelnes Männchen beobachtet, das in der Region noch kein Revier begründet hat. Um die Ansiedlung dieses Männchens in diesem Gebiet zu belegen, müsste dieses Individuum mindestens 12 Monate im gleichen Gebiet leben. Aus diesem Grund ist es sehr wichtig, seine Bewegungen nachvollziehen zu können (Nachverfolgung durch

das WNA). Anschliessend müsste sich ein Weibchen im selben Gebiet ansiedeln können und bereit sein, sich mit dem Männchen fortzupflanzen. Erst danach könnte man von einem Rudel sprechen. Diese Wahrscheinlichkeit ist gering, denn wie im Konzept Wolf Schweiz (BAFU, 2016) erwähnt, siedelt sich ein Rudel generell in ruhigen Gebieten mit hohem Wildbestand an.

Zur Erinnerung: 2017 befand sich das drittgrösste Rudel der Schweiz im Kanton Freiburg (Wolf M64 und Wölfin F13). Beide Tiere waren im Juni 2017 vergiftet worden und haben dabei auch die Jungen verloren. Bis heute hat sich kein Rudel im Kanton niedergelassen.

5. *Hat der Wolf nach Ansicht des Staatsrats einen Platz bei uns im Talgebiet?*

In Anwendung der einschlägigen Gesetzesbestimmungen und unter Anwendung der beiden Ziele des Wildtiermanagements hat der Wolf seinen Platz im gesamten Staatsgebiet. Seine Präsenz muss jedoch so gemanagt werden, dass zu grosse Konflikte vermieden werden. Aus diesem Grund wird der Staatsrat den ihm zur Verfügung stehenden Spielraum für Eingriffe ohne zu zögern nutzen. Es sei daran erinnert, dass jeder Eingriff die vom Bund festgelegten Kriterien erfüllen und vorab vom BAFU genehmigt werden muss.

6. *Wie gedenkt der Staatsrat unsere Viehzüchter im Talgebiet zu unterstützen, die nicht an den Umgang mit diesem Raubtier gewöhnt sind?*

Die finanzielle Unterstützung für die Züchter ist in den geltenden Bestimmungen des Bundes definiert (Art. 10, 10^{bis}, 10^{ter}, 10^{quartier} und 10^{quinquies} JSV). Ausserdem ist in Grangeneuve auch ein Herdenschutz-Notfallset erhältlich, das auf Anfrage schnell zur Verfügung gestellt werden kann. Die zuständigen staatlichen Ämter stehen zur Verfügung, um die Fragen der Landwirtinnen und Landwirte zu beantworten und mögliche Präventions-/Schutzmassnahmen zu besprechen.

Bei einem Angriff intervenieren die Wildhüter-Fischereiaufseher so schnell wie möglich vor Ort, um möglichst viele Informationen zu sammeln. Tiere, die von Grossraubtieren getötet oder verletzt werden, werden zu 100% entschädigt. Ausserdem werden im Falle eines Angriffs alle Bäuerinnen und Bauern in der Region per SMS von Grangeneuve informiert, damit sie so schnell wie möglich den Stand der Dinge kennen und entsprechend reagieren können, um ihre Tiere zu schützen.

Den 3. Mai 2022

Question 2022-CE-37 Gabriel Kolly/ Eric Barras Augmentation de la valeur inventaire des unités de gros bétail (UGB)? Le canton prend-il en compte la réalité économique de nos agriculteurs?

Question

L'actif fermier d'un bon nombre d'exploitations agricoles compte des bovins. De 2018 à 2021 la valeur des UGB a augmenté de 400 francs pour l'inventaire dans les comptabilités agricoles. Cette augmentation a une influence directe sur le revenu des agriculteurs qui donc augmente.

Nous comprenons qu'une évolution de cette valeur soit nécessaire, néanmoins, nous nous demandons si le Conseil d'Etat a bien pris en compte la situation actuelle de nos agriculteurs. Car même si les prix de vente sont à la hausse pour le bétail, le prix des intrants a également pris l'ascenseur et les agriculteurs sont donc les grands perdants de ces augmentations de valeur inventaire.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

1. *Comment le Conseil d'Etat fixe-t-il la valeur inventaire? Les directives de la Conférence suisse des impôts doivent-elles être reprises telles quelles? Si non, comment le Conseil d'Etat justifie-t-il ces augmentations?*
2. *Le Conseil d'Etat a-t-il estimé l'augmentation des entrées fiscales avec la dernière augmentation?*
3. *Lors de ces choix d'augmentation le Conseil d'Etat prend-il en compte les réalités du marché?*

Le 3 février 2022

Réponse du Conseil d'Etat

Les UGB représentent le nombre d'unités de gros bétail dans une exploitation. Cette notion est utilisée à maintes reprises dans la législation agricole.

1. *Comment le Conseil d'Etat fixe-t-il la valeur inventaire? Les directives de la Conférence suisse des impôts doivent-elles être reprises telles quelles? Si non, comment le Conseil d'Etat justifie-t-il ces augmentations?*

Le Conseil d'Etat ne fixe pas les valeurs d'inventaire. Les valeurs des animaux à la date du bilan sont déterminées conformément à la communication de l'association fiduciaire agricole suisse (fidagri/treuland). Cette association a vu le jour en 2012 et est issue de deux associations: l'Association suisse des agro-fiduciaires (ASAF) et l'Association suisse des fiduciaires agricoles. L'Union suisse des paysans, fidagri, l'Administration fédérale des contributions, Agroscope, l'Of-

fice fédéral de l'agriculture et l'Office fédéral de la statistique se réunissent une fois par année pour fixer les valeurs indicatives de l'inventaire. Ces institutions se mettent notamment d'accord sur la valeur des animaux liés à l'agriculture, ceci en appui du droit commercial. Ces valeurs sont applicables pour le bilan de clôture au 31 décembre. Elles sont communiquées annuellement et accessibles au public: *Valeurs_indicatives_2021.pdf* (*fidagri.ch*). Dès lors qu'elles sont déterminantes pour le bilan commercial, elles sont également reprises dans le droit fiscal en vertu du principe de détermination du droit comptable.

2. *Le Conseil d'Etat a-t-il estimé l'augmentation des entrées fiscales avec la dernière augmentation?*

Ces variations d'inventaire, qu'elles soient à la hausse ou à la baisse entraînent effectivement des conséquences au niveau du revenu des paysans. Les bases de données du SCC ne permettent pas de chiffrer l'impact de la modification annuelle des valeurs d'inventaires – à la hausse comme à la baisse – étant donné que ces informations découlent de la comptabilité et qu'elles ne sont pas reprises telles quelles dans la déclaration d'impôt, respectivement dans nos bases de données.

On relèvera par ailleurs que l'inventaire proprement dit est soumis à l'impôt sur la fortune.

3. *Lors de ces choix d'augmentation le Conseil d'Etat prend-il en compte les réalités du marché?*

Comme relevé sous la question 1, la fixation des valeurs d'inventaire ne relèvent pas du Conseil d'Etat. Conformément à la fourchette de prix indiquée dans la table de la conférence suisse des impôts, l'agriculteur-trice peut s'écarter de la valeur annuelle déterminante. On notera toutefois que si l'agriculteur-trice peut prouver que son bétail a une valeur inférieure à la valeur indicative éditée par fidagri, le SCC en tiendra compte lors de la taxation. L'agriculteur-trice peut prouver ces différences de valeur en fournissant des copies des quittances d'achat et de vente de son bétail. Cas échéant, ces valeurs pourront servir de base pour l'estimation de l'inventaire du bétail.

Cette pratique a été définie par la commission fiscale de l'Union des Paysans Fribourgeois lors de sa séance annuelle de décembre 2016.

Le 21 mars 2022

—

Anfrage 2022-CE-37 Gabriel Kolly/ Eric Barras Höherer Inventarwert der Grossvieh- einheiten (GVE)? Trägt der Kanton der wirtschaftlichen Realität unserer Landwirtinnen und Landwirte Rechnung?

Anfrage

Zum Eigenkapital zahlreicher Landwirtschaftsbetriebe gehört Rindvieh. Zwischen 2018 und 2021 ist der Inventarwert der GVE für die landwirtschaftliche Buchhaltung um 400 Franken gestiegen. Dies hat einen direkten Einfluss auf das Einkommen der Landwirtinnen und Landwirte, das folglich steigt.

Wir können nachvollziehen, dass es eine Anpassung dieses Wertes braucht, fragen uns aber, ob der Staatsrat der aktuellen Situation unserer Landwirtinnen und Landwirte wirklich Rechnung getragen hat. Zwar sind die Verkaufspreise für Vieh gestiegen, aber auch die Betriebsmittelkosten sind in die Höhe geschossen, so dass die Landwirtinnen und Landwirte die Verlierer dieser Inventarwerterhöhungen sind.

Wir bitten den Staatsrat deshalb, die folgenden Fragen zu beantworten:

1. *Wie legt der Staatsrat den Inventarwert fest? Müssen die Richtlinien der Schweizerischen Steuerkonferenz unverändert übernommen werden? Wenn nein, wie begründet der Staatsrat diese Erhöhungen?*
2. *Hat der Staatsrat die Steuermehreinnahmen nach der letzten Erhöhung geschätzt?*
3. *Trägt der Staatsrat bei solchen Entscheidungen über eine Inventarwerterhöhung auch den Marktrealitäten Rechnung?*

Den 3. Februar 2022

Antwort des Staatsrats

Die GVE stehen für die Anzahl Grossvieheinheiten in einem Landwirtschaftsbetrieb. Dieser Begriff wird in der Agrargesetzgebung immer wieder verwendet.

1. *Wie legt der Staatsrat den Inventarwert fest? Müssen die Richtlinien der Schweizerischen Steuerkonferenz unverändert übernommen werden? Wenn nein, wie begründet der Staatsrat diese Erhöhungen?*

Nicht der Staatsrat legt die Inventarwerte fest. Die Bewertung des Viehbestandes per Bilanzstichtag erfolgt gemäss Mitteilung des Treuhandverbands Landwirtschaft Schweiz (treuland/fidagri). Dieser Verband wurde 2012 gegründet. Er entstand aus dem Zusammenschluss der beiden Verbänden Schweizerischer AGRO-Treuhänder-Verband SATV_ASAF

und Schweizerischer Landwirtschaftlicher Treuhänderverband SLTV. Der Schweizer Bauernverband, treuland, die eidgenössische Steuerverwaltung, Agroscope, das Bundesamt für Landwirtschaft und das Bundesamt für Statistik treffen sich einmal pro Jahr, um die Richtzahlen für den Inventarwert festzulegen. Diese Institutionen einigen sich in Anlehnung an das Handelsrecht insbesondere auf die Bewertung des landwirtschaftlichen Viehbestands. Diese Richtzahlen sind jeweils für die Schlussbilanz per 31. Dezember relevant. Sie werden jährlich publiziert und sind öffentlich zugänglich: https://treuland.ch/images/publikationen/richtzahlen/Richtzahlen_2021.pdf. Sofern sie für die Handelsbilanz massgeblich sind, werden sie nach dem Massgeblichkeitsprinzip des Bilanzrechts auch im Steuerrecht übernommen.

2. *Hat der Staatsrat die Steuermehreinnahmen nach der letzten Erhöhung geschätzt?*

Diese Bestandsschwankungen (Schwankungen des Inventarwerts), ob nach oben oder nach unten, haben effektiv Auswirkungen auf das Einkommen der Landwirtinnen und Landwirte. Anhand der Datenbanken der KSTV lassen sich die Auswirkungen der jährlichen Änderung der Inventarwerte – nach oben oder nach unten nicht beziffern, da sich diese Informationen aus der Buchhaltung ergeben und nicht in die Steuererklärung bzw. in die Datenbanken der KSTV übernommen werden.

Übrigens ist das Inventar als solches der Vermögenssteuer unterstellt.

3. *Trägt der Staatsrat bei solchen Entscheidungen über eine Inventarwerterhöhung auch den Marktrealitäten Rechnung?*

Wie in Beantwortung von Frage 1 schon gesagt, legt nicht der Staatsrat die Inventarwerte fest. Entsprechend der Spannweite gemäss Tabelle der Schweizerischen Steuerkonferenz können die Landwirtinnen und Landwirte vom jährlichen Richtwert abweichen. Kann eine Landwirtin oder ein Landwirt jedoch nachweisen, dass der Wert des Viehs unter dem von treuland herausgegebenen Richtwert liegt, wird die KSTV dies bei der Veranlagung berücksichtigen. Landwirtinnen und Landwirte können solche Wertunterschiede mittels Kopien der Kauf- und Verkaufsquittungen für ihr Vieh nachweisen. Gegebenenfalls können diese Werte als Grundlage für die Bewertung der Viehhabe herangezogen werden.

Diese Praxis wurde von der Steuerkommission des freiburgischen Bauernverbands an ihrer Jahrestagung im Dezember 2016 festgelegt.

Den 21. März 2022

Question 2022-CE-41 Laurent Dietrich Mise en place du BYOD – Quel support pour les enseignants-es et élèves?

Question

Le BYOD (Bring Your Own Device) sera introduit prochainement pour les enseignants-es et dès la rentrée 2022 pour les élèves du S2 qui commencent en première année. Or il est impératif que ce changement dans les habitudes et les pratiques se fasse dans les meilleures conditions afin de ne pas perturber l'enseignement dispensé et passer un temps inutile pour les enseignants-es et les élèves à régler les problèmes logistiques.

En effet, chacun-e apportera son propre matériel et cela ne va pas sans des mesures d'accompagnement et de matériel. Il peut y avoir plusieurs catégories de problèmes qui peuvent être rencontrés:

- > Raccordements électriques en nombre suffisant
- > Accès à un point WiFi à haut débit gratuit sécurisé facile d'accès
- > Installation de logiciels d'enseignement et de bureautique compatibles avec chacun des ordinateurs personnels apportés par les enseignants-es/élèves
- > Protocoles de transferts de documents par voie électronique
- > Informations générales aux enseignants-es/élèves au préalable
- > Support technique personnel et disponible pour les problèmes qui surviendraient lors des périodes de cours

Ce dernier point est probablement un des plus importants pour les cours en soi et est celui qui engendre actuellement le plus grand nombre de soucis.

Mes questions sont les suivantes:

1. *Est-ce que tous les points ci-dessus trouvent des réponses concrètes auprès des services de l'Etat concernés et quelles sont les mesures mises en place pour chacun d'entre eux? Selon quel calendrier de mise en place?*
2. *Est-ce que les services concernés disposent des moyens financiers et des ressources en personnel nécessaires pour la mise en place du BYOD à la rentrée 2022?*
3. *Est-ce qu'une liste des prérequis nécessaires pour les enseignants-es et les élèves a été établie (matériel minimum, logiciels à installer au préalable, information sur les boîtes email, etc.) et communiquée?*
4. *Est-ce que le corps enseignant et les élèves sont informés de ces points et pourront commencer leur année scolaire sereinement? Si non, quand le seront-ils?*

Merci en outre de bien vouloir ajouter à cette liste d'éventuelles autres informations qui seraient pertinentes sur le sujet.

Le 3 février 2022

Réponse du Conseil d'Etat

La numérisation des écoles du canton de Fribourg fait partie des priorités du Conseil d'Etat. La situation liée à la pandémie Covid a donné une forte impulsion à la mise en œuvre de la stratégie numérique des écoles du degré secondaire supérieur.

Par son net refus, le 12 février 2021, de la motion populaire demandant un moratoire de 3 ans sur l'introduction du projet BYOD/AVEC, le Grand Conseil a clairement montré son soutien à l'intention du Conseil d'Etat.

Par rapport aux questions précises posées par le député Laurent Dietrich, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre comme suit:

1. *Est-ce que tous les points ci-dessus trouvent des réponses concrètes auprès des services de l'Etat concernés et quelles sont les mesures mises en place pour chacun d'entre eux? Selon quel calendrier de mise en place?*

a) *Raccordements électriques en nombre suffisant*

En fonction des expériences faites dans les classes pilotes, chaque école a déterminé ses besoins en raccordements électriques. Le cas échéant, des adaptations seront encore apportées ces prochaines années avec l'augmentation du nombre d'élèves concernés. En effet, à la rentrée prochaine 2022/23, seuls les élèves de première année sont tenus à disposer de leur propre ordinateur portable.

b) *Accès à un point WiFi à haut débit gratuit sécurisé facile d'accès*

Chaque école dispose d'un réseau sans fil dimensionné selon les besoins (nombre de connexions simultanées) évalués par les écoles. Le SITel effectuera un monitoring permanent du réseau et pourra adapter la couverture WiFi en fonction de l'évolution de la charge. Cette adaptation sera néanmoins dépendante des délais de livraison du matériel requis, dans un contexte de difficultés grandissantes du marché.

La facilité d'accès est garantie par une expérience utilisateurs uniforme, conformément aux bonnes pratiques du marché informatique.

c) *Installation de logiciels d'enseignement et de bureautique compatibles avec chacun des ordinateurs personnels apportés par les enseignants-es/élèves*

Tous les enseignants et enseignantes ainsi que tous les élèves disposent des logiciels et services de Microsoft 365

ainsi qu'un accès à la plateforme Moodle. Dès la rentrée 2022, il en sera de même pour la suite Adobe Creative Cloud (Photoshop, Illustrator, Premiere, etc.). Les utilisateurs seront responsables de l'installation de ces logiciels sur leurs machines privées, avec le support comme mentionné au point f.

d) *Protocoles de transferts de documents par voie électronique*

La plateforme Microsoft 365 avec ses différents outils permet des échanges de données (courriel, transmission ou partage de documents) aisés et sécurisés. Cette suite professionnelle offre un environnement dédié à l'éducation et piloté par le service informatique de l'Etat (SITel).

e) *Informations générales aux enseignants-es/élèves au préalable*

Le sujet du BYOD/AVEC occupe les écoles du S2 depuis plusieurs années. Les directions d'école tiennent régulièrement leurs enseignants et leurs enseignantes informés. En plus des informations disponibles sur les différents sites internet des écoles, du service et du centre de compétences Fritic, les futurs élèves ont pu participer aux séances organisées l'automne dernier par les directions des écoles du S2. Une fois que l'attribution de l'école sera connue, les élèves recevront de plus des informations par courrier et/ou lors de séances *ad hoc*.

f) *Support technique personnel et disponible pour les problèmes qui surviendraient lors des périodes de cours*

Pour les enseignants et les enseignantes qui continueront d'utiliser les ordinateurs installés dans les salles de classe, la situation de l'année scolaire prochaine ne sera pas différente de celle qui prévaut actuellement. Ainsi, ces ordinateurs seront toujours à disposition et le dispositif de support de leur matériel fourni par l'Etat reste donc directement assuré par l'Etat (sans changement). Le Collège Ste-Croix connaîtra en revanche des conditions différentes. En effet, au mois d'août prochain, cette école pourra prendre possession d'une grande partie de ses nouveaux locaux. Les salles de classe ne seront pas équipées avec des ordinateurs fixes, mais chaque enseignante utilisera ses moyens informatiques privés. Un projet informatique piloté par le SITel et comprenant des personnes des écoles et du centre de compétences Fritic, est en train d'affiner le concept pilote de support qui sera mis en place dès la rentrée prochaine.

Le dispositif qui prévaudra à terme, à savoir si les enseignants et les enseignantes viennent à l'école avec leur propre ordinateur ou s'ils reçoivent un ordinateur portable de la part de l'Etat, sera déterminé dans le courant de

cette législature notamment en fonction des expériences faites dans les écoles et de l'économicité des solutions.

Les élèves disposeront aussi d'un support. Des équipes d'élèves techniciens, encadrés par du personnel de l'école coordonnés par le nouveau répondant informatique pour les écoles engagé au centre de compétences Fritic dès le 1^{er} avril 2022, seront à disposition de leurs camarades pour les aider à résoudre les problèmes courants. Ils seront également soutenus par des techniciens informatiques certifiés (collaborateurs du SITel). Une telle organisation a été mise en place avec succès dans le cadre des projets pilotes menés par plusieurs écoles du S2 du canton et a fait ses preuves dans de très nombreuses écoles alémaniques.

2. *Est-ce que les services concernés disposent des moyens financiers et des ressources en personnel nécessaires pour la mise en place du BYOD à la rentrée 2022?*

En plus des ressources en personnel déjà disponibles (correspondants informatiques, personnes ressources et techniciens informatiques certifiés), le budget du centre de compétences Fritic a été renforcé afin de permettre l'engagement d'un répondant informatique pour les écoles en ce début d'année (cf. fin de la réponse à la question 1).

Les ressources du service du SITel et du centre de compétences Fritic devront être ajustées aux besoins effectifs en support, qui ne seront connus qu'une fois le dispositif en place et augmenteront avec le nombre de classes concernées. Cet ajustement dépendra également des choix faits dans le cadre de la stratégie éducation numérique de l'école obligatoire ordinaire et spécialisée.

Par ailleurs, les enseignants et les enseignantes des écoles du S2 reçoivent depuis 2021 une nouvelle indemnité pour l'usage professionnel de leur matériel informatique privé. Cette indemnité se monte à 250 francs par an pour un taux d'activité de 50% au minimum (ou à 200 francs par an dès un taux d'activité de 25%). Les personnes travaillant à un taux d'activité inférieur à 25% ne recevront pas de montant, mais un ordinateur portable propriété de l'école leur sera mis à disposition pour donner leurs cours.

3. *Est-ce qu'une liste des prérequis nécessaires pour les enseignants-es et les élèves a été établie (matériel minimum, logiciels à installer au préalable, information sur les boîtes email, etc.) et communiquée?*

C'est la Conférence des directeurs et directrices des écoles du S2 (CODESS) qui a la compétence de déterminer le standard pour le matériel des élèves. Ce dernier est consultable sur la *page du site du centre de compétences Fritic* qui présente les offres d'achat à prix réduit. Comme indiqué à la réponse à la question 1, let. e, les élèves ont été avisés lors des séances d'information de l'automne dernier et recevront des renseignements supplémentaires et spécifiques d'ici au mois de

juin. Il est important de rappeler qu'il n'est pas question de bannir l'usage du papier (livres, feuilles), même si l'usage de ressources numériques se renforce.

Pour les enseignants et les enseignantes, il n'est pas apparu nécessaire de fixer actuellement un standard. Comme mentionné à la réponse à la question 1, let. f, les expériences de ces prochaines années permettront de déterminer si les enseignants et les enseignantes viendront à l'avenir avec leur propre matériel, moyennant une indemnité, ou s'ils seront équipés avec un ordinateur appartenant à l'Etat.

4. *Est-ce que le corps enseignant et les élèves sont informés de ces points et pourront commencer leur année scolaire sereinement? Si non, quand le seront-ils?*

Les informations essentielles ont déjà été communiquées aux enseignants et aux enseignantes. Comme l'introduction du BYOD/AVEC se fait par étape, seuls les élèves de première année seront concernés à la rentrée prochaine. Cela signifie qu'une partie seulement du corps enseignant sera directement impliquée. Les directions d'école pourront donner les informations de détail lorsque les attributions des cours seront connues, soit environ deux mois avant la fin de l'année scolaire.

En ce qui concerne les élèves, les éléments de réponse ont été donnés aux questions 1 et 3.

Le 5 avril 2022

Anfrage 2022-CE-41 Laurent Dietrich Einführung von BYOD – Welche Unterstützung für Lehrpersonen und Schülerinnen und Schüler?

Anfrage

Das BYOD-Konzept (Bring Your Own Device) wird demnächst für die Lehrpersonen und dann ab Schuljahresbeginn 2022/23 für Mittelschülerinnen und Mittelschüler, die das erste Schuljahr beginnen, eingeführt. Dabei ist es wichtig, dass diese Änderung der Gewohnheiten und Praktiken unter möglichst guten Bedingungen stattfindet, damit der Unterricht nicht gestört wird und die Lehrpersonen und die Schülerinnen und Schüler nicht unnötig Zeit verlieren und sich mit logistischen Problemen befassen zu müssen.

Denn jede Person wird ihr eigenes Material mitbringen, was nicht ohne Begleitmassnahmen und Material funktioniert. Dabei können Probleme in unterschiedlichen Bereichen auftreten:

- > Stromanschlüsse in ausreichender Zahl
- > Zugang zu einer leicht zugänglichen, sicheren, kostenlosen Highspeed-WiFi-Verbindung (Access-Point)

- > Installation von Unterrichts- und Büroprogrammen, die mit jedem IT-Gerät, das von den Lehrpersonen und den Schülerinnen und Schülern mitgebracht wird, kompatibel sind
- > Protokolle für die elektronische Übermittlung von Dokumenten
- > Vorab erteilte allgemeine Informationen für die Lehrpersonen und die Schülerinnen und Schüler
- > Persönlicher technischer Support für Probleme, die während der Unterrichtszeit auftreten könnten

Dieser letzte Punkt ist wahrscheinlich einer der wichtigsten für den eigentlichen Unterricht und bereitet derzeit am meisten Sorgen.

Ich stelle daher folgende Fragen:

1. *Haben die zuständigen Ämter des Staates für alle der oben genannten Punkte eine konkrete Lösung und welche Massnahmen sind für jeden einzelnen Punkt vorgesehen? Nach welchem Zeitplan soll die Umsetzung erfolgen?*
2. *Verfügen die betroffenen Ämter über die nötigen finanziellen und personellen Ressourcen, um das BYOD-Konzept zu Beginn des Schuljahres 2022/23 einzuführen?*
3. *Wurde eine Liste mit den Anforderungen, welche die Lehrpersonen und die Schülerinnen und Schüler erfüllen müssen (Mindestmaterial, Software, die vorab installiert werden muss, Informationen über Mailprogramme usw.), erstellt und bekanntgegeben?*
4. *Sind die Lehrpersonen und die Schülerinnen und Schüler über diese Punkte informiert und werden sie ihr Schuljahr gelassen beginnen können? Wenn nein, wann werden sie informiert werden?*

Bitte fügen Sie dieser Aufzählung ausserdem weitere Informationen hinzu, die für das Thema allenfalls relevant sind.

Den 3. Februar 2022

Antwort des Staatsrats

Die Digitalisierung der Schulen im Kanton Freiburg gehört zu den Prioritäten des Staatsrats. Die Situation im Zusammenhang mit der Covid-Pandemie hat der Umsetzung der digitalen Strategie für die Mittelschulen einen starken Impuls verliehen.

Mit seiner am 12. Februar 2021 beschlossenen klaren Ablehnung der Volksmotion, die ein dreijähriges Moratorium für die Einführung des BYOD-Konzepts verlangte, hat der Grosse Rat seine Unterstützung für die Absicht des Staatsrats deutlich gemacht.

Die präzisen Fragen von Grossrat Laurent Dietrich kann der Staatsrat wie folgt beantworten:

1. *Haben die zuständigen Ämter des Staates für alle der oben genannten Punkte eine konkrete Lösung und welche Massnahmen sind für jeden einzelnen Punkt vorgesehen? Nach welchem Zeitplan soll die Umsetzung erfolgen?*

a) *Stromanschlüsse in ausreichender Zahl*

Auf der Grundlage der in den Pilotklassen gesammelten Erfahrungen hat jede Schule ihren Bedarf an Stromanschlüssen ermittelt. Gegebenenfalls werden in den kommenden Jahren mit der zunehmenden Anzahl der an diesem Projekt beteiligten Schülerinnen und Schüler noch weitere Anpassungen vorgenommen. Tatsächlich müssen im Schuljahr 2022/2023 nur die Schülerinnen und Schüler der ersten Klassen über einen eigenen Laptop verfügen.

b) *Zugang zu einer leicht zugänglichen, sicheren, kostenlosen Highspeed-WiFi-Verbindung (Access-Point)*

Jede Schule verfügt über ein drahtloses Netzwerk, das entsprechend dem von den Schulen geschätzten Bedarf (Anzahl der gleichzeitigen Verbindungen) dimensioniert ist. Das Amt für Informatik und Telekommunikation (ITA) wird ein permanentes Monitoring des Netzwerks durchführen und kann die WiFi-Abdeckung je nach Entwicklung der Auslastung anpassen. Diese Anpassung wird jedoch von den Lieferzeiten der benötigten Hardware abhängen, da der Markt zunehmend schwieriger wird.

Der einfache Zugang wird durch eine einheitliche Nutzungserfahrung gewährleistet, die den bewährten Praktiken des IT-Marktes entspricht.

c) *Installation von Unterrichts- und Büroprogrammen, die mit jedem IT-Gerät, das von den Lehrpersonen und den Schülerinnen und Schülern mitgebracht wird, kompatibel sind.*

Sämtlichen Lehrpersonen sowie allen Schülerinnen und Schülern stehen die Software und Angebote von Microsoft 365 sowie ein Zugang zur Moodle-Plattform zur Verfügung. Ab Schuljahresbeginn 2022/23 wird dies auch für die Adobe Creative Cloud Suite (Photoshop, Illustrator, Premiere usw.) der Fall sein. Die Nutzerinnen und Nutzer werden für die Installation dieser Software auf ihren privaten Geräten verantwortlich sein, wobei sie wie unter Punkt f erwähnt unterstützt werden.

d) *Protokolle für die elektronische Übermittlung von Dokumenten*

Die Microsoft 365-Plattform mit ihren verschiedenen Tools ermöglicht einen einfachen und sicheren Datenaustausch (E-Mail, die Übermittlung oder das Teilen von Dokumenten). Diese professionelle Software-Suite bietet ein auf die Bildung zugeschnittenes Umfeld, das vom

Amt für Informatik und Telekommunikation des Staates (ITA) geleitet wird.

e) Vorab erteilte allgemeine Informationen für die Lehrpersonen und die Schülerinnen und Schüler

Das Thema BYOD beschäftigt die Mittelschulen seit mehreren Jahren. Die Schuldirektionen halten ihre Lehrpersonen regelmässig auf dem Laufenden. Zusätzlich zu den Informationen auf den verschiedenen Websites der Schulen, des Amtes für Unterricht der Sekundarstufe 2 und der Fachstelle Fritic konnten die künftigen Schülerinnen und Schüler an den Sitzungen teilnehmen, die im vergangenen Herbst von den Schuldirektionen der Mittelschulen organisiert wurden. Sobald bekannt ist, welcher Schule sie zugeteilt werden, werden die Schülerinnen und Schüler zusätzlich Informationen per Post und/oder an Ad-hoc-Sitzungen erhalten.

f) Persönlicher technischer Support für Probleme, die während der Unterrichtszeit auftreten könnten

Für Lehrpersonen, die weiterhin die in den Klassenzimmern installierten Computer nutzen, wird sich die Situation im nächsten Schuljahr nicht von der heutigen unterscheiden. So werden diese Computer weiterhin zur Verfügung stehen und die Support-Regelung für die vom Staat bereitgestellte Ausrüstung wird somit weiterhin direkt vom Staat gewährleistet (unverändert). Für das Kollegium Heilig Kreuz wird hingegen eine andere Regelung gelten. Im August nächsten Jahres wird diese Mittelschule nämlich einen Grossteil ihrer neuen Räumlichkeiten beziehen können. Die Schulzimmer werden nicht mit fest installierten Computern ausgestattet, sondern jede Lehrperson wird ihre eigenen IT-Geräte nutzen. Ein vom ITA geleitetes Informatikprojekt, dem Personen aus den Schulen und der Fachstelle Fritic angehören, ist dabei, das Pilotsupportkonzept genauer auszuarbeiten, das zu Beginn des nächsten Schuljahres eingeführt werden soll.

Welches System letztendlich vorherrschen wird, d. h. ob die Lehrpersonen mit ihrem eigenen Computer in die Schule kommen oder einen Laptop vom Staat erhalten, wird im Laufe dieser Legislaturperiode insbesondere auf der Grundlage der Erfahrungen in den Schulen und der Wirtschaftlichkeit der Lösungen bestimmt werden.

Für die Schülerinnen und Schüler wird ebenfalls ein Support eingerichtet. Es werden Technik-Teams von Schülerinnen und Schülern gebildet, die von Schulpersonal betreut und von der neuen IT-Ansprechperson für die Schulen koordiniert werden. Diese wird am 1. April bei der Fachstelle Fritic ihre Arbeit aufnehmen. Die Teams werden ihren Mitschülerinnen und Mitschülern zur Verfügung stehen, um ihnen bei der Lösung gängiger Probleme zu helfen. Sie werden auch von zertifizierten IT-Technikern (Mitarbeitende des ITA) unterstützt. Eine

solche Organisation wurde im Rahmen von Pilotprojekten an mehreren Mittelschulen des Kantons erfolgreich eingerichtet und hat sich an sehr vielen Schulen in der Deutschschweiz bewährt.

2. Verfügen die betroffenen Ämter über die nötigen finanziellen und personellen Ressourcen, um das BYOD-Konzept zu Beginn des Schuljahres 2022/23 einzuführen?

Zusätzlich zu den bereits verfügbaren Personalressourcen (IT-Ansprechpersonen, Ressourcenpersonen und zertifizierte IT-Techniker/innen) wurde das Budget der Fachstelle Fritic aufgestockt, um die Anstellung einer IT-Ansprechperson für die Schulen zu Beginn dieses Jahres zu ermöglichen (siehe Ende der Antwort auf Frage 1).

Die Ressourcen des ITA und der Fachstelle Fritic müssen dem tatsächlichen Supportbedarf angepasst werden, der erst nach Einführung des Systems bekannt sein und mit der Anzahl betroffener Klassen ansteigen wird. Diese Anpassung hängt auch von den Entscheidungen ab, die im Rahmen der digitalen Bildungsstrategie an den Sonder- und Regelschulen getroffen werden.

Ausserdem erhalten die Lehrpersonen an den Mittelschulen seit 2021 eine Entschädigung für die berufliche Nutzung ihrer privaten Computerausrüstung. Diese Entschädigung beträgt 250 Franken pro Jahr bei einem Beschäftigungsgrad von mindestens 50% (oder 200 Franken pro Jahr ab einem Beschäftigungsgrad von 25%). Personen mit einem Beschäftigungsgrad von weniger als 25% erhalten keine Entschädigung, es wird ihnen aber ein schuleigener Laptop für Unterrichtszwecke zur Verfügung gestellt.

3. Wurde eine Liste mit den Anforderungen, welche die Lehrpersonen und die Schülerinnen und Schüler erfüllen müssen (Mindestmaterial, Software, die vorab installiert werden muss, Informationen über Mailprogramme usw.), erstellt und bekanntgegeben?

Es liegt in der Zuständigkeit der Mittelschuldirektorenkonferenz (CODESS), den Standard für das Material der Schülerinnen und Schüler festzulegen. Dieser kann auf der Seite der *Website der Fachstelle Fritic* eingesehen werden, auf der die Angebote für den Kauf zu einem ermässigten Preis präsentiert werden. Wie in der Antwort auf Frage 1 Buchstabe e erwähnt, wurden die Schülerinnen und Schüler an den Informationsveranstaltungen im letzten Herbst darüber in Kenntnis gesetzt und werden bis Juni zusätzliche und genauere Informationen erhalten. Es ist wichtig, daran zu erinnern, dass es nicht darum geht, die Verwendung von Papier (Bücher, Blätter) zu verbieten, auch wenn die Nutzung digitaler Ressourcen zunimmt.

Für die Lehrpersonen hielt man es nicht für notwendig, einen Standard festzulegen. Wie in der Antwort auf Frage 1 Buchstabe f erwähnt, werden die Erfahrungen der nächsten Jahre

darüber entscheiden, ob die Lehrpersonen künftig gegen eine entsprechende Entschädigung mit ihrer eigenen Ausrüstung kommen oder mit einem Gerät im Besitz des Staates ausgestattet werden.

4. *Sind die Lehrpersonen und die Schülerinnen und Schüler über diese Punkte informiert und werden sie ihr Schuljahr gelassen beginnen können? Wenn nein, wann werden sie informiert werden?*

Die wichtigsten Informationen wurden den Lehrpersonen bereits mitgeteilt. Da die Einführung des BYOD-Konzepts schrittweise erfolgt, werden im nächsten Schuljahr nur die Schülerinnen und Schüler der ersten Klassen betroffen sein. Dies bedeutet, dass nur ein Teil des Lehrkörpers direkt involviert sein wird. Die Schuldirektionen können daher erst dann ausführlichere Informationen abgeben, wenn die Zuteilung der Lektionen bekannt ist, d. h. etwa zwei Monate vor Ende des Schuljahres.

Was die Schülerinnen und Schüler betrifft, so wurden die entsprechenden Antworten in den Fragen 1 und 3 gegeben.

Den 5. April 2022

Question 2022-CE-51 Grégoire Kubski/ Simon Zurich Identité numérique fribourgeoise en violation avec la volonté populaire

Question

Le dimanche 7 mars 2021, le peuple suisse rejetait la loi sur l'identité électronique (e-ID) avec près de deux tiers des voix. Les analyses post-électorales démontrent que la privatisation de la gestion de l'e-ID et les questions relatives à la sécurité des données ont fait pencher la balance en faveur du non. Dans le canton de Fribourg, 62,19% de la population a rejeté le projet d'e-ID. Enormément de de Fribourgeois et de Fribourgeoises se sont inquiétés pendant la campagne de la sécurité des données et de l'usage commercial qui pourrait en être fait. L'acteur privé majeur dans le domaine de l'identité électronique était alors – et est toujours – SwissSign et sa solution SwissID qui avait cristallisé les craintes et poussé la population à refuser cette réforme, dans la mesure où cette société occupe une place de quasi-monopole, ce qui accroît la dépendance des acteurs institutionnels à un seul acteur.

Or, le 27 janvier dernier, le Conseil d'Etat a informé la population de manière anodine que SwissID, géré par la société SwissSign, deviendrait le seul moyen d'identification électronique pour le guichet virtuel de l'Etat et pour l'application FRIAC. Ainsi tous et toutes les fonctionnaires de l'Etat ont dû créer un compte SwissID pour avoir accès à leur certificat de

salaire et aux autres données en ligne. Les 91 000 personnes qui possèdent actuellement un compte sur le guichet virtuel et sur FRIAC vont devoir utiliser SwissID pour continuer à bénéficier des prestations en ligne de l'Etat. Les utilisateurs et utilisatrices sont donc captifs d'un seul et unique système géré par une société privée. Le Conseil d'Etat affirme que cela répond à un besoin de simplifier la vie de la population et des entreprises pour les prestations en ligne et qu'il a effectué un appel d'offres public remporté par la société SwissSign. Le monopole d'Etat d'identification électronique est ainsi remplacé par un monopole privé, puisque le Conseil d'Etat semble avoir renoncé avec légèreté à développer une solution étatique et indépendante qui garantisse la sécurité des données de ses administré-e-s, contrairement aux développements dans certains cantons voisins.

Ce choix ou cette précipitation fait fi de la volonté populaire et constitue une forme de déni de démocratie alors que non seulement certains cantons ont opté pour une autre solution, mais que suite au verdict très clair des urnes, le Conseil fédéral planche sur une nouvelle solution d'e-ID en mains publiques. Dès lors il est légitime de se demander pourquoi le Conseil d'Etat précipite l'introduction du guichet virtuel et n'attend pas la loi fédérale sur l'e-ID.

Le Conseil d'Etat indique également que la SwissID est également le moyen d'identification qui est mis à disposition des utilisateurs pour le dossier électronique du patient (DEP) dans le canton de Fribourg. Le DEP est un outil majeur pour le développement de la qualité des soins dans le canton de Fribourg car il relève un potentiel important, notamment pour mieux coordonner les prises en charge, assurer la bonne information des différents fournisseurs de prestations entourant le patient, éviter des examens inutiles ou des mélanges médicamenteux risqués. Afin de pouvoir déployer tout son potentiel, il est essentiel que la population fribourgeoise ait confiance dans l'outil mis à leur disposition. En vue d'obtenir cette confiance, il semble tout à fait inopportun de confier le moyen d'identification à un consortium d'entreprises privées, dont certaines ont un intérêt établi à disposer des données de santé. En outre, compte tenu de l'arrivée récente d'acteurs privés, notamment des assureurs, non certifiés selon la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP), sur le marché du dossier médical électronique, une certaine distance devrait être conservée avec ce type d'acteurs afin que la solution financée par le canton de Fribourg n'y soit pas assimilée.

Au vu de ce qui précède, les soussignés posent les questions suivantes:

1. *Qu'est-ce qui a motivé le Conseil d'Etat à faire un accord avec SwissSign en dépit du résultat clair des votations du 7 mars 2021?*

2. *Pourquoi le Conseil d'Etat précipite-t-il l'introduction du guichet virtuel et n'attend pas la loi fédérale sur l'e-ID?*
3. *Quelles sont les garanties obtenues par le Conseil d'Etat pour éviter toute utilisation et/ou vente des données récoltées par SwissSign dans le cadre de son partenariat avec l'Etat de Fribourg?*
4. *La préposée à la protection des données du canton de Fribourg a-t-elle été consultée avant ce partenariat? Si oui, quel a été la teneur de sa prise de position? Si non, pourquoi n'a-t-elle pas été consultée?*
5. *Quelle est la durée de l'accord signé entre l'Etat de Fribourg et SwissSign?*
6. *Quel est le coût annuel découlant du contrat signé avec SwissSign pour l'Etat de Fribourg?*
7. *Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas privilégié une solution similaire à celle choisie par le Conseil d'Etat vaudois en matière d'identité électronique?*
8. *Le Conseil d'Etat partage-t-il l'appréciation selon laquelle une solution d'identité électronique financée par des assureurs ne permet pas de gagner la confiance de la population, alors même que ces derniers ont été expressément exclus de la LDEP? Si non, comment entend-il convaincre la population que ses données hautement personnelles sont en sécurité?*
9. *Le Conseil d'Etat entend-il prévoir un moyen d'identification spécifique pour le DEP, en collaboration avec les autres cantons membres de la communauté de référence CARA? Si oui, quand? Si non, pourquoi?*

Le 7 février 2022

Réponse du Conseil d'Etat

2014 – Stratégie de cyberadministration

C'est en décembre 2014 que le Conseil d'Etat a doté l'Etat de Fribourg d'une stratégie de cyberadministration en vue de gérer de manière systématique et priorisée, les projets informatiques visant à fournir progressivement les prestations étatiques en ligne. Calquée sur la stratégie de cyberadministration établie au niveau fédéral, la stratégie adoptée en 2014 a jeté les bases de l'organisation interne à l'Etat et du pilotage des projets. Parmi de nombreuses mesures implémentées de manière progressive au sein de l'Etat de Fribourg, la stratégie 2014 prévoyait la mise en place d'un guichet électronique unique pour les entreprises et les citoyens et citoyennes.

2017 – Guichet virtuel de l'Etat de Fribourg

Le guichet virtuel de l'Etat de Fribourg a vu le jour à la fin 2017. Fruit d'une collaboration intercantonale, initiée avec

le canton du Jura, et intégrant aujourd'hui 6 cantons, sous le nom de l'Association *iGovPortal*, le guichet virtuel permet à la population d'accéder aux prestations en ligne de l'Etat. Le guichet virtuel fonctionne sur tous types d'appareils. Il permet entre autres de disposer d'une plateforme accessible, d'uniformiser la saisie électronique des demandes, d'identifier la personne en relation avec l'Etat, de disposer d'une plateforme de paiement électronique centralisée et surtout de simplifier la relation électronique avec les différents Services de l'Etat. Tous et toutes les administrés peuvent se créer un compte en ligne sans nécessairement devoir s'identifier avec une carte d'identité, et disposer d'un espace qui contiendra les documents électroniques en relation avec les prestations demandées au travers du guichet virtuel. A ce jour 20 prestations de l'Etat sont accessibles par ce biais. A terme, la très grande majorité des prestations de l'Etat accessibles en ligne sera disponible sur le guichet virtuel. L'outil a été mis à disposition des communes fribourgeoises dans le cadre du programme DIGI-FR, dont le but est de coordonner la mise à disposition des prestations publiques en ligne dans le canton de Fribourg.

2020 – Décision d'acquisition d'un moyen d'identification électronique (MIE) externe et adjudication à l'entreprise SwissSign pour le MIE SwissID

Sous le titre «Fribourg fait sa révolution 4.0», le Conseil d'Etat a décidé de faire de la digitalisation de l'administration cantonale un des points forts de la législature 2017–2021. Cette décision a été déclinée et concrétisée dans le *plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information*, adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2018.

Tout accès aux prestations en ligne requiert un MIE (moyen d'identification électronique), moyen d'identification personnel qui permet à un individu de s'authentifier lorsqu'il veut faire usage d'un service en ligne. Un MIE est constitué d'éléments matériels et/ou immatériels et offre des niveaux de sécurité différents selon sa forme et le niveau de sécurité d'identification requis par la prestation concernée. Il est composé d'un identifiant personnel (nom de la personne) et d'un mot de passe; il peut être complété le cas échéant, par un second facteur d'authentification (SMS, identifiant biométrique, une clé USB...).

Un moyen d'identification électronique «MIE» permet à un individu de s'authentifier lorsqu'il veut faire usage d'un service en ligne, tandis que l'identité électronique «e-ID» est définie comme un lien technologique entre une personne réelle et sa représentation numérique «MIE». Dans le cas d'une identité électronique, les données personnelles telles que le nom ou la date de naissance sont vérifiées, ce qui permet alors d'accéder à des prestations sensibles. Cette vérification, qui permet d'établir le lien entre la personne physique et son MIE, peut notamment être réalisée par un processus

d'identification auprès de la Chancellerie. Une fois cette identification effectuée, le «MIE» peut dès lors être considéré comme une «e-ID». Il s'agit alors d'une «e-ID» selon les termes de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient et de la loi sur la signature électronique (SCSE), mais pas au sens de la loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) qui a été rejetée par le peuple. Le guichet virtuel a besoin du «MIE» et non pas de l'«e-ID». L'accès à des prestations sensibles se fait par un processus d'identification indépendant, pour lequel les données personnelles restent en mains de l'Etat.

Afin d'éviter la prolifération de MIE sectoriels non coordonnés, d'entretien coûteux, et fastidieux d'utilisation pour les administré-e-s, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place un MIE unique pour l'ensemble des prestations en ligne de l'Etat de Fribourg. Cette décision a été prise en vue de l'implémentation du dossier électronique du patient (DEP) dont l'ouverture officielle avait été planifiée initialement au 15 avril 2020. A noter que le DEP nécessite un MIE certifié, répondant aux exigences de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP).

Après avoir utilisé durant quelques années un MIE interne, le Conseil d'Etat a décidé, le 11 février 2020, d'acquiescer un MIE externe pour toutes les nouvelles prestations numériques pour la population, de remplacer le MIE de cyberadministration dans les 12 mois après la mise en œuvre du MIE certifié pour le DEP et de conserver le MIE interne pour la connexion des employés de l'Etat au réseau interne et pour les prestations envers les étudiants. Par voie de conséquence, le nouveau MIE concerne aussi l'accès au portail FRIAC, l'application de gestion des demandes de permis de construire qui n'est actuellement pas encore intégrée au guichet virtuel.

Parmi les arguments qui ont convaincu le Gouvernement, figurait le fait que l'acquisition d'une solution externe permet de se reposer sur les compétences d'une société dont c'est le cœur de métier. Cette approche garantit de bénéficier plus rapidement des avancées technologiques, notamment en matière de sécurité et de profiter des avantages d'une solution professionnelle partagée entre plusieurs clients, particulièrement en termes de disponibilité et de support 24/24h, 7/7j. Les services informatiques de l'Etat peuvent ainsi concentrer leurs efforts dans d'autres domaines essentiels pour la digitalisation de l'administration et la mise en ligne des prestations étatiques. D'autres cantons avaient déjà fait ce choix d'externalisation ou s'appropriés à le faire.

Un appel d'offres publics (AOP) a été réalisé. Les critères de sélection prévoyaient l'utilisation du même MIE pour le DEP et pour les autres prestations en ligne de l'Etat, en respectant le niveau de sécurité requis pour les différentes utilisations prévues. Le produit devait répondre aux exigences de la future loi fédérale sur les systèmes d'identification électronique (LSIE) et son projet de e-ID. Le résultat de l'AOP a été la

sélection de la solution SwissID fournie par SwissSign Group au mois d'août 2020.

La SwissID a été mise en production dans sa version certifiée pour le DEP à la mi 2021. En attendant que les milieux de la santé s'organisent, les personnes intéressées peuvent obtenir une SwissID certifiée auprès de la Chancellerie d'Etat. Depuis janvier 2022, la SwissID est implémentée pour le guichet virtuel et pour FRIAC. Le processus de migration depuis l'ancien MIE est automatisé pour les titulaires d'un compte. Les nouveaux utilisateurs et utilisatrices peuvent soit connecter leur SwissID soit s'en créer une en quelques clics. Il est important de mentionner que le guichet virtuel ne communique aucune donnée à des tiers à l'intérieur ou à l'extérieur de l'administration, à moins que ces données ne soient strictement nécessaires à la délivrance de la prestation demandée par l'utilisateur ou l'utilisatrice.

Réponse aux questions

1. *Qu'est-ce qui a motivé le Conseil d'Etat à faire un accord avec SwissSign en dépit du résultat clair des votations du 7 mars 2021?*

Comme expliqué ci-avant, le contrat avec SwissSign date de 2020 et répond à la décision du Conseil d'Etat d'avoir recours à un MIE externe pour accéder aux prestations en ligne de l'Etat de Fribourg. La SwissID est un moyen d'identification électronique, mais pas une identité numérique au sens de la défunte e-ID. De surcroît, la crainte exprimée dans le vote négatif du peuple suisse, de voir ses données en mains d'un consortium de banques et d'assurances privées, n'est plus d'actualité puisque SwissSign a été reprise par La Poste Suisse en 2021.

2. *Pourquoi le Conseil d'Etat précipite-t-il l'introduction du guichet virtuel et n'attend pas la loi fédérale sur l'e-ID?*

Le guichet virtuel de l'Etat est en production depuis la fin 2017. 20 prestations sont à disposition des utilisateurs et utilisatrices. 91 000 personnes disposaient d'un compte avant la migration du MIE sur la SwissID. Au moment de l'adoption de la réponse à cet instrument parlementaire (5 avril 2022), près de 36 000 comptes utilisent ce nouveau MIE pour accéder aux prestations de l'Etat.

La prochaine loi e-ID, dont le projet sera présenté dans les prochains mois, ne sera pas introduite avant 4 ou 5 ans. S'agissant d'un MIE déjà utilisé aujourd'hui par plus de 2 millions de personnes, il est vraisemblable que SwissSign prenne les mesures nécessaires pour que la SwissID soit conforme à la future loi. Si tel ne devait pas être le cas, le Conseil d'Etat analysera la situation et adaptera au besoin sa stratégie.

Dans l'intervalle, il est dans l'intérêt de la population, de l'économie et de l'Etat de disposer d'un moyen d'identification hautement sécurisé pour se connecter au guichet virtuel

et accéder aux différentes prestations administratives proposées par le canton et les communes. Les récents événements ont en effet montré à quel point il est nécessaire de prendre au sérieux la question de la cybersécurité.

Outre l'implémentation de l'outil sur le plan technique, la mise en place du nouveau MIE SwissID a été soumise à la validation d'une entreprise spécialisée dans l'expérience utilisateurs (expérience UX), afin de s'assurer que la transition soit aussi facile que possible pour les administrés et les administrées. Le plan de mise en œuvre de la SwissID avait prévu que l'outil soit disponible à la mi-janvier 2022, en même temps que la mise à disposition des certificats de salaire 2021 pour les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat, afin que ces derniers fassent remonter d'éventuels problèmes avant une communication à large échelle, prévue initialement la semaine du 24 janvier 2022. Côté FRIAC, cette manière de procéder a provoqué quelques réactions d'utilisateurs qui se sont trouvés face au nouveau système sans autre information que celle qui figurait sur le portail lui-même. Pour corriger ce problème, la communication grand public a été avancée de quelques jours sur le planning initial.

3. *Quelles sont les garanties obtenues par le Conseil d'Etat pour éviter toute utilisation et/ou vente des données récoltées par SwissSign dans le cadre de son partenariat avec l'Etat de Fribourg?*

Ces garanties sont clairement définies dans les conditions générales SwissID et figurent dans le contrat signé avec SwissSign. Toute utilisation à des fins commerciales est proscrite. D'une manière générale, les contrats signés par l'Etat sont conformes aux exigences légales en termes de protection des données.

4. *La préposée à la protection des données du canton de Fribourg a-t-elle été consultée avant ce partenariat? Si oui, quel a été la teneur de sa prise de position? Si non, pourquoi n'a-t-elle pas été consultée?*

La SwissID est certifiée pour l'utilisation dans le cadre du DEP, dont les exigences en matière de protection des données sont très élevées et clairement définies par la loi. Ce qui est accepté pour accéder à des données médicales ne saurait poser un problème pour accéder à des données moins sensibles dans le cadre de la cyberadministration. La consultation de l'Autorité cantonale, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM) n'était pas nécessaire, les conditions-cadre étant réglées au niveau national. L'ATPrDM a été informée de la décision du Conseil d'Etat.

5. *Quelle est la durée de l'accord signé entre l'Etat de Fribourg et SwissSign?*

Le contrat est prévu pour cinq ans, de 2021 à 2025. Cette date correspond à celle supposée de l'entrée en vigueur de

la future loi e-ID. Si nécessaire, il sera donc possible pour le Conseil d'Etat de revoir sa stratégie à ce moment.

6. *Quel est le coût annuel découlant du contrat signé avec SwissSign pour l'Etat de Fribourg?*

Le coût annuel dépend du nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices et est ajusté en fin d'année pour l'année suivante. Selon les projections de l'appel d'offres public, il va passer de 170 000 francs pour 75 000 utilisateurs et utilisatrices en 2022 à 270 000 francs pour 150 000 utilisateurs et utilisatrices en 2025. En 2022, ces coûts seront similaires aux coûts du système précédent.

7. *Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas privilégié une solution similaire à celle choisie par le Conseil d'Etat vaudois en matière d'identité électronique?*

La VaudID-santé, utilisée pour le DEP vaudois, est une solution concurrente de la SwissID. De nom CloudTrust, ce produit de la Société ELCA est hébergé et exploité par ELCA. Les identités de CloudTrust sont la propriété unique de l'Etat de Vaud, qui n'a, à ce jour, opté ni pour un MIE unique, ni pour un MIE partagé avec les autres administrations et l'économie. Plusieurs autres MIE existent à côté de la VaudID-santé pour accéder aux diverses prestations en ligne de l'Etat.

Les coûts de développement et de mise en production d'une solution similaire à celle retenue par le canton de Vaud sont de loin plus onéreux et consommateurs de ressources internes à l'Etat que la solution SwissID, qui mutualise les coûts de développement et de maintenance entre ses différents clients. La solution SwissID a d'ailleurs été considérée comme économiquement la plus avantageuse à l'issue de la procédure d'appel d'offres public, à laquelle la société ELCA avait également participé. Le large panel d'utilisateurs de la SwissID est aussi une garantie de compétences et de moyens pour être à jour au niveau des exigences toujours plus grandes en matière de cybersécurité et de protection des données.

Le Conseil d'Etat a décidé de faire appel à une solution du marché pour toutes les raisons évoquées et pour concentrer les ressources de ses services sur le cœur de métier de l'Etat: la fourniture des prestations.

8. *Le Conseil d'Etat partage-t-il l'appréciation selon laquelle une solution d'identité électronique financée par des assureurs ne permet pas de gagner la confiance de la population, alors même que ces derniers ont été expressément exclus de la LDEP? Si non, comment entend-il convaincre la population que ses données hautement personnelles sont en sécurité?*

Comme déjà mentionné, SwissSign n'appartient plus à un consortium de banques, d'assurances et anciennes régies fédérales suisses mais est aujourd'hui une entreprise filiale à 100% de la Poste Suisse. Son infrastructure et ses bases de données sont intégralement basées en Suisse et répondent aux

exigences règlementaires les plus strictes dans le domaine de la sécurité et de la protection des données. En tant que TSP (Trust Service Provider), SwissSign SA est audité plusieurs fois par année, ce qui est une amélioration par rapport à la situation d'avant migration.

Contrairement à ce qui est exprimé dans la question ci-dessus, la SwissID, dans sa version prévue pour le dossier électronique du patient, est une solution certifiée LDEP. Les utilisateurs et utilisatrices du canton de Fribourg et de l'ensemble de la communauté CARA peuvent s'identifier avec la SwissID pour se connecter à leur DEP.

9. *Le Conseil d'Etat entend-il prévoir un moyen d'identification spécifique pour le DEP, en collaboration avec les autres cantons membres de la communauté de référence CARA? Si oui, quand? Si non, pourquoi?*

Pour toutes les raisons évoquées ci-avant, il n'est pas envisagé de changer ce moyen d'identification électronique ni pour le guichet virtuel, ni pour le DEP. Cet outil est en conformité avec la stratégie du Gouvernement pour les prestations en ligne de l'Etat de Fribourg. Cette solution a aussi officiellement été choisie pour le DEP par les cantons du Jura et du Valais.

Le 5 avril 2022

—

Anfrage 2022-CE-51 Grégoire Kubski/ Simon Zurich Die digitale Identität des Kantons Freiburg verstösst gegen den Volkswillen

Anfrage

Am Sonntag, 7. März 2021, lehnte das Schweizer Volk das Bundesgesetz über elektronische Identifizierungsdienste (e-ID-Gesetz) mit fast zwei Dritteln der Stimmen ab. Die Analysen nach der Abstimmung zeigen, dass die Privatisierung der Verwaltung der e-ID und Fragen der Datensicherheit den Ausschlag für das Nein gegeben haben. Im Kanton Freiburg lehnten 62,19% der Bevölkerung den e-ID-Gesetzesentwurf ab. Enorm viele Freiburgerinnen und Freiburger machten sich während der Kampagne Sorgen um die Datensicherheit und die mögliche kommerzielle Nutzung der Daten. Der wichtigste private Akteur im Bereich der elektronischen Identität war damals – und ist es immer noch – SwissSign und seine Lösung SwissID, welche die Befürchtungen kristallisierte und die Bevölkerung dazu veranlasste, diese Reform abzulehnen, da dieses Unternehmen eine Quasi-Monopolstellung einnimmt, was die Abhängigkeit der institutionellen Akteure von einem einzigen Akteur erhöht.

Nun hat der Staatsrat am 27. Januar 2022 die Bevölkerung auf harmlose Weise darüber informiert, dass die von der Firma

SwissSign verwaltete SwissID das einzige elektronische Identifikationsmittel für den virtuellen Schalter des Staates und für die Anwendung FRIAC werden würde. So mussten alle Staatsangestellten ein SwissID-Konto einrichten, um auf ihren Lohnausweis und andere Online-Daten zugreifen zu können. Die 91 000 Personen, die derzeit ein Konto beim virtuellen Schalter und bei FRIAC haben, werden die SwissID verwenden müssen, um weiterhin auf die Online-Leistungen des Staates zugreifen zu können. Die Benutzerinnen und Benutzer sind somit gefangen in einem einzigen System, das von einem privaten Unternehmen betrieben wird. Der Staatsrat behauptet, dass dies dem Bedürfnis der Bevölkerung und der Unternehmen entspreche, das Leben mit Online-Leistungen zu vereinfachen, und dass er eine öffentliche Ausschreibung durchgeführt habe, die von der Firma SwissSign gewonnen wurde. Das staatliche Monopol für die elektronische Identifizierung wird somit durch ein privates Monopol ersetzt, da der Staatsrat im Gegensatz zu den Entwicklungen in einigen Nachbarkantonen offenbar leichtfertig darauf verzichtet hat, eine staatliche und unabhängige Lösung zu entwickeln, welche die Sicherheit der Daten seiner Bürgerinnen und Bürger gewährleistet.

Diese Wahl oder Übereilung missachtet den Volkswillen und stellt eine Form der Demokratieverweigerung dar. Dabei haben sich nicht nur einige Kantone für eine andere Lösung entschieden, sondern auch der Bundesrat arbeitet nach dem klaren Verdikt an der Urne an einer neuen Lösung für eine e-ID der öffentlichen Hand. Daher ist es legitim, sich zu fragen, warum der Staatsrat die Einführung des virtuellen Schalters überstürzt und nicht auf das Bundesgesetz über die e-ID wartet.

Der Staatsrat weist auch darauf hin, dass die SwissID auch das Identifikationsmittel ist, das den Benutzerinnen und Benutzern im Kanton Freiburg für das elektronische Patientendossier (EPD) zur Verfügung gestellt wird. Das EPD ist ein wichtiges Instrument für die Entwicklung der Pflegequalität im Kanton Freiburg, da es ein grosses Potenzial aufzeigt, insbesondere um die Betreuung besser zu koordinieren, die richtige Information der verschiedenen Leistungserbringer rund um den Patienten zu gewährleisten und unnötige Untersuchungen oder riskante Medikamentenmischungen zu vermeiden. Um sein volles Potenzial entfalten zu können, ist es von entscheidender Bedeutung, dass die Freiburger Bevölkerung Vertrauen in das ihr zur Verfügung gestellte Instrument hat. Um dieses Vertrauen zu erlangen, scheint es völlig unangebracht, das Identifikationsmittel einem Konsortium von Privatunternehmen anzuvertrauen, von denen einige ein nachweisliches Interesse an Gesundheitsdaten haben. Angesichts der Tatsache, dass in jüngster Zeit private Akteure, insbesondere Versicherer, die nicht nach dem Bundesgesetz über das elektronische Patientendossier (EPDG) zertifiziert sind, auf den Markt für elektronische Gesundheitsdossiers drängen, sollte zudem eine gewisse Distanz zu

solchen Akteuren gewahrt werden, damit die vom Kanton Freiburg finanzierte Lösung nicht mit ihnen gleichgesetzt wird.

In Anbetracht dessen stellen die Unterzeichnenden folgende Fragen:

1. Was hat den Staatsrat dazu bewogen, trotz des klaren Ergebnisses der Volksabstimmung vom 7. März 2021, eine Vereinbarung mit SwissSign einzugehen?
2. Warum überstürzt er die Einführung des virtuellen Schalters und wartet nicht auf das Bundesgesetz über die e-ID?
3. Welche Garantien hat der Staatsrat erhalten, um jede Verwendung und/oder jeden Verkauf der von SwissSign im Rahmen der Partnerschaft mit dem Staat Freiburg gesammelten Daten zu verhindern?
4. Wurde die Datenschutzbeauftragte des Kantons Freiburg vor dieser Partnerschaft angehört? Wenn ja, wie lautete der Inhalt ihrer Stellungnahme? Wenn nein, warum wurde sie nicht angehört?
5. Wie lange dauert die zwischen dem Staat Freiburg und SwissSign unterzeichnete Vereinbarung?
6. Wie hoch sind die jährlichen Kosten, die sich aus dem Vertrag mit SwissSign für den Staat Freiburg ergeben?
7. Warum hat der Staatsrat nicht eine ähnliche Lösung bevorzugt, wie sie der Waadtländer Staatsrat für die elektronische Identität gewählt hat?
8. Teilt der Staatsrat die Einschätzung, dass eine von Versicherern finanzierte Lösung für die elektronische Identität nicht geeignet ist, das Vertrauen der Bevölkerung zu gewinnen, da diese Versicherer ausdrücklich vom EPDG ausgeschlossen wurden? Wenn nein, wie will er die Bevölkerung davon überzeugen, dass ihre höchstpersönlichen Daten sicher sind?
9. Beabsichtigt der Staatsrat, in Zusammenarbeit mit den anderen Mitgliedern, die der Stammgemeinschaft CARA angehören, ein spezifisches Identifikationsmittel für das EPD vorzusehen? Wenn ja, wann? Wenn nein, warum?

Den 7. Februar 2022

Antwort des Staatsrats

2014 – E-Government-Strategie

Im Dezember 2014 hat der Staatsrat dem Staat Freiburg eine E-Government-Strategie gegeben, um die Informatikprojekte, mit denen staatliche Leistungen schrittweise online erbracht werden sollen, systematisch und priorisierend zu verwalten. Die 2014 verabschiedete Strategie, die sich an

der damaligen auf Bundesebene festgelegten E-Government-Strategie orientierte, legte den Grundstein für die staatsinterne Organisation und die Steuerung der Projekte. Neben vielen anderen Massnahmen, die im Staat Freiburg schrittweise implementiert werden, sah die Strategie 2014 die Einrichtung eines einzigen elektronischen Schalters für Unternehmen und Bürger vor.

2017 – Virtueller Schalter des Staates Freiburg

Der virtuelle Schalter des Staates Freiburg wurde Ende 2017 ins Leben gerufen. Er ist das Ergebnis einer interkantonalen Zusammenarbeit, die mit dem Kanton Jura begann und heute sechs Kantone unter dem Namen *des Vereins iGovPortal* umfasst. Der virtuelle Schalter ermöglicht der Bevölkerung den Zugang zu den Online-Leistungen des Staates. Der virtuelle Schalter funktioniert auf allen Arten von Endgeräten. Er ermöglicht es unter anderem, auf eine Plattform zuzugreifen, die elektronische Erfassung der Anfragen und Gesuche zu vereinheitlichen, die Person zu identifizieren, die mit dem Staat in Kontakt steht, eine zentrale Plattform für das elektronische Zahlen zu benützen und vor allem, die elektronische Verbindung zu den Ämtern des Staates zu vereinfachen. Alle Bürgerinnen und Bürger können ein Online-Konto eröffnen, ohne dass sie sich nötigenfalls mit einer Identitätskarte oder einem Pass identifizieren müssen, und verfügen im virtuellen Schalter über einen virtuellen Raum, in welchem sie ihre elektronischen Dokumente mit Bezug zu den beantragten staatlichen Leistungen aufbewahren können. Bisher sind 20 staatliche Leistungen auf diesem Weg zugänglich. Mit der Zeit wird die überwiegende Mehrheit der online zugänglichen staatlichen Leistungen über den virtuellen Schalter verfügbar sein. Das Tool wurde den Freiburger Gemeinden im Rahmen des Programms DIGI-FR zur Verfügung gestellt, dessen Ziel es ist, die Bereitstellung von öffentlichen Online-Leistungen im Kanton Freiburg zu koordinieren.

2020 – Beschluss zur Beschaffung eines externen elektronischen Identifikationsmittels und Zuschlag an die Firma SwissSign für das elektronische Identifikationsmittel SwissID.

Unter dem Titel «Freiburg macht seine Revolution 4.0» hat der Staatsrat beschlossen, die Digitalisierung der kantonalen Verwaltung zu einem der Schwerpunkte der Legislaturperiode 2017–2021 zu machen. Dieser Beschluss wurde vom Staatsrat im Oktober 2018 im *Richtplan der Digitalisierung und der Informationssysteme* näher ausgeführt, konkretisiert und verabschiedet.

Jeder Zugang zu Online-Leistungen erfordert ein persönliches elektronisches Identifikationsmittel, mit dem sich eine Person authentifizieren kann, wenn sie eine Online-Leistung in Anspruch nehmen möchte. Ein elektronisches Identifikationsmittel besteht aus materiellen und/oder immateriellen

len Elementen und bietet je nach seiner Form und dem für die betreffende Leistung erforderlichen Sicherheitsniveau der Identifizierung unterschiedliche Sicherheitsniveaus. Sie besteht aus einem persönlichen Identifikator (Name der Person) und einem Passwort; er kann gegebenenfalls durch einen zweiten Authentifizierungsfaktor ergänzt werden (SMS, biometrische Kennung, ein USB-Stick...).

Ein elektronisches Identifikationsmittel ermöglicht es einer Person, sich zu authentifizieren, wenn sie eine Online-Leistung nutzen möchte, während die elektronische Identität «e-ID» als technologische Verbindung zwischen einer realen Person und ihrer digitalen Repräsentation definiert wird. Bei einer elektronischen Identität werden persönliche Daten wie Name oder Geburtsdatum verifiziert, was dann erst den Zugang zu Leistungen mit besonders schützenswerten Personendaten ermöglicht. Diese Überprüfung, mit der die Verbindung zwischen der natürlichen Person und ihrem elektronischen Identifikationsmittel hergestellt wird, kann insbesondere durch einen Identifizierungsprozess bei der Staatskanzlei erfolgen. Sobald diese Identifizierung erfolgt ist, kann das elektronische Identifikationsmittel von dann an als e-ID betrachtet werden. Es handelt sich dann um eine e-ID im Sinne des Bundesgesetzes über das elektronische Patientendossier und des Bundesgesetzes über die elektronische Signatur (ZertES), aber nicht im Sinne des Bundesgesetzes über die elektronischen Identifizierungsdienste (E-ID-Gesetz, BGEID), das vom Volk abgelehnt wurde. Der virtuelle Schalter benötigt das elektronische Identifikationsmittel und nicht die e-ID. Der Zugang zu Leistungen mit besonders schützenswerten Personendaten erfolgt über einen unabhängigen Identifikationsprozess, bei dem die persönlichen Daten in staatlicher Hand bleiben.

Um die Verbreitung von nicht koordinierten sektoriellen elektronischen Identifikationsmitteln zu vermeiden, die kostspielig im Unterhalt und für die Bürgerinnen und Bürger mühsam zu bedienen sind, hat der Staatsrat beschlossen, ein einziges elektronisches Identifikationsmittel für alle Online-Leistungen des Staates Freiburg einzurichten. Diese Entscheidung wurde im Hinblick auf die Implementierung des elektronischen Patientendossiers (EPD) getroffen, dessen offizielle Einführung ursprünglich für den 15. April 2020 geplant war. Zu beachten ist, dass das EPD ein zertifiziertes elektronisches Identifikationsmittel erfordert, das die Anforderungen des Bundesgesetzes über das elektronische Patientendossier (EPDG) erfüllt.

Nach der Verwendung eines internen elektronischen Identifikationsmittels über einige Jahre, beschloss der Staatsrat am 11. Februar 2020 für alle neuen digitalen Leistungen für die Bevölkerung ein externes elektronisches Identifikationsmittel zu erwerben, das im E-Government verwendete elektronische Identifikationsmittel innerhalb von 12 Monaten nach der Einführung des zertifizierten elektronischen Identifikationsmittels für das EPD zu ersetzen und das interne

elektronische Identifikationsmittel für die Verbindung der Staatsangestellten mit dem internen Netzwerk und für Leistungen gegenüber Studierenden beizubehalten. Infolgedessen betrifft das neue elektronische Identifikationsmittel auch den Zugang zum Portal FRIAC, der Anwendung zur Verwaltung von Baubewilligungen, die derzeit noch nicht in den virtuellen Schalter integriert ist.

Zu den Argumenten, welche die Regierung überzeugten, gehörte die Tatsache, dass der Erwerb einer externen Lösung es ermöglicht, sich auf die Kompetenzen eines Unternehmens zu verlassen, welches dies als Kerngeschäft betreibt. Dieser Ansatz garantiert, schneller von technologischen Fortschritten, insbesondere im Bereich der Sicherheit, zu profitieren und die Vorteile einer professionellen Lösung zu nutzen, die von mehreren Kunden gemeinsam genutzt wird, insbesondere was die Verfügbarkeit und den Support rund um die Uhr anbelangt. Die IT-Abteilungen des Staates können so ihre Anstrengungen auf andere Bereiche konzentrieren, die für die Digitalisierung der Verwaltung und die Online-Bereitstellung staatlicher Leistungen von entscheidender Bedeutung sind. Andere Kantone hatten diese Entscheidung zur Auslagerung bereits getroffen oder waren im Begriff, dies zu tun.

Es wurde eine öffentliche Ausschreibung durchgeführt. Die Auswahlkriterien sahen die Verwendung desselben elektronischen Identifikationsmittels für das EPD und andere staatliche Online-Leistungen vor, wobei das für die verschiedenen Verwendungszwecke erforderliche Sicherheitsniveau eingehalten werden musste. Das Produkt musste die Anforderungen des künftigen Bundesgesetzes über elektronische Identifizierungsdienste (BGE-ID) und dessen e-ID-Projekt erfüllen. Das Ergebnis der öffentlichen Ausschreibung im August 2020 war die Wahl der von der SwissSign Group angebotenen SwissID-Lösung.

Die SwissID wurde in ihrer für das EPD zertifizierten Version Mitte 2021 in Produktion genommen. Bis die Gesundheitskreise sich organisiert haben, können Interessierte bei der Staatskanzlei eine zertifizierte SwissID erhalten. Seit Januar 2022 ist die SwissID für den virtuellen Schalter und für FRIAC implementiert. Der Migrationsprozess aus dem alten elektronischen Identifikationsmittel ist für Kontoinhaber automatisiert. Neue Benutzerinnen und Benutzer können entweder ihre SwissID anschliessen oder sich mit wenigen Klicks eine neue erstellen. Es ist wichtig zu erwähnen, dass der virtuelle Schalter keine Daten an Dritte innerhalb oder ausserhalb der Verwaltung weitergibt, es sei denn, diese Daten sind für die Erbringung der von der Benutzerin oder dem Benutzer gewünschten Leistung unbedingt erforderlich.

Beantwortung der Fragen

1. *Was hat den Staatsrat dazu bewogen, trotz des klaren Ergebnisses der Volksabstimmung vom 7. März 2021, eine Vereinbarung mit SwissSign einzugehen?*

Wie oben erläutert, stammt der Vertrag mit SwissSign aus dem Jahr 2020 und ist die Umsetzung des Beschlusses des Staatsrats, für den Zugang zu den Online-Leistungen des Staates Freiburg auf ein externes elektronisches Identifikationsmittel zurückzugreifen. Die SwissID ist ein elektronisches Identifikationsmittel, aber keine digitale Identität im Sinne der damals vorgeschlagenen e-ID. Darüber hinaus ist die in der negativ verlaufenen Abstimmung des Schweizer Volkes zum Ausdruck gebrachte Befürchtung, dass dessen Daten in die Hände eines Konsortiums privater Banken und Versicherungen gelangen könnten, nicht mehr aktuell, da SwissSign 2021 von der Schweizerischen Post übernommen wurde.

2. *Warum überstürzt der Staatsrat die Einführung des virtuellen Schalters und wartet nicht auf das Bundesgesetz über die e-ID?*

Der virtuelle Schalter des Staates ist seit Ende 2017 in Produktion. 20 Leistungen stehen den Benutzerinnen und Benutzern zur Verfügung. 91 000 Personen verfügten vor der Migration vom alten Identifikationsmittel auf die SwissID über ein Konto. Zum Zeitpunkt der Verabschiedung der Antwort auf diesen parlamentarischen Vorstoss (5. April 2022) nutzen nahezu 36 000 Konten dieses neue elektronische Identifikationsmittel, um elektronischen Zugang zu den staatlichen Leistungen zu haben.

Das nächste e-ID-Gesetz, dessen Entwurf in den kommenden Monaten vorgelegt werden soll, wird erst in vier oder fünf Jahren eingeführt und umgesetzt. Da es sich bei der SwissID um ein elektronisches Identifikationsmittel handelt, das heute bereits von mehr als 2 Millionen Menschen verwendet wird, ist es wahrscheinlich, dass SwissSign die notwendigen Massnahmen ergreifen wird, damit die SwissID dem zukünftigen Gesetz entspricht. Sollte dies nicht der Fall sein, wird der Staatsrat die Situation analysieren und seine Strategie gegebenenfalls anpassen.

In der Zwischenzeit ist es im Interesse der Bevölkerung, der Wirtschaft und des Staates, über ein hochsicheres Identifikationsmittel zu verfügen, um sich mit dem virtuellen Schalter zu verbinden und Zugang zu den verschiedenen Verwaltungsleistungen zu erhalten, die der Kanton und die Gemeinden anbieten. Die jüngsten Ereignisse haben in der Tat gezeigt, wie ernst das Thema Cybersicherheit genommen werden muss.

Neben der technischen Implementierung des Tools wurde die Einführung des neuen elektronischen Identifikationsmittels Swiss-ID von einem auf die Benutzererfahrung (UX Experience) spezialisierten Unternehmen validiert, um sicherzustellen, dass der Übergang für die Bürgerinnen und Bürger so

einfach wie möglich ist. Der Plan zur Implementierung der Swiss-ID hatte vorgesehen, dass das Tool Mitte Januar 2022 verfügbar sein sollte, gleichzeitig mit der Bereitstellung der Lohnausweise 2021 für die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Staates, damit diese allfällige Probleme vor einer breit angelegten Kommunikation, die ursprünglich für die Woche vom 24. Januar 2022 vorgesehen war, melden konnten. Auf Seiten des FRIAC-Portals führte diese Vorgehensweise zu einigen Reaktionen von Benutzerinnen und Benutzern, die sich dem neuen System gegenüber sahen, ohne andere Informationen als diejenigen, die auf dem Portal selbst zu finden waren. Um dieses Problem zu beheben, wurde die öffentliche Bekanntmachung gegenüber der ursprünglichen Planung um einige Tage vorgezogen.

3. *Welche Garantien hat der Staatsrat erhalten, um jede Verwendung und/oder jeden Verkauf der von SwissSign im Rahmen der Partnerschaft mit dem Staat Freiburg gesammelten Daten zu verhindern?*

Diese Garantien sind in den Allgemeinen Geschäftsbedingungen zur SwissID klar definiert und in dem mit SwissSign unterzeichneten Vertrag enthalten. Jegliche Nutzung für kommerzielle Zwecke ist untersagt. Im Allgemeinen entsprechen die vom Staat unterzeichneten Verträge den gesetzlichen Anforderungen an den Datenschutz.

4. *Wurde die Datenschutzbeauftragte des Kantons Freiburg vor dieser Partnerschaft angehört? Wenn ja, wie lautete der Inhalt ihrer Stellungnahme? Wenn nein, warum wurde sie nicht angehört?*

Die SwissID ist für den Einsatz im Rahmen des EPD zertifiziert, dessen Datenschutzerfordernisse sehr hoch und gesetzlich klar geregelt sind. Was für den Zugang zu medizinischen Daten akzeptiert wird, kann für den Zugang zu weniger schützenswerten Personendaten im Rahmen der digitalen Verwaltung kein Problem darstellen. Die Anhörung der Kantonalen Behörde für Öffentlichkeit, Datenschutz und Mediation (ÖDSMB) war nicht notwendig, da die Rahmenbedingungen auf nationaler Ebene geregelt sind. Die ÖDSMB wurde über die Entscheidung des Staatsrates informiert.

5. *Wie lange dauert die zwischen dem Staat Freiburg und SwissSign unterzeichnete Vereinbarung?*

Der Vertrag ist auf fünf Jahre angelegt, von 2021 bis 2025. Dieses Datum entspricht dem angenommenen Zeitpunkt des Inkrafttretens des künftigen e-ID-Gesetzes des Bundes. Falls erforderlich, wird es dem Staatsrat daher möglich sein, seine Strategie zu diesem Zeitpunkt zu überdenken.

6. *Wie hoch sind die jährlichen Kosten, die sich aus dem Vertrag mit SwissSign für den Staat Freiburg ergeben?*

Die jährlichen Kosten hängen von der Anzahl Benutzerinnen und Benutzer ab und werden am Ende des Jahres für das folgende Jahr angepasst. Nach den Prognosen der öffentlichen

Ausschreibung werden sie von 170 000 Franken für 75 000 Benutzerinnen und Benutzer im Jahr 2022 auf 270 000 Franken für 150 000 Benutzerinnen und Benutzer im Jahr 2025 steigen. Im Jahr 2022 sind die Kosten gleich hoch wie für die Vorgängertlösung.

7. *Warum hat der Staatsrat nicht eine ähnliche Lösung bevorzugt, wie sie der Waadtländer Staatsrat für die elektronische Identität gewählt hat?*

Die VaudID-santé, die für das waadtländische EPD verwendet wird, ist eine Konkurrenzlösung zur SwissID. CloudTrust ist ein Produkt der Firma ELCA, das von ELCA gehostet und betrieben wird. Die Identitäten von CloudTrust sind alleiniges Eigentum des Staates Waadt, der sich bis heute weder für ein einheitliches elektronisches Identifikationsmittel noch für ein mit anderen Verwaltungen und der Wirtschaft geteiltes elektronisches Identifikationsmittel entschieden hat. Neben der VaudID-santé existieren mehrere andere elektronische Identifikationsmittel für den Zugang zu den verschiedenen Online-Leistungen des Staates.

Die Kosten für die Entwicklung und Produktionsaufnahme einer ähnlichen Lösung wie der vom Kanton Waadt gewählten sind bei weitem höher und nehmen mehr staatsinterne Ressourcen in Anspruch als die SwissID-Lösung, bei der die Entwicklungs- und Wartungskosten unter den verschiedenen Kunden aufgeteilt werden. Die SwissID-Lösung wurde nach dem öffentlichen Ausschreibungsverfahren, an dem auch ELCA teilgenommen hatte, als wirtschaftlich günstigste Lösung angesehen. Der grosse Kreis der SwissID-Benutzer ist auch ein Garant für Kompetenz und Mittel, um mit den ständig wachsenden Anforderungen an Cybersicherheit und Datenschutz Schritt zu halten.

Der Staatsrat entschied sich aus all den genannten Gründen und um die Ressourcen seiner Ämter auf das Kerngeschäft des Staates – die Erbringung staatlicher Leistungen – zu konzentrieren, für eine marktbasierete Lösung.

8. *Teilt der Staatsrat die Einschätzung, dass eine von Versicherern finanzierte Lösung für die elektronische Identität nicht geeignet ist, das Vertrauen der Bevölkerung zu gewinnen, da diese Versicherer ausdrücklich vom EPDG ausgeschlossen wurden? Wenn nein, wie will er die Bevölkerung davon überzeugen, dass ihre höchstpersönlichen Daten sicher sind?*

Wie bereits erwähnt, gehört SwissSign nicht mehr einem Konsortium aus Schweizer Banken, Versicherungen und ehemaligen Bundesbehörden, sondern ist heute ein 100%-iges Tochterunternehmen der Schweizerischen Post. Deren Infrastruktur und Datenbanken befinden sich vollständig in der Schweiz und erfüllen die strengsten regulatorischen Anforderungen im Bereich der Sicherheit und des Datenschutzes. Als TSP (Trust Service Provider) wird die SwissSign AG

mehrmals pro Jahr geprüft, was eine Verbesserung gegenüber der Situation vor der Migration darstellt.

Im Gegensatz zu dem, was in der obigen Frage zum Ausdruck kommt, ist die SwissID in ihrer für das elektronische Patientendossier vorgesehenen Version eine EPDG-zertifizierte Lösung. Die Benutzerinnen und Benutzer des Kantons Freiburg und der gesamten Stammgemeinschaft CARA können sich mit der SwissID identifizieren, um sich in ihr EPD einzuloggen.

9. *Beabsichtigt der Staatsrat, in Zusammenarbeit mit den anderen Mitgliedern, die der Stammgemeinschaft CARA angehören, ein spezifisches Identifikationsmittel für das EPD vorzusehen? Wenn ja, wann? Wenn nein, warum?*

Aus den oben genannten Gründen ist es nicht vorgesehen, dieses elektronische Identifikationsmittel zu ändern, weder für den virtuellen Schalter noch für das EPD. Dieses Instrument entspricht der Strategie der Regierung für die Online-Leistungen des Staates Freiburg. Diese Lösung wurde auch offiziell von den Kantonen Jura und Wallis für das EPD gewählt.

Den 5. April 2022

Question 2022-CE-55 Bruno Riedo Etat civil de la Singine à Tafers fermé jusqu'au 25.02.2022

Question

Le site de l'état civil du district de la Singine à Tafers doit demeurer fermé de fin janvier 2022 jusqu'au 25 février 2022 en raison d'un manque de personnel. Pendant cette période, les tâches seront reprises par le site de Fribourg, mais ne pourront pas être effectuées dans les délais habituels. Pour les personnes concernées du district de la Singine, cette situation est très compliquée, agaçante et incompréhensible.

En particulier pour les familles concernées par les décès, les délais de traitement des autorisations, sont désormais plus longs et peuvent entraîner des retards désagréables, ce qui augmente d'autant la souffrance des familles concernées.

1. *Nous nous demandons où les mariages civils seront célébrés pendant la période de fermeture des guichets à Tafers.*
2. *Est-ce que toutes les possibilités, comme par exemple le recours à des collaborateurs des districts voisins du Lac ou de la Sarine ou le recrutement à court terme de collaborateurs retraités ont-elles été examinées, afin que le bureau de l'état civil de Tafers puisse rester ouvert au moins pour ces affaires importantes?*

Le 11 février 2022

Réponse du Conseil d'Etat

Evolution de l'état civil fribourgeois

Les questions posées par le député Bruno Riedo ciblent le seul site de l'état civil situé à Tafers. Des réflexions sont toutefois en cours à l'échelle de l'ensemble de l'arrondissement cantonal afin de faire face aux difficultés croissantes qui impactent les activités de l'état civil sur l'ensemble des sites de l'état civil du canton.

La question déposée par le député Bruno Riedo est ainsi l'occasion, pour le Conseil d'Etat, d'exposer l'organisation actuelle de l'Office de l'état civil du canton de Fribourg, sa dotation en personnel, et les pistes d'évolution en cours d'examen.

Ces vingt dernières années, l'état civil dans le canton de Fribourg a connu d'importantes mutations, que ce soit au niveau de son organisation (introduction du registre informatisé, passage de 64 arrondissements à 7...) ou de ses prestations (partenariat enregistré, enregistrement des changements de sexes, augmentation des actes concernant des personnes étrangères...). Durant cette période, et alors que la population fribourgeoise augmentait d'environ 30%, les effectifs de l'état civil sont restés quasiment stables, passant de 15,3 EPT d'officiers et officière d'état civil en 2003 (auxquels s'ajoutaient 4,1 EPT rémunérés sur les crédits forfaitaires) à 16,4 en tout en 2022.

Afin de palier l'augmentation de la population, des tâches et leur complexification, plusieurs mesures ont été prises, en particulier le regroupement des 64 arrondissements en un seul arrondissement distribué sur 7 sites (arrondissement unique). Cette réforme a permis une meilleure répartition de la charge de travail (encore optimisée par la mise en place d'une centrale téléphonique unique), mais a également contribué à une amélioration notable du service à la population, qui peut désormais effectuer ses démarches relatives à l'état civil auprès de n'importe quel site du canton. En parallèle, le SAINEC a fortement développé ses prestations en ligne, permettant à Fribourg d'être par exemple le premier canton à délivrer des actes d'état civil authentiques électroniques en 2019.

Situation de l'état civil cantonal fribourgeois depuis janvier 2022

Malgré les mesures prises, l'état civil cantonal se trouve actuellement dans certains de ses sept sites, dont Tafers, en situation de flux tendu en raison d'une part de l'augmentation de la population, de plusieurs départs à la retraite consécutif à la réforme du plan de prévoyance de la Caisse de pension et de difficultés à recruter rapidement du personnel formé. Il n'existe en effet aucune «école d'officier ou officière d'état civil», la formation s'effectuant en emploi, sur environ deux ans. La concurrence intercantonale est par ailleurs vive, et a incité le

SAINEC, avec l'appui de la DIAF, a entamé des réflexions sur la rémunération des officiers et officières de l'état civil.

Les difficultés consécutives à ce manque de personnel sont considérablement amplifiées par la répartition sur sept sites, rendant chacun d'entre eux particulièrement vulnérable à une absence (malade, congé maternité...) ou une vacance de poste.

Réponses aux questions

Force est de constater que l'organisation actuelle de l'Office de l'état civil fribourgeois en sept sites semble atteindre ses limites. Outre les mesures ponctuelles déjà prises ou à l'étude, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il conviendrait d'examiner l'option d'une concentration du nombre de sites de l'état civil dans le canton, tout en gardant des guichets et des salles de mariages dans tous les districts. A noter que confronté à une situation similaire, le canton de Vaud a décidé à la fin de l'année dernière de réunir l'entier de son état civil cantonal sur un seul site, à Lausanne; une telle solution n'est pas envisagée dans le canton de Fribourg.

Cela étant précisé, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées:

1. *Nous nous demandons où les mariages civils seront célébrés pendant la période de fermeture des guichets à Tafers.*

La fermeture des guichets de Tafers n'a aucune influence sur l'endroit où se déroulent les cérémonies de mariage, celles-ci continuant à se tenir dans les salles habituelles. Seules quelques personnes ont été redirigées vers une autre salle, avec leur accord, pour des raisons logistiques.

Il convient par ailleurs de rappeler que, depuis 2016 et la création d'un arrondissement unique, toutes les démarches relevant de l'état civil peuvent être réalisées indifféremment dans l'un ou l'autre des sites du territoire cantonal.

2. *Est-ce que toutes les possibilités, comme par exemple le recours à des collaborateurs des districts voisins du Lac ou de la Sarine ou le recrutement à court terme de collaborateurs retraités ont-elles été examinées, afin que le bureau de l'état civil de Tafers puisse rester ouvert au moins pour ces affaires importantes?*

Comme indiqué ci-dessus, la situation des effectifs de l'ensemble des sites de l'état civil est tendue, malgré l'engagement sans faille des officières et officiers en fonction. En l'occurrence, trois congés maternité ont concerné presque simultanément trois officières d'état civil de langue allemande. Des roades entre sites auraient ainsi entraîné des fermetures ponctuelles dans d'autres sites, rendant par ailleurs difficile une communication claire des horaires d'ouverture de chaque guichet. En l'absence des officières d'état civil chargées du site de Tafers (l'une en congé maternité, l'autre engagée dans le canton de Berne au terme de sa formation), une fermeture temporaire a donc dû être décidée, tout en rappelant que l'ensemble des

opérations de l'état civil peuvent être réalisées exactement de la même manière dans chacun des sites.

La solution de rappeler l'officière de l'état civil basée à Tafers et partie en retraite fin 2021 a également été examinée. La personne concernée a toutefois renoncé à interrompre sa retraite.

Le 12 avril 2022

Anfrage 2022-CE-55 Bruno Riedo Zivilstandsamt des Sensebezirks in Tafers bis 25.02.2022 geschlossen

Anfrage

Das Zivilstandsamt des Sensebezirks in Tafers muss aufgrund von Personal-Mangel ab Ende Januar 2022 bis zum 25. Februar 2022 geschlossen bleiben. Die Aufgaben werden in dieser Zeit vom Büro in Freiburg übernommen, können jedoch nicht in der gewohnten Abwicklungszeit erfolgen. Dies ist für die betroffenen Menschen im Sensebezirk sehr umständlich, ärgerlich und nicht verständlich.

Insbesondere für die betroffenen Familien bei Todesfällen können die nun längeren Behandlungsfristen für die Bewilligungen zu unangenehmen Verzögerungen führen, was das Leid der betroffenen Familien noch zusätzlich erhöht.

1. *Wir stellen uns die Frage, wo die zivilen Trauungen in der Zeit der geschlossenen Schalter in Tafers stattfinden.*
2. *Wurden alle Möglichkeiten, wie beispielsweise der Einsatz von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern aus den benachbarten Bezirken See oder Saane oder eine kurzfristige Rekrutierung von pensionierten Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern, geprüft, damit das Zivilstandsamt in Tafers wenigstens für diese wichtigen Angelegenheiten geöffnet bleiben könnte?*

Den 11. Februar 2022

Antwort des Staatsrats

Entwicklung des Freiburger Zivilstandswesens

Die von Grossrat Bruno Riedo aufgeworfenen Fragen betreffen ausschliesslich den Standort Tafers des kantonalen Zivilstandsamts. Es sind jedoch Überlegungen für den ganzen kantonalen Zivilstandskreis im Gang, um den zunehmenden Schwierigkeiten entgegenzutreten, die die Tätigkeiten des Zivilstandswesens an allen Standorten im Kanton beeinträchtigen.

Der Staatsrat nimmt daher die von Grossrat Bruno Riedo eingereichte Anfrage zum Anlass, die aktuelle Organisation des Zivilstandsamts des Kantons Freiburg, seine Personal-

ausstattung und die möglichen zukünftigen Entwicklungen zu erläutern.

In den vergangenen zwanzig Jahren hat das Zivilstandswesen im Kanton Freiburg einen bedeutenden Wandel erfahren, sowohl im Bereich seiner Organisation (Einführung des elektronischen Registers, Umstellung von 64 auf 7 Zivilstandskreise...) als auch seiner Leistungen (eingetragene Partnerschaften, Eintragung von Geschlechtsänderungen, Zunahme der Urkunden, die Personen ausländischer Nationalität betreffen...). In dieser Zeit, und während die freiburgische Bevölkerung um rund 30% wuchs, blieb die Personalausstattung der Zivilstandsämter mehr oder weniger stabil. Sie stieg von 15,3 VZÄ Zivilstandsbeamtinnen und Zivilstandsbeamten im Jahr 2003 (dazu kamen 4,1 VZÄ, die über Pauschalbeträge entlohnt wurden) auf insgesamt 16,4 im Jahr 2022.

Um das Bevölkerungswachstum, die steigende Anzahl der Aufgaben und ihre zunehmende Komplexität abzufedern, wurden mehrere Massnahmen ergriffen, insbesondere die Zusammenlegung der 64 Zivilstandskreise auf einen Kreis mit 7 Standorten (einziger Amtskreis). Diese Reform ermöglichte eine bessere Verteilung der Arbeitsbelastung (die durch die Einrichtung einer einzigen Telefonzentrale weiter verbessert wurde), trug jedoch auch zu einer merklichen Verbesserung der Dienstleistungen für die Bevölkerung bei, die nun ihre Zivilstandsvorgänge an einem beliebigen Standort des Zivilstandsamts auf dem Kantonsgebiet vornehmen kann. Parallel dazu hat das IAEZA seine Online-Leistungen stark ausgebaut. So war beispielsweise Freiburg im Jahr 2019 der erste Kanton, der elektronische öffentliche Zivilstandsurkunden ausstellte.

Situation des kantonalen Zivilstandswesens seit Januar 2022

Trotz der ergriffenen Massnahmen befindet sich das kantonale Zivilstandsamt an einigen seiner Standorte, darunter in Tafers, in einer Just-in-time-Situation. Gründe dafür sind die Zunahme der Bevölkerung, mehrere Pensionierungen aufgrund der Reform des Vorsorgeplans der Pensionskasse und Schwierigkeiten, rasch ausgebildetes Personal zu rekrutieren. Es gibt in der Tat keine «Schule» für Zivilstandsbeamtinnen und -beamte, d. h. die Ausbildung erfolgt berufsbegleitend während rund zwei Jahren. Im Übrigen gibt es einen starken interkantonalen Wettbewerb, was das IAEZA, mit der Unterstützung der ILFD, dazu veranlasst hat, Überlegungen zur Entlohnung der Zivilstandsbeamtinnen und Zivilstandsbeamten aufzunehmen.

Die Schwierigkeiten aufgrund dieses Personalmangels werden durch die Verteilung auf sieben Standorte erheblich verstärkt, was jeden Standort besonders anfällig macht für Absenzen (Krankheit, Mutterschaftsurlaub...) oder vakante Stellen.

Beantwortung der Fragen

Es muss festgestellt werden, dass die gegenwärtige Organisation des Freiburger Zivilstandsamts mit der Aufteilung in sieben Standorte ihre Grenzen zu erreichen scheint. Neben den punktuellen Massnahmen, die bereits ergriffen wurden oder derzeit geprüft werden, ist der Staatsrat der Ansicht, dass eine Konzentration der Anzahl Zivilstandsstandorte im Kanton bei gleichzeitiger Beibehaltung von Schaltern und Trauungslokalen in allen Bezirken geprüft werden müsste. Der Kanton Waadt sah sich mit einer vergleichbaren Situation konfrontiert und hat deshalb Ende letzten Jahres beschlossen, das kantonale Zivilstandswesen an einem einzigen Standort, in Lausanne, zusammenzulegen. Eine solche Lösung wird für den Kanton Freiburg jedoch nicht in Betracht gezogen.

Der Staatsrat beantwortet die Fragen daher wie folgt:

1. *Wir stellen uns die Frage, wo die zivilen Trauungen in der Zeit der geschlossenen Schalter in Tafers stattfinden.*

Die Schliessung des Schalters in Tafers hatte keinen Einfluss auf den Ort, wo die zivilen Trauungen stattfanden. Diese finden weiterhin in den üblichen Räumlichkeiten statt. Nur einige wenige Personen wurden aus logistischen Gründen und mit ihrem Einverständnis einem anderen Trauungsort zugewiesen.

Es sei im Übrigen daran erinnert, dass seit 2016 und der Schaffung des einzigen Amtskreises alle Vorgänge, die in die Zuständigkeit des Zivilstandswesens fallen, an einem beliebigen Standort des Zivilstandsamts auf dem Kantonsgebiet vorgenommen werden können.

2. *Wurden alle Möglichkeiten, wie beispielsweise der Einsatz von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern aus den benachbarten Bezirken See oder Saane oder eine kurzfristige Rekrutierung von pensionierten Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern, geprüft, damit das Zivilstandsamt in Tafers wenigstens für diese wichtigen Angelegenheiten geöffnet bleiben könnte?*

Wie bereits weiter oben erwähnt, ist die Situation des Personalbestands an allen Standorten des Zivilstandsamts angespannt, trotz des grossen Einsatzes der amtierenden Zivilstandsbeamtinnen und -beamten. In vorliegendem Fall betrafen die drei erwähnten Mutterschaftsurlaube drei deutschsprachige Zivilstandsbeamtinnen. Rochaden zwischen den Standorten hätten punktuelle Schliessungen anderer Standorte nach sich gezogen, was eine klare Kommunikation der Öffnungszeiten der einzelnen Schalter erschwert hätte. Aufgrund der Abwesenheiten der für den Standort Tafers zuständigen Zivilstandsbeamtinnen (wegen Mutterschaftsurlaub bzw. Annahme einer Stelle im Kanton Bern nach Abschluss der Ausbildung) musste eine temporäre Schliessung beschlossen werden. Es sei jedoch daran erinnert, dass alle Zivilstandsvor-

gänge auf die genau gleiche Art und Weise an allen Standorten vorgenommen werden können.

Die Lösung, die in Tafers stationierte Zivilstandsbeamtin, die Ende 2021 pensioniert worden war, um eine befristete Stellvertretung zu bitten, war ebenfalls geprüft worden. Die betreffende Person wollte jedoch ihren Ruhestand nicht unterbrechen.

Den 12. April 2022

Question 2022-CE-71 Catherine Esseiva Décisions du Conseil fédéral sur les négociations avec l'UE: qu'en est-il des intérêts et de l'avenir du canton face au statu quo? Initiation d'une table ronde pour des mesures d'avenir?

Question

L'Union européenne (UE) est le partenaire central de la politique étrangère de la Suisse pour presque tous les thèmes géopolitiques: économie, recherche, sécurité, énergie, environnement, protection du climat, etc.

Notre position est au cœur de l'Europe et par conséquent notre collaboration est indispensable pour que notre pays poursuive son évolution et garde son attractivité, dans les défis de ces prochaines décennies.

Conformément à l'article 55 de la Constitution fédérale, les cantons participent à la préparation des décisions des politiques extérieures quant à leurs intérêts essentiels. Dans ce cadre, la Confédération est tenue d'informer les cantons en temps utile et de manière détaillée et de prendre en compte toute décision affectant leurs compétences. Après la brusque interruption des négociations sur l'accord institutionnel avec l'Union européenne, force est de constater que les intérêts communs de la Confédération et des cantons ne sont pas clairs.

Par la décision du Conseil fédéral de ne pas poursuivre les négociations sur un accord-cadre, notre canton est également touché dans l'ensemble de ses activités. La place financière, les secteurs de l'électricité, les branches mécaniques, le secteur alimentaire ou les technologiques médicales sont en effet les premiers à bénéficier des relations avec l'UE, alors que les effets négatifs quant à la coordination des programmes de recherche au sein des hautes écoles et des universités se sont déjà fait entendre.

L'implication du Conseil d'Etat étant indispensable pour continuer à défendre les intérêts et l'avenir du canton, dans le cadre des négociations sur un accord-cadre et face au statu quo; nous lui demandons de répondre aux questions suivantes:

1. *Dans quelle mesure le Conseil d'Etat a-t-il été consulté avant la décision stratégique du Conseil fédéral d'interrompre les négociations?*
2. *Dans quelle mesure le Conseil d'Etat a-t-il pu défendre les intérêts de notre canton directement auprès du Conseil fédéral?*
3. *Comment le Conseil d'Etat s'est-il engagé dans le cadre de la Conférence des cantons pour garantir un cadre stable aux relations Suisse-UE?*
4. *Comment le Conseil d'Etat s'impliquera-t-il à l'avenir et comment peut-il assurer les intérêts du canton face aux actions du Conseil fédéral?*
5. *Dans le domaine de la recherche, quelles sont les intentions et les mesures du Conseil d'Etat face à la coordination avec d'autres cantons?*
6. *En vue d'une collaboration fiable et durable de la Suisse avec l'UE, liée à l'avenir de chaque canton: est-il envisageable pour le Conseil d'Etat qu'il se coordonne avec ses homologues cantonaux «autour d'une table ronde spécifique», afin de reprendre les discussions et ne pas laisser le statu quo s'installer?*
7. *Cette «table ronde spécifique» serait l'occasion d'élaborer avec les cantons et la Confédération, «des mesures d'avenir» pour les relations avec l'UE; ces mesures sont-elles envisageables? Dans quel délai?*

Le 24 février 2022

Réponse du Conseil d'Etat

L'abandon de l'accord cadre Suisse-UE a produit des multiples incidences dans des nombreux domaines (électricité, agriculture, transports, culture, libre circulation des personnes, recherche scientifique, formation, accès au marché commun, etc.).

L'UE représente pour le canton de Fribourg un marché d'exportation et d'importation critique. A titre d'exemple, parmi les 4 destinations d'exportation les plus importantes du canton, on compte 3 pays de l'UE (France, Allemagne et Italie). Une analyse détaillée des exportations non-polarisantes effectuée dans le cadre de la stratégie globale et coordonnée du développement économique a été effectuée (voir Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur postulat 2016-GC-12 Fellmann Sabrina/Dietrich Laurent – Stratégie globale et coordonnée du développement économique, spécifiquement sur la question de l'implantation des entreprises dans le canton, p.11, publié sous <http://www.parlinfo.fr.ch> et rend compte de l'importance de ce(s) marché(s) pour nos entreprises.

S'agissant du programme-cadre de recherche scientifique Horizon Europe, le statut de la Suisse a été fortement rétro-

gradé, celle-ci n'ayant plus qu'un statut d'Etat tiers. Avec ce statut, la participation n'est possible que dans certains cas précis et limités. L'ordonnance 420.126 relative aux mesures concernant la participation de la Suisse aux programmes de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation permet au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) de financer dans certaines conditions la participation des chercheuses et chercheurs suisses des milieux académiques et des entreprises, notamment si les demandes de subsides sont évaluées, ainsi que de créer des mesures nationales extraordinaires là où le SEFRI l'estime nécessaire. Cependant, même si la Confédération compensait entièrement les subventions perdues auprès de l'Union européenne, elle ne pourrait pas remplacer la perte des réseaux de collaboration, la stimulation et la reconnaissance scientifiques qui l'accompagne.

Le fait de ne plus participer à des consortiums de recherches européens, même si ceux-ci entraînent un impact financier très limité, rend effectivement des entreprises fribourgeoises inéligibles à des contrats lucratifs.

Par ailleurs, la non-participation au programme de mobilité estudiantine «Erasmus+» se répercute négativement sur la visibilité des hautes écoles suisses dans l'espace européen de formation ainsi que sur leur internationalisation, en particulier pour les hautes écoles spécialisées (HES) qui ne disposent pas encore d'un réseau international comparable aux hautes écoles universitaires (HEU) et aux écoles polytechniques fédérales (EPF) en raison de leur plus jeune âge. Cela se traduira à terme par une perte d'attractivité de ces institutions.

Cela dit, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions de la députée Esseiva:

1. *Dans quelle mesure le Conseil d'Etat a-t-il été consulté avant la décision stratégique du Conseil fédéral d'interrompre les négociations?*

Le canton de Fribourg n'a pas été consulté avant la décision du Conseil fédéral d'interrompre les négociations avec l'UE. Cet acte est illustratif du dysfonctionnement institutionnel pour ce qui en est des relations entre les cantons et la Confédération sur ce point spécifique.

Il convient par ailleurs de relever que la Conférence des Gouvernements Cantonaux (CdC), qui coordonne les questions de politique européenne au niveau des cantons, n'a pas non plus été consultée. Si les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération (Art. 54 al. 1 de la Constitution fédérale [Cst.; RS 101]), les cantons doivent être associés à la préparation des décisions de politique extérieure qui les impactent, informés en temps utile et consultés (Art. 55 Cst.).

2. *Dans quelle mesure le Conseil d'Etat a-t-il pu défendre les intérêts de notre canton directement auprès du Conseil fédéral?*

Très concrètement, le canton de Fribourg a été confronté à la problématique, notamment en relation avec l'arrivée à échéance de plus d'une centaine d'accords de reconnaissance mutuelle, touchant aux rapports entre la Suisse et l'UE. Ainsi, de concert avec deux autres cantons, le Conseil d'Etat a très rapidement alerté la Confédération, par courrier adressé au Conseil fédéral, de l'existence d'un cas concret concernant une grande entreprise de dispositifs médicaux, laquelle craignait une dégradation de l'accès de la Suisse au marché d'exportation européen, avec des impacts tant économiques que sanitaires. Cette intervention a d'ailleurs permis à la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) d'être rendue attentive à la question et d'intervenir elle-même auprès du Conseil fédéral. Par la suite, un suivi de cas concrets a été mis en place, ainsi qu'une plateforme d'échanges, de communication et d'informations réguliers avec les instances fédérales concernées, notamment dans le cadre du comité de la CDEP qui rencontre de manière régulière le Conseiller fédéral en charge de l'économie et les hauts cadres de la Confédération.

S'agissant des domaines de la recherche scientifique et de la mobilité étudiante, le canton de Fribourg s'est associé aux interventions de la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'instruction publique (CDIP) et de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP); il s'est exprimé également dans le cadre de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et par le biais d'une lettre du Comité gouvernemental de la HES-SO au Président de la Confédération. De plus, les conséquences déjà ressenties dans les hautes écoles fribourgeoises ont été récoltées et transmises directement au SEFRI, dans le but de démontrer les effets négatifs directs pour les hautes écoles. Il est prévu une coordination au niveau national pour pouvoir documenter de façon globale, transversale et comparable la situation de la recherche dans les hautes écoles afin de poursuivre ce travail de sensibilisation.

3. *Comment le Conseil d'Etat s'est-il engagé dans le cadre de la Conférence des cantons pour garantir un cadre stable aux relations Suisse-UE?*

Le Conseil d'Etat s'est engagé tant auprès de la CdC que de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) au sujet des relations Suisse-UE. Suite à la visite du 23 avril 2021 à Bruxelles du Président de la Confédération, la CdC a été informée des résultats des discussions sur lesquels les cantons ont été invités à se prononcer. Le Secrétariat général de la CdC a consulté les cantons entre le 29 avril et le 10 mai 2021. La CGSO a adopté une prise de position commune à laquelle le Conseil d'Etat a souscrit. Il a également fait part de sa position directement à la CdC et notamment au sujet de son inquiétude de voir les accords bilatéraux s'éroder progressivement. La CdC a ensuite transmis la position des cantons au Conseil fédéral.

Le Secrétariat de la Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) collecte au moyen de cas concrets les conséquences de l'arrêt des négociations sur l'accord-cadre institutionnel pour l'économie et le monde de la recherche en Suisse occidentale. Ceci est fait par la mise à jour périodique des cas répertoriés pas les différents services de l'économie de la CDEP-SO.

Comme relevé ci-dessus et s'agissant des domaines de la recherche scientifique et de la mobilité étudiante, le canton de Fribourg s'est associé aux interventions des diverses conférences nationales et régionales (CDIP; CIIP; CSHE).

4. *Comment le Conseil d'Etat s'impliquera-t-il à l'avenir et comment peut-il assurer les intérêts du canton face aux actions du Conseil fédéral?*

Le Conseil d'Etat continue à s'impliquer au sein des conférences gouvernementales CdC et CGSO, dans lesquelles le dossier européen est suivi avec beaucoup d'attention. A ce titre, la CGSO organise à intervalles réguliers un voyage à Bruxelles afin de rencontrer des acteurs européens et suisses et défendre le point de vue des cantons. Le dernier en date a eu lieu en 2019, en présence du Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, ainsi du Directeur des finances.

Le Conseil d'Etat communique régulièrement à l'ensemble de la délégation aux chambres fédérales sur l'état du dossier et du monitoring effectué (p. ex par des notes récapitulatives régulières). De même, le Conseil d'Etat rappelle systématiquement et à chaque échange avec le Conseil fédéral la nécessité de fixer rapidement un cadre stable dans les relations avec l'UE.

5. *Dans le domaine de la recherche, quelles sont les intentions et les mesures du Conseil d'Etat face à la coordination avec d'autres cantons?*

Des cas concrets ont été collectés et remontés concernant les conséquences tangibles de l'abandon de l'accord-cadre avec l'UE. Une coordination active avec la CDEP-SO, la CDIP, la CIIP et la CSHE a été mise en place pour analyser les conséquences et les mesures à adopter concernant les points suivants entre autres:

- > La perte de leadership de projets et/ou exclusion de divers programmes;
- > La réduction considérable de l'influence sur la conception des réseaux de recherche;
- > Le départ de chercheurs vers l'étranger (suppression du programme de bourses);
- > Des difficultés grandissantes à recruter les meilleurs chercheurs.

Parallèlement, les conséquences déjà ressenties dans les hautes écoles fribourgeoises ont été récoltées et transmises directement au SEFRI, dans le but de démontrer les effets négatifs directs pour les hautes écoles.

6. *En vue d'une collaboration fiable et durable de la Suisse avec l'UE, liée à l'avenir de chaque canton: est-il envisageable pour le Conseil d'Etat qu'il se coordonne avec ses homologues cantonaux «autour d'une table ronde spécifique», afin de reprendre les discussions et ne pas laisser le statu quo s'installer?*

Il existe au sein de la CdC une Commission Europe, présidée par le Conseiller d'Etat du canton du Jura. Cette dernière a été réorganisée lors de l'assemblée plénière du 23 septembre 2021. Elle a notamment pour mandat de préparer un nouvel état des lieux de la politique européenne, le dernier datant de 2010. La Commission informe de manière régulière l'assemblée plénière de l'avancée des travaux. Le Conseil d'Etat discute aussi régulièrement des relations Suisse-UE au sein de la CGSO.

Il est préférable de continuer à mobiliser les structures existantes. Les interactions au sein de la CDEP, de la CDIP, de la CIIP et de la CSHE sont efficaces, tout comme le travail de relais des différentes prises de position et des cas répertoriés à la suite de l'abandon de l'accord-cadre avec l'UE.

7. *Cette «table ronde spécifique» serait l'occasion d'élaborer avec les cantons et la Confédération, «des mesures d'avenir» pour les relations avec l'UE; ces mesures sont-elles envisageables? Dans quel délai?*

Le Conseil d'Etat s'en réfère à sa réponse à la question 6, ci-dessus, et juge préférable de continuer à mobiliser les structures existantes.

Le 12 avril 2022

—

Anfrage 2022-CE-71 Catherine Esseiva Beschlüsse des Bundesrates zu den Verhandlungen mit der EU: Wie steht es angesichts des Status Quo um die Interessen und die Zukunft des Kantons? Einführung eines Runden Tisches für zukunftsweisende Massnahmen?

Anfrage

Die Europäische Union (EU) ist, bei fast allen geopolitischen Themen, der zentrale Partner der Schweizer Aussenpolitik: Wirtschaft, Forschung, Sicherheit, Energie, Umwelt, Klimaschutz usw.

Unsere Lage ist im Herzen Europas, und daher ist unsere Zusammenarbeit unerlässlich, damit unser Land sich angesichts der Herausforderungen der nächsten Jahrzehnte weiterentwickeln kann und seine Attraktivität behält.

Gemäss Artikel 55 der Bundesverfassung beteiligen sich die Kantone an der Vorbereitung von aussenpolitischen Entscheidungen, die ihre Zuständigkeiten oder ihre wesentlichen Interes-

sen betreffen. In diesem Rahmen ist der Bund verpflichtet, die Kantone rechtzeitig und umfassend zu informieren und alle Entscheide, die ihre Zuständigkeiten berühren, zu berücksichtigen. Nach dem abrupten Abbruch der Verhandlungen über das institutionelle Rahmenabkommen mit der Europäischen Union muss festgestellt werden, dass die gemeinsamen Interessen von Bund und Kantonen unklar sind.

Durch den Entscheid des Bundesrates, die Verhandlungen über ein Rahmenabkommen nicht fortzusetzen, ist auch unser Kanton in all seinen Aktivitäten betroffen. Der Finanzplatz, die Elektrizitätswirtschaft, der Maschinenbau, die Lebensmittelindustrie und die Medizintechnik sind die ersten, die von den Beziehungen zur EU profitieren, während die negativen Auswirkungen auf die Koordination der Forschungsprogramme an den Hochschulen und Universitäten bereits zu spüren sind.

Die Mitwirkung des Staatsrats ist unerlässlich, um die Interessen und die Zukunft des Kantons im Rahmen der Verhandlungen über ein Rahmenabkommen und angesichts des Status quo weiterhin zu verteidigen; deshalb bitten wir um die Beantwortung der folgenden Fragen:

1. *Inwieweit wurde der Staatsrat vor dem strategischen Entscheid des Bundesrates, die Verhandlungen abubrechen, angehört?*
2. *Inwiefern konnte der Staatsrat die Interessen unseres Kantons direkt beim Bundesrat vertreten?*
3. *Wie hat sich der Staatsrat im Rahmen der Konferenz der Kantonsregierungen dafür eingesetzt, einen stabilen Rahmen für die Beziehungen zwischen der Schweiz und der EU zu gewährleisten?*
4. *Wie wird sich der Staatsrat künftig einbringen, und wie kann er die Interessen des Kantons angesichts der Handlungen des Bundesrats sicherstellen?*
5. *Welche Absichten und Massnahmen verfolgt der Staatsrat bei der Koordination mit anderen Kantonen im Bereich der Forschung?*
6. *Im Hinblick auf eine zuverlässige und dauerhafte Zusammenarbeit der Schweiz mit der EU, die mit der Zukunft jedes einzelnen Kantons verbunden ist: Ist es für den Staatsrat denkbar, dass er sich mit seinen kantonalen Amtskollegen «an einem speziellen Runden Tisch» koordiniert, um die Diskussionen wieder aufzunehmen und den Status quo nicht weiter bestehen zu lassen?*
7. *Dieser «spezielle Runde Tisch» würde Gelegenheit bieten, gemeinsam mit den Kantonen und dem Bund «zukunftsweisende Massnahmen» für Beziehung zur EU zu entwickeln; sind solche Massnahmen denkbar? Innerhalb welcher Frist?*

Den 24. Februar 2022

Antwort des Staatsrats

Die Aufgabe des Rahmenabkommens Schweiz-EU hatte vielfältige Auswirkungen in zahlreichen Bereichen (Elektrizität, Landwirtschaft, Verkehr, Kultur, Personenfreizügigkeit, wissenschaftliche Forschung, Bildung, Zugang zum gemeinsamen Markt usw.).

Die EU stellt für den Kanton Freiburg ein kritischer Export- und Importmarkt dar. Beispielsweise befinden sich unter den vier wichtigsten Exportdestinationen des Kantons drei EU-Länder (Frankreich, Deutschland und Italien). Im Rahmen der globalen und koordinierten Strategie der Wirtschaftsförderung wurde eine detaillierte Analyse der nicht polarisierenden Exporte durchgeführt (siehe Bericht des Staatsrats an den Grossen Rat zum Postulat 2016-GC-12 Fellmann Sabrina/Dietrich Laurent – Globale und koordinierte Wirtschaftsstrategie, insbesondere in Bezug auf die Niederlassung von Unternehmen im Kanton Freiburg, S. 48, veröffentlicht unter <http://www.parlinfo.fr.ch> und gibt Aufschluss über die Bedeutung dieses Marktes/dieser Märkte für unsere Unternehmen.

Beim Rahmenprogramm für wissenschaftliche Forschung Horizon Europe wurde der Status der Schweiz stark herabgestuft, und sie hat nur noch den Status eines Drittstaates. Mit diesem Status ist eine Teilnahme daran nur in bestimmten, begrenzten Fällen möglich. Die Verordnung 420.126 über Massnahmen zur Beteiligung der Schweiz an den Forschungs- und Innovationsprogrammen der Europäischen Union ermöglicht es dem Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI), unter bestimmten Voraussetzungen die Teilnahme von Schweizer Forschenden aus dem akademischen Bereich und aus Unternehmen zu finanzieren, insbesondere wenn die Beitragsgesuche evaluiert werden, sowie ausserordentliche nationale Massnahmen zu schaffen, wo das SBFI dies für notwendig erachtet. Doch selbst wenn der Bund die verlorenen Subventionen bei der Europäischen Union vollständig ausgleichen würde, könnte er den damit einhergehenden Verlust an Kooperationsnetzwerken, wissenschaftlicher Stimulation und Anerkennung nicht ersetzen.

Die Tatsache, dass Unternehmen im Kanton Freiburg nicht mehr an europäischen Forschungskonsortien teilnehmen können, auch wenn diese nur sehr geringe finanzielle Auswirkungen haben, führt dazu, dass sie nicht mehr für lukrative Verträge in Frage kommen.

Zudem wirkt sich die Nichtteilnahme am studentischen Mobilitätsprogramm «Erasmus+» negativ auf die Sichtbarkeit der Schweizer Hochschulen im europäischen Bildungsraum sowie auf ihre Internationalisierung aus. Dies gilt insbesondere für die Fachhochschulen (FH), die aufgrund ihres jüngeren Alters noch nicht über ein internationales Netz-

werk verfügen, das mit den universitären Hochschulen (UH) und den Eidgenössischen Technischen Hochschulen (ETH) vergleichbar ist. Das wird letztlich dazu führen, dass diese Institutionen an Attraktivität verlieren.

Nach diesen Vorbemerkungen beantwortet der Staatsrat die Fragen von Grossrätin Esseiva wie folgt:

1. *Inwieweit wurde der Staatsrat vor dem strategischen Entscheid des Bundesrates, die Verhandlungen abubrechen, angehört?*

Der Kanton Freiburg wurde vor dem Entscheid des Bundesrats, die Verhandlungen mit der EU abubrechen, nicht angehört. Diese Handlungsweise ist bezeichnend für die institutionelle Dysfunktionalität in den Beziehungen zwischen den Kantonen und dem Bund in diesem spezifischen Punkt.

Darüber hinaus ist anzumerken, dass auch die Konferenz der Kantonsregierungen (KdK), die europapolitische Fragen auf Kantonsebene koordiniert, auch nicht angehört wurde. Obwohl die auswärtigen Angelegenheiten Sache des Bundes sind (Art. 54 Abs. 1 der Bundesverfassung [BV; SR 101]), müssen die Kantone an der Vorbereitung aussenpolitischer Entscheide, die sie betreffen, beteiligt, rechtzeitig informiert und angehört werden (Art. 55 BV).

2. *Inwiefern konnte der Staatsrat die Interessen unseres Kantons direkt beim Bundesrat vertreten?*

Der Kanton Freiburg wurde ganz konkret mit der Problematik, insbesondere im Zusammenhang mit dem Auslaufen von über hundert Abkommen über die gegenseitige Anerkennung, konfrontiert, welche die Beziehungen zwischen der Schweiz und der EU betreffen. So alarmierte der Staatsrat zusammen mit zwei anderen Kantonen in einem Schreiben an den Bundesrat sehr rasch den Bund über einen konkreten Fall, der ein grosses Unternehmen für Medizinprodukte betraf, das eine Verschlechterung des Zugangs der Schweiz zum europäischen Exportmarkt befürchtete, was sowohl wirtschaftliche als auch gesundheitliche Auswirkungen hätte. Diese Intervention führte übrigens dazu, dass die Konferenz kantonaler Volkswirtschaftsdirektorinnen und Volkswirtschaftsdirektoren (VDK) auf die Frage aufmerksam wurde und selbst beim Bundesrat intervenierte. In der Folge wurden Folgemaassnahmen zu konkreten Fällen sowie eine Plattform für den regelmässigen Austausch, die Kommunikation und die Information mit den betreffenden Bundesbehörden eingerichtet, insbesondere im Rahmen des VDK-Vorstands, der sich regelmässig mit dem für Wirtschaft zuständigen Bundesrat und hochrangigen Bundesbehörden trifft.

In den Bereichen wissenschaftliche Forschung und studentische Mobilität schloss sich der Kanton Freiburg den Interventionen der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) und der Interkantonalen Erziehungsdirektorenkonferenz der französischen Schweiz und des

Tessins (CIIP) an; er äusserte sich auch im Rahmen der Schweizerischen Hochschulkonferenz (SHK) und durch einen Brief des Regierungsausschusses der HES-SO an den Bundespräsidenten. Zudem wurden die bereits spürbaren Auswirkungen an den Freiburger Hochschulen gesammelt und direkt an das SBFI weitergeleitet, mit dem Ziel, die direkten negativen Auswirkungen auf die Hochschulen zu belegen. Eine Koordination auf nationaler Ebene ist vorgesehen, um die Forschungssituation an den Hochschulen umfassend, bereichsübergreifend und vergleichbar dokumentieren zu können, damit diese Aufklärungsarbeit fortgesetzt werden kann.

3. *Wie hat sich der Staatsrat im Rahmen der Konferenz der Kantonsregierungen dafür eingesetzt, einen stabilen Rahmen für die Beziehungen zwischen der Schweiz und der EU zu gewährleisten?*

Der Staatsrat hat sich sowohl bei der KdK als auch bei der Westschweizer Regierungskonferenz (WRK) für die Beziehungen Schweiz-EU eingesetzt. Im Anschluss an den Besuch des Bundespräsidenten in Brüssel am 23. April 2021 wurde die KdK über die Ergebnisse der Gespräche informiert, zu denen sich die Kantone äussern sollten. Das Generalsekretariat der KdK führte zwischen dem 29. April und dem 10. Mai 2021 eine Vernehmlassung bei den Kantonen durch. Die WRK verabschiedete eine gemeinsame Stellungnahme, welcher der Staatsrat zustimmte. Er teilte seine Position auch direkt der KdK mit, insbesondere seine Sorge, dass die bilateralen Abkommen allmählich erodieren würden. Die KdK leitete daraufhin die Position der Kantone an den Bundesrat weiter.

Das Sekretariat der Konferenz der Volkswirtschaftsdirektoren der Westschweiz (VDK-WS) stellt anhand konkreter Fälle die Folgen des Abbruchs der Verhandlungen über das institutionelle Rahmenabkommen für die Wirtschaft und die Welt der Forschung in der Westschweiz zusammen. Dies geschieht durch die periodische Aktualisierung der Fälle, die von den verschiedenen für die Volkswirtschaft zuständigen Ämtern der VDK-WS aufgelistet werden.

Wie oben erwähnt, hat sich der Kanton Freiburg in den Bereichen der wissenschaftlichen Forschung und der studentischen Mobilität den Interventionen der verschiedenen nationalen und regionalen Konferenzen (EDK; CIIP; SHK) angeschlossen.

4. *Wie wird sich der Staatsrat künftig einbringen, und wie kann er die Interessen des Kantons angesichts der Handlungen des Bundesrats sicherstellen?*

Der Staatsrat engagiert sich weiterhin in den Regierungskonferenzen KdK und WRK, in denen das Europadossier mit grosser Aufmerksamkeit verfolgt wird. Zu diesem Zweck organisiert die WRK in regelmässigen Abständen eine Reise nach Brüssel, um europäische und schweizerische Akteure zu treffen und den Standpunkt der Kantone zu vertreten. Die letzte fand in Anwesenheit des Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektors und des Finanzdirektors 2019 statt.

Der Staatsrat informiert die gesamte Delegation des Kantons Freiburg in den eidgenössischen Räten regelmässig über den Stand des Dossiers und des durchgeführten Monitorings (z. B. durch regelmässige zusammenfassende Notizen). Ebenso erinnert der Staatsrat systematisch und bei jedem Austausch mit dem Bundesrat an die Notwendigkeit, rasch einen stabilen Rahmen für die Beziehungen mit der EU festzulegen.

5. *Welche Absichten und Massnahmen verfolgt der Staatsrat bei der Koordination mit anderen Kantonen im Bereich der Forschung?*

Es wurden konkrete Fälle gesammelt und weitergeleitet, in denen es um die greifbaren Folgen der Aufgabe des Rahmenabkommens mit der EU ging. Eine aktive Koordination mit der VDK-WS, der EDK, der CIIP und der HSK wurde eingerichtet, um die Auswirkungen und die zu ergreifenden Massnahmen unter anderem in folgenden Punkten zu analysieren:

- > der Verlust der Projektführungen und/oder Ausschluss von verschiedenen Programmen;
- > die deutliche Verringerung des Einflusses auf die Gestaltung von Forschungsnetzwerken;
- > die Abwanderung von Forschenden ins Ausland (Abschaffung des Stipendienprogramms);
- > die zunehmenden Schwierigkeiten, die besten Forschenden zu rekrutieren.

Zudem wurden die bereits spürbaren Auswirkungen an den Freiburger Hochschulen gesammelt und direkt an das SBFI weitergeleitet, mit dem Ziel, die direkten negativen Auswirkungen auf die Hochschulen zu belegen.

6. *Im Hinblick auf eine zuverlässige und dauerhafte Zusammenarbeit der Schweiz mit der EU, die mit der Zukunft jedes einzelnen Kantons verbunden ist: Ist es für den Staatsrat denkbar, dass er sich mit seinen kantonalen Amtskollegen «an einem speziellen Runden Tisch» koordiniert, um die Diskussionen wieder aufzunehmen und den Status quo nicht weiter bestehen zu lassen?*

Innerhalb der KdK gibt es eine Europakommission, die vom zuständigen Staatsrat des Kantons Jura geleitet wird. Diese wurde auf der Plenarversammlung am 23. September 2021 neu organisiert. Sie hat unter anderem das Mandat, eine neue Bestandesaufnahme der EU-Politik vorzubereiten, die letzte stammt aus dem Jahr 2010. Die Kommission informiert die Plenarversammlung regelmässig über den Fortschritt der Arbeit. Der Staatsrat diskutiert die Beziehungen Schweiz-EU auch regelmässig in der WRK.

Es ist besser, weiterhin bestehende Strukturen zu mobilisieren. Die Interaktionen innerhalb der VDK, der EDK, der CIIP und der SHK sind effizient, ebenso wie die Vermittlung der verschiedenen Stellungnahmen und Fälle, die nach dem

Verzicht auf das Rahmenabkommen mit der EU aufgelistet wurden.

7. *Dieser «spezielle Runde Tisch» würde Gelegenheit bieten, gemeinsam mit den Kantonen und dem Bund «zukunftsweisende Massnahmen» für die Beziehung zur EU zu entwickeln; sind solche Massnahmen denkbar? Innerhalb welcher Frist?*

Der Staatsrat verweist auf seine Antwort auf Frage 6 oben und hält es für besser, weiterhin die bestehenden Strukturen zu mobilisieren.

Den 12. April 2022

Question 2022-CE-84 Alizée Rey/ Julia Senti Accueil des Ukrainien-ne-s: quelles sont les mesures concrètes prises par le canton?

Question

Fuyant l'horreur de la guerre, des millions d'Ukrainien-ne-s quittent leur pays. La Suisse et le canton de Fribourg doivent également faire preuve de solidarité face à ce drame humain. De nombreux habitant-e-s du canton se sont déjà annoncés pour accueillir des Ukrainien-ne-s – ce bel élan de solidarité doit être salué et soutenu. Des associations à l'instar de l'association *Osons l'accueil* effectuent dans ce domaine un travail remarquable. Dans *La Liberté* du 8 mars 2022, la Direction de la santé et des affaires sociales annonçait être «en train de faire des démarches pour augmenter le nombre de places dans certaines structures ou trouver de nouvelles structures d'accueil en prévision d'une hausse des arrivées».

Nous posons ainsi les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. *Concrètement, quelles sont les structures dont le nombre de places sera augmenté? Dans quel délai le nombre de places sera-t-il augmenté? S'agit-il de dortoirs ou de chambres individuelles? Y a-t-il des logements prévus dans des abris en sous-sol?*
2. *Cette augmentation du nombre de places permettra-t-elle toujours d'accueillir décemment les réfugié-e-s ukrainien-ne-s? Concrètement, quelles garanties le Conseil d'Etat a-t-il que les structures d'ORS Service AG permettront d'absorber ces arrivées et d'offrir des conditions d'accueil conformes à la dignité humaine? Quel contrôle le Conseil d'Etat entend-il exercer sur les structures d'accueil?*
3. *Selon le Secrétariat d'Etat aux migrations, les cantons peuvent prévoir un dédommagement aux particuliers qui accueillent des Ukrainien-ne-s. Le canton de Fribourg*

prévoit-il un tel dédommagement afin d'inciter les habitant-e-s du canton à ouvrir leur maison? Si oui, que couvrira ce dédommagement? Si non, pourquoi le Conseil d'Etat ne souhaite-t-il pas encourager l'accueil de réfugié-e-s et quelles mesures le Conseil d'Etat prévoit-il pour soutenir les particuliers qui accueillent des Ukrainien-ne-s?

4. *L'association Osons l'accueil a indiqué disposer déjà d'environ 400 places de disponibles. Est-ce que le canton soutient financièrement ou logistiquement cette association? Si oui, comment? Si non, pour quelles raisons le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas pertinent de soutenir une association qui remplit un devoir social qui devrait être assumé par l'Etat?*

Le 10 mars 2022

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Concrètement, quelles sont les structures dont le nombre de places sera augmenté? Dans quel délai le nombre de places sera-t-il augmenté? S'agit-il de dortoirs ou de chambres individuelles? Y a-t-il des logements prévus dans des abris en sous-sol?*
2. *Cette augmentation du nombre de places permettra-t-elle toujours d'accueillir décemment les réfugié-e-s ukrainien-ne-s? Concrètement, quelles garanties le Conseil d'Etat a-t-il que les structures d'ORS Service AG permettront d'absorber ces arrivées et d'offrir des conditions d'accueil conformes à la dignité humaine? Quel contrôle le Conseil d'Etat entend-il exercer sur les structures d'accueil?*
4. *L'association Osons l'accueil a indiqué disposer déjà d'environ 400 places de disponibles. Est-ce que le canton soutient financièrement ou logistiquement cette association? Si oui, comment? Si non, pour quelles raisons le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas pertinent de soutenir une association qui remplit un devoir social qui devrait être assumé par l'Etat?*

Organisation du domaine de l'asile

Le dispositif de l'asile dans le canton de Fribourg, selon l'état de situation au 1^{er} janvier 2022, compte 5 foyers d'hébergement (364 places) et 393 appartements (1382 places) gérés par l'organisation ORS (ORS), entreprise mandatée par le canton pour l'hébergement et l'encadrement des requérants d'asile. Les placements effectués via ORS font l'objet d'une surveillance et d'un contrôle régulier par le Service de l'action sociale. Il est important de relever que, selon la procédure d'asile, les requérant-e-s sont d'abord accueillis dans des Centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA), puis arrivent à Fribourg (le canton se voit attribuer 3,8% des requérant-e-s arrivant en Suisse). Ces personnes sont ensuite placées dans un foyer d'hébergement durant une première phase qui dure environ 3 mois, avec notamment une préscolarisation pour les enfants. Les familles ne sont pas hébergées dans des dortoirs mais des chambres. Cette phase permet aux personnes de se familiariser avec la vie

en Suisse. Elles sont ensuite accueillies dans des appartements pour la 2^e phase. Un foyer avec un encadrement spécifique est consacré aux jeunes non-accompagnés, qui y restent plus que 3 mois dans un but d'intégration scolaire et professionnelle. Les abris PC en sous-sol ne sont utilisés que lors de crises aiguës, lorsque les places font défaut dans les autres structures, comme cela a été le cas en 2015. Ils ne sont en principe pas prévus pour des familles ou des personnes accompagnées d'enfants.

Dans le cadre de l'accueil, ORS collabore également depuis 2015 avec l'association *Osons l'accueil*, un partenariat instauré sous l'égide de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Prévu pour être un appui aux prestations diverses mises sur pied par les institutions publiques ou privées, *Osons l'accueil* est soutenu dans la concrétisation des accueils par la DSAS et ORS. Cette association recherche des familles d'accueil et collabore avec ORS qui met à disposition son secteur social pour le travail administratif ainsi que pour le processus de placement et le suivi. En dehors de la crise, le nombre de personnes placées en familles d'accueil laisse le temps d'organiser les placements de manière structurée, avec des visites aux familles, des entretiens et des rencontres préalables entre personnes accueillies et familles, dans l'objectif de donner les meilleures chances possibles à cet accueil.

Gestion de la crise ukrainienne

Début mars 2022, dès qu'il était prévisible que la Suisse allait accueillir des victimes de la guerre en Ukraine, la DSAS, son Service de l'action sociale (SASoc) et ORS ont lancé des recherches de logements (maisons collectives, foyers d'hébergement et appartements) et réorganisé les places en foyer. Parallèlement, la DSAS a convoqué au début mars déjà l'Etat-major Ulysse (EM Ulysse), constitué dans le cadre de la crise migratoire de 2015 – qui concernait principalement la Syrie, l'Irak et l'Afghanistan. L'EM Ulysse a été organisé en 8 cellules interservices et multi-acteurs. Le Conseil d'Etat a par la suite mis sur pied un OCC, avec 2 états-majors: EM Ulysse et EM Pallas, rassemblant les compétences pour faire face aux défis identifiés comme notamment l'accueil, l'hébergement et l'encadrement des réfugié-e-s, l'école et la formation, le besoin d'évaluation des risques sécuritaires, la protection de la population et l'approvisionnement en biens essentiels.

C'est dans le cadre de l'EM Ulysse que se fait aujourd'hui la recherche de nouvelles possibilités de logements. Dans ce cadre, des négociations avec divers partenaires sont en cours depuis des semaines et le nombre de places d'accueil ne cesse d'évoluer.

L'association *Osons l'accueil* a fait un appel aux familles d'accueil, également début mars, relayé par plusieurs médias.

> Spécificités de la crise ukrainienne

La crise ukrainienne a ceci de particulier que les procédures d'asile usuelles n'ont pas été suivies. Ainsi, au début du mois

de mars, aucun-e ressortissant-e ukrainien-ne n'avait été attribué au canton via des centres fédéraux et le canton n'a pas non plus été sollicité directement par des personnes qui arrivaient sur son territoire.

Soit les personnes arrivaient directement par leurs propres moyens et se rendaient chez des proches ou elles arrivaient via des transports privés (voitures ou bus). Certains organisateurs de transports privés ont placé des ressortissant-e-s ukrainiens dans des familles sans le soutien ni d'*Osons l'accueil* ni d'ORS. Dans ce cadre, il est impossible pour le canton de savoir où ces personnes sont placées et dans quelles conditions. L'expérience a montré que certains de ces accueils n'étaient pas adéquats et il a fallu reloger des personnes.

> Adaptation de la prise en charge dans les familles d'accueil

Suite à son appel à accueillir des ressortissant-e-s ukrainien-ne, *Osons l'accueil* a été rapidement submergée par un nombre exponentiel de demandes. Afin de soulager l'association, il a ainsi été convenu avec le canton qu'*Osons l'accueil* servira principalement de relais pour les familles qui souhaitent accueillir durant cette crise. En revanche, le placement et la totalité de la gestion administrative se fera via ORS, avec la mise en place d'outils et de processus professionnels permettant d'assurer une bonne répartition dans les familles.

Osons l'accueil a reçu à plusieurs reprises depuis 2016 un soutien du canton pour financer son activité, en particulier les rencontres entre les familles accueillantes avec les personnes accueillies. Dans le cadre de la crise ukrainienne, un soutien financier est prévu pour l'organisation notamment au plan régional de réunions avec les familles accueillantes et les personnes accueillies.

L'accueil dans des familles a été privilégié dès le début par le canton, mais sous certaines conditions pour garantir un accueil digne. Des conventions sont systématiquement signées entre ORS et les familles qui ont décidé de s'engager. Pour les personnes vulnérables en particulier et les personnes en situation de handicap, le canton estime qu'une prise en charge dans des structures adéquates est nécessaire. Si l'afflux de personnes devait empêcher la répartition immédiate dans des familles d'accueil, il est prévu que les personnes accueillies soient d'abord acheminées vers des foyers collectifs, pour qu'elles puissent se reposer le temps de leur trouver la solution d'hébergement adéquate.

Le nombre de places pouvant accueillir des ressortissant-e-s ukrainien-en-s évolue chaque jour. **Le canton compte au 1^{er} avril 2022, 1164 places disponibles** (familles d'accueil, Maison de formation et d'intégration de Matran, appartements, maisons collectives et foyers d'hébergement).

3. *Selon le Secrétariat d'Etat aux migrations, les cantons peuvent prévoir un dédommagement aux particuliers qui accueillent des Ukrainien-ne-s. Le canton de Fribourg*

prévoit-il un tel dédommagement afin d'inciter les habitant-e-s du canton à ouvrir leur maison? Si oui, que couvrira ce dédommagement? Si non, pourquoi le Conseil d'Etat ne souhaite-t-il pas encourager l'accueil de réfugié-e-s et quelles mesures le Conseil d'Etat prévoit-il pour soutenir les particuliers qui accueillent des Ukrainien-ne-s?

Un défraiement pour les familles d'accueil qui ont signé une convention avec ORS a déjà été introduit depuis 2015. Une indemnité forfaitaire mensuelle de 150 francs par bénéficiaire adulte est versée aux particuliers pour couvrir les charges locatives (montant versé au pro rata pour les mois non pleins). Ce montant est considéré comme un remboursement de frais et n'est pas soumis aux impôts ni à cotisation sociale (AVS).

En raison de la composition familiale différente des personnes accueillies, la DSAS a décidé d'attribuer 75 francs supplémentaires par enfant accueilli dès 6 ans révolus. Les personnes accueillies qui ont fait la demande du Permis S et qui sont enregistrées auprès d'ORS reçoivent une aide sociale et sont affiliées à la caisse maladie. L'aide matérielle pour les personnes vivant en famille d'accueil est calculée selon le principe d'un forfait qui permet aux bénéficiaires de gérer eux-mêmes l'argent. Le montant forfaitaire de base pour l'entretien est de 395 francs par mois et par personne (jusqu'à 3 personnes, ensuite la somme est dégressive). Elles peuvent ainsi s'arranger avec les familles d'accueil pour les questions de dédommagement de repas.

Le 12 avril 2022

—

Anfrage 2022-CE-84 Alizée Rey/Julia Senti Aufnahme von Ukrainerinnen und Ukrainern: Welche konkreten Massnahmen hat der Kanton ergriffen?

Anfrage

Auf der Flucht vor den Schrecken des Krieges verlassen Millionen von Ukrainerinnen und Ukrainer ihr Land. Auch die Schweiz und der Kanton Freiburg müssen angesichts dieser menschlichen Tragödie Solidarität zeigen. Zahlreiche Einwohnerinnen und Einwohner des Kantons haben sich bereits gemeldet, um Ukrainerinnen und Ukrainer aufzunehmen – dieser erfreuliche Solidaritätsschub ist zu begrüssen und zu unterstützen. Vereine wie «Wagen wir Gastfreundschaft» leisten in diesem Bereich eine hervorragende Arbeit. In der «La Liberté» vom 8. März 2022 kündigte die Direktion für Gesundheit und Soziales an, sie sei dabei, Massnahmen zu ergreifen, um die Anzahl der Plätze in bestimmten Einrichtungen zu erhöhen oder im Hinblick auf einen Anstieg der Ankommenden neue Aufnahmestrukturen zu finden.

Somit stellen wir dem Staatsrat folgende Fragen:

1. *In welchen Einrichtungen soll die Anzahl der Plätze konkret erhöht werden? In welchem Zeitraum wird die Anzahl der Plätze erhöht? Handelt es sich um Schlafsäle oder Einzelzimmer? Sind Unterkünfte in unterirdischen Schutzräumen geplant?*
2. *Wird die erhöhte Platzzahl noch immer eine menschenwürdige Aufnahme der ukrainischen Flüchtlinge zulassen? Welche Garantien hat der Staatsrat konkret, dass die Einrichtungen der ORS Service AG diese Ankünfte bewältigen und menschenwürdige Aufnahmebedingungen bieten können? Wie gedenkt der Staatsrat, die Aufnahmeeinrichtungen zu kontrollieren?*
3. *Laut dem Staatssekretariat für Migration können die Kantone eine Entschädigung für Privatpersonen vorsehen, die Ukrainerinnen und Ukrainer bei sich aufnehmen. Sieht der Kanton Freiburg eine solche Entschädigung vor, um die Kantonsbevölkerung zu ermutigen, ihre Türen zu öffnen? Wenn ja, was wird diese Entschädigung umfassen? Wenn nein, warum will der Staatsrat die Aufnahme von Flüchtlingen nicht fördern, und welche Massnahmen sieht der Staatsrat vor, um Privatpersonen zu unterstützen, die Ukrainerinnen und Ukrainer aufnehmen?*
4. *Der Verein «Wagen wir Gastfreundschaft» hat mitgeteilt, dass er bereits über 400 Plätze bereitstellen kann. Unterstützt der Kanton diesen Verein finanziell oder logistisch? Wenn ja, wie? Wenn nein, warum hält es der Staatsrat nicht für angemessen, einen Verein zu unterstützen, der eine soziale Pflicht erfüllt, die vom Staat wahrgenommen werden müsste?*

Den 10. März 2022

Antwort des Staatsrats

1. *In welchen Einrichtungen soll die Anzahl der Plätze konkret erhöht werden? In welchem Zeitraum wird die Anzahl der Plätze erhöht? Handelt es sich um Schlafsäle oder Einzelzimmer? Sind Unterkünfte in unterirdischen Schutzräumen geplant?*
2. *Wird die erhöhte Platzzahl noch immer eine menschenwürdige Aufnahme der ukrainischen Flüchtlinge zulassen? Welche Garantien hat der Staatsrat konkret, dass die Einrichtungen der ORS Service AG diese Ankünfte bewältigen und menschenwürdige Aufnahmebedingungen bieten können? Wie gedenkt der Staatsrat, die Aufnahmeeinrichtungen zu kontrollieren?*
4. *Der Verein «Wagen wir Gastfreundschaft» hat mitgeteilt, dass er bereits über 400 Plätze bereitstellen kann. Unterstützt der Kanton diesen Verein finanziell oder logistisch? Wenn ja, wie? Wenn nein, warum hält es der Staatsrat nicht für angemessen, einen Verein zu unterstützen, der*

eine soziale Pflicht erfüllt, die vom Staat wahrgenommen werden müsste?

Organisation des Asylbereichs

Das Asyldispositiv des Kantons Freiburg umfasst nach dem Stand am 1. Januar 2022 fünf Wohnheime (364 Plätze) und 393 Wohnungen (1382 Plätze), die von der Organisation ORS (ORS) betrieben werden, ein vom Kanton beauftragtes Unternehmen für die Unterbringung und Betreuung von Asylsuchenden. Die Unterbringungen der ORS werden vom Kantonalen Sozialamt überwacht und regelmässig kontrolliert. Es ist wichtig, darauf hinzuweisen, dass die Asylsuchenden gemäss dem Asylverfahren zunächst in den Bundesasylzentren (BZA) aufgenommen werden und erst dann nach Freiburg kommen (dem Kanton werden 3,8% der in der Schweiz ankommenden Asylsuchenden zugewiesen). Diese Personen werden in einer ersten Phase von rund drei Monaten in einem Wohnheim beherbergt, wo namentlich Kinder eine vorschulische Bildung erhalten. Familien werden nicht in Schlafsälen, sondern in Zimmern untergebracht. Diese Phase ermöglicht es den Personen, sich mit dem Leben in der Schweiz vertraut zu machen. In einer zweiten Phase werden sie in Wohnungen untergebracht. Ein Wohnheim mit besonderer Betreuung ist unbegleiteten Jugendlichen zugedacht, die dort länger als drei Monate bleiben, um sich schulisch und beruflich zu integrieren. Unterirdische Zivilschutzräume werden nur in akuten Krisensituationen genutzt, wenn die Plätze in den anderen Einrichtungen nicht ausreichen, wie dies im Jahr 2015 der Fall war. Sie sind in der Regel jedoch nicht für Familien oder Personen mit Kindern vorgesehen.

Im Rahmen der Aufnahmen von Asylsuchenden arbeitet die ORS seit 2015 auch mit dem Verein «Wagen wir Gastfreundschaft» zusammen, eine Partnerschaft, die unter der Schirmherrschaft der Direktion für Gesundheit und Soziales (GSD) eingerichtet wurde. «Wagen wir Gastfreundschaft» ist als Ergänzung zu den verschiedenen Leistungen vorgesehen, die von öffentlichen oder privaten Einrichtungen angeboten werden, und wird bei der konkreten Ausführung der Aufnahmen von der GSD und der ORS unterstützt. Der Verein sucht Gastfamilien und arbeitet mit der ORS zusammen, die ihre Dienste für die Verwaltungsarbeit sowie für den Vermittlungsprozess und die Nachbetreuung zur Verfügung stellt. In Nicht-Krisenzeiten lässt die Anzahl der in Gastfamilien untergebrachten Personen ausreichend Zeit für eine strukturierte Organisation der Unterbringung, mit Besuchen bei den Familien, Gesprächen und vorgängigen Treffen zwischen den aufgenommenen Personen und den Familien, so dass die jeweilige Aufnahme bestmögliche Chancen hat.

Beginn der Ukrainekrise

Als Anfang März 2022 absehbar war, dass die Schweiz Opfer des Krieges in der Ukraine aufnehmen würde, leiteten die GSD, das Kantonale Sozialamt (KSA) und die ORS eine Suche

nach Unterkünften (Mehrfamilienhäuser, Wohnheime Wohnungen) ein und organisierten die Wohnheimplätze neu. Parallel dazu berief die GSD bereits Anfang März den Krisenstab Ulysse (Stab Ulysse) ein, der im Rahmen der Migrationskrise von 2015 – die hauptsächlich Syrien, den Irak und Afghanistan betraf – gebildet worden war. Der Stab Ulysse ist in acht dienst- und akteursübergreifenden Stellen organisiert. In der Folge richtete der Staatsrat ein KFO mit zwei Stäben ein: der Stab Ulysse und der Stab Pallas, welche die Kompetenzen zur Bewältigung der ermittelten Herausforderungen vereinen, wie namentlich Aufnahme, Unterbringung und Betreuung von Flüchtlingen, Schule und Ausbildung, Beurteilung von Sicherheitsrisiken, Bevölkerungsschutz und Versorgung mit lebenswichtigen Gütern.

Im Rahmen des Stabs Ulysse wird heute nach neuen Unterbringungsmöglichkeiten gesucht. Seit Wochen laufen Verhandlungen mit verschiedenen Partnerinnen und Partnern, und die Zahl der Aufnahmeplätze wächst stetig.

Ebenfalls anfangs März richtete der Verein «Wagen wir Gastfreundschaft» einen Aufruf an Gastfamilien, über den in mehreren Medien berichtet wurde.

> Besonderheiten der Ukrainekrise

Das Besondere an der Ukrainekrise ist, dass die üblichen Asylverfahren nicht eingehalten wurden. So waren dem Kanton Anfang März keine ukrainischen Staatsangehörigen über die Bundeszentren zugewiesen worden. Ausserdem wurde der Kanton auch nicht direkt um Hilfe gebeten von Personen, die im Kanton ankamen.

Entweder kamen die Personen direkt, aus eigener Kraft und mit eigenen Mitteln an und begaben sich zu Verwandten, oder sie wurden mit privaten Transporten (Autos oder Busse) hierhergebracht. Einige Organisatoren von Privattransporten brachten ukrainische Staatsangehörige zu Familien, ohne dass sie dabei durch «Wagen wir Gastfreundschaft» oder ORS unterstützt wurden. Unter diesen Umständen kann der Kanton unmöglich wissen, wo und unter welchen Bedingungen diese Personen untergebracht sind. Die Erfahrung hat gezeigt, dass einige der Unterkünfte nicht angemessen waren und Personen umgesiedelt werden mussten.

> Anpassung der Betreuung in den Gastfamilien

Nach seinem Aufruf, ukrainische Staatsangehörige aufzunehmen, wurde der Verein «Wagen wir Gastfreundschaft» schnell von einer sich exponentiell entwickelnden Anzahl von Anfragen überschwemmt. Zur Entlastung des Vereins wurde mit dem Kanton vereinbart, dass «Wagen wir Gastfreundschaft» in erster Linie die Rolle als Vermittler für potenzielle Gastfamilien einnehmen soll. Die Unterbringung und die gesamte administrative Verwaltung hingegen soll über die ORS erfolgen, unter Einsatz professioneller Instru-

mente und Verfahren, um eine gute Verteilung in den Gastfamilien zu gewährleisten.

Der Verein «Wagen wir Gastfreundschaft» erhielt seit 2016 mehrfach Unterstützung vom Kanton, um seine Aktivitäten zu finanzieren, insbesondere die Treffen zwischen den Gastfamilien und den aufgenommenen Personen. Im Rahmen der Ukraine-Krise ist insbesondere auf regionaler Ebene eine finanzielle Unterstützung für die Organisation von Treffen mit den Gastfamilien und den aufgenommenen Personen vorgesehen.

Der Kanton hat von Anfang an die Aufnahme in Gastfamilien bevorzugt, jedoch unter bestimmten Bedingungen zur Gewährleistung einer menschenwürdigen Aufnahme. Zwischen der ORS und den Familien, die sich für eine Aufnahme entschieden haben, werden systematisch Vereinbarungen unterzeichnet. Insbesondere für verletzte Personen und für Menschen mit Behinderungen hält der Kanton eine Betreuung in geeigneten Strukturen für erforderlich. Sollte der Zustrom von Personen eine sofortige Verteilung auf die Gastfamilien verhindern, ist geplant, die aufgenommenen Personen zunächst in Sammelunterkünften unterzubringen, damit sie sich ausruhen können, bis eine geeignete Unterkunft gefunden ist.

Die Anzahl der Plätze, in denen ukrainische Staatsangehörige aufgenommen werden können, ändert sich täglich. **Am 1. April 2022 verfügte der Kanton über 1164 Plätze** (Gastfamilien, Haus der Bildung und Integration in Matran, Wohnungen, Wohnheime).

3. *Laut dem Staatssekretariat für Migration können die Kantone eine Entschädigung für Privatpersonen vorsehen, die Ukrainerinnen und Ukrainer bei sich aufnehmen. Sieht der Kanton Freiburg eine solche Entschädigung vor, um die Kantonsbevölkerung zu ermutigen, ihre Türen zu öffnen? Wenn ja, was wird diese Entschädigung umfassen? Wenn nein, warum will der Staatsrat die Aufnahme von Flüchtlingen nicht fördern, und welche Massnahmen sieht der Staatsrat vor, um Privatpersonen zu unterstützen, die Ukrainerinnen und Ukrainer aufnehmen?*

Eine Aufwandentschädigung für Gastfamilien, die mit der ORS eine Vereinbarung unterzeichnet haben, wurde bereits 2015 eingeführt. Zur Deckung der Mietkosten erhalten Privatpersonen eine monatliche Pauschale von 150 Franken pro aufgenommene erwachsene Person (pro rata für nicht volle Monate). Dieser Betrag gilt als Kostenvergütung und unterliegt weder Steuern noch Sozialversicherungsbeiträgen (AHV).

Aufgrund der unterschiedlichen familiären Zusammensetzung der aufgenommenen Personen hat die GSD beschlossen, für jedes aufgenommene Kind ab dem vollendeten sechsten Lebensjahr zusätzlich 75 Franken zu zahlen. Aufgenommene Personen, die einen Antrag auf einen Ausweis S gestellt

haben, erhalten Sozialhilfe und sind bei der Krankenkasse angeschlossen. Die materielle Hilfe für Personen, die in Gastfamilien leben, wird nach dem Prinzip einer Pauschale berechnet, so dass die Begünstigten das Geld selbst verwalten können. Die Grundpauschale für den Lebensunterhalt beträgt 395 Franken pro Monat und Person (bis zu drei Personen, danach wird der Betrag degressiv berechnet). Auf dieser Basis können sie mit den Gastfamilien die Fragen der Mahlzeitenentschädigung regeln.

Den 12. April 2022

Question 2022-CE-88 Françoise Savoy/ David Bonny **Quelles sont les mesures envisagées par le canton de Fribourg pour un bon accueil à l'école des enfants venant d'Ukraine?**

Question

Le canton de Fribourg va accueillir et héberger des personnes fuyant la guerre en Ukraine.

Les migrants sont essentiellement des femmes et des enfants, il est important de relever également que bon nombre d'enfants sont accompagnés uniquement de leurs grands-parents.

Il est nécessaire de prévoir, avec bienveillance et générosité, un accueil des enfants à l'école.

Nous posons ainsi les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. *Quel service fera le lien entre les familles et l'école, le Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ, ORS Service AG, Caritas?*
2. *Les conseils de parents pourraient-ils organiser des «mentorats» entre les familles?*
3. *Des traducteurs seront-ils engagés et mis à la disposition des directions d'école?*
4. *Les besoins des services de psychologie scolaire seront-ils évalués en fonction du nombre de migrants accueillis dans un établissement scolaire?*

Le 10 mars 2022

Réponse du Conseil d'Etat

Le Service de l'action sociale (SASoc) est responsable de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement et de l'intégration des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugié-e-s. Conformément à l'article 14 de la loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale (LASoc), le Conseil d'Etat peut déléguer ces

tâches opérationnelles par convention à des organisations privées, en l'occurrence ORS pour les personnes qui relèvent du domaine de l'asile, notamment les personnes en provenance d'Ukraine, et Caritas Suisse pour les personnes qui relèvent du domaine des réfugié-e-s.

La scolarisation d'enfants relevant du domaine de l'asile et des réfugié-e-s n'est pas une nouveauté pour le canton de Fribourg. En effet, une procédure à destination de ces enfants est d'ores et déjà en place pour les écoles de la scolarité obligatoire et peut s'appliquer aux enfants en provenance d'Ukraine. Une procédure d'admission existe également pour les écoles du secondaire II, formations professionnelle et générale. Elle propose un accueil dans une des classes d'intégration gérée par l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), dans le cadre de la Plate-Forme Jeunes gérée par la Commission cantonale des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle (CJD). Le S2 général et le S2 professionnel l'ont adapté pour mieux correspondre aux besoins, notamment un apprentissage intensif du français, respectivement de l'allemand, et un accès à du conseil en orientation.

1. *Quel service fera le lien entre les familles et l'école, le Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ, ORS Service AG, Caritas?*

Pour faire face à la crise ukrainienne, l'Etat de Fribourg a mis en place l'Etat-major Ulysse réunissant les principales Directions par leurs Services impliqués. Le SASoc est chargé de faire le lien entre les partenaires concernés. A ce titre, c'est lui qui conduit la cellule «Ecole et formation» de l'Etat-major Ulysse.

En ce qui concerne les questions de scolarisation, il y a deux cas de figure: les enfants qui seront hébergés dans un centre d'accueil et les enfants qui, avec leur famille, sont hébergés en appartement soit chez des connaissances, soit chez des personnes privées:

En effet, pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes en provenance d'Ukraine, il est prévu d'ouvrir des centres d'accueil. En principe, les familles y séjourneront quelques semaines, voire plusieurs mois avant de trouver un logement adapté dans l'une ou l'autre commune du canton. Tant que les familles sont installées dans un centre d'accueil, les enfants sont pris en charge dans le centre (ils ne se rendent pas à l'école du village où se trouve le centre): ils peuvent suivre leurs premiers cours de français, respectivement d'allemand. Un bilan des compétences scolaires y est fait dans toute la mesure du possible. Cette préscolarisation est un moment de ressourcement pour les enfants, de prévention et d'apprentissage du mode de vie en Suisse. C'est ORS qui est responsable de la préscolarisation des enfants, sur mandat du Conseil d'Etat.

Les enfants arrivés en Suisse avec leur famille par leurs propres moyens logent généralement chez un proche ou une

famille d'accueil. Dans ce cas, les enfants seront directement scolarisés dans l'école de la commune où ils habitent. Chaque direction d'établissement scolaire a reçu des précisions sur la procédure d'inscription des migrant-e-s dans l'outil officiel (Priméo ou ISA) et une FAQ a été mise à leur disposition. Si des ressources supplémentaires sont nécessaires, elles peuvent en tout temps s'adresser à l'inspecteur ou inspectrice d'arrondissement. Les enseignant-e-s qui enseignent le français ou l'allemand en tant que deuxième langue (enseignant-e-s FLS – DaZ) seront mis forte à contribution ces prochains mois.

2. *Les conseils de parents pourraient-ils organiser des «mentorats» entre les familles?*

La loi scolaire prévoit que chaque établissement scolaire dispose d'un conseil des parents et que ce dernier sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Dans la mesure où le conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement et qu'il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe, il est possible pour les conseils de parents de conseiller et d'accompagner les familles ukrainiennes dans leurs premiers pas au sein du système scolaire fribourgeois.

La société civile fait preuve d'un engagement exceptionnel pour l'accueil et le soutien aux personnes en provenance d'Ukraine. Au même titre que les autres personnes du domaine de l'asile et des réfugié-e-s, ces familles ukrainiennes ont également accès au service de coordination scolaire d'ORS et à des assistant-e-s sociaux qui peuvent les soutenir dans ce domaine. Si les offres de soutien sont multiples, il convient par conséquent de bien coordonner les messages afin d'éviter une éventuelle confusion.

3. *Des traducteurs seront-ils engagés et mis à la disposition des directions d'école?*

Concernant d'éventuels besoins en traduction, la DFAC poursuivra sa collaboration avec le service d'interprétariat «se comprendre» de Caritas Suisse. Les directions d'école connaissent la procédure et peuvent s'adresser à l'inspectorat.

4. *Les besoins des services de psychologie scolaire seront-ils évalués en fonction du nombre de migrants accueillis dans un établissement scolaire?*

Il n'est pas possible de préjuger des besoins actuellement. Les enseignant-e-s FLS francophones ont eu une information grâce à une présentation ad hoc intitulée «La migration comme métaphore»; les enseignant-e-s sont sensibles à cette question. Les services scolaires de psychologie (SESAM) pourront également intervenir. Il faut toutefois être conscient qu'il sera difficile de trouver des psychologues qui parlent le russe et/ou l'ukrainien. Les services de

psychologie scolaire veillent à collaborer étroitement avec les partenaires concernés, notamment ORS et le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), afin de trouver des solutions pragmatiques à cette problématique.

Le 3 mai 2022

—

**Anfrage 2022-CE-88 Françoise Savoy/
David Bonny**
**Welche Massnahmen plant der Kanton
Freiburg für eine gute Aufnahme von
Kindern aus der Ukraine an den Schulen?**

Anfrage

Der Kanton Freiburg wird Menschen, die vor dem Krieg in der Ukraine geflohen sind, aufnehmen und beherbergen.

Die meisten der Geflüchteten sind Frauen und Kinder. Zudem ist wichtig zu erwähnen, dass viele Kinder nur von ihren Grosseltern begleitet werden.

Es ist notwendig, für eine gute Aufnahme der Kinder an den Schulen zu sorgen und die Einschulung entgegenkommend und grosszügig zu handhaben.

Wir stellen dem Staatsrat daher die folgenden Fragen:

1. *Welche Stelle oder Organisation wird für die Kontakte zwischen den Familien und der Schule zuständig sein, das Jugendamt, die ORS Service AG, die Caritas?*
2. *Könnten die Elternräte ein «Mentoring» zwischen den Familien organisieren?*
3. *Werden Übersetzerinnen oder Übersetzer angestellt und den Schuldirektionen zur Verfügung gestellt?*
4. *Wird der Bedarf der schulpsychologischen Dienste anhand der Anzahl Migrationskinder, die in einer Schule aufgenommen werden, eingeschätzt?*

Den 10. März 2022

Antwort des Staatsrats

Das Kantonale Sozialamt (KSA) ist für die Aufnahme, Betreuung, Unterbringung und Integration von Personen aus dem Asyl- und Flüchtlingsbereich zuständig. Gemäss Artikel 14 des Sozialhilfegesetzes vom 14. November 1991 (SHG) kann der Staatsrat diese operativen Aufgaben durch Vereinbarung privaten Institutionen übertragen, in diesem Fall der ORS Service AG für Personen aus dem Asylbereich, insbesondere den Menschen aus der Ukraine, und an die Caritas Schweiz für Personen aus dem Flüchtlingsbereich.

Die Einschulung von Kindern aus dem Asyl- und Flüchtlingsbereich ist für den Kanton Freiburg nichts Neues. Für diese Kinder besteht bereits ein Verfahren zur Aufnahme in die obligatorischen Schulen, das auch für Kinder aus der Ukraine angewandt werden kann. Es gibt auch ein Aufnahmeverfahren für die berufs- und allgemeinbildenden Schulen der Sekundarstufe 2. Auf dieser Stufe besteht das Angebot zur Aufnahme in eine der Integrationsklassen, die von der Gewerblichen und Industriellen Berufsfachschule (GIBS) geführt wird, im Rahmen der Plattform Jugendliche (Plateforme Jeunes), die von der kantonalen Kommission für Jugendliche mit Schwierigkeiten bei der beruflichen Eingliederung (CJD) verwaltet wird. Die allgemein- und berufsbildenden Schulen der S2 haben das Verfahren angepasst, damit dieses ihren Ansprüchen besser entspricht; so sind insbesondere intensiver Französisch- bzw. Deutschunterricht und ein Zugang zur Berufsberatung vorgesehen.

1. *Welche Stelle oder Organisation wird für die Kontakte zwischen den Familien und der Schule zuständig sein, das Jugendamt, die ORS Service AG, die Caritas?*

Um die Ukraine-Krise zu bewältigen, hat der Staat Freiburg den Stab Ulysses eingerichtet, der die wichtigsten Direktionen mit ihren beteiligten Ämtern vereint. Das Sozialamt hat dabei die Aufgabe, als Bindeglied zwischen den beteiligten Partnern zu fungieren. In dieser Funktion leitet es die Zelle «Schule und Ausbildung» des Stabs Ulysse.

Hinsichtlich der Fragen zum Schulbesuch gibt es zwei Fälle: Kinder mit Unterbringung in einem Aufnahmezentrum und Kinder, die mit ihren Familien in Wohnungen entweder bei Bekannten oder bei Privatpersonen untergebracht werden:

Denn um der steigenden Zahl von aus der Ukraine geflohenen Menschen gerecht zu werden, sollen Aufnahmezentren eröffnet werden. In der Regel werden die Familien dort einige Wochen oder sogar Monate bleiben, bevor sie in einer der Gemeinden des Kantons eine geeignete Unterkunft finden. Solange die Familien in einem Aufnahmezentrum untergebracht sind, werden die Kinder im Zentrum betreut (sie gehen nicht in die Schule des Dorfes, in dem sich das Zentrum befindet): Sie erhalten ihren ersten Französisch- bzw. Deutschunterricht. Zudem wird nach Möglichkeit eine schulische Standortbestimmung erstellt. Diese Vorbesuchung erlaubt es den Kindern, zuerst einmal anzukommen und sich zu erholen; auch wird dort Präventionsarbeit geleistet und die Kinder werden mit den Lebensgewohnheiten der Schweiz vertraut gemacht. Die Organisation ORS ist im Auftrag des Staatsrats für die schulische Vorbereitung der Kinder zuständig.

Kinder, die mit ihrer Familie eigenständig in die Schweiz gekommen sind, wohnen in der Regel bei Verwandten oder Gastfamilien. In diesem Fall werden die Kinder direkt in die Schule der Gemeinde, in der sie wohnen, eingeschult. Jede

Schuldirektion weiss über das genaue Verfahren zur Erfassung von Flüchtlingskindern in der Schülerverwaltung (Primeo oder ISA) Bescheid, und zudem wurde eine Liste mit häufigen Fragen und Antworten zur Verfügung gestellt. Falls zusätzliche Ressourcen benötigt werden, können sie sich jederzeit an die zuständige Schulinspektorin oder den zuständigen Schulinspektor wenden. Die Lehrpersonen, die Deutsch oder Französisch als Zweitsprache unterrichten (DaZ/FLS-Lehrpersonen), werden in den nächsten Monaten stark gefordert sein.

2. *Könnten die Elternräte ein «Mentoring» zwischen den Familien organisieren?*

Gemäss Schulgesetz besteht an jeder Schule ein Elternrat, der dem Informationsaustausch und der Diskussion über Vorschläge zur Zusammenarbeit zwischen Schule und Elternhaus sowie zum Wohlbefinden und zu den Lernbedingungen der Schülerinnen und Schüler dient. Da der Elternrat Aufgaben im Zusammenhang mit dem Schulleben erfüllen und nach Absprache mit der Schuldirektion verschiedene Aktionen oder Aktivitäten organisieren kann, an denen er teilnimmt, können die Elternräte durchaus ukrainische Familien bei ihren ersten Schritten im Freiburger Schulsystem beraten und begleiten.

Die Zivilgesellschaft zeigt ein aussergewöhnliches Engagement bei der Aufnahme und Unterstützung der aus der Ukraine geflohenen Menschen. Ebenso wie andere Personen aus dem Asyl- und Flüchtlingsbereich können sich auch diese ukrainischen Familien an die schulische Koordinationsstelle der ORS Service AG und an Sozialarbeiterinnen und Sozialarbeitern wenden, die sie in diesem Bereich unterstützen können. Da es viele verschiedene Unterstützungsangebote gibt, sollten die Informationen darüber gut koordiniert werden, um eine mögliche Verwirrung zu vermeiden.

3. *Werden Übersetzerinnen oder Übersetzer angestellt und den Schuldirektionen zur Verfügung gestellt?*

Um einen allfälligen Bedarf an Übersetzungs- bzw. Dolmetschdiensten zu decken, wird die BKAD ihre Zusammenarbeit mit dem Dolmetschdienst «se comprendre» von Caritas Schweiz fortsetzen. Die Schuldirektionen kennen das Verfahren und können sich an das Schulinspektorat wenden.

4. *Wird der Bedarf der schulpsychologischen Dienste anhand der Anzahl Migrationskinder, die in einer Schule aufgenommen werden, eingeschätzt?*

Es ist derzeit nicht möglich, den künftigen Bedarf abzuschätzen. Die französischsprachigen FLS-Lehrpersonen erhielten Informationen durch eine entsprechende Präsentation mit dem Titel «La migration comme métaphore» (Migration als Metapher); die Lehrpersonen sind für dieses Thema sensibilisiert. Auch der schulpsychologische Dienst (SoA) kann einbezogen werden. Man sollte sich jedoch darüber im Kla-

ren sein, dass es schwierig sein wird, Psychologinnen und Psychologen zu finden, die Russisch und/oder Ukrainisch sprechen. Die schulpsychologischen Dienste achten auf eine enge Zusammenarbeit mit den betroffenen Partnern, insbesondere mit der Organisation ORS und dem Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit (FNPG), um pragmatische Lösungen für diese Probleme zu finden.

Den 3. Mai 2022

Composition du Grand Conseil
Zusammensetzung des Grossen Rates

Mai 2022
Mai 2022

| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
|--|----------------------|--|--|
| 1. Fribourg-Ville (13 membres : 2 Le Centre, 4 PS, 2 PLR-PVL, 4 VEA, 1 UDC) <i>Stadt Freiburg</i> (13 Mitglieder: 2 Die Mitte, 4 SP, 2 FDP-GLP, 4 GB, 1 SVP) | | | |
| Altermatt Bernhard, historien, Fribourg | Le Centre/Die Mitte | 1977 | 2020 |
| Berset Christel, déléguée à l'enfance et à la jeunesse, Fribourg | PS/SP | 1969 | 2020 |
| de Weck Antoinette, avocate, Fribourg | PLR-PVL/FDP-GLP | 1956 | 2007 |
| Dietrich Laurent, économiste, vice-syndic, Fribourg | Le Centre/Die Mitte | 1972 | 2013 |
| Galley Liliane, spécialiste en prévention et administration publique, Fribourg | VEA/GB | 1973 | 2021 |
| Ingold François, formateur HEP, Fribourg | VEA/GB | 1977 | 2021 |
| Moussa Elias, avocat, Fribourg | PS/SP | 1984 | 2016 |
| Papaux David, avocat, économiste, informaticien, Fribourg | UDC/SVP | 1981 | 2021 |
| Rey Benoît, chef du département Suisse romande et Tessin de Pro Infirmis, Fribourg | VEA/GB | 1958 | 1996 |
| Schumacher Jean-Daniel, médecin, Bourguillon | PLR-PVL/FDP-GLP | 1956 | 2016 |
| Steiert Thierry, syndic, Fribourg | PS/SP | 1963 | 2016 |
| Vuilleumier Marc, ethnologue, coll. sc., Fribourg | VEA/GB | 1980 | 2021 |
| Zurich Simon, juriste, Fribourg | PS/SP | 1990 | 2021 |
| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
| 2. Sarine-Campagne (23 membres : 5 Le Centre, 5 PS, 6 PLR-PVL, 4 VEA, 3 UDC) <i>Saane-Land</i> (23 Mitglieder: 5 Die Mitte, 5 SP, 6 FDP-GLP, 4 GB, 3 SVP) | | | |
| Bapst Pierre-Alain, directeur de Terroir Fribourg, Treyvaux | PLR-PVL/FDP-GLP | 1979 | 2021 |
| Berset Alexandre, consultant en gestion du CO ₂ , Lentigny | VEA/GB | 1990 | 2021 |
| Berset Solange, libraire, Belfaux | PS/SP | 1952 | 1996 |
| Bonny David, adjoint de direction au Gymnase intercantonal de la Broye, Prez-vers-Noréaz | PS/SP | 1967 | 2011 |
| Brodard Claude, expert-comptable diplômé, Le Mouret | PLR-PVL/FDP-GLP | 1976 | 2011 |
| Clément Christian, ingénieur, Arconciel | Le Centre/Die Mitte | 1975 | 2021 |
| Cotting Charly, agriculteur, Ependes | PLR-PVL/FDP-GLP | 1976 | 2020 |
| Dafflon Hubert, chef d'entreprise, Grolley | Le Centre/Die Mitte | 1958 | 2015 |
| Defferrard Francine, avocate, Villars-sur-Glâne | Le Centre/Die Mitte | 1967 | 2016 |
| Dorthe Sébastien, avocat, Matran | PLR-PVL/FDP-GLP | 1982 | 2019 |
| Galley Nicolas, policier, Ecuwillens | UDC/SVP | 1985 | 2016 |
| Ghielmini Kraysenbühl Paola, Ing. agronome EPFZ, Corpataux | VEA/GB | 1963 | 2016 |
| Kolly Nicolas, avocat, Essert | UDC/SVP | 1986 | 2011 |
| Lepori Sandra, juriste, Treyvaux | PLR-PVL/FDP-GLP | 1987 | 2021 |
| Marmier Bruno, traducteur indépendant, Villars-sur- Glâne | VEA/GB | 1975 | 2016 |
| Morel Bertrand, avocat, Lentigny | Le Centre/Die Mitte | 1975 | 2016 |

| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
|---|----------------------|--|--|
| Peiry Stéphane, expert-comptable diplômé, Corminboeuf | UDC/SVP | 1970 | 2007 |
| Rey Alizée, juriste, Villars-sur-Glâne | PS/SP | 1987 | 2021 |
| Savoy Françoise, adjointe de direction CO, Corpataux | PS/SP | 1976 | 2021 |
| Schnyder Erika, juriste, Villars-sur-Glâne | PS/SP | 1955 | 2007 |
| Tritten Sophie, juriste, Vuisternens-en-Ogoz | VEA/GB | 1976 | 2021 |
| Wicht Jean-Daniel, directeur Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, Villars-sur-Glâne | PLR-PVL/FDP-GLP | 1958 | 2007 |
| Zamofing Dominique, maître-agriculteur, Posieux | Le Centre/Die Mitte | 1972 | 2014 |
| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
| 3. Sense (15 Mitglieder: 5 Die Mitte, 2 SP, 2 FDP-GLP, 3 GB, 3 SVP) <i>Singine</i> (15 membres : 5 Le Centre, 2 PS, 2 PLR-PVL, 3 VEA, 3 UDC) | | | |
| Aebischer Eliane, Schulleiterin, Düdingen | PS/SP | 1967 | 2016 |
| Baeriswyl Laurent, OS-Direktor, Düdingen | Le Centre/Die Mitte | 1975 | 2021 |
| Boschung Bruno, Versicherungs-Generalagent, Wünnewil | Le Centre/Die Mitte | 1963 | 2004 |
| Brügger Adrian, Meisterlandwirt / Agrokaufmann HF, Düdingen | UDC/SVP | 1981 | 2016 |
| Bürdel Daniel, Betriebswirtschafter, Plaffeien | Le Centre/Die Mitte | 1974 | 2015 |
| Bürgisser Nicolas, Immobilienentwickler, Tafers | PLR-PVL/FDP-GLP | 1963 | 2016 |
| Freiburghaus Andreas, Meisterlandwirt, Wünnewil | PLR-PVL/FDP-GLP | 1961 | 2021 |
| Grossrieder Simone Laura, Kauffrau, Studentin, Schmitten | VEA/GB | 1989 | 2021 |
| Hauswirth Urs, Vermessungszeichner, Düdingen | PS/SP | 1974 | 2021 |
| Julmy Markus, Betriebsleiter-Geschäftsführer, Schmitten | Le Centre/Die Mitte | 1971 | 2019 |
| Mäder-Brühlhart Bernadette, eidg. dipl. Kauffrau, Schmitten | VEA/GB | 1958 | 2014 |
| Riedo Bruno, Immobilienberater, Ueberstorf | UDC/SVP | 1962 | 2021 |
| Schneuwly Achim, Vermögensberater, Oberschrot | UDC/SVP | 1967 | 2019 |
| Schwaller-Merkle Esther, Pensionierte, Dozentin, Düdingen | Le Centre/Die Mitte | 1956 | 2019 |
| Stöckli Markus, Pensionierter, Tafers | VEA/GB | 1957 | 2021 |
| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
| 4. Gruyère (20 membres : 5 Le Centre, 4 PS, 6 PLR-PVL, 3 UDC, 2 VEA) <i>Greyerz</i> (20 Mitglieder : 5 Die Mitte, 4 SP, 6 FDP-GLP, 3 SVP, 2 GB) | | | |
| Bapst Bernard, garde-frontière, Hauteville | UDC/SVP | 1960 | 2019 |
| Barras Eric, agriculteur, Châtel-sur-Montsalvens | UDC/SVP | 1969 | 2021 |
| Beaud Catherine, réviseure-comptable, Riaz | Le Centre/Die Mitte | 1982 | 2021 |
| Clément Bruno, géographe, Charmey | VEA/GB | 1969 | 2021 |
| Doutaz Jean-Pierre, chef d'entreprise, Epagny | Le Centre/Die Mitte | 1958 | 2011 |
| Gaillard Bertrand, maître-menuisier, La Roche | Le Centre/Die Mitte | 1973 | 2016 |
| Glasson Benoît, charpentier/technicien en construction bois, Sorens | PLR-PVL/FDP-GLP | 1973 | 2018 |
| Gobet Nadine, juriste, directrice de la Fédération patronale, Bulle | PLR-PVL/FDP-GLP | 1969 | 2007 |

| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
|---|----------------------|--|--|
| Kolly Gabriel, maître-agriculteur, Corbières | UDC/SVP | 1982 | 2011 |
| Kubski Grégoire, avocat, Bulle | PS/SP | 1991 | 2019 |
| Lauber Pascal, préposé à l'Office des poursuites, Morlon | PLR-PVL/FDP-GLP | 1971 | 2019 |
| Levrat Marie, étudiante, Vuadens | PS/SP | 1998 | 2021 |
| Mauron Pierre, avocat, Riaz | PS/SP | 1972 | 2007 |
| Morand Jacques, chef d'entreprise, Bulle | PLR-PVL/FDP-GLP | 1963 | 2016 |
| Pasquier Nicolas, dr. sc. nat., maître professionnel, Bulle | VEA/GB | 1978 | 2016 |
| Pythoud-Gaillard Chantal, technicienne en radiologie médicale, Bulle | PS/SP | 1964 | 2011 |
| Remy-Ruffieux Annick, directrice administrative, économiste d'entreprise HES, Charmey | Le Centre/Die Mitte | 1978 | 2021 |
| Repond Brice, entrepreneur, data scientist, Bulle | PLR-PVL/FDP-GLP | 1992 | 2021 |
| Sudan Stéphane, enseignant CO, Broc | Le Centre/Die Mitte | 1968 | 2016 |
| Zermatten Estelle, infirmière, case manager, Bulle | PLR-PVL/FDP-GLP | 1995 | 2021 |
| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
| 5. See (13 Mitglieder: 2 Die Mitte, 2 SP, 4 FDP-GLP, 3 SVP, 2 GB) <i>Lac</i> (13 membres : 2 Le Centre, 2 PS, 4 PLR-PVL, 3 UDC, 2 VEA) | | | |
| Aebischer Susanne, Organisationsberaterin & Erwachsenenbildnerin, Courgevax | Le Centre/Die Mitte | 1976 | 2012 |
| Baschung Carole, Bankfachfrau - Teamleiterin - Betriebsökonomin, Murten | Le Centre/Die Mitte | 1987 | 2021 |
| Bortoluzzi Flavio, Schreiner/Unternehmer, Muntelier | UDC/SVP | 1977 | 2021 |
| Esseiva Catherine, Bauingenieurin, Ried bei Kerzers | PLR-PVL/FDP-GLP | 1976 | 2021 |
| Hayoz Helfer Regula, Primarlehrerin, Bärfischen | VEA/GB | 1977 | 2021 |
| Herren-Rutschi Rudolf, Landwirt, Lurtigen | UDC/SVP | 1970 | 2016 |
| Jakob Christine, kaufm. Angestellte, Murten | PLR-PVL/FDP-GLP | 1966 | 2015 |
| Kaltenrieder André, chef de projets-spécialiste MT/BT, Sugiez | PLR-PVL/FDP-GLP | 1968 | 2019 |
| Müller Chantal, Ärztin, Sugiez | PS/SP | 1986 | 2016 |
| Schmid Ralph Alexander, Chirurg/Professor, Lugnorre | VEA/GB | 1959 | 2011 |
| Schwander Susanne, Geschäftsfrau, Kerzers | PLR-PVL/FDP-GLP | 1960 | 2016 |
| Senti Julia, Juristin, Murten | PS/SP | 1989 | 2016 |
| Thalmann-Bolz Katharina, Primarlehrerin, Murten | UDC/SVP | 1957 | 2007 |
| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
| 6. Glâne (8 membres : 2 Le Centre, 1 PS, 2 PLR-PVL, 2 UDC, 1 VEA) <i>Glâne</i> (8 Mitglieder : 2 Die Mitte, 1 SP, 2 FDP-GLP, 2 SVP, 1 GB) | | | |
| Dumas Jacques, agriculteur, chef d'équipe SIERA, Vuisternens-devant-Romont | UDC/SVP | 1965 | 2021 |
| Dupré Lucas, agriculteur, comptable, Villargiroud | UDC/SVP | 1995 | 2021 |
| Fattebert David, économiste d'entreprise, Le Châtelard | Le Centre/Die Mitte | 1978 | 2020 |
| Glauser Fritz, agriculteur, Châtonnaye | PLR-PVL/FDP-GLP | 1961 | 2007 |
| Jaquier Armand, secrétaire régional, Romont | PS/SP | 1961 | 2018 |
| Menoud-Baldi Luana, employée de commerce, responsable de projet, Sommentier | Le Centre/Die Mitte | 1971 | 2021 |
| Robatel Pauline, avocate-stagiaire, Torny-le-Grand | PLR-PVL/FDP-GLP | 1995 | 2021 |

| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
|---|----------------------|--|--|
| Roulin Daphné, greffière, Tornay | VEA/GB | 1989 | 2021 |
| | | | |
| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
| 7. Broye (11 membres: 3 Le Centre, 1 PS, 3 PLR-PVL, 2 UDC, 2 VEA) <i>Broye (11 Mitglieder: 3 Die Mitte, 1 SP, 3 FDP-GLP, 2 SVP, 2 GB)</i> | | | |
| Chardonnens Christophe, avocat, Monbrelloz | PLR-PVL/FDP-GLP | 1967 | 2021 |
| Chardonnens Jean-Daniel, directeur/administrateur, Fétigny | UDC/SVP | 1965 | 2016 |
| Collomb Eric, directeur, Lully | Le Centre/Die Mitte | 1969 | 2007 |
| Grandgirard Pierre-André, maître-agriculteur, Cugy | Le Centre/Die Mitte | 1963 | 2011 |
| Meyer Loetscher Anne, graphiste indépendante, Estavayer-le-Lac | Le Centre/Die Mitte | 1973 | 2011 |
| Raetzo Carole, technicienne de laboratoire, Rueyres- les-Prés | VEA/GB | 1969 | 2021 |
| Raetzo Tina, étudiante, Rueyres-les-Prés | VEA/GB | 1997 | 2021 |
| Rodriguez Rose-Marie, enseignante, Estavayer-le-Lac | PS/SP | 1965 | 2011 |
| Savary-Moser Nadia, enseignante, Vesin | PLR-PVL/FDP-GLP | 1967 | 2008 |
| Thévoz Ivan, arboriculteur, agriculteur, maraîcher, Russy | UDC/SVP | 1988 | 2021 |
| Wüthrich Peter, économiste d'entreprise HES, Domdidier | PLR-PVL/FDP-GLP | 1962 | 2011 |
| | | | |
| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
| 8. Veveyse (7 membres: 2 Le Centre, 2 PS, 1 PLR-PVL, 2 UDC) <i>Vivisbach (7 Mitglieder: 2 Die Mitte, 2 SP, 1 FDP-GLP, 2 SVP)</i> | | | |
| Emonet Gaétan, enseignant, Remaufens | PS/SP | 1968 | 2010 |
| Fahrni Marc, agriculteur, Châtel-St-Denis | UDC/SVP | 1964 | 2021 |
| Genoud (Braillard) François, enseignant, Châtel-St- Denis | Le Centre/Die Mitte | 1957 | 2016 |
| Mesot Roland, chef d'entreprise, Châtel-St-Denis | UDC/SVP | 1962 | 2011 |
| Michellod Savio, juriste, Granges (Veveyse) | PLR-PVL/FDP-GLP | 1985 | 2020 |
| Pauchard Marc, ingénieur HES, Progens | Le Centre/Die Mitte | 1966 | 2021 |
| Vial Pierre, enseignant, Progens | PS/SP | 1978 | 2021 |

Présidente du Grand Conseil/Präsidentin des Grossen Rates: **Jean-Pierre Doutaz** (Le Centre/Die Mitte, GR)
 Première vice-présidente/1. Vize-Präsidentin: **Nadia Savary-Moser** (PLR-PVL/FDP-GLP, BR)
 Deuxième vice-présidente/2. Vize-Präsidentin: **Adrian Brügger** (UDC/SVP, SE)

Table des matières

Lois

| Signature | Titre | Traitement | Page |
|-------------|--|-------------------|------|
| 2015-DIAF-4 | Loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR) | Message | 1338 |
| | | Préavis | 1365 |
| | | Entrée en matière | 1277 |
| | | Renvoi | 1283 |

Décrets

| Signature | Titre | Traitement | Page |
|---------------|--|----------------------|------|
| 2021-DAEC-156 | Constatation de la validité de l'initiative constitutionnelle « pour la gratuité des transports publics » | Message | 1370 |
| | | Préavis | 1378 |
| | | Entrée en matière | 1314 |
| | | Lecture des articles | 1329 |
| | | Vote final | 1330 |
| 2022-DAEC-24 | Décret relatif à l'octroi d'une subvention au projet «Protection contre les crues et revitalisation de la Burstera et du Rohrmoos», sur le territoire de la commune de Planfayon | Message | 1455 |
| | | Préavis | 1463 |
| | | Entrée en matière | 1308 |
| | | Lecture des articles | 1312 |
| | | Vote final | 1313 |

Rapports

| Signature | Titre | Traitement | Page |
|--------------|--|------------|------|
| 2022-DFIN-7 | Compensation des effets de la progression à froid | Rapport | 1466 |
| | | Discussion | 1284 |
| 2022-DFIN-11 | Amélioration de l'efficacité des services publics (Rapport sur postulat 2021-GC-171) - Suite directe | Rapport | 1472 |
| | | Discussion | 1287 |

Comptes de l'Etat

| Signature | Titre | Traitement | Page |
|--------------|--|----------------------------|------|
| 2021-DFIN-34 | Compte d'Etat du canton de Fribourg (2021) | Message | 1381 |
| | | Préavis | 1454 |
| | | Entrée en matière générale | 1190 |
| | | Chancellerie d'Etat | 1208 |
| | | Conseil d'Etat | 1210 |
| | | DAEC | 1198 |
| | | DEE | 1234 |
| | | DFIN | 1201 |
| | | DIAF | 1229 |
| | | DICS | 1240 |
| | | DSAS | 1215 |
| | | DSJ | 1212 |
| | | Pouvoir judiciaire | 1214 |
| | | Pouvoir législatif | 1211 |
| | | Bilan et Annexes | 1244 |
| | | Récapitulation | 1245 |
| | | Entrée en matière décret | 1246 |
| | | Lecture des articles | 1246 |
| Vote final | 1246 | | |

Rapports et Comptes

| Signature | Titre | Traitement | Page |
|-------------|---|------------|------|
| 2022-DIAF-2 | Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima) - Rapport d'activité et comptes 2021 | Préavis | 1484 |
| | | Discussion | 1233 |
| | | Vote | 1233 |
| 2022-DSJ-59 | Office de la circulation et de la navigation OCN - rapport de gestion 2021 | Préavis | 1488 |
| | | Discussion | 1215 |
| 2022-DFIN-4 | Banque cantonale de Fribourg. Rapport de gestion 2021 | Préavis | 1464 |
| | | Discussion | 1205 |
| | | Vote | 1207 |
| 2022-DFIN-5 | Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF). Rapport relatif aux comptes 2021 | Préavis | 1465 |
| | | Discussion | 1208 |

Rapports d'activité

| Signature | Titre | Traitement | Page | | |
|-------------|--|------------------------|--|------------|------|
| 2021-CE-286 | Rapport d'activité 2021 du Conseil d'Etat | Préavis | 1368 | | |
| | | Chancellerie d'Etat | 1209 | | |
| | | Conseil d'Etat | 1210 | | |
| | | DAEC | 1200 | | |
| | | DEE | 1236 | | |
| | | DFIN | 1202 | | |
| | | DIAF | 1230 | | |
| | | DICS | 1242 | | |
| | | DSAS | 1218 | | |
| | | DSJ | 1213 | | |
| | | Ensemble de l'activité | 1245 | | |
| | | 2021-CE-286 | Rapport sur les relations extérieures de l'Etat de Fribourg (tiré-à-part du rapport d'activité 2021 du Conseil d'Etat) | Préavis | 1369 |
| | | | | Discussion | 1238 |
| 2022-DICS-5 | Rapport d'activité 2021 de l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS) | Préavis | 1485 | | |
| | | Discussion | 1243 | | |

| Signature | Titre | Traitement | Page |
|--------------|---|-------------------------------|----------------------|
| 2022-DSAS-22 | Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Rapport d'activité 2021 | Préavis Discussion Vote | 1486 1223 1224 |
| 2022-DSAS-24 | Hôpital fribourgeois (HFR) - Rapport d'activité 2021 | Préavis Discussion | 1487 1220 |
| 2022-GC-10 | Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) : Rapport annuel 2021 | Rapport Discussion | 1489 1247 |
| 2022-GC-54 | Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) (2021) | Rapport Discussion | 1499 1305 |
| 2022-GC-58 | Commission des affaires extérieures du Grand Conseil (2021) | Rapport Discussion | 1519 1239 |

Motions

| Signature | Auteurs | Titre | Traitement | Page |
|-------------|--|--|---|--------------|
| 2021-GC-162 | Pythoud-Gaillard Chantal Fagherazzi Martine | Augmentation des allocations familiales et de formation cantonales | Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération | 1575 1273 |
| 2021-GC-167 | Favre-Morand Anne Müller Chantal | Augmenter le nombre d'apprenti-e-s dans les services de l'Etat et instaurer un nombre minimum d'apprenti-e-s par nombre de collaborateur-trice-s de l'Etat | Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération | 1585 1291 |
| 2022-GC-55 | Kubski Grégoire Pythoud-Gaillard Chantal | Egalité pour les Fribourgeois-es en matière de prise en charge en ambulance | Dépôt et développement | 1595 |
| 2022-GC-59 | Dorthe Sébastien Michellod Savio | Prévoyance funéraire – Fribourg doit combler une lacune législative | Dépôt et développement | 1596 |
| 2022-GC-60 | Levrat Marie Repond Brice | Une année d'abonnement à un journal pour tous les nouveaux citoyens du Canton de Fribourg | Dépôt et développement | 1596 |
| 2022-GC-61 | Dafflon Hubert Clément Christian | Fribourg sans « blackout » électrique | Dépôt et développement | 1597 |
| 2022-GC-62 | Kolly Nicolas Morel Bertrand | Révision complète de la Loi d'application relative au bail à loyer et au bail à ferme non agricole (LABLF), en particulier en matière d'expulsion | Dépôt et développement | 1597 |
| 2022-GC-65 | Dietrich Laurent | Révision totale de la Loi sur les affaires culturelles (LAC) | Dépôt et développement | 1599 |
| 2022-GC-66 | Morand Jacques Pasquier Nicolas | Modification de la LATeC : contribution de remplacement des jardins potagers | Dépôt et développement | 1600 |
| 2022-GC-68 | Kolly Nicolas Dorthe Sébastien | Nouvelle loi sur l'utilisation du sous-sol | Dépôt et développement | 1602 |
| 2022-GC-69 | Kolly Nicolas Dorthe Sébastien | Décret d'étude pour la prospection préalable à la géothermie profonde | Dépôt et développement | 1602 |
| 2022-GC-72 | Zurich Simon Kubski Grégoire | Politique énergétique : sortir de l'ornière grâce au photovoltaïque | Dépôt et développement | 1603 |
| 2022-GC-93 | Levrat Marie Zurich Simon | Des investissements durables pour la Caisse de pension de l'Etat | Dépôt et développement | 1604 |

Postulats

| Signature | Auteurs | Titre | Traitement | Page |
|-------------|---------------------------------------|---|---|--------------|
| 2021-GC-70 | Mauron Pierre Wicht Jean-Daniel | Liaison directe Fribourg-Bulle (métro-train-tram) | Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération | 1566 1331 |
| 2021-GC-148 | Sudan Stéphane Dénervaud Caroline | Pour plus d'efficacité des mesures d'aides en milieu scolaire | Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération | 1597 1259 |
| 2021-GC-157 | Kubski Grégoire | Pistes d'amélioration pour l'enseigne- ment de la musique au sein des éta- blissements scolaires fribourgeois | Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération | 1571 1265 |
| 2021-GC-164 | Michellod Savio de Weck Antoinette | Flexibiliser et numériser le travail afin d'éviter la saturation des réseaux de transports aux heures de pointe | Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération | 1581 1296 |
| 2021-GC-170 | Emonet Gaétan Aebischer Eliane | Développer la formation profession- nelle continue pour un public adulte peu ou pas qualifié | Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération | 1587 1255 |
| 2021-GC-171 | Berset Christel Schnyder Erika | Amélioration de l'efficacité des services publics | Réponse du Conseil d'Etat | 1590 |
| 2022-GC-64 | Ingold François Berset Alexandre | Sortir de la dépendance au gaz | Dépôt et développement | 1598 |
| 2022-GC-67 | Thévoz Ivan Dumas Jacques | Etat des lieux des terres cultivables dans le Canton de Fribourg face à une détérioration de l'auto- approvisionnement alimentaire | Dépôt et développement | 1601 |

Questions

| Signature | Auteurs | Titre | Traitement | Page |
|-------------|--|--|---|--------------|
| 2021-CE-282 | Marmier Bruno | Elections communales 2021 : mention du type de scrutin sur le bulletin – tirage au sort par le bureau électoral | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 1605 1605 |
| 2021-CE-356 | Kolly Gabriel Gaillard Bertrand | Pistes cyclables lors d'entretiens routiers : quelles sont les pratiques de la DAEC ? | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 1609 1609 |
| 2021-CE-464 | Vonlanthen Rudolf | Fragen zur Groupe E | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 1611 1612 |
| 2021-CE-531 | Dorthe Sébastien Michellod Savio | Covid-19 – Quelle stratégie cantonale en matière de vaccination et de tests ? | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 1614 1615 |
| 2022-CE-22 | Esseiva Catherine | Retour à l'enseignement à distance dans les hautes écoles, qu'en est-il ? | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 1622 1623 |
| 2022-CE-25 | Levrat Marie Rey Alizée | Préfectures : pourquoi le Conseil d'Etat a tant tardé à réagir ? | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 1625 1625 |
| 2022-CE-33 | Thévoz Ivan Chardonnens Jean-Daniel | Attaque du loup dans la Broye, protec- tion des habitants et des animaux de rente | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 1630 1630 |
| 2022-CE-37 | Kolly Gabriel Barras Eric | Augmentation de la valeur inventaire des unités de gros bétail (UGB) ? Le canton prend-il en compte la réalité économique de nos agriculteurs ? | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 1634 1634 |
| 2022-CE-41 | Dietrich Laurent | Mise en place du BYOD – Quel sup- port pour les enseignants-es et élèves ? | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 1636 1637 |
| 2022-CE-51 | Kubski Grégoire Zurich Simon | Identité numérique fribourgeoise en violation avec la volonté populaire | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 1641 1642 |
| 2022-CE-55 | Riedo Bruno | Zivilstandsamt des Sensebezirks in Tafers bis 25.02.2022 geschlossen | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 1649 1650 |

| Signature | Auteurs | Titre | Traitement | Page |
|------------|--------------------------------|---|---|--------------|
| 2022-CE-71 | Esseiva Catherine | Décisions du Conseil fédéral sur les négociations avec l'UE : qu'en est-il des intérêts et de l'avenir du canton face au statu quo ? Initiation d'une table ronde pour des mesures d'avenir ? | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 1652 1653 |
| 2022-CE-84 | Rey Alizée Senti Julia | Accueil des Ukrainien-ne-s : quelles sont les mesures concrètes prises par le canton ? | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 1658 1658 |
| 2022-CE-88 | Savoy Françoise Bonny David | Quelles sont les mesures envisagées par le canton de Fribourg pour un bon accueil à l'école des enfants venant d'Ukraine? | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 1662 1662 |

Mandats

| Signature | Auteurs | Titre | Traitement | Page |
|-------------|--|---|---|--------------|
| 2021-GC-172 | de Weck Antoinette Kubski Grégoire Schneuwly Achim Sudan Stéphane Bonny David Dafflon Hubert Marmier Bruno Brodard Claude Demierre Philippe Chassot Claude | Assurer des moyens suffisants pour notre Université | Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération | 1590 1248 |
| 2022-GC-63 | de Weck Antoinette Fattebert David Bonny David Berset Solange Dafflon Hubert Dumas Jacques Ingold François Esseiva Catherine Schneuwly Achim Dorthe Sébastien | Révision du volet éolien du Plan directeur cantonal (PDc) | Dépôt et développement | 1598 |

Elections judiciaires

| Signature | Titre | Traitement | Page |
|------------|---|--|----------------------|
| 2022-GC-73 | Juge suppléant-e au Tribunal cantonal | Préavis CM Préavis CJ Scrutin uninominal | 1531 1563 1225 |
| 2022-GC-74 | Président-e suppléant-e de la Commission de conciliation en matière de bail pour les districts du Sud | Préavis CM Préavis CJ Scrutin uninominal | 1531 1563 1225 |
| 2022-GC-75 | Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Gruyère | Préavis CM Préavis CJ Scrutin uninominal | 1531 1563 1225 |
| 2022-GC-76 | Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 1 | Préavis CM Préavis CJ Scrutin uninominal | 1531 1563 1270 |
| 2022-GC-77 | Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 2 | Préavis CM Préavis CJ Scrutin uninominal | 1531 1563 1270 |

| Signature | Titre | Traitement | Page |
|------------------|--|--------------------|-------------|
| 2022-GC-78 | Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 3 | Préavis CM | 1531 |
| | | Préavis CJ | 1563 |
| | | Scrutin uninominal | 1270 |
| 2022-GC-79 | Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 4 | Préavis CM | 1531 |
| | | Préavis CJ | 1563 |
| | | Scrutin uninominal | 1270 |
| 2022-GC-80 | Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 5 | Préavis CM | 1531 |
| | | Préavis CJ | 1563 |
| | | Scrutin uninominal | 1271 |
| 2022-GC-81 | Assesseur-e (pédagogie, éducation) à la Justice de paix de la Glâne | Préavis CM | 1531 |
| | | Préavis CJ | 1563 |
| | | Scrutin uninominal | 1225 |
| 2022-GC-82 | Assesseur-e (locataires) au Tribunal des baux de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse | Préavis CM | 1531 |
| | | Préavis CJ | 1563 |
| | | Scrutin uninominal | 1226 |

Elections (autres)

| Signature | Titre | Traitement | Page |
|------------------|---|--------------------|-------------|
| 2022-GC-21 | Un membre du Conseil de la magistrature | Scrutin uninominal | 1302 |
| 2022-GC-22 | Un membre du Conseil de la magistrature – réélection de Damien Colliard | Scrutin uninominal | 1302 |
| 2022-GC-29 | 5 membres de la Commission administrative de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) | Scrutin de liste | 1302 |
| 2022-GC-30 | 5 membres de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire | Scrutin de liste | 1303 |
| 2022-GC-31 | 6 membres (députés) de la Commission consultative des transports | Scrutin de liste | 1303 |
| 2022-GC-33 | 3 membres (députés) du Sénat de l'Université | Scrutin de liste | 1302 |

Divers

| Titre | Page | Titre | Page |
|----------------|--------------|----------------|-------------|
| Communications | 1189 1305 | Assermentation | 1273 |

—